



HAL
open science

L'enseignement étranger en Egypte et les élites locales (1920-1960) Francophonie et identités nationales

Frédéric Abécassis

► **To cite this version:**

Frédéric Abécassis. L'enseignement étranger en Egypte et les élites locales (1920-1960) Francophonie et identités nationales. Histoire. Université de Provence - Aix-Marseille I, 2000. Français. NNT : . tel-00331877

HAL Id: tel-00331877

<https://theses.hal.science/tel-00331877v1>

Submitted on 19 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

THESE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE I

Formation doctorale Mondes africain, arabe et asiatique

présentée par
Frédéric ABECASSIS

L'ENSEIGNEMENT ETRANGER EN ÉGYPTE
ET LES ELITES LOCALES
1920-1960

Francophonie et identités nationales

Directeur de recherche:

Robert ILBERT

JURY :

M^{me} Gudrun KRÄMER
M. Philippe BOUTRY
M. Jean-Charles DEPAULE
M. Robert ILBERT
M. Henry LAURENS

Janvier 2000

*À la mémoire de mon père
ce travail qui porte avec lui le deuil
de tout ce qui aurait pu être*

*À ma mère
en témoignage
de tout ce qui a été et demeure*

*À Laura Justine et Thomas
en reconnaissance
de tout ce qui est et sera*

Premier jour

“EDUCATION IS POWER”

L’affiche où ces mots s’alignent en lettres capitales, visible de tous les étudiants, trône face à la lumière sur un mur latéral du laboratoire de langues ultra-moderne de la faculté de pédagogie. Cette salle bien équipée est un cadeau de l’Amérique, et une plaque, du fond de la classe, est là pour le rappeler au professeur. Le tableau de commandes ressemble à une cabine de pilotage. Il est soigneusement épousseté tous les matins et recouvert de feutrine, mais personne n’a encore pu m’en expliquer toutes les subtilités — le technicien qui l’utilisait a émigré aux États-Unis. L’affiche semble commander au sérieux, à la concentration et à l’impressionnant mutisme des étudiants devant mes paroles, qui me paraissent si “naturelles” et vaines que j’ai du mal à réaliser qu’elles puissent représenter un savoir.

“Répétez, dit le maître, et ar-ti-cu-lez : Martine quitte Chambéry pour Lyon parce qu’elle veut devenir journaliste.”

Les cloisons des tables d’écoute semblent agir comme des œillères et renforcent une terrible impression de solitude, partagée par tous ceux qui sont dans cette salle, même si les étudiants sont à deux par cabine. J’invite du geste une jeune fille du fond — elles y sont toutes — à répéter la phrase. Elle se lève, très intimidée, et commence à parler, presque sans remuer les lèvres. Un garçon devant elle, dans l’alignement, intercepte le geste et se lève quelques secondes après. Je l’ai déjà remarqué pour ses bonnes réponses. Elle se tait et se rassied aussitôt, les yeux sur son pupitre.

“%o<†≈%oÁ†≈%o<†«%o%oÁ†Ë†ÂÏÂœ†—”Ë%o†«%o%oÁ”

Face à l’affiche, griffonnée en tout petit au crayon sur la paroi d’une cellule d’audition, la profession de foi ressemble plus à une réponse timide ou à une incantation conjuratoire de l’échec qu’à une parole constituée en (contre) pouvoir. Dehors, des étudiants d’autres départements défilent en rangs serrés aux cris de “«%o%oÁ†√,»—” sous le regard et la plume fébrile des mouchards pour protester contre la participation égyptienne à la conférence de Madrid. Les “miens” restent impassibles, l’œil rivé sur le haut-parleur qui diffuse la phrase-modèle.

Il va bientôt être treize heures trente. Il fait chaud, et le cours de français langue étrangère devrait bientôt s’achever.

Minia, octobre 1991, un an après l’opération “Tempête du désert”

Dessins extraits du carnet de croquis d'un certain Héraut, mars 1945, retrouvé chez un bouquiniste d'Alexandrie

“L’exil et le royaume”

(Avant-propos)

Le texte qu’on va lire marque le terme réel d’un séjour de sept ans en Égypte de septembre 1989 à juin 1996. J’ai l’impression d’y être demeuré en pensée, depuis l’exil qu’imposaient la reprise de fond en comble d’un chantier resté inachevé et les lenteurs de l’écriture. Il est facile de dire aujourd’hui que les dix années qui séparent le hasard des affectations des coopérants en Service national du produit achevé furent les plus importantes de mon existence, et tout porterait à le dire : je m’y suis marié, mes enfants y sont nés, j’y ai fait des rencontres et noué des amitiés dont ce travail porte la mémoire et la confiance. Mais lorsque l’histoire personnelle se confond à ce point avec le parcours intellectuel et professionnel, on a l’impression que c’est toute une vie qui s’y trouve réinvestie, et avec elle tout ce qui a fait ou a pu susciter une attirance ou une “vocation” pour *le métier d’historien*. Et les remerciements qu’il faudrait alors écrire rempliraient à eux seuls un autre ouvrage — ou meubleraient à défaut des années de séances de psychanalyse¹.

Aussi me contenterai-je ici, pour ne pas indisposer inutilement le lecteur, de rappeler le rôle *institutionnel* qu’ont pu jouer certaines personnes qui ont accompagné ce travail, non pas tant pour leur témoigner publiquement une reconnaissance qu’ils savent pour la plupart sans limite, mais pour indiquer au lecteur le lieu et le temps de son élaboration, qui en expriment en même temps toute la contingence et un positionnement qui doit impérativement être explicité. C’est dans les deux années passées à enseigner le français au Collège de la Sainte Famille au Caire (1989-1991) qu’a mûri le projet d’une histoire de ces écoles de langues où j’allais de temps à autre faire passer des examens organisés par le service culturel français. Il n’aurait pas été possible de le mener à terme sans l’accueil des pères jésuites qui ont toujours, avec beaucoup de sollicitude, écouté mes

¹. Au niveau à la fois fondateur et discret d’une note infra-paginale, il faudrait alors invoquer — mais peut-on totalement les dissocier des structures familiales et des institutions dans lesquelles ils se sont inscrits — Alain et Nadine, Jalal ‘ABD ER RAHIM, Malika et ‘Abd-el-‘Aziz, Yves, Francis et Jean-Michel, Paule et Georges TAPIERO, la khâgne de Nice, et mon “maître” Émile LLORCA, qui a su faire naître autour de lui de si fortes amitiés, les années parisiennes et ma rencontre avec Antoine et Caroline LAZARUS qui m’ont appris à dire le détachement, la relation privilégiée que j’ai pu avoir avec Marie FRANCIS à l’ENS de Fontenay-Saint-Cloud. C’est elle qui m’a initié à l’arabe quelques mois avant mon départ pour Le Caire. Il faudrait aussi inclure la rencontre avec mes beaux-parents, ‘Aïda et ‘Adel ABOU HAIDAR, qui s’inscrit, dans tous les sens du terme, sur le mode de la reconnaissance. Entre le dicible et l’indicible, la parole seule peut tenter de se frayer un chemin, et l’écriture n’est que la première des trahisons.

interrogations — rétrospectivement très naïves — et tenté, chacun à leur manière, d’y répondre. Celle du père Maurice MARTIN consista, entre autres, à m’ouvrir la bibliothèque, les archives du Collège et de la communauté, comme le firent plus tard le frère REGIS au collège Saint-Marc d’Alexandrie et Denis PALLIES à la Mission laïque. La rencontre avec mes amis de la Mission de France fut plus tardive, mais non moins déterminante. L’*incarnation* soudaine d’archives diplomatiques que je ne croyais que de papier en la personne d’une religieuse au soir de sa vie fut l’une des expériences les plus bouleversantes de mon existence et peut-être de la sienne. Je tiens humblement ici à lui demander pardon d’une faute qui n’est pas la mienne, mais dont je me suis rendu complice.

Lorsque Robert ILBERT accepta sur mon insistance de diriger mon DEA sur le collège de la Sainte-Famille de 1949 à 1962, il mesurait sans doute mieux que moi la difficulté à piloter de loin les recherches d’un étudiant dont il ne savait pas grand-chose, pris entre ses cours d’arabe au DEAC avec Wadi‘ BOUTROS, le séminaire commun à l’IFAO et au CEDEJ, dirigé à l’époque par Jean-Claude VATIN, et celui sur les pratiques de la ville qu’organisait à l’OUCC Jean-Charles DEPAULE. Mais il savait évidemment aussi que je pourrais trouver sur place un encadrement scientifique de premier plan qui compenserait son éloignement. Celui-ci était d’ailleurs tout relatif, car ses séjours au Caire, ou ma participation, sur son instance, à des réunions de chercheurs européens ou du monde méditerranéen qu’il contribuait à organiser étaient toujours l’occasion de le rencontrer et de faire le point. Dans les temps arides de la rédaction, ses relectures, malgré une surcharge évidente de travail, furent *déterminantes* dans l’affleurement à la conscience de ce que je voulais — lui — montrer. Mais c’est aussi dans les institutions caiotes que j’ai eu l’occasion de nouer mes premières discussions avec, entre autres, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Anne LE GALL-KAZAZIAN, Iman FARAG, François IRETON, Jean-François LEGRAIN, Éric DENIS, Irène FENOGLIO, Bernard BOTIVEAU et Alain ROUSSILLON. C’est également là que j’ai pu présenter mes hypothèses de recherche et, périodiquement, l’état d’avancement de mes travaux. Lorsque Christian DECOBERT devint directeur des Études à l’IFAO, il mit en place un séminaire qui fut pour moi un lieu de formation de première importance, parce que, traversant l’histoire de l’Égypte depuis l’époque hellénistique et romaine, il donnait à mon regard une profondeur historique et théorique qu’il n’avait eue jusque là qu’en autodidacte. J’ai également toujours trouvé à l’IFAO, en la personne de Pierre TALLET, un lecteur attentif des premières versions de mes manuscrits.

Par les liens qu’ils entretiennent avec des institutions de recherche françaises ou européennes, le CEDEJ et l’IFAO furent pour moi une voie d’accès au champ scientifique des études orientales. C’est pour répondre à une échéance de l’AFEMAM que Ghislaine ALLEAUME organisa pour les jeunes doctorants un atelier sur la prosopographie, où je pus mener à terme, avec Iman AL-SAÏD, Amani FOUAD et Abir MAMDOUH une enquête qui reste, aujourd’hui encore, mon meilleur souvenir de travail collectif. Enfin, l’organisation de colloques et de tables rondes par le CEDEJ ou l’IFAO m’ont permis, en découvrant des aspects plus ponctuels de leurs recherches, de mettre un visage sur les livres de Gudrun

KRÄMER et de Henry LAURENS qui, avec Jean-Charles DEPAULE et Philippe BOUTRY, ont bien voulu participer à l'évaluation de cette thèse.

D'un point de vue strictement financier, je ne dois rien, ou peu de choses, à ces institutions². Il ne faut voir dans cette affirmation aucun dédain, bien au contraire, mais l'énoncé des conditions mêmes qui m'ont permis de revendiquer une rupture : je fus par deux fois candidat malheureux à un poste de chercheur au CEDEJ. En revanche, aux personnes qui ont porté ces institutions — que je les aie connues ou qu'elles soient demeurées, de mon point de vue, de lointains décideurs parisiens qui avaient prise sur leurs crédits et la définition de leurs missions —, qui ont bien voulu m'y faire participer et faciliter mon *immersion* dans ce chantier ouvert de la recherche française, il est évident que je dois tout. Cela s'est symboliquement traduit par le statut de chercheur *associé* que m'a accordé Philippe FARGUES, et en pratique, par l'échange de documentation que l'existence d'un *lieu* comme le CEDEJ m'a permis d'effectuer avec Delphine GERARD. Alors que je m'apprêtais à quitter l'Égypte en abandonnant l'espoir de pouvoir rédiger un jour une quelconque ligne sur ce pays, elle a mis à ma disposition et transféré sur mon disque dur le résultat de plusieurs mois d'accumulation documentaire à Londres, à Nantes et au Quai d'Orsay. J'ignore ce qu'elle a fait de son côté des données provenant de la bibliothèque de l'université américaine du Caire et de celle des pères jésuites que je lui ai fournies, mais il convient qu'elle sache que je n'aurais jamais pu *matériellement* rouvrir ce chantier si cet *échange* n'avait pas eu "lieu".

*

*

*

Je n'étais en Égypte qu'un chercheur "associé". J'y étais par ailleurs enseignant à plein temps, et dans une position une fois encore ambivalente, à tous points de vue. Si l'on peut résumer en quelques lignes la bouffée d'oxygène que m'apportèrent ces *travaux pratiques*, qui rompaient avec le savoir figé des écoles de langues, le savoir théorique et livresque des centres de recherche français, ou leur insertion problématique dans "le terrain", on décrira ainsi le cadre dans lequel j'ai exercé, grâce à Denis KOHLER et Paul PENGUILLY mes fonctions dans une structure de coopération universitaire du service culturel de l'ambassade de France : un projet mobilisateur qui a suscité ferveur et enthousiasme — je ne peux encore m'empêcher d'y attacher le regard lumineux de Jean-Marie SPYCHALOWICZ qui exerçait à l'université d'Al Azhar et fut l'âme véritable de cette équipe — ; une existence institutionnelle "molle", qui s'avéra éphémère — cette structure à la fois centralisée et éclatée changea quatre fois de nom et deux fois de lieu en cinq ans — ; un statut financier personnel très confortable, mais néanmoins intermédiaire ; un positionnement épistémologique instable entre la linguistique — je pense encore à Chantal

². Trois voyages d'Égypte en Europe, dont l'un me permit un séjour de deux semaines aux archives de Nantes. J'estime les avoir payés d'une participation à leurs publications au moment où je le pouvais.

CHARNET —, la littérature avec Amani LAFORET et Daniel LANÇON, et “la civilisation”, qu’avec Jean-François FAÛ, nous cherchions désespérément à faire appeler “histoire”. Nous avons nous aussi nos “missionnaires”, comme on appelait ces universitaires de renom venus de France pour quelques jours : Lucette VALENSI et Jacques FREMEAUX, qui ont chacun bien voulu relire un chapitre de ce travail, Paul SIBLOT, qui a su m’intéresser et m’initier à la praxématique, ou Rémi LENOIR qui a partagé un moment ma vie de gyrovague entre Le Caire, Alexandrie et le Fayoum, et qui, par son intervention dans le séminaire que j’animais, a contribué à soulever un coin du voile. Nous ignorions, ou plutôt nous n’avons vu que progressivement à quel point la volonté d’imposer ce triptyque disciplinaire, qui correspondait en réalité à l’affirmation en France d’une branche du savoir universitaire, le Français langue étrangère — et à la mise en place d’un *marché public* de l’édition —, si elle emportait l’adhésion des étudiants et d’une jeune génération d’assistants, heurtait les traditions académiques des départements de Lettres françaises des universités égyptiennes du Caire et d’Alexandrie et mettait leurs collègues de province en porte-à-faux par rapport à “leurs” étudiants, “leurs” assistants et “les Français”.

De ce groupe éclaté, dont je n’ose aujourd’hui rappeler les noms égyptiens qui lui prêtèrent vie pendant quelques années, de crainte qu’ils ne puissent plus se reconnaître dans les postures que je leur prête, je ne peux tirer que l’amertume de m’interdire pour l’instant de remercier ceux qui ont pu donner toute leur chaleur à la lecture de “mes” archives et toute sa force à mon désir de témoigner.

Au terme de ce parcours, qui me mena d’Assiout à Alexandrie en passant par Minia et Tanta, et de Port-Saïd au Fayoum en passant par Mansoura, je m’arrêterai un instant sur le fait que si j’ai pu esquisser la trame d’une histoire sociale des élites égyptiennes, c’est sans doute parce que je ne les ai pas fréquentées. Ou plutôt que je n’en ai fréquenté qu’une fraction, celle que Pierre Bourdieu appelle “la fraction dominée de la classe dominante”, où l’empathie et les transferts jouèrent à plein : universitaires, enseignants du secondaire, étudiants des facultés de lettres et de pédagogie, journalistes et magistrats. Ce dernier transfert n’aurait pas été possible sans “le lien indissoluble” de mon amitié avec Denis ARDISSON, qui fut envoyé en mission par l’ENM au CNEJ où j’enseignais. Il m’y a prêté ses yeux et ses instruments d’analyse, et a toujours été, depuis mon départ pour l’Égypte, le garde-fou conceptuel de mes travaux.

“*Le langage est source de malentendu*”, disait Saint-Exupéry. On verra dans la suite qu’il prête à toutes les violences, à toutes les trahisons et aux désillusions les plus cruelles. C’est peut-être là l’enjeu secret de la dynamique du travail universitaire, tragiquement solitaire, qui permet de passer de l’angoisse de la page blanche à la plénitude du texte achevé, et qui donne, au moins pendant les quelques nuits d’insomnie où les lambeaux épars d’une vie déchirée semblent tout à coup se réunifier, l’illusion que l’on peut être le *sujet* de sa propre histoire.

Ballan-Miré, les 15-17 octobre 1999

Liste des abréviations utilisées

- ADN : Archives diplomatiques de Nantes
ADQO : Archives diplomatiques du Quai d'Orsay
ACSM : Archives du collège Saint-Marc
ACSF : Archives du collège de la Sainte-Famille
AESC : Annales, économie, sociétés, civilisations
AFEMAM : Association française pour l'étude du monde arabe et musulman
AMLF : Archives de la Mission laïque française
AN : Archives nationales
AIU : Archives de l'Alliance israélite universelle
AnIsl : *Annales islamologiques*, revue éditée par l'IFAO
BMLF : *Bulletin de la Mission laïque française*
CEDEJ : Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale
CNEJ : Centre national d'études judiciaires
DEAC : Département d'études arabes du Caire
EMA : *Égypte monde arabe*, revue du CEDEJ
ENM : École nationale de la magistrature
EU : *Encyclopædia Universalis*
IFAO : Institut français d'Archéologie orientale
IJMES : *International Journal of Middle East Studies*
OUCC : Observatoire urbain du Caire contemporain
PRO-FO : Public Relation Office - Foreign-Office
RHEF : *Revue d'Histoire de l'Église de France*

INTRODUCTION



L'ÉGYPTE tient aujourd'hui une place éminente parmi les États "ayant le français en partage", au point que le secrétaire général de la francophonie n'est autre que l'ancien chef de sa diplomatie, Boutros Boutros Ghali. La situation actuelle du français dans le pays ne saurait à elle seule expliquer la visibilité de cette position. Il faudrait plutôt invoquer la volonté politique récente, traduite par la fondation en 1990 de l'université Senghor — et bientôt d'une université française au Caire³ —, de ressusciter, avec la grande bibliothèque d'Alexandrie et son phare, la mémoire d'une "Égypte libérale" que les années Nasser et Sadate avaient fait oublier. La première moitié du siècle marqua en effet en Égypte l'âge d'or d'une société "orientale" francophone, qui se référait elle-même volontiers à l'apogée du monde hellénistique, à un rayonnement intellectuel de la cité d'Alexandrie qui avait pris le relais de celui d'Athènes. Lorsqu'on évoque l'enseignement étranger en Égypte des années vingt au début des années soixante, on se trouve confronté à un nombre considérable d'écoles développées en marge du réseau scolaire national. Les institutions françaises occupaient dans cet ensemble une position dominante par le nombre d'élèves qu'elles drainaient et par la "qualité" de leur recrutement. Certaines d'entre elles demeurent, aujourd'hui encore, des "lieux de mémoire" de cette francophonie du passé.

Exhumer la francophonie égyptienne de "l'époque libérale" à partir de ces affleurements récents ne va donc pas sans le risque de faire œuvre de mémoire plus que d'histoire. Or, *"La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude [...], l'histoire au contraire appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. [...] la mémoire*

³. L'association des Amis de l'Université Française en Égypte, présidée par Didier Pineau-Valencienne, a été constituée le mardi 22 juin 1999 à la résidence de l'ambassadeur d'Égypte à Paris. Ses membres fondateurs sont notamment Jérôme Monod, président du conseil de surveillance de Suez-Lyonnaise des eaux, Serge Tchuruk, président directeur général d'Alcatel, Jérôme Clément, président de la Sept-Arte, François Nicoullaud, directeur général de la coopération internationale et du développement au Quai d'Orsay, Jean Leclant, secrétaire perpétuel à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Jacques Andréani et Pierre Hunt, ambassadeurs de France, Hervé Gaymard et Patrick Bloche, députés, André Raymond et Dominique Chevallier, professeurs, Robert Solé, médiateur du journal *Le Monde*, Amin Abdel Nour, Conseiller du Groupe Shneider en Égypte, et Nisa Chevènement. L'association a pour objectif d'apporter un soutien financier et académique à la création de l'Université. (source : AEF - Agence Éducation-Formation)

est toujours suspecte à l'histoire dont la mission vraie est de la détruire et de la refouler."⁴ Ce travail souhaite se démarquer de la manière dont la question des écoles étrangères et celle de la francophonie égyptienne ont été abordées jusqu'à présent : d'un côté, l'historiographie nationaliste des années soixante, évoquant la naissance, la vie et la mort d'un objet condamné par avance⁵ ; de l'autre, des ouvrages plus nostalgiques, cherchant à rappeler à l'Égypte actuelle, comme à ceux qui l'ont quittée, une part enfouie de leur passé, la place éminente qu'a pu tenir le français dans *L'Égypte des rois*⁶, ou encore à quel point l'Égypte fut une "*passion française*"⁷.

S'il est communément admis que l'histoire puisse faire raison des mythes nationaux, la seconde démarcation est d'autant plus douloureuse et délicate à opérer qu'elle suppose une rupture épistémologique visant à "*affranchir mon analyse des limites inhérentes au fait d'occuper [— et d'avoir occupé —] une position dans l'espace analysé.*"⁸ Ce n'est pas la subjectivité de l'historien qui est en cause. Cette rupture renvoie à la structuration disciplinaire des sciences humaines françaises appliquées à l'Égypte et aux cadres institutionnels de l'échange : les égyptologues, les promoteurs du "français langue étrangère", les historiens et sociologues de l'Égypte sont autant de groupes professionnels ayant un *intérêt objectif* à l'actualisation et à la perpétuation de cette mémoire parce qu'il y va de la pérennité de leurs instruments de travail dans le pays⁹. Quel que soit le mode d'approche, y compris sur un mode conflictuel ou empathique, l'existence d'un "objet" appelé "Égypte", inscrit dans un "monde arabe" conçu comme "étranger" valide et institutionnalise des savoirs, qui contribuent en retour à légitimer l'existence de cet objet et surtout celle des institutions qui tiennent un discours ou prétendent agir sur lui. On ne saurait pousser trop loin le paradoxe. Le "*soupçon perpétuel sur les mots*"¹⁰ trouve sa limite dans le révisionnisme. Il reste qu'une réflexion sur les systèmes d'éducation et les institutions d'enseignement, parce qu'ils s'imposent progressivement comme la norme unique de constitution des élites sociales, ne peut faire l'économie d'une remise en cause

4. Pierre NORA, "Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux", *Les lieux de mémoire*, tome I, Paris, Gallimard, 1984, pp. XIX-XX.

5. On pense notamment à l'ouvrage de Guirguis SALAMA, *L'enseignement étranger en Égypte aux XIX^e et XX^e siècles*, Le Caire, 1962. On en trouvera un compte-rendu dans *EMA*, n° 18-19, Le Caire, CEDEJ, 1994, pp. 521-528.

6. Jean-Jacques LUTHI, *L'Égypte des rois*, Paris, 1997.

7. L'ouvrage de Robert SOLE, *L'Égypte, passion française*, Paris, 1997, s'il ne cherche "*qu'à raconter une histoire sans prétendre aucunement à l'exhaustivité*" (prologue), se pose avant tout comme un travail de mémoire, à la fois personnelle et collective. Il a le mérite, ne serait-ce que par l'ambiguïté de son titre, de référer la francophonie égyptienne à *l'histoire des passions françaises* (Théodore ZELDIN), et pas seulement à "*une attirance des Égyptiens pour la patrie de Voltaire et de Rousseau.*" (quatrième de couverture).

8. Pierre BOURDIEU, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 7.

9. Le comité de patronage de l'Université Française d'Égypte comprend des membres de chacune de ces "corporations".

10. Jacques RANCIERE, *Les mots de l'histoire, Essai de poétique du savoir*, Paris, Seuil, 1992, p. 77.

des savoirs qui les ont institués en pouvoir. C'est la raison pour laquelle ce travail a été conçu comme une réflexion sur l'allégeance, et qu'il est avant tout l'histoire *de la construction de l'extranéité* de l'enseignement étranger en Égypte. Cette option commandait aussi le choix du cadre chronologique. La période qui va de 1920 à 1960 est celle où se façonnent et se mettent en pratique les discours de l'identité nationale. Le terme d'élites est pris dans son sens le plus courant de ceux qui, par la fortune et par leur prestige, marquent leur position au sommet de la hiérarchie sociale. La question de l'allégeance telle qu'on la pose concerne le respect de leur autorité, et toutes les formes de reconnaissance de leur vocation à jouer un rôle dirigeant. Analyser les stratégies éducatives dans les termes d'une "éducation étrangère" par opposition à "une éducation nationale", c'est inévitablement être confronté à la question de l'allégeance et tracer la limite, définie comme une interaction, entre l'État-nation et ce qui lui est étranger. Au miroir de l'enseignement étranger, c'est la construction de l'État-nation égyptien qui se laisse entrevoir.

Nommer des sujets

Qu'elle se veuille sociale, économique, culturelle, politique ou "totale", l'histoire "n'est susceptible que d'une seule architecture, toujours la même : il est arrivé une série d'événements à tel ou tel sujet. [...] S'éloigner des sujets traditionnels de l'histoire et des moyens de vérification attachés à leur visibilité, c'est pénétrer sur un terrain où se troublent le sens même de ce qu'est un sujet ou un événement et la manière dont on peut faire référence au premier ou faire inférence du second."¹¹ Le sujet de cette histoire est donc l'enseignement étranger en Égypte, et plus particulièrement l'enseignement français. D'emblée se pose pourtant la question de sa visibilité et des limites qu'on lui octroie. Peut-on, sans se laisser piéger par des discours nationaux, prendre immédiatement position et distinguer l'enseignement *français* de l'enseignement *du* français ? Peut-on considérer les institutions "françaises" comme un instrument de la politique culturelle de la France lorsqu'on sait que seule l'École française de Droit fut directement financée par le Quai d'Orsay, et que la très grande majorité des établissements étaient des écoles catholiques tenues par des religieux victimes des mesures d'expulsion des congrégations prises par la République laïque ? L'enquête, partie du collège jésuite de la Sainte-Famille pour s'élargir à des établissements qui pouvaient lui être comparables, s'est avérée incapable de donner une simple liste des écoles françaises ou même d'en esquisser les caractéristiques communes. Et le faire eût sans doute été un grave anachronisme. Parce que c'est dans la confrontation entre un "modèle français" et une pratique qui ne l'était pas — si tant est que l'on puisse imaginer des pratiques "purement françaises" — que se sont élaborés des discours cristallisant les identités nationales.

¹¹. Jacques RANCIERE, *op. cit.*, p. 10.

Les écoles françaises relevaient d'un patronage français. Encore fallait-il, derrière le truisme, analyser la nature exacte de ce lien avec la métropole. Leur clientèle et leurs ambitions les ancrèrent par ailleurs solidement en Égypte. Pour qu'elles puissent devenir des écoles "étrangères", puis des écoles "qui étaient autrefois étrangères" encore fallait-il savoir ce qu'"égyptien" voulait dire. L'irruption du mouvement national et l'indépendance octroyée à l'Égypte en 1922 soulevaient la question des fondements de l'État et de sa société politique. C'est dans la réponse à cette question que s'est construit le "devenir étranger" des écoles françaises.

Les fonds d'archives qui sont les dépositaires de cette mémoire témoignent d'eux-mêmes de ces glissements de sens. Dans la période des fondations, antérieures pour la plupart à 1920, on a privilégié, même s'il s'agissait parfois de sources de seconde main, la parole des acteurs : le Quai d'Orsay, certes, mais surtout les congrégations religieuses — notamment les jésuites et les frères des Écoles chrétiennes —, la Mission laïque française, l'Alliance française, l'Alliance israélite universelle. Dans les années vingt et davantage encore dans les années trente, c'est l'action des États qui imprime sa marque, parce que la France comme la Grande-Bretagne centralisent et prennent en partie en charge des politiques éducatives en direction de l'Égypte : les archives diplomatique de Paris et de Nantes s'imposent, avec celles du Foreign Office¹², comme des sources quasi-hégémoniques, témoignant de la volonté des postes diplomatiques locaux d'être les chefs de file de leur colonie et de "leurs" institutions scolaires. La parole des acteurs, dans ce qu'elle peut avoir parfois de plus intime, n'en est pas absente. Mais elle est comme absorbée dans le flot des rapports consulaires, non sans parfois quelques résistances. La défaite de 1940 rabaisse dans un premier temps les prétentions de cette parole officielle et la fait même taire un moment avec la rupture des relations diplomatiques entre l'Égypte et Vichy. C'est alors vers le discours redevenu pluriel des acteurs qu'il convient de se tourner à nouveau. Mais les temps ont changé. A travers les ouvrages de TMMaha Îusseïn¹³ et de Guirguis Salama, on voit, pendant et après la Seconde guerre mondiale, émerger et s'imposer le discours du ministère de l'Instruction publique sur les "écoles étrangères". C'est seulement à partir des archives de trois d'entre elles — collège Saint-Marc, collège de la Sainte-Famille et Mission laïque — que l'on peut reconstituer, après crise de Suez, leur transformation en "écoles de langues".

Traversant toutes les péripéties de cette histoire tourmentée, la *Statistique scolaire de l'Égypte*, publiée par le ministère des Finances de 1907 à 1952 apparaît comme un élément de continuité, qui permet en outre d'approcher le marché de l'éducation et son évolution. A ces réserves près que c'est une source muette après la révolution, que ses nomenclatures — et par conséquent ses dénombrements — ne correspondent ni aux

¹². Toutes les données provenant du Foreign Office m'ont été communiquées par Delphine Gérard, que je tiens, une fois encore, à remercier.

¹³. TMMaha ÎUSSEIN, *L'avenir de la culture en Égypte*, Le Caire, 1938, rééd. 1993.

statistiques publiées par le ministère de l'Instruction publique, ni à celles collectées par les consulats.

Derrière la mise en œuvre de techniques propres à l'histoire sérielle — notamment traitement statistique des données et prosopographie —, le fondement de la méthode adoptée est un travail sur les mots et les discours, dans leur corrélation aux pratiques. Cela explique la large place accordée aux citations dans le corps du texte — même si “le goût de l'archive” n'y est pas étranger — et des réflexions peut-être un peu pesantes à la lecture sur les catégories du discours statistique. A l'instar de Paul Veyne, il faut considérer que “*la zone de ce qui est dit présente des partis pris, des réticences, des saillants et des rentrants inattendus, dont les locuteurs ne sont nullement conscients. [...] Loin de nous inviter à juger les choses à partir des mots, Foucault montre au contraire que les mots nous abusent, qui nous font croire à l'existence des choses, d'objets naturels, gouvernés ou État, alors que ces choses ne sont que le corrélat des pratiques correspondantes.*”¹⁴

Seules des citations d'une certaine longueur, mises en contexte, permettent, entre discours et pratique, de faire la plus grande part aux représentations partagées, qui sont en elles-mêmes agissantes. On signalera, dans le courant du texte, par des notes encadrées, la manière dont les mots utilisés comme marqueurs de l'identité — les Égyptiens, les israélites, les coptes, les indigènes etc. — polarisent et structurent le champ sémantique des appartenances. Le déséquilibre des sources au profit des rapports diplomatiques, et l'indigence des sources en langue arabe pourraient laisser croire que le centre du propos vise à reconstituer, dans un but hagiographique ou polémique, une politique de diffusion du français. Il ne s'agit pas de cela, mais de mettre en évidence, au delà de l'idéologie — encore très active —, la force des mots sur les pratiques et celle des jeux de miroir qui s'instaurent en circuit fermé entre les uns et les autres.

La mesure du temps

La première partie de cet ouvrage, centrée sur les années vingt, tente de démêler les pratiques de l'écheveau des discours. Dans une démarche typologique — et non chronologique —, elle reconstitue le positionnement social de la langue française et des écoles dans le système de formation des élites. Elle conduit à la mise en évidence d'un “modèle français” centré sur l'École française de Droit et les tribunaux mixtes, qui plonge ses racines dans un système “trans-communautaire” dont il est lui-même, avec la municipalité d'Alexandrie¹⁵, l'expression la plus achevée¹⁶. A travers lui, c'est tout un ordre symbolique de la société et du pouvoir qui se dessine, avec ses points d'ancrage, ses

¹⁴. Paul VEYNE, “Foucault révolutionne l'histoire”, in *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1978, p. 215.

¹⁵. Cf. Robert ILBERT, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, IFAO, 1996.

¹⁶. On trouvera en conclusion, Figure 19, une schématisation synoptique de ce “modèle français” et de son évolution. La présence d'un tel schéma est susceptible d'aider la lecture et de faciliter l'entrée dans cet ouvrage. On recommandera donc vivement de s'y référer au fil du texte.

frontières géographiques et sociales et les limites politiques que lui assignent le jeu des impérialismes et la montée des nationalismes européens et égyptien.

Cet ordre symbolique, dominant s'il n'est totalement triomphant dans les années vingt, échoue à assurer sa pérennité. Son entrée brutale dans l'histoire fait l'objet de la deuxième partie de l'ouvrage. Celle-ci s'ouvre sur une affaire de conversion qui, par sa nature et les proportions qu'elle prend, rend manifeste la rupture du "pacte" trans-communautaire. Le "modèle français" entre en conflit dans les années trente avec une nouvelle économie des échanges symboliques, et la confrontation à l'intérieur du champ peut s'analyser dans les termes des "politiques monétaires", conduites en parallèle avec les réactions du "marché de l'éducation". C'est bien en effet ces dernières qui sont au cœur de l'évolution comme de la problématique de ce travail : l'éducation sera abordée, tout au long de ce texte, comme l'investissement — total — qu'une génération peut faire sur la suivante. L'analyse ne porte pas sur un quelconque "sentiment national", dont l'existence est attestée dès le XIX^e siècle, donnant au mouvement de 1919 son impressionnante capacité de mobilisation. Ce qui est en question, c'est la manière dont l'enseignement a pu donner force et traduction institutionnelle à des appartenances que les acteurs n'ont cessé de poser en termes d'engagement volontaire et d'allégeance.

Les apparents bouleversements des années quarante et cinquante étudiés en troisième partie, au moment où les événements imposent leur rythme à l'histoire ne sont que le prolongement des ruptures dans l'ordre symbolique opérées dans les années trente. Tout en assurant le triomphe d'un ordre national qui s'impose avec force et conduit à l'exil une bonne partie de l'ancien public des écoles françaises, de nouvelles élites intègrent avec boulimie la vertu pratique de ces institutions, et avec elles, la force des instruments de domination du passé.

On a eu recours, pour marquer ces ruptures, à un découpage chronologique précis, qui ne va pas sans poser de problèmes. Le premier vient de la confrontation avec les archives, qui imposent la temporalité de l'événement, mais à l'intérieur du discours de l'institution, parce qu'elles n'en sont que l'émanation. Cette temporalité est celle des réformes, voulues ou dictées par des contraintes extérieures. Mais un discours de réforme peut être simplement conjuratoire et procéder d'analyses erronées. De plus — et c'est là un deuxième problème — on ne peut mesurer la portée d'une réforme qu'à l'aune du temps de l'éducation bourgeoise : du jardin d'enfants au baccalauréat, il faut bien compter une quinzaine d'années, voire plus lorsqu'on y intègre les études supérieures. Cela signifie donc que toute réforme, engagée à un moment donné du cycle d'études, est forcément vouée à ne produire ses effets que de façon différée. On peut néanmoins résoudre cette difficulté en situant la rupture là où elle se trouve dans l'ordre du discours, dans la formulation ou dans la mise en place de la réforme. Mais cela n'infère en rien la manière dont elle pourra être appliquée ou non, détournée ou dévoyée par les acteurs et produire ses propres effets pervers. Il faut par ailleurs bien garder présent à l'esprit que dans un

établissement scolaire, une réforme ne fait pas disparaître d'un seul coup les générations qu'elle n'a pas affectées. Les générations de la réforme et celles qui lui sont antérieures s'inscrivent dans l'institution sur le mode de la simultanéité.

Enfin, au delà du temps de l'événement et du temps de l'institution, l'efficience d'un système éducatif ne peut se mesurer qu'à l'échelle de ce que Fernand Braudel appelait "le temps des hommes". Le seul temps des institutions et leur seul discours génèrent en effet des illusions d'optique aux effets dévastateurs. Or, il faut bien rendre compte des éducations bourgeoises déçues, des carrières avortées et des *illusions perdues*, tout ce que précisément, on ne trouvera jamais dans les palmarès et les répertoires des Anciens. C'est cette difficulté qu'on a essayé de signifier par la période embrassée dans cet ouvrage : 1920-1960, soit quarante ans, la durée moyenne d'une "carrière de notable". On aurait pu, après tout, remonter à la période des fondations, à l'expédition d'Égypte ou à l'arrivée des père lazaristes à Alexandrie (1844). Le premier chapitre ne se prive d'ailleurs pas de ces incursions dans la généalogie des écoles françaises. Mais précisément parce qu'elle n'est qu'une généalogie : en 1920, deux, voire trois générations d'élèves avaient déjà été formées dans ces institutions. Leur visibilité sociale ne tenait pas seulement à leur caractère de lieux de formation performants, mais au statut, aux postes et aux fonctions qu'occupaient leurs anciens élèves. On ne peut plus à partir de cette date les considérer — et cela eût été le cas si l'on était remonté plus loin dans le passé — seulement comme des instruments ou des produits de l'expansion française en Orient. En 1920, elles apparaissent déjà comme des lieux de reproduction des élites sociales. Et l'on pouvait y faire rentrer ses enfants avec l'illusion qu'ils formeraient les élites futures de l'Égypte.

C'est le caractère brutal du passage de l'illusion à la réalité qu'on a cherché à signifier par les dates-charnières de 1928 et 1940. On ne saurait affirmer que la prise de conscience de cette illusion eut lieu à l'une ou l'autre date, ni que la domination symbolique du "modèle français" s'arrêta en 1928 — on trouve bien, dans l'Égypte des années quatre-vingt-dix, des personnes âgées portant le tarbouche et se réclamant d'une nationalité ottomane —. On montrera, bien au contraire, que les effets de cette domination se font sentir jusqu'au début, voire à la fin des années soixante, et il est évident que sa mémoire n'est pas non plus totalement étrangère à la mise en œuvre du projet de l'université française en Égypte. Ces dates-charnière placées à titre d'indicateurs autorisent toutes les transgressions, dans un sens ou dans l'autre. La première rupture, avant même les verdicts du marché, est celle de la structuration institutionnelle d'un "modèle national" faisant de l'arabe le "bien commun" des Égyptiens. Cela faisait certes bien longtemps que les Égyptiens parlaient et publiaient en arabe. Mais que cette langue fût explicitement vouée à devenir la langue exclusive de sa société politique et que l'État se dote

d'institutions chargées d'en faire une "culture de jardin"¹⁷ était une plus grande nouveauté. La seconde rupture, induite par la défaite française, a la visibilité d'une coupure du cordon ombilical entre la francophonie égyptienne et la France. On ne saurait non plus affirmer que celui-ci n'était pas atrophié depuis longtemps. Mais le caractère manifeste de cette dissociation marque l'ouverture des écoles françaises à une nouvelle clientèle, et elle a des effets mesurables. Si l'on ne peut attribuer une date indiscutable à l'une et l'autre rupture, il reste qu'il fallait bien *signifier* d'une part qu'elles étaient bien réelles, d'autre part que l'une se passa avant l'autre.

Ce découpage chronologique précis s'inscrit dans les formes académiques d'une discipline, l'histoire, qui cherche à "*articuler en un seul discours un triple contrat : un contrat scientifique qui oblige à découvrir l'ordre caché sous l'ordre apparent en substituant les corrélations et les comptes exacts d'un processus complexe à l'échelle des poids et des grandeurs visibles de la politique ; un contrat narratif qui commande d'inscrire les structures de cet espace caché ou les lois de ce processus complexe dans les formes lisibles d'une histoire comportant commencement et fin, personnages et événements ; un contrat politique qui lie l'invisible de la science et le lisible de la narration aux contraintes contradictoires de l'âge des masses : des grandes régularités de la loi commune et des grands tumultes de la démocratie, des révolutions et des contre-révolutions ; du secret caché des multitudes et de la narration lisible pour tous et enseignable à tous d'une histoire commune.*"¹⁸ Le caractère abrupt de ce découpage, et les libertés prises avec lui, qui semblent en permanence le contredire, doivent se lire comme une métaphore, poussée jusqu'au paradoxe, des murs sécurisants de ces écoles étrangères qui se croyaient françaises alors qu'elles étaient d'Égypte, se pensaient en phase avec un ordre social qui avait déjà un pied dans le passé, et étaient convaincues d'être de leur époque alors que les aspirations de leur public les projetaient déjà dans un autre temps.

¹⁷. Allusion à l'ouvrage d'Ernest GELLNER, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989 pour la traduction en français, p. 77.

¹⁸. Jacques RANCIERE, *Les mots de l'histoire*, *op. cit.*, p. 23-24.

“Tout client de la langue française est un client naturel des produits français.”

Pierre FONCIN, secrétaire général de l'Alliance française, vers 1890

“— Créature perverse! s'écria-t-il, tu ne retiens que les opinions les plus néfastes. Voilà à quoi aboutit l'instruction qu'on te donne! J'ai deux filles ; je jure qu'elles ne sauront jamais lire! Je dirai à ta grand-mère qu'elle veille sur toi, car tu es en danger.

— Je ne resterai pas avec ma grand-mère, déclarai-je en le regardant en face. J'apprends le français ; quand je le saurai bien, j'irai à Paris.”

'OUT-EL-KOULOUB, *Ramza*, 1958

PREMIÈRE PARTIE

LA LINGUA FRANCA DE L'ÉGYPTE LIBÉRALE (1920-1928)

- CHAPITRE PREMIER : AU CŒUR DU SYSTEME DES ELITES
- CHAPITRE DEUXIEME : LA FRANCE, PRECEPTEUR DE L'ÉGYPTE INDEPENDANTE ?
- CHAPITRE TROISIEME : LE PRE CARRE DES “ECOLES FRANÇAISES”

CHAPITRE PREMIER

AU CŒUR DU SYSTÈME
DES ÉLITES

- I. Le champ étendu et prestigieux des usages du français
 1. Le français au cœur d'une "communauté des intérêts"
La clé du monde des affaires
De la haute administration à la Cour
 2. La langue de *l'Égypte contemporaine*
La langue des sociétés savantes et scientifiques
"L'ambition de devenir des écrivains français"
"Cette France dont la langue claire fait les pactes honnêtes"

- II. Un héritage scolaire composite
 1. Vie et mort d'une tradition d'État
Écoles et missions au service d'un projet impérial et dynastique
L'occupation britannique et le recul du français
dans l'enseignement officiel
 2. Une tradition confessionnelle qui distingue et sépare
Une francophonie tardive
Sur les traces du *Poverello*
En mission chez les "schismatiques"
Résistances et "Dignité des Églises orientales"
 3. Une tradition laïque et universelle plus récente
Les nécessités d'une cohabitation interconfessionnelle
La voie étroite de l'Alliance israélite universelle
Les débuts de la Mission laïque française en Égypte

UNE assistante du Département de français de l'Université de Suez à qui il était demandé récemment si le français devait être considéré en Égypte comme une langue étrangère se récria et répondit : “*Le français, une langue étrangère ? C'est une langue habituelle!*”¹ Le qualificatif était particulièrement bien choisi : dans un souci de précision, dont la politesse vis-à-vis de son interlocuteur étranger n'était sans doute pas absente, il signifiait une forte appropriation du français, un haut degré de familiarité avec cette langue qui allait jusqu'à “penser en français”, sans toutefois franchir la frontière de l'emploi de l'adjectif possessif, réservé à l'arabe. Le terme, que l'on pourrait aussi interpréter comme la forme adjectivale du concept d'habitus que l'on doit à Pierre Bourdieu, marquait également que cette intériorisation n'avait rien de naturel : une habitude, cela n'est pas inné, cela s'acquiert. Le mot pouvait ainsi inviter à l'analyse des origines de l'usage du français en Égypte comme un fait historiquement construit, s'enracinant et se confortant dans des institutions, et donc socialement variable.

Tel était déjà le cas dans l'Égypte du lendemain de la Première guerre mondiale. Le français s'y inscrivait comme une tradition vénérable et prestigieuse, progressivement ancrée dans le pays depuis un peu plus d'un siècle dans une sédimentation d'institutions socialement bien différenciées.

I. LE CHAMP ETENDU ET PRESTIGIEUX DES USAGES DU FRANÇAIS

De nombreux témoignages concernant l'Égypte des années 1920-1930, qu'ils le déplorent ou s'en réjouissent, s'accordent à relever l'importance de la langue française dans les échanges quotidiens. Cet usage dépasse très largement la petite colonie française qui, à son apogée au recensement de 1917 compte 23 000 ressortissants dans un pays de 12 millions d'habitants, loin derrière les Grecs (56 000), les Italiens (50 000) et les sujets britanniques qui y résident en nombre équivalent (24 000). Il faut bien évidemment se garder de confondre colonie nationale ou communauté instituée (*galīya, ṭæ'ifa ou millet*) et communauté

¹. Cité par Chantal CHARNET, in *La langue française en Égypte, Bilan d'une présence*, document dactylographié, Mission de Recherche et de Coopération près l'Ambassade de France en R.A.E., février 1992, p. 15.

linguistique. Dans la seule ville du Caire, le recensement de 1917 dénombre 50 000 personnes parlant le français (60% d'hommes), qui demeure la première langue étrangère utilisée dans la capitale, talonnée par l'anglais (45 000 locuteurs, dont 80% d'hommes) et l'italien (32 000)². Mais c'est moins par la quantité des gens qui le pratiquent que par les domaines où il est en usage et le prestige social qui y est attaché que le français marque sa différence.

En mars 1933, un rapport d'un certain J. Lozach au Quai d'Orsay se fait l'écho assez fidèle du ton autosatisfait qui a prévalu tout au long de la décennie écoulée dans les milieux diplomatiques et parmi les visiteurs français en Orient. Si l'ensemble de son rapport n'était une sévère mise en garde contre les dangers menaçant la culture française dans le pays, on ne percevrait qu'à peine l'ironie de ces premiers paragraphes, tant ce qu'ils décrivent s'apparente à la surprise et à la fierté de ceux qui n'ont voulu voir en Égypte qu'un pseudopode de l'Europe :

“Quand il débarque à Alexandrie, le voyageur français se trouve agréablement surpris d'entendre de toutes parts, parler sa langue, de lire des enseignes, des affiches, des journaux semblables parfois à ceux qu'il voyait quelques jours auparavant, à Paris ou dans les rues de Marseille. N'était un certain accent, nullement désagréable, il aurait l'impression de se trouver devant des compatriotes.

Au Caire, l'impression est moins forte, néanmoins, le français peut encore sembler universellement répandu : même au fond du Mousky, on trouve des gens qui le parlent, des inscriptions, des placards dans notre langue. Bien plus, pour nombre de gens de nationalité égyptienne — des juifs surtout — comme pour beaucoup de personnes à la nationalité mal définie qui vivent dans le pays, le français est la langue maternelle, langue qu'ils possèdent avec une vraie

². Chiffres relevés par M. CLERGET, *Le Caire, Étude de géographie urbaine et d'histoire économique*, Le Caire, 1934, et cités par Irène FENOGLIO, “Réforme sociale et usage des langues”, in *Entre réforme sociale et mouvement national, identité et modernisation en Égypte*, CEDEJ, Le Caire, 1995, p. 266. Le recensement de 1917 est le premier recensement où la question de la langue ait été posée. Deux points en rendent cependant les chiffres peu exploitables, si ce n'est à titre d'indice. Le premier est qu'ils sont fondés sur les déclarations des personnes recensées et ne reflètent pas forcément un réel degré de compétence ou de pratique linguistique ; le second est qu'on ignore comment la question a été posée et quel était le traitement réservé aux situations fréquentes de pluri-linguisme ou de diglossie.

maîtrise; d'autres, dont la langue propre est l'arabe, usent communément de notre langue."³

A la force du nombre et d'une visibilité particulière dans le paysage urbain s'ajoute celle de la qualité de ces francophones. Sans aller jusqu'à écrire, comme le contre-amiral Grandclément, que *"tout ce qui pense en Égypte, provient de nos écoles"*⁴, le consul de France à Alexandrie ramène les choses à de plus justes proportions en affirmant en 1923 : *"Aujourd'hui, c'est la connaissance du Français qui correspond véritablement à une supériorité sociale."*⁵ A titre de preuve, il joint à son rapport la traduction d'un article paru dans un journal de langue arabe qui montre, par un inventaire de ses usages en 1923, à quel point le français est un capital efficient dans le champ du pouvoir.⁶

1. Le français au cœur d'une "communauté des intérêts"⁷

Les quarante années d'occupation britannique ont été marquées par une répartition des rôles : aux Anglais la réorganisation de l'État, l'assainissement budgétaire, le maintien de l'ordre, et la définition d'un projet de développement centré sur la monoculture cotonnière ; à charge pour les négociants locaux, et notamment alexandrins, bénéficiant d'une autonomie encore inédite, d'organiser l'exportation du coton et, dépassant en cela l'attente du colonisateur, le réinvestissement dans la banque, l'immobilier et l'industrie. Entre ces deux pôles constitués par *"l'ordre anglais et le coton"* d'un côté, et de l'autre *"l'ordre levantin et l'immobilier, voire le financier"*⁸, la puissance des consuls de France

³. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1901-1939.

⁴. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°6, p. 34-69. Rapport du 1^{er} décembre 1921 au ministre de la Marine.

⁵. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°33, p. 137-144, lettre du 29 octobre 1923.

⁶. Cet article a été reproduit dans sa presque totalité par Delphine GERARD, "Le choix culturel de la France en Égypte, la langue française en Égypte dans l'entre-deux guerres", *Égypte-Monde arabe*, n°27-28, 3e-4e trimestres 1996, p. 261-263. S'inscrivant dans une campagne en faveur du rétablissement du français dans l'enseignement officiel, il est très vraisemblable qu'il ait été inspiré par la légation de France au Caire ; il n'en demeure pas moins qu'il s'appuie sur des données objectives incontestables.

⁷. Expression empruntée à Robert ILBERT, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, 1996, ch. 5, p. 241-300.

⁸. *Ibid.*, p. 300.

s'est singulièrement essoufflée, comme en témoignent les réticences du Quai d'Orsay devant la mise en place de la municipalité d'Alexandrie et les regrets, quelque trente ans plus tard, du contre-amiral Grandclément, devant la puissance financière des bourgeoisies locales : *“Nos succursales du Comptoir d'Escompte et du Crédit Lyonnais ne sont que d'assez petites maisons en comparaison des autres banques installées au Caire et à Alexandrie ; le "Bon Marché" établi au Caire où il est notre plus grand établissement commercial paraît presque mesquin à côté des énormes magasins qui l'entourent et si nous tenons la première place dans l'industrie sucrière, avec la raffinerie de Haonâmdiye, nous n'avons par ailleurs que peu ou point d'intérêt dans l'industrie cotonnière à moins que les intérêts des Syriens ne se confondent avec les nôtres.”*⁹ C'est au moins autant la mise en place du mandat français sur la Syrie et le Liban qui pourrait justifier cette possible confusion des intérêts que le partage d'une langue et d'une culture avec des “personnes à la nationalité mal définie”, traditionnellement protégées de la France. Robert Ilbert a montré combien cette bourgeoisie avait pu gagner d'autonomie et jouer des protections capitulaires ou des nationalités comme de cartes de crédit ; il reste que le partage des rôles entre occupants britanniques et bourgeoisies locales, renforcé par le partage des sphères d'influence française et britannique aux termes des accords de l'Entente cordiale de 1904, a permis à la langue française de demeurer celle des élites économiques et de conserver des positions solides dans de nombreux rouages de l'État, avant que la diffusion de l'anglais n'y devienne irréversible.

La clé du monde des affaires

Le français est avant tout la langue du commerce et des affaires. Cela tient pour une grande part au poids des investissements de capitaux français dans le pays : Henri Gaillard, ministre de France, livre une estimation évaluant en 1918 à 4,5 milliards de Francs les capitaux français engagés en Égypte, dans la Caisse de la Dette, dans des sociétés de crédit, ou dans des affaires industrielles et commerciales.¹⁰ Le chiffre est très supérieur aux 2,3 milliards de Francs cités par

⁹. Rapport du 1^{er} décembre 1921 au ministre de la Marine, *op. cit.*

¹⁰. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°20, annexe à la lettre du 1^{er} avril 1922 récapitulant l'ensemble des intérêts “matériels et moraux” de la France en Égypte.

Claude Liauzu¹¹, qui représentaient déjà en 1914 plus de la moitié des investissements étrangers dans le pays, et une somme comparable à celle investie dans l'ensemble de l'Empire colonial français.¹²

Ces écarts entre les estimations tiennent peut-être tout simplement à la définition de ce qu'on pouvait qualifier d'investissements "français". Samir Saul a montré toute la complexité des modes d'intégration de l'Égypte à l'économie européenne et la coexistence, à partir de 1907, de toutes les formes de sociétés d'intérêt "mixte", allant des négociants étrangers installés à Alexandrie depuis l'époque de Muḥammad 'Alī au dispositif plus complexe des "*sociétés anonymes extra-muros*."¹³ L'usage du français ne s'arrête pas en effet à ces innombrables "maisons" fondées sur place par des Français, ou à ces filiales de grandes sociétés françaises que sont le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, la Société Lebon — disposant depuis l'époque d'Ismaïl du monopole de l'éclairage urbain —, les grands magasins du Bon Marché, du Louvre et du Printemps, les Galeries Lafayette... Il a également cours dans de nombreuses sociétés égyptiennes ou étrangères constituées au moins en partie si ce n'est en majorité, de capitaux français : en plus grand nombre et de plus grande importance que les sociétés entièrement françaises, souvent fondées en Égypte où elles ont leur siège social, leur direction offre une large place à des ressortissants français. C'est le cas de la Compagnie universelle du canal de Suez, où la France a conservé, malgré la part prépondérante prise par les Britanniques, une situation privilégiée dans la répartition du personnel entre les diverses nationalités. A travers ses investissements très majoritairement privés, la France apparaît présente dans tous les secteurs de modernisation et d'équipement du pays : Crédit Foncier égyptien, Land Bank of Egypt, Société des eaux du Caire, Sucrieries d'Égypte, Société égyptienne d'irrigation, et, en association avec la Belgique, l'autre puissance francophone d'Europe également très présente, dans la Compagnie d'Héliopolis,

¹¹. LIAUZU, Claude, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne, de Suez (1869) à nos jours*, Bruxelles, ed. Complexe, 1994, p. 39.

¹². Voir à ce sujet THOBIE, Jacques, (dir), *Histoire de la France coloniale, T 2, 1914-1990*, Paris, A. Colin, 1990, p. 57-58.

¹³. Samir SAUL, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914, Intérêts économiques et implications politiques*, Paris, 1997, chapitre premier, p. 18 pour les définitions. Il appelle une "société extra-muros" une société fondée à l'initiative des éléments locaux (résidents étrangers et protégés), à capitaux d'origine principalement européenne et dont l'administration réside en Égypte.

la Société immobilière de l'Ezbékieh, les Tramways d'Alexandrie et la Ramleh Railway. La liste est loin d'être exhaustive.

Le français s'est depuis longtemps imposé comme la langue commune de toutes ces sociétés fondées sur des intérêts mixtes : elles correspondent, rédigent leurs statuts, leurs contrats et dressent leurs bilans dans la langue de Molière, qui sert également à régler leurs différends. Son usage est devenu indispensable, et en est même arrivé à devenir naturel aux compagnies anglaises établies en Égypte : *“Quiconque écrira une lettre en arabe à l'Anglo-Egyptian Bank ou à Davies Bryan, recevra sa réponse, ni en arabe, ni en anglais, mais en français.”*¹⁴ C'est qu'une institution a profondément ancré le français dans la vie économique moderne de l'Égypte : il s'agit des Tribunaux mixtes. Fondés en 1875, leur compétence a rapidement quitté le strict cadre des traités capitulaires pour s'étendre *“à toutes les questions où un intérêt mixte, c'est-à-dire un intérêt étranger, peut ou pourrait être engagé.”*¹⁵ La législation mixte est d'origine française. Les codes ont été calqués sur les codes français, à l'exception de quelques emprunts à des lois belges ou italiennes. Surtout, la jurisprudence mixte fait de larges emprunts aux dispositions des lois françaises qui n'ont pas été reproduites dans les codes mixtes, ou plus directement à la jurisprudence française, suivie avec attention et régulièrement commentée dans *La Gazette des Tribunaux Mixtes*, le journal du Palais.

Depuis 1875, les actes de procédure, les contrats publics, les procès-verbaux, ordonnances, jugements et arrêts peuvent être en théorie rédigés en anglais, en arabe, en français ou en italien. Dans la pratique, après l'échec de plusieurs projets de réforme britanniques destinés à y renforcer l'anglais — le dernier remontant à 1918¹⁶ —, l'hégémonie du français paraît presque totale en 1922. Fait significatif, le français a trouvé aux Tribunaux mixtes le soutien de magistrats et avocats italiens, nourrissant la méfiance des autorités britanniques à l'égard de ce que Lord Lloyd appellera plus tard le “bloc latin” : *“La langue italienne a concurrencé le français dans les premières années de la réforme. Mais depuis plus de 25 ans, toute la procédure est rédigée en français, la presque*

¹⁴. Article cité par le Consul de France à Alexandrie, *op. cit.*

¹⁵. Groupe d'Etudes de l'Islam, *L'Égypte indépendante*, Paris, 1938, p.124.

¹⁶. Cf Jules CATZEFLIS, “Les projets de Sir William Brunyate”, in *Les juridictions mixtes d'Égypte 1876-1926, Livre d'Or*, Alexandrie, 1926, p. 109-118.

totalité des plaidoiries est prononcée en français ; la presque totalité des jugements rédigés en français. Il en est de même des actes publics. [...] Les seules plaidoiries qui aient été prononcées en langue italienne au cours de ces dernières années l'ont été par des avocats italiens devant des juges sommaires italiens : la quantité en est négligeable. Quelques magistrats italiens ont également rendu des jugements dans leur propre langue. [...] Il faut noter, au surplus, que depuis l'élaboration des projets de réforme des Tribunaux Mixtes, les magistrats et avocats italiens s'abstiennent d'employer la langue italienne dans le but de confirmer le monopole de fait de la langue française.”¹⁷ Quant à la concurrence de l'anglais et de l'arabe, leur cas ne fait l'objet que de deux courtes phrases : “On n'a pas plaidé dix fois en anglais depuis dix ans. Il n'existe ni jugement, ni arrêt en cette langue, pas plus d'ailleurs qu'en arabe.”¹⁸ Il demeure en effet encore possible en 1934 à un Président de chambre suisse de la Cour d'Appel mixte d'Alexandrie, même si cela est de plus en plus mal perçu, de refuser de signer un arrêt préparé par un conseiller égyptien en invoquant son ignorance de l'arabe.¹⁹

De la haute administration à la Cour

Clé indispensable du secteur moderne des affaires, le français est de ce fait très présent dans les administrations de l'État “ayant la couleur commerciale et possédant des rapports avec l'étranger”²⁰. Dans son travail sur *La langue de l'administration en Égypte au XIX^e siècle*, ‘Abd al-Samî‘ Sælem al-Haræwî a montré comment on passait d'une situation de bilinguisme inégalitaire entre l'arabe et le turc à une extrême disparité de langues administratives en fin de siècle, les langues européennes tenant désormais le haut du pavé tout en se livrant à une vive concurrence entre elles, chacune cherchant à asseoir son autorité sur quelques fiefs administratifs.²¹

17. Henri Gaillard, lettre du 1^{er} avril 1922, *op. cit.*

18. *Ibid.*

19. Incident rapporté par Henri Gaillard, télégramme n°91 du 19 avril 1934, ADN, Série Londres Ambassade, volume n°407.

20. Article cité par le Consul de France à Alexandrie, *op. cit.*

21. *Y*œ†«%o”ÂÍŸ†”«%oÂ†«%oÁ—«ËË”†%o/...†«%o≈œ«—...†«%oŸ«Â...†·È†Â’—†·È†«%o,—È†«%o «”Ÿ†Ÿ‘—”†«%o,«Á—...”†≥∂π±Æ

Troisième langue officielle du pays depuis le règne de Sa'ïd (1854-1863)²², le français, dans le bilan que l'auteur dresse en fin de siècle au début du règne de 'Abbæs II (1892-1914), occupe parmi les langues étrangères, la position la plus éminente²³, alors que la langue arabe est devenue explicitement, depuis le décret du 9 janvier 1870 langue officielle de l'administration, ne laissant plus au turc qu'une position marginale²⁴. Il est certain cependant que l'anglicisation de l'administration a, de son côté, progressé de 1882 à 1922. D'un strict point de vue quantitatif, en 1882, Français et Italiens faisaient jeu égal avec respectivement 317 et 319 fonctionnaires au service du gouvernement égyptien, alors que les Anglais n'en comptaient que 264. Quarante ans plus tard, 979 Britanniques travaillent dans l'administration égyptienne, contre 480 Italiens et seulement 171 Français²⁵. Ces données doivent être légèrement nuancées : au tournant du siècle, l'usage de l'anglais demeure limité aux administrations sous tutelle britannique directe : *“Quant à la langue anglaise, [c'était] la langue de base dans les secteurs que contrôlaient les Anglais, et dont ils avaient pris en main la direction, comme les douanes, les chemins de fer, les télégraphes, le téléphone, l'éclairage portuaire, l'irrigation ; on l'utilisait dans les administrations où les conseillers et les inspecteurs anglais agissaient, et dont ils tenaient les rênes.”*²⁶. La bibliographie du cours de *Droit pénal indigène*, publié en 1908 par J. Grandmoulin est très éloquente sur la manière dont les deux langues s'articulent. Les codes, lois et décrets sont publiés simultanément en français et en arabe, et ne sont traduits en anglais qu'avec un temps de retard. Tous les recueils de jurisprudence et les ouvrages de doctrine cités sont en français ou en arabe, à l'exception d'un article en anglais. En revanche, les rapports annuels sont trilingues, et surtout, les notes, instructions et circulaires du ministère de la Justice et du Parquet, non publiées, s'adressant aux juridictions locales, sont un peu plus souvent rédigées en anglais sans paraître nécessiter de traduction en français ou en arabe. Au français les énoncés à caractère général ou universel, à l'anglais la gestion du quotidien.

²². *Ibid.*, p. 361.

²³. *Ibid.*, p. 490-493.

²⁴. *Ibid.*, p. 392 et suiv.

²⁵. Données provenant du Foreign Office, citées par Delphine GERARD, op. cit., p. 260.

²⁶. *Ibid.*, p. 491.

L'anglicisation de l'administration est par ailleurs en 1920 un fait relativement récent. Très modérée à l'époque de Lord Cromer (1883-1907), elle a été plus active à celle de Lord Kitchener (1911-1914) pour s'intensifier durant la Première guerre mondiale. Celle-ci, en transformant l'Égypte en camp retranché des troupes coloniales anglaises, a, selon la boutade courante, fait plus pour angliciser l'Égypte que les 40 ans d'occupation qui avaient précédé.

La diffusion de l'anglais semble surtout s'être limitée aux échelons intermédiaires des administrations, et ne pas avoir atteint le sommet de l'État. La guerre a favorisé l'accroissement, en particulier au moment de la démobilisation, du nombre de fonctionnaires anglais jeunes et moins compétents que leurs prédécesseurs. Une *nokta* qui circulait au début des années vingt témoigne du ressentiment de certains fonctionnaires égyptiens, mais aussi du statut inférieur accordé à l'anglais comme capital de distinction : *“Un Egyptien, élevé en Angleterre, veut rentrer dans son pays, se sentant capable d'y rendre des services. Dans une rue de Londres, un mendiant lui tend la main, il lui donne une livre en or ; l'ami qui l'accompagnait s'en étonne. L'autre lui répond : Sait-on jamais... peut-être dans mon pays serai-je sous les ordres de cet homme dans un ministère.”*²⁷ Plus péremptoire, marquant à la fois une distance hiérarchique, et un profond clivage dans la formation de deux générations, ce témoignage recueilli auprès d'un *“indigène de haute valeur intellectuelle, sorti de Normale Supérieure de Paris”* : *“Nos jeunes indigènes qui reviennent de France leurs études terminées ont, en somme, quelque chose dans le ventre, et il est possible d'en tirer une utilisation sérieuse, tandis que ceux qui reviennent d'Angleterre, n'en ramènent qu'une présomption ridicule et la raquette à la main. Ce ne sont que des ânes bâtés, pour la plupart, et nous ne pouvons rien en faire de sérieux.”*²⁸ Ressentiment contre l'occupant, mais aussi claire conscience de critères de distinction nécessaires à l'entrée dans le champ du pouvoir se conjuguent pour

²⁷. Lettre de la baronne de la Grange au sujet d'un voyage en Égypte accompli en avril 1920, transmise à M. de Beaumarchais, sous-directeur d'Afrique, ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°15, p. 102.

²⁸. Rapport confidentiel et anonyme, daté du 13 octobre 1924, transmis au ministère des Affaires Étrangères par le Sénateur de la Gironde, dont l'auteur, très anglophobe, serait *“une personnalité française mêlée depuis de longues années à la vie égyptienne”*, ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°23.

faire du français, non de l'anglais, la langue indispensable à une "bonne éducation" au début des années vingt.

Toute l'administration des Affaires Étrangères fonctionne en français qui est, à cette époque, la langue de la diplomatie européenne. Lorsqu'il s'agit, en mars 1922, de réorganiser les directions du ministère, c'est l'organigramme du Quai d'Orsay qui sert de référence. Si le secrétariat général et une direction échoient aux Anglais, il est prévu d'envoyer un certain nombre de jeunes égyptiens se destinant à la carrière diplomatique à l'École libre des sciences politiques de Paris²⁹. En 1939 encore, lorsque le Conseil des ministres égyptien décide que la correspondance entre les consulats étrangers en Égypte et le Ministère Royal des Affaires étrangères se fera désormais en arabe dans les deux sens, les usages perdurent, et il est prévu que cette correspondance "*sera accompagnée, en cas de nécessité, d'une traduction en français.*"³⁰

Organisme international de contrôle des finances égyptiennes, c'est tout naturellement que la Caisse étrangère de la dette publique a adopté en 1876 la langue et les formes de la comptabilité française. Derrière elle, c'est l'administration de la Statistique qui fait usage du français et publie dans cette langue. Si elle est, depuis l'occupation, une chasse gardée britannique où l'influence de l'anglais s'est fait sentir³¹, celle des douanes assure une grande partie de sa correspondance avec les négociants et les différentes sociétés en français. Il en va de même de l'administration des Postes. A l'inauguration du Congrès International des Postes du Caire le 1^{er} février 1934, Ibrahim Fahmy Karim Pacha, ministre des Communications, ne fait, en prononçant son discours en français que suivre un usage confirmé par le Prince de Galles dans un précédent congrès à Londres.

²⁹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°20, p. 179.

³⁰. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°44.

³¹. 'Abd al-Samî' Sælem AL-HARAWI, *op. cit.*, p. 492.

Le pouvoir de contrôle législatif de la Cour d'Appel mixte d'Alexandrie³² a ouvert de surcroît au français tout le champ de l'activité législative, dont une bonne part se déroule en français au début des années vingt. Dès 1874, le gouvernement lança *Le Moniteur Égyptien* qui prit dix ans plus tard le titre de *Journal Officiel* et fonctionnait en parallèle avec l'édition arabe de «%oË, «Δÿ† «%oÂ'—Í... Sans aller jusqu'à être la langue de fonctionnement du Parlement, le français était la langue de délibération de la municipalité d'Alexandrie depuis sa fondation en 1890, tout comme celle de la Commission de Législation, du Conseil Économique et de certains Conseils des Ministres, dont les procès-verbaux étaient rédigés en français. Au delà, c'est toute la société politique qui paraît en 1923 avoir pour langue commune le français : "*La Délégation Égyptienne et la Délégation Officielle se sont servies du français quand il s'est agi pour elles de traiter avec le gouvernement britannique. Elles délibèrent tour à tour avec Lord Milner et Lord Curzon en français. L'Autorité militaire anglaise transmettait ses proclamations aux ministres égyptiens et échangeait avec eux les notes politiques en français.*"³³ En 1925, lors d'un incident entre la Communauté israélite d'Alexandrie et le collège Sainte-Catherine, on peut lire non sans une certaine surprise, dans un journal libre-penseur, une interpellation en français du gouvernement égyptien, affirmant que c'est ainsi qu'on se fera le mieux comprendre : "*Plusieurs catégories de citoyens, plusieurs minorités, plusieurs groupes confessionnels, bousculés, brimés, grossièrement insultés, commencent à s'échauffer. Il faut que les chefs responsables se dépêchent de mâter les trublions. Le gouvernement actuel a promis de maintenir l'ordre à tout prix. Son devoir est d'aviser avant qu'il soit trop tard. Je le lui dis en bon français.*"³⁴

³². Depuis 1891 aucune loi ou ordonnance en matière civile, commerciale ou pénale, ne peut être applicable aux étrangers si elle n'a reçu au préalable soit l'adhésion des puissances capitulaires, soit, et notamment en matière pénale, l'adhésion de l'Assemblée Générale de la Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie. Cette Assemblée Générale pouvait (depuis 1911) exercer un contrôle préalable sur les lois et règlements proposés, et demander un nouvel examen d'un projet de loi ou d'ordonnance.

³³. Article cité par le Consul de France à Alexandrie, *op. cit.*

³⁴. José CANERI, "Il va falloir protéger la collectivité contre le fanatisme des nazaréens" in *l'Égypte nouvelle, Journal hebdomadaire pour ceux qui pensent librement*, Le Caire, 23 mai 1925.

Au plus haut niveau de l'État, c'est la monarchie qui donne l'exemple. Le roi Fouad, de langue maternelle turque, ne se sent pas parfaitement à l'aise en arabe ni en anglais³⁵, mais parle et écrit couramment et volontiers le français qu'il a étudié dans son enfance, puis à Genève. La consécration viendra sur ce point, en 1927, où il gagnera son épée d'académicien au cours d'une visite officielle en France. Les plus malveillants relèveront toujours toutefois dans son français un léger accent italien³⁶ contracté lors de l'exil de son père en Italie — il avait dix ans — et ses études à l'académie militaire de Turin. L'amitié qu'il a nouée dans sa jeunesse avec Victor-Emmanuel III assure à l'italien une place non négligeable à la Cour, renforcée par l'activité de Madame Valentine Rolo, "*grande maîtresse de la Cour de Fouad, cherchant à grouper ses compatriotes autour de Sa Hautesse.*"³⁷

C'est du côté des femmes toutefois que le français tient l'avantage décisif, parce qu'elles en assurent la diffusion auprès des princes et des enfants de la haute aristocratie dès la petite enfance. Prodigé à l'intérieur du harem, l'enseignement du français commence à en sortir dans le dernier quart du XIX^e siècle³⁸. La Sultane Malak, veuve du Sultan Hussein, évoque encore en 1920 lors d'une visite de la baronne de la Grange le souvenir de l'impératrice Eugénie, et manifeste, avec ses filles, le désir d'un prochain séjour à Paris. Plus jeune, la reine Nazli, petite fille de Soliman Pacha, (ex-Colonel Sève), est une ancienne élève des Sœurs de la Mère de Dieu au Caire. De l'automne 1909 à 1912, pas moins de huit princesses de la famille royale assistèrent aux conférences de Mademoiselle Couvreur, agrégée de lettres venue du lycée Racine, dans l'éphémère section féminine de la toute nouvelle Université égyptienne³⁹. "*Sur les 35 égyptiennes de l'assistance, plus de 10 étaient les femmes ou les filles de pachas, et 6 de beys. Les femmes ou les filles des futurs premiers ministres Sa'ad Zaghloul, Muhammad Mahmoud, et Hussein Rushdi étaient présentes, tout*

³⁵. Voir à ce sujet Donald Malcom REID, *Cairo University and the making of Modern Egypt*, Cambridge University Press, 1990, Cairo, AUC Press, 1991, p. 28.

³⁶. Cf. Robert SOLE, *L'Égypte, passion française*, Paris, Seuil, 1997, p. 237.

³⁷. Baronne de la Grange, lettre d'avril 1920, *op. cit.*

³⁸. Cf. Irène FENOGLIO - ABD EL AAL, *Défense et illustration de l'Égyptienne, Aux débuts d'une expression féminine*, Le Caire, CEDEJ, dossier 2, 1988, p. 70 et suiv.

³⁹. Mlle A. COUVREUR, *Études de psychologie et de morale féminines : conférences faites aux dames égyptiennes*, année 1910-11, Le Caire, Université Égyptienne.

comme les parentes de tel ou tel notable chrétien comme Wissa Wassef, Yaqub Artin, et Wassef Ghali. L'assistance n'aurait pas pu être plus huppée."⁴⁰

A l'instar des monarchies européennes d'avant-guerre, l'aristocratie de cour égyptienne est polyglotte et surtout francophone. L'analyse de la correspondance familiale de Muhammad Pacha Chérif a montré l'importance nouvelle que peut attacher un grand commis de l'État dès la fin des années 1860 aux études françaises de son fils, "au delà des limites strictement professionnelles qui avaient caractérisé celles de sa propre génération."⁴¹ Ce dernier point a d'ailleurs facilité l'intégration de certains éléments de la très haute bourgeoisie chrétienne ou juive à l'aristocratie terrienne se réclamant de ses origines turco-circasienne⁴². Sans remonter à N°bar pacha, dont les mémoires, est-il besoin de le rappeler, sont rédigés en français⁴³, on peut évoquer le cas de Joseph Cattai, "honoré du titre de Pacha en 1912"⁴⁴, président de la Communauté israélite du Caire et ministre des Finances en 1924, dont l'épouse, amie et confidente de la reine Nazli, est très présente au Palais. Jacques d'Aumale, chargé d'affaires en poste à la Légation de 1919 à 1929 se souviendra quelques années plus tard du rôle tenu dans la vie sociale par ces dames de grandes familles juives : "Pour s'occuper des "Dames du corps diplomatique", le palais avait dû choisir une dame d'honneur, non musulmane, pouvant sortir et assister à toutes les cérémonies. Mesdames Valentine Rolo et Alice Cattai Pacha qui occupèrent successivement ce poste pendant notre séjour au Caire, s'acquittèrent à la perfection d'une tâche parfois un peu délicate. La première mourut subitement au cours d'une soirée dansante, dans sa villa de Kasr el Doubara. Mme Cattai qui

⁴⁰. Donald Malcom REID, *op. cit.*, p. 53.

⁴¹. Byron D. CANNON, "Transfert de valeurs de pairs aux proches, la correspondance familiale de Muhammad Pacha Chérif, 1860-1882" in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 170.

⁴². Sur la constitution et les caractéristiques de cette aristocratie, voir Henry LAURENS, "Élites et réforme dans l'Égypte du XIX^e siècle", in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 101.

⁴³. *Mémoires de Noubar Pacha*, introduction et notes de Mirrit BOUTROS GHALI, Librairie du Liban, Beyrouth, 1983.

⁴⁴. *Annuaire des Juifs d'Égypte et du Proche-Orient*, Société des Éditions Historiques Juives, Le Caire, 1942, p. 248.

la remplaça, faisait penser, avec ses cheveux blancs et son visage jeune, à une marquise du temps de Louis XV."⁴⁵

2. La langue de l'Égypte contemporaine⁴⁶

Le point d'orgue des manifestations de vitalité de la francophonie d'Égypte est sans doute atteint lors de l'exposition du livre et de la gravure, organisée au printemps 1924 au Caire puis à Alexandrie par le cercle de la Librairie de Paris, à l'initiative et avec le concours du Département. Ce premier succès fut suivi, cinq ans plus tard, de l'exposition Égypte-France, qui parvint à réunir au Caire plus d'un millier d'exposants en mars 1929.

Les comptes-rendus des deux expositions ont le mérite de situer clairement et de hiérarchiser les enjeux. Le premier d'entre eux est commercial : le rapport du 17 mars 1924 s'ouvre sur les recettes fructueuses d'une semaine de présentation de livres français et s'achève par les contacts prometteurs noués entre les libraires locaux et l'organisme de librairie français⁴⁷ ; c'est le ministre du Commerce en personne, M. Bonnefous, qui a fait le déplacement du Caire pour inaugurer l'exposition de 1929 en compagnie du roi. Le second point qu'il importe de souligner est que l'initiative de ces grandes démonstrations est française, même si tout est fait pour la travestir en demande locale : *“La préparation locale [de l'exposition] avait été faite par M. Miriel, avec une très grande habileté. Sachant combien les indigènes sont méfiants à l'égard de tout ce qui peut être une propagande étrangère, M. Miriel avait tenu à ce que l'exposition soit présentée au public sous les apparences d'une manifestation artistique patronnée par la Société égyptienne des Amis de l'Art. Grâce à cette présentation ingénieuse, M. Miriel put obtenir facilement des autorités égyptiennes la concession des salons de l'ancien Hôtel Savoy, situé en pleine ville et d'accès facile, dont on fit déménager les services de la Statistique de l'État ; il obtint également la franchise de douane [...] ; enfin, il persuada le Roi de venir,*

⁴⁵. Jacques D'AUMALE, *Voix de l'Orient, Souvenirs d'un diplomate*, Montréal, Variétés, 1945, p. 89, cité par Daniel LANÇON, “L'écrivain Edmond Jabès au Caire”, in *EMA* n° 29, Le Caire, 1^{er} trimestre 1997, p. 133.

⁴⁶. Le titre est emprunté à la revue émanant de la Société Royale d'Économie Politique, de Statistique et de Législation, qui commence à paraître en 1910. Il faut attendre 1936 pour voir l'arabe y faire son apparition, dans un numéro entièrement bilingue.

⁴⁷. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33.

avec Saad Pacha Zaghoul, tous ses ministres, le Haut-Commissaire britannique, et les représentants des puissances étrangères, inaugurer l'exposition, lui donnant par ce fait un caractère à la fois officiel, national et mondain qui a puissamment contribué à son succès."⁴⁸ En parvenant à réunir tout ce monde dans une célébration commune de la culture française quelques mois avant l'assassinat de Sir Lee Stack Pacha, Henri Gaillard pense sans doute avoir enclenché une dynamique susceptible de faire du français la langue commune et le point de rencontre obligatoire de l'État et des élites sociales, y compris celles se réclamant d'une légitimité nationale.

Les gratifications qui accompagnent ces manifestations et récompensent les acteurs locaux qui ont prêté leur concours sont en effet peu onéreuses et éminemment symboliques : lettre personnelle de remerciements du ministre du Commerce aux membres de la famille royale qui ont accordé leur patronnage, envoi en cadeau d'un vase de Sèvres à quelques membres choisis du gouvernement wafdiste, remise de décorations. Le cas de Muḥammad Maḥmūd Khalīl bey est à cet égard tout-à-fait exemplaire : ayant joué un rôle de premier plan en tant que vice-président de la Société égyptienne des amis de l'art et du comité d'organisation de l'exposition Égypte-France, sa carrière politique égyptienne s'accompagne d'un *cursus honororum* remarquable dans l'ordre français de la Légion d'honneur. Repéré en 1923 par Henri Gaillard comme un grand avocat d'affaires, un collectionneur de goût marié à une française et d'un avenir politique prometteur, il reçoit, sur la proposition du ministre, sa croix de chevalier. Devenu sénateur et questeur du Sénat égyptien, il obtient le grade de commandeur en 1927 pour avoir soutenu et permis la nomination de M. Hauteœur, conservateur-adjoint au musée du Louvre, directeur général du service des Beaux-Arts en Égypte. Son rôle dans la préparation de l'exposition de 1929 lui vaut enfin la même année une proposition de Gaillard au grade de grand-officier.⁴⁹

Au carrefour des intérêts commerciaux et financiers français et locaux, de la pratique administrative et juridique de l'État, élément non négligeable de la symbolique du pouvoir nobiliaire, le français s'impose comme un véritable droit

⁴⁸. ADQO, rapport du 17 mars 1924, *op. cit.*

⁴⁹. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volumes n°9 et 10.

d'entrée dans le champ du pouvoir, un apprentissage obligé à qui veut intégrer l'une des élites qui gravitent autour de l'État moderne : celle qui draine à son profit les effets de la mondialisation de l'économie, et celle qui en assure l'encadrement et le contrôle. C'est dans ce contexte, et non dans le débat d'emblée faussé sur les qualités intrinsèques des langues arabe ou européennes tel qu'il s'énonce à partir des années vingt⁵⁰, qu'il faut comprendre la diffusion du français dans la société égyptienne et son appropriation par les acteurs sociaux. Les champs scientifique et littéraire en sont les manifestations les plus visibles.

La langue des sociétés savantes et scientifiques

Les années 1920 marquent un tournant dans l'histoire des sciences. Il s'agit en effet d'un moment où la science appliquée et instrumentale de l'ingénieur du XIX^e et du début du XX^e siècle s'adjoint une dimension théorique considérable⁵¹. Cette évolution rend à bien des égards obsolète le mouvement déjà limité d'appropriation des sciences modernes qui s'était amorcé au XIX^e siècle. En effet, l'activité scientifique, après avoir essentiellement reposé sur le français, avait pu, grâce à de nombreuses traductions en arabe, connaître une certaine insertion dans la société égyptienne⁵². Désormais, et comme en écho aux préventions de Charles Lambert contre l'enseignement en arabe à l'école polytechnique (*muhandiskhana*) énoncées près d'un siècle plus tôt⁵³, il est évident pour tous que le progrès scientifique ne peut plus passer que par l'intermédiaire des langues européennes.

Dans le débat plus tardif qui oppose les tenants de l'arabisation des termes techniques étrangers à ceux de leur adoption directe, Salama Moussa prend nettement parti et situe bien le clivage : *“L'écrivain qui a une attitude permissive vis-à-vis des termes scientifiques étrangers, les intégrant tels quels sans traduction, contribue de façon positive à l'avènement d'une civilisation bâtie sur la science, la logique et le progrès industriel ; à l'opposé d'une civilisation qui ne*

⁵⁰. Cf. Delphine GERARD, *op. cit.*, p. 255-256.

⁵¹. Cf. Roshdi RASHED, “Recherche scientifique et modernisation en Égypte, l'exemple de ‘Ali Mustafa Musharafa (1898-1950)’”, in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 281.

⁵². Cf. Pascal CROZET, “A propos de l'enseignement scientifique en Égypte, transfert et modernisation des sciences exactes, 1834-1902”, in *EMA*, n° 18-19, Le Caire, 1994, p. 69-99.

⁵³. *Ibid.*, p. 75.

reconnaît que les lettres, les croyances absolues et l'agriculture."⁵⁴ Il aura fallu, pour qu'un tel débat émerge, la création en 1932, de l'Académie de langue arabe, et celle, en 1945, de l'Académie égyptienne des Sciences. Au début des années vingt, on en est encore loin. Une tradition scientifique s'est pourtant largement développée dans le pays depuis un siècle.

Le mécénat royal a joué à cet égard un rôle initiateur bien connu : ce sont "les techniciens de Mohammed 'Ali"⁵⁵ et ses missions scolaires qui, à partir de 1826 ont presque toutes la France comme destination⁵⁶. Certains saint-simoniens, demeurés en Égypte, entrent également au service du vice-roi, et sont associés, de la fin des années 1830 au milieu du siècle, à toutes les grandes réalisations d'infrastructures du pays⁵⁷. A l'époque de Sa'ïd et Isma'îl, les chantiers du canal de Suez et de l'haussmanisation du Caire, les ambitions coloniales de l'Égypte sur le Soudan amènent un changement d'échelle qui favorise la mise en place de sociétés savantes : l'Institut égyptien en 1859, lieu de rencontre des hauts fonctionnaires francophones, des anciens des missions scolaires et des ingénieurs et savants européens de passage en Égypte — il retrouvera, en 1918 l'ancien nom d'Institut d'Égypte que lui avait donné Bonaparte —, la Société khédiviale de Géographie en 1875, l'observatoire de B'olæq au début des années 1870. Fouad, qui partageait l'intérêt de son père Isma'îl pour la culture, "*ou au moins pour ce que le patronnage culturel pouvait faire pour l'image d'un prince*"⁵⁸, reprendra à son compte cette tradition de mécénat en contribuant, en 1908, à la création de l'Université égyptienne et, en 1917, à peine parvenu au trône, à la réorganisation de la Société de Géographie.

⁵⁴. Propos de 1945 cité par Madiha DOSS, "Discours de réforme", in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 240.

⁵⁵. Robert SOLE (*op. cit.*, p. 61-68) a retracé les itinéraires du médecin Clot Bey, du vétérinaire Hamont, de l'ingénieur hydraulique Linant de Bellefonds, de l'architecte Pascal Coste, de l'ingénieur-tisserand Louis-Alexis Jumel engagés au service du vice-roi. S'y reporter pour une évocation plus détaillée du rôle des techniciens français tout au long du siècle, et pour des références bibliographiques sur la question. Voir également la récente biographie de Muhammad 'Ali, *Le dernier pharaon*, de Gilbert SINOUE, Paris, Pygmalion, 1997, p. 175 à 191.

⁵⁶. Cf. Jean-Jacques LUTHI, *Introduction à la littérature d'expression française en Égypte (1798-1945)*, Paris, 1974, p. 72 pour une présentation sommaire des missions et une bibliographie.

⁵⁷. Cf. Philippe REGNIER, *Les Saint-Simoniens en Égypte*, Le Caire, 1989, p. 85-120.

⁵⁸. Donald REID, *op. cit.*, p. 28.

Mais l'État est loin d'avoir été le seul promoteur du transfert scientifique. Robert Ilbert a évoqué, derrière le “vide colonial”⁵⁹, ou plutôt de son fait, l'appui essentiel donné aux réformes initiées par les techniciens. Au cours de l'occupation britannique, l'Égypte se présente comme un champ ouvert à l'expertise technique, encouragée à la fois par la famille khédiviale, par les Anglais et les notables. Tous sont conduits à prendre en charge le développement, à gérer la croissance et les tensions sociales, fonction qu'ils délèguent largement aux experts. Aux postes de commande, les ingénieurs européens poussent d'autant plus à l'euphémisation de la communication scientifique qu'ils cantonnent leurs homologues égyptiens dans des tâches d'exécution. Parmi eux, les Français, et, sous leur impulsion, la langue française, vont tenir une place non négligeable.

Le constat, dressé par Henri Gaillard en 1922 est, encore une fois, hégémonique, même s'il omet de signaler l'anglicisation complète de l'école polytechnique, progressivement transformée en “simple école professionnelle”⁶⁰ depuis le début du siècle : “*Le français reste la langue officielle des corps savants égyptiens, l'Institut d'Égypte, survivance de l'Institut créé par Bonaparte, la Société sultanienne de Géographie, la Société sultanienne d'Economie politique et de statistique, la Société sultanienne de Géologie, etc.*”⁶¹ *Toutes les discussions de ces Sociétés, dont la majeure partie des membres sont indigènes ou non-français, se font en français. Toutes les publications sont faites en français.*”⁶² Ce n'est plus tant à la présence de scientifiques français qu'il faut en attribuer le mérite, qu'à une situation intellectuelle particulière, que les itinéraires de deux figures emblématiques de la science égyptienne appartenant à deux générations successives ont pu mettre en évidence.

⁵⁹. Voir Robert ILBERT, “Modèles et vecteurs de la réforme, Le libéralisme des notables”, in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 372-373.

⁶⁰. Ghislaine ALLEAUME, “Les ingénieurs en Égypte au XIX^e siècle, 1820-1920, éléments pour un débat”, in *Bâtisseurs et bureaucrates ; ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, ed. E. Longuenesse, Lyon, 1990, citée par Pascal CROZET, “A propos de l'enseignement...”, *op. cit.*, p. 76.

⁶¹. Pour une liste plus complète des différentes sociétés savantes ayant exercé une activité en Égypte, voir Jean-Jacques LUTHI, *op. cit.*, p. 25 à 30 et p. 100, n. 210.

⁶². ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°20, p. 176.

Mahm°d al-Falakî (1815-1885) en astronomie et ‘Ali Mustafa Musharafa (1898-1950) en physique nucléaire⁶³ se sont l’un et l’autre trouvés confrontés à une division internationale du travail scientifique qui attribuait les savoirs spéculatifs et à vocation universelle à l’Europe et les savoirs locaux et destinés à une application immédiate à l’Égypte : “*Quelle science pour l’Égypte ? Si Mahm°d al-Falakî ne répond pas explicitement à cette question, ses maîtres et collègues européens expriment sur ce point des idées tout-à-fait précises : pour la plupart, la science qui doit se faire sur les bords du Nil doit avoir des retombées pratiques immédiates, ou alors fournir à l’Europe des savoirs sur l’Égypte.*”⁶⁴.

L’œuvre de ces deux savants dont on voulut faire des figures prométhéennes, formées l’une à Paris, l’autre à Londres (les temps ont changé) témoignent de deux attitudes en définitive assez proches par les conditions qui les ont générées. Les publications en français d’Al-Falakî témoignent d’une volonté de démontrer à ses collègues européens l’existence d’une tradition scientifique locale ancienne, tandis que leur traduction en arabe manifeste un souhait évident de la moderniser. Occupant des responsabilités de plus en plus importantes, il est de fait très lié, dans les années 1870-1880, au mouvement d’édition de manuels scolaires scientifiques directement composés en arabe par une génération d’enseignants formés en Égypte, qui arrive à maturité au moment de l’occupation britannique. Pour Musharafa, qui reviendra définitivement en Égypte en 1928 après avoir soutenu son Ph.D, comme pour ceux de sa génération, la priorité résidera dans l’implantation d’une recherche fondamentale en Égypte, dans la mise au point d’un lexique arabe de la science contemporaine préparant à nouveau les conditions d’un enseignement en arabe⁶⁵.

Ces deux parcours témoignent du caractère allogène de la science égyptienne. Le champ scientifique égyptien du début des années vingt fonctionne encore en français, même s’il perd du terrain face à l’anglais, parce que c’est la langue dans laquelle il s’est constitué, et parce qu’il est par ailleurs un sous-ensemble, dominé, de la recherche scientifique internationale.

⁶³. Cf. Roshdi RASHED, *op. cit.*, et Pascal CROZET, “la trajectoire d’un scientifique égyptien au XIX^e siècle, Mahm°d al-Falakî (1815-1885), in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 285-305.

⁶⁴. Pascal CROZET, *Ibid.*, p. 300.

⁶⁵. Roshdi RASHED, p. 281-283.

“L’ambition de devenir des écrivains français”⁶⁶

On ne peut en dire tout à fait autant du monde des lettres, un peu plus ouvert aux succès individuels. Maurice Barrès, de passage à Alexandrie en 1906, cautionna en des termes particulièrement élogieux les objectifs de *La Nouvelle Revue d'Égypte* fondée quatre ans plus tôt, de “créer une intellectualité égyptienne”⁶⁷ : “ce n’était pas seulement une victoire pour le français mais aussi une adoption réelle de cette langue comme langue-mère par ces mêmes Orientaux aux éléments si hétérogènes.” Le tournant du siècle marqua en effet l’arrivée à maturité et l’autonomisation du champ foisonnant et prolifique de l’édition journalistique et littéraire française. Non que la presse de langue française fût nouvelle en Égypte, le règne d’Isma‘îl en avait marqué le début de la floraison, mais, comme le signale Elian Joseph Finbert en 1935, “jusqu’à présent les directeurs et les collaborateurs de ces journaux et revues furent presque exclusivement des publicistes et des armateurs venus de France. Nous constatons à la lisière de cette année 1900 les débuts dans le journalisme des jeunes écrivains du terroir. Ainsi, dans les sommaires de *La Nouvelle Revue d'Égypte* fondée en 1902 par Fernand Braun, voyons-nous paraître les signatures des premiers poètes et prosateurs locaux, Louis Fléri, Georges Dumani, José Caneri, Akaoui, etc.”⁶⁸

Au tournant des années vingt, le mouvement s’est accentué. Si de nombreux journalistes français continuent d’exercer en Égypte, le contexte est

⁶⁶. Expression empruntée à Elian J. FINBERT, “La presse française en Égypte”, in *Les Nouvelles littéraires*, Paris, 10 août 1935.

⁶⁷. Fernand BRAUN, *La Nouvelle Revue d'Égypte*, 2 février 1906, cité par E.J. FINBERT, *op. cit.*

⁶⁸. Elian J. FINBERT, *Ibid.* “Du terroir”, “locaux”, “Orientaux”, toutes les circonlocutions semblent bonnes pour éviter le qualificatif national “égyptien”, qui demeure réservé — au féminin — à un projet intellectuel en devenir (la création d’une intellectualité égyptienne), et n’a pas sa place dans le titre de *La Nouvelle Revue* “d’Égypte”, qui rappelle pourtant étrangement celui de *La Nouvelle Revue* “Française” née presque au même moment. De fait, aucun des journalistes et directeurs cités n’est “égyptien”, ni dans la terminologie de l’époque, ni dans celle, plus normative, qui se mettra en place avec les lois sur la nationalité de 1926 et 1929 (après lesquelles, notons-le, écrit Elian J. FINBERT, établi en France depuis 1928). Les mots étant chargés de valeur, tout se passe donc comme si, sous le regard de l’Académicien comme de l’écrivain “local”, un “Égyptien” pouvait devenir un “Oriental” (puisque les “éléments” qui constituent les Orientaux sont “hétérogènes”), mais la réciproque n’est pas vraie : un “Oriental” (aux yeux d’un écrivain français), même s’il est “d’Égypte”, n’a pas forcément envie de passer pour un “Égyptien”.

différent, et un relais local a été pris. Cela vaut d'ailleurs au Quai d'Orsay une note alarmiste de M. Bianchi sur la situation de la presse française en Égypte au cours de l'été 1922 : *“Il n'existe pas en Égypte un journal vraiment français, dirigé par des Français, pour la défense de nos intérêts nationaux dans ce pays où tout parle pour nous, aussi bien les raisons historiques que les raisons de sentiments. En effet, depuis le mois de juin 1920, Le Journal du Caire qui était propriété de M. Georges Vayssié, a été vendu par lui, avant son départ pour la Syrie, à un nommé Enkiri, de nationalité syrienne, lequel s'était déjà rendu acquéreur, en 1919, du journal La Réforme, paraissant à Alexandrie et appartenant à M. Raoul Canivet. Dans ces conditions, Le Journal du Caire et La Réforme ne sont plus à même de défendre les intérêts exclusivement français en Égypte, et aucun autre journal n'existe pouvant remplir ce but. [...] En dehors des deux journaux précités, il existe bien un troisième journal, qui paraît au Caire, également rédigé en français, La Bourse égyptienne, mais ce journal, dirigé par un Maltais, défend surtout les intérêts britanniques. Il semble donc que la création d'un organe exclusivement français au Caire, dirigé par des Français, s'impose.”*⁶⁹ Celui-ci ne verra jamais le jour, Henri Gaillard préférant à cette création une politique de discrètes subventions et d'amicales pressions — y compris dans la presse arabe —, dont il ne cessera de vanter les résultats.⁷⁰

En 1922, le français est la langue de près de la moitié des publications en langue étrangère, bien davantage si l'on considère le tirage. Sur 90 journaux et revues, 54 sont publiés en arabe, 4 en anglais, 4 en italien, 8 en grec et 12 en français.⁷¹ La proportion ne cessera de s'accroître jusqu'à la fin des années trente⁷². Dès 1926, le nombre de titres a augmenté, et leur lectorat s'est

⁶⁹. Note du 25 août 1922, ADN, Série Le Caire Ambassade, sous-série Presse, volume n°51.

⁷⁰. Cf. ADN, Série Le Caire Ambassade, sous-série Presse, volume n°51, lettre du 15 janvier 1926. Il reviendra sur la question dans une lettre du 31 mai 1932 : *“Les relations personnelles que j'entretiens maintenant avec les deux principaux journaux d'Égypte et, sans doute, du monde musulman, El Ahrām et El Mokattam, me donneraient, le cas échéant, le moyen de répondre efficacement à des attaques sérieuses.”* (ADQO, Série K-Afrique, sous-série Affaires musulmanes, volume n°32)

⁷¹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°20, p. 176.

⁷². Les auteurs de *L'Égypte indépendante* (*op. cit.*) donnent, pour la seule ville du Caire entre 1935 et 1938 le chiffre de 200 périodiques arabes contre 65 étrangers, parmi lesquels 44 français, 8 grecs, 5 anglais, 4 arméniens, un italien, un turc, un persan, un hindouistani. Pour la ville d'Alexandrie, à la même date, sur 31 périodiques étrangers, 20 sont français, 7 grecs, 4

développé. *La Bourse Égyptienne* ou *Le Journal du Caire* tirent respectivement à 6 000 et 7 000 exemplaires. C'est moins qu'*Al-Ahræm* (35 000) dont l'audience s'étend déjà du Maroc à l'Irak, mais cela demeure comparable aux deux organes rivaux de la vie politique locale : *Al-Sîæsa* (14 000), lié aux Libéraux-Constitutionnels, et *Al-Balæf* (12 000), au Wafd⁷³. Ces chiffres restent très supérieurs à ceux de *L'Egyptian Gazette* (3 000) ou du *Messaggero Egiziano* (2 500), que leur tirage place en tête des journaux de leur colonie. La presse grecque, très active, n'a d'audience que parmi les Grecs d'Égypte. En 1929, lorsqu'un nouveau quotidien d'informations économiques italien, le *Bulletin maritime et Commercial* naît à Port-Saïd, presque toutes ses publicités sont réservées à des firmes italiennes, mais les articles sont en français, seule langue susceptible de lui assurer une certaine diffusion.

Elian J. Finbert signale le développement depuis les années 1880, dans tous les journaux et revues, des rubriques consacrées aux arts, aux lettres et à la culture : “*Qu'elles s'appelassent Le Lotus, la Revue internationale d'Égypte, la Correspondance égyptienne, l'Ibis égyptien, le Journal du Caire, la Réforme, la Vie Égyptienne, l'Égypte contemporaine, elles poursuivaient toutes le même programme, celui que Gabriel Guémard, directeur d'Isis, formulait en 1912 : “Le but que nous poursuivons est de grouper tous ceux qui s'intéressent ici au culte de notre langue afin de contribuer à répandre en Égypte le goût des lettres françaises” et de donner aux jeunes égyptiens “l'ambition de devenir des écrivains français”. Il y avait là, il est vrai, une nécessité presque organique.*”⁷⁴

italiens, et un anglais. A Port-Saïd, 4 périodiques français et un grec se partagent le marché des publications étrangères.

⁷³. ADN, Série Le Caire Ambassade, sous-série Presse, volume n°51, lettre du 15 janvier 1926.

⁷⁴. Elian J. FINBERT, *op. cit.* En dépit de cette “nécessité presque organique”, un jugement péremptoire de Gaillard témoigne du mépris dans lequel “les politiques” pouvaient tenir cette activité littéraire : “V.E. m'avait demandé de lui adresser un répertoire aussi complet que possible des critiques littéraires et artistiques d'Égypte.

Il n'existe pas à proprement parler en ce pays de critiques d'art ou de littérature. Pour les ouvrages parus ou publiés en Europe, les journaux et revues se bornent à des comptes-rendus copiés dans les journaux européens ; quant aux œuvres arabes, elles sont généralement jugées par les indigènes, non d'après leur valeur intrinsèque, mais d'après les opinions politiques de leur auteur.

J'adresse néanmoins ci-joint à V.E. une liste des principaux publicistes et écrivains de langue française ou arabe susceptibles de s'intéresser aux publications littéraires et artistiques

Une récente biographie d'Edmond Jabès a décrit la mise en place de ce champ littéraire francophone égyptien⁷⁵, très actif des années vingt aux années 1960. Dans un travail manifestement érigé contre l'oubli, Jean-Jacques Luthi a, de son côté, tenté de répertorier les associations artistiques et littéraires, les salons et les revues d'expression française⁷⁶ qui ont fonctionné en Égypte, d'abord à Alexandrie, puis au Caire, le dynamisme de la capitale égyptienne supplantant celui de la ville cosmopolite vers 1930.

Ces associations étaient tout d'abord des lieux de rencontre et d'échange qui offraient une tribune et bien souvent un premier public à de jeunes artistes ou poètes : c'est par des expositions organisées par *l'Atelier*, fondé à Alexandrie en 1924, ou *La Chimère*, qui entreprit la même année de réunir des artistes au Caire, que Mohammad Naghi ou Mahmoud Mokhtar ont pu présenter leurs œuvres et se faire connaître. Beaucoup d'associations organisaient des manifestations théâtrales et présentaient un répertoire à la fois classique et moderne. Certaines se constituèrent à partir d'une troupe de comédiens amateurs. Le théâtre était partie intégrante de la pédagogie de nombreuses écoles françaises dont sortaient à la fois les acteurs, et leur public. L'encouragement venait aussi de plus haut : à l'Opéra royal, les Italiens prenaient régulièrement en charge la saison lyrique, tandis que la Comédie française assurait la saison dramatique, devant un public de connaisseurs dont Henri Gaillard signale d'ailleurs les exigences, en déplorant la mauvaise qualité de la saison 1926-1927 : "*Les acteurs, très médiocres, ne savaient pas leurs rôles, les pièces étaient souvent anciennes et des coupures, que le public malheureusement remarquait, y étaient faites avec trop de désinvolture.*"⁷⁷ La même année, pas moins de six troupes françaises se sont produites au Caire, pour y jouer des pièces récentes, en y assurant non seulement leur auto-financement, mais de substantiels bénéfices⁷⁸.

françaises." (lettre à Poincaré datée du 24 mai 1922, ADN, série Service des Œuvres, sous-série "O" Généralités, volume n°73).

⁷⁵. Daniel LANÇON, *Edmond Jabès l'Égyptien*, Paris, ed. Jean-Michel Place, 1998. Voir également du même auteur, avec Irène FENOGLIO et Marc KOBER *Sable et Nil, Écrivains d'expression française en Égypte, 1920-1960*, à paraître, Paris, CNDP, 1999, ainsi que l'article d'Irène FENOGLIO, "L'activité culturelle francophone au Caire durant l'entre-deux-guerres, du paradoxe à la contradiction", in *D'un Orient l'autre*, vol. 1, *Configurations*, Paris, 1992.

⁷⁶. Jean-Jacques LUTHI, op. cit., p 30 à 40 et p. 81 à 85.

⁷⁷. Lettre du 27 avril 1927, ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°34.

⁷⁸. *Ibid.*

Beaucoup de ces associations correspondaient avec des écrivains, et assurèrent l'accueil d'innombrables conférenciers venus de France : Émile Bréhier, André Lichtenberger, Claude Aveline, André Gide, Henri Michaux, Roger Caillois, Maurice Martin du Gard, Jules Romains, André Maurois, André Malraux,... *La Lanterne sourde*, groupement artistique fondé à Bruxelles en 1921 inaugura sa section du Caire en novembre 1928 en invitant Georges Duhamel. Pirandello, Cécile Sorel ou Marinetti firent le voyage du Caire à l'invitation du club *Al-Diafa (l'Accueil)*, fondé en 1930. Le nombre de ces conférences était tel qu'il fournit matière à la création en 1936 de *La Revue des Conférences en Orient*, qui publiait tous les mois les quatre ou cinq causeries les plus remarquées dans des domaines aussi différents que l'égyptologie, les voyages, l'histoire, la philosophie ou la critique littéraire.

Certaines de ces associations créèrent des prix littéraires. A partir de 1929, *l'Association des Écrivains d'Égypte d'Expression Française*, fondée par Robert Blum, distingue périodiquement un de ses membres. En 1936, Wacif Boutros Ghali, qui avait occupé une chaire de littérature arabe à Paris durant la Première guerre mondiale, fonda, dans le cadre de la toute nouvelle association *France-Égypte*, un prix littéraire "pour récompenser une œuvre de nature à favoriser les relations intellectuelles, morales, ou économiques, entre la France et l'Égypte."⁷⁹ Dès le milieu des années vingt, certains auteurs francophones d'Égypte recevaient des distinctions parmi les plus hautes qui se puissent accorder en France, décernées par l'Académie française, la Société des gens de Lettres, l'Académie des Sciences morales et politiques ou, pour la poésie, par les organisateurs des Jeux floraux.⁸⁰

Ces associations étaient enfin et surtout des lieux d'aide à l'édition : elles avaient ainsi un rôle essentiel dans un contexte où, d'une part, le sommet de la distinction et de la reconnaissance consistait à être édité à Paris, et où, d'autre part à l'exception des grandes imprimeries orientées vers des publications scientifiques, l'essentiel de l'édition littéraire se faisait à compte d'auteur. En 1929, l'Association des Écrivains d'Égypte d'Expression Française se donnait ce but d'entraide, tout comme, en 1936, deux associations fondées cette fois à Paris. La littérature francophone d'Égypte était ainsi liée à la sociabilité d'une classe

⁷⁹. Jean-Jacques LUTHI, *op. cit.*, p. 35.

⁸⁰. *Ibid.*, p. 294.

aisée, dont elle partageait les usages. Achevant son tour d'horizon des lieux de production littéraire, Jean-Jacques Luthi conclut : *“Nous ne parlerons pas des cafés littéraires, car ce genre d'établissement n'a pas existé au Caire. Quelques auteurs pourtant, bohèmes et noctambules, tenaient leurs assises dans les bars des quartiers excentriques ; mais ce n'était pas seulement pour y parler littérature. Comme on a pu le remarquer, les écrivains d'Égypte conservaient dans leur attitude une élégance morale seule compatible avec leur culture et au milieu aristocratique auquel ils appartenaient souvent. Au café banal, ils préféraient les salons ou les cercles littéraires.”*⁸¹ Irène Fénoglio a souligné toute l'importance du modèle nobiliaire dans cette littérature dont les personnalités les plus éminentes étaient qualifiées de “seigneurs” par leurs pairs, tandis que les personnages d'Albert Cossery (qui, lui, fréquentait les cafés), du plus profond de leur misère, donnaient des leçons de noblesse à ceux qui considéraient ces valeurs comme le monopole d'une petite caste d'aristocrates⁸².

“Cette France dont la langue claire fait les pactes honnêtes”⁸³

Parce qu'il offrait aux individus une tribune de portée “universelle”, on perçoit ainsi par quels cheminements le français a pu représenter la langue de l'émancipation et de la liberté. L'héritage de la Révolution française est, certes, primordial, en particulier pour les juifs, pour qui elle représente le modèle du premier accès à la citoyenneté ; mais, précédant toute visée politique et l'accompagnant par la suite, l'usage littéraire du français permet plus largement d'accéder à une “République des lettres”, d'être reconnu — coopté — par un public de qualité, et cela, quel que soit son sexe, sa religion, sa fortune ou sa communauté d'origine. Si le français fut le moyen d'expression initial du mouvement féministe, c'était, comme l'écrivait Hoda Ωa'ræwî dans le premier numéro de *L'Égyptienne* en 1925, pour *“faire connaître à l'étranger la Femme Égyptienne telle qu'elle est de nos jours [...] et éclairer l'opinion publique*

⁸¹. *Ibid.*, p. 39.

⁸². Irène FENOGLIO, “L'activité culturelle francophone au Caire...”, *op. cit.*, p. 464.

⁸³. Titre emprunté à une lettre de Fathy Abdelnour, au nom de la délégation de Guirgueh adressée au Ministre de France au Caire, le 16 janvier 1922, pour protester contre la politique britannique. (ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°40).

européenne sur le véritable état politique et social de l'Égypte"⁸⁴, moins peut-être par souci pédagogique que parce que le français mettait ce public européen à portée de voix d'une génération de femmes dont il avait été la première langue d'instruction et qu'il importait de faire (re)connaître cette expression féminine dans un champ qui la légitimerait, servant par la même occasion la cause nationale.

L'accès au débat public nourrissait une volonté d'action politique, et c'est d'emblée sur la scène intérieure et internationale que le mouvement national s'appropriait la langue française. Dès Mustafa Kamel, c'est en France que l'on va chercher un soutien contre l'occupation britannique, en réactivant un argumentaire historique mis en place dès le début des années 1820 et cher à la diplomatie française, qui accorde à la France une place particulière en Égypte en raison de son rôle "civilisateur", commencé avec l'expédition de Bonaparte⁸⁵. L'analyse juridique de la situation de l'Égypte faite par l'avocat et journaliste Amin al-Rafeï Bey en février 1919 à destination des Alliés à la conférence de Versailles⁸⁶, dénonçant l'occupation anglaise comme illégitime, se réfère constamment à des juristes français et à des principes du droit international posés comme universels. Le mois suivant, une masse considérable de pétitions parviennent à la légation de France, venues de plusieurs provinces du pays (Minia, Tanta, Ismaïlia...) et se réclament des principes de justice, de civilisation et des Droits de l'homme. Un groupe de "Dames d'Égypte", épouses de notables et de ministres démissionnaires descendent dans la rue le 19 mars 1919 pour porter "aux agences diplomatiques" une protestation solennelle au nom "du droit et de la liberté"⁸⁷. Maintenus en joue par les forces britanniques durant deux heures en plein soleil, elles s'insurgent contre de telles méthodes : "*Tel est le traitement infligé par les occupants à des dames...*". Ces textes révèlent, derrière l'usage de la langue française, la possibilité d'accéder à un recours contre

⁸⁴. Cité par Julia MADCEUF, "féminisme et orientalisme au miroir francophone d'Out-el-Kouloub (1882-1968)", in *EMA* n°29, Le Caire, 1^{er} trimestre 1997, p. 105.

⁸⁵. Cf. Henry LAURENS, *Le royaume impossible, la France et la genèse du monde arabe*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 144 et suiv.

⁸⁶ ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°11, p. 214-247.

⁸⁷. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°12, p. 99.

l'occupant, mais elles visent surtout à témoigner d'une capacité et d'une légitimité à prendre en mains les destinées du pays.

D'où le style quelque peu ampoulé et l'hypercorrection maladroite de certains appels, comme celui de ces militants du Sa'ad venus protester en janvier 1922 auprès du ministre de France à la Légation contre la déportation de Sa'ad Zaghloul : *“Nulle émotion n'égale en intensité le frisson violent qui secoue le cœur des Égyptiens dans la maison de France. Ici, dès le seuil, les mille faits d'un siècle d'histoire commune s'agitent du sein de leurs ombres. On dirait qu'ils prennent corps ; et comme une théorie sans fin d'être animés clament l'hymne ardent d'une amitié profonde et traditionnelle entre nos peuples. Ici, c'est la maison où, pèlerins assoiffés d'idéal et de justice, nous venons du fin fond de l'Égypte, de notre province, Guirgueh, puiser pour la victime pantelante qu'est l'Égypte un peu de baume consolateur.”*⁸⁸ L'appel que lance la Délégation égyptienne aux parlementaires français en juillet 1919, dernier recours avant la ratification du traité de Versailles, si la prose en est plus sobre, reprend la même métaphore de la gratitude de l'élève envers le maître au moment de l'accès à l'âge adulte, où s'esquisse une relation d'égal à égal : *“Il est incontestable que l'Égypte, depuis un siècle, est en Orient la fille aînée de la France. C'est la France qui, la première, l'a prise par la main, pour la conduire dans la voie de son indépendance , sous le grand Mohammed Ali ; c'est la France qui l'a entourée, dès le berceau, de sollicitudes infinies. L'amitié entre les deux pays est si grande que l'Égypte envoya, lors de la guerre du Mexique, une aide, sans doute minime, mais qui marque du moins sa très sincère gratitude. Ces relations d'amitié durèrent durant tout le cours du siècle dernier ; elles eurent comme conséquence de donner un caractère purement français à notre instruction et à notre éducation nationale. Nos lois, du reste, ne sont pas autre chose que des lois françaises. Tout cela a créé dans le cœur des Égyptiens une confiance dans la France qui les autorise à lui demander d'élever, au nom du droit et de la justice, sa voix en leur faveur.”*⁸⁹

Si l'impulsion initiale est venue par le passé du sommet de l'État, elle s'est comme transmuée en un ensemble de valeurs au service de la nation, appelée

⁸⁸. Fathy Abdelnour, document cité.

⁸⁹. FO 407, volume n°185. Paris, July 31, 1919, Enclosure in n°104 of the 26th August, Sir G. Grahame to Curzon.

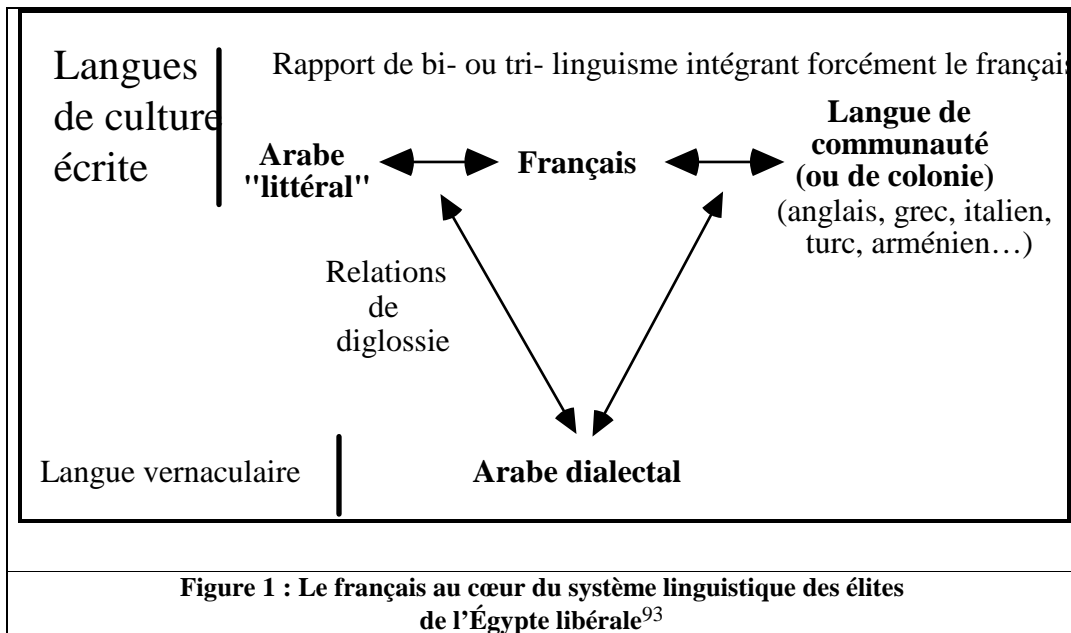
à le contrôler. Fait significatif, c'est la langue, et l'école qui sont placés au cœur, à l'origine de cette entente entre les peuples. L'une et l'autre pourraient avoir à souffrir de la trahison des principes universels qu'elles ont proclamés et diffusés : *“Nous n'avons pas la prétention de discuter ce que le Gouvernement de la République a cru obtenir en échange de l'abandon de l'Égypte, mais nous ne pensons pas que le peuple français acceptera, de gaieté de cœur, la fin de sa suprématie morale en Égypte. La langue française est devenue, dans nos familles, comme une langue nationale, et c'est en français que s'exprime également notre élite intellectuelle. C'est aussi la langue des milieux savants. Enfin, c'est à côté de notre langue maternelle, la langue employée pour les plaidoiries devant nos tribunaux. Non, nous ne pouvons pas croire que le peuple français verra, avec satisfaction, les écoles françaises qui furent les premières créées dans la vallée du Nil, fermer leurs portes — ces mêmes écoles qui furent les premiers foyers d'où sortit notre civilisation actuelle.”*⁹⁰ Dans un climat politique plus apaisé, le 14 juillet, fêté dans les jardins de l'Ezbekiya au Caire devient, à partir de 1923, une fête populaire franco-égyptienne : *“Quant au peuple égyptien, il a pris part aux réjouissances du 14 juillet pour fêter les libertés au nom desquelles les nationalistes poursuivent leur campagne en faveur de l'indépendance de l'Égypte. Les journaux arabes ont souligné le fait en des termes flatteurs pour la France.”*⁹¹

“Comme une langue nationale [...] à côté de notre langue maternelle”... Derrière la métaphore captieuse et la menace voilée s'énonce une réalité linguistique et surtout idéologique tout-à-fait importante. Si le français peut être considéré comme une langue nationale, c'est d'une part parce qu'il est la seule langue de l'État susceptible de marquer à la fois une distance et une indépendance vis-à-vis des Britanniques, et lui conférer une légitimité sur la scène internationale. C'est d'autre part parce que, en dehors de l'État, le français a imprégné des pans entiers de la vie sociale, et qu'il est la langue de culture permettant la communication la plus large. Opérateur dans des champs où l'arabe écrit n'est pas ou peu efficient (le champ scientifique, celui des relations internationales ou celui des affaires...), et où l'anglais n'a pas cherché, ou n'est

⁹⁰. *Ibid.*

⁹¹. Henri Gaillard du 16 juillet 1923, ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°1.

pas parvenu à s'imposer, le français est en 1920 la langue commune des élites économiques, politiques, communautaires, le volet indispensable de leur bi- ou de leur tri-linguisme : “La France était pour chacun une authentique passion ; pour tous, un alibi, au sens premier du terme. On avait le ventre au Caire et le cœur à Paris ; la digestion s'en trouvait heureuse. Rarement, le pavillon de contrebande d'une nationalité, fût-elle culturelle, aura aussi agréablement recouvert l'obscène réalité économique et sociale.”⁹²



Évoquer en effet le français comme une “langue nationale”, c’est aussi consacrer l’élimination du champ politique de l’arabe dialectal, seule et unique langue connue de plus de 10 millions d’Égyptiens analphabètes sur 12⁹⁴, assurant par ailleurs pour la quasi-totalité des habitants d’Égypte “une fonction de communication ordinaire inhérente à la vie familiale et quotidienne”⁹⁵. A la

⁹². Gilles PERRAULT, *Un homme à part*, Paris, 1984, p. 59.

⁹³. Ce schéma est la traduction de la description de la situation linguistique des élites égyptiennes à partir des années 1850 faite par Irène FENOGLIO, “Réforme sociale...”, *op. cit.*, p. 268.

⁹⁴. Donald M. REID (*op. cit.*, p. 105) situe l'illettrisme à 96% pour les femmes et à 76% pour les hommes à la fin des années 1920. Encore des progrès sensibles ont-ils été réalisés par rapport au début du siècle : En 1897, le pourcentage des nationaux sachant lire et écrire était de 80‰ pour les hommes, 2‰ pour les femmes; en 1907, il ne s'élevait encore qu'à 85‰ et 3‰ alors qu'il était de 691‰ pour les étrangers.

⁹⁵. Irène FENOGLIO, “Réforme sociale...” *op. cit.*, p. 268.

diglossie traditionnelle entre arabe parlé et arabe de culture s'est superposée une diglossie prenant en compte l'usage central du français (Cf. Figure 1)⁹⁶.

En 1920, le président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de France se félicite d'une évolution récente du théâtre arabe : *“En effet, le théâtre arabe, qui est en train de se créer s'appuie sur notre langue pour se former et la clientèle habituelle des théâtres arabes goûte fort le mélange du français et de l'arabe, langue en lesquelles sont écrites simultanément les pièces données, et qui indiquent une connaissance approfondie de notre langue par le grand public fréquentant ces théâtres, et la goûtant au même titre qu'il goûte sa propre langue, l'arabe, puisque l'un des acteurs parle en français, et son acolyte lui répond en arabe, ce qui donne un mélange bizarre, mais montre la profonde influence de notre langue dans les milieux arabes [...]”*⁹⁷. Si le témoignage d'une familiarité certaine du public avec le français est indéniable, l'auteur de la critique ne paraît pas percevoir l'un des ressorts du comique les plus courants de ce théâtre né avec la troupe de Najîb al Rîlâni, et appelé à une certaine postérité, qui consiste précisément à jouer sur les niveaux de langue⁹⁸. Il est surtout très significatif pour le *statut* du français, autant sinon plus que pour sa diffusion, d'avoir pu figurer comme l'un des termes de ce rapport linguistique.

II. UN HERITAGE COMPOSITE

Ce statut privilégié, le français ne le doit pas à ses qualités intrinsèques, mais à l'ancienneté et à l'intensité de l'activité enseignante qui l'a importé dans le pays. Comme l'a souligné Irène Fénoglio, le français était une langue “économique”, parce que son apprentissage pouvait se faire sur place. Son implantation en Égypte a été portée par trois traditions différentes, conjuguées pour léguer à la société égyptienne de 1920 des institutions d'enseignement particulièrement actives. La filière d'un enseignement d'État s'est construite tout au long du XIX^e siècle. Si l'occupation britannique n'y a laissé subsister que les

⁹⁶. On utilise le terme de diglossie au sens élargi de conflit linguistique ou de fonctionnement diglossique que lui ont donné les linguistes W. Marçais et Ferguson. (*Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Larousse, 1994).

⁹⁷. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°32, p. 74.

⁹⁸. Cf. Charles VIAL, “L'aventure occidentale de Tewfiq al Hakîm et la naissance d'un théâtre arabe”, in *D'un Orient l'autre*, *op. cit.*, p. 499.

débris d'une influence française autrefois prépondérante, la vigueur de l'implantation missionnaire commencée au milieu du siècle, mais très sensible à partir des années 1880, en a partiellement pris le relais. Elle fut très rapidement accompagnée et suivie d'un contrepoint laïc et universaliste, chargé d'œuvrer dans une perspective à la vocation moins clairement communautaire. Légèrement décalés dans le temps, les trois volets de cette typologie jouèrent dans la simultanéité à partir du tournant du siècle.

1. Vie et mort d'une tradition d'État

La tradition d'État trouve son origine dans l'impulsion donnée par Muḥammad 'Alī à la définition d'un projet modernisateur, et se concentre sur une demande essentiellement technique. Dans un second temps seulement, l'apport est d'ordre politique. Il s'articule autour de la notion de libéralisme, réinterprété en fonction des intérêts de la classe dirigeante, et mettant en avant la nécessité d'une sécurité des biens et des personnes. L'impulsion ne vient plus seulement du Khédivé lui-même, mais de son entourage, et de la nouvelle élite qui s'est constituée par la fusion des éléments turco-circassien et fellah, dont l'un des ciments est constitué par la peur que leur inspirait le souverain. *“Ainsi, par rapport à l'arbitraire du khédivé se développe l'idée d'une protection par la loi, destinée en priorité à la classe dirigeante mais qui pourrait s'étendre à l'ensemble de la population. Derrière cet emprunt à l'Occident, se dessine l'idée que le moteur des réformes n'est plus seulement matériel (utilisation des moyens techniques de l'Occident), mais aussi moral. Cela dit, la classe dirigeante égyptienne maintient une distance considérable avec le reste de la population.”*⁹⁹ Les hommes et les idées venus de France, relayés par des institutions d'enseignement qu'ils ont contribué à fonder ont très largement participé à l'une et l'autre étape. L'occupation britannique a cependant tari cette source de diffusion de la langue et de la culture française.

Écoles et missions au service d'un projet impérial et dynastique

C'est à Jomard, le maître d'œuvre de la *Description de l'Égypte*, qu'on doit, en 1812, la première proposition à Muḥammad 'Alī d'un *“plan pour la*

⁹⁹. Henry LAURENS, “Élites et réforme dans l'Égypte du XIX^e siècle”, *op. cit.*, p. 98.

civilisation de l'Égypte par l'instruction".¹⁰⁰ Celui qui dirigea en 1826 les études de la première mission scolaire égyptienne à Paris dénombre vers 1835 sept écoles civiles spéciales créées pour servir le projet expansionniste du vice-roi¹⁰¹. Presque toutes sont administrées par d'anciens élèves à lui revenus de mission, et par des techniciens français au service du maître de l'Égypte. Leur nombre s'est accru depuis la fin de l'Empire et l'exil politique de bonapartistes ou la retraite forcée d'anciens officiers de l'armée impériale.

Des Français au service des vice-rois d'Égypte

La commission qui, en décembre 1835 entreprit d'assurer une progression cohérente à une instruction publique fondée, comme dans la Russie de Pierre le Grand, de haut en bas¹⁰², comprenait plusieurs anciens de la première mission en France, ainsi que plusieurs français : Clot bey, fondateur de l'école de médecine de KaÛr-el-'Aïnî en 1827 et d'une école de sages-femmes en 1836, Hamon, fondateur de l'école vétérinaire d'Abou-Zabal, les ingénieurs Linant de Bellefonds et Bruneau, l'officier Varin, directeur de l'école de cavalerie, et l'ingénieur saint-simonien Charles Lambert qui administra l'école polytechnique de B'laeq de 1837 à 1850. Un conseil supérieur de l'instruction publique, chargé de superviser les écoles primaires, préparatoires et spéciales nouvellement créées, tant civiles que militaires fut mis en place la même année, et l'inspection placée entre les mains de Joseph Sève, ancien colonel de l'armée impériale converti à l'islam et devenu Soliman pacha¹⁰³.

Le rôle des techniciens français a servi la propagande internationale de Muḥammad 'Alî, lui permettant de revendiquer une filiation directe avec l'œuvre de Bonaparte, et par là, le nécessaire soutien de la France dans la constitution de son empire. Les impératifs de la propagande qui trouvait un écho évident auprès des diplomates et du public français, ont quelque peu estompé l'appel à d'autres ressortissants européens, notamment italiens, dans la mise en place de cet embryon de réseau scolaire moderne. Ainsi, c'est un chimiste italien que Clot bey

¹⁰⁰. Anouar LOUCA, *Voyageurs et écrivains égyptiens en France au XIX^e siècle*, Paris, 1970, p. 33, cité par Henry LAURENS, *Le royaume impossible*, *op. cit.*, p. 37.

¹⁰¹. Il s'agit de l'école polytechnique, l'école d'administration civile, l'école de traduction, l'école de chimie appliquée, l'école des ponts et chaussées, l'école de géométrie et de géographie.

¹⁰². Cf. Donald REID, *op. cit.*, p. 14.

¹⁰³. Gilbert SINOUE, *op. cit.*, p. 179.

chargea d'établir au Caire la première école de pharmacie, tandis qu'il comptait lui-même, à l'école de médecine, deux collègues français, mais aussi deux italiens et un espagnol. Il faut souligner par ailleurs le caractère éphémère de la plupart de ces réalisations, qui, trop liées au projet militaire, commencèrent à périr à partir du traité de Londres (1840), et, trop liées à un personnel français, fermèrent ou furent mises en veilleuse sous le règne de 'Abbas I^{er} (1848-1854).

Il fallut attendre les règnes de Sa'ïd (1854-1863) et surtout d'Isma'ïl (1863-1879) pour assister à la remise à l'ordre du jour de ce qu'on appellera plus tard "la renaissance intellectuelle de l'Égypte"¹⁰⁴ Là encore, des Français occupent des postes importants dans l'administration vice-royale, puis khédiviale, au point que leur langue "*devient le véhicule du projet civilisateur*"¹⁰⁵. Dans les années 1860, plusieurs officiers ont pris la relève de Soliman pacha et de Varin comme instructeurs de l'armée ; des médecins dirigent l'École de médecine, les hôpitaux ou le Conseil de santé, à la suite de Clot bey ; des ingénieurs travaillent dans le sillage de Linant de Bellefonds, qui occupera un temps le poste de ministre des Travaux publics ; des Français dirigent aussi l'École normale, l'Imprimerie nationale ou sont inspecteurs de l'Instruction publique¹⁰⁶. Dès 1858, Auguste Mariette est nommé directeur des antiquités égyptiennes, poste qui fera l'objet d'une clause particulière des accords de l'Entente cordiale et demeurera réservé à un égyptologue français jusqu'en 1952, avec des successeurs prestigieux : Gaston Maspéro, Pierre Lacau et le chanoine Étienne Drioton. En 1922, avec six postes de responsabilité pourvus par des Français, ce service représente d'après un rapport diplomatique près de la moitié des débouchés de l'égyptologie française, et la garantie d'existence de cette discipline¹⁰⁷. La revue du Service — les *Annales du Service des antiquités égyptiennes* — a commencé à paraître en 1901, en français, anglais et allemand. On y trouve un certain nombre d'articles

¹⁰⁴. Titre d'un article du R.P. Paul BOVIER-LAPIERRE, s.j., Professeur au Collège de la Sainte Famille, membre de l'Institut d'Égypte, in *L'Égypte contemporaine*, n°139, janvier 1933, p. 69-85

¹⁰⁵. Henry LAURENS, *L'Orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 80.

¹⁰⁶. Robert SOLE, *op. cit.*, p. 162.

¹⁰⁷. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°20.

d'inspecteurs et d'égyptologues égyptiens, comme Selim Hassan, écrits aussi bien en français qu'en anglais.

Une rupture dans les systèmes traditionnels de formation

La mise en place d'un système éducatif moderne s'inscrit au centre du projet "civilisateur" des descendants de Muḥammad 'Alī. Le *dīwān-al-madāres* a été réinstauré, et son administration confiée à des hommes comme Ibrahim Adham ou 'Alī M^obārak, qui transformèrent ce Conseil des écoles en un véritable ministère. Dans les années 1870-1880, quatre fondations (ou refondations) d'enseignement supérieur donnent à l'ensemble du champ scolaire égyptien ses grandes lignes de force. Selon un rapport sur l'enseignement public en Égypte de 1888, l'école de Droit, l'école de médecine et l'école polytechnique, qui sont les plus cotées sont payantes, tout en admettant des étudiants boursiers ou gratuits. En revanche, Dār-el-'Ol^om, qui fournit "*aux écoles primaires d'Égypte des maîtres pour toutes les matières qui se font en arabe*"¹⁰⁸ et l'école Normale, intégrée au Lycée Tewfiq et "*destinée à former des maîtres pour les écoles publiques*"¹⁰⁹ ne fonctionnent qu'avec des boursiers ou des élèves bénéficiant de la gratuité. L'école normale est dirigée par un Français, Théophile Peltier bey, qui y assure lui-même en français les leçons de pédagogie générale. L'attention portée aux langues étrangères tient au déroulement même du cursus moderne. Elle est redoublée avec la réforme de 1887, destinée à en renforcer l'étude : l'usage du français ou de l'anglais est étendu à l'histoire, la géographie, et aux sciences naturelles dans le cycle secondaire. Jusqu'à la fin du siècle, les trois quarts environ des élèves se dirigeront vers les sections françaises, de préférence aux sections anglaises.

Plus que l'école de médecine ou polytechnique, qui conduisaient à des carrières libérales sur lesquelles la mainmise européenne était forte, ou à des emplois gouvernementaux dont les Britanniques assurèrent très vite la direction, l'école d'administration et de traduction, devenue école khédiviale puis sultanieh de Droit est la véritable pépinière des élites politiques de l'Égypte libérale¹¹⁰.

¹⁰⁸. Aly MOUBAREK, *Quatrième rapport à Son Altesse le Khédivé sur l'enseignement public en Égypte, année 1888*, Le Caire, imprimerie nationale, 1889, p. 36.

¹⁰⁹. *Ibid.*, p. 41.

¹¹⁰. Voir à ce sujet Donald REID, op. cit., p. 14-17 et, du même auteur, "Education and Career Choices of Egyptian Students, 1882-1922", *IJMES* 8 (1977), p. 349-378.

L'institution, dirigée par le juriste français Vidal pacha de 1886 à 1891, est intimement liée à la réforme judiciaire des années 1875-1883, dont le point de départ est la mise en place des tribunaux mixtes. Si les circonstances empêchèrent Nubar pacha “*d’étendre leur compétence sur les indigènes*”¹¹¹ comme il en avait l’intention, ils ont néanmoins profondément marqué la naissance et le fonctionnement des tribunaux nationaux (ÀÕ«,,Â†√Á%Í...), à qui ils ont servi de modèle¹¹². A l’école de Droit, qui fournit de façon presque exclusive jusqu’en 1891 le personnel qualifié de ces deux institutions, le français est la principale langue d’enseignement, reléguant même l’arabe, pourtant langue officielle des tribunaux nationaux, au second plan. En 1888, le ministre signale : “*Les élèves sont dès à présent exercés à des plaidoiries en langue arabe, à l’imitation des plaidoiries en langue française, qui, depuis deux ans, donnent d’excellents résultats.*”¹¹³ Pétrie de droit français, l’école khédiviale de Droit n’accorda que de façon très progressive la place à des héritages locaux : il fallut attendre 1888 pour voir apparaître des leçons sur le droit spécial des Waqf dans le cours sur le statut personnel, et voir doubler le temps consacré à l’étude des codes indigènes, eux-mêmes traduits du français¹¹⁴. Il est clair que ses plus brillants diplômés choisissaient des carrières aux tribunaux mixtes de préférence à celles qu’offraient les tribunaux nationaux.

Avec la constitution d’un réseau d’écoles primaires et secondaires destinées à alimenter les écoles supérieures, un important clivage commence à s’instaurer entre cet enseignement et celui, traditionnel, des kuttabs (baptisés par la suite maktab, ou écoles élémentaires), “*qui ne menaient à rien, sinon au cursus médiéval d’Al Azhar, à une poignée d’écoles de commerce mal gérées, ou renvoyaient aux champs de coton, retour souvent suivi d’une régression dans*

¹¹¹. *Mémoires de Nubar pacha*, Beyrouth, 1983, p. 435.

¹¹². Voir à ce sujet la contribution de Soubhi bey GHALI, “Les Tribunaux de la Réforme : leur influence sur l’éducation morale et judiciaire de l’Égypte et les avantages que leur institution lui a procurés”, in *Les juridictions mixtes d’Égypte 1876-1926, Livre d’Or*, Alexandrie, 1926, p. 431 et suiv. (réédition d’un article paru en 1908).

¹¹³. Aly MOUBAREK, *op. cit.*, p. 35.

¹¹⁴. Cf. Bernard BOTIVEAU, “L’école de la magistrature shar’i et la production d’un droit islamique réformé”, in *Réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 551-552.

l'illettrisme."¹¹⁵ La réforme d'Al Azhar, institution qui demeura, quoi qu'en dise ce jugement de valeur pour le moins hâtif, le fondement du système éducatif égyptien jusqu'à la fin du siècle débuta en 1872 avec la modification du système de recrutement des enseignants¹¹⁶. Il est clair cependant que ce clivage naissant entre turban et tarbouche, vêtement des azharistes contre apanage des effendis scolarisés dans l'enseignement moderne, recoupe très nettement un clivage de classe à mesure que les familles aisées se détournent d'Al Azhar, et abandonnent la vénérable institution à des étudiants d'origine plus modeste (comme TMMaha Hussein) à qui elle offre encore un moyen de promotion sociale.

Cinquante ans après la destitution d'Isma'îl, au début des années trente, le fossé s'est élargi au point que révérend père Bovier-Lapierre peut présenter la distinction entre "l'enseignement élémentaire" et "l'enseignement moderne" comme un fait quasi-ontologique, profondément ancré dans les mœurs : *"Le fils de l'artisan des villes, du cultivateur des campagnes s'engage dans la voie de l'Enseignement élémentaire où il recevra, sans bourse délier, les connaissances indispensables à sa modeste condition : l'instruction civique et religieuse, les éléments de l'arabe, du calcul, de l'histoire et de la géographie, avec des notions d'hygiène et de culture physique. Par une sage disposition de la loi, les enfants ne passent à l'école que la moitié de la journée ; ils peuvent ainsi employer leur temps libre à l'apprentissage d'un métier ou se livrer au travail des champs auprès de leurs parents. [...] Comme on le voit sans peine, cet enseignement n'est autre que l'ancien système des "Kouttab" perfectionné et adapté aux besoins modernes. Il correspond assez bien à l'enseignement primaire réservé aux classes laborieuses en France et en d'autres pays [...]"*

*Une voie toute différente, mais parallèle à la première, conduira l'enfant de haute et moyenne classe aux professions libérales, en lui ouvrant les portes des grandes Écoles et de l'Université. [...] La place importante que réserve son programme aux langues étrangères et aux sciences modernes le différencie nettement de l'enseignement élémentaire."*¹¹⁷ Les étapes en sont pour lui toutes tracées : *"Le Jardin d'enfants, si populaire en Europe, très apprécié en Égypte*

¹¹⁵. Malcom KERR, "Egypt", in *Education and Political Development*, Princeton, 1965, cité par Donald M. REID, *op. cit.*, p. 15.

¹¹⁶. Cf. Pierre-Jean LUIZARD, "Al Azhar, institution sunnite réformée", in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 519-548.

¹¹⁷. R.P. BOVIER-LAPIERRE, "La renaissance intellectuelle de l'Égypte", *op. cit.*, p. 72-75.

malgré son introduction récente, reçoit le futur universitaire presque au sortir du berceau.” Vers l’âge de 7-8 ans, l’enfant entre pour quatre ans à l’école primaire, qui l’initie “à une culture plus complète que celle dont se contente son camarade de l’école élémentaire”. C’est là qu’il entreprend l’apprentissage d’une langue étrangère. Vers 11-12 ans, il peut obliquer vers les écoles intermédiaires (agriculture, commerce), ou les écoles des arts et métiers. Mais la plupart entrent dans les écoles secondaires où les attendent 5 années d’études réparties en deux étapes : trois ans suffisent pour obtenir un certificat d’études secondaires ; les deux dernières années, couronnées par le baccalauréat, sont partagées en deux options, Lettres ou Sciences. Vers 16-17 ans, “*Enfin en possession du précieux parchemin, l’élève — nous pouvons désormais l’appeler étudiant — voit s’ouvrir devant lui des avenues divergeantes qui mènent aux grandes professions libérales. Sera-t-il avocat, médecin, ingénieur, architecte ou professeur ?*” L’éventail des professions ouvertes au bachelier reprend, dans un ordre décroissant de prestige, les quatre grandes écoles de l’époque khédiviale. Mais il a à présent le choix entre l’université “*avec ses diplômes convoités, consacrant une haute culture, qui lui ouvriront l’accès des fonctions sociales les plus élevées*”, ou des écoles supérieures : école d’agriculture, école de comptabilité et de commerce, école polytechnique, école des beaux-arts, école militaire ou école de police (l’école normale supérieure a été transformée en 1929 en institut pédagogique, rattaché à l’université).

Le tableau, assez complaisant, s’est aussi largement étoffé par rapport à l’Égypte de la période khédiviale. La création du baccalauréat (1907), de l’Université égyptienne (1908) devenue en 1925 université d’État, et de quelques écoles supérieures ou spéciales ont développé les principaux axes posés dès les règnes d’Isma’îl et de Tewfiq (1879-1892). Il reste qu’entre-temps, l’occupation britannique a profondément modifié la donne scolaire.

L’occupation britannique et le recul du français dans l’enseignement officiel

Dans les premières années de l’occupation britannique, le français occupe dans l’appareil scolaire d’État une position qui, si elle n’est pas un monopole, demeure très privilégiée. Dans l’enseignement primaire et secondaire, le libre choix des filières de scolarisation anglaise ou française a tourné, dès les origines, à son avantage. Dans l’enseignement supérieur, ses positions les plus fortes se

situent à la fois, avec l'école de Droit, dans le cursus le plus prestigieux, et, avec l'école Normale, dans celui qui est susceptible de lui assurer une certaine pérennité par la formation en français d'une fraction importante du corps enseignant.

L'occupation britannique a eu deux conséquences inverses et quelque peu contradictoires sur l'enseignement du français en Égypte. D'une part, la dégradation rapide du réseau de l'enseignement public a très largement contribué à assurer le succès considérable du français, à travers un ensemble d'écoles privées liées à la France, qu'elles soient missionnaires ou laïques. D'autre part, la mainmise croissante des Britanniques sur l'administration, l'enseignement, et notamment sur les écoles supérieures a conduit, dans l'enseignement public et dans les écoles soutenues par des initiatives privées, de bienfaisance ou locales, les familles à délaisser les sections françaises au profit des sections anglaises.

Une réduction drastique de l'offre scolaire

Le peu d'intérêt de Lord Cromer pour les questions d'éducation a été très largement souligné par tous les observateurs. En février 1920, un journal français, *Le Journal des Débats*, se fait l'écho dans un article anonyme de ce grief, présenté comme le plus profond nourri par les Égyptiens contre l'occupation britannique. "Avant 1882, il y avait 25 écoles secondaires ; dès la première année de l'occupation, 22 furent supprimées, faute d'argent, disait-on. Il n'en resta que 3, jusqu'en 1906 où le Conseil législatif, après quinze ans d'insistance, obtint l'ouverture d'une quatrième ; maintenant encore, pour toute l'Égypte, il n'en existe que 7 qui refusent du monde, alléguant le manque de place. Le total des élèves y est de 7 051. En 1914, il était de 1 728 dans les écoles secondaires européennes et depuis cette date, il n'a cessé de croître, surtout dans nos maisons françaises. [...] Les Égyptiens ne manquent pas d'en conclure que l'Angleterre, de parti pris, les tient dans l'ignorance, persuadée qu'un peuple sans instruction se gouverne plus aisément et ils allèguent encore, à l'appui de leur dire, la pauvreté des programmes scolaires."¹¹⁸

Avec un budget qui n'excéda jamais 1% du budget de l'État de 1883 à 1901, et parvint péniblement à se hisser au chiffre record de 3,4% à la veille de la guerre, l'éducation fut délibérément sacrifiée à la recherche de l'équilibre

¹¹⁸. "Lettres d'Égypte", *Le Journal des Débats*, 3 février 1920, ADQO, série Maison de la presse, sous-série Égypte, volume n°68-69, p. 191.

financier. Une autre donnée a également pesé dans la politique britannique. Dans l'optique d'un Lord Cromer, former des diplômés "indigènes", c'était prendre le risque de créer une masse de "semi-occidentalisés"¹¹⁹, qui, frustrés dans leurs attentes professionnelles, grossiraient les rangs du mouvement nationaliste. En supprimant en revanche la gratuité scolaire, on limitait aussi le nombre de personnes susceptibles de revendiquer un emploi dans l'administration, ainsi réservée aux membres des familles aisées, par nature moins revendicatives. Les carrières libérales, monopolisées en effet par les Européens ou les élèves de leurs écoles, laissaient bien peu d'espace à des débouchés autres que l'administration d'État, pour qui ces écoles publiques avaient été conçues. Il faudra attendre les années 1910 pour assister à un essor du système éducatif égyptien, en partie sous l'impulsion de la fondation de l'Université égyptienne. Les initiatives privées, celles des sociétés de bienfaisance ou des conseils provinciaux, encouragées par le ministère de l'Instruction publique aboutirent à la création de plusieurs sections secondaires dans le pays. En 1914, un comité fut formé pour encourager les études à l'étranger dans les collèges européens, aux frais des familles, mais sous le contrôle du ministère de l'Instruction publique. Sur 614 étudiants, 372 avaient l'Angleterre pour destination, 139 la France et 36 la Suisse¹²⁰. La force d'attraction des puissances européennes s'était inversée.

La faillite des sections françaises

C'est dans ce contexte de "déflation scolaire" qu'il faut situer l'éviction du français de l'enseignement gouvernemental. Il faut cependant attendre le tournant du siècle pour que, de la crise de Fachoda (1898) aux accords de l'Entente cordiale (1904), le public scolaire comprenne que la France laisserait les mains libres à la Grande-Bretagne en Égypte et en tire les conséquences. Dès 1901, il devient évident aux autorités françaises qu'elles ne peuvent plus davantage espérer conserver leurs positions dans les écoles du gouvernement égyptien, et qu'elles ne peuvent "*plus compter que sur les écoles libres pour enseigner le français à la jeunesse égyptienne.*"¹²¹ C'est à une véritable trahison suicidaire des

¹¹⁹. L'expression est de Lord Cromer lui-même.

¹²⁰. Cité par Judith COCHRAN, *Education in Egypt*, London, 1986, p. 15.

¹²¹. Lettre n°147 du ministre de France en Égypte à Delcassé, datée du 30 octobre 1901, ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1901-1939.

instituteurs “indigènes” que le ministre de France en Égypte impute le recul du français, perceptible au premier chef dans l’enseignement primaire : *“J’ajouterai ici une remarque qui montre bien quel est l’esprit qui anime les indigènes à l’égard des Anglais. Si les enfants ne demandent plus à apprendre le français, il ne faut pas l’attribuer seulement à l’utilité croissante de la connaissance de l’anglais en Égypte, mais aussi et surtout à ce que les professeurs des écoles primaires tous indigènes ont, pour flatter les occupants, conseillé aux familles de renoncer à faire apprendre le français à leurs enfants. Ils ont été plus vite que ne le souhaitaient les Anglais eux-mêmes, assez avisés pour comprendre qu’un aussi grand changement ne pouvait s’opérer brusquement sans provoquer un trouble profond dans l’organisation scolaire de l’Égypte. Aujourd’hui, le ministère de l’Instruction Publique constate l’impossibilité d’improviser un corps de professeurs d’anglais pour remplacer les maîtres de français qui ont poussé eux-mêmes à l’abandon de la langue qu’ils connaissaient et dont un assez grand nombre se trouve aujourd’hui sans emploi.”*¹²² Si cette explication révèle, chez les enseignants, tout le dépit d’une conscience nationale qui a pu se sentir soutenue, puis trahie par la France, il est clair que la demande des familles s’est naturellement orientée vers la langue qui pouvait paraître la plus prometteuse pour l’avenir de leurs enfants.

Six ans plus tard, l’enseignement secondaire subit à son tour les conséquences du tarissement du recrutement des sections de français de l’enseignement primaire. Dénonçant un plan britannique d’éviction du français, inspiré par le conseiller anglais à l’Instruction Publique, M. Dunlop, le ministre de France en Égypte signale en 1907 la disparition prochaine des dernières sections françaises : *“Successivement, ils ont supprimé les sections françaises de tous les établissements d’instruction secondaire, à l’exception d’une seul, le Lycée Tewfik. Depuis un peu plus d’un an, ils ont entrepris la destruction de cette dernière section. [...] A la réclamation de notre Agence, Sir Eldon Gorst a répliqué que cette classe avait été ouverte à la condition qu’elle comptât un minimum de dix élèves, et que, ce chiffre n’ayant pas été atteint, le maintien de la classe et le traitement de professeurs n’étaient plus justifiés. Cette mesure a pour conséquence de tarir le recrutement des trois classes supérieures de la section française du Lycée Tewfik. On peut donc pronostiquer avec une certitude absolue*

¹²². *Ibid.*

la disparition définitive de cette section dans un délai de trois ans."¹²³ Seules subsisteront, à partir de 1905, six heures de français hebdomadaires en 3^e et 4^e années, dans la section littéraire.

Dans l'enseignement supérieur, l'école de médecine à partir de 1886 tout comme l'école polytechnique en 1902 font l'objet d'une reprise en main par les Britanniques, qui en éliminent les cadres égyptiens pour s'arroger la direction de ces établissements¹²⁴. Un sort semblable attend l'école khédiviale de droit, considérée par les Britanniques dans les années 1890 comme un bastion du parti de Mustafa Kamel. En 1907, sa direction vient de passer aux mains d'un jeune professeur anglais, choisi, contrairement aux usages, au détriment de professeurs français plus anciens et plus titrés. La section française, forte à cette date d'une trentaine d'étudiants, ne pèse plus très lourd face à une section anglaise ouverte en 1889 qui en compte trois fois plus "*grâce aux primes accordées ainsi qu'aux préférences données dans la distribution des places.*"¹²⁵ En 1919, lorsque Douglas Dunlop quitte le ministère, la section française a disparu depuis trois ans, mais toutes les sources françaises s'accordent, avec une dose non négligeable d'amertume, à souligner le déclin de cette filière, imputé au faible niveau de recrutement des professeurs, à la discordance entre le droit français et les langues anglaise et arabe, à l'indigence des traductions disponibles de manuels de doctrine et de répertoires de jurisprudence. "*Cette lacune s'est fait tellement sentir que, dans cette école d'enseignement britannique, il a fallu introduire un cours de langue française pour permettre aux élèves de feuilleter le Dalloz et le Mourlon.*"¹²⁶

Le repli sur un enseignement privé

C'est dans la perspective de préserver les positions acquises dans l'appareil d'État face à la rivalité britannique et à la concurrence européenne qu'il faut situer la fondation de deux institutions françaises : l'École française du Caire (1881) qui deviendra en 1898 l'Institut français d'archéologie orientale, et l'École

¹²³. Note sur l'enseignement du français en Égypte, novembre 1907, ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1901-1939.

¹²⁴. Cf. Pascal CROZET, "A propos de l'enseignement scientifique en Égypte", *op. cit.*, p. 70-71, et Sylvia CHIFFOLEAU, "Le monopole national d'exercice d'une profession libérale : le cas de la médecine", *EMA*, n° 11, Le Caire, 1992.

¹²⁵. "Lettres d'Égypte", *Le Journal des Débats*, 3 février 1920, *op. cit.*

¹²⁶. *Ibid.*

française de Droit en 1891. La première fut fondée sur le modèle des écoles de Rome et d'Athènes afin de sortir d'une "égyptologie en chambre" et de favoriser un contact avec le terrain. Elle était ainsi "*destinée à former des Orientaux ou à permettre aux jeunes gens ayant commencé leurs études en France de venir se perfectionner dans l'art et la philologie égyptienne, copte ou arabe.*"¹²⁷ Mais elle était également conçue comme la vitrine en Orient de l'égyptologie et de l'orientalisme français¹²⁸, ce qui lui permit au fil des ans, de remplir un rôle stratégique tout-à-fait fondamental, en devenant l'antichambre du Service des Antiquités du gouvernement égyptien, dont la plupart des inspecteurs étaient d'anciens pensionnaires.

Quant à la fondation de l'École française de Droit, elle est clairement le résultat de la mise en place de la filière anglaise à l'école khédiviale et du décès en 1891 de son directeur, Vidal pacha, qui ouvrit le champ aux ambitions britanniques de diriger l'école. Afin de "*ressaisir les étudiants égyptiens qui allaient peut-être nous échapper*"¹²⁹, le ministère des Affaires étrangères prit directement en charge sur des fonds spéciaux cette institution. Organisant sur place des cours de Droit validés tous les ans par un examen passé à Paris, puis au Caire à partir de 1911, l'École française de Droit se substituait à la mission scolaire dans les facultés de Paris, Montpellier, Aix et Lyon, dont les effectifs étaient en nette régression, et réalisait une économie d'échelle importante, qui rendait le cursus plus abordable. Elle maintenait surtout et pérennisait un recrutement francophone pour les Tribunaux mixtes dont l'école allait devenir le principal pourvoyeur, abandonnant à l'École khédiviale les tribunaux nationaux, qu'on avait plutôt tendance à appeler "tribunaux indigènes". L'École française de Droit qui ouvrit en 1897-98 son premier cours de doctorat en Sciences Politiques et Économiques put très vite s'affirmer comme la plus prestigieuse des deux écoles juridiques d'Égypte. En 1907, un rapport la situe au sommet de l'édifice

¹²⁷. ADQO, série K-Afrique 1918-1940/Égypte, volume n°20, annexe à la lettre du 1^{er} avril 1922 récapitulant l'ensemble des intérêts "matériels et moraux" de la France en Égypte, p. 471-477.

¹²⁸. Cf. Robert SOLE, *op. cit.*, p. 211-219, et Christian DECOBERT, "La lettre de Renan sur l'École du Caire", in *D'un Orient l'autre, op. cit.*

¹²⁹. ADQO, note de la direction politique du 23 septembre 1906, citée par Albert SALON, "La diffusion du français hors des pays francophones et francisants", in Gérard ANTOINE et Robert MARTIN (dir), *Histoire de la langue française, 1880-1914*, Paris, éditions du CNRS, 1985, p. 428.

éducatif du pays : *“La clientèle à laquelle elle s'adresse constitue en effet, à peu près à elle seule, l'élite intellectuelle de la population locale : avocats, fonctionnaires, jeunes gens de familles riches ou aisées qui considèrent l'étude du droit comme le couronnement indispensable d'une instruction générale.”*¹³⁰ En 1922, avec 477 étudiants, l'institution semble parvenue à sa pleine maturité : *“La plupart de ses élèves sont des Egyptiens musulmans, constituant l'élite intellectuelle du pays. De ses cours sont sortis, non seulement les avocats du barreau mixte, mais encore la majorité des hauts fonctionnaires des administrations locales ; c'est ainsi que M. du Rausas, son Directeur, s'est trouvé être le professeur de la plupart des Ministres, Sous-Secrétaires d'Etat et hommes politiques égyptiens.”*¹³¹

Les autorités françaises ont donc dès le début du siècle abandonné le terrain de l'enseignement gouvernemental en se repliant sur l'enseignement privé, sur un constat d'échec imputé aux manœuvres anglaises autant qu'à la trahison des fonctionnaires et des familles indigènes. Le constat est clair en 1907 : *“Le programme que s'était fixé l'administration anglaise est donc, à l'heure actuelle, à peu près complètement réalisé. L'exclusion du français de l'enseignement secondaire peut être considérée comme un fait acquis, la disparition de l'enseignement supérieur paraît ne plus être qu'une question de temps. Le résultat n'est pas sans porter à notre influence morale et intellectuelle un préjudice très sérieux. En Égypte comme dans tous les pays, les écoles du gouvernement sont la véritable pépinière des fonctionnaires. Il n'était pas indifférent pour nos intérêts qu'un certain nombre des futurs agents de l'administration égyptienne eussent reçu des maîtres français, sur les bases du collège, une instruction et une culture françaises. Tel est bien l'avantage dont l'Angleterre a voulu nous priver.”*¹³²

Le recours à des diplômes français

Derrière le tarissement du recrutement des sections françaises, c'est la disparition possible de diplômes égyptiens passés en français, ou leur attrait qui paraissent menacés, avec des conséquences autrement plus dangereuses, qui

¹³⁰. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1901-1939.

¹³¹. ADQO, annexe à la lettre du 1er avril 1922, *op. cit.*

¹³². Note sur l'enseignement du français en Égypte, novembre 1907, *op. cit.*

s'étendront bien au delà du seul enseignement gouvernemental. Ce même rapport de 1907 dénonce une partialité des jurys d'examens qui ne paraît pas invraisemblable, à cette réserve près que les Britanniques n'étaient sans doute pas les seuls à souhaiter l'éviction du français et des élèves des écoles françaises des diplômes nationaux : *“Le plan des Anglais consiste à détourner progressivement les candidats de se présenter aux sections françaises de certificat d'études et du baccalauréat égyptien de manière à réduire tellement le recrutement qu'il soit possible de les supprimer. Ce serait, en quelque sorte, le couronnement de l'œuvre d'exclusion poursuivie par eux à l'égard de l'enseignement du français. Là encore, le plan résulte clairement des observations auxquelles a donné lieu la dernière session des examens. La proportion des candidats reçus dans les deux sections du certificat d'études fait ressortir une différence frappante. Tandis qu'à la section anglaise, 500 candidats ont été reçus sur 600 qui se sont présentés au Caire, à la section française, 16 candidats ont été reçus sur 94 qui se sont présentés. D'un côté, la proportion des reçus est donc de moins de 10% [sic], de l'autre elle est de 70%.”*¹³³

Cette différence de traitement est encore plus criante entre les élèves issus de l'enseignement officiel et ceux issus de l'enseignement privé. *“Le moyen est très simple : il suffit de choisir les sujets de composition parmi ceux qui ont été traités dans le courant de l'année dans les écoles du gouvernement. C'est ainsi que sur 45 candidats présentés par eux au certificat d'études, les Frères en ont vu refuser 43 et admettre 2. Aucun doute n'est donc possible sur le but poursuivi par les Anglais. Il s'agit de priver l'enseignement libre d'une sanction recherchée de beaucoup de familles égyptiennes, de lui fermer le débouché des carrières administratives, d'appauvrir, par conséquent, sa clientèle.”*¹³⁴

En 1918, cette politique semble avoir porté ses fruits. Lefèvre Pontalis, ministre de France en Égypte, signale à propos des examens du certificat de fin d'études secondaires : *“...pour la première partie de l'examen, sur 5 192 candidats, il y en avait 5 049 de section anglaise et 143 de section française, les élèves de nos établissements se contentant généralement de rechercher des diplômes français”*¹³⁵. Malgré *“l'aptitude des indigènes pour notre langue”*¹³⁶

¹³³. *Ibid.*

¹³⁴. *Ibid.*

¹³⁵ ADQO, Série K-Afrique / Égypte, volume n°11, Lettre n°265 du 27 octobre 1918, p. 52.

qu'on évoque encore sans plus trop y croire, c'est encore à "l'appât des places"¹³⁷ qu'est attribué le succès de la section anglaise au détriment de la section française.

Dans ce contexte, la sanction des études dans les écoles françaises par des examens français est la solution qui s'impose aux familles fréquentant ces écoles comme à ceux qui les dirigent. C'est ainsi qu'au Caire, à Alexandrie et à Port-Saïd ont été organisées des sessions du certificat d'études, du brevet élémentaire, du brevet supérieur et du baccalauréat, ce dernier examen étant encore, en 1907, le monopole de la seule ville d'Alexandrie. La délivrance de diplômes permet de finaliser et d'harmoniser l'enseignement en donnant un couronnement aux études ; elle accentue pourtant le cachet français des différentes institutions, et consomme la distinction bien tranchée entre l'enseignement officiel et ce que les diplomates français appelleront désormais "notre enseignement". Surtout, la valeur des diplômes français demeure soumise aux fluctuations du marché de l'emploi, et ne bénéficie en aucun cas de l'ouverture du marché protégé que représentent l'administration ou la fonction publique. Les diplômes français ne peuvent en effet prétendre que ponctuellement à l'équivalence avec leurs homologues égyptiens.

Ainsi, un décret du 10 avril 1897 stipule, dans son article 2 que "*les diplômes étrangers de bachelier ne sont reconnus valables en Égypte que si l'examen a été subi à l'étranger au siège même de l'Université. Cette mesure a pour effet de frapper d'invalidité les diplômes de bachelier délivrés par le Gouvernement français sur l'avis du jury d'examen d'Alexandrie. D'après l'article 7 du même décret, les jeunes gens munis d'un diplôme étranger de licencié en droit, qui veulent entrer dans les fonctions publiques, ou se faire inscrire au barreau indigène sont tenus de subir un examen d'équivalence devant un jury de fonctionnaires égyptien siégeant à l'Ecole Khédiviale de Droit. Cette mesure s'applique donc aux élèves de notre Ecole française de Droit, qui vont subir les épreuves de leurs examens devant une faculté de France.*

Ces deux dispositions ont pour conséquence de mettre nos diplômes officiels sur pied d'infériorité manifeste, par rapport à ceux du Gouvernement

¹³⁶. *Ibid.*

¹³⁷. *Ibid.*

égyptien. Il en résulte que notre enseignement privé est incapable d'offrir à ses élèves la sanction pratique de leurs études, puisque l'accès des examens du Gouvernement égyptien tend à leur être interdit, et que les diplômes du Gouvernement français sont frappés d'invalidité plus ou moins complète."¹³⁸

L'application de ce décret fut suspendue durant la première guerre mondiale pour l'École française de Droit, mais sa remise en vigueur possible restait une arme redoutable aux mains des Britanniques ou du gouvernement égyptien. D'autant que la loi n°12 du 2 juin 1913 interdisait l'entrée dans les écoles supérieures princières à ceux qui n'étaient pas titulaires du diplôme de fin d'études secondaires (art.1) Or, on ne pouvait se présenter à cet examen si l'on n'avait étudié auparavant le programme mis en place par les inspecteurs de l'Instruction publique (art.4).

Au seuil des années vingt, la tradition d'enseignement d'État en français apparaît donc bel et bien moribonde. L'enseignement supérieur français en Égypte a disparu du réseau gouvernemental et n'est plus présent qu'à l'École française de Droit, à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et à l'Université Égyptienne, université privée où la chaire de français est attribuée à un professeur, M. Clément, de la Faculté de Lille.

Plusieurs éléments jouent néanmoins en trompe-l'œil pour que tardent à se faire sentir les conséquences de ce recul. Instrument aux mains de l'occupant, l'appareil éducatif d'État, associé à l'administration, a véritablement "fondu" et s'est à ce point déprécié que sa reconquête peut paraître accessoire par rapport à la recherche d'une mainmise sur les centres de commande économiques du pays. La symbolique d'État ne pèse pas bien lourd face à la puissance financière de la Bourse du coton, au pouvoir du Haut-commissaire ou à l'autorité des Tribunaux mixtes, dont le recrutement francophone est désormais assuré par l'école française de Droit...

L'éviction du français est en outre assez récente pour que, lors de la tentative de Sir William Brunyate d'anglicisation des Tribunaux mixtes, prolongement logique des transformations de l'enseignement secondaire et de l'École Sultanieh de Droit, les autorités britanniques se heurtent à une levée de bouclier de l'ordre des avocats. On a pu associer le "Mémoire du Barreau Mixte

¹³⁸. *Ibid.*

pour la défense de ses Droits”, publié en novembre 1918 à la protestation de la Délégation conduite par Sa‘ad Zaghloul auprès du Haut-Commissaire britannique au cours du même mois.¹³⁹ La collusion de fait entre le mouvement nationaliste et la défense de la langue française place celle-ci une fois encore du côté de la modernité politique, et autorise tous les espoirs de résurrection.

Un effet de génération joue enfin à plein tout au long des années vingt. Ceux qui avaient vingt ans dans les années 1890 en ont à présent cinquante et sont au faîte de leur carrière. Une bonne partie de l’administration est ainsi “tenue” par des individus formés en majorité dans des sections françaises ou partis en mission en France¹⁴⁰, ayant maintenu en privé une tradition francophone. En 1929, le consul de France au Caire signale que “nombre de familles aisées s’efforcent de donner à leurs enfants des gouvernantes ou des institutrices françaises, quelquefois, plus rarement, des précepteurs français. Il ne m’est pas possible, même approximativement, d’en indiquer le nombre, car beaucoup de nos compatriotes négligent de se faire immatriculer malgré les conseils du Consulat. Par ailleurs, un certain nombre de familles emploient des gouvernantes ou institutrices belges ou suisses parlant français.”¹⁴¹ Ce n’était pas là le seul recours possible. Le français bénéficiait par ailleurs de l’ancrage de deux réseaux éducatifs qui tenaient le haut du pavé et compensaient en grande partie les échecs essayés dans l’enseignement d’État.

¹³⁹. La concordance n’est pas uniquement chronologique. Rapportant la démarche, Jules CATZEFLIS, avocat à la Cour d’Appel Mixte en fait un acte de bravoure et de résistance à “un projet impérialiste” traduisant les aspirations de tous, y compris celles du mouvement nationaliste : “Parallèlement, simultanément, presque — à telles enseignes qu’on s’est demandé si la protestation du Barreau Mixte n’a pas servi de levier en la circonstance — devait s’élever une autre protestation dont le retentissement n’est pas près de se perdre dans l’histoire de ce pays. Trois hommes — dont deux, Saad Zaghloul Pacha et Abdel Aziz Fahmi, appartenant au Barreau — se rendirent le 11 novembre 1918 auprès de Sir Wingate Pacha, Haut-Commissaire de S. M. Britannique en Égypte et ils revendiquèrent l’indépendance de l’Égypte. Ces hommes étaient sans mandat, mais le pays a ratifié leur audacieuse initiative.” (“Les projets de Sir William Brunyate”, *op. cit.*, p. 114.)

¹⁴⁰. En 1888 encore, d’après le rapport du ministère déjà cité, la mission en France compte 74 étudiants contre 4 en Angleterre, un en Italie et un en Allemagne.

¹⁴¹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 171 à 184, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

2. Une tradition confessionnelle qui distingue et sépare¹⁴²

Le premier de ces réseaux était celui de l'enseignement religieux catholique. La tradition confessionnelle de l'enseignement français repose sur le triple souci de la papauté romaine de ramener les coptes orthodoxes dans le giron de l'Église catholique, de les soustraire à l'influence des missions protestantes — presbytériennes plus qu'anglicanes —, d'assurer enfin l'encadrement des fidèles latins et surtout des Églises uniates, "*petites "nations" indigènes dont chacune est groupée autour d'un chef local uni à Rome par le dogme, distinct de Rome par le rite*"¹⁴³. On compte en Égypte des représentants de chacun des six rites orientaux de l'Église catholique : des coptes catholiques, bien sûr, mais aussi des maronites, des melkites, des arméniens, des syriens et des chaldéens, venus du Levant et dans une bien moindre mesure de Mésopotamie, attirés en grand nombre en Égypte par l'essor économique de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Bernard Heyberger, pour s'être colleté au volume impressionnant des archives de la Congrégation *De Propaganda Fide* aux XVII^e et XVIII^e siècles a souligné combien "*la lutte contre "l'abus" et "l'ignorance" parmi les catholiques, contre "le schisme" et "l'hérésie" chez les chrétiens séparés*"¹⁴⁴ était une préoccupation ancienne de Rome en Orient.

¹⁴². L'ouvrage de référence pour la période envisagée reste celui de Joseph HAJJAR, *Le Vatican, la France et le catholicisme oriental, 1878-1914, Diplomatie et histoire de l'Église*, Paris, 1979. Pour un aperçu d'ensemble sur la place et le rôle des missions dans le christianisme oriental au XIX^e siècle, et un repérage dans une bibliographie pléthorique, voir Catherine MAYEUR-JAOUEN, "les Chrétiens d'Orient au XIX^e siècle, un renouveau lourd de menaces", in Jean-Marie MAYEUR (dir.), *Histoire du christianisme*, tome 11, *Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Paris, Desclée, 1995, p. 793 à 849. Pour une évocation plus précise de la situation égyptienne, on pourra consulter, du père Maurice MARTIN, "Les Coptes-catholiques, 1880-1920", in *Proche-Orient chrétien*, 1990, p. 33-55. Enfin, pour une liste exhaustive des congrégations enseignant le français et une brève notice historique sur chacune d'elle, l'ouvrage déjà cité de Jean-Jacques LUTHI, *Introduction à la littérature d'expression française en Égypte (1798-1945)*, Paris, 1974, p. 42 à 61, complété par l'*Annuaire catholique d'Égypte*, Le Caire, 1946, utile en particulier pour les congrégations féminines.

¹⁴³. Joseph HAJJAR, *op. cit.*, p. 117, cité par Catherine MAYEUR-JAOUEN, *op. cit.*, p. 794.

¹⁴⁴. Bernard HEYBERGER, *Les chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, XVII^e-XVIII^e siècles)*, École française de Rome, 1994, p. 6.

Une francophonie tardive

C'est seulement à partir du milieu du XIX^e siècle que cette préoccupation rencontra réellement en Égypte les ambitions françaises et dépassa un strict cadre communautaire ou confessionnel, s'appuyant en cela sur un cadre juridique et une tradition élaborés depuis deux siècles, mais avec d'autres provinces de l'Empire ottoman en perspective. En effet, aux termes des capitulations les plus avantageuses¹⁴⁵ qu'elle ait signées avec la Sublime Porte en 1740, la France exerçait dans l'ensemble de l'Empire ottoman un protectorat sur les catholiques de rite latin, notamment les missionnaires, sans distinction de nationalité. Ce protectorat, conçu non pas comme "*une garantie d'ordre moral ou sentimental, mais une juridiction administrative et judiciaire*"¹⁴⁶ des consuls de France, garants de l'inviolabilité de la personne de ces religieux comme de leurs ressortissants, fut reconnu à plusieurs reprises par les Puissances, notamment dans le traité de Berlin de 1878 (article 62). Il fut également reconnu par le Saint-Siège qui fit de la France son représentant auprès de la Porte dès 1742, et rappela ces prérogatives françaises en 1888 et 1898, en dépit des tensions qui l'opposaient à l'État républicain.

Deux siècles de missions au Levant, une quête permanente de sécurité de la part des chrétiens d'Orient et la prise de conscience de la diplomatie française à la fin du XVIII^e siècle de l'importance stratégique de la politique de "protection" et des liens entretenus avec les chrétiens¹⁴⁷ conduisirent la France à exercer sur les catholiques orientaux un patronnage qui ne bénéficia jamais pour sa part d'une reconnaissance formelle et conserva un caractère empirique. Il s'agissait, selon une formalisation française *a posteriori*, d'assurer tout d'abord le libre exercice du culte et, en second lieu, de "*garantir aux communautés les privilèges qui leur*

¹⁴⁵. "C'était, à l'origine, un accord librement consenti par la Sublime Porte, qui devait permettre aux commerçants étrangers vivant sur le territoire ottoman de vaquer à leurs occupations sans qu'aucune contrainte inhérente aux conditions sociales particulières de la vie en Orient pût s'imposer à eux" (*L'Égypte indépendante, op. cit.*, p. 111). D'abord signées avec la France sous François I^{er} (1535), elles ont été périodiquement renouvelées et étendues, et d'autres traités similaires ont été progressivement conclus avec tous les États de l'Europe chrétienne et les États Unis d'Amérique. La capitulation du 20 mai 1740 contenait une clause de perpétuité et insistait sur les privilèges personnels concédés aux négociants étrangers.

¹⁴⁶. "Note pour le Ministre", 18 mai 1925, ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 142 : Protectorat religieux de la France (1920-1947), p. 11.

¹⁴⁷. Cf. Bernard HEYBERGER, *op. cit.*, p. 241 à 271.

sont accordés par les traités et conventions"¹⁴⁸. Marqué par des "honneurs liturgiques" rendus au consul de France lors de messes dites "consulaires", ce patronage a été toléré, voire encouragé au Levant par la Propagande, qui n'avait guère les moyens de se passer de lui.¹⁴⁹ On sait l'importance qu'il a revêtue au XIX^e siècle pour les maronites du Mont-Liban. Et c'est précisément à partir de la crise de 1860 que le patronage français à Beyrouth fut plus intimement associé à la francophonie, dans la recherche d'une protection efficace¹⁵⁰.

En Égypte, l'implantation des missions religieuses françaises fut un peu plus tardive qu'au Levant, et les liens avec le monde copte beaucoup moins étroits qu'avec la communauté maronite. D'où l'absence d'une tradition autochtone de patronage français et le caractère fragile et contesté de ce qu'elle revendiquait comme un "protectorat". C'est en effet aux missions franciscaines de Haute-Égypte tenues par des Italiens, présentes depuis le XIII^e siècle, et qui furent longtemps les seules, avec les franciscains de Terre Sainte à assurer une présence catholique dans le pays, que l'on doit la formation d'un embryon de communauté copte catholique dans la première moitié du XVIII^e siècle¹⁵¹. C'est ainsi que, par un traité signé avec le Khédivé en 1875, qui consacrait la primauté de la nationalité sur l'appartenance à un ordre religieux, l'Autriche-Hongrie put établir sa protection sur les missions franciscaines de Haute-Égypte, et renforcer le patronage que lui concédait le Saint-Siège sur les coptes-catholiques. Le soutien des autorités françaises aux congrégations religieuses en Égypte, jamais démenti, même au plus fort des politiques anticléricales¹⁵², s'inscrit dans cette rivalité entre

¹⁴⁸. Henri Gaillard, rapport 226 du 27 novembre 1925 ADQO, Série Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, Volume 40, p. 9.

¹⁴⁹. Bernard HEYBERGER, *op. cit.*, p. 268 et suiv.

¹⁵⁰. Cette information m'a été fournie par Bernard HEYBERGER.

¹⁵¹. Il faut également rappeler le rôle d'une première mission jésuite sur le chemin de l'Éthiopie chrétienne (de la fin du XVII^e siècle à la dissolution de la Compagnie en 1773). Cf. Maurice MARTIN, *op. cit.*

¹⁵². En dépit de l'opposition résolue des radicaux, l'amendement de Georges Leygues à l'article 2 de la loi de 1904 sur l'interdiction de l'enseignement à toute congrégation fut voté le 21 mars par les républicains modérés. Il avait pour but la sauvegarde des noviciats qui formaient des missionnaires destinés à enseigner à l'étranger. Le président de la Mission laïque, Eugène Étienne, qui avait voté l'amendement s'en justifiait ainsi auprès de son conseil d'administration : "Nous aurions assisté à ce spectacle : en Égypte, en Asie Mineure, en Extrême-Orient, à Madagascar, sur la côte occidentale de l'Afrique, que tous les enfants passaient des mains des

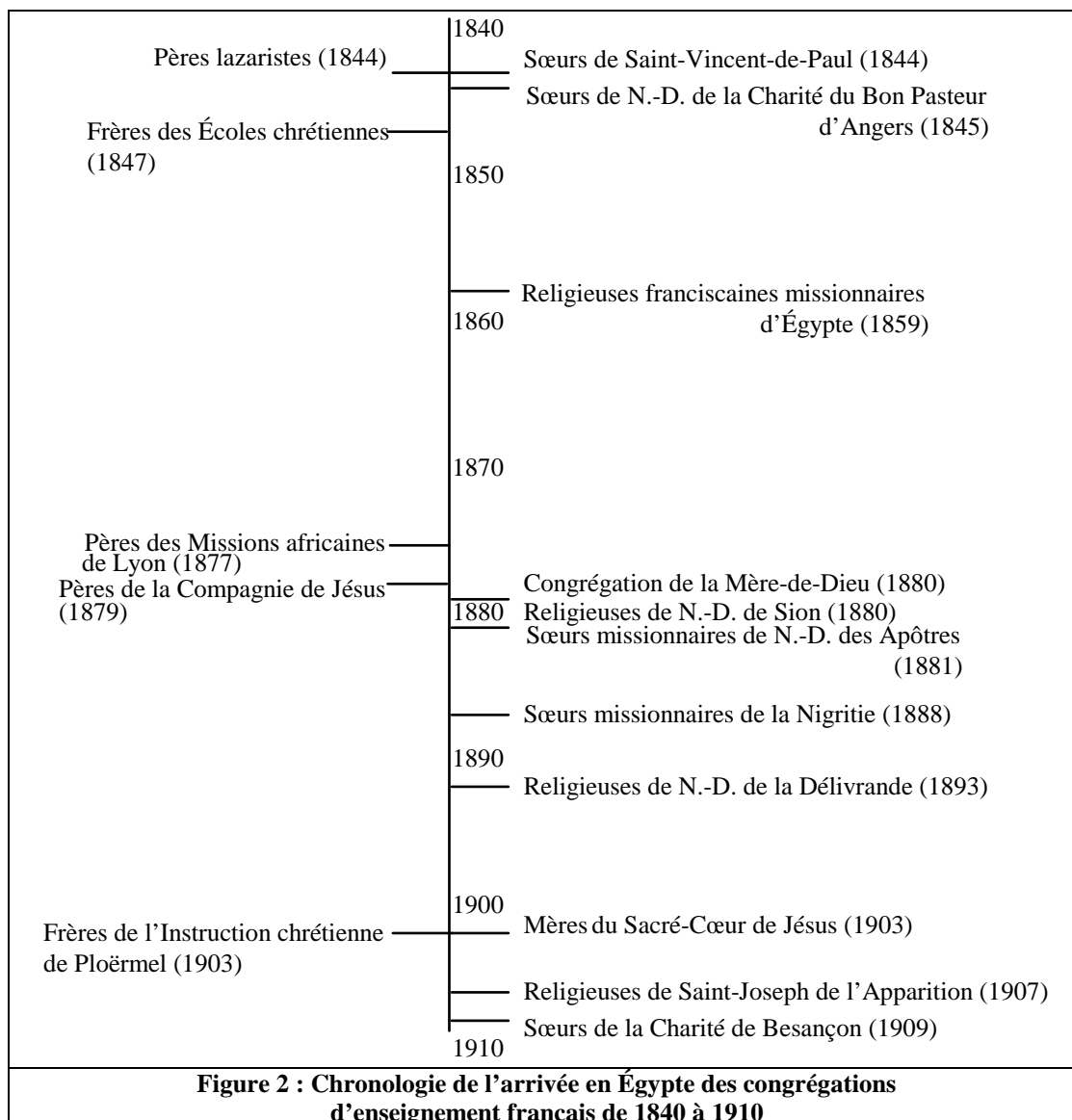
les puissances européennes. Pas plus au Caire ou Alexandrie qu'à Beyrouth, l'anticléricalisme n'était "un article d'exportation"¹⁵³.

En 1920, l'Autriche-Hongrie a disparu du champ et le consulat d'Italie s'est approprié ses prérogatives sur les missions franciscaines de Haute-Égypte. Les acteurs ont changé et l'essentiel des fondations appartient au passé, mais ce demi-siècle a donné au catholicisme une dimension qu'il n'avait jamais connue en Égypte et a légué au pays quelques institutions d'enseignement dont certaines demeurent encore aujourd'hui parmi les plus prestigieuses. Une chronologie un peu précise de l'arrivée des congrégations d'enseignement français en Égypte¹⁵⁴ permet de repérer trois vagues successives dans ces implantations.

congréganistes ou missionnaires français, entre les mains de missions anglaise, norvégienne, italienne, allemande, américaine, puisque nous ne pouvons pas encore, hélas! d'un seul coup, en raison de nos difficultés financières et de notre insuffisance de personnel, y substituer l'enseignement laïque. C'est une mesure d'attente et de défense nationale que nous avons prise, rien de plus." (cité par Mathew BURROWS, "les origines de la Mission laïque", in *Dialogues, Éléments pour une histoire de la Mission laïque française*, numéro spécial consacré au centenaire de la mission laïque, Paris, 1982, p. 64-65).

¹⁵³. La formule souvent attribuée à Gambetta, mais qui serait en réalité de Paul Bert concernait l'école de médecine de Beyrouth, fondée par les jésuites.

¹⁵⁴. N'ont été retenues que les congrégations enseignant le français dans au moins un établissement, ce qui a conduit à éliminer les congrégations qui n'avaient aucune activité enseignante, ou enseignaient dans une autre langue étrangère : les Sœurs de Saint Charles Borromée, protégées de l'Allemagne, qui dirigeaient depuis 1884 l'école catholique allemande d'Alexandrie, les Salésiennes de Saint Don Bosco, arrivées en 1915, italiennes et protégées du consulat d'Italie, les Sœurs franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception, arrivées en 1907 et les Sœurs arméniennes de l'Immaculée Conception (1937) qui enseignaient en anglais. La chronologie s'arrête en 1910. Après cette date, on n'enregistre plus qu'une implantation masculine : les Dominicains, qui fondèrent au Caire en 1930 une annexe de l'École bilique de Jérusalem, lieu d'études et non réellement d'enseignement, et deux nouvelles implantations féminines répondant à nos critères : les Sœurs franciscaines missionnaires de Marie (1923), les Mères carmélites de Saint-Joseph, installées à Choubra (1927). Les Sœurs de l'Ordre du Carmel de Matarieh, arrivées elles aussi en 1927, n'ont jamais ouvert d'école et sont un ordre uniquement contemplatif. Ce dernier renseignement m'a été fourni par le père Maurice MARTIN.



Sur les traces du *Poverello*

La fondation de la Délégation apostolique d'Égypte par la Propagande en 1839 marquait, comme dans d'autres régions d'Orient, le point de départ d'un élan missionnaire soutenu tout au long du siècle. Mais c'est à l'initiative des consulats et des colonies européennes que reviennent les premières fondations. Trois sur cinq furent alexandrines avant d'être caiotes. Elles correspondent d'ailleurs à la décennie charnière d'un essor urbain au cours duquel "*le quartier*

franc devint lentement la ville”¹⁵⁵. C’est à la demande des catholiques d’Alexandrie, soutenus par le consul français, que les lazaristes s’y installèrent, après avoir fondé au Liban une école en 1834. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul qui les accompagnaient instituèrent une école pour filles, l’école de la Miséricorde qui demeura pendant trente-cinq ans l’un des seuls établissements d’enseignement féminin d’Alexandrie. Les Frères des Écoles chrétiennes, sitôt arrivés en Égypte, enseignèrent six ans chez les lazaristes, avant d’établir leur propre école sous le patronage de Sainte Catherine en 1853. Ils étaient, dans ce nouvel établissement, les locataires d’un terrain de la congrégation des franciscains de Terre-Sainte, établis à Alexandrie depuis 1571 dans la maison des consuls de France puis dans leur propre couvent lorsqu’ils en obtinrent l’autorisation (1632). Plus que les lazaristes, les franciscains furent les aumôniers des frères, remplacés en partie seulement par les jésuites lorsque les lazaristes fermèrent leur établissement au début de l’occupation britannique. Dès 1885, un décret signé de Jules Ferry instituait au collège une commission d’examen pour faire passer aux élèves de la première classe le diplôme d’équivalence au Baccalauréat de l’enseignement secondaire spécial français.¹⁵⁶

C’est également avec l’aide des franciscains, installés depuis 1732 au Muski que les Frères des écoles chrétiennes purent commencer leur activité au Caire en 1854. Les Sœurs du Bon Pasteur les y avaient précédés en 1845, installées dans le même quartier. L’une et l’autre congrégation bénéficièrent, pour leur enracinement, de la faveur royale et khédiviale. Les terrains offerts par Sa‘îd virent s’édifier le collège Saint-Joseph de Khoronfish en 1859, et ceux offerts par Isma‘îl (1862) le pensionnat du Bon Pasteur de Choubra en 1894. L’arrivée en 1859 des franciscaines missionnaires d’Égypte, appelées par le Délégué apostolique M^{gr} Guasco, et leur installation définitive rue Kasr el Nil rétablissait un certain équilibre au profit des Italiens. Mais ces religieuses, bien qu’italiennes, durent très vite intégrer le français à leur programme.

En l’espace de quelques décennies en effet, confortée par l’arrivée en Égypte de Français et de levantins plus nombreux encore, les faveurs khédiviales, et le fait que l’enseignement d’État demeura fermé aux étrangers et aux non-

¹⁵⁵. Robert ILBERT, *Alexandrie, op. cit.*, p. 5. La carte des “fondations et services” en annexe (p. 826) fait de ces établissements les témoins de la poussée urbaine vers le Sud.

¹⁵⁶. ACSM, dossier 101.

musulmans jusqu'en 1867, la demande de français avait considérablement augmenté. Les religieux italiens en subissaient du même coup un certain déclassement, sensible dans certaines tensions avec les congrégations françaises, que la deuxième vague de missions allait exacerber. En mars 1893, l'annonce par voie de presse de l'organisation d'une retraite pascale pour "la jeunesse d'Alexandrie" par les Frères attira sur eux les foudres du vicaire apostolique, M^{gr} Guido Corbelli : "*Vous pouvez si vous voulez faire prêcher à vos élèves, et tout au plus aux jeunes gens du Cercle, mais pas aux autres qui n'appartiennent plus au collège ou qui n'y ont jamais appartenu*", et, dans une autre lettre le surlendemain : "*Je vous préviens que je m'en rapporterai à la S.C. de la Propagande pour savoir si les Chers Frères des Écoles Chrétiennes ont la mission en Orient du ministère sacerdotal.*" Il n'était pas question de passer outre, et le Frère Directeur dut annoncer l'annulation de la retraite alors qu'arrivaient les premiers fidèles. "*On m'assure qu'au moment où la retraite aurait dû commencer, on comptait de 180 à 200 jeunes gens... Et pourtant, c'était ici ce qu'on nomme un jour de courrier, c'est à dire que le lendemain matin, un bateau allait emporter la correspondance pour l'Europe. Le Crédit Lyonnais, où nous comptons beaucoup d'anciens élèves, les Banques, les magasins etc. retiennent ces jours là les employés bien avant dans la nuit.*"¹⁵⁷

En mission chez les "schismatiques"¹⁵⁸

L'arrivée des pères des Missions Africaines de Lyon et des jésuites, à laquelle correspond une implantation féminine presque homologue, s'inscrit surtout dans une perspective de lutte contre les missions protestantes. Les missionnaires du *Board of Foreign Missions of the United Presbyterian church of North America* de Philadelphie avaient commencé leurs activités en Égypte en 1855, date à laquelle s'était ouverte la première école pour garçons au Caire¹⁵⁹. L'école pour filles a suivi cinq ans plus tard. Deux écoles furent également ouvertes à Alexandrie en 1856-57, puis les missionnaires remontèrent le Nil en s'efforçant de vendre et de diffuser la Bible. Ils arrivèrent à Assiout en 1860. La

¹⁵⁷. ACSM, dossier 1.

¹⁵⁸. Titre emprunté à Robert SOLE, *op. cit.*, chap. 5, p. 221-226.

¹⁵⁹. Sur l'histoire de cette mission, voir A. WATSON, *American Mission in Egypt*, Pittsburgh, 1898 rééd 1904 et Earl E. ELDER, *Vindicating a Vision, The Story of the American Mission in Egypt (1854-1954)*, Philadelphie, 1958.

protection de Nessim Khayat, consul des États-Unis y favorisa le développement d'une communauté copte protestante, et permit la fondation en 1865 du collège américain d'Assiout, destiné à former localement des pasteurs, mais qui prit très vite une extension considérable. C'est aussi par leur implantation rurale en Haute-Égypte et dans le Delta que les missions américaines inquiétaient la Propagande : avec 168 écoles et 11 014 élèves en 1897, elles étaient parvenues à constituer une communauté de 29 000 fidèles en 1904¹⁶⁰, reconnue par le Khédive Ismaïl en 1878¹⁶¹.

Les missions catholiques s'organisèrent sur le même terrain, géographique tout d'abord : les pères des Missions africaines de Lyon, assistés des Sœurs missionnaires de Notre-Dame des Apôtres s'implantèrent dans plusieurs villes et villages du Delta, où ils fondèrent notamment le collège Saint-Louis de Tanta en 1883. Les jésuites faisaient quant à eux de Minia en 1887 le centre de leur mission en Haute-Égypte. Une recension très fine de l'implantation et du maintien d'écoles catholiques dans les diocèses de Minia et de Tahta réalisée par le père Maurice Martin montre qu'en 1907, au sommet de l'effort, 35 localités y possédaient une école. Elles ne sont plus qu'une petite vingtaine en 1920. *“L'effort d'implantation du catholicisme porte désormais sur ces centres où le christianisme reste relativement dense et la présence protestante bien affirmée, où également l'orthodoxie se défend avec les mêmes armes que ses concurrents.”*¹⁶²

La “renaissance copte” fut en effet contemporaine des premières implantations missionnaires. Elle trouva son origine dans l'action réformatrice des patriarches Cyrille IV (1854-1861), qui ouvrit plusieurs écoles et fonda en 1855 le Collège patriarcal copte, et Cyrille V (1874-1927), auquel est associé, à partir de 1908, le développement des écoles du dimanche. Mais le “renouveau” fut également porté par les laïcs, ayant profité des écoles protestantes et catholiques. Leur formation les mettait en position de revendiquer un rôle dans la gestion des affaires communautaires. Malgré l'opposition de Cyrille V, ils obtinrent en 1883 la constitution d'un conseil qui supervisait les fondations

¹⁶⁰. Guirguis SALAMA, «—ÍE†<%o Ÿ%oÍA†<%o«ÃÊ»È†·È†Á'—†·È†<%o,—ÊÍÊ†<%o «”Ÿ†Ÿ'—†È†<%oŸ'—ÍÊ, Le Caire, 1962, p. 138.

¹⁶¹. Le khédive promulguait en réalité le firman de 1850 reconnaissant les protestants comme une des communautés de l'Empire.

¹⁶². Maurice P. MARTIN, “les Coptes catholiques 1880-1920”, *op. cit.*, p. 49.

pieuses (*waqf-s*), les écoles, le séminaire et les associations de bienfaisance. Les solides assises foncières de certains notables, associées à un haut niveau d'instruction leur assuraient une place importante dans l'économie du pays et la gestion de l'État. La figure prestigieuse de Boutros Ghali pacha est certes exceptionnelle, mais l'apparition d'organes de presse comme *al Waḥān* en 1877 témoigne de l'émergence d'un lectorat communautaire, d'une diffusion rapide de l'instruction, qui trouveront dans le congrès copte d'Assiout en 1911 une première expression politique.

A côté d'une communauté copte-orthodoxe forte d'environ 700 000 fidèles, les communautés protestante et catholique font davantage figure d'aiguillons que de rivaux. Il reste que vers 1920, un certain triomphalisme est de mise parmi les religieux français. Les premiers efforts ont en effet permis la mise en place d'un diocèse latin où ils sont très majoritaires par rapport aux religieux italiens. La préfecture apostolique du Delta, fondée en 1885 et confiée aux Missions Africaines de Lyon est devenue le Vicariat Apostolique d'Héliopolis ou du Delta du Nil. Indépendant depuis 1891 de la Délégation apostolique d'Égypte traditionnellement italienne, sa juridiction s'étend sur les provinces de Gharbieh, Charkieh, Menoufieh, Kalioubieh, et la partie nord-ouest du Caire et de sa banlieue (quartiers de Choubra, Faggala, Abbassiya, Héliopolis et Zeitoun), soit les quartiers les plus récents et parmi les plus huppés de la capitale.

Quelques semaines avant d'en être sacré évêque, Jules Girard achève en février 1921 la rédaction d'un petit ouvrage présentant *Le Vicariat Apostolique du Delta du Nil*, où il dresse le bilan de l'action de la Société des Missions Africaines de Lyon depuis 1877. *“On me dira peut-être : 1175 conversions, c'est bien peu pour une période de 40 ans ! Oui, cela est vrai. Jusqu'à présent, nous n'avons fait que glaner ça et là dans le champ de l'ennemi. Mais nous avons cultivé et ensemencé en même temps le champ du Père de famille. Ce champ était bien en friche. Il y a 43 ans, nos catholiques étaient peu nombreux, isolés et disséminés au milieu des musulmans et des schismatiques, menant une vie toute d'indifférence, pour ne pas dire plus, et étaient plongés dans une ignorance crasse sur les vérités de notre sainte Religion. Aujourd'hui, l'esprit chrétien a pénétré dans la masse. La jeunesse s'est organisée et a formé des œuvres qui feraient bonne figure en face de celles des meilleures paroisses d'Europe. Nos chrétiens se sont groupés et ont commencé à vivre leur vie chrétienne et à*

s'approcher, nombreux, des sacrements. L'année 1920, nous avons constaté, dans le Vicariat, 383.579 communions. Dans la ville du Caire, notre jeunesse catholique sombrait et se pervertissait tout entière, presque au sortir du collège, dans les bureaux du gouvernement ou des banques, au milieu de camarades musulmans et hérétiques. Aujourd'hui, elle commence à avoir conscience d'elle-même. Elle vit sa vie chrétienne et fait respecter ses opinions par les dissidents.”¹⁶³ Plus loin dans la conclusion, il rend hommage au rôle des écoles. “Sur les 1175 conversions que j'ai relevées des archives de chaque paroisse, près d'un millier sont le fruit des efforts, des exemples et du zèle de nos maîtres chrétiens. Les vingt premières années furent employées à défricher le terrain, à dissiper les préjugés et à gagner la sympathie des parents et des enfants. Les conversions furent rares, très rares. Les parents mettaient leurs enfants en garde, et s'efforçaient de neutraliser notre enseignement en entretenant toutes sortes de préjugés dans l'esprit de leurs enfants. Aujourd'hui, la jeune génération y voit plus clair. En apprenant à nous connaître, ils ont appris à nous estimer et à nous aimer. Le nombre de jeunes gens qui demandent à s'instruire augmente chaque année. Les parents, qui ont reçu une bonne éducation dans nos établissements, commencent à laisser leurs enfants passer au catholicisme. Ces deux ou trois dernières années, un tiers de nos convertis ont obtenu en due forme et par écrit, qui d'un père, qui d'une mère, la permission d'embrasser le catholicisme. Quant aux infidèles, leur fanatisme va aussi s'éteignant d'année en année, partout où nous avons des établissements, par suite de l'éducation qu'ils reçoivent. Sans doute, ici, le réveil est moins sensible ; les préjugés à déraciner ont de plus profondes racines ; néanmoins, la réaction se produit peu à peu. Depuis quelques années, il n'est pas rare d'en voir plusieurs venir nous demander à s'instruire ; ce qui était inouï autrefois.”¹⁶⁴

Le reste de sa conclusion est consacrée à l'œuvre post-scolaire, et notamment à la création en 1898 du Cercle Saint-Marc à Choubra, dans le but de lutter contre la franc-maçonnerie — “presque tous les jeunes gens musulmans ou schismatiques se laissent séduire et entrent dans la secte, tête baissée, croyant s'affilier à une société de bienfaisance, et entrer dans la voie du progrès, au contact des Européens” — et le protestantisme — “il sévit surtout parmi les

¹⁶³. Jules GIRARD, *Le Vicariat Apostolique du Delta du Nil*, Lyon, 1921, p. 82 et suiv.

¹⁶⁴. *Ibid.*

musulmans élevés dans les écoles gouvernementales. Un reste de pudeur les fait poser encore en musulmans, mais ils en sortent l'esprit pétri d'idées et de théories protestantes ; ce ne sont alors que de parfaits sceptiques” —. Le dernier point fort de son bilan-programme insiste sur la formation d'un “clergé indigène, qui nous rendrait de si grands services auprès des Coptes. Ceux-ci, dans cinquante ans d'ici, auront presque tous abandonné le schisme, les uns pour se jeter dans le Protestantisme, les autres pour embrasser le Catholicisme, selon que l'un ou l'autre leur offrira plus d'avantages. Un clergé indigène instruit, bien formé, parlant parfaitement l'arabe exercerait sur eux une influence décisive.”

La formation de ce clergé “indigène” était également au centre des préoccupations de la Propagande. La tâche initiale des jésuites était d'ouvrir au Caire un petit séminaire afin “de former des prêtres saints et instruits destinés à soutenir plus tard les coptes catholiques dans la foi et à ramener les coptes schismatiques au vrai bercail qui est celui de Saint-Pierre.”¹⁶⁵ S'ils outrepassèrent leur mission et fondèrent, sous la pression des colonies européennes et des consuls de France deux collèges, la Sainte Famille au Caire (1879) et Saint-François-Xavier à Alexandrie (1882), le séminaire eut néanmoins une action décisive sur la hiérarchie et le clergé de l'Église copte-catholique. Des prêtres formés à la française remplacèrent peu à peu les franciscains dans leurs œuvres et leurs paroisses. Surtout, ce sont d'anciens élèves des jésuites qui accompagnèrent l'institutionnalisation de l'Église copte catholique en se faisant attribuer dès 1896 les trois évêchés mis en place l'année précédente. A cette date, les diplomates français peuvent se permettre de triompher : “Les trois principaux personnages de l'Église copte-catholique sont vraiment aussi français d'éducation qu'il est possible de l'être hors de notre pays.”¹⁶⁶ Le plus brillant d'entre eux, M^{gr} Macaire, fut proclamé patriarche le 19 juin 1899 sous le nom de Kyrillos II, et la communauté copte-catholique reconnue par les autorités égyptiennes en 1900 après avoir renoncé officiellement à la protection de l'Autriche-Hongrie. C'est dans ces années 1890-1910 que l'essor numérique fut réel : la communauté atteignit 30 000 membres en 1910. Dix ans plus tard, la démarche entreprise par l'évêque de Minia et Administrateur Apostolique de

¹⁶⁵. Cité par Catherine MAYEUR, “Un collège jésuite face à la société multiconfessionnelle égyptienne : la Sainte-Famille du Caire (1879-1919)”, *RHEF*, t. LXXVIII, 1992, p. 265.

¹⁶⁶. *Ibid.*, p. 277.

l'Église Copte catholique, Mgr Maximos Sedfaoui lors de la visite en grand appareil du Cardinal Dubois en Égypte, peut apparaître comme le couronnement des ambitions françaises. Celui-ci demanda officiellement à la France “*qu'elle veuille bien leur assurer dans l'avenir les bienfaits du protectorat religieux qu'elle accorde à tous les autres rites orientaux et que l'Autriche-Hongrie leur avait jusqu'alors assurés.*”¹⁶⁷ Lefevre-Pontalis, ministre de France à l'époque, y aurait bien été favorable si ce geste n'avait pas évidemment été destiné poser la France en recours contre les Britanniques, et à leur montrer “*qu'aucune concession indigène ne leur serait faite*”¹⁶⁸.

Résistances et “Dignité des Églises orientales”

La troisième vague d'arrivée de missionnaires, du tournant du siècle à 1910 vint consolider les acquis de la précédente. Elle s'accompagna d'un saut quantitatif important : le nombre d'élèves dans les écoles congréganistes passa de 15 000 en 1902 à 20 000 en 1909 et à près de 25 000 en 1914¹⁶⁹. A l'exception des Frères de Ploërmel, qui enseignèrent quelques années à Helwan dans une école à direction italienne avant de se replier sur les villes du Canal, toutes les congrégations s'installèrent d'abord au Caire, dans les limites territoriales du vicariat apostolique du Delta où essaimaient déjà les établissements de leurs prédécesseurs. C'est dans un second temps seulement qu'elles gagnèrent Alexandrie ou des villes de province. Leur arrivée n'était pas toujours vue avec la plus grande bienveillance. En 1921, les Dames du Sacré-Cœur étaient encore à Alexandrie sous le coup d'une interdiction d'enseigner émanant de la délégation apostolique, à la demande des religieuses de N.-D. de Sion, leurs voisines. Plus encore peut-être que la précédente, cette vague fut liée aux décrets d'expulsion de France de 1880 et de 1901 à l'encontre des congrégations et des congréganistes, reçus par certains, en Égypte, malgré la force du sentiment de l'exil — et peut-être à cause de lui —, comme un signe de la Providence¹⁷⁰. Il est vrai que ces

¹⁶⁷. ADQO, Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 48.

¹⁶⁸. *Ibid.*

¹⁶⁹. Chiffres cités par Albert SALON, “La diffusion du français hors des pays francophones et francisants”, *op. cit.*, p. 424, d'après les ADQO.

¹⁷⁰. Cf Catherine MAYEUR-JAOUEN, “Un jésuite français en Égypte : le père Jullien”, in *Mélanges offerts au père Maurice Martin, s.j.*, Le Caire, IFAO, 1992, p. 223. L'auteur y cite également une statistique qui montre combien les “renforts” purent être importants dès 1881 : A

expulsions conférèrent aux établissements missionnaires d'Égypte une ampleur considérable, et permirent la fondation de nombre d'entre eux. Près de 620 Français enseignaient encore en 1929 dans les écoles congréganistes d'Égypte¹⁷¹ ; la plupart étaient des religieux.

Les fondations de cette troisième période se déroulent pourtant dans un climat quelque peu modifié. Le dynamisme des ordres religieux enseignants français a porté ombrage aux missions et paroisses franciscaines ; il a également remis en cause l'encadrement traditionnel des communautés catholiques orientales qui conteste, avec de plus en plus de vigueur, les pratiques latinisantes des missionnaires en Orient et la primauté donnée au rite latin dans leurs établissements. Dès 1891, le patriarche grec catholique M^{gr} Grégoire Youssef demandait au Pape de revenir sur *“le Privilège accordé aux jeunes Orientaux, en vertu duquel ils peuvent suivre le rite latin dans les Instituts Latins, spécialement en ce qui concerne la S. Communion en azyme : d'où il s'en suit [...] que, après avoir quitté ces Instituts, les jeunes Orientaux ne se portent plus à communier selon le propre rite, nonobstant les ordres formels du St Siège, et finissent par ne plus s'approcher du tout des SS Sacrements.”*¹⁷² Autant que la question du rite de la communion, c'est aussi celle de la langue d'enseignement du catéchisme qui préoccupait les prêtres orientaux. Le Vatican trancha l'une et l'autre question en 1894, par l'encyclique *Orientalum Dignitas* qui marquait à l'intérieur de l'Église catholique, la victoire des tenants du “maintien des rites orientaux” sur ceux de la latinisation¹⁷³.

L'application de l'encyclique fut pourtant loin d'être immédiate. Elle suscita réticences et contournements, parfois avec l'aval de la Propagande¹⁷⁴. Elle fut éphémère dans des établissements comme le collège de la Sainte Famille qui fit pourtant de réels efforts d'adaptation, mais revint à des pratiques latinisantes

cette date, sur 2 780 jésuites français, beaucoup se sont dispersés en France, d'autres partis en exil ; enfin, 730 sont en mission.

¹⁷¹. Total obtenu à partir des statistiques centralisées dans les circonscriptions consulaires du Caire, d'Alexandrie, de Port-Saïd et de Suez sur l'année scolaire 1929-1930. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932). Cf en Annexe 1 la carte des circonscriptions consulaires françaises.

¹⁷². Archives du collège Saint-Marc, dossier 3.

¹⁷³. Cf. Catherine MAYEUR-JAOUEN, “Les chrétiens d'Orient...”, *op. cit.*, p. 826 et suiv.

¹⁷⁴. Cf. Catherine MAYEUR, “Un collège jésuite face...” *op. cit.*, p. 279.

dès le début du siècle¹⁷⁵. Le mépris dans lequel les religieux latins tenaient les clergés orientaux n'y était pas étranger. En 1917, le délégué apostolique s'offusque que l'on puisse désigner, devant les élèves du collège Sainte-Catherine, sous le même vocable d'"aumônier du collège" le père franciscain et le père grec catholique attaché au collège, qui célèbrent en alternance la messe de communauté et la messe des élèves. Le frère directeur le rassure : "*Le terme "aumônier" appliqué au P. Grec Catholique dans les circonstances dites plus haut, n'est qu'une simple formule de politesse*"¹⁷⁶, et il promet de réserver dorénavant ce terme au seul franciscain.

Cette absence de considération pour les clergés orientaux de la part des religieux latins était renforcée par le jeu social et la demande des familles à leur égard. Les missionnaires français apportaient avec eux un enseignement moderne et une langue étrangère offrant des perspectives concrètes d'accès à des fonctions et plus généralement à un champ culturel de dimension mondiale qu'aucun *millet* ne leur avait jamais laissé entrevoir. Le recteur du collège de la Sainte-Famille résumait les choses à sa façon en 1891, évoquant les familles uniates du collège : "*la foi n'est pas assez vive chez eux pour leur faire préférer le bien spirituel au bien temporel*"¹⁷⁷. Il justifiait ainsi la transmission de l'un par le biais de l'autre. C'est au fond ce que déplore aussi, en 1899, un prêtre maronite d'Alexandrie, dans une lettre assez sèche adressée au frère directeur du collège Sainte-Catherine et responsable d'autres écoles chrétiennes de la ville. Il y rappelle et justifie les injonctions du Vatican, mais aussi les objectifs religieux prioritaires de leur enseignement, qui lui paraissent relégués au second plan : "*Vous le savez bien, Très cher frère, que c'est la religion qui nous intéresse le plus et si l'enfant étudie sa religion superficiellement dans une langue étrangère qu'il ne comprend pas, et non plus dans sa langue maternelle, [il] finira, une fois sorti du collège, par devenir un impie ou francmaçon, puisque sa connaissance religieuse n'a pas été solide ou non comprise. Le Saint Père l'a compris et il ordonne explicitement que l'enseignement religieux se fasse dans la langue maternelle. Soyez certain, T.C. frère, qu'il m'est arrivé plusieurs fois d'interroger des jeunes qui ont fait leurs*

¹⁷⁵. *Ibid.*

¹⁷⁶. Archives du collège Saint-Marc, dossier 1. (Le collège Saint-Marc dont la construction fut achevée en 1928, prenait tout naturellement la direction la même année, avec le transfert du cycle secondaire depuis le collège Sainte-Catherine, des écoles des Frères d'Alexandrie).

¹⁷⁷. Cité par Catherine MAYEUR, "Un collège jésuite face..." *op. cit.*, p. 279.

études chez vous, de me réciter le pater ou l'ave, et ils ne savaient le dire ni en arabe, ni en français, ni en latin, et ils me disaient franchement que nous avons oublié le français et nous ne l'avons appris dans notre langue — ils ont même oublié la langue française, qu'ils ont étudié superficiellement, mais la langue de leurs parents et de leur pays, ils ne l'oublieront pas."¹⁷⁸

A mesure que les années passent, l'intuition très forte du lien entre "langue maternelle", "langue des parents" et "langue du pays" semble pourtant en passe d'être démentie par les faits, ou plutôt de se remodeler au profit du français, dont l'ampleur et le prestige de l'offre suscitent et entretiennent la demande. Ainsi, même s'ils sont conduits à prendre leurs distances avec les établissements latins et leurs œuvres¹⁷⁹, les patriarcats orientaux accordent une large place à l'enseignement du français. En 1922, les patriarcats maronite, melkite, syriaque et copte catholiques assurent eux-mêmes dans leurs collèges des cours de français. En 1909, ce ne sont plus la colonie française et son consulat, ni une mission définie par la Propagande qui font s'installer les sœurs de la Charité de Besançon au Caire, mais une demande de la communauté grecque-catholique qui les charge de s'occuper de ses œuvres féminines : moyen de s'assurer les bénéficiaires d'une éducation française tout en évitant les périls de la latinisation...

On ne peut manquer par ailleurs d'être frappé par l'importance numérique des congrégations féminines. Celle-ci a bien évidemment une correspondance dans le public scolaire, moins forte toutefois qu'on ne pourrait le supposer en raison de la mixité des petites classes dans beaucoup d'établissements tenus par les religieuses. La quasi-parité d'éducation entre garçons et filles offre un contraste saisissant avec l'indigence de l'enseignement gouvernemental sur ce terrain. En 1921, on ne compte pour les filles en tout et pour tout dans le pays que

¹⁷⁸. Lettre du 22 avril 1899, archives du collège Saint-Marc, dossier 3. L'orthographe et la syntaxe ont été respectées.

¹⁷⁹. En 1918, les grecs melkites quittent en bloc la Ligue Eucharistique constituée dans les écoles des Frères des Écoles Chrétiennes d'Alexandrie. Leur départ ne semble pas gêner outre-mesure le P. Paul d'Orléans dans l'auto-hagiographie qu'il s'emploie à rédiger. "*La Ligue a eu à déplorer cette année le départ en bloc des membres grecs-melchites de la section du Cercle. Dans une intention louable, ils ont brisé avec nous et sont allés fonder une oeuvre similaire dans leur église cathédrale. L'idée du bien qu'ils y feront, et dont notre Ligue fut l'inspiratrice, la console de cette séparation que beaucoup eurent désiré moins radicale. Les nouvelles recrues auront vite fait de combler ce vide.*" (Archives du Collège Saint-Marc, dossier 11)

60 écoles élémentaires, cinq primaires et six écoles normales élémentaires en plus de l'unique école des infirmières et des sages-femmes du Caire¹⁸⁰. Il faut bien sûr ajouter à cela toutes les écoles d'initiative privée ou financées par les conseils provinciaux, mais même en totalisant ces données, le *sex-ratio* de l'enseignement égyptien dit "moderne" ne dépasse pas les 15% en 1921-22¹⁸¹. En 1920, formées depuis une voire deux ou trois générations dans des établissements aussi prestigieux que le collège de la Mère de Dieu de Garden City, celui du Sacré-Cœur de Ghamra, ou d'autres, plus populaires, comme les écoles des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, nombre de familles catholiques d'Égypte ont d'ores et déjà adopté le français comme "langue maternelle".

Le caractère à la fois missionnaire et français de l'offre d'éducation à destination des catholiques d'Égypte a généré, comme au Levant un siècle plus tôt, un processus de double démarcation du catholicisme oriental¹⁸², vis-à-vis de l'orthodoxie comme des missionnaires romains. Il est d'ailleurs très significatif de constater que cette seconde démarcation fut d'autant plus fortement revendiquée que la scolarisation de la communauté était ancienne. Ainsi, grecs-catholiques et maronites récemment immigrés du Levant ou scolarisés dans la première vague des missions françaises se sont-ils retrouvés "en première ligne" pour contester les pratiques de latinisation. C'est dans un second temps seulement qu'intervint une crise entre le patriarcat copte-catholique et les jésuites. Celle-ci eut d'autres enjeux, notamment financiers et immobiliers. Mais elle fut violente et aboutit à la démission et au retour à l'orthodoxie en 1908 du patriarche Kyrillos II, accusé de détournement de fonds, ainsi qu'à la fermeture du séminaire copte-catholique des jésuites, déjà concurrencé depuis 1899 par le petit séminaire de Tahta¹⁸³. Le repli des jésuites sur une "*présence au Caire plus française que missionnaire*"¹⁸⁴ dès les années 1910 marquait non seulement la fin de "*la fièvre unioniste*"¹⁸⁵ qui plaçait les églises unies en position d'intermédiaires avec l'orthodoxie, mais aussi

¹⁸⁰. Chiffres cités par Jean-Jacques LUTHI, *op. cit.*, p. 298.

¹⁸¹. *Statistique scolaire de l'Égypte*, 1921-22, ministère des Finances, Le Caire, 1922.

¹⁸². Cf. Bernard HEYBERGER, *op. cit.*, III^e partie : "Formation d'un catholicisme oriental".

¹⁸³. Voir, pour plus de précision, Maurice MARTIN, "Les Coptes-catholiques", *op. cit.* Le siège patriarcal copte-catholique resta vacant jusqu'en 1947.

¹⁸⁴. Catherine MAYEUR, "Un collège jésuite face..." *op. cit.*, p. 283.

¹⁸⁵. Étienne FOUILLOUX, *Les catholiques et l'unité chrétienne du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, 1982, p. 59.

bel et bien, comme dans le cas de la tradition d'État, les prémices d'une cristallisation nationale.

3. Une tradition laïque et universelle plus récente

A la différence de la tradition confessionnelle qui se mettait en place en marge de la tradition d'État, la tradition laïque découle directement, et selon un processus similaire, des effets de l'enseignement religieux. Elle fut toutefois portée essentiellement par les non-catholiques, juifs, orthodoxes et musulmans. La laïcité, pas plus en Égypte qu'en France, ne fut une idéologie parfaitement constituée ni clairement définie. C'est dans la pratique et les usages du terme, dans la manière dont il fut attribué et revendiqué qu'il conviendra de le cerner¹⁸⁶. Dans le champ qui nous occupe, son aspect le plus militant fut lié à la revendication d'un statu-quo confessionnel, que seules les écoles catholiques¹⁸⁷ remettaient réellement en cause. Il faut peut-être souligner que ce fut tout d'abord une laïcité empirique, liée aux rapports de force — réels ou supposés — à l'intérieur de ces écoles, à la vigueur plus ou moins grande des encadrements religieux ou communautaires. C'est seulement dans la dernière décennie du

¹⁸⁶. Les deux premières phrases de ce paragraphe, qui posent, pour la première, l'existence d'une tradition laïque pour, dans la deuxième, immédiatement la confessionnaliser montrent à quel point on demeure prisonnier des catégories du discours de ses archives, notamment celles des statistiques. On ne peut approcher que de façon indirecte, par des discours qui sont de l'ordre de la justification ou de la revendication identitaire, le degré d'auto-identification au judaïsme, à l'islam, à l'orthodoxie ou même au catholicisme d'un élève repéré comme tel. Si son statut personnel dépend de sa colonie ou communauté — son *millet* — d'origine et d'une éventuelle protection étrangère, on sait aussi qu'il fera l'objet, à l'intérieur d'une école, d'une politique et de pratiques distinctes selon sa religion, de façon consciente et organisée, ou de façon plus diffuse — y compris dans les établissements de la Mission laïque, qui participent, leurs listes d'élèves en témoignent, de ce marquage —. Aussi faut-il voir, dans cette référence à l'appartenance confessionnelle (ou nationale), non pas une réalité immédiate, mais un discours sur elle, élaboré par des pouvoirs plus ou moins institués, qui peut cependant avoir en retour un effet bien réel. C'est en ce sens qu'ils seront désormais employés, et l'on s'efforcera, sinon de les référer toujours à la réalité, de les relier du moins à ceux qui les emploient autant qu'à ceux qu'ils désignent. C'est la raison pour laquelle la présentation de certains établissements confessionnels se prolonge dans cette partie consacrée à la tradition laïque, afin de signifier que l'usage qui en a été fait ne les réduit pas à de simples écoles vouées à propager la foi catholique, et que les deux traditions sont beaucoup plus imbriquées qu'il n'y paraît.

¹⁸⁷. Et avec elles les écoles protestantes dans le champ anglophone.

siècle, puis dans la tourmente franco-française de la séparation de l'Église et de l'État qu'elle commença à trouver une véritable traduction institutionnelle.

Les nécessités d'une cohabitation interconfessionnelle

Écoles destinées à des minorités catholiques en Orient, les établissements congréganistes accueillirent très tôt des enfants de familles musulmanes, juives ou orthodoxes. Catherine Mayeur a montré, dans le cas du Collège de la Sainte Famille, comment le souci des jésuites de former une élite appelée à vivre en Égypte avait pris le pas sur leur objectif initial d'ouvrir un petit séminaire. En l'espace de quarante ans, le passage au collège a permis *“la reproduction d'une classe favorisée de fonctionnaires et de notables, avec la percée de multiples avocats.”*¹⁸⁸ A Alexandrie, les dirigeants du collège Saint-François-Xavier, conçu pour être “le plus grand des établissements confessionnels du Moyen-Orient” réussirent, en une dizaine d'années, à attirer des enfants de toutes les familles de notables enrichis dans le commerce, la finance et la spéculation immobilière qui constituaient l'élite de la cité¹⁸⁹. Entre 1921 et 1924, parmi les douze membres du comité des anciens élèves de ces deux collèges, on compte un prince, quatre pachas, cinq beys ; deux seulement n'ont aucun titre de noblesse, mais sont président, ou “simple” membre de l'Institut d'Égypte. Neuf font partie de la haute administration, dix si l'on compte un juge au Tribunal mixte du Caire, et cinq d'entre eux ont rang de ministre¹⁹⁰. Tous n'atteignaient bien sûr pas ces hautes fonctions ; mais qu'elles visent un public de choix ou qu'elles soient davantage orientées vers la classe moyenne comme les écoles des frères, les écoles des congrégations bénéficiaient d'une audience qui dépassait les seuls catholiques.

Les premières brochures commémoratives qui apparaissent dans les années vingt, sans aller jusqu'à la revendication d'une quelconque “laïcité” font de la pluriconfessionnalité une des principales caractéristiques de l'enseignement catholique. De *l'Annuaire de l'enseignement français en Égypte* (1929), au

¹⁸⁸. Catherine MAYEUR, “Le collège de la Sainte-Famille dans la société égyptienne (1879-1919)”, *AnIsl*, t. XXIII, 1987, p. 128. L'enquête, qui a porté sur deux générations, a montré que les fils avaient repris, souvent en les améliorant, les professions de leurs pères.

¹⁸⁹. Cf. Robert ILBERT, *Alexandrie, op. cit.*, p. 446 et suiv.

¹⁹⁰. *Bulletin du Cinquantenaire de la Fondation du Collège de la Sainte Famille au Caire, 1879-1929*, édité par l'Association Amicale des Anciens Élèves des Pères Jésuites en Orient, Le Caire, 1929, p. 49 et suiv.

Souvenir du centenaire de l'arrivée des Frères des écoles chrétiennes en Égypte (1947) en passant par l'*Annuaire catholique d'Égypte* (1946) est affirmée la primauté d'une vocation enseignante "dans le respect le plus absolu du sanctuaire des jeunes âmes"¹⁹¹, "en faisant abstraction de n'importe quelle considération confessionnelle"¹⁹², le succès auprès des différentes confessions et nationalités attestant avec éloquence "l'action rayonnante de ces maîtres français."¹⁹³

Sans remettre totalement en cause ce discours, il convient toutefois de le nuancer. Si aucun prosélytisme ouvert ne fut exercé en direction des musulmans, ce qui aurait pu mettre en danger l'existence même des missions, il était loin d'être exclu vis-à-vis des juifs, et encore moins à l'égard des orthodoxes. Le souci de préserver le caractère catholique des établissements fut en revanche constant. Au collège de la Sainte Famille, le strict respect des limites d'âge, des tarifs élevés de scolarité et de pension sans réduction possible pour les musulmans, les juifs ni les orthodoxes ont joué dans le sens des recommandations du provincial en 1886 d'une "grande prudence dans l'admission des mécréants"¹⁹⁴. D'un autre côté, les exigences d'une forte demande sociale à un moment où l'offre d'instruction était très faible, la nécessité de se concilier les autorités royales, gouvernementales, voire parfois consulaires, les impératifs financiers qu'imposaient la construction des bâtiments et l'entretien d'écoles gratuites, le remboursement des crédits incitaient à ouvrir le recrutement au delà de limites strictement confessionnelles, voire à rechercher la clientèle des "infidèles" et des "hétérodoxes" des "meilleures familles". La hiérarchie religieuse, romaine ou

¹⁹¹. *Souvenir du centenaire*, Le Caire, 1947, cité par R. SOLE, *op. cit.*, p. 208.

¹⁹². *Annuaire catholique d'Égypte*, Le Caire, 1946, p. 227.

¹⁹³. *Annuaire de l'enseignement français en Égypte, 1929*, édité par l'Union des Professeurs Français d'Égypte, association fondée en 1920, Le Caire, imprimerie Paul Barbey, 1929, p. 19. Il faut relever l'absence de ce discours, à la même date, du *Bulletin du Cinquantenaire de la Fondation du Collège de la Sainte Famille au Caire*. Un ancien recteur, le père Foujols, paraphrasant Théodore Herzl, y garde un ton beaucoup plus militant : "On nous a fait une accusation de marquer d'une empreinte l'éducation de nos élèves. Cette injure, nous l'acceptons et nous en sommes fiers. Oui, nos anciens portent une empreinte sur leur intelligence, sur leur cœur, dans toute leur personne ; empreinte qui doit les empêcher de déchoir. [...] Nous avons voulu mettre dans leurs âmes autre chose que des connaissances profanes ou des formules qui préparent des diplômes, faire briller à leurs yeux des vérités plus hautes, les élever au dessus des intérêts mesquins de l'or et de l'argent." (p. 228)

¹⁹⁴. Cité par Catherine MAYEUR, "Un collège jésuite face..." *op. cit.*, p. 271.

lyonnaise, était bien moins sensible à ce type d'argumentation que les responsables des établissements ne pouvaient l'être sur le terrain. Leurs réticences, autant que les susceptibilités des communautés concernées durent être ménagées.

C'est dans les années 1890 que furent mis au point, en grande partie sous la pression de la Propagande, un discours et des pratiques qui semblent s'être progressivement étendues à la plupart des écoles religieuses d'Égypte au cours des décennies suivantes. Les jésuites d'Alexandrie donnèrent le ton en 1891 en refusant d'accorder des congés à leurs élèves juifs à l'occasion de leurs fêtes¹⁹⁵. Si l'initiative suscita de vives réactions et la création d'un collège international¹⁹⁶, l'absence de concurrence réelle permit aux jésuites de camper sur cette position et d'apporter leur concours aux frères des Écoles chrétiennes trois ans plus tard lors de la visite de M^{gr} Sébastani, chanoine de Saint Jean de Latran à Rome, envoyé par le St Siège en mission spéciale dans le Levant : *“Ce bon et distingué prélat nous a fait spontanément une visite dans laquelle nous avons développé les arguments que vous connaissez en faveur du maintien, dans nos écoles, sans aucune espèce de séparation, des élèves qui n'appartiennent pas à notre Sainte Religion. Le R. Père Recteur des Jésuites, présent à cet entretien, n'a fait que corroborer les raisons que nous avons mises en avant. Les récents baptêmes de 4 de nos élèves, l'abjuration de quelques schismatiques grecs, et dernièrement d'un de nos meilleurs élèves de la 1^{ère} classe ont paru impressionner Monseigneur. Il a aussi été frappé du nombre de nos élèves, des gratuits surtout, de la place que nous occupons dans l'opinion, et notamment des vives et profondes sympathies que nous faisons naître dans le monde musulman pour la religion catholique.”*¹⁹⁷ De façon assez habile, l'argument financier était relégué au second plan, en incise, travesti en argument religieux au service des œuvres des frères.

¹⁹⁵. Une mise au point assez sèche parut dans *Le phare d'Alexandrie* le 21 octobre 1891 : *“Nous comprenons qu'il y ait pour certains parents certaines difficultés à se soumettre en tous points à notre Règlement ; mais si ces difficultés sont insurmontables, nous reconnaissons que notre collège n'est pas fait pour leurs enfants. Ce qu'ils ne trouvent pas chez nous, leur sera certainement accordé dans plusieurs autres établissements, en Europe ou ici.”*

¹⁹⁶. Cf. Robert ILBERT, *Alexandrie, op. cit.*, p. 455.

¹⁹⁷. ACSM, dossier 3, lettre du frère Directeur au frère Visiteur du 14 février 1894.

La question n'en était pas réglée pour autant. En novembre 1896, la Propagande faisait parvenir aux frères des Écoles chrétiennes un questionnaire leur demandant notamment : *“Dans quelles conditions les hétérodoxes et les infidèles sont-ils admis dans les écoles et dans le collège, et quelles précautions prend-on pour empêcher que leur contact ne cause quelque préjudice aux Catholiques ?”*¹⁹⁸ La réponse était en réalité dictée par la question. Elle affirmait l'existence à leur égard *“d'une surveillance scrupuleuse et d'une répression particulière”*¹⁹⁹ pour toute parole de nature à porter atteinte à la foi des catholiques. Elle posait aussi pour tous les élèves l'obligation d'assister aux cours d'instruction religieuse et l'interdiction entre eux de toute discussion politique ou religieuse. Aux catholiques étaient réservées *“des réunions spéciales”*, l'instruction dominicale de l'aumônier, ou pour les meilleurs, l'appartenance à certaines congrégations qui leur fournissait l'occasion *“de se montrer non seulement dignes de leur titre de catholiques, mais encore de s'affirmer carrément comme tels.”*²⁰⁰

Ce dispositif, qui ressemble à s'y méprendre à celui mis en place au collège de la Sainte-Famille à partir du tournant du siècle²⁰¹, marquant un net repli confessionnel et des conditions de plus en plus strictes imposées aux *“infidèles”*, ménageait les ambitions de la Propagande tout en ne fermant pas complètement la porte aux non-catholiques. Il reléguait en réalité à la périphérie de l'enseignement proprement-dit l'encadrement des catholiques. Ce n'est pas pousser trop loin le paradoxe que d'affirmer qu'il ouvrait la voie à l'idée d'une égalité de traitement de tous les élèves, quelle que soit leur religion. Les démarches et échanges de correspondance sur la question se poursuivirent en effet durant plusieurs années, montrant bien les réticences de Rome pour ce nouveau type de mission, générée par une demande locale parfaitement profane, que les responsables des écoles s'évertuent à travestir en terreau propice aux ralliements futurs. En août 1897, le cardinal Ledochowski, préfet de la congrégation de la Propagande s'opposa à *“l'usage introduit par ces frères Chrétiens qui font jouer et chanter ensemble, à l'église, des catholiques avec des schismatiques et même*

¹⁹⁸. ACSM, dossier 3, lettre du vicaire Apostolique d'Égypte au TCF Directeur du collège Ste Catherine, 7 novembre 1896.

¹⁹⁹. Ibid., 9 novembre 1896.

²⁰⁰. Ibid.

²⁰¹. Catherine MAYEUR, *“Un collège jésuite face...” op. cit.*, p. 272.

avec des Israélites”, et demanda au vicaire apostolique d’agir pour mettre fin à ces abus, “*ut pueri catholici educeantur*”²⁰². L’enjeu n’était donc pas que soit reconnue une identité religieuse aux “schismatiques et infidèles” à l’intérieur d’une école catholique, mais, pour des missionnaires venus bien souvent à l’Égypte par le Liban, de savoir avant tout si ceux-ci y avaient leur place. Les réponses qu’ils y apportèrent dans leur pratique, plus que dans leurs discours, laissent supposer que si les non-catholiques étaient loin d’être prioritaires dans l’accès à ces écoles, ils pouvaient toutefois y bénéficier d’un peu plus qu’un simple strapontin.

Les réalités semblent en effet avoir été beaucoup plus pragmatiques que ne le laissent supposer tous ces rapports officiels. Au cours des années 1890, les dépliants du collège Sainte-Catherine proposaient aux parents, moyennant un supplément de frais de scolarité, des cours d’hébreu²⁰³. L’objectif financier paraît déterminant. Les frères souhaitaient en effet se porter acquéreurs du terrain sur lequel était construit leur collège²⁰⁴, et y gagner leur indépendance vis-à-vis des franciscains. Le 24 avril 1899, un supérieur des frères, écrivant de Rome, s’alarma d’une rumeur venue aux oreilles de la Propagande : “*J’attends avec une certaine impatience votre réponse à ma dernière lettre. Au cas où vous auriez déjà envoyé cette réponse, et qu’il y aurait eu de votre part quelque concession faite à un rabbin pour venir donner quelque leçon à de petits juifs, faites-moi sans tarder une lettre destinée à être montrée. Vous y conviendrez du fait, en le regrettant, disant que vous ne pensiez pas qu’il y eût là rien d’opposé aux lois de l’Église, mais que depuis que quelqu’un vous l’a fait observer, vous avez immédiatement prié ce rabbin de ne plus venir, et que les leçons ont aussitôt cessé — qu’en toutes choses, vous voulez avant tout suivre les prescriptions et les désirs de la Ste Église etc. Si vous ne m’avez pas encore répondu, écrivez-moi*

²⁰². ACSM, dossier 3. Ce n’est donc pas dans un souci tardif de se mettre en accord avec l’esprit du lieu que les jésuites d’Alexandrie “dispensèrent les israélites et musulmans d’aller à l’église et d’assister aux offices” en 1897, mais dans le prolongement d’une politique de “cordon sanitaire” que réclamait Rome. La mesure présentait l’avantage de pouvoir être présentée comme un pas vers le respect des convictions des élèves et de leurs familles.

²⁰³. ACSM, dossier 181.

²⁰⁴. La question de l’accueil des “hétérodoxes et infidèles” et celle de la cession du terrain par la custodie de Terre-Sainte sont évoquées ensemble dans la lettre citée plus haut du frère Directeur au frère Visiteur du 14 février 1894, comme si l’une dépendait de l’autre.

deux lettres, une pour moi, l'autre pour être montrée, cette petite affaire fait, paraît-il mauvaise impression à la Propagande. Nous tâcherons de l'arranger pour le mieux. J'espère qu'on y réussira."²⁰⁵ Les archives ne permettent pas de vérifier si la lettre fut envoyée, ni la véracité ou la part d'exagération de la rumeur. Il ne fut en tout cas plus question, dans le prospectus de 1900-1901 de cours d'hébreu au collège Sainte-Catherine...

L'enseignement religieux français s'inscrivait dans le jeu libéral d'une société dont la communauté²⁰⁶ était la structure de base. La demande fut, au moins jusqu'à la première décennie du siècle, supérieure à l'offre. Une éducation religieuse autre que celle de la communauté d'origine apparaissait comme la contrepartie bien légère de l'accès à une culture française moderne et sécularisée, fondée sur l'héritage des Lumières, susceptible d'ouvrir la porte à une promotion sociale, mais jugée incapable en tant que telle de remettre en cause la base même de l'ordre social et des solidarités. Le portrait que brosse Henri Gaillard de Ahmad Ziwer pacha en 1923, au moment où cet ancien élève du collège Saint-François-Xavier devenu magistrat après ses études en France, puis gouverneur d'Alexandrie et ministre des Travaux publics s'apprête à représenter l'Égypte indépendante à Rome est très significatif sur ce point : *"profondément sceptique en matière religieuse, comme en matière politique, il aime à rappeler qu'il a eu lui, musulman, le premier prix d'instruction religieuse au collège des Jésuites. En me parlant de sa nomination à Rome, le roi Fouad m'a dit en riant: "cet Envoyé auprès du roi d'Italie pourrait être aussi un excellent agent officieux auprès du Vatican s'il était nécessaire."*²⁰⁷

Ainsi, ni la foi qu'il n'a pas, ni l'instruction religieuse catholique, considérée comme une matière parmi d'autres, ne mettaient en péril l'identité musulmane de ce membre de la haute aristocratie, fils d'un fonctionnaire d'origine circassienne. L'identité confessionnelle était avant tout une affaire de statut personnel et de tradition. Ce n'est en effet pas tant la religion qui préoccupait un journal grec, en mai 1914, que les menaces pesant sur le patriotisme des élèves qui fréquentaient les écoles étrangères. A une époque où la

²⁰⁵. ACSM, dossier 3.

²⁰⁶. On entendra ici par "communauté" à l'instar de Robert ILBERT (Alexandrie, *op. cit.*, p. 413 et suiv.) "le plus petit commun dénominateur des hommes", à la fois religieux et national, qui organise les loyautés et fixe le statut personnel de chacun.

²⁰⁷. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°7, lettre du 30 août 1923, p. 132-133.

plupart des prénoms des garçons grecs scolarisés au collège Sainte-Catherine renvoyaient à des héros de la mythologie grecque ou de l'histoire antique, le journaliste expliqua, non sans humour, que *“le Grec orthodoxe chrétien, en entrant dans n'importe quelle école étrangère quel que soit son ordre religieux (Jésuites, ou Frères), y apprendra les dogmes qu'il n'a pas compris chez les orthodoxes et qu'il ne retiendra pas davantage chez les catholiques.”*²⁰⁸ La religion et la théologie étaient l'affaire des clercs, celle des fidèles était de se cantonner à l'observance du rite. Si l'éducation religieuse pouvait être considérée comme accessoire, elle n'avait pas non plus assez de poids pour remettre en cause l'appartenance des enfants juifs à leur communauté. C'est encore en ce sens qu'il faut sans doute comprendre le démenti apporté dans le journal *La Herout* de Jérusalem par le grand rabbin du Caire en mai 1914 à des rumeurs de conversions obtenues dans des établissements congréganistes de la capitale. Il y aurait en outre affirmé que les Israélites jouissaient, dans les écoles congréganistes, d'une grande liberté de conscience²⁰⁹.

Pourtant, à mesure que l'encadrement des écoles religieuses se fait plus performant, que les statuts personnels tendent à se figer en appartenances nationales, la simple tolérance dont ils pouvaient bénéficier dans les écoles catholiques apparut bien vite insuffisante aux communautés juives et orthodoxes du pays. D'autant que cette tolérance avait été contrainte de se légitimer par une ambition prosélyte. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'implantation, dans la dernière décennie du XIX^e siècle, des établissements de l'Alliance israélite universelle.

La voie étroite de l'Alliance israélite universelle

On ne peut manquer d'être frappé par l'indigence relative du fonds “Égypte” des archives de l'Alliance israélite universelle. Dans l'ouvrage volumineux qu'il a consacré à l'institution, André Chouraqui n'accorde que trois lignes aux écoles de ce pays : *“En Égypte, les écoles du Caire (1896), d'Alexandrie (1897) et de Tantah (1905) s'ouvrent à l'exemple des écoles missionnaires chrétiennes qui attireraient les classes moyennes et riches de la*

²⁰⁸. Traduction de quelques journaux grecs, mai 1914, ACSM, dossier 119, “l'hellénisme et les écoles étrangères”. Le traducteur n'a relevé ni le nom du journal, ni celui de l'auteur de l'article.

²⁰⁹. Élie ANTEBI, “Lettre ouverte à S.E. Raphaël Aaron Bensimon”, in *Revue Israélite d'Égypte* du 15 mai 1914.

population juive."²¹⁰ En quelques mots où l'on sent poindre un certain ressentiment, tout est dit. Il n'évoque pas la fermeture de l'école d'Alexandrie à la rentrée 1919, ni celle de l'école du Caire en 1923. Aucun doute n'est pourtant possible : la greffe n'a pas pris, et c'est un manque de solidarité, si ce n'est une trahison qui est reprochée aux "classes moyennes et riches" du pays.

"L'époque héroïque des premières fondations (1860-1880)" avait pourtant vu la naissance de plusieurs comités en Égypte, exactement contemporains des comités fondés dans l'empire ottoman et dans le reste du monde après l'ouverture de l'école de Tétouan au Maroc (1862). En 1867, alors qu'un comité était fondé à Alexandrie, deux étaient institués au Caire, l'un karaïte, l'autre rabbinique. Dix ans plus tard, un dernier fut établi à Tanta. Le réseau des comités reproduisait celui des communautés. Bien que la situation des juifs d'Égypte ne fût plus tout-à-fait celle de "*leurs frères de ces contrées dont la civilisation n'a pas encore pris possession*"²¹¹, et surtout parce qu'ils avaient sous les yeux l'illustration même de ses réalisations, ils ne pouvaient rester insensibles à la nécessité de créer des écoles de filles et de garçons afin "*de travailler partout à l'émancipation et aux progrès des israélites.*"²¹²

L'Alliance était israélite, mais elle se voulait aussi universelle. Sa première collecte, elle l'avait organisée en France dès sa fondation en faveur des chrétiens du Liban au cours de l'été 1860, aux côtés de l'Œuvre des écoles d'Orient qu'animait M^{gr} Lavigerie. Si les Allemands représentèrent très rapidement la majorité des souscripteurs, l'Alliance demeura cependant, par ses origines, intimement liée à la langue française. C'est à Paris qu'elle ouvrit en 1867 l'École normale israélite orientale où enseigna Ferdinand Buisson (qui ne forma, pour l'Égypte entre 1869 et 1925, qu'une seule institutrice²¹³). La consigne pour l'implantation des écoles était d'enseigner, outre la langue du pays, les langues étrangères en usage "*parmi la population éclairée. [...] Mais, à moins de considérations de ce genre, la langue française qui a fait le plus pour la liberté*

²¹⁰. André CHOURAQUI, *L'Alliance israélite universelle et la renaissance juive contemporaine*, Paris, PUF, 1965, 528 p, p. 163.

²¹¹. Appel de Narcisse Leven du 1^{er} mars 1865 aux israélites du monde entier pour la fondation d'écoles, reproduit dans André CHOURAQUI, *op. cit.*, p. 445.

²¹². Article 1^{er} des statuts de l'Alliance israélite universelle.

²¹³. Cf Aron RODRIGUE, *De l'instruction à l'émancipation, les enseignants de l'Alliance israélite universelle et les Juifs d'Orient, 1860-1939*, Paris, Calmann-Lévy, 1989, p. 58.

de conscience, et dont les tendances les plus sainement libérales se personnifient dans l'Alliance israélite, sera préférée dans les écoles, et les maîtres choisis devront ordinairement parler cette langue."²¹⁴ Aron Rodrigue a souligné la dépréciation de l'hébreu dans les écoles de l'Alliance, qui fut un des reproches majeurs du mouvement sioniste à son égard²¹⁵. L'hébreu servait exclusivement au culte, et y était enseigné comme une langue morte par des rabbins de la communauté venus de l'école talmudique. Plus peut-être que la confrontation de deux pédagogies, c'est celle de l'utilité et du statut social des deux langues qu'il conviendrait d'invoquer.

Les fondateurs de l'Alliance israélite universelle, en optant pour l'idéal de la France laïque de leur siècle, pour "les lumières de la raison et du progrès" s'élevaient "contre le passé dont ils émergeaient, contre les séquelles du ghetto, contre tout dogmatisme religieux, toute ségrégation communautaire, contre le cléricanisme, fût-il rabbinique, et contre la pusillanimité des consistoires."²¹⁶ Or, les communautés du Caire et d'Alexandrie avaient elles-mêmes en partie rempli à l'échelon local le rôle que s'était attribué l'Alliance israélite universelle dans le monde. Dès le milieu du siècle, des notables issus des familles Cattai, Menasce, Tilche, Aghion, Rollo, Green, patronnèrent des écoles, soit par l'intermédiaire des conseils communautaires, soit en dehors de la communauté, comme l'école gratuite de la fondation Menasce à Alexandrie. Il ne s'agissait pas pour eux d'une quelconque manifestation de solidarité avec de lointains coreligionnaires objets d'avanie, mais d'un instrument de contrôle social qui assurait le maintien et la cohésion de l'ordre communautaire et de leur pouvoir²¹⁷. Le tableau que dresse de la communauté du Caire en 1895 un instituteur de l'Alliance israélite universelle est très significatif. Il insiste sur son importance numérique, l'enracinement ancien de sa composante indigène "*c'est-à-dire arabe*" et sa prospérité, sur les relations exceptionnellement harmonieuses que "*les israélites de ce pays entretiennent avec leurs compatriotes musulmans et chrétiens.*"²¹⁸ Qu'ils soient égyptiens ou étrangers, tous témoignent d'un profond attachement à leur patrie —

²¹⁴. Cité par André CHOURAQUI, *op. cit.*, p. 157.

²¹⁵. Aron RODRIGUE, *op. cit.*, chapitre V, "la guerre des langues", p. 111 et suiv.

²¹⁶. *Ibid.*, p. 35.

²¹⁷. Cf. Robert ILBERT, Alexandrie, *op. cit.*, p. 427-434.

²¹⁸. Cité par Aron RODRIGUE, *op. cit.*, p. 135-137.

fût-elle d'adoption — et au gouvernement khédivial “*si bienveillant et si paternel pour toutes les populations qui vivent sur le sol hospitalier de l'Égypte*”. En somme, les communautés d'Égypte pourraient représenter l'exemple même de la réalisation des buts que poursuit l'Alliance si le clivage de classe ne lui paraissait insupportable : “*à des fortunes colossales correspondent des misères insondables [...] et l'on est péniblement surpris de voir tant de mendiants dans une communauté aussi prospère.*” Les insuffisances des notables sont fustigées en la personne du président de la communauté, “*M. Cattawi, le richard israélite bien connu*” accusé de gérer la communauté comme son bien personnel, sans aucune comptabilité ni reddition de comptes.

On voit donc que c'est sur le soutien de la classe moyenne, présentée dans ce tableau comme “*très importante, vivant dans une honnête aisance et animée du meilleur esprit de charité et de solidarité*” que misait l'Alliance israélite universelle lorsqu'elle implanta une école en 1896 dans le quartier de 'Abbassîa, puis l'année suivante à Alexandrie. Le choix des quartiers était en lui-même un programme. Il ne s'agissait pas d'atteindre la clientèle pauvre et arabophone du Hæret-el-Yah°d, mais de contribuer à détourner ce milieu relativement aisé et européenisé de la fréquentation des écoles catholiques. Comme le collège international de Moharrem bey, les deux établissements purent bénéficier d'une campagne hostile aux écoles congréganistes. Il n'est d'ailleurs pas impossible que la mise en place de cours d'hébreu au collège Sainte-Catherine ait été destinée à lutter contre cette concurrence nouvelle. La réitération périodique de ces campagnes montre toutefois les limites de l'attachement aux établissements de l'Alliance et le poids d'un modèle interconfessionnel et international auquel avaient accès les notables. Une réflexion désabusée du directeur de l'école gratuite de Menasce en 1914, quoique polémique, résume assez bien cette aspiration : “*Pourquoi tous nos corrégionnaires n'envoient-ils donc pas leurs enfants aux écoles de l'Alliance Israélite ou au Collège International ?... Mais parce que ce sont des Écoles Juives!!!*”²¹⁹

²¹⁹. Elie ANTEBI, “Lettre ouverte à S.E. Raphaël Aaron Bensimon, Grand Rabbin du Caire”, *Revue Israélite d'Égypte*, Alexandrie, 15 mai 1914. Cette prise de position ne l'empêchait pas, une semaine auparavant, d'écorner la réputation de l'Alliance dans un article de la même revue, intitulé “Propos d'un pessimiste” : “*Êtes-vous athée, anti-religieux ? Vous avez plusieurs Écoles Laïques à votre disposition : Le Lycée Français, l'École Suisse, les Écoles Italiennes. Je crois même que l'École de l'Alliance n'obligera pas vos enfants à suivre le cours religieux.*”

Le créneau sur lequel opérait l'Alliance israélite universelle était particulièrement étroit. Par sa prétention universelle, elle se heurtait aux tentatives de contrôle social des notables par le biais des instances communautaires ou des fondations privées. Si elle put ponctuellement être sollicitée par certains d'entre eux, leur aide lui fera toujours défaut. Israélite, en dépit d'une réelle volonté d'ouverture et de tolérance, elle restait marquée d'une empreinte confessionnelle, et ne pouvait prétendre attirer une clientèle significative hors de ce cadre communautaire. Surtout, portée par la vague de dénonciation des dangers et de l'intolérance des écoles congréganistes des années 1890, elle fut conduite à surestimer la demande proprement identitaire du judaïsme égyptien, pour qui l'appartenance était soit de l'ordre de l'immédiat, soit avait déjà d'autres horizons que la communauté, notamment nationaux par le biais des protections capitulaires. L'arrivée de la Mission laïque française allait porter aux écoles de l'Alliance israélite universelle du Caire et d'Alexandrie le coup de grâce. Seule subsistera, à partir des années vingt, celle de Tanta.

Les débuts de la Mission laïque française en Égypte

L'implantation en Égypte d'établissements de la Mission laïque française s'inscrit dans un mouvement déjà ancien de floraison d'initiatives privées conduisant à la création d'écoles qui portaient souvent le nom de leur fondateur. Il en allait ainsi des écoles libres fondées par M. Dauphin en 1868 sous le patronage du prince héritier Tewfîq et du khédive Isma'îl, qui disparurent dans la banqueroute de l'État, du lycée Kléber fondé en 1878 par Marcel Landoswisky, de l'Institution française de Port-Saïd, qui fut la première école laïque pour jeunes filles à fonctionner en Égypte à partir de 1880. Par la suite, les écoles Jeanne d'Arc, Manissalian ou le pavillon Sévigné au Caire, l'école Chakour à Choubra, l'école Girard à Alexandrie en furent d'autres illustrations. Certains établissements, comme le lycée de Port-Saïd, géré par la Société française d'enseignement, étaient liés à la présence d'une compagnie et d'un personnel français. Plusieurs dispensaient un enseignement très directement professionnel. La plupart d'entre elles, tout comme les écoles religieuses, purent bénéficier de subventions de l'Alliance française ou au moins de ses encouragements ponctuels.

L'association, fondée à Paris en 1883 s'était donné pour but la propagation de la langue française, dans les colonies et à l'étranger, par les moyens d'action les plus divers : la fondation ou la subvention d'écoles françaises ou l'introduction de cours de français dans les écoles qui en étaient dépourvues ; la formation des maîtres, la distribution de récompenses sous forme de livres, de prix ou de bourses de voyages, l'encouragement de publications pédagogiques, l'organisation de conférences ou le patronnage de manifestations culturelles²²⁰. Marquée par un patriotisme républicain, elle était née de la défaite de Sedan et de la volonté de restaurer, vis-à-vis de l'extérieur, la force et l'unité anciennes de la France. Située à l'aile modérée de l'opinion républicaine, elle marqua d'emblée sa sympathie pour la politique coloniale des opportunistes, ajoutant à la devise du maréchal Bugeaud "*par l'épée et par la charrue*" son troisième terme qui allait fonder toute la thématique de la conquête pacifique de la Troisième République : "*par le livre*"²²¹. Il n'était donc pas étonnant de retrouver, parmi les premières cautions recherchées par les membres fondateurs, les éminents français qui avaient marqué l'histoire de l'Égypte au XIX^e siècle : Ferdinand de Lesseps et Gaston Maspéro. Avec un tel patronnage, il n'est pas étonnant non plus que l'Égypte se soit trouvée au premier rang du nombre des souscripteurs étrangers dès 1885, avec 800 adhésions. "*Le comité régional d'Alexandrie, avec 15 sociétaires perpétuels et plus de 300 membres s'inscri[vai]t en tête du palmarès*"²²², mais d'autres comités s'étaient formés au Caire, à Mansoura, Damiette, Assiout. Un autre fut créé à Port-Saïd en 1896. Presque totalement délestée de toute charge directe d'établissement, à l'exception d'une école installée au voisinage de l'université d'Al-Azhar, l'Alliance française était devenue au début du siècle, en Égypte comme ailleurs, "*un organe de centralisation et d'initiative*"²²³. Sa principale fonction consistait à apporter un soutien à "*des établissements libres indigènes donnant la totalité de l'enseignement en français ou, tout en conservant la langue arabe comme base,*

²²⁰. Maurice BRUEZIERE, *L'Alliance française, 1883-1983*, Paris, 1983.

²²¹. Discours de Victor Duruy, un des quatre vice-présidents de l'Alliance française en février 1886, cité par Maurice BRUEZIERE, *op. cit.*, p. 17.

²²². *Ibid.*, p. 26.

²²³. Jean-Jacques LUTHI, *op. cit.*, p. 68.

donn[ai]ent à l'étude du français une place importante."²²⁴ Elle bénéficiait ainsi des patronnages les plus prestigieux : Adolphe Cattai pacha, Wacif Boutros Ghali pacha, Alfred 'Eid.

Dans le sillage de l'Alliance française

L'Alliance française avait réussi à dégager dans l'opinion française, autour de l'ambition nationale de diffusion de la langue, un consensus qui allait du cardinal Lavigerie à Jean Jaurès. La guerre scolaire, qui se ralluma avec l'affaire Dreyfus amena un changement de ton qui conduisit certains de ses dirigeants, sans renoncer à la "*protection égale accordée aux écoles de tous les cultes*", à envisager outre-mer "*l'organisation d'écoles laïques officielles destinées à servir de types.*"²²⁵ Parallèlement mûrissait sur le terrain colonial la réflexion de Pierre Deschamps, ancien élève de l'école Normale de Saint-Cloud et inspecteur des écoles à Madagascar (1898-1902), et son ambition de "*construire, à côté des missions, un système positif d'éducation propre à l'enseignement officiel, qui s'ajustât à la mentalité des Malgaches et ne valût que pour eux.*"²²⁶ Pendant, dans l'univers laïc, de l'esprit de l'encyclique *Orientalum Dignitas*, cette prise de position rangeait l'artisan fondateur de la Mission laïque française, et avec lui, l'ensemble de l'institution, du côté des "associationnistes" dans le débat sur l'avenir de l'empire colonial qui les opposait depuis le début des années 1890 aux "assimilationnistes"²²⁷. Dès 1902, au moment même de sa fondation, la Ligue de l'enseignement apportait sa caution morale à la Mission laïque et fixait les limites de son programme : "*Loin de poursuivre la transformation immédiate des indigènes et de les "déraciner" en quelque sorte, elle respectera leurs institutions, leur religion et leurs mœurs dans ce qui ne heurte pas les principes de la morale naturelle.*"²²⁸ La première réunion des fondateurs de la Mission

²²⁴. ADQO, série K-Afrique 1918-1940/Égypte, volume n°20, annexe à la lettre du 1^{er} avril 1922 récapitulant l'ensemble des intérêts "matériels et moraux" de la France en Égypte, p. 471-477.

²²⁵. Pierre FONCIN, "*De l'Enseignement aux Colonies*", 1900, cité par Mathew BURROWS, "les origines de la Mission laïque", *op. cit.*, p. 54.

²²⁶. Pierre DESCHAMPS, "Promenade archéologique", in "Saint-Cloud et la Mission Laïque française", extrait du Bulletin de Saint-Cloud février 1953, reproduit dans *Dialogues, Éléments pour une histoire de la Mission laïque française, op. cit.*, p. 85.

²²⁷. Voir sur cette question Jacques THOBIE (dir), *Histoire de la France coloniale, op. cit.*, t. 2, p. 14 et suiv., et Albert SALON, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, 1982.

²²⁸. Cité par Jean-Pierre MAILLARD et Marc SCOTTO, *Dialogues, op. cit.*, p. 21.

laïque française eut lieu dans les locaux de l'Alliance française le 22 décembre 1901. Pierre Foncin, premier secrétaire général de l'Alliance française fut prié de présider le comité chargé d'en élaborer les statuts.

L'Égypte était loin des perspectives initiales de l'association, qui n'avait pas les moyens de se lancer dans des entreprises outre-mer. Son unique fondation était parisienne ; il s'agissait de l'École normale coloniale Jules Ferry. Chichement financée par les gouverneurs coloniaux au gré des besoins en personnel scolaire, elle fut contrainte de fermer en 1913. Avec un nombre d'adhérents qui culminait à 3 485 en décembre 1905, la Mission laïque française faisait piètre figure face aux 50 000 adhérents de l'Alliance française en 1906²²⁹. Il fallut toute l'âpreté du débat sur la séparation de l'Église et de l'État pour que la Mission laïque voie son existence assurée sur le long terme et son activité recentrée sur le monde ottoman.

Elle bénéficia en réalité de la surenchère radicale concernant la question du protectorat religieux de la France en Orient. La prise de position formelle d'Émile Combes contre lui dans son discours d'Auxerre le 4 septembre 1904 laissait présager une disparition prochaine : *“Quand la France était encore la fille aînée de l'Église, il était naturel que cette aînée traitât ses sœurs cadettes comme des protégées et intervînt pour elles partout où elles étaient lésées et menacées. Mais la France ne se sent plus fille aînée de l'Église et les jeunes sœurs aujourd'hui majeures, ne voient plus volontiers que la France s'occupe de leurs affaires.”*²³⁰ Il faudra toute la persuasion de Delcassé et surtout la promesse de généreuses subventions accordées à l'enseignement laïc pour que Combes se range à l'analyse du Quai d'Orsay distinguant la question de la séparation de l'Église et de l'État de celle du protectorat.

En attendant, la promesse était faite, et la Mission laïque se fit fort de la faire rapidement concrétiser par le vote par la Chambre des députés le 19 mars 1906 d'un budget spécial de 60 000 F mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères pour les œuvres laïques. La reprise, la même année de deux écoles privées à Salonique lui permit de capter cette subvention exceptionnelle à son unique profit, et la nécessité de contracter des emprunts la conduisit à signer

²²⁹. Maurice BRUEZIERE, *op. cit.*, p. 46 et Mathew BURROWS, *op. cit.*, p. 60.

²³⁰. Cité par Mathew BURROWS, *op. cit.*, p. 66.

avec le gouvernement en 1908 une convention qui garantissait à l'association, devenue d'utilité publique en 1907, une subvention annuelle de 18 000 F pendant vingt ans. Forte de solides assises financières, et de l'autonomie vis-à-vis de l'État qu'elle lui procurait — elle n'était, officiellement, qu'une association indépendante de la légation française et du ministère des Affaires étrangères —, la Mission laïque française put se faire, au Caire et à Alexandrie comme à Salonique et Beyrouth, le repreneur d'écoles en difficulté ou répondre à la demande de comités désireux de mettre en place un enseignement du français détaché de ses bases missionnaires ou communautaires.

En complément d'un dispositif en Orient

Le souci de concurrencer les écoles catholiques était sans doute moins présent, aux yeux des responsables de la Mission laïque française et du Quai d'Orsay que celui de gagner à l'influence française une clientèle musulmane. Cette idée fut déterminante pour l'implantation géographique des premiers établissements en Orient. Dans cette perspective, le premier lycée que la Mission laïque installa au Caire dans l'ancien palais de Mazloum pacha en 1909 était *“programmé pour les musulmans”*²³¹ par l'adoption d'une stricte séparation des sexes. Dès la première année, il fallut néanmoins déchanter, sur ce terrain au moins. Si globalement le lycée connaissait un certain succès, les familles musulmanes restaient dans un attentisme prudent. Les effectifs juifs et orthodoxes du collège de la Sainte-Famille diminuaient sensiblement au profit de la nouvelle institution, et le directeur du lycée reconnaissait : *“40% des élèves sont des Israélites ; les Grecs sont avec les Israélites les meilleurs éléments étrangers [...] et les Égyptiens ne sont pas encore bien nombreux.”*²³²

Le constat demeurera récurrent jusqu'en 1956. En juin 1914, la Mission laïque reprenait le Collège français fondé par M. Esnault, 45, rue Daher. Il accueillerait désormais la section égyptienne du lycée français, et préparerait aux deux parties du certificat d'études secondaires égyptien. Par son intermédiaire et par le contenu de ses programmes, elle espérait atteindre un public plus musulman. Mais le collège de Daher ne resta jamais qu'un *“collège de*

²³¹. Mathew BURROWS, *op. cit.*, p. 70.

²³². *Ibid.*

quartier.”²³³ Si la croissance des effectifs était bel et bien au rendez-vous, le “cœur de cible” manquait à l’appel.

Sensiblement différent fut le développement du lycée d’Alexandrie. Dirigé d’abord par un comité local, il fut remis à la Mission Laïque en 1910. Il comptait alors 180 élèves. Il passa à 360 en 1914, et 783 en 1918, 1 105 en 1920 et 1 311 en 1921. Une subvention du Pari Mutuel français lui permit d’acquérir en 1912-1913 des terrains à Chatby, et d’y entreprendre immédiatement la construction de somptueux bâtiments conçus par l’architecte Erlanger. Dès l’été 1920, il fallut à nouveau des travaux d’agrandissement pour accueillir deux cents élèves de plus que l’année précédente.

La création du lycée d’Alexandrie a sans doute été encouragée par le ministère des Affaires étrangères afin de concurrencer le *Victoria College* qui s’était ouvert dans la ville depuis 1901. Celui-ci émanait d’une initiative de la colonie britannique, encouragée par Lord Cromer, “*qui mit [généreusement] à sa disposition un des professeurs anglais travaillant dans les établissements égyptiens, et conseilla également à ses promoteurs de demander des subventions au gouvernement égyptien.*”²³⁴ Une première implantation de l’établissement ouvrit ses portes en novembre 1902 sur un terrain acquis près du port Est, non loin de Chatby. Son directeur fut recruté parmi les anciens de Cambridge à la condition expresse de connaître le français. Il lui incombait de définir des programmes d’enseignement qui marquaient une attention particulière aux langues arabe, anglaise et française : l’histoire de la littérature française y tenait une bonne place, et des cours de traduction intégrant les trois langues y étaient assurés. L’enseignement de la religion n’était pas obligatoire. Il était mis en place à la demande des parents, et confié aux professeurs qu’ils avaient eux-mêmes choisis. Comme dans toute école secondaire britannique, une importance spéciale était accordée au cricket, au football, et au hockey. Le prix de la scolarité était de 3 livres par mois, soit plus de deux fois le prix d’une scolarité au collège Sainte-Catherine en 1919.

²³³. AMLFBulletin de la Mission Laïque française, 1927, p. 8.

²³⁴. Guirguis SALAMA, *op. cit.*, p. 172 et suiv. C’est de cet ouvrage que sont tirées presque toutes les informations concernant le collège. La causticité de la citation dans son contexte a été soulignée par l’ajout de l’adverbe généreusement.

C'est très clairement la clientèle des notables qui était visée, celle-là même qui commençait à échapper au collège Saint-François-Xavier²³⁵. Dès 1903, les effectifs atteignirent 44 élèves, 64 l'année suivante. En 1909, le collège comptait 196 élèves, parmi lesquels 90 chrétiens, 67 israélites et 39 musulmans. Un internat, puis en 1904-1905, un jardin d'enfants (de 7 à 10 ans) y avaient été ouverts.

Devant le succès de l'institution, un déménagement devenait nécessaire. La première pierre du nouveau collège fut posée le 24 mai 1906 sur un terrain de 18 feddans acheté à San Stefano. La compagnie du tramway de Ramley fit prolonger la ligne avec un arrêt devant le *Victoria College*, ce qui, avec l'internat, résolut les problèmes de transport que l'école ne pouvait plus assurer à tous ses élèves. L'établissement ouvrit le 10 octobre 1908, et fut inauguré le 27 mars 1909 par Lord Cromer lui-même. Sa présence, la bourse qu'il avait fondée en 1907 pour récompenser l'élève de moins de 16 ans qui obtiendrait les meilleurs résultats aux examens d'Oxford ou de Cambridge et son discours manifestaient clairement le prix qu'il attachait au modèle laïc que celui-ci représentait : “[...] je supplie ceux qui ont du crédit dans ce pays de faire tout leur possible pour que les clivages religieux ne constituent pas un obstacle au progrès de l'instruction [...] Je souhaite que ce mélange contribue à atténuer la force de l'inimitié entre les nationalités, et mon espoir est que tous les gens instruits et les européens influents de ce pays prennent conscience qu'ils sont les héros de la civilisation occidentale.”²³⁶

Si les années 1908-1911 furent marquées pour le *Victoria College* par des difficultés financières liées à la crise économique et par la concurrence que lui faisait le lycée français, plus proche du centre-ville et moins cher, la poursuite de la croissance des effectifs (235 élèves en 1919, dont 170 internes) suffit à montrer qu'il y avait à Alexandrie assez de place pour deux institutions du même type. C'est plutôt au collège Saint-François-Xavier que le lycée de la Mission laïque portait ombrage. Les pères jésuites ne s'y trompaient pas, qui fulminaient contre l'établissement qui “n'[était] pas une œuvre française, [mais] une œuvre laïque”²³⁷ et avertissaient les élèves qui les quittaient qu'il n'y aurait pas de retour

²³⁵. Cf Robert ILBERT, *op. cit.*, p. 448.

²³⁶. Cité par Guirguis SALAMA, *op. cit.*, p. 176.

²³⁷. Cité par Robert ILBERT, *op. cit.*, p. 450.

possible. C'est en fait le collège des pères jésuites qui ferma ses portes en 1920, alléguant les difficultés d'encadrement et les pertes de la Compagnie pendant la Grande Guerre.

Deux implantations aux promesses inégales

A cette date, le lycée d'Alexandrie connaît une croissance importante, et voit se dessiner la possibilité de gagner à la France une clientèle musulmane. Il a en effet bénéficié de la fermeture simultanée de l'école de l'Alliance israélite universelle et du collège jésuite ; mais surtout, le consul de France note que *“le mouvement nationaliste égyptien a détourné les musulmans des écoles anglaises et les a poussés vers les nôtres.”*²³⁸ L'année suivante, le consul enregistre avec satisfaction que *“la majorité n'appartient plus aux élèves de religion mosaïque”*²³⁹, en tout cas chez les garçons. Si 11 musulmans seulement y poursuivent une scolarité sur un ensemble de 501 filles, 141 musulmans représentent 18% de l'effectif total, derrière les juifs (42%) et les grecs orthodoxes (19%), mais devant les catholiques (11%).

On ne peut manquer d'être frappé par la fortune différente des deux établissements de la Mission Laïque dans la réalisation — encore bien mesurée — de leur objectif initial. Au Caire, en 1923, on relève encore à propos du lycée : *“Sa population scolaire est bien d'environ 800 élèves, mais presque tous sont d'origine israélite et les indigènes musulmans y envoient très peu leurs enfants. Ils reprochent à ce lycée son installation matérielle trop exigüe, son manque de discipline, et l'absence de compréhension de la mentalité locale chez bien des professeurs; ils ne manquent pas de faire à tous ces points de vue la comparaison avec le Lycée d'Alexandrie et le collège des Jésuites.”*²⁴⁰

La question ne tenait sans doute pas uniquement à un problème de locaux ou de direction. Les jésuites du Caire n'étaient pas beaucoup plus souples en matière religieuse que ne l'avaient été ceux d'Alexandrie à la date où nous nous situons. Sans doute entretenaient-ils une académie de langue arabe et préparaient-ils des diplômes égyptiens, mais ces diplômes, le lycée du Caire aussi en assurait

²³⁸. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°157, dossier Enseignement public, Lycée français d'Alexandrie, lettre du 13 janvier 1920 du consul de France à Alexandrie au Département.

²³⁹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Egypte, volume n°32, p. 151.

²⁴⁰. ADN, série Oeuvres, sous-série D-Levant, volume n°180, lettre n°149 du 13 juin 1923.

la préparation, ce qui n'était pas le cas du lycée d'Alexandrie pourtant cité en exemple.

Si l'école est bien le reflet d'une société, la différence d'intérêt que susciterent les lycées du Caire et d'Alexandrie auprès des musulmans tient sans doute à des causes plus profondes. Le Caire était la ville du pouvoir khédivial, le siège de l'université d'Al Azhar dont Muḥammad 'Abduh venait de démissionner, abandonnant tout espoir de réforme, tandis que l'État y renforçait son emprise. La question de la sécularisation de l'État, même si la construction d'un appareil scolaire et juridique modernes et l'échec de la *salafīya* à réformer les cadres traditionnels de l'enseignement sunnite paraissaient y conduire, ne se posait absolument pas dans les termes d'une séparation des pouvoirs spirituel et temporel dont la Mission laïque française était le produit, mais portait plutôt sur la manière "*de relier ces changements aux principes de l'Islam.*"²⁴¹

Le Caire était une capitale ottomane passée sous domination coloniale. Les musulmans qui avaient les moyens de s'instruire ne dédaignaient pas les institutions étrangères d'enseignement, pour peu qu'elles s'inscrivent dans les cadres communautaires reconnus, qu'ils soient confessionnels ou directement liés à une institution locale : ainsi l'université américaine du Caire qui s'affichait comme "*a university based on faith*"²⁴² comptait-elle, dès ses débuts, une large majorité de musulmans²⁴³, tout comme l'École française de Droit, dont on a évoqué plus haut l'origine. Le lycée du Caire, en affichant sa laïcité, marquait sa parenté avec une pratique politique qui remettait en cause le "lien indissoluble"²⁴⁴ qui devait unir la communauté islamique à ses gouvernants. Y scolariser ses enfants pouvait s'apparenter à une prise de position dans un débat à peine

²⁴¹. Albert HOURANI, *Arabic thought in the liberal age, 1798-1939*, Cambridge, 1983, p. 139.

²⁴². Lawrence R. MURPHY, *The American University in Cairo, 1919-1987*, Cairo, 1987, p. 1.

²⁴³. *Ibid*, p. 268. L'université américaine semble avoir été pour les dirigeants de la Mission laïque le modèle même de réussite qu'ils ambitionnaient. A plusieurs reprises, les récits de l'implantation au Caire mentionnent que la mission américaine les a pris de vitesse en 1919 pour l'achat à Gianaclis du palais qui avait également vu les débuts de l'université égyptienne en 1908.

²⁴⁴. *Le Lien indissoluble — al-'urwa al-wuthqa* — était le titre de la revue que Jamal ad-Dîn al-Affæni et Muḥammad 'Abduh firent paraître au cours de leur exil en France en 1883, au lendemain de la révolte urabiste. Les inspirateurs du mouvement réformiste voulaient explicitement inscrire leur pensée à l'intérieur du cadre de la Communauté des croyants, non en référence au modèle libéral européen.

ébauché par quelques libéraux-constitutionnels, qui sera rapidement tranché par la condamnation de 'Alî 'Abd-el-Ræziq en 1925.

A la différence du Caire, Alexandrie était une ville neuve, développée à la lisière des pouvoirs politiques centraux, qui avait gagné son autonomie en se plaçant au cœur des réseaux économiques internationaux. Les musulmans y étaient majoritaires, mais le poids social des minoritaires et des colonies étrangères y était considérable par le jeu des protections capitulaires. Le modèle de réussite sociale se situait au croisement de la fortune individuelle et de l'appartenance communautaire reconnue. Plus que partout ailleurs sans doute en Égypte et dans l'empire ottoman, la *Qarî'a* n'y était plus appelée qu'à régir le seul statut personnel des musulmans. Ceux-ci étaient considérés comme une communauté parmi d'autres dans la cité, dont la municipalité, qui fut un des lieux de formation d'une bourgeoisie nationale, prenait en charge la gestion par le biais de la société de bienfaisance *al-'urwa al-wuthqa*. "*Furieusement laïcs*"²⁴⁵, les Alexandrins l'étaient certes, mais pas au sens où l'entendait le recteur du collège Saint-François-Xavier, qui semblait méconnaître l'importance de l'attachement à la tradition communautaire parmi les habitants de la ville. "*Ce que tous ont appris à Alexandrie, c'est le fonctionnement d'une société plurielle fondée non sur l'affirmation d'un Universel abstrait mais sur la reconnaissance de l'autonomie des différents groupes. Ce que tous ont retenu des séances du conseil municipal, c'est la possibilité de gérer ces différences en s'appuyant sur l'existence d'une communauté d'intérêts.*"²⁴⁶ Cet intérêt bien compris facilita sans nul doute, parce qu'il enseignait le français aux garçons comme aux filles sans se préoccuper de questions religieuses, le succès initial du lycée, y compris parmi les notables musulmans.

*

*

*

Au tournant des années vingt, la plupart des fondations d'établissements scolaires français appartiennent au passé, même si, comme pour la Mission

²⁴⁵. Cité par Robert ILBERT, *op. cit.*, p. 454.

²⁴⁶. Robert ILBERT, "Une société plurielle", in *Alexandrie 1860-1960*, Paris, Autrement, série Mémoires, n°20, décembre 1992, p. 34.

laïque, il s'agit d'un passé encore très récent. Présenté dans tous les rapports des diplomates en poste en Égypte comme la clef de voûte des "intérêts moraux" de la France dans le pays, l'enseignement français y est géré comme un patrimoine, dans lequel les effectifs, studieusement mesurés, classés, et comparés d'année en année, tiennent lieu d'avoirs.

En moins d'un siècle, le français s'est imposé comme une langue de communication courante et relativement répandue au sein de la population scolarisée d'Égypte, elle-même, on l'a vu, très minoritaire. Il a favorisé la constitution et assuré la promotion d'une classe moyenne, par l'accès aux professions modernes de l'administration, du droit, de la banque, de l'innovation technique et du secteur libéral. Il a suscité une opinion publique qui se sentait d'autant plus libre qu'elle n'était pas liée à la langue de l'occupant. Ses porte-parole ont sans doute investi dans le champ littéraire la quête de reconnaissance à laquelle ils ne pouvaient prétendre dans le champ politique, fermement tenu par les Britanniques, ce qui explique certainement le caractère à la fois abondant et très exceptionnel par rapport à l'empire colonial français de la production littéraire francophone d'Égypte.

Le français a été évacué de l'enseignement officiel égyptien durant les années d'occupation anglaise. Celui-ci s'est rapidement dévalorisé en raison de l'indigence des moyens qui lui étaient alloués tandis que l'enseignement privé français se trouvait dans une situation florissante. Ce n'est donc pas uniquement en trompe-l'œil que joue, au début des années vingt, le décalage entre des générations formées au français puis à l'anglais. Entre 1860 et 1906, la langue française a accompagné la constitution et la reproduction d'une élite économique et politique, mais elle en a aussi — involontairement — assuré la fermeture. En se diffusant par d'autres voies que l'enseignement d'État, le français s'est largement confessionnalisé et a contribué à la promotion de minorités juives et chrétiennes d'Égypte ; mais par le jeu de la concurrence franco-britannique, il a aussi perdu l'accès à l'administration et à la fonction publique, et son champ d'action s'est vu de plus en plus restreint au secteur des affaires et des professions libérales. L'un et l'autre tiennent néanmoins, au début des années vingt, et pour quelque temps encore, le haut du pavé.

Tout cela a pu contribuer à faire de la possibilité d'apprendre le français une revendication du mouvement national. La fermeture du recrutement depuis

vingt ans et le cloisonnement confessionnel des filières qui excluait de fait la classe moyenne musulmane du réseau de la francophonie, donnaient au français sa caractéristique principale en 1920 : une langue de distinction, susceptible de marquer l'appartenance à une élite, ou plus exactement, de fonder la légitimité à y appartenir. Son public était en effet plus large que les seuls notables, et incluait bon nombre de "capacités"²⁴⁷.

N'ayant pu, du fait de l'occupation anglaise, bénéficier de la garantie d'État, l'enseignement français a pour lui l'antériorité d'une tradition, un label de qualité, la cohésion relative d'un réseau d'établissements. L'édifice ne repose néanmoins plus sur l'État, mais tout au contraire sur ses points aveugles : protection des congrégations religieuses, exemptions fiscales pour leurs écoles et collèges, et surtout, couronnant l'édifice et assurant le débouché naturel de l'École française de Droit, les tribunaux mixtes. En un mot, les capitulations, et leurs avatars, demeurent la clef de voûte du système.

²⁴⁷. Terminologie empruntée à Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA FRANCE, PRÉCEPTEUR DE L'ÉGYPTE INDÉPENDANTE ?

Espoirs et désillusions autour du réseau scolaire national

- I. Entre demande sociale et opportunisme. L'amorce d'un retour (1919-1925)
 1. Jeux mutuels de séduction et stratégie périphérique
 - “Heureusement, les événements politiques dont l'Égypte est le théâtre ont travaillé pour nous”
 - Les effets de “la politique musulmane de la France”
 - Un programme de subventions indirectes
 2. Une nouvelle donne pour l'enseignement secondaire
 - De l'université privée à une université d'État
 - À la conquête de l'enseignement secondaire
- II. L'enseignement supérieur au cœur des enjeux politiques et nationaux
 1. L'École française de Droit menacée
 2. La vocation nationale de l'université
 - Un doyen égyptien pour la Faculté de Droit
 - Une caisse de résonance de la vie politique
 - Des ambitions françaises en retrait
- III. La mise en échec (1925-1929)
 1. “French cultural ambitions must give way to British political necessity”
 - Une politique ancienne
 - Un coup d'arrêt réel, mais non décisif
 - Un conflit de moins en moins feutré
 2. L'élargissement d'un fossé
 - Le chaînon manquant
 - Vers une normalisation des filières

La France, précepteur de l'Égypte indépendante ?

Le repli sur les missions scolaires privées

LES années vingt marquent donc l'âge d'or de la francophonie égyptienne. Celle-ci bénéficie à la fois de l'ampleur des héritages du passé et de circonstances politiques nouvelles nées de la révolution de 1919. Si les plus fervents nationalistes cessent rapidement de voir dans la France un recours contre le protectorat britannique et dénoncent par la suite avec vigueur les guerres menées en Syrie et dans le Rif, l'indépendance de l'Égypte octroyée par la déclaration unilatérale du 28 février 1922 renforce néanmoins une demande sociale d'instruction qui semble pour un temps s'orienter vers le français de préférence à l'anglais.

“Le choix culturel de la France en Égypte”¹ s'inscrit à la rencontre de plusieurs intérêts, que les années vingt permirent de conjuguer : désir de promotion sociale et marque d'hostilité envers l'occupant pour une répression qui a fait au printemps 1919 plus d'un millier de victimes sont les explications qui, à chaud comme *a posteriori* ont été le plus fréquemment avancées pour rendre compte de l'afflux de clientèle vers les écoles françaises et de la demande de rétablissement du français dans les filières officielles. Il faut peut-être y ajouter que le français se présentant comme la langue du droit, pouvait apparaître comme l'instrument indispensable à la conquête d'une indépendance totale, étendue aux quatre domaines réservés de la déclaration du 28 février². Il véhiculait également les aspirations de la classe instruite des minorités confessionnelles à s'agréger à la société politique du nouvel État, dont l'accès à la citoyenneté ne sera réellement défini qu'en 1929. Du côté des dirigeants du pays, la promotion du français dans l'enseignement était, plus qu'un hommage rendu à leur formation et à leurs maîtres disparus ou vieillissants, un signe d'indépendance vis-à-vis des Britanniques et un gage de souveraineté de la part de gouvernements dont la légitimité était contestée par le Wafd et les électeurs lorsque ces derniers avaient la parole.

Au seuil des années vingt, les diplomates français ne sont pour leur part pas moins désireux de reconquérir le terrain perdu, et de consolider les assises de

¹. Titre emprunté à Delphine GERARD, *op. cit.*, p. 253.

². La déclaration du 28 février 1922 avait réservé à la Grande-Bretagne, en attendant une négociation ultérieure, la défense du pays, la sécurité des communications, la protection des intérêts des étrangers et des minorités, et l'administration du Soudan.

leur réseau scolaire. En effet, la perspective de l'abolition des capitulations, prolongement attendu de l'accord de 1904, est présente dès le début de la Première guerre mondiale et menace l'ensemble de l'édifice scolaire français. Après les grandes inquiétudes que le protectorat a suscitées, l'irruption du mouvement national sur la scène politique et l'accès de l'Égypte à l'indépendance formelle font naître chez eux l'espoir de pouvoir réinvestir le système scolaire d'État. Ils s'y emploient tout au long de la décennie avec des schémas mentaux hérités du siècle passé et la conviction, acquise en 1908 avec la prise du pouvoir par les Jeunes-Turcs, qu'il suffirait d'étendre aux classes moyennes musulmanes les bienfaits de l'instruction — évidemment française — pour en faire une clientèle dévouée à la France plus qu'aux autres puissances européennes. Le présent chapitre trace les grandes étapes de cette "reconquête" et met en évidence les résistances auxquelles elle s'est heurtée. On verra, dans le chapitre suivant, comment un bilan qui s'avère rapidement décevant les conduira à promouvoir le modèle français alors triomphant de "l'école intercommunautaire" susceptible de légitimer et de conforter leur propre réseau d'établissements.

I. ENTRE DEMANDE SOCIALE ET OPPORTUNISME. L'AMORCE D'UN RETOUR (1919-1925)

Enseignement d'État et enseignement national sont loin d'être complètement confondus. L'ampleur des initiatives privées, locales ou communautaires en matière d'éducation, le cloisonnement et les conflits de compétences entre le Palais et le gouvernement, et entre les différents ministères eux-mêmes font du ministère de l'Instruction publique (*wizærat al-ma'æref al-'om'omîya*) dans les années vingt un simple acteur parmi d'autres du système scolaire égyptien. Il faut tout d'abord relever que la maîtrise du dénombrement lui échappe en partie. Ce n'est pas lui qui édite, à partir de 1907, *La Statistique scolaire de l'Égypte*, mais le ministère des Finances, Département de la Statistique Générale et du Recensement.³ Dans ses catégories d'appréhension de

³. Annuelle mais irrégulière jusqu'à la Première guerre mondiale — cinq volumes ont été publiés entre 1906 et 1918 : 1906-07, 1907-08, 1910-11, 1912-13, 1914-15 —, elle devient trisannuelle à partir de 1921-22, jusqu'à la révolution de 1952.

la réalité scolaire autant que dans les données chiffrées produites, la publication souligne que le réseau scolaire égyptien n'est pas uniquement financé ni piloté par l'État, mais le résultat d'un effort national, auquel sont associées les puissances étrangères. Celles-ci, tout en mettant en place leurs propres institutions, ont introduit en Égypte le modèle de l'enseignement "moderne". Au fil des ans, les préfaces signées des ministres de l'Instruction publique ne cessent de le répéter : "Le système d'éducation européenisé, largement répandu de nos jours dans le pays, n'est pas une dérivation du système indigène summentionné, mais une innovation"⁴. Aussi "l'enseignement élémentaire égyptien" (*katātib*, puis *madāres awaliya*) était-il exclu de la publication dans les premières parutions, en raison justement de son caractère *indigène*⁵. Il n'y fait son apparition qu'à partir de 1914-1915 mais dans un chapitre à part, isolé des "écoles", égyptiennes ou étrangères, qui délivraient un enseignement préparatoire, primaire, secondaire, supérieur, professionnel ou spécial.

Dans cette nomenclature, la distinction entre écoles étrangères et écoles égyptiennes ne repose pas, et cela jusqu'en 1951-52, sur les programmes ou les langues d'enseignement dans ces établissements, ni sur les subventions allouées par le ministère de l'Instruction publique⁶, ou le contrôle que celui-ci pouvait exercer sur elles, mais sur le fait que ces écoles dépendaient ou non juridiquement d'une puissance étrangère et pouvaient de ce fait bénéficier des avantages liés aux capitulations. Les écoles dites "égyptiennes" forment ainsi un ensemble composite, regroupant des établissements liés à l'action de l'État, à des sociétés de bienfaisance musulmanes ou coptes, ou aux patriarcats et conseils des communautés reconnues par la loi égyptienne⁷. Il faut bien réaliser qu'en 1933

⁴. *Statistique de l'Enseignement en Égypte, 1914-1915*, p.1.

⁵. Le sens propre du terme — né sur place — se confond ici avec celui, péjoratif, de "non-européanisé" qu'il avait pu prendre dans la plupart des sources francophones.

⁶. Ces critères de dénombrement étaient à la base des statistiques émanant du Ministère de l'Instruction Publique, qui publie en 1949 un recueil de données en concurrence avec la *Statistique scolaire*.

⁷. En 1933-1934, les catégories de dépendance des écoles égyptiennes sont : Ministère de l'Instruction Publique, Université égyptienne, Direction des Universités théologiques, Ministère des Waqf, Conseils provinciaux, Diverses administrations de l'État, Waqf royaux, Autres waqf, Sociétés de bienfaisance musulmanes, Musulmanes libres, Sociétés de bienfaisance coptes,

encore, le ministère de l'Instruction Publique n'administrerait directement que 20% des effectifs scolarisés en Égypte dans cet enseignement "moderne", soit un chiffre inférieur à l'ensemble des écoles étrangères (25%) parmi lesquelles les écoles françaises, avec 12% du total des élèves, occupaient la première place⁸.

Le rôle éminent du ministère de l'Instruction publique tenait donc moins aux écoles qu'il administrerait directement qu'au fait qu'il était une instance de définition des filières, de validation des diplômes et de subvention éventuelle d'établissements non-gouvernementaux. S'il était à ce titre l'interlocuteur privilégié des diplomates français, il était loin d'être le seul, ce qui explique le caractère très éclectique de leur action.

1. Jeux mutuels de séduction et stratégie périphérique

La contestation du protectorat anglais, et notamment de sa politique scolaire a très tôt rencontré un écho bienveillant auprès des autorités françaises locales. A l'automne 1918, Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre de France en Égypte en fin de carrière n'a sans doute pas oublié son voyage à Fachoda vingt ans auparavant pour annoncer au capitaine Marchand qu'il devait abandonner sa position. A sa suite, les diplomates français ne manquent aucune occasion de dénoncer — il est vrai, de façon beaucoup plus réservée que certains journaux français — la politique obscurantiste suivie par les Britanniques et le piètre état où ils ont conduit le système éducatif. Le rapport de M. Boyd Carpenter qui relevait pêle-mêle "*le manque de réflexion, l'inaptitude à toute déduction, l'absence de sens commun, le manque de curiosité, la subordination de l'intelligence à la mémoire, la préférence donnée à tout ce qui est indéfini et abstrait sur ce qui est réel et concret, la pauvreté intellectuelle et la puérilité d'esprit*"⁹ des "indigènes", s'il a mis à vif les susceptibilités, est aussi, même s'il ne fait pas mention des responsabilités britanniques, un réquisitoire contre le bilan scolaire de trente-six ans d'occupation, que l'éviction de Douglas Dunlop ne

Patriarcat copte orthodoxe, Coptes libres, Évangéliques, Patriarcat arménien, Arméniennes libres, Autres patriarcats, Israélites.

⁸. Cf. Annexe 2, documents 1, 2 et 3.

⁹. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°11, Cité dans une lettre de Lefèvre Pontalis au Département, au sujet d'un rapport de Mr. Boyd Carpenter sur les examens du certificat de fin d'études secondaires, lettre n°265, 27 octobre 1918, p. 52.

suffit pas à faire oublier. La fermeture de nombreuses écoles secondaires et supérieures au printemps 1919 est, elle aussi, vivement remise en cause.

“Heureusement, les événements politiques dont l'Égypte est le théâtre ont travaillé pour nous”.¹⁰

Au fil de la répression qui s'abat sur le pays durant le mois de mars 1919, on voit monter une réprobation certaine des diplomates français, davantage dirigée contre les méthodes anglaises de maintien de l'ordre et la crainte de voir se transformer un mouvement anti-occupation en un mouvement xénophobe qu'inspirée par une quelconque sympathie pour la cause nationale égyptienne. Devant la violence de la réponse britannique aux manifestations d'Alexandrie, le consul de France souligne le caractère massif de la contestation et les dangers du cercle vicieux de la répression et de la solidarité. Il commente, dans une lettre il est vrai personnelle : *“Combien à mon avis il aurait été plus sage de donner à tous ces gens une apparente satisfaction! Rouchdi [premier ministre] notamment a fait toutes ses études à Montpellier et à Paris. Brillant étudiant, il a conservé le meilleur souvenir de ses années d'étudiant. C'est un joyeux compagnon. Il n'y avait qu'à inviter l'Ambassade d'Angleterre à distraire fortement ces messieurs. Beaucoup de champagne et quelques vertus faciles auraient déjà calmé leurs ardeurs politiques.”*¹¹

S'ils sont loin d'avoir pris la mesure de l'événement, les diplomates français voient en tout cas le moment venu de tirer profit de l'hostilité générale aux Anglais pour renforcer les positions françaises. Les rapports consulaires donnent lieu à une interprétation de toutes les manifestations ou de tous les signes qui pourraient aller dans le sens de cette analyse. Ainsi, le consul suppléant de France à Alexandrie signale, en août 1919 que *“tous les moyens sont actuellement bons pour montrer à quel point on déteste les Anglais, et [que] dans la plupart des écoles privées, on a supprimé l'étude de l'anglais pour la remplacer par celle du français.”*¹² Le collègue américain d'Assiout engage, pour la rentrée 1920, une

¹⁰. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°32, p. 98-102, propositions d'allocations pour 1920 faites par Henri Gaillard au Département, 15 juillet 1920.

¹¹. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°12, p. 52, lettre du 19 mars 1919.

¹². ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°14, p. 96, lettre du 22 août 1919.

institutrice française, afin de répondre à la demande des familles. Le consul de Port-Saïd fait part, lui aussi d'une démarche collective des professeurs de l'enseignement gouvernemental auprès du directeur de l'école des Frères, manifestant le "*désir du corps enseignant de notre ville d'apprendre la langue française, que l'on n'enseigne plus dans les écoles égyptiennes.*"¹³ Plus circonspectes semble-t-il à Port-Saïd qu'à Alexandrie, ces analyses se gardent d'omettre "*que cette sympathie, provient en grande partie de la haine que nourrissent les indigènes à l'égard des Anglais*"¹⁴, et qu'elle risque de se faire bientôt plus exigeante. Or, il est bien clair, et les rapports d'Henri Gaillard, encore simple chargé d'affaires le rappellent à plusieurs reprises, que la France ne peut agir que dans la plus grande discrétion, et ne soutiendra pas la diffusion de sa langue en Égypte au prix d'une mésentente avec la Grande Bretagne, qu'elle pourrait payer d'un affaiblissement de ses positions au Maroc ou en Syrie.

Le nouveau consul de France à Alexandrie, Pierre de Witasse, nommé en octobre 1919, paraît lui aussi acquis à ces vues. En janvier 1921, il se montre particulièrement embarrassé du soutien massif apporté par le conseil municipal d'Alexandrie aux établissements français, qui demeurent exclus de la taxation par la ville, par 14 voix contre 4 (britanniques). La manière dont s'est déroulée la séance a fait apparaître une opposition entre édiles britanniques d'un côté, et tous les autres, gouverneur en tête, de l'autre. Surtout, elle a pu laisser croire que le conseil municipal répondait là à une exigence française, ce qui n'était pas tout-à-fait le cas. Le consul demande immédiatement à la presse de se garder de tout triomphalisme. L'épisode montre bien la prudence des autorités françaises, et leur souci de ne pas heurter de front les intérêts britanniques tout en continuant de ménager les sympathies locales.

La demande sociale en faveur du français ne tarit pas les années suivantes. Dès la rentrée 1919, on signale six nouveaux professeurs recrutés en France par le gouvernement égyptien, l'un d'eux étant appelé à enseigner à l'école normale Sultanieh du Caire, l'autre au collège d'Assiout. A la rentrée 1920, c'est au tour de trois établissements gouvernementaux de Tanta, Zagazig et du Caire de répondre à la demande des familles en engageant des maîtres français. Henri

¹³. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°14, p. 242, lettre du 21 décembre 1919.

¹⁴. *Ibid.*

Gaillard se montre extrêmement satisfait : *“Ces engagements portent à 19 le nombre des professeurs français ou suisses romans donnant, dans des établissements du Gouvernement, un enseignement général ou technique en français.”*¹⁵. La légation de France reçoit de nombreuses demandes de renseignements d'étudiants désireux de poursuivre leurs études en France, tandis que les plus anciennes écoles religieuses d'Alexandrie, celles des frères des Écoles chrétiennes et des sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de Paul se voient contraintes de refuser tous les ans des élèves et envisagent sérieusement de déménager ou d' *“agrandir les établissements existants qui pourraient eux-mêmes facilement être doublés.”*¹⁶

Les effets de “la politique musulmane de la France”¹⁷

Les signes d'encouragement sont multiples, et proviennent en premier lieu du Palais. Fouad ne manque pas une occasion de marquer son attention et sa préférence aux écoles françaises. En novembre 1921, avant d'achever son séjour estival à Alexandrie et de retourner au Caire, il tient à *“visiter toutes les écoles étrangères de quelque importance”*¹⁸, ce qui signifie sans doute, sous la plume du consul, le collège Sainte-Catherine et le lycée. *“Le Sultan a visité également les écoles israélites où l'enseignement est donné en français, deux écoles grecques et trois écoles italiennes. Dans les Écoles grecques, il a été harangué en français et c'est en français qu'il a répondu. Il s'est montré satisfait partout, sauf dans une des écoles italiennes, celle des sœurs franciscaines où, dit-il, il a trouvé “les élèves indisciplinés et les maîtresses ignorantes.” Pour les écoles françaises, il n'a eu que des compliments ; mais il a déclaré indispensable de faire, au plus tôt, profiter de leur exemple les écoles égyptiennes qui devront être, dans une dizaine d'années, capables de leur faire concurrence et même de les remplacer. Je crois que c'est une utopie ; le sultan lui-même est trop averti pour n'en être pas convaincu.”*¹⁹ Chaque déplacement en province est pour lui l'occasion de mettre

¹⁵. ADN, Série Londres Ambassade, volume n°403, lettre du 1^{er} novembre 1920.

¹⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Egypte, volume n°32, p. 149-165, rapport sur les écoles françaises de la Basse-Égypte, janvier 1921.

¹⁷. L'expression reprend le titre d'une communication d'Henri LAURENS au CEDEJ au printemps 1996.

¹⁸. ADN, Série Londres Ambassade, volume n°403, lettre du 1^{er} décembre 1921.

¹⁹. *Ibid.*

en valeur les établissements français. En janvier 1924, le roi visite à Port-Saïd le lycée français, les écoles des sœurs du Bon Pasteur et des frères des Écoles chrétiennes qu'il gratifie de dons généreux tout en se louant de l'action éducative de la France en Égypte.

Les congratulations sont mutuelles et tournent à l'échange de bons procédés. En retour, les responsables des écoles françaises chantent les louanges du *"Roi Fouad I^{er} glorieusement régnant"*, qui a repris toutes les ambitions éducatives de son *"Grand-Ancêtre"* : *"Cette attention que le Chef de l'État prête aux questions pédagogiques se manifeste en toutes rencontres ; les pages qui suivent en apporteront plus d'une preuve. Ne retenons ici que la conduite du Souverain dans ses nombreux voyages à travers les provinces de la Haute et de la Basse Egypte. Dans chaque localité qu'Il traverse, nous disent les comptes rendus, la visite des écoles est inscrite en tête du programme. Partout Il inspecte, interroge, fondant les prix, donnant des récompenses, distribuant aux élèves, comme autrefois Charlemagne, l'éloge et le blâme avec impartialité. On voit alors notables et Conseils Provinciaux, stimulés par l'exemple venu d'en haut, rassembler des fonds, recueillir des souscriptions, et voici que, dans des districts jusqu'alors déshérités, des écoles toutes neuves semblent naître sous les pas de l'Auguste Visiteur, qui laisse après Lui, comme un sillage permanent, les traces de son bienfaisant passage inscrites sur le sol égyptien."*²⁰

Au delà même du Palais, l'opinion publique musulmane d'Égypte paraît, au moins jusqu'en 1925, assez favorable à la politique française. En octobre 1921, une délégation d'Égyptiens musulmans, composée de représentants de la presse nationaliste, des syndicats ouvriers, des propriétaires et des commerçants, se rend spontanément au consulat de France d'Alexandrie pour prier le consul de transmettre au gouvernement français l'expression de leur gratitude. *"La politique musulmane de la France depuis le traité de Versailles est grandement appréciée par les musulmans d'Égypte, m'a exposé le représentant des journalistes qui parlait au nom de la délégation. La sympathie que nous avons manifestée pour la Turquie dès le lendemain des hostilités, les dissentiments qui nous ont parfois séparés de l'Angleterre, la fin de non-recevoir que nous avons opposée à*

²⁰. R.P. BOVIER-LAPIERRE, "La renaissance intellectuelle de l'Égypte", in *L'Égypte contemporaine*, n°139, janvier 1933, p. 72

certaines ambitions grecques, notre attitude dans la question du Khalifat où nous refusons de dresser la Mekke contre Constantinople, l'intérêt que nous témoignons publiquement aux choses de l'Islam, en fondant par exemple une université musulmane et en édifiant une mosquée à Paris, ont fini par nous concilier l'amitié d'une élite égyptienne qui se tenait sur la réserve depuis l'accord franco-anglais d'avril 1904."²¹ Si le consul reçoit ces compliments avec beaucoup d'empressement et un mépris bien dissimulé pour les "*sentiments d'une poignée de dirigeants versatiles, impressionnables à l'excès, dépourvus d'expérience politique, attachés à toutes sortes d'enfantillages, et qui nous aiment au fond moins pour nous-mêmes que contre leurs adversaires du moment, qui sont les Grecs et les Anglais*"²², leur réaction répond pourtant bel et bien aux objectifs de la propagande française en direction du monde musulman.

En effet, sous l'impulsion de la Commission interministérielle des affaires musulmanes, dont la création en 1911 est presque exactement contemporaine de celle du service des Œuvres françaises au ministère des Affaires étrangères (1909) se développe l'idée que la France est aussi, par son empire colonial, une puissance musulmane. La Première guerre mondiale, en révélant la "loyauté" des Algériens dont on attendait plutôt l'insurrection, a favorisé la prise de conscience de l'existence d'un "islam français" qu'il s'agit à présent d'encadrer²³. De ce point de vue, l'Égypte, plus encore que le Levant, intervient comme une instance de légitimation. Beaucoup de notables musulmans ne manquent pas de répondre à cet appel. Fakhry pacha, gendre du roi et premier représentant de l'Égypte en France, n'omet pas de rappeler, avant de rejoindre son poste, l'importance symbolique de l'édifice : "*Du haut de la Mosquée de Paris, le muézin nous fera entendre la voix de l'Orient, et dans l'écho mélodieux de son appel, nous retrouverons l'âme de notre patrie.*"²⁴ C'est aussi sans doute dans cette perspective qu'il faut interpréter les "tournées" de Si Kaddour Ben Ghabrit en Égypte, Syrie et Palestine au printemps 1927 et de février à mai 1928, pour lancer

²¹. ADQO, série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°18, p. 82, lettre du 21 octobre 1921.

²². *Ibid.*, p. 83.

²³. Ces remarques sont empruntées à Henri LAURENS, conférence citée.

²⁴. *La revue diplomatique*, n°2005, 31 janvier 1924, ADQO, série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°20.

une souscription en faveur de la mosquée de Paris et de l'aménagement dans la capitale d'un cimetière musulman. Le comité chargé de recueillir les fonds, composé de notabilités religieuses et politiques (députés, sénateurs de tous partis, et professeurs de l'université d'Al Azhar), avait à sa tête Mahmoud Bey el Bassiouni, vice-président du Sénat. Le cadeau d'un *minbar* destiné à la mosquée par le roi à cette occasion s'inscrit dans une logique de double reconnaissance de l'Islam en France et de la France comme "puissance musulmane".

Tous les moyens sont bons pour afficher la bienveillance de la France envers l'Islam et, plus largement, les traditions orientales. En 1932 encore, le congrès de musique arabe du Caire est l'occasion de réaliser une opération de propagande intéressante, conformément aux attentes de Gaillard qui avait plaidé pour la participation de musiciens des possessions françaises d'Afrique du Nord, malgré les craintes "d'un contact de nos sujets musulmans avec des éléments d'agitation en Égypte."²⁵

Le bilan s'avère très positif : "En ce qui nous concerne, nous n'avons qu'à nous féliciter du Congrès au cours duquel les Français et les protégés français n'ont cessé d'être mis en vedette. Le ministre de l'Instruction Publique, après avoir ouvert le Congrès, a passé la présidence de la séance inaugurale à M. Henri Rabaud [Directeur du Conservatoire de Paris]. [...] J'ai réuni à la Légation au cours d'une soirée de musique orientale les musiciens d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, qui ont eu beaucoup de succès. Enfin, les congressistes égyptiens et des autres pays arabes ont pu se rendre compte que la France, loin d'annihiler les coutumes et les traditions des peuples qu'elle protège, met au contraire tous ses soins à les développer et à les encourager. Cette manifestation orientale aura donc servi nos intérêts d'une façon indirecte, mais dans une mesure très appréciable."²⁶

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir, de Médinat-al-Fay^om à Port-Sa'îd et d'Alexandrie à Louxor en passant par Assiout, les plus fermes partisans du mouvement nationaliste réclamer au début des années vingt, une extension de l'enseignement du français. A Alexandrie, lors d'un banquet nationaliste, un orateur déclare que "l'instruction publique doit retourner à l'enseignement du

²⁵. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°66, lettre du 27 octobre 1931.

²⁶. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°66, lettre du 14 avril 1932.

français, mais même du latin, seul comptable avec le génie oriental.”²⁷ Au même moment, Ibrahim bey Dalla, agent consulaire de la France à Medînat-al-Fay°m évoque la tenue d’une réunion chez un des membres de la Délégation égyptienne, S.E. Hamad pacha al-Bassal afin de sonder l’opinion sur un éventuel accord avec les Britanniques. Il en ressort une très grande attente vis-à-vis de la France et du français : le gouvernement égyptien est invité par les participants à cette réunion à fonder sur tout le territoire “*des écoles destinées à l’enseignement du français*”, ou à subventionner les écoles publiques et privées existantes “*à l’effet de faire enseigner cette langue et de lui donner le rang qu’elle avait avant l’occupation.*”²⁸ Cédant à l’enthousiasme, le compte-rendu n’oublie pas non plus de faire miroiter une prise en main par les agents consulaires français du commerce du coton, et rappelle les bonnes intentions des participants pour les intérêts des puissances dans le pays, spécialement la France, qui se voit reconnaître par “les nationalistes” des intérêts commerciaux, politiques et moraux.

Un programme de subventions indirectes

D’autant plus réservés sur ces promesses et ces marques de sympathie qu’ils peuvent constater combien leurs “disciples” ont bien assimilé la pratique du double langage, les responsables français vont avancer avec d’infinies précautions et les moyens mesurés que le Département mettra à leur disposition. C’est à Alexandrie que va se mettre en place, sous l’impulsion de Marcel Fort, proviseur du lycée de la Mission laïque, le dispositif destiné à diffuser le français dans les catégories instruites de la population musulmane. Les difficultés que rencontrent les écoles congréganistes dans le recrutement des enseignants et la vétusté de leurs locaux²⁹ conduisent le consulat et la légation à souscrire rapidement à ces projets qui paraissent prometteurs.

²⁷. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°39, lettre du consul suppléant gérant le consulat de France à Alexandrie à Henri Gaillard, datée du 8 septembre 1920.

²⁸. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°39, rapport du 11 novembre 1920.

²⁹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°32, p. 149-165, rapport sur les écoles françaises de la Basse-Égypte, janvier 1921.

La démarche initiale consistait, à l'image de ce qui avait été réalisé en Tunisie, à mettre en place, à destination de la colonie maghrébine d'Alexandrie, deux grandes écoles franco-musulmanes, la première pour les filles, la seconde, un peu plus tard, pour les garçons. Devant l'absence de soutien financier du gouvernement général de l'Algérie et des résidences générales du Maroc et de Tunisie, une deuxième solution fut proposée, à destination d'un plus large public. Il s'agissait d'établir, dans les centres où l'enseignement français n'avait encore aucun représentant, et notamment en Haute-Égypte, des écoles délivrant un enseignement primaire en français et en arabe, ainsi qu'un enseignement professionnel pour les garçons et des notions d'économie ménagère pour les filles. Le soutien d'Henri Gaillard est total : *“Dans les régions où [des écoles “purement égyptiennes”] font, et feront longtemps encore, défaut, une école franco-musulmane, école d'un type nouveau maintenant à la langue arabe le caractère de langue nationale que les nationalistes entendent lui conserver, aurait de sérieuses chances de succès. Notre intérêt en ce cas n'est-il pas de prendre les places partout où elles se trouvent vacantes ?”*³⁰

Le crédit de 90 000 F accordé par le Département en 1921, qui représente environ le cinquième du montant total de l'allocation annuelle accordée par la France à l'ensemble des établissements scolaires et hospitaliers du pays³¹ oblige toutefois les promoteurs du projet à réviser à la baisse leurs ambitions initiales. Il ne permet de subventionner, la première année à Alexandrie, que trois écoles privées, l'École des Filles du Progrès à Moharrem Bey, l'École ottomane et l'École arabe de Ras el Tin. Le premier établissement, avec 500 LE, draine la moitié des 60 000 F réservés aux écoles d'Alexandrie. La somme suffit à financer les salaires de trois institutrices françaises qui se répartissent la charge de 15 cours de langue française par semaine, 4 cours de travail manuel et 3 cours de dessin et peinture, *“sous la direction éclairée de Mme Nabawia Moussa,*

³⁰. ADN, Service des Œuvres, sous-série D-Levant, volume n°179, lettre du 19 janvier 1921.

³¹. Ce montant total correspond aux sommes mises à disposition de la légation et exclut, tout au long de la période, les sommes mises à disposition du consulat de France d'Alexandrie pour les écoles musulmanes, les subventions accordées à la Mission laïque et à l'École française de Droit, directement versées depuis Paris, tout comme le budget de l'IFAO, qui relevait du ministère de l'Instruction publique. En 1922, le montant de ces subventions s'élève à 487 050 F, contre 417 180 F en 1920. Le montant de 1921 est très vraisemblablement compris entre les deux.

inspectrice générale des écoles de filles du Gouvernement égyptien."³² Le public visé y est particulièrement bien ciblé : *"Cet établissement recrute une clientèle aristocratique presque exclusivement musulmane, à l'exception de quelques coptes et syriennes de religion israélite ou catholique."*³³ Celui des deux autres écoles paraît plus modeste ; leur subvention n'est que de 140 livres, et leurs locaux sont mis à la disposition du consulat pour y organiser des cours du soir pour adultes.

La subvention parvient en livres égyptiennes aux écoles, par l'intermédiaire du proviseur du lycée, qui l'a lui-même discrètement reçue du consulat. Cette gymnastique est destinée à éviter l'inconvénient d'une subvention directe du gouvernement français : *"L'indigène de la classe moyenne est tout disposé à faire apprendre le français à ses enfants, mais son sentiment national se trouvant actuellement surexcité, il répugne parfois à envoyer ceux-ci dans une école non égyptienne. Aussi, pour atteindre cette clientèle, n'y avait-il de meilleur moyen que d'assurer la rémunération de professeurs français faisant dans les écoles indigènes mêmes des cours de français. Cette méthode, tout en répondant au désir même de l'indigène, a donné à l'usage les meilleurs résultats ; elle sert au développement de notre politique d'influence en même temps qu'elle ménage les sentiments nationaux des Égyptiens."*³⁴

Au Caire, c'est aussi l'Alliance française et son délégué, M. Péliissié du Rausas, directeur de l'École française de Droit depuis 30 ans qui servent cette politique des écoles musulmanes et font office d'intermédiaires de la légation. M. du Rausas s'est mis en rapport avec le président de la Société des Écoles libres musulmanes, un de ses anciens élèves. *"Il pense, après entente avec lui, être en*

³². ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 34, rapport du consul de France à Alexandrie, F. Girieud, du 9 février 1925. En 1923, son prédécesseur prévoyait de rémunérer 20 LE par mois une institutrice pourvue du brevet supérieur, soit un salaire de 200 LE annuelles, pour une année scolaire basée sur dix mois.

³³. *Ibid.*

³⁴. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, p. 154, Henri Gaillard, Propositions d'allocation aux écoles pour 1924, datée du 1^{er} avril 1924.

mesure de faire introduire l'étude du français dans une grande école secondaire de garçons située au Caire dans un quartier purement indigène."³⁵

En attendant la réalisation du projet, c'est l'école française d'Al-Azhar, créée par l'Alliance française à côté de l'université musulmane dont elle a emprunté le nom qui sert de pôle de diffusion du français. Réunissant près de 400 étudiants musulmans de toutes nationalités en 1921, elle organise des cours du soir allant de l'apprentissage de l'alphabet latin en année préparatoire à des explications de morceaux choisis de La Fontaine, Corneille, Racine, Hugo et Lamartine en troisième année. Ses élèves sont presque tous étudiants d'Al-Azhar, et l'institution se flatte même d'accueillir en 1929 quelques professeurs de l'université sunnite³⁶. Au début de la décennie, Henri Gaillard se propose, avec la subvention allouée aux écoles musulmanes, de fonder une école similaire auprès de la mosquée de Tanta³⁷. Les perspectives ne manquent pas : *"Je suis saisi de demandes d'écoles musulmanes de Haute-Égypte qui, ayant appris que le Gouvernement français s'intéresse à elles, demandent des professeurs de français."*³⁸

Les fluctuations monétaires auront cependant rapidement raison des projets trop ambitieux. En 1920, Henri Gaillard se plaignait déjà d'un taux de change qui avait mis la livre égyptienne à près de 50 frs, réduisant de moitié les allocations versées aux écoles par rapport à l'avant-guerre.³⁹ Mais il doit très vite faire face à une importante dépréciation du franc par rapport à la livre égyptienne, qui vaut 60 F en 1921, et près de 77 F en 1923⁴⁰. Lié par le caractère fixe de la subvention en livres et le mode de versement choisi, il est régulièrement contraint de demander des rallonges budgétaires au Département, de 12 800 F en 1923 et de 5 400 F en 1924. Il se sent même obligé, pour cette dernière année, d'argumenter

³⁵. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, p. 201. Lettre d'Henri Gaillard du 1^{er} décembre 1921.

³⁶. ADN, série Service des Œuvres, sous-série D-Levant, volume n°178, Rapport sur l'activité du Comité de l'Alliance française du Caire au début de l'année scolaire 1929-1930.

³⁷. Lettre citée du 1^{er} décembre 1921.

³⁸. *Ibid.*

³⁹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, lettre du 15 juillet 1920. Jusqu'en 1914, la livre égyptienne valait 25, 92 F.

⁴⁰. *Ibid.*, volume n°33, lettre du 22 mars 1923.

un peu plus que les fois précédentes : *“Je demande donc au Département de bien vouloir faire tout le possible pour que le léger relèvement de crédit devenu nécessaire soit accordé et qu’une œuvre si bien commencée ne se trouve pas entravée faute de ressources financières, une suspension de nos paiements risquant, d’ailleurs, de faire dans les milieux indigènes une impression très défavorable au prestige de notre pays.”*⁴¹

La mise en place de ces “écoles musulmanes” a toutefois valu à MM. Fort et Péliissié du Rausas une proposition de décoration ou de promotion dans l’ordre de la légion d’honneur dès 1922. C’est qu’une réelle dynamique semblait enclenchée : à Alexandrie, *“plusieurs écoles privées importantes ont déjà accueilli les professeurs de français subventionnés par l’intermédiaire de l’Alliance française au moyen des fonds mis à la disposition du Consulat. D’autres écoles officielles, celles-là, se sont vues obligées de fonder à leurs frais des cours du même genre pour lutter contre la concurrence.”*⁴² En 1923, la société de bienfaisance musulmane *al-‘urwa al-wuthqa* demande au consulat de l’aider à enseigner le Français aux jeunes filles musulmanes placées sous son contrôle, soit 1 400 élèves potentielles⁴³. La décision du Département de monter la subvention à 120 000 F prend moins de dix jours. Deux ans plus tard, Louis-Frédéric Girieud triomphe à propos des écoles de filles de la société de bienfaisance : *“dans toutes leurs écoles primaires d’Alexandrie et de Tanta, il y a des cours de français tous les jours, et l’Alliance française prend à sa charge la moitié du traitement des institutrices chargées des cours.”*⁴⁴

A Alexandrie, le budget consacré aux écoles musulmanes a pris de telles proportions qu’il représente à partir de 1923 70% des subventions accordées aux établissements scolaires et hospitaliers de la circonscription consulaire⁴⁵. En dépit

⁴¹. *Ibid.*, Propositions d’allocation aux écoles pour 1924, datée du 1^{er} avril 1924.

⁴². ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, p. 130, rapport de Pierre de Witasse daté du 19 septembre 1923.

⁴³. *Ibid.*

⁴⁴. ADQO, Rapport du consul de France à Alexandrie du 9 février 1925 déjà cité.

⁴⁵. En 1923 à Alexandrie, la subvention de 120 000 F consacrée aux écoles musulmanes concerne un effectif d’un millier d’élèves, qui passeront à 2 400 en septembre (50 F / élève) ; A la même date, dans la même circonscription consulaire, une subvention de 52 000 F concerne les 10 560 élèves des écoles congréganistes et laïques (hors mission laïque), soit 5 F / élève. Au yeux de la légation, il est clair que la nouvelle clientèle a dix fois plus de prix que l’ancienne... Albert

des difficultés liées au change, le plan se déroule sous les meilleures auspices. En 1925, sept établissements du Caire sont subventionnés par l'intermédiaire de l'Alliance Française, et absorbent une somme de 74 200 F, *“soit à peu près les deux tiers de la somme globale attribuée à toutes les autres écoles libres européennes. Mais cette allocation de 74 200 F a permis à l'Alliance Française de faire pénétrer l'enseignement français dans les milieux purement indigènes où sans cela, il n'aurait jamais été introduit.”*⁴⁶

Après les filles, c'est pour les garçons que se manifeste une demande envers le français. Tandis qu'un membre de la Société *al-'urwa al-wuthqa*, Saki Ragheb bey entreprend en 1925 des démarches auprès du comité Franco-musulman de Paris, le vice-président, M. Nadoury prend contact avec le consul d'Alexandrie, en se faisant fort de faire admettre par le conseil de la société un enseignement de français dans les écoles primaires de garçons. Cela représenterait plus de 1 300 élèves, répartis dans cinq écoles d'Alexandrie, notamment l'école des Arts et Métiers, place Muḥammad 'Alī. *“Sauf les écoles d'enseignement élémentaire relevant de la Société Orwa el Weska qui sont au nombre de 6, tous les établissements scolaires de cette société seraient ainsi dotés de cours de français.”*⁴⁷ Gaillard, malgré le coût que cela représenterait, y voit la consécration de toute une action : *“l'enseignement du français dans les écoles de garçons de la Société étendrait de façon particulièrement efficace notre influence. Les écoles de l'Orwa el Weska sont, en effet, quasi gouvernementales, et il n'est pas douteux que l'institution de cours de français dans ces établissements déterminera le Gouvernement Égyptien à créer des cours analogues dans ses propres écoles [...] Pour ma part, je ne puis qu'émettre un avis favorable à la réforme projetée. Elle*

SALON rappelle (*“La diffusion du français hors des pays francophones et francisants”op. cit., p. 426*), que le coût des écoles religieuses n'a jamais été très élevé pour le budget de l'État, et que cette réalité a toujours été soulignée par les différents ministres des Affaires étrangères pour continuer à obtenir du Parlement le soutien de leur action.

⁴⁶. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 8, propositions d'allocations, février 1925.

⁴⁷. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 42, lettre d'Henri Gaillard à Édouard Herriot datée du 6 mars 1925.

constituerait en effet un excellent instrument de propagande française, d'autant plus efficace qu'il agirait sur l'élément musulman masculin."⁴⁸

2. Une nouvelle donne pour l'enseignement secondaire

La stratégie périphérique est bien claire. Derrière les écoles musulmanes, ou l'école copte de Louxor elle aussi subventionnée par l'Alliance française dans les mêmes conditions, ce sont des écoles "*purement indigènes*" qui sont visées, avec pour fin ultime la reconquête de l'enseignement gouvernemental qui permettrait à la fois de pérenniser cette implantation et d'en faire supporter la charge au budget du ministère de l'Instruction publique égyptien. Cette approche, qui confessionnalise l'indigénat en le réduisant aux clientèles communautaires de la France peu ou mal constituées — musulmane et copte — parce qu'elle considère le mouvement national comme le résidu d'une "européanisation" manquée mais inéluctable, prolonge le jeu de miroirs spécifique aux relations culturelles entre l'Occident et l'Islam, qui a traversé tout le XIX^e siècle⁴⁹. Elle contribue à tracer et à renforcer les frontières de la nation sur laquelle l'État est appelé à exercer sa souveraineté. L'institutionnalisation des filières d'enseignement va également dans ce sens. A ce titre, la transformation de l'université égyptienne en université d'État en 1925 rend absolument nécessaire la reconquête par la France du réseau gouvernemental, si elle entend, à terme, conserver l'usage de sa langue au sein de l'appareil d'État et, plus largement, dans le pays.

De l'université privée à une université d'État

L'installation en 1917 par le ministre de l'Instruction publique de la commission chargée de mettre en place une université d'État englobant les écoles supérieures existantes et comprenant en même temps de nouvelles facultés pour les matières absentes de l'enseignement supérieur officiel, liait l'institution à

⁴⁸. *Ibid.*

⁴⁹. Cf. Henri LAURENS, *Le royaume impossible*, *op. cit.*, p. 36 et p. 58 : "*L'Occident construit une certaine image de l'Orient et, au bout d'un certain temps, l'Orient renvoie cette image à l'Occident, confirmant ainsi la validité de la première analyse. [...] Ce qui, au départ, n'est qu'une simple tactique politique, de part et d'autre, devient une réalité admise plus ou moins sincèrement par les deux parties.*"

l'avènement la même année de celui qui avait été le premier recteur de l'université égyptienne, et entretiendra, tout au long de son règne, son image de "prince de la Renaissance"⁵⁰ et de monarque éclairé. De suspensions en ajournements et recomposition de la commission après la déclaration du 28 février 1922, ses travaux aboutirent au décret fondateur du 11 mars 1925⁵¹ qui instituait les quatre facultés de droit, médecine, lettres, et sciences⁵².

Les enseignants français avaient depuis longtemps été évincés de l'école de médecine ; à la différence des Britanniques, leur influence était également nulle dans la toute nouvelle faculté des Sciences. Les enjeux en revanche étaient de taille pour les Français à la faculté des Lettres qui succédait à l'Université égyptienne fondée en 1908 et à la faculté royale de Droit qui marquait la promotion, au moins dans la titulature, de l'École royale de Droit. Les premiers jugements sur l'université d'État en projet ne s'y trompaient pas : il ne pouvait s'agir que d'une manœuvre supplémentaire pour saper l'influence de la France : "*La nécessité d'une institution de ce genre n'apparaît pas d'une façon bien nette tant que l'instruction primaire et secondaire indigènes demeurent aussi rudimentaires. Cependant les autorités égyptiennes y tiennent par amour propre et les Anglais n'ont eu garde de les dissuader espérant se servir de cette Université contre les établissements d'enseignement étrangers.*"⁵³

Autant qu'un fait du Prince, l'université était aussi, en ce début des années vingt, une tribune du mouvement national⁵⁴. Toute l'ambition française résidait dans la volonté de faire nommer le plus possible de professeurs, de maîtres de conférences ou de lecteurs français dans la section de langue et de littérature française de la faculté des Lettres ou à la faculté de Droit. La traditionnelle rivalité franco-britannique, à laquelle participaient ponctuellement les Italiens se trouvait cependant confrontée à de nouveaux acteurs, dont les prétentions relevaient, pour Gaillard, de l'incongruité : "*il ne faut pas se dissimuler que nous*

⁵⁰. Donald M. REID, *Cairo University...*, *op. cit.*, p. 71.

⁵¹. *Ibid.*, p. 75-79.

⁵². Les autres écoles et instituts, et notamment les écoles d'agriculture, d'ingénieur et de commerce ne furent associés que progressivement à l'université.

⁵³. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, p. 110, lettre d'Henri Gaillard au Département du 15 juillet 1920.

⁵⁴. Donald M. REID, *Cairo University...*, *op. cit.*, p. 71.

aurons à lutter contre les tendances violemment xénophobes qui se distinguent très nettement au sein de la Commission principale que préside Ismaïl Pacha Hassanein, nationaliste intransigeant et d'esprit borné. Sous son instigation, cette Commission a émis récemment le voeu que la langue arabe soit imposée comme langue obligatoire pour toutes les matières enseignées à l'Université. Ainsi, non seulement les sciences exactes, pour lesquelles la langue arabe est impropre, mais encore la littérature et la grammaire françaises devraient être enseignées en arabe, dans le pays où toutes les personnes instruites parlent notre langue."⁵⁵

Le rapport de Louis Clément qui présidait la sous-commission de la Faculté des Lettres, section de langue et littérature française⁵⁶ est moins abrupt sur la question : *"Il est vrai que dans la commission de l'Université plusieurs membres ont proposé de faire de l'arabe la langue obligatoire de l'enseignement pour toutes les matières ; c'est le vœu bien naturel et respectable des Égyptiens à l'égard d'une université qu'ils voudraient nationale, comme celle dont nous allons parler plus loin ; sans combattre entièrement ce vœu, nous avons demandé que dans l'intérêt même des études, l'obligation de l'arabe ne s'étende pas à l'enseignement des langues et des littératures étrangères, la Sous-Commission des lettres [présidée par M. Walton, directeur de l'Ecole Sultanieh de Droit] s'est rangée à notre avis.*"⁵⁷

A la conquête de l'enseignement secondaire

Une telle argumentation n'était tenable que dans la perspective d'une réforme profonde de l'enseignement secondaire. Le rapport des travaux de la sous-commission présidée par Louis Clément prévoyait, en accord avec la commission de l'université, l'établissement d'un cours intermédiaire de deux ans

⁵⁵. ADQO, lettre citée d'Henri Gaillard au Département du 15 juillet 1920, p. 111.

⁵⁶. Cette commission était composée de M. René Maunier, Professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux, en congé au service du Gouvernement égyptien, M. E. Chaufour, Rédacteur en chef au bureau européen du Ministère de l'Instruction publique d'Égypte, M. Sésostri Sidarouss Bey, Sous-Directeur de l'Ecole Sultanieh de Droit au Caire et M. Louis Clément, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, délégué à l'Université égyptienne, Président.

⁵⁷. ADQO, rapport du 24 avril 1920 de la sous-commission de la section française de la Faculté des Lettres rédigé par M. Clément et annexé à la lettre d'Henri Gaillard, p. 103.

maximum sanctionné par un examen permettant l'entrée à l'université. Elle proposait d'ailleurs de rendre obligatoire durant ces deux années l'enseignement du français à raison de six heures par semaine et de mettre en place pour l'accès à toutes les sections de la faculté des Lettres⁵⁸ une épreuve de français, qui n'était jusqu'alors obligatoire que pour l'école de Droit.

Le caractère facultatif du cours intermédiaire lui-même permettait à "*des candidats ayant une préparation suffisante*" — traduire provenant d'une école française — de passer directement l'examen d'admission à la fin de l'école secondaire. Mais pour la majorité des élèves, appelés à sortir de l'enseignement gouvernemental à mesure que son réseau s'étoffait, le rapport s'achevait par le souhait "*que l'enseignement du français soit rétabli dans les écoles primaires, et à partir de la première année dans les écoles secondaires, les élèves pouvant choisir, suivant leurs besoins ou leurs goûts, le français ou l'anglais comme langue principale.*"⁵⁹

La déclaration d'indépendance imposa de remettre en chantier les travaux de ces commissions, mais l'idée fut à nouveau avancée trois ans plus tard au ministère de l'Instruction publique par l'un de ses anciens membres, M. Chauffour, inspecteur de l'enseignement du français auprès du gouvernement égyptien à l'occasion d'un rapport sur l'enseignement de la langue française en 1922-1923. Celui-ci comportait également une "proposition d'extension de cet enseignement" et un vibrant plaidoyer en faveur du français.⁶⁰ Entre-temps, le poste de conseiller britannique auprès du ministre de l'Instruction publique avait été supprimé et la direction de l'École royale de Droit avait cessé d'être anglaise pour échoir à Ali Maher, juriste formé en France, ce qui autorisait tous les espoirs.

Le texte se présente d'abord comme un rapport d'inspection des écoles où se donnent des cours de français, soit dans les écoles secondaires du

⁵⁸. La faculté des Lettres était initialement divisée en dix sections, pour chacune desquelles une sous-commission avait été instituée : Langue et littérature françaises, Langue et littérature anglaises, Langue et littérature italiennes, Langue et littérature allemandes, Histoire et sciences politiques, Géographie, Économie politique, Pédagogie, Archéologie, Études orientales.

⁵⁹. ADQO, rapport du 24 avril 1920, *op. cit.*, p. 109.

⁶⁰. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, rapport du 10 mai 1923 adressé au gouvernement égyptien.

Gouvernement, soit dans les écoles privées, secondaires et primaires, soumises à l'inspection. *“Le travail a porté sur 40 écoles où le français est enseigné, dans 130 divisions à 4792 élèves, par 44 professeurs dont plusieurs partagent leur temps entre différents établissements. [...] Dans les écoles secondaires du Gouvernement, le personnel ne comprend que des Européens, des Français pour la plupart ; dans les écoles secondaires privées, les Français forment encore la majorité ; ils ne sont plus que deux sur seize dans les écoles primaires privées, les autres professeurs étant israélites, syriens ou égyptiens.”*⁶¹

Il sort toutefois assez rapidement de ce cadre pour opposer aux écoles gouvernementales les écoles privées, montrées en exemple, qui ont récemment ouvert des cours de français : *“à l'Ecole des Wakfs royaux, tous les élèves, qu'ils appartiennent à la section scientifique ou à la section littéraire, apprennent le*

⁶¹. *Ibid.* L'emploi du terme “israélite” mis en position de désigner une nationalité dans un rapport officiel doit ici être relevé. Sous forme d'abus de langage, puisque juridiquement infondé — il n'existe en effet à cette date ni nationalité égyptienne, ni syrienne, et encore moins israélite —, il signifie bien quelque chose dans l'ordre de la représentation, et participe du jeu de miroirs évoqué plus haut, ayant tendance à exclure, cette fois-ci, du groupe national une communauté confessionnelle et un autre groupe dont la France entend faire une nation dans sa patrie d'origine. Plus précisément, on peut, par cette expression, pressentir la manière dont travaillent et s'élaborent les critères de constitution du groupe national : un israélite professeur de français venu d'une autre province de l'empire ottoman, ou même né en Égypte, résidant dans un quartier moderne du Caire et s'exprimant en français parce que c'est son métier et que cela le distingue *ne peut être confondu avec* un israélite arabophone du Hæret-el-Yah°di, qui aurait sans nul doute eu droit, de la part de l'inspecteur comme de l'instituteur de l'Alliance israélite universelle de 1895 (Cf. chapitre 1) à l'appellation d'Égyptien ou d'indigène. L'inspecteur résume cette figure idéal-typique par le terme qui désigne à la fois la communauté dont la France a entrepris de faire une cliente en Orient — les écoles privées dans lesquelles enseignent ces professeurs israélites sont visiblement celles de la communauté israélite du Caire, qui étaient subventionnées à la fois par le gouvernement égyptien et la légation de France en Égypte —, et la figure du juif émancipé issue de la Révolution française. L'une et l'autre ne peuvent se confondre avec la catégorie “égyptien”, qui renvoie, dans les représentations des Français à “la pureté” d'un statut personnel copte ou musulman, mais aussi à la prétention — incongrue — de fonder une nation, qui plus est indépendante, autour de la langue arabe, langue “impropre” aux sciences exactes, et plus généralement, au monde moderne. En retour, on comprend comment le rapport à la langue arabe (dans sa pratique et dans le discours sur elle) a pu progressivement se mettre en place comme un critère constitutif et discriminant de l'appartenance nationale, dans la mesure où *il servait déjà* à marquer la frontière entre la minorité qui avait eu accès à “la civilisation” et le reste de la population.

français dès la première année; il en est de même à l'École du Prince Farouk, relevant du ministère des Wakfs et qui n'a pas encore atteint son plein développement ; la section arabe de l'École Abet [de la communauté grecque du Caire] enseigne le français dans les deux dernières années de la division primaire et dans les trois années de la division secondaire ; l'École copte de Louxor s'organise sur le même pied. Différents établissements privés se proposent de développer les cours existants ou d'en créer de nouveaux.”⁶²

Ce mouvement observé dans l'enseignement privé témoigne d'une demande des familles, à laquelle, par contraste, le ministère ne répond pas. Un tableau de chiffres annexé montre que seuls 14% des garçons dans l'enseignement secondaire gouvernemental étudient le français, alors qu'ils sont 37,5% dans les écoles secondaires privées. Dans l'enseignement primaire gouvernemental, ni les garçons, ni les filles, ne l'étudient, alors qu'ils sont respectivement 25,6 et 54% à le faire dans les écoles primaires privées.

La conclusion milite pour revenir à un système antérieur à 1907, quitte pour le ministre à court-circuiter les commissions de l'enseignement primaire et secondaire qui ont récemment éludé cette question. Pour ce qui est de l'opposition des Britanniques, il souligne que *“les raisons politiques qui ont pu, pour un temps, justifier la position favorisée de l'anglais ont cessé d'exister. Il ne saurait d'ailleurs nullement être question de renverser l'état de choses actuel au bénéfice du français, mais seulement de mettre les deux langues sur le même pied dans les programmes et de laisser aux familles le soin de choisir celle qu'elles entendent faire étudier à leurs enfants.”*⁶³ Enfin, le retour à la possibilité de choix entre deux sections permettrait d'éviter de surcharger les études, et d'alourdir les budgets.

Il propose donc, après éventuelle discussion de la commission générale de réforme des examens, de créer à partir de la rentrée 1923 une section française dans une ou dans plusieurs écoles, suivant le nombre des demandes.

A la fin de 1923, tout est en place pour un grand retour. La presse, *“le Roi et les hauts fonctionnaires égyptiens actuellement en exercice qui ont presque tous été élevés en France ou dans des écoles françaises, se montrant également*

⁶². *Ibid.*

⁶³. *Ibid.*

favorables à cette réforme, des projets de remaniement des programmes ont été mis à l'étude."⁶⁴ Des cours du soir destinés à préparer les professeurs nécessaires à l'introduction de cet enseignement ont déjà été créés à l'École normale et à l'École normale supérieure (*daer-al-'ul'om*).

L'arrivée au pouvoir du Wafd en janvier 1924 ne parut pas même devoir remettre en cause l'ensemble de ces acquis. Saluée par la presse française d'Égypte et de France, la composition du gouvernement s'inscrivait dans la continuité sociale d'une aristocratie francophile musulmane et copte qui atténuait les craintes des diplomates français de "fanatisme musulman" et de "xénophobie"⁶⁵. Il faudra cependant attendre le dénouement de la crise politique de la fin de l'année, avec la formation le 25 novembre 1924 du gouvernement *itti'laed*-iste très francophile et lié au Palais de Ahmad Ziwer pacha⁶⁶, et surtout, d'élections en dissolution, l'été 1925 pour que 'Ali Maher pacha, devenu ministre de l'Instruction publique donne satisfaction aux demandes françaises et mette à profit l'absence de haut-commissaire britannique après le départ d'Allenby en mai 1925 : le cycle des études secondaires serait porté de 4 à 5 ans et l'étude de deux langues étrangères deviendrait obligatoire pendant ces cinq années, aussi bien dans la section littéraire que dans la section scientifique. Dès la rentrée, le français fut donc introduit comme première langue dans six des quarante-six écoles primaires gouvernementales de la circonscription consulaire du Caire et

⁶⁴. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Enseignement égyptien, dossier général, rapport d'Henri Gaillard du 22 décembre 1923.

⁶⁵. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°22, rapport d'Henri Gaillard daté du 29 janvier 1924 sur la formation du gouvernement de Saad Zaghloul.

⁶⁶. Le parti de l'*Itti'laed* — L'Union — fut constitué par Ahmad Ziwer et Yahia Ibrahim pacha pour préparer les élections de mars 1925 et regrouper autour du roi d'anciens ministres ou officiers supérieurs, et quelques transfuges du Wafd. Le gouvernement formé en novembre 1924 comprenait un ministre israélite, Joseph Cattauï pacha. Sa nomination au portefeuille des finances renvoyait peut-être à une tradition de l'époque ottomane qui avait pris fin en 1768 avec la destitution et l'exécution de Isl'æq al-Yah'ð, intendant des douanes de B'laq (Cf Bernard LEWIS, *Juifs en terre d'islam*, Paris, 1986, p. 168). Dans un contexte contemporain, l'octroi d'une charge ministérielle au président de la communauté israélite du Caire pouvait manifester la volonté royale de reconnaître et d'accorder un statut à une minorité au sein de la société politique, ou en tout cas de montrer que la protection royale était susceptible d'élever un "minoritaire" jusqu'aux plus hautes charges de l'État.

enseigné comme deuxième langue, à raison de quatre cours par semaine dans les écoles secondaires à partir de la première année.

Parallèlement, dans un geste qui fut interprété, avec la condamnation de 'Alî 'abd-er-Ræziq comme un indice manifeste des ambitions du roi Fouad de restaurer à son profit le califat aboli par le Parlement turc, Ahmad Ziwer accédait à la “*demande de quelques grands Ulémas, [et décidait] d'enseigner la religion musulmane dans les Écoles du Gouvernement égyptien.*”⁶⁷ Dans le réseau scolaire “moderne”, celle-ci n'était enseignée qu'à l'école royale de Droit, comme une matière du Droit *ḡarî'î*. Aly Maher fut prié début avril de nommer “*une Commission spéciale chargée d'étudier cette question et dresser un rapport pour éclairer les ministres et leur permettre de préparer le décret nécessaire à cet effet.*”⁶⁸

La promotion du français dans l'enseignement d'État n'était en rien un champ libre laissé à la France, mais un subtil calcul politique de celui qui se voulait, ainsi qu'il l'avait confié un jour de l'été 1923 à Gaillard en référence à la situation turque, “*à la fois le Sultan et le Moustapha Kemal de l'Égypte*”⁶⁹ : reprenant à son compte le projet civilisateur de la dynastie dont il était issu, il n'entendait néanmoins partager aucune parcelle de souveraineté avec des élus du peuple. A ce titre, c'est autour de la langue française pour son caractère ultra-minoritaire qu'il pouvait envisager de constituer, comme cela avait pu être le cas par le passé, une société politique restreinte, capable de récolter les bénéfices du mouvement national en affichant son indépendance à l'égard des britanniques. Il en concevait les contours à l'intersection d'une légitimité islamique — susceptible de faire des sujets locaux francophones non-musulmans autant de protégés (—*ĀĪ*)⁷⁰ — et d'une légitimité fondée sur la promotion des savoirs scientifiques et techniques du temps.

⁶⁷. “La religion dans les écoles”, in *Le Courrier*, Le Caire, 8 avril 1925, (ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général).

⁶⁸. *Ibid.*

⁶⁹. ADQO, série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°22, p. 134, lettre du 21 janvier 1924.

⁷⁰. Il faut souligner la concordance chronologique très exacte de cette réforme scolaire avec la mise en chantier de la loi sur la nationalité égyptienne par la commission présidée par le ministre de la Justice instituée le 31 juillet 1925, dont les travaux conduiront à la précarisation du statut des “Ottomans” établis en Égypte au regard d'une pleine et entière citoyenneté

Trop imbu, à l'instar des diplomates français, de la supériorité culturelle de l'Europe, Lord Lloyd n'y verra jamais que la manipulation par les Français “d'un roi gallophile et éduqué à la latine.”⁷¹ Il est vrai qu'à son arrivée en Égypte en octobre 1925 après cinq années passées aux Indes comme gouverneur de Bombay, les positions françaises — qu'il confond avec les italiennes et les belges sous le terme de “latines” — dans l'enseignement gouvernemental et à l'université sont singulièrement renforcées. Quarante-et un professeurs français, sept belges et deux suisses ont été recrutés pour l'enseignement secondaire. A la faculté des Lettres, des professeurs français occupent les chaires de philosophie, d'histoire moderne, de français, d'histoire médiévale, et de géographie. Le doyen, M. Grégoire, est belge. Il faudra à Lord Lloyd, selon ses dires, plusieurs années de “lutte personnelle”⁷² pour les en extirper.

II. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CŒUR DES ENJEUX POLITIQUES ET NATIONAUX

*“D'une manière générale, ce n'est pas parmi les étudiants en science ou en médecine que se recruteront les membres des futurs cabinets égyptiens, des assemblées législatives, ni même les orateurs des coins de rue. Ce seront des étudiants en histoire, en littérature, et en droit, qui ne peuvent être laissés, si notre position politique en Égypte doit être maintenue, sous l'influence complète ou en tout cas croissante des doctrines et de l'enseignement français. Que celles-ci soient basées sur les précurseurs de la révolution française ou sur la pratique et les formules à l'emporte-pièce de la période napoléonienne, elles tranchent avec cette élasticité de la théorie et de la pratique politique sur laquelle se fonde notre position en Égypte et partout ailleurs.”*⁷³ L'exaspération de Lord Lloyd

égyptienne. Cf. Frédéric ABECASSIS et Anne KAZAZIAN, “L'identité au miroir du droit, le statut des personnes en Égypte (fin XIX^e - milieu XX^e siècle), in *EMA*, n°11, Le Caire, 3^e trimestre 1992, p. 17 *sqq.*, et Gudrun KRÄMER, “Dhimmi ou citoyen, réflexions réformistes sur le statut des non-musulmans en société islamique”, in *Entre réforme sociale et mouvement national...*, *op. cit.*, p. 577 et suiv.

⁷¹. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°45 (n°299), pp. 84-85, PRO, FO 407, volume n°208.

⁷². Cité par Donald M. REID, *op. cit.*, p. 90.

⁷³. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, cité par Delphine GERARD, *op. cit.*, p. 267. La profession de foi rétrospective de Lord Lloyd maintient, selon la distinction kantienne, le

exprimée en 1929 situe bien les enjeux, partagés par tous. L'université est chargée de constituer la société politique future de l'Égypte. L'hégémonie française qu'il dénonce repose pourtant davantage sur les chiffres que sur les réalités pédagogiques de l'institution qui demeurent beaucoup plus nuancées.

A la faculté de Droit, on dénombre encore à cette date quatre professeurs et cinq lecteurs français⁷⁴, contre un seul professeur britannique, deux égyptiens et deux italiens⁷⁵. Si, grâce à 'Ali Maher, les Français ont pu penser s'acheminer vers une hégémonie presque totale sur l'ensemble de l'enseignement du droit positif durant l'été 1925, cela n'a pas été sans grandes craintes. En effet, le projet de mise en place de la faculté de Droit était perçu comme une menace à peine voilée contre l'École française de Droit, qui ne faisait que reprendre sous un autre angle d'attaque le dessein d'évincer le français des tribunaux mixtes.

Les premiers travaux préparatoires engagés avant la déclaration d'indépendance, allaient dans ce sens, et les autorités françaises cherchaient le moyen de prévenir le coup : *“La Commission désirerait également trouver un moyen d'englober dès maintenant ou plus tard, dans la Faculté de Droit, notre École française de Droit du Caire. Aussi y aurait-il grand intérêt à donner à cette école dans la convention sur la réorganisation des Tribunaux Mixtes un statut contractuel.”*⁷⁶ Tant que l'Égypte demeurerait un protectorat britannique, il ne pouvait être question de remettre en cause l'autonomie de l'École française de Droit, qui était au moins parvenue à préserver les tribunaux mixtes de l'anglicisation dont les administrations de l'État et l'instruction publique avaient été l'objet.

1. L'École française de Droit menacée

C'est pourtant bien son existence qui était en jeu. Dès le début de 1921, un rapport préparatoire de la sous-commission juridique de l'université, rédigé en

Droit parmi les “facultés supérieures” les plus directement contrôlées par le pouvoir, par opposition à “la faculté inférieure, abandonnée à la raison propre du peuple savant”. (*Le conflit des facultés*, cité par Pierre BOURDIEU, *Homo academicus*, Paris, 1984, p. 88).

⁷⁴. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 175, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

⁷⁵. Cité par Donald REID, *op. cit.*, p. 91.

⁷⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, p. 110, lettre d'Henri Gaillard au Département du 15 juillet 1920.

anglais, évoquait la nécessité de reconsidérer son statut, dans la perspective d'une réorganisation de l'éducation juridique égyptienne. L'ensemble du document témoigne de la profondeur des griefs contre l'École française de Droit, attisés, sinon suscités par les membres britanniques de la commission. *“Sa position présente de nombreuses anomalies. Complètement indépendante du gouvernement égyptien, elle dispense une instruction à un grand nombre d'étudiants.”*⁷⁷ L'absence de contrôle gouvernemental sur l'école est rappelée à plusieurs reprises, tout comme est soulignée l'origine étrangère de ses professeurs, de la faculté de Droit de Paris, nommés et rémunérés par le ministère de l'Instruction publique français.

Le rapport retient surtout, dans l'organisation de l'école, tout ce qui concourt à la poser en redoutable concurrente de la future faculté de Droit : beaucoup de cours sont donnés le soir, conformément à la stratégie mise en place depuis longtemps, visant à en faire un instrument de promotion et d'avancement pour toutes les professions subalternes ou intermédiaires dans la hiérarchie des tribunaux mixtes ou de l'administration égyptienne. Des frais de scolarité peu élevés — environ 1 140 F pour trois ans⁷⁸ — et surtout un cursus plus rapide lui confèrent un avantage déterminant sur la future faculté de droit dont les études sont organisés sur cinq ans. Or, le diplôme de l'École Française de Droit autorise son titulaire à accéder directement au barreau mixte, que l'on décrit déjà comme surchargé. *“Pour le barreau de n'importe quel pays, admettre en son sein un avocat étranger sans examen est déjà extrêmement inhabituel. Mais admettre par ce biais un Égyptien ou un étranger résidant en Égypte qui a obtenu, sans quitter l'Égypte un diplôme étranger en Droit est une procédure à ce point inédite qu'elle en est presque incroyable.”*⁷⁹ Cela alors même que les titulaires du

⁷⁷. ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161 : École Française de Droit 1920-1941, rapport secret en anglais daté du 3 janvier 1921. Ce rapport est parvenu à la légation par l'intermédiaire de M. Sésostri Sidarouss bey, sous-directeur de l'école Sultanieh de Droit.

⁷⁸. Les frais de scolarité en 1913 se décomposaient ainsi, avec possibilités d'exonération ou remises de ces droits par le Conseil d'administration de l'école. :

Droit annuel d'étude	9 LE
Droit pour frais de voyage et de séjour du jury, si les examens sont passés au Caire	2 LE
Droit pour les études égyptiennes (4e année)	9 LE
Conférences complémentaires facultatives, ou exercices préparatoires au doctorat	2 LE

⁷⁹. Rapport cité du 3 janvier 1921.

Certificat d'études secondaires égyptien ne sont pas dispensés de l'examen d'entrée à l'École française de Droit, il est vrai réputé assez facile.

En même temps que ce reproche de concurrence déloyale et de mépris pour les diplômes égyptiens, une thématique nouvelle et appelée à un grand avenir fait son apparition : celle de l'inadéquation des enseignements de l'école avec la situation égyptienne : on apprend à l'École française de Droit presque exclusivement "le droit français", non "le droit égyptien". Celui-ci en effet ne faisait l'objet que de matières à options à partir de la troisième année, et seulement depuis la rentrée 1919. Un maître de l'université d'Al Azhar avait été nommé professeur de Droit musulman, pour assurer en réalité des vacances. En tout cas, dans le tronc commun, la maquette du programme confirme le rapport : les codes, la législation, la jurisprudence égyptiens sont superbement ignorés⁸⁰.

En conséquence, la Commission demande au gouvernement d'entamer des négociations avec le gouvernement français, pour parvenir à un arrangement qui se garde bien d'évoquer l'existence d'une quelconque école française de Droit. Celle-ci, dans leur perspective, ne doit être qu'une "*opportunité d'étudier le droit par le truchement de la langue française*"⁸¹, mais un droit égyptien, supposant le contrôle du gouvernement égyptien sur les programmes et les examens.

La question centrale, qui sera reprise en séance plénière de la commission de l'université demeure celle des candidats libres, appelés "*étudiants externes*" (*external students*). L'une et l'autre commission entendent les "supprimer", pour ne réserver les grades universitaires qu'à "*nos étudiants internes*"⁸², afin

⁸⁰. Le programme décrit en 1920-1921 est le suivant :

1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	Doctorat
Droit civil Droit constitutionnel Droit romain Histoire du Droit	Droit civil Droit administratif Économie politique Droit criminel Droit international public	Droit civil Droit civil égyptien Droit commercial Droit administratif égyptien Voies d'exécution Droit criminel égyptien Droit musulman	Sciences financières Économie politique Histoire des doctrines économiques

⁸¹. Rapport cité du 3 janvier 1921.

⁸². La terminologie interne/externe associée au possessif mérite également d'être relevée. Rendant compte d'un clivage entre une institution d'État à vocation nationale et une institution étrangère concurrentes, elle établit et travestit à la fois une frontière entre étudiants "égyptiens" et

d'assurer un “*contrôle satisfaisant de l'Université sur l'éducation juridique en Égypte*”⁸³. L'enjeu n'était pas uniquement de réserver en pratique les études de droit à des étudiants à plein temps, jeunes titulaires du certificat d'études secondaires — égyptien, de préférence — et voués à recevoir toute leur formation à l'université, et non sur le tas ; il était surtout de limiter la concurrence d'étudiants de l'École française de Droit qui pourraient briguer *aussi* des diplômes nationaux. Il était enfin de contraindre cette école à s'affilier à l'université, c'est-à-dire à disparaître en tant qu'institution française.

M. Walton, président de la sous-commission des Lettres et directeur de l'école Sultanieh de Droit lie intimement ces deux questions en présentant une proposition concernant ces “étudiants externes” et les possibilités de placer l'École française de Droit en harmonie avec le nouveau schéma : “*La nouvelle Université n'est pas vouée à être une simple instance examinatoire, et ses grades seront obtenus uniquement par des étudiants qui auront suivi ses classes ou les classes d'un collège affilié pour une période donnée. Il n'y a aucune raison d'exempter les étudiants en Droit de cette règle. [...] en ce qui concerne l'École Française de Droit, il est, à notre avis, souhaitable que les étudiants familiers avec le français puissent avoir la possibilité d'obtenir leur instruction juridique dans cette langue. Il paraîtrait naturel qu'une telle instruction soit délivrée dans une école ou un collège affilié à l'Université. Nous ne savons pas si une telle affiliation est possible ou non. Quoiqu'il en soit, il nous apparaît que la situation présente est trop anormale pour se prolonger. Nous désirons exprimer notre espoir que par une coopération amicale [sic] entre le gouvernement égyptien, le Conseil du Barreau mixte, et l'École Française de Droit, un arrangement satisfaisant puisse être obtenu.*”⁸⁴

“étrangers” en la posant non pas en termes ontologiques d'identité — l'École française de Droit accueillie à cette date 73% d'Égyptiens, et parmi eux, 60% de musulmans, et elle ne pourrait être stigmatisée comme “étrangère” selon l'équation habituelle “musulmans + coptes = Égyptiens” —, mais en terme de *choix exclusifs et laissés à l'appréciation de chacun* de filières de scolarisation.

⁸³. Rapport cité du 3 janvier 1921.

⁸⁴. *Ibid.*, compte-rendu en anglais de la 71^e session de la Commission universitaire du 8 mars 1921, copie dactylographiée qui pourrait être un brouillon de procès-verbal.

L'épisode est très significatif de la manière dont Français et Britanniques ont pu tour à tour utiliser la rhétorique nationale afin de contrer leurs ambitions réciproques sur le réseau scolaire gouvernemental. A une France compatissante, qui pouvait témoigner une certaine bienveillance au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, surtout lorsqu'il s'agissait de protectorats britanniques, répondait une Grande-Bretagne soucieuse de préférence nationale, surtout lorsqu'il s'agissait d'éliminer de la sphère politique des clients de la France, ou supposés tels par leur langue et leur culture.

Exclue tant que l'Égypte demeurerait protectorat britannique, l'hypothèse d'une affiliation fut envisagée beaucoup plus sérieusement après la déclaration d'indépendance. Mais les autorités française demeurèrent dans un attentisme prudent, en essayant de maintenir l'École française de Droit en position de force si cette perspective devait advenir. En février 1925, le Conseil d'administration de l'École française de Droit⁸⁵ demande au ministre des Affaires Étrangères de ratifier la nouvelle appellation de "Faculté Française de Droit du Caire", et d'accorder à M. Pélissié du Rausas le titre de doyen sans modifier les statuts organiques qui régissaient les rapports avec l'Université de Paris et le gouvernement français. Cela permettrait à l'École Française de Droit de soutenir la concurrence de la nouvelle faculté, "*dans un pays aussi formaliste que l'Égypte*"⁸⁶. Henri Gaillard plaide pour la démarche, et précise qu'il "*est entendu que la situation actuelle sera intégralement maintenue en ce qui concerne les examens : les épreuves de licence ainsi que de 1^{ère} année de doctorat seront subies au Caire devant un jury venu de France, les dernières épreuves du Doctorat et la soutenance de thèse auront lieu à Paris.*"⁸⁷

La relative modération des objections formulées par le ministre français de l'Instruction publique conduit le conseil d'administration à s'autoriser à franchir le pas, et à s'auto-proclamer faculté dans sa séance du 29 décembre 1925. "*Toutefois, le Conseil de l'École a décidé que sa décision n'entrerait en vigueur*

⁸⁵. Les membres de ce conseil d'administration étaient Henri Gaillard, ministre de France, M. Lebé, consul de France, M. Pélissié du Rausas, directeur de l'école, de M. Saint Plancat, et M. Blanchard, professeurs à l'école.

⁸⁶. ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161 : École Française de Droit 1920-1941.

⁸⁷. *Ibid.*, minute du 22 avril 1925.

qu'après approbation des Ministres des AE et de l'IP. ”⁸⁸ Il se heurte cette fois à l'opposition résolue du doyen de la faculté de Droit de Paris.

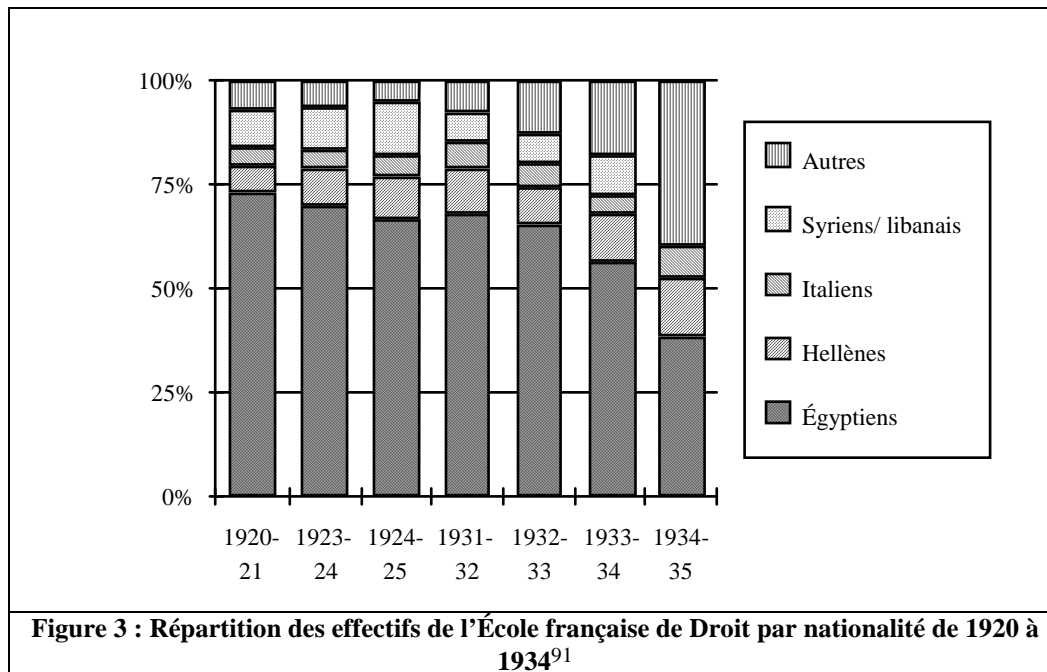
Celui-ci s'évertue à démontrer qu'il existe bien une relation de dépendance entre l'École française de Droit et la faculté de Droit de Paris, rendant incompatible le titre de faculté libre et le maintien de relations aussi serrées avec elle, source selon lui du succès de l'institution en Égypte. D'un point de vue politique, il met en cause l'opportunité d'un tel changement : *“j'ai peine à croire qu'il y ait concurrence entre les deux écoles, celle qui donne le diplôme de licencié français et celle qui donne le diplôme de licencié égyptien. Leur recrutement ne se fait pas dans le même milieu, leurs études ne sont pas identiques et ne préparent pas aux mêmes carrières. La majorité des étrangers résidant en Égypte, et non sujets du roi d'Égypte a avantage à préférer le diplôme français.”*⁸⁹ La conclusion du rapport est sans appel : *“Il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de changement de titre. Il est douteux que cela soit possible, cela ne me semble pas opportun.”*⁹⁰

En refusant cette infime parcelle d'autonomie à l'École française de Droit par rapport à la faculté de Droit de Paris, les autorités françaises entérinaient et renforçaient le clivage qui s'était creusé entre elle et l'ancienne école khédiviale de Droit. Vouée à l'attribution de diplômes et à la collation de grades étrangers, l'École française de Droit, parce que son cursus débouchait depuis longtemps sur les tribunaux mixtes et les services contentieux des plus grosses sociétés s'y retrouvait encore plus intimement associée, et, liée de ce fait aux intérêts étrangers, tendait insensiblement à devenir une école *pour étrangers*.

⁸⁸. *Ibid.*, P-V du CA du 29/12/1925 annexé à la lettre d'Henri Gaillard du 15 janvier 1926.

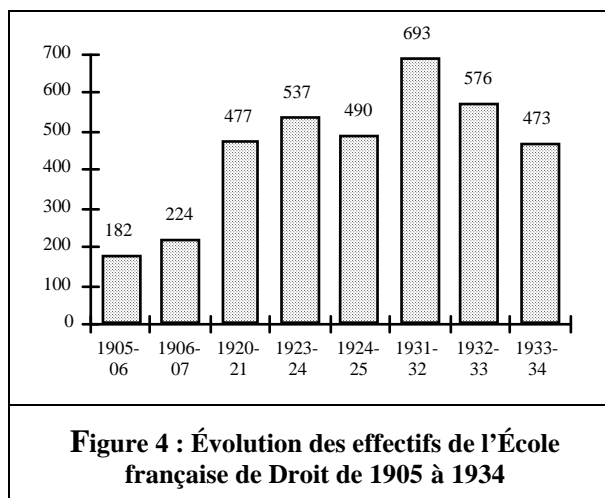
⁸⁹. *Ibid.*, Rapport du doyen de la Faculté de Droit de Paris au Recteur de l'Académie de Paris du 27 avril 1926 justifiant le refus du ministre de l'Instruction Publique de cette nouvelle appellation.

⁹⁰. *Ibid.*



De fait, la proportion d'Égyptiens qui y poursuivaient leurs études diminua un peu au cours des années vingt, et beaucoup plus brutalement dès le début des années trente.

La chose passa tout d'abord inaperçue, en raison de la hausse des effectifs de l'école jusqu'en 1931, où elle atteignit son apogée. Son succès jusqu'à cette date, toutes nationalités confondues, s'explique sans doute par le désir toujours vif des étudiants de gagner le



⁹¹. Graphique réalisé à partir des rapports annuels de l'École française de Droit (ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161). Les effectifs de 1934-35 représentent en réalité les candidats à la session d'examens de novembre 1934, et ne reflètent que partiellement le total. Ils en constituent néanmoins la partie la plus "intéressée" à l'obtention d'un diplôme de l'école.

barreau mixte, qui restait de loin le plus côté. Le prestige et la stabilité de l'institution étaient en effet demeurés intacts au regard des enjeux de pouvoir qui s'exerçaient sur la nouvelle faculté royale et menaçaient de la miner.

2. La vocation nationale de l'université

Un doyen égyptien pour la Faculté de Droit

La préservation des acquis, et notamment ceux de l'École française de Droit, n'empêchait pas les responsables français de chercher à asseoir l'influence française sur la faculté royale de Droit. A la rentrée 1925, c'est l'un des plus éminents juristes français, M. Duguit, doyen de la Faculté de Droit de Bordeaux, qui est convié par le gouvernement égyptien à en organiser les enseignements. Conçue comme une simple mission de trois mois, son intervention s'acheva sur la perspective d'élection du premier doyen égyptien de l'université du Caire⁹², poste qu'Henri Gaillard espérait voir revenir à la France.

L'analyse qu'il livre de l'épisode révèle cette ambition, mais aussi la manière dont la promotion du français a pu être utilisée par le Palais pour conforter sa propre légitimité et limiter l'extension de la société politique, contraignant la légation à entériner un processus qui n'avait rien pour lui déplaire, mais liera désormais pour longtemps le sort de la France en Égypte à celui de la monarchie : *“Promoteur de l'Université qu'il aurait voulu organiser sur une base entièrement européenne, le Roi pensait trouver, dans la haute personnalité juridique qu'est M. Duguit, un appui technique contre les adversaires de l'Université. Il espérait qu'il oserait combattre les anciens errements et que ses avis feraient autorité. Aussi a-t-il été fort mécontent de voir M. Duguit chercher à se créer des amitiés chez les nationalistes égyptiens et adopter une attitude manquant de fermeté. Il lui reproche de s'être laissé manœuvrer par des professeurs indigènes désireux de maintenir les routines actuelles, favorables à leurs intérêts particuliers, et m'a déclaré que tout était à reprendre dans l'organisation de la Faculté de Droit.”*⁹³ En effet, M. Duguit *“n'a apporté à peu près aucune modification à ce qui existait : le programme reste sensiblement le*

⁹². Cf. Donald M. REID, *op. cit.*, p. 100.

⁹³. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 58, rapport daté du 26 mars 1926.

même que précédemment, et les cours continueront à être professés en arabe par des professeurs indigènes et des Cheikhs."⁹⁴

Il n'était en réalité pas très surprenant de voir le doyen Duguit échapper aux ambitions du ministre de France en Égypte. Grand lecteur de Durkheim, sa pensée se démarquait à la fois des doctrines qui posaient l'autonomie de la volonté à la base de tout contrat social et juridique, comme de celles qui faisaient de l'État la source unique du droit positif. Toute son œuvre visait au contraire à fonder "*la situation juridique, active ou passive, comme la règle objective elle-même vue sous son aspect subjectif.*"⁹⁵ La règle ne pouvait se réduire ni à l'émanation de la Loi, ni à celle du sujet, mais constituait le produit de leur interrelation. Dans le fil logique de cette pensée, on comprend qu'il n'ait pu qu'entrer en opposition avec la conception monarchique de la souveraineté du roi Fouad.

Une caisse de résonance de la vie politique

Sa mission coïncidait par ailleurs avec les prémices de la constitution d'une nouvelle coalition entre le Wafd et les Libéraux-constitutionnels, dont les premiers buts étaient la tenue d'élections, la défaite de *l'Ittiḥād* et le renversement du gouvernement d'Ahmad Ziwer, accusé d'avoir "*fait à l'Italie et à la France des concessions blessant les sentiments nationalistes de la nation.*"⁹⁶ Dans cette atmosphère de pré-campagne électorale, l'université s'imposait comme une tribune et un enjeu particulièrement sensibles.

Depuis l'automne 1925, c'était la France et de moins en moins la Grande-Bretagne qui concentrait sur elle toutes les critiques, en raison de la guerre du Rif et de l'émotion suscitée par le bombardement de Damas du 18 octobre. Au début novembre, Saad Zaghoul publie un manifeste en faveur de l'indépendance complète de la Syrie et fait appel aux sentiments de solidarité des Égyptiens en

⁹⁴. *Ibid.*

⁹⁵. Léon DUGUIT, *Traité de droit constitutionnel*, T.1, 3^e édition, 1927, cité par Jacques GHESTIN, *Traité de Droit civil*, tome 1, Paris, ed. LGDJ, 1983, p. 121-122.

⁹⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°24, p. 79, note d'Henri Gaillard du 20 janvier 1926 sur la situation politique. Propos rapportés qu'auraient rétroqués à Lord Lloyd Adly Yeghen et Ismaïl Sedky pachas, alors que celui-ci leur proposait un compromis avec Ahmad Ziwer et la réactivation de l'alliance entre le Palais et les Libéraux-constitutionnels.

ouvrant une souscription à son profit. La protestation trouve un large écho dans l'opinion publique et la presse du pays. A part le journal *Al-Ittiḥād*, organe du parti du même nom, tous les journaux de langue arabe stigmatisent le mandat français en Syrie ou, pour les moins virulents, la manière dont il est exercé.⁹⁷ Que leurs dirigeants soient musulmans, comme Hussein Bey Heykal, de *Al-Siāsa* (libéral) ou Abdel Kader Hamza, d'*Al-Balaf* (wafdiste), "syriens grecs-orthodoxes convertis au protestantisme" et éduqués à l'Université américaine de Beyrouth comme MM. Nimr et Sarauf, propriétaires-directeurs du *Mokattam*, le plus véhément des journaux, ou encore "syrien chrétien de culture française" comme Gabriel Takla bey, propriétaire-directeur d'*Al-Ahram*, tous participent à une dénonciation de l'impérialisme français⁹⁸. La situation est exactement inverse pour les journaux de langue française. Seuls s'en prennent aux politiques syrienne et marocaine de la France les organes francophones du Wafd et du parti libéral, dont le tirage total n'excède pas 2 500 exemplaires, et les publications au tirage confidentiel de citoyens français se réclamant de la libre-pensée ou compagnons de route du parti communiste, particulièrement surveillées par les autorités égyptiennes et françaises. Les autres, liées à la légation par la subvention que celle-ci leur octroie ou des intérêts moins directs, se font très largement les défenseurs du "point de vue français".

L'attitude critique de la presse de langue arabe contre la France se développe tout au long du premier semestre 1926 et contribue à cimenter, avec la bénédiction de la Résidence britannique, ce que Gaillard appelle "le Cartel de l'opposition". Ce contexte politique explique la résonance que prennent, au printemps 1926, les questions linguistiques à l'université, et notamment à la faculté des Lettres. Les cours publics délivrés en français par les professeurs nommés durant l'été 1925 "*montés avec une réclame trop bruyante*"⁹⁹ avaient le caractère mondain des salons littéraires, que renforçait une importante présence féminine issue des écoles françaises. Cela exacerbait la susceptibilité des étudiants sortis de l'enseignement gouvernemental, qui n'avaient pu tirer de leur

⁹⁷. ADN, Série Le Caire Ambassade, sous-série Presse, volume n°51, note sur la presse d'Égypte du 15 janvier 1926.

⁹⁸. Relevons que la plupart des directeurs de journaux cités ont reçu une formation juridique.

⁹⁹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 70, rapport du chargé d'affaires d'Aumale daté du 10 août 1926.

scolarité les moyens d'accéder à leur compréhension. Le clivage était d'autant plus accusé que ces jeunes filles de la haute aristocratie ou de milieux très aisés, dont les frères, eux, partaient étudier à l'étranger, assistaient aux cours en auditrices libres¹⁰⁰ et étaient à même de goûter de façon "désintéressée" les plaisanteries et effets de manche des professeurs alors que les étudiants, qui fondaient leurs ambitions sociales sur l'obtention de diplômes ou de titres universitaires, étaient bien plus crispés et inquiets devant les échéances des examens.

Henri Gaillard tire un bilan tout-à-fait pertinent de cette expérience de quelques mois de fonctionnement, à cela près qu'il en attribue l'échec aux maladroites des professeurs, alors que toute la manière dont s'était constitué le réseau scolaire moderne de l'Égypte conduisait à cette tension entre les "produits" de deux enseignements disjoints. Sans surprise, le "degré d'enseignement" est mesuré à l'aune d'une connaissance du français :

"En présence des résultats obtenus, on commence à s'apercevoir que les organisateurs, tant européens qu'égyptiens, de cette Université n'ont pas tenu suffisamment compte du fait que les étudiants dont ils devaient assurer la formation ne sortaient pas d'un lycée d'Europe mais d'une école secondaire égyptienne, établissement où le degré d'enseignement est très peu élevé. Ils ont imposé, en effet, d'une façon prématurée, l'obligation de suivre de nombreux cours en français. Il y avait là, chez nos compatriotes, un louable désir de propager notre langue, et chez les Égyptiens une simple tentative de se servir de notre langue pour faire échec à l'anglais. Mais, quels que soient les mobiles qui les ont poussés, les uns et les autres avaient un peu trop perdu de vue que, depuis 25 ans, l'enseignement du français dans les écoles secondaires du Gouvernement est extrêmement réduit ; les élèves qui l'étudient encore n'ont que de faibles notions de notre langue. Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'ils ne savent guère plus d'anglais. Or, c'est à ces étudiants, si peu préparés, que l'on a voulu donner des cours entièrement faits en français, par des professeurs de grande valeur qui ont cru avoir devant eux leurs auditeurs habituels de la Sorbonne ou de l'Université de Louvain. Le résultat est que les élèves sont incapables de comprendre non

¹⁰⁰. Les premières étudiantes régulièrement inscrites ne furent accueillies à la Faculté des Lettres qu'en 1930 sous le décennat de Taha Hussein (Cf. Donald REID, *op. cit.*, p. 105).

seulement le fond des cours, mais encore le texte. [...] A la fin, les professeurs se sont découragés, et beaucoup pensent ne pas revenir en Égypte ; les étudiants ont été rebutés ; ils se désaffectionnent du français et réclament que tout l'enseignement soit fait en arabe.

L'opposition politique s'est aussitôt saisie de cette question. Par hostilité pour le Roi, promoteur de l'Université, et pour faire échec au gouvernement actuel, le Cartel de l'opposition s'est posé en défenseur de la langue nationale ; il déclare qu'en un pays indépendant, aucun enseignement ne doit être donné en une langue autre que la langue nationale, et qu'il n'y a pas de raison pour que les cours de toutes sortes n'aient pas lieu en arabe. Et ainsi, de technique, la question de la langue d'enseignement à l'Université est devenue une question politique.”¹⁰¹

Lord Lloyd profite de ces incidents et des protestations répétés pour s'engouffrer dans la brèche. Fustigeant les cours magistraux de la Sorbonne, accusés d'avoir conduit l'université égyptienne au naufrage, et potentiellement le Moyen-Orient au bolchevisme par dégradation morale et manque de discipline, il se fera, tout au long de son mandat, le promoteur du système tutorial britannique : *“nos méthodes éducatives sont mieux appropriées au développement moral et mental des étudiants égyptiens que celles des Français. Nos professeurs n'ont peut-être pas toujours des distinctions académiques égales. En tout cas, la place des professeurs dans la Faculté des Lettres de l'Université Égyptienne n'est pas le théâtre des cours publics, mais la salle de classe de l'université, et, pour ce qui est du contact avec l'étudiant égyptien, qu'il convient de distinguer de cette intelligentsia quelque peu hybride du Caire et d'Alexandrie, le maître anglais est indubitablement supérieur.”¹⁰²* Il obtient, le 19 avril 1926 une décision du Conseil

¹⁰¹ ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 60-61, rapport daté du 9 avril 1926.

¹⁰². Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°45 (n°299), pp. 84-85, PRO, FO 407, volume n°208. La distinction entre “l'étudiant égyptien” et “l'intelligentsia hybride” recoupe, mais de façon symétrique, les représentations françaises énoncées plus haut, et fait une fois de plus de la langue de scolarisation et de communication usuelle un critère distinctif pertinent de reconnaissance de l'identité nationale. Ce n'est pas tant, cette fois-ci, l'usage de l'arabe qui renvoie à une identité égyptienne, mais celui du français qui suffit à faire peser sur le locuteur un soupçon de double allégeance.

de l'université instituant l'anglais comme langue d'enseignement de la faculté des Lettres, sauf dans les sections de littérature arabe et française. Il y avait là autant *“la nécessité de se rattacher à une communauté savante internationale dominée par l'Occident”*¹⁰³ qu'un signe d'ouverture adressé aux Britanniques par la coalition nationaliste et libérale qui avait besoin de l'aval de la Résidence pour parvenir au pouvoir.

L'accord entre le ministre de l'Instruction publique wafdiste Ali Shamsi et le recteur libéral-constitutionnel Lutfi al-Sayyid conduisit également à la démission demandée par Lord Lloyd du doyen Grégoire en janvier 1928¹⁰⁴. L'opposition au roi ne put aller beaucoup plus loin. L'élection en remplacement de Taha Hussein fut de courte durée. Celui-ci démissionna immédiatement, cédant la place au français Michaut qui, devant le climat empoisonné et les progrès réalisés par les Anglais au détriment de l'ancienne équipe, se qualifia lui-même de *“Doyen syndic de faillite.”*¹⁰⁵ Il demanda son relèvement l'année suivante, pour raisons personnelles. La France avait alors abandonné les chaires de géographie, d'histoire médiévale et était sur le point de voir échapper celle d'histoire moderne. Le souci de répondre aux demandes de Lord Lloyd n'empêchait d'ailleurs pas le recteur de jouer de la rivalité franco-britannique, pour le plus grand prestige de l'institution. Évoquant avec le doyen Michaut la question du remplacement des professeurs, il se fit un plaisir de faire monter les enchères : *“Si vous nous envoyez de jeunes professeurs ayant un bel avenir mais n'ayant pas encore fait leurs preuves, les Anglais peuvent nous dire qu'ils ont également des Anglais d'avenir à nous offrir. Mais si vous nous envoyez des professeurs de la Sorbonne ou de vos grandes Facultés, ayant déjà une notoriété, vous faciliterez notre réponse ; nous pourrions dire aux Anglais que nous nous adressons aux maîtres ayant le plus de titre, quelle que soit leur nationalité, et que nous prendrions volontiers leurs professeurs d'Oxford ou de Cambridge s'ils nous les présentaient, ce qu'ils ne feront d'ailleurs pas.”*¹⁰⁶

Sur ce dernier point, il ne se trompait pas. Le 8 mai 1928, Lord Lloyd se mit d'accord avec Ali Shamsi pacha, qu'il trouva *“amicale”* et *“sincèrement*

¹⁰³. Donald M. REID, *op. cit.*, p. 87.

¹⁰⁴. Cf. Donald M. REID, *op. cit.*, p. 90-91.

¹⁰⁵. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, note du 28 janvier 1928.

¹⁰⁶. *Ibid.*, p. 89.

favorable à la progressive anglicisation de l'Université."¹⁰⁷ Au moins deux ou trois postes publiés reviendraient cette année à des candidats anglais, même si le ministre devait passer outre les choix faits par le Conseil de l'université. Afin de prévenir les risques de mésentente, il proposa par ailleurs que les professeurs anglais soient détachés pour deux ans seulement dans un premier temps, pour bénéficier ensuite éventuellement de contrats plus longs. Le haut-commissaire proposait de son côté, afin de familiariser les enseignants égyptiens avec les méthodes éducatives britanniques, de mettre sur pied un système d'échanges avec des lecteurs égyptiens qui enseigneraient l'arabe dans les universités britanniques. Le ministre donna enfin des instructions pour que tous les postes vacants soient publiés en Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de la Mission éducative égyptienne à Londres.

Des ambitions françaises en retrait

Le français conservait envers et contre tout un rôle éminent à la faculté de Droit, où des professeurs des facultés françaises assuraient des cours de licence, juste après l'année préparatoire. Leur déroulement confinait toutefois à la caricature : *"les étudiants assistent à une leçon en français, donnée par le professeur agrégé ; un répétiteur arabe fait ensuite la même leçon mais en langue arabe ; pour finir, un jeune chargé de cours de français répète une troisième fois le même sujet, en expliquant les termes, les expressions, les formes qui semblent difficiles aux étudiants : et Dieu sait si elles sont nombreuses! On se demande qui il faut plaindre davantage, des malheureux maîtres chargés de cette besogne fastidieuse, ou des pauvres élèves qui subissent trois fois la même conférence."*¹⁰⁸

La situation linguistique des écoles supérieures et spéciales était très comparable à celle de l'université . Le poids des héritages de l'enseignement initial faisait du français dans les écoles normales supérieure et secondaires une langue plus enseignée aux filles qu'aux garçons et davantage aux littéraires qu'aux scientifiques¹⁰⁹. A l'école supérieure de commerce du Caire, où le français

¹⁰⁷. PRO, FO 407, volume n°206, p. 401. Lettre de Lord Lloyd à Chamberlain du 3 juin 1928.

¹⁰⁸. Rapport de J. Lozach au Quai d'Orsay, daté de mars 1933, ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1901-1939.

et l'anglais étaient enseignés à parité¹¹⁰, comme dans les deux écoles intermédiaires de commerce du Caire, dont le recrutement se situait après le certificat d'études primaires égyptien, le niveau de français était faible, malgré le nombre d'heures qui y était consacré (8 en première année, puis 6 et 6) et les 10 professeurs qui y exerçaient. La situation était encore pire dans les cours commerciaux du soir, mis en place au Caire, et dans la plupart des capitales de provinces. Seules l'école des Beaux-Arts où deux chaires sur trois, peinture et architecture, sont occupées par des français, et l'école supérieure des Beaux-Arts, dont l'ouverture est prévue en septembre 1929 parviendront, sans doute aussi grâce au caractère pratique de leur enseignement, à combler le hiatus entre l'indigence du français dans l'enseignement secondaire et les exigences d'un enseignement supérieur¹¹¹.

Encore ce hiatus était-il en 1929 moins criant, s'il n'était réellement en voie de résorption. Des incidents de 1926, Henri Gaillard avait tiré un double constat et une ligne politique. Ils montraient d'une part la nécessité de reprendre à la base et non en commençant par le sommet, comme l'avait voulu le roi, le travail d'apprentissage des langues, en affectant dans les écoles secondaires du gouvernement égyptien le plus possible de professeurs de français. *“Or, ces professeurs sont en place et travaillent sans attirer sur eux une attention inopportune. Sans bruit, ils pourront préparer les jeunes générations qui, dans*

¹⁰⁹. Le français a été pratiquement absent des enseignements primaire et secondaire durant 25 ans, sauf dans la section littéraire, et son introduction dans les écoles de filles a coïncidé avec l'ouverture de beaucoup d'entre elles au début des années 1920 (Cf. supra). Il faut ajouter à cela que les écoles religieuses françaises ont longtemps été parmi les seules à délivrer un enseignement aux filles (Cf. chapitre 1). Ces effets de structure se conjuguent pour construire et renforcer en Égypte l'image de la langue française forgée en Europe centrale et orientale aux XVIII^e et XIX^e siècle d'une langue féminine, littéraire et artistique, qui entraine d'ailleurs en résonance avec l'idée d'une “vocation européenne de l'Égypte” et contribua, tout au long du siècle, à entretenir ce mythe et les pratiques d'une éducation “bourgeoise” des filles (Cf. Jacqueline PICOCHÉ et Christiane MARCHELLO-NIZIA, *Histoire de la langue française*, Paris, 1994, rééd. 1996, p. 149 et suiv.).

¹¹⁰. Neuf heures en première année, puis 6 et 5 heures en 2^e, 3^e et 4^e années, l'ensemble de la formation étant assurée en 1928 par huit enseignants.

¹¹¹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 173-174, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

quelques années, parleront français et nous permettront peut-être de reprendre avec plus de succès le rôle que nous pouvons jouer dans l'éducation de la jeunesse égyptienne."¹¹²

D'autre part, la méfiance des autorités britanniques vis-à-vis de l'université, en qui "*elles ne voient qu'un foyer possible d'agitation politique*"¹¹³ et vis-à-vis de la France dont elles ne souhaitent pas que "*certaines égyptiens se servent pour faire échec à l'influence et aux intérêts britanniques dans le pays*"¹¹⁴ le rendent très pessimiste sur l'avenir de l'institution. Pour Gaillard, l'université anglicisée, ou pire, arabisée, ne sera certainement pas "*le grand centre de culture que l'on avait prévu*"¹¹⁵.

Il en tire une politique de temporisation et d'attentisme que seule la solidité apparente des différentes institutions françaises, dont le succès témoignait, pouvait justifier : "*Aussi, pour le moment, le plus expédient me paraîtrait d'attendre le rétablissement d'un régime politique plus stable et de laisser entre-temps le Gouvernement égyptien se rendre compte que sa Faculté de Droit ne peut donner aucun résultat sérieux dans les conditions actuelles. Jusqu'à ce que cette éventualité se réalise, nous aurions intérêt à reporter toute notre attention sur l'École Française de Droit, qui n'a pas été atteinte par la création de la Faculté égyptienne, et qui sera encore longtemps le meilleur foyer d'études juridiques en Égypte.*"¹¹⁶ Cette ligne défensive et de repli sur les institutions françaises existantes allait cette fois-ci s'avérer lourde de conséquences. Comme au tournant du siècle, elle mettait l'enseignement du français à la merci des manœuvres britanniques et des pressions de la Résidence sur le gouvernement égyptien. Mais plus encore, les options de scolarisation prises par ceux qui avaient accès à l'enseignement "moderne" à partir de la deuxième moitié des années vingt témoignent de l'autonomisation croissante du réseau scolaire national, mettant en échec l'illusion qu'avaient pu nourrir les diplomates français de faire de leur pays le précepteur de l'Égypte indépendante.

¹¹². ADQO, rapport cité du 9 avril 1926, p. 62.

¹¹³. *Ibid.*, p. 61.

¹¹⁴. *Ibid.*

¹¹⁵. *Ibid.*

¹¹⁶. ADQO, rapport cité du 26 mars 1926, p. 58.

III. LA MISE EN ECHEC (1925-1929)

Pour la légation, les difficultés et les revers qu'essuie la France dans l'enseignement gouvernemental à partir de la deuxième moitié des années vingt sont imputables, comme par le passé, à une volonté britannique de faire obstruction à l'influence française en usant de tous les moyens possibles. C'est ainsi que s'expliquerait la recherche d'une alliance, par Libéraux interposés, tantôt avec le Wafd, tantôt avec le Palais au détriment des intérêts français ou étrangers "*qui ne sont protégés par aucune convention ou aucun droit acquis.*"¹¹⁷ Une telle analyse, pour fondée qu'elle fût, mésestimait pourtant les difficultés proprement françaises à soutenir un effort scolaire de grande envergure, et la profondeur du clivage qui ne cessait de s'accuser entre les filières françaises et égyptiennes d'éducation et leurs débouchés.

1. "French cultural ambitions must give way to British political necessity"¹¹⁸

On a pu dater de 1928 la prise de conscience par Lord Lloyd du danger que représentait l'influence culturelle française, sous l'effet d'une mise en garde de Pierre Crabites, juge américain au tribunal mixte du Caire, qui publia cette année-là un article intitulé "The Cultural Dominions of France"¹¹⁹. Cette idée est renforcée par l'explication que livre Gaillard en mars 1928 de l'intérêt récent des britanniques pour les questions scolaires, attribué à la personnalité de Lord Lloyd, "*un homme beaucoup plus cultivé et plus intelligent que ceux qui l'ont précédé [...], militaires imbus des principes de supériorité de race et qui trouvaient parfois qu'il y avait de la part des "natives" une certaine impertinence à vouloir s'assimiler la culture anglaise.*"¹²⁰ Une telle vision confond peut-être un peu rapidement une prise de conscience déjà ancienne avec une manœuvre d'intimidation et un changement de ton destinés à théâtraliser une contre-offensive anglaise contre les positions "latines" sur l'enseignement d'État. Quoi

¹¹⁷. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°24, p. 145, lettre d'Aumale à Briand du 7 août 1926.

¹¹⁸. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°45 (n°299), pp. 84-85, PRO, FO 407, volume n°208.

¹¹⁹. Delphine GERARD, *op. cit.*, p. 266.

¹²⁰. *Ibid.*, p. 269.

qu'il en soit, Lord Lloyd ne s'embarrasse pas de périphrases pour "*insister sur le fait que tant que des éléments étrangers seront nécessaires dans l'Université égyptienne et dans les écoles gouvernementales égyptiennes, cet élément devra être de façon prééminente britannique, et que ces institutions doivent être considérées comme notre domaine éminemment réservé.*"¹²¹

Une politique ancienne

Cette volonté de faire de l'administration égyptienne une chasse gardée était le prolongement de la politique menée depuis Lord Kitchener. L'indépendance octroyée n'avait fait que la renforcer. Aux yeux des Britanniques, l'action culturelle de la France contribuait à accroître leurs difficultés en Égypte, parce qu'elle y semait un ferment de trouble. Si le système éducatif anglais visait à former le caractère de "bons citoyens", aux connaissances peut-être limitées, mais solidement acquises, le "système continental" ne faisait que produire des "lettrés" enclins à l'abstraction, et en réalité des "semi-éduqués" dont les prétentions à être une élite n'étaient que l'écho des ambitions affichées par les écoles qui les avaient formés.¹²²

Dès 1923, l'argumentaire est au point : "*C'est ainsi qu'à la délibération du Conseil de l'Université égyptienne, le directeur britannique de l'École de Médecine, s'est élevé avec violence contre l'adoption des méthodes françaises et que les Anglais s'intéressant aux questions d'enseignement essayent d'entraver le mouvement d'opinion qui nous est favorable, en déclarant aux personnages religieux que les excès de féminisme des dames égyptiennes et des tendances bolchéviques de la jeunesse musulmane proviennent de l'enseignement du français et des théories révolutionnaires françaises sur la liberté issues des principes de 89. Ces arguments risquent malheureusement d'avoir quelque prise sur quelques uns des hauts fonctionnaires égyptiens les mieux disposés à notre égard, mais également les plus attachés aux vieilles traditions musulmanes.*"¹²³

¹²¹. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, document cité.

¹²². Cf. DOBREE, "Report on the Faculty of Arts", mai 1927 cité par D. REID, *op. cit.*, p. 98.

¹²³. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Enseignement égyptien, dossier général, rapport d'Henri Gaillard du 22 décembre 1923.

La lutte sur un terrain idéologique se doublait de manœuvres pratiques bien réelles. Les négociations anglo-égyptiennes sur le licenciement des fonctionnaires étrangers qui furent rouvertes en janvier 1923 par Lord Allenby, et aboutirent à une loi dans le courant de l'année, favorisaient le départ à la retraite des fonctionnaires étrangers dans des conditions que les exigences britanniques et la dépréciation du franc par rapport à la livre égyptienne rendaient particulièrement avantageuses. Les principes posés en préalable donnaient satisfaction à peu de frais pour les Anglais aux revendications exprimées lors de la grande grève des fonctionnaires de mars-avril 1919. Le premier consistait à n'employer aucun étranger d'une nationalité autre que britannique sur un poste libéré par un sujet de Sa Gracieuse Majesté ; le second engageait le gouvernement égyptien à ce que les nominations de fonctionnaires étrangers "*ne puissent accroître l'influence en Égypte d'une puissance ou d'un groupe de puissances aux dépens de la Grande Bretagne.*"¹²⁴

Dans le contexte nouveau issu de l'indépendance, la question de la nationalité des fonctionnaires revêtait une importance stratégique capitale. Il convenait surtout de ménager au représentant britannique la possibilité d'émettre une protestation en cas de désaccord. "*L'efficacité d'une telle protestation dépendra, comme par le passé, et en dernier ressort, de la capacité du représentant britannique à faire chuter le gouvernement.*"¹²⁵

De fait, au cours des années suivantes, plusieurs enseignants français ou suisses demandèrent leur mise à la retraite, tandis que des fonctionnaires britanniques, liquidés sur la base des généreuses indemnités prévues par la loi étaient réembauchés pour des vacances ou des contrats à durée déterminée, faute de personnel compétent pour assurer leur succession.

Un coup d'arrêt réel, mais non décisif

Dès son arrivée en Égypte à l'automne 1925, Lord Lloyd entreprit par ailleurs un travail de lobbying afin de revenir sur les réformes engagées par 'Ali Maher. Comme à l'université, c'est au sein d'un Wafd cantonné dans l'opposition qu'il trouva le plus de répondant. Moins d'un mois après l'arrivée au pouvoir du

¹²⁴. Lettre de Lord Curzon à Lord Allenby, 8 janvier 1923 PRO, FO 407, volume n°196.

¹²⁵. *Ibid.*

“Cartel des oppositions” (juin 1926), la Chambre égyptienne vota une motion instituant une commission d'enquête chargée d'examiner les réformes faites par l'ancien ministre de l'Instruction publique, tandis que le nouveau, 'Ali Chamsi, confiait la présidence d'une commission de prospective à M. Simpson, inspecteur anglais au ministère, et le chargeait de présenter son rapport au Parlement. Rapidement rédigé, celui-ci ressemblait à s'y méprendre au plan Dunlop, et proposait la suppression complète du français de la section scientifique, et des deux premières années du cycle secondaire en section littéraire.

Les inquiétudes françaises exprimées dès le mois d'août 1926 se révélèrent très rapidement fondées. Les moyens d'action étaient en effet limités. 'Ali Chamsi était certes de culture française, mais, ménageant avec soin son image auprès des représentants français¹²⁶, il avait pris soin de faire émaner l'attaque du Parlement. Restait l'appel à une opinion publique beaucoup moins bien disposée à l'égard de la France qu'elle n'avait pu l'être deux ans auparavant. La presse et quelques amitiés parlementaires furent mobilisées : *“si l'opinion des milieux parlementaires et scolaires est très hostile à Ali Maher, un certain nombre de députés de culture française comprennent l'intérêt qu'il y a pour la jeunesse égyptienne de pouvoir parler le français, langue courante des affaires et du barreau. Telle est, d'ailleurs l'idée que je fais développer dans les articles inspirés à plusieurs quotidiens de langue française et qui ont été reproduits dans les journaux de langue arabe.”*¹²⁷

La campagne eut au moins pour effet le maintien de l'enseignement du français dans le cursus secondaire, ce qui permettait également au ministre de se poser en sauveur des intérêts français. Mais ce n'était plus qu'à titre de seconde langue. En l'espace de deux ans en effet, sur les six écoles primaires de garçons

¹²⁶. Resté longtemps à la tête du ministère de l'Instruction publique (juin 1926 - juin 1928) malgré deux changements de premier ministre, 'Ali Chamsi ne recevra que des éloges de la part des diplomates français : Gaillard le juge *“bien disposé à notre égard”* (27 mars 1928), d'Aumale le considère comme *“l'homme politique le plus intelligent et le plus sensé de l'opposition wafdiste”* (9 août 1928), et Si Kaddour ben Ghabrit brosse en une phrase un portrait éloquent : *“C'est un homme remarquablement intelligent, de culture française.”* (22 juin 1928). (ADQO, K-Afrique, vol. 13 et 25).

¹²⁷. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 71, rapport du chargé d'affaires Jacques d'Aumale daté du 10 août 1926.

où le français avait été mis en place à la rentrée 1925, plus aucune n'enseignait le français.¹²⁸ Seules trois écoles primaires de filles du Caire avaient maintenu, depuis 1920, une section française parallèlement à la section anglaise. Dans le secondaire, le collège pour filles de Zamalek, héritier de l'école de la Légion d'honneur (*madraset banæet al-aḡraf*) conservait une section de français en première langue. C'était le seul établissement gouvernemental de la circonscription consulaire du Caire à le faire. Le collège de filles de Choubra et toutes les écoles secondaires de garçons¹²⁹ ne l'enseignaient plus qu'en seconde langue.

En ce qui concerne "les écoles musulmanes", les grandes ambitions du début de la décennie avaient également fait place à un bilan plus modeste en 1929-1930. L'action du comité de l'Alliance française du Caire se limitait à assurer le fonctionnement de l'école française d'al-Azhar dont les effectifs étaient inférieurs de moitié à ceux de 1921, et à subventionner l'enseignement du français dans l'école copte de Louxor et dans les écoles de bienfaisance musulmane du Caire, soit 135 élèves chacune.¹³⁰

Il en allait de même dès la rentrée 1928 dans la circonscription consulaire d'Alexandrie. Là, c'est tout l'édifice mis en place depuis le début des années vingt qui menaçait de s'effondrer, par un effet d'entraînement inverse : *"Dans ces conditions, les cours d'enseignement du français que nous avons organisés avec le concours de l'Alliance française dans les écoles primaires égyptiennes privées — 4750 élèves — menacent d'être abandonnés du fait que les élèves ne peuvent plus utiliser le français pour leur admission dans les écoles secondaires. Il est probable que les élèves renonceront à étudier le français, et il y a lieu de craindre aussi que les autres écoles — écoles israélite ou écoles privées indépendantes — ne se voient obligées de diminuer très sensiblement*

¹²⁸. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 172, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

¹²⁹. Sur les 20 écoles secondaires de garçons d'Égypte à cette date, 13 se situaient dans la circonscription consulaire du Caire : 7 au Caire, et une dans quelques capitales de gouvernorat : Zagazig, Benha, Fayoum, Minia, Assiout, Qena.

¹³⁰. ADN, série Service des Œuvres, sous-série D-Levant, volume n°178, Rapport sur l'activité du Comité de l'Alliance française du Caire au début de l'année scolaire 1929-1930.

l'enseignement du français pour créer ou intensifier les cours de langue anglaise."¹³¹

Ces craintes excessives pour l'heure, et un discours quelque peu défaitiste depuis 1926 doivent être compris à l'aune des ambitions qui étaient celles des représentants français au moment de l'indépendance. Pour Lord Lloyd, en revanche, les jeux étaient loin d'être faits. Les statistiques de la fin des années vingt révèlent l'importance du nombre de professeurs français dans les écoles gouvernementales égyptiennes. On en compte 152 en 1928-1929, contre une vingtaine au début de la décennie¹³². Ils sont presque les seuls à assurer l'enseignement de la langue : un enseignant de français seulement sur dix est égyptien, contre 8 français et un suisse ou belge¹³³. En accord avec 'Ali Maher pacha, Henri Gaillard avait réussi, dès le début, à éliminer "*les jeunes Égyptiens, présomptueux et avides de situations, [qui] demandent à grand bruit que les places de professeurs de français leur soient réservées*"¹³⁴, pour des motifs qui ne devaient bien évidemment rien à des questions de préférence nationale : "*Si bien des Égyptiens parlent correctement notre langue, il en est peu qui soient actuellement capables de l'enseigner. Il faudrait tout au moins une période de transition pendant laquelle des maîtres français formeraient des professeurs égyptiens à nos méthodes pédagogiques.*"¹³⁵ Cela n'empêchait nullement le tiers des enseignants français de n'avoir d'autre compétence que celle acquise par la pratique, contre deux tiers d'enseignants titulaires détachés du cadre métropolitain¹³⁶.

Il est vrai que depuis 1926, tous les prétextes paraissent bons pour tenter de s'en défaire. Les autorités égyptiennes se plaignent auprès de la légation de

¹³¹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, Rapport du consul de France à Alexandrie à Henri Gaillard du 19 novembre 1928.

¹³². ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 162, rapport de Gaillard au Département daté du 16 décembre 1928.

¹³³. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 174-175, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

¹³⁴. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Enseignement égyptien, dossier général, rapport d'Henri Gaillard du 22 décembre 1923.

¹³⁵. *Ibid.*

¹³⁶. Rapport cité du 29 janvier 1929.

leur manque de tact vis-à-vis de leurs collègues égyptiens ou de l'introduction, par certains d'entre eux, "*dans la vie universitaire égyptienne d'idées syndicalistes*"¹³⁷, ce qui leur permet d'en licencier quelques-uns, lorsqu'ils tentent de passer à l'acte. L'effectif ne connaîtra cependant pas de baisse avant la Seconde guerre mondiale et suivra au contraire le développement de l'enseignement secondaire égyptien pour atteindre, selon une source britannique, 230 fonctionnaires français au service du ministère de l'Instruction publique en 1936¹³⁸.

Un conflit de moins en moins feutré

Les pressions britanniques avaient montré leur efficacité, mais aussi leurs limites. Pris entre la surenchère du Wafd¹³⁹, conduit par Mustafa Nahas depuis le décès de Saad Zaghloul en août 1927, et un Palais demeuré très francophile, Lord Lloyd se retrouvait en effet en 1928 face à une situation politique qui s'enlisait dans la crise, avec des gouvernements et des coalitions instables dont le Palais seul risquait de tirer profit. Le démantèlement des positions "latines" à l'université et dans l'enseignement secondaire était l'une des contreparties tacites d'un soutien britannique au gouvernement non-parlementaire de Muḥammad Maḥmūd pacha qui se forma à la fin juin 1928, réactivant contre le Wafd une alliance entre les libéraux-constitutionnels et l'*Ittilāf*. Ancien étudiant à Oxford, Muḥammad Maḥmūd ne voyait aucun inconvénient à rééquilibrer le nombre d'enseignants à la faculté des Lettres au profit des Britanniques, et laissa à son ministre de l'Instruction publique, Lutfi al-Sayyid, on ne peut plus au fait de la situation de l'université dont il avait été recteur, le soin de pourvoir les chaires opportunément déclarés vacantes de philosophie, d'Histoire moderne, de français, d'histoire médiévale, et de géographie. Seules celles de littérature française et de philosophie purent rester françaises.

¹³⁷. Rapport cité du 16 décembre 1928.

¹³⁸. PRO, FO 407, volume n°219, rapport de Mr Yencken, Acting High Commissioner, to Mr. Eden, letter n°11 (n°977), pp. 12-13, daté du 19 août 1936.

¹³⁹. Le Wafd avait refusé, au début de 1928, le projet d'accord négocié par le premier ministre libéral Abdel Khaleq Tharwat avec Austin Chamberlain, entraînant la chute de son ministère qui précipita, au cours d'un éphémère gouvernement Nahas, la rupture de la coalition entre le Wafd et les Libéraux-constitutionnels.

Les protestations françaises — “*a Gallic outburst of almost indecent vehemence*”¹⁴⁰ — confortaient Lord Lloyd dans son analyse et attestaient l’importance que les diplomates français accordaient à “*ce monopole virtuel dont ils ont jusqu’à présent bénéficié*”¹⁴¹. Pas plus que le roi, ils n’entendaient cependant renoncer à leurs projets. En mars 1929, celui-ci fait créer un département des Beaux Arts à l’intérieur du ministère de l’Instruction, appelé à étendre son sontrôle sur le musée arabe, l’école des Beaux Arts et le comité des monuments arabes. C’est un français, M. Hautecœur, qui devient Directeur général de l’enseignement des Beaux-Arts, mais ses fonctions ne sont pas encore très bien définies. Il est également prévu que le ministère de l’Instruction prenne en charge le service des Antiquités qui dépendait jusqu’alors des Travaux publics. Lord Lloyd analyse ces restructurations comme le prélude à une offensive générale française sur les écoles secondaires. Il pense que le roi a directement fait pression sur le premier ministre Muḥammad Maḥmūd Pacha et sur celui de l’Instruction Publique, Lufti-el-Sayed pacha, qui ne montrent pas plus d’enthousiasme l’un que l’autre pour le projet, et promettent à Lord Lloyd de le faire traîner indéfiniment.¹⁴²

Pour lui, les signes d’une offensive culturelle française de grande envergure se multiplient, et prennent, depuis la clôture de l’exposition France-Égypte un relief particulier. En effet, depuis le 15 mars 1929, une série de rapports tirent les sonnettes d’alarme. Le 6 avril 1929, c’est une campagne de presse autour de la parution d’un ouvrage de Gabriel Hanotaux *Regards sur l’Égypte et la Palestine*, glorifiant l’enseignement français en Égypte et s’alarmant de l’état de l’université égyptienne qui attire son attention dans *La semaine égyptienne*, journal grec, et dans le journal wafdiste *Al-Waḥān*. Il signale également une intensification du rythme de venue des conférenciers français dans le pays, qui n’a selon lui, rien de fortuit, et fait partie d’un plan d’ensemble visant “à s’approprier et à tenir les principales sources de la vie politique du pays.”¹⁴³. Il est à présent temps, pour Lord Lloyd, ulcéré de ce qu’il considère comme une

¹⁴⁰. Cité par Donald M. REID, *op. cit.*, p. 90.

¹⁴¹. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, document cité.

¹⁴². Cairo, March 23, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°40 (n°263) p. 76, PRO, FO 407, volume n°208.

¹⁴³. Cairo, April 6, 1929, Lord Lloyd to Chamberlain, document cité.

“croisade contre l'influence anglaise”, de rappeler la France à ses engagements de 1904 de n'entraver l'action britannique ni du point de vue de l'occupation militaire, ni “en aucune autre manière”. Malgré les dénégations de Gaillard, il demeure persuadé que cette intensification de la propagande culturelle française a été commanditée depuis Paris, ce qui finit par pousser le Foreign Office à tenter d'y porter un coup d'arrêt, d'abord par une intervention de Lord Lloyd auprès du roi Fouad, puis par une intervention de l'ambassadeur de France à Londres auprès du Quai d'Orsay. Henri Gaillard fait amende honorable et appelle ses compatriotes à plus de discrétion dans leur propagande, jugée trop tapageuse¹⁴⁴.

L'arrivée au pouvoir des travaillistes en mai 1929 conduit le premier ministre qui accompagne le roi en voyage officiel à Londres dans le courant de l'été à entreprendre des pourparlers avec Arthur Henderson, secrétaire d'État au Foreign Office. A la fin des conversations, c'est un véritable projet de traité que le chef de la diplomatie britannique charge Muḥammad Maḥmūd pacha de “soumettre au peuple égyptien.”¹⁴⁵ Le remplacement de Lord Lloyd par Sir Percy Lorraine en juillet fait que le Palais se sent, comme à l'été 1925, plus libre d'agir et de donner au “peuple égyptien” l'acception restreinte par laquelle le roi entendait définir la société politique. Lorsque le premier ministre revient d'Europe, les ministères siègent encore à Alexandrie. C'est dans la cour d'un collège Saint-Marc flambant neuf, récemment construit par les frères des Écoles chrétiennes à Chatby¹⁴⁶, qu'il tient une grande réunion pour présenter un projet d'accord déjà en partie éventé par la Chambre des Communes et la presse du Wafd.

Le choix du lieu comme du public constituaient en eux-mêmes un programme, et la rupture par Muḥammad Maḥmūd pacha d'un accord tacite avec les Britanniques qui le maintenait au pouvoir. “*Ce discours devait être son*

¹⁴⁴. ADQO, série K-Afrique 1918-40, sous-série Égypte, volume n°34.

¹⁴⁵. Victor ADM, *L'évolution nationale de l'Égypte (1892-1945)*, Alexandrie, 1945, p. 83.

¹⁴⁶. Le collège Saint-Marc a été solennellement inauguré quelques mois plus tôt par le roi Fouad, et a reçu le 2 décembre 1928 le Grand-Prix de Langue Française de L'Académie française. Le roi a célébré ce “*Vaste et superbe collège, le plus beau de tout le Levant, et qui est l'expression réalisée de la confiance des populations à la grande œuvre éducatrice des Frères*” (ACSM, 101.1)

dernier acte politique."¹⁴⁷ Quelques jours plus tard, le Foreign Office faisait savoir que "la soumission du projet au peuple égyptien" signifiait qu'il devait être présenté à un Parlement librement élu, sur la base du suffrage universel. L'attachement manifesté aux valeurs démocratiques par le gouvernement travailliste de Ramsay MacDonald était aussi la plus sûre garantie de faire échec aux ambitions du Palais qui auraient davantage servi les intérêts français que ceux des Britanniques.

2. L'élargissement d'un fossé

Au delà pourtant des manœuvres et tentatives de manipulation de tous bords qui finissaient par se neutraliser, une voie médiane ménageant les prérogatives des puissances et assignant à chacune leur place dans la hiérarchie des priorités avait fini par s'imposer, portée par l'inertie d'un système éducatif d'État presque totalement anglicisé depuis le début du siècle, soit la durée de "reproduction" d'une génération. L'échec du français à reprendre pied dans l'enseignement gouvernemental avait des causes plus profondes que le seul *veto* mis par les Britanniques.

Le chaînon manquant

C'est dans l'enseignement primaire surtout que le public avait tranché, en boudant, sauf pour les filles, les quelques sections françaises ouvertes. On ne peut rendre entièrement compte de ces choix éducatifs, qui relevaient de stratégies familiales complexes. Il est clair en tout cas que les développements de l'instruction étaient très récents¹⁴⁸. On assistait donc bien souvent à l'arrivée dans l'enseignement primaire gouvernemental, ou subventionné par le gouvernement, de la première ou deuxième génération de familles à avoir accès à une langue étrangère.

¹⁴⁷. *Ibid.*, p. 84.

¹⁴⁸. D'après la *Statistique scolaire de l'Égypte*, les effectifs scolarisés dans l'enseignement égyptien "moderne" doublent presque au cours de la décennie, comme ils l'avaient fait entre 1906 et 1911, passant d'un peu plus de 110 000 élèves en 1921-22 à un peu moins de 200 000 en 1930-31. (Cf Annexe 2, documents 1 et 2).

Or, les pistes avancées dans une récente étude¹⁴⁹ montrent que l'acquisition de langues étrangères dans une famille égyptienne, comme sans doute partout ailleurs, est un processus cumulatif d'une génération sur l'autre : à partir du moment où le français ou l'anglais entrent dans une famille, ils n'en sortent plus, sauf exception. Les exemples étudiés tendent à révéler d'autre part que les garçons, scolarisés plus tôt et plus longtemps, ont toujours été les premiers à acquérir une langue étrangère, alors que l'extension du patrimoine linguistique familial au français dès la première, ou à la deuxième génération, était davantage l'affaire des filles. Ce modèle expliquerait, autant que les guerres de position entre diplomates français et britanniques, arbitrées au gré des choix stratégiques des libéraux-constitutionnels et des périodes d'autocratie, le peu de succès rencontré par les sections de français-première langue chez les garçons lors de leur mise en place.

Quarante ans d'occupation britannique avaient donné à l'anglais un avantage décisif et pratiquement irréversible dans l'enseignement gouvernemental. Avec une extension, certes encore bien mesurée, de l'instruction, le temps des décisions enlevées "à la hussarde"¹⁵⁰ était révolu, au moins dans le domaine éducatif qui touchait de trop près aux stratégies de promotion sociale des familles. Une opinion publique était en train de se constituer, et rendait "impossible"¹⁵¹ toute décision ministérielle de complaisance envers des intérêts étrangers qui ne serait pas allée dans le sens des aspirations des élèves et de leurs parents, comme de la capacité des seconds à aider les premiers dans leur scolarité.

La répartition des rôles entre les sexes qui s'esquisse dans l'enseignement gouvernemental au milieu des années vingt, et qui ne fera que s'accroître, peut

¹⁴⁹. Frédéric ABECASSIS, Iman AL-SAÏD, Amani FOUAD et Abir MAMDOUH, "Histoires de familles : processus d'appropriation des langues étrangères en Égypte au XX^e siècle", in *EMA*, n° 29, premier trimestre 1997, p. 83-99.

¹⁵⁰. Allusion au titre d'un chapitre de Robert SOLE, *op. cit.*, p. 115, concernant la décision enlevée par Ferdinand de Lesseps de percer l'isthme de Suez, tout en faisant en partie financer le projet par le trésor du vice-roi.

¹⁵¹. C'est l'analyse que livre Sir Percy Lorraine en mars 1930, pour démentir des rumeurs de remplacement massif de fonctionnaires britanniques par des français au ministre de l'Instruction publique. (lettre n°92 (n°239), p. 124, PRO, FO 407, volume n°209).

s'analyser comme une forme de capitalisation des langues étrangères, résultat d'une stratégie conduite par les familles égyptiennes ayant accès à l'enseignement "moderne". Mais elle est aussi une conséquence de la violence symbolique exercée sur elles, "*cette violence dont on est à la fois le sujet et l'objet*", qui les conduit à "*se diviser contre elles-mêmes*", un peu à l'image des familles paysannes du Béarn étudiées par Pierre Bourdieu.¹⁵²

Les stratégies de scolarisation ne peuvent, certes, être totalement assimilées aux stratégies matrimoniales qui faisaient l'objet son enquête, bien qu'elles en constituent le prélude nécessaire¹⁵³. Mais il est clair que ces orientations distinctes dans l'apprentissage des langues étrangères "*manifestent dans leur antagonisme même que le groupe ne veut pas pour ses filles ce qu'il veut pour ses garçons, ou pire, qu'il ne veut pas au fond de ses garçons pour ses filles, même s'il veut de ses filles pour ses garçons.*"¹⁵⁴ Dans une société où l'éducation des filles est conçue avant tout comme une préparation au mariage, et n'est pas — encore — investie de véritable enjeu professionnel¹⁵⁵, la langue de scolarisation des filles, contrairement à celle des garçons qui doivent avant tout songer à "se faire une situation" dans l'administration, peut encore être une langue étrangère "choisie" et non "imposée". Mais cette fois, c'est le français, par son statut dominant, qui tient l'avantage pour un nombre non négligeable de familles. Le consul de France au Caire ne s'y trompe pas, lorsqu'il écrit en 1929 : "*D'une façon générale, l'enseignement du français est particulièrement recherché par les jeunes filles pour lesquelles la connaissance de notre langue, de notre littérature, et même de notre histoire est une forme de l'éducation au*

¹⁵². Pierre BOURDIEU, "Reproduction interdite, la dimension symbolique de la domination économique", in *Études rurales*, n° 113-114, 1989, cité dans Pierre BOURDIEU, *Réponses*, Paris, 1992, p. 141.

¹⁵³. le plus souvent, d'ailleurs, dans des mariages vécus du côté des femmes sur le mode de la "mésalliance" culturelle Cf. "Histoires de familles...", article cité, notamment le cas de la famille F, p. 94.

¹⁵⁴. Pierre BOURDIEU, *op. cit.*

¹⁵⁵. Irène FENOGLIO, *Défense et illustration de l'Égyptienne, Aux débuts d'une expression féminine*, Le Caire, CEDEJ, Dossier 2, 1988, p. 74 et suiv. La question du travail féminin ne fera son apparition dans les revues féminines d'Égypte que vers la fin des années 1930, et de façon extrêmement timide et ambiguë, pour les seules professions exaltant un rôle traditionnel de la femme, notamment l'enseignement.

moins autant qu'une branche de leur savoir."¹⁵⁶ Ce dernier rameau n'était pas forcément considéré comme le plus indispensable.

Vers une normalisation des filières

En l'espace d'une décennie, l'image de la France et du français s'étaient toutefois profondément modifiés. Un statut privilégié pouvait être admis aussi longtemps que l'un et l'autre se posaient comme un recours face à une langue anglaise portée par l'occupant. Mais le français ne pouvait continuer à être perçu comme une "langue libératrice" que dans la mesure où il était susceptible de garantir "l'indépendance" par la promotion sociale des cadres futurs de l'Égypte. C'était là tout l'enjeu de la politique des "écoles musulmanes". Or, d'une part, les guerres coloniales menées au Maroc et surtout en Syrie révélaient des visées impériales qui n'avaient rien à envier à celles des Britanniques. Cela n'avait pas grand chose de nouveau, et ce n'était sans doute pas le plus déterminant. D'autre part et surtout, le quadruplement des effectifs de l'enseignement égyptien en moins de trente ans confortait une politique de réévaluation des diplômes français et des filières qui y conduisaient, afin de soutenir la concurrence de diplômés égyptiens à la valeur nominale identique. Ce dessein était avant tout celui du ministère de l'Instruction publique français, et avait une portée générale qui dépassait le seul contexte proche-oriental. S'il faisait en Égypte comme au Levant le jeu des clientèles de la France anciennement constituées, il heurtait en revanche de plein fouet les tentatives d'extension de cette clientèle menées par la légation de France et avalisées par le Quai d'Orsay.

En dépit des moyens déployés, le français demeurait d'un accès très limité au regard de la demande sociale d'instruction. Ainsi, son caractère de classe et son lien intime avec les "minorités" commençaient à apparaître à nu. Ce nouveau trait était encore accusé par la valeur d'usage des diplômes français et égyptiens dans les filières d'études qu'ils ouvraient en pratique, et sur le marché du travail.

Un retour en arrière au tout début des années vingt s'impose pour réaliser l'importance de ce point. Dans la perspective d'une évolution rapide de la

¹⁵⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 171 à 184, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département, a.s. de l'enseignement du Français en Égypte.

situation politique du pays, toute occasion était bonne pour tenter de former “à la française” les futurs cadres de l'Égypte indépendante. Dès 1920, au moment où la Délégation égyptienne négocie à Londres avec Lord Milner, Henri Gaillard laisse entendre à un interlocuteur égyptien qu'il faciliterait volontiers la tenue de stages à l'école libre des sciences politiques ou à l'école des Hautes Études commerciales pour un personnel diplomatique susceptible d'être appelé à représenter l'Égypte sur la scène internationale. Cela, sous réserve, bien entendu, que l'Angleterre accepte une représentation consulaire de l'Égypte à l'étranger. En l'absence d'université d'État égyptienne vouée à former l'élite administrative du pays, les élèves sortis de l'enseignement secondaire égyptien, d'Al Azhar, de certaines écoles supérieures ou spéciales où le diplôme de fin d'études secondaires n'était pas exigé constituaient la cible privilégiée des puissances européennes, désireuses de les intégrer à leur clientèle. En février-mars 1920, les autorités françaises et britanniques s'alarment de l'existence d'un courant migratoire d'étudiants égyptiens vers Berlin, en milieu d'année scolaire, qui a pu atteindre un rythme de 130 départs d'Égypte par semaine. Les avantages du taux de change, de la vie moins chère, dont “une certaine presse indigène” se faisait l'écho, ne pouvaient expliquer à eux seuls le phénomène, qu'ils attribuaient plutôt à une importante propagande nationaliste ou panislamique, en liaison avec des foyers suisses et moscovites.

Ce flux d'étudiants vers l'Allemagne s'arrêta rapidement de lui-même, sur les désillusions d'étudiants mal préparés à ce voyage. Mais c'est dans ce contexte encore incertain qu'à Paris, le directeur de l'enseignement supérieur, M. Coville, recommanda aux recteurs d'être particulièrement vigilants sur la validité des candidatures des étudiants étrangers à l'examen spécial qui leur ouvrait les portes de l'université française. Le règlement de cet examen, institué en 1912, prévoyait qu'il était “*uniquement réservé aux étudiants originaires de pays où l'enseignement secondaire n'est pas organisé de façon équivalente à l'enseignement secondaire français.*”¹⁵⁷ L'Égypte était doublement montrée du doigt dans la circulaire : non seulement le diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat égyptien) permettait l'accès, par équivalence¹⁵⁸, à l'université, mais

¹⁵⁷. Circulaire du 16 avril 1921, ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°167.

¹⁵⁸. En vertu de l'arrêté du 16 novembre 1916.

des jurys de baccalauréat (français) fonctionnaient chaque année à Alexandrie. Il n'y avait donc aux yeux de l'administration française pas d'excuse, si l'on arrivait d'Égypte pour étudier en France, à ne pas avoir l'un ou l'autre baccalauréat. Il s'agissait dès lors de mettre fin à des situations dérogatoires "*justifiées par les circonstances de guerre*"¹⁵⁹ et de faire des diplômes de fin d'études secondaires, français ou égyptiens, la norme unique d'entrée à l'université.

La portée concrète d'une telle mesure, révélée au public d'Égypte par le quotidien *Al Akhbar* du 9 mai 1921¹⁶⁰ n'échappait pas au ministère des Affaires étrangères, où s'élaborait en partie la "politique musulmane de la France". Elle excluait notamment les héritiers des "*familles les plus riches et les plus influentes de la population indigène*"¹⁶¹ éduqués par des précepteurs, qui n'avaient pas converti tout de suite leurs titres nobiliaires ou leur capital foncier en titres scolaires, mais avaient conservé l'habitude "séculaire" de briguer sans passer par un cursus secondaire des diplômes d'universités européennes, particulièrement côtés à leur retour¹⁶². En Égypte comme en Europe, la Grande Guerre avait emporté avec elle *Le monde d'hier*,¹⁶³ et tendait à imposer comme seule légitime une validation des savoirs par les États.

C'est surtout parmi les juristes que cette mesure était susceptible d'avoir le plus de conséquences. Le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères ne manque pas de le souligner, en se faisant l'avocat d'une interprétation plus souple des textes auprès du ministre de l'Instruction publique : "*Il existe [...] en Égypte, comme en tout pays musulman des écoles d'un caractère religieux considérées comme établissements d'enseignement supérieur (Université d'Al Azhar, écoles des Cadis, etc...).* La renommée de ces écoles dans le monde

¹⁵⁹. *Ibid.*

¹⁶⁰. Ce journal, qui tirait en 1926 à 4 000 exemplaires, était l'organe du parti national égyptien créé par Mustafa Kamel.

¹⁶¹. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°167, lettre datée du 3 juin 1921.

¹⁶². On comprend mieux, à l'évocation de ce profil, la conjonction d'intérêts qui avait pu aboutir au décret du 10 avril 1897. Celui-ci ne reconnaissait, rappelons-le, comme valables en Égypte parmi les diplômes étrangers de bachelier, que ceux passés à l'étranger et délivrés par le siège même de l'université. Mesure destinée à l'époque à briser l'essor de l'enseignement français, elle scellait aussi le compromis entre les Britanniques et la classe dirigeante égyptienne dont elle limitait, voire interdisait l'extension aux "local foreign minorities".

¹⁶³. Allusion au titre de l'ouvrage posthume de Stéfan ZWEIG, Stockholm, 1944.

*musulman est très grande. Elles ne préparent et ne peuvent préparer à aucun baccalauréat. Mais les étudiants qui en sortent à un âge souvent relativement avancé (25 ou 30 ans) sont rompus pour la plupart à toutes les disciplines qui ont pour objet la connaissance du droit musulman. Ils sont généralement aussi très aptes (des exemples nombreux le prouvent) aux études de droit français. Ce serait porter un coup fâcheux à notre influence que de les écarter de nos facultés où leurs prédécesseurs qui y ont été autrefois admis sans diplôme, ont en général parfaitement réussi.”*¹⁶⁴

Au delà de la petite école française d'Al-Azhar subventionnée par l'Alliance française, c'était l'accès à l'École française de Droit sur un simple examen local qui risquait de se trouver invalidé. Avec lui aurait disparu la filière qui, d'Al-Azhar à la licence en Droit, assurait à la France au sein des tribunaux mixtes une clientèle constituée “*d'égyptiens peu fortunés, parmi lesquels des fonctionnaires qui veulent, en acquerrant notre formation juridique, améliorer leur situation ou s'en créer une en qualité de roliste, huissier, commis, greffier, etc... dans les juridictions mixtes.*”¹⁶⁵ En 1929 encore, un cinquième des effectifs de l'École française de Droit y était entré grâce à cet examen d'admission, que Gaillard se refuse à supprimer, malgré les retours à la charge répétés de Paris¹⁶⁶. Pour ces étudiants sortis d'Al-Azhar, issus des classes moyennes musulmanes, le passage à l'École française de Droit à un âge tardif permettait une réorientation *in extremis* de “l'enseignement traditionnel” vers “l'enseignement moderne”. Cela devait valoir à la France une profonde reconnaissance de leur part¹⁶⁷. En effet, les

¹⁶⁴. *Ibid.*

¹⁶⁵. Lettre d'Henri Gaillard au Département, datée du 3 avril 1929, ADN, série Le Caire - Ambassade, volume 161.

¹⁶⁶. La proportion était sans doute bien plus forte avant 1923, mais, cédant aux pressions du ministère de l'Instruction publique français, le jury d'examen d'entrée se montra en novembre de cette année-là particulièrement sélectif et découragea pour plusieurs années consécutives les candidatures d'azharistes.

¹⁶⁷. L'examen d'entrée à l'École française de Droit paraît taillé sur-mesure pour les anciens élèves des cours du soir de l'école française Al-Azhar. Un brouillon corrigé de sujet d'examen des années 1920, égaré dans les archives en témoigne : “*Littérature : Que pensez-vous du caractère que La Fontaine attribue aux animaux ? Appuyez votre opinion d'après des exemples tirés des fables que vous connaissez.*

Histoire : Que pensez-vous [sic] des souverains qui ont gouverné l'Égypte de 1800 à 1875 ?

manifestations récurrentes des Azharistes au cours des années vingt, tout comme la fronde en février 1926 des étudiants de Dal-al-'Ulum — seule la menace d'une sanction les contraignit à renoncer au tarbouche et au costume européen des *effendi-s* qu'ils avaient décidé d'adopter au lieu de leur tenue réglementaire, turban et caftan —, montrent à quel point l'enseignement azhariste était en voie de dépréciation, même s'il restait, d'un point de vue quantitatif, le plus important d'Égypte.

Ces contradictions internes de l'École française de Droit éclairent d'un jour nouveau les velléités d'indépendance manifestées en 1925 vis-à-vis de la faculté de Droit de Paris. Présentes dès le début des années vingt, elles n'éclatèrent pas au grand jour avant la fin de la décennie. Dès novembre 1923, il fut décidé de modifier le règlement de l'école, en vue d'empêcher les ressortissants français n'ayant pas le baccalauréat (ou son équivalent) de se présenter à l'examen d'admission. Il s'agissait d'éviter un contournement par des Français (très peu nombreux) des règles d'inscription dans une université française, et de ne prendre de non-bacheliers que parmi les sujets locaux, égyptiens musulmans de préférence, voués quoi qu'il en soit à rester sur place. C'était là entériner une collation de titres et diplômes ambigus, qui confinait au faux-monnayage.

Le cas, qui ne pouvait manquer d'arriver, se présenta au cours de l'année scolaire 1929-30. Un étudiant non-bachelier, entré à l'École française de Droit sur examen d'admission, demandait à passer ses examens et poursuivre ses études à la faculté de Droit de Grenoble. Le résultat de sa demande fut un sévère rappel à l'ordre du ministre de l'Instruction publique aux responsables de l'école. Il donna néanmoins son accord pour le maintien de l'examen d'entrée, à condition que celui-ci n'ouvre droit à aucune équivalence avec le baccalauréat, dans le strict

Philosophie : Certifiez justifiez [sic] cette parole de Bacon : "Plus on sait, plus on peut", en se plaçant du point de vue des rapports de la science et de l'industrie."

Le premier sujet permettait de s'inspirer largement de ce qui avait été appris dans les cours du soir ; le deuxième et le troisième invitaient à glorifier l'action de la France en Égypte au siècle précédent, dans une formulation qui rappelait à la fois l'origine européenne des sciences et techniques, et le hiatus séparant les savoirs traditionnels des modernes. Le tout consistait à trouver le juste équilibre entre la flagornerie, les faits historiques et l'opinion que l'examineur n'ose imaginer personnelle. Tout paraît en effet en place pour que cette dernière n'affleure pas.

cadre d'une licence en droit accordée par l'École française de Droit sans scolarité ultérieure en France¹⁶⁸. Le cas se produisit à nouveau en 1933, et concernait les deux fils du ministre de l'Intérieur syrien, qui avaient fait leurs études au Caire et étaient en route pour Paris. Le directeur de l'École française de Droit, qui venait de revendiquer à nouveau une plus grande autonomie par rapport à la faculté de Droit de Paris eut beau jeu de rétorquer que ce comportement tenait à l'ambiguïté du statut de l'institution. Un diplôme que l'on pouvait croire d'État n'avait en réalité pas plus de valeur, pour une partie non négligeable des étudiants, qu'un simple diplôme d'établissement.

Ainsi, tout comme au consulat où l'on distinguait soigneusement les citoyens des protégés, deux niveaux d'inscription coexistaient à l'École française de Droit. Une "immatriculation" sur les registres de la faculté de Droit de Paris, automatique pour tous les étudiants dès lors qu'ils versaient des droits d'inscription, n'était pas une inscription en faculté, et ne pouvait autoriser de plein droit un transfert dans une autre université française. Celui-ci relevait d'un pouvoir quasi-discrétionnaire du doyen de la faculté de Droit de Paris. Ce principe très "capitulatoire" d'inspiration, finit par être éventé à mesure que grossissent dans les années trente les demandes de transfert et d'inscription aux examens en France, parcimonieusement accordées par Paris. Le mouvement, qui anticipait une probable extension à l'enseignement supérieur du décret du 10 avril 1897 témoignait d'une confiance de plus en plus mesurée dans l'institution "locale" et de la volonté, pour ceux qui en avaient les moyens, de bénéficier d'une pleine garantie d'État.

Un phénomène similaire était en effet à l'œuvre du côté égyptien, où la mise en place de l'université tendait à instaurer la filière secondaire-supérieur en norme impérative, et entraînait progressivement des mesures de protection des diplômés nationaux contre la concurrence de ces vrais-faux diplômes étrangers. Le nouveau Règlement général judiciaire, demeuré en chantier tout au long des années vingt prévoyait de limiter l'accès au barreau mixte aux seuls titulaires d'un certificat d'études secondaires. Il s'agissait officiellement d'élever le niveau de qualification, mais aussi de diminuer la pression sur un barreau qui comptait, en

¹⁶⁸. ADN, série Le Caire - Ambassade, volume 161, correspondance datée de mars 1929

1926, plus de 700 membres entre Le Caire, Alexandrie, Mansoura et Port-Saïd.¹⁶⁹ La mesure fut rendue effective le 5 mars 1931 par un décret-loi qui prévoyait néanmoins une période transitoire. Il répondait ainsi à la demande des étudiants de l'École française de Droit non-bacheliers, soutenue par Henri Gaillard, et leur laissait le temps d'achever leur scolarité¹⁷⁰. La filière d'accès par examen d'entrée qui était déjà en voie d'extinction sous la pression de Paris, fut complètement abandonnée à la rentrée 1934 sous l'effet de règlements élaborés au Caire.

Le repli sur les missions scolaires privées

Au fil de la décennie, des filières de formations nouvelles se mettaient en place, et limitaient, pour asseoir leur existence et s'assurer la meilleure cotation possible, les jeux de passage entre elles. Elles avaient ainsi tendance à se cloisonner et à devenir de plus en plus étanches et exclusives les unes des autres. Si le certificat d'études secondaires égyptien était en droit reconnu équivalent au baccalauréat français pour poursuivre des études en France, il est clair qu'en pratique, ses titulaires y avaient bien moins de chances de succès qu'en Angleterre, et devaient réfléchir à deux fois avant de se lancer dans un tel investissement. Les études en France étaient donc *de fait* réservées aux possesseurs du baccalauréat français d'Alexandrie, issus des "*milieux déjà européanisés des grandes villes.*"¹⁷¹ Le ministre des Affaires étrangères ne pouvait solliciter du ministère de l'Instruction publique qu'une tolérance bienveillante pour "*la partie de la population scolaire destinée à former en Égypte la classe dirigeante dans l'administration, et à rester surtout en rapports avec la population véritablement indigène de l'Égypte de langue arabe, de*

¹⁶⁹. Alfred CATZEFLIS, "La formation du barreau mixte", in *Livre d'or du cinquantième des juridictions mixtes en Égypte, 1876-1926*, Alexandrie, 1926, p. 226.

¹⁷⁰. C'est une lettre des étudiants dans cette situation qui semble avoir alerté Henri Gaillard, dès le printemps 1930. Dans un français excellent, parfaitement calligraphié, les étudiants développaient une argumentation juridique pour réclamer une période de transition de trois ans, et insistaient sur les sacrifices financiers importants qu'ils avaient dû consentir pour parvenir à faire leurs études à l'École française de Droit. (ADN, série Le Caire - Ambassade, volume 161).

¹⁷¹. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°167, lettre citée du 3 juin 1921.

religion arabe ou copte, ou même avec les musulmans de langue arabe habitant d'autres pays."¹⁷²

Le ministre de l'Instruction publique n'envisage, de son côté une telle faveur qu'à titre exceptionnel. Il s'abrite, afin d'argumenter, derrière des clivages internes au Quai d'Orsay auxquels les pressions de notables protégés de longue date n'étaient peut-être pas étrangères : *"Lorsque la Commission spéciale a examiné en 1917 le vœu que vous me communiquez, le représentant de votre Département a fait remarquer que l'on risquerait de déprécier la valeur du diplôme conféré à la suite des épreuves d'Alexandrie, en acceptant qu'une simple attestation d'études délivrée par un directeur d'établissement pût y être substituée ou en ouvrant par un examen facile l'Université à des élèves qui ont voulu esquiver dans leur pays d'origine l'épreuve du baccalauréat. Ce serait également une invitation indirecte à désertier les établissements français d'Orient dont nous devons souhaiter la prospérité dans l'intérêt de notre influence."*¹⁷³

Cet arbitrage en faveur des clientèles traditionnelles de la France en Orient explique très largement la manière dont se structure la mission scolaire au cours de la décennie. A la rentrée 1922, le journal *La Réforme*¹⁷⁴ en présente une statistique détaillée : *"Le nombre des étudiants qui se trouvent actuellement en Europe s'élève à 1031, dont 179 font partie des missions gouvernementales ; 581 sont sous la surveillance du Gouvernement et 271 indépendants. Ces derniers ne sont soumis à aucun contrôle."*¹⁷⁵ C'est dans les missions gouvernementales que l'Angleterre tient l'avantage décisif. Sur les 179 étudiants, 157 y ont été envoyés, contre 21 en France et un seul en Suisse. La France ne l'emporte sur la Grande-Bretagne que dans deux ministères : la Justice et les Affaires étrangères, avec toutefois de très faibles effectifs. En ce qui concerne "les étudiants sous

¹⁷². *Ibid.* Le terme de "religion arabe" doit être compris comme renvoyant non seulement à l'islam, mais aussi à toutes les liturgies chrétiennes ou juives qui pouvaient être célébrées, en dehors des formules rituelles, en arabe. Une fois encore, c'est la langue qui, en dernier ressort, est invoquée pour matérialiser une frontière.

¹⁷³. *Ibid.*, réponse du ministre de l'Instruction publique datée du 14 juin 1921.

¹⁷⁴. Ce journal, fondé en 1900 à Alexandrie, avait un tirage de 4 000 exemplaires en 1926. Gaillard note qu'il "défend avec beaucoup de talent les intérêts français en Égypte".

¹⁷⁵. "Les Étudiants égyptiens en Europe", *La Réforme*, 27 octobre 1922, ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°21, p. 97.

surveillance”, l’avantage demeure, mais est moins prononcé : 236 se sont orientés vers l’Angleterre, contre 163 vers la France.

Si l’on compare ces chiffres avec ceux des deux années précédentes donnés par le Foreign Office¹⁷⁶, on constate que la mission en France, après une augmentation absolue et relative en 1921, diminue en 1922 de plus d’une centaine d’individus, ne représentant plus, avec 184 étudiants, que 24% des étudiants à l’étranger, alors que le nombre et la proportion des étudiants envoyés en Angleterre ont augmenté : 393 contre 355 en 1921, soit 52% de la mission à l’étranger. La mission égyptienne s’est également diversifiée, au profit de l’Italie (123 étudiants en 1922), la Suisse (39), l’Allemagne (11), la Belgique (2) et l’Autriche (7).

Le ton était donné pour la décennie. Gaillard eut beau faire attribuer à l’Égypte un terrain à la cité universitaire de Paris en 1928, ce n’était plus que pour concurrencer Rome, et non Londres. En 1931, la mission égyptienne en Angleterre groupait à elle seule 284 étudiants sur un ensemble de 402 (71%), alors que la mission scolaire en France était de 63 unités (16%)¹⁷⁷.

Si la mission scolaire gouvernementale était en déclin en France, le nombre de bacheliers qui y étudiaient à leurs frais était en plein essor. L’estimation de leur effectif était rendue difficile par le statut des “protégés français” qui ne se soumettaient pas forcément au contrôle de la mission égyptienne à Paris, ni à celui du consulat d’Égypte. Une note du 11 janvier 1924 évalue à plus de 400 les étudiants égyptiens suivant des cours dans les facultés françaises, parmi lesquels une soixantaine de fonctionnaires envoyés par les ministères des Affaires étrangères, des Travaux publics et des Communications. En 1931, les services diplomatiques égyptiens estiment quant à eux le nombre des jeunes Égyptiens poursuivant leurs études en France à 1300, et informent le Quai d’Orsay de l’intention du ministère de l’Instruction publique de créer une nouvelle mission scolaire, dont le siège a été fixé à Lyon. “*Une répartition plus rationnelle de leurs attributions permettra aux deux Directions de Paris et de*

¹⁷⁶. PRO, FO 407, volume n°195, p. 148-248, rapport sur l’année 1921.

¹⁷⁷. ADN, série Le Caire - Ambassade, volume n°167, lettre de Gaillard du 12 juillet 1932.

Lyon, d'assurer une aide plus efficace aux Étudiants, et par là même, d'exercer sur eux la surveillance nécessaire à la bonne marche de leurs études."¹⁷⁸

Henri Gaillard demeure quant à lui bien circonspect devant la part prise par les institutions métropolitaines dans le développement de l'influence française sur les Égyptiens. Comme dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et pour des raisons similaires, le bilan doit être très fortement nuancé : *“Mais, quelle que soit cette part, elle ne fait pas disparaître le danger que représente pour notre influence l'extension de la mission scolaire à Londres. En effet, tandis qu'une grande partie des étudiants égyptiens qui vont librement en Europe ne recherchent que la satisfaction d'amour-propre de la possession d'un diplôme et les autres l'exercice de carrières libérales, les étudiants appartenant aux missions officielles sont tous destinés à entrer dans l'administration égyptienne dont ils forment les cadres supérieurs. Étant donnée la docilité du Gouvernement égyptien actuel vis-à-vis de l'Angleterre, avec laquelle il cherche à tout prix à conclure un traité qui peut seul consolider sa situation il faut s'attendre à ce que grandisse encore l'importance de la mission scolaire égyptienne de Londres, et par suite l'influence anglaise dans l'administration égyptienne.”*¹⁷⁹

Pris en tenailles entre “les satisfactions d'amour-propre” et la recherche de “carrières libérales”, le français n'avait pu être porté bien longtemps ni très loin au cœur de l'État par le mouvement national qui s'était exprimé en 1919. Au terme des années vingt, les choses n'avaient pas beaucoup changé par rapport au début de la décennie, malgré toutes les faveurs dont le français avait pu paraître disposer. Il avait certes connu une extension non négligeable dans le réseau éducatif gouvernemental ou subventionné. Mais, enseigné à petite dose, à un âge relativement tardif, et pour partie dans des milieux provinciaux où il était d'introduction récente, il ne permettait d'acquérir qu'un pâle reflet de l'aisance que retiraient de leur scolarité ceux qui fréquentaient les écoles françaises depuis plusieurs générations, et avaient fait du français, par la scolarisation précoce des filles, une langue maternelle.

¹⁷⁸. ADN, série Service des Oeuvres, sous-série D-Levant, volume n°178, lettre de Fakhry pacha au ministre des Affaires étrangères du 1^{er} août 1931.

¹⁷⁹. Lettre citée du 12 juillet 1932.

La France, précepteur de l'Égypte indépendante ?

En contrepartie des difficultés à l'apprendre, les gratifications institutionnelles étaient bien minces. Le français était inutile pour accéder à l'école secondaire ; il n'était qu'une matière parmi d'autres, de plus ou moins grande importance selon la section, du certificat d'études secondaires égyptien ; il n'avait enfin pu s'imposer, ainsi que l'aurait souhaité le roi, comme une condition impérative d'entrée à l'université, sauf à la faculté de Droit et dans le département de français de la faculté des Lettres. Exclu en pratique de l'administration, et appelé en disparaître totalement il n'ouvrait désormais la voie aux filières les plus prestigieuses et les plus lucratives qu'au prix d'un passage par des écoles françaises sélectives, dont les possibilités d'accueil étaient de toute façon limitées, obligatoirement suivies d'études en France onéreuses et presque entièrement supportées par les familles.

*

*

*

Dans ces conditions, le français ne pouvait servir à constituer l'ossature de la société politique appelée à diriger l'Égypte "indépendante" qu'au prix d'une réduction de celle-ci à sa plus simple expression. C'était là tout le calcul politique du roi et des élites qui gravitaient autour du Palais, dans leur version *ittiḷad*-iste ou *ḡa'b*-iste à partir de 1931¹⁸⁰. La légitimité se devait d'être islamique, mais la pratique "technicienne" du pouvoir ne pouvait passer que par l'usage du français, au niveau le plus élevé de notabilité, de titres universitaires (européens) et de richesse. Il en allait non seulement de l'affirmation d'une souveraineté monarchique, mais de la pérennité de cultures familiales aristocratiques en partie constituées autour du français depuis plusieurs générations.

Une France monarchiste en Égypte

Les responsables français, et Henri Gaillard en particulier, avaient assez bien perçu le glissement partisan que représentait un engagement inconditionnel

¹⁸⁰. Le parti du peuple — *hizb al-ḡa'b* — fut créé par Isma'īl Sedqī en 1931 pour répondre au boycott des élections décidé par le Wafd et les libéraux constitutionnels et pour maintenir, au côté du parti de l'*Ittiḷad*, la fiction d'un pluralisme politique malgré l'abrogation de la constitution de 1923.

aux côtés du Palais. Plus que des risques, ils y voyaient plutôt dans l'immédiat leur plus gros atout. Héritée de leurs carrières coloniales, la chape de mépris dont ils accablaient la jeune génération d'Égypte — travestie dans le meilleur des cas, et surtout pour les professeurs, en un paternalisme anachronique au regard de l'investissement consenti à l'instruction — les conduisait à sous-estimer la vigueur d'un sentiment national que leur dédain même contribuait à attiser. Il faut dire que dans les institutions scolaires, celui-ci ne s'exprimait devant eux le plus souvent, que sur le mode de la déférence. Les diplomates français étaient en outre armés de préjugés très profonds, mais aussi très largement confirmés par la valeur des diplômes sur le marché libéral de l'emploi, sur les qualités respectives des formations égyptiennes et françaises. Ces postulats idéologiques les empêchaient de réaliser à quel point les filières d'État, quelle que fût leur "valeur", conféraient à ce sentiment national une armature institutionnelle forte et alimentaient les ambitions des étudiants à occuper, dans la société politique, une place conforme à leurs titres scolaires "nationaux".

Aussi assistent-ils au jeu politique égyptien dans le courant des années vingt en spectateurs de plus en plus engagés. Dès 1920, Gaillard signalait l'intention des dirigeants égyptiens de "*créer un Gouvernement ayant assez d'autorité et de force pour pouvoir résister à la politique de surenchère à la fois nationaliste et démagogique qu'ils prévoient. Mais on aperçoit mal comment ils pourraient y parvenir avec le régime parlementaire prévu par le projet d'accord et pour lequel le pays est loin d'être préparé.*"¹⁸¹ Il marquait ainsi sa préférence pour un régime autoritaire, appuyé sur des hommes politiques et hauts-fonctionnaires égyptiens "*bien disposés envers nous.*"¹⁸²

Après une période de méfiance, le divorce politique définitif avec les nationalistes eut sans doute lieu lors de la crise de l'automne 1924. Les conseils que Lord Lloyd reçut avec grand intérêt de Gaillard "*en raison de [s]on passé au Maroc*"¹⁸³, la reprise en main de la presse française de métropole, qui s'était, dans

¹⁸¹. Lettre de Gaillard datée du 28 octobre 1920, ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°15, p. 243-244.

¹⁸². *Ibid.*

¹⁸³. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°23, p. 109. Lettre de Gaillard datée du 25 novembre 1924.

un premier temps plutôt montrée favorable aux Égyptiens, et la réaffirmation par Édouard Herriot au gouvernement britannique du caractère toujours actuel de l'accord de 1904 pouvaient passer inaperçus. Mais l'acclamation par "les colonies européennes" des troupes britanniques au Caire et à Alexandrie¹⁸⁴ marquait les limites de l'irénisme qui avait prévalu en 1919¹⁸⁵. La suspension de la constitution en 1928 recueillit l'approbation de la légation, et un commentaire éloquent, jusque dans l'usage qui est fait des majuscules, sur le choix politique de la France en Égypte : *"Pour le moment, les seules personnalités sur lesquelles nous puissions nous appuyer sérieusement et qui nous soient assez favorables, sont le Roi et les ministres Ittéhadistes, genre Aly Maher. C'est déjà grâce au Roi qu'une place importante nous a été réservée à l'Université et dans divers services (Musée arabe, Commission douanière, etc...). Plus nous irons, plus ce sera sur Lui que nous devons compter. Et en cela, nous serons peut-être servis par les événements et par le développement même de la politique intérieure égyptienne."*¹⁸⁶

Perspective impériale et politique des minorités

La confusion des intérêts de la France avec ceux de la monarchie en Égypte avait aussi une origine plus concrète que les opinions et les analyses à court terme de ses diplomates les plus conservateurs. Ceux-ci se montrent en effet préoccupés d'éviter une "contamination" du *Dest^or* tunisien par l'exemple du Wafd égyptien. Dans la perspective de "la politique musulmane de la France", la défense de l'Empire passait par Le Caire et les autres capitales du Machrek. Elle passait aussi par une protection effective des communautés clientes, qui supposait entre autres le maintien d'un statut privilégié au français.

¹⁸⁴. Ibid., p. 108.

¹⁸⁵. Parmi les manifestations de fraternisation du printemps 1919, on peut signaler la pétition conjointe des "étudiants des écoles gouvernementales et libres d'Alexandrie" adressée le 16 mars au consul de France, évoquant, dans un français parfait le soutien à la revendication d'indépendance de leurs "concitoyens étrangers" (ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°12, p. 43).

¹⁸⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°25, lettre du chargé d'affaires Jacques d'Aumale à Briand du 13 août 1928.

Le mouvement national, parce qu'il se réclamait d'une légitimité populaire, et que le peuple d'Égypte était dans son immense majorité analphabète, ne pouvait espérer conserver une force de mobilisation autrement qu'en arabe. Parce que d'autre part, les jeux de miroirs de l'élite se conjuguèrent pour faire de l'arabe une langue dominée, et par là même un signe de reconnaissance revendiqué comme un étendard de l'égyptianité, il s'opposait, structurellement, point par point au français. Celui-ci était en effet une langue utilisée comme un instrument de domination, à la fois ultra-minoritaire dans le pays et par ailleurs très liée aux minorités confessionnelles. Que le régime politique de l'Égypte évolue vers un "État islamique" reposant sur le "*rejet du despotisme et l'adéquation avec la volonté populaire*"¹⁸⁷ ou un régime parlementaire fondé sur l'instruction gratuite pour tous, comme pouvait l'envisager une lecture de la constitution de 1923, la position des minorités clientes de la France se trouverait gravement fragilisée. Moins d'ailleurs par "xénophobie" ou "fanatisme religieux" au sens où l'entendaient les diplomates français que par une inversion de valeur des biens symboliques, conséquence directe de leur distribution inégalitaire et de la force du nombre.

Le roi, parce qu'il avait fait sien le projet "civilisateur" de Muḥammad 'Alī et multipliait les signes d'ouverture envers les minorités, se posait donc comme le plus sûr garant de la continuité d'un ordre ottoman qui leur reconnaissait une existence et assignait à chacune sa place dans l'État, fût-elle à titre de simple protégée. Les Français, condamnés à se replier comme vingt ans auparavant sur un réseau scolaire particulièrement bien côté ne pouvaient plus légitimer celui-ci, comme ils l'auraient souhaité, par la promotion sociale du plus grand nombre, mais se font désormais les défenseurs de "l'école intercommunautaire" susceptible de promouvoir pour leurs protégés un statut personnel égalitaire.

¹⁸⁷. Rachid RIDA, *Le Califat et l'imamat suprême*, Le Caire, 1923, cité par Abdou FILALI-ANSARY dans son introduction à l'ouvrage de Ali ABDERRAZIQ, *L'islam et les fondements du pouvoir*, *op. cit.*, p. 16. (Cf. également Henry LAURENS, *L'Orient arabe*, *op. cit.*, p. 211).

CHAPITRE TROISIÈME

LE PRÉ CARRÉ DES “ÉCOLES FRANÇAISES”

- I. Les mirages de l'intercommunautarité
 - 1. Une géographie calquée sur les centres du pouvoir économique et politique
 - 2. Une clientèle de minoritaires
 - Des affinités sélectives
 - Des oppositions anciennes et pérennes
 - Un double niveau d'exclusion

- II. Le heurt feutré des impérialismes
 - 1. Les remises en cause du protectorat religieux
 - La tournée des prélats
 - La radicalisation des tensions
 - L'autonomie croissante du Saint-Siège
 - 2. Vers une nationalisation du statut personnel
 - Entre César, Marianne... et Pharaon
 - Un intérêt nouveau des Britanniques pour l'enseignement

- III. Une nébuleuse à plusieurs degrés de francité
 - 1. La répartition des rôles
 - Un mode d'action commun : la subvention
 - De fortes nuances régionales
 - 2. Le cloisonnement des clientèles
 - “Ceux du Canal”
 - Alexandrie : un modèle français triomphant
 - Le Caire : la pluralité des modèles
 - Le *Sa'îd* : une frontière

EN DEPIT de tensions et de glissements lourds d'hypothèques, les années vingt présentent, pour l'édifice scolaire français en Égypte, toutes les caractéristiques d'un apogée. Maintenues à distance respectable des écoles gouvernementales et des combats linguistico-politiques qui se livraient autour d'elles, les institutions héritées de la tradition confessionnelle et de la tradition laïque faisaient au même moment figure de pôles de stabilité. La fondation de l'association amicale des anciens élèves des pères jésuites en Orient (1921) que suivit la publication d'un premier *Bulletin* en 1924 puis d'un deuxième six ans plus tard consacré au cinquantenaire de la fondation du collège, inaugure le temps des commémorations, celui des annuaires et des anthologies, et marque les prémices d'un travail "contre l'oubli"¹ qui trouve encore aujourd'hui ses prolongements². Le *Livre d'or du cinquantenaire des juridictions mixtes d'Égypte* (1926), l'*Annuaire de l'enseignement français en Égypte* (1929), et quelques années plus tard la première *Anthologie des écrivains d'Égypte d'expression française*, de Robert Blum (1937) procèdent de la même démarche. Ils représentent, pour des institutions liées aux capitulations qui cherchent à légitimer leur existence par l'ancienneté de leur fonctionnement, un de ces moments où l'on se compte, où à l'action informelle, discrète et relativement efficace succède une politique de visibilité qui porte déjà en elle le témoignage d'un âge d'or révolu.

L'architecture manifeste également cette préoccupation. Du lycée français d'Alexandrie construit au début de la décennie à celui du Caire bâti à son terme, en passant par le collège Saint-Marc à Chatby et le nouveau palais du tribunal

¹. L'expression constitue, de façon significative, les derniers mots de l'avant-propos du *Bulletin du Cinquantenaire de la Fondation du Collège de la Sainte-Famille*, Le Caire, 1930, p. 11. Elle se fait l'écho d'une protestation du secrétaire perpétuel de l'Académie française contre une accusation d'indifférence devant "le mouvement littéraire français en Égypte".

². Le titre le plus explicite s'inscrivant dans cette veine est peut-être celui de l'ouvrage de Jean-Jacques LUTHI, *Égypte, qu'as-tu fait de ton français ?*, Paris, 1987. Son dernier ouvrage, consacré à la période libérale *L'Égypte des rois*, Paris, 1997 entretient, par l'ambiguïté même de son titre, dont on ne sait s'il se réfère à la période contemporaine ou pharaonique, la mémoire enfouie d'un âge d'or de la francophonie égyptienne.

mixte du Caire³, c’est une architecture monumentale aux dimensions imposantes et un style classique austère et majestueux qui dominant. Tout se passe comme si la pierre et le papier cherchaient à se conjuguer pour figer le cours du temps et marquer les capitales d’Égypte d’une empreinte indélébile ; comme si les institutions prenaient la pose pour être immortalisées sous leur plus brillant aspect afin d’exprimer leur puissance et peut-être aussi conjurer une chute déjà pressentie, mais seulement par quelques Cassandres.⁴

Les années vingt demeurent en effet des années heureuses. De l’aveu même des rédacteurs du *Bulletin* de l’Amicale des anciens élèves des pères jésuites en Orient, le moment ne prêtait pas à l’action ni n’incitait à la perception d’un quelconque danger : *“Pourquoi avoir attendu que le cinquantenaire de la fondation du collège de la Sainte-Famille vînt nous forcer pour ainsi dire la main et nous réveiller du profond sommeil où nous risquions de nous éterniser ? C’est sans doute que nous étions trop heureux dans notre entreprise, et nous en jouissions sans vouloir trop le savoir, ni vouloir le noter... [...] Les gens heureux n’ont pas d’histoire...”*⁵ L’affirmation est sans doute vraie pour la première moitié de la décennie. Les rapports consulaires, avec une fierté palpable, enregistrent la croissance annuelle des effectifs des établissements qu’ils appellent “français” sans l’ombre d’une hésitation : 37 509 élèves en 1929-1930⁶ contre 34 858 en 1922-1923⁷. C’est loin d’être négligeable si l’on considère les difficultés de recrutement des enseignants laïcs et congréganistes et le fait qu’en 1924, la plupart des écoles ont *“déjà atteint le maximum compatible avec les locaux dont elles disposent.”*⁸ Dès 1925 pourtant, un léger recul de 517 élèves est

³. Cf. Raoul HOURIET, “Les divers Palais du Tribunal Mixte du Caire”, in *Livre d’or du cinquantenaire des juridictions mixtes d’Égypte*, *op. cit.*, p. 307 à 375.

⁴. Cf Robert SOLÉ, *op. cit.*, p. 238.

⁵. *Op. cit.*, p. 15.

⁶. Total obtenu à partir des statistiques centralisées dans les circonscriptions consulaires du Caire, d’Alexandrie, de Port-Saïd et de Suez sur l’année scolaire 1929-1930. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932). Cf Annexe 3.

⁷. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°33, p. 94, annexe aux propositions d’allocations pour 1923 faites par Gaillard au Département, 22 mars 1923.

⁸. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, p. 154, Propositions d’allocations, 1^{er} avril 1924.

perceptible dans la circonscription consulaire du Caire, attribué aux difficultés économiques des familles, à la crise politique qui s'enlise et au départ d'Égypte de fonctionnaires étrangers. Il est largement compensé par la prospérité du réseau scolaire français dans les circonscriptions d'Alexandrie et du Canal, où les diplomates triomphent : *“A cause de la carence presque complète des Anglais et malgré la rivalité des écoles grecques et italiennes, nous avons réussi à conquérir pour l'enseignement la première place et nous la tenons si solidement qu'il ne paraît pas que nous soyons avant longtemps en danger de la perdre.”*⁹

Le collège de la Sainte-Famille baignait dans cette douce euphorie. Les anciens élèves des pères jésuites signalent en 1930 que l'afflux de “la foule” y a fait, à deux reprises, *“craquer les murs, devenus trop étroits, [... et menace] de les faire craquer à nouveau aujourd'hui.”*¹⁰ Il n'empêche ; d'autres établissements ont fait leur apparition *“en face”* du collège, *“des écoles subventionnées et patronnées”*¹¹, termes derrière lesquels il faut sans doute comprendre des écoles gouvernementales et américaines. Le soin qui est mis à les dénigrer — *“on a les éducateurs qu'on veut, non ceux qu'on impose”* —, l'objectif assigné à l'Amicale — *“tenir”* — et l'omniprésence à son sujet de la métaphore monumentale¹² situent le principal enjeu : préserver le statut des écoles et du français vis-à-vis d'une concurrence que l'on pressent particulièrement rude.

Depuis la mise en place du protectorat, la crainte que les Anglais réorganisent le statut personnel, et avec lui le régime judiciaire et fiscal du pays et s'entendent avec les nationalistes pour abolir les capitulations était déjà présente. Cette appréhension ne fait que croître avec la déclaration du 28 février 1922 qui

⁹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°34, p. 17, Rapport du consul de France à Alexandrie F. Girieud à H. Gaillard, daté du 9 février 1925.

¹⁰. *Op. cit.*, p. 21. Un petit collège a été ouvert à Faggala en 1912, un autre bâtiment a été construit à côté du grand collège en 1929, et un petit collège ouvert à Héliopolis en 1933.

¹¹. *Ibid.*

¹². On peut encore lire, extrait d'un discours de banquet en 1925, p. 69 : *“Regardez-la, Messieurs, votre Association incomparable, admirez-la dans toute son étincelante et magnifique beauté. Elle est en pierres de taille et son armature est d'acier. Il ne lui manque ni le roc des fondations, ni l'art et les proportions de la disposition intérieure et de la façade, ni la radieuse grâce du frontispice. Son fronton porte fièrement les mots, incrustés dans le marbre : Dieu et Patrie! Honneur et Charité!”*

rend Anglais responsables de la protection des intérêts étrangers, et la campagne électorale de 1926 qui donne lieu à une attaque frontale contre les capitulations dans la presse de langue arabe. A cette épée de Damoclès, que l'on préfère oublier, s'ajoutent des craintes plus spécifiquement scolaires : les Italiens, les Américains et les Britanniques, sans parler des établissements gouvernementaux, s'affirment de plus en plus comme de redoutables concurrents dans le champ éducatif, taraudant les positions françaises.

L'obsession des bilans chiffrés permet de reconstituer avec une certaine précision l'espace — aussi bien géographique que social — occupé par “les écoles françaises” dans le courant des années vingt. Pour cela, une claire compréhension des nomenclatures utilisées et de l'usage auquel on les destine s'impose. Une première approche, liée aux sources officielles égyptiennes, tentera de situer les écoles françaises à l'intérieur du champ éducatif “moderne” du pays. Elle nous permettra de montrer ensuite en quels termes se posent les différentes concurrences étrangères. Mais au delà du simple débat diplomatique, les sources consulaires, traitées en troisième partie, permettront d'analyser le positionnement social de la langue française et des écoles, leur fonctionnement en réseau, et les tensions et les contradictions internes d'une “nébuleuse française”, expression du système social de l'Égypte libérale.

I. LES MIRAGES DE L'INTERCOMMUNAUTARITE

Les sources égyptiennes, et notamment la *Statistique Scolaire* accordent aux écoles françaises des effectifs un peu plus modestes que ne le laissent supposer les rapports consulaires. Si le profil général de la décennie est bien le même, — croissance forte jusqu'en 1925, puis stagnation voire léger recul à partir de 1928 —, les chiffres oscillent entre 25 000 et 33 000 élèves seulement. L'écart est assez significatif pour être révélateur de la tendance de chacun des deux États à s'attribuer un patronnage sur des réseaux éducatifs communautaires en fonction des liens plus ou moins étroits qu'ils entretiennent avec eux : ainsi les écoles israélites, celles des patriarcats catholiques orientaux, de l'Alliance israélite universelle ou de l'Alliance française sont-elles comptabilisées dans l'enseignement français par les services consulaires ; elles grossissent en revanche les effectifs de l'enseignement égyptien ou étranger non-français dans

les tableaux de la *Statistique Scolaire*, dans la mesure où elles relevaient d'une souveraineté égyptienne ou d'une absence de souveraineté nationale.

En pratique, une même école pouvait répondre à la fois aux enquêtes annuelles du consulat français et à celles du ministère des finances égyptien. L'allocation de subventions, la définition d'un régime fiscal plus avantageux, ou le simple maintien de bonnes relations étaient des incitations évidentes à le faire. Si cela pouvait être perçu comme un signe d'allégeance à l'autorité qui centralisait les données¹³, il est clair que cette allégeance n'avait rien d'exclusif : le renseignement d'un questionnaire n'engageait pas vraiment la "nationalité" d'une école et autorisait, si l'on y trouvait en contrepartie un quelconque intérêt, la communication de ces informations à plusieurs autorités.

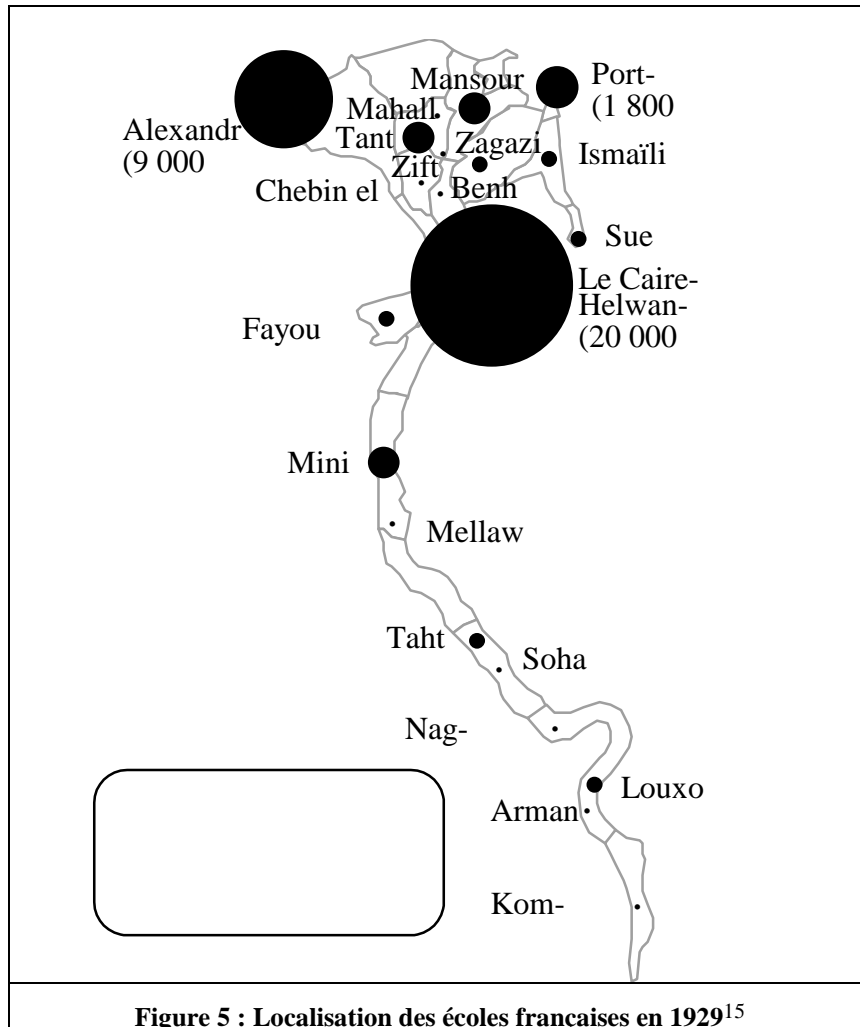
La *Statistique Scolaire* dresse, on l'a vu, le bilan le plus complet de l'état de la scolarisation dans le pays. Reléguant dans un chapitre à part l'enseignement élémentaire égyptien, elle livre des données très précises sur les écoles "modernes" égyptiennes et étrangères, et permet de situer l'enseignement français dans cet ensemble qui lui était, au moins aux yeux des censeurs de l'époque, comparable. Les années vingt représentent à ce titre un tournant. Si les écoles françaises drainent toujours près de la moitié des élèves scolarisés dans l'enseignement étranger, le poids du réseau scolaire égyptien est une donnée qui s'affirme tout au long de la décennie. Celui-ci est presque multiplié par deux en l'espace de dix ans.¹⁴ L'enseignement étranger qui représentait en 1920-21 le tiers des effectifs scolarisés, n'en constitue dix ans plus tard que le quart. Mais c'est surtout dans la géographie des implantations et la fréquentation selon l'origine nationale et confessionnelle que les écarts sont le plus significatifs.

¹³. La *Statistique Scolaire*, comme les rapports consulaires, signalent parfois des refus de répondre de la part de certaines écoles, et, plus souvent, dans les rapports consulaires, des retards masqués par l'utilisation des données de l'année précédente, ou bien encore des réponses incomplètes ou approximatives.

¹⁴. Cf. Annexe 2, documents 1, 2, et 3.

1. Une géographie calquée sur les centres du pouvoir économique et politique

Compte tenu des héritages du siècle précédent, la carte de l’enseignement français en Égypte telle qu’on peut la reconstituer en 1929 présente peu de surprises.



L’agglomération du Caire et celle d’Alexandrie, relayées par des villes moyennes du Delta, du Canal, et, dans une bien moindre mesure, de Moyenne-

¹⁵. Totaux obtenus à partir des statistiques consulaires pour l’année scolaire 1929-1930. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178. Il conviendrait, pour être entièrement fidèle à ce document, d’y rajouter un millier de garçons dans les écoles primaires jésuites de Haute-Égypte, malheureusement mentionnés sans plus de précision.

Égypte, concentrent l'essentiel des implantations. Le clivage entre la Basse-Égypte et la vallée est très visible. En pratique, l'influence française est très faible et très ponctuelle au sud du Caire. Cette structure géographique est très proche de celle qu'on peut observer pour les écoles étrangères d'autres nationalités¹⁶.

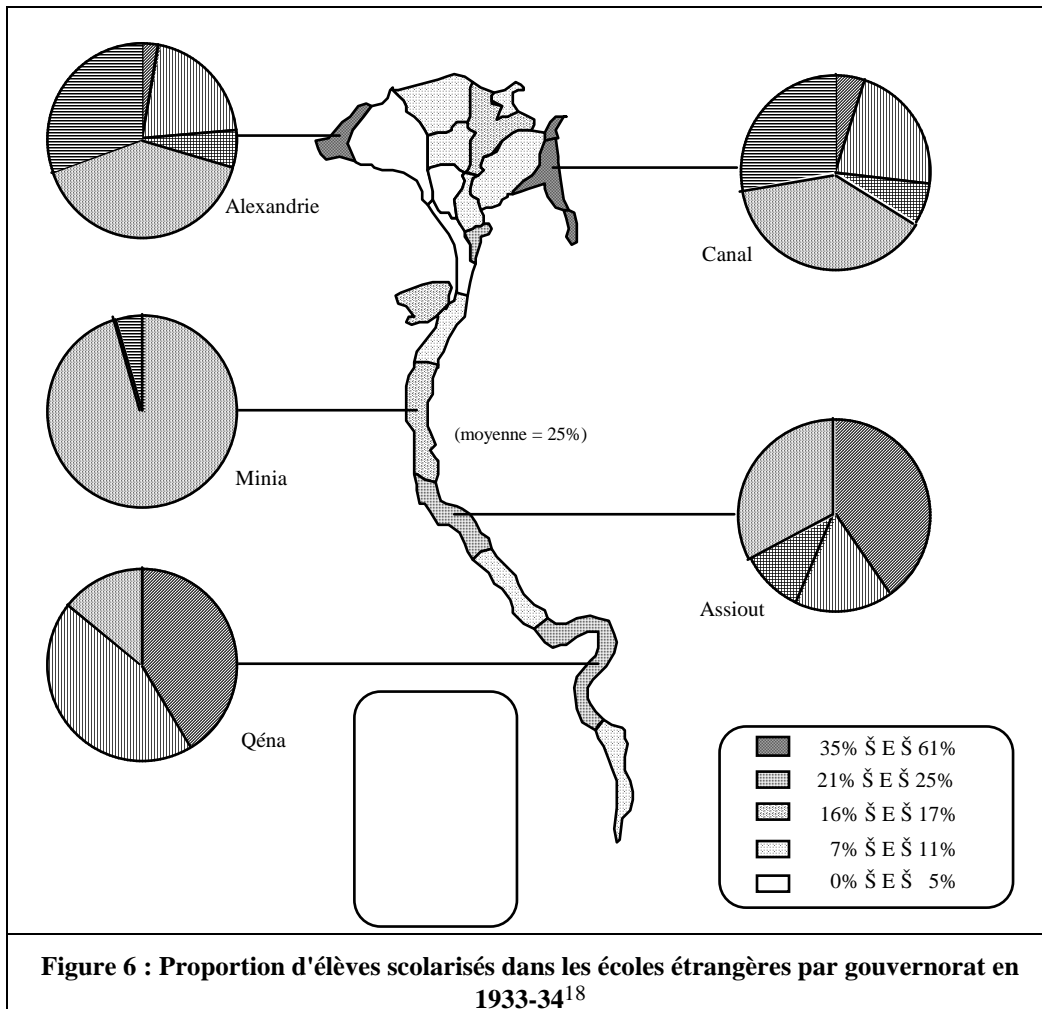
Une carte de scolarisation est cependant par nature largement influencée par la répartition de la population à l'intérieur du territoire, et par le poids des zones urbaines. Une cartographie en termes d'effectifs permet d'approcher deux hiérarchies urbaines parallèles, organisées selon une logique égyptienne et étrangère. Mais dans la perspective qui nous intéresse, c'est aussi en termes d'écart qu'il convient de réfléchir : à l'intérieur d'un système scolaire "moderne" orienté vers la formation d'élites nationales et provinciales, quelles sont les places respectives des formations égyptiennes et étrangères ? Il fallait, pour répondre à ces deux questions, se situer aux environs de l'apogée numérique de l'enseignement étranger, au début des années trente.¹⁷ Ces écoles scolarisent à cette date 25% des effectifs, mais la carte (Figure 6) montre bien l'ampleur des variations, d'une extrémité du pays à l'autre.

Il n'est pas vraiment surprenant de trouver au Caire la majorité des élèves scolarisés dans les écoles étrangères (40% en 1933-34) dès lors qu'on sait qu'il s'y trouve exactement la même proportion dans l'enseignement égyptien. Un écart significatif apparaît avec Alexandrie, où se concentrent 33% des effectifs des écoles étrangères, contre 12% de ceux des écoles égyptiennes. Pour moitié scolarisée dans l'enseignement étranger, Alexandrie, seconde capitale du pays, oscille encore entre deux mondes. Sur la marge orientale de l'Égypte, liée à des intérêts stratégiques et financiers, la zone du Canal est la troisième place forte de la scolarisation étrangère, et cela, presque sans partage. Si la province de Tanta apparaît comme la capitale du Delta pour l'enseignement égyptien (9% de ses effectifs), c'est Mansoura, siège du troisième tribunal mixte, qui rayonne sur la région pour l'enseignement étranger. La hiérarchie urbaine est davantage respectée en Haute Égypte. Dans un contexte marqué par l'indigence de

¹⁶. Cf. Annexe 2, document 6.

¹⁷. L'année 1933-34 a été choisie de préférence aux autres, car elle se situe avant le repli qui affecte les écoles grecques et italiennes, dans une période de dynamisme des autres écoles étrangères (Cf Annexe 2, document 1).

l’investissement scolaire égyptien, Assiout, relayée par Minia au Nord, et, dans une moindre mesure, Qéna au Sud, draine l’essentiel des effectifs des écoles étrangères du Sa‘îd.



Les effets de ceinture de cette hiérarchie urbaine sont perceptibles, même à l’échelle d’une approche par gouvernorats. Les provinces limitrophes du Caire, d’Alexandrie, du Canal, de Qéna enregistrent des taux de scolarisation étrangère

¹⁸. Données provenant de la *Statistique Scolaire, op. cit.* L’intensité des plages grisées est proportionnelle au rapport entre la fréquentation des écoles étrangères et l’ensemble de la population scolaire de chaque province. Ce rapport va de 0% (Guiza) à 61% (Canal), pour une moyenne nationale de 25%. La répartition de ce public entre les différentes écoles étrangères a été rajoutée pour quelques gouvernorats présentant une proportion non négligeable d’écoles étrangères, et une répartition des effectifs entre elles particulièrement originale.

toujours très inférieurs à la moyenne. Cela tend à suggérer que, présentes dans des provinces stratégiquement importantes, les écoles étrangères ne descendent que rarement plus bas, dans la hiérarchie urbaine, que la capitale de province, ou le *markaz*. Cette analyse est peut-être un peu moins fondée au Sud du Caire, où la totalité des écoles étrangères dépendent de missions religieuses. Encore beaucoup d'entre elles se sont-elles repliées, depuis la guerre, sur quelques foyers de diffusion du catholicisme ou du protestantisme en Moyenne-Égypte. Pour les intérêts économiques et géopolitiques européens, l'Égypte à instruire se limite à Port-Sa'ïd, Ismaïlia, Alexandrie et Le Caire, même si, pour les missions religieuses, elle peut remonter un peu plus haut dans la vallée du Nil.

Ces quatre villes des marges du Delta et du Canal sont aussi, avec Mansoura, celles dont le cosmopolitisme est le plus éclectique : la présence d'écoles de toutes nationalités s'y impose, et dans des proportions comparables à la moyenne nationale. En dehors de ces principaux centres, l'Égypte semble assez vaste pour offrir des terrains de prédilection relativement différenciés selon les nationalités. Une ligne de partage oppose ainsi les "terres" grecques ou/et françaises (Minia, Tanta, Suez, Sinai¹⁹), au terrain de lutte des missions américaines et italiennes relevant des franciscains (Qéna, Assiout, Fayoum). La présence grecque, massive à Alexandrie, et diffuse dans le Delta, est négligeable au Sud du Caire ; les écoles américaines sont essentiellement situées en Haute-Égypte, au Caire, et dans le Delta oriental. A la différence des autres puissances, la France, et en réalité surtout la Compagnie de Jésus et les frères des Écoles chrétiennes ont choisi Minia comme tête de pont de leur influence en Haute Égypte.

A l'exception des établissements américains, la géographie des écoles étrangères paraît donc en premier lieu calquée sur celle des communautés allogènes dans le pays. C'est en particulier le cas des écoles grecques et italiennes, et, dans une moindre mesure, des anglaises et françaises. Le second paramètre rendant davantage compte de la localisation de ces dernières est lié aux intérêts économiques, politiques et stratégiques des deux puissances en Égypte.

¹⁹. Une école grecque à T^or scolarise une soixantaine d'élèves sur les quelque 500 que compte la péninsule.

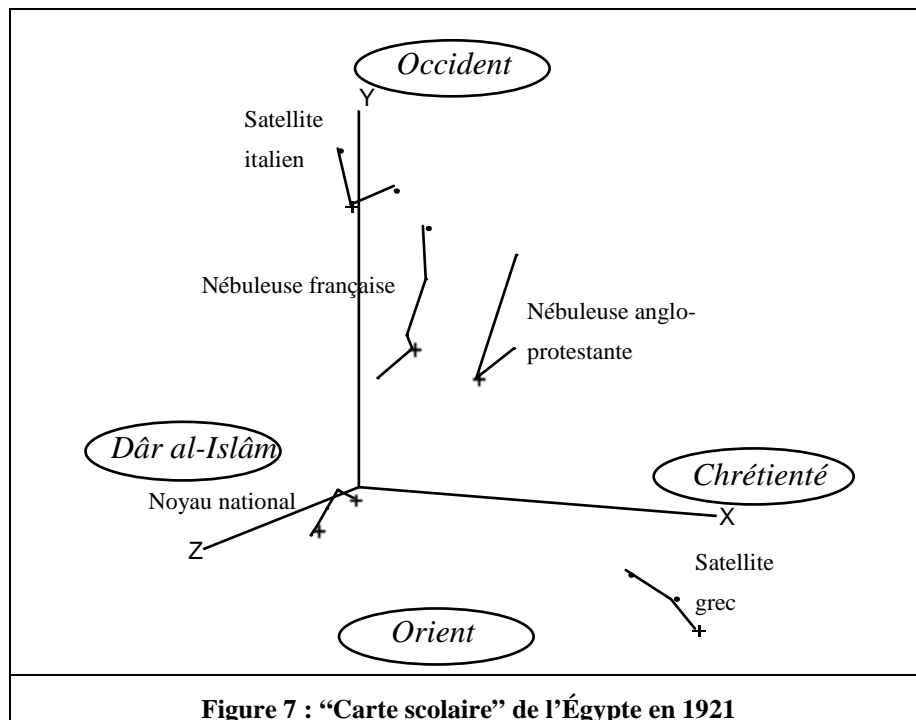
Négoce international, exploitation des filières du coton et de la canne à sucre, tribunaux mixtes et présence dans la haute administration, contrôle du Canal de Suez commandent la présence des écoles. Les établissements américains n'échappent pas à cette attraction des “capitales étrangères d'Égypte”, à cette différence près que l'investissement sur le *Sa'îd* y est bien plus marqué que pour les autres puissances. La vitalité de communautés coptes de Haute et Moyenne-Égypte rend compte de ces implantations missionnaires américaines, italiennes et françaises.

2. Une clientèle de minoritaires

Les inaugurations, les journaux scolaires, les distributions des prix, et les rapports diplomatiques oublient rarement de mentionner, parmi les bienfaits des écoles étrangères (au moins les françaises et les anglaises), leur caractère inter-communautaire : elles constituent un creuset où se côtoient, pour la plus grande gloire de la culture moderne, religions et nationalités différentes. En inaugurant le *Victoria College* d'Alexandrie, Lord Cromer s'en était félicité : “[...] *la fondation de ce collège est un excellent exemple de condensé de la société égyptienne, puisque dans l'effectif total du collège qui atteint aujourd'hui 196 élèves, on trouve 90 chrétiens, 67 israélites et 39 musulmans. Si l'on se tourne vers les nationalités, nous y trouvons des Égyptiens, des Turcs, des Syriens, des Arméniens, des Maltais, des Grecs, des Anglais, des Français, des Italiens, des Espagnols, des Hollandais, des Suisses et des Belges.*”²⁰ On trouverait sans peine des propos similaires sous la plume des responsables de l'enseignement français. Cela va beaucoup plus loin qu'un simple souci de coexistence. Au cours d'une décennie marquée par l'esprit de Genève et la recherche de la sécurité collective, ces écoles se veulent un modèle qui trouve ses prolongements à la fois pratiques et idéologiques dans les Tribunaux mixtes et la Société des Nations. Certains n'hésitent pas en effet à faire des premiers la préfiguration de la seconde, affirmant par la même occasion que l'institution a ramené en Égypte le flambeau civilisateur appelé à éclairer le reste du monde. Reste que le “*condensé de société égyptienne*” évoqué par Lord Cromer demeure singulièrement marqué par les

²⁰. Cité par Guirguis SALAMA, *Histoire de l'enseignement étranger en Égypte aux XIX^e et XX^e siècles*, Le Caire, 1962, p. 176.

préférences communautaires et nationales des puissances qui dirigent ou protègent ces écoles. Entre l'alibi de la non-exclusion et l'absence de préférence affichée pour tel ou tel public, il existe plus qu'une simple nuance. Une vision plus précise de la fréquentation des écoles nous permet d'esquisser une "carte scolaire" de l'Égypte qui met en évidence des usages bien différenciés.



Quelques clefs de lecture permettront de comprendre ce qui est figuré sur cette "carte scolaire". Elle est le résultat d'une analyse factorielle des correspondances pratiquée sur des tableaux de chiffres donnant, pour chaque nationalité d'écoles établies en Égypte, les effectifs d'élèves selon leur religion et leur nationalité²¹.

Chaque nationalité d'écoles, chaque religion et chaque nationalité d'élèves est symbolisée par un point (un "+" pour les écoles) dont trois axes orthogonaux définissent les coordonnées. Ces trois axes factoriels, X, Y et Z,

²¹. Ces analyses ont été réalisées à partir de la *Statistique Scolaire* sur le logiciel *Anaconda 0.8*, mis au point par le Laboratoire Mathématiques Informatique et Statistiques, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Franche-Comté, (Groupement scientifique CNRS Technique Nouvelles en Sciences de l'Homme). Je remercie M. le professeur Claude CONDE d'avoir bien voulu le mettre à ma disposition.

résultent d'une opération mathématique visant à résumer selon trois “facteurs communs” l'essentiel des informations contenues dans le tableau de données de départ. Ainsi, les noms attribués aux axes X et Y sont-ils arbitraires et résultent-ils d'une *interprétation* de l'ensemble des traits distinctifs des écoles, des religions, des nationalités que chaque axe prétend résumer et représenter.

Entre deux points rapprochés de la “carte scolaire” existe une corrélation, matérialisée par un trait reliant chaque point à celui qui en est le plus proche²². Plus on s'éloigne de “l'origine” (l'intersection des trois axes), plus cette corrélation est significative et témoigne de la démarcation d'un type d'écoles, d'une religion, d'une nationalité par rapport à la distribution “moyenne” des élèves dans les écoles, ou inversement, par rapport à la préférence globale de la population scolarisée pour un type d'écoles. Cette distribution moyenne, symbolisée par l'intersection des trois axes, obéit à la loi du nombre, et est largement commandée par le type d'écoles qui compte le plus d'élèves, par la religion et la nationalité majoritaires : la norme correspond à la pratique du plus grand nombre.

Tout comme les nationalités d'écoles, la nationalité des élèves est envisagée sous l'angle de l'autorité politique dont ils dépendent. Les catégories du recensement de 1917 montrent que la “nationalité” des individus est une question de sujétion (*taba'îya*), non de citoyenneté. Les “Britanniques”, “Français”, “Italiens”, “Grecs”..., sont des sujets d'empire (*ra'æîæ al-Ïok^oma...*), pouvant être éventuellement de “race” (*gensîya aÏlîya*) égyptienne, protégés par leurs consulats. Les “Sujets locaux” appelés aussi “Égyptiens” (*ra'æîæ al-Ïok^oma al-maÏalîya* ou bien *miÏrîy^on*) sont des individus de toutes “races” ne bénéficiant pas de protection capitulaire, ce qui incluait donc la plupart des anciens sujets de l'Empire ottoman.

Plus encore que la nationalité, le critère religieux met l'accent sur l'origine nationale des individus concernés, visant à rendre compte, en tout cas

²². Les traits ont été tracés automatiquement en associant à chaque point son plus proche voisin (et lui seul). On trouvera en Annexe 2, document 7 le tableau d'origine et une représentation graphique plus détaillée, en deux dimensions, sans les traits reliant les points les uns aux autres, mais avec le nom de chaque point, celui-ci ayant été ôté de la “carte scolaire” afin de ne pas la surcharger.

pour les Égyptiens, de leur “race”. En effet, à l’intérieur des confessions chrétiennes, les “*Coptes*”, quelle que soit leur obédience (orthodoxes, catholiques, protestants), tiennent une place à part, et ne se mélangent pas aux “*Catholiques*”, aux “*Protestants*”, ni aux “*Orthodoxes*” qui font chacun l’objet d’une colonne distincte. *Musulmans* et *Coptes*, voisins sur les tableaux, forment donc l’ensemble des Égyptiens de souche, par opposition aux religions et confessions considérées comme allogènes : *Orthodoxes* d’obédience grecque, arménienne ou syrienne ; *Catholiques* romains ou levantins²³ ; *Protestants* d’origine britannique ou allemande (anglicans, luthériens)²⁴ ; *Juifs* rabbiniques ou karaïtes ; et les *autres religions*, catégorie derrière laquelle il faut comprendre une majorité de libre-penseurs. Ce mode de classement est, lui aussi, très significatif de la période durant laquelle il est mis en œuvre. Il révèle d’abord l’importance numérique et le poids social des communautés allogènes dans l’Égypte de la première moitié du XX^e siècle. Surtout, dans un monde issu du démembrement de l’empire ottoman, où les appartenances nationales sont appelées à se redéfinir, la “nationalité” des individus ne permet pas à elle seule de les situer. Le paramètre religieux intervient alors comme repérage supplémentaire, corrolaire indispensable de la nationalité, voire fondement ultime de sa légitimité. A plus forte raison lorsque les pratiques de scolarisation viennent renforcer les catégories d’appréhension de la réalité.

Des affinités sélectives

La corrélation sur la “carte scolaire” doit se lire de deux façons. Intuitivement, elle est facile à formuler en termes d’*attirance* d’une religion ou d’une nationalité par un type particulier d’écoles. On est ainsi convenu d’appeler “*satellite*” une nationalité d’écoles attirant de façon préférentielle voire quasi-exclusive “ses” ressortissants et “sa” religion majoritaire ; et “*nébuleuse*” une

²³. L’Église catholique reconnaît six rites orientaux, héritiers du rattachement à Rome d’Églises ou de fractions d’Églises orientales : le rite copte, le rite grec, appelé également byzantin-melkite, le rite arménien, le rite chaldéen, le rite maronite, et enfin le rite syrien, appelé également syriaque.

²⁴. Les écoles de la communauté évangélique (d’origine américaine), sont, rappelons-le, comptabilisées avec les écoles égyptiennes, et les fidèles égyptiens de cette église avec les Coptes. La rubrique “Protestants” regroupe les protestants non-coptes, donc en majorité des sujets britanniques.

nationalité d'écoles recrutant au delà de son champ immédiat d'attraction. A proximité de l'origine, la corrélation est peu significative, c'est-à-dire qu'on ne peut l'interpréter que négativement : si attirance il y a entre une école et un groupe national ou confessionnel, celle-ci ne tend pas à l'exclusivité ; c'est qu'aucun des deux ne s'éloigne de la distribution moyenne des uns par rapport aux autres — marquée sur le graphique par l'intersection des deux axes, “l'origine” —, dans laquelle, nous l'avons dit, la majorité pèse de tout son poids. On voit se dégager ici le second aspect de la lecture d'une corrélation, en termes de *profils voisins*. Ainsi, la proximité de deux écoles, de deux groupes nationaux ou religieux ne signifie pas une attirance des uns par les autres mais une relative similarité de caractères, de comportements scolaires que la définition des axes permet d'explicitier.

Les écoles grecques, italiennes, et anglaises, attirent au premier chef leurs publics nationaux et religieux : les ressortissants grecs et les orthodoxes pour les écoles grecques, les Italiens et les catholiques pour les écoles italiennes, les sujets britanniques et les protestants pour les écoles anglaises. Elles le font néanmoins de façon différente, et à des degrés divers. Le “satellite grec” présente la spécificité la plus forte avec un caractère d'exclusivité qui va s'atténuant lorsqu'on envisage le “satellite italien”, pour disparaître du “satellite anglo-protestant”. L'orientation des “constellations nationales” par rapport à l'origine est riche d'enseignements. Les écoles grecques sont plus distantes de l'origine que les Grecs et les orthodoxes. Plus discriminatoires que les comportements de leurs “sujets”, elles apparaissent ainsi comme l'instrument d'un projet national extérieur à l'Égypte, “tirant” en quelque sorte ceux qu'elles considèrent comme faisant partie de la nation grecque vers “l'extérieur”²⁵. De fait, leur public est composé en 1921 à 98% de Grecs et à 97% d'orthodoxes. La réciproque est moins marquée : 75% des ressortissants grecs et 63% des orthodoxes scolarisés le sont dans ces écoles.

A l'inverse, écoles italiennes et anglaises apparaissent un peu comme des conservatoires culturels au service de communautés allogènes qui entendent le rester. En effet les Italiens, les catholiques, les sujets britanniques et les

²⁵. Cf. Robert ILBERT, “Qui est Grec ? La nationalité comme enjeu en Égypte (1830-1930)”, in *Relations internationales*, n° 54, Paris, été 1988, p. 139-160.

protestants sont plus “centrifuges” que les écoles qu’ils fréquentent. Plus de la moitié des quelque 8 500 italiens scolarisés en Égypte en 1921 le sont dans les écoles italiennes, mais celles-ci, pour moitié italiennes par leurs effectifs, demeurent ouvertes aux Égyptiens et à d’autres nationalités, accueillant à proportion égale musulmans et coptes (chacun des deux groupes constituant environ 15% de leur public). L’absolue priorité nationale et religieuse du recrutement disparaît avec les écoles anglaises. Le tiers seulement des quelque 2 400 sujets britanniques et des 1 700 protestants scolarisés en Égypte y sont inscrits. Les écoles françaises attirent même davantage de Britanniques qu’elles, et ceux-ci ne dédaignent pas non plus les établissements italiens ou égyptiens. Cet éclectisme se retrouve dans les écoles anglaises elles-mêmes, encore plus accusé. Deux élèves sur trois y sont égyptiens en 1921, avec une préférence marquée pour les coptes (un élève sur trois). Tout comme les écoles françaises, dont elles sont sur la “carte” relativement proches, les écoles anglaises recrutent bien au delà de leur clientèle nationale ou confessionnelle propre. Leur caractère pluricommunautaire est donc indéniable. Les ordres de grandeur très différents de chacun des deux enseignements²⁶ empêchent toutefois de situer leur rivalité exactement sur le même terrain.

De la même façon que les écoles italiennes avec qui elles se partagent les catholiques d’Égypte, les écoles françaises sont en partie nationales et au service de près de 60% de la communauté française installée dans le pays (celle-ci totalise un peu moins de 3 000 élèves en 1921). Mais leur recrutement s’étend bien au delà des 1 687 français, qui ne représentent en 1921 que 7% de leur public. Celui-ci est massivement égyptien (53%), et secondairement, dans des proportions très comparables, ottoman, italien, et grec (autour de 12% pour chacune de ces nationalités). A l’image des écoles anglaises et italiennes, et davantage encore que ces dernières, les écoles françaises se situent dans la partie la plus centripète de leur “nébuleuse”. Français et “Autre nationalités” (comprendre surtout ottomans non égyptiens en 1921) y trouvent leur lieu de scolarisation privilégié, et “regardent”, avec les libres-penseurs scolarisés dans les établissements de la mission laïque et dans les écoles italiennes, vers

²⁶. En 1921, les effectifs des écoles françaises (24 492 élèves) sont plus de sept fois plus importants que ceux des écoles anglaises (3 360 élèves).

“l’Occident”. Les communautés juives d’Égypte font elles aussi partie de la nébuleuse française. Cependant, scolarisées pour plus de moitié dans l’enseignement égyptien²⁷, elles sont la partie la plus orientée vers “l’Orient” et vers le “*Dâr al-Islâm*” de la “constellation”.

Au voisinage immédiat du “centre de gravité” de la distribution, le “noyau national” s’organise autour de deux pôles. Les musulmans et les écoles égyptiennes sont les plus éloignés du centre, les coptes et les écoles américaines en sont les plus proches. Les Égyptiens se situent entre les deux. Si l’enseignement égyptien est la filière normale de 91% des musulmans, les coptes ne s’y orientent qu’à 72%, une partie non négligeable d’entre eux marquant ainsi leur préférence pour les écoles étrangères françaises, américaines et italiennes qui comptent, dans l’ordre décroissant, les effectifs coptes les plus nombreux. Des trois, les écoles américaines sont les plus exclusivement missionnaires. Deux élèves sur trois y sont coptes, et une bonne part du tiers restant sont musulmans. Présentes en Égypte depuis 1854, les écoles américaines sont à l’origine de la formation de la communauté copte évangélique ; leur géographie est en priorité calquée sur celle des communautés coptes en Moyenne et en Haute Égypte. Cette caractéristique de leur recrutement au sein d’une minorité nationale les fait, plus que les autres écoles étrangères, participer d’une scolarisation spécifiquement égyptienne.

La mise en évidence de ces affinités préférencielles n’est qu’une des conclusions que l’on peut tirer de cette “carte scolaire”. Les positions des “constellations nationales” par rapport aux axes factoriels peuvent à présent nous éclairer sur la manière dont ces préférences se conjuguent, s’opposent ou s’ignorent.

Des oppositions anciennes et pérennes

Les axes (on les appelle aussi “facteurs”) sont construits de façon à mettre en évidence, de façon dégressive, plusieurs niveaux d’oppositions à l’intérieur du tableau de données de départ. Ils synthétisent trois “directions” d’écart à la

²⁷. La scolarisation des Juifs dans l’enseignement égyptien est essentiellement le fait des “écoles de la communauté israélite d’Égypte”, où les enfants apprennent en priorité le français, et très peu celui du Ministère de l’Instruction Publique.

moyenne, de la plus pertinente (l'axe 1 (X), qui résume à lui seul environ 60% de l'ampleur des écarts à la moyenne) à la plus secondaire (l'axe 3 (Z), qui en rend compte de moins de 6%)²⁸. Les élèves ressortissants grecs, les écoles grecques et les élèves orthodoxes commandent l'écart le plus significatif à la moyenne, et impriment donc sa direction à l'axe 1. Les coordonnées de chaque point sur cet axe sont fonction des affinités avec le "monde" grec orthodoxe. On voit que tous les points de la nébuleuse nationale, dont les coordonnées sont négatives sur cet axe, sont en opposition avec cet ensemble. Les écoles égyptiennes accueillent peu de Grecs, et, en retour, les écoles grecques ne comptent que peu de musulmans. Les autres écoles et communautés n'ont ni attirance ni répulsion marquées pour le monde grec. C'est selon d'autres critères qu'il faut les distinguer. L'axe 2 (Y) corrige et précise la première approximation donnée par l'axe 1, et prend plus largement en considération l'originalité des élèves italiens et des catholiques, dont les écoles italiennes, et, dans une moindre mesure, les écoles françaises, constituent les établissements de prédilection. L'axe 3 enfin, rend compte d'un trait négligé par les deux axes précédents, et isole élèves anglais, élèves protestants et écoles anglaises du reste de la représentation.

La distribution des points en 1921 en fonction des deux axes principaux et des quadrants qu'ils délimitent, met en évidence une opposition fondamentale entre tout ce qu'on a pu appeler "noyau national" (écoles égyptiennes, écoles américaines, élèves musulmans, coptes, ressortissants égyptiens) et écoles étrangères ; et une opposition secondaire entre monde grec et noyau national d'un côté, et les écoles, nationalités et religions liées aux puissances occidentales de l'autre. C'est de cette observation qu'on a pu tirer les quatre "points cardinaux" de cette "carte", assurant le lien entre topographies symboliques et pratiques sociales.

Les écoles des "chrétiens occidentales" dessinent les contours d'un monde qui n'est pas sans rappeler celui de Durell : un ensemble cosmopolite et interconfessionnel vivant en Égypte et partageant si ce n'est la même culture, du moins la claire conscience de sa singularité, de son originalité par rapport à la masse "indigène". Autour des écoles françaises et anglaises, et dans une moindre

²⁸. Les contributions au χ^2 des axes X, Y, Z sont de 58%, 31% et 6% pour 1921.

mesure des italiennes, gravitent la plupart des minorités nationales et religieuses, susceptibles de fréquenter presque indifféremment l'un ou l'autre type d'établissement au gré des circonstances, des places disponibles et des tarifs pratiqués. Champ magnétique d'intensité considérable orienté vers l'Occident chrétien, l'école “intercommunautaire” est une réalité tangible qui s'inscrit dans la perspective impériale de puissances européennes soucieuses de former, au mieux de leurs intérêts politiques, économiques, stratégiques et culturels, les élites locales relais de leur pouvoir. La scolarisation vient en quelque sorte matérialiser et confirmer la protection de ces puissances sur les minorités. Mais elle en transforme aussi progressivement le sens, et ouvre la voie à d'incessantes luttes d'influence. Il ne s'agit plus seulement de leur garantir une sécurité et une liberté de culte qui étaient acquises en Égypte depuis bien longtemps, mais de susciter des formes de reconnaissance, voire d'allégeance, en contrepartie d'une promotion sociale assurée par l'école. En rupture avec les données de la démographie, cette école “intercommunautaire” demeure toutefois fondée sur l'exclusion de la majorité des habitants de l'Orient musulman.

Un double niveau d'exclusion

Le système d'exclusion sur lequel repose l'enseignement moderne en Égypte des années vingt aux années 1950 fonctionne à plusieurs niveaux. En premier lieu, la scolarisation dans l'enseignement “moderne” confère aux minorités confessionnelles une importance disproportionnée par rapport à leur poids démographique. En 1921, les musulmans sont minoritaires dans l'enseignement “moderne”. 45% des élèves scolarisés sont des chrétiens²⁹, et 7% sont des juifs. Le recensement de 1917 indique que les chrétiens ne représentent pourtant que 8% de la population du pays, et les juifs un peu moins de 0,5%. Ces écoles, toutes nationalités confondues, n'accueillent donc les musulmans que dans des proportions tout à fait inférieures (48%) à leur importance dans la société. Elles font en revanche l'objet d'un investissement considérable de la part des minorités confessionnelles. Cette donnée gardera une réalité tout au long de

²⁹. Sur ces 45%, 27% sont des coptes, 10% des orthodoxes, 7% des catholiques et 1% des protestants.

la période libérale, même si, dès 1933-34 les musulmans sont devenus majoritaires et représentent 55% des élèves³⁰.

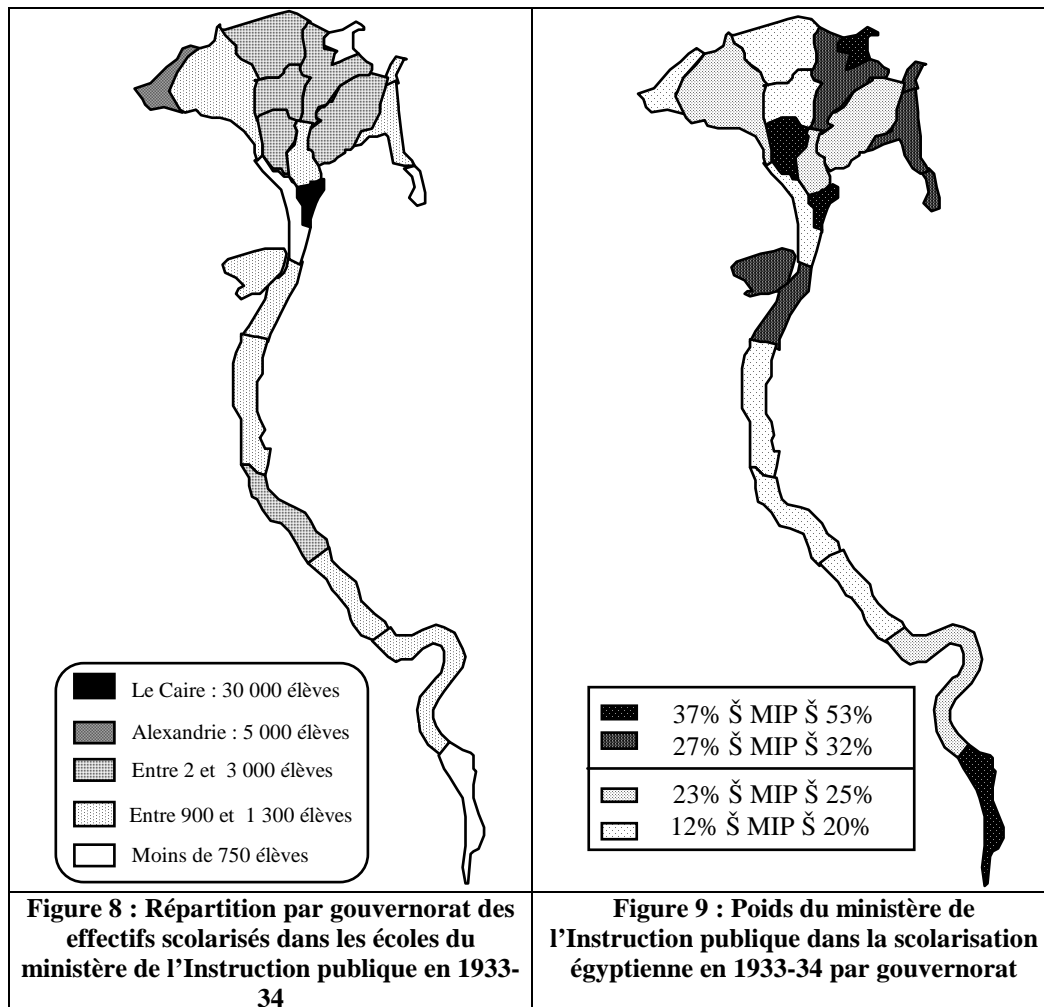
Ce premier degré de l'exclusion se double d'un second, qui, lui, apparaît sur la "carte scolaire". Déjà sous-scolarisés, les musulmans sont sous-représentés dans toutes les écoles étrangères, et demeurent, dans leur immense majorité, "cantonnés" dans l'enseignement égyptien. Ce déficit relatif de musulmans dans l'enseignement étranger est lui aussi une donnée ancienne, appelée à durer, même si elle s'atténue un peu au fil du temps³¹.

La *Statistique scolaire* pose pourtant ici un problème d'interprétation, qui tient à la définition de ses catégories. Si l'enseignement "égyptien" a toutes les apparences d'un enseignement "national", par opposition à des réseaux de scolarisation "étrangers", il ne permet en aucun cas de faire ressortir l'action spécifique de l'État, qui s'exprime notamment — mais il est vrai pas uniquement — à travers celle du ministère de l'Instruction publique. Dans les tableaux généraux, on ne peut distinguer, parmi les écoles égyptiennes, celles qui relevaient du ministère de l'Instruction publique de celles qui trouvaient leur origine dans des initiatives privées, locales ou communautaires, notamment coptes et juives. Dans tout cet ensemble de recueils, aucune information n'est donnée sur la répartition par religion ni nationalité des écoles dépendant de ce ministère. Seule la variable géographique, reconstituée gouvernorat par gouvernorat, permet cette approche différenciée.

Un bref retour à la géographie s'impose donc à présent pour tenter de comprendre le sens de l'action gouvernementale, réévaluer l'ampleur, et mesurer surtout la portée de cette opposition entre enseignement égyptien et étranger.

³⁰. En 1951 encore, 20% de la population scolaire est chrétienne. Bien que l'écart se soit atténué, les chrétiens demeurent encore à cette date sur-représentés dans l'enseignement "moderne".

³¹. Cf. Annexe 2, documents 8 et 9.



L'action du ministère de l'Instruction publique est concentrée dans la capitale (Figure 8), où l'État affirme en quelque sorte, en réunissant plus de la moitié de ses élèves, ses prérogatives régaliennes. Le reste de la répartition n'est qu'un saupoudrage dans les capitales provinciales, marqué, comme sur toutes les cartes, par une profonde inégalité entre la Haute et la Basse-Égypte.

La seconde carte (Figure 9) a été construite de façon à pondérer ce constat, sans être le simple négatif de celle qui a été présentée plus haut (Figure 6). Les effectifs scolarisés dans l'enseignement public ont été rapportés au total des écoles considérées comme égyptiennes, sans prendre en considération l'enseignement étranger. Cela permet de faire ressortir, à l'intérieur de

l'enseignement comptabilisé comme "égyptien", le rôle de l'investissement éducatif gouvernemental dans chaque province³².

A l'exception des provinces du Caire et de Mansoura, cet investissement apparaît important partout où toutes les autres initiatives sont les plus faibles, et où le ministère est l'un des seuls opérateurs (Cf. Annexe 2, doc. 6) : les provinces d'Assouan, de Damiette et de Menoufeya sont en effet parmi celles où les effectifs scolarisés sont les moins nombreux. L'action du ministère de l'Instruction publique relève ainsi d'un rôle compensateur de l'État, qui n'est pas sans rappeler celui de la municipalité d'Alexandrie au "temps des notables"³³, mais à une tout autre échelle. Agissant comme une "communauté supplémentaire", il participe à l'effort d'instruction partout où l'initiative des communautés, des missions étrangères, des conseils provinciaux ou des sociétés de bienfaisance s'avère insuffisante. Dans la zone du Canal, dont le peuplement remonte à moins d'un siècle, ou dans la province de Mansoura, il est clair que les écoles gouvernementales ont pris en charge l'instruction des musulmans, négligée par des écoles étrangères tournées en priorité vers leurs propres colonies ou les populations chrétiennes. Ce rôle était tenu à Alexandrie par la municipalité et la société de bienfaisance *al-'urwa al-wuthqa* qu'elle subventionnait, ce qui explique la faiblesse relative de l'investissement gouvernemental dans la ville. Il en va un peu de même à Tanta, où le rôle plus affirmé des bourgeoisies locales et d'une tradition vivace d'enseignement autour de la mosquée d'Al-Badawi faisaient du ministère de l'Instruction publique un acteur de poids, mais n'occupant pas la première place sur la scène éducative.

On ne peut manquer en revanche d'être frappé par l'indigence relative et absolue de l'investissement éducatif gouvernemental en Moyenne et Haute-Égypte, presque partout très inférieur à la moyenne nationale. Là, c'est plutôt l'action des missions étrangères, des sociétés de bienfaisance coptes et des conseils provinciaux qui vise à pallier les insuffisances anciennes de l'action de l'État. Mais la scolarisation missionnaire et communautaire était destinée en

³². En moyenne, sur l'ensemble du pays, le ministère de l'Instruction publique gère 28% des effectifs de l'enseignement égyptien, et 21% des effectifs scolarisés dans les écoles modernes (égyptiennes et étrangères confondues). Les initiatives privées, locales et communautaires considérées comme égyptiennes représentent donc plus de la moitié de l'effort scolaire (54%).

³³. Cf Robert ILBERT, *Alexandrie, op. cit.*, p. 435 et suiv.

priorité à un public copte, même si ce n’était pas de façon complètement exclusive. La petite cinquantaine d’écoles gouvernementales présentes au sud du Caire, qui scolarisent en tout et pour tout en 1933 moins de 10 000 élèves, ne font qu’apporter un rééquilibrage en faveur des musulmans.

Il faut donc considérer l’essor éducatif sans précédent qu’a connu l’Égypte dans les années vingt comme un rattrapage bénéficiant en priorité à des sujets locaux musulmans sous-scolarisés, en grande partie orchestré par le ministère de l’Instruction publique. En d’autres termes, l’État qui se construit apparaît, dans son action scolaire, comme un État communautaire, assurant la défense et la promotion sociale des sujets locaux musulmans, considérés comme “purs égyptiens”, tant dans les représentations dominantes que dans la loi sur la nationalité finalement promulguée en 1929³⁴. Cela ne signifie pas que les écoles gouvernementales aient été fermées aux coptes ni même aux juifs. Mais il est clair que le retard éducatif était moins criant pour ces communautés, qui voient leur poids relatif dans l’enseignement moderne diminuer de 1921 à 1933. Elles ont donc nettement moins profité que les musulmans de l’expansion de l’enseignement gouvernemental. Par ailleurs, l’implantation de l’instruction religieuse musulmane en 1925 dans ces écoles trahissait l’objectif “communautaire” qui leur était assigné, et était susceptible de dissuader juifs et chrétiens de les fréquenter.

Face à ce modèle communautaire par ses origines et national par son échelle et son lien avec l’État, les écoles françaises, comme les autres écoles étrangères mais à des degrés divers, représentaient la promotion d’un modèle intercommunautaire qui n’avait ni l’ambition, ni les moyens d’être un enseignement de masse, sauf pour quelques communautés ou colonies présentes en Égypte. Agissant sur un autre terrain que celui des classes moyennes musulmanes, ces écoles étaient toutes liées à des clientèles de minoritaires, qui avaient intérêt à maintenir cette avance prise en matière d’éducation “moderne”. Leur conservatisme, mais aussi leur désarroi s’affirment au fil des années vingt, à

³⁴. Cf. F. ABECASSIS et A. KAZAZIAN, “L’identité au miroir du droit”, *op. cit.*, p. 17 à 22. L’article 6 de la loi du 27 février 1929 prévoyait une égyptianisation automatique sur deux générations des étrangers se rattachant “à la majorité de la population d’un pays de langue arabe ou de religion musulmane (Algériens, Tunisiens, Marocains...)”.

mesure que les statuts personnels ont tendance à se figer en appartenances nationales, transformant une partie des sujets locaux non-musulmans en étrangers. Cette nouvelle donne offre prise à une vive concurrence entre les puissances européennes.

II. LE HEURT FEUTRE DES IMPÉRIALISMES

On comprend peut-être un peu mieux à présent les enjeux de la politique scolaire française en Égypte à l'époque libérale. Derrière des ambitions affichées comme uniquement culturelles, les objectifs économiques et politiques étaient essentiels. L'entretien (au moindre coût) d'un réseau éducatif autonome était devenu l'instrument principal d'une protection effective, et pas seulement nominale ou rituelle sur les communautés catholiques dont ce réseau avait assuré la promotion. Du fait de l'inertie propre aux systèmes éducatifs (les bâtiments restent en place une fois construits, et on ne change pas facilement d'école d'une génération sur l'autre), et de la place du français dans le champ du pouvoir égyptien, la position pouvait paraître au début des années vingt non seulement acquise, mais en voie d'extension à d'autres communautés. La quasi-totalité des juifs scolarisés d'Égypte étaient ainsi intégrés à la mouvance française on en tout cas francophone, tout comme une bonne partie des Italiens, des Grecs, ou des *“personnes à la nationalité mal définie”*.³⁵

Le maintien — ou la remise en vigueur — de passerelles entre le réseau français et le système scolaire gouvernemental était le second volet de cette politique culturelle. Il y avait en perspective la recherche d'une intégration des “protégés” à l'État égyptien, susceptible de garantir dans l'avenir la poursuite d'une activité économique à laquelle la France était largement associée. Mais cet objectif n'avait été réalisé, on l'a vu, que bien en-deçà des espérances initiales. Dès la rentrée 1925, un sérieux bémol était mis aux ambitions françaises sur ce terrain. En matière économique non plus, les positions n'étaient pas définitivement acquises. La France était en effet en 1921 le deuxième partenaire commercial de l'Égypte, derrière l'Angleterre. La remarquable percée des cotonnades italiennes et des automobiles Fiat sur le marché égyptien, soutenues par des pratiques de dumping et des facilités de crédit accordées par la la *Banco*

³⁵. Cf supra, et Annexe 2, document 7.

Italo-Egiziano, permirent à l'Italie de la déloger de cette place dès 1923.³⁶ Reléguée au rang de troisième partenaire, elle y était encore menacée par l'activité des États-Unis et de l'Allemagne.

Le rayonnement sur les minorités d'Égypte était donc l'un des principaux atouts susceptible de préserver sur le long terme un statut privilégié à la langue française et de maintenir la France dans un rôle économique de premier plan. Mais elle n'était pas la seule à agir dans ce champ. Dès le début de la décennie, Henri Gaillard en manifestait la crainte : *“Néanmoins, ne croyons pas que désormais nos écoles pourront vivre et se développer en toute liberté et tranquillité. La lutte pour l'influence continue avec nos concurrents italiens et américains, qui n'hésitent pas à distribuer à leurs écoles des sommes énormes, et songent à établir au Caire une Université américaine.”*³⁷ Les enjeux étaient différents selon les puissances. Opérant presque sur le même public que les institutions françaises, l'Italie cumulait les deux principaux objectifs que l'on retrouvait à des degrés variés chez l'une ou l'autre. Il s'agissait à la fois d'empiéter sur les positions de la France par la conquête de nouveaux protégés, et de limiter par la même occasion l'influence que celle-ci pouvait avoir sur sa propre colonie, qu'elle soit d'origine allogène ou locale. Cette seconde visée était aussi celle des *kynotis* hellènes et du consulat de Grèce, et était d'autant plus accusée dans les années vingt que le soutien de la France à la jeune république turque était ressenti par eux comme une trahison³⁸. La perspective d'une plus large indépendance de l'Égypte fit rentrer les Britanniques dans la compétition à partir de 1928, avec le soutien des Américains. Certains d'entre eux en effet ne se privent pas de les mettre en alerte contre *“l'emprise que nos Écoles nous donnent*

³⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°27, note du consul de France à Alexandrie sur l'activité économique et bancaire de l'Italie en Égypte, 8 nov. 1926.

³⁷. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°32, p. 98-102, propositions d'allocations pour 1920 faites par Gaillard au Département, 15 juillet 1920.

³⁸. Un rapport du 22 mars 1923 (ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, p. 93) signale qu'à Alexandrie, on a constaté *“une diminution appréciable des éléments grecs et arméniens, les parents tenant à marquer ainsi leur désapprobation de la politique française en Orient ; mais cette diminution a été compensée par un apport d'autres éléments levantins ou israélites.”*

sur la mentalité des jeunes Égyptiens qui les fréquentent.”³⁹ Alexandrie plus que le Caire était le terrain privilégié de cet affrontement, celui où il s’exprimait de la façon la moins feutrée. C’est là que les colonies grecque et italienne étaient les plus nombreuses ; c’est là aussi que l’importance relative de l’enseignement étranger conférait aux communautés juives et chrétiennes un poids social considérable. Alors qu’au Caire, le sentiment d’une collusion des intérêts étrangers face au mouvement national pouvait atténuer l’expression des rivalités, à Alexandrie, “la communauté des intérêts” était en train de voler en éclats. Courtisées de tous côtés, les communautés et leurs membres pouvaient croire jouer un jeu autonome ; les uns et les autres commençaient en réalité à être taraudées par le modèle et les exigences des États-nations.

1. Les remises en cause du protectorat religieux

Le réseau scolaire français en Égypte n’était dans la plupart des cas qu’indirectement relié à l’État, et était pour l’essentiel un réseau missionnaire. C’est la proportion majoritaire des religieux français dans ces institutions enseignantes et la protection qu’exerçaient les consuls de France sur les congrégations catholiques de rite latin et leurs membres qui faisaient de ces établissements de véritables enclaves françaises. Ils n’étaient ainsi pas soumis aux droits de douane sur leurs importations, ni assujettis au paiement d’impôts égyptiens. A côté de cela, le patronnage exercé par la France sur les catholiques orientaux ne se manifestait plus qu’à travers le rituel désuet des honneurs liturgiques rendus aux représentants français lors des messes consulaires. Mais il se concrétisait aussi dans les écoles dont ces “Orientaux” constituaient la majorité du public⁴⁰ par l’accès à un enseignement étranger “hors-taxes” pour tout ce qui concernait les manuels scolaires, la papeterie, les uniformes et parfois même l’alimentation. Si les frais de scolarité pouvaient être élevés, voire parfois prohibitifs pour certaines écoles, leurs frais de fonctionnement ne l’étaient pas trop, d’autant que les institutions reposaient en grande partie sur des religieux bénévoles qui n’avaient pas de prétentions salariales autres que celles nécessaires

³⁹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n° 34., p. 154. Compte-rendu de l’article déjà cité de Pierre Crabites “The cultural Dominions of France”.

⁴⁰. Cf supra et Annexe 2, document 7.

à l’entretien de leur communauté. Elles avaient donc une marge de manœuvre qui leur permettait de financer des scolarités gratuites ou peu onéreuses.

En s’attaquant de front au protectorat religieux de la France en Égypte, l’Italie et la Grande-Bretagne menaçaient la clef de voûte de l’influence française sur les minorités. Derrière la bataille contre des honneurs liturgiques surannés rendus aux consuls de France, il s’agissait, pour l’Italie, de rendre visible et manifeste la fin d’un monopole français sur le catholicisme oriental et d’y occuper la place qu’elle estimait devoir lui revenir ; pour la Grande-Bretagne de préparer l’abolition des capitulations et d’apparaître comme le seul protecteur légitime des intérêts des étrangers et des minorités dans le pays. Leurs démarches témoignaient d’une représentation commune et totalement partagée d’un certain positionnement des élèves francophones par rapport à la France.

La tournée des prélats

L’action conjuguée des deux puissances trouva rapidement une pleine application. Elles parvinrent à contraindre la France à la conférence de San Remo (avril 1920) à abandonner son protectorat religieux sur les catholiques de Palestine, devenue mandat britannique. Quelques mois plus tôt, le Quai d’Orsay avait pris acte des évolutions politiques du Proche-Orient et tiré les conséquences de la dislocation de l’Empire ottoman. Avec la généralisation des mandats, la protection individuelle, devenue obsolète, était appelée à disparaître lorsque seraient réglées les questions de nationalité. *“La puissance mandataire devra alors étendre sa protection à tous les nationaux des pays placés sous son mandat et la retirer aux nationaux des pays placés sous le mandat d’une autre puissance.”*⁴¹

Mais le cas de l’Égypte était particulier, dans la mesure où elle avait été retirée assez tôt de la mouvance ottomane pour n’être pas incluse dans le partage de 1920. La déclaration unilatérale d’indépendance venait en outre compliquer les choses. Il ne pouvait, pour la France ou les autres puissances capitulaires, être question de renoncer sans contrepartie aux protections individuelles, pas plus qu’il n’était envisageable pour les autorités égyptiennes, d’en faire bénéficier des Ottomans installés depuis plusieurs générations en Égypte, où ils avaient toujours

⁴¹. ADQO, série E-Levant, sous-série Syrie-Liban, volume n°130, note du 31 janvier 1921.

été considérés comme des sujets locaux. De surcroît, les blocages politiques et la complexité de la question de la nationalité favorisèrent en Égypte tout au long des années vingt la poursuite un peu anachronique d'un jeu ancien de course à la protection et aux protégés, qui était ailleurs en train de s'achever. Les établissements scolaires, autant que la nationalité des hiérarchies religieuses en étaient les principaux enjeux. La présence d'un évêque français ou italien à la tête d'un vicariat apostolique apparaissait comme une garantie au développement des œuvres scolaires de ses compatriotes.

Trois hauts dignitaires de l'Église catholique firent le voyage d'Égypte au lendemain de la Première guerre mondiale. Les autorités britanniques, italiennes et françaises donnèrent à ces visites un caractère plébiscitaire, dont la France, qui put mobiliser le gros de ses effectifs scolaires, parvint à tirer avantage. Mais le Vatican sut maintenir un subtil équilibre national entre les deux sièges épiscopaux latins d'Égypte⁴² et celui de la délégation apostolique⁴³.

Le premier à se rendre au Caire fut le Cardinal Bourne, archevêque de Westminster, grand-aumônier de la flotte britannique. Sa venue en janvier 1919 avait un caractère pédagogique affirmé dès ses premières déclarations : *“il n'est pas mauvais de faire voir que même en parlant anglais, on peut être catholique.”*⁴⁴ Mais elle était également liée à la vacance du poste de délégué apostolique d'Égypte et d'Arabie, jusque-là occupée par un évêque italien, et du trône épiscopal du vicariat apostolique du Delta, vacant depuis 1915, et considéré comme l'apanage des pères des Missions africaines de Lyon. Les autorités françaises s'alarmèrent de la possible conjonction entre un protectorat britannique et une mainmise anglaise sur l'Église catholique d'Égypte. Un rapport postérieur prête même des intentions assez précises au gouvernement britannique : *“supprimer les deux vicariats apostoliques, et les faire remplacer par trois évêchés, avec trois évêques anglais. L'Égypte serait ainsi soustraite à*

⁴². Cf. Annexe 1, document 3.

⁴³. Le code de droit canonique de 1917 distinguait quatre catégories de légats. Parmi elles, les délégués apostoliques étaient chargés de la surveillance de l'Église du pays où ils exerçaient leurs fonctions, tous rites confondus. A la différence des nonces et internonces, leur fonction ne revêtait pas de caractère diplomatique.

⁴⁴. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, Affaires religieuses, p. 7.

*la Propagande, et soumise à la hiérarchie ecclésiastique régulière.”*⁴⁵ Ces craintes paraissent d’autant plus justifiées que le prélat avait déclaré au supérieur des jésuites du Caire “*que les Capitulations n’étaient pas éternelles, et qu’au point de vue des intérêts religieux, elles n’avaient plus d’importance sous le protectorat si libéral de l’Angleterre.*”⁴⁶ Les démonstrations de francophilie de la part des élèves des écoles françaises et de leurs enseignants ne manquèrent pas tout au long de la visite. “*La Supérieure du Couvent de la Mère de Dieu ne m’a-t-elle pas raconté que ses élèves, filles et sœurs d’avocats et de fonctionnaires égyptiens nationalistes, avaient failli s’insurger à la nouvelle qu’elles allaient recevoir un Cardinal anglais.*”⁴⁷ Le ministre de France en Égypte soupçonnait Rome de vouloir nommer à la délégation apostolique un italien anglophile ou un anglais italianophile.⁴⁸ C’est, au mois de mai le Révérend père Couturier, dominicain, qui fut nommé Visiteur apostolique en Égypte. Ce religieux, naturalisé anglais, “*pass[ait], dans les milieux ecclésiastiques, pour cacher sous une origine française, des sentiments très anglais.*”⁴⁹

Assez vite après son arrivée, au mois d’août, le nouveau délégué confia au consul de France d’Alexandrie, M. Méric de Bellefon, qu’il était assailli de demandes de religieux — essentiellement italiens — désireux que le Saint Siècle les dégage de la protection de la France en Orient. Le consul de France invoqua les capitulations, admit que “*des communautés catholiques ayant une nationalité nettement définie — allemande, autrichienne ou italienne — [puissent] hisser le pavillon national et réclamer la protection de leur consulat*”⁵⁰, mais exclut de ce cas de figure les couvents relevant de la Custodie de Terre Sainte, même si, à

⁴⁵. *Ibid.*, “Note sur l’action religieuse de la France en Égypte et le Saint Siècle” datée du 29 mars 1920, p. 79 et 80

⁴⁶. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 7.

⁴⁷. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, lettre de Lefevre-Pontalis à Pichon, datée du 18 janvier 1919.

⁴⁸. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, Pierre Lefevre-Pontalis, 31 janvier 1919.

⁴⁹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, Laffon, consul de France à Port Saïd, au MAE, le 23 juillet 1919.

⁵⁰. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 26.

Alexandrie et sur l'ensemble du territoire du vicariat apostolique⁵¹, ils étaient majoritairement composés de religieux italiens.

C'est dans ce contexte qu'arriva en novembre 1919 le cardinal italien Giustini, légat du Pape, débarqué à Alexandrie sur un navire de guerre italien battant pavillon de la famille royale d'Italie. Méric de Bellefon, simple suppléant, était inquiet de se voir contester la préséance sur le consul d'Italie ; mais elle fut respectée. A Port-Saïd en revanche où le cardinal réembarqua pour Rome, les consuls français et italiens se livrèrent à une véritable course de vitesse vers le port pour être le premier à le saluer au nom de la communauté catholique de la ville. Tout cela ne laissait guère de doute sur les intentions italiennes. S'étant procuré une statistique détaillée de leurs écoles, Gaillard tira très rapidement les sonnettes d'alarme : *“Je sais, d'autre part, d'une très bonne source, que les autorités italiennes se proposent non seulement d'augmenter dans de très fortes proportions les subventions accordées, mais encore d'accroître le nombre des établissements italiens ou protégés par l'Italie dans tout le pays.”*⁵²

La visite tant attendue par les autorités françaises d'un prélat français eut lieu deux mois après celle de M^{gr} Giustini, en janvier 1920 lorsque le cardinal Dubois, archevêque de Rouen, arriva en Égypte. Lefevre-Pontalis n'eut qu'à signifier aux délégués des groupes nationalistes et aux Ulémas de l'Université d'Al Azhar qu'il en appelait à leurs sentiments bien connus d'amitié pour la France pour qu'ils s'abstiennent de toute démarche compromettante, malgré l'apparat qui entourait les déplacements du cardinal dans la ville du Caire. Celui-ci prit soin de visiter des établissements italiens, et d'autres de rites orientaux *“sur lesquels s'étend le protectorat séculaire de la France”*⁵³, ainsi que les plus importants établissements français laïques d'instruction : lycée, école de Droit,

⁵¹. Le vicariat apostolique d'Alexandrie s'étendait sur la quasi-totalité du territoire égyptien (on parle encore à l'époque du vicariat apostolique d'Égypte), à l'exception d'une partie de la Basse-Égypte qui, rappelons-le, en avait été détaché pour devenir vicariat apostolique du Delta, également appelé vicariat apostolique d'Héliopolis. Les paroisses du vicariat d'Alexandrie étaient desservies par des franciscains, dépendant de la Custodie de Terre-Sainte, alors que celles du Delta l'étaient par des pères des Missions africaines de Lyon.

⁵². ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, p. 154, lettre du 27 juillet 1920.

⁵³. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 46.

Institut archéologique. La démonstration d’union sacrée et l’insistance mise sur les institutions d’enseignement visait avant tout à manifester l’étendue et l’actualité du protectorat : *“Palestiniens, Syriens catholiques, Grecs unis, Maronites, Arméniens, Chaldéens, tous furent unanimes à proclamer ce qu’ils devaient à la France leur protectrice et leur éducatrice, dont l’éclatante victoire sur les ennemis du Droit, de la Liberté et de la Justice, leur causait une joie unanime.”*⁵⁴

Le ministre de France et le prélat étaient dans les mêmes dispositions. Pour l’un comme pour l’autre, il s’agissait d’une démonstration de souveraineté de la France sur le peuple catholique d’Égypte. Pierre Lefèvre-Pontalis rapporte qu’au cours de la visite de M^{gr} Dubois, M^{gr} Couturier chercha à jouer un jeu dangereux, en lui parlant en des termes peu élogieux des œuvres italiennes. *“C’était par trop vite qu’il laissait ainsi découvrir son intention, à moi signalée depuis plusieurs semaines déjà de spéculer sur les divisions entre les sœurs latines, pour se glisser au milieu d’elles et les étouffer tour à tour.”*⁵⁵

Trois ans plus tard, le Cardinal Dubois, devenu archevêque de Paris, reviendra sur ce voyage, évoquant à nouveau la question essentielle à ses yeux des concurrences anglaise et italienne : *“J’ai gardé de mon séjour en Égypte, il y a trois ans, un souvenir inoubliable. Comme on y aime la France et combien mon cœur de patriote a battu plus fort de voir que tout le monde parlait notre belle langue!...”*

*Notre influence résistera victorieusement aux assauts les plus acharnés tant que nos écoles existeront. Je n’oublierai jamais la réception grandiose qui m’a été faite au Collège des Frères de Faggalah, où plusieurs milliers d’élèves appartenant à toutes les confessions acclamaient en moi la France et ses institutions. Ce sont là des signes qui ne trompent pas. Non, de ce côté, je suis sans inquiétude. D’ailleurs, Sa Majesté Fouad I^{er} qui me fit l’honneur de m’accorder audience, voulut bien me dire qu’elle s’intéressait tout particulièrement à nos écoles.”*⁵⁶

⁵⁴. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 48.

⁵⁵. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 65.

⁵⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°22, interview accordée au *Journal du Caire* le 6 mars 1924.

Au cours de son séjour, les Pères des Missions africaines de Lyon supplièrent le cardinal, en présence de M^{gr} Couturier, de s'intéresser au maintien d'un évêque français de leur congrégation à la tête du vicariat apostolique du Delta. Ce fut chose acquise dès le mois de juin. Le père Chabert, Supérieur Général des Missions africaines de Lyon, en fut assuré à Rome. Il fit aussi agréer par la Congrégation des Églises Orientales⁵⁷ et par le pape sa proposition de s'occuper des coptes catholiques se trouvant dans les limites de ce diocèse. L'administrateur apostolique de cette communauté, avait, on s'en souvient, profité de la présence de M^{gr} Dubois pour demander à la France d'étendre sur elle "les bienfaits du protectorat religieux". Si, pour éviter de heurter les Britanniques, aucune démarche officielle ne fut entreprise, il est important de constater que c'est sur le terrain scolaire que l'action la plus significative fut engagée. Le choix du Vatican pour le vicariat apostolique du Delta se porta sur le père Jules Girard, présent en Égypte depuis 1888, et curé de Choubra depuis 27 ans. Les autorités françaises n'avaient qu'à s'en féliciter : *"Le Père Girard aurait l'intention de se servir de l'autorité que la propagande lui attribuerait sur la Communauté Copte Uniate du Delta pour ouvrir à son usage des écoles dans toutes les localités un peu importantes de cette région. En réalité, ces écoles seraient fréquentées aussi bien par les Coptes uniates que par les Jacobites, les musulmans ou les enfants d'autres religions et deviendraient rapidement sous l'habile direction du Père Girard un moyen des plus efficaces pour propager l'étude de notre langue dans les campagnes où elle ne pénètre encore que difficilement."*⁵⁸ Il fut nommé au vicariat le 28 juin 1921 et sacré évêque le 23 octobre dans son église Saint-Marc de Choubra.

Comme le voulait la tradition, c'est enfin un franciscain italien, le Père Ignio Nutti qui fut nommé vicaire apostolique d'Alexandrie en février 1922. Comme beaucoup de ses compatriotes, il ne vouait aucune sympathie aux œuvres françaises, en qui il voyait plutôt des concurrentes liées à un État laïc dont les prétentions à la protection religieuse des catholiques étaient illégitimes. Au cours

⁵⁷. La Congrégation des Églises Orientales avait été détachée en 1917 de la Propagande, et avait en charge les régions du Proche-Orient allant de l'Arménie à l'Éthiopie.

⁵⁸. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 87, rapport de Gaillard, chargé d'affaires de France en Égypte du 30 juillet 1920.

d'une inauguration de couvent en décembre 1923, M. Laffon, consul de France à Port-Saïd, se plaignit de l'insuffisance de religieux français dans la zone du Canal. *“M^{sr} Nutti, sans méconnaître cette situation, [crut] devoir attribuer cet état de choses regrettable à la politique intérieure suivie par notre pays il y a quelques années et qui empêcha le recrutement du personnel religieux, terminant sa phrase par ce proverbe dit en italien : “che no semina no raccoglie” (celui qui ne sème pas ne récolte pas).”*⁵⁹

De fait, les tensions ne manquaient pas au quotidien entre religieux italiens et français. Au printemps 1921 se produisit une crise entre les Frères de Lamennais et les Pères de Vérone au sujet de l'école de Helwan. Les pères italiens avaient conservé l'administration et la direction générale de l'école, ce qui préservait son caractère italien, tandis que les frères s'occupaient de la direction des études et de la partie enseignante. La situation explosive entre les deux ordres manqua de faire partir les Frères, mais un accord intervenu après arbitrage du consul de France leur donna la direction complète de l'établissement et des études, ainsi qu'une augmentation de leurs appointements. La légation de France fut d'ailleurs obligée de la financer en partie, pour que l'accord ne soit pas remis en cause.

La radicalisation des tensions

Les autorités religieuses et consulaires italiennes menaient donc une guerre larvée contre le protectorat religieux français. Elles étaient en cela soutenues par la grande majorité du clergé paroissial latin d'Égypte, qui était de nationalité italienne, et de façon plus discrète par le haut-commissariat britannique qui avait tout intérêt à voir s'accuser le clivage à l'intérieur du “bloc latin”. L'ambition fasciste de se réapproprier la colonie italienne d'Égypte, qui se manifesta dès la prise du pouvoir de Mussolini, rencontrait par ailleurs les aspirations de celle-ci à un État fort. Dès 1917 apparurent les premiers appels à l'aide pour défendre les intérêts italiens, ceux des fonctionnaires menacés d'être évincés des administrations égyptiennes, et la langue italienne elle-même, en passe de perdre son statut de langue officielle des tribunaux mixtes⁶⁰. Le relatif

⁵⁹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 170.

⁶⁰. Cf. Anouchka LAZAREV, “Italiens, italianité et fascisme”, in *Alexandrie, 1860-1960, un modèle éphémère de convivialité : communautés et identités cosmopolites*, op. cit., p. 97.

déclassement des religieux italiens par rapport aux missions françaises a sans nul doute joué son rôle. Il n'est pas anodin de remarquer que le *Fascio* d'Alexandrie fut fondé en 1921 par un prêtre défroqué, Luigi Rinaldi⁶¹. D'un autre côté, l'arrivée au pouvoir du cartel des gauches en France en mai 1924 et la remise à l'ordre du jour d'une rhétorique anti-cléricale⁶² ne fit qu'exacerber les tensions, en laissant croire aux autorités religieuses et consulaires que le moment était favorable pour agir.

Dès le mois de juin 1924, le consul général d'Italie à Alexandrie, le comte Della Croce, manifesta son irritation en refusant d'assister à une messe célébrée par un cardinal italien dans une église dont le clergé était exclusivement italien, parce que c'était au représentant du consul de France que revenait la place d'honneur. Mais c'est au cours des fêtes de Pâques 1925 qu'eut lieu l'incident le plus significatif. Le vicaire apostolique d'Alexandrie, M^{gr} Nutti, fit savoir de façon officieuse à Henri Gaillard qu'il n'avait plus l'intention de rendre les honneurs liturgiques traditionnels au consul de France au cours des messes consulaires et concordataires, et que le ministre de France n'y serait plus invité comme représentant de la puissance assurant le protectorat religieux.⁶³ Bien qu'il ait affirmé avoir eu des instructions, le prélat avait en réalité agi de sa propre initiative. La lecture d'un article de *l'Osservatore Romano* relatant des incidents au cours d'une messe consulaire en Syrie l'avait conduit à surinterpréter la position du Vatican, dont les relations avec la France étaient alors au bord de la rupture. Devant la vivacité de la réaction de Gaillard, il revint sur sa décision, et les honneurs liturgiques traditionnels furent bien rendus à la France.

L'incident montrait bien la volonté de M^{gr} Nutti de dégager les franciscains de Terre-Sainte du protectorat religieux français, comme l'avaient été, quelques années auparavant, les salésiens de Don Bosco, et les franciscaines. Se manifestait donc toujours la "*volonté de nationaliser la protection des religieux*"⁶⁴, et de remettre en cause par conséquent le protectorat religieux dans

⁶¹. *Ibid.*, p. 98.

⁶². Cf. Étienne FOUILLOUX, "Traditions et expériences françaises", in Jean-Marie MAYEUR (dir) *Histoire du christianisme*, tome 12, *Guerres mondiales et totalitarismes*, Paris, 1990, p. 463.

⁶³. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 189 à 200.

⁶⁴. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 39, p. 201.

son ensemble. Les fêtes de Noël suivantes furent à nouveau l’occasion d’un marchandage sur les honneurs liturgiques, qui ne se résolut qu’au dernier moment sur intervention de Rome.

La contestation prit dans les mois suivants un tour plus politique. Le nouveau délégué apostolique d’Égypte et d’Arabie, M^{gr} Andrea Cassulo, était italien. S’il était, en tant que religieux latin, protégé français, un incident avec le comité d’organisation du cinquantenaire des Tribunaux mixtes en mars 1926 révéla une volonté de plus en plus affirmée de sa part d’être considéré comme un véritable nonce apostolique aux yeux des Égyptiens. Le 21 mai 1926, il envoya au président du Conseil égyptien Ahmad Ziwer une lettre lui demandant *“si le Gouvernement égyptien reconnaît actuellement à la France un droit de protection sur tous les catholiques, et plus précisément, si le Gouvernement égyptien est juridiquement tenu d’admettre l’intervention du Représentant de la République française pour un catholique non français.”*⁶⁵

La même question avait été posée l’année précédente (avril 1925) par le cardinal Gasparri, secrétaire d’État de Pie XI aux autorités britanniques. Il y avait ajouté une question sur les honneurs liturgiques : Les autorités locales en Égypte *“ont-elles toléré jusqu’à présent que des honneurs liturgiques soient rendus au représentant de France en tant que Puissance protectrice des Catholiques, et sont-elles ainsi disposées à le tolérer dans l’avenir ?”*⁶⁶ M. Cecil Dormer, chargé d’affaires britannique, avait rendu sa réponse au Saint Siècle le 7 août 1925. Les deux réponses allaient dans le même sens : Pour Cecil Dormer, *“il semble, en tout cas, qu’aucun traité ne puisse le justifier, même pour ce privilège bien limité, dans la mesure où les honneurs liturgiques rendus autrefois aux représentants français dans les services catholiques au Proche-Orient n’étaient que la conséquence, et dépendaient de l’existence du protectorat, qui est aujourd’hui clairement tombé en désuétude.”*⁶⁷ La réponse de Ziwer était également négative. *“Le fait pour une personne d’appartenir à la religion catholique ne saurait en effet, justifier, par lui-même l’intervention en sa faveur d’une Puissance étrangère, à moins que cette personne ne soit placée sous*

⁶⁵. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40.

⁶⁶. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 95.

⁶⁷. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 96.

l'autorité politique de la dite Puissance, en qualité de sujet, de protégé, ou comme ressortissant d'un pays où cette Puissance exerce un Mandat de la Société des Nations."⁶⁸

La guerrilla des préséances trouvait un écho sur le terrain scolaire. Tandis que les autorités italiennes, égyptiennes et britanniques affirmaient le primat des protections nationales sur les protections religieuses, le consul de France à Suez signala l'intention de l'Association Catholique de Turin, sollicitée par M^{gr} Nutti, d'acheter l'école laïque italienne pour la diviser en deux établissements, l'un confié aux sœurs franciscaines, l'autre aux pères Salésiens, afin de mener une concurrence aux écoles religieuses déjà existantes à Suez (sœurs du Bon Pasteur, sœurs de la Charité, et frères des Écoles chrétiennes). Une opération similaire avait été réalisée un an plus tôt à Port-Sa'îd. Le remplacement d'un personnel laïc par des religieux réalisait une économie qui laissait présager l'ouverture d'autres écoles.⁶⁹ Les effets de cette concurrence sur l'externat du Bon Pasteur, dont les recettes alimentaient leur hôpital, paraissaient très préoccupants au consul. *"Nos Sœurs, établies à Suez depuis 73 ans, n'auraient rien à redouter d'une concurrence loyale ; mais on peut se demander si l'école franciscaine dont on les menace ne trouverait pas auprès du Clergé local de Terre Sainte un appui par trop zélé. Je regrette de dire que je n'en doute pas quant à moi. Les tendances actuelles des religieux franciscains, italiens pour la plupart, je le répète, nationalistes et même fascistes exaltés, ne laissent guère croire qu'ils tiendraient la balance égale au cas où une campagne de concurrence s'élèverait ici entre les Sœurs du Bon Pasteur et de nouvelles venues appartenant à leur ordre. Je m'attends au contraire à ce qu'ils ne négligeraient rien et useraient de toute leur influence auprès des familles catholiques de Suez, italiennes, maltaises, grecques et coptes pour grossir la clientèle de l'école nouvelle dont on nous parle et lui chercher des recrues jusque parmi les élèves du Bon Pasteur."*⁷⁰

⁶⁸. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 97, réponse de Ahmad Ziwer datée du 30 mai 1926.

⁶⁹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, lettre du 12 novembre 1924 de Gaillard à Herriot, p. 185.

⁷⁰. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 47 et 48.

Soucieuses de couper court à cette manifestation d’italianité, les sœurs du Bon Pasteur proposèrent d’introduire sur une base très large l’enseignement italien dans leur établissement, en recourant, au besoin, à la collaboration des sœurs franciscaines. Mais elles n’obtinrent pas satisfaction : *“Quant à supprimer ou prévenir une concurrence éventuelle, il n’y faut guère compter, en Orient pas plus qu’ailleurs. L’ère des monopoles touche à sa fin, et toute la politique du présent pontificat est, comme vous le savez, orientée vers la multiplication des missions et la diffusion des ordres religieux”*⁷¹, écrit l’Ambassadeur de France près le Saint-Siège en réponse à cette proposition.

Les deux écoles ouvrirent leurs portes à la rentrée 1926, sans porter ombrage de façon trop sensible aux établissements français voisins. Mais il était clair, pour le consul de France à Suez, que *“la paroisse franciscaine de notre ville, aidée de plusieurs notables italiens (naguère anticléricaux militants, ralliés aujourd’hui au fascisme orthodoxe), s’est transformée en une véritable agence de recrutement et a tout mis en œuvre pour assurer une clientèle à ses nouvelles écoles.”*⁷²

L’autonomie croissante du Saint-Siège

Face à cette cristallisation nationale qui s’opérait parmi le clergé et les fidèles de la colonie italienne, tout le jeu des autorités françaises consistait à montrer le caractère effectif de leur protection. Mais Gaillard ne put évoquer que de façon assez évasive, dans un rapport de novembre 1925 les “incessantes interventions” des services français pour les démarches auprès des administrations égyptiennes : plaintes diverses, dégrèvements d’impôts, et centralisation des demandes de franchises douanières⁷³. S’il fit état de *“demandes de protections lors des derniers troubles”*, il lui fallut remonter à 1910 pour trouver à Alexandrie une demande adressée au consul de France de présider les obsèques d’un père italien. Aussi mit-il un point d’honneur en 1926 à obtenir pour les franciscains du Caire l’exemption d’une taxe sur le cinéma qu’ils exploitaient, cherchant ainsi à faire la preuve que même des religieux italiens avaient naturellement recours au protectorat religieux de la France.

⁷¹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 69-70.

⁷². ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 75.

⁷³. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 9 à 13.

Plus que ces arguments locaux, c'est le retour de la droite aux affaires et le déblocage de la situation avec le Vatican qui permit la conclusion le 4 décembre 1926 de l'accord Briand-Maglione relatifs aux honneurs liturgiques dans les pays où s'exerçait le protectorat religieux français.⁷⁴ En même temps étaient entreprises avec l'Italie les négociations qui devaient aboutir aux accords du Latran. Les rapports préparatoires à la signature de l'accord de 1926 plaçaient la France en position de force pour négocier le maintien des honneurs liturgiques. Ils tendaient à montrer que ceux-ci recouvraient la plupart du temps des droits de propriété sur les bâtiments religieux, que la France pourrait être tentée de faire valoir s'ils cessaient de lui être rendus.

L'accord entre la France et le Saint-Siège en maintenait l'usage, mais le subordonnait à quelques conditions : que les autorités du pays en question n'y voient pas d'objection, que le représentant français soit catholique, et que ses prises de positions ne le classent pas parmi les libres-penseurs notoires. Par mesure de précaution, il était reconnu que les honneurs liturgiques n'étaient pas liés aux capitulations ni au protectorat religieux sur les communautés latines, mais étaient rendus aux représentants de la France "*en reconnaissance des services rendus depuis des siècles aux individus et communautés catholiques dans les échelles du Levant.*"⁷⁵ Le patronnage français sur les catholiques d'Orient trouvait là une consécration officielle, bien qu'elle fût résolument tournée vers le passé. Inversement, la doctrine romaine de l'Église, société parfaite avec laquelle les États devaient coopérer, inscrivait cet accord dans le cadre de la politique concordataire du Saint-Siège qui visait à assurer la "liberté de l'Église" face aux États⁷⁶. Le comportement du siècle passé qui consistait, pour les instituts missionnaires, à confondre les intérêts de l'Église avec ceux de leur pays d'origine, qualifié par Benoît XV de "*peste la plus affreuse*"⁷⁷ dans sa lettre apostolique *Maximum Illud* du 30 novembre 1919 trouvait ainsi ses limites

⁷⁴. Cet accord était accompagné d'un second, concernant les pays où les capitulations étaient abrogées ou non appliquées, ce qui n'était pas le cas de l'Égypte.

⁷⁵. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 100 à 105.

⁷⁶. Cf. Jean-Marie MAYEUR, *Histoire du christianisme*, tome 12, *op. cit.*, p. 301 et suiv.

⁷⁷. Cité par Jacques GADILLE, "les stratégies missionnaires des Églises", in Jean-Marie MAYEUR (dir), *Histoire du christianisme*, tome 12, *op. cit.*, p. 249.

dans un jeu d'équilibre entre les puissances dont le Saint-Siège cherchait progressivement à devenir le maître.

L'ouverture des deux établissements religieux italiens à Suez fut ainsi immédiatement contrebalancée par une réponse favorable aux demandes françaises et la création du vicariat apostolique du canal de Suez, détaché du vicariat d'Alexandrie comme l'avait été celui du Delta pour être confié aux franciscains français⁷⁸. C'est un franciscain... corse qui fut dans un premier temps pressenti, Alessandro Bertoni, mais M^{gr} Colomban Dreyer, vicaire apostolique de Rabat appartenant à l'ordre des Frères Mineurs, y fut finalement nommé fin décembre 1926. La mise en place de ce nouveau diocèse était justifiée par la croissance de la population, notamment celle des employés français de la Compagnie du canal, et les difficultés à administrer cette zone depuis Alexandrie. La Compagnie pesa sans doute de tout son poids dans la décision, en s'engageant à construire une cathédrale à Port-Sa'ïd. Celle-ci fut solennellement inaugurée en août 1936.

En contrepoint, la conclusion des accords du Latran en 1929 fut accueillie en Égypte par l'opinion italienne comme un rééquilibrage nécessaire. La presse berlinoise salua le chef d'œuvre de Mussolini, et y voyait la fin des entraves françaises aux menées italiennes au Proche Orient. Un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale Sainte Catherine d'Alexandrie, en présence de M^{gr} Nuti et d'une foule considérable. Des avant-gardes de la jeunesse fasciste assuraient le service, et saluèrent à la romaine M^{gr} Nutti, qui bénit les fidèles à son entrée dans la cathédrale. Le consul général d'Italie et la Comtesse Della Croce occupaient les places d'honneur, que le consul de France n'avait pu obtenir, une ruse du Père Garien, de Terre Sainte, l'ayant dissuadé de la demander officiellement. Honteux et confus, il ne parut pas à la cérémonie.

Les Britanniques de leur côté se préparaient sans grande satisfaction à voir s'accroître le nombre de religieux français dans la région du canal, rassurés toutefois jusqu'en 1929 de voir que le Saint-Siège bridait les ambitions de l'Italie fasciste et ne cautionnait pas un nationalisme de la colonie italienne en Égypte qui leur était hostile. Soucieux de limiter la portée de ce ferment de trouble, et

⁷⁸. Cf Annexe 1, document 3.

désireux plus vraisemblablement d'attiser les tensions à l'intérieur du "bloc latin", Lord Lloyd parut faire cause commune avec la France contre le fascisme, et se résoudre à accepter comme un moindre mal le protectorat religieux de la France. Sur le ton de la confiance, il apprit à Gaillard en mai 1927 que le Marquis Paterno di Manchi, ministre d'Italie au Caire, lui avait demandé de le renseigner sur l'exercice du protectorat religieux français et des honneurs liturgiques rendus aux représentants français. L'un et l'autre y virent, pour la condamner, la main du "*gouvernement de M. Mussolini qui désirerait voir l'Italie se substituer à nous pour protéger en Égypte les religieux latins, italiens en majorité.*"⁷⁹

La conjonction des vues française et britannique n'était que de circonstance. Le remplacement de M^{gr} Cassulo à la délégation apostolique en 1927 fit une fois encore l'objet d'une vive concurrence entre les puissances. La Grande-Bretagne avait mis par avance son *veto* à l'affectation d'un prélat français ou italien, si un Britannique ne pouvait avoir l'approbation du Saint-Siège. La nomination d'un franciscain d'origine irlandaise suscita des remontrances italiennes et l'opposition des franciscains, qui parvinrent à faire échouer le projet, au grand regret de Lord Lloyd qui espérait y trouver un puissant levier pour entreprendre l'éducation en anglais de la colonie maltaise : "*Il semble que nous nous trouverons continuellement frustrés dans notre désir légitime de voir les sujets britanniques catholiques éduqués dans leur propre langue.*"⁸⁰ La nomination du prélat italien M^{gr} Valerio Valeri en novembre 1927 ne contentait pas davantage l'Italie mussolinienne ni la France laïque. Soupçonné d'être favorable aux intérêts politiques britanniques, le prélat mena en réalité une politique conforme aux prévisions de Gaillard : "*Le nouveau délégué apostolique a évidemment pour instructions de se montrer fort aimable à notre égard ; mais d'agir de façon indépendante, rendant ainsi de plus en plus lâches les liens déjà si faibles qui marquaient la dépendance de la Délégation à notre égard et étaient une des manifestations du protectorat. Sans vouloir rien faire qui porte atteinte à nos intérêts directs, scolaires ou autres, — ce qui est d'ailleurs le point le plus*

⁷⁹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p. 111.

⁸⁰. Cairo, April 28, 1927, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°67 (n°152), p. 90, PRO, FO 407, volume n°204.

*important —, Mgr Valeri entend certainement poursuivre ici la politique du Vatican qui tend à appuyer de plus en plus l'Église romaine sur les centres et milieux catholiques autochtones, à l'exclusion de toute intervention ou concours étrangers.”*⁸¹ De fait, tout au long de son ministère qui dura jusqu'en 1933, il s'abstint de travailler trop en liaison avec les autorités italiennes et de lier sa politique à celle d'autres religieux italiens, qui apparaissaient de plus en plus, et notamment dans la custodie de Terre-Sainte, comme “*de véritables agents de la politique fasciste à l'étranger.*”⁸²

L'orientation nouvelle qu'avait prise la politique missionnaire vaticane trouva un écho certain auprès des communautés catholiques d'Égypte. Très significative fut à cet égard la manière dont le patriarche grec-catholique M^{gr} Kyrillos Mofabfab tenta de faire monter les enchères auprès de la légation française à propos du collège patriarcal du Caire. Henri Gaillard lui avait demandé d'en confier la direction à la congrégation des Pères Blancs de Sainte-Anne de Jérusalem, et non aux bénédictins du séminaire Saint-Athanase de Rome. Le patriarche refusa les Pères Blancs, mais accepta de ne pas nommer de bénédictins si la France elle-même consentait à mettre à sa disposition deux professeurs licenciés, deux couples d'instituteurs, et de détacher un professeur d'arabe syrien en poste à Rabat. La demande du patriarche était remplie de sous-entendus. Une note au sujet du collège patriarcal grec-catholique du Caire laissait deviner qu'il n'hésiterait pas à se tourner vers d'autres mécènes pour assurer l'avenir de son établissement, ni à jouer de la fibre nationale pour détourner ses fidèles des écoles françaises : “*Ce collège, fondé en 1907, sert la cause française dans les milieux Syriens d'Égypte, plus spécialement parmi les Grecs Catholiques qui constituent ici la colonie syrienne la plus nombreuse et la plus importante. Pour lui donner une nouvelle impulsion, et le mettre à même d'atteindre et de faire bénéficier de la Culture française certains éléments Égyptiens que tant d'influences se disputent, et qui vont difficilement aux écoles purement françaises, Mgr Cyrille Mogabgab, Patriarche des Grecs Catholiques de Syrie et d'Égypte, demande instamment au Ministère des Affaires Étrangères*

⁸¹. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 142 : Protectorat religieux de la France (1920-1947). Rapport de Gaillard du 10 décembre 1927.

⁸². ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 103, p. 20.

de lui fournir et de prendre à sa charge un personnel enseignant français.”⁸³ Le fait de désigner certains grecs-catholiques d'Égypte comme des Égyptiens et non comme des “Syriens”, qui était le terme consacré⁸⁴ trahit une fois de plus le champ sémantique du terme à cette date dans les milieux francophones. Était égyptien, c'est-à-dire à la fois sujet du roi Fouad et susceptible d'adhérer au mouvement national, un arabophone qui n'avait pas — encore — été atteint par la “Culture française”, même si l'on commençait — à peine — à entrevoir ou espérer qu'il puisse ne jamais l'être sans dommage irréversible pour sa carrière.

Le document ne dit pas le sort qui fut réservé à cette demande. Mais elle montre bien, et la manière dont elle était formulée également, que l'enjeu essentiel ne résidait pas dans une interrogation sur les bienfaits de la culture française, trop hégémonique sans doute à cette date pour pouvoir être explicitement remise en cause. Le fait pour une école de compter dans son personnel des enseignants français était susceptible de lui assurer une bonne cotation sur le marché éducatif ; l'enjeu était plutôt de savoir quelle autorité pourrait s'attribuer le mérite — et attendre en retour la reconnaissance — d'avoir mis le français à disposition de sa clientèle au meilleur rapport qualité-prix.

D'une extrémité à l'autre de la décennie, les écoles italiennes, grecques et américaines furent contraintes par la demande sociale à recruter des enseignants français. En 1929, dans les seize écoles italiennes du Caire, le français était enseigné dans les trois dernières années. Dans certaines écoles grecques, et notamment l'école de garçons Abet au Caire, il était dispensé par des français, à raison de 4 heures dans les classes inférieures et de 5 heures dans les classes

⁸³. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 144. Annexe à la lettre de Gaillard à Briand du 24 juillet 1928. Une certaine ambiguïté plane sur l'identité du rédacteur de cette note dactylographiée, peut-être écrite directement par le patriarche dans les formes en usage dans les services diplomatiques français, ou bien rédigée par un diplomate relayant la demande et l'argumentaire du patriarche.

⁸⁴. Les statistiques centralisées au consulat de France du Caire en 1929 font état, pour le collège patriarcal grec-catholique de Faggala, d'un effectif de 150 garçons, tous de nationalité égyptienne, parmi lesquels une centaine bénéficiait d'une scolarité gratuite. L'autre collège patriarcal grec-catholique, avenue de la Reine Nazli, n'avait pas jugé utile de communiquer au consulat de renseignements chiffrés. Même si la présence de quelques juifs, musulmans ou coptes n'était pas à exclure, il est clair que l'institution pour laquelle un soutien était demandé était un établissement destiné à un public cairote modeste, et évidemment (bien que les chiffres ne puissent formellement l'attester) grec-catholique dans son immense majorité.

supérieures. Toujours au Caire, l'école américaine de jeunes filles de Amra — “environ 250, internes et externes, appartenant pour la plupart à la haute société musulmane” — qui dépendait de l'American Mission, consacrait 6 heures par semaine à l'enseignement de la langue, la littérature et l'histoire de France, selon les programmes du brevet supérieur.⁸⁵ Il en allait de même au collège américain d'Assiout. Si les autorités françaises s'attribuaient, non sans présomption, tout le mérite de la “vogue du français” en Égypte, cela ne les empêchait pas de voir dans ces établissements étrangers de redoutables concurrents. Ce n'est pas la langue qu'ils contribuaient à véhiculer qui était en cause, puisque cela allait dans le sens souhaité par les diplomates, mais bien une question de sujétion et d'allégeance à l'autorité qui en assurait la diffusion.

2. Vers une nationalisation du statut personnel

La remise en cause des prétentions à la souveraineté de la France sur le peuple catholique d'Égypte était le corollaire d'un mouvement ancien, amplifié par la Première guerre mondiale et la disparition de l'empire ottoman qui tendait, en partie sur la base des appartenances communautaires, à nationaliser le statut personnel. L'heure des allégeances uniques avaient sonné. Les Grecs d'Égypte s'étaient vus les premiers “sommés de choisir leur camp.”⁸⁶ La scission entre “Grecs orthodoxes” (ressortissants hellènes) et “Syriens orthodoxes” (d'origine syrienne, sujets locaux) couvait depuis plus d'une décennie ; elle fut patente lors du décès, en 1926, du patriarche M^{gr} Photios II et de l'élection de son successeur M^{gr} Meletios II. Celui-ci dut abandonner, sur demande du gouvernement égyptien, la nationalité grecque pour la toute nouvelle nationalité égyptienne. De même, aux termes de la loi du 31 mai 1926, les anciens sujets ottomans qui n'étaient pas d'office naturalisés égyptiens se voyaient accorder un délai d'un an pour opter pour une nationalité turque, syrienne, libanaise ou palestinienne. Ce choix impliquait initialement une obligation de quitter l'Égypte dans les six mois.

⁸⁵. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 171 à 184, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département, a.s. de l'enseignement du Français en Égypte.

⁸⁶. Robert ILBERT, “Qui est Grec ?”, *op. cit.*, p. 155.

La disposition fut par la suite assouplie dans la loi de 1929, mais elle montrait bien le caractère exclusif qu'était appelé à prendre la nationalité.⁸⁷

Entre César, Marianne... et Pharaon

Les tensions n'étaient pas moins vives au sein de la colonie italienne et les enjeux de nationalité plus directement liés à la fréquentation scolaire. Anouchka Lazarev a décrit cette colonie profondément clivée entre des familles de notables enracinées en Égypte, francophones et tout à fait intégrées à la haute société cosmopolite et levantine d'Alexandrie et du Caire d'un côté, et une masse prolétarisée composée d'ouvriers et d'employés modestes de l'autre, très attachés à un réseau associatif qui entretenait l'italianité dans la pratique et dans "*les sinuosités de l'imaginaire*."⁸⁸ Entre les deux, une classe moyenne réduite partageait avec les couches populaires de la colonie les inquiétudes liées à la concurrence de la main-d'œuvre égyptienne, et avec ses élites des origines et une culture hybrides qui faisait considérer nombre d'entre eux, juifs ou levantins, comme de simples "italiens de passeports", titulaires d'une nationalité de seconde zone.

La réappropriation de cette colonie par le régime fasciste était conçue comme une étape dans le grand dessein affiché par Mussolini de faire de la Méditerranée un lac italien. En attendant que cette ambition se révèle au grand jour, il importait de la mobiliser et d'en affermir le patriotisme. Cela passait, on l'a vu, par la lutte contre le protectorat religieux de la France, mais aussi par un appel à la préférence nationale en matière de consommation ou d'emploi, et par la prise en main du réseau associatif et scolaire italien. Dès 1926, la fascisation de l'encadrement traditionnel de la communauté était accomplie⁸⁹. Restait à intensifier la propagande auprès de ses membres, quitte à user de tous les moyens de coercition disponibles afin de la transformer en véritable colonie. Les autorités consulaires italiennes d'Alexandrie et le Bureau des Organisations fascistes se livrèrent à des pressions considérables sur les ressortissants italiens pour les amener à confier leurs enfants aux écoles "purement italiennes". Ces manœuvres étaient observées avec une extrême attention par le consulat de France :

⁸⁷. Cf. F. ABECASSIS et A. KAZAZIAN, "L'identité au miroir du droit", *op. cit.*, p. 19-20.

⁸⁸. Anouchka LAZAREV, "Italiens, italianité et fascisme", *op. cit.*, p. 95.

⁸⁹. *Ibid.*, p. 98.

“Cette pression s’est manifestée de façon différente suivant les personnes auprès desquelles elle s’exerçait :

1° Les Italiens inscrits aux groupes fascistes ont été sommés, sous peine de se voir rayer de ces organisations, de retirer leurs enfants des écoles étrangères pour les inscrire aux écoles italiennes.

Comme les organisations fascistes recrutent surtout leurs membres parmi les Italiens de condition moyenne et même modeste, ceux de leurs adhérents auprès desquels cette démarche était faite — professeurs libres, musiciens, employés, petits commerçants — se sont vu obligés pour garder leur emploi ou leur clientèle, de se soumettre aux directives qui leur étaient impérieusement données.

2° De leur côté, les autorités consulaires, soit officiellement, soit par le moyen d’émissaires à peine déguisés, agissaient auprès des Italiens non affiliés aux organisations fascistes.

Si le but à atteindre était le même, les arguments employés différaient selon le cas à l’égard de tous les Italiens, on faisait appel au sentiment patriotique et on insistait sur le fait que les enfants italiens devaient être élevés uniquement dans les écoles italiennes, or c’était là, disait-on, le seul moyen, tout en développant l’influence et le prestige de la langue nationale, de faire naître en eux les sentiments et les vertus dignes de glorieuses destinées qui seront demain l’apanage de la Grande Italie.

On ajoutait, quand il s’agissait d’Italiens d’instruction élémentaire, ou de condition modeste, que le fait de résister à cet appel serait considéré comme un acte hostile au Gouvernement et que ceux qui ne se rendraient pas aux raisons patriotiques invoquées se verraient refuser l’appui et la protection des autorités consulaires, menace particulièrement grave en pays de Capitulations ; on allait même jusqu’à dire qu’on n’hésiterait pas à leur refuser les passeports dont ils pourraient avoir besoin.

A ceux auprès desquels on ne pouvait se servir de ces menaces enfantines, on faisait prévoir que le Gouvernement italien se verrait obligé, pour soutenir ses écoles, de frapper d’une taxe assez forte ceux de ses nationaux qui enverraient leurs enfants dans les écoles étrangères.

Enfin, à ceux qui ont acquis la nationalité italienne à une époque relativement récente — et cette dernière menace s’adressait surtout aux

Israélites qui ont demandé et obtenu cette nationalité au début de la guerre à un moment où l'Italie était encore neutre et semblait devoir le rester — et aux Tripolitains, on ne cachait pas que le fait de résister à l'appel qui leur était adressé pourrait amener le Gouvernement italien à leur retirer la nationalité qu'il leur avait généreusement accordée."⁹⁰

Cette propagande auprès de la colonie se doublait d'une action immobilière des autorités et des organisations scolaires italiennes afin d'agrandir leurs écoles. Elles espéraient y voir, dès la rentrée, affluer en grand nombre des élèves de nationalité italienne. C'est ainsi que la Ligue Coloniale italienne, qui avait à Ibrahimieh une petite école modeste par sa taille et par son public, prit en location un vaste et bel immeuble à proximité du Lycée français pour y installer un établissement qui atteignit rapidement, après une campagne d'un mois seulement, un effectif de 300 élèves. Ce succès encouragea les autorités consulaires italiennes à se porter acquéreur de terrains à Chatby contigus au Lycée français et voisins du collège Saint-Marc, jadis donnés à la municipalité par la famille Casulli, pour être utilisés comme stade ou terrain de sport.⁹¹ Ils virent rapidement s'élever le complexe des écoles du Littorio, dont la première pierre fut posée en 1931 et les bâtiments solennellement inaugurés en 1933. La volonté des donateurs et la vocation de cet ancien stade furent respectées : *“Les bâtiments étaient étincelants et le gymnase impressionnant, signe de la volonté du Duce d'éduquer les corps autant que les esprits et de former de valeureux guerriers pour la Rome impériale.”*⁹²

Les effets de cette activité italienne sur les établissements français furent toutefois limités, surtout aux deux extrémités de la pyramide sociale. C'est parmi les classes moyennes qu'elle semble avoir eu l'impact le plus significatif. A Alexandrie, les établissements payants des frères des Écoles chrétiennes et l'externat St-Vincent-de-Paul enregistrèrent une baisse des effectifs italiens de l'ordre de 15% environ entre les rentrées 1926 et 1927. En revanche, les

⁹⁰. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°27, p. 21-23, lettre du consul de France à Alexandrie, M. d'Angelis à Gaillard datée du 22 novembre 1927.

⁹¹. *Ibid.*, p. 23.

⁹². Anouchka LAZAREV, “Italiens, italianité et fascisme”, *op. cit.*, p. 99.

établissements les plus cotés furent, avec les écoles gratuites, les moins touchés. Le Lycée d'Alexandrie, tout comme l'externat St Joseph et le pensionnat de la Miséricorde des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ne perdit que quelques rares élèves italiens. A Mansoura, l'école des frères Maristes italiens eut un succès limité parmi les notables de la colonie. Son ouverture, malgré “*une propagande effrénée par la parole, le prospectus, l’affiche, la visite dans les familles*”⁹³ ne porta pas vraiment ombrage à l'école des frères des Écoles chrétiennes, qui accueillait, entre autres, les neveux de l'agent consulaire d'Italie.

A l'autre extrémité de l'échelle sociale, les populations italiennes plus défavorisées continuèrent d'avoir recours aux œuvres françaises, notamment à Alexandrie : entre les rentrées de 1926 et 1927, les effectifs italiens de l'orphelinat de Saint-Vincent-de-Paul⁹⁴ restèrent constants, tout comme ceux de l'école gratuite de la Sainte-Famille tenue par les frères des Écoles chrétiennes, qui augmentèrent même un peu.

Ce qui était vrai à Alexandrie ne l'était plus tout à fait dans la zone du Canal, où la campagne portait davantage ses fruits. Le même rapport signale qu'à Port-Sa'ïd, la plupart des élèves italiens de l'école gratuite des Frères durent de gré ou de force aller à l'école des Salésiens italiens ouverte peu de temps auparavant. Il en aurait été de même à Suez et à Port-Tewfik. Le caractère plus populaire de la colonie italienne y renforçait sans doute le poids du clergé paroissial franciscain. Les dirigeants des écoles religieuses italiennes continuaient de communiquer par leur intermédiaire à M^{gr} Nutti des statistiques détaillées concernant leur établissement, bien que le Canal fût détaché de son vicariat apostolique.

Avec les mêmes armes que leurs concurrents français, les Italiens cherchaient à atteindre, outre leurs propres ressortissants, des clientèles similaires, et notamment locales. C'est ainsi que la légation italienne d'Égypte avisa le gouvernement égyptien, à grands renforts de publicité⁹⁵, qu'un certain

⁹³. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°27, rapport suivant daté du 25 novembre 1927, consacré à l'activité italienne à Mansoura.

⁹⁴. Il ne s'agissait pas seulement d'un orphelinat, mais d'une école à forte proportion d'élèves admis gratuitement.

⁹⁵. La mesure fit l'objet d'une annonce dans *La Réforme* du 5 novembre 1927.

nombre d'élèves égyptiens seraient admis gratuitement dans les écoles italiennes. Beaucoup d'usines italiennes étaient incitées à accueillir en qualité de stagiaires rétribués quelques jeunes ingénieurs égyptiens nouvellement diplômés, appelés par la suite à devenir fonctionnaires du gouvernement et chefs de service. L'activisme italien paraissait également voué à menacer le caractère de langue internationale et intercommunautaire qu'avait pris le français. Ainsi, à Alexandrie, l'Association internationale de secours d'urgence, association réellement internationale à sa fondation, était devenue à la fin de 1927 une association presque entièrement italienne par son comité et par son personnel. Dans ses rapports annuels, qui, jusqu'alors, étaient publiés en français et en arabe, l'italien remplaça le français, et les malades qui avaient recours à cette association se voyaient, *“malgré leurs désirs, formellement exprimés, conduits pour ainsi dire d'office à l'hôpital italien.”*⁹⁶ Manière on ne peut plus explicite de signifier et de matérialiser les prétentions à la protection capitulaire, sous ses deux aspects : aide à la promotion sociale, mais aussi organisation et gestion de l'assistance et du secours⁹⁷.

C'est bien encore cette protection qui était l'enjeu des convoitises françaises et italiennes auprès de la Communauté israélite d'Alexandrie. Bien que l'influence française y fût prépondérante, la majorité de ses notables les plus en vue était titulaire d'une nationalité italienne. Le débat sur la question nationale resurgit en 1928 avec l'arrivée d'un nouveau grand-rabbin, David Prato. D'après le consul de France, celui-ci, à la différence de son prédécesseur qui s'occupait uniquement de questions religieuses, se fit très vite le champion de l'influence italienne dans les écoles de la communauté, soit un “capital” de 3 000 élèves répartis dans des établissements considérés jusque-là comme des écoles françaises⁹⁸. Le grand-rabbin demanda ainsi au Conseil de renforcer l'enseignement de l'italien dans les écoles gratuites de la communauté, où n'exerçaient que deux professeurs d'italien contre trente professeurs de français ;

⁹⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°27, p. 26, lettre du consul de France à Alexandrie, M. d'Angelis à Gaillard datée du 22 novembre 1927.

⁹⁷. Ces deux aspects étaient d'ailleurs confondus, au Quai d'Orsay, dans un même service, celui des Œuvres, qui gérait à la fois les actions scolaires, hospitalières et caritatives.

⁹⁸. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 122 à 130, rapport du 21 avril 1928 de F. Girieud, adressé au ministre de France en Égypte.

il tenta de faire résilier le contrat de M. Petitot, directeur français — mais non-juif — du lycée de l'Union juive pour l'enseignement en vue de le faire remplacer par un juif italien. Enfin, alors même que la première pierre de l'hôpital israélite d'Alexandrie n'était pas encore posée, on rapporta au consul de France que le grand-rabbin écrivait d'ores et déjà en Italie pour susciter des candidatures de médecins-chefs.

La communauté israélite d'Alexandrie était jadis protégée de l'Autriche-Hongrie. Elle avait renoncé à cette protection au début de la guerre, et se trouvait donc, d'après le consul de France, “*sans nationalité*”⁹⁹. L'expression en dit long sur la persistance d'une vision d'inspiration très capitulaire qui plaçait la communauté et non les individus au cœur des enjeux nationaux. Sans y accorder un total crédit, le consul prêtait au Grand-rabbin l'intention d'obtenir du Conseil “*dans quelques temps, et par un vote de surprise, une demande de nationalité ou de protection italienne.*”¹⁰⁰ Il pensait en tout cas déjouer ses plans en se faisant l'écho de cette rumeur, dont la propagation paraissait indisposer le Grand-rabbin.

Il n'y avait peut-être en réalité là qu'une manœuvre assez habile de ses informateurs au sein du Conseil de la communauté, au premier rang desquels figuraient sans doute Alfred Tilche, président du Comité des écoles, et objet de toutes les louanges du consul. La démarche était assez comparable à celle entreprise à la même date par le patriarche grec-catholique afin d'attirer sur ses établissements la manne française. Elle s'apparentait aussi de très près au jeu du recteur de l'université en vue de maintenir un niveau élevé de recrutement des enseignants étrangers. Là, c'est le consul lui-même qui formula une demande il est vrai moins coûteuse que celle de M^{gr} Mofabfab en conclusion de son rapport : “*De toute façon, il serait opportun de saisir avec empressement l'occasion de témoigner notre intérêt à la communauté israélite, et de lui montrer d'une façon éclatante combien nous apprécions les services très réels qu'elle rend dans ses écoles à la culture et à l'influence française.*”¹⁰¹

Il fut rapidement écouté. Du matériel scolaire fut attribué par la légation de France aux écoles de la communauté d'Alexandrie, et Alfred Tilche reçut moins de trois mois plus tard la croix de la Légion d'Honneur. Gaillard n'eut

⁹⁹. *Ibid.*, p. 129.

¹⁰⁰. *Ibid.*

¹⁰¹. *Ibid.*, p. 130.

qu'à se louer de l'impression produite par cette décoration sur la "colonie israélite d'Alexandrie" : *"Il n'est pas douteux que ce geste a eu d'excellents effets sur les sentiments francophiles des notables de la Communauté. Mettant à profit ces bonnes dispositions, j'espère voir, dès l'an prochain, les écoles israélites organiser des examens à peu près semblables à notre certificat d'études et placés officiellement sous le patronage et le contrôle de notre Consul à Alexandrie. Si ce projet se réalise, notre influence dans les écoles de la Communauté israélite ne pourra plus être menacée."*¹⁰²

Un intérêt nouveau des Britanniques pour l'enseignement

Les tentatives italiennes de remise en cause de la suprématie scolaire française sur les "local foreign minorities" se doubla, à partir de 1927-1928, d'un revirement sensible de la politique culturelle britannique en Égypte. Celui-ci répondait à un double souci. Ayant perçu tout l'enjeu de légitimité que revêtait, pour les pouvoirs en place, une politique scolaire et culturelle, Lord Lloyd fut convaincu de la nécessité de mieux encadrer les ressortissants de la Couronne britannique, notamment maltais et chypriotes. Il s'agissait de les soustraire aux écoles françaises et italiennes, mais aussi plus généralement de pas laisser au "bloc latin" le monopole en Égypte d'un prestige lié à la densité et au dynamisme de leur réseau éducatif.

Le projet était né, si l'on en croit un document émanant du Foreign Office¹⁰³ au cours de l'été 1927, d'une conversation entre Lord Eustace Percy et Lord Lloyd. Il consistait à lancer une souscription de £ 100 000 pour fonder à Alexandrie dans un premier temps une école secondaire de filles et une école primaire de garçons auxquelles s'ajouterait, dans un second temps, une école primaire de filles. Lord Lloyd précisa dans un rapport du 28 avril 1928 que ce projet devait beaucoup au consul de Grande-Bretagne à Alexandrie, qui avait coordonné des initiatives sporadiques antérieures et mis en place un comité d'une trentaine de notables britanniques en décembre 1927. Dès la fin novembre en

¹⁰². ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 146, rapport de Gaillard au Département du 24 juillet 1928.

¹⁰³. Lettre de Mark Patrick, du Foreign Office, adressée au Board Education, datée du 7 mars 1928, (PRO, FO 407, volume n°206, letter n° 333, pp. 396-397), pour demander une subvention afin de financer l'effort éducatif en Égypte.

effet, le consul de France à Alexandrie faisait état de l'intensification de la propagande anglaise. Il signala une démarche du consul anglais auprès du collège Saint-Marc, des visites plus fréquentes de Lord Lloyd au *Victoria College* à chacun de ses passages à Alexandrie, et une mobilisation croissante des notables de la colonie anglaise pour offrir des bourses aux enfants domiciliés à Alexandrie, sans distinction de nationalité. Le lancement encore officieux de la souscription “volontaire” lui avait déjà été rapporté par un membre de la famille Rollo, peu enthousiasmé de se voir ainsi attribuer, comme d'autres notables de différentes communautés, le montant de ce qu'il devrait généreusement fournir, soit 1 000 LE. C'était là la contribution la plus fréquente (une vingtaine de souscripteurs au 19 mars avaient promis la même somme) même si certaines pouvaient s'élever jusqu'à 5 000 LE.¹⁰⁴

Le premier souci du comité fut de ne pas se poser en concurrents du *Victoria College*, dans la mesure où les nouveaux établissements viseraient en partie le même public. Aussi décida-t-il de réserver une partie des fonds récoltés à sa rénovation. Une subvention de £ 10 000 devait lui être allouée pour son agrandissement. C'est d'ailleurs de cet établissement, au cours d'un “*public meeting of British community*” le 6 mars que partit le lancement officiel du programme scolaire britannique. Dès le lendemain, £ 40 000 avaient déjà été collectées. *La Bourse Égyptienne* publiait le 19 mars une première liste de souscripteurs en première page, en soulignant que “*l'exemple est une des plus grandes forces qui agissent dans la vie humaine*”, et une seconde le 18 avril. La famille Rollo, comme d'autres, avait pu étaler son paiement sur quatre annuités¹⁰⁵. A la fin juillet, les donations recueillies en faveur des écoles anglaises d'Alexandrie se montaient à L.E. 68.000 ; c'était presque la moitié de ce que le Haut-Commissaire britannique déclarait nécessaire en lançant son appel aux souscripteurs¹⁰⁶.

¹⁰⁴. Il s'agissait des souscriptions de K.P. Birley, Oswald Finney, et J. Smouha. Constantin Choremi participait également à l'entreprise pour un montant de 4 000 LE.

¹⁰⁵. Les coupures de presse figurent dans le dossier ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941).

¹⁰⁶. Lettre n°189 d'Aumale à Briand, Ramleh, le 1^{er} août 1928, ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°25, p. 278.

Le Trésor britannique fut lui aussi sollicité. Le projet était justifié avant tout par l'absence de dispositif éducatif britannique à destination des colonies maltaise et chypriote qui se montraient, selon Lord Lloyd, très désireuses de voir le projet aboutir, pour peu qu'une éducation religieuse fût donnée par un prêtre catholique aux enfants maltais : *“sur 16 000 enfants maltais, seuls quarante reçoivent une éducation britannique, la plupart d'entre eux étant envoyés dans les écoles italiennes, ce qui n'est pas souhaitable.”*¹⁰⁷.

Le second argument tenait à la position de la Grande Bretagne en Égypte et à l'avenir de son commerce. La comparaison avec les autres nations, qui alignaient des effectifs d'élèves considérables n'était pas tenable : *“Du point de vue du prestige britannique en Égypte, cette situation ne peut être qualifiée que de lamentable.”*¹⁰⁸ C'est sur ce point que Lord Lloyd insista lors de la réunion du 6 mars devant la colonie britannique : *“ce qui m'a le plus frappé, à mon arrivée en Égypte, a été de constater que très peu de monde parlait anglais à Alexandrie et qu'il y manquait des écoles britanniques. Cette constatation a été comme un reproche qui m'a frappé au visage.”*¹⁰⁹ Il reprit cet argument un mois plus tard dans une lettre adressée à Chamberlain : *“J'ai, en d'autres occasions, souligné l'ascendant culturel des races latines au Proche-Orient, et il est certain que l'une de ses principales origines réside dans la manière admirable dont ces races ont organisé leurs institutions éducatives dans cette partie du monde.”*¹¹⁰

Le troisième argument destiné à faire souscrire le gouvernement britannique résidait dans la rentabilité du projet. Le Foreign Office indiquait que la demande sociale d'instruction était si forte qu'une école privée, fondée quatre ans auparavant près du Caire comptait déjà 250 élèves et une longue liste d'attente. Sur ce point, Lord Lloyd, dans sa lettre du 28 avril destinée il est vrai à un usage interne, se montrait tout aussi optimiste, quoique plus nuancé : *“Au cours des trois ans et demi passés, la Faggala Mission School a accru sa fréquentation de 22 à 300 élèves, tandis que le Victoria College, à Alexandrie, en*

¹⁰⁷. PRO, FO 407, volume n°206, letter n° 333, pp. 396-397.

¹⁰⁸. *Ibid.*

¹⁰⁹. Cité dans la lettre du consul de France à Alexandrie au ministre de France en Égypte du 12 avril 1928, ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Vol. 176.

¹¹⁰. PRO, FO 407, volume n°206, Cairo, April 28, 1928, Lord Lloyd to Chamberlain, letter n°335 (n°352), pp. 397-399 .

dépité de frais de scolarité plus élevés, a vu ses effectifs augmenter, et est à juste titre populaire. L’English School du Caire a, dans le même laps de temps, doublé ses effectifs, et a une longue liste d’attente. Il n’empêche que toutes ces écoles sont, financièrement parlant, en mauvaise voie, et dépendent, dans une large mesure, de souscriptions. En réalité, sans la subvention du Trésor de £ 2 000 par an, il n’y a, je pense, aucun doute, que les écoles anglaises sombreraient. [...] En même temps, je réalise parfaitement que, pour une multitude de raisons, dont certaines sont analysées plus loin, tandis que d’autres, comme l’étrange psychologie de ces peuples levantins, sont difficiles à analyser, le lancement de tout plan d’envergure pourra se heurter à de grosses difficultés, et comporte toujours d’inévitables risques d’échec.”¹¹¹

De fait, le *Board of Education* ne montra guère d’empressement à financer des établissements à l’étranger, pas plus que l’Échiquier, d’autant que de pareilles demandes émanaient d’Argentine et d’Uruguay. Un refus de souscription fut clairement signifié au Foreign Office le 2 juin 1928¹¹².

L’aveu d’impuissance devant “l’étrange psychologie des peuples levantins” trahissait une ambition beaucoup plus large que la simple anglicisation des sujets maltais et chypriotes. Si ces derniers servaient de justification auprès du gouvernement et de la colonie britannique, et si beaucoup de soin était mis à ne pas heurter de front l’allié français en désignant l’Italie comme principal adversaire, l’objectif essentiel était bien de commencer à saper les bases de l’influence française en Égypte en s’en prenant à sa clientèle alexandrine. L’action était parallèle à celle entreprise dans l’enseignement gouvernemental, dont elle était très exactement contemporaine et à qui elle servait en quelque sorte de contrefort. Gaillard en avait perçu le danger, tout en le sous-estimant : “Évidemment, les nouvelles écoles qui vont être créées pourront être accessibles aux éléments indigènes qui voudraient faire leurs études dans un cadre purement britannique. Mais il est peu probable que les indigènes cherchent beaucoup à mettre leurs enfants dans des établissements aussi exclusivement britanniques où

¹¹¹. *Ibid.*

¹¹². PRO, FO 407, volume n°206, p. 400-401.

maîtres et élèves très imbus de leur supériorité nationale ne manqueraient pas une occasion de leur faire sentir leur infériorité en tant que 'native'."¹¹³

Qu'il fût ouvertement pratiqué ou au contraire dénoncé, le mépris de l'indigène était pourtant l'une des choses les mieux partagées dans cette Égypte des années vingt. Il n'avait pas forcément besoin d'actes ou de pratiques discriminatoires pour s'exprimer, parce qu'il imprégnait déjà le vocabulaire, et les catégories de perception communes. La dernière citation est une fois encore très éclairante. Gaillard préfère recourir au terme anglais de "*native*" plutôt qu'à sa traduction littérale en français — il vient de l'employer à deux reprises — pour signifier cette connotation de mépris et en disculper par la même occasion les enseignants français¹¹⁴. Les sources françaises s'accordaient en général, il est vrai, à reconnaître aux "indigènes" des dispositions particulières pour apprendre le français. Il n'en demeure pas moins que celui qui ne l'avait pas appris restait sa vie durant, et donc de façon quasi-ontologique, dans des positions subalternes, objectivement légitimées par son ignorance de la langue du pouvoir. Celui qui l'avait appris pouvait en revanche faire valoir davantage de prétentions dans le domaine professionnel, dans les champs économique, politique, voire littéraire ; il restait toutefois marqué par ses origines et désigné comme un "*Oriental*", "*une personne à la nationalité mal définie*", un "*indigène de haute valeur intellectuelle sorti de Normale Supérieure*" ou tout autre périphrase répondant parfaitement à ce que Pierre Bourdieu appelle des "stratégies de condescendance"¹¹⁵.

Le mépris des indigènes trouvait en partie sa source et largement sa justification dans les inégalités devant l'instruction ; il inspirait également la nouvelle politique scolaire britannique à destination des minoritaires. Les Anglais surpassaient les Français dans l'enseignement gouvernemental, et étaient en

¹¹³. Note de Gaillard adressée au service des Œuvres datée du 2 mars 1928, ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Vol. 176.

¹¹⁴. Une étude quantitative du vocabulaire des rapports diplomatiques français au cours des années 1920 révélerait sans doute une diminution progressive du terme "indigène" au profit du mot "Égyptien". Ce dernier terme désignait à la fois un statut juridique renvoyant à une nationalité (comme l'indigénat avait pu désigner un statut personnel du début du siècle à 1926), mais aussi un "indigénat" revendiqué positivement comme une appartenance nationale.

¹¹⁵. Cf. Pierre BOURDIEU, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, rééd. 1982, p. 551.

bonne voie de l'emporter définitivement sur eux à l'université. Mais il est clair que pour Lord Lloyd, ces positions numériquement fortes, mais qui ne concernaient “que” des “*natives*” étaient insuffisantes face au prestige social de l'enseignement français. Le “rayonnement” de celui-ci sur l'aristocratie et les hautes bourgeoisies alexandrine et cairote, la cote des diplômes français sur le marché du travail, et une position forte au sein de l'appareil d'État rendaient encore aléatoire à la fin des années vingt l'issue de la confrontation franco-anglaise en Égypte. Cela d'autant plus que le droit à l'autodétermination du pays à plus ou moins long terme était clairement énoncé depuis 1922. La promotion du français ou de l'anglais en Égypte dépendait de l'issue du bras de fer engagé entre le Palais et le Wafd. Or, le blocage politique, et l'alternance jusqu'en 1935 de gouvernements autoritaires liés au Palais avec des gouvernements se réclamant d'une légitimité parlementaire témoignaient d'un relatif équilibre des forces.

Les écoles britanniques d'Alexandrie répondaient certes à la nécessité réelle pour l'Empire de se réappropriier les Maltais et Chypriotes par le biais de leur instruction en anglais. Mais elles étaient aussi un coup de sonde dans la société alexandrine, visant à doter la Grande-Bretagne comme la France d'institutions intercommunautaires susceptibles de délivrer des diplômes étrangers mieux cotés que les diplômes égyptiens et d'ouvrir la voie à des études à Oxford ou Cambridge, sans que la barrière de la langue interdise les passages de l'enseignement gouvernemental à ces écoles. L'existence de tels établissements, en nombre suffisant pour devenir les creusets de la future élite égyptienne, pourrait apporter à la Grande-Bretagne une légitimité supplémentaire dans son rôle de protectrice des minorités et permettrait à terme de remettre en cause la suprématie des francophiles dans la société politique. Le 30 mars 1929, le Consul de France à Alexandrie rendit compte à Gaillard de la visite du Président du Conseil Muḥammad Maḥmūd pacha au *Victoria College*, à laquelle la colonie anglaise avait donné un éclat tout particulier. “*C'était la première fois qu'un ministre égyptien prenait la parole en anglais dans une cérémonie de ce genre.*”¹¹⁶ Lord Lloyd saisit, une fois de plus l'occasion d'en appeler à la générosité des notables anglais et égyptiens à la souscription ouverte pour réunir les 70 000 LE nécessaires à la construction d'une école de filles.

¹¹⁶. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 176.

Il ne pouvait être question pour les Britanniques d'édifier et de financer un réseau scolaire comparable à celui des Français. En revanche, rien ne leur interdisait de tenter leur chance auprès des congrégations enseignantes pour essayer de promouvoir dans leurs établissements l'ouverture de sections anglaises. Suite aux démarches de Lord Lloyd, les frères des Écoles chrétiennes eux-mêmes établirent à Alexandrie une école anglaise à la fin de la décennie. Ils consultèrent le consul de France sur l'opportunité du projet, et il est vraisemblable que les réticences de ce dernier les conduisirent à en préciser les objectifs, et à ne la mentionner, dans leurs mémoires, que comme une école "*pour les enfants catholiques anglais*"¹¹⁷ en restant relativement discrets, auprès du consulat, sur ses activités et sa fréquentation. Un an plus tard, le consul de France à Alexandrie informa Gaillard de l'ouverture prochaine d'une école anglaise par les religieuses de N-D de Sion. Les frais d'étude et de pension devaient y être très élevés. S'il estimait le danger peu important en raison de l'hégémonie du français dans la population riche d'Alexandrie, le ministre de France signala, avec une certaine humeur, que, "*contrairement à l'attitude des Frères des Écoles Chrétiennes dans des circonstances semblables, les religieuses de N.D. de Sion se sont abstenues de nous pressentir au sujet de cette fondation.*"¹¹⁸ Les prêtres italiens attaquaient explicitement le protectorat religieux de la France, mais il est clair que pour beaucoup d'autres, y compris parfois des religieux français, il commençait à ne plus avoir de sens qu'en fonction des avantages qu'on pouvait en retirer *ad majorem dei gloriam*, et n'était pas conçu comme devant impliquer une pleine et entière allégeance à la France. Celle-ci ne primait pas forcément sur les impératifs de l'apostolat et ne pouvait non plus exclure les intérêts directs des congrégations et de leurs élèves tels qu'on pouvait les anticiper.

¹¹⁷. ACSM, dossier 101.

¹¹⁸. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932), rapport d'Henri Gaillard au Département daté du 14 janvier 1930.

III. UNE NEBULEUSE A PLUSIEURS DEGRES DE FRANCITE

On ne peut manquer d’être frappé par le fait que les principales menaces relevées contre les écoles françaises en Égypte dans les années vingt sont perçues comme provenant des puissances européennes — et dans une moindre mesure américaines — à l’exclusion totale des écoles gouvernementales égyptiennes, dont on n’envisage les éventuels effets que sur le long terme. C’est que les unes et les autres ne jouaient pas dans la même catégorie ni entre gens du même monde. Français et Britanniques se considéraient comme les seuls éducateurs légitimes possibles de l’Égypte indépendante. Chacun estimait que l’autre avait en main l’atout qui lui manquait pour assurer son hégémonie sur le champ éducatif et usait de tous les moyens pour s’en emparer : les Britanniques “tenaient” l’enseignement gouvernemental tout comme “les races latines” étaient censées par leurs écoles avoir prise sur les *local foreign minorities*. Entre les deux, un clivage profond et “total” pouvait se décliner sur plusieurs registres en fonctions des intérêts recherchés : Le Caire contre Alexandrie, monde des affaires contre administration, aristocratie et haute bourgeoisie contre classes moyennes, filles contre garçons, juifs et chrétiens contre musulmans, arabophones et anglophones contre francophones, monarchistes contre démocrates, Égyptiens contre étrangers...

Les choses étaient pourtant loin d’être si simples. Les imbrications réciproques étaient encore telles dans les années vingt qu’elles permettaient toujours de nier l’étendue, voire l’existence même de ce clivage. En outre, on l’a vu, les allégeances aux puissances n’allaient pas de soi, y compris dans les écoles qu’elles considéraient comme leur “pré carré”. L’enseignement français était enfin assez diversifié dans ses origines institutionnelles, dans ses clientèles et dans ses programmes pour que s’y expriment de grandes différences et parfois de vifs antagonismes entre les congrégations ou organismes dont relevaient les établissements. Ils témoignaient d’une nette répartition des rôles entre eux et d’un véritable cloisonnement de leur public en fonction d’une échelle de “francité” et d’excellence.

1. La répartition des rôles

L'année 1929 fut marquée, en même temps que les opérations annuelles de recensement des effectifs des "écoles françaises", par une tentative de remise en ordre des catégories d'appréhension de l'enseignement du français en Égypte. Ni la vogue du français, ni le succès des écoles n'étaient en cause. Au contraire, le consul de France au Caire signale que partout, et surtout en Haute-Égypte où il vient d'effectuer une tournée, on lui demande des professeurs, tandis que les écoles sont obligées de refuser des élèves, faute d'enseignants.¹¹⁹ Cependant, au moment où se mettait en place la nationalité égyptienne, il convenait sans doute de démêler l'écheveau des situations, et de dégager un peu plus clairement l'enseignement *français* de l'enseignement *du* français. Le critère essentiel ne résidait pour les services consulaires ni dans les programmes, ni dans la nationalité de leur clientèle, mais dans celle des enseignants et de leur direction. Les établissements étaient classés selon l'origine de "l'initiative" qui les avait mis en place. Il s'agissait, en d'autres termes, de savoir précisément sur qui l'on avait autorité, et sur qui l'on pouvait compter.

Le rapport du 29 janvier 1929 qui avait pour titre "*Enseignement du français en Égypte*"¹²⁰, et ne concernait en réalité que la circonscription consulaire du Caire, était fondé sur une double opposition : la principale distinguait l'origine française de l'origine étrangère des institutions, et la seconde distinguait l'initiative publique de l'initiative privée. Dans cette perspective, les établissements gouvernementaux égyptiens ne constituaient qu'une petite partie des établissements "étrangers" (à la France), à côté des "*écoles libres locales*" très majoritaires, elles-mêmes divisées en deux catégories : étrangères et égyptiennes. Parmi les premières, on trouvait certes les écoles grecques, italiennes, et américaines, que l'on pouvait sans aucun doute qualifier d'étrangères par leur origine allogène et leur statut juridique ; mais aussi des établissements qui avaient en quelque sorte acquis leur caractère étranger par déplacement de la frontière depuis le début de la décennie. Il en allait ainsi des écoles patriarcales grecques catholiques et maronites, dont le personnel était

¹¹⁹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 171 à 184, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département.

¹²⁰. *Ibid.*

mentionné comme “*presqu’exclusivement syrien*”. Parmi les “*écoles libres égyptiennes*” importantes enseignant le français, on trouvait les écoles de la communauté israélite du Caire, et le collège patriarcal copte. D’une manière générale, étaient retenues des écoles dont le nom faisait référence à la dynastie (école Faroukieh à Zagazig, ou école secondaire du Prince Farouk à Minia), à un mécène égyptien (école des frères Wissa Wahda el Wataniya à Assiout), à des sociétés (écoles de la société de Wadi Kom Ombo) et, en Haute-Égypte, des écoles désignées comme coptes ou appartenant à une société de bienfaisance copte (école secondaire copte d’Assouan, écoles de Louxor, Assouan, Qena).¹²¹

A l’exception de l’École française de Droit, qui était la seule institution scolaire à relever des “*établissements entretenus par le gouvernement français*”, toutes les autres étaient mentionnées comme des “*établissements dus à l’initiative de nos compatriotes*”. La liste était classée par ordre d’importance de leur population scolaire. En tête venaient les Frères des Écoles chrétiennes (5 068 élèves dans la circonscription consulaire du Caire, puis les jésuites, forts des 1 455 élèves des écoles primaires de Haute-Égypte, la Mission laïque française, (1 782 élèves au Caire), et toutes les congrégations féminines (plus de 8 000 élèves), avec quelques écoles isolées, l’école Al Azhar de l’Alliance française et celle des sucreries d’Abou Qurqas. Ce mode de classement, qui limitait les écoles “*purement*” françaises à l’École française de Droit et aux écoles mises en place et dirigées par des Français, était en réalité bien plus restrictif que l’acception usuelle du terme “*établissements français*” telle qu’on peut l’inférer à partir des listes statistiques dressées par les consulats à la même date¹²².

Un mode d’action commun : la subvention

C’est qu’en dehors des aspects purement légalistes du protectorat religieux ou de la protection capitulaire, l’enseignement français pouvait aussi être défini comme tel parce qu’il tirait une partie de ses ressources de la France. Les fonds étaient accordés par les consulats de France en Égypte sur un poste budgétaire alloué tous les ans par le Bureau des écoles et des œuvres françaises à l’étranger sur le produit du pari mutuel ou des jeux, ou de façon plus directe par

¹²¹. *Ibid.*

¹²². ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932). Cf. Annexe 3, document 1.

le Département, sans passer par les services diplomatiques français locaux. L'École française de Droit et l'Institut français d'Archéologie orientale étaient ainsi financés par des budgets spécifiques des ministères des Affaires étrangères et de l'Instruction publique, ce qui n'empêchait pas le consulat de France de subventionner l'imprimerie de l'Institut, des campagnes de fouilles ou de relevés¹²³. De même, la gestion du budget des établissements de la Mission laïque française échappait complètement aux consulats, mais aussi au gouvernement. La subvention du ministère des Affaires étrangères était versée à Paris au siège de l'association, qui en disposait comme bon lui semblait¹²⁴. Ce principe de fonctionnement était aussi celui de l'Alliance française dont les comités locaux avaient une importance bien plus grande, et qui intervenait, on l'a vu, en milieu "purement égyptien". Même si les fonds pouvaient transiter par les consulats, il était clair, pour ce dernier intervenant, qu'on n'était plus tout à fait dans le domaine des "écoles françaises". A Alexandrie, les budgets alloués à l'Alliance française ou aux "écoles musulmanes" étaient bien distincts des crédits destinés aux "*œuvres et écoles françaises d'Égypte*". Leur confusion par les services consulaires du Caire de 1925 à 1929 ne résista pas à "la remise en ordre" de 1929.

Ces dernières subventions versées par les consulats ou la légation s'inscrivaient en effet dans la tradition capitulaire. Ce sont les consuls qui avaient l'initiative de la proposition, cherchaient à récompenser une école et à lui

¹²³. L'IFAO faisait partie des propositions d'allocations du consulat de France au Caire. Il reçut ainsi en 1930 et 1931 200 000 F pour financer des fouilles, des publications et les estampes du temple d'Edfou. (ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178, Propositions d'allocations pour 1931).

¹²⁴. Il est vrai que la présence continue d'Édouard Herriot à la tête de l'association (il en est vice-président en 1915, membre du conseil d'administration en 1925, président en 1931 et le restera — à titre honorifique après Seconde guerre mondiale — jusqu'à sa mort en 1957) témoignait de relations très étroites avec le ministère des Affaires étrangères dont elle était, au vu et au su de tous, l'instrument officiel. En 1930, la légation subventionnait des cours de commerce gratuits donnés au lycée français du Caire, qu'elle avait incité à mettre en place. Les contacts étaient permanents entre les diplomates et les proviseurs des lycées, qui avaient, rappelons-le, défini ensemble à Alexandrie la politique des "écoles musulmanes".

“marquer de l’intérêt.”¹²⁵ ou bien au contraire à sanctionner un passage à l’anglais. En 1920, Gaillard déplorait la perte de certains usages : “*J’indiquerai enfin que l’attribution de ces subventions devrait être tenue aussi secrète que possible, ici, comme à Paris. Autrefois, l’Agence les remettait de la main à la main. On ne saurait croire combien de dévouements utiles nous perdons par trop de publicité.*”¹²⁶ Le caractère secret et personnalisé du don était une marque de confiance et de reconnaissance de mérite ; il témoignait en retour d’une forme d’allégeance au patronnage consulaire d’autant plus forte qu’elle s’exprimait dans une relation d’homme à homme.

Les choses avaient pourtant changé, et ce qui à l’origine pouvait être considéré comme une marque de distinction avait pris au fil des ans les allures d’un véritable droit, exercé avec beaucoup moins de solennité dans la mesure où le versement de la subvention était prévisible et son montant à peu près constant d’année en année. Outre le critère absolu des effectifs, trois priorités commandaient son niveau et le choix des établissements à qui elle devait revenir : leur rôle dans la défense de la langue française, dans la lutte contre la concurrence des autres puissances européennes, et leur degré d’enracinement dans le pays. Celui-ci pouvait se manifester sous deux aspects : il était soit lié au fait que l’école s’adressait à des “milieux populaires”, soit au fait que sa clientèle confessionnelle la situait dans les “milieux purement indigènes”. Au vu des récapitulatifs de propositions de subventions, il semblerait que les écoles les plus en vue (collège de la Sainte-Famille et collège Sainte-Catherine / Saint-Marc) n’aient jamais reçu de subventions directes autres qu’exceptionnelles ou minimales, à titre de participation aux distributions des prix, ou d’aide ponctuelle à la construction ou l’équipement de nouveaux bâtiments. En revanche, les écoles gratuites des jésuites et des frères du Caire, d’Alexandrie ou de province recevaient tous les ans entre quelques centaines et quelques milliers de Francs.

En 1930, aucune somme allouée à une école religieuse n’excédait 7 000 F et la plupart avaient reçu entre 1 000 et 4 000 F. Au Caire, le collège des Frères

¹²⁵. Expression récurrente sous la plume de Gaillard, qui centralise les propositions d’allocations des consuls et contribue à les motiver (ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, p. 98, lettre du 15 juillet 1920).

¹²⁶. *Ibid.*, p. 99.

de Khoronfish et celui de la Sainte-Famille ne recevaient en tout et pour tout que le montant d'un prix de 150 F ; il est vrai qu'une somme de 9 000 F était dans le même temps attribuée au Frère visiteur des Écoles chrétiennes en Égypte, sans doute pour contribuer à l'atténuation du gouffre financier ouvert par la construction du collège Saint-Marc. Mais cela restait relativement faible au regard du poids de la congrégation en termes d'effectifs : la subvention était inférieure au salaire annuel d'une institutrice française, alors que les écoles des frères des Écoles chrétiennes, avec leurs 8 500 élèves en 1929, comptaient plus de 500 enseignants dans le pays¹²⁷. Les sommes versées étaient en réalité symboliques, et correspondaient à l'achat, souvent fait en France pour éviter les pertes de change, de matériel scolaire ou de manuels. Il est assez manifeste que les écoles dont la clientèle était aisée devaient assurer leur auto-financement, tandis que l'aide française intervenait comme un appoint pour conserver des clientèles plus défavorisées et servait parfois à la maintenance ou l'extension des bâtiments.

La question de la modernisation des locaux apparaît de façon récurrente dans les rapports des années vingt. Les exigences du public, la construction de nouveaux bâtiments scolaires gouvernementaux, grecs, italiens, américains et britanniques rendaient quelque peu obsolètes des constructions qui remontaient parfois à plus d'un demi siècle. Le risque de voir échapper la clientèle la plus aisée était réel, et les signaux d'alarme adressés au Département ne manquent pas : *“En ce qui concerne l'ensemble des écoles européennes au Caire que nous contrôlons, notre Consul me demande d'attirer l'attention du Département sur la diminution du nombre des élèves dans les écoles payantes que l'on constate pour la première fois. La raison profonde de cette diminution doit être trouvée dans le mauvais état que présentent les bâtiments de nos maisons d'enseignement ; beaucoup sont vieux, délabrés et ne présentent aucune des conditions d'hygiène moderne que les parents commencent à exiger. Il y a là un problème très sérieux engageant l'avenir de notre enseignement et de notre propagande en Égypte. Pour que cette propagande scolaire continue à progresser ou même seulement*

¹²⁷. Rappelons qu'en 1925, 10 000 F pouvaient représenter le salaire annuel d'une institutrice française en Égypte. La dépréciation du Franc et sa dévaluation en 1928 rendaient cette somme très nettement insuffisante pour obtenir le même résultat en 1930.

arrive à se maintenir à son niveau actuel, il faut moderniser ou, la plupart du temps, rebâtir entièrement les locaux scolaires. [...] Si notre situation financière ne permet pas, comme il est probable, d'envisager l'attribution de ces allocations, il faudra se résoudre à voir petit à petit les élèves des écoles payantes ou gratuites quitter nos établissements pour les somptueux bâtiments des missions confessionnelles américaines.”¹²⁸

Dès la rentrée 1920, une allocation extraordinaire de 100 000 F fut accordée aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dont le bail, dans un ancien palais dépendant de l'administration des Waqfs arrivait à expiration et ne devait pas être renouvelé.¹²⁹ Elle contribua à aider la congrégation à trouver des expédients pour assurer l'accueil de ses 1 250 élèves jusqu'en 1928. A la fin de cette année-là, Gaillard décida de lui accorder une subvention de 512 000 F en 4 ans, soit 128 000 F par an pour construire une nouvelle école. *“Cette école, de près de 1500 élèves, dont un grand nombre reçues à titre gratuit, constituait un de nos meilleurs éléments de pénétration dans les milieux populaires, et, par conséquent, un élément de propagande de premier ordre. Il y avait donc un intérêt considérable à ne pas le laisser disparaître.”¹³⁰*

Ce soutien s'inscrivait dans le cadre d'un “plan de redressement” général des écoles françaises prévu sur plusieurs années. Face à une situation jugée en 1928 *“très sérieusement attaquée de tous côtés”¹³¹*, les réfections devraient commencer par Alexandrie. Viendraient ensuite le tour du Caire et de Port-Sa'ïd. Les priorités s'organisaient en quelque sorte selon un droit d'aînesse destiné à maintenir dans la mouvance française ses clientèles, en fonction de l'ancienneté de leur constitution. Les premiers efforts devaient porter sur des établissements congréganistes gratuits, qui avaient eu à souffrir des concurrences anglaise et italienne. En second lieu venaient les établissements laïques et israélites, et enfin, les écoles musulmanes du Caire et d'Alexandrie, par l'intermédiaire de l'Alliance

¹²⁸. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n° 34, p.8 (Demande de subventions pour 1925).

¹²⁹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, p. 98-102, propositions d'allocations pour 1920 faites par Gaillard au Département, 15 juillet 1920.

¹³⁰. Archives diplomatiques du Quai d'Orsay, Série Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, carton 34, p. 159, lettre du 10 décembre 1928.

¹³¹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 95 et suiv., demande annuelle de subventions datée du 6 mars 1928.

française. Un effort était également demandé pour les hôpitaux du Caire et d'Alexandrie, qualifiés de *“belles œuvres de propagande”*. Leur place dans l'organigramme apparaissait toutefois moins importante que celle des écoles : *“M. Girieud, dans le rapport ci-joint en annexe, avait demandé une forte subvention de 20.000 francs, pour les œuvres charitables et hospitalières. Je ne crois pas pouvoir retenir une telle demande ; les oeuvres envisagées par M. Girieud sont certes fort intéressantes, mais, pour le moment, la situation de nos oeuvres scolaires d'intérêt national est trop sérieuse pour qu'aucune dépense autre que celles qui les intéressent doive être envisagée.”*¹³² Des travaux de réfection de l'hôpital français du Caire furent néanmoins engagés dès 1928.

Le montant des aides françaises était bien loin de financer la totalité des travaux. Mais elles apportaient un appoint assez substantiel pour que les autorités puissent peser sur le choix des opérateurs ou même inciter à l'ouverture des chantiers. Ainsi, en novembre 1925, la société des constructions Edmond Coignet sollicita du Département une intervention auprès des Frères des Écoles Chrétiennes pour emporter le marché de la construction du collège Saint-Marc sur ses concurrentes italiennes et belge. Le ministère des Affaires étrangères fit contacter les Frères qui confirmèrent qu'à prix et prestation égale, ils accorderaient l'avantage à une entreprise française. L'essentiel des travaux demeura financé par le Crédit foncier égyptien. Le collège Saint-Marc s'engageait à lui rembourser tous les six mois 2 615,537 LE, payables au 30 juin et au 31 décembre de chaque année jusqu'en 1948¹³³. De même, en ce qui concerne la Mission laïque, Gaillard poussa le Département à soutenir le projet d'améliorer l'installation du lycée du Caire. A la demande de la légation, et grâce à ses subventions, celui-ci avait déjà ouvert un cours du soir de commerce. Gaillard insista sur le fait que *“si une installation plus adéquate et plus moderne pouvait lui être procurée, il deviendrait sans aucun doute le premier établissement de la ville.”*¹³⁴ Le Crédit foncier égyptien fut le principal bailleur de fonds. La donation d'un notable juif membre du conseil d'administration, Salomon Welthof, contribua à permettre l'ouverture du lycée de Bab-el-Louq à la

¹³². *Ibid.*, p. 103.

¹³³. ACSM, dossier 65, Registre d'administration.

¹³⁴. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, p. 155, lettre du 1er avril 1924 concernant les allocations des écoles pour 1924.

rentrée 1928. Au printemps de la même année, le lancement sur le marché égyptien d'une émission d'obligations à 6,5% remboursables en 20 ans par tirage au sort vint compléter le montage financier. L'année suivante, une subvention exceptionnelle du gouvernement français permit d'en restaurer la façade.

L'ampleur des sommes investies témoigne du “crédit” dont disposait l'enseignement français en Égypte à la fin des années vingt. Mais ce ne sont certainement pas les subventions gouvernementales françaises qui en étaient à l'origine. Celles-ci, qu'elles soient habituelles ou extraordinaires, apparaissent relativement minces et difficiles à obtenir. Fin 1929-début 1930, le Frère Cyprien, directeur du collège Saint-Marc, envoya dans toutes les directions des demandes d'aide et d'intervention : au ministre des Affaires Étrangères, à M. Marx, Directeur du bureau des œuvres françaises à l'étranger, à M. Girieud, consul de France à Alexandrie, au ministre de l'Intérieur, enfin à René Maunier, “*professeur de Droit à la faculté des Lettres de Paris*”. Ce dernier, bien que peu porté semble-t-il à soutenir un établissement religieux, intervint en faveur des frères des Écoles chrétiennes. Ils finirent par obtenir une allocation exceptionnelle de 40 000 F prise sur le produit des jeux dans les cercles et casinos pour financer l'équipement d'un laboratoire de sciences physiques au collège Saint-Marc¹³⁵. La situation des frères demeurait toutefois précaire. En février 1932, le District¹³⁶ accepta de prendre en charge la dette du collège Saint-Marc au Crédit foncier égyptien, dont le remboursement était jusque-là assuré par la Procure du collège. Mais celle-ci demeurait encore très endettée, notamment auprès de la Compagnie du Gaz de Rodez, et de la librairie Delagrave. Il fut convenu que le collège rembourserait le District petit à petit.¹³⁷

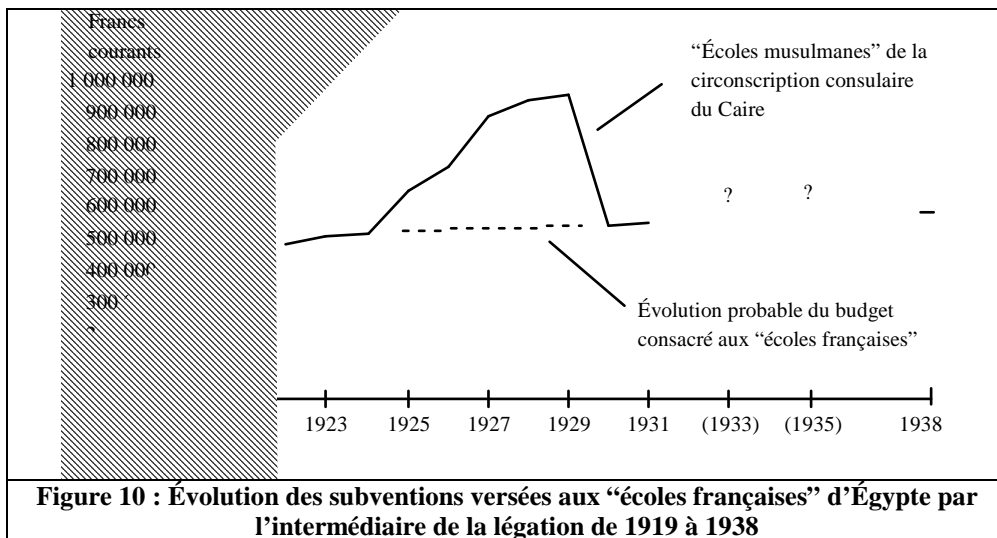
Il est difficile de se faire une idée très précise du montant total des subventions du gouvernement français aux établissements scolaires d'Égypte et de leur évolution. La somme demandée tous les ans par Gaillard excluait les financements directs de Paris, ceux accordés à l'Alliance française d'Alexandrie

¹³⁵. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (demande de subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932, lettre datée du 10 février 1931).

¹³⁶. Du District dépendait l'organisation générale des Frères en Égypte. Il était dirigé à cette date par le frère Visiteur Oger-Cécilien et un frère Assistant.

¹³⁷. ACSM, dossier 65, Registre d'administration.

pour les “écoles indigènes” comme certains crédits accordés de façon extraordinaire aux établissements en rénovation. De 1924 à 1929, elle incluait en revanche les sommes versées au comité de l'Alliance française du Caire à destination des “écoles musulmanes”. Les demandes étaient enfin formulées en francs courants, ce qui rend difficile une réelle appréciation de la subvention française en termes de pouvoir d'achat, d'autant que celui-ci était très variable selon que les règlements s'effectuaient en livres ou en francs. En dépit de toutes ces réserves, auxquelles s'ajoutent les données inconnues pour certaines années, le profil de la courbe présente un certain intérêt.



En dehors d’une “excroissance” de 1925 à 1929 liée au financement du programme des écoles musulmanes qui passe rapidement sur un autre poste budgétaire, la courbe présente une remarquable stabilité, et une croissance très modérée tout au long de la période. Mais celle-ci dissimule mal une érosion considérable de la valeur des sommes que les écoles pouvaient attendre de la légation de France, en tout cas dans les années vingt. Convertie en livres sterling ou en livres égyptiennes¹³⁸, la subvention de 1919 représentait £ 10 261 ; celle de

¹³⁸. La livre égyptienne est alignée depuis 1885 sur la livre sterling. 1 LE = 1,2 £.

1930 ne se montait plus qu'à £ 4 383 pour un nombre d'écoles plus important et des effectifs plus nombreux.¹³⁹

De fortes nuances régionales

L'octroi de subventions n'était somme toute qu'un ingrédient secondaire de l'alliage complexe à partir duquel se forgeaient les allégeances. Le gouvernement français intervenait dans le financement du réseau scolaire, mais comme un simple donateur parmi d'autres. Dès lors, le lien qui rattachait “les écoles françaises” à la France était d'un autre ordre. Il reposait davantage sur les programmes suivis, les diplômes préparés, et sur l'origine des clientèles et leur degré d'adhésion ou de familiarité à la culture française. Les champs d'action étaient variables selon les congrégations et organismes qui intervenaient en Égypte. Les origines des missions, qu'elles soient religieuses ou laïques, laissent deviner quelle(s) clientèle(s) avai(en)t leur préférence. Mais les clivages qui apparaissent dans l'analyse des fréquentations selon ces organismes semblent relever davantage de critères géographiques que de critères nationaux ou religieux. Ou, plus exactement, les uns et les autres avaient tendance à se conforter.

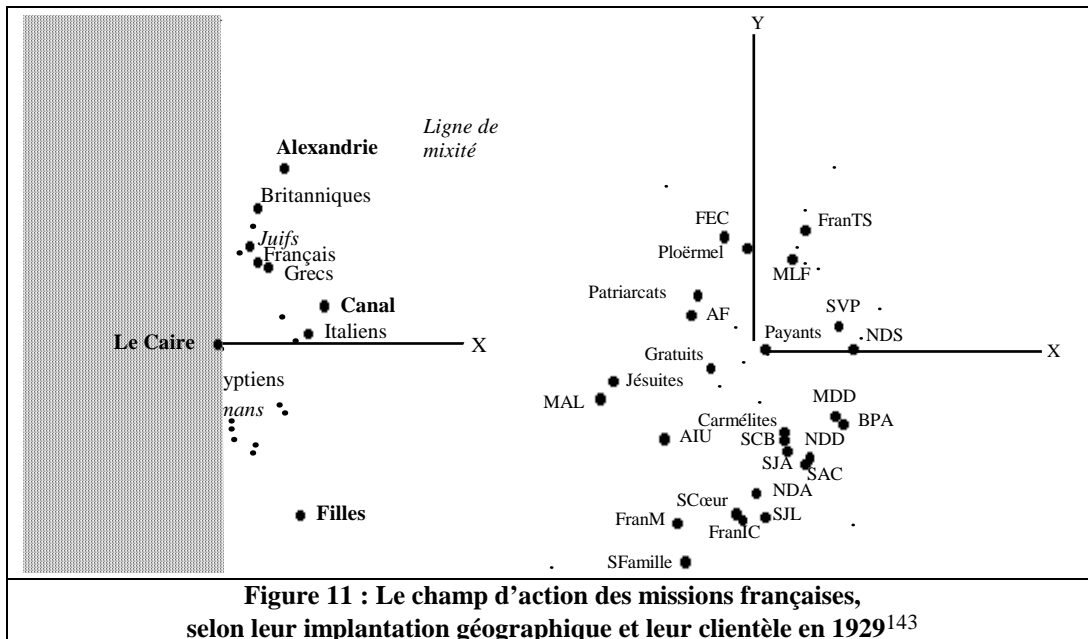
La manière dont les statistiques scolaires étaient relevées par les différents consulats français en Égypte dans les années vingt constitue déjà un premier indice. Travaillant de façon complètement indépendante les uns des autres, ils ne disposaient pas des mêmes imprimés ni ne mettaient l'accent sur les mêmes catégories. Le tableau de synthèse du consulat du Caire était muet sur l'appartenance confessionnelle des élèves des écoles françaises, alors que celui d'Alexandrie était particulièrement détaillé sur ce point. Dans une société considérée dans la capitale comme en voie de laïcisation rapide¹⁴⁰, l'appartenance confessionnelle était jugée moins importante que le statut personnel national. Au Caire, on estimait nécessaire de dissocier les élèves syriens des élèves égyptiens, ce qui n'était pas le cas dans les autres circonscriptions consulaires, où le terme

¹³⁹. Le taux de change de fin 1919 (1 £ = 40 F) a été emprunté à Yves TROTTIGNON, *La France au XX^e siècle*, tome 1, Paris, 1985, p. 96. Celui de 1930 prend pour base la valeur du “Franc Poincaré” (1 £ = 124,24 F, *Ibid.*, p. 99).

¹⁴⁰. C'est le sens de nombreux rapports de Gaillard, du moins en ce qui concerne ceux qui avaient accès à l'enseignement “moderne”, qu'il considère comme les “élites évoluées” du pays.

d'Égyptien renvoyait très clairement à l'ancien statut de "raya" (*ra'æîæ al-Ïok^oma al-maïalÿa*) ou de "sujet local" non protégé¹⁴¹. Le poids démographique et social de l'élément européen et de la tradition capitulaire à Alexandrie et dans la région du Canal ne portaient pas à discerner, parmi les "locaux" une différence de nationalité considérée comme une simple nuance peu pertinente à l'intérieur d'une "condition" identique d'Oriental, qu'on opposait surtout à celle d'Européen ou de protégé.

Le regroupement des données de ces tableaux statistiques, malgré toutes ses imperfections¹⁴² permet de se faire une idée des champs d'action respectifs des différents acteurs de l'enseignement français. Il fait ressortir un profond clivage entre les écoles d'Alexandrie et du Canal et celles de province.



Deux oppositions majeures rendent compte de façon presque équivalente¹⁴⁴ de la répartition des élèves selon les missions. La première est

¹⁴¹. Cf. Annexe 3, document 1.

¹⁴². Cf. Annexe 3, document 2.

¹⁴³. Schéma résultant d'une analyse factorielle des correspondances du tableau donné en Annexe 3, document 2. Pour une lecture plus claire, on a isolé à gauche les variables pertinentes et à droite, la position de chaque mission par rapport à ces variables.

¹⁴⁴. Les contributions des deux axes au χ^2 sont pratiquement identiques.

géographique. Rares sont les congrégations à ne pas avoir d'implantation au Caire, ce qui est confirmé par la position centrale de la capitale sur le schéma. En revanche, une action engagée à Alexandrie ou dans la zone du Canal paraît exclusive d'une implantation dans le Delta ou en Haute-Égypte, qui représentent les points les plus extrêmes des deux quadrants opposés. Toutes les nationalités européennes se situent à l'intérieur d'un même quadrant, où se trouvent également Alexandrie et les villes du Canal. En revanche, les Égyptiens apparaissent beaucoup plus majoritaires qu'ailleurs dans les missions de province, qui ne comptent pratiquement pas d'étrangers scolarisés dans les écoles françaises¹⁴⁵. Les missions étaient ainsi appelées à travailler en Égypte soit en milieu cosmopolite, souvent qualifié “d'occidentalisé”, soit en “milieu local” qui était aussi le plus subventionné, et celui où les boursiers étaient le plus nombreux¹⁴⁶.

Au premier groupe des congrégations travaillant en milieu “occidentalisé”, il convient de rattacher très nettement la Mission laïque française, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et dans une moindre mesure, les sœurs de Notre-Dame de Sion, les frères des Écoles chrétiennes et de Ploërmel. Il est à noter que la forte corrélation entre les juifs du Caire et d'Alexandrie et la Mission laïque fait d'eux le groupe religieux le plus “européanisé” de l'enseignement français.

Les missions en province apparaissent en revanche plus nettement liées aux chrétiens et, à un degré bien moindre, aux musulmans¹⁴⁷. Dans cet ensemble de congrégations opérant en milieu “indigène”, il faut inclure les Missions africaines de Lyon très présentes dans le Delta, les sœurs de la Sainte Famille, qui tenaient une école à Mansoura, les sœurs franciscaines de Marie et de l'Immaculée Conception implantées à Hawamdia, Kom Ombo et Medinat-al-Fayoum. Les jésuites et les sœurs du Sacré-Cœur et de Notre-Dame des Apôtres

¹⁴⁵. En moyenne, 92% du public des écoles françaises de province était égyptien, contre 69% au Caire, 53% à Alexandrie et seulement 22% dans les trois villes du Canal.

¹⁴⁶. Le pourcentage d'élèves bénéficiant de la gratuité s'élevait à 26% à Alexandrie et dans les écoles du Delta, 34% au Caire et atteignait 62% dans les écoles françaises de Haute-Égypte.

¹⁴⁷. L'affirmation est particulièrement vraie en Haute-Égypte où 92% des élèves étaient chrétiens, et 7% seulement musulmans. Elle est moins vérifiée dans le Delta où la proportion de musulmans dans les établissements français atteint 29%, soit une proportion voisine de celle du Caire où ils sont le mieux représentés (30%).

occupaient une position homologue et intermédiaire. Les uns et les autres associaient des établissements payants et prestigieux au Caire et à Héliopolis à des écoles primaires gratuites qu'ils finançaient en Haute-Égypte et dans le Delta pour les congrégations féminines.

La seconde opposition majeure révélée par la Figure 11 se situe entre garçons et filles qui marquent chacun les extrémités des deux autres quadrants. Elle était assez prévisible, dans la mesure où la plupart des écoles n'étaient pas mixtes¹⁴⁸. De fait, presque toutes les missions se répartissent de part et d'autre d'une "ligne de mixité"¹⁴⁹ qui coupe l'ensemble du schéma. Il n'y a cependant pas absence complète de corrélation entre les différentes localisations des missions françaises et ce clivage entre les sexes. Si au Caire le *sex-ratio* est voisin de la parité, la position des principaux centres d'enseignement, des groupes nationaux et confessionnels par rapport à ce clivage présente des différences non négligeables. L'enseignement français à Alexandrie est, de façon très majoritaire (57%), un enseignement destiné aux garçons. Il en va de même en Haute-Égypte où l'action des écoles primaires jésuites en milieu copte-catholique donne aux garçons un avantage écrasant sur les filles en matière d'instruction (66%). En revanche, dans le Delta et la région du Canal, ce sont les filles qui l'emportent assez largement dans les écoles françaises (seulement 42 à 43% de l'effectif total sont des garçons).

Les données des tableaux ne permettent pas de rendre exactement compte du *sex-ratio* par religion ou nationalité. L'analyse factorielle fait cependant apparaître une nette attirance des Italiens et des musulmans pour les congrégations féminines, et une scolarisation des juifs et des Britanniques orientée de préférence vers les écoles de garçons d'Alexandrie et du Caire. Aux contraintes de la géographie et de l'implantation des communautés s'ajoute donc un choix culturel, qui confirme ce qu'on avait pu observer dans l'enseignement gouvernemental. En présence d'une forte pression nationale, Italiens et

¹⁴⁸. Les écoles des congrégations féminines étaient davantage mixtes que celles des congrégations masculines, dans la mesure où elles accueillait les garçons dans les petites classes.

¹⁴⁹. Cette ligne a pu être tracée de façon assez précise à partir de deux points dont les effectifs masculins et féminins atteignent presque la parité : l'école de l'Alliance israélite universelle de Tanta (133 garçons, 124 filles), et l'ensemble des écoles du Caire (7 653 garçons et 7 449 filles, sans compter les écoles privées et celles de la communauté israélite du Caire)

musulmans semblent se plier, pour leurs garçons, au choix “normal” de leur communauté, tout en laissant aux filles le soin de capitaliser les bénéfices d’une instruction qui demeurerait la clé de la distinction sociale. L’attitude inverse prévalait parmi les juifs du Caire et d’Alexandrie qui fréquentaient les écoles françaises : la sur-représentation des garçons, notamment dans les établissements de la Mission laïque avait pour contrepartie une présence plus forte des filles dans les écoles de la communauté, où les études gratuites ou peu onéreuses n’allaient guère au delà du certificat d’études primaires. La garantie du maintien de l’identité communautaire, transmise par les femmes, rejoignait dans ce cas l’utilité de l’investissement dans une scolarité plus longue pour les garçons, suivie dans des établissements plus prestigieux. Le recensement des écoles françaises de 1929 confirme donc, en paraissant les anticiper, les données de la *Statistique scolaire* qui montrent un usage très différencié par sexe des écoles françaises selon la religion¹⁵⁰. C’est que l’analyse un peu plus fine de la répartition des clientèles a pu révéler des clivages qui ne trouveront en réalité leur plein effet qu’à partir des années trente.¹⁵¹

2. Le cloisonnement des clientèles

Les renseignements qu’on a pu réunir sur les programmes des écoles et les diplômes qu’elles pouvaient préparer accentue encore la pertinence de ces différences géographiques.

“Ceux du Canal”

Robert Solé a pu décrire les francophones de la région du Canal comme une société très hiérarchisée, vivant à l’heure de la Compagnie et pratiquant des “mondanités en vase clos”¹⁵². Les rapports consulaires confirment tout à fait cette

¹⁵⁰. Cf Annexe 2, document 10.

¹⁵¹. D’après la *Statistique scolaire*, ce n’est qu’après 1933 que, pour les musulmans, le nombre de filles dépasse celui des garçons dans les écoles françaises. La parité observée de 1937 à 1933 n’exclut pas qu’un certain nombre de garçons musulmans aient pu commencer leur cycle primaire dans une école de congrégation féminine pour ensuite poursuivre leur scolarité dans l’enseignement gouvernemental. Ce cas de figure pouvait notamment se rencontrer en province où l’éventail des choix s’est élargi tout au long des années 1920, du fait du développement des écoles gouvernementales.

¹⁵². Robert SOLE, *L’Égypte, passion française, op. cit.*, p. 241 et suiv.

impression. En pleine controverse sur les honneurs liturgiques, le consul de France à Suez signalait les inconvénients qu'il y aurait à respecter scrupuleusement le cérémonial établi au XVIII^e siècle pour toutes les occasions où il serait appelé à paraître officiellement au dehors. L'ordonnance royale de 1781 prévoyait une procession de la colonie française organisée en "Corps de Nation", avec à sa tête des notables "Députés de la Nation". Or, *"il serait difficile de réaliser ici une organisation de cet ordre. A part, en effet, deux "chefs d'Établissements" (dont l'un serait à exclure de la liste des notables pour cause de condamnations correctionnelles), deux fonctionnaires au service égyptien et huit employés subalternes ou artisans, la Colonie française de mon arrondissement se compose exclusivement du personnel d'une Administration unique, la Compagnie du Canal de Suez. Elle forme ainsi un groupement tout hiérarchisé, où il vaudrait mieux ne pas risquer d'introduire par le vote une hiérarchie différente."*¹⁵³ De fait, les écoles françaises du Canal étaient celles qui s'inscrivaient le plus clairement hors d'une réalité sociale égyptienne. C'était la seule région d'Égypte où les professeurs de nationalité française étaient majoritaires en 1929 (60%) et où le public, composé essentiellement de Français, Grecs, Italiens ou Maltais, était aussi peu égyptien (22% seulement des élèves). A Suez, une école des Frères avait été fondée à Port-Tewfik à la demande de la Compagnie du Canal. Bien qu'elle fût *"dans le principe exclusivement pour les familles de son personnel subalterne"*¹⁵⁴, elle était en réalité ouverte à tous. Mais la difficulté d'un transport quotidien d'une rive à l'autre du canal rendait en fait cet établissement inaccessible aux enfants dont les parents habitaient Suez. Une autre école des Frères y avait été fondée avant-guerre pour ces raisons, mais elle avait dû fermer en 1914, faute de personnel enseignant. Les démarches du consul pour la rouvrir dans les années vingt n'y firent rien. L'enseignement français à Suez demeurait de fait réservé au personnel de la Compagnie et à leur entourage immédiat. Comme à Ismaïlia, il s'agissait d'un enseignement élémentaire ou primaire. Seules dans la région trois écoles de Port-Sa'ïd délivraient un enseignement secondaire : le collège Sainte-Marie des Frères et le lycée laïc pour

¹⁵³. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 142 : Protectorat religieux de la France (1920-1947), rapport du 30 juillet 1925.

¹⁵⁴. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°155, dossier Écoles des Frères de la doctrine chrétienne, rapport de M. Du Gardier, consul de France à Suez daté du 1^{er} août 1922.

les garçons, qui totalisaient 120 élèves dans le secondaire, et le Grand couvent du Bon-Pasteur, où 14 filles seulement poursuivaient leurs études au delà du certificat d'études primaires. L'enseignement de l'arabe n'y occupait qu'une place minime. Au collège Sainte-Marie, le latin était enseigné de la 6^e aux classes supérieures, de manière il est vrai facultative ; il fallut attendre le milieu des années trente pour que se mette en place un cours d'arabe obligatoire de la 9^e à la 6^e incluse, facultatif à partir de la 5^e.¹⁵⁵

A Port-Sa'ïd, l'impression de se trouver en terrain familier et connu, si ce n'est conquis, était telle que le nouvel évêque français crut pouvoir s'offrir le luxe de transposer hors de France le conflit de la laïcité. Au cours de la messe consulaire de Noël 1927, M^{gr} Dreyer attaqua l'école laïque en présence du directeur du Lycée français et devant les notables de la communauté française réunis *“les uns par conviction, beaucoup par patriotisme, la plupart par sympathie pour la personne du Consul qui se trouv[ait] ainsi entouré, parmi de bons chrétiens, de protestants, de juifs, et même de francs-maçons !”*¹⁵⁶ Le Grand-Maître de la Grande Loge de France lui-même envoya à Berthelot, ministre des Affaires étrangères, une protestation officielle, accompagnée d'une lettre de notables de la colonie française adressée au consul. Le ton en était plutôt véhément : *“Et maintenant, quelle sanction infligera-t-on à cet évêque agressif ? Puisqu'il n'a pas compris, lui fera-t-on comprendre que la République Française n'a pas eu l'intention d'œuvrer en sa faveur pour doter Port-Sa'ïd et le Canal de Suez d'un quelconque abbé Guitrel ?”*¹⁵⁷ Au ministère, on partageait leur avis. Une note manuscrite au crayon¹⁵⁸ commente le dossier : *“J'ai toujours pensé que M^{gr} Dreyer était inintelligent, mais pas à ce point !”* Le Service des Œuvres françaises à l'étranger demanda au consul de faire part à M^{gr} Dreyer de l'effet déplorable de ses propos et de l'intérêt qui s'attacherait à ce que dans l'avenir des faits de ce genre ne se reproduisent pas. Il fut rapidement convenu avec le Saint-Siège que M^{gr} Dreyer serait nommé à Hanoï, en Indochine, et qu'il serait “bien

¹⁵⁵. Archives diplomatiques de Nantes, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 361 établissements d'enseignement (1936-1940)

¹⁵⁶. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 40, p.138.

¹⁵⁷. *Ibid.*

¹⁵⁸. La note était signée H-G, et était vraisemblablement de la main d'Henri Gaillard.

remplacé". Il s'y rendit en novembre 1928. En août 1929, le père Ange Marie Hiral, franciscain français assurait sa succession.

Alexandrie : un modèle français triomphant

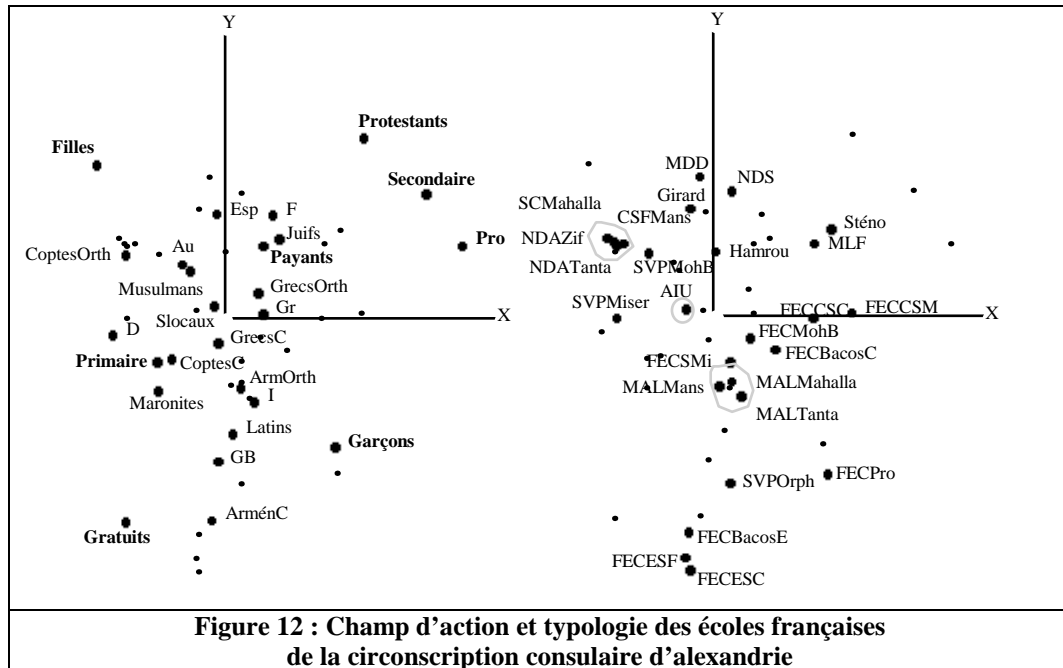
Aucune trace n'a pu être relevée ailleurs que dans la région du Canal de véritable tension allant au delà d'une simple émulation entre institutions religieuses et laïques dans la période qui nous occupe. Les uns et les autres avaient plutôt tendance à s'ignorer. D'une part, un patriotisme attisé par la Grande Guerre¹⁵⁹ incitait, à l'étranger, à placer les intérêts de la nation au dessus des clivages partisans — et il est à ce titre révélateur que la région du Canal ait pu être considérée comme n'étant pas tout à fait l'étranger — ; d'autre part, la manière dont se structuraient les clientèles des uns et des autres les rendait plus complémentaires que véritablement concurrents. Cela était particulièrement vrai en période de croissance des effectifs. L'analyse de la fréquentation des écoles de la circonscription consulaire d'Alexandrie, établissement par établissement et en fonction de variables plus fines, permet de confirmer ce point¹⁶⁰. Alors que la moitié des élèves des écoles religieuses d'Alexandrie étaient de confession catholique, le lycée de la Mission laïque était fréquenté à plus de 80% par des non-catholiques. Les juifs y étaient majoritaires (41%), suivis de près par les orthodoxes (32%) et les protestants (5%). Contrairement aux espoirs du début de la décennie, la percée dans les milieux musulmans était restée très limitée. Avec 33 filles et 19 garçons, ils ne représentaient que 4% des effectifs, soit une proportion très inférieure à la plupart des écoles catholiques, notamment de filles, où leur présence avoisinait souvent les 20%. Le prestige et la caution morale d'un enseignement régenté par des religieuses donnait aux écoles congréganistes auprès des musulmans un avantage essentiel sur le Lycée.

A Alexandrie, le français tenait, on l'a dit, le haut du pavé. La forte présence des frères des Écoles chrétiennes conférait à l'enseignement masculin l'avantage sur l'enseignement féminin, y compris parmi les Italiens, contrairement à la tendance générale relevée dans l'ensemble du pays. Pour les Hellènes en revanche, les filles étaient assez nettement majoritaires (52%) dans l'enseignement français, et l'on peut donc supposer dans la colonie d'Alexandrie

¹⁵⁹. Toutes les écoles de garçons possédaient leur monument aux morts de la guerre de 1914.

¹⁶⁰. Cf Annexe 3, document 3.

une préférence pour un cursus “national” pour les garçons, qui pouvait être suivi dans l’important complexe des écoles grecques de Chatby, plus anciennes que les écoles du Littorio — ces dernières n’étaient pas encore ouvertes en 1929.



L’analyse factorielle réalisée à partir des données plus détaillées de la circonscription consulaire d’Alexandrie¹⁶¹ reprend dans ses grandes lignes le système d’oppositions relevé au niveau du pays. Les écoles provinciales du Delta forment toujours un ensemble assez cohérent (entouré en gris, du côté des garçons, des filles et de l’école mixte de l’Alliance israélite universelle). Mais leur originalité par rapport aux écoles d’Alexandrie¹⁶² est moins visible que la

¹⁶¹. Cf Annexe 3, document 3.

¹⁶². L’opposition entre les écoles d’Alexandrie et celles du Delta est très visible au niveau du troisième facteur de l’analyse factorielle, qui contribue tout de même pour 15% au χ^2 de l’ensemble du tableau. (Axe 1 : 34% et Axe 2 : 25%). Elle reposait sur un dosage différent de l’intercommunitarité, incluant davantage de coptes-orthodoxes et de musulmans. A l’inverse de la Haute-Égypte, le fait intercommunitaire était très présent dans les écoles françaises du Delta. Il faut d’une part relever la bonne entente entre la direction du collège Saint-Louis et celle de l’école de l’Alliance israélite universelle de Tanta : on ne pouvait passer d’un établissement à l’autre sans accord et recommandation du chef d’établissement de sortie. D’autre part, les visiteurs ne cessent de se flatter du caractère pluri-confessionnel des établissements, et du fait qu’ils suscitent l’intérêt et l’adhésion des familles musulmanes. La revue interne de l’Alliance israélite universelle (*Paix et Droit*, n°1, janvier 1931, p. 10) insiste

coupure entre élèves gratuits et élèves payants, elle-même corrélée à l'enseignement primaire d'un côté, secondaire et professionnel de l'autre.

La ventilation plus fine des différentes confessions fait apparaître des modes de présence dans les écoles françaises très différents chez les coptes, selon qu'ils sont "demeurés dans l'orthodoxie" ou qu'ils ont "rejoint" l'Église catholique : le *sex-ratio* des coptes-catholiques est favorable aux garçons (177 garçons contre 149 filles, soit 54%), tout comme celui des autres catholiques orientaux, alors que celui des coptes-orthodoxes, plus différencié encore que celui des musulmans ou des Hellènes, est très largement à l'avantage des filles (40% seulement de garçons dans les écoles françaises pour les coptes-orthodoxes, et 48% pour les musulmans). On peut ainsi repérer une manifestation supplémentaire de ce "comportement national" qui consistait à scolariser ses garçons dans les écoles de sa communauté et ses filles dans un enseignement plus "intercommunautaire", moins engageant du point de vue de la nationalité, du sentiment d'appartenance ou d'allégeance. La scolarisation de ses garçons *et* de ses filles dans des écoles françaises marquait indubitablement un pas à franchir relevant à la fois d'une rupture possible dans l'identité religieuse, et de la reconnaissance des vertus et du caractère universel d'une éducation française et des diplômes qui allaient avec.

Alexandrie, siège de la cour d'Appel mixte était aussi depuis 1885 la ville où se réunissait tous les ans le jury du baccalauréat français en Égypte. Près de 3 000 élèves suivaient un cursus secondaire, ce qui représentait le quart des effectifs de l'ensemble de la circonscription consulaire. Mais une scolarité pouvait se poursuivre au delà. En 1931, le collège Saint-Marc offrait à ses élèves outre des cours d'enseignement primaire et secondaire français, les avantages d'une école supérieure de commerce agréée par le gouvernement français, des cours de droit jusqu'à la licence (depuis 1919), des cours techniques supérieurs pour la préparation à la première année de l'École Spéciale des Travaux Publics de Paris. Les cursus proposés au lycée étaient très voisins. On y délivrait un enseignement primaire, secondaire et commercial. Alexandrie semble d'ailleurs avoir été envisagée de préférence au Caire comme siège de la future université

sur ce point lorsqu'elle rend compte de la visite du Grand-rabbin d'Alexandrie David Prato à l'école de Tanta.

française en Égypte. En décembre 1927, le Secrétaire général de la Mission laïque Edmond Besnard fit part au Conseil d'administration de la démarche entreprise par la légation égyptienne en France pour demander à la Mission laïque la création d'une université libre en Égypte. *“Après avoir rappelé qu'à Alexandrie, des cours de droit — dont la durée est d'une année — sont organisés au lycée ; qu'un projet de création d'un cours de lettres a été envisagé, le Secrétaire général demand[a] au Conseil l'autorisation de traiter avec les Affaires Étrangères la question de la création d'une Université qui pourrait comprendre des cours de droit, de littérature, peut-être même de sciences. On dit que les Frères ont la même idée et que le Directeur de l'École des Frères d'Alexandrie serait à Paris dans ce but.”*¹⁶³ Dans une perspective de coopération plus étroite avec les institutions égyptiennes, le lycée inaugura en 1929 une série de 48 conférences d'enseignement supérieur, données par des professeurs de lettres et de droit de l'université royale.

Comme chez les Frères, l'attention à l'Égypte était marquée au Lycée par un enseignement de l'histoire et de la géographie du pays dans toutes les classes du premier cycle secondaire. En réponse aux ouvrages sortis des ateliers d'imprimerie et de reliure de l'école professionnelle des Frères d'Alexandrie, l'*Abrégé de l'Histoire de l'Égypte* de Roger Lévy et les *Morceaux choisis sur l'Égypte* réunis par Raoul Canivet et Marcel Fort furent publiés vers 1925 sous les auspices de la Mission laïque. Il s'agissait bien évidemment d'ouvrages en français. Il n'était pas encore question de préparer les élèves à des diplômes égyptiens. Au contraire, toute la politique des responsables français tendait à renforcer la valeur du baccalauréat français en le faisant reconnaître par les autorités égyptiennes. Relayant, dans le champ culturel, la politique du Franc fort de Poincaré, Edmond Besnard l'avait affirmé au Conseil d'administration : *“Nous devons tenir à ce que nos diplômés d'Égypte ne soient pas dépréciés.”*¹⁶⁴ Néanmoins, au collège Saint-Marc comme au lycée, l'enseignement de la langue arabe semble avoir connu, au cours des années vingt, un certain développement. L'intention au moins en était clairement affichée à la Mission laïque. Lors d'une tournée en Orient en février-mars 1927, Edmond Besnard accorda des entretiens

¹⁶³. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 15 décembre 1927.

¹⁶⁴. *Ibid.*

aux journaux *La Liberté* et *Al-Sîasa* : “En Égypte, nous constatons que nos écoles font continuellement des progrès. Nous nous efforçons de donner plus de développement à l’enseignement de la langue arabe, par respect pour le nationalisme égyptien. Par là, nous montrons que nous savons apprécier l’hospitalité généreuse et l’accueil cordial que nous rencontrons dans le pays. Nous ne voulons pas transformer en Français les habitants de l’Égypte. Mais nous voulons qu’ils deviennent des Égyptiens actifs et utiles pour qu’ils rendent les meilleurs services à leur patrie. Pour réaliser ce but, nous estimons que nos écoles devront soigner d’une manière particulière l’enseignement de l’arabe. Il est vrai que nous nous heurtons à des difficultés pour trouver des professeurs orientaux capables d’enseigner l’arabe à nos élèves suivant nos principes et nos méthodes. Mais nous espérons beaucoup aplanir ces difficultés avec le temps.”¹⁶⁵

Il est clair que la Mission laïque espérait ressusciter la “tradition d’État” de l’enseignement français, et attirer au lycée un public égyptien musulman ou copte qui n’y était pas assez représenté. S’il était devenu évident pour tous que le français ne pourrait jamais remplir le rôle d’une langue nationale, il demeurerait celle du savoir et du pouvoir, susceptible de former des “Égyptiens actifs”, terme qu’il faut comprendre dans son acception économique à valeur productiviste, mais aussi politique, par opposition au concept utilisé sous la Révolution française de “citoyen passif”. Pareil effort d’adaptation au pays était également engagé au collège Saint-Marc. Mais il fallut attendre 1938 pour voir l’établissement présenter ses premiers candidats au baccalauréat égyptien, ce qui fait remonter la constitution de la filière au milieu des années trente. Encore l’arabe pouvait-il ne tenir, dans cet examen, qu’une place limitée¹⁶⁶.

Le modèle proposé et mis en valeur par les deux établissements français les plus prestigieux d’Alexandrie dans les années vingt était donc éminemment français, au point qu’il pouvait laisser craindre — ou espérer, c’est selon — une “transformation en Français des habitants de l’Égypte”. De plus amples informations sont difficiles à collecter sur les programmes suivis par les autres

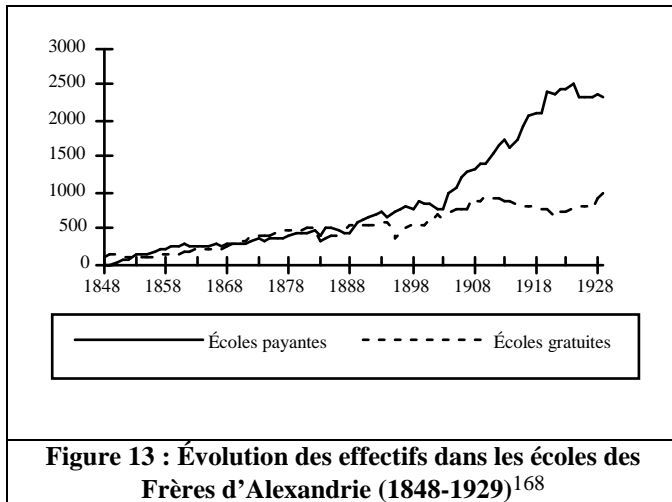
¹⁶⁵. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française.

¹⁶⁶. Depuis 1888, l’histoire, la géographie et certaines matières scientifiques pouvaient faire l’objet d’un examen en français ou en anglais.

établissements de la circonscription consulaire et les diplômes qu’ils préparaient. Il est certain toutefois qu’une place très large était toujours accordée à l’étude du français, ne serait-ce qu’en raison de la présence dans tous les établissements d’enseignants français. Mais il faut surtout bien comprendre que les écoles d’une même congrégation étaient organisées en réseau, fortement polarisé par ces établissements qui préparaient aux diplômes supérieurs français. La Figure 12 montre l’extraordinaire étalement des écoles des frères des Écoles chrétiennes à Alexandrie sur une diagonale, qui leur permet de décliner presque toute la gamme des clientèles possibles selon les établissements¹⁶⁷. Du bas vers le haut, ce sont les élèves qui pouvaient espérer — ou plutôt rêver — gravir l’échelle du mérite scolaire et de la proximité avec la culture française par le jeu des bourses d’études ou peut-être des réductions sur les frais de scolarité, non comptabilisées dans les statistiques ; du haut vers le bas, c’est l’argent qui redescendait, les établissements payants finançant des écoles entièrement gratuites. Mais d’une école à l’autre, il ne pouvait être question, sauf parcours exceptionnel, de mélanger les publics.

Les collèges Saint-Marc (Chatby), Sainte-Catherine (Manshiya) et Saint-Joseph de Bacos (Ramleh) étaient les seuls établissements des Frères à assurer un enseignement secondaire. Aucun n’admettait d’élèves à titre gratuit, pas plus d’ailleurs que le collège Saint-Michel (‘Attarine) ou celui du Sacré-Cœur (Moharram Bey) qui, en s’occupant du cycle primaire, leur servaient d’antichambre. En revanche, quatre autres établissements accueillaient au total un millier d’élèves à titre entièrement gratuit, ce qui représentait à peine moins du tiers de l’ensemble des écoles des Frères d’Alexandrie.

¹⁶⁷. Cf. pour les données chiffrées les tableaux donnés en Annexe 3, document 3.



Tout en demeurant importante, la proportion n'avait cessé de se réduire depuis le début du siècle. Auparavant, un élève payant finançait la scolarité d'un boursier. Mais l'envolée des effectifs dans les écoles payantes n'avait pas été sui-

vie d'un essor comparable des écoles gratuites. Celles-ci avaient même connu un important recul de 1908 à 1921, lié à la récession économique de 1906-7 puis à la guerre, si bien qu'il fallait à la fin des années vingt deux élèves payants pour financer une scolarité gratuite. Les solidarités d'une "communauté citadine" commençaient à se distendre, et la "communauté des intérêts" à ne plus être une "communauté de destins" entre les riches et les pauvres¹⁶⁹.

Les classes sociales ne se mélangeaient pas sur les bancs de l'école. Et les confessions de leur côté, se mêlaient moins qu'on ne pouvait le prétendre. La gratuité dans les écoles des Frères d'Alexandrie était en effet accordée de façon sélective et dégressive selon une échelle de proximité spirituelle évidente :

Origine confessionnelle	Latins	Coptes catholiques	Catholiques orientaux	Orthodoxes	Coptes orthodoxes	Protestants	Musulmans	Juifs
Proportion d'élèves admis à titre gratuit	47%	45%	33%	26%	18%	18%	14%	11%

Les catholiques, minoritaires dans quatre écoles payantes sur cinq, étaient largement majoritaires dans deux écoles gratuites sur quatre, où ils représentaient de 60 à 75% des élèves. Lorsqu'ils constituaient moins de la moitié de l'effectif de ces écoles, ce sont les orthodoxes qui étaient après eux les plus fortement représentés, conformément à la tradition qui faisait d'eux le terrain privilégié des

¹⁶⁸. Source : ACSM, Dossier 26. Les données ne vont malheureusement que jusqu'en 1929.

¹⁶⁹. Paraphrase de Robert ILBERT, *Alexandrie...*, *op. cit.*, p. 656-657.

missions catholiques en Orient. Juifs et musulmans en étaient en revanche pratiquement absents.

Dans les écoles payantes, les précautions prises pour éviter que juifs et catholiques ne se mélangent, conformément au souhait de la Propagande, apparaissent plus clairement dans les petits collèges du Sacré-Cœur et Saint-Michel que dans les trois autres, trop distants entre eux pour éviter que les publics ne s’y mêlent dans des proportions voisines de la moyenne. Seuls quatre élèves juifs fréquentaient le collège de ‘Attarine (2%) alors que celui de Muharram Bey en accueillait 70, soit 30% de l’effectif. Dans ce quartier où la population étrangère avait pratiquement doublé entre 1917 et 1927¹⁷⁰, le collège des Frères fondé en 1886 et régi par une communauté spécifique depuis 1900 était, selon le vocabulaire de l’époque, presque entièrement “livré” à l’hérésie, au schisme et aux infidèles, dans des proportions voisines de celles du lycée : 84% de ses élèves n’étaient pas catholiques. Contrairement aux autres collèges des Frères, la majorité des enseignants y était de nationalité française, ce qui devait lui valoir une bonne réputation ; et il ne fait pas de doute qu’avec ses 237 élèves, il devait contribuer pour une part non négligeable au financement de l’effort scolaire de la congrégation à Alexandrie.

C’est un réseau similaire à celui des frères des Écoles chrétiennes qu’avaient essayé de mettre en place le proviseur du lycée Marcel Fort et le consul de France à Alexandrie. Le rôle des écoles catholiques gratuites y était tenu par les établissements de la communauté israélite et ceux de la société de bienfaisance *al-‘urwa al-wuthqa*, en partie soutenus par les subventions du consulat. Mais le lycée n’avait pu réellement augmenter grâce à elles sa clientèle musulmane de façon significative. Dans les écoles de filles, la division du travail entre les congrégations était un peu plus poussée, mais le principe demeurait le même. Quatre pensionnaires sur cinq des religieuses de Notre-Dame de Sion suivaient un enseignement secondaire, et moins du quart de leurs élèves bénéficiait de la gratuité. Elles n’étaient que 13% à être exonérées des frais de scolarité chez les religieuses de la Mère de Dieu. Chez les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, on se limitait à l’enseignement primaire, mais la différence était

¹⁷⁰. Données des recensements citées par Robert ILBERT, *Alexandrie...*, *op. cit.*, p. 797.

grande entre l'externat Saint-Joseph de Muharram Bey, où les neuf dixièmes des élèves payaient, et le collège de la Miséricorde, dont les effectifs étaient beaucoup plus importants, et où plus de la moitié des élèves (53%) étaient admis gratuitement.

Le collège Saint-Marc et ses satellites à Alexandrie et le collège de la Sainte-Famille au Caire étaient les seuls établissements français d'Égypte à appliquer, sans entorse apparente, le principe de la séparation complète des élèves gratuits et payants dans des écoles différentes¹⁷¹. Cela contribuait sans aucun doute, avec leur ancienneté, à assurer leur statut de chefs de file incontestables de l'enseignement français dans ces deux villes et dans l'ensemble du pays. La Mission laïque, avec 6% de boursiers à Alexandrie et 2% au Caire, leur disputait ce rôle, sans réellement empiéter sur leur terrain du fait des différences confessionnelles entre les clientèles. Les écoles de filles et celles de province, tout en mettant en place des hiérarchies similaires qui ne faisaient que répercuter dans les échelons "inférieurs" les effets de "la domination masculine"¹⁷² et celle des capitales égyptiennes et des métropoles européennes, avaient un public au niveau social plus hétérogène, qui pouvait les apparenter à une "classe moyenne". A cette réserve près que leurs modèles politiques et culturels étaient aristocratiques¹⁷³, ne trouvaient leur consécration institutionnelle

¹⁷¹. Il faut relever que les jésuites étaient la seule congrégation d'Égypte à admettre plus d'élèves gratuits que d'élèves payants, avec une séparation géographique radicale des établissements. Une scolarité payante au Caire finançait entre deux et trois scolarités gratuites en Haute-Égypte.

¹⁷². Allusion au titre de l'ouvrage de Pierre BOURDIEU, Paris, 1998. Outre la direction spirituelle complètement masculine de toutes les communautés confessionnelles, la sur-scolarisation globale des garçons qui devient encore plus écrasante dans l'enseignement secondaire où les filles ne sont qu'une poignée à Alexandrie alors qu'elles en sont complètement absentes dans le Delta, l'opposition la plus forte révélée par la Figure 12 se situe entre les variables "filles" et "enseignement professionnel". La formation d'une cinquantaine de secrétaires à l'Institut sténographique de France, loin d'atténuer cette opposition, ne fait que confirmer le caractère subalterne des tâches qui les attendaient à la sortie de l'école, lorsqu'elles avaient accès au monde du travail.

¹⁷³. Ce "modèle aristocratique" renvoie d'abord à l'usage que pouvait faire du français l'aristocratie "réelle" du pays. D'autre part, et cela quelles que soient les prises de position politiques ou idéologiques des francophones eux-mêmes, il renvoie à la coupure radicale entre lettrés et illettrés, et à la gradation savante que le français avait pu établir à l'intérieur même du monde des lettrés au début du siècle. Dans un rapport de 1933, J. Lozach l'exprime remarquablement bien, en faisant de la différence entre "instruction" et "éducation" un véritable

qu'à l'étranger avec des diplômes français. Ils n'étaient en définitive légitimés que par une survivance juridique qui les poussait à “mériter” la protection française, dont le privilège d'un accès gratuit à l'école constituait le signe le plus probant. Si les monuments aux morts étaient là pour leur rappeler que le sang que n'avaient pas versé leurs pères ne les en rendrait jamais complètement dignes, du moins pouvaient-ils s'y efforcer en faisant vivre la culture française et en se démarquant en cela du “commun” des sujets locaux.

Le Caire : la pluralité des modèles

Le poids du “modèle français” était sans doute moins écrasant au Caire et en Haute-Égypte. La plupart des traits observés à Alexandrie s'y retrouvent pourtant : enseignement secondaire et supérieur à validation française et à public masculin, fréquentation différenciée par sexe selon l'origine nationale et confessionnelle, répartition des rôles et des clientèles entre les différentes missions et, à l'intérieur d'une même congrégation, entre les différents établissements¹⁷⁴. On observe chez les filles une division du travail entre les congrégations féminines similaire à celle d'Alexandrie. Les pensionnats et écoles de Faggala et Amra (Sacré-Cœur et Notre-Dame de la Délivrande), de Guezira et Garden City (Mère de Dieu), de Zeitoun ou Sakakini (Notre-Dame des Apôtres et Sœurs de la Charité de Besançon) ou enfin d'Héliopolis (Sacré-Cœur et Notre-Dame de la Délivrande) comptaient parmi ceux où les boursiers étaient les moins nombreux. Leur proportion augmentait sensiblement dans les écoles accolées aux établissements principaux ou implantées dans les quartiers de Choubra, de Roda-al-Farag, de Koulali et du Mouski.

Du côté des garçons, le collège de la Sainte-Famille et les établissements des frères des Écoles chrétiennes ne ciblaient pas non plus les mêmes clientèles. Les effectifs étaient très limités chez les jésuites, le taux d'encadrement des

clivage de caste, lié au français : “*L'ignorer totalement était la marque d'une instruction à peine ébauchée ; le parler incorrectement, l'indice d'une éducation incomplète.*” Enfin — mais cela allait de pair avec la “bonne éducation” —, le droit français, couronnement des études dans les écoles françaises, véhiculait des valeurs nobiliaires (qui imposaient par exemple, d'*honorer* sa signature), parce qu'il était lui-même depuis la fin du Moyen-Âge, le produit de l'élaboration de *codes* — de civilité avant même de devenir *civil* — par une noblesse de robe soucieuse de légitimer sa place et son rôle au sein de l'État.

¹⁷⁴. Cf. Annexe 3, document 4.

élèves et la proportion de professeurs français y était bien supérieurs. Quel que soit le collège des frères de l'agglomération du Caire, les boursiers n'en étaient jamais totalement absents, dans des proportions variables, il est vrai. Le collège Saint-Paul (5% de gratuits) et l'école Sainte-Hélène de Choubra qui lui était associée (100% de gratuits) représentaient les situations les plus extrêmes. Entre les deux, le collège de la Salle de Daher et Saint-Joseph de Khoronfish, où avaient été inaugurés en 1906 et 1908 des cours supérieurs commerciaux et juridiques alignaient les plus gros effectifs et mêlaient davantage que les jésuites classes sociales, nationalités et religions.

La principale différence avec Alexandrie résidait peut-être dans le caractère moins hégémonique de la culture et des diplômes français et la conscience plus vive, chez les responsables, de la place qui devait être accordée à l'enseignement de l'arabe et aux certifications nationales. Sans doute la proportion plus importante d'élèves de nationalité égyptienne (69% au Caire contre 53% à Alexandrie), de musulmans (30% contre 12%¹⁷⁵) jouait-elle un rôle déterminant. Mais les impératifs financiers et la nécessité, pour assurer le rayonnement du français, d'y entretenir un nombre plus important de boursiers qu'à Alexandrie (34% contre 26%) incitaient à diversifier les filières.

La concurrence des modèles tirait les responsables des institutions françaises entre des publics aux exigences contradictoires. D'un côté, des étrangers ou des sujets locaux minoritaires qui ne se sentaient pas assez liés au pays, ni reconnus comme assez légitimes pour y briguer une carrière politique ou administrative aléatoire recherchaient des diplômes français bien cotés et éventuellement une protection ou une nationalité européenne. Beaucoup étaient d'immigration récente dans le pays, se considéraient comme de passage ou l'étaient réellement, et visaient surtout à y faire des affaires. De l'autre, des sujets locaux musulmans, juifs et chrétiens mieux enracinés, qui briguaient ce qui pouvait "se faire de mieux" en matière d'éducation (et éventuellement de privilèges liés aux capitulations) sans pour autant renoncer à des diplômes égyptiens appelés à leur ouvrir les portes de l'université et de l'administration. Ce second profil avait été celui des collèges de la Sainte-Famille et Saint-Joseph de

¹⁷⁵. Cette proportion moyenne correspond à des données de 1937 pour la circonscription consulaire du Caire, ce qui laisse supposer un écart peut-être un peu moins important en 1929.

Khoronfish depuis leur fondation : dès sa création (1887), les jésuites préparèrent leurs élèves au baccalauréat égyptien et les frères des Écoles chrétiennes ne tardèrent pas à leur emboîter le pas. L'attention accordée à l'arabe les distinguait l'un et l'autre très nettement des établissements de leurs congrégations respectives implantés à Alexandrie¹⁷⁶.

Il reste que la mainmise britannique sur l'enseignement gouvernemental s'était conjuguée au tournant du siècle avec une forte immigration européenne et levantine pour inverser la tendance et conférer aux diplômés français l'avantage sur les certifications égyptiennes dans les écoles françaises. C'est ce que suggère en 1929 la légère féminisation de cet enseignement dans la capitale et son agglomération (52% des élèves étaient des filles), ce qui signifiait que nombre de garçons étaient scolarisés ailleurs. En 1908, le collège de la Sainte-Famille ouvrit une préparation au baccalauréat français (sciences-langues vivantes) et une seconde section (latin-langues) en 1913. L'une et l'autre drainaient la majorité des élèves à la fin des années vingt¹⁷⁷. Le lycée de la Mission laïque au Caire ne s'était pas vraiment posé la question et avait dès son ouverture en 1909 commencé à préparer ses élèves au baccalauréat français. Il fallut attendre une décision du 13 mai 1925 pour qu'il impose un enseignement d'arabe et d'anglais dans les petites classes. C'est dans un second temps seulement que le rachat du Collège français de Daher (1914) permit à la Mission laïque d'assurer la préparation du certificat d'études secondaires égyptien. Mais, face au lycée, il ne faisait figure que de “*collège de quartier*”¹⁷⁸.

Les responsables des établissements français avaient résolu la contradiction entre les aspirations opposées de leurs clientèles au meilleur coût par la mise en place de deux cursus parallèles, l'un français, l'autre égyptien. Mais ils n'avaient pas la même valeur selon le public auquel ils s'adressaient. Surtout, les responsables français avaient tranché : conformément à la politique de valorisation des diplômes français arrêtée à Paris, ils ne faisaient pas l'objet des mêmes attentions ni du même investissement. Au moment où s'ouvrait le

¹⁷⁶. Cf. Catherine MAYEUR, “Le collège de la Sainte-Famille dans la société égyptienne”, *op. cit.*, p. 118.

¹⁷⁷. Cf. Annexe 6, documents 6 et 7.

¹⁷⁸. *Bulletin de la Mission laïque française*, 1927, p. 8.

superbe lycée de Bab-el-Louq, le conseil d'administration de la Mission laïque examina une demande du collège de Daher : *“Le Daher demande près de 160 000 F de subventions. C'est une lourde charge, disproportionnée avec la faiblesse de l'effectif. Il faut dire que ce collège, qui prépare au baccalauréat égyptien, subit la concurrence de deux établissements voisins : l'école des Frères, magnifiquement installée, et le lycée israélite qu'on vient de fonder. Il convient toutefois de remarquer que la situation de l'école pourrait être grandement améliorée. Le collège préparant le baccalauréat égyptien pourrait recevoir une subvention importante du gouvernement égyptien. Il suffirait d'accepter le contrôle de ce gouvernement. Or, d'une part, ce contrôle est, paraît-il très peu sévère ; d'autre part, peut-être nous sera-t-il imposé plus tard. Ne vaudrait-il pas mieux prendre les devants et demander, pour le Collège du Daher, la subvention du gouvernement en acceptant l'inspection des autorités égyptiennes ? Le Conseil est de cet avis.”*¹⁷⁹ L'opération fut rapidement engagée. La Mission laïque avait trouvé le moyen de se défaire sur le compte du gouvernement égyptien d'une partie de l'entretien d'une école qui visait à l'origine un public musulman aisé et qui, ayant manqué sa cible, devenait moins intéressante. L'établissement demeurait francophone et totalement géré par la Mission laïque, mais la préparation de diplômés égyptiens et le contrôle gouvernemental associés à un niveau social de recrutement moyen l'avaient rendu en quelque sorte un peu moins “français”.

Le Sa'îd : une frontière

Le “modèle français” présentait un profil moins hégémonique et semblait se heurter au Caire à davantage de résistance et de concurrence qu'à Alexandrie. La Haute-Égypte faisait quant à elle figure de “frontière”, à double titre. D'une part, les “fidélités” à la France y étaient à conquérir plus qu'à préserver et la réalisation de cet objectif paraissait à la fois lointaine et aléatoire. D'autre part, la francophonie y était l'héritage de la seule tradition religieuse, et le Sa'îd marquait la limite du modèle intercommunautaire, face à une action confessionnelle plus spécifiquement tournée vers la communauté copte.

¹⁷⁹. Procès-verbal du Conseil d'administration de la Mission laïque française, 19 septembre 1929.

Une tradition confessionnelle et communautaire

L'enseignement français y était entièrement assuré par les missions catholiques. Comme l'expliquait le père jésuite Christophe de Bonneville, alors provincial de Lyon, à M. Marx, directeur du Service des œuvres françaises à l'étranger, *“l'intérêt des missions catholiques et l'intérêt français coïncident ici exactement.”*¹⁸⁰ L'adverbe “ici” montrait que cette évidence opportunément rappelée pour soutenir une demande de subvention n'allait plus forcément toujours de soi. Elle était cependant étayée par une argumentation solide qui révélait l'intention d'asseoir le “modèle français” non pas sur l'ensemble de la Haute-Égypte, mais sur la seule communauté copte-catholique. *“L'action du missionnaire en Haute-Égypte s'exerce directement sur le clergé copte catholique, et sur le peuple par le moyen des écoles. [...] Le clergé catholique instruit est nécessairement de culture française. Un prêtre oriental peut se dispenser d'apprendre le latin. Il ne peut, dès qu'il étudie, se dispenser de connaître notre langue, parce que les ouvrages et revues théologiques élémentaires les plus courants sont écrits en français. Le prêtre catholique instruit est donc, par la force des choses, un centre de diffusion de notre pensée.”*¹⁸¹ La méthode était éprouvée depuis cinquante ans. *“L'école et la petite église de village se créent en même temps, s'appuient l'une sur l'autre, prospèrent l'une par l'autre. Le missionnaire soutient le prêtre et achève son éducation en même temps qu'il visite l'école voisine de l'église.”*¹⁸² L'effort ne devait pas porter, selon lui, sur les seuls centres urbains, comme le suggérait Henri Gaillard. Il insistait au contraire sur l'importance de l'enseignement élémentaire de village, présentant sur les écoles primaires l'avantage d'avoir des programmes libres et des professeurs moins coûteux : *“les élèves y apprennent la lecture arabe, le calcul et des rudiments de français et d'anglais. Elles sont peu dispendieuses, ne requièrent qu'un maître médiocrement payé, et suffisent pour les petits villages où un enseignement plus élevé provoquerait les fellahs à se déclasser.”*¹⁸³ Si un enseignement primaire pouvait être développé dans les villes

¹⁸⁰. ADN, Série Œuvres Françaises, Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932), lettre datée du 14 décembre 1931.

¹⁸¹. *Ibid.*

¹⁸². *Ibid.*

¹⁸³. *Ibid.*

de Haute-Égypte, il s'agissait moins, dans son optique, d'accompagner des mutations sociales, toujours porteuses de danger, que d'assurer le recrutement des séminaires de Tahta et du Caire, pour lesquels un soutien financier était demandé. Leurs élèves *“assimilent d'ordinaire [le français] à la perfection et le clergé copte catholique est, — avec cette partie de la société qui reçoit l'éducation des grands collèges et des Instituts français —, le plus sûr gardien de notre pensée en Égypte.”*¹⁸⁴

Le Père provincial avait raison. En Haute-Égypte, le “modèle français” n'avait guère de sens en dehors de la petite communauté copte-catholique pour qui il avait été importé. Encore son analyse pêchait-elle peut-être par excès d'optimisme. L'enseignement français s'adressait presque exclusivement aux chrétiens (92%), mais il reposait sur un effort financier plus élevé que partout ailleurs, dont les contributeurs étaient extérieurs à la région : 62% des élèves des écoles françaises bénéficiaient en 1929 de la gratuité, grâce aux subventions françaises et au financement que pouvaient leur octroyer les communautés coptes, les jésuites, les frères des Écoles chrétiennes, les sœurs franciscaines ou celles du Sacré-Cœur.

Quelques mois auparavant, M. Laforge, secrétaire de la légation, avait remis au Département un rapport sur la situation scolaire en Haute-Égypte¹⁸⁵. Pour lui, le développement du français ne pouvait passer par une communauté unique, mais nécessitait une action plus large d'ambition et d'esprit. Visiblement peu porté vers des sympathies cléricales, son auteur dénonçait le caractère anachronique et obsolète d'une politique tournée vers la seule minorité copte catholique. Dans la capitale, à Alexandrie et dans le Delta, la pluricommunautarité et l'appoint des musulmans *“qui avaient pour eux le nombre et l'autorité du pouvoir”* avait permis aux écoles françaises de prospérer, et de *“trouver appui auprès de leurs anciens élèves musulmans parvenus au pouvoir.”*¹⁸⁶. Elles avaient en contrepartie composé avec leurs ambitions

¹⁸⁴. *Ibid.* (conclusion).

¹⁸⁵. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 101, p. 20 à 41. Demandé par le Département le 1^{er} mai 1930, le rapport fut achevé le 15 mars 1931, et transmis par Gaillard le 31 mars.

¹⁸⁶. Rapport cité de M. Laforge, p. 23.

religieuses et su éliminer de leur enseignement ce qui aurait pu heurter les croyances et les usages des musulmans. Dans le Sa'ïd, de telles précautions n'avaient pas été prises. *“Une grosse majorité d'élèves chrétiens, l'éloignement du pouvoir central et des milieux musulmans éclairés ainsi que l'apathie du Sa'ïdien à l'égard de sa religion ne leur imposaient pas les mêmes précautions qu'en Basse-Égypte. Aussi leur enseignement, moins neutre que dans cette région, ne pouvait attirer la clientèle musulmane qu'ils ne recherchaient d'ailleurs pas.”*¹⁸⁷ En dehors des établissements liés à la sucrerie, les écoles françaises étaient situées à Minia et Tahta, points d'ancrage de communautés coptes catholiques. Pour les établissements de garçons, à côté des écoles primaires de villages animées par les Jésuites, les frères des Écoles chrétiennes tenaient deux collèges dans ces villes, à clientèle copte-catholique et à propagande religieuse si accusée qu'ils font fuir *“non seulement les musulmans, mais encore les orthodoxes dont les communautés ont créé, depuis peu, à côté d'eux, des écoles dont les succès commencent à ébranler la fidélité de l'élément catholique.”*¹⁸⁸ Le rapport mettait en cause la qualité de cet enseignement, en faisant remarquer, à la décharge des Frères, que *“le milieu auquel ils s'adressent, est très arriéré”*, et que les enseignants n'y étaient pas assez nombreux.

Les huit établissements de filles étaient quant à eux tous d'enseignement primaire, avec un effectif de 1 000 élèves environ. Moins soumis à la concurrence des écoles gouvernementales, ils accueillaient quelques filles de bonnes familles musulmanes soucieuses de moralité, en dépit de leur caractère religieux très marqué. Contrairement aux établissements des Dames de Sion et des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les écoles de la Société des Sucreries d'Égypte, créées quelques années auparavant à Cheikh Fadl, Nag Hamadi, Armant et Kom Ombo avaient été confiées à des congrégations n'ayant pas eu antérieurement d'œuvre en Haute-Égypte (Franciscaines missionnaires de Marie et Sœurs de la Charité de Besançon), qui n'y avaient pas forcément recherché en priorité une clientèle copte catholique, et *“ont pu s'adapter à la nouvelle mentalité égyptienne sans être gênés par le souvenir d'un autre état de choses.”*

¹⁸⁷. *Ibid.*, p. 24.

¹⁸⁸. *Ibid.*, p. 30-31.

Elles ont ainsi évité les imprudences et les maladresses qui paralysent aujourd'hui les écoles plus anciennes."¹⁸⁹

Modèle français et engagement national

La remise en cause de l'unionisme romain n'était pas uniquement liée à un clivage politique et culturel entre "les deux France". Elle était dictée par les circonstances et la manifestation locale d'une concurrence nouvelle. Le secrétaire de la légation insistait beaucoup sur le fait que les écoles égyptiennes étaient, dans le sud du pays, les plus nombreuses et les plus prospères. Elles étaient l'expression récente du mouvement national, pour qui la lutte contre l'analphabétisme était seule capable de légitimer une prétention à un régime représentatif. Le renforcement de l'État créait en Haute-Égypte les conditions du rattrapage d'un retard scolaire. *"Dans cette région, le succès des écoles gouvernementales a été favorisé par la réorganisation administrative et l'essor de l'urbanisme dans les provinces, l'organisation de nouvelles municipalités, l'ouverture de tribunaux, la création ou le développement de services publics ont ouvert sur place des débouchés à une jeunesse pourvue des diplômes égyptiens et assuré une clientèle aux nouvelles écoles.*"¹⁹⁰

Face à cette demande nouvelle et intimement liée au changement social, les écoles françaises étaient obsolètes. Elles l'étaient dans leurs bâtiments : plus anciennes, elles ne pouvaient rivaliser avec les nouveaux établissements égyptiens, bien situés, aux constructions modernes et luxueuses. Le lycée de Minia, où enseigna plus tard Michel Butor¹⁹¹, faisait figure de modèle, et s'imposait sur la corniche par son architecture classique. Obsolètes dans leur conception d'une action étroitement communautaire et religieuse, les écoles françaises l'étaient également dans leur enseignement. Le rapport de M. Laforge soulignait surtout l'inadéquation de ce qu'elles pouvaient proposer avec la demande des familles, notamment pour les garçons : *"les indigènes de Haute Égypte recherchent de préférence les diplômes égyptiens qui leur ouvrent des*

¹⁸⁹. *Ibid.*, p. 34.

¹⁹⁰. *Ibid.*, p. 22-23.

¹⁹¹. Cf. Michel BUTOR, *Le Génie du lieu*, Paris, Grasset, 1958, réed. 1994.

emplois publics”. Or, seul le collège de Tahta préparait au *Kafaa* ¹⁹². Celui de Minia se consacrait, en pâle imitation du modèle alexandrin — dont procédait aussi la corniche —, à la préparation de diplômes français. Mais cette position n’était plus tenable. En 1931, la décision des frères des Écoles chrétiennes d’abandonner leurs deux collèges de Haute-Égypte était presque prise. Le père de Bonneville déplorait le fait qu’ils “*se retirent de l’intérieur, et se concentrent dans les grandes villes*”. Mais ce choix était rendu inéluctable du fait de la concurrence des écoles gouvernementales et de la difficulté des membres de la congrégation “*qui ont peu d’indigènes parmi eux, de donner l’enseignement en arabe imposé par le programme du certificat primaire*”. Une solution aurait consisté à déléguer à des laïcs un enseignement en arabe, mais les frères se refusaient à l’envisager, parce qu’ils n’auraient pas été en mesure de le contrôler. Les jésuites se préparaient à prendre leur relève : “*La tendance du gouvernement égyptien à nationaliser l’enseignement est normale. Le seul moyen de maintenir notre influence paraît être d’entrer dans ses vues, c’est-à-dire de donner nous-mêmes un enseignement conforme aux programmes de l’État. Il faudrait donc faire face au problème si les Frères renonçaient, pour leur part, à le résoudre.*”¹⁹³

L’adaptation des établissements français à la concurrence des écoles gouvernementales et coptes orthodoxes privées paraissait donc extrêmement difficile. D’autant qu’il était clair, pour M. Laforge, que cette concurrence était l’expression d’un mouvement nationaliste qui se traduisait, chez les coptes et les musulmans, par “*un désir d’échapper, dans tous les domaines, à la tutelle étrangère.*”¹⁹⁴ Cet état d’esprit était sensible dans les écoles américaines qui relevaient de la mission presbytérienne et voyaient leur audience fléchir parmi les coptes orthodoxes. “*Leur caractère confessionnel trop marqué déplaît au milieu populaire copte plus accessible à la tendance xénophobe entretenue par son clergé. Les nombreux Coptes fortunés, très évolués et indépendants à l’égard d’un clergé ignorant, leur restent fidèles, mais ne leur adressent pas moins de nombreuses critiques. On reproche surtout au personnel américain sa morgue*

¹⁹². Correspondant à un certificat de fin d’études secondaires, le *kafaa* était tantôt assimilé à la première partie du baccalauréat français, tantôt qualifié de “brevet élémentaire égyptien”.

¹⁹³. Lettre citée du père de Bonneville, 14 décembre 1931.

¹⁹⁴. Rapport cité de M. Laforge, p. 25.

plus vivement ressentie aujourd'hui de la conscience nationaliste et son manque de compréhension de la mentalité orientale qu'un séjour maximum de trois ans fixé pour ses membres ne permet pas de corriger. La critique la plus vive vise les écoles de filles auxquelles on reproche de former des jeunes filles trop indépendantes d'esprit et d'allure. Quelques intrigues entre professeurs américains et jeunes filles coptes ont récemment accru sur ce point le mécontentement de la colonie dans laquelle le sentiment familial et la sévérité des mœurs sont fortement accusés. Comme il sera indiqué plus loin, ce mécontentement est une circonstance favorable à l'installation de nouvelles congrégations féminines françaises dont les principes d'éducation sont très appréciés de tous les milieux en Égypte.”¹⁹⁵

En dépit d'une certaine méfiance vis-à-vis des institutions étrangères, une réelle opportunité lui paraissait se présenter pour assurer le développement du français. D'autant qu'en dehors des Américains, la concurrence était inexistante : les écoles italiennes opéraient dans un milieu “*chrétien pauvre sans grande influence*” et se limitaient à un enseignement primaire qui faisait en outre, comme à Louxor, une place au français. Le rapport soulignait dans les écoles gouvernementales la médiocre qualité pédagogique des enseignants formés à la hâte, peu expérimentés, et n'ayant pas l'autorité suffisante pour s'imposer à des élèves dont la turbulence avait été encouragée et exploitée par le Wafd. Par ailleurs, le résultat de la politique des “*écoles musulmanes*” se faisait sentir. Indifférents au français deux ans auparavant, ces établissements commençaient à s'y intéresser. Une vingtaine de professeurs français y enseignaient vers 1930, et leur activité paraissait à l'auteur du rapport un gage d'enracinement pour l'avenir.

La nécessité d'une action volontariste

Le moment paraissait donc opportun pour lancer une offensive française sur la Haute Égypte au moindre coût, afin de profiter de cet affaiblissement temporaire des Américains. Celle-ci devait revêtir trois aspects : d'une part une réforme des établissements existants ; d'autre part, la création de nouveaux enseignements en français dans les écoles coptes ; enfin, un soutien à l'implantation de nouvelles écoles françaises.

¹⁹⁵. *Ibid.*, p. 28-29.

M. Laforge recommandait de limiter les emblèmes religieux des anciennes écoles, dans la perspective inéluctable du passage un jour ou l'autre sous contrôle du gouvernement égyptien. *“Il est nécessaire que ce jour là, l'outrance de leur caractère ne puisse les exposer à des difficultés sinon à la fermeture.”*¹⁹⁶ Il proposait donc de leur fournir des livres scolaires, des affiches et décorations plus laïcs et moins blessants pour les musulmans. L'auteur ne se faisait pourtant guère d'illusions sur leurs possibilités de transformation : *“nos écoles actuelles sont depuis trop longtemps engagées dans une voie étroite pour que ces réformes puissent élargir vraiment leur action.”*¹⁹⁷ L'analyse du père de Bonneville en réponse à cette demande relayée par le ministère auprès des congrégations d'adopter un profil confessionnel plus discret confirme cette impression. S'il était prévu d'accorder à l'arabe et aux programmes égyptiens une plus grande place, un élargissement du public en direction des musulmans ne paraissait pas du tout à l'ordre du jour. Son apologie du clergé copte-catholique, présenté comme l'un des plus sûrs garants de la francophonie en Égypte résonnait plutôt comme une mise en garde adressée au Département de ne pas lâcher la proie pour l'ombre.

La diffusion du français dans les écoles égyptiennes devait se poursuivre selon la politique des “écoles musulmanes”. Mais c'est plutôt, en Haute-Égypte, le public copte-orthodoxe qui était visé. L'Alliance Française délivrait déjà un enseignement à l'école de la Société de Bienfaisance copte de Louxor. En réponse au rapport de M. Laforge, le service des Œuvres décida qu'une subvention de 100 000 F serait accordée à l'Alliance Française, pour qu'elle entretienne un certain nombre d'instituteurs en Haute-Égypte, recrutés locaux de préférence¹⁹⁸.

M. Laforge préconisait enfin la création d'établissements dans les deux points aveugles de l'enseignement français : Béni Souef et Assiout. *“Assiout est de très loin le principal centre de Haute Égypte. Siège d'une des deux Cours d'Appel indigènes et de nombreux organismes administratifs, il se distingue par*

¹⁹⁶. *Ibid.*, p. 35.

¹⁹⁷. *Ibid.*, p. 35.

¹⁹⁸. ADN, Série Œuvres Françaises, Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932), lettre datée du 18 avril 1931.

le développement de l'urbanisme et le caractère évolué de sa population qui comprend 40 000 Coptes riches et européens."¹⁹⁹ Selon lui, une école congréganiste de filles pourrait être extrêmement bien venue. "Depuis longtemps, les familles d'Assiout les plus riches envoient leurs filles compléter leurs études, après l'école américaine, dans les grands pensionnats français du Caire et d'Alexandrie, choisis surtout pour la présence d'éléments européens. L'école à créer devra donc s'adresser de préférence aux classes moyennes qui n'ont, à l'heure actuelle, à leur disposition que les écoles américaines dont l'éducation leur déplaît, les écoles du gouvernement, médiocres comme discipline et enseignement, et l'école italienne, jugée trop populaire. La congrégation de Notre-Dame des Apôtres est l'ordre qui paraît le mieux désigné pour cette création. Il a ouvert cette année avec grand succès une école à Mellaoui, et possède au Caire et à Alexandrie un établissement pour recevoir le personnel qui ne peut séjourner en Haute-Égypte pendant les chaleurs de l'été, trop déprimante pour des Européens."²⁰⁰

L'établissement de Béni Souef, pour lequel le Département et M. Laforge songeraient plutôt aux Franciscaines missionnaires de Marie viserait à atteindre les classes pauvres musulmanes, avec la même stratégie qu'à Assiout, une école de filles d'abord, puis une de garçons après le succès d'un premier "noyautage".

Toutes ces propositions reçurent un accueil très favorable au ministère. Le responsable du service des Œuvres, section des écoles, M. de Laboulaye déclarait y souscrire, mais seulement dans la mesure où l'état des crédits le permettrait²⁰¹. La diffusion du français était à l'évidence bien moins avancée en Haute-Égypte qu'à Alexandrie, au Caire, et dans les villes du Canal ou du Delta. Mais il est clair qu'au début des années trente, tout paraissait encore possible. Une période de règne personnel du roi Fouad venait de s'engager, et ne pouvait manquer d'être favorable aux intérêts français et propice à l'expression d'une demande sociale forte envers cette langue. Au début des années vingt, les écoles privées avaient joué un rôle moteur dans la mise en place d'un enseignement du français dans le cursus gouvernemental. En Haute-Égypte, l'effet d'entraînement pouvait

¹⁹⁹. M. Laforge, rapport cité, p. 37.

²⁰⁰. *Ibid.*, p. 38.

²⁰¹. Réponse citée de M. Laboulaye, 18 avril 1931.

paraître se poursuivre en sens inverse dix ans plus tard et produire un effet cumulatif : ce sont les écoles gouvernementales qui semblaient progressivement inciter les écoles des sociétés coptes de bienfaisance à se mettre au diapason et à recruter des enseignants de français. Le “modèle français” pouvait donc toujours nourrir de fortes ambitions. Il avait encore de beaux jours devant lui.

*

*

*

Parmi toutes les écoles étrangères d'Égypte, les écoles françaises tenaient une place à part. Et c'est peut-être chez ceux qui étaient le moins suspects de sympathie pour elles qu'il faut en chercher le témoignage. En 1928, le juge américain au tribunal mixte du Caire Pierre Crabites *“relev[ait] ce fait, à ses yeux, des plus caractéristiques, que les enfants sortant des écoles non-françaises sont tout au plus de bons égyptiens connaissant une langue étrangère, mais que les enfants provenant des écoles françaises ont une mentalité française, qu'ils parlent français en récréation, dans la rue en sortant de l'école, voire même chez eux.”*²⁰² Le “modèle français”, expression qu'on a utilisée pour désigner la confusion entretenue entre l'acquisition *en français* de compétences techniques validées par des diplômes — français ou à la rigueur égyptiens selon le marché auquel on les destinait²⁰³ — et l'accès à une citoyenneté *active*, quelle qu'elle fût²⁰⁴, représentait davantage que le simple apprentissage d'une langue étrangère ou l'obtention de diplômes à forte valeur marchande. Il imprégnait tous les aspects publics et privés de l'identité, à un degré que n'atteignait aucun autre modèle éducatif européen. Gaillard pouvait triompher en 1930 : *“J'ajoute que les maîtresses anglaises comprennent généralement mal la mentalité des jeunes orientales sur lesquelles elles prennent rarement de l'ascendant.”*²⁰⁵ Il se

²⁰². ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 154.

²⁰³. Le “baccalauréat” égyptien, jugé moins “formateur” que le baccalauréat français, n'était, à l'évidence, aux yeux de tous les responsables de l'enseignement français, qu'une pâle copie de l'original, et ne pouvait constituer à proprement parler un modèle.

²⁰⁴. y compris une citoyenneté / citadinité alexandrine, un siège au conseil de sa communauté, ou de toute autre association culturelle, sportive ou culturelle.

²⁰⁵. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932), rapport d'Henri Gaillard au Département daté du 14 janvier 1930.

trompait néanmoins sur un point : ce n'était pas la qualité des enseignants français, sans doute ni meilleurs ni plus mauvais que d'autres, qui leur valait cet excès d'honneur, pas plus qu'une incapacité des maîtresses anglaises à comprendre "la mentalité orientale" ne les vouait à cette indignité.

Un positionnement ambivalent

L'ascendant des maîtres français sur leurs élèves en Égypte tenait tout d'abord au statut de leur langue. On a proposé de manière un peu abusive pour la caractériser le terme de "*lingua franca*". Employée par les linguistes, l'expression désigne une langue composite à base d'italien central, intégrant divers éléments de langues romanes, et parlée jusqu'au XIX^e siècle dans les ports méditerranéens ; elle renvoie par extension à toute langue comparable, produit d'un mélange un peu inextricable de différents dialectes²⁰⁶. Mais depuis le début du XX^e siècle, de Marseille à Beyrouth en passant par Alger, Tunis et Alexandrie, c'est le français qui avait pris la place de cette *lingua franca* dans "les jeux de l'échange", sans que disparaisse totalement cet "air de liberté" dont l'expression elle-même était porteuse. A l'image des "villes franches" d'Occident, la *lingua franca* apparaissait dégagée des contingences et des pouvoirs extérieurs, une langue qui appartiendrait à tout le monde et à personne en propre, qui ferait l'objet de toutes les possibilités d'appropriation et de toutes les variantes dialectales²⁰⁷ sans être totalement assujettie à un pouvoir — et surtout pas, ou en tout cas de moins en moins à celui des consuls de France²⁰⁸.

En cherchant à présenter ce que les diplomates français appelaient de façon peut-être un peu trop hâtive "nos écoles", on s'est en permanence heurté à

²⁰⁶. *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994, p. 285.

²⁰⁷. Le parler français d'Égypte a fait l'objet de nombreuses descriptions pittoresques et de plusieurs études, parmi lesquelles il faut signaler celle de Jean-Jacques LUTHI, *Égypte, qu'as-tu fait de ton français*, Paris, 1987, et celle, à la même date mais non publiée, d'un coopérant au collège de la Sainte-Famille sur le "dialecte idiosyncrasique" de cet établissement.

²⁰⁸. Si l'on passe du plan des usages à celui des représentations, la *lingua franca* pourrait rejoindre la traduction française et le sens usuel d'une langue "franche" investie de l'objectivité du droit, susceptible d'exprimer la "vérité" et les intérêts de chacun, qu'il s'agisse de revendications du mouvement national, de l'affirmation (par le roi) du principe de souveraineté monarchique, ou des intérêts supérieurs de l'empire colonial français et de ses protégés. C'est ce que traduisait l'expression relevée au chapitre premier évoquant "le français dont la langue claire fait les pactes honnêtes".

la question de l'allégeance. Les puissances méditerranéennes anciennes ou naissantes (Grande-Bretagne et États-Unis) et les nationalismes nés dans les péninsules grecque et italienne percevaient comme un danger l'influence de la langue française sur leurs ressortissants ou protégés, et cherchaient par tous les moyens à la restreindre. Les enseignants et responsables des établissements, de leur côté, quelle que fût leur nationalité, ne peuvent être réduits à de simples relais du service des Œuvres françaises à l'étranger ou du ministre de France en Égypte. Leur engagement aux côtés de la diplomatie française était, pour la plupart d'entre eux, total et dépassait de très loin la contrepartie des maigres subventions accordées par les consulats. Mais l'extension des champs d'intervention de la France et la répartition des organismes selon des clivages confessionnels les mettaient en concurrence, si ce n'est au Caire, du moins à Paris. Cela les conduisait parfois à solliciter des arbitrages et à dissocier en tout cas beaucoup plus clairement leurs propres objectifs de ceux du ministère des Affaires étrangères.

Un système trans-communautaire

Instrument d'influence de la France ou expression du système des élites égyptiennes, le statut du français prêtait à toutes les incompréhensions et à tous les maletendus. On a pu être amené à parler d'école “intercommunautaire”²⁰⁹ pour qualifier les écoles françaises et les jeux complexes de l'appartenance et de l'identité qui y avaient cours. Cette pratique à l'eclectisme plus ou moins accusé imprégnait tout le discours concernant ces écoles, qui incitait à dépasser les clivages et des solidarités communautaires trop étroites. Il faut cependant bien comprendre qu'elle ne constituait en aucun cas la base du réseau scolaire français, mais tout au contraire son sommet et son modèle. Aussi pourrait-on signifier cette nuance — fondamentale — par le terme de “trans-communautaire” qui exprime mieux le conservatisme social dont elles étaient porteuses. Dans ses formes les plus populaires, l'enseignement français était éminemment lié à l'organisation communautaire de la société. Chaque institution avait sa clientèle de prédilection et ses boursiers ou ses écoles gratuites. Plus on montait dans

²⁰⁹. Cf. supra et Frédéric ABECASSIS, “École étrangère, école intercommunautaire, enjeux de formation d'une élite nationale, Égypte, 1920-1960”, in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 215 et suiv.

l'échelle sociale — et, ce qui allait de pair, dans le niveau d'étude — plus les publics étaient mélangées mais plus l'avantage allait aussi aux clientèles anciennement constituées parce qu'elles disposaient d'un capital culturel plus important et de meilleures chances de réussite.

La *lingua franca* devenait dès lors, à l'image du “quartier franc”, une langue réservée, associée à des privilèges, qui traçait une ligne de partage entre ceux qui en bénéficiaient et les autres. Tous les francophones n'étaient pas des protégés de la France ou d'une puissance européenne, tant s'en faut. Mais d'une part, rien ne laissait supposer, à première vue, qu'ils ne l'étaient pas ; leurs fréquentations et leur réseau de relations, renforcé par l'existence ou la fondation des amicales d'anciens élèves²¹⁰ constituaient en eux-mêmes une forme de protection, plus efficace, sans doute, qu'une garantie de liberté de culte dont ils ne se souciaient pas forcément. Ils avaient en outre accès à des possibilités d'emploi plus larges que celles des arabo-anglophones, et leur niveau de rémunération augmentait avec celui de leurs titres scolaires. L'usage du français apparaissait enfin comme une garantie contre les incertitudes pesant sur le statut des sujets locaux dans l'Égypte des années vingt, contenues dans l'article 24 de la loi sur la nationalité de 1926 : “*Tout individu habitant le territoire de l'Égypte est réputé égyptien et traité comme tel jusqu'à ce que sa nationalité ait été régulièrement constatée. Toutefois, jusqu'à ce que sa nationalité égyptienne ait été établie, il ne jouira pas de l'exercice des droits politiques en Égypte.*”²¹¹ La réaffirmation par la loi de la possibilité d'une sujétion ne donnant pas accès à une citoyenneté incitait à se tourner vers des modèles socialement plus valorisés, à la hauteur de l'investissement scolaire. Pour espérer bénéficier d'une nationalité étrangère ou au moins des privilèges capitulaires accordés aux étrangers, il convenait de ne pas *avoir l'air* égyptien et d'entretenir une *réputation* d'étranger, avec l'espoir que l'usage forcerait le droit. On comprend mieux dès lors ce large

²¹⁰. Le 25 mai 1931, le Conseil de Communauté des frères des Écoles chrétiennes d'Alexandrie décida à son tour de fonder l'Amicale des Anciens Élèves des collèges Saint-Marc et Sainte-Catherine, conformément à l'idée qui avait été lancée lors de la pose de la première pierre du collège le 16 mai 1926. Le Frère Théodose-Antoine fut chargé de contacter individuellement une vingtaine d'anciens élèves influents, qui seraient dûment convoqués par le directeur, et informés officiellement qu'ils en constitueraient le noyau fondateur. L'Assemblée générale et les statuts viendraient par la suite. (ACSM, dossier 65, Registre d'administration).

²¹¹. L'article a été repris tel quel dans la loi de 1929 (article 22).

“transfert” des élèves sur leurs maîtres français, et des comportements visant surtout à se démarquer de la population “commune”.

La limite d'un modèle

On a affirmé, à maintes reprises, que les années vingt représentaient un apogée pour la langue française et l'enseignement français en Égypte. Cet âge d'or ne tenait pas tant à la force du nombre, appelé à s'accroître encore davantage, qu'à l'inertie du modèle. Celui-ci, tout en demeurant dominant et presque hégémonique parmi les élites politiques et économiques, commençait à atteindre ses limites. Il n'y avait pas là une simple question de géographie. L'offensive française sur l'enseignement égyptien avait été conçue comme une intégration à la mouvance française de nouvelles clientèles musulmanes et coptes orthodoxes. Il s'agissait de mettre en place un vivier qui conduirait les plus méritants vers des certifications françaises disponibles sur place ou si possible — mais cet espoir, resurgi au début des années vingt, était de plus en plus fragile —, vers des diplômes égyptiens où le français serait prépondérant. Cela devait assurer aux enseignants venus de métropole un rôle éminent, à l'image de celui qu'avait pu tenir à l'École française de Droit pendant quarante ans M. Péliissié du Rausas. L'enjeu était aussi de réactualiser le rôle protecteur de la France sur les minorités en cherchant à leur garantir une place dans l'activité économique ou au sein de l'État conforme à leurs performances scolaires, qui renforcerait leur allégeance à la France ou au moins leur familiarité avec la culture française. Le refus toujours affirmé de paraître dévaluer les diplômes français montrait que cet enjeu-là était prioritaire par rapport à un hypothétique élargissement du public francophone. Même si celui-ci avait pris, dans le courant des années vingt une certaine réalité, la dualité des filières française et égyptienne dans nombre d'établissements du Caire témoignait du caractère très imparfait de la fusion des clientèles.

La politique de promotion du français se heurtait à l'opposition farouche des commissaires britanniques et commençait à subir les effets des concurrences italienne et américaine. Mais surtout, cette tentative d'intégration au réseau scolaire français des musulmans et des coptes orthodoxes avait une ou deux générations de retard par rapport aux autres communautés. Et une nouvelle génération formée, à l'image du premier ministre Muḥammad Maḥmūd dans les

écoles gouvernementales puis en mission en Grande-Bretagne depuis le début du siècle commençait à prendre place dans la haute administration. Avec le soutien de Britanniques soucieux d'éliminer les Français du jeu politique, et en accord avec une demande sociale portée au conservatisme linguistique et à la préférence nationale, ils travaillaient à fonder le mérite et l'excellence sur d'autres critères que ceux mis en avant par le "modèle français".

C'était un soir que je me sentais inquiet et triste, la tête bourrée des chiffres dont dépendait ma liberté, de cours de la Bourse et des noms d'actions et de titres, comme une pauvre cervelle dépossédée qu'habitent les monstres du calcul. Je me mis à regarder mes voisins de l'impériale non plus comme des compagnons de hasard, qui s'égaieraient aux stations successives, mais comme des voyageurs mystérieusement choisis pour traverser avec moi l'existence. Je me suis mis à remarquer que déjà, sur un parcours bref, des liens s'étaient formés entre nous, le sourire d'une femme, le regard appuyé d'un homme, deux vieillards qui avaient lié conversation : une ébauche de société. Et je pensais avec une espèce d'horreur que nous étions, nous à l'instant encore des étrangers, également menacés par un accident possible. De telle sorte que ce qui se passait en bas, entre les chevaux et la rue, et dont nous n'étions pas informés, risquait de créer entre nous une solidarité mortelle, et une intimité pire que l'intimité de l'amour, celle de la fosse commune. J'étais d'humeur à philosopher, parce que tout m'était amer. Je pensais que cette impériale était une bonne image de l'existence, ou plutôt l'omnibus tout entier. Car il y a deux sortes d'hommes dans le monde, ceux qui pareils aux gens de l'impériale sont emportés sans rien savoir de la machine qu'ils habitent, et les autres qui connaissent le mécanisme du monstre qui jouent à y tripoter... Et jamais les premiers ne peuvent rien comprendre de ce que sont les seconds, parce que de l'impériale on ne peut regarder que les cafés, les réverbères et les étoiles.

Louis ARAGON, *Les voyageurs de l'impériale*

DEUXIÈME PARTIE

LE TEMPS DES RUPTURES

LA CRISTALLISATION

(1928-1939)

- CHAPITRE QUATRIÈME : LA REACTUALISATION DES FRONTIÈRES
- CHAPITRE CINQUIÈME : LES DEVALUATIONS CONTRAINTES D'UN MODELE
- CHAPITRE SIXIÈME : LA DEFENSE D'UN RESEAU

CHAPITRE QUATRIÈME

LA RÉACTUALISATION DES FRONTIÈRES

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

- I. D'une affaire de famille à une affaire d'état
 - 1. L'appel à la presse et à l'opinion publique
 - 2. Les instances communautaires débordées
 - 3. Une affaire d'état ?
 - Une affaire hors du champ politique pour l'Égypte
 - La France partagée entre ses protégés juifs
et catholiques orientaux

- II. Modernité et recompositions communautaires
 - 1. Le français, langue de la prise de parole autorisée
 - L'ordre du quartier, la justice du père
 - Le français, clé d'une "citoyenneté active"
 - 2. Le brouillage des signes d'appartenance
 - Dans l'ordre scolaire : entre particularisme
et intégration au groupe
 - Dans l'ordre de la famille : entre rituel
et vie intérieure
 - Dans le débat public : fascination du modèle
et réversibilité des signes
 - 3. La conversion, rappel à l'ordre et ferment de régénération

PRENDRE pour “charnière” l’année 1928 relève d’une démarche à la fois rhétorique et heuristique. Comme le rappelait Daniel S. Milo, “*périodiser, c’est à la fois postuler et vérifier une association à première vue triviale, mais qui ne l’est guère, celle du collectif et du temps. Diviser l’Histoire en périodes implique qu’un “esprit du temps” (Zeitgeist) — soit toute forme d’homogénéité collective : économique, littéraire, agricole — a une durée limitée.*”¹ L’opération, qui permet “de penser et de dire la discontinuité” répond au besoin de dresser le bilan d’une époque révolue, de la comparer avec la suivante, et de créer un cadre bien délimité qui permette l’explication causale.² Rien de tout cela ne fait à première vue de l’année 1928 une rupture majeure dans l’histoire de l’enseignement français en Égypte, si ce n’est l’impression confuse que, de façon imperceptible, “l’esprit du temps” avait bel et bien changé.

L’année 1928 marqua pour l’enseignement français l’expression d’une inquiétude au niveau national : “*Pour la première fois depuis que nous nous occupons de propagande scolaire en Égypte, nous voyons le nombre des élèves de nos établissements rester stationnaire ; pour plusieurs établissements même ce nombre commence à diminuer.*”³ Mais celle-ci n’était pas réellement fondée, ou du moins, pas de la manière dont on pouvait le croire et l’énoncer. Les écoles françaises étaient toujours prospères et bien côtoyées, et pour longtemps encore. Le caractère alarmiste des correspondances diplomatiques devant la concurrence européenne n’avait rien de très nouveau. Il rentrait plutôt dans le jeu classique de postes consulaires soucieux de drainer à leur profit les subventions du service des Œuvres et de valoriser l’action de leurs responsables. Les résistances à l’autorité des diplomates français étaient elles aussi bien anciennes. Tour à tour, pour des

¹. Daniel S. MILO, *Trahir le temps (Histoire)*, Paris, Les Belles Lettres, 1991, p. 142.

². *Ibid.*, p. 100.

³. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n° 34, p. 95, Propositions d’allocations de Gaillard au Département, datées du 6 mars 1928.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

raisons diverses, à des degrés et sous des formes variés, les coptes orthodoxes, les grecs-catholiques, les maronites, les sujets hellènes et italiens avaient commencé à s'en démarquer⁴. Mais s'ils prenaient leurs distances avec les institutions françaises, on ne saurait affirmer qu'ils rompaient radicalement avec le "modèle français". Du côté des populations lettrées arabophones chrétiennes ou musulmanes, le mouvement de renaissance arabe (*Nahṣa*) cherchait depuis le siècle précédent à rendre la langue arabe opératoire dans les champs dont elle était exclue. La création en 1928 à Ismaïlia de la Société des Frères musulmans par Ḥassan al-Bannā pouvait être interprétée comme une manifestation supplémentaire de "xénophobie" ou, pour les mieux disposés envers l'Islam, comme un avatar du réformisme musulman (*salafīya*) qui, de Jamāl ed-Dīn al-Afḥānī à Raḥīd Riṣā en passant par Muḥammad 'Abduh visait à "réformer l'Islam pour lui permettre d'aborder le monde moderne."⁵ Il y avait pourtant bien là une rupture qui était celle du politique ; mais elle était encore confidentielle.

L'année 1928 fut également marquée par un événement d'apparence anodin, qui n'échappa nullement, dans ses résonances, à la perspicacité de l'observateur attentif de la vie politique égyptienne qu'était Henri Gaillard. Un missionnaire américain nommé Zweimer eut la malencontreuse idée de distribuer des tracts de propagande religieuse aux étudiants d'Al-Azhar. Le fait même qu'il ait pu avoir cette idée en disait long sur le déclassement de l'institution et de son public. Cette provocation déclencha, dans la presse de langue arabe, une violente campagne contre les "missionnaires chrétiens", et une question fut posée au Parlement égyptien au sujet de cette affaire. La Résidence britannique se borna à faire "recommander la prudence à l'Américain Zweimer"⁶. La réprobation de Gaillard était en revanche très forte contre ces "hommes sortis des milieux les plus ordinaires qui s'imaginent que leur qualité de citoyens américains et de missionnaires les autorise à ne tenir compte ni des lois, ni des sentiments religieux des pays où ils passent."⁷ Mais ce qui le frappa le plus dans cette affaire, c'est l'attitude de la presse "nationaliste" égyptienne. Contrairement aux

⁴. Cette affirmation ne renvoie pas seulement aux cadres dirigeants des communautés ou colonies, mais au mode de fréquentation par celles-ci des écoles françaises tel qu'on a pu le reconstituer au chapitre précédent, notamment par les variations du *sex-ratio*.

⁵. Sur ces questions, voir la synthèse d'Henry LAURENS, *L'orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, 1993, et Olivier CARRE et Gérard MICHAUD, *Les Frères musulmans*, Paris, 1983.

⁶. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n°25, p. 148-149, lettre de Gaillard à Briand datée du 20 avril 1928 et intitulée "Le Levant contre le prosélytisme chrétien".

⁷. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

campagnes menées en Turquie ou en Palestine contre les missions américaines, elle amalgamait dans une même condamnation tous les missionnaires chrétiens. *“On a ainsi cherché à attirer la défaveur du peuple égyptien, qui ne saisit pas les nuances, contre tous les missionnaires étrangers. Ces attaques, même détournées, contre nos écoles religieuses constituent un sentiment nouveau en Égypte. Elles s’inspirent probablement de ce qui se passe en Turquie, et doivent procéder des mêmes causes.”*⁸

Celles-ci tiennent, pour lui, mais il ne va pas jusqu’à employer le terme, à la duplicité de certains politiciens de ces deux pays qui, *“tout en affectant de n’être plus guidés par des considérations religieuses, sont poussés par leur nationalisme à souhaiter la disparition des écoles étrangères dont le plus grand nombre est dirigé en fait par des religieux.”*⁹ Henri Gaillard sait en effet très bien de quoi il parle. Cédons un instant à la tentation de “l’histoire expérimentale”¹⁰ et remplaçons le terme de “disparition des écoles étrangère” par celui de *prospérité* de ces mêmes écoles, et nous obtiendrons un portrait assez ressemblant du personnel diplomatique français en Égypte. Remplaçons maintenant “leur nationalisme” par “leur base”, “leur communauté”, “leur colonie” ou “leur nation” et nous retrouvons une analyse plus conforme à la réalité, à tout ce que Gaillard a pu décrire comme autant de signes de la laïcisation des élites égyptiennes et au “*féroce esprit de classe*”¹¹ du diplomate. Nous voyons surtout resurgir, dans toute sa tension à présent si mal contenue, et ses aspects plusieurs fois soulignés de “faux monnayage”, la question de l’allégeance et derrière elle, celle de l’identité. L’une et l’autre s’inscrivent au cœur de la contradiction fondamentale du “modèle français” et du réseau éducatif de la France en Égypte. Gaillard l’énonce assez bien pour qu’il soit à peine besoin d’y revenir : elle tenait au caractère impossible de la transmutation du “plomb” des appartenances communautaires qui constituaient la matrice de base du réseau scolaire français en “or” d’une identité spécifique fondée sur un statut personnel commun et trans-communautaire. L’un était en quelque sorte le négatif de l’autre. L’Amicale des Anciens élèves des pères jésuites devait se contenter pour sa façade de la “pierre

⁸. *Ibid.*

⁹. *Ibid.*

¹⁰. L’expression est de Daniel MILO, “Pour une histoire expérimentale, ou La gaie histoire”, *AESC*, mai-juin 1990, n° 3, p. 717-734.

¹¹. Expression empruntée à Pierre VIDAL-NAQUET, “Du bon usage de la trahison”, préface à Flavius JOSEPH, *La guerre des Juifs*, Paris, 1977, p. 31.

de taille”, de “l’acier”, du “roc” et du “marbre”.¹² Même s’il se voulait “étincelant”, le choix des matériaux était tout un programme : l’heure n’était plus à des rêves d’alchimiste mais aux préparatifs en vue de résister à un siège.

Tous ne l’avaient pas perçu et beaucoup voulaient encore croire à la possibilité de ce Grand-Œuvre.¹³ Si la rupture paraît aussi diffuse, c’est peut-être que 1928 se situe en réalité au cœur de cette zone d’interférences née “*de la conjonction des faisceaux de longueur différente qui animent le temps.*”¹⁴ Laissons au phare d’Alexandrie la singularité — la “rareté” aurait pu dire Paul Veyne — de la métaphore ondulatoire. L’ancrage dans un espace et la consolidation dans des institutions d’une “communauté citadine” a pu donner corps à l’illusion. Le “temps des notables” et “le heurt des modèles” s’y sont inscrits dans une simultanéité que Robert Ilbert situait à “la lisière du temps”. Il reste que l’expérience alexandrine a servi “*de référence, pendant des années, au*

¹². Cf supra, chapitre troisième, note 12.

¹³. On pourrait sans doute soutenir que cette contradiction était aussi celle du personnel diplomatique français en Égypte. Qu’il soit issu de la “grande” ou de la “petite” carrière (diplomatique ou consulaire), celui-ci occupait une position secondaire dans la hiérarchie interne du Quai d’Orsay, (analysée par Jean-Baptiste DUROSELLE, *La politique étrangère de la France, la décadence, 1932-1939*, Paris, 1979), où la sous-direction d’Europe représentait “le saint des saints” (p. 272) de la direction des affaires politiques et commerciales. Leur spécialisation sur l’Égypte (Pierre de Witasse fit ses classes au consulat d’Alexandrie avant de devenir ministre de France au Caire), leur longévité dans les postes qu’ils occupaient (10 ans pour Jacques d’Aumale, au moins 15 ans pour Henri Gaillard (1919-1934) et Louis-Frédéric Girieud, consul général à Alexandrie de 1926 à 1939) et le statut même des consuls (pouvoir de juridiction, “chefs” de la colonie française et “patrons” des œuvres catholiques et des protégés) en faisaient des “notables” de cette Égypte libérale, amenés à traiter avec d’autres “chefs” de “comunautés”, chacun à son niveau, du “ministre plénipotentiaire” qui pouvait recueillir les confidences du roi ou prodiguer des conseils à Lord Lloyd à l’élève-consul soucieux de ne pas commettre de bévue et heureux de garder seul la “maison de France” pendant les grosses chaleurs de l’été. Leur enracinement en Égypte les conduisait à se considérer comme partie intégrante de cette “société trans-communautaire”, (à présider par exemple ou assister à des messes consulaires, qu’ils fussent protestants, juifs ou franc-maçons) et à *s’en remettre* au roi pour préserver des traditions et surtout un ordre social où ils tenaient un rôle *public*. En ce sens, la “découverte” quelque peu amère par Gaillard du “nationalisme” de certains politiciens (c’est-à-dire une action politique partant du postulat de l’identité, et non un jeu plus ou moins cynique de récupération et de canalisation d’un mouvement social plaçant au dessus de tout le respect de la loi et de l’ordre établi) et son irritation contre les fauteurs de trouble représentent bien la fin d’une illusion.

¹⁴. Robert ILBERT, *Alexandrie...*, *op. cit.*, p. 498.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

*Caire comme à Zagazig ou Damiette.*¹⁵ Et les écoles françaises ont été de puissants relais de diffusion du modèle. Mais aucune véritable “homogénéité collective” nécessaire à une périodisation n’a pu y être décelée. Si l’on peut parler, au prix de certaines approximations, des “écoles françaises”, on ne peut certainement pas réunir leurs clientèles dans une même “communauté” francophone¹⁶. Considérons néanmoins cette date de 1928 comme une *hypothèse*, fondée sur le refus de causalités mécanistes qu’aurait symbolisé une simple année de plus. Ni la mise en place d’une politique culturelle britannique, ni la fermeture de l’accès à la nationalité égyptienne, ni la crise économique des années 1930, et pas davantage les accords de Montreux ne peuvent être tenus pour seuls responsables du ternissement du “modèle français”. Ils n’ont somme toute joué de rôle que dans la prise de conscience de ses contradictions internes, qui éclatent au grand jour à l’occasion d’affaires de conversion.

On tentera ici de montrer que le scandale provoqué par la conversion de jeunes gens liée à des institutions missionnaires européennes ou américaines est, sinon le point de départ, du moins l’un des moments-clé de la construction des identités nationales dans l’Égypte de la première moitié du XX^e siècle, un élément essentiel permettant de rendre compte de la substitution à un ordre communautaire traditionnel¹⁷ d’un ordre fondé sur l’allégeance à un État-nation. Le hasard des découvertes dans les archives et des rencontres¹⁸ a permis de

¹⁵. Robert ILBERT, “Modèles et vecteurs de la réforme, le libéralisme des notables”, in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 375.

¹⁶. Le mot “francophonie” n’est d’ailleurs pas d’usage courant à l’époque. Il semble avoir été forgé en 1880 par le géographe Onésime Reclus, qui eut l’idée de classer les populations du monde selon des critères linguistiques. Longtemps oublié, le néologisme renaît en 1962, dans un numéro de la revue *Esprit* consacré au “français, langue vivante”. (Jean-Louis JOUBERT, article “Francophonie” de *l’Encyclopædia Universalis*).

¹⁷. Le terme tel qu’il est employé ici se démarque absolument de toute connotation folklorisante. Il désigne plutôt un mode de légitimation du pouvoir reposant sur quelque chose qui serait de l’ordre du “droit divin” ou de “l’ordre des choses”.

¹⁸. La documentation concernant cette affaire repose essentiellement sur deux dossiers des archives diplomatiques françaises : ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n° 102, et ADN, série Le Caire, Ambassade, carton n° 147, Protectorat religieux de la France (1883-1941). Elle a pu être complétée par la consultation des registres d’immatriculation de l’école, quelques mentions dans les archives de la Mission laïque française et de l’Alliance israélite universelle, et s’est surtout enrichie d’un entretien avec l’une des protagonistes de cette affaire. Je tiens ici à la remercier avec émotion de la confiance qu’elle m’a témoignée en me narrant son histoire et en m’autorisant à en faire état. Conformément à son souhait et à celui de ses supérieures, son nom, ceux des membres de sa famille, de la congrégation et de l’école ont

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

reconstituer le déroulement d'une telle affaire, avec cela d'exceptionnel que la parole de tous les acteurs y avait laissé une trace. Il s'agit du "cas" d'une jeune fille juive du Caire, dont la conversion secrète au catholicisme est brutalement dévoilée en 1930 et suscite une polémique retentissante.

Les conditions rendant possibles de telles conversions sont à rechercher dans l'efficacité de l'encadrement institutionnel missionnaire, qui revêt en Égypte depuis le milieu du XIX^e siècle les formes "modernes" de l'école ou de l'hôpital. La très grande majorité des conversions au catholicisme a pour origine le monde scolaire. Ces conversions, somme toute limitées en nombre, et relativement isolées, ne paraissent pourtant significatives qu'à la mesure de leur retentissement. Celui-ci atteste certes des capacités de résistance du milieu d'origine, mais la vivacité des réactions témoigne également de la vulnérabilité d'un ordre ancien, condamné à trouver sur le terrain de l'adversaire une nouvelle légitimité, à mettre en place de nouvelles formes d'encadrement des consciences. Celles-ci induisent des allégeances justifiées non plus par la tradition, mais par une adhésion volontaire reposant sur un libre choix du sujet. C'est en ce sens que Gaillard pouvait confondre deux choses à première vue aussi distinctes que les "considérations religieuses" et le "nationalisme" de certains politiciens.

Si l'existence réelle mais largement surévaluée de conversions individuelles et d'une visée prosélyte a une telle résonance, c'est que ces transgressions isolées renvoient en réalité à des processus plus discrets mais infiniment plus massifs liés à la diffusion de la scolarisation dans la population d'Égypte, et à la configuration originale du champ de l'enseignement "moderne" dans le pays. Elles en sont en quelque sorte le point d'aboutissement le plus achevé. Deux aspects révélés par les recensements et les statistiques scolaires méritent, à cet égard, d'être rappelés, : la scolarisation n'a pas progressé au même rythme selon les appartenances confessionnelles, pas plus que celle-ci ne se faisait dans la même langue. L'affaire que nous allons étudier met aux prises les deux communautés les plus marquées par la diffusion de la langue française. Elle participe d'une construction identitaire et d'une réactualisation de frontières qui

été maquillés, comme d'ailleurs tous les noms des individus ou familles mentionnés dans les dossiers, à l'exclusion de ceux qui assumaient une prise de position publique. Les noms maquillés sont signalés par une astérisque.

L'exploitation de cette documentation s'est nourrie pendant près de trois ans de la fréquentation d'un séminaire organisé à l'IFAO par Christian DECOBERT, de la sollicitude d'amis qui ont supporté cette véritable obsession et permis de lui donner forme. Je tiens à leur exprimer ici ma profonde gratitude.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

n'ont de communautaires que le nom et sembleraient plutôt d'ordre national, parce qu'elles placent l'école au centre de la définition du groupe.

I. D'UNE AFFAIRE DE FAMILLE A UNE AFFAIRE D'ETAT

L'état assez exceptionnel de la documentation autour de cette "affaire" permet de situer sur plusieurs cercles emboîtés comme des poupées russes les différentes personnes, groupes ou institutions qui ont pu se sentir partie prenante au débat. De la sphère privée à la sphère politique, un schéma peut permettre de rendre compte des positions de chacun, de l'extension et des limites de la polémique. Il permet aussi de visualiser la manière dont une conversion peut mobiliser et fédérer des acteurs aux intérêts divergents.

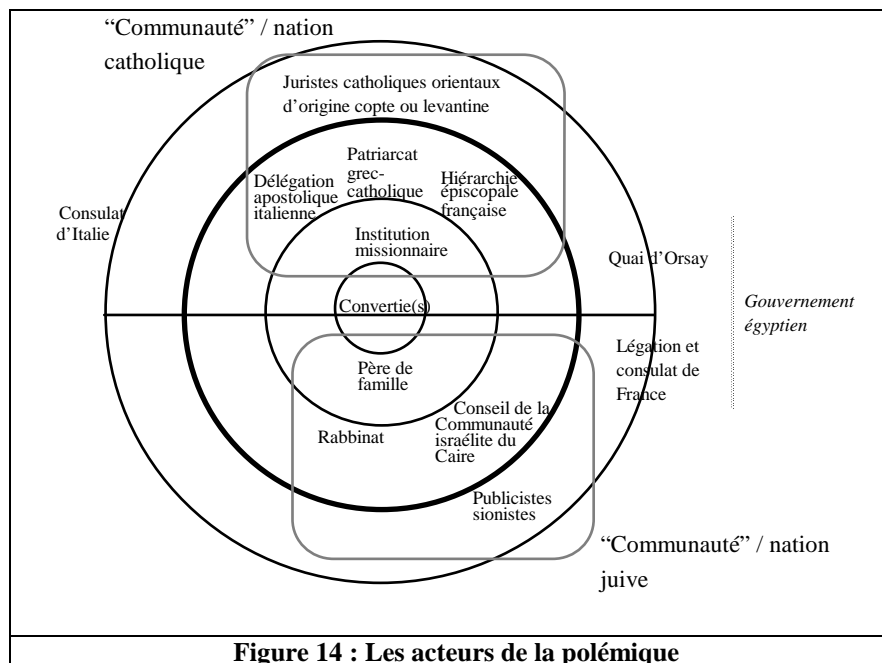


Figure 14 : Les acteurs de la polémique

L'affaire commence à la fin du mois d'octobre 1929, lorsque M. Albert T... découvre que sa fille aînée, Rachel*, âgée de 19 ans, sortie deux ans auparavant du pensionnat Sainte-Marguerite*, a reçu le baptême et pratique en secret la religion catholique, tandis que sa sœur, Henriette*, âgée de 14 ans, sans avoir encore été baptisée, s'est engagée dans la même voie. Les deux sœurs lui avouent qu'elles ne sont pas les seules, et que certaines de leurs parentes ou amies sont, elles aussi, converties.

Le collège Sainte-Marguerite fait partie des quelque 80 établissements scolaires tenus en Égypte en 1930 par des congrégations françaises, scolarisant au total plus de 25 000 élèves dans le pays. Implantée en Égypte au début du siècle, la congrégation s'occupe des œuvres de la communauté grecque-catholique, et dépend à ce titre du Patriarche Melkite, M^{gr} Mofabfab ; les religieuses, françaises et de rite latin, sont aussi sous l'autorité territoriale du Vicaire apostolique du Delta, M^{gr} Jules Girard, prélat français dont la juridiction s'étend

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

sur une partie du Delta, et sur “*le quartier européen du Caire*”¹⁹. Leur statut de communauté latine leur permet de bénéficier de la protection religieuse de la France, et des privilèges capitulaires : outre la garantie, pour toutes les communautés catholiques, de libre exercice du culte, et des privilèges qui leur sont accordés par les traités et conventions, les religieux latins relèvent de la juridiction du Consul de France au Caire, qui répond, selon la tradition des capitulations, de l’inviolabilité de leur personne.

Le quartier de Sakakini où le Collège Sainte-Marguerite est installé compte une population mélangée, dans laquelle la proportion de chrétiens et de juifs est particulièrement forte. La clientèle de cet établissement payant témoigne d’une grande diversité de nationalités et d’une forte représentation d’étrangers d’origine levantine : sur ses 843 élèves en 1929-1930, on compte 302 Syriens, 262 Égyptiens, 58 Français, 21 Grecs, 15 Italiens, 9 Anglais, et 176 élèves de nationalités diverses.²⁰ Il est difficile de rendre aussi exactement compte de la diversité confessionnelle de l’établissement. On a pu avancer, dans le courant de la polémique, que plus de la moitié des effectifs y était de religion juive.²¹ La proportion est sans doute surévaluée : une autre source évoque une proportion d’un cinquième, ce que confirmerait la statistique de 1937-38 qui nous révèle par ailleurs une école dont les élèves sont aux trois quarts chrétiens.²² Quoi qu’il en soit, le Collège Sainte-Marguerite demeure un établissement catholique d’enseignement français, à l’intérieur duquel se côtoient des enfants issus de communautés très diverses. Si la langue, les programmes, la discipline jouent un puissant rôle fédérateur, on y distingue pourtant très bien les élèves catholiques des “schismatiques” et “infidèles”. Ce savoir n’est pas forcément partagé par tous, mais c’est celui de l’administration, aux yeux de qui les “abjurations”, aussi discrètes soient-elles, sont une justification et un encouragement.

Devant la découverte de la conversion, la réaction paternelle ne se fait pas attendre : “*Voulant à tout prix sauver mes filles, j’ai interné Henriette au Lycée Français d’Alexandrie, malgré les sacrifices pécuniaires que cette décision m’a*

¹⁹. Cf. Annexe 1.

²⁰. ADN, Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, carton 178.

²¹. Lettre de l’avocat Michel Sednaoui à M. Canet, “Directeur du Département des Affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères”, 12 juin 1930, ADQO, volume 102, p. 35 à 38. Il faut noter que cette direction n’existait pas. Louis Canet était “conseiller technique pour les affaires religieuses” au Quai d’Orsay et conseiller d’État depuis 1929.

²². ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 361.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires occasionnés, sacrifices assez lourds pour ma situation financière. Quant à Rachel, j'ai fait exercer sur elle une surveillance étroite."²³ Il n'en reste pas là. Après avoir alerté les familles des autres jeunes filles concernées, il entreprend de porter les faits sur la place publique, qui est d'abord et avant tout le *forum* de sa communauté, ses moyens d'expression et ses relais institutionnels.

1. L'appel à la presse et à l'opinion publique

C'est d'abord la presse qui est saisie, à travers deux organes cairotes de langue française, *L'Aurore*, journal d'informations juives, fondé à Salonique en 1910, refondé au Caire en 1924 et *Israël*, *Hebdomadaire National Juif Indépendant*, fondé en 1919. L'attention des deux hebdomadaires, aux orientations sionistes très marquées²⁴, est, bien entendu, très largement tournée vers les événements sanglants qui viennent de se dérouler en Palestine. L'appel du Mufti de Jérusalem à la guerre des Arabes contre les Juifs, l'activité de la commission d'enquête nommée après le massacre d'Hébron ravissent à ce nouveau *scandale des conversions*²⁵ la première page qui est sa place ordinaire dans des journaux à l'affût de tout ce qui peut prendre en défaut l'activité des écoles congréganistes. Dès le 7 novembre 1929, sous le titre "*Le scandale des conversions, à qui la faute ?*", Lucien Sciuto, Directeur, propriétaire et rédacteur en chef de *L'Aurore* évoque l'affaire, en préservant l'anonymat de la famille et de la congrégation : "*J'ai vu un père au désespoir, un père de famille juif dont la fille, 19 ans, a été convertie au christianisme par les soins des Sœurs de l'école congréganiste où elle avait été placée depuis quatre ans. La demoiselle a essayé*

²³. "Note présentée par Albert T..., de religion juive, sur le scandale de la conversion clandestine de ses filles à la religion catholique", ADN, carton 147. Le texte, non daté, a vraisemblablement été rédigé fin avril - début mai 1930.

²⁴. Le chapeau de *L'Aurore*, dont le nom même est un hommage rendu au journal français et à son rôle dans l'affaire Dreyfus, cite Théodore Herzl : "*Ce journal est un journal juif ; nous acceptons cette épithète qui, pour d'aucuns, signifie une injure, et nous voulons en faire un titre de gloire*". Dans les textes émanant de la hiérarchie catholique ou de l'Union catholique, le terme "juif" ne porte jamais de majuscule, et est associé à un *parti*, voire une race. Au contraire, le mot "israélite" sous leur plume désigne des notables dont on partage les vues. C'est à partir de ces énoncés somme toute concordants que nous distinguerons dans ce chapitre le terme de "communauté israélite" de celui de "communauté juive". On réservera la première appellation aux communautés instituées du Caire et d'Alexandrie et la seconde à ce qu'on pourrait appeler une "communauté du sentiment" qui serait celle d'une appartenance revendiquée (Cf. Figure 14).

²⁵. *L'Aurore*, le 7 novembre 1929, titre au bas de la première page : En 2^{ème} page : le scandale des conversions, ADN, carton 147.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

d'entraîner sur les fonds baptismaux sa sœur cadette âgée de 14 ans. On assure que le cas n'est pas unique : on parle de six conversions récentes de jeunes filles juives. Le père désespéré pleurait comme un enfant... Le malheureux ! Il a mis du temps pour s'apercevoir qu'il fallait pleurer !"²⁶

Il ne s'apitoie pas davantage sur le père, ironisant sur ceux qui vont "*humecter de leurs larmes le gilet du grand rabbin*", citant à son propos Georges Dandin, fustigeant "*le snobisme rengorgé de certaines gens qui croient hausser leurs enfants d'un échelon dans la société en leur donnant une instruction à estampille congréganiste*"²⁷ avant de conclure à l'écrasante responsabilité des pères de famille juifs.

Quant à l'objection qu'il n'y a pas assez d'écoles juives, L. Sciuto se refuse à en faire porter la faute au Conseil de la communauté. "*Que peut-on exiger du meilleur Conseil communal du monde quand les riches et les notables qui trépassent lui jouent le vilain tour de le laisser bouche bée ?*"²⁸ Ce sont, en dernière analyse, ces notables, dont l'âme s'envolant vers les cieux est caricaturée sous les traits du "*lourd vautour qui n'a vécu que d'appétits voraces et d'instincts charnels*", qui sont les premiers responsables. Il conclut avec des accents hugoliens : "*Et voilà pourquoi nous n'avons et n'aurons jamais assez d'écoles juives pour que les pères de famille juifs dont on baptise les enfants n'aient plus l'occasion de se lamenter et de s'arracher les cheveux.*"²⁹

Le lendemain, *Israël*, évoque lui aussi l'affaire, en pages centrales, sous le titre : "*Mineures juives converties au christianisme, la confession d'un père juif*"³⁰. L'article n'est pas signé, et prend la forme d'un courrier des lecteurs, adressé au directeur-propriétaire du journal, Albert Mosseri. Il fait parler M. T... à la première personne, ainsi que le frère de la jeune Clara S..., orpheline de père, convertie elle aussi. Son témoignage vient à l'appui du premier, et cite, de façon incidente, le nom de M. T... qui les a alertés, sa mère et lui. En revanche, le nom des écoles et des congrégations est très clairement indiqué et désigné à la vindicte publique.

Faite sur le ton de l'amitié, c'est bien d'une confession publique qu'il s'agit : "*Mon ami, je viens vous confier un secret de famille qui me pèse sur le cœur. Contrairement aux habitudes des autres parents qui cherchent à cacher les*

²⁶. *Ibid.*

²⁷. *Ibid.*

²⁸. *Ibid.*

²⁹. *Ibid.*

³⁰. *Israël*, 8 novembre 1929, ADN, carton 147.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

*plaies morales qui les atteignent en la personne de leurs enfants, je vous prie au contraire de rendre public un malheur qui est arrivé par ma faute.”*³¹ Si le journaliste, devant les “chaudes larmes” du “pauvre père” se refuse à le blâmer, c’est pour mieux montrer que son cas n’est pas isolé et qu’il soit donc mieux pris en charge par le groupe. La subtile gradation du “je” au “nous” qui traverse l’article met successivement en scène le père et son “confesseur”, la famille (le frère et la mère de Clara S...), la rédaction du journal (“*dans notre prochain numéro, nous donnerons plus de détails*”), et derrière elle, si ce n’est la “communauté juive” tout entière, au moins le groupe de ses lecteurs. Les propos prêtés au père avancent que Rachel était baptisée depuis 8 ans, et Henriette depuis deux ans, ce qui permet à la rédaction de déduire deux véritables chefs d’inculpation : le détournement de mineure et l’abus de confiance.

La manière dont ces deux journaux se sont fait l’écho de la plainte de M. T... n’est pas réellement surprenante. Il n’y a là qu’une occasion supplémentaire de relancer la polémique contre les écoles catholiques, dans un débat dont les termes sont récurrents depuis le début du siècle. Une affaire de conversion, des propos blessants pour les juifs pouvant être tenus dans telle ou telle école religieuse permettent de déclencher une campagne dont l’objectif est triple. — Le premier consiste à prendre les religieux en flagrant délit de prosélytisme ou d’antisémitisme et de mettre ainsi en contradiction un discours universaliste et tolérant avec des pratiques au service d’une confession. Dans la veine de l’anticléricalisme français, on fait flèche de tout bois pour dénoncer la duplicité des clercs, à plus forte raison si l’on pense avoir trouvé la faille permettant de les faire condamner ou d’entraîner une large réprobation. — En deuxième lieu, la campagne s’efforce d’agir sur les options scolaires des familles. On cherche par l’exemple à convaincre les membres de la communauté que la fréquentation des établissements religieux n’est pas innocente, à déclencher un mouvement de retrait des élèves juifs des écoles congréganistes pour les scolariser dans des établissements laïcs ou, mieux encore, dans les écoles de la communauté. En 1925, une telle campagne avait conduit, à Alexandrie, à la fondation du lycée de l’Union Juive pour l’Enseignement, après lancement d’une souscription, tandis que les effectifs israélites du collège Sainte Catherine d’où était parti l’incident passaient en un an de 192 élèves à 83.

³¹. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Le troisième dessein a une portée plus politique, de harcèlement des instances laïques et spirituelles de la communauté, soupçonnées de manquer au premier de leur devoir : la préservation de l'intégrité du groupe. Albert Mosseri avait signé en 1925 un article au titre explicite : "*Parents Juifs, ouvrez vos yeux. Dirigeants ouvrez des Écoles*"³², tandis que ses colonnes foisonnaient de lettres de "notables", de "bons juifs" demandant aux dirigeants de la communauté de créer des établissements scolaires. Lucien Sciuto, dans le cadre de cette affaire, avait été convoqué par le ministre de l'Intérieur pour des propos outranciers contre un religieux déjà reconnu fautif par ses supérieurs. Il recevait en même temps un désaveu cinglant du président de la Communauté, Youssef Aslan Cattai pacha : "[...] je m'élève avec une vigueur égale à la vôtre contre les idées et les expressions des feuilles que vous signalez et qui (ai-je besoin de l'affirmer ?) n'engagent pas plus la Communauté Juive que les incartades d'un malveillant n'atteignent les institutions d'enseignement auxquelles il appartient."³³ Journaux indépendants des autorités communautaires, *L'Aurore* et *Israël* se veulent leur aiguillon, et la voix du peuple.

Depuis 1925 pourtant, le ton de Lucien Sciuto s'est beaucoup assagi, et la critique s'est déplacée des autorités instituées vers la figure du vieux notable juif mourant mais avare. Les traits de la caricature n'ont rien à envier aux poncifs de l'antisémitisme français à la même époque ; en revanche, le soin qui est pris, par cet artifice, de ménager le conseil communautaire, le grand rabbin et le président de la communauté, les constants appels au calme et au légalisme révèlent clairement l'horizon politique du publiciste, et son ambition de figurer en bonne place parmi les notables de la communauté israélite du Caire, ou, pourquoi pas, parmi ses dirigeants. Ces derniers sont tout aussi rapidement que la presse saisis de "l'affaire".

2. Les instances communautaires débordées

Le jour même de la parution de *L'Aurore*, le grand-rabbin du Caire, invité à inaugurer, comme chaque année, un cycle de conférences, dérogeait aux usages, et prononçait au lieu d'un discours d'érudit, un véritable sermon devant son auditoire : "*Une injure grave vient d'être faite au judaïsme du Caire, et qui retombe sur le judaïsme universel. Plusieurs jeunes filles juives appartenant à des*

³². *Israël*, 28 mai 1925. ACSM, dossier 119.

³³. Réponse de Youssef Aslan CATTUI pacha, président de la Communauté israélite du Caire à Monsieur Enkiri, *Journal du Caire*, 5 juin 1925, cité par *L'Aurore*, 12 juin 1925.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires
familles des plus honorablement connues de notre ville, ont été converties par des religieuses à l'insu de leurs parents. De 13 ou de 16 ans, ces petites filles dont l'esprit était pur et dont l'âme était aussi blanche qu'une page sur laquelle on n'aurait rien écrit, ces petites filles ont été lentement et patiemment travaillées jusqu'à ce qu'on leur ait fait abjurer la foi de leurs pères."³⁴ Comme dans la presse, c'est l'occasion de dénoncer à la fois les écoles catholiques, par prétérition, et l'aveuglement des parents, de façon plus directe : "*Je ne puis blâmer ces institutions dont c'est le métier de convertir tous ceux qui ne sont pas chrétiens. La faute ne peut être attribuée qu'aux seuls parents, dont la bêtise et un certain snobisme ont fait préférer les écoles congréganistes, pour une soi-disant discipline qui, au fond, n'existe pas, aux écoles laïques et communales.*"³⁵

La mention des âges des jeunes filles n'avait rien d'innocent. Elle tendait à montrer que l'aînée était, au moment de sa conversion, mineure et élève des religieuses, ce qui ouvrait la porte à l'action judiciaire. La *Gazette des Tribunaux Mixtes* vient en effet de rendre compte d'un jugement rendu à Poitiers, condamnant à 500 F de dommages et intérêts un prêtre qui avait baptisé en secret la fille d'un libre-penseur militant, estimant dans ses attendus que "*le père de famille, investi de la plénitude de la puissance paternelle, avait le droit de surveiller et de diriger la conduite de ses enfants, de régler leur genre de vie ainsi que le mode de leur éducation, de leur donner, en matière religieuse, intellectuelle et morale le degré d'instruction qu'il jugeait convenable, de leur choisir le métier ou la profession qu'il estimait leur convenir.*"³⁶ Le grand-rabbin, qui rencontre par deux fois le consul de France dans les jours qui suivent, ne cache pas son mécontentement ni celui de ses coreligionnaires, et fait état de ce jugement, signifiant par là qu'il entend demander réparation.³⁷ Il s'est d'ailleurs engagé en public "*à soustraire les jeunes âmes dont nous avons la garde à l'emprise des missionnaires*", et a assuré son auditoire que le grand-rabbinat prenait l'affaire en main pour la mener "*au mieux des intérêts du judaïsme et de son honneur.*"³⁸

³⁴. Cité par *L'Aurore*, 14 novembre 1929, ADN, carton 147.

³⁵. *Ibid.*

³⁶. *La Gazette des Tribunaux Mixtes*, 1^{er}- 2 novembre 1929.

³⁷. Notes du Consul de France au Caire à Henri Gaillard, Ministre de France en Égypte, 14 et 25 novembre 1929, ADN, carton 147.

³⁸. Cité par *L'Aurore*, 14 novembre 1929.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

En réalité, la Légation de France en Égypte n'avait pas attendu la note du consul, ni la visite le 14 novembre du président de la communauté israélite du Caire accompagné de son grand-rabbin, pour être au courant de l'affaire. En réponse à la campagne de presse qui a commencé, la supérieure et fondatrice des œuvres de la congrégation au Caire, Sœur Augustine*, écrit le 13 novembre à Henri Gaillard pour lui présenter sa défense, et solliciter son aide. Dans cette lettre dactylographiée, elle le prie de bien vouloir faire insérer dans le journal *Israël* le démenti suivant, "à seule fin de défendre la vérité, outrageusement attaquée :

L'inspirateur de l'article en question affirma que l'aînée des deux enfants qu'il nous avait confiée a été baptisée depuis 8 ans, la seconde depuis 2 ans...

Or j'affirme, à mon tour, que l'aînée, après son brevet en 1927, est sortie de notre École, juive convaincue (j'en ai des preuves que je pourrais produire) ; que la plus jeune, retirée par son Père il y a trois semaines, lui a été rendue juive comme il nous l'avait confiée. Je ne suis point responsable de ce que l'une ou l'autre ont pu faire au sortir de notre Pensionnat.

*Je profite de l'occasion pour assurer encore que nous n'avons jamais blessé les convictions de nos chères élèves, ni exercé la moindre pression sur aucune d'elles : on n'en trouvera pas une seule qui puisse affirmer devant moi que ce que je dis ici n'est pas l'expression de la plus exacte vérité."*³⁹

Les deux visiteurs, devant ces allégations, montrent au ministre le *Catalogue de l'Exposition missionnaire vaticane de l'année 1925*, dans lequel le vicaire apostolique d'Alexandrie, M^{gr} Nutti, se félicitait, chiffres à l'appui, des résultats obtenus au point de vue religieux dans les établissements d'enseignement des frères des Écoles chrétiennes.⁴⁰ Le document, en effet, porte une statistique de "baptêmes et abjurations" : Coptes : 124, Hellènes : 30, Syriens : 65, Protestants : 26, Juifs : 56 et Musulmans : 12.⁴¹ Mais ils ne

³⁹. ADN, carton 147.

⁴⁰. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n° 34, p. 221.

⁴¹. On peut d'ailleurs se demander si, sous couvert de louange, dans un climat déjà empoisonné par la légende du meurtre rituel d'enfants chrétiens par les juifs évoquée comme une réalité par un frère au collège Sainte-Catherine, il n'y avait pas dans ce "tableau de chasse" dressé par M^{gr} Nutti une intention moins bienveillante visant à réduire l'audience intercommunautaire des écoles des frères des Écoles chrétiennes, et à favoriser un repli de leur clientèle sur les seuls catholiques. Elle rejoindrait en cela les réticences de la Propagande au mélange interconfessionnel signalées vingt-cinq ans auparavant, et attisées sur place par le clergé italien. Signalons que les capitulations interdisaient expressément le prosélytisme auprès des musulmans. On peut toutefois difficilement faire la part du triomphalisme et de la provocation

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

parviennent pour l'heure à obtenir du diplomate qu'une attention bienveillante accompagnée de la promesse d'une convocation à la légation de la sœur Augustine, et des chefs des principales congrégations d'enseignement.

Dès le lendemain, la supérieure, dûment conviée à se présenter, réitère ses dénégations. Dans une lettre à son vicaire apostolique, elle raconte qu'elle a assuré à Henri Gaillard : *“1. que nous ne faisons aucune pression sur les élèves ; 2. que le catéchisme était fait à la chapelle, et aux chrétiennes exclusivement ; que seule la lettre du catéchisme était récitée en classe ; 3. que l'aînée de ces deux jeunes filles, au sortir du pensionnat, en 1927, était foncièrement juive. Et comme preuve à l'appui, je racontai à Monsieur le Ministre la démarche faite par elle deux mois avant la fin de l'année scolaire, dans le but d'obtenir l'autorisation de quitter la classe au moment de la récitation du catéchisme. (En effet, Monseigneur, cette enfant n'a répondu à l'appel de la Grâce qu'un an et demi après sa sortie du pensionnat).”* Elle lui a également affirmé que Henriette *“était encore juive ; à moins, ajoutai-je, qu'on ne l'ait baptisée au Lycée. En réalité, Monseigneur, nous remarquons bien que cette enfant prédestinée marchait sur les traces de son aînée. Mais ni moi, ni le Père Directeur ne songions, vu son jeune âge, à un baptême imminent.”*⁴²

L'Aurore du 21 novembre présente ces convocations de religieux à la légation comme une première victoire des autorités israélites du Caire, affichée en première page. Désavouant les manifestations spontanées qui ont eu lieu aux abords de l'école, et dans le but manifeste de ramener calme et discipline dans les rangs de la communauté israélite du Caire, le journal insiste sur le rôle du grand-rabbin et du président Cattau auprès de la légation française. Leurs démarches devraient se poursuivre devant le gouvernement égyptien, mais l'éditorial ne l'évoque qu'à demi-mot, et se tient sur une prudente réserve. L'information principale demeure que *“L'action judiciaire est initiée”*, et que *“Les assignations sont lancées”*. Rompant l'anonymat des protagonistes, il dévoile que M. T..., assisté de l'avocat célèbre M^e Léon Castro, a engagé deux actions, l'une civile auprès des Tribunaux Mixtes, l'autre au pénal, déposée *“entre les mains de S.E. le ministre de l'Intérieur”*. Il annonce enfin, au conditionnel, que douze avocats juifs — bons apôtres — se seraient portés volontaires pour prendre en main tous

dans cet écrit ; aussi faut-il se garder d'aller au-delà d'un simple conditionnel. Il importait en tout cas de signaler qu'à la fin des années vingt, le triomphalisme *était devenu* provocation.

⁴². Lettre de Sœur Augustine du 25 mai 1930 à Jules Girard, V.A. du Delta, A.D. Quai d'Orsay, volume 102, p. 25 à 27.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

les dossiers des conversions récentes et les défendre gracieusement devant les tribunaux. Parallèlement, sur le terrain scolaire, les dirigeants de la communauté israélite prennent des contacts avec le proviseur du lycée du Caire pour savoir *“d’abord, si le lycée pourrait recevoir tout de suite les 150 élèves israélites du Pensionnat Sainte-Marguerite ; et plus tard sans doute, beaucoup d’autres enfants israélites qui fréquentent actuellement des écoles congréganistes.”*⁴³ Prudent malgré son indignation personnelle, celui-ci remet à l’achèvement de la construction du nouveau lycée l’examen de cette question, et en réfère au conseil d’administration de l’association, lui-même peu empressé d’accueillir *“une population scolaire qui n’est pas en état de payer la scolarité demandée par la Mission laïque.”*⁴⁴

Le secret qui entourait la conversion, brutalement levé, le lieu qui l’a induite, un établissement scolaire à qui les familles confient leurs enfants, rendent manifeste le viol des règles tacites et des usages qui régissaient les relations entre les communautés instituées, et expliquent pour beaucoup le scandale qui a entouré cette affaire. C’est moins la conversion en tant que telle qui fait débat, que la transgression de ses formes admises. Le consul de France au Caire, rapportant la conversation qu’il a eue avec le grand-rabbin, explique à son ministre que *“s’agissant de majeurs, les conversions auraient évidemment moins d’importance à ses yeux. Le cas est d’ailleurs assez fréquent chez les fiancés, mais alors même il est d’usage d’aviser la Communauté à laquelle appartient le prosélyte, afin que celle-ci soit à même de lui faire les remontrances utiles.”*⁴⁵ Il poursuit : *“Ceci est parfaitement exact. Les prêtres catholiques le savent bien et ils pourraient à mon sens employer plus utilement leur zèle de prédicateurs, lorsque les Autorités locales les invitent, par mon entremise, à donner les conseils qu’ils jugeraient nécessaires à des catholiques demandant à se convertir à l’islamisme. Mais dans ce cas, ils ne se donnent même pas la peine de répondre à la convocation.”*⁴⁶

Contrairement à la discrétion qui avait été la leur dans des matières semblables, au nom de l’apaisement nécessaire des esprits et de la coexistence harmonieuse des communautés, les dirigeants de la communauté israélite se

⁴³. Procès-verbal du Conseil d’administration de la Mission laïque française, 21 novembre 1929.

⁴⁴. *Ibid.*

⁴⁵. Note du Consul de France au Caire à Henri Gaillard, Ministre de France en Égypte, 25 novembre 1929, ADN, carton 147.

⁴⁶. *Ibid.*

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

montrent cette fois-ci décidés à aller jusqu'au bout, quitte à porter les faits sur la place publique. Ils semblent d'ailleurs ne pas avoir le choix. Ils sont précédés dans cette démarche par des représentants d'une classe moyenne d'avocats et de publicistes qui trouvent dans la défense de la cause des converties le moyen d'asseoir leur notabilité et leur autorité parmi leurs coreligionnaires. L'affaire réalise une forme d'union sacrée chez les juifs francophones d'Égypte, à un moment où le début des violences en Palestine semble inviter à resserrer les rangs. Ce contexte expliquerait d'ailleurs à lui seul, pour Henri Gaillard qui rend compte de "l'incident", la "nervosité" des Juifs d'Égypte et "un retentissement hors de proportion avec son importance."⁴⁷

3. Une affaire d'état ?

Une affaire hors du champ politique pour l'Égypte

Dès l'annonce par *L'Aurore* des poursuites dont elle pourrait être l'objet, Sœur Augustine écrit à Henri Gaillard, une lettre, manuscrite cette fois et sur papier à en-tête. Faisant acte d'allégeance à son autorité civile, elle lui demande aussi conseil et assistance :

"Je me permets de vous envoyer le journal paru hier. Je m'en suis tenu jusqu'à me forcer à l'attitude que Vous avez bien voulu me conseiller : attitude toute de silence. Pensez-vous qu'après cet article j'aie quelque chose à faire ? Ou dois-je attendre les coups ?

Je n'ai point reçu d'assignation... mais elle peut venir. Je vous serais fort obligée si vous vouliez me dire votre façon de penser. Votre expérience des gens et des choses me donne totale confiance et suis bien résolue à ne rien faire que sur votre conseil.

Je ne vais pas à l'Agence porter ce journal à seule fin de ne pas donner à ceux qui nous surveillent si bien l'occasion d'enregistrer une visite ; mais si cela était nécessaire, j'irais bien volontiers sans m'occuper du qu'en dira-t-on.

*Croyez, Monsieur, à ma très profonde gratitude toujours et veuillez m'excuser de vous déranger encore. Très humblement, Sœur Augustine."*⁴⁸

Le référent du "nous" n'est certainement pas une complicité d'intention. L'usage du pronom associant la religieuse et le ministre sous la même surveillance sonne bien davantage comme un rappel du représentant de la France

⁴⁷. Rapport du Ministre de France en Égypte au Ministre des Affaires Étrangères, 29 novembre 1929, ADQO, volume 34, p. 221.

⁴⁸. Lettre du 22 novembre 1929, ADN, carton 147.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

à ses devoirs de protection d'une religieuse persécutée en Orient, et de la communauté d'intérêts y existant entre autorités françaises et congrégations. En réponse, Henri Gaillard a sans doute réitéré à Sœur Augustine ses conseils de prudence et de discrétion, et insisté sur la nécessité pour les œuvres religieuses d'enseignement "*de conserver toujours la plus grande neutralité au point de vue confessionnel*"⁴⁹, sans s'inquiéter outre-mesure des menaces proférées par la communauté israélite d'avoir recours aux tribunaux. Il ne la mentionne même pas dans son rapport, quelques jours plus tard.

De fait, au mois de mai suivant, aucune action judiciaire n'avait encore été entreprise, puisque M. T... déclare encore vers cette date qu'il se réserve le droit d'en engager une⁵⁰. L'indigence du dossier d'accusation, le caractère jugé suffisant de la démonstration de force et de solidarité communautaire et "*une certaine accalmie dans les idées*"⁵¹ d'Henriette, cloîtrée au Lycée d'Alexandrie, sous la surveillance d'enseignantes laïques qui ne vouent aucune sympathie aux congrégations religieuses, paraissent avoir eu raison de la détermination du père à demander réparation du tort subi.

Un autre élément a sans doute pesé de tout son poids dans le *decrecendo* des passions autour de "l'affaire" : c'est la fin de non-recevoir opposée par les autorités égyptiennes aux doléances de la communauté israélite.

Deux témoignages invoquent, certes dans un but polémique et de raillerie, la réponse du ministre de l'Instruction Publique, Bohayeddine bey Barakat à une délégation juive qu'il avait reçue : "*Si vous craignez tant l'influence de ces sœurs, vous n'avez qu'à retirer vos enfants, quant à nous musulmans, malgré nos nombreuses écoles gouvernementales, la plupart de nos enfants fréquentent les écoles des religieux et des religieuses, et nous n'avons jamais eu à nous plaindre.*"⁵² Le second témoignage émanant d'un juge au Tribunaux Mixtes fait état de propos similaires du même ministre à la Chambre, où il a dû répondre à une interpellation sur le sujet, "*à l'instigation d'une petite clique de juifs italiens.*"⁵³

49. Rapport du 29 novembre, *op. cit.*

50. "Note présentée par Albert T...", *op. cit.*

51. *Ibid.*

52. Lettre de l'avocat Michel Sednaoui à M. Canet, *op.cit.*, p. 37.

53. Lettre de Zaki Bey Ghali, juge au Tribunal Mixte, co-signée de M^e Gedday (?), avocat, à M. Canet, au nom de l'Union Catholique, 20 juin 1930, A.D. Quai d'Orsay, volume 102, p. 40.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

La manière dont se joue ainsi, en 1930, le rapport d'une communauté minoritaire à l'État est tout-à-fait fondateur, et mérite qu'on s'y attarde. Le 2 décembre 1929, le grand-rabbin du Caire, Haim Naoum venait de se voir octroyer par décret la nationalité égyptienne⁵⁴, aux termes de l'article 17 de la loi du 27 février 1929, qui l'accordait d'office aux chefs des communautés religieuses égyptiennes qui en faisaient la demande. Le geste avait une portée symbolique. Au moment où l'Égypte se dotait d'une nationalité, c'était, autant qu'un signe de loyauté d'une communauté vis-à-vis de l'État, la manifestation d'un désir de faire partie intégrante de la nation, et donc de pouvoir bénéficier en tant que communauté constituée de l'arbitrage du pouvoir, si besoin était. De ce point de vue, la réponse du ministre est un véritable camouflet. Si le rôle des communautés instituées en corps intermédiaires n'est pas démenti, l'État ne paraît investi que de la défense des musulmans, et considérer une conversion touchant des juifs comme ne relevant pas de sa compétence.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'appel à une solidarité entre chrétiens non catholiques, juifs et musulmans face aux missions religieuses, élément supplémentaire de la campagne de presse qui reprend en mai-juin 1930 dans *L'Aurore, Israël*, mais aussi dans *La Bourse égyptienne*⁵⁵, et, pour la presse de langue arabe, *Al-Sîæsa*, organe du parti libéral-constitutionnel tirant à 14 000 exemplaires⁵⁶

Certains articles mettent en cause l'irrespect des missionnaires catholiques pour l'Islam : *“Les juifs, que la politique suivie en Palestine a rendus peu sympathiques aux Égyptiens, eurent la ruse de nous accuser, non seulement de chercher à convertir leurs enfants, mais encore de mettre entre les mains des élèves un livre flagellant les Musulmans et leur religion.”*⁵⁷ M. T... lui-même, dans la note qu'il rédige, élargit sa dénonciation des méfaits des religieuses au delà de la seule communauté juive et signale que le prosélytisme des sœurs s'est

⁵⁴. Journal Officiel d'Égypte, n°107, 2 décembre 1929, p. 4.

⁵⁵. Ce journal est désigné, dans la note sur la presse de mars 1928 comme *“un organe officieux de la Résidence”*, *“un journal d'information mais appartient à l'Ahrām, journal “peu favorable”, d'où présentation des nouvelles d'une façon un peu tendancieuse à notre encontre, mais possibilité d'action”* (ADN, Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 60, Presse égyptienne 1913-1959) Zaki Bey Ghali le cite comme un *“journal à tendances très juives”*, qui à propos de l'affaire, rapporte l'interpellation parlementaire, mais soutient les écoles congréganistes dans ses commentaires.

⁵⁶. Note sur la presse, mars 1928, *op. cit.* (Al Ahrām, à la même date, tire à 35 000 exemplaires).

⁵⁷. Zaki Bey Ghali, *op.cit.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

également exercé sur une jeune fille copte orthodoxe. Cette tentative d'implication dans "l'affaire" des deux groupes les plus nombreux et les plus évidemment égyptiens témoigne à elle seule de la distance des juifs d'Égypte à un État-nation qui ne se construit ni par eux, ni pour eux. L'écho rencontré dans l'opinion publique était certes réel. Quatre ans après ces événements, on déplore encore à la légation leurs conséquences : *"Ces incidents nous ont valu une campagne violente dans la presse arabe locale et une agitation de l'opinion musulmane qui a abouti à la mise à sac du dispensaire des Sœurs franciscaines de Marie à Kafr el Zayat et au départ définitif de cette communauté."*⁵⁸ Toutefois, la perception d'un enjeu commun avec "les juifs du Nil" — si tant est qu'elle ait été la cause directe de ces violences et non leur prétexte — ne permet en aucun cas de présumer une solidarité autre que de circonstance ou de discours. La mise en avant de telles affaires renvoyait plutôt chaque "communauté" à la défense de ses propres "fidèles" contre un prosélytisme catholique "démasqué".

La France partagée entre ses protégés juifs et catholiques orientaux

Le second embrasement des esprits de la fin du printemps et du début de l'été 1930 est lié à un rebondissement à la fois spectaculaire et rocambolesque de l'affaire : le 17 avril, M. T... intercepte une lettre et découvre une correspondance secrète entre ses filles et Sœur Augustine. Ayant à présent en main les preuves nécessaires pour démontrer le rôle central de la supérieure du pensionnat dans la conversion de ses filles, c'est devant les tribunaux, et auprès de la légation française, qu'il va chercher à obtenir justice.

Il prend soin de faire avouer à Henriette l'existence de cette correspondance en présence de la directrice de l'école de Jeunes-Filles du lycée français d'Alexandrie, afin d'apporter à ses accusations une caution française insoupçonnable, qui, par voie hiérarchique, parvient jusqu'à la légation. Le 1^{er} mai 1930, la direction du Lycée d'Alexandrie envoie une note au Consul de France de cette ville. Elle l'informe que *"M. Albert T... a en main la preuve qu'en dépit de la surveillance la plus sévère les sœurs continuent à correspondre en caractères convenus avec la sœur aînée, et [qu'] elles ont essayé tout dernièrement de reprendre indirectement des relations avec Henriette."*⁵⁹

⁵⁸. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 147, Protectorat religieux de la France (1883-1941), lettre du chargé d'affaires de France en Égypte datée du 31 juillet 1934.

⁵⁹. A.D. Nantes, carton 147.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

Lorsque le consul d’Alexandrie transmet la note à la légation, le 19 mai, la presse s’est déjà emparée de l’affaire, et les premières dispositions ont été prises. Dans la crainte d’une enquête, le chancelier de l’agence française a déjà recommandé aux supérieurs des principaux établissements religieux de faire disparaître les manuels les plus offensants pour l’Islam : les Pères Jésuites suppriment de leur programme le *Manuel d’Histoire* de Guiraud, et les Sœurs de la Charité le *Manuel d’Apologétique* de Boulenger.

Le 20 mai 1930, Sœur Augustine est convoquée par Henri Gaillard et reconnaît avoir entretenu une correspondance avec Rachel l’encourageant à la lutte. Par l’arbitrage du diplomate, la communauté juive semble obtenir gain de cause. C’est en réalité le point de départ d’une mobilisation catholique et d’une seconde demande d’arbitrage qui ne sera tranchée que par le cabinet du Président du Conseil français.

Sœur Augustine a restitué l’entretien plutôt bref et froid qu’elle a eu avec le ministre : *“il me déclara que la chose était très grave, et il ajouta : “nous demanderons votre départ”*

Surprise, je lui demandai pourquoi

Il me répondit sèchement par un “par-ce-que” scandé que j’entends encore.

— Si ma question est indiscreète, repris-je, je la retire ; mais il me semblait que, convoquée par vous, Monsieur le Ministre, je pouvais demander une explication, car je n’ai pas compris.

— Je n’ai pas d’explication à vous donner, me répondit le Ministre. Puis, s’adressant à son Secrétaire : “Faites passer ce dossier par la voie judiciaire”, lui dit-il.”⁶⁰

Après cette manœuvre d’intimidation, dans les jours qui suivent, Henri Gaillard, désireux de faire cesser une publicité qui risquerait de nuire à l’ensemble des écoles françaises, va trouver M^{gr} Mofabfab pour lui demander de convaincre Sœur Augustine de quitter l’Égypte *“sans bruit”*, à la faveur du congé d’été passé en France, dont elle ne reviendrait pas. Le patriarche la convoque à son tour, et lui conseille de recourir à son vicaire apostolique pour sonder les intentions du consulat quant à son expulsion.

Sœur Augustine de son côté, s’entoure des avis du père visiteur de la mission, le Père Khoury*, des pères jésuites, et du délégué apostolique, M^{gr} Valerio Valeri. Le pacte avec la France ayant été rompu, les instances rivales

⁶⁰. Lettre de Sœur Augustine à M^{gr} Jules Girard, *op.cit.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

du catholicisme d'Égypte vont elles aussi, se retrouver soudées : — la délégation apostolique, italienne, qui ne cesse de remettre en cause le protectorat religieux de la France depuis dix ans, et souhaiterait s'élever au rang de véritable nonciature exerçant en Égypte une diplomatie indépendante de la France ; elle est encouragée en cela par la colonie et les prêtres italiens, qui ont vu dans les accords de Latran le premier pas vers la résurrection de l'Italie sur la scène proche-orientale ; — les pères jésuites, de la province de Lyon, indépendants de toute autorité épiscopale, chefs de file de l'enseignement français dans les missions de Syrie, d'Égypte et d'Arménie ; — la communauté grecque-catholique, enfin, la plus riche et la plus puissante des communautés catholiques orientales implantées en Égypte. Tous s'accordent à dire *“qu'il ne s'agissait pas de ma personne, mais d'un principe à sauvegarder et qu'il fallait à tout prix résister et se défendre”*,⁶¹ et l'aiguillent vers *“un avocat de renom”* — il est vraisemblable qu'il s'agit de Michel Sednaoui.

Celui-ci se montre très rassurant : *“Après m'avoir bien entendue, il me dit : Je ne vois pas du tout dans les lois qui nous régissent, ce qui peut vous condamner. La liberté de conscience est reconnue par la Constitution qui nous régit actuellement en Égypte. Au pénal, rien dans le Code. Au civil, peut-être exigera-t-on des dommages-intérêts ; mais sur quoi se basera-t-on ? Quant à un arrêt d'expulsion, c'est chose grave. C'est au Consul à porter cet arrêt ; et le Consul ne le signera qu'après avoir bien considéré les choses ; qu'après s'être fait épauler non pas seulement par le Ministre de France au Caire, mais encore par le Quai d'Orsay lui-même ; car il lui en coûterait cher si, par un appel au Conseil d'État, il était reconnu avoir porté injustement son arrêt.”*⁶² La connaissance des hommes du Ministère, des recours possibles et des institutions françaises vont permettre à l'avocat d'orchestrer le combat sur deux fronts qui se rejoindront tout naturellement au Quai d'Orsay, sur le bureau de Louis Canet, en charge des Affaires religieuses au ministère de 1920 à 1946⁶³.

⁶¹. *Ibid.*

⁶². *Ibid.*

⁶³. Agrégé de grammaire, élève de l'École pratique des hautes études (sciences religieuses), membre de l'École française de Rome, Louis Canet était très lié depuis sa jeunesse aux idées modernistes. Ses prises de position dans des articles anonymes contre “la politique de Benoît XV” faisaient de lui l'un des derniers gallicans, *“attaché à défendre la vieille religion, en légiste de la République, contre les prétentions de la Cour de Rome.”* (EU)

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

La première mobilisation vient de la hiérarchie religieuse. Le 25 mai 1930, Sœur Augustine présente sa version des faits dans une lettre à son évêque, Jules Girard, Vicaire Apostolique du Delta.

Le récit suit fidèlement l'ordre chronologique, se veut neutre et précis. Le rôle de Sœur Augustine est justifié à la fois par la morale, et par l'aval de sa hiérarchie : *“J’ai cru de mon devoir de la soutenir, de l’encourager, tout en lui recommandant une extrême prudence. Agir autrement m’eût paru une lâcheté. Du reste, je n’ai rien fait sans l’avis formel du Père Directeur de la Communauté, qui, à mes protestations de crainte, — car je prévoyais bien qu’il pourrait y avoir des conséquences matérielles fâcheuses —, m’a toujours dit que mon devoir était d’aller de l’avant ; que nous n’avions pas le droit de refuser le pain de la Vérité à qui le réclamait instamment, et que vous-même, Monseigneur, bénissiez notre apostolat.”* Elle se pose à partir de là comme victime de la persécution réactualisée des Juifs et de Ponce-Pilate (qui prend ailleurs la forme de l’alliance entre les Juifs et les Loges) : *“l’opinion générale est que le Ministre a voulu me faire peur, et, en me sacrifiant, contenter le parti juif qui réclame.”* Sa conclusion reprend l’idée du martyr constitutif de l’ordre : *“l’important pour moi, religieuse, n’est pas de rester en Égypte, mais bien d’obéir. Et c’est dans cette disposition que je suis et veux demeurer ; très fière de marcher sur les pas de notre Bienheureuse Mère Fondatrice qui, elle aussi, fut accusée au nom de la Prudence humaine ; qui dut comparaître devant le Tribunal révolutionnaire, et ne craignit pas de confesser qu’elle enseignait le Catéchisme de l’Église Catholique, Apostolique et Romaine, sans regarder l’échafaud qui pouvait l’attendre.”*⁶⁴

Deux jours plus tard, le vicaire apostolique du Delta saisit le Cardinal Binet, archevêque dont dépend en France la congrégation, et lui expose la menace que les autorités françaises font peser sur la supérieure de la mission. *“Ces autorités sont poussées par la meute juive qui a juré coûte que coûte de la faire disparaître d’Égypte”*⁶⁵. Il lui demande d’intervenir auprès du Quai d’Orsay pour faire rapporter une telle mesure, et lui adresse copie du rapport qu’il a lui-même demandé à Sœur Augustine.

Le second front s’ouvre lorsque, cherchant peut-être à accélérer les choses et plus sûrement à s’attribuer, par l’effet d’annonce, une partie du mérite de la victoire, *L’Aurore* présente comme acquise, le 5 juin, l’expulsion de la religieuse.

⁶⁴. Lettre de Sœur Augustine à M^{gr} Jules Girard, *op.cit.*

⁶⁵. Lettre du 27 mai 1930, ADQO, volume 102, p. 24.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Dans son édition du 12 juin, le journal exprime sa satisfaction, “*avoue que tout s’est passé avec la plus grande discrétion et que toute la gloire de cette victoire juive (l’expulsion de Sœur Augustine a été annoncée comme chose déjà faite) en revient à Cattaoui Pacha et au grand Rabbin qui ont agi sur “une certaine légation” avec la plus grande discrétion.*” Après les autorités religieuses, c’est au tour des notables laïcs de se lancer dans la mêlée. Désormais fondé à intervenir, Michel Sednaoui écrit à M. Canet pour présenter sa défense. Il insiste sur les services rendus et sur le fait que les conversions, loin d’être le résultat d’une politique délibérée des sœurs, n’est que la conséquence de la fascination que peut inspirer leur exemple. Le ton très mesuré de sa lettre tranche avec la virulence de celle, envoyée quelques jours plus tard, par deux juristes attachés aux Tribunaux mixtes, s’exprimant “*au nom de l’Union Catholique*” pour intercéder en faveur de Sœur Augustine, et se plaindre des agissements d’Henri Gaillard.

Ces six pages dactylographiées se veulent un témoignage de l’indignation suscitée chez les catholiques d’Égypte par cette mesure. Après avoir fait l’éloge de Sœur Augustine et de son action, ils réfutent les arguments de Gaillard justifiant l’expulsion par un souci d’apaisement et de protection des écoles françaises contre la montée d’un sentiment xénophobe. Pour ce qui est de l’opinion publique, seuls trois journaux, à leur connaissance, ont fait mention de cette affaire : “*Le gros public est resté dans l’ignorance même parmi les juifs la grande masse est restée indifférente.*”⁶⁶

La véritable cause de l’expulsion de Sœur Augustine réside, d’après les auteurs, dans des propos que Gaillard aurait tenus : “*La Colonie Juive est une puissance avec laquelle je suis obligé de compter*”. La réfutation vise à montrer que “[...] *les établissements catholiques forment une puissance avec laquelle les Représentants de la France devraient aussi compter*”.⁶⁷ Les auteurs dressent ainsi une liste de hauts personnages du Palais, de ministres, de hauts fonctionnaires, de “*grandes Dames Égyptiennes musulmanes et chrétiennes*” formés par les Jésuites, les Frères, les Sœurs (et notamment le collège de la Mère-de-Dieu, pensionnat qui a accueilli la Reine d’Égypte), en mettant au défi les lycées du Caire, d’Alexandrie, et de l’Alliance israélite universelle de réunir un tel palmarès.

La réfutation se transforme en une attaque personnelle contre Gaillard et, plus généralement, les représentants de la France en Égypte : “*Le Ministre actuel,*

⁶⁶. Zaki Bey Ghali, *op.cit.*

⁶⁷. *Ibid.*

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

Mr Gaillard, réserve toutes ses faveurs à la Mission Laïque (dont l'élément principal est constitué par les Juifs et les Orthodoxes) et à l'Alliance Israélite. A toutes deux, il prodigue ses encouragements et ses visites multipliées, tandis qu'il paraît très rarement dans les Établissements catholiques. Soit. On ne discute pas ses sympathies mais nous protestons avec indignation quand pour faire plaisir à une petite clique de juifs qu'il cherche à ménager pour des intérêts personnels (la chose est notoire en ville) il leur sacrifie une Française qui fait honneur à son pays et dont un représentant de la France devrait être fier. Nous nous permettons d'attirer l'attention du Ministère des Affaires Étrangères sur cette conduite étrange de ses agents, fort préjudiciable au prestige français.”⁶⁸

La lettre insiste sur la concurrence nouvelle en matière culturelle, des Anglais et des Italiens. Le dernier paragraphe explicite plus clairement la menace voilée : *“Nous ne voulons pas subir ici le joug des Loges ou des Juifs. Nous, Catholiques Orientaux, nous aimons la France ; c'est une amitié séculaire. Mais nous aimons aussi notre religion et nos œuvres catholiques. Ces dernières années, l'action des Loges s'est trop fait sentir en Syrie et elle a eu des effets déplorables. Nous ne voulons pas qu'elle nous crée des embarras en Égypte. C'est déjà suffisant que la Mission Laïque reçoive des millions, tandis qu'on mesure parcimonieusement les subventions très maigres, proportionnellement, fournies aux Congrégations Religieuses. Depuis quelques années, ce mécontentement des Catholiques augmente, et il pourrait arriver un moment où, n'ayant plus rien à attendre de la part des Représentants de la France, ils se verraient obligés de rompre avec les traditions séculaires et de tourner les regards ailleurs pour y trouver une protection plus efficace.”⁶⁹*

La véritable scène de jalousie faite aux responsables français exprime en réalité toute l'ambiguïté de la politique culturelle française depuis la fin du XIX^e siècle, et le malaise inhérent au statut de sujet local dans l'Égypte de 1930. Il convient d'accorder ici tout son sens à ce qui était bien davantage qu'une nuance entre protectorat religieux et protection capitulaire. La France laïque et républicaine avait hérité de la protection traditionnelle des communautés catholiques en Orient, qui remontait à des usages perpétués depuis plusieurs

⁶⁸. *Ibid.*

⁶⁹. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

siècles.⁷⁰ La diplomatie française des années 1920 s'accrochait de façon opiniâtre à cet héritage et à sa traduction symbolique en honneurs liturgiques rendus aux consuls de France. On a vu en effet à quel point il était contesté par une partie du clergé italien d'Égypte et de Rome, opposition que l'accord de 1926 n'avait pas suffi à désarmer. Il était, de fait, également remis en cause par le rôle de l'Angleterre, protectrice officielle des minorités en Égypte depuis la fin de la suzeraineté ottomane sur le pays et la déclaration d'indépendance.

D'un autre côté, la France tenait des traités de capitulations un droit de protection d'individus ou de groupes qui jouissaient, en pratique, d'une véritable situation d'extraterritorialité, notamment en matière civile et fiscale. La mise en place d'une nationalité ottomane en 1869 avait théoriquement bloqué les possibilités de bénéfice de cette protection, mais des biais existaient, encouragés par les autorités consulaires qui récompensaient ainsi à peu de frais les services rendus, tout en accroissant leur souveraineté sur le pays. Par exemple, un nombre non négligeable d'israélites d'Égypte s'étaient ainsi subitement découvert une origine algérienne, leur permettant de figurer sur les listes consulaires de la patrie des Droits de l'Homme, de l'émancipation des Juifs et de la tolérance religieuse⁷¹.

La porte d'accès à cette protection s'était refermée avec davantage d'étanchéité lors de l'indépendance de l'Égypte et du règlement du démembrement de l'Empire Ottoman : depuis 1923, si les "Syriens" établis en Égypte sont placés, en attendant que les conditions d'accès à la nationalité égyptienne aient été fixées, sous la protection diplomatique de la France, il est bien clair qu'ils "*ne bénéficieront d'aucune immunité ni privilèges juridictionnels ou fiscaux, ni en général d'aucune prérogative se rattachant au régime capitulaire dont ils ne jouissaient pas auparavant.*"⁷² Ils ne bénéficient pas plus, dans l'intervalle, d'un statut de citoyen égyptien. En 1930, la loi sur la nationalité égyptienne n'a qu'un an. Les "Syriens" établis en Égypte peuvent, sous certaines conditions, choisir une nationalité égyptienne, libanaise ou syrienne, mais au risque, pour ces deux dernières, d'être contraints un jour ou l'autre de quitter le pays. Leur option pour une nationalité égyptienne ne se fera cependant que

⁷⁰. Sur l'interprétation française des fondements du protectorat des catholiques au Proche-Orient, voir "Note pour le Ministre" sur ce sujet, 18 mai 1925, ADN, Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 142 : Protectorat religieux de la France (1920-1947).

⁷¹. De même, pour obtenir une protection italienne, une origine de Livourne était souvent alléguée, les archives de cette ville ayant opportunément brûlé.

⁷². Article 1 du modus vivendi franco-égyptien signé le 24 juillet 1923, concernant les anciens sujets ottomans résidant en Égypte.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

lentement, le regard tourné vers le consulat français, avec toutes les rancunes que peut développer l'inégalité de traitement entre catholiques latins et orientaux, et avec le sentiment d'une trahison. Si les juristes français s'échinent à distinguer protection religieuse et protection capitulaire pour conserver sur les catholiques orientaux l'une au détriment de l'autre, et s'ils obtiennent finalement gain de cause auprès du Saint-Siège en 1926, la protection française, perçue dans son ensemble, n'est devenue pour ces catholiques orientaux qu'une défense au rabais, une coquille vide. A plus forte raison si elle sanctionne au lieu de soutenir ou d'assister.

On comprend mieux, dès lors, la pugnacité de la défense de Sœur Augustine, et l'unité du monde catholique qu'elle réalise. En désavouant une religieuse, le ministre de France s'en prend au dernier réduit de la protection des communautés catholiques d'Égypte, mais aussi au plus symbolique. Il renvoie les sujets locaux à un statut peu enviable d'infra-citoyens de leur pays, ne bénéficiant que d'une protection de second ordre de leur puissance tutélaire. Celle-ci, aux mains des anticléricaux, ne peut plus leur laisser espérer de soutien inconditionnel. La Délégation apostolique ne peut que se féliciter, voire favoriser l'éclatement de cette contradiction. A l'inverse, en prenant la tête de la résistance à la décision du ministre, les notables catholiques orientaux veulent faire la démonstration d'une solidarité sans faille avec la France chrétienne dont ils se sentent encore les sujets, et dont ils attendent qu'elle leur voue en retour une reconnaissance particulière.

La sédimentation des traditions culturelles rend la position des autorités françaises pour le moins délicate. Partagés entre la gestion de deux héritages contradictoires de la France en Égypte, la tradition confessionnelle et la tradition laïque, entre les deux communautés les plus francisées qui revendiquent chacune leur part de ce patrimoine, et pour l'une, un droit d'aînesse, elles ne peuvent trancher dans un sens ou dans l'autre sans remettre en cause le fragile équilibre du non-dit qui constituait la clef du large succès de l'influence française dans le pays.

Les protestations et les menaces de l'Union Catholique, auxquelles les "Syriens" et certains coptes-catholiques l'ont habitué depuis près de dix ans ne changent rien à la position du ministre de France, qui considère qu'il n'y a "*aucun crédit à accorder aux démarches de M. Ghali et de M. Sednaoui.*"⁷³. Mais l'affaire n'est plus entre ses mains. Le 26 juin, M. Moeneclay, membre du

⁷³. Lettre d'Henri Gaillard à Louis Canet en réponse aux lettres qu'il lui a transmises, 25 juin 1930, ADQO, volume 102, p. 46.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Cabinet du ministre, soumet à M. Canet et au Comte de Saint-Quentin, sous-directeur d'Afrique-Levant, un projet de lettre du Président du Conseil à M^{gr} Binet. Les deux diplomates en éliminent toute formule pouvant paraître chargée de reproches à l'égard de la congrégation. Sur un ton embarrassé, ils semblent s'en remettre à la décision du prélat, et se contentent de souligner pour les écoles religieuses en Égypte l'intérêt d'éviter le scandale que causerait une action civile engagée devant les Tribunaux Mixtes par la famille, *“qui risquerait d'associer les milieux musulmans à la suspicion des Israélites, et de les entraîner dans une regrettable désaffection à l'égard de notre enseignement.”*⁷⁴

Les choses en resteront là, moment où notre documentation s'arrête concernant cette affaire ; les autorités françaises ne peuvent, à moins de désavouer l'essentiel de leur action en Égypte, aller plus loin que des pressions discrètes sur la hiérarchie épiscopale, et un appel au sacrifice d'une religieuse trop zélée sur l'autel de la Patrie. Celui-ci n'a pas été suivi de réponse, et sur ce point, l'Union Catholique peut estimer avoir gagné la partie. Faut-il voir une compensation symbolique dans la promotion, un an plus tard, par décret du Président de la République française, du Grand-Rabbin du Caire au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur *“pour grands services rendus à la France et à la culture française”* ? Quoi qu'il en soit, quatre ans après, Sœur Augustine faisait encore parler d'elle à la légation de France. A nouveau mise en cause dans la conversion d'une jeune fille copte majeure, ce qui la mettait à l'abri des poursuites judiciaires, elle était surtout très impliquée dans un projet de fusion des branches italienne et française de sa congrégation, qu'elle-même et ses sœurs réclamaient par voie de pétition.

Les limites de ce que pouvait tolérer la légation étaient dépassées. Gaillard venait de quitter son poste, mais l'agacement était le même : *“J'ai lieu de croire que Sœur Augustine, résolue à ne tenir aucun compte des conseils et des observations de la Légation, a pensé, en réclamant l'union des deux branches, que son zèle serait mieux compris et soutenu si ses écoles passaient sous une direction italienne. Quoi qu'il advienne à ce projet d'union, il serait désirable que Sœur Augustine fût rappelée d'Égypte ou du moins contrainte à plus de discrétion pour ne pas s'exposer à des mesures de cœrcition que nous serons obligés de prendre contre elle au prochain incident pour protéger celles de nos œuvres qui comprennent les dangers d'un prosélytisme aussi flagrant dans*

⁷⁴. ADQO, volume 102, p. 48 à 54.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires l'Égypte d'aujourd'hui."⁷⁵ Le Quai d'Orsay exigeait et obtenait son remplacement au Caire par "une religieuse qui, depuis 1919 envoyée dans le Proche-Orient, nous a donné pleine satisfaction à Beyrouth et à Damas, et qui dans des circonstances critiques lors de la guerre des Druses, a montré comment elle savait remplir ses devoirs de religieuse et de française."⁷⁶ Le lien avec la France l'emportait, mais Sœur Augustine, désormais réduite au silence dans les archives diplomatiques, n'avait toujours pas quitté l'Égypte en février 1935.

II. MODERNITE ET RECOMPOSITIONS COMMUNAUTAIRES

Nous avons vu, dans le déroulement de l'affaire, comment la conversion rendait visible et structurait un champ d'autorités qui estiment avoir un *droit naturel* à tenir un discours sur elle, à participer au débat. On y a vu un père de famille entrer en conflit avec des maîtres d'école ; des représentants de communautés, toutes deux marginalisées par la construction de l'État-nation égyptien resserrer leurs rangs et rivaliser pour gagner l'arbitrage de la France, dont la position centrale s'impose par son statut de puissance protectrice, mais surtout par l'étendue de son réseau scolaire. Les autorités communautaires institutionnelles ne sont en effet pas les seules à gérer le conflit, car elles sont débordées par l'appel à l'opinion publique. L'existence de cette opinion publique est le produit direct de la scolarisation de masse (en français) des catholiques et des juifs d'Égypte. Elle entraîne une mutation sensible des modes de légitimation de l'autorité, de l'ordre de la famille à l'ordre politique, en passant par l'ordre scolaire et l'ordre communautaire. L'ossification institutionnelle dont la conversion participe elle-même, parce qu'elle fonctionne comme un *signe de ralliement*, rend plus forte encore la recherche d'un sens qui ne se donne plus *immédiatement* avec l'autorité, mais s'enracine dans la pratique de sociabilités nouvelles et se construit autour d'elles.

1. Le français, langue de la prise de parole autorisée

L'ordre du quartier, la justice du père

Une figure émerge tout au long de ce récit, comme dans d'autres affaires de conversion, tantôt pitoyable et tantôt terrible, celle du père de famille. C'est, au

⁷⁵. Lettre citée du chargé d'affaires de France en Égypte datée du 31 juillet 1934.

⁷⁶. Lettre de la Supérieure de la congrégation au Ministre des Affaires Étrangères, 24 décembre 1934, ADN, carton 147.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

premier chef, son autorité qui est atteinte dans un cas de conversion, car c'est sur lui, ou sur ses *substituts*, frère aîné ou mari, que se concentre tout le poids de la tradition. Les convertis sont désignés, dans toutes les sources juives, comme ceux qui renient *la religion de leurs pères*. Il y a là plus qu'une figure de style : c'est à l'absence du père que le journal *Israël* impute, de façon implicite, la conversion de Clara S... ; c'est de sa souveraineté qu'on attend, et que partent, effectivement, les premières décisions : l'éloignement d'Henriette, la surveillance étroite dont Rachel doit être l'objet. Cette dernière est en outre soumise à des entretiens avec des rabbins et des avocats juifs, menacée de devoir partir poursuivre des études à Tel-Aviv ou à Paris ; surtout, on s'emploie à lui trouver un mari. Cédant à la pression, son amie Clara S... a d'ailleurs été mariée le 30 mars 1930, à la consternation de Sœur Augustine : *“on croit que ce sera un exemple pour vous et que vous suivrez l'exemple ; moi je n'y crois rien, au contraire, vous tiendrez plus fort, n'est-ce pas ? Je connais ma fille et le Bon Dieu plus encore pas ? On dit que votre père a donné cent livres au frère de S... pour faire trousseau afin qu'une catholique une chrétienne se marie avec un juif voyez — qu'arrive-t-il aujourd'hui ? Je tremble que la consommation se fasse.”*⁷⁷ Quelques jours plus tard, la jeune mariée quitte le domicile conjugal, avec la complicité du père Khoury. La police obligera celui-ci à la rappeler au Caire par un coup de téléphone à Suez où elle s'était réfugiée sur ses conseils en attendant son départ pour l'étranger. Son retour au foyer marquera aussi celui de l'ordre dans la famille.

La vertu judiciaire du père paraît à ce point admise qu'on a l'impression que c'est directement sur son injonction que la police agit. Cela est confirmé par le récit fait par M. T... de l'interception de la lettre, qui montre cette fois le rôle d'un de ces agents privés du maintien de l'ordre que sont les portiers des beaux quartiers du Caire : *“Vendredi 17 avril dernier, (Vendredi Saint catholique), une jeune fille catholique, Camélia N...*, institutrice à l'École Sainte-Marguerite accompagnée d'un jeune homme est venue au dessous de mon balcon pour recevoir de ma fille Rachel une lettre en réponse à d'autres lettres, adressées par Sœur Augustine, Supérieure de l'École Sainte-Marguerite*

Un nommé Ali, parent de notre portier, se trouvant là, a tenu, coûte que coûte, à prendre cette lettre de force et à amener la jeune fille au Kism de police, il s'en est suivi une bagarre au cours de laquelle Ali a reçu un coup qui l'a blessé

⁷⁷. “Note présentée par Albert T...”, *op. cit.*, Annexe 6, lettre de Sœur Augustine à Rachel, 30 mars 1930.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires au front, ce qui l'a obligé à relâcher la jeune fille qui a pris la fuite ; il a toujours réussi à garder un morceau de la lettre (voir annexe 8).

Voulant trouver la clef de cette correspondance secrète, j'ai fait une perquisition qui m'a permis de découvrir des livres et des objets du culte catholique qu'elle a reçus, je ne sais comment, avec toute une correspondance en caractères secrets et conventionnels que j'ai conservée et que je tiens à la disposition des autorités en original, et dont des copies déchiffrées sont annexées à la présente.

De cette correspondance, j'ai découvert qu'une autre correspondance existait entre les religieuses et ma fille Henriette par l'intermédiaire d'une ancienne élève de Sainte-Marguerite, se trouvant actuellement au Lycée d'Alexandrie.”⁷⁸

Ce qui frappe, dans cet extrait, comme dans tout le rapport du reste, c'est l'utilisation d'un champ lexical judiciaire au profit de la puissance paternelle, alors que tous les actes évoqués sont, peu ou prou, rattachés à l'univers domestique : Henriette n'est pas mise en pension, mais *internée* au Lycée d'Alexandrie ; le père a à sa disposition des agents qu'il charge *d'exercer une surveillance* sur sa fille, il mène des *enquêtes*, fait des *perquisitions*... La justice du père se manifeste également dans la modération de la décision, témoin de sa sagesse : ainsi, il n'est pas question de faire abandonner à ses filles les études qu'elles ont engagées, en reniant par là les espoirs qu'on avait placés en elles. Cette manière qu'a le père de se poser en juge pourrait faire penser à une déformation professionnelle : titulaire d'un poste relativement important dans une banque, il a beaucoup d'entregent, fréquente des avocats, et envisage d'ailleurs de marier Rachel à l'un d'entre eux ; on peut, plus sûrement, souligner le besoin, s'adressant à des “*autorités*”, de légitimer ses actes, ce qu'il fait en français, langue judiciaire en Égypte, mais aussi langue du Code Civil et des Droits de l'Homme — compris dans l'acception la plus masculine du terme. Fait extrêmement significatif : usant d'un pouvoir traditionnel largement reconnu en Égypte au père de famille, par les usages comme par les pouvoirs publics, c'est en français et dans des termes judiciaires qu'il l'exprime. Le contenu de l'autorité exercée dans les faits n'a sans doute guère changé, mais sa légitimation doit tout à l'usage d'une langue et d'un système de références vieux dans le pays d'une cinquantaine d'années à peine.

⁷⁸. “Note présentée par Albert T...”, *op. cit.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Le premier des auxiliaires de la justice du père, c'est sa propre mère. C'est elle qui découvre la conversion de sa petite-fille, mais se garde bien d'agir avant d'en avoir référé au chef de famille : *“Mon aînée dort dans la même chambre que sa vieille grand-mère. Cette dernière s'est aperçue depuis quelques mois que ma fille se levait la nuit, se mettait à genoux, et marmottait des paroles inintelligibles. Vieille et ignorante des questions religieuses, elle n'y a pas attaché de l'importance tout d'abord. Mais quand elle s'est aperçue que la jeune fille tenait un chapelet, qu'elle lisait un livre qu'elle cachait soigneusement sitôt que rentrée à la maison, elle a été prise de soupçons qu'elle m'a communiqués.”*⁷⁹ Ses forces déclinantes et son décès à la mi-janvier seront l'occasion, pour M. T..., d'exercer sur Henriette un chantage affectif qui lui permet de constater une *“accalmie dans ses idées.”*⁸⁰ Henriette confesse sa honte de s'y être laissée prendre : *“Mais j'ai un aveu à vous faire, chère Mère ; c'est une confession. Quand papa est venu me voir à Alexandrie pour la deuxième fois et qu'il m'a appris l'état d'agonie où se trouvait ma pauvre grand-mère, il m'a dit que son désir, avant de mourir, était que j'aille au temple pour baiser les livres de la Loi. J'ai résisté au commencement, puis peu à peu j'ai été entraînée et j'y suis allée. Je ne voulais pas baiser. Papa me mettait la main sur le livre puis me la rapportait sur la bouche. Je l'ai fait sans foi, mais je sentais tout mon corps trembler. Je suis restée deux jours découragée.”*⁸¹ La grand-mère paternelle figure ainsi, jusque dans sa mémoire, comme la garante du maintien de la tradition.

La mère apparaît par contraste comme un personnage assez dénué d'autorité : *“Maman vient de dire à G. mère : “j'ai peur d'aller en ville avec elle, elle peut me faire la farce de l'autre jour”. G. mère lui a conseillé de dire à Tante de venir avec nous. Mais je dois me faire soigner les dents. J'espère être seule avec Maman. Priez pour que je puisse venir faire une nouvelle provision de force.”*⁸² Il est difficile de dire précisément à quoi est dû l'effacement de cette figure, mentionnée une seule fois dans l'ensemble du dossier comme celle qui

⁷⁹. *Israël*, 8 novembre 1929. A.D. Nantes, carton 147.

⁸⁰. “Note présentée par Albert T...”, *op. cit.*

⁸¹. Lettre d'Henriette à Sœur Augustine, 26 mars 1930. Plusieurs copies existent de cette lettre : recopiées par Sœur Augustine, l'une a été adressée à Rachel et saisie par M. T..., décodée et annexée à la note qu'il a rédigée (ADN, carton 147) ; une autre est annexée au rapport de Sœur Augustine à Mgr Girard ; une troisième parvient au Quai d'Orsay par l'intermédiaire de Michel Sednaoui, qui l'annexe à sa lettre (ADQO, volume 102, p. 28-29).

⁸². Lettre de Rachel à Sœur Augustine, “Note présentée par Albert T...”, *op. cit.*, Annexe 1.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

autorise de fait ces évasions tant désirées, pour aller communier en cachette. Peut-être faut-il y voir la complicité compatissante d'une mère à l'égard de sa fille, qui n'ose aller contre la volonté du père autrement que par cette manifestation de faiblesse, sans doute teintée d'une admiration résignée et amère envers elle : estime pour sa force d'opposition autant que pour l'instruction qu'elle a reçue, tout ce qui, en même temps, les rend de plus en plus étrangères l'une à l'autre.

Cette figure de la mère quoi qu'il en soit exclue de la parole publique, est signalée dans un autre cas de conversion, qui parvient à la légation en mai 1935, et concerne, cette fois, une jeune fille grecque orthodoxe : *“Mme N... n'est d'ailleurs pas de force à disputer sa fille à qui que ce soit : elle ne parle que le grec ; Mlle N... ignore cette langue ; la mère et la fille ne peuvent pas s'écrire et ce sont des frères, des sœurs, des oncles ou des tantes qui leur servent d'intermédiaire. Ce défaut d'intimité familiale a pu faciliter l'éveil de la vocation religieuse dont il s'agit de constater la sincérité.”*⁸³ Ce cas est sans doute extrême et ne s'apparente au “nôtre” que d'assez loin. Il recoupe néanmoins une réalité sociale dont témoignent les statistiques, l'inégalité des sexes devant l'instruction, qui se fait, pour la communauté juive, essentiellement en français. Le recensement de 1927 donne, pour la communauté rabbinique d'Égypte un taux d'illétrisme de 26% pour les hommes, et de 42% pour les femmes. Avec une certaine avance sur les musulmans et les coptes, les juifs d'Égypte se sont lancés dans un mouvement de scolarisation et d'alphabétisation de masse. Dans une société profondément patriarcale, ce sont d'abord les garçons qui en ont bénéficié, l'inégalité scolaire confortant l'usage, et l'usage trouvant bientôt dans l'inégalité scolaire une légitimité supplémentaire. A l'évidence moins instruite que son mari, et, très vraisemblablement, que ses filles, Mme T... n'a pas accès à la parole, même si elle parle sans doute très correctement le français, qui était, avec l'arabe, la langue usuelle de la famille, parce que contrairement à son mari, elle n'a pas le droit pour elle, c'est-à-dire ni la légitimité, ni surtout, par sa formation, l'accès à un discours qui permette de l'énoncer.

Pour conclure ce “portrait de famille”, on empruntera à Pierre Bourdieu ces quelques lignes : *“Cela dit, il faut se garder de faire de la famille la cause ultime des malaises qu'elle semble déterminer. En fait [...], les facteurs structureaux les plus fondamentaux (comme l'unification du marché des biens économiques et surtout symboliques) sont présents dans les facteurs inscrits au*

⁸³. ADQO, Série K-Afrique, Sous-série Égypte, volume 103, p. 103.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

cœur du groupe familial. C'est ce qui fait que, à travers le récit des difficultés les plus "personnelles", des tensions et des contradictions les plus strictement subjectives en apparence s'expriment souvent les structures les plus profondes du monde social et leurs contradictions."⁸⁴ Si l'inégalité des sexes devant l'instruction a commencé à s'atténuer, au moins aux niveaux primaire et secondaire, la barrière du travail rémunéré demeure encore infranchissable à une jeune fille juive de milieu relativement aisé dans la société cairote de 1930. Rachel exprime d'ailleurs, au cours de sa "captivité", dans une lettre à Sœur Augustine, sa lassitude du désœuvrement et son admiration pour l'activité déployée par les sœurs⁸⁵. Dans l'ordre familial, la conversion des deux jeunes filles fait éclater la contradiction entre la légitimité du savoir supposé fonder l'autorité, et un ordre patriarcal qui s'impose avec d'autant plus de brutalité qu'il est directement menacé. Et cela, en grande partie parce que, sur le marché des biens symboliques, le français n'a cessé de voir sa cote augmenter. On pourrait même se demander si la maîtrise du français par au moins l'un des parents n'est pas une condition nécessaire pour qu'une conversion devienne une "affaire" et franchisse le seuil de l'univers domestique ; pour qu'elle soit autre chose qu'un secret de famille que l'on cache, parce qu'il renvoie à la honte des personnes peu instruites devant "ceux qui savent". Le rapport de déférence et de défiance qui se noue entre des institutions "modernes" comme l'école ou l'hôpital et les familles qui y ont accès sans s'y sentir tout à fait à leur place, parce qu'elles ne partagent pas la même foi ni le même savoir, parce que, inscrites dans un processus de mobilité sociale, elles y sont nouvelles venues, est assez similaire à celui qui s'établit, dans la sphère du pouvoir, entre les communautés instituées et l'État : face à une raison et une efficacité pratiques qui ne cessent de s'affirmer s'amorce le repli des autorités plus anciennes, qui n'invoqueront bientôt plus de légitimité que dans "la tradition" ou l'affection réciproque que se portent parents et enfants. C'est une véritable lutte pour leur survie qu'elles mènent dans les affaires de conversion, face à l'État et face à l'école, version "moderne" de la lutte entre le pot de terre et le pot de fer.

Le français, clé d'une "citoyenneté active"

⁸⁴. Pierre BOURDIEU, "les contradictions de l'héritage", *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 711-718.

⁸⁵. Lettre de Rachel à Sœur Augustine, 24 janvier 1930, "Note présentée par Albert T...", *op. cit.*, Annexe 1.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

Les journaux reproduisent, dans l'ordre communautaire, la remise en cause de l'autorité paternelle dont la conversion des deux jeunes filles est le témoin dans l'ordre familial. La place et le rôle de la langue française dans le débat y sont encore plus manifestes. Ils attestent, s'il en était encore besoin, de la diffusion du "modèle français" non seulement dans la sphère politique, mais encore dans les moindres rouages du tissu social des minoritaires.

Les instances dirigeantes de la communauté israélite du Caire n'ont pas échappé à ce mouvement de francisation qui affecte et légitime ses élites. Un indice parmi d'autres : le journal *Israël*, qui paraissait à ses débuts en trois langues, hébreu, arabe et français a très rapidement abandonné son édition en hébreu, et abandonnera en 1934 celle en arabe, faute de lecteurs. Surtout, en 1924, le conseil de la communauté est le théâtre d'une véritable révolution, détrônant "les notables" au profit de membres de la Cairo Loge Béné Berith, "affiliés d'élite".⁸⁶ Récusant un pouvoir dont les membres "se recrutaient invariablement dans deux ou trois familles unies par des liens de parenté ou d'alliance qui rendaient impossible tout contrôle mutuel"⁸⁷, ils font voter en 1926 de nouveaux statuts "sur une base démocratique et populaire."⁸⁸ Cette communauté nouvelle fonctionne, dans ses réunions, dans ses rapports de gestion des contributions, presque exclusivement en français, dont le bon usage devient condition nécessaire et parfois suffisante de notabilisation.

L'itinéraire de Lucien Sciuto en témoigne. Sa plume acérée lui vaut de figurer en 1942 parmi "les principaux notables israélites d'Égypte"⁸⁹, sous la profession d'"Homme de Lettres". Il n'a pourtant rien d'un rentier enraciné dans le pays. Né à Salonique en 1886, il s'est installé en Égypte en 1921, à la suite de la suspension de son journal, qu'il refonde au Caire. Les suspensions qui frappent *L'Aurore* en juin 1931 "par suite de la coalition de certaines puissances qui avaient juré sa perte"⁹⁰, l'obligent à céder le titre à son collaborateur, Jacques Maleh. Il devient alors professeur de français dans les écoles secondaires du gouvernement égyptien. Retraité en 1939, il sera attaché au Service de la Censure

⁸⁶. Cf. Maurice FARGEON, *Les Juifs en Égypte depuis les Origines jusqu'à ce jour*, Le Caire, 1938, p. 191 et suiv. et p. 203 et suiv.

⁸⁷. Pétition adressée au Ministre de l'Intérieur le 13 mars 1917, citée par Maurice Fargeon, *op. cit.*, p. 193.

⁸⁸. Maurice FARGEON, *op. cit.*, p. 204.

⁸⁹. *Annuaire des Juifs d'Égypte et du Proche-Orient*, Le Caire, Société des Éditions Historiques Juives d'Égypte, 1942, p. 280.

⁹⁰. Maurice FARGEON, *op. cit.*, p. 227.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

des journaux, avant de diriger le Lycée Juif d'Ibrahimieh en 1941. Il est manifeste que ce n'est pas sa fortune, mais la verve de son écriture qui le distingue : *“M. Lucien Sciuto est l'un des rares journalistes juifs qui manient la plume avec autant d'aisance que d'élégance.”*⁹¹ La question de la langue dans laquelle il s'exprime ne se pose même pas.

La consécration de l'accès à la notabilité se manifeste, pour la “communauté juive”, mais, nous l'avons vu, pour toutes les communautés catholiques protégées, dans l'acte politique par excellence que constitue la demande d'arbitrage à la France. La victoire obtenue par l'Union Catholique tient sans doute à l'appel direct au ministère des Affaires Étrangères, alors que Cattai pacha n'avait eu l'oreille bienveillante que de la légation française au Caire. Ces demandes ont d'autant plus de chance d'être entendues que l'on peut faire valoir une masse de scolarisés en français plus importante, critère essentiel dans l'attribution par la légation des subventions d'enseignement. Les écoles de la communauté israélite figurent ainsi en bonne place dans l'*Annuaire de l'enseignement français en Égypte* publié en 1929. La présentation porte sur 5 écoles de Daher ou de l'ancien palais Baroudi, *“où plus de 2000 enfants du ghetto du Caire viennent chercher les premiers éléments nécessaires à assurer leur avenir.”*⁹² Ces écoles, créées à partir des années 1840 à l'initiative de notables (Montefiore, S. Munk, Adolphe Crémieux) en vue de l'enseignement du Talmud et de la Torah, voient proclamer leur insertion dans le réseau scolaire égyptien : *“Aujourd'hui, soutenues par l'élite de la Communauté Israélite du Caire qui a compris toute l'importance du problème de l'instruction à donner à la partie la moins aisée de sa population, aidées moralement et matériellement par le Gouvernement égyptien qui leur alloue une subvention annuelle fort appréciable et assure l'inspection de l'enseignement, ces écoles forment un tout homogène concentré entre les mains du Comité Scolaire du Conseil de la Communauté qui a à cœur d'y développer d'une manière continue le nombre de ses élèves et la valeur éducative de l'enseignement.”*⁹³

Cela n'empêche en aucun cas la notice sur les écoles de la communauté d'être introduite par le compliment décerné en 1927-28 aux écoles israélites du

⁹¹. *Annuaire...*, *op.cit.*, p. 281.

⁹². G. Meyer, “Les écoles de la Communauté Israélite du Caire”, in *Annuaire de l'enseignement français en Égypte*, 1929, édité par l'Union des Professeurs Français d'Égypte, association fondée en 1920, Le Caire, imprimerie Paul Barbey, 1929, p. 27.

⁹³. *Ibid.*

Caire par M. Marx, responsable de la sous-direction des Œuvres françaises à l'étranger, présenté de façon plus cérémonieuse dans la brochure comme un "inspecteur délégué par le Gouvernement français" : "*Les écoles israélites du Caire sont comparables, par leur administration, par la discipline qui y règne, par les études qui s'y poursuivent aux plus belles écoles de France.*"⁹⁴ On ne pouvait sans doute leur faire de plus beau compliment... ni asseoir de meilleure façon la légitimité du tout nouveau "Conseil de la Communauté".

2. Le brouillage des signes d'appartenance

Dans le petit monde des communautés juives⁹⁵ et catholiques d'Égypte, la réussite sociale tend à se mesurer à l'aune d'une proximité avec la France. Cette donnée qui s'impose en 1930 après un demi-siècle de diffusion continue de son influence, si elle est, avec des succès partagés, assimilée et réappropriée par les autorités en place, n'en bouleverse pas moins la manière dont se manifeste et se décode l'appartenance à une communauté. Qu'il soit missionnaire et porté à ne voir qu'une question de temps dans la survie du "schisme" ou de "l'hérésie", laïc, enclin à gommer les clivages religieux au profit de l'humanisme et de l'universalité de la science, ou communautaire, témoignant, par l'importance donnée au français, du désir d'accéder à cet universel, l'enseignement français a pour principal effet d'estomper les critères permettant de distinguer parmi ses élèves un melkite d'un maronite, un copte d'un musulman, un arménien d'un juif... L'affaire de conversion dont il est question, parce que s'y engage l'appartenance à des communautés, témoigne de ce véritable brouillage des signes.

Dans l'ordre scolaire : entre particularisme et intégration au groupe

L'univers scolaire dans lequel ont vécu Rachel et Henriette laisse bien peu de temps ou d'espace à l'expression d'une identité religieuse autre que le catholicisme. La preuve avancée par Sœur Augustine de la judéité de Rachel au sortir du pensionnat — le refus d'assister au catéchisme — n'est un signe d'appartenance qu'*a contrario*, et révélerait davantage un effort de résistance à une fascination inavouée que des conceptions religieuses bien ancrées. Il n'a pas été possible de consulter les archives de l'École Sainte-Marguerite, égarées avant 1947. La connaissance de l'organisation de la vie des élèves dans d'autres écoles

⁹⁴. *Ibid.*

⁹⁵. Rabbinique et karaïte.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

religieuses, et notamment au collège Sainte-Catherine d'Alexandrie, autorise tout de même quelques suppositions sur un fonctionnement, en ce temps de catholicisme triomphant, destiné à édifier, à faire naître des vocations et à enraciner la vie catholique dans le pays, autant qu'à convaincre les "infidèles" ou les "hétérodoxes" qu'ils doivent rejoindre l'Église. La conversion, vue de ce côté, ne semble jamais vécue comme une victoire, mais plutôt comme la manifestation naturelle et attendue de la vérité, que toute l'organisation de l'établissement, plus encore que le contenu même des enseignements, doit contribuer à faire éclore.

En effet, la discipline, les rites collectifs de la vie scolaire et de l'internat, l'usage exclusif du français, et l'économie des sanctions et des gratifications ont un rôle intégrateur extrêmement puissant. En revanche, les activités parascolaires réservées aux seuls catholiques à une époque où ils sont encore majoritaires dans la plupart des écoles religieuses françaises manifestent avec force une frontière entre l'ordre et le chaos. Au collège Sainte-Catherine, ces activités connaissent leur point d'orgue dans les années 1920-1930, et s'organisent en une hiérarchie où se confondent excellence scolaire et piété. Vue de l'extérieur, l'image que renvoie l'Église, "*société parfaite, inégalitaire, hiérarchique*"⁹⁶ apparaît ainsi comme un modèle de référence. Sont ménagés l'aspect initiatique, avec ses rites de passage, et la marque très forte de l'appartenance avec ses "signes ostentatoires". On a affaire à de véritables techniques de pouvoir associant élitisme et manifestations de masse.

La direction spirituelle de l'établissement était confiée à un aumônier. L'un d'eux, en 1918, présente l'éventail de ses activités à son supérieur franciscain, custode de Terre Sainte. On mesure, dans ce rapport, à quel point les rites religieux pouvaient ponctuer un temps confondu avec celui de la vie scolaire. La messe est célébrée chaque jour, à la chapelle, et les divisions y assistent à tour de rôle. Le dimanche, c'est la Grand-Messe, au cours de laquelle les élèves "*reçoivent des avis qui dirigent et une courte instruction.*"⁹⁷. Le catéchisme est enseigné les premiers jours de la semaine, aux élèves divisés en 3 sections de 80 à 90 enfants chacune. Les vendredi et samedi sont consacrés aux confessions, mais les enfants "*ont liberté et facilité de venir au prêtre quand ils veulent ; et ils en*

⁹⁶. Étienne FOUILLOUX, in J.-M. MAYEUR (dir), *Histoire du christianisme*, tome 12, *Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, Paris, Fayard, 1990, p. 156.

⁹⁷. ACSM, dossier 1 : Affaires religieuses, Rapport du Père Paul d'Orléans au Père Custode de Terre Sainte, daté du 23 juin 1918.

*La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires usent largement*⁹⁸. Les retraites marquent quant à elles les étapes de la vie scolaire et se confondent avec les moments de passage et les choix d'orientation : *“retraite de la rentrée des classes qui mettent l'aumônier en contact avec son jeune troupeau ; retraite de fin d'études qui aiguille heureusement la vie du jeune homme dans le droit chemin.”* Des réollections d'un jour tous les trois mois, à la maison de campagne du collège, sont l'occasion, pour une quarantaine d'élèves, de suivre des exercices spirituels : *“les bons frères les surveillent et les conseillent. L'aumônier leur prêche et les écoute.”*⁹⁹

D'anciens élèves se retrouvent au Cercle des Jeunes Gens qui compte en 1918 plus de 200 membres actifs. L'aumônier en est l'animateur, assurant la transition entre le collège et la vie extérieure. *“Tout ce monde encore subit la très heureuse influence de la Religion, et est en contact journalier avec le prêtre. Beaucoup assistent le dimanche à la messe chantée et y font la Sainte Communion ; chez eux, la confession est en honneur, et chaque soir, les samedis surtout, ils attrapent au vol le Père aumônier, l'emportent avec eux au parloir, à la chapelle, ailleurs, peu importe, et coulent sans nul respect humain leur petite lessive hebdomadaire.”*¹⁰⁰ Mais la retraite pascale de huit jours demeure le véritable point d'orgue des manifestations de piété des catholiques. Suivie par 500 à 600 personnes, elle ramène tous les ans au collège ses anciens élèves.

Avec une telle activité, l'enracinement du catholicisme à Alexandrie paraît en 1918 chose faite et son développement ultérieur ne plus être qu'une question de temps : *“Que sera-ce plus tard lorsque les générations actuelles, plus praticantes que jadis, mieux embrigadées, seront entrées dans le monde ? En vérité, de ce petit coin de terre sort chaque année un groupe nombreux de jeunes hommes qui portent fièrement à Alexandrie le drapeau de la foi. Il nous est bien permis de nous réjouir du présent et de saluer l'avenir en toute confiance. Les fils du Poverello qui commencèrent ce collège sous les auspices de Sainte Catherine la docte, la philosophe, la sainte, et les Fils de J-Bte de La Salle qui en ont hérité et le dirigent avec leur méthode sans égale et le succès brillant qui ne les trahit jamais, se donnent la main devant vous, mes enfants, qui travaillez au bien solide et durable de vos âmes, alors que leurs bienheureux pères leur sourient, du haut*

⁹⁸. *Ibid.*

⁹⁹. *Ibid.*

¹⁰⁰. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

*des cieux, comme vous faites en ce moment, Révérendissime père, à cette jeunesse si heureuse de vous posséder.”*¹⁰¹

S’il est “permis à tous”, chrétiens ou non chrétiens, d’assister à la messe et au catéchisme, appartenir à la Ligue Eucharistique (fondée en 1917) établit très clairement la frontière entre les catholiques et les autres. La Ligue avait pour but de “propager la Communion fréquente parmi la jeunesse studieuse des Frères des écoles chrétiennes du Vicariat apostolique d’Égypte.”¹⁰² Chaque élève s’engageait, en début d’année, à un certain nombre de communions, comptabilisées avec une attention extrême par le père aumônier. En 1918, “tous les élèves catholiques de nos Collèges, à peu de choses près, sont ligueurs [...] La moyenne des communions pour chaque semaine, dans ce seul collège, est de 800 au minimum ; [...] cette année, nous sommes arrivés ce matin au chiffre de 29 362 comptés scrupuleusement jour par jour. [...] La Ligue existe dans tous les collèges ; elle compte ainsi 11 sections. Chaque section a sa réunion mensuelle chez elle devant le Saint Sacrement exposé. On y prie, on y chante, on y prêche : les prières, les chants, le directeur sont les mêmes, seul le sermon varie, plus ou moins amidonné selon le milieu. [...] Les ligueurs tiennent leur réunion générale une fois l’an, le jour de la Fête-Dieu, dans la grande cour du collège transformée en immense église. Son Excellence M^{gr} l’Archevêque réclame le droit de célébrer la Sainte Messe. Trois semaines naguère, 1 500 assistants la suivaient pieusement, et 4 prêtres y distribuaient simultanément la Sainte Communion pendant plus d’un quart d’heure, dans un ordre parfait.”¹⁰³

Parmi les catholiques, faire partie de la congrégation de la Très Sainte Vierge, ou de celle du Très Saint Enfant Jésus (fondée en 1915) est un privilège qui se mérite : cette dernière congrégation, jouant sur des tranches d’âge différentes de la précédente, accueille “tous les enfants de la seconde division qui se signalent par leur piété, leur travail et leur bonne conduite. Au point de vue religieux, cette congrégation n’est autre chose que l’élite des enfants [...], auxquels on remet des insignes particuliers, et qui ont de temps à autre des réunions spéciales. [...] Les élèves qui désirent entrer dans la Congrégation font leur demande par billet ; ils la remettent au C. Frère de leur classe respective, qui les transmet à qui de droit.”¹⁰⁴ Ayant pour but principal “la sanctification de

¹⁰¹. *Ibid.* (conclusion)

¹⁰². ACSM, Dossier 11, Registre de la Confrérie de la Ligue Eucharistique de 1917 à 1928.

¹⁰³. ACSM, dossier 1 : Affaires religieuses, Rapport cité du Père Paul d’Orléans, 23 juin 1918.

¹⁰⁴. ACSM, dossier 13, Registre de la Congrégation Saint Louis de Gonzague 1888-1937.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires
ses membres par la dévotion à Jésus enfant”, la congrégation avait un rôle vital, qui était de former la relève d’une génération de prêtres et d’enseignants. Elle se proposait en effet “*de réaliser les fins de l’Archiconfrérie du Très-Saint Enfant Jésus canoniquement érigée à Bethléem et de prier pour l’extension de l’École chrétienne et le recrutement des Maîtres chrétiens.*”¹⁰⁵ Pour assurer ce recrutement, il semble d’ailleurs que les écoles religieuses aient multiplié dans le courant des années vingt les marques de gratification qu’elles pouvaient accorder. Ainsi, au collège Sainte Catherine, sont institués le 6 janvier 1924 les Gardes d’Honneur du Sacré-Coeur de Jésus, par lettre d’approbation du Vicaire apostolique d’Égypte, qui s’empresse de les faire agréer à la confrérie romaine du Sacré-Cœur de Jésus de Santa Maria della Pace¹⁰⁶.

De cette mise en scène de la vérité et du mérite, on retrouve un écho, au détour d’une lettre de Rachel à Sœur Augustine : “*On m’a dit aussi que Monseigneur Girard est fier de ma conversion.*”¹⁰⁷ C’est en effet vers l’évêque, figure bienveillante et lointaine d’un père adoptif, associée aux bienfaits de l’instruction et à la garantie du salut que converge la demande de reconnaissance des religieuses comme des élèves. Sa visite à l’établissement en grand apparat est une des occasions de fête, rompant la monotonie de la vie scolaire et rassemblant tout le monde, puisque même le dernier des “*infidèles*” (résultats scolaires à l’appui) fait partie du peuple de Dieu…

Surtout, autour du père Khoury et de Sœur Augustine s’organise une véritable société secrète de jeunes — et moins jeunes — juifs convertis, qui par le jeu des parrainages des baptêmes des uns et des autres, est vécue comme une véritable famille d’adoption. Au désir de Rachel de rendre visite à Sœur Augustine “*pour voir toute la famille*”¹⁰⁸ répond l’heureuse nouvelle de l’extension du groupe : “*Beaucoup riez plus que jamais ; ai encore une nouvelle breaje [brebis ?] qui demande lumière, grande fille juive [2 mots illisibles] pas de chez nous priez reste la mère toujours.*”¹⁰⁹ A n’en pas douter, la complicité dans le secret et la communauté d’expériences des membres de ce groupe de

¹⁰⁵. ACSM, dossier 13, premier procès-verbal de la Congrégation du Très Saint Enfant Jésus, 12 octobre 1924.

¹⁰⁶. ACSM, Dossier 12 : Registre des Gardes d’honneur du Sacré Coeur 1924-1949.

¹⁰⁷. Lettre de Rachel à Sœur Augustine, 24 janvier 1930, “*Note présentée par Albert T...*”, *op. cit.*, Annexe 1.

¹⁰⁸. *Ibid.*

¹⁰⁹. *Ibid.*, lettre de Sœur Augustine à Rachel, non datée, Annexe 4

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

néophytes enracine la foi dans une sociabilité qui rompt avec le caractère très formel de la pratique religieuse “des pères”.

Dans l'ordre de la famille : entre rituel et vie intérieure

Si l'école fonde et distingue une communauté hiérarchisée de catholiques, rejetant les autres vers un indifférencié dont ils peuvent, franchissant le pas, toujours sortir, c'est vers la famille qu'il convient de se tourner pour trouver, dans cet indifférencié, les fondements d'une sémiologie identitaire.

Qu'il s'agisse de la nationalité ou de la religion de la famille T..., les choses sont loin d'être clairement affichées. On serait bien en peine de deviner, à la lecture des archives diplomatiques françaises qu'il s'agit là d'une famille italienne, dont le père fréquente assidûment le consulat d'Italie et détient un passeport italien. En l'absence de carte d'identité, ces passeports délivrés par les consulats sont de véritables titres de nationalité autorisant leurs titulaires à se prévaloir d'une origine italienne, même s'ils n'ont que de lointains rapports avec la péninsule, et utilisent l'arabe et le français dans leur communication quotidienne. L'absence de cette information dans les archives françaises n'est pas étonnante : confondue avec la protection capitulaire, la nationalité n'est qu'un élément parmi d'autres de l'identification des individus, et peut être affichée ou au contraire passée sous silence selon l'interlocuteur. Du point de vue religieux, l'onomastique des élèves des écoles françaises témoigne de la confusion qui règne dans l'ordre du nom, qui ne renvoie que de très loin à une appartenance communautaire. Des sondages effectués par le père Maurice Martin au Collège de la Sainte Famille pour la période 1880-1922 et par moi-même au collège Saint-Marc pour la même période et au lycée franco-égyptien (Mission laïque) en 1937 ont suggéré l'importance croissante des prénoms européens parmi les élèves issus des communautés grecque catholique, maronite et israélite, au détriment, pour ces derniers, des prénoms bibliques ; l'abandon progressif du référent arménien au profit de l'européen dans les communautés arméniennes orthodoxe et surtout catholique ; une forte résistance à l'européanisation dans la communauté copte orthodoxe, un peu moins marquée chez les coptes catholiques.

La famille T... est à elle seule une illustration de cette irrésolution quant au choix des prénoms, qui peuvent se lire et s'utiliser de façons différentes selon l'interlocuteur : l'hommage principal est rendu à la mémoire familiale ; les enfants, deux garçons et deux filles, portent les prénoms de leurs quatre grands-parents. Ces prénoms, se référant à la tradition biblique, peuvent être francisés, italianisés ou arabisés, comme en témoignent les registres d'immatriculation du

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

collège Sainte-Anne dans le cas du frère cadet (Isaac devenant Zæki). Enfin, un surnom ou diminutif demeure réservé à l'intimité familiale. Le nom patronymique que les filles juives perdent au moment du mariage, pour adopter celui du mari, est sans doute plus lisible et davantage investi de sens pour qui possède une connaissance suffisante du milieu. Il joue sans doute aussi un rôle de rappel à l'ordre familial alors qu'on peut se permettre plus de liberté avec le prénom. Dès son mariage, M. T... appelle Clara S... du nom de son époux, accentuant par là le caractère délictueux de sa fugue.

Les noms de baptême sont en revanche clairement connotés, mais leur connaissance demeure réservée à un petit nombre d'initiés. La correspondance montre que Rachel et Henriette ont reçu dans leur vie scolaire ou au moins épistolaire d'autres prénoms que les leurs : ceux-ci se réfèrent directement à la fondatrice et martyr de la congrégation ou bien, par l'adjonction de Marie à un prénom français pour former un prénom composé, à la Vierge ; Sœur Augustine elle-même leur écrit sous le pseudonyme de "votre amie Jeannette". Le secret et la nécessaire prudence n'expliquent pas tout. Un des codes proposés par Sœur Augustine pour correspondre témoigne d'une extraordinaire perversion des signes d'appartenance : "*Pour journal impossible défendu par la poste — mais écoutez je pourrai vous envoyer le journal Israël comme si vous y étiez abonnée ; dans l'intérieur je soulignerai d'un point les lettres que je voudrai — personne ne verra rien, je vous donnerai un modèle par Félicie* plus tard.*"¹¹⁰ Le signe le plus manifeste d'appartenance à une communauté de lecteurs juifs est taraudé de l'intérieur, et comme vidé de substance. Tout un programme...

A cette vie secrète il convient d'opposer les marques de distinction d'une famille juive. La documentation ne permet de les repérer que dans les fréquentations du père, et dans l'observance de quelques rites. Si lui-même prie tous les jours, l'ensemble de la famille ne célèbre que les grandes fêtes et est élevée dans une atmosphère plutôt laïque. Ainsi, dire une prière, embrasser les livres de la Loi paraissent à M. T... un gage suffisant de l'orthodoxie de sa fille. Dans ce contexte, on comprend que, lorsqu'il intercepte la lettre, il y voie "*la persistance et les actions diaboliques des prêtres et des religieuses qui continuent à s'occuper de mes filles par correspondances secrètes en lettres conventionnelles, ce qui a annihilé tous mes efforts.*"¹¹¹

¹¹⁰. Lettre de Sœur Augustine à Rachel, Note présentée par Albert T...", op. cit., Annexe 3.

¹¹¹. Note présentée par Albert T...", op. cit.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

L'action diabolique, à proprement parler, tient à la dissociation du rite et de la spiritualité, au fait que celle-ci s'intériorise et passe désormais par un contrôle permanent de soi, de ses actes et des ses intentions. La lettre qu'Henriette écrit d'Alexandrie à la "Rév. Mère Augustine" le 26 mars 1930¹¹², véritable profession de foi destinée à la rassurer sur la pérennité de son sentiment religieux malgré son séjour au lycée, est très significative de ce point de vue. La figure du Christ y est omniprésente, sous un aspect très charnel. Désigné tour à tour comme "le bon Dieu", "notre bon Jésus", "notre bon et miséricordieux Jésus", "le bon Maître", il se manifeste à côté d'elle en permanence : "quand je vais au cinéma, il me ferme les yeux. Quand on prononce près de moi des paroles de blasphème, il me bouche les oreilles. Quelle grande preuve de l'amour qu'il me porte !" Cette présence, signe d'élection, est à l'origine de la conversion, mais l'aboutissement de celle-ci ne peut se marquer que par la communion. La dévotion particulière à l'Eucharistie, évoquée dans une autre lettre par Rachel comme "une provision de force", paraît ici encore témoigner d'un processus d'individualisation caractéristique de la modernité. La figure du Christ, Dieu d'amour, fiancé mystique, demeure le centre de la foi des jeunes filles dont les écrits nous sont parvenus, avec pour contrepoint évident l'image du père, représentant sur terre d'un Dieu aimant mais inaccessible et puissant, pouvant parfois se montrer terrible. Il n'est pas anodin de constater que le moment où, en France, s'amorce ce passage vers un Bon Dieu plus avenant (vers 1840)¹¹³ est aussi celui où le père domine la scène familiale¹¹⁴, et où la contestation des "notables" par les "capacités"¹¹⁵ est la plus forte.

Cette irruption de la modernité par l'école ouvre la porte à toutes les mythologies de la transgression et de l'ennemi intérieur. En 1925, L. Sciuto explique que, sorti d'une école congréganiste, le converti avance au moins à visage découvert. "Mais avec l'autre, avec le demi-converti, avec le Juif qui n'est pas devenu tout à fait chrétien et qui n'est pas demeuré tout à fait juif, avec celui-là, on ne sait jamais à qui l'on a "affaire" et c'est l'ennemi dans la maison, c'est

¹¹². *op.cit.*

¹¹³. Cf. Gérard CHOLVY, "Du Dieu terrible au Dieu d'amour : une évolution de la sensibilité religieuse au XIX^e siècle", *Transmettre la foi*, 108^e Congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984, p. 141-154.

¹¹⁴. Cf. Michèle PERROT (*dir.*), *Histoire de la vie privée*, tome 4, *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987.

¹¹⁵. Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, 1991, p. 41-50.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires le traître masqué, c'est le germe du mal qui ronge et qu'on ne peut combattre parce qu'il demeure insaisissable."¹¹⁶ Une spiritualité nouvelle, individuelle et secrète, menace l'ordre de la famille et justifierait, pour certains, une véritable chasse aux sorcières : *"Mon fils est capable de convertir son professeur au judaïsme, me dit un autre père. D'accord. Mais me permettra-t-il cependant de lui demander s'il ne s'est pas assuré auparavant que son fils ne s'est pas déjà converti au Christianisme ? A-t-il cherché s'il ne porte pas sur la poitrine, à même la chair, un scapulaire ? Veillez sur vos enfants, Mesdames et Messieurs, veillez encore et veillez toujours. Veillez avant que la vipère ne se faufile traîtreusement dans vos foyers et de ses crochets venimeux, ne vous empoisonne dans votre postérité. Veillez avant qu'il ne soit plus temps. Observez vos enfants ; cherchez dans leurs livres, dans leurs cahiers, dans leurs poches et sous leurs habits pour voir s'ils ne cachent pas un signe quelconque qui vous permettra de les arrêter sur la pente fatale."*¹¹⁷

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le caractère jugé intolérable du secret qui entoure une conversion. Il pose la question de la reconnaissance d'une conscience détachée du rite et délogée de la tutelle communautaire ou paternelle. Dans une société issue du monde ottoman, la liberté de conscience se définissait surtout comme la liberté laissée aux communautés de pratiquer leur culte et de gérer leurs propres affaires intérieures. L'on se souvient de la remarque du consul de France à Alexandrie qui considérait en 1928 la communauté israélite de la ville "sans nationalité" parce qu'elle était sans protection. Il mettait en avant la communauté comme personnalité juridique à part entière, susceptible d'informer le statut personnel de chacun de ses membres. Dans une autre affaire de conversion, en septembre 1925, le conseil de la communauté israélite exigeait et obtenait du gouverneur du Caire par intérim une ordonnance d'exhumation du cimetière latin d'une jeune infirmière convertie en secret, décédée à l'hôpital italien, puis enterrée en cachette, afin que le corps soit transféré au cimetière israélite de Bassatin. Les autorités égyptiennes étaient en effet tenues de faire respecter les décisions prises par les tribunaux communautaires de statut personnel ; mais celle-ci ne fut exécutée, sous protection de la police égyptienne, qu'avec l'accord du consul de France, obtenu par le grand-rabbin. Le cimetière latin, appartenant à la mission de Terre-Sainte, échappait en effet à la compétence du gouverneur du Caire comme à celle du tribunal mixte qui avait lui aussi été

¹¹⁶. Lucien SCIUTO, *L'Aurore*, 22 mai 1925.

¹¹⁷. Nassim SALAMA, "Leur tolérance", *Revue Israélite d'Égypte*, 1^{er} juin 1914, p. 166.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

saisi. Le consistoire israélite, le consul de France et les autorités égyptiennes se retrouvaient ainsi solidaires d'une décision saluée par le journaliste Albert Mosseri... au nom de la "liberté de conscience". Il signalait qu'en Égypte, "*il existe une loi qui exige que les Chefs religieux notifient, par l'entremise du gouvernorat, au Chef spirituel de celui qui désire abjurer sa religion, son intention d'embrasser la nouvelle religion, avant que la conversion ne soit consommée. Or, pour le cas de la femme F..., rien de tel n'a été fait. Aucun document prouvant la conversion n'a été exhibé. Le Rabbinat était, par conséquent, parfaitement justifié de ne pas reconnaître cette conversion clandestine.*"¹¹⁸ Cette règle est à nouveau invoquée par le grand-rabbin en 1930, mais une légère nuance apparaît : il ne parle plus de loi, mais d'usage et ne peut en définitive s'appuyer que sur la tradition.

La découverte de conversions secrètes imposait au contraire avec force une nouvelle définition de la "liberté de conscience", dans l'emploi qu'en fait par exemple l'avocat de Sœur Augustine, fondée sur les droits de l'individu, non sur celui des communautés. Le paradoxe voulait que la France assurât *de fait* en Égypte la promotion de ce modèle, parce qu'elle représentait autant la laïcité et le reflux du religieux dans la sphère privée qu'une spiritualité héritée de la *devotio moderna*, l'une et l'autre largement diffusées par tout un système scolaire fondé sur la performance individuelle. Pour les juifs d'Égypte, scolarisation et acculturation ont assuré une promotion sociale en même temps qu'elles ont conduit à une remise en cause des autorités instituées ; la conversion secrète marque un degré supplémentaire dans les bouleversements à l'œuvre, inacceptable, parce qu'elle n'est pas une contestation de ces autorités mais leur négation même.

Dans le débat public : fascination du modèle et réversibilité des signes

On chercherait en vain, dans le débat qui se développe autour de cette affaire, la trace d'une réfutation proprement religieuse des convictions nouvelles confessées par les deux jeunes filles. Cette délicate mission est abandonnée aux rabbins, davantage versés dans l'exégèse biblique que M. T... ou que les journalistes. Encore le grand-rabbin du Caire semble-t-il lui-même se défausser de cette tâche spirituelle. Dans une lettre à M. J. Bigart, Secrétaire général de

¹¹⁸. Albert MOSSERI, "Autour d'un cadavre", *Israël*, 25 septembre 1925 (première page). L'ensemble du dossier sur cette affaire est consigné aux archives de l'Alliance israélite universelle, Égypte IC 22.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

l'Alliance israélite universelle, il expose le cas de la jeune fille ayant "malheureusement subi l'influence pernicieuse de la propagande catholique des Sœurs, qui a été assez forte pour l'amener à renier sa foi ancestrale. Très désolés et vivement émus, ses parents cherchent à la dissuader et par une éducation juive rationnelle la ramener à notre croyance. A cet effet, j'ai conseillé à M. T... de confier sa fille entre les mains d'une institution sérieuse, telle que l'École de Versailles, où, grâce à l'éducation juive qui y est donnée ainsi qu'aux soins dont elle sera l'objet, elle pourra revenir à des sentiments meilleurs. Je suis convaincu que vous voudrez bien vous intéresser à ce cas pour contribuer avec moi à sauver une coreligionnaire tout en soulageant une famille entière ainsi que plusieurs autres qui en ont été affectées, de la grande consternation dans laquelle elle se trouve."¹¹⁹ Il y a dans ces propos la reconnaissance implicite de l'incapacité du chef religieux à lutter contre une institution missionnaire autrement que par l'intervention d'une autre institution étrangère, supposée dispenser une "éducation juive rationnelle".

On est en revanche frappé de la familiarité des journalistes et publicistes avec les référents du catholicisme. En 1925, L. Sciuto, dans un article intitulé "L'inexpugnable bêtise humaine - Toute l'Église contre les imposteurs - Leurs "preuves"... et les nôtres"¹²⁰ dressait un florilège très documenté de tous les écrits des autorités ecclésiastiques contre la légende du meurtre rituel, destiné à en remonter au religieux qui avait proféré ces accusations. Cette manière d'intervenir dans un débat auquel on n'est pas convié, si elle est de bonne guerre, témoigne d'un déplacement des termes de ce débat sur le terrain de l'autre. Avec des ambitions dignes de celles d'un Lorenzaccio, les journalistes juifs se livrent à une "critique interne" des écoles religieuses, dans un vocabulaire et avec des références qui sont les leurs, confirmant la réputation qu'ont les élèves juifs auprès des religieux d'être les plus attentifs et les plus sérieux au catéchisme. Cette recherche de démarcation n'aboutit, dans l'affaire qui nous occupe, qu'à montrer une réversibilité de signes d'appartenance : "chez les Juifs aussi, la confession est à l'honneur, mais au moins, elle a le courage d'être publique, et a une vertu édifiante pour l'ensemble de la communauté", semble dire l'article d'Israël "La Confession d'un père Juif" .

¹¹⁹. Archives de l'Alliance israélite universelle, carton Egypte IC 22, Le Caire, "situation générale intérieure des Juifs 1925-1932."

¹²⁰. L. SCIUTO, *L'Aurore*, 29 mai 1925.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

De même, l'argumentaire de *L'Aurore* met en valeur l'abnégation et le désintéressement des douze avocats prêts à se dévouer pour le service commun. La référence peut aussi bien s'inscrire dans la tradition évangélique que dans la tradition juive qui, des douze tribus d'Israël au *Testament des douze patriarches* a mis en avant la symbolique de ce nombre. Mais il faut aller plus loin que ces tentatives d'appropriation d'un référent commun. Parce qu'elle a à voir avec la *justice*, la mention de la profession d'avocat n'a rien d'innocent. Elle renvoie à une véritable sacralisation de la loi — d'aucuns parleraient d'ordalie voire d'attente messianique — rappelant étrangement des textes Esséniens de l'époque du Christ pour attirer sur l'ennemi païen "*la vengeance par l'épée de Dieu*". Un texte de Qumran évoque, comme fer de lance de la bataille à venir "*douze hommes et trois prêtres, parfaitement au courant de toutes les vérités dévoilées à partir de toute la loi.*"¹²¹ Sa découverte est certes postérieure à l'affaire qui nous occupe, mais le partage de certaines croyances entre les Grecs et les Esséniens, signalé par Flavius Josèphe, était l'un des grands débats historiographiques du moment.¹²² La littérature apocalyptique juive de l'époque hellénistique et romaine a pu être analysée comme une riposte à l'hellénisation de la Palestine, énoncée dans les termes mêmes de ce à quoi elle prétendait réagir¹²³. De façon très comparable, la francisation des élites communautaires — qui se présente d'ailleurs, dans son architecture et dans sa mise en avant des "humanités classiques" comme un nouvel hellénisme¹²⁴ —, loin d'aboutir à un quelconque syncrétisme, conduisait à la réaffirmation des démarcations, mais dans un langage et des référents communs.

3. La conversion, rappel à l'ordre et ferment de régénération

Catholiques et juifs d'Égypte apparaissent, dans les sources statistiques égyptiennes, comme les groupes les plus alphabétisés, les plus scolarisés et les

¹²¹. Règle de la Communauté, citée par Pierre VIDAL-NAQUET, *Du bon usage de la trahison*, *op. cit.*, p. 85.

¹²². Cf. Isidore LEVY, *La légende de Pythagore de Grèce en Palestine*, Paris, 1927.

¹²³. Cf. Pierre VIDAL-NAQUET, *op. cit.*, et J.J. COLLINS, "Jewish Apocalyptic against its Hellenic Near Eastern Environment", *Bull. of the Amer. Schools of Oriental Research*, n° 220, décembre 1975, p. 27-36.

¹²⁴. Il faudrait aussi apporter au dossier de l'assimilation de la langue française à un "hellénisme moderne" l'architecture funéraire du cimetière israélite de Chatby à Alexandrie. A des épitaphes rédigées en majorité en français, sont associées des étoiles de David et d'étonnantes colonnes tronquées en marbre, de facture classique.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

plus francisés du pays. Ils se retrouvent, pour les classes moyennes et supérieures, dans les mêmes sphères d'activité, habitent les mêmes quartiers "européens", fréquentent les mêmes clubs, affichent bien souvent les mêmes prénoms et des références culturelles communes.

Deux réseaux scolaires parallèles et antagonistes avaient assuré cette acculturation. Leurs origines, comme leur public, les opposaient. Celui des écoles catholiques était le plus ancien. Le réseau laïc, plus récent, s'était construit au début du XX^e siècle, en opposition à lui¹²⁵. Bien moins dense, il ne recrutait pas non plus dans les mêmes milieux. La répartition des rôles et des clientèles ne les mettait toutefois pas totalement en concurrence l'un par rapport à l'autre et le patriotisme de leur direction excluait, sauf exception, toute velléité d'anathème mutuel, encourageant plutôt une forte émulation. Des frais de scolarité un peu plus élevés dans les écoles les plus réputées, destinés à financer des scolarités gratuites, une caution morale accordée plus facilement — notamment dans l'enseignement féminin — à des religieuses qu'à des institutrices le plus souvent célibataires¹²⁶, l'ancienneté enfin du réseau catholique et son importance numérique lui conféraient une aura bien plus importante que celle de son rival. En 1928, un rapport de M. Besnard, secrétaire général de la Mission laïque atteste de cette hiérarchie dans la distinction, dont l'architecture porte le témoignage : *"Alexandrie. Le Lycée, bien qu'il soit toujours dans une situation prospère, doit se préoccuper de quelques établissements concurrents. Parmi eux, il faut citer le collège des Frères, dont le magnifique local construit juste en face du lycée, l'écrase par son ampleur et par son luxe inouï. [...] M. Fort [le proviseur] va s'efforcer d'ailleurs, sinon de gagner des élèves, du moins de ne pas en perdre."*¹²⁷ Il faut ajouter à cela que les établissements de la Mission laïque française demeuraient, en dépit de leur étiquette laïque, très marqués par une appartenance communautaire. Si le lycée du Caire a un recrutement musulman et orthodoxe plus marqué que celui des écoles catholiques, plus de la moitié (54%)

¹²⁵. Cf. chapitre premier. Cette opposition est à ce point marquée que les sources diplomatiques françaises classent dans les tableaux statistiques avec l'enseignement laïc tout ce qui n'est pas congréganiste, y compris les écoles destinées à un public communautaire : les écoles administrées par le conseil de la communauté israélite du Caire, celles de l'Alliance israélite universelle, ou une école privée arménienne, au recrutement exclusivement chrétien. (Cf. Annexe 3)

¹²⁶. Un rapport de décembre 1931 fait état, sur neuf enseignantes détachées dans le réseau scolaire gouvernemental égyptien, d'une seule institutrice mariée. En revanche, dans le réseau français, la Mission laïque cherchait plutôt à promouvoir des postes doubles pour des enseignants mariés.

¹²⁷. Procès-verbal du Conseil d'administration de la Mission laïque française, 19 juillet 1928.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

de ses effectif sont israélites en 1937-38. Les proportions sont presque équivalentes pour le lycée d'Alexandrie à la même date.

On comprend mieux les termes du débat tels qu'ils sont posés par le grand-rabbin et les journalistes : pour un israélite d'Égypte, choisir de scolariser son enfant dans l'un ou l'autre de ces réseaux est avant tout un choix de classe qui élimine les écoles de la communauté, considérées comme destinées aux familles défavorisées. Malgré des frais de scolarité élevés, le passage par les établissements de la Mission laïque, s'il assure une éducation de qualité sur laquelle tout le monde s'accorde, ne permet que dans certaines limites de sortir du cadre de fréquentations de la communauté, condition nécessaire de notabilité¹²⁸. Le pôle le plus attractif du système scolaire français en Égypte était ainsi constitué par les écoles catholiques, mieux à même, par leur fréquentation plus variée, d'assurer une intégration à une haute bourgeoisie pluriconfessionnelle et de dimension internationale.

Dans ce contexte, une conversion, bien qu'isolée, intervient comme un signal d'alarme¹²⁹ actionné par tous ceux qui ont intérêt à un rappel à l'ordre : au

¹²⁸. Cf. à ce sujet les travaux de Robert ILBERT et la réflexion qu'il propose sur ce qu'est un notable. Voir notamment "De Beyrouth à Alger, la fin d'un ordre urbain", in *Vingtième siècle*, n°32, oct.-déc. 1991, p. 19.

¹²⁹. Outre les difficultés de l'arbitrage, c'est bien cette polarisation de l'attention qui dérange le plus les autorités françaises. Un an auparavant, Gaillard avait déjà tenté de se défaire, auprès du Département, de toute responsabilité dans "les excès" de la propagande française. Il en signalait les dangers : "*Nous ne devons pas oublier en effet que les Anglais sont en mesure, en raison de leur position vis à vis du Gouvernement égyptien actuel, de nous faire payer, en Égypte même, dans le domaine scolaire ou économique, toutes les maladresses de notre propagande.*" Il invitait aussi ses compatriotes à plus de discrétion : "*tout dans cette matière est question de mesure et de tact.*" Pourtant, l'analyse très pertinente qu'il livre des raisons de cette visibilité soudaine montre que le phénomène avait acquis une autonomie qui lui échappait : "*Mais l'Égypte, à la suite de récentes découvertes archéologiques, de congrès internationaux tenus au Caire et du voyage du Roi Fouad en Europe, a suscité à l'étranger un renouveau d'intérêt qui s'est traduit, en ce qui nous concerne, par la venue de nombreux hommes de lettres, publicistes, professeurs, artistes, etc. Beaucoup d'entre eux étaient ou se prétendaient chargés de missions de propagande généralement sous forme de conférences. Ces conférenciers, étonnés de découvrir en Égypte l'importance de notre rôle, sont naturellement portés à l'exalter d'une façon peu discrète et y sont encouragés par l'accueil et les flatteries des Égyptiens qui ont toujours cherché à utiliser pour des fins politiques les rivalités possibles de l'Angleterre avec les autres puissances. Nos compatriotes, en général peu avertis du problème politique égyptien, se font ainsi les auxiliaires inconscients d'une manœuvre politique qui pourrait se terminer à notre désavantage.*" (ADQO, série K-Afrique 1918-40, volume 34, lettre datée du 17 avril 1929).

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

premier chef une classe moyenne francophone, d'origine cosmopolite et d'immigration relativement récente, pour qui les institutions communautaires représentent l'horizon politique le plus évident, et une instance efficiente, même si elle n'est pas forcément la seule, de protection et de solidarité. L'audience qu'ils peuvent avoir dans l'opinion publique de leur communauté contraint certains notables à se rallier à leur cause. Tous ne le font pas. Les représentants de l'Union catholique citent le cas d'un avocat israélite du barreau mixte, très lié au Palais, qui se serait volontiers proposé pour défendre Sœur Augustine. Le président de la communauté israélite du Caire lui-même s'était montré beaucoup plus réticent, cinq ans plus tôt, à s'engager dans une polémique interconfessionnelle à propos de la caution apportée par un frère des Écoles chrétiennes d'Alexandrie à la légende du meurtre rituel. Ce qui prévaut néanmoins en 1930, ce sont plutôt des réactions destinées à promouvoir plus d'efficacité dans l'encadrement des consciences. Les instances communautaires sont en effet contraintes de répondre à une double demande, convergeant vers l'institution scolaire : une demande sociale d'instruction, qui fait pression sur les notables de la communauté pour prendre en charge l'éducation des plus démunis ; pour qu'ils s'associent et participent, ne serait-ce que par leur présence, au financement et au développement de l'enseignement laïc ; une demande par ailleurs proprement identitaire, qui impose aux responsables non plus seulement d'assurer le lien entre la communauté et les pouvoirs extérieurs, mais de définir et surtout d'assurer la pérennité du lien interne.

L'affaire de conversion permet de faire du choix de scolarisation un test de loyauté au groupe, et tend à faire peser sur celui qui s'écarte de la scolarisation "normale" un véritable soupçon de trahison. La presse, très violente, fustige, dans les convertis, "*les produits dégénérés de pères assimilés*"¹³⁰, et en appelle à une désobéissance familiale : "*Et je m'adresse aussi aux enfants eux-mêmes qui ont le malheur de devoir fréquenter les écoles congréganistes, et je leur dis : Enfants juifs, chers enfants juifs, haussez vos jeunes cœurs, vos élans encore purs jusqu'au plus bel élan du courage civique ! Plantez là vos livres et vos cahiers, et quittez en masse les écoles où l'on abuse de votre innocence et de votre candeur. Dites bien haut à vos parents que vous voulez rester juifs, que vous aspirez à une éducation juive, que vous en avez assez d'être insultés et calomniés. [...] Dites-leur tout cela, avec courage, avec toute la bonne foi de vos cœurs purs, et c'est*

¹³⁰. L. Sciuto, *L'Aurore*, 15 mai 1925.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

vous, enfants, qui sauverez le judaïsme !"¹³¹ Un gauchissement sensible de l'appartenance au judaïsme se manifeste dans ces écrits : pour Lucien Sciuto, il ne suffit plus d'être né de mère juive pour appartenir à la communauté. La nécessaire pureté du lignage se manifeste dans les cœurs, dans les intentions, et l'éducation dans un établissement juif ou laïc vient parachever ces dispositions de départ.

Michel Foucault présentait la transgression comme "*une profanation dans un monde qui ne reconnaît plus de sens positif au sacré*", et ajoutait que celle-ci prescrivait "*non pas la seule manière de trouver le sacré dans son contenu immédiat, mais de le recomposer dans sa forme vide, dans son absence rendue par là même scintillante*"¹³². L'affaire de conversion marque ce moment de recomposition d'une communauté à la recherche de marques spécifiques d'identification, et où surtout les progrès de l'instruction ne permettent plus de légitimer l'autorité par la seule tradition. La communauté régénérée dont Lucien Sciuto se fait le chantre n'est pas fondée sur un "ordre des choses" quasi-immuable qui assigne à chacun une place dans la société, mais sur l'adhésion volontaire de ses membres, sur des intentions et des actes d'engagement. Le modèle est, on le voit, plus proche de l'État-nation que du millet ottoman. Le démembrement tout récent de l'Empire, et la mise en place des différents États sous mandat, permet encore, en 1930, un certain éventail de choix, dont la famille T... témoigne encore à sa manière. L'aîné des garçons, scolarisé chez les Frères des Écoles Chrétiennes partira dès 1934 en Palestine dans un kibboutz. Après le décès du père, la mère et son cadet l'y rejoindront, quelques mois avant que le pays devienne État d'Israël. Henriette, après avoir achevé ses études au Lycée, épousera un juif d'une famille aisée, qu'elle suivra bientôt en France, pays dont elle prendra la nationalité. Quant à Rachel, entrée au noviciat dès sa majorité, très vite réconciliée avec ses parents, elle passera sa vie de religieuse entre la Syrie et le Liban, État dont elle deviendra citoyenne, avant de se retirer en France dans la maison-mère de sa congrégation. Figure d'adhésion à une modernité qui prend au Proche-Orient la forme de l'État-nation indépendant, figure spirituelle voulant croire à l'universalité d'une révélation par delà les frontières nationales.

L'affaire que nous venons d'évoquer a été suivie d'une redéfinition sensible des stratégies de scolarisation parmi les familles juives d'Égypte clientes

¹³¹. *Ibid.*

¹³². Michel FOUCAULT, "Préface à la transgression", *Critique*, n°195-196 : *Hommage à G. Bataille*, août-septembre 1963, pp. 751-769, rééd. in *Dits et écrits, 1954-1988*, Paris, Gallimard, 1994, t. I, p. 234.

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

de l'enseignement français. On peut très clairement déduire de l'observation des statistiques scolaires une réorientation non négligeable de jeunes filles juives de l'enseignement congréganiste français vers les écoles des communautés israélites du Caire et d'Alexandrie, voire vers des écoles italiennes, dont les juifs d'Égypte ne se détourneront qu'après la mise en place de l'axe Rome-Berlin.¹³³ La baisse, qui concerne les seules écoles religieuses, est d'autant plus significative qu'elle ne touche que les filles, alors que le nombre de garçons a tendance à légèrement augmenter. Jouant un rôle de premier plan dans la transmission de l'identité, elles font l'objet du contrôle le plus attentif.

Ces variations sont à prendre en considération, surtout si l'on tient compte de l'inertie propre aux systèmes éducatifs. Elles nous renvoient l'image d'une communauté israélite attirée par les sirènes du "renouveau", mais également celle d'un groupe profondément partagé dans ses comportements, dont cette affaire a constitué, au moins en paroles, l'une des dernières manifestations unitaires. En effet, le "modèle des notables"¹³⁴, déjà mis à mal par les contestations de la classe moyenne, est très largement taraboué par la crise économique à partir de 1933-34. L'effondrement du nombre d'élèves admis gratuitement dans les écoles de la communauté israélite du Caire au cours des années 1930, la diminution globale du nombre de juifs scolarisés au cours des années trente¹³⁵ marquent la fin du rêve d'une éducation pour tous assurée par la communauté. C'est désormais vers un État fort que la "nation" devra se tourner pour prendre en charge l'instruction de ses enfants et *contraindre* les notables à y participer. En attendant, c'est la presse qui sert d'instrument de coercition. Au cours de l'été 1935, le journal Israël publie une liste des élèves juifs du Grand collège des Frères, au Caire (Khoronfish), qui constitue, selon le chargé d'affaires français, un véritable "*appel au massacre*."¹³⁶ Le successeur de Gaillard depuis 1934, Pierre de Witasse, ne s'y trompe pas. Transmettant au Département d'autres articles du journal, il affirme que "*le prétendu prolésytisme de nos Écoles congréganistes*

¹³³. Ces allégations se fondent sur les données de la *Statistique scolaire* de l'Égypte, *op. cit.* De 1927-28 à 1933-34, on constate une diminution de 683 filles juives (soit un recul de 28%) dans l'ensemble des écoles françaises (Cf. Annexe 2, document 10). Dans le même temps, plus d'un millier de jeunes filles juives rejoignent les écoles "égyptiennes", (terme derrière lequel il faut comprendre essentiellement les écoles gérées par les conseils des communautés du Caire et d'Alexandrie), ou les écoles italiennes (230 élèves de plus, soit une hausse de 58%).

¹³⁴. L'expression est empruntée à Robert ILBERT, *op. cit.*

¹³⁵. Cf. Annexe 4 et chapitre 6.

¹³⁶. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°155, dossier Ecoles congréganistes, divers, lettre du 6 septembre 1935 de Garreau, chargé d'affaires, à Laval.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

sert en réalité de prétexte à une campagne tendant à enlever la clientèle juive à toutes les écoles françaises en faveur d'écoles confessionnelles juives et surtout d'un lycée juif. Ce n'est plus seulement nos établissements congréganistes qui se trouvent visés, mais avant tout ceux de la Mission Laïque où les jeunes israélites sont en immense majorité sans que leur foi soit en péril."¹³⁷ Dès 1930, le proviseur du lycée d'Alexandrie, Marcel Fort, avait signalé, dans un courrier personnel à M. Marx le déclenchement concerté d'une "grande offensive" du lycée de l'Union juive contre la Mission laïque afin d'enrayer la diminution de ses propres effectifs.¹³⁸ Autant que les événements de Palestine, cette donnée peut rendre compte des proportions prises par cette affaire. La concurrence surgissait là où on ne l'attendait pas.

L'affaire de conversion qui nous a occupés se situe ainsi au cœur d'un processus de gestation de l'État-nation qui trouvera son terme, pour beaucoup de juifs d'Égypte, dans l'émigration vers Israël. L'on sait pourtant que le nouvel État n'a été, pour la plupart d'entre eux, qu'un pis-aller, les membres les plus fortunés de la communauté ayant préféré se tourner vers l'Europe et les pays neufs. Les parcours migratoires semblent n'avoir été, somme toute, que le prolongement de ces orientations scolaires différenciées. Le tapage orchestré autour des conversions mettait en scène une communauté juive unifiée, dont les membres s'accordaient à l'unisson sur le plus petit dénominateur possible dans la configuration du champ éducatif moderne : obtenir individuellement une nationalité étrangère, devenir sioniste, agnostique, franc-maçon ou marxiste remettaient bien plus en cause l'ordre communautaire que la conversion de quelques individus¹³⁹. Mais ces voies d'acculturation demeuraient ancrées dans "la laïcité", alors que des jeunes filles converties au catholicisme pouvaient plus facilement servir de bouc émissaire et permettaient à tous de s'associer au chœur. Ce concert communautaire résonne rétrospectivement, dans l'Égypte des années 1930, comme un véritable chant du cygne.

¹³⁷. ADN, Série Le Caire-Ambassade, sous-série Presse, volume n°51, lettre de Pierre de Witasse à Laval, datée du 10 novembre 1935.

¹³⁸. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932), lettre datée du 30 juillet 1930.

¹³⁹. Cf. Gudrun KRÄMER, *The Jews in Modern Egypt 1914-1952*, Seattle, University of Washington Press, 1989.

*

*

*

L'affaire mettait en évidence les contradictions internes des écoles catholiques françaises. Leur capacité à apparaître religieuses, laïques ou françaises selon ce que leur public voulait y voir a pu être une force jusqu'à la fin des années vingt. Mais au début des années trente, ce caractère polymorphe atteignait ses limites et tendait à devenir une faiblesse parce que ce même public commençait à donner de la voix et à revendiquer l'exclusivité. Le processus de cristallisation nationale de communautés orientales sous l'effet de l'action des missionnaires occidentaux que nous avons tenté de mettre en évidence n'était pas l'apanage des communautés israélites du Caire ou d'Alexandrie. On pourrait multiplier les exemples de vives réactions de défense parmi les chrétiens d'Égypte se traduisant par un encadrement plus strict des fidèles, la mise en place de réseaux "d'écoles du dimanche", de séminaires : dans les communautés orthodoxes, concernées au premier chef par un prosélytisme catholique ou protestant¹⁴⁰, mais aussi parmi les communautés uniates, soucieuses de s'opposer à la latinisation de leurs membres les plus instruits. En ce sens, les réactions juives à la conversion de quelques jeunes filles s'inscrivent dans la continuité de ces résistances communautaires, perceptibles en Égypte dès le dernier tiers du XIX^e siècle.

Émergence d'une opinion publique et frontière linguistique

Pourtant, la prise en charge du conflit par des autorités nouvelles, laïques, l'appel à l'opinion publique et surtout la contestation des notables annoncent le déplacement des termes du débat autour des écoles missionnaires des années 1930 aux années 1960. Au moment où ces établissements s'ouvrent plus largement à une clientèle copte et musulmane, la dénonciation des dangers liés à leur fréquentation s'énonce encore en termes de conversion religieuse, mais tend à se confondre avec un clivage d'ordre national, entre égyptiens et étrangers. Cet amalgame, très courant, se cristallise sur le rôle déjà pressenti du critère linguistique dans la définition de cette frontière. On a évoqué le statut peu avantageux accordé à l'arabe dans la plupart des écoles françaises, où, par le jeu des réticences des missionnaires, de leur public, des programmes étrangers et des terminologies officielles, il était enseigné comme une "langue étrangère". Le

¹⁴⁰. Voir à ce sujet les travaux de Dina AL KHAWAGA, et notamment "le développement communautaire copte : un mode de participation au politique", *Maghreb-Machrek*, n°135, janvier-mars 1992.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

glissement du référent religieux au référent national correspond surtout à l'avènement sur la scène politique de nouvelles générations, scolarisées en arabe — et en anglais — dans un réseau d'écoles gouvernementales qui s'étoffe à la faveur de la crise économique et de la Seconde guerre mondiale : en effet, l'essoufflement des initiatives locales ou privées conduisent au cours des années 1930 et 1940 l'État à en prendre le relais et à s'assurer, au moins en termes quantitatifs, une position dominante dans le champ scolaire égyptien.¹⁴¹

Les choses vont donc bien au-delà d'un simple effet de contamination des juifs sur les musulmans, analyse qui poussa la légation française à réduire le patron de *L'Aurore* au silence en 1931 et à faire interdire *Israël* en Afrique du Nord et en Syrie en septembre 1935. Il faut au contraire souligner la simultanéité de l'affaire que nous avons évoquée avec "l'affaire Abd-el-Jalil"¹⁴² au Maroc et l'opposition dans ce pays au décret pris en mai 1930, qui reconnaissait officiellement "les coutumes berbères" en matière de droit civil. Le "*Dahir* berbère" joua ce rôle de "point de ralliement" d'une opposition nationale partie d'une équipe d'intellectuels "évolués" pour gagner "les mosquées"¹⁴³. En Égypte, un jeu très similaire à celui que nous avons pu observer s'instaure entre les organisations les plus radicales qui poussent à la surenchère, et les pouvoirs publics sommés de répondre à une demande sociale d'instruction considérable. Dès 1930-32, l'engagement de ne pas faire entrer "*ses fils dans une école qui ne préserverait par leurs croyances, leurs bonnes mœurs*" faisait partie du *credo* des Frères musulmans¹⁴⁴, tandis que la fermeture des établissements étrangers s'inscrivait dans le programme de Jeune-Égypte. L'exploitation de la conversion d'un jeune musulman au protestantisme à l'université américaine en 1932 permit de mobiliser une opinion publique récemment constituée, qui obtint l'arrêt de la subvention de cette institution par le gouvernement.¹⁴⁵ La lutte contre les notables

¹⁴¹. Le Ministère de l'Instruction Publique administrait directement en 1933 20% des effectifs scolarisés en Égypte dans l'enseignement dit moderne ; il en contrôle 53% en 1951, pour des effectifs qui sont passés, durant la même période, de 280 000 à 824 000 élèves.

¹⁴². Cf. Christian DESTREMEAU et Jean MONCELON, *Massignon*, Paris, 1994, p. 233 et suiv.

¹⁴³. Jacques THOBIE (dir), *Histoire de la France coloniale*, tome 2, *op. cit.*, p. 273-274.

¹⁴⁴. Cité par O. Carré et G. Michaud, *Les Frères musulmans (1928-1982)*, Paris, Gallimard, 1983, p. 25.

¹⁴⁵. Il n'est pas anodin qu'une conversion masculine ait permis cette mobilisation. Contrairement aux juifs, c'est sur le garçon que reposent, pour les musulmans, la transmission de la religion, et, pour les Égyptiens, celle de la nationalité. Le dimorphisme sexuel de la fréquentation des établissements français par les musulmans était d'ailleurs l'indice, comme pour les juifs, d'une certaine méfiance vis-à-vis des écoles religieuses, mais les rôles y étaient inversés : le nombre de

La conversion, chant du cygne des appartenances communautaires

se parait des oripeaux de la défense d'une identité nationale et d'une communauté de croyants.

Ordre du discours et pérennité des frontières communautaires

Ce qui était peut-être le plus étonnant aux yeux des responsables français, c'était de constater à quel point ces identités "communautaires" parvenaient à perdurer alors que le liant culturel apporté par le français était supposé les atténuer, ou même les transcender. En réalité, le regard qu'ils portaient sur les sociétés du monde colonial avait depuis longtemps contribué à figer ces identités communautaires — ailleurs qualifiées de tribales — comme autant d'objets *réels* appelés à induire une pratique politique "allant de soi". L'éventail de ces pratiques pouvait aller du "protectorat sur les catholiques" à la mise en place des "écoles musulmanes" auxquelles on assimilait d'ailleurs sans difficulté particulière les "écoles coptes". Qu'il y ait perception de frontière ou induction de celle-ci — et très visiblement l'une et l'autre à la fois —, la question cruciale qui se posait aux acteurs les plus liés au "modèle français" était de reformuler la démarcation dans la langue du pouvoir et dans ses catégories de discours. Il y avait, en vérité, une "nécessité presque organique" à cette réactualisation des identités communautaires : elle seule justifiait le rôle éminent des notables, leur légitimité à parler *au nom* d'une communauté et leur statut d'intermédiaires privilégiés — au double sens du terme — entre les puissances européennes et la population "locale". Les conversions "servaient" à matérialiser avec éclat les frontières communautaires. Leur franchissement était en quelque sorte une preuve tangible de leur réalité, en dépit de toutes les spéculations qu'on avait pu nourrir sur leur dissolution inéluctable dans la modernité.

Ce n'est pas tant le nombre des conversions qui était en cause, et celles-ci sont d'ailleurs de plus en plus discrètes au fil du temps. La démonstration qu'elles étaient *possibles* suffisait à elle seule. Le paradigme mobilisateur de la conversion n'avait pas pour fonction principale de les empêcher, ni même de ramener le rénégat dans le giron de la communauté. Il était une arme dans la "lutte des classements" à laquelle se livraient les acteurs sociaux, permettait d'énoncer un critère positif d'appartenance, liant l'égyptiannité à la fréquentation des écoles

garçons musulmans baissa tout au long des années 1930, alors que les filles y firent une entrée remarquable au cours de la même période (Cf Annexe 2, document 10). Le réel prestige social attaché aux écoles françaises était ainsi capitalisé sans véritable risque pour la pérennité de l'identité.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

gouvernementales, ou la judéité à celle des écoles laïques, et faisait surtout de cette appartenance le résultat d'un engagement, autorisant même le repentir de ceux qui avaient été "mal orientés". La place que tiennent les affaires de conversions dans la mobilisation et l'avènement d'une conscience nationale est peut-être une des clés permettant de comprendre l'ambiguïté des référents identitaires du nationalisme égyptien.

CHAPITRE CINQUIÈME

LES DÉVALUATIONS CONTRAINTE D'UN MODÈLE

- I. Une citadelle assiégée : la dépréciation du “modèle français”
 1. L'intensification des rivalités impériales
 - Grèce et Italie : éduquer les siens
 - La Grande-Bretagne à la conquête des esprits
 2. Au nom de la “nation égyptienne”
 - American dream* et “*Big Idea*”
 - Une influence allemande ?
- II. Discours et enjeux de réforme (1929-1935)
 1. Le baccalauréat, talon d'Achille du “modèle français”
 2. La Mission laïque, fer de lance de “l'égyptianisation”
 - Une réflexion précoce
 - En finir avec l'assimilationnisme
 - L'arabisation mesurée du “modèle français”
 3. Mythes et réalités du champ juridique
 - Banquet de l'Olympe et demi-dieux
 - Prométhée enchaîné
 - Une réforme à reculons
- III. A l'épreuve des faits (1935-1940)
 1. Le torpillage de la licence en droit
 - Investissement scolaire et engagement national
 - Une dévaluation aux abois
 2. Une position menacée dans l'enseignement gouvernemental
 - Égyptianisation des personnels et arabisation des savoirs
 - Le français, une langue résolument de second ordre
 3. L'arabisation, baromètre des allégeances
 - La promotion d'un modèle nouveau : le “franco-égyptien”
 - Une lente et sélective évolution des pratiques

AU TOURNANT des années trente, les identités semblent se figer en appartenances nationales, corrélées à des filières de scolarisation, rendant obsolète le modèle trans-communautaire porté par la France et son réseau d'écoles. Le recul des ambitions françaises tout au long de la décennie est d'autant plus difficile à percevoir et à énoncer que la pratique du français demeurait un élément de distinction sociale important, et que la continuité des propos était très grande. Prise au piège d'un discours désintéressé qui excluait depuis le début du siècle toute prétention politique en Égypte, la France entendait néanmoins conserver, notamment à travers l'école, une forme de souveraineté sur les catholiques du pays, toutes communautés confondues¹. Elle bénéficiait en outre du soutien du Palais et d'une aristocratie essentiellement musulmane pour faire de sa langue le ciment d'une société politique restreinte, susceptible — du moins l'espérait-elle — d'intégrer les notables et les dirigeants des communautés minoritaires et de garantir à leurs membres instruits un statut s'accordant avec leur investissement scolaire. En 1927, Edmond Besnard présenta, au cours de l'entretien accordé à *Al-Sîasa*, les objectifs de la Mission laïque en Orient, et plus particulièrement en Syrie : *“la diversité des croyances religieuses a fait que chaque religion est devenue une sorte de nationalité. Là, nous enseignons à la*

¹. L'énoncé de la doctrine gallicane à l'occasion de la négociation sur les honneurs liturgiques était sans ambiguïté sur ce point. Dans une partie de la note rédigée pour le ministre consacrée en théorie aux seuls catholiques latins, le vocabulaire employé trahit une conception très large du protectorat religieux en Orient : *“L'État français ne protégeait pas les chrétiens du Levant comme il assure aujourd'hui dans son propre territoire la liberté de conscience et le libre exercice des cultes ; à vrai dire, il les gouvernait.”* (18 mai 1925, ADN, série Le Caire-Ambassade, carton n° 142).

jeunesse la fraternité, et nous leur apprenons qu'ils sont tous les enfants d'une même patrie, et, comme tels, doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs."² Le propos, adressé à un public égyptien, était clair : le modèle de construction nationale mis en œuvre en Syrie était appelé à déteindre de lui-même sur l'Égypte. La réussite de cette entreprise dans la vallée du Nil aurait en retour un puissant effet de légitimation de la domination française au Maghreb et au Levant, dans la mesure où elle y reposait, plus qu'ailleurs, sur le libre choix d'une culture étrangère.

Une décennie de crise économique et de conflits ouverts ou latents marquèrent l'abandon de cette illusion. A ses extrémités, aucun rapport ne peut mieux rendre compte du chemin parcouru que ces deux demandes contradictoires adressées au Département au sujet de l'agence Havas en 1929 par Henri Gaillard et en 1939 par son successeur, Pierre de Witasse. La première dépêche signalait les insuffisances de l'agence dans la diffusion d'informations en Égypte sur la vie politique française, alors que la presse francophone était florissante et laissait supposer une forte demande en ce sens. *"Tout récemment, pendant les discussions qui ont eu lieu à la Chambre française au sujet de la ratification des dettes interalliées, de nombreux journaux qui cherchaient à se renseigner ont dû faire appel aux communiqués des agences étrangères, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire remarquer à leurs lecteurs."*³

Dix ans plus tard, la perspective était résolument autre : les émissions de l'agence étaient stigmatisées pour des motifs inverses : *"Elles contiennent, en effet, trop d'informations qui, pour le public égyptien, ne sont pas d'un grand intérêt, lorsqu'elles sont données avec beaucoup de détails, comme c'est le cas pour les épisodes de la politique intérieure française, les débats parlementaires, les luttes des partis, les déplacements et discours ministériels. D'autres nouvelles, comme celles relatives à l'agitation sociale mériteraient aussi sans doute, d'être transmises d'une manière plus brève en raison de l'effet fâcheux qu'elles produisent et qui risque de détourner de la France les touristes égyptiens."*⁴ Le

². ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française.

³. ADN, Série Le Caire-Ambassade, sous-série Presse, volume n°51, lettre du 20 juillet 1929.

⁴. *Ibid.*, lettre datée du 12 mai 1939.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

ministre de France en Égypte insistait en revanche sur la nécessité de mettre à la disposition de “*ce pays pénétré encore de culture française*” des informations touchant “*au rayonnement intellectuel de la France*”, à sa vie littéraire, artistique, scientifique, aux faits et gestes de ses vedettes de théâtre ou de cinéma et à la vie sportive. De manière plus pressante, il réclamait que soit accordée une attention significative au “*monde islamique français*” (Maghreb, Afrique occidentale, Syrie) en dehors des périodes de crise, mettant davantage l’accent sur son développement économique et culturel, sur “*les efforts accomplis par la France au point de vue sanitaire*” et sur “*les manifestations de loyalisme de la population*”. Il préconisait enfin une traduction en arabe des dépêches, afin qu’elles puissent être directement utilisées et diffusées par les gros organes de presse égyptiens.

En l’espace de dix ans, le centre de gravité de l’intérêt pour la France, ou plutôt de ce que les diplomates entendaient valoriser de leur pays s’était déplacé du politique au culturel et d’une information à vertu pédagogique à la propagande. Le modèle politique d’intégration porté par la France en Égypte avait fait long feu avec le rétablissement de la constitution (décembre 1935), la disparition du roi Fouad (avril 1936), le retour du Wafd au pouvoir (mai 1936) et la fin des capitulations (mai 1937). Désormais — mais il n’en avait officiellement jamais été autrement — l’influence de la France en Égypte était et demeurerait uniquement culturelle. Le désintéressement affiché jadis en situation de force relative, avec plusieurs atouts en main, collait à présent davantage à la réalité. Les espoirs placés dans une association étroite au pouvoir temporel devaient se réduire à l’exercice d’un magistère spirituel, qui ne pourrait plus fonder sa légitimité que sur des opérations de séduction, à renouveler en permanence.

Ces différents moments de la vie politique égyptienne favorisèrent la prise de conscience d’un changement de climat, perceptible d’ailleurs dans toute l’Afrique du Nord.⁵ Dans la tourmente économique et sociale des années trente, le

⁵. Un rapport remis au président du Conseil le 16 mai 1933, rédigé par “Un ami de M. le président de la République qui vient de rentrer d’un voyage d’études au Maroc” signale que “*les indices les plus sûrs montrent de la part de nos administrés nord-africains une aversion croissante pour l’œuvre politique française dans le Maghreb*”, et engageait à plus de vigilance et de fermeté à l’égard “*des souffles pernicieux issus d’Orient ou de Suisse*”. (ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Affaires musulmanes, volume n°9, p. 58).

nationalisme égyptien ne pouvait plus être cette carte ou ce pion dont les puissances européennes usaient et abusaient pour faire obstacle à leurs ambitions réciproques. En investissant progressivement l'État, il était devenu un joueur à part entière et tendait à exclure du service public non seulement les protégés traditionnels de la France, mais avec eux toutes les prétentions de la culture française en Égypte.

I. UNE CITADELLE ASSIEGÉE : LA DÉPRECIATION DU “MODELE FRANÇAIS”

La voie était largement ouverte par la montée du nationalisme des colonies européennes dans le pays, et par la concurrence que la Grande-Bretagne, l'Italie, les États-Unis ou l'Allemagne livrèrent à la France auprès du public scolarisé d'Égypte. Dans le contexte de la “Grande dépression”, les États apparurent très tôt comme les recours les plus fiables et les plus efficaces contre la crise. L'Égypte n'échappait pas au mouvement qui conduisait à la mise en place de l'État-providence en Europe et aux États-Unis. L'écho de plus en plus proche des nationalismes européens et l'avènement d'une concurrence nationale dans tous les secteurs d'activité remettaient en cause les stratégies scolaires des élites locales, et portaient atteinte au réseau français qui avait réussi à gagner auprès d'elles une certaine prépondérance.

L'une des premières mentions de la crise économique dans les archives françaises d'Égypte remonte à décembre 1930, où l'on signale une chute vertigineuse (-40%) des exportations égyptiennes pour les dix premiers mois de l'année, suite à l'effondrement des prix du coton. Des difficultés plus graves étaient à prévoir : *“Il faudra que l'Égypte, pour ne pas continuer à s'appauvrir, limite ses achats à l'étranger, et il va s'en suivre pour tout le commerce européen en Égypte une période difficile dont les premiers symptômes sont déjà très nets. En particulier, en ce qui nous concerne, on peut déjà constater un léger ralentissement dans notre commerce d'exportation en Égypte depuis la fin de l'été dernier.”*⁶ De fait, la situation de la balance commerciale de la France vis-à-vis de l'Égypte se dégrada tout au long de la décennie. Du statut de deuxième fournisseur en 1930, elle était reléguée en 1937 à la septième place, derrière

⁶. ADN, Série Londres Ambassade, volume n°407, lettre de Gaillard datée du 5 décembre 1930.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

l'Allemagne, l'Italie et le Japon, et le déséquilibre des échanges était jugé très préoccupant⁷.

La mise en place dès 1930 d'une législation protectionniste, qui portait les tarifs douaniers de 8% à 15% pour les matières premières et à 25% pour les produits manufacturés ne suffit pas à apaiser les troubles qui marquèrent l'arrivée au pouvoir d'Isma'îl Sedqi et l'abrogation de la constitution de 1923. Si elle permit un essor conséquent de l'investissement et de la production industrielle de 1930 à 1945, il faut rappeler, comme le fait P. J. Vatikiotis, que le développement industriel de l'Égypte des années trente n'a pas été porté par une classe moyenne qui se serait enrichie par l'industrie et le commerce. Ce sont les grands propriétaires terriens qui, se délestant de l'investissement agricole sur l'État et le crédit⁸, ont lentement opéré leur conversion à l'industrie. Cela explique la désaffection de cette classe d'*effendi-s*, de fonctionnaires et professions libérales, liée jusque-là au Wafd dans son combat contre la monarchie, pour des formes politiques qui ne correspondaient plus du tout à ses intérêts. Au sein du Wafd lui-même, un net clivage séparait les "leaders historiques", notables aux solides assises foncières, des nouveaux venus, universitaires, avocats, commerçants et médecins dont la promotion sociale était remise en cause par la crise⁹. Ces données rendent compte de la radicalisation du débat politique au fil des années trente. Elles expliquent aussi que l'école ait pu constituer à la fois l'un des lieux privilégiés de mobilisation dans la lutte pour le contrôle de l'État, et l'un des enjeux centraux de ce débat : elle était sommée, par des classes moyennes aux revenus fragilisés, de tenir ses promesses d'ascension sociale.

⁷. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°6, dossier Capitulations, notes et mémoires divers, rapport de J. Ebenrecht, vice-président de la Chambre de Commerce française du Caire, et vice-président du Comité au Caire des conseillers du commerce extérieur, daté du 19 février 1937.

⁸. Dans sa lettre de démission en 1933, (cf. Victor ADM, *op. cit.*, p. 89), Isma'îl Sedqi cite, parmi les premières mesures prises à son arrivée au pouvoir, "*l'empressement du Ministère à venir en aide au fellah par une organisation improvisée de crédit, assuré par le Ministère des Finances lui-même, et plus tard par une organisation permanente, sous la forme d'abord d'une Banque de Crédit agricole et ensuite d'une Banque hypothécaire agricole.*"

⁹. P.J. VATIKIOTIS, *The History of Modern Egypt from Muhammad Ali to Mubarak*, London, 4th edition, 1991, p. 333 sq.

1. L'intensification des rivalités impériales

La "crise mondiale" frappait la population "d'Égypte" de façon sélective. Elle allait en quelque sorte servir de catalyseur à une redistribution radicale des cartes — et notamment des cartes d'identité — entre les classes moyennes "égyptiennes" et "étrangères".

De façon un peu paradoxale, les années trente apparaissent, pour la plupart des écoles étrangères, comme des années de croissance, tant en ce qui concerne le nombre d'écoles que leurs effectifs¹⁰. Une analyse un peu plus fine fondée sur les recensements consulaires français nous conduira à nuancer ce constat.¹¹ Il faut néanmoins le considérer comme valable en première approche. Il témoigne de l'obsession, commune à toutes les puissances européennes, de maintenir un statut et d'afficher un certain rayonnement. Comme dans les années vingt, la concurrence faite aux écoles françaises oscillait entre deux objectifs : la "naturalisation" de ses ressortissants et une volonté de plus en plus affirmée de propagande.

Grèce et Italie : éduquer les siens

Un rattachement plus étroit des colonies étrangères à leur métropole était en cours depuis le début du siècle, et marquait l'aboutissement d'une politique menée par les des deux États "récents" de l'Europe méditerranéenne qu'étaient la Grèce et l'Italie.

A l'école de la Grèce

Dès 1912, le gouvernement grec déléguait de façon régulière des inspecteurs dans les écoles d'Égypte pour s'assurer de l'application uniforme du programme qu'il avait fixé. Les écoles de la communauté grecque commencèrent à faire venir leurs examens d'Athènes, et s'efforcèrent de promouvoir dans leurs locaux "*une atmosphère grecque.*"¹² Ce resserrement des liens rencontrait davantage de succès à Alexandrie qu'au Caire, puisque l'école *Abet*, fondée en

¹⁰. Cf. Annexe 2, document 12.

¹¹. Cf. Annexe 4, remarques préalables, et chapitre suivant.

¹². Cf. Girgis SALAMA, *op. cit.*, p. 72 et suiv.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

1860, et devenue l'école *Al-'Ubaîdîya* comprenait une section égyptienne, et était subventionnée par le ministère de l'Instruction publique.

Mais la politique suivie en Grèce continentale ne pouvait manquer d'avoir des répercussions en Égypte. En 1930, le secrétaire général de la Mission laïque signala une circulaire du ministre de l'Instruction publique de Grèce, parue au mois d'août, qui devait être ratifiée au parlement. L'admission d'enfants de nationalité hellène dans les classes primaires des écoles étrangères était interdite. Ils pourraient toutefois y faire leurs études secondaires s'ils étaient titulaires d'un certificat d'études primaires grec. Cette décision allait "*dans le sens du mouvement nationaliste qui s'observe dans tous les pays d'Orient. Des protestations ne serviraient à rien qu'à indisposer contre nous le gouvernement hellénique et les populations.*"¹³ Concernée au premier chef, la Mission laïque décidait de ne pas se solidariser avec une éventuelle résistance de l'enseignement congréganiste, et de négocier au contraire avec le ministre de l'Instruction publique les possibilités d'enseignement du français dans certaines écoles grecques, qui constitueraient un vivier pour le lycée de Salonique.

En Égypte, ces mesures accusaient le profond clivage qui traversait la vénérable communauté grecque orthodoxe — le *millet-i Rûm* était la plus ancienne des communautés de l'empire ottoman —, selon une frontière à la fois linguistique, culturelle et nationale. La terminologie flottante utilisée par les diplomates français pour rendre compte de la scission en révèle toute la complexité. Du côté des sujets hellènes, les choses étaient à peu près claires. Ils dépendaient des consulats de Grèce, étaient considérés comme des Européens bénéficiaires des capitulations, et, à ce titre, il était *naturel* qu'une fraction importante de la communauté et ses membres les plus éminents¹⁴ fassent partie du champ de recrutement des écoles françaises, même si la majorité de cette "colonie" était hellénophone. Il était non moins naturel qu'une bonne partie des

¹³. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 18 septembre 1930.

¹⁴. On pense notamment à Nicolas POLITIS, délégué du gouvernement grec à la conférence de Montreux, qui fit paraître à Paris en 1929 un volumineux ouvrage intitulé *L'hellénisme et l'Égypte moderne*, dont le titre même renvoyait à une synthèse culturelle franco-hellénique, appelée à ramener en Égypte, dans le sillage de Pierre de Coubertin, le "flambeau de la civilisation".

familles se plie aux injonctions du gouvernement d'Athènes. Il leur fallait, en quelque sorte, mériter sa protection par une marque d'allégeance.

De l'autre côté, les grecs-orthodoxes non-hellènes étaient désignés selon le contexte dans les archives françaises comme des "*Grecs orthodoxes de nationalité égyptienne et de langue arabe*", des "*Syriens*", des "*Égyptiens-Orthodoxes*", ou encore des "*orthodoxes nationaux*". A l'exception du terme "Syrien", qui renvoyait à une origine non-balkanique de ce groupe, et pouvait désigner la frange la plus francisée de la communauté, tous les autres renvoyaient à une culture arabophone. Si une unité toute formelle avait pu être maintenue sous le patriarcat de Meletios II (1926-1936), la rupture entre les deux communautés fut clairement consommée lors de l'élection le 11 février 1936 du patriarche Nicolas Evangelidès en l'absence des délégués égyptiens au collège électoral. Le recours que ces derniers formèrent auprès du gouvernement égyptien et l'arbitrage de celui-ci en leur faveur marquait une étape décisive dans l'institutionnalisation d'une frontière.

Ces tensions étaient suivies avec attention au Quai d'Orsay. Mais la France ne pouvait se prévaloir d'aucune légitimité historique, culturelle ou sociale pour s'ériger en arbitre. L'évolution des effectifs "orthodoxes" au collège Saint-Marc¹⁵, marquée par une chute brutale du nombre de Grecs au cours des années trente, qui révèle en outre une place très marginale des "syriens orthodoxes" dans l'établissement, montre assez clairement que le "modèle français" faisait les frais de ces tiraillements. Même si les uns et les autres pouvaient étudier le français, ils briguaient désormais des diplômes soit grecs, soit égyptiens. Les diplômes français ne pouvaient plus être le dénominateur commun d'une société alexandrine instruite. Les relations se réglaient désormais directement d'État à État, et la frontière devenait de plus en plus claire. Le jour même de la signature des accords de Montreux, le 8 mai 1937, le gouvernement égyptien envoya une sorte d'avertissement aux écoles grecques : celles-ci devaient avoir un but éducatif, et non de propagande¹⁶. En 1943, les gouvernements grec et égyptien s'entendirent pour que la toute récente université d'Alexandrie accueille sans

¹⁵. Cf. Annexe 5, documents 3 et 5.

¹⁶. Cf. VATINBELLAS, *The Duty of Greek People in Egypt*, Alexandrie, Commercial Press, 1945, p. 36, cité par Girgis SALAMA, *op. cit.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

examen supplémentaire des élèves des écoles grecques. Mais l'accord ne résista pas à la fin de la guerre et à la disparition de la cour d'Appel mixte. Il fut dénoncé en 1948-1949 à la demande du recteur.¹⁷

Italiens avant tout

La politique fasciste de naturalisation de sa "colonie" en Égypte se poursuivait et s'intensifiait, avec une mise en œuvre de moyens qui dépassait largement les capacités budgétaires de la légation de France et des consulats. A Alexandrie, la pression sur les familles devenait plus forte à mesure que disparaissaient un à un les prétextes qui leur permettaient de marquer leur attachement aux établissements français, ou leurs réticences pour un enseignement trop patriotique. La construction du complexe des écoles du *Littorio* était pratiquement achevée à la rentrée 1933. L'inauguration d'un internat de garçons d'une cinquantaine de places, sous le contrôle direct du ministère italien des Affaires étrangères coupait court à l'argument selon lequel les collèges italiens n'avaient pas de locaux comparables à ceux des plus grandes écoles françaises. Son organisation était en effet "*des plus modernes, chaque élève ayant une chambre individuelle avec eau courante chaude et froide et petit salon.*"¹⁸ L'année suivante, les pères Barnébites prirent le contrôle de l'internat et de l'économat du Lycée royal italien d'Alexandrie. Ils s'y virent confier l'enseignement de la philosophie. Il s'agissait d'un "*ordre très aristocratique d'Italie, analogue aux Jésuites ou plutôt aux Dominicains.*"¹⁹ Si elle suscitait quelques critiques parmi les juifs italiens, leur installation à Alexandrie permettait de réaliser une économie sur les salaires, et de convaincre les derniers rétifs : "*Malgré les moyens de coercition dont dispose le régime, un certain nombre d'italiens réfractaires à ses méthodes résistaient encore à cette contrainte en faisant valoir leur répugnance à confier leurs enfants à des établissements*

¹⁷. Cf. PAPASTEFANOU, Mary, *Greek Education in Egypt*, Cairo, A.U.C., 1950, p. 10-12, citée par Girgis SALAMA, *op. cit.*

¹⁸. ADN, Série Le Caire-Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), rapport du consul d'Alexandrie, octobre 1933.

¹⁹. ADN, Série Le Caire-Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), rapport du proviseur du lycée français d'Alexandrie au ministre de France en Égypte, novembre 1934.

laïques où quelques leçons de catéchisme ne peuvent suffire à créer l'atmosphère religieuse qu'ils déclarent rechercher pour leurs enfants. Beaucoup allaient chez les Frères des Écoles Chrétiennes. Ils sont à présent privés d'un argument de poids, et il est à craindre qu'ils soient de plus en plus contraints de fréquenter les écoles italiennes."²⁰

Malgré tout, les autorités consulaires affichaient une certaine sérénité : de toute façon, les établissements italiens ne pourraient, pas plus que les écoles grecques, se passer de l'étude du français, jugée indispensable à Alexandrie. L'annonce par le commissaire du Fascio à la rentrée 1932 de la mise en place de cours gratuits de langue et de culture italienne donnés par des professeurs du lycée italien pour les étrangers de la ville, faite à grands renforts de publicité dans la presse, n'eut pas, semble-t-il le succès escompté. A la fin de la décennie, Jean Rapnouil, professeur de philosophie au lycée français du Caire notait, non sans une certaine ironie : *"Et quand tout récemment, le célèbre Marinetti est venu donner [des conférences] sur D'Annunzio et sur le Futurisme à Alexandrie et au Caire, c'est en français qu'il les a faites."*²¹

La question linguistique était bien plus sensible dans la région du Canal. Le consul d'Italie et les organisations fascistes y intensifièrent leur propagande au début des années trente pour retirer les italiens des écoles françaises, avec des méthodes fondées sur la menace et l'intimidation, qui s'avéraient de plus en plus efficaces. Mais c'est dans les paroisses du vicariat apostolique du Canal de Suez que les tensions furent les plus vives entre francophones et italianophones. Au début de 1930, le vicaire apostolique, M^{gr} Hiral, voulut séparer la Mission du Canal de Suez de la Custodie de Terre-Sainte, et la rattacher à l'une des cinq provinces franciscaines françaises. Derrière le conflit juridique d'interprétation du Bref pontifical de 1926 qui avait créé le vicariat apostolique du Canal, le fond du problème était bien entendu d'ordre politique, et lié à la rivalité franco-italienne. Le prélat français était accusé de vouloir favoriser les œuvres françaises alors que la population catholique du vicariat était composée aux deux-tiers d'Italiens et de

²⁰. *Ibid.*, lettre d'accompagnement de Gaillard au rapport du proviseur du lycée, transmis à Paris.

²¹. RAPNOUIL, Jean, "L'influence de la culture française en Égypte", in PAPADOPOULO, Charles, (alias ADOPOL, Alexandre), *L'Égypte nouvelle, Livre d'or, Golden Book*, Le Caire, 1938, cité par Daniel LANÇON, *op. cit.*, p. 40.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Maltais. Or, en 1930, sur 28 prêtres, 10 étaient français, contre 6 italiens, et 2 maltais.

Après de longues tractations, le pape signa le 14 juillet 1930 un décret allant dans le sens d'une indépendance absolue du vicariat vis-à-vis de la custodie, ce qui donnait satisfaction à l'interprétation française. En janvier 1931, un prêtre français fut désigné comme supérieur régulier chargé d'administrer les biens ecclésiastiques. Dès le mois d'août, la colonie italienne adressa une pétition à Mussolini pour lui demander d'intervenir auprès du Saint Siège, car M^{gr} Hiral aurait été sur le point de remplacer tous les prêtres italiens et maltais du vicariat par des français.

L'affaire se déplaça sur le terrain linguistique au début de 1932, avec la parution du nouvel *Ordo*, ou règlement des cérémonies de culte, préparé par l'évêque à l'usage des paroisses de ce diocèse. Ce règlement fixait pour chaque paroisse le détail des exercices religieux qui seraient célébrés en langue française, italienne ou maltaise. Approuvé à Rome par la congrégation de la Propagande, cet *Ordo* était contesté par le clergé italien et ses paroissiens, et des plaintes furent adressées à M^{gr} Valerio Valeri, délégué apostolique au Caire.

La tension monta rapidement et, le 1^{er} mai 1932, une manifestation "*tacitement approuvée par le Consul d'Italie*" à l'église St^e Eugénie de Port-Saïd, empêcha l'ouverture en français du mois de Marie que l'on prêchait en italien depuis de nombreuses années. Le sermon du prêtre canadien fut accueilli dès les premiers mots par des protestations violentes : "*Nous ne voulons pas qu'on parle français ici, c'est une église italienne, c'est une église fasciste.*"²² Ces propos, rapportés par M^{gr} Dreyer, de passage à Port Saïd à M. de Fontenay, ambassadeur de France près le Saint-Siège, ne sont pas exactement ceux notés par Gaillard — on ne s'en étonnera pas outre-mesure, puisque c'est à Gaillard que l'évêque devait son exil à Hanoi — : "*La plupart criaient : L'Église nous appartient, elle est italienne, et nous voulons qu'on prêche en italien.*"²³ Minimisant la portée de l'incident, il soulignait plutôt avec quelle rapidité les choses étaient rentrées dans l'ordre, et invitait une fois de plus ses compatriotes — et les religieux en particulier — à se garder de tout triomphalisme et à faire

22. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 102, p. 144.

23. *Ibid.*, p. 145 à 147.

preuve de plus de retenue, de discrétion et de tact : *“Les esprits rentrent peu à peu dans le calme. Mais on peut toujours craindre le retour d’incidents analogues. Beaucoup d’Italiens d’Égypte ne sont pas fascistes, mais se croient obligés de plaire au Fascio. Il y a donc lieu d’agir avec beaucoup de prudence. Or, le Père Anaclet, en prenant une mesure qui ne s’imposait pas, mais qui, au contraire, risquait de déclencher une réaction italienne violente, a de nouveau montré qu’il n’avait pas toujours le tact et le calme que l’on pourrait attendre d’un religieux remplissant ses fonctions.”*²⁴ Il recommandait donc le déplacement du prêtre à l’origine de l’incident, ce en quoi il était totalement désavoué à Paris par Louis Canet. Celui-ci parvint à faire prévaloir son point de vue. Une note pour M. de Saint Quentin — alors sous-directeur d’Afrique-Levant — raconte la suite des événements : *“Les Français, auxquels s’étaient joints les Maltais et autres catholiques, ont résolu enfin de s’unir contre les Italiens insolents et provocateurs. Ils décidèrent 1° de demander des excuses à la colonie italienne ; 2° de demander le déplacement du Supérieur-Curé italien au R^{me} Général des Franciscains par l’entremise du Supérieur régulier ; 3° d’adresser au Saint Siège une protestation qui a été expédiée par les chefs de la Compagnie du Canal, les directeurs des grandes maisons et par de nombreux catholiques de nationalité autres qu’italiennes. [...] L’informateur conclut que la résistance des Italiens faiblit et que nous devons parler au Saint Siège hardiment.”*²⁵

La réaffirmation brutale de la nécessité du maintien de l’ordre et le rappel par les cadres de la Compagnie du Canal du véritable rapport de force franco-italien à Port-Sa’îd — on ne pouvait le réduire à une simple estimation du poids démographique de chaque colonie — avaient eu raison des protestations de la colonie italienne. La cathédrale latine en voie d’achèvement, tout comme la statue de Ferdinand de Lesseps à l’entrée du chenal marquaient la ville du sceau des œuvres françaises et confortaient l’autorité des ingénieurs et pilotes français sur la main d’œuvre subalterne italienne, maltaise et égyptienne de la Compagnie. L’incident était néanmoins riche de signification. La francophonie conquérante ne se heurtait plus seulement à quelques résistances feutrées d’officines ministérielles, de chapelles ou de légations ; parce qu’elle traçait une ligne de

²⁴. *Ibid.*

²⁵. *Ibid.*, p. 159.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

partage politique et reléguait à l'arrière-plan ceux qui n'avaient pu y avoir accès, elle s'inscrivait au cœur de la question des identités communautaires. La violence des réactions de la colonie italienne, qu'elle ait été spontanée ou orchestrée par des associations fascistes, témoignait d'une allégeance qui allait avant tout à leur langue et à leur culture, produits d'itinéraires de formation qui s'étaient arrêtés à la barrière de la scolarisation, ou dans lesquels le français était secondaire, voire absent. Faire disparaître l'italien d'un lieu de culte où il semblait ancré était une atteinte à cette culture et pouvait passer pour une véritable provocation.

La montée des antagonismes n'était pas le fait des notables, mais de leur base. Dans sa politique de promotion du français, Gaillard s'était toujours efforcé de sauver les apparences. En 1928, il récusait l'idée de prendre la place des Italiens pour la préparation de la saison lyrique de l'Opéra du Caire : *“l'organisation d'une troupe lyrique purement française nous poserait trop en adversaires et concurrents artistiques de l'Italie, position que la situation et la communauté de nos intérêts politiques en Égypte nous commandent d'éviter.”*²⁶ Devant la montée des tensions économiques, le Département en fut de plus en plus convaincu. L'esquisse d'un rapprochement franco-italien sous le ministère de Paul Boncour²⁷ favorisa un certain retour au calme. Le directeur du service des Œuvres françaises à l'étranger, Jean Marx, en fit la recommandation à Gaillard : *“Comme vous le savez, nous collaborons étroitement avec les Italiens dans le domaine politique et juridique, ce qui nous a permis de résister avec assez de succès aux exigences nationalistes égyptiennes, et aux ambitions anglaises qui se combinent aujourd'hui.”*²⁸

Les intérêts communs des “sœurs latines” ne laissaient le champ ouvert qu'à la propagande. Comme la France, l'Italie misait, en dehors de sa colonie, sur la Haute-Égypte et un réseau assez dense d'écoles élémentaires. Les jésuites se montraient extrêmement inquiets de ces tentatives de diffusion de la langue italienne parmi les coptes-catholiques du Sa'îd. En 1939, le directeur du collège

²⁶. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 34, p. 112, rapport du 28 mars 1928.

²⁷. Cf. DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Politique étrangère...*, op. cit., p. 70 et suiv.

²⁸. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), lettre datée de décembre 1933 et adressée à Henri Gaillard.

de Minia alerta la légation et le service des Œuvres, et proposa la fondation d'un collège de garçons à Assiout afin de briser l'essor de l'école primaire franciscaine de garçons, sur le point d'ouvrir une classe secondaire. *“Les Missions italiennes de Haute-Égypte deviennent de plus en plus florissantes. Puissamment aidées par leur gouvernement, elles établissent leur influence au moyen d'écoles et des dispensaires. Dans toutes les écoles dépendantes des missions, on enseigne au moins les premiers éléments de la langue italienne et le drapeau qui surmonte écoles et dispensaires donne à ce peuple simple une profonde impression de la puissance du Duce.”*²⁹

L'Italie n'était pourtant guère en mesure de gagner des adeptes ailleurs qu'en Haute-Égypte. La conquête de l'Éthiopie avait conduit la Grande-Bretagne à lui barrer la route en Égypte avec davantage de fermeté, soutenue par une opinion égyptienne qui mesurait les limites du recours qu'elle pourrait représenter contre les Anglais. Le rapprochement de l'Italie avec l'Allemagne, la formation de “l'axe Rome-Berlin” (novembre 1936), l'adoption de lois raciales (janvier 1938) et la conclusion du Pacte d'acier (mai 1939) jalonnèrent par ailleurs la désaffection des israélites d'Égypte pour les écoles italiennes. En 1933-34, elles en accueillaient 1015. A la rentrée 1939, ils n'étaient plus que 395, et les deux-tiers étaient des filles³⁰. La France se mit au diapason. Au printemps 1938, elle arracha aux Italiens l'organisation de la saison lyrique à l'opéra du Caire. Et il est vraisemblable que les effets d'annonce de la propagande italienne rencontraient un certain scepticisme, en tout cas au sommet de l'État. A l'automne 1938, la presse se fit l'écho de l'intention du gouvernement français d'introduire l'enseignement de l'arabe dans les principaux lycées de Paris et de Marseille. Les autorités italiennes s'empressèrent de manifester les mêmes égards envers la langue du Prophète. Le gouvernement de Rome demanda à celui du Caire de lui procurer des enseignants, tout en proposant un professeur italien à la faculté des Lettres du Caire. Le gouvernement égyptien ne donna pas suite, et s'abrita

²⁹. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), note datée du 14 mars 1939.

³⁰. Cf. *Statistique scolaire de l'Égypte*, 1933-34 et 1939-40.

derrière le conseil supérieur des universités pour une modification des programmes qui ne rendait pas indispensable la présence d'une chaire italienne³¹.

La Grande-Bretagne à la conquête des esprits

Le prétexte maltais, qui avait servi à Lord Lloyd de cheval de Troie pour faire échec à la mainmise française sur la scolarisation privée, s'avérait secondaire par rapport à l'ampleur de la mobilisation britannique des années trente dans le domaine éducatif. Un mémorandum du Foreign Office de 1935 marque bien les étapes de cette mutation³². S'il débute par une sévère critique de la politique suivie à l'époque de l'occupation et du protectorat pour avoir trop laissé le champ libre à la France, il fait de "l'ère Lord Lloyd" celle de la prise de conscience, laissant à ses successeurs — Sir Percy Loraine (1929-1933) et Sir Miles Lampson (haut-commissaire de 1933 à 1936, puis ambassadeur) — le soin de définir et de mettre en application une politique de grande envergure.

Sir Percy Loraine était jugé par un diplomate français qui l'avait fréquenté en Perse "*avant tout Conservateur et impérialiste.*"³³ S'il n'ignorait rien des subtilités de la langue française et n'était "*pas insensible au charme de notre pays, à sa culture et même au talent de ses cuisiniers*", il n'avait rien du francophile "*naturellement favorable*" à la France que dépeignit Aristide Briand à Gaillard lors de sa prise de poste³⁴.

Dans le courant de l'été 1932, il s'alarma des mauvais résultats en anglais du certificat d'études secondaire, responsable de 75% des échecs de la section littéraire, et surtout du fait que la presse ait largement diffusé ce chiffre, dans une campagne générale contre l'enseignement anglais dans les écoles secondaires gouvernementales³⁵. Pour sa défense, il alléguait que ces résultats (41% d'échecs) n'étaient somme toute pas plus mauvais que ceux des six dernières années. Le gouvernement égyptien se montrait décidé à prendre des mesures énergiques pour

³¹. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), rapport de Pierre de Witasse du 25 novembre 1938.

³². PRO-FO, BW 29, volume n°3, mémorandum daté du 12 novembre 1935.

³³. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°26, lettre de Bonzom, ministre plénipotentiaire délégué à Tunis à Briand, datée du 24 août 1929.

³⁴. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°26, p. 176, Lettre de Briand à Gaillard datée du 23 août 1929.

³⁵. PRO, FO 407, volume n°216, lettre de Sir P. Loraine à John Simon, datée du 5 août 1932.

relever le niveau de l'enseignement anglais, considéré, par le premier ministre, comme "*une nécessité linguistique pour l'Égypte*". En réponse, le haut-commissariat insista sur la nécessité de relever la condition des maîtres anglais employés dans l'enseignement gouvernemental, du point de vue des salaires, mais aussi des droits à la retraite, à la sécurité de l'emploi, à l'avancement. Mais Sir Percy Loraine ne se faisait guère d'illusions sur d'autres difficultés, jugées "*incurables*" : "*la subordination de professeurs britanniques à des maîtres égyptiens étroits d'esprit et ignorants, qui trop souvent sont délibérément vexants et désireux d'empêcher l'anglais d'exercer une quelconque influence sur les garçons*"³⁶. Il déplorait le laxisme dans la notation des professeurs égyptiens et de leurs supérieurs, plus soucieux de plaire à l'opinion publique par de bonnes notes que d'assurer une réelle formation aux élèves. Il était clair que l'enseignement gouvernemental ne serait pas son terrain d'action privilégié.

Les recommandations qu'il laissa quelques semaines avant de quitter l'Égypte pour Ankara constituèrent les bases de la politique culturelle britannique au Proche-Orient jusqu'à l'expédition de Suez. Le désintérêt de Lord Cromer pour les questions d'éducation était jugé responsable de l'incapacité des Anglais à avoir pu établir en Égypte une position culturelle forte. Sir Percy Loraine considérait cet échec comme "*l'un des phénomènes les plus extraordinaires et les plus illogiques de notre histoire impériale.*"³⁷ Afin de rattraper ce retard dont la France avait trop largement profité, il préconisait une aide du gouvernement de Sa Gracieuse Majesté au développement des écoles britanniques dans le pays, et surtout, en rupture avec les pratiques du passé, une bien plus large ouverture de celles-ci aux élèves égyptiens. La mise en place d'une université britannique au Proche-Orient sur le modèle de l'université Saint-Joseph ou des universités américaines du Caire et de Beyrouth pourrait à terme parachever l'édifice.

Ce rapport marqua une étape importante dans la définition de la politique culturelle britannique à l'étranger³⁸. Dès l'année suivante (5 décembre 1934) était fondé à Londres le *British Council for Cultural Relations*. Lord Lloyd prit

³⁶. *Ibid.*

³⁷. Cité par Delphine GERARD, "Le choix culturel de la France en Égypte", *op. cit.*, p. 271, mémorandum daté de novembre 1933.

³⁸. Cf. DONALDSON, Frances, *The British Council, The First Fifty Years*, London, 1984.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

immédiatement la charge du comité pour l'éducation, et devint président de l'organisme en 1936. Au niveau local, Sir Miles Lampson fondait au Caire un comité consultatif permanent en matière d'éducation (*Educational Advisory Committee*) chargé de définir les besoins et les priorités, et de coordonner les financements qui relèveraient du Trésor britannique ou du *British Council*. Le "modèle français" avait bien fait des émules en Égypte ; mais c'était plutôt du côté du haut-commissariat.

De fait, le *British Council* s'apparentait, par ses objectifs et son mode d'action, à l'Alliance française³⁹. Malgré une croissance exponentielle dans les années trente, son budget demeurait limité. Le financement que lui accordait l'Échiquier en 1937-38 pour l'ensemble de ses interventions dans le monde s'élevait à 80 000 £, soit une somme équivalente au montant total de la souscription nécessaire à l'ouverture d'un établissement au Caire ou à Alexandrie. Si elle atteignit 330 000 £ en 1939-1940, le véritable essor de l'institution date du lendemain de la Seconde guerre mondiale⁴⁰. Son action en Égypte dans les années trente fut toutefois loin d'être négligeable. Elle visait à la fois à priver les écoles françaises et italiennes des clientèles maltaise et chypriote, et à leur livrer une forte concurrence auprès du public égyptien.

Le premier objectif du *British Council* consistait à mettre l'éducation anglaise à la portée de tout sujet britannique en Égypte. Bien que le réseau des établissements britanniques se fût étoffé depuis les premières souscriptions lancées par Lord Lloyd, cet objectif ne paraissait pas encore atteint en 1937 : seuls des encouragements avaient pu être donnés aux écoles existantes — notamment à l'école britannique de Suez —, et la lacune la plus criante du système éducatif anglais en Égypte avait pu être comblée par la mise en chantier d'une école à Port-Sa'îd.

A Alexandrie, le problème prenait une trop grande ampleur, notamment dans le cas des Maltais. "*Notre objectif principal, tant politique qu'éducatif, est de nous assurer que le plus possible de sujets britanniques d'Alexandrie soient invités à demeurer sous influence britannique, et ne soient pas absorbés par*

³⁹. Cette parenté a été soulignée par Delphine GERARD, *op. cit.*, p. 272.

⁴⁰. *Ibid.*, p. 273

d'autres communautés étrangères de cette cité, plus spécialement les Italiens, dont les effectifs, comparés à ceux de la communauté britannique, sont bien assez considérables."⁴¹ C'est ainsi qu'à l'école britannique de garçons d'Alexandrie, toutes les subventions accordées par le *British Council* en 1936-37 avaient servi à remplacer les élèves étrangers par des Maltais et des Chypriotes, dont les parents ne pouvaient assumer seuls la scolarité. La résorption de ce problème dépassait toutefois les possibilités immédiates du *British Council*.

Intimement lié au *Foreign Office*, le *British Council* donnait en 1937 une impulsion décisive à la politique nouvelle des "écoles britanniques pour égyptiens" qui n'était pas sans rappeler les premiers projets français d'écoles "musulmanes" : à cette nouvelle clientèle, il convenait, pour ne pas heurter la sensibilité des Anglais de souche, de bâtir de nouvelles écoles. "Il découle de la politique d'exclusion, dans la mesure du possible, des enfants égyptiens des écoles destinées aux enfants des sujets britanniques — politique qu'il apparaît souhaitable de maintenir — que, si une quelconque tentative était faite de mettre en place une éducation britannique pour égyptiens, cela devrait se faire dans un réseau d'écoles séparé."⁴² Tout était pourtant affaire de dosage. A Alexandrie, le *Victoria College*, le nouvel *English College for girls*, fondé en 1935 et les deux écoles des missions écossaises avaient été conduits à amorcer une évolution vers un public égyptien. Le déplacement des centres du pouvoir vers Le Caire avait en effet réorienté vers la capitale une part non négligeable de la demande scolaire de la colonie britannique. Mais l'offre n'y était pas à la hauteur. L'*English Mission College*, bien que tenu avec "énergie et dévotion", n'atteignait pas le niveau d'éducation d'une "public school" qui avait fait la réputation du *Victoria College*. Le projet de mettre en place un tel établissement au Caire était clairement envisagé.

L'époque où le chancelier de l'Échiquier se refusait à financer des projets scolaires à l'étranger était bel et bien révolue. Le 23 août 1937, *La Bourse égyptienne* annonçait que le gouvernement britannique portait sa contribution de 10 000 LE à 20 000 LE pour encourager la nouvelle école anglaise de jeunes filles

41. PRO-FO, BW 29, volume n°3, rapport de R.W.A. Leeper à Sir Miles Lampson daté du 30 novembre 1937.

42. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

d’Alexandrie, établie à Chatby. De nouveaux terrains (4 feddans) venaient d’être cédés par la municipalité. Au total, 80 000 LE avaient été réunies, avec des dons du gouvernement britannique, du gouvernement égyptien, de grandes administrations et de simples particuliers. *“les élèves inscrites comprennent des jeunes filles venant de toutes les parties de l’Égypte, de Chypre, de Palestine, de Turquie et du Soudan. Le comité du collège aspire fermement à en faire le centre de l’éducation anglaise pour jeunes filles de tous les pays du Proche-Orient. A l’heure actuelle, les élèves de nationalité anglaise atteignent le 30 ou 40% du nombre total. Les jeunes pensionnaires de religion musulmane y viennent de plus en plus nombreuses.”*⁴³ En février 1938, le consul de France à Port-Saïd informa la légation de l’ouverture imminente, bien que plusieurs fois remise, d’une école élémentaire anglo-maltese. Le principe de séparation des clientèles y était bien observé. Ce sont les enfants maltais qui étaient visés, à la grande inquiétude des frères des Écoles chrétiennes, chez qui ils représentaient plus du quart des élèves⁴⁴. *“En effet, les parents anglais ont l’habitude d’envoyer leurs enfants en Angleterre dès l’âge de 10 ans, et préfèrent souvent les voir commencer leurs études dans une école française.”*⁴⁵ Un mois plus tard, Lord Lloyd présida aux cérémonies de la pose de la première pierre de l’école anglaise d’Héliopolis. Le gouvernement égyptien, des particuliers égyptiens, parmi lesquels le prince Mohammad Aly, la société d’Héliopolis, et bien sûr, le gouvernement britannique avaient répondu à la souscription de 25 000 LE recueillie par la National Bank.⁴⁶ Comme l’école de filles d’Alexandrie, l’établissement devait recruter sa clientèle dans la colonie britannique du Caire, mais aussi dans tout le Proche-Orient. Une véritable frénésie de fondations marqua d’ailleurs ce printemps 1938. En mai, Sir Miles Lampson, accompagné de son épouse et de l’évêque Gwynne présida la cérémonie de pose de la première pierre d’un nouveau bâtiment destiné à abriter l’école préparatoire de l’*English Mission College* de Koubba. Il était prévu d’y

⁴³. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), coupure de presse.

⁴⁴. L’école anglo-maltese connut un succès rapide. En janvier 1940, elle comptait 214 élèves. Dans les petites classes, sur 150 élèves, 88 étaient maltais, et 30 anglais.

⁴⁵. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), rapport du 14 février 1938.

⁴⁶. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), rapport de Pierre de Witasse, 14 mars 1938.

dispenser une instruction primaire et secondaire. Une annotation manuscrite du consul de France au Caire sur un article de *la Bourse égyptienne* qui rendait compte de la cérémonie signalait que c'était "une école très moderne groupant environ 300 enfants dont au moins la moitié musulmans." La légation de France observait non sans aigreur l'évolution des mentalités britanniques : "Maintenant qu'elle va être "l'alliée" de l'Égypte, l'Angleterre éprouve la nécessité d'appivoiser les Égyptiens, de les mieux connaître, ou simplement de les ignorer moins. L'idée qu'il va falloir les fréquenter, aller chez eux, les inviter chez soi commence à faire son chemin."⁴⁷

Le réseau des écoles britanniques s'étoffait grâce aux souscriptions locales et aux subventions venues de Londres. Il bénéficiait aussi des encouragements des autorités égyptiennes. Outre une participation financière, elles accordèrent en 1931 aux élèves ayant réussi l'examen de sortie du *Victoria College* — il s'agissait du *Oxford and Cambridge School Certificate Exmination* — une pleine et entière équivalence avec le baccalauréat égyptien, donnant accès à l'université égyptienne et aux emplois publics. Le réseau britannique demeurait néanmoins très élitiste. Orienté vers les universités anglaises, il tendait à substituer au "modèle français" un "modèle britannique". Dans l'esprit des autorités du Royaume-Uni, l'Égypte devenait le centre de formation des élites politiques des États récents du Proche-Orient qui accédaient progressivement à l'indépendance dans le cadre de traités d'alliance signés avec la Grande-Bretagne. A l'intérieur de ce système en gestation avancée, le rôle du *British Council* en Égypte, à l'image une fois encore de l'Alliance française, consistait à favoriser les passerelles entre l'enseignement gouvernemental et les universités britanniques.

Ses responsables déclinèrent poliment en 1937 les demandes qui leur étaient faites d'apporter une aide pédagogique à l'enseignement public égyptien : le *British Council* n'avait pas vocation à intervenir dans un système scolaire étranger ; il existait en Égypte des personnes très compétentes pour cela, que le gouvernement ne demandait qu'à mieux mobiliser. Dans l'enseignement supérieur en revanche, il prit le relais en 1938 d'une mission en voie d'extinction, qui ne prévoyait aucune bourse pour les diplômés du département d'anglais. Au

⁴⁷. *Ibid*, rapport du 2 octobre 1936.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

même moment, le gouvernement français offrait trois bourses d'un an — la presse égyptienne en annonçait cinq —, particulièrement avantageuses. Le *British Council* fut d'avis qu'il ne pouvait faire moins.⁴⁸ Au printemps suivant, il fit annoncer par voie de presse la création de prix institués par l'Ambassade d'Angleterre, dont les bénéficiaires seraient les meilleurs élèves de langue anglaise reçus chaque année au baccalauréat égyptien⁴⁹. La faculté de commerce n'était pas oubliée : un prix de 25 £ serait offert par Sir Miles Lampson au meilleur élève d'anglais aux examens de licence ; le Consul d'Angleterre annonçait également l'institution de quatre bourses de voyage à l'intention des meilleurs élèves de langue anglaise de la même faculté ; enfin, un prix de 450 £ serait réservé à un professeur égyptien de la faculté de commerce pour passer une année dans une école de commerce du Royaume-Uni, où il devrait donner des conférences et étudier les méthodes commerciales anglaises. La légation de France eut bien du mal à s'aligner sur une telle offensive. A cette même faculté, elle offrit des livres aux meilleurs éléments des cours de français. Le Crédit foncier, "*vaisseau-amiral des entreprises françaises en Égypte*"⁵⁰ fut associé à l'opération, à raison de deux volumes contenant chacun une obligation d'une valeur de 13 LE⁵¹. Dans le contexte de la fin des années trente, on ne saurait dire lequel des deux produits paraissait le plus menacé : l'obligation de cours — de français — ou le cours de l'obligation du Crédit foncier.⁵²

48. PRO-FO, BW 29, volume n°3, rapport de R.W.A. Leeper à Sir Miles Lampson daté du 30 novembre 1937.

49. Vingt-et-un lauréats recevraient un prix de 25 LE, dix de 15 LE, et dix de 10 LE.

50. L'expression est de Samir SAUL, *op. cit.*, p. 295.

51. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), rapport de Pierre de Witasse, 24 mai 1939.

52. Au delà du jeu de mots facile, il faut relever le caractère symbolique du message contenu dans ces deux sortes de prix. Le livre, donnée précieuse entre toutes aux "gens du Livre", réaffirmait auprès d'eux le primat des richesses culturelles sur les biens matériels. Il témoignait aussi du désir de fonder une véritable "communauté francophone" dans la mesure où il pouvait se ranger dans une bibliothèque, et y être exposé. L'obligation est le correspondant exact, dans le champ économique, de l'investissement éducatif dans le jeu social. Considérée comme un placement "de père de famille", on en récolte les produits sur le long terme. Moins sensible à la spéculation que l'action, elle est au contraire liée aux valeurs de travail, de mérite et de production de richesses.

L'une des réalisations les plus significatives du *British Council* à la fin des années trente fut la création des *British Evening Institutes* en 1938 au Caire et à Alexandrie. Leur succès foudroyant relégua l'école Al-Azhar de l'Alliance française au rang d'objet fossile. Celui de la capitale avait déjà en novembre 1939 une clientèle de 2 000 étudiants qui l'incitèrent à déménager dans des locaux plus vastes. Un succès similaire à Alexandrie conduisit le *British Council* à étendre son action à des centres de province inaugurés en octobre 1939 à Mansoura, Tanta, Zagazig et Assiout. Il envisageait d'y créer des cours préparant les examens *senior* et *junior proficiency* de l'université de Cambridge, ainsi que le *matriculation* de l'université de Londres, qui permettait d'y poursuivre des études⁵³. Une nouvelle visite de cinq jours de Lord Lloyd en Égypte en mai 1939 fut entièrement consacrée, en dehors d'une audience avec le roi Farouk, à l'inspection de tous les établissements d'enseignement britanniques, suivie d'une visite à la *Maltese Youth Association*.⁵⁴

Le marché éducatif qui s'ouvrait aux Britanniques en Égypte était considérable, et bénéficiait de l'envolée des effectifs de la décennie précédente. Il reposait en effet sur les élèves et anciens élèves de l'enseignement d'État égyptien, y compris ceux qui avaient pu échouer aux examens finaux ou arrêter leur scolarité en cours de route. Après une initiation à l'anglais, ou un contact plus prolongé avec lui, les cours du soir offraient une chance de perfectionnement, voire d'accès à un véritable bilinguisme. Au contraire, l'enseignement supérieur

Le "modèle français" et le "modèle anglais" tels qu'on les a définis rivalisaient en Égypte par les gratifications qu'ils offraient. Que les prix soient accordés en livres sterling ou en obligations du Crédit foncier convertibles en livres égyptiennes, ils renvoyaient en réalité à deux monnaies *fiduciaires*, fondées l'une sur le Trésor britannique et la crédibilité d'une association de l'Égypte au *Commonwealth*, l'autre sur la prospérité et la vitalité de l'investissement capitaliste libéral, et, de façon secondaire, sur la souveraineté de l'État égyptien et sur sa monnaie. Le "crédit" accordé à l'une ou l'autre valeur n'avait rien d'un "libre choix". Il était en quelque sorte conditionné par la filière linguistique choisie dès le début des études. On mesure à quel point ce choix initial était "total" et pouvait représenter un véritable "acte de foi". Le travail de Didier MONCIAUD sur "Le projet de la Piastre et Jeune-Égypte" (in *Entre réforme sociale...*, *op. cit.*, p. 113 à 127) montre bien l'acuité de ces questions dans l'Égypte des années trente, et l'avènement d'une "conscience économique nationaliste".

⁵³. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 176, Enseignement étranger (1889-1941), rapport de Pierre de Witasse, 10 novembre 1939.

⁵⁴. *Ibid*, rapport du 19 mai 1939.

français ne pouvait miser que sur une clientèle de minoritaires ou d'étrangers autour desquels l'étau commençait à se resserrer. La légation avait l'habitude de mettre à la disposition de *L'English Mission College* un examinateur pour les quelques élèves qui étudiaient le français. En février 1933, un professeur du lycée du Caire organisa un cours gratuit pour les militaires anglais préparant un examen pour devenir interprètes militaires de français. Un local fut mis à leur disposition à Bab-el-Louq. S'il convenait de préserver les "*excellentes relations entre les deux colonies*" et de maintenir le français dans son rôle d'élément de distinction sociale et professionnelle, on ne pouvait plus guère nourrir d'illusions sur ses capacités de développement. Un mois plus tard, Gaillard lançait une campagne de presse à la demande du Département sur le développement de l'enseignement supérieur en France et la fréquentation des universités françaises par des étudiants étrangers. Mais là encore, il restait prisonnier d'une clientèle traditionnelle, et ne misait que sur l'opportunité de circonstances permettant d'enlever aux universités allemandes une clientèle ashkenaze très troublée par l'arrivée au pouvoir du nazisme.

2. Au nom de la "nation égyptienne"

Les espérances nourries par l'Italie, la France et la Grande-Bretagne d'imposer leur langue comme ciment de la société politique égyptienne et de s'ériger eux-mêmes en maîtres d'œuvre de sa construction étaient largement induites par la configuration du champ scolaire héritée des années vingt. L'Italie était visiblement dans la posture la moins favorable. Si elle bénéficiait de l'aura d'un modèle de construction nationale autoritaire⁵⁵, elle ne pouvait plus guère exercer de souveraineté que sur ses nationaux et voyait se poursuivre le déclin de son rôle ancien de patronnage. Elle n'était plus guère en mesure de menacer le protectorat religieux de la France. Celle-ci avait certes pour elle le poids des

⁵⁵. Une formation italienne pouvait attirer quelques provinciaux impressionnés par la puissance du Duce ou intéressés par des frais de scolarité plus avantageux. C'est sans doute ainsi qu'il faut comprendre l'accroissement du nombre de garçons musulmans et coptes dans les écoles italiennes — la baisse globale du nombre de coptes ne concernait en réalité que les filles —, indice d'une certaine force du modèle dans la population égyptienne scolarisée. En revanche, la *Statistique scolaire* montre que les écoles italiennes faisaient l'objet d'une certaine désaffection de la part de toutes les minorités religieuses ou nationales — leur nombre diminua dans les écoles italiennes de 1933 à 1939.

notables et des élites liées au Palais, mais la Grande-Bretagne possédait l'incomparable atout du nombre et du vivier potentiel que représentait l'enseignement gouvernemental.

American dream et "Big Idea"

Cette filière d'État prenait une autonomie de plus en plus grande, mais faisait aussi l'objet de toutes les convoitises. Les propagandes américaine et allemande travaillaient sans nul doute à saper les bases des impérialismes français et anglais. Mais ce serait commettre une erreur que de les évoquer dans les seuls termes de la légation de France ou du haut-commissariat. Peut-être faut-il voir dans leurs succès moins une question d'influence que de positionnement : leurs prétentions à peser dans le jeu politique proche-oriental n'auraient guère eu d'écho si elles n'avaient rencontré les aspirations d'une classe moyenne égyptienne instruite soucieuse de renverser la donne des dominations "traditionnelles", ou la bienveillance de pouvoirs désireux de fonder leur légitimité sur de nouvelles bases. L'Allemagne et les États-Unis pouvaient apparaître comme des puissances "neuves", dénuées de prétentions directes en Orient. Leur action s'exerça selon des modalités et au nom d'idéologies très différentes. Elles avaient pourtant en commun une orientation vers des publics jusque-là délaissés par les missions européennes. Elles contribuèrent de ce fait à renforcer et à légitimer la démarcation existante entre égyptiens et étrangers. La pratique du "Grand Jeu"⁵⁶ se poursuivait dans l'Égypte des années trente ; mais ce sont les Égyptiens qui y tenaient le premier rôle.

Un réseau scolaire déjà très égyptianisé

Les missions américaines étaient à l'origine de la formation de la communauté protestante évangélique en Égypte comme dans l'empire ottoman. Leurs écoles virent s'accélérer au cours des années trente une évolution amorcée depuis le début du siècle vers une prise en charge des institutions par des

⁵⁶. L'expression est empruntée à Rudyard KIPLING. Elle désigne l'art de la manipulation pratiquée par les puissances occidentales pour asseoir leur influence en Orient. Cf. Henry LAURENS, *Le Grand Jeu, Orient arabe et rivalités internationales*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 5.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Égyptiens⁵⁷. La plupart des écoles élémentaires rurales (*Out station schools*) et des écoles missionnaires (*Mission schools*) au niveau du *markaz* étaient passées dès avant 1914 de l'autorité du "Board of Foreign Missions of the United Presbyterian church of North America" qui siégeait à Philadelphie à celle d'un synode local (*maglis al kenîsa*), par le biais d'une commission scolaire. La mission n'exerçait de contrôle direct que sur les centres principaux, et encore devait-elle tenir compte d'une commission éducative générale composée des sept directeurs des principaux établissements qui avait la haute main sur les bâtiments, les équipements, la nomination des enseignants et les examens.

La fin des années vingt marqua une époque de repli de l'autorité de la mission, aussi bien dans le Delta qu'en Haute-Égypte. En 1929, à l'exception du collège d'Assiout, elle ne contrôlait plus que quelques écoles élémentaires dans le Sa'îd. Livrées désormais à un financement local, la plupart des écoles "américaines" eurent tôt fait de se tourner vers la subvention du ministère de l'Instruction publique. La chose était facilitée par le fait que la plupart suivaient les programmes gouvernementaux dans le primaire et le secondaire. Au fil des années trente, l'imbrication entre l'enseignement américain et l'enseignement gouvernemental ne cessa de s'affirmer, remettant en cause le sens même des chiffres de la *Statistique scolaire*.⁵⁸ L'école pour filles de Zagazig fut la première à présenter ses élèves aux examens gouvernementaux en 1929, suivie par la majorité des autres, qui abandonnaient progressivement leurs diplômes spécifiques de fin d'études. Dans le collège pour filles du Caire, les élèves titulaires de leur diplôme d'établissement obtinrent d'accéder directement à la faculté des Lettres de l'université du Caire, ce qui les dispensait de passer le certificat de fin d'études secondaires (le *kæfæ'a*, qui marquait le terme de la troisième année secondaire).

La notoriété du réseau scolaire américain tenait moins à ses effectifs qu'à la présence au Caire d'une université, qui avait réussi à conquérir une certaine

⁵⁷. On trouvera une présentation informée de ces écoles dans l'ouvrage de Guirguis SALAMA, *op. cit.*, p. 138 et suiv., elle-même reprise en grande partie des ouvrages de WATSON (Philadelphie, 1898) et ELDER (Philadelphie, 1958).

⁵⁸. Girgis SALAMA donne des statistiques très supérieures à celles de la *Statistique scolaire* pour les écoles américaines, sans doute obtenues au ministère de l'Instruction publique.

autorité académique. Le *Department of Education* y était en particulier très dynamique. Lorsqu'il succéda à Russel Galt à sa tête en 1931, Amir Boktor était le premier égyptien à occuper un poste de responsabilité de ce niveau dans l'institution. Diplômé de l'université de Columbia et éditeur du *Journal of Modern Education* dès sa fondation en 1928, il dirigeait aussi depuis cette date la section gouvernementale de l'université, qui préparait aux diplômés égyptiens. En prise directe, dans ces fonctions, avec les hommes du ministère de l'Instruction publique, sa thèse, *School and Society in the Valley of the Nile*, publiée en 1936, contribua à faire de lui une référence sur les questions éducatives en Égypte⁵⁹. La même année paraissaient deux ouvrages de Russel Galt, devenu doyen de la faculté de Lettres et de Sciences, qui marquaient le terme de son séjour au Caire. Le premier, *The Effects of Centralization on Education in Modern Egypt*, pouvait se lire comme une mise en garde contre un contrôle trop rigide du système scolaire par le ministère ; le second *The Conflict of French and English Educational Philosophies in Egypt*, renvoyait dos à dos les principes éducatifs français et anglais en dénonçant les enjeux qui les opposaient dans la vallée du Nil. Entre ces deux pôles, l'Amérique se posait visiblement en "troisième voie".

Les limites d'un succès

L'université américaine lança en 1929 une grande campagne de recrutement dans l'enseignement gouvernemental égyptien, ainsi qu'en Palestine. Elle porta rapidement ses fruits jusqu'en 1931-32, et permit à l'institution de faire face dans un premier temps aux difficultés de la collecte de fonds en Amérique.⁶⁰ Ces trois brèves années de succès furent cependant marquées par des incidents à caractère religieux. Le 4 février 1930, la conférence publique que prononça le médecin vénéréologue Fakhry M. Farag dans un *Ewart Memorial Hall* comble, sur "l'égalité des droits entre l'homme et la femme" déclencha une vive réaction parmi les étudiants azharistes présents⁶¹. Le conférencier dénonçait le fait que les musulmans appliquaient plus volontiers les préceptes de leur religion concernant les femmes qu'ils ne mettaient de zèle à suivre d'autres règles tombées en

⁵⁹. Lawrence R. MURPHY, *The American University in Cairo, 1919-1987*, op. cit., p. 61 et 80.

⁶⁰. *Ibid.*, p. 63 et suiv, et p. 269 pour des statistiques détaillées.

⁶¹. *Ibid.*, p. 57 et suiv.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

désuétude ou enfreintes tous les jours. Le public faillit en venir aux mains. Pour ramener le calme, on fit appel aux forces de l'ordre. Mais dès le lendemain, la presse politique se déchaîna en première page contre le médecin et l'université américaine, obtenait son arrestation et sa mise en jugement. Il fut acquitté mais, très marqué par l'incident, mourut peu après. La surenchère des partis royalistes et libéraux dans la défense de la Communauté des croyants s'inscrivait dans un contexte marqué par la victoire écrasante du Wafd aux élections (décembre 1929) et les menaces judiciaires que son leader Mustafa Nahas arrivé au pouvoir en janvier faisait planer sur les ministres qui oseraient à nouveau porter atteinte à la Constitution.⁶² La défense de l'islam, slogan mobilisateur, leur permettait de se réclamer d'une légitimité traditionnelle, mais aussi de reconquérir une certaine popularité. En ce qui concerne l'université américaine, si elle contribua — non sans réticences — à financer la défense du conférencier, ce premier incident ne parvint pas à entamer la croissance de ses effectifs, qui s'affirma encore à la rentrée suivante.

Mais l'affaire de conversion qui défraya la chronique en février 1932 mit un terme à cette expansion. Bien que le jeune homme concerné eût abjuré le protestantisme et fût revenu à l'islam, parlementaires et journalistes s'emparèrent de la question. Dans une chambre des députés dominée par les partis royalistes et quelques transfuges du parti libéral — Le Wafd et le parti libéral avaient, depuis l'arrivée au pouvoir d'Isma'îl Sedqi et l'entrée en vigueur d'une nouvelle Charte constitutionnelle, boycotté les élections —, le premier ministre fut pris à parti. Le 23 février 1932, un député affirma que "*la plupart des écoles étrangères en Égypte ne constituent qu'un piège tendu à la jeunesse musulmane,*"⁶³ critiqua les facilités accordées aux missions, particulièrement en ce qui concernait l'acquisition des terrains sur lesquels elles construisaient leurs locaux et, faisant allusion aux capitulations, prétendit que si celles-ci jouaient en faveur des missionnaires "*l'Égypte n'aurait qu'à suivre les exemples de la Turquie et de la Perse*".

⁶². Cf. Victor ADM, *L'évolution nationale de l'Égypte*, op. cit., p. 85.

⁶³. Propos rapportés par Gaillard, ADN, Série Londres-Ambassade, volume n°408, rapport du 14 juin 1932.

Sedqi pacha répondit “adroitement”, selon l’avis de Gaillard, à l’interpellateur et aux autres députés qui avaient soutenu celui-ci. L’affaire de l’université américaine fut néanmoins de nouveau évoquée à la Chambre le 6 avril à propos de la vente à prix réduit d’une parcelle de terrain aux Frères de Ploërmel à Port Fouad. Un député, ‘Abd-el-Salæm Rafab pacha profita de l’occasion pour demander au gouvernement de contrôler l’enseignement donné dans les écoles étrangères et insista pour que l’arabe y soit considéré comme une matière essentielle. Aïmad Wælî el-Guindi demanda que des avantages analogues à ceux consentis par le gouvernement égyptien aux écoles étrangères fussent concédés aux musulmans qui voudraient construire des mosquées ou des écoles en Europe. Enfin, ‘Abd-el-‘Azîz Soufænî demanda la fermeture des écoles en cas d’essai avéré de conversion.

La thématique selon laquelle se déclinait l’offensive contre l’université américaine et les écoles étrangères rappelait étrangement les arguments développés depuis le début du siècle par les journalistes juifs ou certains membres du conseil de la Communauté israélite du Caire pour contraindre les notables à construire des écoles juives et leurs enfants à les fréquenter. Le journal *Al-Ahræm* publia le 27 juin 1933 un manifeste adressé par des grands ‘ulema-s d’Al-Azhar à la “nation musulmane”, contre la propagande des missionnaires chrétiens. Par la fondation d’écoles, d’hôpitaux ou d’hospices, ils attiraient à eux “*les miséreux et les malades.*”⁶⁴ Mais au delà de la partie la plus fragile de la communauté — certains journalistes juifs n’hésitaient pas à parler, on s’en souvient, de “dégénérés” —, les ‘ulema-s mettaient en garde les musulmans contre les périls que cette propagande faisait courir à l’Islam. Ils les adjuraient de ne pas tolérer que leurs enfants abandonnent leur religion, et compromettent leur salut éternel. Pour eux, c’est à la racine que le mal devait être éradiqué, c’est-à-dire qu’il fallait fonder des écoles, des hôpitaux et des hospices musulmans. Ils concluaient leur manifeste par un appel au gouvernement. C’était à lui “*de prendre les mesures administratives nécessaires pour sauvegarder la religion, et préserver les musulmans de l’emprise insidieuse des missions chrétiennes.*”⁶⁵

⁶⁴. “Revue de la presse et des questions musulmanes, compte-rendu analytique n°63 au 1^{er} et au 15 juillet 1933”, ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°73.

⁶⁵. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Le journal des frères Taqla accueillit quelques jours plus tard dans ses colonnes l'appel lancé par le grand quotidien libéral *Al-Sîæsa*, qui déclarait que *“le moment [était] venu pour tous les musulmans d'Orient et d'Occident de mettre un terme aux agissements des missions évangéliques en pays musulman, qu'il s'agisse de l'Égypte ou d'autres contrées.”*⁶⁶ Il publiait chaque jour des listes de souscriptions consenties en vue de combattre la *“croisade contre l'Islam”*. L'affaire avait, pour Henri Gaillard, un goût de déjà vu. Il y décelait une preuve supplémentaire de *“la susceptibilité ombrageuse de l'opinion musulmane,”*⁶⁷ qui devait inciter les missionnaires français à se montrer plus prudents. Pour lui, le clivage passait entre d'un côté les *“Égyptiens cultivés”*, qu'il appelle aussi dans son rapport les *“effendi-s”*, les *“Musulmans évolués”* voire *“les incroyants”* et, de l'autre, *“les 'ulema-s en perte d'influence”*, les *“masses profondément croyantes”* ou *“les musulmans les plus arriérés”*. En dépit du fossé qui les séparait, les *“maladresses”* des missionnaires pouvaient conduire les premiers à se montrer *“sincèrement solidaires”* de la *“xénophobie”* des seconds et les rendre *“agressifs”*. Il ne manquait à cette analyse, qui recoupait un clivage linguistique et un fossé de classe et qui reposait sur la conviction du bien-fondé de l'éducation laïque française, qu'une donnée : dans le conflit de légitimité qui opposait le Wafd et les libéraux au Palais, la solidarité qui pouvait relier les élites *“instruites”* — et donc bilingues — au reste de la population uniquement arabophone — y compris la majorité des *‘ulema-s* — n'était pas uniquement affective. Elle engageait surtout la légitimité des premiers à parler *au nom* des seconds.

Dans le sillage de la Grande-Bretagne

Le gage que le gouvernement d'Isma'îl Sedqi donna à l'opinion publique frappait l'un des maillons les plus faibles de l'enseignement étranger en Égypte, déjà largement engagé dans un processus d'égyptiannisation de ses cadres et d'association à l'enseignement gouvernemental. Mais il avait valeur d'avertissement pour toutes les écoles étrangères. La subvention du ministère de l'Instruction publique allouée à l'université américaine pour sa section

⁶⁶. *Ibid.*, extrait d'*Al-Ahræm* du 12 juillet 1933.

⁶⁷. ADN, Série Londres-Ambassade, volume n°408, rapport du 14 juin 1932.

gouvernementale fut suspendue jusqu'à "l'obtention d'une promesse écrite qu'elle respecterait la liberté religieuse dans son éducation."⁶⁸ Les effectifs chutèrent d'une centaine d'élèves à la rentrée suivante. S'ouvrit alors, pour l'établissement, une "période noire", propice au repentir et aux examens de conscience, que son fondateur, le pasteur Charles R. Watson qualifia "d'année zéro de l'université américaine".⁶⁹ Pris entre le dilemme de renoncer à la conquête d'un public musulman ou à la générosité de donateurs américains animés d'intentions essentiellement religieuses, il n'hésita pas longtemps. De retour des États-Unis à l'automne 1932, il annonça à ses associés que le temps des clarifications était venu. Les cours de morale furent maintenus, mais délaissèrent les questions théologiques au profit d'une plus grande insistance sur les comportements de la vie quotidienne.

De façon plus générale, c'est tout un état d'esprit qui était appelé à changer. La critique des méthodes missionnaires passées était radicale : "*Hélas, à l'égard de ce nationalisme naissant, que notre attitude de supériorité nordique est évidente! Comme nous sommes imbus de nos manières étrangères, de notre architecture, de nos formes d'organisation, de nos rituels, de notre hymnologie et de notre théologie!*"⁷⁰ Dans le discours que le président Charles Watson adressa aux missionnaires américains en 1934, la consigne était claire : les étrangers devaient abandonner leur prétention et leur morgue, et adopter "*un nouvel esprit de service, humble et déférent.*"⁷¹ Il reprit ces idées dans un opuscule publié à Philadelphie l'année suivante et destiné à soutenir ses efforts de *fundraising* en Amérique⁷². La thématique religieuse s'estompait au profit d'une argumentation davantage centrée sur les intérêts économiques à conquérir. Un "*pont d'amitié*" construit entre l'Égypte ou d'autres pays musulmans désireux de résoudre "*les nouveaux problèmes de ce nouveau jour*" et l'Amérique, forte de ses "*immenses ressources de savoir pratique et de dynamisme chrétien*", telle était la définition d'une "*Grande Idée*" pour l'avenir. L'université américaine au Caire en serait la pièce maîtresse.

⁶⁸. Cité par Lawrence R. MURPHY, *op. cit.*, p. 65.

⁶⁹. *Ibid.*, p. 71.

⁷⁰. Cité par Lawrence R. MURPHY, *op. cit.*, p. 73-74.

⁷¹. *Ibid.*

⁷². Charles R. WATSON, *What's the Big Idea ?*, Philadelphia, AUC, 1935.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Les premiers changements intervinrent dès le milieu des années trente, mais il ne faut pas en exagérer l'impact sur le public égyptien. À côté du cursus gouvernemental, un créneau était encore à prendre. Afin de combler les lacunes de l'enseignement britannique au Caire, l'université américaine prépara des diplômes donnant accès aux universités anglaises : ceux d'Oxford et Cambridge, que les élèves passèrent au *Victoria College* en 1934, furent abandonnés au bout d'un an au profit du *London University matriculation exam*. Le *Victoria College* craignait en effet la concurrence cairote, qui lui aurait retiré une partie de ses pensionnaires anglais. Il craignait peut-être aussi de voir remise en cause par le gouvernement la récente mesure d'équivalence de son diplôme de sortie avec le baccalauréat égyptien. Mais il est clair que par ce choix, l'université américaine s'intégrait au "modèle britannique" qui était en train de se mettre en place. Il est vraisemblable que la caution apportée par le haut-commissariat au projet de Charles Watson présentait l'intérêt d'offrir aux Britanniques à peu de frais un sondage en grandeur réelle sur les chances de succès d'une telle filière auprès d'un public égyptien. Elle fut en réalité la branche la plus dynamique de l'institution. Les effectifs dans cette filière triplèrent entre 1935 et 1940, alors que la section gouvernementale, qui ne put retrouver ceux de 1932, connaissait de fortes turbulences au gré des campagnes hostiles aux missionnaires.

Au niveau universitaire proprement dit, l'ouverture d'un cursus de formation aux métiers du journalisme en 1937 ne parvint pas à éviter la stagnation des effectifs. Pourtant, l'université américaine multipliait les opérations de séduction envers le public égyptien. La leçon de 1930 avait porté : les conférences seraient désormais payantes, afin de trier le public et de renflouer les caisses. Tout au long de la décennie, les intellectuels égyptiens les plus en vue se succédèrent dans l'*Ewart Hall* pour traiter de sujets économiques et sociaux qui faisaient assez souvent salle comble. L'université fut aussi à l'origine de plusieurs campagnes de santé publique, ou de subventions à des établissements de soin dans le pays. Elle fut également un pôle de diffusion de nouvelles technologies. Elle répliqua ainsi à une épidémie de méningite au Caire en 1932 en diffusant plusieurs cours magistraux par voie radiophonique. Ses locaux accueillirent de nombreuses manifestations culturelles et artistiques : Oum Kalsoum y donna une

série de concerts en 1937, produits par la radiodiffusion égyptienne et retransmis en direct de l'*Ewart Hall* dans tout le Proche-Orient.⁷³

Devenue un véritable centre culturel américain au Caire, l'université favorisa la pénétration de la production cinématographique américaine sur le marché égyptien. Avec l'avènement du cinéma parlant, la production française ne put rivaliser très longtemps avec ses concurrents anglo-saxons. Cela tenait à la mise en place à Hollywood d'un *studio system* habitué, depuis les années vingt, à tourner en série pour l'exportation et à y réaliser ses plus importants bénéfices⁷⁴. Les *Major* avaient en outre des méthodes commerciales dynamiques : "*Les Américains ont installé sur place, des bureaux de vente de films où les marchés sont passés au jour le jour, donc sans risque de perte au change, avec faculté pour les acheteurs d'écarter la moitié de la production. Les producteurs français exigent de leurs distributeurs l'achat en France de leur production intégrale qui comporte des œuvres injouables dans le pays.*"⁷⁵ Mais cela tenait aussi à la diffusion plus importante de l'anglais depuis une quinzaine d'années, appuyée sur le réseau scolaire gouvernemental.

La faible élasticité du marché du spectacle francophone avait conduit les films français, bien accueillis aux débuts du parlant, à quitter l'affiche. Elle était évidente dans le cas du théâtre. Les troupes théâtrales françaises faisaient moins volontiers le voyage au Caire depuis la dévaluation de la livre égyptienne, qui rendait l'opération moins lucrative. Seule la Comédie Française continuait ses tournées à l'Opéra royal du Caire. "*Mais son rayonnement est limité à une élite que l'on évaluait à peine, avant la crise générale du théâtre, à 2 000 personnes environ.*"⁷⁶

Les rapports français paraissent obnubilés par la concurrence de la langue anglaise, derrière laquelle ils voyaient essentiellement la main de l'Angleterre ou de l'Amérique. Les efforts de l'université américaine pour partir à la conquête

⁷³. Cf. Lawrence R. MURPHY, *op. cit.*, p. 73-87.

⁷⁴. Cf. Christian-Marc BOSSENO et Jacques GESTENKORN, *Hollywood, l'usine à rêves*, Paris, Gallimard, 1992.

⁷⁵. Rapport anonyme sur "l'influence culturelle française en Égypte", rédigé à Châtel-Guyon le 11 août 1935, ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n° 23.

⁷⁶. *Ibid.*

d'un public égyptien et les tensions que cela a pu susciter tendent à nuancer très fortement cette interprétation. Si les nouveaux émetteurs radiophoniques gouvernementaux du Caire et d'Alexandrie dépendaient bien de fonctionnaires britanniques, la plupart de leurs programmes étaient en arabe et, très secondairement en anglais. Les diplomates français découvraient avec un certain dépit que "*les Égyptiens qui n'apprécient, en général, que la musique orientale*"⁷⁷, délaissaient les postes européens à leur profit. Ces derniers n'étaient guère écoutés que par "*les colonies étrangères et le milieu, assez restreint, des égyptiens évolués.*" La faveur de ce public "de qualité" se portait désormais sur les émissions de Budapest et de Bucarest, "*dont les programmes musicaux sont très appréciés des européens et des minorités.*"⁷⁸ Décidément, l'Égypte, ou en tout cas la majorité de ses habitants, était de moins en moins "une partie de l'Europe"...

Une influence allemande ?

C'est dans l'apparition d'une "*malheureuse question juive*"⁷⁹ en Égypte que les Français virent le signe le plus probant de l'audience que rencontrait dans le pays la propagande nazie.

Dans l'optique des services français, les changements perceptibles dans la vallée du Nil ne pouvaient être imputables qu'à "*des souffles pernicioeux*" venus d'ailleurs. A la demande du poste diplomatique du Caire, alerté par un article du quotidien *Al-Muqattam* du 2 octobre 1936 qui signalait l'existence à Berlin d'une Société des "Jeunes musulmans", les services français dans la capitale du Reich menèrent une enquête. Celle-ci les conduisit à observer de plus près l'*Islamische Gemeinde* qui avait été fondée en 1922. Dirigée par un journaliste hindou, elle regroupait des intellectuels musulmans : des Hindous, des Persans, des Turcs, des Afghans, des Irakiens, quelques Marocains. Mais ce sont les Égyptiens qui y paraissaient les plus actifs. Cette société exerçait un certain patronnage sur les associations d'étudiants arabes et égyptiens, et relayait les efforts de l'Institut pour étrangers ou ceux de l'Office des échanges universitaires en vue de

⁷⁷. *Ibid.*

⁷⁸. *Ibid.*

⁷⁹. Lettre du directeur de l'Alliance israélite universelle de Tanta au Président de l'Alliance israélite universelle à Paris n°130, 18 juillet 1938, AIU, Égypte, IC 26.

“détourner” vers l’Allemagne “l’afflux des étudiants musulmans.” Elle entretenait les meilleures relations avec les associations d’étudiants ou d’enseignants allemands. Les professeurs étaient particulièrement bien accueillis par de fréquentes réceptions dans des familles de collègues et des visites dans des camps de travail ou autres organisations du Parti. Les uns et les autres avaient un terrain d’entente tout trouvé : “Il semble bien, d’après certaines discussions qui ont lieu au “Humboldt Klub” (Comité d’accueil pour les étudiants étrangers) que l’antisémitisme soit un trait d’union entre les adeptes du National-Socialisme et les jeunes intellectuels musulmans.”⁸⁰

A peu près au même moment, Sir Miles Lampson signalait au Foreign Office l’intensification de la propagande allemande au Proche-Orient, en Égypte et au Soudan en particulier, sous couvert d’activités journalistiques et commerciales. Il pensait qu’il y avait là une volonté manifeste de prise de contact avec des groupes “para-fascistes” d’Égypte, prélude à une action de plus grande envergure.⁸¹

Sans mésestimer la menace que pouvait représenter pour les positions françaises et britanniques la propagande nazie, il faut peut-être la ramener à de plus justes proportions. Les tentatives des universités allemandes de s’ouvrir plus largement aux étudiants égyptiens n’étaient pas nouvelles, et leur recrutement ne pouvait par ailleurs s’appuyer de façon stable sur aucun véritable réseau scolaire dans le pays. Les écoles allemandes se limitaient à cinq établissements et 454 élèves à la rentrée 1933⁸². Même si leurs effectifs, essentiellement égyptiens, enregistrèrent une progression jusqu’en 1936, ils demeuraient minimes par rapport à ceux des autres écoles européennes. En réalité, les importants moyens financiers mis à la disposition de la légation d’Allemagne depuis la fin des années vingt étaient investis dans la presse égyptienne de langue arabe, dans le “Bureau de Presse Orientale, agence télégraphique en contact étroit avec la Légation,”⁸³ ou dans des opérations de prestige, comme l’exposition d’art allemand qui eut

⁸⁰. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, Sous-série Affaires musulmanes, volume n°9, p. 121-124, lettre du poste diplomatique de Berlin au Département datée du 21 janvier 1937.

⁸¹ PRO, FO 407, volume n°221, rapport daté du 18 décembre 1937.

⁸². *Statistique scolaire, op. cit.*

⁸³. ADN, Série Londres-Ambassade, volume n°407, Rapport de Gaillard daté du 7 juin 1930.

lieu au Caire en février 1931 sous le patronnage du roi Fouad. Jusqu'en 1933, la propagande allemande se cantonna au domaine économique. L'indigence de son activité bancaire à Alexandrie et au Caire ne permettait cependant pas de considérer l'Allemagne comme un concurrent sérieux. Gaillard relevait en juin 1930 que son action s'était "*exercée jusqu'ici de façon très correcte à notre égard.*"⁸⁴

C'est après 1936 que les services français et britanniques semblent avoir pris conscience d'un véritable danger. Mais celui-ci tenait peut-être moins à l'intensification — bien réelle — de la propagande nazie qu'à l'évolution particulière d'une monarchie égyptienne en quête de légitimité et de soutien populaire. Cette mutation s'était amorcée dès la fin des années vingt. On a pu interpréter la mention explicite de la famille royale dans le décret-loi sur la nationalité de 1929 comme la réparation d'un simple oubli : sa nationalité égyptienne était affirmée dès le premier article, alors qu'il n'y était même pas fait allusion dans la première version de la loi, promulguée en 1926 et immédiatement remise en chantier à l'initiative du Wafd revenu aux affaires⁸⁵. Cet "oubli" pour le moins surprenant venait peut-être de ce que la question ne se posait pas en 1926, alors qu'en 1929, une "réponse" en forme d'affirmation devait anticiper qu'elle puisse même un jour être posée. La famille royale égyptienne et les élites turco-circassiennes qui gravitaient autour d'elle étaient d'origine allogène. Par rapport aux autres "minorités étrangères" qui partageaient avec elles un siècle d'histoire mêlée à celle de l'Égypte, seules leur religion et des alliances matrimoniales judicieusement choisies⁸⁶ les rattachaient davantage au pays. Le roi Fouad lui-même ne devait son trône qu'aux Anglais, à la destitution en 1914 du khédivé 'Abbas Hilmi et à la renonciation du fils de Hussein Kamel à sa succession.

L'expérience de gouvernement autoritaire qu'il conduisit de juin 1930 à novembre 1934 s'accompagna de la recherche d'un soutien populaire non-parlementaire, susceptible de promouvoir l'aspect "sultanien" de sa fonction. Les manifestations de '*ulema*-s hostiles à la politique discriminatoire du Wafd et du Parlement à l'égard des diplômés d'Al-Azhar faisaient de la vénérable université

⁸⁴. *Ibid.*

⁸⁵. Cf. F. ABECASSIS et A. KAZAZIAN, "L'identité au miroir du droit", *op. cit.*, p. 18.

⁸⁶. Cf. Henry LAURENS, "Élites et réforme dans l'Égypte du XIX^e siècle", *op. cit.*, p. 95.

l'allié objectif du Palais. La nomination d'un fidèle partisan du roi, le cheikh Al-Zawæhirî aux fonctions de recteur d'Al-Azhar en 1929, marquait une volonté de rapprochement, qui ne cessa de s'affirmer de part et d'autre dans les années trente et quarante. "Ainsi, Al-Azhar deviendra un bastion royaliste contre le Parlement wafdiste."⁸⁷ La question dynastique et la succession du roi Fouad trouvèrent une issue opportune en 1931 : l'ex-khédive renonçait à ses droits au trône contre une allocation annuelle de 30 000 LE. Surtout, en février 1932, le roi annonça son intention de fonder une Académie de langue arabe, qui aurait pour mission d'établir un dictionnaire, afin "d'adapter aux besoins nouveaux la pureté de notre langue."⁸⁸ Le modèle relevait peut-être de l'académie française, mais l'intention s'inspirait sans doute du célèbre discours de Fichte sur la nation allemande, conçue comme une unité linguistique. L'éducation du prince Farouk ne fut sur ce point pas négligée. Devenu roi à l'ère de la radio et des actualités cinématographiques parlantes, il resta, dans la mémoire égyptienne, le premier de ses dirigeants de l'époque moderne et contemporaine à s'être adressé au peuple dans sa langue. Plus qu'une véritable estime pour la langue arabe qu'il possédait mal, Fouad montrait qu'il avait perçu l'importance de la frontière linguistique induite par la configuration du champ scolaire. Fidèle à son souci d'équilibre entre un discours modernisateur et l'affirmation de sa souveraineté, il se posait en défenseur d'une nation de croyants et d'arabophones.

Les volumes de l'*Histoire de la nation égyptienne*, que le roi avait commandée à Gabriel Hanotaux parurent aux éditions Plon entre 1931 et 1935. Au moment même où le "modèle français" paraissait triompher et n'avoir jamais été aussi proche du Palais, celui-ci montrait son attirance pour d'autres systèmes politiques et d'autres formes de légitimation du pouvoir que le régime parlementaire. La propagande allemande, comme celle de Mussolini, intervenait à point nommé dans ce contexte particulier. En septembre 1933, les journaux égyptiens annoncèrent que la faculté de médecine de Berlin avait conféré au roi le titre de docteur en médecine *honoris causa*, en raison de son œuvre en matière d'hygiène sociale, en particulier contre les maladies contagieuses des pays chauds. Gaillard fut sensible à un certain changement de ton : "Les journaux qui

⁸⁷. Pierre-Jean LUIZARD, *op. cit.*, p. 531. Cf. également P.J. VATIKIOTIS, *op. cit.*, p. 328.

⁸⁸. Cité par Delphine GERARD, *op. cit.*, p. 276.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

dépendent plus ou moins du Palais, comme La Liberté font suivre cette nouvelle de commentaires élogieux pour tout ce qui se rapporte à la culture germanique. Le Roi Fouad d'ailleurs, n'a jamais caché ses sympathies pour les régimes autoritaires, et notamment pour les gouvernements italien et allemand. C'est très probablement à l'instigation du Palais que la presse égyptienne, après avoir violemment critiqué les mesures édictées contre les Juifs par le gouvernement hitlérien, a modéré ses attaques pour s'en tenir à de simples comptes rendus des événements qui se déroulent en Allemagne.”⁸⁹

Le ministre de France en Égypte avait bien senti le vent tourner. Le Palais n'était d'ailleurs pas seul en cause. La quête de légitimité d'une société politique formée "à l'occidentale" dans les écoles étrangères, la pression des nouveaux venus issus des écoles gouvernementales conduisait l'ensemble de la classe politique et intellectuelle égyptienne à défendre "la nation égyptienne", et à se réclamer des "valeurs" de la majorité de ses membres. Parmi les intellectuels, les observateurs s'accordent à relever que les années de crise économique et de guerre mondiale marquèrent un large repli des positions réformistes assumées dans la décennie précédente. Dans le choix même des sujets des œuvres de TMMaha Îusseïn, de Muïammad Îusseïn Îaykal, ou de Maïm°d 'Abbas al-'Aqqad, on constate un net glissement vers un retour aux sources de l'Islam, humanisme et romantique pour les uns, ou relevant pour d'autres de tentatives de montrer la rationalité sous-jacente de la Révélation.⁹⁰ La mémoire de l'Égypte pharaonique, qui avait trouvé son point d'orgue avec la construction du mausolée de Saad Zaghloul s'estompait au profit d'un questionnement sur la période arabe de l'histoire égyptienne. Dans un milieu politique largement discrédité par des scandales financiers qui éclaboussaient jusqu'au premier ministre, cette recherche se traduisait par des surenchères qui touchaient à la fois les formes du débat, les argumentaires et les représentations même de la nation. Manifestations d'étudiants, parades de jeunes en chemises vertes (du mouvement Jeune-Égypte) ou bleues (du Wafd) se succédèrent dans la deuxième moitié de la décennie. Au moment où s'amorçait en 1935 un retour à la vie parlementaire, "*des délégations*

⁸⁹. ADN, Série Londres-Ambassade, volume n° 408, rapport daté du 19 septembre 1933.

⁹⁰. Cf. P.J. VATIKIOTIS, *op. cit.*, p. 327, et Albert HOURANI, *Arabic thought in the liberal age, 1798-1939*, Cambridge, 1983, p. 333 et suiv.

d'étudiants posèrent à tous les leaders à tour de rôle la question de savoir s'ils étaient disposés à oublier leurs divisions et leurs querelles et à ne considérer que l'intérêt supérieur du pays. Cette enquête fut appuyée par des manifestations et des grèves, suivies de répression et d'incidents, mais la rue finit par imposer l'union aux chefs.”⁹¹

Les craintes que le nouveau “Cartel des oppositions”, rebaptisé “Front National” ne fût scellé au détriment des minoritaires et des capitulations étaient réelles et fondées. Mais c'est à travers le prisme des événements européens qu'elles se manifestèrent sur la place publique. L'arrivée au pouvoir de Hitler avait suscité une profonde émotion parmi les juifs d'Égypte. L'avocat Léon Castro et plusieurs associations juives appelèrent dès le printemps 1933 au boycott des produits allemands. Les nazis répliquèrent par un embargo sur le coton égyptien, ce qui eut pour effet de dresser contre les juifs du Caire et d'Alexandrie des exportateurs déjà malmenés par la crise. En octobre, Umberto Jabès, un juif italien (oncle paternel du poète Edmond) tenta de traduire devant les tribunaux mixtes le Comte van Meeteren, président du Club allemand, pour avoir diffusé un pamphlet antisémite. Il s'inscrivait dans une démarche similaire à celle de la communauté israélite de Suisse qui intentait au même moment un procès aux éditeurs des *Protocoles des Sages de Sion*, et parvenait à démontrer que le document était un faux composé et diffusé par la police secrète russe du début du siècle. En Égypte comme en Suisse, la justice était investie de la mission de dire le vrai. Mais les tribunaux mixtes n'avaient pas la légitimité des juridictions helvètes. Ils se déclarèrent incompétents en raison de l'absence “d'intérêt personnel” des demandeurs dans une affaire où seuls les juifs allemands avaient été attaqués.

“L'affaire” divisait profondément les milieux de minoritaires francophones, comme le rappelle Robert Solé dans son roman *Le Tarbouche*.⁹² On a pu dans le chapitre précédent mesurer à quel point les rivalités intercommunautaires pouvaient y être exacerbées. L'Égypte n'avait d'ailleurs pas attendu 1933 pour prendre connaissance des formes modernes de l'antisémitisme, nées avec l'affaire Dreyfus. Le déchaînement des passions avait conduit nombre

⁹¹. Victor ADM, *op. cit.*, p. 91.

⁹². Paris, Seuil, 1992, p. 217.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

de religieux catholiques et de congrégations à prendre le chemin de l'exil après l'arrivée au pouvoir des radicaux et les lois de 1901. Plusieurs pamphlets avaient été traduits en arabe dès le début du siècle par des maronites ou des membres des autres églises uniates⁹³. Les progrès de la francophonie au cours des années vingt permettaient d'avoir accès à cette littérature en version originale⁹⁴. C'est aussi au Caire que parut en 1927 la première traduction en arabe des *Protocoles des Sages de Sion*. Son succès fut immédiat, et les rééditions nombreuses jusqu'à aujourd'hui.

Pour les autorités françaises, et Gaillard en particulier, ces manifestations d'antisémitisme demeuraient moins graves que les risques encourus par une publicité trop grande qui leur serait faite. Dans une dépêche, il déplorait la participation de M^e Tores, avocat français, au procès Jabès aux côtés de Léon Castro. La France n'avait, selon lui, rien à gagner à voir "*un avocat français prendre part à un procès soulevé dans un but de polémique tapageuse.*"⁹⁵ Il analysa par la suite ce procès, habilement exploité par la propagande allemande, comme le point de départ d'une transformation de l'attitude des musulmans à l'égard des juifs d'Égypte. La provocation nazie aurait refermé sur eux un piège, qui menaçait un enracinement ancien dans le pays : par leur solidarité avec les juifs allemands, ils avaient en quelque sorte révélé leur caractère "internationaliste". De là à remettre en cause leur adhésion au mouvement national égyptien, il n'y avait qu'un pas, que beaucoup s'empressaient de franchir, notamment parmi ceux qui avaient des gages à donner sur ce point. La condamnation de Maurice Fargeon en février 1936 pour avoir publié en 1933 un livre intitulé *Hitler, tyran moderne* qui dénonçait les mesures discriminatoires à l'égard des juifs en Allemagne, est un indice indéniable de montée de l'antisémitisme d'État en Égypte dans les années trente. Le Ministère public égyptien avait retenu contre l'auteur le chef d'inculpation de "*diffamation à la*

⁹³. Bernard LEWIS, *Juifs en terre d'islam*, Paris, 1986, p. 210.

⁹⁴. Les archives de l'Alliance israélite universelle (Égypte, IC 22) ont conservé quelques exemplaires de tracts distribués au cours des années vingt racontant en français sous forme de bandes dessinées le martyr d'un enfant victime de meurtre rituel. L'histoire s'achève par la mise en place par Saint-Louis d'une politique discriminatoire à l'encontre des juifs.

⁹⁵. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, Sous-série Égypte, volume n° 103, rapport daté du 21 octobre 1933.

dignité d'un chef d'État étranger."⁹⁶ Il faut y lire une fascination certaine pour le modèle de construction nationale allemand du substitut qui avait rédigé l'arrêt, partagée par sa hiérarchie et nombre de ses compatriotes.

On doit néanmoins relever que les premières manifestations d'antisémitisme populaire furent d'emblée intimement liées à la question palestinienne. En octobre 1936, la grande grève qui avait débuté en avril dans la région de Tel-Aviv et de Jaffa marquait un temps d'arrêt sous la menace d'une répression britannique plus violente et la promesse d'une médiation des chefs d'États arabes (Irak, Transjordanie, Arabie). C'est précisément à ce moment que l'hostilité aux juifs revêtit en Égypte des formes d'expression plus ouvertes. On découvrit des menaces en arabe sur les murs du quartier juif de Port-Sa'ïd : "*Il faut chasser les Juifs et les persécuter, il faut verser leur sang pour aider nos frères palestiniens.*" Pour le chargé d'affaires français Roger Garreau, il y avait là "*les premiers symptômes d'un danger antisémite en Égypte.*"⁹⁷

La grande révolte palestinienne déclenchée en octobre 1937, réprimée par l'action conjointe des forces britanniques, de la Hagana et les attentats de l'Irgoun marqua un pas supplémentaire dans l'amalgame qui était en train de se réaliser entre la question palestinienne et la situation des juifs d'Égypte. La correspondance de M. Nassi, directeur de l'établissement de l'Alliance israélite universelle de Tanta évoque des distributions de tracts à la sortie de quelques mosquées, la diffusion d'affiches appelant au boycott des magasins juifs, des manifestations d'étudiants azharistes, et les prises de position de certains hommes politiques. Derrière tout cela, il dénonçait une habile propagande nazie et les ambitions de politiciens nationalistes. En réalité, les exemples qu'il donne montrent que la cible des attaques était plus large que la seule communauté juive, et que l'argumentaire soi-disant inspiré d'un discours nazi n'avait pas vraiment la race pour fondement, mais des implications matérielles parfaitement avouées. La propagande hitlérienne ne faisait en réalité que cautionner un sentiment plus endogène lié à la construction de l'État et à la mise en place de critères de démarcation entre nationaux et étrangers.

⁹⁶. Cité par Daniel LANÇON, *Jabès l'Égyptien, op. cit.*, p. 138.

⁹⁷. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, Sous-série Égypte, volume n° 103, p. 166.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

“Lors des dernières élections, certains partis qui voulaient conquérir le pouvoir s’attaquèrent à l’ancien cabinet qui comptait deux membres coptes très influents, les accusant d’avoir favorisé outre-mesure les Coptes aux postes administratifs ; des statistiques ont été publiées montrant que, dans certains départements, ceux-ci sont supérieurs en nombre aux musulmans qui forment, cependant, la majorité écrasante du pays. C’était là le signe visible qu’un vent d’intolérance commençait à souffler et que certains chefs intéressés, sous le couvert d’un nationalisme outré et d’un patriotisme aveugle, cherchaient à semer le trouble parmi les éléments composant la patrie égyptienne ; ils désignèrent à la haine publique d’autres victimes : les Juifs. Le grelot fut attaché par le “Siassa”, journal arabe paraissant dans la capitale. “Il existe, écrivit-il dernièrement, un peuple sans patrie, repoussé de partout, dont les membres veulent s’apparenter aux Occidentaux, mais qui ne sont que des Orientaux cachant leur origine. Ces gens doivent savoir qu’ils jouent un jeu très dangereux que nous ne tolérerons point”.”⁹⁸

Les juifs du Nil commençaient, certes, à ressentir le contre-coup des agissements de leurs coreligionnaires de Palestine. Mais, comme d’autres minorités “indigènes” auxquelles nombre d’entre eux entendaient encore s’assimiler, et dont la partie arabophone de la communauté était incontestablement très proche, ils étaient aussi appelés à payer l’adhésion inconditionnelle de leurs élites et de leur classe moyenne au “modèle français”. En décembre 1945, les services consulaires furent alertés par plusieurs chefs de communautés religieuses chrétiennes qui relevaient encore du protectorat religieux de la France. Ils avaient reçu une lettre de menaces d’un certain Muḥammad ‘Abdel Wæḷed TMan†æwî, qui leur demandait de collecter un tribut de 100 piastres par tête de tous les chrétiens mâles post-pubères vivant en Égypte. *“Versez le tribut en don, vous qui êtes dans l’abaissement et dans l’abjection.”*⁹⁹ Un bien cruel effet de boomerang ramenait vers les chrétiens occidentalises les menaces de violences ou de persécutions. Bien peu de choses en effet

⁹⁸. Lettre du Directeur de l’école de Tanta au Président de l’Alliance Israélite Universelle à Paris n°110, 29 avril 1938, AIU, Égypte, IC 26.

⁹⁹. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 142 : Protectorat religieux de la France (1920-1947)

distinguaient les juifs des autres “minoritaires”, si ce n’est que pour la plupart sans nationalité et “présumés égyptiens”, ils étaient peut-être les plus faciles à désigner à la vindicte publique. Les uns et les autres, grâce au “modèle français”, avaient connu une promotion qui les avait fait sortir du rôle qui leur était traditionnellement dévolu dans une société musulmane. Même s’ils étaient loin d’avoir été également partagés par tous, les fruits de cette promotion avaient en partie été redistribués dans un cadre communautaire. Ils conféraient aux communautés et à leurs institutions une visibilité inédite et à bien des égards insupportable à ceux qui en étaient exclus.

Sans doute un discours antisémite avait-il pu émerger en Égypte au cours des années trente parce qu’il était légitimé par les pratiques de l’Allemagne nazie, mais celle-ci n’était pas la seule à l’attiser. Il pouvait aussi rencontrer l’oreille bienveillante de certains responsables ou clients de l’enseignement français, et pas seulement dans les écoles catholiques. On ne saurait affirmer que la force de ce sentiment en Égypte reposait sur le seul partage inégalitaire de l’accès à l’instruction et au “modèle français”. Il n’en demeure pas moins que la montée de l’antisémitisme était la première brèche ouverte contre le modèle trans-communautaire porté par la France, qui en était pour certains la cible véritable et sans doute un objet plus réel de ressentiment qu’une adhésion — demeurée limitée — des juifs d’Égypte au sionisme ou une animosité particulière des Égyptiens à l’encontre du judaïsme.

II. DISCOURS ET ENJEUX DE REFORME (1929-1935)

La montée des nationalismes européens, l’importation sur le marché scolaire égyptien de modèles alternatifs au “modèle français” et l’arrivée à maturité d’un enseignement gouvernemental qui lançait sur le marché du travail ses premières promotions massives de diplômés depuis l’après-guerre se conjuguèrent pour “jouer à la baisse” la cotation de l’enseignement du français en Égypte. Les autorités françaises furent ainsi contraintes d’envisager des réformes qui entérinaient cette perte de crédit du “modèle français”, tout en évitant de les présenter comme des dévaluations.

Mais la manière dont fut posée la question des réformes trouvait son origine dans des inquiétudes spécifiquement françaises. Les affaires de conversion avaient montré qu’une adhésion trop forte de leur clientèle à ce

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

modèle pouvait avoir des effets pervers. Diplomates et chefs d'établissements réalisèrent qu'une sorte de retour de balancier vers l'arabe, conçu comme une métonymie de l'Égypte, était nécessaire pour restaurer un équilibre rompu, et estomper la frontière qui achevait de se mettre en place entre des filières de formation françaises et égyptiennes. Ils purent y croire tant que dura la suspension de la constitution de 1923. A cet égard, l'année 1935 marque une véritable rupture et le moment réel d'une dévaluation contrainte.

Parce qu'ils étaient les plus proches de l'appareil d'État français, l'École française de Droit et les établissements de la Mission laïque furent, parmi les établissements qui relevaient de la mouvance française, ceux où la nécessité d'une réforme fut ressentie avec le plus d'acuité. Ils étaient aussi en Égypte les plus exposés. Les juristes francophones étaient concernés au premier chef par la lutte contre les capitulations et les tribunaux mixtes. D'un point de vue politique, il s'agissait pour l'État égyptien d'accéder à une pleine souveraineté. D'un point de vue social, se livrait un combat contre des privilèges auxquels seuls pouvaient prétendre ceux qui avaient les moyens intellectuels et financiers de passer pour étrangers et de "cacher leur origine orientale". Les deux campagnes, menées conjointement et liées de façon indissoluble, imposaient une réponse institutionnelle forte de la part de l'école qui préparait aux professions des juridictions mixtes.

Les responsables de la Mission laïque n'avaient quant à eux pas perdu leur objectif initial d'attirer des élèves coptes et surtout musulmans, désormais considérés comme les seuls véritables garants d'un enracinement durable du français en Égypte. Les affaires de conversions semblaient démontrer que les lycées du Caire et d'Alexandrie, attachés à la laïcité, étaient les mieux placés pour y parvenir ; mais elles laissaient aussi entrevoir, de façon confuse, qu'ils pourraient un jour ou l'autre devenir la cible directe des attaques. Au fil du temps et à mesure que les effets de la crise économique se faisaient sentir, on commençait à mesurer toutes les conséquences d'une orientation des élèves vers des diplômes français dont l'arabe était pratiquement absent. Non seulement cela menaçait leur enracinement en Égypte, mais cela rendait obsolète le rôle

d'interfaces que leurs parents avaient pu remplir jusqu'alors¹⁰⁰, et nourrissait même une concurrence "étrangère" difficilement acceptable aux titulaires des mêmes diplômes français en métropole. Plus qu'un pas en direction de l'Égypte, qui est l'aspect sous lequel elles se présentèrent, les réformes initiées par l'École française de Droit et la Mission laïque apparaissent comme des tentatives de retour à un ordre "naturel" des choses, par l'intégration des "Égyptiens cultivés" à l'ensemble composite des "Orientaux" dont il s'agissait aussi de contenir les prétentions.

1. Le baccalauréat, talon d'Achille du "modèle français"

L'absence de reconnaissance du baccalauréat français par les autorités égyptiennes était le point faible le plus évident des écoles françaises en Égypte depuis le début du siècle. Les tentatives pour aboutir à un rapprochement des cursus et obtenir une équivalence de ce diplôme avec son homologue égyptien durent en réalité se porter sur deux fronts, l'un à Paris, l'autre au Caire.

La réforme des études secondaires de 1902 avait posé le principe d'un baccalauréat français "moderne", l'étude du grec et du latin devenant facultatives dans l'une des quatre filières mises en place à partir de la classe de seconde. Le poids des études classiques demeurait néanmoins considérable. L'Institut français d'archéologie orientale, éminent conservatoire des langues anciennes, délégua dans les jurys d'Alexandrie plusieurs examinateurs, au point que la baronne de la Grange pouvait dire à son propos en 1920 : "*Cet institut en dehors des fouilles qu'il opère pour notre pays ne fait qu'un avec l'Université française d'Alexandrie où tant de jeunes gens passent le baccalauréat.*"¹⁰¹ D'un point de vue strictement formel, son affirmation était erronée : le baccalauréat français d'Alexandrie n'avait "*que le caractère d'examen d'équivalence du grade de bachelier.*"¹⁰² Un certain nombre de formalités supplémentaires étaient nécessaires pour s'inscrire

¹⁰⁰. Ce rôle de traducteurs, et de passage obligé de la diplomatie et des affaires était en train de s'achever. C'était là tout l'enjeu de la politique des écoles musulmanes, qui tendait à supprimer un intermédiaire dans la chaîne de communication. Par ailleurs, la mise en place des mandats rendait moins nécessaire une politique des minorités, qui n'avait plus désormais de sens qu'à l'intérieur des frontières des États.

¹⁰¹. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°15, p. 102.

¹⁰². ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°159, dossier Équivalence des baccalauréats français et égyptien, rapport de M. Berget à la légation de France, daté du 18 janvier 1932.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

dans une université française, mais elles n’avaient rien d’insurmontable. Le modèle des humanités classiques apparaissait toutefois bien pesant. En décembre 1925, Gaillard transmet au Département la protestation des chefs d’établissement français, demandant de bien vouloir dispenser les élèves préparant le baccalauréat de l’étude du grec rendue obligatoire jusqu’en troisième par des décrets récents du ministère de l’Instruction publique : les “orientaux” maîtrisaient déjà mal le français ; ils étaient majoritairement désireux d’apprendre l’arabe, et l’arabe étant jugé plus difficile que n’importe quelle autre langue étrangère enseignée en France, les élèves risquaient d’être découragés par la charge de travail, se détourner des cycles secondaires classiques au profit d’un enseignement spécial ou professionnel, ou pire, “*se diriger vers le diplôme égyptien du gouvernement local.*”¹⁰³

C’est seulement en 1931 que l’hypothèque française fut levée : une réforme des programmes et instructions du baccalauréat français accorda une plus large place à l’enseignement des langues vivantes au détriment des langues anciennes. Le lycée du Caire, qui connaissait depuis 1929 les grandes lignes du projet, trouva dans cette mesure une raison supplémentaire de poursuivre les efforts engagés pour développer l’enseignement de l’arabe. Il n’était, jusqu’à présent, pas allé bien loin dans cette voie : cela faisait à peine un an que fonctionnaient en classe de neuvième de véritables “cours” — obligatoires — au lieu des “classes” — optionnelles — mises en place en 1925. Mais la véritable incitation à solliciter une mesure d’équivalence ne venait pas de France. La même année, le gouvernement égyptien accorda au *Victoria College* l’équivalence de son diplôme de sortie avec le baccalauréat égyptien. Outre le fait que les candidats à cet examen étaient dix fois moins nombreux que les candidats au baccalauréat français, cette dérogation à la loi du 10 avril 1897 accordée au seul diplôme britannique avait été permise par un aménagement technique des modalités d’examen : les sujets venaient comme auparavant d’Angleterre, mais les copies étaient désormais expédiées par valise diplomatique pour y être corrigées. Cela permettait d’afficher un respect des exigences de la loi, mais celui-ci était très formel : les candidats déclarés admissibles passaient les épreuves orales sur place,

¹⁰³. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n° 40, Rapport du 10 décembre 1925.

et les examinateurs restaient des enseignants de leur établissement, institués en commission d'examen par les universités britanniques.

Une autre donnée technique était beaucoup plus difficile à parer pour les français : le niveau des études d'arabe au *Victoria College* pouvait soutenir la comparaison avec un établissement secondaire égyptien, ce qui était loin d'être le cas des sections françaises des établissements laïcs ou religieux. Dès l'origine, les responsables de la cellule d'examens d'Oxford et de Cambridge en Égypte, soutenus en cela par Lord Cromer, s'étaient efforcés de faire reconnaître la langue arabe comme matière d'examen à part entière¹⁰⁴. Il ne faut sans doute pas se faire trop d'illusions sur le niveau en arabe des élèves du *Victoria College*. Si des cours de traduction mutuelle entre le français, l'arabe et l'anglais y étaient assurés, pour les responsables de l'établissement comme pour le roi Fouad, la promotion de la langue arabe servait avant tout de caution et d'instrument de propagande pour maintenir ou accroître des effectifs menacés par la crise. Le 6 août 1938, *Le Journal d'Égypte* annonça que l'enseignement de l'arabe serait intensifié au *Victoria College*, et que son proviseur, M. Reed, avait demandé au ministère de l'Instruction publique de désigner deux professeurs d'arabe qualifiés. L'effet d'annonce s'accompagnait de la reconnaissance implicite d'un niveau médiocre : si de telles mesures étaient prises, c'est que l'établissement devait en avoir bien besoin. Les choses étaient plus claires du côté du réseau français, en tout cas dans les sections françaises : de l'aveu même de M. Berget, proviseur du lycée du Caire, "*c'est à peine si nos candidats au baccalauréat atteignent effectivement en arabe le niveau de la 2^{ème} Secondaire égyptienne (5^{ème} A ou B chez nous).*"¹⁰⁵ En pratique, les bacheliers devaient, pour pouvoir s'inscrire à l'université du Caire, passer un examen d'équivalence qui leur demandait encore deux ou trois années d'études.¹⁰⁶ Si l'on y ajoutait l'année de philosophie, qui rendait déjà le cursus français plus long que la filière secondaire égyptienne, on comprend que le clivage institutionnel entre les baccalauréats français et égyptien était de nature à décourager les meilleures volontés.

¹⁰⁴. Cf. Girgis SALAMA, *op. cit.*, chapitre 7.

¹⁰⁵. Rapport cité de M. Berget.

¹⁰⁶. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°5, lettre du secrétaire général de la Chambre syndicale française de la presse filmée à M. Garreau, chargé d'affaires, datée d'avril 1937.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

La concession faite par les autorités égyptiennes au *Victoria College* avait “ému nombre de nos chefs de famille égyptiens”¹⁰⁷ ; elle incita les responsables de l’enseignement français à tout faire pour revendiquer un traitement similaire. Mais ce n’est pas la légation qui monta en première ligne sur la question. Gaillard préférait une caution égyptienne inattaquable. On ne saurait affirmer qu’il fut à l’origine de l’article du “Docteur Tewfiq Salit, de l’université de Paris”, paru dans *Al-Ahrâm* le 5 décembre 1931 sous forme de courrier des lecteurs pour défendre le baccalauréat français. Il est clair en tout cas qu’il n’était pas mécontent de voir la cause prise en charge par quelqu’un qui se présentait comme un ancien élève du *Victoria College* et du Lycée français, et avait sans doute poursuivi une scolarité à l’École française de Droit. L’auteur se félicitait de cette mesure, mais plaidait avec véhémence pour que cette équivalence soit étendue au baccalauréat français, préparé par le Lycée, les collèges des Frères et des Jésuites¹⁰⁸. Il faut tout d’abord relever le formalisme juridique de son argumentation. Le baccalauréat, premier grade de l’université, ouvrait à son titulaire tout le marché de l’empire français. Contrairement aux diplômes de fin d’études secondaires délivrés par telle ou telle école — ou même au *Kæfæ’a* égyptien, première partie du baccalauréat, valant certificat de fin d’études secondaire —, ce n’était pas “un diplôme scolaire, mais un diplôme délivré par le ministère de l’Instruction Publique français et qui accorde au médecin, à l’ingénieur, le droit de pratiquer sa profession dans les terres et les colonies françaises sans condition et sans restriction.”¹⁰⁹ Par ailleurs, seule une lecture limitative de la loi du 10 avril 1897 pouvait priver le baccalauréat français d’une équivalence avec le diplôme égyptien. Les copies étaient certes corrigées sur place, mais, comme au *Victoria College*, les épreuves venaient de métropole par valise diplomatique¹¹⁰. Les

¹⁰⁷. Rapport cité de M. Berget.

¹⁰⁸. Il ne mentionne aucune école de filles, alors que certaines préparaient le baccalauréat. Il est clair que dans la pensée de l’auteur, elles ne pouvaient être investies d’aucun enjeu politique, alors que celui-ci était central pour les écoles de garçons.

¹⁰⁹. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°159, dossier Equivalence des Baccalauréats français et égyptiens.

¹¹⁰. Les sujets du certificat d’études primaires étaient envoyés par le service des examens de la Direction de l’enseignement primaire à la préfecture de la Seine. Les sujets du baccalauréat étaient choisis par l’Office du Baccalauréat de l’académie de Paris. Les sujets des examens

écoles françaises présentaient même selon lui une meilleure garantie d'impartialité, puisque le jury était extérieur aux établissements.

Le faible niveau de connaissance de l'arabe littéraire n'était visiblement pas un problème pour le docteur Tewfiq Salit. Il lui suffisait de relever que l'arabe faisait partie des matières du baccalauréat français dans sa première partie. Pour la seconde partie, il n'en fait pas mention. La chose n'avait sans doute pour lui guère d'importance : cette classe terminale était une année d'orientation entre des sections de philosophie ou de sciences, et préparait l'accès à l'université. Dans aucune des deux sections, la langue arabe ne pouvait avoir à ses yeux de rôle essentiel. Sa conclusion était un morceau de bravoure à la gloire du baccalauréat français. Il faut se garder d'y voir une simple flagornerie, et bien mesurer à quel point le parcours scolaire de l'auteur pouvait induire une telle prise de position. Elle témoignait en réalité d'une conviction profondément ancrée chez tous les promoteurs du "modèle français" : *"On ne peut donc comparer aucun Diplôme scolaire au Baccalauréat des Collèges français, que ce soit en France, ou au dehors. Ainsi, ni le "Matmat" allemand, ni les "School Certificates" des écoles américaines et anglaises, par exemple, ni le baccalauréat égyptien ne peuvent être mesurés au baccalauréat français. Celui-ci, en effet, embrasse toutes les connaissances, et prépare l'élève à toutes les branches de l'activité ; de telle sorte qu'il puisse choisir celle pour laquelle il penche, sans ignorer les autres connaissances utiles à l'homme dans la pratique de n'importe quelle profession, au cours des combats de sa vie. Ce baccalauréat a sa valeur. Il est enseigné à nos jeunes gens depuis un demi-siècle environ ; et parmi ceux qui en sont titulaires, il y en a qui sont à la pointe de l'actualité. Il mérite davantage que tout autre diplôme ; qu'il soit au moins reconnu au même degré qu'un autre. Je suis sûr que mes condisciples du Collège Victoria et du Lycée uniront leur voix à la mienne pour encourager ces professeurs qui ont sacrifié leur repos et se sont éloignés de leur pays pour venir répandre parmi nous leur science et leur littérature."*¹¹¹

A l'image du rôle qui était le sien en France depuis le XIX^e siècle, le baccalauréat français était parvenu à s'imposer en Égypte comme un "brevet de

commerciaux venaient de la Direction générale de l'enseignement technique du ministère de l'Éducation nationale.

¹¹¹. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

notabilité”. Il valait moins par les contenus spécialisés qu’il pouvait délivrer que par le caractère généraliste de sa formation. Celle-ci devait rendre le jeune bachelier apte à embrasser tous les aspects de la vie économique, scientifique, artistique, juridique et sociale, parce qu’il serait lui-même appelé à les gérer. En garantissant plus longtemps qu’aucun autre diplôme passé en Égypte l’éventail des choix de carrière, il s’imposait, dans l’esprit de ses titulaires français ou “orientaux”, comme le lieu de rencontre privilégié de toutes les notabilités citadines, le point de convergence et d’équilibre des aspirations les plus contradictoires. Plus encore que l’École française de Droit, appelée à enseigner aux meilleurs d’entre les bacheliers comment *faire régner la justice*, il constituait le véritable ciment des écoles françaises, laïques ou religieuses. Le baccalauréat français avait ramené sur la terre des pharaons, où l’on pouvait encore admirer l’une des sept merveilles du monde l’idéal de la cité antique défini depuis *La naissance de la tragédie*, comme l’harmonie des contraires¹¹². Confronté depuis le tournant du siècle à l’anglicisation du réseau gouvernemental et à l’hostilité de la Grande-Bretagne, sa réussite en Égypte, et notamment à Alexandrie, tenait du miracle ; et c’est à ses qualités intrinsèques qu’il fallait sans doute attribuer cette pérennité. Son “âge d’or” était pourtant révolu : “*L’esprit national, excité ou réveillé par les événements des dernières années a amené ces colonies à ne plus se contenter, pour l’éducation de leurs enfants, des établissements français, où l’enseignement, par son esprit même, parce qu’il convient à la formation des intelligences les plus diverses et des caractères les plus opposés, ne peut satisfaire toutes les exigences des jeunes patriotismes.*”¹¹³

Le poids des représentations était peut-être le premier obstacle à surmonter pour réformer véritablement ce diplôme. En mettant l’accent sur la langue arabe pour tenter d’obtenir une équivalence avec le baccalauréat égyptien, le baccalauréat français risquait de rompre de lui-même l’équilibre qu’il avait incarné, et donner l’impression de se commettre avec un “jeune patriotisme”. Contraint par les logiques du marché à quitter son piédestal, le “modèle français” entrait dans “l’âge d’argent”. Comme en réponse à Paul Valéry ou à Oswald

¹¹². L’ouvrage de Friedrich NIETZSCHE date de 1872.

¹¹³. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1901-1939, rapport de J. Lozach daté de mars 1933.

Spengler, la "civilisation" française en Égypte quittait les rivages dorés de la Grèce classique, de la Ligue de Délos et des statues chrysléphantines pour entrer de plain-pied dans une époque hellénistique qui n'était plus l'âge des cités, mais celui des peuples barbares plus ou moins hellénisés, des diadoques et des épigones.

2. La Mission laïque, fer de lance de "l'égyptianisation"

Une réflexion précoce

La Mission laïque n'attendit pas la réforme des programmes secondaires français pour se lancer, au début de 1929, dans une réflexion "*sur l'adaptation de notre enseignement secondaire aux conditions locales*"¹¹⁴ dans tous les pays où elle était implantée, en Égypte, en Syrie et en Grèce. "*Au Caire en particulier, il est évident que l'idéal à réaliser est une véritable culture franco-arabe, où le génie particulier de notre langue et de notre civilisation doit s'adapter à celui de la langue de l'Égypte.*"¹¹⁵ Deux choix essentiels découlaient de ces nouvelles orientations. Il s'agissait d'abord de renforcer l'enseignement de l'arabe, conçu comme "*un instrument de culture*", et remplissant, selon les sections, le rôle du latin ou de la première langue vivante. Il s'agissait en second lieu d'user de tous les moyens possibles pour "*donner à nos élèves une connaissance complète du pays qu'ils habitent, de son histoire particulière et de sa civilisation propre.*"¹¹⁶ En histoire et géographie comme en sciences naturelles, les séances hebdomadaires de direction d'études, qui existaient depuis 1925 devaient servir cet objectif.

Les propositions détaillées de programmes pour ce créneau horaire, de la classe de sixième à celle de philosophie, balayaient l'histoire de l'Égypte de l'antiquité à l'époque contemporaine. Mais les points sur lesquels les professeurs devaient insister étaient révélateurs d'un état d'esprit et des finalités pratiques et idéologiques de cet enseignement. On aurait pu imaginer que la classe de sixième donne lieu à une célébration de la mémoire de Champollion, aux premiers

¹¹⁴. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française, circulaire datée du 5 janvier 1929.

¹¹⁵. *Ibid.*

¹¹⁶. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

apprentissages d'une écriture que le "génie français" avait redécouverte. Mais les monuments pharaoniques étaient simplement appelés à servir de lieux d'excursion et de modèles aux cours de dessin. L'égyptologie savante était une chasse gardée française, dans laquelle les "Orientaux" n'avaient qu'un rôle subalterne à jouer. Ils étaient là pour lui servir de main-d'œuvre et d'appoint éventuel pour les relevés d'inscriptions ou de fresques, ce qu'ils étaient incités à faire dès l'enfance. Il était en revanche recommandé, en histoire grecque, de réserver une place particulière à l'étude "*de la période alexandrine*". On ignore quelles limites chronologiques lui étaient imparties ; à vrai dire, cela importait peu. Le propre de toute "période" était de rendre compte d'une oscillation entre les sommets de la gloire et les profondeurs de l'oubli ; appliquer ce concept à la ville cosmopolite suffisait à montrer que l'Alexandrie contemporaine était bien la résurrection de la Cité antique.

Dans le sillage de Bonaparte et de Muḥammad 'Alī, considérés en classe de seconde comme le point de départ de "*l'histoire locale*", une attention particulière devait être apportée à la géologie, à l'hydrographie et aux aménagements hydrauliques de la vallée du Nil. L'histoire de l'Égypte antique devait à nouveau être évoquée à ce niveau, aux côtés de "*la civilisation hébraïque, surtout depuis la diaspora jusqu'au mouvement sioniste actuel*."¹¹⁷ Enfin, en classe de philosophie, le programme d'histoire devrait compléter l'étude des institutions françaises par une étude parallèle des institutions égyptiennes. L'Égypte devrait trouver sa place parmi "*les principales puissances économiques et financières du monde*", et son étude de ce point de vue remplacer celle de la Suisse ou des États danubiens. La démocratie libérale, source de prospérité économique, tel était le *credo* du "modèle français" adapté à l'Égypte. Chacune des communautés qui formait l'ossature du public de la Mission laïque était appelée à puiser dans l'histoire du pays les éléments constitutifs de son identité, mais aussi à rester à sa place, quitte à devoir prendre un jour "le train de Jérusalem"¹¹⁸ : "*Loin de songer à déraciner moralement nos élèves, nous devons*

¹¹⁷. *Ibid.*

¹¹⁸. L'expression renvoie à l'ouvrage de Gilles PERRAULT, *Un homme à part, op. cit.*, p. 91. Elle est employée ici pour rappeler que l'on vivait, en 1929, dans un monde ouvert, où Jérusalem était l'une des destinations de la gare centrale du Caire, et où les aller-retours étaient possibles ; elle préfigure aussi le verdict du même auteur sur la panique provoquée par l'avancée des

chercher au contraire par le moyen de notre civilisation et de nos idées françaises à leur faire mieux comprendre l'évolution de leur patrie, l'Égypte, et les préparer à y exercer un jour leur activité matérielle et morale dans les conditions les plus efficaces et les plus méritoires.”¹¹⁹

En finir avec l'assimilationnisme

La réflexion engagée par la Mission laïque au tournant de la décennie concernait en réalité moins un rapport entre le lycée et “les Égyptiens” que les relations entre l'institution et ses clients “orientaux”. On a évoqué à plusieurs reprises les différentes acceptions du terme “Égyptien” à cette époque dans les sources françaises. Une définition commençait à peine à s'imposer : celle du droit, qui découlait de la loi sur la nationalité. Mais elle conservait des ambiguïtés et interférait avec des représentations usuelles mettant l'accent soit sur la matrice communautaire (musulmane et copte), soit sur un indigénat revendiqué positivement par un usage exclusif de la langue arabe, ou au moins un autre regard sur elle. Du point de vue des écoles françaises, les “Égyptiens” étaient un public à conquérir ; les “Orientaux” une clientèle déjà acquise. A tel point qu'au vu des progrès de la langue française, il s'agissait avant tout de leur rappeler la démarcation entre eux et les Français, mise à mal par les entreprises de conversion des missions religieuses. On ne retrouvait, en fait, que l'avatar d'un vieux débat franco-français, dans lequel la Mission laïque entendait pousser le plus loin possible son avantage. Au conseil d'administration du 3 juillet 1930, le secrétaire général de l'association Edmond Besnard évoqua l'affaire du collège Sainte-Marguerite* et la concurrence nouvelle d'autres écoles étrangères. “*Aux Affaires Étrangères, on se rend compte que l'influence des congrégations diminue au fur et à mesure que l'esprit national se développe.*”¹²⁰ Devant l'effacement

troupes de Rommel durant l'été 1942, y compris parmi de jeunes militants communistes : “*Mais l'exode à Jérusalem consacre tragiquement un irréductible statut d'étranger — et ce n'est plus une affaire de passeport tiré à la loterie. Révolutionnaires par réflexion et par passion, ils avaient voué leur vie à l'Égypte ; les voici qui la quittent dans les wagons de l'occupant détesté, sous sa protection. Le train de Jérusalem, quoi qu'ils en aient, c'est pour les Égyptiens le train des collabos.*” (p. 107)

¹¹⁹. *Ibid.*

¹²⁰. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration du 3 juillet 1930.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

prévisible de l'influence des ordres religieux, c'est à la Mission laïque qu'il incombait de relever le défi et de préserver l'influence française en Égypte.

Animée en réalité d'un profond conservatisme social, elle se lança dans l'entreprise avec la ferme volonté de préserver également un *statu quo* politique, ce qui n'était pas la moindre de ses contradictions. Celles-ci étaient de nature à mettre parfois ses responsables dans des situations pour le moins inconfortables. Le 28 juillet 1930, Edmond Besnard présidait à Paris aux côtés de Charles Seignobos une conférence de M. Wissa Wacef organisée par la Ligue des Droits de l'Homme — il était membre de son comité central¹²¹ — devant environ 300 personnes. Le président de la Chambre égyptienne des députés arrivait du Caire où il venait de connaître quelques journées difficiles. Le roi, après avoir renvoyé Mustafa Nahas et nommé à sa place Isma'îl Sedqi, avait clos, par un décret-loi, la session parlementaire. Marqués peut-être par l'imagerie du serment du jeu de paume, les députés élus quelques mois seulement auparavant avaient forcé les grilles d'un palais législatif encerclé par l'armée et des forces de police, et tenu séance jusqu'à ce que l'électricité leur soit coupée. Le rapport de la manifestation parisienne établi par le service de contrôle des étrangers, en dehors de son aspect anecdotique, montre à quel point la promotion du modèle français avait désormais partie liée avec la monarchie égyptienne :

“M. Wissa Wacef, dans un français jugé “très correct”, a dénoncé la dictature mise en place par le roi Fouad, au mépris de la Constitution et des libertés. Le conférencier “s’est élevé énergiquement contre une telle violation” et a indiqué que le but qu’il se propose en venant en Europe, en premier lieu à Paris “la ville Lumière, berceau des Trois Glorieuses qu’il salue avec Nous”, n’est nullement celui de faire de l’agitation, comme le prétend un grand quotidien français (Le Temps) “à la solde du gouvernement égyptien”, mais seulement

¹²¹. Il faut sans doute voir en Edmond Besnard un pur produit de la méritocratie d'État de la Troisième République. Né en 1866 dans le Cotentin d'un milieu paysan, instituteur, puis normalien (Saint-Cloud), il fit partie des fondateurs de la Mission laïque avant d'en devenir secrétaire général en 1906. Dreyfusard, membre du comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, il était également membre du parti radical-socialiste. Il fut aussi, de 1905 à 1919, président de l'Amicale des anciens élèves de Saint-Cloud. On imagine d'autant mieux le grand-écart que ces fonctions multiples lui imposèrent ce soir-là.

d'éclairer tous les Français sur la situation que présente à l'heure actuelle son pays, "sous le régime dictatorial du Roi Fouad."

M. Seignobos, reprenant alors la parole, a flétri énergiquement le Gouvernement veule de la France, qui toujours à la remorque de l'Angleterre, n'a pas daigné entendre les doléances si justifiées du vaillant président de la Chambre égyptienne. Adversaire irréductible de toutes les dictatures, a-t-il dit, comme celles de Mussolini et de Primo de Rivera, j'assure à M. Wissa Wacef le concours de la Ligue des Droits de l'Homme.

Il a demandé ensuite à M. Besnard d'apporter l'appui de sa parole "au vaillant conférencier", mais M. Besnard a semblé ne pas comprendre cet appel, ce qui a provoqué des murmures dans la salle.

*La séance a été levée à 22h30."*¹²²

La surdité et le mutisme du secrétaire général de la Mission laïque étaient bien compréhensibles. La rentabilisation de l'investissement engagé sur le lycée de Bab-el-Louq passait non seulement par le soutien du Palais, mais par la conquête — au moins dans un premier temps — des élites politiques qui gravitaient autour de lui. Ce n'est pas en effet dans le vivier des écoles gouvernementales que le nouveau lycée pouvait espérer puiser une clientèle. Abstraction faite de toute considération idéologique — dont la pression commençait malgré tout à faire sentir ses effets — le temps consacré à l'enseignement du français y était trop faible et la filière mise en place depuis trop peu de temps pour pouvoir en attendre des résultats tangibles. Le "niveau de français" était insuffisant pour se lancer dans la préparation du fameux baccalauréat. C'est plutôt sur les terres des missions catholiques que le lycée devait chasser. Il avait pour cela l'aval de Gaillard, assez remonté depuis quelques mois contre les congrégations, et soucieux de montrer à Edouard Herriot devenu président du Conseil (en juin 1932) combien il avait à cœur les intérêts de l'association dont le ministre des Affaires étrangères était aussi le président. "Avec le développement du nationalisme et de l'esprit laïque qui l'accompagne on constate depuis quelque temps dans l'opinion musulmane un revirement dont la curiosité que je signale est une des manifestations. J'ai appris que des

¹²². ADN, Série Londres Ambassade, volume n°407, rapport transmis le 13 août 1930 par la sous-direction d'Afrique-Levant à l'ambassadeur de France à Londres.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

membres du Gouvernement, des hauts fonctionnaires du Palais, de l'administration égyptienne ou de riches notables qui ont été élevés chez les Jésuites et chez les Frères s'étaient renseignés sur les programmes du Lycée et le caractère de l'éducation qui s'y donne. Frappé d'entendre que cette curiosité de bon augure était restée le plus souvent sans lendemain, j'ai tenu à en rechercher la cause. De sondages discrets que j'ai faits à ce sujet, j'ai retiré l'impression que l'abstention ou les hésitations de l'élite égyptienne ne proviennent pas que de la composition du personnel enseignant.”¹²³

Il n'explicitera pas davantage cette dernière formule évasive. Edmond Besnard s'en était chargé de façon plus ouverte six mois plus tôt dans un conseil d'administration de l'association : *“Nos lycées d'Égypte sont propères, malgré la dureté du temps. Mais le lycée du Caire a un personnel trop nombreux. Il est trop étiqueté comme lycée juif. [Son proviseur] applique trop à la lettre les instructions officielles de la France, même quand elles ne répondent pas aux nécessités locales.”*¹²⁴ Si l'on voulait vraiment attirer les enfants des notables musulmans les plus éminents à Bab-el-Louq, il fallait éviter qu'ils y côtoient une clientèle en majorité israélite et se retrouvent, comme à Alexandrie, en position minoritaire, comme une communauté parmi d'autres.

Une cohabitation intercommunautaire harmonieuse était devenue délicate à mettre en place au lycée français du Caire. La promotion de l'arabe intervenait dans ce contexte comme une épreuve de vérité. Au fil du temps, l'attention portée à l'arabe serait le révélateur des engagements nationaux et le gage d'un réel enracinement en Égypte. En attendant, il convenait de prendre un soin particulier au recrutement des enseignants. C'était là le véritable objectif de la lettre de Gaillard, qui espérait ramener les esprits à la raison en poursuivant une politique de prestige de plus en plus coûteuse : *“Sans préconiser un recrutement semblable à celui des grands lycées de France [...] il semble qu'on puisse recommander l'engagement d'au moins deux agrégés et de deux nouveaux licenciés.”*¹²⁵ De son côté, la Mission laïque avait d'ores et déjà prévenu son personnel que les contrats, signés pour 5 ans, ne pourraient être renouvelés que si *“le maître donne*

¹²³. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française, lettre de Henri Gaillard à Édouard Herriot datée du 26 juin 1932.

¹²⁴. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 21 janvier 1932.

¹²⁵. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°163, lettre citée du 26 juin 1932.

satisfaction par ses aptitudes professionnelles, s'il a fait des efforts sérieux pour apprendre la langue du pays."¹²⁶ L'exercice public et ostentatoire de la charité devait manifester parallèlement l'intérêt que les élèves de la Mission laïque française portaient à leurs condisciples des écoles égyptiennes, comme à leur propre communauté. Le 6 avril 1935, les lycées et le collège français donnèrent une fête au profit de l'Aide scolaire pour les élèves nécessiteux dans la grande salle du Théâtre royal de l'Opéra. La fête était placée sous le Haut patronnage de SM le roi Fouad I^{er} et la présidence d'honneur conjointe de MM. Naguib Hilali bey, ministre de l'Instruction publique, et Pierre de Witasse, ministre de France en Égypte. Quelques mois plus tard, pour les fêtes de Noël, le lycée de jeunes filles du Caire offrit, comme les années précédentes, un goûter à des élèves pauvres des écoles grecques et des écoles de l'Œuvre de la Goutte de Lait. Le goûter fut suivi d'une distribution de vêtements. Des Égyptiens aux Grecs en passant par les israélites, on s'efforçait de n'oublier personne.

L'arabisation mesurée du "modèle français"

L'étude de l'arabe littéraire dans le cadre des programmes secondaires français, celle de la renaissance de la littérature arabe, mise sur le même plan que l'évolution des littératures de la France et de l'Angleterre étaient des ambitions présentes dans les programmes dès 1929. Elles se heurtaient toutefois à plusieurs obstacles, qui tenaient à "*la rareté du personnel enseignant pourvu d'une double culture arabe-française, et la difficulté de sa formation.*"¹²⁷ Une telle affirmation ne laisse pas de surprendre. Il est certain que le travail de mise en place de progressions, de publication de matériel pédagogique et de recueils de textes commençait à peine à s'ébaucher dans les années trente. L'un des problèmes tenait à la formalisation de la langue elle-même. L'Académie de langue arabe n'ouvrit ses portes qu'en 1932. Si l'orientalisme français y était représenté avec Louis Massignon, l'ampleur et la complexité de la tâche à accomplir étaient telles qu'on ne pouvait espérer en tirer de bénéfice immédiat. Le public francophone qu'étaient devenus les élèves lancés dans la préparation du baccalauréat français durent attendre 1937 pour disposer d'un ouvrage accessible, la *Grammaire de*

¹²⁶. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration du 23 juillet 1931.

¹²⁷. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française, circulaire datée du 5 janvier 1929.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

l'Arabe Classique publiée à Paris par Régis Blachère et M. Gaudefroy-Demombynes. Les élèves de l'enseignement gouvernemental n'étaient guère mieux lotis. C'est seulement à partir de la même date qu'ils purent bénéficier de la grammaire d'Ibrahim Mustafa, diplômé et enseignant de Dær-al-'Ul^om qui, plus que les désinences, cherchait à “enseigner les structures de la langue et les moyens de l'expressivité.”¹²⁸ Tout un enseignement de l'arabe dans le cadre du baccalauréat français restait à bâtir, alors qu'il faisait au même moment l'objet d'un profond débat et d'une âpre concurrence dans les filières de l'enseignement égyptien¹²⁹. En revanche, cela faisait longtemps que ce travail de formalisation et de production de manuels avait déjà été réalisé pour l'anglais et les trois autres langues vivantes “que l'arabe accompagne, en principe, au même rang dans nos programmes métropolitains.”¹³⁰

L'incise était révélatrice d'un certain état d'esprit. L'enseignement de l'arabe avait sans doute du mal à se dégager de la pédagogie du *kuttab*, présentée par TMMaha Îusseïn dans *Le livre des jours*, comme un repoussoir. Mais la pédagogie n'était peut-être pas le point essentiel. Celui-ci tenait avant tout au statut de l'arabe dans le système socio-linguistique de l'Égypte libérale et à sa position défavorable dans les rapports de diglossie arabe-français. Pour ceux qui avaient tout investi dans “le modèle français”, l'arabe faisait figure de “patois”, interdit de cour de récréation, qu'il convenait sinon d'éradiquer, du moins de traquer dans sa vie quotidienne afin qu'il ne ressorte pas de façon intempestive dans des situations où il aurait été incongru. Pour nombre d'élèves des écoles françaises, il était une langue ne servant à communiquer qu'avec des domestiques ou des portiers. Dans ce contexte, le recrutement des enseignants tenait de la quadrature du cercle. Les diplômés d'Al-Azhar ou de Dær-el-'Ul^om n'avaient pas — ou peu — appris le français. Ils étaient par ailleurs le plus souvent d'origine modeste et n'auraient guère eu d'autorité sur les élèves du lycée. Du côté des anciens élèves, les choses étaient également délicates : enseigner l'arabe après avoir tant investi sur le français ne pouvait être vécu que comme une régression et un déclassement. Encore fallait-il avoir de l'arabe une compétence autre qu'orale

¹²⁸. Madiha DOSS, “Discours de réforme”, in *La réforme sociale en Égypte*, op. cit., p. 250.

¹²⁹. Cf. Donald malcom REID, *Cairo University...*, op. cit., p. 141 et suiv.

¹³⁰. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française, circulaire datée du 5 janvier 1929.

ou reposant sur une pratique intuitive ou approximative de l'écrit. Le salut ne pouvait venir que de diplômés de l'université égyptienne, mais les étudiants de la section d'arabe, issus des écoles gouvernementales, n'avaient pas assez étudié le français et devraient bénéficier d'une "solide" formation. Ainsi, outre les licenciés d'arabe, il convenait également de s'appuyer sur des orientalistes français : *"Il va sans dire que les établissements français, pour donner satisfaction aux familles égyptiennes, n'en devraient pas moins maintenir en application les méthodes françaises d'enseignement et faire appel, le plus possible, aux services d'un personnel authentiquement français."*¹³¹ La question de la diglossie "interne" à la langue arabe — entre arabe littéraire et arabe dialectal — appliquée au problème de l'enseignement, lui donnait, de façon paradoxale, un statut de "langue étrangère" dans les écoles françaises d'Égypte.

La mesure d'équivalence obtenue par le *Victoria College* révélait l'urgence et confortait le bien-fondé de la démarche d'arabisation progressive et d'attention plus grande à l'Égypte. Mais il convenait d'aller plus loin. Une passerelle existait entre le baccalauréat français et le diplôme égyptien. Depuis 1888, il était en effet possible de se présenter au *Kæfæ'a* en passant la plupart des matières en français ou en anglais. Dans la pratique, depuis l'occupation britannique, ces modalités de passage étaient devenues tellement minoritaires¹³² que c'est à peine si elles effleuraient l'esprit des responsables français qui portaient leur propre baccalauréat au pinacle. A la légation, on jugeait en 1933 que *"cette section française, encore peu importante, pourrait se développer dans de notables proportions."*¹³³ On peut penser qu'elle faisait l'objet d'une promotion spécifique au collège français de Daher, et dans les sections égyptiennes du collège de la Sainte-Famille et du collège des Frères de Khoronfish. Mais Gaillard n'évoque ces filières, selon une terminologie

¹³¹. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport de M. Peroni, secrétaire archiviste de la légation de France adressé au ministre de l'Instruction publique et daté du 2 novembre 1933.

¹³². Le Frère directeur du collège Saint-Joseph de Khoronfish, Itale Hippolyte, dans un rapport de 1937, avance le chiffre très vraisemblable de 2% de candidats à la section française du baccalauréat égyptien. (ADN, Série Le Caire-Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 23, Traité d'Établissement (1937))

¹³³. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, rapport cité de M. Peroni.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

dépassée¹³⁴, que comme des “*sections spéciales des écoles étrangères qui, comme les collèges des Frères, préparent aux examens spécifiquement égyptiens dont ils appliquent intégralement les programmes et ne diffèrent en somme pas, de ce point de vue, des écoles égyptiennes.*”¹³⁵ Son jugement confondait en réalité statut social et performances scolaires. Il semble bien que le véritable point faible de ces sections était l’arabe, non le français.

Il est révélateur qu’à aucun moment, dans la réflexion de la Mission laïque, le collège de Daher ou la filière égyptienne du collège de la Sainte-Famille n’aient été invoqués comme des modèles. La chose est d’autant plus surprenante à première vue que le titulaire du *Kæfæ’a* pouvait accéder à l’École française de Droit et en principe, sur examen, aux universités françaises. Cette mesure d’équivalence, bien appliquée à l’École française de Droit était néanmoins purement formelle pour les facultés de France, et il convenait qu’elle le restât. L’objectif dans les années trente était moins d’attirer des étudiants d’Égypte en France que de les pousser au contraire vers l’université du Caire. Là, ils “*se porteraient probablement en nombre vers la section française*”¹³⁶, et pourraient assurer un véritable renouvellement des cadres de la francophonie. Orienter en bloc les établissements français vers la préparation du baccalauréat égyptien n’était pas même concevable. Non seulement des raisons techniques rendaient la chose difficile, mais cela aurait surtout fait fuir ceux qui briguaient une formation de niveau international, validée par un diplôme étranger. Or, c’est précisément grâce à cette “élite” que le “modèle français” avait pu tenir au début du siècle malgré son éviction de l’enseignement gouvernemental. Il n’était pas question de scier la branche sur laquelle il reposait ; tout au plus pouvait-on se contenter de l’infléchir ou à la limite, d’en tailler les extrémités. C’est du baccalauréat français qu’il convenait de faire partir la démarche, dans la perspective expresse d’aboutir à un baccalauréat toujours français, mais reconnu par l’Égypte.

¹³⁴. L’enseignement spécial avait été intégré en France à l’enseignement secondaire en 1902. Cette intégration avait marqué l’accès d’une moyenne bourgeoisie au baccalauréat, qui demeurait jusqu’alors réservé à une petite élite. Le fait que Gaillard l’évoque en ces termes montre bien qu’il ne pouvait être voué à constituer le sommet du “modèle français”.

¹³⁵. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport de Gaillard à Paul Boncour, datée du 12 décembre 1933.

¹³⁶. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, rapport cité de M. Peroni.

La marge de manœuvre était, on le voit, extrêmement étroite. Les sections françaises du baccalauréat égyptien pourraient servir de laboratoire pour mettre sur pied un “enseignement très sérieux de la langue arabe, ayant au moins la même valeur que celui des écoles gouvernementales” et “attirer la jeunesse purement égyptienne.”¹³⁷ Mais il était clair que la réforme des programmes de 1931 était encore un cadre trop contraignant pour envisager avec succès une équivalence. Le chantier serait de longue haleine, et des coupes dans les programmes n’auraient pas forcément l’aval de Paris : “Il faudrait au moins, pour tâcher d’atteindre ce niveau au baccalauréat français, charger encore nos programmes et donner aux élèves comme dans les collèges égyptiens au moins 6 h par semaine de grammaire et de littérature arabes pour la 1^{ère} partie et 8 h pour la 2^{ème} partie, section littéraire ; sans doute ajouter aussi des clauses spéciales d’Histoire et Géographie de l’Égypte moderne.”¹³⁸

Édouard Herriot avait quitté le ministère des Affaires étrangères en décembre 1932, mais il restait président de la Mission laïque. Au cours de l’été 1933, il convoqua à Paris le premier congrès de l’association depuis 1912, afin de dresser un premier bilan des vingt années écoulées et marquer toute l’importance qu’il convenait d’accorder aux chantiers ouverts au Caire. Parmi les thèmes de réflexion, on retrouvait quelques classiques réactualisés selon une terminologie nouvelle : “L’Orient et l’Occident, les deux civilisations ; culture nationale et culture française” et des préoccupations plus spécifiques à l’association depuis ses origines, qu’il fallait peut-être remettre à l’ordre du jour : “L’enseignement professionnel et la culture générale”, ou encore la “Préparation du personnel enseignant.”¹³⁹ L’idée commençait à mûrir, parmi le personnel de la Mission laïque, que les choses devaient évoluer rapidement, et pas forcément dans les directions déjà balisées.

A la rentrée suivante, la légation fut informée de façon officieuse que le gouvernement égyptien préparait un projet de loi destiné à réglementer

¹³⁷. *Ibid.*

¹³⁸. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°159, dossier Équivalence des baccalauréats français et égyptien, rapport de M. Berget à la légation de France, daté du 18 janvier 1932.

¹³⁹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

l'enseignement privé. Celui-ci tendait à renforcer le contrôle du ministère de l'Instruction publique sur les établissements préparant aux diplômes égyptiens. Il y avait là peut-être l'occasion d'entamer des négociations sur la question des équivalences. L'archiviste de la légation vit là un marché possible : acceptation du contrôle égyptien et développement de l'enseignement de l'arabe dans les écoles françaises, avec, pour contrepartie, la reconnaissance par l'université égyptienne des diplômes de ces écoles. *“Il y aurait ici matière à un arrangement, et il semble qu'une intervention bien menée aurait chance d'aboutir. Le succès en serait d'une importance notable pour l'influence française.”*¹⁴⁰

Le gouvernement et l'université égyptienne en étaient tellement persuadés qu'ils se gardèrent bien de jamais accorder une telle équivalence. Ni la négociation qui tourna court, ni le succès du cursus “franco-égyptien” né en 1937 avec le lycée d'Héliopolis pour forcer la décision, ni la négociation reprise au lendemain de la défaite de 1940 entre les chefs d'établissements français et le ministère de l'Instruction publique ne parvinrent jamais à remettre en cause cette politique. Elle était dictée par un intérêt bien compris, non par un quelconque souci de satisfaire les Britanniques en échange de l'indépendance et d'un soutien à l'abolition des capitulations. Une équivalence de cette nature aurait livré l'administration égyptienne, marché d'emploi protégé des nationaux, à la concurrence d'une clientèle multiconfessionnelle d'origine ottomane, d'autant plus facile à qualifier de cosmopolite que sa manière d'être la rendait “étrangère”. Il y avait en effet de profondes réticences à apprendre l'arabe, allant souvent jusqu'à un mépris affiché pour son étude. Il faut peut-être décoder ces blocages à la lumière du débat entre la France et “ses” Orientaux, comme un mode de résistance passive à une politique renvoyant ces lycéens à leur “arabité”, leur “localité”, voire leur “égyptiannité” alors que beaucoup avaient pris au mot l'ambition qui leur était proposée de *“devenir des écrivains français”*. Ceux-là furent la caution “désintéressée” d'une démarche où les spéculations relevaient davantage de la corbeille que des revues littéraires. L'investissement dans la langue arabe était un placement à long terme et ne pouvait rapporter de plus-value

¹⁴⁰. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport de M. Peroni, secrétaire archiviste de la légation de France adressé au ministre de l'Instruction publique et daté du 2 novembre 1933.

immédiate. Il était en outre très aléatoire parce qu'il conduisait à un marché dont les régulations échappaient aux normes connues des acteurs francophones et instituées pour leur plus grand profit. Refuser de s'y investir, c'était aussi conforter l'ordre des choses, dont les tribunaux mixtes et l'École française de Droit étaient encore les gardiens.

3. Mythes et réalités du champ juridique

Dans le temple du droit français, le long règne de M. Péliissié du Rausas s'achevait en ce début des années trente ; quarante ans d'exercice, un record à l'image des carrières du siècle passé. Son successeur pressenti, André Boyé, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, était de la maison. Il n'oublia pas, dans son "*projet de réadaptation de l'École Française de Droit du Caire*" rédigé en mai 1931, de rendre hommage appuyé à celui qui avait "*su la conduire au plus haut degré de prospérité.*"¹⁴¹ Il n'empêche que le programme sur lequel il présentait sa candidature invitait à un dépoussiérage de fond en comble de l'institution. Des professeurs d'abord : le capital social de M. Péliissié du Rausas et d'autres animateurs appelés — ou plus exactement incités — à quitter l'école risquait de s'évaporer avec eux. "*Il importe de remplacer à brève échéance leur prestige personnel, qui ne peut s'acquérir qu'avec le temps, par un renforcement du prestige scientifique et universitaire des cadres nouveaux.*"¹⁴²

Dans le recrutement des étudiants, la rupture avec les pratiques anciennes était affirmée avec plus de force. Ce n'était pas le résultat d'une volonté délibérée, mais la conséquence qu'il fallait rapidement tirer des mesures prises par les autorités égyptiennes, destinées à limiter l'accès au barreau mixte. La concurrence de la Faculté de Droit, où enseignaient de nombreux professeurs étrangers commençait à se faire sentir et obligeait "*l'école à réviser ses méthodes, à accroître son activité extérieure, à remplacer la quantité par la qualité de ses étudiants, jusqu'à ce qu'à nouveau les avantages de la formation qu'elle donne lui ramènent un plus grand nombre d'étudiants ayant fait de bonnes études secondaires.*"¹⁴³ Il s'agissait, en d'autres termes, de patienter en attendant que la relève des azharistes et des titulaires de certificats de fin d'études secondaires

¹⁴¹. ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161 : École Française de Droit 1920-1941.

¹⁴². *Ibid.*

¹⁴³. *Ibid.*

délivrés par les écoles françaises, mais non reconnus comme baccalauréat soit assurée par les produits de l'investissement sur les "écoles musulmanes" et gouvernementales.

Elle était pour l'heure hypothétique. En attendant qu'elle se concrétise, l'institution devrait se contenter d'une majorité d'élèves issus des écoles françaises et rehausser le niveau de ses études juridiques pour s'imposer face à la Faculté royale de Droit. Mais il était clair, vis-à-vis de cette dernière, que la concurrence ne serait pas tenable très longtemps. Il fallait dès lors accorder un statut clair aux professeurs, et commencer à envisager la transformation de l'École "*sinon en Faculté, du moins en Institut d'Université, tout en conservant son autonomie financière.*"¹⁴⁴ Encore aurait-il fallu d'une part qu'elle en dispose réellement et d'autre part que la coupure ne soit pas consommée entre l'École française de Droit et l'université égyptienne au point de rendre totalement illusoire la réalisation de ce pieux désir.

Banquet de l'Olympe et demi-dieux

L'obsession du relèvement du recrutement et du statut des enseignants doit se comprendre à la lumière de la rivalité symbolique entre les deux institutions. Les relations entre ses enseignants étaient exécrables. Ce n'était pas vraiment une affaire de nationalité. Certes, l'hostilité des professeurs égyptiens de la faculté royale à l'égard de l'École française de Droit était un fait acquis dès l'origine et, on l'a vu, complaisamment entretenu par les Britanniques. Mais dans l'esprit des juristes de métropole, les deux institutions fonctionnaient "*sur deux plans différents*"¹⁴⁵, qui n'étaient comparables ni dans les législations qu'elles enseignaient, ni dans les milieux où elles recrutaient, ni dans leurs sanctions et les carrières qu'elles offraient. Sans doute quelques étudiants refusés à l'École française de Droit étaient-ils allés s'inscrire à la Faculté royale ; cela ne faisait que montrer lequel des deux "plans" était évidemment supérieur à l'autre. Et les professeurs égyptiens n'en étaient d'ailleurs pas forcément moins convaincus que les "grands" juristes parisiens. Les choses étaient rendues un peu plus complexes

¹⁴⁴. *Ibid.*

¹⁴⁵. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), rapport de Camille Perreau, président de la Mission chargée des examens à l'École française de Droit au Caire, sur la session de 1932, daté du 1^{er} janvier 1933, p. 7.

par le fait que cette animosité était très largement partagée par les professeurs de Droit détachés de l'université française à l'université égyptienne. Parfois plus titrés que leurs collègues de l'École française de Droit, ils en étaient, dans le champ de la francophonie, l'expression la plus virulente.

Des questions financières n'étaient pas étrangères au conflit entre les deux institutions, mais surtout parce qu'elles revêtaient aussi une dimension symbolique. Là encore, les enseignants français de la Faculté royale étaient les premiers concernés, parce qu'ils relevaient de deux marchés distincts. Leur situation matérielle n'était, à l'exception d'une prime de voyage, pas différente de celle de leurs collègues égyptiens¹⁴⁶. Mais ils avaient bénéficié dans la deuxième moitié des années vingt d'un rapport au change favorable à la Livre égyptienne, au point que les professeurs de l'École Française de Droit, se sentant menacés, avaient revendiqué et obtenu du Département, en mars 1928, le doublement de leur salaire. Avec la dévaluation de la Livre égyptienne, la roue de la fortune tournait : les enseignants de la Faculté royale se sentaient devenir perdants et en quelque sorte floués parce qu'il était hors de question qu'ils puissent espérer une compensation de la part des autorités françaises. Ce jeu de bascule alimentait des désillusions plus profondes, qui tenaient au niveau réel de compétence linguistique de leurs étudiants, et à l'accueil glacial qui leur avait été réservé parmi les français et francophones du Caire : *“Ils se plaignent de n'avoir pas rencontré, auprès des français habitant le Caire, le même accueil que leurs collègues de l'École française. On leur aurait, disent-ils, au cours de visites par eux faites à diverses personnalités de la colonie française, déclaré ou insinué malicieusement qu'ils venaient faire concurrence à l'École française. Ils ne se sentiraient pas suffisamment soutenus par les autorités françaises auprès de l'opinion française et égyptienne. Plusieurs se montrent très émus, très irrités de*

¹⁴⁶ Cf. Donald Malcom REID, Cairo University, *op. cit.*, p. 86. La grille de salaires qu'il cite pour 1931 (p. 142-143) ne fait état d'aucune différence selon la nationalité. Mais il signale que certains enseignants pouvaient mettre à profit les six mois de congé “d'été” pour exercer des activités plus lucratives en Europe.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

cet état de choses, et, sous la menace de démissionner, déclarent qu'ils n'entendent pas être traités en français de seconde zone."¹⁴⁷

Réduite à un clivage franco-français, la querelle aurait pu se dénouer dans un grand banquet réconciliateur. Justement, il était d'usage que le jury envoyé tous les automnes au Caire et à Beyrouth pour faire passer les examens aux élèves des deux écoles françaises de Droit offre un grand dîner à la fin des épreuves. C'était, selon René Maunier, qui présidait le jury en décembre 1933, "*un dîner rituel*", destiné à "*honorer notre École de Droit*" : "*Compte-rendu en est donné dans les journaux, avec l'indication des places occupées par les participants! [...] et la photographie l'a consacré, cette année-ci, pour la première fois.*"¹⁴⁸ Croyant avoir affaire à une opposition qui portait sur le nombre de personnes à inviter et sur l'ordre de préséance à retenir, le président du jury, qui avait été autrefois fonctionnaire du gouvernement égyptien et avait participé à la mise en place de l'université égyptienne, déploya en pure perte tous ses talents diplomatiques pour "*que nos collègues "égyptiens" fussent représentés, ou du moins figurés, par un ou deux d'entre eux, à tour de rôle par ancienneté.*"¹⁴⁹ Il finit par conclure à un irréductible conflit de personnes, qui s'abritait derrière un enjeu institutionnel : "M. le directeur Boyé" se refusait, "pour l'avenir, comme pour le présent" à voir participer au dîner officiel un professeur qui avait, trois ans auparavant, dans un différend qui les avait opposés, "mis en cause" l'École française.

Il ne faut pas faire de contre-sens sur le terme "égyptien", mis entre guillemets pour bien montrer qu'il ne s'agissait que d'une boutade. L'idée d'inviter les professeurs égyptiens — les vrais, si l'on ose dire — n'aurait jamais pu effleurer ni le jury ni les membres de l'École française de Droit. Le terme, qui désigne bien entendu les collègues français, doit se comprendre en référence au rapport de l'année précédente. Camille Perreau, président du jury, y stigmatisait des enseignants qui "*se considèrent comme une Mission française en Égypte et*

¹⁴⁷. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), rapport de Camille Perreau, président de la Mission chargée des examens à l'École française de Droit au Caire, sur la session de 1932, daté du 1^{er} janvier 1933, p. 7.

¹⁴⁸. *Ibid.*, Rapport sur la session d'examens de novembre-décembre 1933, p. 12.

¹⁴⁹. *Ibid.*, p. 13.

émettent même la prétention d'être, dans les cérémonies publiques, traités et classés, par rapport aux professeurs de l'École française."¹⁵⁰ A ces agitateurs intéressés qui entendaient se poser en *délégation* de leur institution et de leurs étudiants, il convenait, pour sauver l'École française de Droit et sa clientèle, d'opposer la plus grande fermeté. Le ton plus conciliant de René Maunier ne doit pas faire illusion. Fort d'avoir obtenu de l'École française de Droit un accord de principe pour accepter dans l'avenir "*un ou deux de nos collègues à ce dîner, afin de souligner la bonne relation qui doit régner entre les deux institutions, étrangère et française*", il suggérait très fortement "*à une plus haute autorité*" le remplacement du professeur de la Faculté royale de Droit désigné comme responsable du conflit. La consigne était claire : "*Il ne faut pas que nos difficultés et nos dissentiments paraissent au public.*"¹⁵¹

Sans doute René Maunier eut-il l'impression de se retrouver l'acteur d'un mauvais *remake* de 1919. Il s'était senti en tout cas, ainsi qu'il l'avoue en conclusion de son rapport, "*côtoyer les précipices*". Car la tension entre l'École française et la Faculté royale de Droit recouvrait en réalité un profond conflit de légitimité qui n'était pas seulement académique. Et le reconnaître aurait représenté un véritable sabotage de l'École française de Droit. C'est au nom de leur "*situation morale*" que les professeurs français de l'université égyptienne avaient revendiqué leur présence à ce dîner. Déclassés par rapport à leurs collègues de l'École française de Droit, y compris les moins titrés d'entre eux, ils ne pouvaient se résoudre à faire l'objet d'un ostracisme de leur part. Loin d'être "*oubliés de leur véritable situation personnelle, qui est celle de professeurs français mis temporairement à la disposition d'un Gouvernement étranger*"¹⁵², ils épousaient le plus naturellement du monde les griefs de leur public et de leurs collègues.

La situation des juristes dans les années trente se dégradait. Une *nokta* qui commençait à circuler à la faculté royale voulait qu'un étudiant en Droit entre en première année avec la ferme intention de devenir premier ministre. En deuxième année, il se contentait d'espérer un poste ministériel ; en troisième année une

¹⁵⁰. *Ibid.*, Rapport de Camille Perreau sur la session d'examens de 1932, p. 7.

¹⁵¹. *Ibid.*, p. 15.

¹⁵². *Ibid.*, Rapport de Camille Perreau sur la session d'examens de novembre-décembre 1932.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

carrière dans la magistrature. Venu le temps de la licence, il s'estimait bienheureux de parvenir à trouver un travail.¹⁵³ Le roi cherchait à combattre l'inflation du nombre de diplômés par une plus forte sélection, tout en préservant le cloisonnement — conçu comme un équilibre — entre Al-Azhar, l'École française de Droit et la Faculté royale. Cette dernière était prise entre deux feux. La barrière d'accès aux tribunaux mixtes était d'autant plus mal ressentie que l'arabe y figurait, en théorie, comme une des langues officielles. Mais les frustrations ne venaient pas que de ce côté, qui était aussi le plus visible aux yeux des Français. Avec le retour de l'école de la magistrature *ẓar'i* dans le giron d'Al-Azhar en 1930, les membres de l'université égyptienne voyaient se réduire les perspectives d'homogénéisation du droit et celles, plus lointaines, d'un élargissement du champ de compétence des tribunaux nationaux aux questions de statut personnel par absorption des juridictions *ẓar'îya*.¹⁵⁴ L'enjeu ne tenait pas uniquement à une concurrence de postes entre diplômés des deux institutions, mais à *“la conception générale d'une nouvelle citoyenneté égyptienne, hors du contexte ancien de personnalité des statuts juridiques.”*¹⁵⁵

C'est peu dire que l'université égyptienne n'avait guère apprécié l'élimination du Wafd et des libéraux de la vie politique. Lors de l'inauguration du campus de Guiza par le roi, le 27 février 1932, les étudiants accueillirent par un silence glacial le discours du ministre de l'Instruction publique Helmi 'Issa et les ministres royalistes qui étaient aussi les soutiens les plus solides du français dans l'enseignement égyptien, 'Alî Mæher et Isma'îl Sedqi. Choqués de voir éliminés de toute distinction honorifique les anciens ministres wafdistes dont la contribution à la fondation de l'université n'était même pas évoquée, ils réservèrent leurs applaudissements sélectifs aux universitaires libéraux-constitutionnels Lutfi al Sayid, Adly Yeghen et 'Ali Ibrahim. Le roi quitta la cérémonie furieux, et le doyen de la faculté des Lettres TMaha 'Ûssein y perdit son

¹⁵³. Citée par Donald Malcom REID, Cairo University, *op. cit.*, p. 126. Sur la manière dont ce schéma a pu être intériorisé jusqu'à aujourd'hui, voir également Frédéric ABECASSIS et Denis ARDISSON, “Les magistrats égyptiens, variations sociales sur le modèle de l'État”, in *Droit et Cultures*, n° 30, Paris, 1995, p. 24.

¹⁵⁴. Sur ce conflit entre “norme islamique et droit positif”, voir Bernard BOTIVEAU, “L'école de la magistrature *ẓar'i* (1907-1930) et la production d'un droit islamique réformé”, in *Entre réforme sociale et mouvement national...*, *op. cit.*, p. 549-564.

¹⁵⁵. Bernard BOTIVEAU, *op. cit.*, p. 550.

poste, ce qui eut pour effet de radicaliser davantage les étudiants. L'université égyptienne fut en grève jusqu'à la fin du mois de mars, et la reprise en main par le gouvernement ne put s'effectuer qu'au prix de la démission du recteur et sous la menace d'exclusions.¹⁵⁶

Les dissensions à propos du banquet rituel de l'École française de Droit intervenaient dans ce contexte. Que les professeurs français de la Faculté royale aient couru après les honneurs ou non n'est pas la question. Le véritable enjeu de leur présence au dîner tenait à la légitimation que cela aurait conférée à l'institution qu'ils y auraient représentée. Ce qu'ils prétendaient y défendre, et ce sur quoi la réalité de leur position les forçait à émettre de doutes, c'était la capacité du "modèle français" à informer l'appareil juridique et judiciaire de *l'Égypte nouvelle*. Ils se retrouvaient symboliquement dans la même situation que les "Orientaux". Comme eux, ils étaient totalement liés — ou "convertis" — au "modèle français", mais ils se voyaient refuser la légitimité institutionnelle d'en assurer la diffusion. Évidemment pas Égyptiens, ils se trouvaient dans la position intermédiaire d'en ressentir et d'en exprimer les revendications — ou en tout cas celles des étudiants de la Faculté royale, qui faisaient eux aussi figure de minorité privilégiée —. Juristes français tout aussi éminents que leurs collègues notabilisés de l'École française de Droit, ils n'en étaient pas moins considérés et traités comme "des Français de seconde zone."

Le directeur et le Conseil de l'École française de Droit partageaient avec le roi un attachement au maintien d'un statut personnel communautaire et, pour des raisons légèrement différentes, l'idée que le français devait servir de droit d'entrée dans les champs juridique et judiciaire. Convaincus de la supériorité intrinsèque du Droit français et de ses procédures, ils s'érigeaient également en défenseurs de "leurs" étudiants. Loin de faire concurrence aux "*grandes institutions de l'État*", l'École française de Droit n'en était qu'un complément, et leur apportait "*une salubre émulation*". La petite quarantaine de licenciés en Droit qui en sortaient chaque année s'orientaient pour un tiers vers un stage au barreau mixte. "*La plupart des autres licenciés de l'École entrent dans les administrations publiques et surtout dans les administrations françaises où la*

¹⁵⁶. Cf. Donald Malcom REID, *op. cit.*, p. 120 et suiv.

licence en droit français est, dans l'âpre concurrence pour les moindres places, un titre très apprécié. La demande de la licence en droit française en Egypte reste supérieure à l'offre."¹⁵⁷ Ces diplômés ou titulaires de certificats de licence avaient pour la plupart un baccalauréat français, égyptien ou étranger, mais ce pouvait être aussi des étudiants d'origine plus modeste, passés par l'école Al-Azhar de l'Alliance française ou titulaires d'un simple certificat d'études secondaires délivré par leur établissement d'origine. Les dernières promotions de non-bacheliers étaient en train de disparaître. Elles étaient déjà dans l'illégalité par rapport aux normes universitaires françaises ; et il était entendu qu'elles ne bénéficiaient que d'un sursis (jusqu'en novembre 1935) pour accéder au barreau mixte. A l'image de ce qu'elle avait pu être par le passé — mais en l'absence d'université égyptienne —, l'École française de Droit entendait néanmoins rester un instrument de promotion sociale pour des azharistes désireux d'accéder à une modernité informée par le "modèle français". C'était là sa caution populaire, et la source de sa légitimité. Il n'est pas impossible qu'aux yeux des enseignants, outre un concurrent menaçant, la Faculté royale de Droit n'ait représenté un instrument de reproduction sociale, d'autant plus illégitime qu'elle n'était pas validée par une étude suffisante du français.

Prométhée enchaîné

Défenseur de son réseau de relations et de sa clientèle traditionnelle, l'École française de Droit souffrait paradoxalement dans ses relations avec la Faculté de Droit de Paris de la domination symbolique dont elle était elle-même l'instrument vis-à-vis l'université égyptienne. Véritable *leitmotiv* du Conseil de l'école depuis le début des années vingt, la question de son indépendance par rapport à l'université française resurgissait, et ses implications financières apparaissaient désormais au grand jour. Le nouveau directeur attendit prudemment de prendre ses fonctions pour préciser sa position. Il ne pouvait se résigner à voir disparaître le lien ténu qui rattachait l'école à Al-Azhar, pas plus qu'il ne pouvait se résoudre à cautionner le caractère factice de l'inscription à l'université française, qui risquait d'être éventé. Aussi envisagea-t-il clairement

¹⁵⁷ ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°162, Rapport prévu par l'art. 8 des statuts en vigueur, pour l'année scolaire 1932-1933 de l'École française de Droit du Caire, rédigé en 1934.

de cesser de verser les droits d'inscription à la faculté de Droit de Paris, et, sur la somme ainsi économisée, de fonder dès la rentrée suivante *“un institut pratique de Droit local qui aiguillerait vers les carrières subalternes de la pratique et des affaires les étudiants non munis de diplômes secondaires suffisants.”*¹⁵⁸ Un mois plus tôt, l'Assemblée générale de l'École Française de Droit avait proposé de réaliser une autre économie en dédoublant le jury unique qui examinait successivement les élèves des Écoles françaises de Droit du Caire puis de Beyrouth. Cela aurait permis de rallonger l'année scolaire, mais aussi de donner un caractère plus “local” à cet examen, auquel auraient pu s'associer des professeurs de l'école ou de magistrats des tribunaux mixtes.

La réponse ne se fit pas attendre. L'Assemblée générale de la Faculté de Droit de Paris du 24 février 1932 rejeta complètement les propositions du Caire. Elle réclama en outre le paiement en Livres-or des indemnités de mission. En réalité, le transfert en France des droits d'examens, d'inscription et de bibliothèque, les acquisitions de livres et abonnements de revues, et le paiement des pensions des retraités pesaient, avec la dépréciation de la Livre, d'un poids considérable sur l'École française de Droit. *“La marge du budget autonome de l'École se trouve ainsi réduite de 45 à 50% et ne nous permet plus de faire face à la réalisation d'indispensables améliorations.”*¹⁵⁹ Dans la réponse du directeur, la revendication d'autonomie budgétaire se parait une fois encore des atours d'un discours d'indépendance : *“Il n'y va pas seulement de l'aboutissement d'une suggestion utile à une meilleure organisation de nos études, il y va surtout de la dignité de l'École et de ses membres, et des conditions même de sa collaboration avec la Faculté de Droit de Paris.”*¹⁶⁰

La tutelle parisienne paraissait de plus en plus lourde, et les motifs financiers n'étaient pas seuls en cause. Le public de l'École française de Droit du Caire supportait de plus en plus mal la comparaison avec son homologue de Beyrouth. Les rapports des sessions d'examen ironisaient à l'envi sur les

¹⁵⁸. ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161 : École Française de Droit 1920-1941, rapport adressé à Gaillard daté du 22 février 1932.

¹⁵⁹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°162, Rapport pour l'année scolaire 1932-1933 de l'École française de Droit du Caire, rédigé en 1934.

¹⁶⁰. ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161 : École Française de Droit 1920-1941.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

insuffisance en français de certains candidats, et surtout sur le harcèlement très “couleur locale” dont les examinateurs pouvaient faire l’objet de la part des candidats malheureux. Touchante “naïveté” pour les uns¹⁶¹, objet d’analyse psycho-sociologique pour les autres — “L’idée, en général, de la chose jugée, est mal saisie par tous les Orientaux”¹⁶² —, il ne faisait que confirmer le rôle nécessaire d’un jury étranger aux notabilités locales, échappant à toute tentative de pression. Camille Perreau et René Maunier sentirent qu’il fallait sur ce point lâcher un peu de lest pour éviter de blesser inutilement leurs collègues du Caire. L’indisposition opportune d’un des membres du jury leur permit à deux reprises, en leur qualité de présidents, de solliciter “la gracieuse collaboration” de deux professeurs de l’école. “En remerciant ces deux Messieurs de leur concours, j’ai cru devoir marquer ainsi à nos collègues agrégés qu’il ne pesait sur eux aucun tabou, et qu’ils pouvaient, à l’occasion, collaborer aux examens.”¹⁶³

Mais il fallait se garder de confondre les rôles et les places. A l’image des juges itinérants des “états anciens de société”, c’est aux commissions d’examens qu’il incombait “d’éduquer, avec le temps, les candidats, et d’imprimer, dans leur esprit, l’idée de l’examen définitif et sans appel.”¹⁶⁴ La mission civilisatrice de la France s’accordait au projet royal de maintien d’un ordre social immuable. Et le jury délégué en recevait tous les ans la preuve dans l’audience que le roi lui accordait. Dans l’une et l’autre perspective, une relation étroite avec la Faculté de Droit de Paris était nécessaire au respect des hiérarchies. Patronnage “de grandeur et de renom”, il était aussi un “patronnage de conseil et de soutien”. C’est lui qui conférait à l’École française de Droit son prestige, dont René Maunier souligne bien qu’il n’était que “d’emprunt”.

Personne ne songeait, sans doute, à remettre en cause l’autorité spirituelle de la Faculté de Droit de Paris. Tout était en place pour que la chose en fût rendue difficile aux candidats malheureux, véritablement pétrifiés par un discours qui les excommunait. Au terme de la session d’examens, “élus ou réprouvés formaient,

¹⁶¹. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), rapport de Camille Perreau sur la session d’examens de 1932, p. 2.

¹⁶². *Ibid.*, Rapport de René Maunier sur la session d’examens de novembre-décembre 1933, p. 7.

¹⁶³. *Ibid.*, p. 3.

¹⁶⁴. *Ibid.*, p. 7.

comme au portail des cathédrales d'Occident, deux théories de même ampleur, ou quasiment."¹⁶⁵ On commençait néanmoins à commettre le sacrilège de murmurer contre les clercs. La presse, tous les ans, évoquait la sévérité excessive du jury, ce qui était considéré comme une particularité locale : "*Juger leurs juges, et non du tout se contenter, ainsi qu'ailleurs, de les maudire*" était peut-être "*un sport en faveur chez les justiciables de l'examen, au pays du Nil.*"¹⁶⁶ Les dévaluations compétitives de diplômes auxquelles se livraient les concurrents de l'enseignement français n'étaient sans doute pas étrangères à cette spécificité. Mais certainement pas non plus la place que les professeurs des facultés de droit françaises entendaient tenir, avec l'aval du roi, sur le tympan d'une cathédrale qui n'était qu'imaginaire et reposait, plus qu'aucune autre, sur la foi qu'on pouvait lui donner.

La revendication d'une plus grande autonomie de l'École française de Droit n'avait plus pour seul enjeu, comme dans les années vingt, de profiter du renom de l'école et de l'université française pour former un plus grand nombre de diplômés et se poser en partenaire obligé de la Faculté royale. Le directeur de l'École française de Droit était à présent résolu à une politique de rehaussement du niveau imposée par Paris, fût-ce au prix d'une limitation des effectifs. Mais il mesurait tous les risques de marginalisation d'une clientèle trop exclusivement formée dans des écoles françaises, auquel s'ajoutait désormais celui de faire payer bien cher l'onction que la Faculté de Droit de Paris accordait à ses étudiants. Il ne cessa d'en avertir Paris : "*Il ne faut pas perdre de vue que de nombreux étudiants, souvent travailleurs et fort dignes d'intérêt, usent soit de notre examen d'admission, soit des facilités exceptionnelles de notre régime d'équivalence, en vue d'arriver, grâce à la licence en droit française, à trouver plus facilement des situations dans les administrations publiques ou privées. Ces jeunes gens de toutes nationalités, apprennent à mieux connaître notre langue, notre Droit, nos institutions, notre pays. Nous pourrions avoir à regretter de leur fermer complètement l'accès de nos enseignements.*"¹⁶⁷

¹⁶⁵. *Ibid.*, p. 3.

¹⁶⁶. *Ibid.*, p. 8.

¹⁶⁷. ADN, Série Œuvres Françaises, Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), Rapport sur l'année scolaire 1931-1932, rédigé par André Boyé en 1933.

Une réforme à reculons

L'École française de Droit en était réduite à ne rester qu'un relais local de la Faculté de Droit de Paris, avec une marge de manœuvre très faible. Dès la fin de l'année 1932, son directeur, tout en continuant de réclamer que les jurys du Caire et de Beyrouth soient séparés, abandonna l'idée de demander l'autonomie, et accepta de s'en tenir à la seule préparation d'un diplôme d'État.

Les études furent ainsi réorganisées autour de trois sections¹⁶⁸, dirigées par des professeurs agrégés, à l'intérieur desquelles enseigneraient des professeurs adjoints, docteurs admissibles ou au moins candidats à l'agrégation. Avec des horaires allégés, il s'agissait de valoriser le travail personnel, et les conférences des professeurs en dehors de l'école. Le directeur chercha à mettre en place des liaisons avec des groupes juridiques organisés à Alexandrie au Lycée français et au collège Saint-Marc. Il prévoyait des relations plus étroites avec les universités étrangères par un système de *visiting professors* ; enfin, accompagnant l'extension de la bibliothèque, un bulletin d'études était en projet. Le ministre des Affaires étrangères entendait toutefois garder la haute-main sur les invitations de l'école, comme sur les affectations d'enseignants : *“Les professeurs adjoints seront présentés à mon agrément par le Conseil d'administration de l'École, après consultation obligatoire d'un Comité de patronage siégeant à Paris sous la Présidence de M. le doyen de la Faculté de Droit de Paris.”*¹⁶⁹

L'élaboration de nouveaux statuts

La mise au point de nouveaux statuts destinés à avaliser ces changements prit plus d'un an. Elle nécessitait à Paris l'aval d'une commission interministérielle composée de représentants du ministère des Affaires étrangères, du directeur de l'Enseignement supérieur, du doyen et de professeurs de la faculté de Droit. Cette commission était en liaison avec le conseil d'administration de l'École française de Droit, qui siégeait au Caire. Les tractations s'achevèrent en octobre 1933, et l'entrée en vigueur des nouveaux statuts eut lieu comme prévu,

¹⁶⁸. — Droit civil français, égyptien et comparé
— Branches spéciales du Droit privé
— Sciences politiques et économiques.

¹⁶⁹. ADN, Série Le Caire - Ambassade Volume 161 : École Française de Droit 1920-1941, Lettre d'Aristide Briand à Gaillard, datée du 10 juillet 1931.

le 1^{er} novembre 1934. Outre la lourdeur des procédures administratives qu'elle mettait en route, la lenteur de la réforme des statuts de l'école peut aussi s'expliquer par l'opposition résolue de deux professeurs, qui ne trouvaient plus leur place dans le nouveau cadre des études. En mai 1933, ils menacèrent de porter leur différend en justice. Tenant à tout prix à éviter un règlement de comptes public "*sur le véritable caractère de l'école, ses relations avec les autorités diplomatiques et universitaires françaises, son but et son régime*"¹⁷⁰ qui aurait mis l'institution en délicatesse avec les autorités égyptiennes et anglaises, le directeur fut un instant tenté de prendre à leur encontre des sanctions disciplinaires ; il en fut dissuadé par Gaillard qui négocia avec eux un dédomagement confortable. L'ancien khédive faisait des émules, et les institutions établies commençaient à se sentir bien chancelantes.

Les modifications des statuts par rapport à ceux de 1913 n'étaient pas considérables. L'École française de Droit redéfinissait son champ d'action et avait pour mission élargie "*le développement des études juridiques, politiques et économiques françaises en Égypte. Sa durée est illimitée. Elle a son siège social au Caire. Par ailleurs, elle garantit son fonds de réserve sur l'or.*"¹⁷¹ Sa présentation comme une valeur sûre dès le premier article justifiait l'augmentation des frais de scolarité par rapport aux tarifs de 1913.

Une définition vague et ambitieuse du programme des études permettait de ne fermer aucune porte, et de ne pas lier totalement le sort de l'école à celui des capitulations et des tribunaux mixtes : "*Les enseignements assurés par l'École portent, sauf les exceptions spécialement autorisées par le Ministre de l'Éducation Nationale, sur les matières figurant aux programmes des Facultés françaises de Droit, en vue de la délivrance des diplômes d'État de licencié et de docteur en droit. Ils portent aussi sur le Droit égyptien national, mixte et comparé, ainsi que sur le Droit Musulman général.*"¹⁷² En réalité, le nom même de la publication de l'école, *les cahiers mixtes*, prenait acte des limites de son

¹⁷⁰. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°162, lettre de Boyé à Gaillard, 15 mai 1933.

¹⁷¹. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), Projet de statuts et de règlement approuvés par la Commission interministérielle réunie le 29 octobre 1932.

¹⁷². *Ibid.*, article premier du règlement.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

champ d'intervention. La brochure commença à paraître en 1935, en supplément hors-texte de *l'Égypte Judiciaire*.¹⁷³

Afin de lever toute ambiguïté sur la portée concrète de l'inscription à la faculté de Droit de Paris, la commission parisienne demanda d'insérer un nouvel alinéa dans le règlement de l'école : *“les étudiants immatriculés à l'École sont inscrits par son entremise en vue des examens sur les registres de la Faculté de Droit de l'Université de Paris. Le transfert de leur dossier dans une autre Faculté est opéré par la Faculté de Droit de Paris dans les formes réglementaires.”*¹⁷⁴ Le dispositif de fermeture de l'accès aux facultés françaises commençait à se mettre en place, sur fond de manifestations hostiles aux étrangers des étudiants français et des liges d'anciens-combattants. Pour les étudiants de l'École française de Droit, il ne s'agissait que d'un contrôle des transferts. Mais l'entrée en vigueur des nouveaux statuts interdisait la reconnaissance par l'université française de la licence en droit égyptienne, dans la mesure où un cursus complet était disponible sur place. Le verrouillage fut complété à Alexandrie par des réunions périodiques de groupes d'études et de répétitions juridiques organisés par le lycée français et le collège Saint-Marc. Très appréciées dans un premier temps par des étudiants qui se plaignaient de ne pas avoir de contact avec l'école en dehors de la période d'examens¹⁷⁵, elles suscitérent des rivalités entre l'établissement des frères des Écoles chrétiennes et celui de la Mission laïque¹⁷⁶. On peut supposer que celles-ci furent à l'origine de la décision du collège Saint-Marc en 1934 de ne plus assurer la préparation à la licence en droit, à laquelle il présentait des étudiants depuis 1919. A moins que les Alexandrins n'aient pris ombrage du fait que ces séances, conçues pour esquisser un timide rapprochement entre l'École française de Droit et l'université égyptienne, n'étaient que des vacances offertes aux professeurs français de la Faculté royale de Droit.

¹⁷³. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), Rapport sur l'année scolaire 1933-1934, rédigé par M. Boyé, 20 février 1935.

¹⁷⁴. *Ibid.*

¹⁷⁵. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°162, Rapport sur l'année scolaire 1932-1933, rédigé par André Boyé en 1934.

¹⁷⁶. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), Rapport sur l'année scolaire 1933-1934, rédigé par M. Boyé, 20 février 1935.

En effet, les étudiants qui en avaient les moyens préféraient désormais s'inscrire directement en France. En 1933-34, deux étudiants d'Alexandrie s'adressèrent directement à la faculté de Droit d'Aix-en-Provence. Les statuts n'étaient pas encore en vigueur, mais le rappel à l'ordre fut immédiat. *“La Faculté d'Aix paraît d'ailleurs désireuse de ne pas se prêter à l'évasion de notre clientèle scolaire. Il doit être rappelé que ces étudiants résidant en Égypte peuvent toujours obtenir leur transfert dans une Faculté de France, même simplement en vue des examens, mais seulement sous le contrôle et par l'intermédiaire de l'École et de la Faculté de Droit de Paris.”*¹⁷⁷

Un institut de Droit local remis aux calendes grecques

Le directeur de l'École française de Droit et Henri Gaillard auraient sans doute souhaité mettre sur pied l'institut pratique de droit local avant de supprimer l'examen d'entrée pour les non-bacheliers. C'est ce qui en prolongea d'ailleurs l'existence. L'enjeu était double : d'une part, ne pas laisser échapper les étudiants ; d'autre part permettre le financement de cet institut. Ils avaient pris soin de faire insérer dans le règlement un article qui permettrait sa création : *“Le conseil de l'École peut organiser des études pratiques de Droit local, sanctionnées par de simples certificats.”*¹⁷⁸ En réalité, l'examen d'entrée disparut de lui-même par évaporation des candidats, ce qui amputa le budget propre de l'école d'une de ses principales sources de revenus. Entre 1930 et 1932, leur nombre diminua de moitié. Trente étudiants furent admis par cette procédure à la rentrée 1932. La session de novembre 1933 fut la dernière. Dix-sept étudiants seulement entrèrent à l'école sur examen, et le directeur en tirait les conclusions : *“il n'existe plus de bonne raison de laisser plus longtemps exposer à la critique le bon renom de l'École. Je vous proposerai donc de mettre notre règlement d'admission en concordance avec le décret égyptien du 5 mars 1931 sur l'entrée au Barreau et avec les règlements en vigueur en France.”*¹⁷⁹

¹⁷⁷. *Ibid.*

¹⁷⁸. ADN, volume 362, Projet de règlement, article IV.

¹⁷⁹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°162, Rapport pour l'année scolaire 1932-1933 de l'École française de Droit du Caire, rédigé en 1934.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

L'heure était davantage à la revitalisation de l'association d'anciens élèves, élargie aux "Amis de l'École"¹⁸⁰ qu'à des innovations au succès aléatoire. La création de l'institut de droit local fut officiellement "différée"¹⁸¹ en février 1935. En compensation de la disparition de l'examen d'entrée, la subvention envisagée par l'université de Paris laissait à peine espérer de quoi "*combler le déficit qui pourra résulter de cette mesure d'assainissement scolaire.*"¹⁸² Les contraintes budgétaires n'étaient pas seules en cause. La création de l'institut supposait de s'assurer le concours de magistrats, de praticiens et de fonctionnaires. André Boyé pensait s'inspirer "*à la fois de notre capacité en droit et du certificat d'études de législation algérienne, droit musulman, et coutumes indigènes délivrés par la Faculté de Droit d'Alger.*"¹⁸³ Sans doute ces perspectives ne laissaient-elles pas assez de place aux institutions locales ; tous les contacts restèrent en tout cas infructueux.

En 1933, des conférences régulières de Droit musulman n'avaient pu être mises en place, "*les démarches auprès du Ministre de l'Instruction Publique égyptien, et de la Faculté royale de Droit pour obtenir la délégation d'un maître formé à la double discipline du Droit islamique et du Droit Comparé étant malheureusement restées vaines.*"¹⁸⁴ C'est seulement l'année suivante que le bibliothécaire de l'école, M. Y. Linant de Bellefonds, "*qui prépare une thèse de Droit Musulman*"¹⁸⁵ put organiser des conférences ponctuelles sur ces questions. Treize candidats seulement avaient choisi cette option pour l'examen. On ignore tout du contenu des conférences, et des personnes qui les prononcèrent. Mais il est significatif que le seul nom resté dans les archives françaises soit celui d'un juriste français, même s'il faisait partie d'une lignée de serviteurs de l'État égyptien. Comme pour la promotion de l'arabe dans les lycées de la Mission laïque, le savoir "local" délivré par l'École française de Droit ne partait pas des

¹⁸⁰. *Ibid.*

¹⁸¹. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), Rapport sur l'année scolaire 1933-1934, rédigé par M. Boyé, 20 février 1935.

¹⁸². *Ibid.*

¹⁸³. ADN, Série Œuvres Françaises, Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), Rapport sur l'année scolaire 1931-1932, rédigé par André Boyé en 1933.

¹⁸⁴. *Ibid.*

¹⁸⁵. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°162, Rapport pour l'année scolaire 1932-1933 de l'École française de Droit du Caire, rédigé en 1934.

institutions du pays ni d'un droit positif, mais d'une construction identitaire validée en France par une spécialité du domaine des études juridiques — “le Droit musulman” —. Il n'avait pour horizon pratique que l'administration au moindre coût d'un empire colonial et la pérennité d'un réseau d'influence.

III. A L'ÉPREUVE DES FAITS (1935-1940)

Les réformes engagées ou envisagées au début des années trente avaient pu bénéficier de la neutralité bienveillante des autorités égyptiennes, soucieuses avant tout de contenir le nombre de diplômés. Les conditions politiques locales furent beaucoup moins favorables à l'enseignement français en Égypte dans la seconde moitié de la décennie. Dans un climat de surenchère nationaliste, le retour du Wafd au pouvoir, la signature du traité d'alliance avec la Grande-Bretagne et l'abolition des capitulations apparurent comme autant de jalons du recul de l'influence française dans le pays.

Deux impératifs quelque peu contradictoires avaient guidé les inflexions de la politique scolaire française en Égypte. D'un côté, il s'agissait, par un meilleur recrutement, d'assurer aux institutions les plus prestigieuses un niveau comparable à celui des établissements similaires de métropole. De l'autre, il convenait de bien marquer une frontière et de limiter la concurrence que pourraient faire les Orientaux aux diplômés français. Les appareils scolaires avaient contribué à la formation d'une identité linguistique et culturelle commune, mais il convenait de brider des ambitions démesurées, avatar contemporain de l'*hybris* antique. Seul un “*excès d'orgueil, [...] qui n'est pas exceptionnel parmi les candidats d'Orient*”¹⁸⁶ pouvait les laisser espérer “monter vers la capitale” ou étendre leur champ d'action professionnel ailleurs qu'en Orient, où ils avaient vocation à rester.

L'accent mis sur l'arabe était là pour le leur rappeler, et confirmer par la même occasion la politique initiée au début des années vingt de réintégration des “Égyptiens” à la mouvance des Orientaux francophones. Les autorités françaises avaient pris au mot le critère linguistique énoncé dans la loi sur la nationalité de

¹⁸⁶. Rapport cité de René Maunier sur la session d'examens de novembre-décembre 1933, p. 8.

1929¹⁸⁷. Comme le “droit musulman” à l’École française de Droit, mais à un degré encore plus fort, l’arabe, signe de ralliement national, servait de caution au baccalauréat français pour attirer à lui une clientèle musulmane et copte qui lui échappait encore et égyptianiser son public oriental. Le coup porté par les autorités égyptiennes à la licence délivrée par l’École française de Droit, le débat sur la réforme des programmes de l’enseignement gouvernemental égyptien qui revint sur la place publique au moment où se dessinait un retour à la vie parlementaire, montrent que la question n’était plus vraiment là : une forte volonté s’affirmait de réserver le marché de l’emploi aux diplômés nationaux et de libérer ce marché de l’emprise qu’y exerçaient les filières françaises ou francophones. Le caractère aléatoire de la “synthèse franco-égyptienne” dont la Mission laïque se fit alors le promoteur, et les difficultés à imposer ce nouveau modèle à l’ensemble du réseau scolaire français et à ses clientèles montrent qu’un point de non-retour avait été atteint. Les lignes de partage des allégeances étaient déjà trop profondément inscrites au cœur des pratiques et de l’identité des sujets.

1. Le torpillage de la licence en droit

La démission du cabinet ‘Abd-el-Fattah Yehia pacha en novembre 1934, éclaboussé par des scandales politico-financiers qui remettaient en cause “l’intégrité du pouvoir”¹⁸⁸ marqua le terme réel du gouvernement autoritaire et personnel du roi Fouad. Au printemps 1935, la perspective d’un retour à une vie politique régie par la constitution de 1923 était acquise, mais le roi ne promulgua le décret qu’en décembre. Le cabinet de Muḥammad Tewfiq Nassim pacha, “*composé de hauts fonctionnaires, sous-secrétaires d’État ou conseillers*”¹⁸⁹ n’était pas un cabinet politique, mais technique. Et le gouvernement dirigé par Ali Maher, chargé de préparer les élections qui lui succéda en janvier 1936 n’était qu’un cabinet de transition. Le véritable chantier politique du moment tenait à l’ouverture de pourparlers en vue d’une reprise des négociations avec les Britanniques. Ceux-ci exigeaient qu’elles soient conduites par une délégation

¹⁸⁷. Article 6, alinéa 4 : “*Sont Égyptiens [...] les enfants nés en Égypte d’un père étranger qui lui-même y est né lorsque cet étranger se rattache à la majorité de la population d’un pays de langue arabe ou de religion musulmane (Algériens, Tunisiens, Marocains...)*”

¹⁸⁸. Nom de la campagne de presse déclenchée par le journal libéral Al-Sîæsa à l’automne 1934.

¹⁸⁹. Victor ADM, *op. cit.*, p. 91.

égyptienne légitime, comprenant des représentants de tous les partis. Ainsi, avant même les élections qui virent son écrasante victoire en mai 1936, le Wafd et ses leaders étaient réintroduits dans le jeu politique, mais dans une configuration relativement discrète qui les obligeait à donner des gages à la fois aux Britanniques et à leur propre opinion publique. L'université retrouvait une certaine autonomie par rapport au Palais, et les institutions françaises étaient dans ce contexte des cibles désignées.

Investissement scolaire et engagement national

C'est en avril 1935 que le directeur de l'École française de Droit fut mis au courant du projet du ministre de l'Instruction publique égyptien de n'admettre à l'examen d'équivalence de la licence en Droit égyptienne "*que les porteurs de diplômes juridiques étrangers obtenus à l'étranger après examens subis intégralement et dans les formes ordinaires au siège légal de l'Université étrangère et légalement reconnus dans son pays d'origine.*"¹⁹⁰ L'application tant redoutée du décret de 1897 à la licence en droit française était une riposte à une décision de la Faculté de Droit de Paris qui avait refusé en janvier d'inscrire en doctorat des étudiants de l'université royale. Elle risquait de porter un coup fatal à l'École française de Droit, en lui retirant officiellement tout débouché vers l'université égyptienne ou des carrières locales autres que celles offertes par les tribunaux mixtes. D'après André Boyé, le projet avait été formé "*avec l'appui de nos amis italiens*", qui se voyaient successeurs désignés des Français. Il se concrétisa rapidement : cinq étudiants de l'École française de Droit se virent, par mesure de rétorsion, refuser l'accès à l'examen d'équivalence qui leur aurait permis de s'inscrire en doctorat à la Faculté royale ou d'occuper directement un poste dans l'administration égyptienne. En réalité, l'intervention immédiate du ministre de France en Égypte, Pierre de Witasse, auprès de Ahmad Naguib al-Hilali bey, ministre de l'Instruction publique, montra que le Conseil de l'université était à l'origine de la mesure. Celui-ci répondit néanmoins favorablement à l'intercession du ministre, en précisant que ces étudiants étaient

¹⁹⁰. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), lettre de M. Boyé à M. Marx, datée du 19 avril 1935.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

admis “à titre tout à fait exceptionnel et pour la dernière fois”¹⁹¹ à présenter leur candidature. L’émotion était grande parmi les élèves de l’École française de Droit, et parmi les Égyptiens qui s’apprêtaient à y entrer. La mesure était de nature, si elle était maintenue, “à diminuer brusquement et sensiblement notre recrutement et notre influence dans les milieux égyptiens.”¹⁹²

Il convenait quoi qu’il en soit de réagir rapidement, avant la rentrée. En réalité, le ministre n’avait laissé qu’une seule porte de sortie : la réciprocité des équivalences. “Le ministère de l’Instruction Publique a bien voulu m’assurer qu’il n’entraîne aucune malveillance dans cette mesure et que, dès que le principe de l’équivalence de la licence en Droit égyptienne et de la licence en Droit française serait reconnu, en vue de l’admission au doctorat, le décret égyptien de 1897 serait modifié et que tous les Égyptiens porteurs de la licence française (sans distinction d’origine) seraient, de plein droit, admis aux examens spéciaux d’équivalence, en vue de l’admission aux fonctions publiques.”¹⁹³ La chose n’enthousiasmait pas le directeur de l’École française de Droit. Le cursus à l’université égyptienne était jugé plus facile et moins sélectif que celui de l’école — peut-être était-il également moins onéreux —. S’il pouvait permettre d’accéder à une inscription en doctorat en France, l’école court-circuitée perdrait ses étudiants égyptiens les plus riches et les plus prometteurs : “il ne s’écoulera que deux ans avant que nous soyons obligés de fermer l’école ou de la mettre en veilleuse.”¹⁹⁴

Il n’y avait pourtant pas d’autre choix, et André Boyé se retrouva, avec Pierre de Witasse, parmi les plus fervents défenseurs d’une décision rapide qui donnerait — au moins de façon formelle — l’équivalence de la licence en Droit française à la licence en Droit égyptienne. “Cette équivalence complèterait logiquement celle que nous avons admise entre le baccalauréat français et le certificat d’études secondaires égyptien. En refusant d’en admettre le principe,

¹⁹¹. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°159, dossier Équivalence de la licence en droit française avec la licence en droit égyptienne, lettre de M. Boyé à M. de Witasse, 27 mai 1935.

¹⁹². *Ibid.*

¹⁹³. *Ibid.*

¹⁹⁴. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 362 École Française de Droit (1932-1936), lettre de M. Boyé à M. Marx, datée du 19 avril 1935.

nous risquerions de donner l'impression aux Égyptiens que nous attribuons à l'enseignement dans leurs écoles secondaires une valeur relative supérieure à celle de l'enseignement de l'Université Royale du Caire dont la création a flatté le sentiment nationaliste des Égyptiens et au sujet de laquelle leurs susceptibilités sont toujours en éveil. Il s'agit en fait d'un marché. Je crois fermement qu'il est avantageux pour nous."¹⁹⁵

Leur insistance fut payante. Dès le 10 juillet, la question fut examinée au Conseil supérieur de l'Instruction publique, et le ministre de l'Éducation nationale publia le 25 juillet un arrêté qui inscrivait la licence en droit de l'université royale du Caire parmi les titres donnant droit à l'inscription au doctorat d'État de l'université française. Le projet avait recueilli auparavant l'avis favorable d'une Commission consultative spéciale instituée en 1921 pour étudier ce type de demandes¹⁹⁶. La mobilisation de toutes ces instances françaises avait été rapide, à la mesure des enjeux, et la réciproque paraissait aller de soi.

Mais la préparation des élections et le caractère provisoire des gouvernements qui se succédèrent jusqu'en mai 1936 ne mettaient pas les ministres de l'Instruction publique en situation de faire autre chose qu'expédier les affaires courantes. Fort de son succès auprès des autorités françaises, Pierre de Witasse chercha à obtenir "*l'admission de plein droit et sans distinction d'origine, de tout porteur de la licence française dans la section du doctorat de l'Université égyptienne.*"¹⁹⁷ La perspective était toujours, on le voit, d'intégrer à la société politique égyptienne des Égyptiens ou des sujets locaux ayant poussé le plus loin possible leur formation française. En réalité, au printemps 1936, des diplômés de l'École française de Droit de nationalité égyptienne se virent encore opposer un refus, à quelques semaines des épreuves, à une candidature à l'examen d'équivalence qui leur aurait permis de s'inscrire en doctorat. L'intervention du Conseil de l'université, qui avait émis un avis favorable et renvoyait au gouvernement le soin de trancher n'y fit rien. C'est de la Faculté royale de Droit

¹⁹⁵. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°159, dossier Equivalence de la licence en droit française avec la licence en droit égyptienne, lettre de Pierre de Witasse à Laval, datée du 23 avril 1935.

¹⁹⁶. *Ibid.*, réponse du Président du Conseil à Pierre de Witasse datée du 30 juillet 1935.

¹⁹⁷. *Ibid.*, lettre de Pierre de Witasse à Makram Ebeid pacha, ministre des Finances, datée du 22 mai 1936.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

que venait l'opposition la plus irréductible, d'autant que le doyen venait d'en changer et qu'une décoration française accordée à son prédécesseur n'avait plus guère d'efficacité. Un arbitrage du Comité du contentieux de l'État, proposé par le ministère des Finances après les élections, envisagea d'autoriser l'inscription au doctorat d'État, mais de maintenir les dispositions du décret de 1897 pour l'accès à la fonction publique et au barreau égyptien¹⁹⁸. Dans ces conditions, même titulaires d'un baccalauréat égyptien et d'un doctorat de l'université royale, les anciens étudiants de l'École française de Droit n'y auraient plus eu accès, puisqu'une licence en droit égyptienne était nécessaire pour prétendre à ces postes. Le doctorat en droit proposé par l'université égyptienne n'était pour eux qu'une voie de garage.

On ignore si l'arbitrage proposé fut réellement appliqué. Il ne le fut sans doute pas, faute de candidats. Mais l'enjeu n'avait, on le voit, plus rien d'académique. La complexité et la longueur des procédures à mettre en branle pour solliciter des équivalences était de nature à décourager les plus fermes volontés de retrouver un cursus égyptien et un emploi public après un passage par des certifications françaises. Derrière tous les prétextes techniques ou linguistiques¹⁹⁹, l'objectif essentiel était de protéger un marché national de l'emploi. Et la véritable question que soulevait cet enjeu était celle de la ligne de démarcation entre nationaux et étrangers. La conjoncture économique accentuait les tensions et la concurrence. L'investissement sur des diplômes égyptiens, pas plus qu'une nationalité officielle obtenue selon les termes de la loi de 1929 n'étaient désormais considérés comme des critères suffisants. Entrait à présent en ligne de compte, selon une subtile gradation, le caractère précoce ou tardif de cet investissement. Lui seul permettrait de distinguer les choix d'orientation relevant d'une conviction ancienne, réaffirmée au quotidien par l'usage de l'arabe et

¹⁹⁸. *Ibid.*

¹⁹⁹. L'enjeu linguistique commençait, rappelons-le, à investir les tribunaux mixtes. Le 19 avril 1934, Gaillard rapporta qu'un "conseiller indigène à la Cour d'Appel Mixte" avait remis un arrêt rédigé en arabe à son président de chambre suisse, qui avait refusé de le signer. Même si l'arabe et l'anglais étaient des langues officielles des tribunaux dans les textes, Gaillard interpréta cette démarche comme une provocation et une attaque contre les usages en vigueur, destinée "à entretenir l'agitation autour des Tribunaux Mixtes, en opposant Magistrats égyptiens et étrangers." (ADN, Série Londres Ambassade, volume n°407)

validée tout au long d'un parcours scolaire. Ce profil ne devait pas se confondre avec des "conversions" plus récentes à la nationalité et aux diplômes égyptiens, acceptées par défaut ou dictées par l'intérêt. L'allégeance à l'État-nation supposait un parcours continu de plus en plus exclusif, un engagement ancien et permanent, sans cesse réitéré envers l'État et les institutions qui délivraient des diplômes en son nom.

Une dévaluation aux abois

A la session d'examens de l'École française de Droit de novembre 1936, le jury n'eut à examiner que 180 candidats, au lieu de 222 l'année précédente.²⁰⁰ Les épreuves se déroulèrent à Alexandrie et au Caire, avec des jurys comprenant des professeurs de l'école, selon leurs spécialités respectives. Les mesures contre lesquelles on s'arc-boutait deux ans auparavant étaient entrées dans les mœurs, et le jury était descendu de son piédestal pour devenir plus itinérant et éviter une déperdition d'étudiants entre Alexandrie et Le Caire.

En fait, les débouchés de l'école se réduisaient comme une peau de chagrin. Les filières d'État faisaient l'objet d'un blocage latent ; il était clair pour tous que l'abolition des capitulations était proche, et le Conseil de l'ordre des avocats inscrits au barreau mixte avait même émis le vœu de fermer le Tableau. Seule restaient ouvertes des perspectives de salariat dans des entreprises ou administrations françaises en Égypte. L'École française de Droit risquait de n'être plus qu'un refuge pour les titulaires du baccalauréat français qui n'avaient pas les moyens de poursuivre leurs études en France. D'autant que l'université royale se montrait particulièrement bienveillante pour accorder des équivalences à des diplômes d'origines diverses — à l'exception, bien sûr, du baccalauréat français — et avait tendance à réintégrer dans un cursus "égyptien" toute une clientèle que la politique de la Faculté de Droit de Paris avait conduit à éliminer de l'École française de Droit.

Comme en matière monétaire (octobre 1936), et dans une quasi-simultanéité, la dévaluation était devenue inévitable : *"Les établissements culturels français en Égypte doivent évidemment conserver leur haut niveau et il*

²⁰⁰. ADN, Série Œuvres Françaises, Sous-série Égypte, volume 361, rapport de Georges Scelle, président du jury, rédigé le 30 avril 1937.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

ne saurait être question de fabriquer des licenciés de seconde zone, mais il faut également éviter l'excès contraire qui consisterait à n'ouvrir l'école qu'à une élite peu nombreuse soucieuse d'une culture purement désintéressée. Il faut un recrutement susceptible de fournir à la demande de notre essor industriel, commercial et financier. Sans sacrifier la qualité, il convient également de se soucier du nombre."²⁰¹ A la rentrée 1936, ce n'est pas un institut de Droit local qui vit le jour, mais un "centre d'études sociales", comportant deux années de cours et trois sections : juridique, administrative, économique. Il n'était à l'évidence qu'un sous-produit peu onéreux de la filière de la licence en droit, destiné à un public appelé à des carrières administratives subalternes. Les étudiants devaient y suivre des cours de licence et quelques cours spéciaux faits par des personnalités égyptiennes ou étrangères, ou des professeurs de l'Université royale avec lesquels une collaboration s'imposait. Un diplôme devait sanctionner ces études, destinées aux administrations publiques ou aux entreprises privées égyptiennes ou étrangères.

Ainsi, comme dans les établissements de la Mission laïque au même moment, et à l'image du dispositif imaginé au début du siècle par les jésuites ou les frères des Écoles chrétiennes, deux filières distinctes se mettaient en place à l'École française de Droit. Si l'une demeurait plus "noble" que l'autre, cela n'en consacrait pas moins l'échec des diplômes français à constituer le sommet de la pyramide scolaire égyptienne, et le point de passage obligé de sa société politique. La filière de la licence en Droit devait d'ailleurs, elle aussi, rabaisser ses prétentions d'un cran. Une nouvelle proposition de règlement intérieur faite entre 1936 et 1939²⁰² transférait au ministre de France en Égypte des prérogatives rectorales en matière d'octroi d'équivalences, et assouplissait surtout les conditions de passage d'une année sur l'autre. L'échec dans une matière n'obligeait pas au redoublement, et la matière pouvait être présentée à nouveau l'année suivante.

Aucune de ces mesures ne parvint à amortir le choc de l'abolition des capitulations, quelques mois plus tard. Dans les deux années qui suivirent, l'École

²⁰¹. *Ibid.*

²⁰². ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 363 École Française de Droit (1936-1939) L'essentiel du dossier est réservé, et n'a pas pu être consulté.

française de Droit ne compta plus qu'une centaine d'étudiants. Au cours de l'été 1938, elle vit encore se réduire les perspectives offertes à ses étudiants titulaires du baccalauréat français. Le règlement général judiciaire adopté par l'Assemblée générale de la cour d'Appel mixte imposait à tous les expéditionnaires ou rôlistes des tribunaux mixtes appelés à accéder aux fonctions de commis-greffiers, greffiers, huissiers, etc. d'être égyptiens, de connaître l'arabe et le français, et d'être détenteurs du baccalauréat égyptien ou du diplôme d'équivalence²⁰³. En l'espace de quelques années, le "brevet de notabilité" français semblait avoir perdu toute vertu pratique : il se retrouvait même évincé des fonctions subalternes des tribunaux mixtes dont un bachelier n'aurait autrefois pas voulu.

Le déclassement était violent, et il s'en fallut de peu que l'école ne disparût totalement. La transformation à terme des tribunaux mixtes en juridiction égyptienne menaçait en réalité tout l'édifice scolaire français en Égypte, ou en tout cas son public traditionnel. Le Quai d'Orsay envisageait son départ sans grand regret : *"la clientèle que nous valait la nuée d'Égyptiens qui vivaient grassement de ces tribunaux est condamnée à s'éteindre graduellement. Au Caire, notre école de droit se ressent déjà de cette défaveur naissante."*²⁰⁴ En décembre 1940, le haut-commissaire français à Beyrouth proposa au nouveau ministre de France en Égypte, M. Pozzi, de fermer l'École française de Droit par mesure d'économie. C'était un établissement *"considéré par beaucoup d'Égyptiens comme une survivance capitulaire, dont la décadence est manifeste et dont la disparition ne paraît pas devoir nuire sérieusement à notre influence en Égypte."*²⁰⁵ Le ministre, réticent à voir disparaître une œuvre française, suggéra de présenter la mesure, si elle était maintenue, comme *"une concession spontanée de la France à l'esprit de Montreux."*²⁰⁶ Les directeurs d'établissements français étaient d'avis tout aussi réservé pour la fermeture : le redressement du nombre

²⁰³. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°159, dossier Equivalence des baccalauréats français et égyptiens, lettre de Pierre de Witasse à Georges Bonnet, datée du 5 août 1938.

²⁰⁴. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), Note datée du 1^{er} février 1939 de la sous-direction Afrique-Levant, signée Lagarde (sous-directeur), à l'attention de M. René Besnard, Ambassadeur de France au Caire, au sujet du statut des intérêts français en Égypte.

²⁰⁵. ADQO, Série Guerre 1939-1945 Vichy, sous-série Afrique, volume 78, télégramme daté du 9 décembre 1940.

²⁰⁶. *Ibid.*

d'inscriptions en première année pouvait leur permettre de nourrir quelques espoirs. Dans la débâcle de juin 1940, que suivit en juillet la tragédie de Mers-el-Kebir, l'institution pouvait encore faire figure de canot de sauvetage.

2. Une position menacée dans l'enseignement gouvernemental

Menacé dans l'enseignement supérieur, le statut du français l'était aussi dans l'enseignement secondaire. Tout au long des années trente, le chantier de la réforme des programmes fut l'occasion de remettre en cause la place qu'avait prise le français dans l'enseignement gouvernemental depuis la réforme 'Ali Maher en 1925. Plusieurs facteurs se conjugaient pour soutenir une demande de réduire cette matière à sa plus simple expression. La première motivation était d'ordre pédagogique. Les programmes avaient été élaborés selon une démarche cumulative. Le pourcentage élevé d'échecs révélait combien ils étaient surchargés, et la difficulté pour un élève moyen de tout assimiler. Il entretenait aussi un certain ressentiment contre les professeurs étrangers qui monopolisaient l'enseignement des langues et étaient soupçonnés de placer la barre trop haut : l'administration de l'instruction publique était celle qui employait le plus d'étrangers et elle ne paraissait pas assez pressée de préparer une relève égyptienne. A cela s'ajoutait un contexte politique qui incitait les autorités égyptiennes à accorder satisfaction aux exigences britanniques sans pour autant donner l'impression de leur faire des concessions. Le débat sur la question linguistique dans l'enseignement et dans l'administration fut enfin l'occasion d'affirmer la primauté de l'arabe comme langue nationale et d'assigner à l'anglais et au français une place et des rôles spécifiques. Il témoignait surtout de l'avènement d'un "modèle national", délibérément inconciliable avec le "modèle français".

Égyptianisation des personnels et arabisation des savoirs

Loin d'être un cadeau de la France, la francophonie était pour l'essentiel financée sur place par les contribuables égyptiens et la clientèle des établissements scolaires. Ce qui était vrai, à quelques nuances près, dans le réseau des écoles françaises l'était encore davantage dans l'enseignement gouvernemental. En 1930, sur 184 enseignants français titulaires de l'Éducation

nationale détachés en Égypte, 107 exerçaient dans une administration gouvernementale égyptienne²⁰⁷ et seulement 77 dans des institutions françaises²⁰⁸. Encore ces chiffres ne concernaient-ils que les enseignants titulaires. Les sources britanniques, très attentives à la présence étrangère dans les administrations égyptiennes à la veille de la signature du traité, montrent que le nombre de fonctionnaires étrangers en administration centrale avait fondu entre 1922 et 1936 (passant de 2229 à 440 fonctionnaires), alors qu'il s'était accru dans de fortes proportions à l'Instruction publique (passant de 163 à 786 enseignants)²⁰⁹. Cette évolution témoignait, selon le Haut-Commissaire, de l'importance qu'attachaient les Égyptiens à l'enseignement des langues étrangères ; elle ne paraissait pas devoir être remise en cause par le traité, celui-ci ne faisant qu'entériner une évolution presque achevée pour les administrations centrales.

Dans la répartition par nationalité, malgré une présence en légère diminution de 1922 à 1936 (de 979 à 710 fonctionnaires), les Britanniques restaient prépondérants. Les principales victimes de l'égyptianisation de l'administration étaient les Italiens (de 480 à 50), les Grecs (de 377 à 60) ou les Maltais (de 326 à 67). En revanche, au cours de la même période, la présence française était passée de 171 à 237 fonctionnaires. Les seuls étrangers à avoir connu comme eux une augmentation du nombre de fonctionnaires étaient les "autres nationalités" (de 59 à 102). Présents comme les Français surtout dans l'enseignement, on peut supposer que nombre d'entre eux étaient des sujets locaux qui n'avaient pas la nationalité égyptienne.

Une autre annexe au rapport donne la ventilation des nationalités par ministère en 1936. Émanant d'une source gouvernementale (avec des chiffres un peu plus élevés que ceux des Britanniques) il montre que les fonctionnaires français étaient presque exclusivement concentrés dans l'enseignement (230 sur 239). Mais la suprématie britannique était acquise dans tous les ministères

²⁰⁷. Rapport de Henri Gaillard du 27 février 1930. Parmi eux, on dénombrait 5 postes en administration centrale, 10 à l'université, 26 dans des écoles supérieures et spéciales, 61 dans des écoles secondaires de garçons, 5 à l'école normale ou dans des écoles secondaires de filles.

²⁰⁸. Essentiellement dans les lycées de la Mission laïque (Le Caire et Alexandrie) et de la Société française d'enseignement (Port-Sa'ïd), qui totalisaient 65 enseignants titulaires français.

²⁰⁹. PRO, FO 407, volume n°219, lettre n°977, p. 12-13. Rapport du Haut-Commissaire par intérim au Foreign-Office daté du 19 août 1936.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

importants (461 fonctionnaires dans l'enseignement secondaire et à l'université), avec une hégémonie totale sur la Défense et la Justice, l'implantation la plus importante après l'enseignement étant le ministère de l'Intérieur. Les Italiens, avec 17 professeurs, arrivaient loin derrière les Français et les Britanniques. Mais avec 19 fonctionnaires attachés à la Cour du roi, ils surpassaient les Anglais, qui n'en comptaient que 13, et étaient parvenus à éliminer les Français, qui n'y avaient plus qu'un seul représentant. Allemands, Grecs et Autrichiens assuraient dans le système éducatif une présence essentiellement symbolique (3 ou 4 enseignants chacun). Plus encore que dans les années vingt, la rivalité entre puissances européennes dans l'Instruction publique égyptienne était une rivalité franco-britannique.

La manière même dont ces effectifs étaient observés, capitalisés et comparés montre que la question d'une relève égyptienne n'était, ni pour le Quai d'Orsay, ni pour le Foreign Office, une question prioritaire. Les archives françaises témoignent qu'il s'agissait certes d'une perspective très présente, mais envisagée comme lointaine et de toute façon limitée. *“D'une manière générale, le fait que l'enseignement de notre langue puisse être confié en partie à des égyptiens n'est pas pour nous déplaire. Il serait pour l'avenir une garantie pour le maintien de l'étude du français dans les écoles gouvernementales contre la tendance xénophobe du nationalisme égyptien.”*²¹⁰ La réaction de Gaillard à la mise en place en 1931 d'une école de langues vivantes dépendant de la Faculté des Lettres, qui visait la formation d'enseignants en langues étrangères dans l'enseignement primaire et secondaire était loin d'être hostile. L'institution mettrait sur un pied d'égalité l'enseignement du français et de l'anglais, avec des cours de latin et de grec. Mais autant que l'opportunité d'enraciner durablement le français en Égypte, il y voyait la possibilité de faire engager trois lecteurs français. Une diffusion plus massive du français ne pouvait être envisagée hors d'un strict respect des hiérarchies académiques et nationales.

Il était clair qu'on ne pouvait guère espérer des Français un passage spontané de relais à une nouvelle génération d'enseignants égyptiens. Et les autorités diplomatiques ne peuvent en être tenues pour seules responsables.

²¹⁰. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932), rapport de Henri Gaillard, mars 1931.

Chargée de “développer le plus efficacement possible l'influence française par l'enseignement”, l'Association des professeurs français d'Égypte avait sans doute assez de mal à rassembler dans “une union, une solidarité fraternelle”²¹¹ des enseignants exerçant dans des institutions très diverses et parfois concurrentes²¹² pour s'embarasser de membres égyptiens ou orientaux. Seuls les Suisses inscrits au consulat de France y avaient droit de cité. La place réservée aux étrangers était plus que réduite : “L'Association pourra admettre des membres honoraires de toutes nationalités ; ils devront être agréés par le Comité de Direction et contribueront à l'œuvre de la Société par des dons ou par une cotisation dont le montant sera fixé par le Comité. Ils n'auront aucun droit d'intervention dans la gestion de la Société.”²¹³ Seuls trois membres honoraires figuraient dans la liste des membres de 1929 : l'épouse d'un professeur de Zagazig, et deux titulaires d'un doctorat, sans doute enseignants à l'université. La diffusion du français était avant tout l'affaire de la France et des Français.

C'est l'action du ministère de l'Instruction publique qui fut toujours déterminante dans la mise en place d'une relève locale. Dès 1923, le principe de parité de salaire entre égyptiens et étrangers avait été posé. “Animés de l'esprit nouveau régnant en Orient, les ministres égyptiens veulent désormais traiter Égyptiens et étrangers sur un pied d'égalité, au point de vue des traitements : dans une école secondaire, le traitement de début est de 450 L.E. par an ; ce traitement est très large pour un indigène ; il est convenable pour un Français célibataire ; mais il est absolument insuffisant pour un Français marié, ce Français ne pouvant vivre dans les mêmes conditions que l'indigène et devant en outre prévoir les frais élevés d'un voyage en Europe tous les deux ans,

²¹¹. *Annuaire de l'enseignement français en Égypte*, 1929, édité par l'Union des Professeurs Français d'Égypte, association fondée en 1920, Le Caire, imprimerie Paul Barbey, 1929, article premier des statuts de l'association.

²¹². Les origines institutionnelles des enseignants étaient multiples, à l'exclusion toutefois des écoles catholiques : établissements primaires et secondaires publics et privés du Caire, d'Alexandrie et de province, École Royale Secondaire, école Secondaire Khdéivieh, Université égyptienne, Service des Antiquités, Ministère de l'Instruction Publique, Institut d'Égypte, École Française de Droit, Université Américaine, Collège Copte...

²¹³. *Ibid.*, Article 2.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

indispensable pour la santé de sa famille.”²¹⁴ La dépréciation du Franc avait permis de conserver à ces emplois un caractère assez avantageux. Mais depuis 1931, les choses s'étaient inversées. Et le recrutement des enseignants s'avéra d'autant plus difficile qu'en mai 1932, le gouvernement égyptien en modifia les conditions. Les nouveaux contrats seraient établis pour deux ans au lieu de trois, renouvelables pour une ou plusieurs périodes de trois ans ; les augmentations de traitement ne seraient accordées que tous les quatre ans au lieu de tous les deux ans, et l'indemnité de logement de 5 livres par mois allouée aux institutrices serait supprimée. Enfin, un droit de timbre, fixé à 7% du traitement serait prélevé tous les mois.²¹⁵

La mesure eut progressivement l'effet escompté. Plusieurs enseignants français manifestèrent leur intention de ne pas renouveler leur contrat. L'inspecteur de français au ministère de l'Instruction publique, M. Leprette, chercha, avec l'aide de la légation, à les convaincre de rester ou à les faire remplacer sans nuire à *“la qualité du recrutement”*. La situation était néanmoins préoccupante, car il était clair que les autorités françaises ne pouvaient envisager de leur accorder aucune compensation salariale. En précarisant la situation des enseignants de langue, le ministère cherchait à accélérer la mise en place d'une relève égyptienne. Or, celle-ci n'était pas prête. *“Pour remédier éventuellement à une carence de candidats français, le Gouvernement égyptien ne pourrait recourir qu'aux diplômés de l'Université égyptienne, qui sont en nombre insuffisant et peu enclins en général à solliciter ces postes qu'ils considèrent comme inférieurs, à des maîtres auxiliaires israélites, arméniens qui manquent de formation pédagogique, et que les Égyptiens auront d'ailleurs répugnance à engager en grand nombre en raison de leurs conditions de sujets locaux non musulmans.”*²¹⁶ En attendant de pouvoir titulariser de “vrais” Égyptiens, les “Orientaux” constitueraient une main-d'œuvre d'appoint très utile, mais à vocation provisoire.

²¹⁴. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Enseignement égyptien, dossier général, rapport d'Henri Gaillard du 22 décembre 1923.

²¹⁵. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, rapport de Gaillard daté du 26 mai 1932.

²¹⁶. *Ibid.*

Les mesures prises touchaient également les professeurs britanniques. Mais d'une part, le développement des écoles anglaises et des centres du *British Council* pouvait offrir aux enseignants évincés d'autres opportunités. D'autre part, le problème de la relève n'était pas aussi criant que pour le français. L'anglais était enseigné dès l'école primaire et dans les écoles secondaires avec un nombre d'heures double de celui attribué à l'étude du français. Des diplômés de l'enseignement égyptien étaient donc en mesure d'enseigner l'anglais dans les classes du primaire ou même à l'école secondaire. Beaucoup étaient déjà à l'œuvre avant que le ministre de l'Instruction publique n'annonce, avec une grande solennité, la nomination d'une promotion de trente professeurs égyptiens pour enseigner la langue anglaise dans les écoles secondaires à la rentrée 1935. Il y avait là un signe fort de la part du gouvernement et des autorités britanniques, qui fut salué comme il se doit par la presse du Wafd : *“Ce serait, paraît-il, la première fois que des professeurs égyptiens sont appelés à enseigner l'anglais dans les établissements secondaires du Gouvernement. Aussi la presse arabe ne ménage-t-elle pas ses compliments à Neguib El Hilali Bey, qui conduit l'enseignement vers une “éducation nationale égyptienne” dit le Kawkab el Charq. Cet organe ajoute : “D’aucuns prétendent que Neguib El Hilali Bey suit une politique tendant à assurer le prestige et la prépondérance des cultures occidentales en Egypte. Or, le ministre fait tout ce qu’il peut pour égyptianniser l’enseignement. La preuve en est qu’il profite de toute occasion pour remplacer les étrangers par des Égyptiens. Les exemples sont légion. Le ministre sait, du reste, bien choisir et mettre “the right man in the right place”.” La presse européenne d’Égypte assure, d’ailleurs, que les inspecteurs anglais ont reconnu la parfaite connaissance de la langue anglaise de ces nouveaux professeurs égyptiens et que ceux-ci sont aptes à remplir leur tâche dans les meilleures conditions.”*²¹⁷ La publicité dont fut entourée la nomination de ces trente professeurs les situe d'emblée parmi ceux que Girgis Salama appelle les *“rigæl et-ta'lim”*, (hommes d'instruction), expression qui revient sans cesse sous sa plume²¹⁸. Le terme, formé sur le modèle “homme de religion”, “homme de

²¹⁷. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général, rapport du chargé d'affaires Garreau à Laval, daté du 5 septembre 1936.

²¹⁸. Girgis SALAMA, *Histoire de l'enseignement étranger en Égypte*, op. cit.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

lettres”, “homme d’État” *etc.*, désigne à la fois les hommes du ministère ayant œuvré à la conquête de l’enseignement étranger, et la légitimité dont ils pouvaient se parer en termes d’instruction, assez différente des légitimités anciennes pour que soit forgée de toutes pièces une nouvelle expression. Porteurs des aspirations du peuple dans un bastion jusque-là réservé aux étrangers, ils avaient aussi l’onction du savoir et l’aval des inspecteurs britanniques.

L’écart entre le français et l’anglais se creusait. En privilégiant une langue par rapport à l’autre, le ministère de l’Instruction publique faisait bien davantage que répondre à un souhait des Britanniques. Il assurait la “protection” et la promotion des “Égyptiens” qui avaient suivi un cursus gouvernemental complet, cantonnant les francophones dans un statut subalterne, qui les conduisait à se tourner vers la légation pour assurer leur protection. Celle-ci passait par un renforcement des horaires consacrés au français. Mais dès 1932, les services français nourrissaient sur ce point les plus grandes inquiétudes. La perspective du remplacement des enseignants français par des “Orientaux” qui ne pourraient dans leur esprit faire figure que de pâles imitations du modèle, risquait de servir de prétexte à une demande de retour aux programmes d’avant 1926. Ceux-ci *“ne comportaient l’étude du français que dans les deux classes précédant le baccalauréat égyptien, ce qui ramènerait le nombre des professeurs français à une vingtaine.”*²¹⁹

L’offensive sur les programmes qui débuta en 1933 fut esquivée, mais le français conserva une position secondaire par rapport à l’anglais, ce qui donnait à la légation de moins en moins de prise sur les règles du jeu. En juillet 1936, le ministre des Finances Makram Ebeid pacha notifia au ministre de France en Égypte son refus de procéder au reclassement des professeurs français, belges et suisses dans l’enseignement gouvernemental, réservant le bénéfice de cette mesure aux seuls maîtres anglais, *“en fondant obstinément cette discrimination sur le fait que le français n’est enseigné que comme seconde langue dans les écoles du Gouvernement. Conformément à ces critères, l’égalité de traitement entre professeurs d’anglais et de français a été maintenue dans les écoles*

²¹⁹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, rapport de Gaillard daté du 26 mai 1932.

intermédiaires de commerce, où l'enseignement des deux langues a une égale importance."²²⁰

L'enjeu dépassait le simple cadre du traditionnel conflit entre le français et l'anglais, dans la mesure où, sous l'impulsion de l'Académie de langue arabe et du ministère de l'Instruction publique, se poursuivait parallèlement une politique de promotion de l'arabe dans l'enseignement supérieur. Au début de 1939, les différentes facultés de l'université furent invitées par le ministre à étudier la possibilité de répondre aux questions d'examen en arabe. Cette remise en cause encore timide de la mesure prise par le Conseil de l'université en 1926 en faveur de l'anglais était un gage donné à l'opinion publique. Elle était aussi un rappel à l'ordre adressé aux étudiants des écoles supérieures et de l'université, qui étaient, *"sauf quelques uns, très faibles en arabe. On remarque en effet que les diplômés des Facultés de médecine, d'agriculture, des sciences, etc... ne connaissent, en arabe, que la part apprise dans l'enseignement secondaire, ayant rompu leurs relations avec cette langue dès leur admission aux écoles supérieures. Cela est dû au fait que les études scientifiques, littéraires, techniques, juridiques et économiques sont pratiquées en langues étrangères à l'université, pour faciliter les recherches dans les références et pour familiariser les étudiants avec l'évolution de la science, une fois leurs études terminées."*²²¹ Sans doute l'arabisation des savoirs, et l'accent mis par des hommes comme 'Ali Mustafa Musharafa — qui devint doyen de la faculté des sciences en 1936 — sur la recherche fondamentale et l'histoire des sciences étaient-ils des conditions nécessaires de leur appropriation par les Égyptiens. Mais l'égyptianisation des cadres de l'université qui était en cours s'alliait à la volonté de la "noblesse d'État" de conforter sa légitimité en refusant d'entériner une coupure linguistique trop criante entre les élites techniciennes et l'encadrement lettré traditionnel de la société égyptienne, sorti d'Al-Azhar. Le chantier de la traduction en arabe des

²²⁰. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, rapport de Pierre de Witasse à Y. Delbos, daté du 9 juillet 1936.

²²¹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Article du *Journal d'Égypte*, 27 avril 1939, rendant compte d'un article paru dans *Al-Muqattam*. Plus gros organe de presse d'Égypte après Al-Ahram, Al-Muqattam appartenait à MM. Nimr et Sarauf, Syriens grecs-orthodoxes convertis au protestantisme, anciens étudiants de l'Université américaine de Beyrouth.

ouvrages scientifiques publiés en langues européennes était à peine ouvert. Mais l'investissement était, pour l'université comme pour les institutions françaises, inévitable : *“Tout sacrifice financier dans cette voie n'est pas perdu, puisqu'il permettra de réaliser un vœu cher à tous...”*²²²

Le français, une langue résolument de second ordre

Le poids de l'Amérique dans la recherche scientifique et dans l'économie mondiale, dont la crise de Wall Street avait paradoxalement facilité la prise de conscience, atténuait le caractère aléatoire d'un investissement plus marqué vers l'anglais dans la filière gouvernementale. Depuis le début du siècle, une génération entière de garçons passés par ces établissements avait commencé à faire de l'anglais un patrimoine familial. Avec la montée du chômage, ces conditions favorables facilitèrent l'offensive du haut-commissariat en vue d'éliminer le français du cursus égyptien, et de faire de l'anglais le vecteur privilégié sinon unique des relations entre l'Égypte et le reste du monde.

L'élimination du français, monnaie d'échange de l'indépendance

La commission de révision des programmes du primaire fonctionna durant l'année scolaire 1933-34. M. Leprette qui en faisait partie, parvint avec difficulté à préserver le *statu quo*, et à maintenir l'enseignement du français dans quelques établissements. L'inspecteur participa également aux travaux de la commission pour l'enseignement secondaire, qui débutèrent à la rentrée 1934. Mais il se retrouvait très minoritaire face à des inspecteurs anglais qui entendaient profiter de l'occasion pour éliminer le français des programmes de l'enseignement gouvernemental et risquaient de gagner à leur cause leurs collègues égyptiens anglophones. Consultés par le ministre Neguib El Hilali bey, ils proposèrent d'abandonner le français dans les trois premières années du cycle secondaire, et de n'en commencer l'étude de façon intensive que dans la seule section littéraire, durant deux ans, après orientation entre les trois filières : lettres, mathématiques, sciences.

²²². *Ibid.*

L'idée qui sous-tendait ces propositions était que le français n'était pas nécessaire, sauf pour les étudiants qui s'orienteraient vers des études de droit. Malgré les déclarations lénifiantes de M. Simpson, inspecteur d'anglais qui siégeait à la commission et affirmait que les élèves sauraient ainsi mieux le français, parce qu'ils seraient plus motivés, l'objectif essentiel était clair aux yeux du haut-commissaire : *"Fewer boys, however, would by this scheme study French, and a number of French teachers would be eliminated."*²²³ Des fuites dans la presse, dont l'origine ne faisait guère de doute laissaient présager une forte opposition des Français dans un proche avenir. Aussi le haut-commissaire prit-il soin de solliciter et d'obtenir l'aval du *Foreign Office* pour mener l'offensive à son terme et rappeler à la légation française *"que nous considérons comme essentiel un enseignement convenable de l'anglais dans les écoles du gouvernement que nous avons créées, et que, selon l'accord de 1904, si nous reconnaissons loyalement les droits des écoles françaises en Égypte, on ne peut pas attendre de nous que nous reconnaissons le droit de la France à introduire le français dans les écoles du gouvernement égyptien au détriment de l'anglais, dans la mesure où il est impossible aux étudiants de gérer de façon satisfaisante deux langues vivantes obligatoires durant l'ensemble de leur scolarité, déjà bien assez chargée par ailleurs dans d'autres matières."*²²⁴

Cette sollicitude pédagogique fut confortée de façon très opportune par un rapport du comité de l'Association des professeurs britanniques des écoles du gouvernement égyptien, adressé à la commission. Ils y soutenaient que la connaissance de l'anglais était la clef susceptible d'ouvrir le plus largement aux Égyptiens la porte de la culture occidentale. Ils fondaient leur recommandation d'étendre l'enseignement de l'anglais sur la supériorité numérique de l'édition anglo-américaine et la prédominance de l'anglais sur le français en Europe et dans le monde. Ils soulignaient enfin la place de choix des importations britanniques en Égypte.²²⁵

²²³. PRO, FO 407, volume n°218, p. 12-13, lettre de Sir Miles W. Lampson à Sir John Simon, datée du 19 janvier 1935.

²²⁴. Ibid.

²²⁵. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général, rapport de Pierre de Witasse à Laval, daté du 13 février 1935.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Un arbitrage rapide du ministre était délicat. Son fils était certes dans une école française, ce qui suffisait à le rendre *“bien disposé à l’égard de notre culture”*²²⁶. Il avait également eu le tact de demander des conseils pédagogiques aux chefs d’établissements français lorsqu’il avait lancé la réforme des programmes. Mais il était jeune et sans grande influence politique. *“Il y aurait donc quelque illusion à croire que son avis pourrait en cas d’exigences britanniques dans ce domaine suffire à rallier à ses vues un cabinet intronisé par les Anglais et qui ne peut vivre sans leur soutien.”*²²⁷ Si, à l’intérieur de la commission, on pouvait compter sur le patriotisme indéfectible de M. Leprette, qui tenait la légation informée de tout ce qui pouvait s’y dire, le principal recours résidait dans la mobilisation des partisans de la culture française dans les milieux politiques et universitaires, et l’appel à l’opinion publique.

L’orchestration d’une défense

L’ampleur de la mobilisation française fut à la mesure du risque encouru. Commencée au cours de l’été 1934, la campagne de presse de soutien au français dans l’enseignement public s’appuyait sur les crédits obtenus depuis quelques années par Gaillard pour intervenir avec efficacité sur les rédactions des journaux d’Égypte. Son successeur en usa largement. En dehors des publications de langue française qui leur étaient par nature acquises, les prises de position en faveur du français signalées par la légation²²⁸ dans les journaux de langue arabe étaient limitées à des quotidiens à gros tirage, appartenant à des Syriens chrétiens. La presse partisane égyptienne, toutes tendances confondues, semble être restée sur une réserve prudente lorsqu’elle ne se montrait pas franchement hostile au français. La légation l’avoua à demi-mot dès le début de la campagne : *“Les Égyptiens pour lesquels le problème capitulaire a pris le pas aujourd’hui sur celui des rapports anglo-égyptiens, qui avait dominé jusqu’ici, ne sentent malheureusement plus l’utilité de la culture française vers laquelle ils se*

²²⁶. *Ibid.*

²²⁷. *Ibid.*

²²⁸. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général, rapport de Pierre de Witasse, 25 février 1935.

*tournaient pour résister à une anglicisation contre laquelle ils ne semblent plus beaucoup vouloir réagir.”*²²⁹

L'université semble également avoir été réservée sur la question. Certes, des remises de décorations à un professeur de la faculté des Lettres et au doyen de celle de Droit produisirent “*une excellente impression sur les esprits*”²³⁰, mais le soutien le plus explicite et le plus actif ayant laissé des traces dans les archives françaises vint d'une institution extérieure à l'université, la Société Royale de Géographie, quelque peu marginalisée par création de la Faculté des Lettres. Un de ses membres fit part à la légation de son projet de créer un “*Cercle littéraire et artistique de la jeune intellectuelle d'Égypte, en vue de propager la langue française parmi les élèves et les étudiants des écoles gouvernementales. Elle ne sera accessible qu'aux Égyptiens et ses membres ne seront autorisés à causer, en son sein, qu'en français.*”²³¹ Le style très obséquieux dans lequel était formulée la proposition, et le vocabulaire employé qui relevait du registre de la protection montrait que son initiateur ne pouvait sans doute se prévaloir d'aucun poids institutionnel significatif.

Tous les rapports de cette période évoquent le recours à “*l'action des notabilités égyptiennes, dévouées à notre culture, auprès du Gouvernement égyptien*”²³². C'est là sans doute que les associations d'anciens élèves jouèrent le rôle pour lequel elles avaient été mises en place ou redynamisées à la fin des années vingt. Leur intervention dut avoir plus de portée que celle de l'Association des professeurs français d'Égypte. Son caractère de club national très fermé ouvrant droit à des privilèges²³³ et son recrutement qui reposait à la fois sur

²²⁹. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, rapport du Chargé d'Affaires de France en Égypte à Louis Barthou, daté du 9 août 1934.

²³⁰. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général, rapport de Pierre de Witasse, 25 février 1935.

²³¹. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, lettre d'Aimé Moutran adressée à la légation, datée du 2 décembre 1934.

²³². ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général, rapport de Pierre de Witasse, 25 février 1935.

²³³. L'adhésion à l'association donnait des avantages à ses membres : réduction de 50% sur le PLM, de 20% sur les messageries maritimes, et des réductions dans les grands magasins français et cinémas du Caire et d'Alexandrie.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

l'enseignement public et privé la situait d'emblée comme un instrument de la politique culturelle française. A l'inverse, l'Association des professeurs britanniques des écoles du gouvernement égyptien, tout aussi étroitement nationale, pouvait davantage se poser aux yeux du ministère en défenseur de l'enseignement gouvernemental contre l'enseignement privé.

Le nouveau ministre de France souhaitait montrer qu'il prenait les choses en main : *“Votre Excellence peut se rendre compte qu’aucun des moyens d’action dont nous disposons en ce moment n’a été négligé pour faire face au plus grave danger qu’aient connu jusqu’ici les positions que nous avons acquises depuis 10 ans, dans l’enseignement égyptien.”*²³⁴ Il reste que cette conclusion semble davantage relever du plaidoyer que d'un sentiment d'auto-satisfaction. Que ce soit de façon symbolique ou de manière plus concrète, la France devait continuer de rétribuer ses soutiens égyptiens ou orientaux. La légation fournissait même l'argumentaire qui devait être développé dans les journaux. En août, le chargé d'affaires souligna les décisions de gouvernements étrangers, comme le gouvernement des Soviets, de rendre obligatoire l'étude du français. Quelques mois plus tard, Pierre de Witasse fit valoir *“la valeur formative de notre enseignement et les liens historiques, géographiques et économiques qui rattachent l'Égypte au Bassin méditerranéen, dont elle s'isolerait moralement en rompant avec la culture commune de cette région.”*²³⁵ Il mit également à profit une démarche du ministre des Finances qui venait de demander aux sociétés étrangères de recruter le plus possible du personnel égyptien pour faire mettre en relief dans la presse *“la nécessité pour les jeunes égyptiens d'apprendre notre langue dont l'utilité dans les transactions commerciales en Égypte n'est pas contestée.”*²³⁶

²³⁴. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général, rapport de Pierre de Witasse, 25 février 1935.

²³⁵. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général, rapport de Pierre de Witasse, 13 février 1935.

²³⁶. *Ibid.*

Eux et nous : *la confusion entre diplôme et nationalité*

Parmi les articles qui parurent dans la presse arabe pour étayer cette campagne, celui de ‘Abduh Muḥammad Al-Ωæmî, professeur à l’école secondaire Sultan Hussein, publié dans Al-Ahræm du 13 janvier 1935 mérite une attention particulière²³⁷. Il montre en effet très bien que le travail d’élaboration des frontières de statut personnel avait un lien intime avec celles qui cloisonnaient les filières de formation. Le nom de l’auteur lui-même constituait tout un programme, ce qui nous autorise à supposer qu’il s’agissait peut-être d’un pseudonyme²³⁸. Sa *nisba* dénotait une origine syrienne, tandis que son *’ism* et celui de son père le rattachaient sans équivoque à la Communauté des croyants. Si l’on admet l’hypothèse du pseudonyme, une simple inversion des deux premiers noms renvoyait à la figure la plus éminente du courant réformiste musulman en Égypte. Et de fait, tout l’enjeu de son article consistait à montrer la compatibilité de l’extension de l’enseignement de la langue française avec l’affirmation d’un postulat identitaire martelé tout au long du texte par l’emploi systématique de la première personne du pluriel. La communauté à laquelle il renvoyait avait une double, voire une triple valeur : parce que l’institution dans laquelle il enseignait était une fondation khédiviale, et qu’elle préparait aux diplômes officiels du gouvernement égyptien, c’est bien une communauté nationale qui en était le premier référent. Mais il renvoyait aussi à une communauté islamique aux frontières perméables, susceptible d’intégrer des individus qui, comme lui, venaient d’autres régions du *Dær-al-Islæm*, ou même des minoritaires pour peu qu’ils restent à leur place — il rejoignait d’ailleurs en cela les positions françaises sur l’orgueil des Orientaux —.

L’argumentation développée avait une très forte parenté avec celle de la légation. La langue française était qualifiée de “*trait d’union entre nous et les étrangers, surtout en un moment où l’Orient tend à se mêler à l’Occident*”. De façon plus prosaïque et moins idéalisée, l’auteur relevait la faible valeur des diplômes d’État sur le marché du travail local. Il opposait “*les milliers de*

²³⁷. L’article était traduit en annexe au rapport de Pierre de Witasse du 25 février 1935.

²³⁸. On ne peut même pas exclure, vu les conditions dans lesquelles s’est déroulée la campagne, un personnage totalement imaginaire, inventé par la légation ou la rédaction du journal pour les besoins de la cause, faisant office de figure “idéale-typique”.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

personnes [qui] frappent aux portes des administrations de l'État pour chercher du travail" à des sociétés étrangères désireuses de trouver des jeunes bilingues français-arabe "*afin d'expédier les nombreuses affaires qu'elles ont dans notre pays.*" Le français, langue des affaires, était indispensable à "l'Oriental", parce qu'il était une source de "bien-être et d'aisance", thématique particulièrement appuyée dans le reste de son propos.

Revenant à trois reprises sur la question, l'auteur établissait une distinction identitaire très forte entre "*nos jeunes gens porteurs de diplômes supérieurs*", n'ayant pas accès au marché du travail, et "*les étrangers*", dont beaucoup bénéficient d'une éducation gratuite "*chez les frères ou d'autres et en sortent avant l'achèvement de leurs études, car les maisons de commerce les engagent jeunes et ils ne tardent pas à acquérir de l'expérience et à se créer une vie de bien-être*". Ces "étrangers" tenaient dans la vie citadine le haut du pavé, et l'auteur semble mélanger à dessein activités professionnelles et de loisirs : "*Dans des milliers de maisons de commerce, de sociétés et de salles de spectacles, nous voyons des employés étrangers qui mènent une vie de bien-être et d'aisance alors qu'ils ne possèdent aucun diplôme officiel et connaissent simplement les principales langues étrangères.*" A statut social équivalent, l'orientation dans l'enseignement égyptien ou étranger apparaissait ainsi comme un facteur de promotion ou de stagnation sociale, tandis que la possession du diplôme d'État fondait visiblement une identité collective, à la fois nationale et "orientale".

Le deuxième ensemble d'arguments, rapidement évoqués, concernait le statut de la langue française, langue littéraire qui la rendait plus proche des Belles-Lettres arabes. On retrouvait ici l'ambition de la Mission laïque de concilier les "génies français et arabe". L'investissement onéreux dans l'apprentissage de l'anglais était en revanche considéré comme peu rentable, car non relayé, à la sortie de l'école, par une pratique quotidienne : "*Il n'existe pas, en effet, entre nous et les Anglais un lien national qui nécessite pour nous la connaissance parfaite de leur langue. Les rares Égyptiens qui y font exception sont les fonctionnaires qui ont des chefs anglais, et ces derniers, d'ailleurs, sont obligés de par la nécessité de leurs fonctions, de connaître au moins l'arabe vulgaire s'ils n'ont pas appris l'arabe littéraire*". Le français était au contraire enseigné "*dans tous les pays civilisés*", et susceptible de développer les échanges intellectuels et le mouvement touristique. Il est à noter que par rapport à un article

similaire publié en 1923 pour faire l'apologie du français²³⁹, le rôle des échanges intellectuels était minoré, tandis que le tourisme faisait son apparition comme activité économique potentielle dans la vallée du Nil. Les campagnes de 1923 et de 1935 ne visaient pas le même public. En élargissant son recrutement, l'enseignement gouvernemental avait vu le statut social de ceux qui le fréquentaient baisser d'un cran. La vertu pratique et lucrative de l'instruction passait désormais au premier plan des préoccupations de ceux qu'il importait de convaincre.

Relégué en fin d'article, l'argument censé être le plus déterminant en faveur du français soulignait sa capacité à constituer un capital symbolique. Il était mis en valeur par une anecdote se passant de tout commentaire : *“Je me souviens de m'être rendu un jour au bureau de la Société d'éclairage pour une affaire peu importante. En y arrivant, je constatai la présence d'un nombre considérable de personnes près de l'employé compétent, et toutes ces personnes faisaient la queue. Je ne pouvais que prendre rang derrière le dernier client et attendre longtemps. L'attente pouvait être longue et décourageante. J'en fis l'observation à l'employé en français et lui signalai le peu d'importance de mon affaire. Il mit sa plume à l'oreille, ouvrit un registre et me dicta les chiffres dont j'avais besoin. Il me gratifia d'un sourire aimable quand je l'eus remercié, et que je me fusse excusé d'avoir enfreint le règlement.”*

Langue de privilégiés, susceptible de fonder une complicité objective et pratique, le français était présenté comme un produit publicitaire. Parce qu'il était la langue *“des étrangers entre eux”*, il fonctionnait avant tout comme un signe de reconnaissance. Si les garçons ne pouvaient faire l'économie d'un apprentissage de l'anglais, il convenait de leur apprendre aussi le français, et *“de supprimer entièrement l'étude de l'anglais parmi nos filles, car cette langue ne leur est d'aucun profit, et elles ne l'emploient guère. Tout au contraire, elles ont toutes besoin de l'emploi du français qu'elles peuvent parler chez elles, avec leurs voisines françaises, italiennes, allemandes, autrichiennes ou autres qui parlent toutes le français.”* Les hommes étaient, dans leur vie professionnelle et sociale, confrontés à la dure réalité des choses ; mais les femmes seraient les dépositaires

²³⁹. Article cité par Delphine GERARD, *op. cit.*, p. 261-263.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

du capital de distinction du foyer, et leur rôle de “maîtresses de maison” les vouait à en accroître le capital social.

Les autorités françaises et leurs relais égyptiens avaient, on le voit, abandonné tout espoir d'imposer le français comme un droit d'entrée direct et obligatoire dans la société politique égyptienne. Après l'euphorie des années vingt, ils reprenaient une posture qui était la leur à l'époque de l'occupation et du protectorat, qui consistait à préserver les acquis de la période précédente, et à constituer en dehors de l'État, voire au besoin contre lui, des pôles de richesse et d'autorité : les capacités protectrices des administrations du gouvernement étaient minorées, alors que le secteur libéral était supposé avoir encore les moyens d'assurer la prospérité du plus grand nombre. Mais l'ambition demeurait de préserver, en misant notamment sur les femmes, un dispositif visant à irriguer l'ensemble de la société égyptienne éduquée. La limite inférieure du recul tolérable du français dans l'enseignement gouvernemental était posée, et une véritable épreuve de force s'engageait.

Un risque de disparition

L'action de la légation ne servit en définitive qu'à mettre en évidence un rapport de force. N'ayant qu'une confiance limitée dans la capacité et la volonté des notables de la vieille génération à peser sur la décision politique sous la pression conjuguée des diplômés égyptiens et des autorités britanniques, le chargé d'affaires français avait, au cours de l'été 1934, bien mesuré les chances de réussite : *“Le maintien des positions conquises dans l'enseignement officiel égyptien, pendant la dernière décennie, dépendra surtout de la prospérité des établissements français. Tant que ceux-ci seront à même de maintenir une diffusion du français suffisante pour garder au français le caractère de nécessité qu'elle a dans le commerce et dans les relations sociales, il sera difficile aux Anglais d'imposer aux Égyptiens une réduction trop marquée de son enseignement.”*²⁴⁰

La culture française conservait des adeptes de tout premier plan. Quelques semaines avant l'arrivée du prince Farouq à Londres où il devait poursuivre ses

²⁴⁰. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, rapport daté du 9 août 1934.

études, le ministre d'Égypte dans la capitale britannique demanda à l'ambassadeur de France de lui trouver un précepteur français. "*Le Palais, a ajouté mon collègue, tient à ce que le Prince Héritier ne reçoive pas une éducation purement anglaise, et reçoive une culture française des plus approfondies.*"²⁴¹ On pouvait bien sûr voir dans cette demande la marque "*des sentiments qu'éprouve la Cour du Caire à l'égard de la culture française*"²⁴² ; mais ce qui était bon pour le prince et l'aristocratie ne l'était pas forcément pour le peuple, et on ne pouvait voir dans ces "sentiments" aucun gage d'une volonté de promouvoir le français dans l'enseignement gouvernemental. Tout au contraire, dans le conflit de légitimité qui opposait le palais au parlement, les enjeux symboliques étaient essentiels, et la maîtrise du français en faisait partie. Les élections de mai 1936 furent une défaite électorale pour les partis liés au roi, et la France vit s'effondrer un an plus tard l'édifice capitulaire. Mais la Cour et — de façon plus discrète — la légation ne se privaient pas de railler l'inexpérience et l'absence de culture politique des nouveaux responsables du pays. Témoin parmi d'autres, ce commentaire de Pierre de Witasse relatant une séance à la Chambre au cours de laquelle le ministre des Finances Makram Ebeid exposa aux députés la nécessité de recourir à un budget extraordinaire : "*cours élémentaire d'économie politique et financière à l'usage de députés dont un grand nombre savent à peine lire et écrire et n'ont qu'une très vague idée de la manière dont s'établit le budget d'un État moderne.*"²⁴³ Comme l'avait affirmé 'Abduh Muḥammad Al-Œamî quelques mois auparavant, la méconnaissance du français confinait à l'analphabétisme et reléguait les "ignorants" aux marges de la "civilisation".

La déroute électorale du Wafd au début de 1938, l'accès à la présidence du Sénat — qui demeurait un bastion nationaliste — du très francophile Muhammad Mahmoud Khalil bey favorisèrent sans doute le maintien d'une situation presque identique pour le français à celle d'avant la réforme des programmes. Enseigné dans toutes les écoles secondaires de garçons à raison de 4 heures par semaine

²⁴¹. ADN, Série Londres Ambassade, volume n°407, rapport de l'ambassadeur de France à Londres, daté du 15 novembre 1935.

²⁴². *Ibid.*

²⁴³. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°7, dossier Conférence de Montreux, correspondance, Égypte-Capitulations, Rapport de Pierre de Witasse du 22 mars 1937.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

pendant quatre ans, le français conservait un quota horaire inférieur de moitié à celui de l'anglais. En revanche, celui-ci était devenu obligatoire dans les écoles primaires, et seules quelques écoles secondaires de filles offraient encore la possibilité de choisir le français en première langue. Le recul était moins grave qu'on n'aurait pu le craindre. Comme une dizaine d'années auparavant, c'est l'inertie du système éducatif qui avait prévalu, et le ministre de France pouvait même se montrer satisfait de la protection que l'État accordait à la langue française : *“Si le choix entre plusieurs langues étrangères était donné, les élèves choisiraient en majorité l'anglais qu'ils connaissent déjà.”*²⁴⁴ Le *statu quo* était encore un moindre mal.

Le débat n'en était pas clos pour autant. Le 10 février 1939, un éditorial de l'*Egyptian Gazette* plaida pour l'emploi de la langue anglaise comme seconde langue officielle du pays à la place du français. Pierre de Witasse protesta auprès de Sir Miles Lampson, qui fit semblant, selon lui, de ne pas être au courant. Des coupes budgétaires avaient conduit le gouvernement renoncer à la publication de la traduction en anglais de ses principales communications, et à limiter de façon sensible ses traductions en langues étrangères. En août, le conseil des ministres décida de ne plus correspondre qu'en arabe avec les consulats étrangers établis en Égypte. Une traduction en français pourrait être adjointe au courrier en cas de besoin²⁴⁵. Ces mesures relançaient des discussions sans fin dans la presse sur les vertus de l'une et l'autre langue.

La guerre et la défaite française remirent encore en cause la situation d'équilibre instable auquel on était parvenu en fin de la décennie. Mais la légation n'avait plus aucune prise sur les choses, et devait se contenter des informations diffusées dans la presse. En octobre 1940, *La Bourse égyptienne* apprit à ses lecteurs que l'on s'orientait vers une seule langue étrangère dans les écoles gouvernementales. Le journal soulignait le caractère insoluble du débat en cours depuis vingt ans : *“Chaque fois qu'un ministre prend une décision, son successeur la change.”*²⁴⁶ Mais une réunion récente du Conseil supérieur de

²⁴⁴. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, rapport de Pierre de Witasse, 27 avril 1938.

²⁴⁵. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°44.

²⁴⁶. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement des langues étrangères dans les écoles égyptiennes, article daté du 24 octobre 1940.

l'enseignement était arrivée à la conclusion "que l'étudiant égyptien ne pouvait se consacrer à l'étude de deux langues étrangères en sus de l'arabe." La décision qui se préparait laisserait sans doute aux élèves et à leurs familles le soin de trancher. En réalité, c'est le ministère de l'Instruction publique qui le fit pour eux. En mai 1941, selon le journal *Al Balagh*, il entreprit de réduire ou supprimer "les matières non indispensables"²⁴⁷ des programmes du primaire et du secondaire. Les langues étrangères commencèrent à disparaître de l'enseignement primaire au profit de l'arabe. "Quant aux écoles secondaires, la Commission technique du ministère de l'I.P. qui s'est réunie au cours de cette semaine a été d'avis qu'il y avait lieu de supprimer l'enseignement du français dans les deux premières années du cycle d'études secondaires. Les heures consacrées à cet enseignement seront employées à d'autres matières plus utiles aux étudiants."²⁴⁸

3. L'arabisation, baromètre des allégeances

L'enseignement égyptien primaire, secondaire et supérieur construisait sa légitimité selon une double démarcation et une contradiction au moins aussi forte que celle sur laquelle reposait le "modèle français". Résolument "moderne", il s'inscrivait en rupture par rapport au kuttab "traditionnel" et à la filière azhariste. Pour conforter ce clivage, ses responsables revendiquaient avec insistance une filiation directe avec les systèmes scolaires occidentaux, de nombreux emprunts pédagogiques, et un accent particulier mis sur les langues étrangères, conçues comme un passage obligé de la modernité. C'était là le dogme affiché à intervalle régulier dans les introductions à la *Statistique scolaire*. Mais cet enseignement se voulait d'un autre côté résolument "égyptien", au sens où il était la manifestation par excellence d'un investissement sur l'État, conçu comme un pôle de pouvoir et surtout de protection. Quel investissement est en effet plus "total" que celui qui met en jeu la transmission des savoirs d'une génération à la suivante ? En lui ne se concentrent pas uniquement les espoirs de promotion sociale ; s'y expriment aussi la confiance dans les savoirs transmis, dans les solidarités à l'œuvre dans le système éducatif ou induites par lui, et l'allégeance à l'autorité qui le consacre et que lui-même légitime. Contrairement aux apparences, cet investissement n'est

²⁴⁷. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement public en Egypte, 1907-1941, compte-rendu d'un article d'*Al Balagh* du 3 mai 1941.

²⁴⁸. *Ibid.*

que de façon très marginale l'objet d'un choix calculé en toute connaissance de cause, et se pose au contraire comme une "nécessité organique", un destin "tout naturel", dont les rationalisations ultérieures ne sont que des justifications.

Or, l'État avait entrepris de construire son autonomie et sa souveraineté précisément en opposition aux "étrangers" qu'il avait pris pour modèle, c'est-à-dire à la fois les puissances européennes et ceux qui en étaient, par leur formation, les relais objectifs. La résolution de cette contradiction passait par un investissement sur la langue arabe. Et celui-ci n'était pas moins "affectif" — c'est ainsi que le qualifient les diplomates français — que la croyance à l'universalité du "modèle français". D'une rationalité — sous-jacente — et d'une efficacité pratique tout aussi implacables que celles prêtées à "l'Occident"²⁴⁹, il opérait un changement des repères et transformait les règles du jeu de façon à déplacer les critères de réussite.

La promotion d'un modèle nouveau : le "franco-égyptien"

Les efforts des responsables des écoles françaises pour développer l'enseignement de l'arabe, parce qu'ils valaient reconnaissance implicite de ces nouveaux critères, étaient une forme de dévaluation du "modèle français" et de caution apportée au mouvement national. Il n'y avait en fait guère d'autre choix possible : les précédents grec et turc étaient là pour leur montrer qu'il en allait de la survie même du réseau scolaire français dans le pays. Très différenciés selon la géographie et le type d'école, ces efforts se heurtèrent à des résistances d'origines diamétralement opposées, qui conjugaient néanmoins leurs effets pour rendre totalement imperméables les frontières nationales. Les chefs d'établissements multipliaient les signes d'une bienveillance non exempte de paternalisme envers la culture nationale ; ils se virent opposer d'un côté une fin de non-recevoir sur la question des équivalences et de l'autre l'inertie des clientèles traditionnelles qui voyaient s'éloigner comme un mirage les bénéfices attendus d'un investissement engagé sur le "modèle français" depuis deux, voire trois générations.

²⁴⁹. Pour un catalogue des idées reçues sur les caractères spécifiques de l'Orient et de l'Occident, on pourra se référer, sur les conseils d'Albert HOURANI, à l'ouvrage de 'Aïmad AMIN, *Al Qaraq wa-l-arb*, Le Caire, 1955.

Vers un dédoublement généralisé des filières

L'année 1935, qui faillit voir le français se réduire comme une peau de chagrin dans l'enseignement gouvernemental fut aussi celle de la mise en place d'une section égyptienne au lycée du Caire. Le journal *Al-Muqattam* ne manqua pas de s'en faire l'écho, et, sous le titre "*hommage d'un établissement français à l'Égypte*" fit état de la visite de M. de Connène, sous-directeur du lycée français du Caire au ministre de l'Instruction Publique pour l'informer de ce ralliement de la Mission laïque aux programmes officiels. Conformément au désir exprimé par Neguib El Hilali bey, l'histoire et la géographie de l'Égypte seraient enseignés dans cette section en arabe. "*Le ministre a agréé cet hommage présenté à l'Égypte par le grand établissement français par des remerciements et des éloges.*"²⁵⁰ Le nouveau proviseur, M. Agobert, était un élève de l'Institut oriental de Tunis. Sa qualification en arabe était un atout, et fut l'argument central d'une publicité relayée jusque dans la presse du Wafd : "*Je considère qu'un double devoir nous force à nous intéresser à la langue arabe : montrer l'intérêt que nous portons à une nation hospitalière aux étrangers ; prouver que nos méthodes pédagogiques sont compatibles avec l'enseignement de cette langue. J'ai l'intention de m'intéresser personnellement à cet enseignement, et d'en surveiller les études d'une façon spéciale.*"²⁵¹ Entre les Égyptiens et "les étrangers", le lycée du Caire avait clairement choisi son public de prédilection, et il le faisait savoir : "*Nous voulons convaincre nos étudiants étrangers de la nécessité de connaître la langue du pays dans lequel ils vivent et qui est la langue principale de l'Orient.*"²⁵² La volonté de "ré-arabiser" les "Orientaux" était, dans l'esprit des responsables français, conçue comme un premier pas vers leur égyptianisation. Avouée à demi-mot dans la presse nationaliste, la nécessité de les en convaincre résonnait surtout comme une preuve supplémentaire de leur extranéité.

La décision de mettre en place une filière égyptienne ne fut prise au lycée d'Alexandrie qu'à la rentrée 1936, un an après le collège Saint-Marc et le lycée

²⁵⁰. Cité dans le *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1934-35, p. 21

²⁵¹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°5, revue de presse du 8 octobre 1935, extrait d'un article du quotidien wafdiste *Kawkab al-Qarq*, intitulé "Le mouvement culturel et le développement de la langue arabe", par le professeur Kamal Ed-Din ÎefeÂ 'Awad, ancien élève du lycée français.

²⁵². *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

du Caire. Son proviseur réalisa en même temps un projet qui lui tenait à cœur en créant une section horticole, pour laquelle il prit en location un terrain à Siouf. En attendant, à la rentrée 1935, le lycée d'Alexandrie se lançait dans la formation d'instituteurs et d'institutrices francophones pour les écoles locales et, comme ses homologues du Caire et de Beyrouth, réorganisait le cursus des études commerciales en trois ans autour de deux diplômes, l'un obtenu en première, l'autre en troisième année. La diversification des orientations possibles devait permettre d'attirer une clientèle évanescence, et de conserver au "modèle français" toute son aura. Un tel éventail de choix préservait en effet la possibilité d'un enracinement local et d'une activité extérieure à l'Égypte, circonscrite de préférence à l'empire colonial français au Maghreb et au Levant.

Ainsi, à l'exception notable des établissements de Port-Saïd, le dédoublement des filières était devenu la norme dans les écoles secondaires françaises de garçons. Il entérinait et perpétuait à la fois une coupure nationale ; il témoignait en même temps de l'échec de la France à réaliser la fusion des élites qui fréquentaient ses institutions. Une telle scission était sans doute difficilement supportable aux héritiers du jacobinisme qui animaient les lycées français. Pour eux, la nécessité bien perçue "*d'ajuster de plus en plus l'enseignement de la Mission Laïque aux besoins des milieux locaux*"²⁵³ ne pouvait se concevoir autrement que dans le cadre d'un État centralisé. L'ouverture du lycée d'Héliopolis en octobre 1937 permit de sortir du dilemme, et de poser un nouveau modèle et de nouvelles règles, affranchies de l'inertie des traditions propres à chaque établissement.

Le pari du "franco-égyptien" : un mariage de raison

La fondation d'un lycée français dans la ville nouvelle était, avec l'achèvement de la basilique latine et l'ouverture simultanée d'un établissement britannique, le couronnement de l'œuvre engagée en 1906 par le baron Empain. Elle témoignait de son succès, et répondait à la demande d'une population de notables, d'employés, de fonctionnaires et de petits commerçants souvent déjà acquise au "modèle français" qui trouvait le lycée du Caire trop loin d'Héliopolis.

²⁵³. BMLF, 1935-36, p. 2.

Depuis 1934, cette demande était devenue plus pressante. Au début de 1936, la Société d'Héliopolis proposa à la Mission laïque de lui offrir un terrain, et lança une souscription. En deux ans, 180 donateurs réunirent près de 20 000 LE. Dès le 13 février 1936, le Conseil d'administration de la Mission laïque décida à l'unanimité, sous réserve d'un accord de l'Assemblée générale, d'acquérir aux meilleures conditions possibles le terrain en question, et d'y construire le lycée français d'Héliopolis. Une commission fut envoyée en Égypte en mai, chargée de prendre toutes les décisions utiles. La négociation fut rapide. *“Le terrain dont nous avons besoin aussi vaste que l'exigent les nécessités modernes de la vie scolaire nous a été cédé dans des conditions de générosité telles que, comme le disait le Secrétaire général de la Mission Laïque Française “elles en font un don magnifique.” 41 000 mètres carrés de terrain, hors de la ville mais près de la ville avec promesse de prolongation du métro jusqu'aux portes du futur Lycée. Voilà ce que la Société d'Héliopolis a fait pour notre œuvre.”*²⁵⁴ Le 4 juin 1936, le Conseil d'administration ratifiait la signature de l'acte de vente. La pose de la première pierre à la fin de 1936 ou au début de 1937 devait être le point d'orgue des cérémonies marquant le vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée de la Mission laïque en Égypte.

L'architecture moderne et fonctionnelle de style art-déco marquait une rupture avec la facture classique du lycée d'Alexandrie ou les arcades, les faux minarets et les fausses fenêtres en moucharabieh qui caractérisaient le style “oriental” de beaucoup de bâtiments de la ville nouvelle et du lycée de Bab-el-Louq. Ce programme architectural correspondait à une volonté manifeste de s'inscrire dans l'esprit du temps, en phase avec les courants artistiques européens les plus récents. Le rôle de M. Hautecœur, conservateur-adjoint au musée du Louvre et directeur général du Service des Beaux-Arts en Égypte fut sans doute déterminant dans ce choix. Cette orientation résolue vers une modernité inspirée du futurisme et se voulant affranchie des héritages du passé était présente dans le programme pédagogique proposé. Le lycée ouvrit ses portes le 5 octobre 1937, quelques mois après la clôture de la conférence de Montreux, avec 223 élèves. Ce n'était plus, comme on l'avait envisagé au départ, un “lycée français” de plus en

²⁵⁴. Fonds privé, prospectus (bilingue) de présentation du lycée franco-égyptien, année scolaire 1937-38, p. 7.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Égypte, implanté dans un nouveau quartier, mais une institution de type nouveau, dont le nom officiel ne faisait référence à aucun lieu. Comme la ville nouvelle elle-même, le “Lycée Franco-Égyptien” était un lycée “rêvé”²⁵⁵. Il se donnait pour ambition, au sein d’une filière unique, d’harmoniser les programmes primaires et secondaires de l’enseignement français et du gouvernement égyptien. Nouvelle en Égypte, la formule avait déjà été inaugurée au lycée franco-iranien de Téhéran et s’inspirait d’un cursus très marqué par l’enseignement du français mis en place au lycée Galata Saray d’Istanbul.

La brochure de présentation de l’établissement en explicitait le sens. Son principal avantage était de permettre, dans une période d’incertitude, de repousser de quelques années des décisions d’orientation qui obligeaient souvent à trancher entre le cœur et la raison : *“Il se proposait de donner dans les mêmes classes et aux mêmes élèves les connaissances françaises et arabes exigées pour l’obtention des baccalauréats des deux pays. Plus de section française et de section égyptienne avec dans l’une connaissance profonde de l’arabe et dans l’autre connaissance profonde du français ; mais une seule section comportant autant d’heures de français que dans les Lycées purement français et autant d’heures d’arabe que dans les écoles purement égyptiennes.”*²⁵⁶ Le ministre de l’Instruction publique Zaki el Orabi pacha avait suivi avec attention le développement du chantier. Une photographie le présente au cours d’une visite, guidé par le futur proviseur de l’établissement, M. de Comnène, qui avait été précepteur du prince Farouq. Les examens d’arabe et des matières suivant les programmes égyptiens qui permettaient de passer d’une année sur l’autre étaient placés sous le contrôle de son ministère. Le baccalauréat français relevait quant à lui du ministère de l’Éducation nationale, et Jean Zay fit le déplacement au Caire pour apporter lui aussi une caution officielle au Lycée franco-égyptien. Le jeune Boutros Ghali commença à cette occasion sa carrière diplomatique en prononçant pour l’accueillir un discours en français, tandis qu’une élève du lycée de jeunes filles lui souhaita la bienvenue en arabe. Le bilinguisme était la norme. Il était respecté jusque dans les appréciations figurant sur les carnets de correspondance avec les familles, tout comme devait l’être la préséance entre les deux langues :

²⁵⁵. L’expression est de Robert ILBERT à propos d’Héliopolis (Cf. Al-Qantara N° 5, 1992).

²⁵⁶. Prospectus de présentation du lycée franco-égyptien, p. 12.

“*Nous voulons enseigner le mieux possible à nos élèves la langue française tout en réservant, comme il convient, la première place à la langue nationale*”²⁵⁷ affirma Edmond Besnard dans son discours d'inauguration. Les résultats de la première année furent encourageants. Le taux de réussite était de plus de 80% aux certificats d'études primaires et secondaires français. La même proportion d'élèves avait franchi avec succès les examens de passage validés par le ministère de l'Instruction publique, qui déboucheraient à terme sur le baccalauréat égyptien.

La contrepartie de ce cursus unique et de cette liberté de choix préservée était un programme de travail extrêmement chargé. Avec dix heures de cours hebdomadaires consacrées respectivement au français et à l'arabe, plus des deux-tiers d'une semaine scolaire de trente heures reposaient sur l'étude des langues vivantes, puisqu'il fallait aussi compter avec l'anglais. Les sciences, l'histoire-géographie et le dessin se partageaient le reste de la semaine, et des activités extra-scolaires encadrées par les professeurs se proposaient d'embrasser tous les aspects de la vie artistique, scientifique, économique et culturelle de la capitale. Une stricte séparation des sexes était de rigueur. Les matières communes étaient complétées, au Lycée de Jeunes Filles, par un enseignement des “*arts d'agrément*” (dessin, peinture, musique) et de “*connaissances nécessaires à la jeune femme moderne (couture, tricot, économie domestique)*.” Des réunions et des réceptions étaient prévues, où les lycéennes pourraient se familiariser avec le rôle “*de femmes du monde et de maîtresses de maison qu'elles auront à tenir plus tard dans la vie.*”²⁵⁸

Le terrain de sport était “*l'un des plus beaux et les plus vastes qui soient en Égypte.*”²⁵⁹ On avait prévu d'y construire une piscine. Outre l'athlétisme et les sports collectifs, les élèves pourraient y pratiquer “*spontanément*” et “*naturellement*” le tennis, l'escrime et l'équitation. Cette attention prêtée à la “*vie du Corps*”, mise sur le même plan que la “*vie de l'Esprit*” maintenait à la nouvelle institution française un statut aristocratique malgré le gauchissement qui avait été imposé au “*modèle français*” et la baisse du niveau d'exigence avouée à demi-mot. Les Jeux Olympiques de Berlin avaient par ailleurs montré tout le parti

²⁵⁷. BMLF, 1939, p. 62, discours prononcé le 3 mai 1938.

²⁵⁸. Prospectus de présentation du lycée franco-égyptien, p. 20.

²⁵⁹. *Ibid.*, p. 15.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

qu'une propagande bien conduite pouvait tirer des rencontres sportives. La brochure publiée au terme de la première année scolaire ne se privait pas de souligner les bons résultats de ses jeunes équipes contre celles "*d'autres collègues*". En dehors du classement, qui, avec dix victoires sur douze rencontres, consacrait la suprématie du lycée, ils permettaient aussi de couper court à la critique faite à l'institution de conduire au "*surmenage scolaire*". La santé des enfants faisait d'ailleurs l'objet d'une surveillance par "*un médecin spécialiste de l'hôpital français du Caire*", tandis que le texte de présentation insistait sur l'attention portée aux questions d'hygiène. Les installations sanitaires, l'ensoleillement hivernal des locaux permis par de larges baies vitrées ne faisaient que souligner le bien-fondé d'une localisation judicieuse, à l'écart, comme toute la ville nouvelle, des miasmes du Caire, mais aussi excentrée par rapport au centre-ville d'Héliopolis. "*Le grand air, le plein vent, l'air pur*" couplés à la médecine moderne permettraient d'éliminer "*non seulement les défaillances physiques des enfants, mais aussi toutes les causes d'épidémies infantiles.*"²⁶⁰

Génie du lieu contre pureté du sang

La crainte des épidémies, et notamment de la tuberculose, encore incurable, était réelle. Mais à la pureté de l'air, des corps et des esprits répondait celle des orientations scolaires et l'aspiration à une clarification nationale des statuts personnels. Les donateurs qui avaient permis l'ouverture du lycée étaient "français" ou "égyptiens" et toute origine communautaire était passée sous silence ; les établissements dont on avait repris les programmes étaient "purement français" ou "purement égyptiens", sans autre alternative. Un terme fut banni non seulement de la plaquette de présentation, mais aussi de tous les discours qui furent prononcés à l'occasion de l'inauguration solennelle, le 3 mai 1938 en présence d'Édouard Herriot : c'est celui d'Oriental²⁶¹. La volonté de chasser du langage toute terminologie et toute référence à des catégories appartenant au passé fut marquée par un lapsus volontaire d'Edmond Besnard. Évoquant un entretien avec un ministre "*du gouvernement persan*", il se reprit : "*je veux dire,*

²⁶⁰. *Ibid.*, p. 15.

²⁶¹. Cf. BMLF, 1939, p. 50 à 76.

comme il convient aujourd'hui, du gouvernement iranien."²⁶² La France avait pris acte des données politiques nouvelles en Orient et entendait, elle aussi, tourner la page. Le détour par l'Iran visait à montrer que le secrétaire général de la Mission laïque se faisait l'avocat, en Égypte comme ailleurs, et depuis longtemps, d'un enseignement de l'histoire et de la géographie dans la langue du pays : "*Cela me semble nécessaire, parce que, quelques précautions que puisse prendre un professeur français pour traiter de semblables sujets, il risque toujours de froisser, sans le vouloir, les susceptibilités de l'âme nationale.*"²⁶³

Le postulat d'existence d'une "âme nationale" dont il fallait préserver la pureté était désormais au centre de la démarche de la Mission laïque, et faisait figure de véritable *credo*. Dès son arrivée à Alexandrie, Édouard Herriot l'avait rappelé aux élèves du Lycée français, comme en forme d'avertissement : "*On vous enseigne à aimer le travail, à trouver le plaisir dans le labeur ; on vous enseigne aussi à aimer vos familles, vos maîtres et votre patrie, car il ne faut pas oublier que les hommes qui servent le mieux la cause internationale sont ceux qui aiment d'abord leur famille et leur patrie. Aimez donc l'Égypte, votre belle terre natale.*"²⁶⁴ L'injonction était suivie d'un appel à aimer aussi la France, mais le message à destination de tous les "indigènes" — le terme, pas plus que celui d'Orientaux, ne fut bien sûr prononcé — était clair. C'est vers l'Égypte, non la France qu'il convenait d'orienter ses espoirs de réussite sociale et d'accès à une citoyenneté active. Le modèle éducatif proposé au lycée franco-égyptien devait permettre cette intégration à la société politique égyptienne. La valeur du français en Égypte ne résidait que dans le surclassement qu'il pouvait conférer à ceux qui le possédaient. Il ne fallait plus nourrir en lui aucun espoir de changement individuel ou collectif de statut personnel.

Tous les discours prononcés par Edmond Besnard ou Édouard Herriot au cours de ce séjour en Égypte cherchèrent à estomper ce que le terme de "laïque" accolé à celui de "mission" pouvait avoir de choquant aux yeux de leur public. Il fallait d'abord se garder d'y voir une quelconque promotion de l'athéisme. Au contraire, l'accent fut mis en permanence sur la dimension spirituelle de l'œuvre

²⁶². BMLF, 1939, p. 62.

²⁶³. *Ibid.*

²⁶⁴. *Ibid.*, p. 56.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

et la croyance à “*la supériorité de l’esprit sur la matière.*”²⁶⁵ Dans la plaquette de présentation, la fondation du lycée franco-égyptien était, dès les premières lignes, conçue comme “*un acte de foi en la Mission Laïque française et en ses méthodes.*”²⁶⁶ Mais pas plus que l’irreligion, le prosélytisme religieux n’entrait dans les objectifs de l’association. Les deux orateurs insistèrent au contraire sur la nécessité de faire refluer les convictions religieuses dans le “*domaine inviolable de la conscience.*”²⁶⁷ La simple tolérance n’était pas suffisante à leurs yeux, car elle “*semble indiquer une certaine supériorité d’une croyance par rapport aux autres croyances.*”²⁶⁸ C’est vers un respect mutuel de toutes les “*rac*es” et de toutes les religions qu’il fallait tendre. Les deux termes reviennent avec insistance dans les discours prononcés au Caire, à Alexandrie et à Héliopolis, associés l’un à l’autre. La Mission laïque se refusait à en faire le fondement des distinctions entre les individus, et leur préférait, selon les termes de la déclaration des Droits de l’Homme, celles découlant “*de leurs vertus et de leurs talents.*”²⁶⁹

La récurrence du concept de race, accolé à celui de religion, trahissait la force de cette représentation dans le sens commun. Si la démarche proposée par la Mission laïque visait à s’en affranchir, race et religion se posaient pour l’heure comme des données immédiates et évidentes à tous. Perception fondée sur des distinctions linguistiques, culturelles ou religieuses, et des catégories plus floues de faciès et d’attitudes qui servaient à les confirmer, la “*race*” représentait surtout, dans le vocabulaire de l’époque, la part irréductible de l’héritage du passé et des origines, avec laquelle on ne pouvait guère plus tricher qu’avec la couleur de sa peau. En dépit de toute l’énergie mise à dénier toute valeur pratique à la notion, Édouard Herriot n’hésita pas à se présenter lui-même, devant un parterre d’anciens élèves du lycée d’Alexandrie, comme “*un Français de vieille race*” respectueux des valeurs et soucieux d’honorer ses créances, ce qui lui avait valu, à l’écouter, bien des déboires et des désillusions²⁷⁰. Il pouvait de même affirmer

²⁶⁵. *Ibid.*, p. 67, discours d’Édouard Herriot à Héliopolis (inauguration du lycée franco-égyptien).

²⁶⁶. Prospectus de présentation du lycée franco-égyptien, p. 7.

²⁶⁷. BMLF, 1939, p. 58, discours d’Édouard Herriot à Alexandrie, (adressé aux anciens élèves du lycée).

²⁶⁸. *Ibid.*, p. 67, discours d’Édouard Herriot à Héliopolis (inauguration du lycée franco-égyptien)

²⁶⁹. *Ibid.*, p. 63, discours d’Edmond Besnard à Héliopolis (inauguration du lycée franco-égyptien).

²⁷⁰. *Ibid.*, p. 57, discours d’Édouard Herriot à Alexandrie, (adressé aux anciens élèves du lycée).

que “*La France, si attaquée, souvent si injuriée, ne demande pas à ceux qui se présentent à elle : “Quelle est ta race, quelle est ta religion ?”*”²⁷¹ ; le registre matricule du lycée franco-égyptien de 1937-1938 n’en consigne pas moins avec la plus grande précision la nationalité et la religion de ses élèves.

La notion de race, même utilisée par préterition, rejoignait une autre thématique, elle aussi largement développée par les deux orateurs : celle de la France souffrante et généreuse, prête aux plus lourds sacrifices : “*La France a donné libéralement son sang. Elle l’a même donné pour servir la cause de nations qui ne lui en sont pas toujours reconnaissantes. Au moins mérite-t-elle le respect de tous. Continuons donc, Mesdames et Messieurs, de l’aimer et de la défendre.*”²⁷² Une double barrière était ainsi érigée entre les “Orientaux” et la pureté du “modèle français” représenté par Édouard Herriot lui-même et par les responsables des institutions françaises²⁷³. Celle de la race était susceptible d’être levée, mais au prix d’un long apprentissage réservé aux élites formées dans les lycées français ou franco-égyptien et d’un travail sur soi qui passerait en tout cas toujours pour un reniement. Une autre barrière était autrement plus imperméable : c’était celle du martyr et d’un prix du sang qui ne serait jamais assez cher payé. Une langue commune ne pouvait plus suffire à pérenniser le rêve d’une “communauté de destins”. La Grande Guerre avait définitivement inscrit dans les corps les stigmates d’histoires désormais disjointes.

Né au moment même où disparaissaient les protections capitulaires, le lycée franco-égyptien cherchait à promouvoir une nouvelle forme d’allégeance “extra-muros”²⁷⁴ à la France. Ses élèves étaient pour cela invités à marquer

²⁷¹. *Ibid.*, p. 58.

²⁷². *Ibid.*, p. 59-60.

²⁷³. Édouard Herriot ne manqua pas de rendre hommage au personnel des établissements de la Mission laïque. Il s’adressa, devant les élèves, à M. Fort, proviseur du lycée d’Alexandrie en ces termes : “*M. le Proviseur, je tiens à vous dire que le vieil universitaire que je suis, l’homme public que je suis aussi vous considèrent non seulement comme un excellent éducateur, mais aussi comme un bon et un grand Français.*” (*op. cit.*, p. 55).

²⁷⁴. Le concept de société “extra-muros” a été utilisé par Samir SAUL pour définir une société relevant de l’initiative des éléments locaux (résidents étrangers protégés), avec des capitaux d’origine principalement européenne et une administration en Égypte. (*op. cit.*, p. 18). Toute la question qu’il pose — qui renvoie à celle posée ici en termes d’allégeance — est celle des modalités du contrôle de ces capitaux.

davantage leur enracinement en Égypte. La pureté de cet engagement national ne reposait ni sur la race, ni sur la religion, ni sur la communauté d'origine, mais sur les vertus du lieu de naissance et de résidence, pour peu que l'on intègre la langue et de la culture du pays validées par l'État. En réalité, l'insistance à dénier toute pertinence à la race et à la religion était un plaidoyer pour assurer, en matière de nationalité, la prééminence du droit du sol sur celui du sang. En ce sens, le lycée franco-égyptien d'Héliopolis pouvait bien faire figure de modèle. A la fois "hors de la ville mais près de la ville", construit sur le désert conçu comme un lieu neuf, il était appelé à forger un homme nouveau.

Une lente et sélective évolution des pratiques

Le doublement des effectifs du lycée franco-égyptien en un an augurait bien de la formule qu'il avait initiée. L'événement mondain qu'avait représenté son inauguration visait certes à lui assurer une clientèle, mais surtout à inciter les autres établissements français à se mettre au diapason.

"L'affirmation discrète mais indiscutable d'une supériorité"²⁷⁵

Ce n'était pas la première fois qu'Édouard Herriot mettait le pied en Égypte. Il avait inauguré en 1931 les nouveaux locaux du lycée de Bab-el-Louq. La visite d'un président de la Chambre des députés en exercice avait cependant quelque chose d'exceptionnel, même si son caractère officiel était minoré et si l'homme politique en question prenait un malin plaisir à se présenter sous des titulatures différentes selon les interlocuteurs. Tour à tour simple touriste, universitaire, président de la Mission laïque, parlementaire, maire de Lyon ou ancien ministre des Affaires étrangères, le personnage ne passait pas inaperçu. La Mission laïque était le maître d'œuvre de sa présence en Égypte et l'ouverture du lycée d'Héliopolis en était la raison officielle. Quelques jours avant son arrivée, Édouard Herriot avait fait télégraphier à Edmond Besnard : "Vous fais confiance ; désire parler le moins possible". *Nous obtînmes que les premiers jours de son séjour nous fussent réservés ; le reste dont nous ignorions, d'ailleurs, la durée, serait consacré aux autres institutions et aux visites et excursions qui, dans un*

²⁷⁵. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°157, dossier Lycée franco-égyptien d'Héliopolis, commentaire de l'hebdomadaire cairote Choubra sur la visite d'Édouard Herriot et l'efficacité de la propagande française.

pays aussi riche de souvenirs, ne manqueraient pas de solliciter un lettré et un érudit comme notre Président. Quant aux discours, j'avoue ne pas avoir réussi à les limiter ; dirai-je que je ne le regrette pas ?"²⁷⁶ Tous les établissements de l'association en Égypte firent l'objet d'une visite, mais il n'était pas question de se limiter à ce cadre trop étroit. D'autres institutions mobilisèrent son attention ; elles relevaient toutes du domaine éducatif et culturel. Le séjour d'Édouard Herriot en Égypte tenait de l'inspection générale et de l'invitation à resserrer les rangs : *"il s'est rendu chez les Frères, chez les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, chez les Jésuites, aux Écoles de la communauté israélite, à l'École française de Droit, à l'Institut français d'Archéologie orientale."*²⁷⁷ A Alexandrie, après une excursion-pèlerinage à Aboukir, il donna une réception à la maison de France, et se rendit à la maison de Grèce. Parmi les institutions non françaises, la colonie grecque d'Alexandrie et les communautés israélites étaient considérées, à l'image de la clientèle traditionnelle de la Mission laïque, comme des partenaires de premier plan. Le train qui conduisait les officiels d'Alexandrie au Caire fit une halte un peu prolongée à Tanta, où les élèves de l'Alliance israélite universelle et du collège Saint-Louis s'étaient massés pour pouvoir saluer le cortège. Dès son arrivée dans la capitale, Édouard Herriot alla s'incliner devant le tombeau du roi Fouad et le monument aux morts. Il fut ensuite reçu à déjeuner par le roi Farouk, avec les représentants de la Mission laïque. Au cours de son séjour, l'Université royale le fit docteur *honoris causa*.

Les réactions de la presse locale à cette visite qui revêtait, par bien des aspects un caractère officiel, mettaient en avant des enjeux politiques évidents. L'hebdomadaire cairote *Choubra* affirmait que Paris entendait ne pas être en reste devant le rapprochement qui s'esquissait en Méditerranée entre Londres, Rome et Le Caire. *"C'est comme si la France disait : "Je suis, depuis longtemps, l'amie de l'Égypte, bien avant que l'Italie et l'Angleterre ne se soient mises d'accord."*²⁷⁸ L'aspect de propagande de la visite n'échappait à personne. Mais la revue soulignait, comme beaucoup d'autres journaux, la profondeur et

²⁷⁶. Discours de M. Besnard à l'Assemblée générale du 25 janvier 1939, BMLF, 1939, p. 8-9.

²⁷⁷. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°157, dossier Lycée franco-égyptien d'Héliopolis, rapport de Pierre de Witasse à Georges Bonnet du 17 mai 1938.

²⁷⁸. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°157, dossier Lycée franco-égyptien d'Héliopolis.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

l'ancienneté des liens culturels qui unissaient la France à l'Égypte : *“Quoi qu'en puissent penser certains contradicteurs, la visite de M. Herriot est pour tous les Égyptiens une occasion de songer à cette question de culture intellectuelle. La France a en Égypte des amis qui sentent cela. Ils constituent l'élite de ceux dont l'esprit s'est formé sous le ciel de la France. Ils dirigent les différents rouages de la nation égyptienne. Ils propagent leur science et leur culture parmi leurs compatriotes. Parmi eux on compte des médecins, des avocats, des hommes d'affaires, des ministres, des députés, des sénateurs, des présidents de Chambre au Parlement, etc, etc. Ils s'associent aujourd'hui à leurs amis français pour recevoir dignement le leader français qu'est M. Herriot. Il y a là une preuve que les traités et les accords écrits n'ont pas plus de valeur que l'amitié du cœur qui se manifeste réciproquement, sans écrits et sans documents.”*²⁷⁹

La presse nationaliste était néanmoins sur une plus grande réserve. Elle donna libre-cours à son hostilité à la politique française en Syrie-Liban, d'autant que le retard pris par le Parlement français dans la ratification des accords de Montreux semblait procéder d'une manœuvre dilatoire similaire à celles qui entravaient la ratification du traité franco-syrien signé le 9 septembre 1936²⁸⁰. Le quotidien du soir contrôlé par le comité exécutif du Wafd, *Al Wafd al Misri* prêtait à Édouard Herriot l'intention de renégocier des avantages pour les établissements scolaires français, ce qu'il se refusait totalement à envisager. *“L'Égypte a atteint à Montreux une limite qu'elle ne peut plus dépasser sans exposer ses intérêts nationaux à un grave danger et sans créer un précédent qui serait considéré comme un premier pas vers la restauration du régime capitulaire.[...] Si la France croit aujourd'hui qu'il est en son pouvoir d'obtenir des garanties en s'abstenant de ratifier les accords de Montreux et de contraindre le Gouvernement égyptien à lui accorder le privilèges qu'elle demande, la conséquence qui résultera finalement pour elle sera que ses institutions ne seront plus que des bâtiments dans lesquels aucun Égyptien ne*

²⁷⁹. *Ibid.*

²⁸⁰. Les accords de Montreux ne furent définitivement ratifiés par le Sénat français que le 22 décembre 1938. Le traité franco-syrien ne survécut pas, quant à lui, à la chute du Front populaire, et sa non-ratification par le Parlement français fit éclater en Syrie le Bloc national.

pénétrera. Elle perdra ainsi tout le bénéfice qu'elle souhaite. Est-ce là ce que la France désire ?"²⁸¹

L'attaque la plus virulente contre cette visite provenait du journal *Misr el Fatat*, organe bi-hebdomadaire du parti du même nom, qui publia, le 9 mai 1938, un article d'une ironie cinglante sous le titre : "A mon ami M. Herriot". Dénonçant la posture du gouvernement, qui lui réservait un accueil chaleureux, celle du Wafd — "quelques-uns de mes frères égyptiens, au coeur bon et généreux, qui aiment la liberté, l'égalité et la fraternité, et qui voient en vous, président de la Chambre française des députés, un représentant de ces beaux principes qu'ils admirent" —, il refusait catégoriquement que l'Égypte soit considérée comme "la fille aînée de la France en Orient". Une fois encore, la pureté de la langue arabe était considérée comme le signe par excellence d'une égyptiannité revendiquée : "Nous remarquerons, en effet, que quelques-uns de ces bons égyptiens colorent leur langage de quelques expressions françaises. Mais le temps est venu où tout Égyptien ne doit plus s'exprimer qu'en arabe et ne doit plus répondre à celui qui ne s'adresse pas à lui en arabe. La lumière, cher et éminent visiteur, commence à s'étendre."²⁸² Outre l'expédition d'Égypte, la profanation d'Al Azhar, et l'attitude très réticente de la France face au développement de la puissance égyptienne de Navarin à la Conférence de Montreux, l'article reprochait à Édouard Herriot une politique répressive et fermée aux réformes en Afrique du Nord, et le mépris dans lequel y étaient tenues les populations indigènes.

Une pédagogie à usage interne

Si le président de la Mission laïque avait espéré arracher quelques concessions égyptiennes sur la question des équivalences ou amorcer la négociation d'un traité d'établissement garantissant un statut particulier aux institutions françaises, la levée de boucliers était telle qu'il avait dû se rendre à l'évidence : le moment n'était guère propice. Ce souci était à l'évidence une des priorités de la diplomatie française. Au cours de l'été 1938, la fermeture des

²⁸¹. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°157, dossier Lycée franco-égyptien d'Héliopolis, compte-rendu d'un article paru dans *Al Wafd al Misri* le 7 mai 1938.

²⁸². ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°157, dossier Lycée franco-égyptien d'Héliopolis.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

tribunaux mixtes aux titulaires du baccalauréat français incita Pierre de Witasse à demander au Département l'autorisation de relancer la recherche de voies d'accès à une équivalence du baccalauréat français au baccalauréat égyptien. De façon significative, avant même les autorités égyptiennes, c'est auprès des directeurs d'institutions françaises, et "*notamment ceux de la Mission laïque*"²⁸³, qu'il envisageait d'engager la démarche. C'est d'abord eux qu'il importait de convaincre, et la Mission laïque, déjà largement acquise à une politique de rapprochement avec l'enseignement gouvernemental, devait jouer un rôle d'entraînement.

Édouard Herriot évoqua surtout, à son retour, devant l'assemblée générale de l'association, le rôle pédagogique qu'il avait voulu jouer auprès des différentes institutions françaises. "*Depuis que je suis revenu, j'ai lu quelques articles de polémique dans lesquels on me reprochait d'avoir fait preuve d'un certain sectarisme. Je crois que ce n'est pas vrai. Nous sommes allés un peu partout ; nous avons porté nos pas dans tous les établissements, même confessionnels et la Mission laïque a donné l'exemple de la tolérance la plus grande, a plus parfaite, la plus respectueuse de toutes les doctrines et de toutes les croyances. Sans doute sommes-nous appelés dans l'avenir à connaître des difficultés plus grandes encore que celles qu'il nous a fallu vaincre jusqu'ici. Le monde évolue même très rapidement à l'heure actuelle et ceux qui croient pouvoir se fixer sur une formule définitive se trompent. Des nationalismes ont été éveillés et se développent, et ceux qui conservent l'esprit des capitulations sont en retard, de plusieurs siècles, peut-être. [...] Ainsi que j'en exprimais la crainte il y a un instant, j'ai l'impression que nous rencontrerons d'assez grandes difficultés dans l'avenir, puisque nous avons accepté le traité qui donne à l'Égypte sa liberté sans obtenir des avantages précis, ni dans l'ordre commercial, ni dans l'ordre intellectuel. Nous sommes un peu à la merci des événements et des hommes et il faut avoir la sagesse de penser que les événements ne joueront peut-être pas dans un sens favorable à nos espérances.*"²⁸⁴

²⁸³. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°159, dossier Equivalence des baccalauréats français et égyptiens, lettre de Pierre de Witasse à Georges Bonnet, datée du 5 août 1938.

²⁸⁴. Discours d'Édouard Herriot à l'Assemblée générale du 25 janvier 1939, BMLF, 1939, p. 20.

Les établissements catholiques, cités à mot couvert, étaient peut-être les plus difficiles à convaincre de procéder aux “dévaluations” nécessaires, et surtout parmi eux les jésuites, parce qu'ils opéraient sur deux terrains distincts et financièrement complémentaires au Caire et en Haute-Égypte. Une note du père Margot, recteur du collège de la Sainte-Famille rédigée quelques jours avant l'ouverture de la conférence de Montreux montre que les blocages portaient sur deux aspects essentiels de la dévaluation : la promotion de la langue arabe et l'acceptation d'un contrôle du ministre de l'Instruction publique sur leurs établissements.

Les réticences à investir sur la langue arabe étaient justifiées par des raisons pratiques, qui allaient de pair avec la suppression envisagée des tribunaux mixtes : “*Supprimer les Tribunaux Mixtes, outre les dangers pour la Justice vis-à-vis des étrangers et même des indigènes, c'est supprimer la langue française nécessairement dans les administrations privées qui seront obligées de fournir toute leurs pièces en arabe. C'est supprimer les débouchés pour la langue française, qui ne sera plus qu'une langue de culture ; mais la culture n'a jamais, à elle seule, nourri son homme.*”²⁸⁵ L'attachement au français n'avait rien de sentimental ni de spécifiquement patriotique. La préservation à tout prix du caractère utilitaire du français — terrain sur lequel la collaboration avec les autorités laïques était totale — était la clef de la cohésion du monde catholique d'Égypte et celle du succès de la mission jésuite en Haute-Égypte. Derrière cette affirmation, on retrouve le souci du père de Bonneville, énoncé dix ans auparavant, de faire du français le signe de distinction et l'instrument de promotion — entre autres par l'accès à la prêtrise — de la communauté copte-catholique du *Sa'ïd*. Mais il en allait plus généralement de l'intensité du rattachement des églises uniates à un “système romain” dont certains théologiens les plus en vue — on pense notamment à Garrigou-Lagrange pour l'Angelicum dominicain, à Charles Boyer pour la Grégorienne jésuite ou au lorrain Eugène Tisserant, cardinal secrétaire de la Sacrée Congrégation pour l'Église orientale —

²⁸⁵. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°5, note datée du 9 avril 1937, annexée à une lettre du représentant à Paris des missions des Jésuites au Proche Orient et en Égypte, adressée “à M. le Conseiller”, datée du 13 avril 1937.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

étaient “*Français de naissance.*”²⁸⁶ Relevant encore du protectorat religieux de la France, les catholiques orientaux devaient — et c’était là presque un dogme — posséder le français en partage.

Dans la perspective des missionnaires catholiques, le français était un “bien temporel” susceptible de permettre l’accès à un “bien spirituel”²⁸⁷. En revanche, dans le contexte des années trente, l’arabe n’était pas considéré comme un patrimoine propre des Églises orientales qu’il convenait de préserver, mais apparaissait plutôt comme l’étendard de l’Islam, dissimulé derrière un mouvement national qui le travestissait avec de moins en moins de discrétion. L’itinéraire d’un Louis Massignon faisait figure d’exception, et la voie ouverte en 1934 avec l’idée de la *Badaliya*, cette substitution mystique qui visait à conjuguer les spiritualités chrétienne et musulmane était non seulement confidentielle, mais inconcevable à beaucoup²⁸⁸. Le cauchemar qui avait jadis conduit les religieux français à prendre le chemin de l’exil semblait se reproduire. L’adoption des programmes gouvernementaux dans les écoles de Haute-Égypte et dans la filière égyptienne du collège de la Sainte-Famille n’avait pas suffi. Depuis 1934, l’ombre d’un contrôle gouvernemental commençait à se profiler : “*Nos écoles de Haute-Égypte sont inquiétées, et déjà traitées comme si elles étaient inspectées et condamnées, puisqu’on oblige déjà les parents à coups d’amendes à en retirer les enfants pour les mettre aux écoles obligatoires du gouvernement. Dans plusieurs localités on a déjà procédé ainsi. Et sur une réclamation de ma part, le ministère de l’Instruction Publique m’a répondu par lettre, me demandant les programmes de ces écoles et si nous acceptons qu’elles soient visitées périodiquement par les Inspecteurs du Gouvernement. Il faut donc s’attendre à ce que les Chrétiens en grand nombre soient obligés à aller à ces écoles-là. Or ce sont non des écoles neutres, mais musulmanes où le Coran et les pratiques musulmanes sont officiellement enseignés. Les Coptes y perdront la foi sûrement et vite, comme d’ailleurs s’en plaignent les Coptes orthodoxes qui avouent perdre plus de 500 âmes par an. Il y a là une grave question de minorités. Que pourrait-on faire soit*

²⁸⁶. Cf. Étienne FOUILLOUX, “Courants de pensée, piété, apostolat, Le catholicisme”, in MAYEUR Jean-Marie (dir), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 12, p. 160 et pour la définition d’un “système romain”, p. 156 et suiv.

²⁸⁷. Cf. Chapitre premier (II., 2., alinéa 4).

²⁸⁸. Cf. Christian DESTREMEAU et Jean MONCELON, *Massignon, op. cit.*, p. 246 et suiv.

à Montreux, soit à Genève, si à Montreux on n'a rien pu obtenir ?”²⁸⁹ La démarche d'arabisation et d'acceptation du contrôle gouvernemental promue par Édouard Herriot et les tenants du “franco-égyptien” pour préserver un enseignement “trans-communautaire” au sommet de l'édifice scolaire menaçait, à terme, l'appartenance communautaire à sa base. Pour les jésuites, la culture française, même s'ils y étaient viscéralement attachés, n'était pas une valeur en soi, et — dans le discours adressé à la légation au moins — le collège de la Sainte-Famille n'était que la caution financière, politique et intellectuelle d'une mission qui, voulant marquer sa fidélité à ses engagements d'origine, trouvait sa légitimité et sa justification en Haute-Égypte.

Les établissements français d'Égypte abordaient les relations avec le ministère de l'Instruction publique en ordre dispersé, et la démarche engagée par la Mission laïque obligeait les autres à s'y rallier. En ouvrant des sections égyptiennes, les lycées du Caire et d'Alexandrie abandonnaient progressivement les “certificats d'études secondaires de la Mission laïque française” au profit du baccalauréat égyptien. Ces diplômes d'institution que délivraient aussi les frères des Écoles chrétiennes et les jésuites faisaient figure de lot de consolation des ajournés au baccalauréat, ou sanctionnaient ce qu'on appelait autrefois un enseignement spécial, sans aucune équivalence, bien entendu, avec le baccalauréat égyptien²⁹⁰. La mise aux normes gouvernementales de ces filières devenues “égyptiennes” obligeait les jésuites à leur emboîter le pas. Mais il est clair que ce n'était pas du tout de gaieté de cœur : *“Avant que Montreux décide quelque chose, je vais être obligé de demander moi-même que soient contrôlés mes examens de passage dès cette année. Car le système adopté en commun par nous, les Frères et le Lycée français a été abandonné par les deux autres parties et nous risquons, en étant les seuls à garder le statut actuel qui nous oblige à faire présenter un examen supplémentaire au Baccalauréat, à mettre dans un état d'infériorité et de vexations insupportables nos élèves. Sous quelles conditions allons-nous le faire ? Je ne sais encore. Nous marcherons si possible avec les*

²⁸⁹. Note citée du père Margot, 9 avril 1937.

²⁹⁰. Dans les tableaux statistiques des résultats aux examens (sessions 1935, 1936 et 1937) du BMLF, ce diplôme, passé aux lycées du Caire et d'Alexandrie est mis sur le même plan que le baccalauréat égyptien passé à Daher, et confondu avec lui en 1935.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

autres établissements français...” La promotion de l’arabe s’accompagnait inéluctablement d’un passage sous les fourches caudines du contrôle gouvernemental.

Depuis les début des années trente, la plupart des institutions s’étaient mises à l’étude de l’arabe. Vues de la légation, les choses évoluaient dans le bon sens et semblaient à peu près acquises à la fin de 1933 : *“Ces écoles ont compris, surtout depuis le développement du mouvement nationaliste, qu’elles devaient adapter leur enseignement aux besoins nouveaux des Égyptiens et y faire une place pour la langue, l’histoire et la géographie locales. Actuellement, la langue arabe est enseignée obligatoirement dans nos écoles congréganistes ou laïques, à raison de quatre heures par semaine environ.”*²⁹¹ Les écoles françaises ne faisaient en cela preuve d’aucune originalité. Un autre rapport confirme que cette tendance était partagée à la même date par tous les établissements privés étrangers. Bien que la langue d’enseignement principale fût du ressort des chefs de ces établissements selon la communauté à laquelle ils se rattachaient, *“en réalité, quelle que soit la langue d’enseignement adoptée, il est fait dans les écoles privées étrangères, une place importante à l’arabe ainsi qu’à l’histoire et à la géographie de l’Égypte.”*²⁹²

L’évolution réelle était sans doute moins avancée que ne le laissait supposer la légation. A moins qu’à la curiosité des débuts n’ait succédé une certaine désillusion et que l’inertie des habitudes n’ait pris le pas sur l’intérêt initial. A Port-Sa’ïd en tout cas, la question ne fut pas à l’ordre du jour avant la fin 1937, et la manière quelque peu naïve dont le consul de France proposa cette réforme montre qu’on était, dans la région du Canal de Suez, très loin d’une prise de conscience qui remontait, au Caire en tout cas, à une dizaine d’années : *“Au risque de sembler soutenir un paradoxe j’estime que le premier des moyens de parer à cette situation [le renouveau de la pratique de l’arabe] serait d’établir des cours d’arabe dans toutes les écoles de la zone du canal. Nous aurions d’abord le bénéfice, vis à vis du nationalisme égyptien, d’avoir fait un beau geste et de plus*

²⁹¹. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport de Gaillard à Paul Boncour, datée du 12 décembre 1933.

²⁹². ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport de M. Peroni, secrétaire archiviste de la légation de France adressé au ministre de l’Instruction publique et daté du 2 novembre 1933.

cela nous permettrait de conserver certains élèves qui, désireux plus tard d'entrer dans l'administration locale, seraient perdus pour la culture française, s'ils devaient quitter nos écoles faute d'y pouvoir acquérir des connaissances suffisantes en arabe."²⁹³ Le consul fut invité l'année suivante par le ministre à développer l'enseignement de l'arabe dans les écoles françaises laïques et confessionnelles de sa circonscription, à l'imitation des grands établissements du Caire et d'Alexandrie où cela se pratiquait déjà "*en principe.*"²⁹⁴

La restriction était de taille, et confirme les réserves émises plus haut sur la réalité et le degré d'arabisation. Elle s'explique aussi par le fait que le consul était engagé à tenir compte "*dans la mesure du possible, des désirs manifestés par les parents d'élèves*"²⁹⁵ Or, sur ce point, s'il était "*souhaitable que les Égyptiens qui confient à nos établissements leurs enfants puissent avoir la certitude que ceux-ci sauront aussi bien l'arabe que s'ils l'avaient étudié dans les écoles égyptiennes*"²⁹⁶, il n'en allait pas ainsi des non-égyptiens. Les archives du collège Saint-Marc sont là-dessus formelles : la ville de Port-Sa'ïd était jugée "*réfractaire à cet enseignement. [...] Autrefois, la langue arabe ne pouvait y être donnée tellement cela répugnait aux élèves et à leurs familles.*"²⁹⁷ Au collège Sainte-Marie, tenu par les frères des Écoles chrétiennes, un enseignement de l'arabe fut mis en place en 1938, mais il fallut attendre onze ans pour que l'on puisse songer (en 1949) à ouvrir un cours secondaire égyptien. Le "modèle français" bénéficiait dans les villes du Canal d'une assise assez solide pour qu'une démarche inverse en faveur du français puisse encore prévaloir. En 1936 furent créés dans les locaux de la Société de bienfaisance musulmane nubienne de Port-Sa'ïd des cours de français du soir pour les adultes égyptiens à l'attention d'employés de la douane, des postes, du service quarantenaire et "*des garçons de*

²⁹³. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, lettre du consul de France à Pierre de Witasse du 18 novembre 1937.

²⁹⁴ ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, lettre de Pierre de Witasse à Noël Giron du 20 avril 1938.

²⁹⁵. *Ibid.*

²⁹⁶. *Ibid.*

²⁹⁷. ACSM, dossier 17, correspondance avec la hiérarchie religieuse sur l'étude de la langue arabe, lettre datée du 7 mai 1949.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

bureau indigènes de la Cie du Canal.”²⁹⁸ Cette entreprise comptait déjà 158 inscrits en 1938.

La situation dans les villes du Canal était un cas-extrême, mais elle montre bien que les écoles françaises, quelles que soient les intentions de leurs directeurs, de l’ambassade ou du Département — elles n’étaient elles-mêmes pas homogènes — avaient avant tout partie liée avec leur clientèle. La lenteur du processus d’arabisation, dont le lycée franco-égyptien se voulait le modèle le plus achevé, doit en grande partie être imputée aux réticences des clientèles et à la nature de la relation de diglossie qui était encore très largement à l’avantage du français. Jusqu’à la fin des années cinquante, on évoquera, dans les écoles religieuses, la nécessité de renforcer le niveau d’arabe des élèves. Les directeurs d’établissements n’avaient eux-mêmes œuvré dans cette direction que sous la pression conjuguée du Département et de leur hiérarchie religieuse. Leur public non voué aux carrières administratives ne s’y investissait qu’à pas comptés — ou pas du tout.

L’attention plus marquée à un environnement “égyptien”

Ces refus et ces blocages face à la langue arabe étaient peut-être ce qui donnait aux écoles étrangères et notamment aux écoles françaises leur spécificité la plus forte et cette impression si prégnante de s’y trouver en terrain étranger. Girgis Salama, évoquant les activités extra-scolaires et leur intérêt pédagogique en faisait quant à lui le point fort de son réquisitoire : *“Et il convient de noter ici que les écoles étrangères pratiquaient une politique de ségrégation, et que toutes, quelles qu’elles soient, exerçaient leurs bienfaits sans y associer les élèves des écoles de l’État, ni associer les élèves des écoles étrangères à l’intérêt général de l’État.”*²⁹⁹

Les compétitions sportives auxquelles participèrent les établissements de la Mission laïque, le choix des compétiteurs permettent de confirmer assez largement ce constat, et de se faire une idée assez précise du champ dans lequel ils entendaient spontanément s’inscrire. A cette nuance près que les choses

²⁹⁸. ADN, Série Œuvres Françaises, Sous-série Égypte, volume 361, établissements d’enseignement (1936-1940), demande de subventions pour l’année 1938 du 14 janvier 1938.

²⁹⁹. Girgis SALAMA, *op. cit.*, p. 235.

semblent évoluer à partir de 1935. Les rencontres, circonscrites à des clubs très fermés d'institutions européennes, royales ou privées, semblent petit à petit intégrer les établissements gouvernementaux, à des degrés d'ailleurs variables selon les disciplines.

En football, la "Coupe Challenge" du journal *La Bourse Égyptienne* mettait aux prises tous les ans les équipes des écoles européennes d'Égypte. On y trouvait notamment l'*English Mission College*, et l'université américaine. En 1935, Le Lycée d'Alexandrie l'emporta en finale sur le Collège Français du Daher par 4 à 0. Le classement sportif confirmait opportunément les hiérarchies sociales et académiques. En athlétisme, la "Coupe Challenge Dalbagni" et la "Coupe Adès & Sons" se disputaient entre les membres de l'Union sportive des Écoles privées. En tennis, la coupe "Michel Sports" consacrait à Alexandrie un championnat scolaire. Y participaient les écoles italiennes, la *British Boys School*, l'école Abbassieh et le Lycée français. Avec ces disciplines plus individuelles, on était davantage entre gens du même monde.

En escrime, au Caire, les juniors du lycée français triomphèrent en 1935 de l'école royale Khédive Ismaïl, et de l'école royale de Benba Kaden. En outre, un gala d'escrime fut donné au lycée français, sous la présidence conjointe du premier chambellan du roi et du ministre de France. "*Le jeune Goldstein, du lycée français, triompha au fleuret, par 7 à 5, de H. Tewfiq, champion universitaire égyptien. Participaient au tournoi : l'Ecole Royale, l'Ecole Polytechnique, l'Université Egyptienne et le Cercle d'Escrime égyptien.*"³⁰⁰ A l'évidence, dans cette version moderne du duel, la valeur n'attendait pas le nombre des années. Plus peut-être que sur la naissance, elle était désormais gagée sur la qualité de l'instruction reçue. L'année suivante, les écoles italiennes ne voulurent pas être en reste et se mirent de la partie.

Le Collège du Daher fut apparemment le seul à daigner se commettre avec des compétiteurs gouvernementaux. Encore était-ce dans des jeux collectifs de ballon, qui n'avaient pas le caractère aristocratique des disciplines où brillaient "les dieux du stade". Ce "collège de quartier" avait d'abord son quartier pour horizon, et il disputa en janvier 1935 des parties de basket et de football avec des établissements scolaires voisins : Collège de la Sainte Famille, Mission anglaise

³⁰⁰. BMLF, 1934-35, p.13.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

de Faggala, École Moïse de Cattai Pacha³⁰¹. De bons résultats lui permirent, une fois de plus, l'année suivante, de voir ses équipes arriver en finale du championnat des écoles privées du Caire. *“D'autre part, elles ont fait de nombreuses parties avec différents établissements scolaires : lycée du Caire, d'Alexandrie, Collège de la Sainte Famille, collège patriarcal grec-catholique, Khoronfish, Faculté de commerce, faculté de médecine, École Polytechnique, Écoles gouvernementales.”*³⁰² C'est, sauf erreur, la seule mention de rencontre sportive avec des établissements gouvernementaux dans le *Bulletin de la Mission Laïque française*. Après-guerre, ces activités sportives ne feront plus du tout l'objet du même relevé systématique dans la publication. Cela ne signifie pas, pour ce qui est des années trente, que des rencontres n'aient pas eu lieu ; elles n'étaient en tout cas à l'évidence pas du tout valorisées. Les “écoles européennes” et leurs mécènes étaient rétifs à étendre leur réseau de relations au-delà des “écoles privées”.

Il reste que les responsables de la Mission laïque partageaient l'impression de donner des gages suffisants de bonne volonté à l'État et au nationalisme égyptien. En janvier 1939, devant l'Assemblée générale de l'association, Edmond Besnard dressa un panorama très élogieux des nouvelles orientations des établissements d'Égypte, destinées comme ailleurs à *“respecter plus rigoureusement encore dans son esprit et dans sa lettre la loi des pays qui leur donnent l'hospitalité.”*³⁰³

A Alexandrie, la section égyptienne se développait surtout dans le lycée de filles. *“Il nous a été agréable d'enregistrer le témoignage de satisfaction donné sur l'organisation des études d'arabe par l'inspeceur du Gouvernement égyptien.”*³⁰⁴ Par ailleurs, l'orientation plus technique et moins liée aux humanités classiques de l'établissement se confirmait. Un don de terres pérennisait la section horticole et un laboratoire était construit entre l'école de garçons et celle des filles. Comme à l'université américaine, *“l'activité extra-scolaire a été orientée vers des fins propres à l'Égypte ; c'est dans cet esprit qu'après avoir organisé de*

³⁰¹. BMLF, 1935-1936.

³⁰². BMLF, 1936-37, p. 20.

³⁰³. BMLF, 1939, p. 17, Discours de M. Besnard à l'Assemblée générale du 25 janvier 1939.

³⁰⁴. *Ibid.*

grandes conférences, on a institué cette année des conférences économiques s'occupant plus particulièrement de problèmes égyptiens."³⁰⁵

Le lycée du Caire, tout en maintenant des cours supérieurs de sciences et de lettres préparant à des certificats de licence, visait un rapprochement avec la Faculté égyptienne de commerce. "Un certain nombre d'étudiants égyptiens" (i.e. de la Faculté de commerce égyptienne) furent autorisés à prendre part aux cours et conférences qui se tenaient à Bab-el-Louq. Le jardin d'enfants était "amélioré et placé dans de meilleures conditions hygiéniques" ; enfin, l'éducation physique fit l'objet de "soins assidus". Plusieurs appareils de gymnastique furent achetés à cet effet.

A Héliopolis, le lycée franco-égyptien continuait de se développer. Le bâtiment scientifique était achevé et en instance d'équipement. Une réelle dynamique associative semblait enclenchée autour du français et de l'arabe sous le patronnage des enseignants. Sur les franges du désert, de nouvelles œuvres charitables voyaient le jour. Elles montraient toute la sollicitude dont pouvaient être capables la France et ses clients pour les laissés-pour-compte de la fortune, de l'hygiène et de l'appartenance nationale : "*Les activités extra-scolaires se sont précisées et chacun des professeurs du lycée a accepté bénévolement, en dehors de son emploi du temps, une charge déterminée : les uns donnent le soir des cours de français ou d'arabe aux adultes. [...] D'autres se consacrent aux exercices d'éducation physique, aux visites de monuments, aux excursions scientifiques. Un dispensaire gratuit à l'usage des Bédouins va être installé sous la direction du Docteur Abrahamian qu'assisteront à tour de rôle les maîtresses du lycée.*"³⁰⁶ Les Bédouins faisaient, depuis le recensement de 1897, l'objet d'une catégorie spécifique parmi les sujets égyptiens. On ne pouvait les confondre ni avec les "indigènes", que ces derniers soient "déclarés égyptiens" ou "ressortissants ottomans"³⁰⁷, ni avec les "sédentaires" qui apparurent en 1907 lorsque la catégorie des "Ottomans" fut définitivement distincte des "Égyptiens". En dépit de ces nuances, l'Égypte des années trente connaissait assez de situations

³⁰⁵. *Ibid.*, p. 18.

³⁰⁶. *Ibid.*, p. 20.

³⁰⁷. Sous-catégories de la rubrique "Égyptiens" dans le recensement de 1897.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

de misère pour que chacun pût se sentir fondé et légitimé à s'occuper de "ses" pauvres.

Au terme de la décennie, malgré le choc de la défaite, les autorités françaises pouvaient tout de même trouver un motif de satisfaction dans le fait que le souci d'une plus grande attention au pays ait fini par s'imposer à l'ensemble du réseau scolaire français. Les "questions coloniales" avaient officiellement disparu des programmes de l'enseignement primaire au profit de l'histoire et de la géographie de l'Égypte, et toutes les écoles primaires et secondaires avaient commencé à mettre en place un enseignement d'arabe. Le ministre de France pouvait se montrer soulagé qu'aucune note discordante ne se soit manifestée : *"il est heureux que nos établissements d'enseignement, ayant effectué à temps les réformes nécessaires, ne puissent être considérés comme des écoles purement étrangères, s'adressant uniquement à une clientèle étrangère, mais comme des écoles dispensant un enseignement "national", s'adressant à tous les Égyptiens."*³⁰⁸

Les responsables français se prenaient à croire à leur propre discours de "concessions spontanées" ou de "beau gestes" à l'égard du nationalisme égyptien ; ils étaient en outre persuadés d'avoir été les artisans indirects de "l'éveil national de l'Égypte" et caressaient encore l'espoir d'être payés de retour.

*

*

*

Le "modèle français" avait, de façon directe ou indirecte, informé l'ensemble du champ scolaire égyptien. Poussé par une dynamique de croissance, il était parvenu, au cours des années vingt, à reconquérir au delà de son propre réseau, dans l'enseignement privé et gouvernemental, une influence que l'occupation anglaise avait pratiquement réduite à néant. Cette position centrale et prééminente en fit dans les années trente la cible privilégiée de toutes les attaques, dont les effets furent d'autant plus sensibles qu'ils se conjugaient à ceux de la

³⁰⁸. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport du ministre de France en Égypte au service des Œuvres françaises, daté du 27 décembre 1940.

crise économique et à de profondes mutations sociales, en partie induites d'ailleurs par le développement de l'instruction lui-même.

L'émergence d'un "modèle national"

L'option de plus en plus marquée des colonies européennes pour une scolarisation nationale, qu'elle soit volontaire ou imposée par les États, focalisait l'attention des responsables français ; elle privait certains établissements d'une partie de leur clientèle. Mais les menaces porteuses des plus graves dangers pour le "modèle français" émanaient d'initiatives qui s'appuyaient sur l'enseignement gouvernemental. Le réseau missionnaire américain, replié sur quelques pôles d'excellence au Caire et à Assiout en était le plus proche ; et celui des écoles britanniques qui commençait à s'étoffer, soutenu par le *British Council*, visait lui aussi à assurer un rôle de formation d'élites pour l'Égypte et le Proche-Orient. En prise directe sur le réseau gouvernemental, il s'en démarquait avec une certaine netteté. Ce dernier, conforté et légitimé par l'intérêt que portaient les puissances occidentales à ses strates supérieures, tendait de plus en plus à se considérer comme le dépositaire d'une culture "purement égyptienne", dégagée des archaïsmes de la tradition et garante de la défense des intérêts nationaux.

L'essai que TMMaha Hussein fit paraître en 1938 sur *L'avenir de la culture en Égypte* ³⁰⁹ s'inscrivait dans le fil direct cette construction. Il tentait de poser les jalons d'une culture égyptienne à la fois moderne et spécifique. La culture et la science étaient, dès les premières lignes du texte, présentées comme les fondements de la civilisation et les moyens de l'indépendance. L'État devait être le garant de cette culture, grâce à un appareil scolaire élargi à la base, permettant la promotion des meilleurs et réformé dans ses contenus et sa pédagogie. L'ambition totalisante de la culture égyptienne n'avait rien à envier à celle de la Mission laïque française. Définie dès le début comme résolument "occidentale"³¹⁰ — c'est-à-dire fondée sur la raison —, elle devait assumer un héritage multiple qui était celui de la pensée grecque, de la loi romaine, des valeurs du christianisme et de l'islam, qu'elle avait déjà su préserver de la conquête turque.

³⁰⁹. L'ouvrage, réédité au Caire en 1993, n'a pas été traduit en français. Il fait l'objet d'un compte-rendu assez détaillé dans Albert HOURANI, *Arabic thought in the liberal age*, *op. cit.*, p. 324-338.

³¹⁰. «*Æ†∆Á†Õ"ÍÊ"†Â" ,»%†«%À,«...†.È†Â'—†«%o,«Á—...†≥ππ±†'Æ†∂±*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Bien que participant légitime de cette synthèse pour son importance “émotionnelle”, la religion, pas plus que l’appartenance communautaire ne pouvaient jeter les bases d’une identité nationale. Celle-ci était le produit d’une longue histoire, au cours de laquelle des croyances diverses avaient toujours trouvé leur place. L’unité géographique d’un territoire centré sur la vallée du Nil était davantage en mesure de fonder cette identité, ce qui permettait de poser une démarcation assez nette entre les Égyptiens et les anciens sujets ottomans d’origine levantine, anatolienne ou balkanique. Mais c’est, en dernier ressort, la langue arabe qui constituait “*le bien commun des Égyptiens*”³¹¹, réconciliant autour d’un même centre d’intérêt ceux qui s’érigeaient en gardiens du temple et ceux qui entendaient l’adapter davantage aux besoins d’un État et d’une économie engagés dans un processus de mondialisation.

La fin d’une hégémonie

Avec l’émergence d’autres alternatives de scolarisation et de formation, la langue française n’était plus le seul point de passage obligé de la réussite sociale, et le “modèle français”, dans ses formes achevées du baccalauréat et de la licence en droit ne devenait qu’une orientation possible parmi d’autres, engageant de plus en plus sur la voie de l’extranéité. Conscients de l’entrave qu’il pouvait représenter à l’égyptianisation de leurs “protégés”, les responsables de l’enseignement français entreprirent de l’orienter davantage vers l’étude de la langue arabe et la préparation de diplômes égyptiens, quitte à accepter pour cela un droit de regard — encore limité — du gouvernement sur leurs établissements. La lenteur du processus à se mettre en place et à se diffuser montre à quel point les blocages et les réticences furent importants. Pour satisfaire son opinion publique et renforcer sa légitimité face au Palais, le gouvernement pratiqua de façon ostensible une politique protectionniste appliquée aux diplômes supérieurs, qui éliminait du bénéfice de toute équivalence les diplômes français passés en Égypte. L’égyptianisation n’était d’autre part qu’un pis-aller pour bien des clients traditionnels du modèle français. On retenait surtout qu’elle s’accompagnait après 1937 de la perte de garanties capitulaires ou du bénéfice des juridictions mixtes, au profit d’un ordre juridique ou judiciaire encore incertains.

³¹¹. Cité par Albert HOURANI, *op. cit.*, p. 334.

Deux approches de l'État et de la société politique

En 1933, un père jésuite, professeur au collège de la Sainte-Famille et membre de l'Institut d'Égypte fit paraître dans *L'Égypte Contemporaine* le texte d'une conférence qui dressait l'inventaire d'un champ éducatif en effervescence depuis le début du règne de Fouad³¹². Toutes les instances d'enseignement participaient de cette "*Renaissance intellectuelle de l'Égypte*", et l'auteur se gardait bien d'inscrire les écoles étrangères dans une rubrique à part : "*elles furent toujours animées d'un double souci : procurer aux enfants de leur propre sang la culture de la mère patrie, en y faisant participer ceux de leur patrie d'adoption.*"³¹³ Figurant parmi les "écoles non officielles", entre les fondations royales et les écoles religieuses dont il avait pris soin de les distinguer, les écoles étrangères avaient "*bien mérité de l'Égypte*". Derrière les paroles du conférencier et l'éloge du souverain transparaisait la vision d'un État extrêmement personnalisé, arbitre et régulateur de la société civile. Osant une comparaison entre le roi et Charlemagne, l'auteur semblait suggérer que le souverain devait donner la nécessaire impulsion à la fondation d'écoles, mais qu'il n'entraînait pas forcément dans ses fonctions d'en être l'administrateur direct. Cette tâche devait revenir aux clercs, chacun, de sa chapelle, participant au bien commun.

Le "modèle trans-communautaire" promu par la France engageait avec lui une vision de l'État et de la société politique très éloignée de celle du mouvement national. D'un côté, un pouvoir d'autant plus lointain qu'il était personnel, arbitre entre des corps intermédiaires puissants, au sein desquels un intérêt de classe commun favorisait l'adoption d'un idiome permettant les échanges inter-communautaires ; l'école des élites constituant un territoire neutre transversal, un lieu d'entraînement où l'idiome s'acquiert, mais aussi celui où l'on marque son territoire, où l'on apprend à se côtoyer, à ne pas franchir en intrus les domaines des autres groupes, où se dessinent les frontières subtiles et toujours fluctuantes de l'influence et de l'échange.

De l'autre, la vision fusionnelle de l'État-nation, un État dont la mission principale devrait être éducative, consistant à mettre à la portée de tous ses

³¹². R.P. Paul BOVIER-LAPIERRE, s.j, "La renaissance intellectuelle de l'Égypte", in *L'Égypte Contemporaine* n° 139, janvier 1933, p.69 à 85.

³¹³. *Ibid.*, p. 76.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

ressortissants l'usage écrit de la langue nationale, dans une école aux programmes unifiés. Un État organisateur de la promotion sociale, garant de la formation des élites, le lien entre celles-ci et l'ensemble de la nation étant assuré par la langue commune. Le "modèle français" se heurtait désormais de front à "un modèle égyptien" qui s'inspirait d'ailleurs, ce qui n'était pas le moindre de ses paradoxes, de principes jacobins puisés dans l'histoire de France. Soutenu par l'État et garant de sa légitimité, il tendait à marginaliser et à rejeter vers l'étranger les institutions françaises et leur public.

CHAPITRE SIXIÈME

LA DÉFENSE D'UN RÉSEAU

I. Contraintes et verdicts du marché : la déflation (1929-1937)

1. Les difficultés des familles
2. La solidité des institutions françaises
 - Une crise sélective
 - Une féminisation généralisée
3. L'allégeance à une culture
 - La fin d'une dynamique privée de scolarisation
 - Tenir son rang

II. Le rempart lézardé des capitulations (1929-1935)

1. Les remises en cause d'avantages fiscaux
2. Le refus d'un contrôle gouvernemental
 - Les limites au soutien des notables
 - Les réticences des congrégations
 - Les tribunaux mixtes, ultime recours

III. La défense du système capitulaire (1936-1940)

1. La pérennité du réseau scolaire, enjeu et alibi de la conférence de Montreux
 - L'expression de nombreuses inquiétudes
 - Une négociation serrée
 - La fin d'une tradition
2. A la recherche du terrain perdu (1937-1940)
 - Dissensions françaises
 - L'attentisme égyptien

ON A TENTE, dans le précédent chapitre, de situer le “modèle français” dans l’ensemble du champ scolaire égyptien, en montrant à quel point il avait perdu, en l’espace d’une décennie, le caractère hégémonique qui était le sien dans la formation des élites politiques ou même économiques du pays. Confronté à la montée d’un “modèle national” égyptien, son sort se trouvait de plus en plus lié à la capacité des institutions françaises à relever le défi et à apparaître comme des lieux de formation plus attractifs et plus gratifiants que les établissements gouvernementaux. Changeant de point de vue, on consacra ce chapitre à “la nébuleuse française” elle-même et à son évolution “interne” au cours de la même période. La défense du “modèle français” passait par celle des écoles du “pré carré”. Cela supposait d’abord qu’elles puissent attirer des effectifs importants — et les inflexions vers la préparation des diplômes nationaux participaient de cette démarche —. Cela impliquait aussi qu’elles continuent de jouir d’une large autonomie par rapport aux institutions gouvernementales. Il convenait enfin de tenter d’assurer à l’ensemble du réseau une cohésion forte malgré la manifestation d’intérêts contradictoires et la définition de priorités bien distinctes selon les institutions, qu’elles soient d’origine locale ou française, laïque ou religieuse.

Retour sur le début des années trente

C’est dans ce contexte de forte concurrence qu’il faut comprendre la remise à l’ordre du jour dès le début des années trente de la thématique — appelée à très vite devenir partisane — du déclin de l’influence française. Gaillard opposa un vif démenti aux propos du père de Bonneville, qui avait confié à un chargé d’affaires français près du Saint-Siège que la langue anglaise gagnait de jour en jour du terrain sur le français. “*Contrairement à cette affirmation, la*

diffusion du français n'a cessé de s'étendre en Égypte en donnant à l'étude de notre langue un caractère de nécessité qu'elle n'avait pas au même degré avant la guerre."¹ Sa réponse reposait sur des données quantitatives, qui relevaient en quelque sorte du "programme minimum" de l'influence culturelle. Le bilan très positif depuis la fin de la guerre, — qui était aussi celui de son action en Égypte — se fondait sur une croissance des effectifs des écoles françaises légèrement surévaluée (de 35 000 à 45 000 élèves en dix ans) et sur les 200 professeurs de français des écoles gouvernementales en poste depuis la réforme de 1925. Le "rayonnement de la France" était mesuré à l'aune de celui de ses concurrents européens, et le fait que la victoire sur eux n'ait pu être entièrement décisive était attribué à la crise économique.

En réalité, l'inquiétude du père provincial ne concernait pas tant le devenir du français pour lui-même ou pour les intérêts géostratégiques et économiques en jeu que pour son lien avec les communautés catholiques francisées et leur place dans l'État. Elle ne faisait que relayer un rapport incendiaire remis au même moment au Département par M. J. Lozach sur la "*situation actuelle de la culture française en Égypte, Dangers qui la menacent.*"² Celui-ci incitait à aller au-delà des apparences d'une position forte et hégémonique. Fustigeant "*l'ignorance effarante de nos compatriotes, même vivant en Égypte depuis de longues années, en tout ce qui concerne la langue, la pensée, les habitudes de la majeure partie de la population*", il situait les principaux périls du côté d'une nouvelle génération d'Égyptiens de moins de 50 ans formés dans "les écoles indigènes", et notamment en province, où l'ignorance du français était patente. Il en allait de même "*dans les ministères, sauf dans certains services spéciaux, où des Syriens sont employés en grand nombre. Des hommes qui forment l'élite du pays, des sous-secrétaires d'État, des ministres, des présidents du Conseil ne savent pas notre langue, ou ne la parlent que très malaisément. Enfin, dans de grandes familles où la connaissance de la langue française était devenue comme traditionnelle, les enfants ont quelque habitude de notre langue, mais ils possèdent beaucoup mieux*

¹. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 101, p. 91, lettre datée du 6 mars 1933.

². ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1901-1939, rapport daté de mars 1933.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

l'anglais.”³ Mettant en balance le développement considérable des écoles gouvernementales⁴ fréquentées par un “vrai public indigène” — musulman et copte-orthodoxe — et les écoles et manifestations culturelles françaises dont le public de prédilection était étranger, il énonçait avec force le poids réel et les enjeux d’une éducation nationale : “il n’y a aucune mesure commune entre la formation de milliers de jeunes gens et la création ou le développement de musées ou de théâtres, qui attirent presque exclusivement des Européens.”⁵ Malgré leur prestige, leur succès et le caractère imposant de certaines réalisations récentes, les écoles françaises lui paraissaient menacées par la montée des nationalismes égyptien et européens et par l’action de deux puissances dont le rôle missionnaire paraissait s’affirmer : les États-Unis et l’Italie.

Entre “les deux France”

Cette mise en garde assortie d’un appel à “sauver ce qui pouvait encore être sauvé” pouvait apparaître comme une critique à peine voilée des responsables de la politique culturelle française en Égypte, pour avoir voulu à la fois étendre la “nébuleuse francophone” et continuer à régner sur elle comme auparavant. Trop “orientalisés” — Henri Gaillard passait pour un éminent arabisant —, et en quelque sorte habitués à évoluer dans un monde de notables où les tensions se géraient *en liaison* avec le Palais, le Haut-commissariat britannique ou les chefs de communautés selon des usages informels⁶, ils

³. *Ibid.*

⁴. Afin d’étayer le contraste, il s’appuyait sur les données de la *Statistique scolaire* en 1921-22 et 1927-28 en rajoutant aux “écoles égyptiennes” tout le poids de l’enseignement élémentaire, ce qui donnait des chiffres inférieurs à ceux de Gaillard pour les écoles françaises (respectivement 24 492 et 32 818 élèves), et bien supérieurs à ceux donnés pour l’enseignement “moderne” dans ce travail (454 755 élèves en 1921-22, et 772 888 en 1927-28).

⁵. *Ibid.*

⁶. Robert SOLE (*op. cit.*, p. 235) cite Jacques d’Aumale, qui prête à Gaillard ces quelques conseils : “*Quand vous allez chez un ministre, qu’il soit pacha ou bey, arrivez toujours tôt, ne parlez jamais de l’affaire qui vous intéresse, fumez vos cigarettes, buvez votre café, entretenez-vous de choses insignifiantes, ne craignez pas les longs silences et utilisez toutes les formules possibles de politesse, les tafaddal, les ahlan wa sahlan ; en partant, sur le pas de la porte, ravisez-vous et rappelez-vous que vous aviez une petite question à exposer au pacha, oh, sans importance ; faites votre demande et partez. On vous saura gré d’avoir suivi la Caïda.*”

n'avaient pas assez pris en compte le poids des forces sociales qui construisaient l'État, mais représentaient des intérêts radicalement autres.

Ces dissensions françaises doivent être examinées à la lumière des effets réels mais sélectifs de la crise économique sur le réseau scolaire affilié à la légation. Les recensements consulaires de 1937 fournissent à cet égard un point de comparaison très intéressant avec ceux de 1929, parce qu'ils mettent en lumière les effets du taraudage qu'avait pu subir le "modèle français". En dehors des inévitables aménagements de programmes qu'on a pu présenter au chapitre précédent, la défense du réseau resta, jusqu'en 1937 et même au-delà, arc-boutée sur les capitulations et les institutions judiciaires qui en étaient l'émanation. Les accords de Montreux prévoyaient une période transitoire de fonctionnement des tribunaux mixtes (jusqu'en 1949), et la négociation d'un traité réglant le droit d'établissement des ressortissants français ou des institutions d'enseignement en Égypte. La Seconde guerre mondiale éclata avant qu'aucune des questions laissées en suspens ait pu trouver de solution durable.

I. CONTRAINTES ET VERDICTS DU MARCHÉ : LA DEFLATION (1929-1937)

Les responsables des institutions françaises ne réalisèrent que très progressivement l'ampleur de la crise économique, qui se confondait pour partie en Égypte avec la prise en main de l'État par le mouvement national. Mais au delà des enjeux proprement politiques et des petits jeux consulaires, il y avait les gens... qui ont construit leur part d'Égypte, ont "fait ou non de la politique" ou se contentaient simplement d'essayer de vivre malgré les difficultés. De cela, les consuls n'avaient cure, parce qu'ils croyaient toujours jouer "dans la cour des grands". Or, les choses avaient changé, du fait de la crise économique, que l'on n'avait pas vu venir, qui fut sous-évaluée, mais qui changea profondément les comportements. Deux évolutions distinctes peuvent être esquissés, selon le point de vue où l'on se place. D'une part, la volonté de préserver les institutions et leur statut conduisit, en même temps qu'une lente transformation des programmes, à rechercher de nouveaux clients auprès d'un public national. D'autre part, les institutions privées eurent tendance, face aux difficultés, à briguer la "protection" et les subventions des États. Elles étaient dès lors contraintes de se plier à des

injonctions de plus en plus contraignantes, qui renforçaient les lignes de partage et les clivages nationaux.

1. Les difficultés des familles

L'évolution des procès-verbaux du conseil d'administration de la Mission laïque révèle une prise de conscience très progressive et géographiquement très différenciée de l'ampleur de la crise. En mai 1931, ce conseil discutait du projet de M. Fort d'organiser au lycée d'Alexandrie un ramassage scolaire pour les élèves, sur le modèle de l'école des Frères et des écoles anglaises. Cela permettrait d'échapper aux services d'une compagnie de transports, et même d'envisager un petit bénéfice. Soucieux de promouvoir les plus récentes innovations techniques, le secrétaire général recommanda d'acheter des électrobus, qui se rechargeraient la nuit, profitant des tarifs réduits consentis par les producteurs d'électricité. Il était également question de construire une nouvelle salle de conférences, ainsi que des terrains de jeux, projets qui furent menés à terme avant la rentrée. Moins d'un mois après que la décision d'engager les travaux fut emportée, ce discours optimiste céda la place à l'aveu de graves difficultés. Le Conseil d'administration discuta d'une proposition de M. Fort de diminuer les tarifs scolaires et les salaires du personnel de 10% en raison de la crise qui frappait les familles. *“Le personnel accepterait probablement de faire momentanément un tel sacrifice dans l'intérêt du lycée.”*⁷ Le conseil réserva sa réponse dans l'immédiat, dans l'attente d'une solution négociée avec les professeurs. L'optimisme restait toutefois de mise. A l'automne, dans l'euphorie de l'inauguration du lycée de Bab-el-Louq, Alexandrie ne pouvait être tout à fait en reste : *“M. Fort a senti pour la première fois, dans les commentaires de presse sur la Mission laïque française une note de respect et d'estime.”*⁸ Mais deux mois plus tard, Edmond Besnard se chargea de préparer “Madame la marquise” à des nouvelles moins réjouissantes : en février 1932, la situation financière était qualifiée d'inquiétante, et plaçait l'administration du lycée devant le dilemme d'exclure les élèves qui ne payaient pas ou de les accepter à titre presque gratuit. La proportion de boursiers avait atteint 22%, sans compter les scolarités financées

7. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 18 juin 1931.

8. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 17 décembre 1931.

par l'Alliance française⁹. En mars, le secrétaire général évoqua un déficit du budget qui allait croissant. Il faudrait "*accorder une grosse subvention au lycée*".¹⁰ En mai, sa situation était jugée "catastrophique" et la note, en devenant chiffrée, s'alourdissait. Le lycée "*exigera un quadruplement de sa subvention, pour pouvoir honorer ses créances auprès de la Land Bank.*"¹¹

Il faut dire que face au lycée d'Alexandrie, les établissements du Caire affichaient au contraire une prospérité insolente. A la rentrée 1931, les nouveaux locaux de Bab-el-Louq ouvraient leurs portes et les élèves y affluaient. Avec 1 500 externes et 260 élèves au collège de Daher, on pouvait se flatter d'avoir atteint un record historique. Edouard Herriot fit le déplacement pour son inauguration en novembre, couplée avec celle du lycée de Damas. Elle se déroula sous les meilleures auspices, et Edmond Besnard s'en félicita — à titre personnel : "*Il m'a été personnellement agréable d'entendre, en Égypte, Sidky Pacha, me dire personnellement, après l'inauguration du Lycée du Caire : 'j'ai été satisfait de vos déclarations, je suis heureux des progrès de cet établissement, et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour en maintenir et pour en accroître la prospérité.' Je souligne également combien il est symptomatique de voir plusieurs ministres du gouvernement égyptien mettre leurs fils ou neveux dans notre lycée. Pour le moment, nos adversaires se taisent. Un journal "L'Orient", organe du catholicisme militant, a donné un compte-rendu très bien fait de l'inauguration du lycée de Damas et il a même approuvé, en termes courtois, le discours que j'ai prononcé à cette occasion.*"¹² Une visite du roi aux nouveaux locaux eut lieu en avril. Elle produisit, selon les termes de Gaillard, "*une très bonne impression en ville*". Il inspecta une classe d'arabe et une autre de français, et s'en montra "*très satisfait*".

Face au lycée d'Alexandrie, "*ville de spéculations*", celui du Caire, "*ville de fonctionnaires*"¹³ résistait d'autant mieux à la crise que la dévaluation de la livre sterling par rapport au franc permettait à la Mission laïque de faire un substantiel bénéfice sur la facture de construction de l'établissement. Elle décida

⁹. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 18 février 1932.

¹⁰. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 17 mars 1932.

¹¹. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 19 mai 1932.

¹². AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 21 janvier 1932.

¹³. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 18 février 1932. Propos de M. Besnard.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

de le partager avec la maison Lang qui avait exécuté les travaux, afin de “*préserv*er de bonnes relations.”¹⁴ A la même date, le conseil d’administration examina une pétition du personnel sous contrat du lycée du Caire. Ils demandaient à être payés non en livres égyptiennes dépréciées, mais en francs. Marcel Fort se contenta de signaler, non sans une certaine aigreur, que “*les professeurs du lycée d’Alexandrie trouvent peu opportune, dans les circonstances que nous traversons, la demande de leurs collègues du Caire.*”¹⁵ Le Conseil d’administration s’apprêtait à engager avec son personnel enseignant d’Égypte une négociation serrée, dont l’issue ne faisait guère de doute.

La Mission laïque avait donc malgré tout des raisons d’afficher un bel optimisme. L’une d’elles — et non des moindres — tenait à l’impression d’avoir remporté sur ses “adversaires” une victoire décisive. Alors que “*les autres établissements français*” avaient perdu, selon Besnard, la moitié de leurs effectifs du fait de la crise¹⁶, les responsables de la Mission laïque étaient parvenus à s’imposer comme “*des collaborateurs de premier plan*”¹⁷ du consul de France à Alexandrie et du ministre de France au Caire. Au nouvel an, ce dernier répondit aux vœux d’Edmond Besnard d’une manière qui ne laissait planer aucune ambiguïté : “*Nous avons été très heureux de voir venir au Caire le secrétaire général et les membres de la Mission Laïque. Ils ont pu constater la prospérité du Lycée et se rendre compte que la formule de la Mission Laïque correspondait aux désirs et aux besoins des nouvelles générations en Orient.*”¹⁸ Sur le ton de la confiance, il lui demandait, presque comme un service, de l’aider à convaincre “Paris” de se montrer moins parcimonieux envers le reste du réseau scolaire français en Égypte. Les élections qui portèrent au pouvoir le cartel des gauches (1-8 mai) et le retour d’Édouard Herriot aux affaires en juin 1932 ne pouvaient que les conforter dans l’idée qu’ils étaient désormais le vecteur privilégié de la politique culturelle de la France en Orient.

14. AMLF, Procès-verbal du Conseil d’administration, 4 novembre 1931.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. AMLF, Procès-verbal du Conseil d’administration, 17 décembre 1931, compte-rendu du voyage de la Délégation présenté par M. Caron..

18. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française, lettre du 28 janvier 1928.

Il fallut pourtant rapidement déchanter. Vers le mois de mars 1932, un élève fut atteint de méningite au lycée du Caire. Le proviseur, M. Berget, envoya une lettre circulaire aux parents pour les en avertir, ce qui provoqua un mouvement de panique et fit tomber l'effectif à 999 élèves. La visite du roi ne parvint pas à dissiper un malaise qui avait des causes bien plus profondes. Quelques jours après, on découvrit des actes de vandalisme dans la nouvelle salle de conférences. Ils révélaient un climat empoisonné par la concurrence que livrait le lycée aux établissements similaires, égyptiens, français ou américains, par les évolutions opposées des lycées du Caire et d'Alexandrie, et enfin par le conflit larvé entre le proviseur et la section locale de la Mission laïque, "*qui trahi[ssai]t surtout l'hostilité de loges maçonniques rivales.*"¹⁹

Alors qu'il pouvait sembler en passe d'atteindre, avec une clientèle plus proche du pouvoir, l'objectif initial de la Mission laïque en Égypte, le proviseur, M. Berget, était l'objet de toutes les attaques, qui remontaient au secrétariat général de l'association. L'organisation de séances de cinéma suscitait les protestations des professionnels du spectacle ; l'effet catastrophique sur les finances du lycée de la circulaire aux parents lui était reproché ; mais c'est surtout dans l'attribution des bourses ou des postes de surveillants qu'il voyait sa gestion contestée par la section locale de la Mission laïque française. Celle-ci succédait à une "Union laïque" dissoute un an auparavant. Composée en majorité de professeurs du lycée déjà en délicatesse avec lui sur la question de leurs salaires, elle était chargée de "*recruter, de façon plus laïque, un certain nombre de boursiers pour le lycée du Caire.*"²⁰ A mots de moins en moins couverts, le proviseur était accusé, pour répondre "*à des influences familiales*", de favoriser les israélites, ce qui aurait pour effet d'éloigner les musulmans de l'établissement.

En réalité, le lycée du Caire s'enfonçait lui aussi dans la crise et ne parvenait pas à modifier de façon significative la structure de sa clientèle. Dès la fin de l'année scolaire, il fut décidé de supprimer l'internat, "*provisoirement et par mesure d'économie.*"²¹ Il n'accueillait en effet que huit élèves. Henri Gaillard se fit en outre l'avocat de M. Berget pour signaler au Département les graves

¹⁹. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 17 mars 1932.

²⁰. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 18 février 1932.

²¹. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 19 mai 1932.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

difficultés financières de “*familles égyptiennes notables*”²² qui fréquentaient le lycée, et appuyer sa demande au siège central de pouvoir se montrer “*plus libéral*” en matière d’exonération de frais scolaires. Il ne s’agissait pas d’admettre de nouveaux boursiers, mais d’éviter que la scolarité de “bons élèves” soit interrompue par manque de moyens. L’heure n’était plus vraiment à la conquête d’un nouveau public.

D’une extrémité à l’autre de la décennie, les lycées du Caire et d’Alexandrie se débattirent dans des difficultés financières qui étaient surtout celles des familles qui les fréquentaient. A la fin de 1938, André-Marie Gossart, proviseur du lycée du Caire²³, en rendait compte à Edmond Besnard : “*La situation économique actuelle n’est pas des plus brillantes. Beaucoup d’employés européens sont congédiés et remplacés par des égyptiens. Les professions libérales (commerçants, médecins, avocats) voient leurs ressources de plus en plus diminuées par suite de la concurrence locale et des effets de l’accord de Montreux.*”²⁴ Les demandes d’exonération, partielles ou totales, se multipliaient.²⁵ A Alexandrie, les choses avaient empiré et les budgets rectificatifs se succédaient : “*nous devons lutter terriblement pour obtenir des familles les*

22. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n° 163, dossier Enseignement public, Mission Laïque française, lettre du 27 mai 1932.

23. M. Berget avait fini par être remplacé à la rentrée 1935, dans un climat délétère. M. Agobert, qui lui succéda, fut emporté par une maladie deux ans plus tard.

24. AN, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre du 16 décembre 1938.

25. La manière dont elles étaient regroupées dans un tableau (expédié à Paris) révèle les critères pertinents sur lesquels la section locale de la Mission laïque entendait y répondre. Y figuraient la nationalité et la religion de l’élève, le nom de la société qui le recommandait, les notes de l’année précédente, l’avis favorable ou défavorable du conseil des professeurs, et le motif d’attribution de la bourse, qui mentionnait en fait la profession du père. La place faite à la recommandation témoigne de l’intensité des pressions qui pouvaient s’exercer sur la commission. Son poids dépendait forcément du lien de ces sociétés avec les intérêts français, matériels ou symboliques. Il se conjugait avec le critère des résultats scolaires pour donner l’avantage à une clientèle ancienne. Le critère religieux renvoie sans doute au souci de corriger ce biais en maintenant un certain panachage entre les communautés, afin de garantir une forme de laïcité, conçue comme un équilibre intercommunautaire. Il faut relever, sur ce point, que l’état trimestriel des élèves ne mentionnait pas leur religion. C’était peut-être une donnée à laquelle les professeurs n’avaient pas officiellement accès, même si l’anthroponymie pouvait être un indicateur assez fiable.

*versements des frais scolaires ; cela devient un véritable cauchemar. C'est un fait partout constaté, et même au Caire : l'argent se fait rare.”*²⁶

2. La solidité des institutions françaises

La rhétorique de la crise, comme celle de la concurrence étrangère, justifiait toutes les difficultés. Elle permettait au passage de stigmatiser “*Alexandrie, pays de négoce et de Bourse*”²⁷, qualifiée en d’autres temps et d’autres lieux de ville “*si indifférente, si meurtrière pour la jeunesse, (véritable Babylone de l’enfer)*”²⁸, qui expiait, en quelque sorte, par où elle avait péché²⁹. Elle masquait cependant une réalité plus nuancée, attestée par la comparaison des recensements consulaires de 1929 et 1937 (Cf. Annexe 4).

Une crise sélective

“La crise” se traduisait incontestablement par une paupérisation des familles qui faisaient partie de la clientèle traditionnelle de la France ; elle fragilisait aussi les fonctionnaires et petits commerçants. Mais ce n’était pas une crise des “écoles françaises”. Il faut relever tout d’abord que le nombre d’élèves admis gratuitement s’est légèrement accru entre 1929 et 1937, et que la proportion moyenne de deux élèves payants pour un gratuit s’est maintenue. Le réseau scolaire français avait donc des ressources qui lui permettaient de résister — jusqu’à un certain point qui était loin d’être encore atteint — aux aléas de la conjoncture. Bien plus, on constate un développement indéniable de certaines congrégations, qu’il faut relier à un redéploiement des moyens entre elles, et à une

²⁶. AN, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre de M. Fort à M. Besnard datée du 17 février 1939.

²⁷. AN, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre de M. Fort à M. Besnard datée du 16 février 1940

²⁸. ACSM, dossier 3, Lettre du Père A. Foujols, sj, (du collège Saint-François-Xavier), au TCF Directeur de Sainte-Catherine, 18 avril 1898.

²⁹. On ne saurait négliger l’hypothèse que la politique des écoles musulmanes, initiée à Alexandrie par Marcel Fort au début de son long mandat de proviseur, ne soit née d’une indignation comparable à celle du père jésuite, bien qu’exprimée dans des termes différents, pour une opulence affichée de façon indécente face à la misère. Du point de vue d’un pédagogue pour qui les questions financières ne pouvaient être l’essentiel, la France laïque se devait en quelque sorte de “racheter” des années de politique “cléricale” qui avaient conduit à de tels écarts de richesse, et mettre aussi à la disposition de “la communauté musulmane” les bienfaits de l’instruction.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

redéfinition plus claire de leurs missions. Sans parler de l'apparition de nombreuses "écoles gratuites", qui dissimulaient sans doute des extensions de locaux et la construction de bâtiments annexes³⁰, un pointage par congrégation ou organisme missionnaire révèle une étonnante vitalité, qui contraste avec un discours misérabiliste. La construction du lycée franco-égyptien d'Héliopolis et son ouverture en 1937 en sont le témoignage le plus probant. Mais la Mission laïque n'était pas la seule à investir dans le foncier et la pierre, pour échapper aux fluctuations monétaires et préserver l'avenir.

Extension du réseau et division du travail plus poussée

Les frères des Écoles chrétiennes semblent les plus touchés par le retournement de conjoncture. L'effondrement de leurs effectifs au collège Saint-Marc tombait au plus mauvais moment. La politique des prix qu'ils furent contraints de pratiquer pour assurer le remboursement de la construction du collège, si elle visait à maintenir l'internat et un public pour les petites classes, s'avérait impitoyable pour ceux qui étaient déjà engagés dans une scolarité et sur le point de l'achever.³¹ Ils réussirent néanmoins à réouvrir en 1937 le collège Saint-Michel, établissement payant fermé quelques années plus tôt, qui devint totalement gratuit. Au Caire, ils avaient repris une école copte catholique au Mouski (il s'agit peut-être du collège patriarcal). Mais ils s'étaient délestés de leurs écoles en Haute-Égypte et dans le Delta, cédées respectivement aux jésuites et aux pères des Missions africaines de Lyon. Les jésuites avaient quant à eux ouvert une nouvelle école au Caire, dans le quartier de Koulali. Tout comme leurs établissements élémentaires de Haute-Égypte, elle ne comptait aucun enseignant français, tous restant concentrés au collège de la Sainte-Famille. La Compagnie de Jésus achevait également en 1933 la construction du petit collège d'Héliopolis, qui accueillait les petites classes du "Grand collège" de Faggala.

Du côté des congrégations féminines, le développement était encore plus visible. Les sœurs de Notre-Dame des Apôtres avaient ouvert des établissements dans l'agglomération du Caire (Koulali et Koubbah), et en Haute-Égypte (Assiout, Guirgua, Mellaoui). Les sœurs de la Charité de Besançon et les

³⁰. Cf. Annexe 4, remarques préalables.

³¹. Cf. Annexe 5, documents 1 et 2.

franciscaines de l'Immaculée Conception avaient étendu leur activité à Alexandrie. Le pensionnat Sainte-Jeanne Antide qui ouvrit à Chatby en 1934 comptait “*parmi les Établissements Scolaires les plus modernes d'Égypte.*”³² Les religieuses de l'Afrique centrale, et celles de Notre-Dame de la Délivrante suivaient la croissance urbaine du Caire en s'implantant à Guiza, et les franciscaines de Marie à Zamalek, où elles tenaient un jardin d'enfants. Il faut enfin signaler l'ouverture de deux pensionnats du Sacré-Cœur à Héliopolis et à Daher. Mais cette dernière congrégation était scindée en deux dans les statistiques du consulat du Caire. Dans un ordre de préséance, on trouvait d'un côté les “Religieuses du Sacré-Cœur” avec leurs pensionnats déjà existants au Caire et à Héliopolis ; leurs enseignantes étaient, à part presque égale, françaises et égyptiennes. De l'autre, plusieurs lignes plus loin, les “Sœurs Égyptiennes du Sacré-Cœur”, toutes égyptiennes, et intervenant dans les nouveaux pensionnats, ainsi qu'à Sohag et Tahta.

Ces quelques éléments d'évolution du réseau catholique révèlent une tendance à une division du travail plus poussée entre les congrégations appelées à travailler “en milieu égyptien” et celles appelées à travailler en “milieu occidentalisé”. Ainsi, les frères des Écoles chrétiennes se replient-ils sur les capitales³³, abandonnant le terrain de la province à des congrégations plus arabisées. Cette ligne de partage contribuait à figer une frontière d'ordre national, qui passait parfois à l'intérieur même des congrégations. La répartition des tâches entre les jésuites français et égyptiens portait en germe la scission qui se produira à l'intérieur de leur mission en Égypte avec la fondation de la Résidence “Orientale” Saint-Athanase en 1949. Cette scission semble avoir eu lieu de façon plus précoce chez les Sœurs du Sacré-Cœur, et remonter même à la crise du patriarcat copte-catholique³⁴. D'un recensement à l'autre, la spécialisation est en

³². *Annuaire catholique d'Égypte*, p. 293.

³³. Les frères des Écoles chrétiennes maintinrent jusqu'en 1940 un collège à Mansoura, qui n'est pas porté dans la statistique consulaire. Mais cette ville était aussi le siège d'un tribunal mixte de première instance.

³⁴. L'*Annuaire catholique d'Égypte* mentionne une fondation de cette congrégation le 6 janvier 1913 par la Mère Marie-Marguerite et sept autres religieuses coptes, mais n'évoque pas de filiation avec la Société du Sacré-Cœur de Jésus, animée en Égypte par les “Mères du Sacré-Cœur” (p. 209 et 212).

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

revanche moins nette entre les sexes. Les congrégations féminines sont davantage mises à contribution pour l'instruction des garçons. Entre 1929 et 1937, sept écoles de filles qui n'acceptaient pas de garçons ont dû en scolariser quelques-uns. Elles ne sont plus que cinq à n'en accepter aucun, dont deux dans la région du Canal.

Si les institutions, au prix de certains réaménagements, résistent plutôt mieux que leur public, on retrouve toutefois un fort clivage géographique dans les évolutions établissement par établissement de leur fréquentation et de la gratuité qu'ils étaient susceptibles d'accorder.

	Évolution 1929-1937	Évolution Garçons	Évolution Filles	Gratuité 1929	Gratuité 1937	Évolution gratuité
Canal	+9%	0%	+17%			
Alexandrie	-14%	-21%	-4%	26%	37%	+20%
Delta	-3%	-22%	+10%	26%	30%	+14%
Le Caire et agglo.	+1%	-3%	+4%	35%	24%	-30%
Haute-Égypte	+48%	+54%	+40%	64%	79%	+83%

Alexandrie frappée de plein fouet

La crise est patente à Alexandrie. Seuls quatre établissements sur 19 échappent à la chute généralisée des effectifs : une école de filles qui a ouvert une section anglaise en 1936 (pensionnat des religieuses de N-D de Sion), une école professionnelle (institut sténographique de France) et deux établissements d'assistance (asile des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et une école gratuite des Frères). Des établissements privés (lycée de l'Union juive pour l'enseignement) ou de bienfaisance (Jabès, Menasce, Haigazinian...) se placent désormais "sous la protection" française en envoyant au consulat leurs statistiques, dans l'espoir de récolter en retour une subvention. L'augmentation globale du nombre de boursiers (+20%) témoigne d'un effort pour enrayer la baisse des effectifs. Ainsi, chez les frères des Écoles chrétiennes, le nombre d'élèves gratuits augmente au collège de Moharram Bey, tandis que le collège du Sacré-Cœur se dédouble, pour accueillir une classe gratuite en 1937.

Mais cette crise était sélective, et ne touchait pas toutes les catégories d'élèves de la même façon. Le nombre d'élèves égyptiens avait quintuplé au

Victoria College depuis qu'avait été annoncée la mesure d'équivalence entre son diplôme et le baccalauréat égyptien³⁵. Dans les écoles françaises, le recul du nombre de garçons, bien plus prononcé que celui du nombre de filles, témoigne que c'est bien le "modèle français" lié aux humanités classiques qui était en cause. En effet, les garçons amenés à quitter l'enseignement français avaient davantage de chances que les filles dans la même situation d'être replacés ailleurs. Leur répartition selon des critères nationaux et religieux confirment une évolution de la scolarisation vers le "chacun chez soi" et une cristallisation nationale de la société alexandrine. Pour les écoles françaises de la ville, les reculs les plus forts concernent en valeur absolue les Italiens (664 élèves de moins, soit la disparition des deux-tiers de l'effectif), les Grecs (413 élèves de moins, soit 30% de l'effectif), les musulmans (300 élèves de moins, soit le tiers de l'effectif de 1929) et les anglo-protestants qui, à quelques exceptions près, disparaissent des écoles françaises. Ces données sont largement confirmées au niveau national par la *Statistique scolaire*.³⁶ Au moment où le *sex-ratio* des écoles françaises bascule définitivement en faveur des filles, les écoles grecques et italiennes semblent "reprendre possession" de leurs garçons en se débarrassant au besoin de quelques filles pour faire de la place.

Ces reculs concernent donc des populations pour lesquelles s'affirme au cours des années trente une offre nationale de scolarisation, sans doute moins onéreuse, et en tout cas garante d'une identité nationale et d'un statut personnel. Les seuls groupes à connaître une augmentation sensible dans les écoles françaises d'Alexandrie sont les juifs (+7%) et celui, défini par la négative, des élèves relevant de "diverses" nationalités. Le nombre de juifs dans les écoles catholiques diminue de façon très nette. Il double en revanche au Lycée, d'où les musulmans, déjà peu nombreux en 1929, ont complètement disparu. Derrière les "diverses" nationalités, dont l'effectif passe de 290 à 746, présents presque uniquement dans les écoles religieuses³⁷, il faut comprendre une majorité de

³⁵. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°5, lettre du secrétaire général de la Chambre syndicale française de la presse filmée à M. Garreau, chargé d'affaires, datée d'avril 1937.

³⁶. Cf. Annexe 2, document 13.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

levantins qui, aux termes de la refonte des listes consulaires consécutive à Montreux et de la loi sur la nationalité égyptienne, ne pouvaient être considérés ni comme ressortissants français, ni comme citoyens égyptiens. Ainsi, pour les juifs et “*les personnes à la nationalité mal définie*” qui en avaient encore les moyens, à défaut d’antichambre d’une protection française évanescence, les écoles françaises demeuraient envers et contre tout le réceptacle des aspirations à un statut personnel légitimé par une instruction française. Mais il est clair qu’à Alexandrie, à la fin des années trente, le “modèle national”, attisé par les regrets et le ressentiment de ceux qui avaient dû “*renoncer aux études du baccalauréat pour se chercher une situation*”³⁸ avait pris le pas sur le “modèle transcommunautaire”.

En province : l'égyptianisation par les filles

Les choses se passent de façon assez similaire dans le Delta, à cette différence près que les effectifs de garçons et de filles connaissent une évolution inverse, et que les ressources paraissent encore plus limitées qu’à Alexandrie pour tenter d’enrayer les pertes d’élèves par les progrès de la gratuité. La “fuite” des garçons est forte et manifeste dans les grands centres urbains (Tanta et Mansoura). Elle est plus limitée, et connaît même parfois une évolution positive dans des centres secondaires de la hiérarchie urbaine : Mahalla, Zagazig, Benha, Zifta. Là, des écoles de congrégations féminines pouvant parfois tenir, pour des raisons de proximité, le rôle d’écoles primaires pour des garçons qui poursuivaient leur scolarité ailleurs. La population scolaire féminine s’accroît en revanche partout, sauf à Tanta où aucun établissement français ne semble parvenir à surmonter la crise des effectifs liée à l’effondrement du marché du coton. Comme pour les garçons, la hausse est plus forte dans les échelons inférieurs de la hiérarchie urbaine. Dans les écoles relevant de la circonscription consulaire d’Alexandrie, où les chiffres sont connus, l’essor est le fait des musulmanes et des

³⁷. Le lycée d’Alexandrie n’admet en 1937-38 aucun élève d’autre nationalité que française, britannique, italienne, grecque ou égyptienne. On peut raisonnablement supposer, vu la caution apportée par la Mission laïque à la politique d’égyptianisation, que l’administration y a d’office nationalisé les statuts personnels en donnant à la catégorie “égyptiens” le sens de “sujets locaux” et quoi qu’il en soit “non français”.

³⁸. Rapport du consul de France à Alexandrie, rentrée 1937, ADN, série Œuvres, carton n°361.

orthodoxes plus que des juives ou des catholiques. Des données plus détaillées relevées dans les registres d'inscription du pensionnat de la congrégation de la Sainte-Famille à Mansoura montrent qu'en 1938-39, les coptes orthodoxes étaient déjà largement supérieures en nombre aux grecques orthodoxes³⁹. Dans le Delta comme ailleurs, l'enseignement français s'égyptianisait par les filles.

Il en allait de même dans la région du Canal, où la croissance des effectifs était portée essentiellement par filles et, d'après les données par nationalité et par religion, par les Égyptiens, les musulmans et les orthodoxes. Comme à Alexandrie, Grecs et Italiens quittaient les écoles françaises, mais leur départ était compensé par les Égyptiens, et secondairement par les Français et les Britanniques. Ces derniers, maltais pour la plupart, n'avaient guère d'autre choix. C'est seulement en 1935 que le consul britannique à Port-Saïd, Patrick Cowan, lança une souscription pour construire une école anglaise et obtenir, au vu de l'avancement de celle-ci, des subventions du gouvernement britannique. Contrairement à Suez, où la création d'une école anglo-maltese avait déjà enlevé la moitié de la clientèle de l'école des Frères, un premier projet n'avait pas abouti, parce qu'il faisait porter toute la charge de l'installation sur la colonie. *“L'état d'esprit qui règne actuellement parmi les sujets britanniques permettra, semble-t-il, de faire aboutir l'installation de l'école projetée au moyen d'une souscription nationale. D'une part, en effet, de nombreux maltais rêvent d'avoir une école où, en même temps que l'anglais, on enseignerait aussi leur langue nationale. Ce mouvement est né principalement d'une réaction contre les tentatives italiennes pour attirer les jeunes maltais dans leurs écoles. D'autre part, les sujets britanniques proprement dit ont été récemment indisposés contre nous par une tentative maladroite du Vicariat Apostolique du Canal, qui a voulu créer ici un corps d'“éclaireurs”, composé seulement de jeunes catholiques (français et maltais), ce qui a enlevé un assez grand nombre de boy-scouts aux rangs de la section britannique où les protestants sont en majorité. Les éclaireurs catholiques n'ont d'ailleurs pas pu obtenir leur reconnaissance par le Scoutisme International, présidé par Sir Baden Powel, qui ne veut accorder aucune affiliation à des*

³⁹. On y relevait 77 coptes contre 35 grecques pour un total de 277 élèves, les musulmanes représentant, avec 98 élèves, plus du tiers de l'effectif.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

organismes composés exclusivement de membres d'une même confession."⁴⁰
L'école anglaise de Port-Sa'ïd ouvrit à l'automne 1938, avec le résultat redouté sur les clientèles anglo-maltaises des écoles françaises. Une alchimie tout aussi mystérieuse et paradoxale avait enlevé au lycée français plus de la moitié de ses élèves juifs, qui ne se retrouvaient qu'en partie seulement au collège Sainte-Marie, tenu par les frères des Écoles chrétiennes.

En Haute-Égypte, l'évolution au cours des années trente marque le triomphe du "modèle confessionnel" promu au début de la décennie par le père de Bonneville. Le développement considérable des écoles élémentaires gratuites des jésuites est presque exclusivement chrétien et pèse, avec près de 2 600 élèves, de tout son poids sur les statistiques. Les évolutions sont toutefois un peu plus différenciées et pour le moins contrastées. Les plus gros et les plus anciens centres de diffusion du catholicisme enregistrent un net recul. Comme partout ailleurs, il touche essentiellement les écoles de garçons, alors que celles de filles connaissent un essor parfois très marqué : -39% pour le collège des frères des Écoles chrétiennes de Tahta, -44% pour celui de Minia, tous deux passés aux mains des jésuites, -12% pour leur école dans la même ville, contre 58% d'élèves en plus chez les sœurs de Saint-Joseph de Lyon voisines, et une greffe réussie pour les religieuses de Notre-Dame des Apôtres à Assiout, Mellaoui, Guirgua. Comme dans le Delta, c'est vers les centres secondaires (Guirgua, Mellaoui, Sohag), voire ruraux avec les écoles élémentaires des jésuites qu'il faut se tourner pour constater une évolution positive auprès des deux sexes de l'enseignement français. Mais c'était toujours au prix d'un niveau de gratuité qui imposait un financement extérieur à la région, voire au pays.

Au Caire : des évolutions contrastées

Au Caire, la stabilité apparente cache une profonde diversité de situations, dont l'évolution différenciée entre les sexes rend assez bien compte. Déjà féminin en 1929 dans la capitale, l'enseignement français l'est encore plus nettement en 1937. Ce recul de la vocation politique de l'enseignement français est également marqué par la quasi-faillite de l'école Al Azhar de l'Alliance française. De toutes

⁴⁰. Rapport du consul de France à Port-Sa'ïd, 21 février 1935.

les écoles, c'est elle qui enregistre la plus forte baisse d'effectifs : de 228 élèves admis à titre gratuit, elle passe à une centaine d'étudiants, qui doivent presque tous assumer le financement de leur scolarité. La passerelle qui conduisait les plus "méritants" d'Al-Azhar aux carrières du droit "moderne" est tombée en désuétude. En revanche, l'école de commerce animée par le lycée du Caire avec les subventions de la légation a repris son rôle "d'ascenseur social". Entièrement gratuite, elle voit ses effectifs à majorité musulmane augmenter dans des proportions sensibles (+8%). L'évolution divergente de ces deux institutions témoigne du gauchissement du modèle français. Il ne s'agit plus, au nom d'un système juridique à prétention universelle, d'accéder à un statut politique, mais bien de s'agréger à un monde des affaires encore dominé par les francophones.

Le niveau social du public des écoles françaises semble parallèlement s'être relevé, par élimination des clientèles les plus populaires. Dans les vingt écoles dont les effectifs diminuent, ce sont les élèves admis gratuitement qui ont fait les premiers les frais du délestage : pour une baisse moyenne des effectifs de 22%, ils enregistrent une chute de 37%. Le niveau moyen de gratuité de ces écoles en perte de vitesse demeure en 1937 supérieur à celui des 18 écoles dont le nombre d'élèves a augmenté. Mais ces dernières comptent parmi les plus sélectives d'Égypte. La seule école gratuite de cet ensemble est l'école de commerce, financée par la légation. En dehors d'elle, le pourcentage moyen d'élèves admis gratuitement ne dépasse guère les 20%, et le nombre de boursiers a diminué en valeur absolue entre 1929 et 1937.

Quelques évolutions paraissent liées à un contexte local et à des causes plus ponctuelles. Ainsi, l'école Sainte-Anne des Sœurs de la Charité de Besançon est l'une des rares écoles de filles dont les effectifs connaissent une baisse aussi importante. Elle est peut-être liée à la tension entre les sœurs et le patriarcat grec-catholique (celle-ci aboutira à une rupture en 1947)⁴¹ et au clivage croissant entre

⁴¹. Bien que l'accès aux archives françaises des sœurs de la charité de Besançon m'ait été refusé, il est très vraisemblable que la montée de la tension entre latins et orientaux (comparable à ce qui a pu se passer chez les jésuites et les sœurs du Sacré-Cœur) ait été induite par la réaffirmation d'une autorité française sur la congrégation, qui faisait suite aux tentatives du patriarcat grec-catholique, relayées par un certain nombre de religieuses, de chercher auprès de l'Italie un patronnage, une protection et des subventions plus efficaces que ce que la France leur accordait.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

l'élément syrien et égyptien de sa clientèle. Du côté des écoles de garçons, l'ouverture du lycée franco-égyptien à Héliopolis a peut-être privé les collèges des frères des Écoles chrétiennes d'Héliopolis et de Zeitoun d'une partie de leur public, rompant en quelque sorte l'équilibre entre enseignement laïque et enseignement congréganiste, et approfondissant un peu plus le clivage entre les religieux et la diplomatie française.

Une féminisation généralisée

Outre le critère géographique, ce qui ressort, au Caire comme ailleurs, c'est la disparité des évolutions selon les sexes. A l'échelle du pays, elle paraît réellement significative :

	Évolution 1929-1937	Gratuité 1929	Gratuité 1937
Écoles exclusivement de garçons	-13%	35%	37%
Écoles exclusivement de filles	+10%	16%	11%
Écoles mixtes équilibrées	+1%	34%	23%
Écoles de filles accueillant quelques garçons	+2%	30%	29%

Les effectifs des écoles "françaises" de garçons diminuent (-13%)⁴², alors que ceux des écoles de filles augmentent, beaucoup pour les rares écoles exclusivement réservées aux filles (10%), et dans une moindre mesure pour les écoles mixtes.

Les garçons ont toujours davantage que les filles bénéficié de la gratuité. Entre 1929 et 1937, les évolutions divergentes montrent que l'écart s'est profondément creusé. Parmi les 17 écoles où le nombre de garçons a augmenté⁴³, plus d'un tiers sont des écoles de Haute-Égypte ou du Delta, et la gratuité, déjà très forte (51% en 1929) a beaucoup progressé (57% en 1937). Il est visible qu'on a affaire à des clientèles plus provinciales et/ou plus défavorisées, auprès de qui le "modèle français" pouvait encore faire illusion, en particulier s'il présentait sur l'enseignement égyptien l'avantage d'être accessible gratuitement.

⁴². N'ont pas été prises en compte dans ce pourcentage les écoles élémentaires jésuites de Haute-Égypte (d'un point de vue social, linguistique et religieux, elles relevaient d'un autre modèle) ni celles de la région du Canal où la proportion d'élèves admis gratuitement n'était pas indiquée.

⁴³. Ont été exclues de ce groupe les écoles communautaires (israélites et du patriarcat grec-catholique), et celles où les garçons représentaient moins de 10% de l'effectif total.

En se féminisant et en recrutant dans des milieux plus provinciaux et plus modestes, l'enseignement français se dévalorisait. Et cela n'était qu'en partie compensé par un recrutement social nettement plus élevé des filles. A Alexandrie, l'ouverture au lycée d'une section agricole était destinée à "*attirer un certain nombre d'élèves internes provenant des villages.*"⁴⁴ L'entreprise n'eut qu'un succès limité. Il fut même question de supprimer l'internat en 1940, faute d'un nombre suffisant de pensionnaires. Dans un contexte général de forte déflation, il ne fait pas de doute que les familles ont dû ressentir comme un déclassement le fait d'inscrire une vingtaine de garçons au pensionnat de la Mère de Dieu jusque-là réservé aux filles, qui accordait davantage de places gratuites ; garçons et filles se retrouvaient plus nombreux en concurrence à l'institut sténographique de France qui recrutait parmi les employés de commerce, et dont la visée était immédiatement professionnelle ; les garçons étaient davantage accueillis à l'asile des Sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, et à l'école gratuite de la Sainte-Famille des frères des Écoles chrétiennes. C'était aussi le cas au Caire, où l'activité des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul se développa au profit des garçons.

Dans la capitale, le "modèle français" et les familles qui y adhéraient avaient sans doute un peu moins de difficultés. Il faut néanmoins remarquer que les seuls établissements de garçons qui se développent sont les trois collèges ayant des sections égyptiennes, à la réputation bien installée : le collège de la Sainte-Famille, le collège français de Daher, et le collège des frères des Écoles chrétiennes de Khoronfish. Les deux premiers ont légèrement augmenté leur proportion de boursiers, initialement très faible, alors que le collège des Frères a cherché à rehausser le niveau social de son établissement principal, et relégué les boursiers, en légère diminution, dans une "école gratuite" voisine.

⁴⁴. AN, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, rapport de Marcel Fort à Edmond Besnard daté du 16 février 1940.

3. L'allégeance à une culture

La fin d'une dynamique privée de scolarisation

Si le réseau des écoles catholiques et de la Mission laïque parvenait encore en 1937 à "donner le change", le réseau des établissements communautaires ou privés affiliés de façon plus ou moins lâche à la France subissait la crise de plein fouet. On les voit, tout au long de la décennie, resserrer les rangs autour de la légation et des consulats⁴⁵ et chercher désespérément à réactiver un mécénat en perte de vitesse. Il faut bien voir que ces "ralliements" à la France, reçus, même sans grande illusion, comme des actes d'allégeance⁴⁶, permettaient pour une large part aux diplomates français d'afficher un effectif scolaire en progression, et de renvoyer à Paris l'image d'une francophonie encore très conquérante en Égypte.

La dynamique scolaire des années vingt, portée par de nombreux acteurs, connaissait cependant un net essoufflement. Et la "nébuleuse française" n'était pas la seule à souffrir. Bien que leurs effectifs les situent sur deux échelles hors de proportion l'une avec l'autre, les écoles grecques et égyptiennes atteignaient un

⁴⁵. Cf. Annexe 4, remarques préalables.

⁴⁶. Ce rapprochement des établissements scolaires de la légation correspondait, du point de vue du statut personnel, à une mutation sensible du mode de recours aux juridictions consulaires enregistré au cours de la décennie. Jusqu'au début des années trente, les tribunaux consulaires français d'Égypte renvoyaient les affaires concernant leurs sujets (Algériens) ou protégés (Marocains, Tunisiens, Syriens ou Libanais) devant leurs juridictions communautaires, musulmanes, chrétiennes ou rabbiniques. Ils pouvaient, le cas échéant, leur prêter leur pouvoir séculier, notamment en cas d'abandon de famille ou d'obligation de versement de pension alimentaire. Au fil des années trente, les tribunaux consulaires eurent tendance à se déclarer compétents dans toutes les affaires dont ils étaient saisis, qui étaient autrefois renvoyées aux tribunaux religieux. La loi appliquée était, suivant le cas, la loi coranique, la loi rabbinique, voire la loi française dans les cas de successions des israélites algériens ; des consultations techniques étaient demandées aux autorités religieuses en cas de besoin. On en arriva ainsi à des pratiques jugées "abusives", qui consistaient à "*ne considérer valables les divorces prononcés par les rabbins qu'après leur confirmation par nouveau jugement du tribunal consulaire.*" (ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°5, note du 31 mars 1937).

La crise des juridictions communautaires semblait ainsi appeler une instance de recours, relevant des États, par l'intermédiaire des consulats. Cette évolution témoigne assez clairement d'un éloignement des individus des instances de régulation communautaires. Perceptible aussi bien du point de vue des juridictions françaises que des juridictions nationales égyptiennes, elle faisait des États des garants fiables du Droit, et étaient peut-être aussi un moyen d'affirmer et de revendiquer une nationalité, la pratique entérinant les choix.

palier, sensible aussi bien dans les effectifs que dans le nombre d'écoles⁴⁷. Le nombre de filles diminue même légèrement dans les écoles grecques entre 1933 et 1939, alors que le nombre de garçons y augmente⁴⁸. Or, ces deux ensembles avaient un point commun : ils reposaient l'un et l'autre sur un financement exclusivement local. Sans entrer dans les détails hors de notre portée des réaménagements internes entre les différents acteurs de ces ensembles eux-mêmes composites, ni des raisons qui motivaient ce tassement, force est de constater que l'heure n'était plus, dans les années trente, à la construction d'écoles sur des ressources locales. Le rôle des communautés, le pouvoir des notables, exercé à travers leur action dans des sociétés de bienfaisance se légitimaient toujours d'après l'accès qu'ils étaient susceptibles d'offrir à l'école ; mais les moyens qu'ils pouvaient — ou voulaient — mettre en œuvre pour cela étaient plus limités. Ils s'exprimaient à présent de façon moins coûteuse par l'entretien de pupilles dans un réseau scolaire déjà existant. Comme l'Alliance française, la colonie grecque d'Alexandrie entretenait des boursiers au lycée français, de moins en moins nombreux au fil des ans, vraisemblablement pour des raisons à la fois financières et nationales⁴⁹. Mais cette possibilité revêtait assez d'importance aux yeux du consulat de Grèce pour qu'il estime nécessaire de faire accéder Marcel Fort au grade de Commandeur de l'Ordre du Phénix en 1938, soulignant par là les liens existant entre le lycée et la colonie grecque d'Alexandrie⁵⁰. Au Caire, le proviseur constatait lui aussi cette évolution : *“Les demandes de réduction augmentent sans cesse et les différentes sociétés de bienfaisance nous présentent constamment de nouveaux pupilles.”*⁵¹

Du côté du réseau français, l'Alliance française était également en perte de vitesse et se contentait, pour l'essentiel de gérer tant bien que mal les acquis. Avec moins de 200 000 F de subvention annuelle du Département, ses comités du Caire et d'Alexandrie entretenaient une école Al-Azhar en crise et désormais

⁴⁷. Cf. Annexe 2, document 1 et document 12.

⁴⁸. Entre les années scolaires 1933-34 et 1939-40, les filles passent de 5 576 à 5 485 élèves, alors que les garçons passent de 6 426 à 6 758 élèves.

⁴⁹. Rapport du consul de France à Alexandrie, rentrée 1937, ADN, série Œuvres, carton n°361.

⁵⁰. BMLF, 1939, p. 77.

⁵¹. AN, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre du 16 décembre 1938.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

payante, finançait des cours du soir et des professeurs de français dans les écoles égyptiennes d'Alexandrie pour un petit millier d'élèves, et contribuaient à maintenir en poste quatre enseignants dans les écoles de la communauté copte orthodoxe de Louxor, Qéna et Sohag⁵². En proposant pour la légion d'honneur en novembre 1929 Léopold Jullien, directeur de l'Union Foncière d'Égypte et président du comité de l'Alliance française d'Alexandrie, Gaillard espérait faire un modèle de celui qui avait été l'organisateur des cours de français dans les "écoles musulmanes". Il s'inscrivait dans la veine d'un discours triomphaliste : *"Ces cours, dont l'importance va croissant, constituent un moyen excellent d'expansion de notre langue dans les milieux égyptiens."*⁵³ Autour de celui qu'il présente comme *"l'un des plus anciens notables de la colonie d'Alexandrie dont il a été, à plusieurs reprises, le député"*, il souhaitait visiblement organiser une solidarité financière plus active pour la diffusion du français : *"La nomination de M. Jullien sera de nature à encourager et à susciter chez nos compatriotes des dévouements semblables au sien, dont nous avons plus que jamais besoin, en présence de l'activité de nos concurrents dans le domaine culturel."*⁵⁴

C'est aussi un *"ex-député de la nation française, notable commerçant du Caire"*⁵⁵ qui fut élu président du comité de la capitale en 1937. S'il avait pour tâche de *"contrôler discrètement [...] l'activité de ses professeurs échelonnés jusqu'en Haute-Égypte"*, il n'était plus question d'envisager de sa part une quelconque collecte de fonds au profit des écoles privées musulmanes ou coptes. Le rôle du comité consistait essentiellement à les *"pourvoir de professeurs de français au moyen d'une subvention du Département."*⁵⁶ Le langage était un peu plus explicite et désabusé dans une note écrite par un responsable de l'association deux ans plus tard : comme à ses débuts, *"le Comité était, en somme, un paravent à l'abri duquel [la légation] distribuait une subvention à des écoles qui sans cela*

52. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Alliance française, rapports des consulats d'Alexandrie et du Caire des 4 et 9 janvier 1936.

53. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°10, lettre du 22 novembre 1929.

54. *Ibid.*

55. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Alliance française, rapport de Pierre de Witasse daté du 11 janvier 1937.

56. *Ibid.*

eussent échappé à son influence."⁵⁷ Contrairement aux attentes sans doute illusoire de Gaillard, il n'avait été porteur d'aucune dynamique sociale parmi les notables de la colonie française. L'on se posait même des questions sur l'opportunité de maintenir des subventions aux établissements coptes de Haute-Égypte. L'école de la société de bienfaisance copte de Louxor avait disparu du recensement consulaire de 1937. Elle ne pouvait plus être considérée ni comme une école française, ni même comme une école protégée par la France. Quant à la question de savoir s'il convenait de constituer, pour l'Alliance française du Caire "un véritable comité", qui était l'une des idées proposées avant son départ par M. Berget, elle était écartée : "*A mon avis, puisque vous me le demandez, il n'y aurait pas d'avantage à changer l'état des choses.*"⁵⁸ Le contrôle du comité local par le service des Œuvres paraissait encore nécessaire au maintien d'un équilibre intercommunautaire parmi les francophones d'Égypte.

Dans les écoles communautaires qui "rendaient des comptes" aux consulats français, il faut relever un effondrement du taux de gratuité, dans des proportions identiques : on passe de 67% à 21% d'élèves admis gratuitement aussi bien dans les écoles de la communauté israélite du Caire qu'au collège patriarcal grec-catholique. Les "frères ennemis" qui s'étaient tellement opposés à la fin des années vingt partageaient une bien triste communauté de destins. Il faut en effet lire dans ces chiffres un engagement moindre des notables envers les instances communautaires et l'abandon de l'idée d'une scolarisation de masse assurée par elles. Si les unes et les autres font partie des rares écoles où le nombre de garçons augmente entre 1929 et 1937, cela témoigne surtout des difficultés des familles et d'un repli des garçons des écoles françaises vers un enseignement communautaire moins prestigieux, mais aussi bien moins cher et mieux à même d'assurer la pérennité d'une identité communautaire. Le *sex-ratio*, qui était très largement à l'avantage des filles en 1929-1930 dans les écoles de la communauté israélite du Caire (58%) l'est sensiblement moins en 1937-38 (54%). Un nombre non négligeable de filles a dû renoncer à y engager ou poursuivre des études. L'école de la Goutte de lait, liée au réseau d'assistance de la communauté israélite

⁵⁷. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Alliance Française, lettre datée du 18 janvier 1939.

⁵⁸. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

du Caire, enregistre également une baisse d'effectifs de 23%, beaucoup plus marquée pour les filles que pour les garçons.

Au niveau national, la *Statistique scolaire* permet de mesurer l'évolution globalement négative de la scolarisation des juifs d'Égypte, sauf dans les écoles britanniques, dont les effectifs restent marginaux⁵⁹. La baisse la plus forte est enregistrée dans l'enseignement égyptien, c'est-à-dire essentiellement les écoles dépendant des conseils des communautés israélites du Caire et d'Alexandrie : 2 400 élèves de moins entre 1933 et 1937, soit une diminution de 27%. La baisse des effectifs ne peut être imputée à un flux migratoire vers la Palestine, qui reste minime à cette date. Alors que d'après les statistiques françaises, les effectifs des écoles israélites du Caire restent pratiquement stables de 1929 à 1937, c'est visiblement à Alexandrie que l'effet de la récession a été le plus fort.

La place plus large accordée à des informations en provenance de Tanta dans le bulletin de liaison de l'Alliance israélite universelle atteste d'une recherche désespérée de nouveaux donateurs. En juin 1938, celui-ci publie un extrait d'une lettre de M. Nassi, directeur de cette école. *“Feu Schemtob Barcilon, l'un des fondateurs de l'école de Tanta, a légué, il y a plusieurs années, à notre institution, des fonds importants dont les revenus permettent d'habiller un grand nombre d'enfants nécessiteux à la veille de Pâques. Ce qu'il y a de plus beau dans cette œuvre, c'est que les libéralités du généreux donateur vont non seulement aux enfants israélites, mais à tous ceux qui sont dignes d'intérêt, sans distinction de race ou de religion. Le 10 avril dernier, des vêtements et des chaussures ont été distribués aux élèves indigents. Avec une fidélité constante dont on lui sait gré, M. A. Barcilon tient à cœur d'assister tous les ans à la cérémonie qui évoque la belle et grande figure de son père. Il y a délégué cette année son fils. M. Robert Barcilon fut reçu à l'École par tous les membres de la*

⁵⁹. Entre 1933-34 et 1939-40, on passe dans l'ensemble des écoles britanniques d'Égypte de 223 à 681 garçons, et de 187 à 536 filles israélites. Il est assez clair que, à l'image des écoles françaises, les établissements scolaires britanniques, de développement récent, commencent à devenir un lieu où l'on pouvait miser sur une protection étrangère efficace. Si l'on s'en tient aux données de la *Statistique scolaire* (Cf. Annexe 2, document 10), la chute des effectifs israélites dans les écoles françaises dans les années trente est pratiquement compensée — au moins pour les garçons — par leur augmentation dans les écoles anglaises. Il y a là l'indice assez fort d'une réorientation des stratégies scolaires dans des familles qui en avaient les moyens.

Communauté et les groupes de scouts, garçons et fillettes, drapeaux déployés. Il visita la salle de lecture nouvellement fondée qui contient plus de 1000 volumes et à laquelle il contribua largement, maintenant ainsi les nobles traditions de sa famille. Dans le large corridor de l'école avait pris place un groupe de garçons qui, selon la volonté du défunt, récitèrent des psaumes. Toute l'assemblée les écouta avec recueillement. Puis ce fut le Kaddich pour le repos de l'âme du grand bienfaiteur. Une charmante petite fille présenta à M. Barcilon au nom de ses camarades, un joli bouquet de fleurs. Vivement touché, celui-ci remercia pour toutes les marques d'attention dont il avait été l'objet et se retira non sans avoir pris part, avec une spontanéité touchante, à la souscription ouverte pour l'achat d'un piano pour l'école.”⁶⁰

Comme dans le réseau de l'Alliance française ou celui des écoles catholiques, il s'agissait de susciter, par l'exemple, des vocations de mécène. On imagine assez aisément ce qu'avait pu devenir, au cours des années trente, le produit de la rente du capital légué par M. Barcilon-père ; les dons en nature de quelques dizaines de romans et la participation à l'achat d'un piano, symbole de l'éducation bourgeoise des filles, montraient que “l'évergétisme des notables”⁶¹ avait changé d'échelle. Il convenait donc de rechercher d'autres sources de financement.

La “conversion” à l'idéologie trans-communautaire des responsables de l'établissement était, dans ce contexte, d'autant plus aisée à opérer que l'Alliance israélite universelle avait toujours affiché un discours laïque et universel. Cela n'empêchait pas l'école de Tanta d'être, en 1929, une école à 72% israélite. Elle ne l'était plus en 1937 qu'à 58%. Entre-temps, “Un grand nombre d'élèves musulmans, appartenant aux meilleures familles de la ville, sont venus se faire inscrire à notre école de Tanta, malgré le fort courant nationaliste et les passions religieuses qui se font sentir en Égypte. Nous sommes heureux de constater cette confiance des parents envers nos institutions, nos méthodes d'enseignement et d'éducation.”⁶² Les chiffres montrent qu'il s'agissait essentiellement de filles. On comprend mieux, dès lors, l'intérêt de l'achat du piano. Les leçons de piano

⁶⁰. Archives de l'Alliance israélite universelle, *Paix et Droit*, n°6, Paris, juin 1938, p.12.

⁶¹. Expression empruntée à Robert ILBERT, Alexandrie, *op. cit.*

⁶². Archives de l'Alliance israélite universelle, *Paix et Droit*, n°9, novembre 1938, p.11.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

faisaient l'objet de frais de scolarité supplémentaires⁶³. Une dépense qui pouvait paraître quelque peu somptuaire était aussi et surtout un investissement et un pari sur l'attraction du "modèle français" auprès d'une bourgeoisie provinciale montante.

Tenir son rang

Cet exemple est révélateur d'une attitude plus générale. Dans un jeu libéral, mis au pied du mur par les difficultés économiques, la plupart des responsables de l'enseignement français avaient logiquement privilégié la pérennité de leurs institutions et investi dans leur prospérité future pour ne pas les voir sombrer. Mais cela s'était opéré au détriment des objectifs de développement spécifiquement communautaire qui les avaient portées jusque-là. En se délestant de leurs clientèles les plus défavorisées, ils avaient entériné la coupure entre les notables et leurs bases communautaires, et contribué à saper un peu plus une légitimité traditionnelle dont ils se réclamaient, déjà largement entamée par les écarts de fortune et d'instruction. Le paradoxe des écoles françaises tenait au fait que la structure communautaire devait être assez forte pour justifier l'autorité d'un arbitre et la nécessité d'une école trans-communautaire. Or, les clivages de classe allaient croissant et les réactions quasi-uniformes des responsables des écoles avaient montré que leur allégeance allait en réalité davantage à leurs institutions elles-mêmes qu'à des communautés locales. Et ces institutions matérialisaient — incarnaient, pourrait-on dire —, à quelques exceptions près, la culture française en Égypte⁶⁴. En les faisant vivre et en les renforçant, on maintenait aussi à la langue et à la culture française la place qui devait légitimement être la leur, fût-ce au prix parfois des renoncements les plus déchirants.

Aucune source d'origine française ne permet néanmoins d'attester que le dilemme fut perçu de cette façon avant la fin de la décennie. Il avait au contraire

⁶³. C'était le cas au collège Saint-Marc, et encore dans les années 1990 au collège de la Sainte-Famille de Mansoura.

⁶⁴. L'action des jésuites ou celle des sœurs du Sacré-Cœur semblent contredire, en première analyse, cette affirmation. Les fondations en Haute-Égypte témoignaient, on l'a vu, d'une priorité donnée à une cohésion communautaire. C'est néanmoins oublier qu'elles reposaient, à l'intérieur des congrégations, sur une scission nationale latente, voire déjà accomplie.

toutes les chances d'être masqué par "l'objectivité" des résultats scolaires et le caractère presque insensible du changement qui était en train de s'opérer. L'arrivée de filles issues d'une haute ou moyenne bourgeoisie musulmane ou copte dans l'enseignement français était perçue comme une validation de sa qualité, et une preuve d'enracinement de ces institutions en Égypte. On pourrait même dire que cette clientèle était recherchée pour cela, et pas uniquement pour la bouffée d'oxygène qu'elles pouvaient apporter aux finances des établissements⁶⁵. Par ailleurs, dans la gestion quotidienne par les administrations des difficultés financières des familles, les résultats et le comportement des élèves comptaient bien plus que leur communauté d'origine. La meilleure preuve en est peut-être fournie par les institutions des frères des Écoles chrétiennes d'Alexandrie. On avait parlé en 1929 de gratuité accordée de façon sélective, selon la confession. Les données de 1937 révèlent non seulement que les écarts ont eu tendance à s'atténuer, mais que l'effort fourni par les Frères en matière de scolarité gratuite avait davantage profité aux musulmans et aux juifs, voire aux orthodoxes qu'aux catholiques — il est vrai que ces pourcentages renvoyaient à des effectifs moins nombreux

	Catholiques	Protestants	Orthodoxes	Juifs	Musulmans	Ensemble
Gratuité 1937	43%	0%	28%	29%	27%	35%
Gratuité 1929	42%	18%	26%	11%	14%	30%

Le débat politique interne au Quai d'Orsay existait, mais il était piégé par l'engagement idéologique des partisans de l'école laïque ou des écoles congréganistes et les enjeux d'arbitrage pour drainer vers les unes ou les autres la subvention française. Du Cartel des gauches de 1932 au Front populaire, les

⁶⁵. Ce discours contribuait, en adoptant des catégories qui ne reconnaissaient comme "purement égyptiens" que les musulmans et les coptes, à émettre de sérieuses réserves sur l'enracinement dans le pays des clientèles de minoritaires. On ne saurait négliger en outre, de la part de ces jeunes filles, un comportement spécifique de "nouvelles venues" à la légitimité mal établie, mêlant respect, docile soumission et gratitude envers les "bonnes" sœurs, qui contribuaient à en faire de "bonnes" élèves. Cela ne faisait d'ailleurs que conforter l'image d'un peuple égyptien "docile et pacifique". A l'inverse, les clientèles catholiques plus anciennes, et notamment parmi les plus fortunées, avaient parfois tendance à se considérer comme "propriétaires" des lieux, et "employeurs" des religieux missionnaires, qui avaient en quelque sorte à leurs yeux un statut de "précepteurs".

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

adversaires de la Mission laïque furent contraints d'avancer avec d'infinies précautions. Contrairement aux pratiques mêmes des congrégations qu'on a pu déceler, ils se firent les défenseurs d'une école française "communautaire", déclinant sur des modes variés l'argumentation chère au père de Bonneville des "véritables amis" de la France et du Français en Égypte. Ainsi, J. Lozach louait en 1933 "*l'esprit d'apostolat, le généreux dévouement des maîtres*" et rendait grâce aux "*communautés religieuses, que les voyageurs français de toutes opinions ont admiré, quand du moins le parti-pris politique ou philosophique ne les aveuglait pas*", sans un seul mot pour la Mission laïque. Les accords de Montreux semblent avoir marqué une véritable rupture, et libéré une parole qui ne s'exprimait jusque-là qu'à mots couverts. En 1938, un "groupe d'études de l'Islam" animé par Robert Montagne publia à Paris, de façon anonyme, un ouvrage intitulé *L'Égypte indépendante*. Visiblement informé à des sources diplomatiques très inquiètes des conséquences possibles de ces accords, il manifestait ouvertement ses craintes pour l'avenir en Égypte des "*communautés chrétiennes de nationalité égyptienne (coptes, syriaques, grecques catholiques, arméniennes, etc.)*"⁶⁶, dans lesquelles on reconnaît sans peine les "traditionnels" protégés de la France en Orient. A ce constat pouvaient cependant se rallier aussi bien les nostalgiques d'une politique gallicane que les tenants d'une France impériale laïque, arbitre entre des communautés. Tous n'avaient eu en réalité, au cours des années trente, qu'une obsession : que les institutions françaises puissent tenir leur rang.

La légation elle-même montrait l'exemple. Dans les années vingt, les pertes de change avaient immédiatement été compensées par des augmentations de salaire. En mai 1929, Gaillard réclama officiellement une augmentation des frais de représentation de la légation du Caire, et, quelques semaines plus tard, une augmentation de personnel. L'une et l'autre étaient justifiées par le développement de l'activité culturelle et éducative, et la perspective d'une ouverture prochaine des négociations sur la question capitulaire. La découverte de la tombe de Toutankhamon avait relancé l'égyptomanie en France, et la charge devenait "*trop lourde*" pour le chef de poste : "*Le nombre des touristes et des personnages de marque qui passent ou séjournent au Caire pendant l'hiver va en*

⁶⁶. Groupe d'études de l'Islam, *L'Égypte indépendante*, op. cit., p. 240.

augmentant chaque année, entraînant de nombreuses réceptions supplémentaires en même temps que quantité de dépenses de toute nature. Par ailleurs, congrès et expositions se multiplient en Égypte. [...] Enfin, il ne faut pas oublier qu'en raison de la situation privilégiée dont nous jouissons ici, cette Légation a des relations continues avec les hommes politiques de différents partis égyptiens, que le Représentant de la France doit inviter chez lui, ce qui est particulièrement onéreux dans un pays riche où chacun rivalise avec le luxe.”⁶⁷

Les douceurs du “luxe oriental” n’étaient bien entendu pas seules en cause. Ce qui l’était bien davantage, c’était la capacité de la légation et des consulats à remplir leurs “œuvres” face à la misère qui se développait et leur légitimité à se montrer les véritables “patrons” de la communauté française d’Égypte. Entre 1931 et 1934, les demandes de subventions d’associations d’anciens combattants, de sociétés de gymnastique, de la Société française de bienfaisance du Caire se multiplièrent. Elles étaient transmises au Département, et les ministères français essayaient de se renvoyer les dossiers les uns aux autres. La politique de déflation qui était celle du gouvernement français ne manquait pas d’alimenter dans la colonie française rancœurs et revendications de préférence nationale pour l’emploi et les œuvres d’assistance.

Dans cette contraction de l’assistance et du mécénat, chacun réalisait clairement où était sa place. Lorsqu’en janvier 1930, Edouard Gargour écrit d’Alexandrie à Gaillard pour l’informer de la création d’une nouvelle revue “*bi-mensuelle, littéraire, artistique et scientifique, dénommée L’Égypte française*”⁶⁸, il pouvait certes se prévaloir des “*encouragements*” d’une pléiade de notabilités intellectuelles de l’Académie française, de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l’Académie des Sciences morales et politiques, mais n’osa réclamer à Gaillard que son “*haut appui moral*”. Gageons que ce dernier le lui accorda bien volontiers.

Dans la gestion de la pénurie, les engagements idéologiques ne semblent guère avoir eu de poids au regard des clivages institutionnels. Ainsi, l’École française de Droit et l’Institut français d’archéologie orientale demeurèrent-ils en conflit ouvert tout au long des années 1930 et 1931 au sujet de travaux de

⁶⁷. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°1, p. 276-277.

⁶⁸ ADN, Série Le Caire Ambassade, sous-série Presse, volume n°52, lettre du 26 janvier 1930.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

réparation que l'école cherchait à faire financer par l'institut, propriétaire des locaux. Si le Département fut conduit à abandonner le "plan de redressement" des écoles françaises engagé en 1928 et à revenir en octobre 1932 sur la promesse de subventions sur plusieurs années qui avait été faite aux filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul du Caire pour la construction de leur nouvel établissement⁶⁹, il ne semble pas qu'il y ait eu de politique privilégiant les écoles laïques au détriment des écoles confessionnelles. Au contraire, l'augmentation du montant global de la subvention, soutenue par une monnaie qui demeurait forte — la dévaluation du Franc en octobre 1936 fut tardive — montre plutôt un soutien à l'ensemble du réseau français, y compris à des établissements qui n'en avaient jamais bénéficié, ou alors de façon exceptionnelle.

En 1931, les écoles que Gaillard proposait d'encourager étaient en priorité les écoles religieuses de Haute-Égypte. Les critères des subventions pour les autres écoles demeuraient la pauvreté de leur public, leur position géographique — notamment le caractère nouveau du quartier où elles s'implantaient —, et surtout l'origine sociale de leurs élèves, si elle révélait une possibilité d'expansion dans un nouveau "milieu". L'Institut sténographique de France d'Alexandrie se voyait ainsi proposer 2 000 F de subventions, car c'était "*un bon instrument de diffusion de notre langue dans un milieu d'employés de commerce que n'atteignent pas nos autres écoles.*"⁷⁰ La nature "indigène" des clientèles était aussi un argument de poids. Celui-ci intervenait sous la plume du consul d'Alexandrie pour défendre l'école de l'Alliance israélite universelle de Tanta : "*Cet établissement prospère très difficilement dans un milieu complètement indigène et y exerce une propagande française d'autant plus précieuse qu'elle s'adresse à une clientèle fanatique et très pauvre.*" Mais on le trouvait aussi en faveur du collège Saint-Louis à Mansoura : "*Cette légère augmentation marquerait l'intérêt du Gouvernement à une institution qui nous est des plus utiles dans un milieu indigène où il y a un grand intérêt à maintenir notre enseignement scolaire.*"

⁶⁹. Sur les 400 000 F promis, seule la moitié de la somme avait été honorée à cette date.

⁷⁰. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932), demande datée du 10 février 1931.

La nécessité du maintien du contact avec les classes dirigeantes de la ville d'Alexandrie était devenue un critère important de l'attribution des subventions. Il donnait lieu à des propositions de subvention moins importantes qu'aux écoles gratuites (2 000F pour le Pensionnat de la Mère de Dieu et 2 000F pour celui de Notre-Dame de Sion à Alexandrie). *“Ces deux écoles qui s'adressent à une clientèle scolaire très aisée peuvent facilement faire face à leurs charges. Elles n'en constituent pas moins des excellents instruments de propagande et d'influence françaises parmi les classes dirigeantes de la ville d'Alexandrie, actuellement sollicitées, comme au Caire, par la propagande britannique.”*⁷¹ Cette préoccupation rejoignait celle qui se manifesta en 1937-38 pour soutenir officiellement *“l'enseignement supérieur et les conférences”*⁷² au lycée français (le consul d'Alexandrie proposa 16 800 F), et, en 1939, le collège Saint-Marc (il proposa une subvention de 30 000 F).

Au Caire, pour la première fois depuis plusieurs années, une aide importante fut demandée en 1939 pour le Collège de la Sainte Famille (25 000 F). Elle était motivée par des considérations politiques, dont on se demande si elles visaient comme elles le prétendaient le public de l'école, ou ceux qui la dirigeaient. *“[Le Département] n'ignore pas qu'un grand nombre de personnalités égyptiennes appartenant à la religion musulmane ont fait leurs études dans le collège des Frères ou des Jésuites de préférence aux établissements laïcs. L'appui de ces personnalités qui ont toujours témoigné beaucoup de gratitude à leurs anciens maîtres et leur demeurent attachés nous est précieux à tous les points de vue.”*⁷³

Ces dons inhabituels témoignaient d'une inquiétude nouvelle. La légation de France n'était pas la seule à vouloir préserver intacts son statut et son prestige. Mais parmi les établissements les plus en vue du Caire et d'Alexandrie à la fin des années trente, cela pouvait ne plus passer forcément par le français. Restait à miser sur la puissance adéquate, et, aux yeux des institutions religieuses, l'Angleterre pouvait paraître en bien meilleure posture en Europe et en Égypte

⁷¹. *Ibid.*

⁷². ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 361 établissements d'enseignement (1936-1940), rapport au sujet du lycée français (1937).

⁷³. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 361 établissements d'enseignement (1936-1940), demande datée du 30 décembre 1938.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

qu'une France dirigée par Léon Blum. A la rentrée 1936, les pères des Missions africaines de Lyon ouvrirent à Héliopolis une école anglaise, avec le concours des pères irlandais. Les Sœurs de Notre-Dame de Sion et du Bon Pasteur ouvrirent dans leurs établissements des sections où l'enseignement était donné exclusivement en anglais, avec la bénédiction du vicaire apostolique du Delta du Nil. A la "Maison de France", Pierre de Witasse ne décolérait pas : *"M^{sr} Girard subit intellectuellement, de l'aveu des religieux français qui l'approchent fréquemment, les atteintes de l'âge. Il s'est d'ailleurs toujours tenu à l'écart de la Légation et une intervention de ma part n'aurait aucune chance de modifier son attitude inspirée trop exclusivement par des préoccupations religieuses. J'ai déjà mis nos congrégations en garde contre le danger pour elles de favoriser imprudemment une culture rivale. Mais il serait bon d'attirer l'attention de leur supérieurs en France et notamment les dirigeants des Pères des Missions Africaines de Lyon, jusqu'ici assez dociles à nos suggestions, sur les dangers qui les attendent dans la voie où elles se laissent engager."*⁷⁴

Ces "trahisons" demeurèrent extrêmement limitées, et pas seulement en raison de l'origine nationale essentiellement française des membres des communautés religieuses. Si quelques congrégations étaient tentées par les sirènes anglaises, la question du lien organique avec la France ne se posait pas pour la plupart des religieux, et notamment les frères des Écoles chrétiennes. Le Frère visiteur Oger-Cécilier fut même obligé de rappeler les priorités de leur mission après un passage au collège Saint-Marc en 1931 : *"Ne pas nous désintéresser du recrutement. Nous aurons les vocations que nous mériterons. Avant tout, notre oeuvre est une oeuvre surnaturelle."*⁷⁵ Mais au printemps suivant, lorsqu'une flotte de guerre française fit escale à Alexandrie, la tradition fut maintenue : comme cela se faisait à Sainte-Catherine, une réception fut organisée, avec présentation des élèves à l'amiral et à ses officiers, puis séance récréative et goûter pour 250 à 300 marins, au cours de laquelle *"il faudra prendre à part les gradés"*⁷⁶. La réception se terminait par des jeux et des concours sportifs, culminant avec le match de football entre les élèves et les marins. Il est vrai

⁷⁴. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série Égypte, volume 361 établissements d'enseignement (1936-1940), lettre du 7 novembre 1936.

⁷⁵. ACSM, dossier 65, compte-rendu de la visite du 15 février 1931.

⁷⁶. ACSM, dossier 65.

qu'avec "la Royale", les devoirs de catholiques et de français étaient particulièrement conciliables.

Il est certain que par le biais de la subvention, la légation pesait de tout son poids pour maintenir les écoles françaises dans la mouvance française et les engager parallèlement dans la voie de l'égyptianisation de leur public. Son relèvement dans la première moitié de la décennie était destiné "*spécialement à rétablir les classes gratuites supprimées en raison de la crise financière*"⁷⁷ et elle fut, de façon indéniable, un instrument de pression. Elle montrait que persistaient de profondes réticences à laisser se développer une francophonie endogène qui ne fût pas sous l'influence directe de la France. Mais pas plus que dans les années vingt, l'enveloppe du consulat n'était vitale pour les institutions. Les propositions pour 1939 rappelaient, une fois de plus, que les allocations n'étaient, pour la plupart, qu'un "*encouragement et un témoignage d'intérêt.*" Et les écoles s'étaient le plus souvent ralliées d'elles-mêmes à une argumentation dont la validité semblait renforcée par les difficultés des établissements religieux français en Turquie : il fallait davantage ouvrir sa clientèle et favoriser les liens trans-communautaires, sous peine de devoir un jour fermer ses portes.

En privilégiant l'investissement dans la pierre tout en cherchant à colmater les fuites les plus criantes de matière grise, les différents acteurs de l'enseignement français révélaient une certaine désillusion à l'égard de leur public traditionnel et de son encadrement communautaire. La défense de la culture française dans sa forme "trans-communautaire" l'emportait sur la perspective missionnaire initiale de renouveau religieux spécifique à chaque communauté dans son ensemble. Le plus étonnant est que tous semblaient travailler dans ce sens : la légation et la hiérarchie religieuse étaient soucieuses d'aligner des effectifs et d'assurer l'avenir d'une présence missionnaire ; les professeurs n'étaient guère en mesure de transmettre autre chose que ce qu'ils savaient, dans la langue où ils l'avaient appris, ni *a fortiori* d'enseigner ce qu'on ne leur

⁷⁷. ADN, Série Le Caire Ambassade, carton n° 23, rapport anonyme du 11 août 1935 intitulé "L'influence culturelle française en Égypte" et rédigé à Châtel-Guyon. La continuité avec la ligne politique suivie par Gaillard est telle qu'on aurait pu supposer, s'il n'avait quitté son poste un an auparavant, qu'il s'agissait là de son "testament politique". Il est vrai qu'il n'était pas le seul "notable d'Égypte" à fréquenter la station thermale auvergnate.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

demandait pas ou peu, qu'il s'agisse de la langue arabe ou des rites orientaux. Le succès des écoles catholiques ou israélites auprès des familles musulmanes qui y envoyaient leurs filles montre qu'elles étaient, plus que des institutions religieuses, considérées comme des écoles françaises.

Le départ des clientèles grecques, italiennes ou britanniques n'était qu'en partie compensé par l'arrivée de ce public égyptien, que les contraintes financières incitaient à attirer. Elle s'accompagnait de modifications des programmes et d'une promotion de la langue arabe et des filières égyptiennes. Mais dans les établissements de filles, imperméables à toute visée professionnelle, les diplômes égyptiens étaient moins nécessaires et moins recherchés. Si le caractère religieux des écoles apportait une indéniable caution morale, il convenait toutefois de prévenir toute tentative de prosélytisme. Les débuts de "l'égyptianisation" des écoles françaises, par naturalisation des anciens "sujets locaux" et par arrivée d'une nouvelle clientèle copte et musulmane incitaient l'État et le ministère de l'Instruction publique à les observer de plus près et à tenter d'avoir prise sur ce qui pouvait s'y passer. Il en allait de l'affirmation de la souveraineté de l'État sur des institutions fonctionnant sur son territoire, sur ses ressortissants et sur la définition d'une culture nationale. L'ensemble allait de pair avec la lutte pour l'obtention d'une indépendance pleine et entière et l'abolition des capitulations.

II. LE REMPART LEZARDE DES CAPITULATIONS (1929-1935)

Depuis la fin de la Première guerre mondiale, la question de l'abolition des capitulations s'apparentait à la *chronique d'une mort annoncée*. Cet héritage de l'Empire ottoman avait été aboli en 1922 en Syrie-Liban, Iraq, Palestine et Transjordanie. Le traité de Lausanne les avait fait disparaître en 1923 en Turquie, et Reza Pahlévi y avait mis fin en Perse en 1927. La survivance de ce système en Égypte faisait figure d'anachronisme, perpétué par le blocage politique des négociations avec la Grande-Bretagne, le poids institutionnel des tribunaux mixtes et les réticences de la France à remettre en cause le *statu quo* avant d'avoir pu récolter les fruits d'un investissement sur les écoles gouvernementales et la faculté royale de Droit. Dès 1928, avec l'arrivée au pouvoir des travaillistes, on avait cru au Quai d'Orsay passer bien près de la catastrophe. L'argumentaire

était prêt, et se référait davantage à l'accord de 1904 qu'à une quelconque vision de l'Égypte indépendante. Si l'on pouvait, sous certaines conditions, accepter de transférer aux tribunaux mixtes des causes relevant des tribunaux consulaires, il était hors de question de toucher au caractère international de cette juridiction, pas plus qu'aux positions acquises à la direction des Beaux-Arts ou des Antiquités. Il était enfin entendu que *“la discrimination en matière fiscale devrait être appréciée non seulement en droit, mais en équité. On écarterait un impôt théoriquement applicable à tous, mais qui frapperait trop lourdement des professions dont les étrangers ont l'exercice presque exclusif.”*⁷⁸

Tout au long des années trente, en dépit de “beaux gestes” de propagande adressés au public égyptien, c'est sur les capitulations que s'appuya la défense du réseau scolaire français, dans une attitude défensive qui visait à conserver le bénéfice des exonérations fiscales et franchises douanières, et à éviter tout contrôle gouvernemental sur les établissements et leurs programmes.

1. Les remises en cause d'avantages fiscaux

Les capitulations garantissaient aux écoles françaises d'Égypte des exonérations d'impôts particulièrement intéressantes. Les œuvres d'assistance et les établissements des communautés religieuses, églises, couvents, écoles, n'étaient pas soumis à l'impôt foncier ni à la taxe de gardiennage (taxe des ghafirs) qui lui était adjointe, sauf pour la partie des biens qui pouvait être productive de revenu : boutiques ou champs donnés en location, etc...⁷⁹ Il en allait de même des diverses taxes municipales de voirie, d'éclairage, de balayage ou autres, même à Alexandrie, sauf lorsqu'elles accompagnaient la fourniture directe d'eau ou d'électricité. Une interprétation très souple des textes avait permis aux écoles étrangères laïques de bénéficier de ce régime, à une époque où elles contribuaient à pallier l'indigence du réseau gouvernemental. C'était en

⁷⁸. PRO, FO 407, volume n°209, p. 216, lettre de l'ambassadeur de France à Londres, M. de Fleuriau à Mr Henderson, datée du 18 décembre 1929.

⁷⁹. Ces dispositions étaient celles de l'article 2 du décret du 13 mars 1884 sur l'impôt foncier. On se réfère, pour la description du statut fiscal des établissements français à la note de synthèse envoyée par Gaillard au haut-commissaire de la République française à Beyrouth le 7 décembre 1932 (ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement public en Égypte, 1907-1941).

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

particulier le cas du lycée d'Alexandrie. Mais l'ouverture du lycée de Bab-el-Louq avait marqué la limite de cette libéralité. L'impôt foncier fut exigé en 1931. L'établissement n'avait en effet rien d'une œuvre religieuse, ni de charité. *“Mais si on songe que le lycée, accordant des bourses aux familles peu fortunées, est par là même un établissement de bienfaisance, que le lycée d'Alexandrie bénéficie, ainsi que l'école des Frères et le Collège Américain, de l'exonération, on est en droit de penser qu'il y a un malentendu.”*⁸⁰ Ce n'était bien évidemment pas le cas. Passée la première surprise, le caractère fallacieux de l'argumentation n'échappa à personne, surtout à un moment où les commissaires italiens et français de la dette réclamaient son paiement en or et menaçaient d'attaquer le gouvernement égyptien aux tribunaux mixtes afin d'obtenir gain de cause. On transigea. Le lycée du Caire fut exonéré de la moitié de son impôt foncier, et le gouvernement n'accorda plus désormais que des réductions d'impôts variables selon la proportion de classes gratuites que comportait l'établissement considéré ou le nombre des boursiers qu'il recevait.

On comprend mieux dès lors la multiplication des écoles gratuites relevée dans les statistiques entre 1929 et 1937. Leur construction, même lorsqu'il s'agissait de l'annexe d'un établissement payant, permettait d'échapper à la fois à la dépréciation du capital, et à l'impôt foncier. D'autant que les acheteurs, laïques ou religieux, étaient exonérés des droits de mutation perçus par le greffe des tribunaux pour l'enregistrement des actes d'achat des terrains ou des immeubles. En outre, lorsqu'il s'agissait d'établissements hospitaliers ou d'écoles situées *“dans des quartiers indigènes pauvres”*, le gouvernement d'Isma'îl Sedqi, comme ceux qui l'avaient précédé, vendait des terrains qui lui appartenaient à bas prix, ou les cédait parfois gratuitement.⁸¹

Les franchises douanières, accordées aux seuls établissements relevant de puissances capitulaires, étaient régies par un règlement douanier égyptien annexé à la convention commerciale du 26 novembre 1902 entre la France et l'Égypte. Celle-ci avait expiré en 1930, mais l'usage était maintenu d'une *“immunité douanière pour les effets et objets appartenant aux maisons religieuses des différents cultes, aux couvents et établissements de bienfaisance ou d'éducation*

⁸⁰. AMLF, Procès-verbal du Conseil d'administration, 21 mai 1931.

⁸¹. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, note du 7 décembre 1932.

existant en Égypte sous la protection consulaire de la France.”⁸² Au début de chaque année, ces établissements remettaient à la douane, par l’intermédiaire du consulat dont ils relevaient, un état approximatif et estimatif des objets qu’ils comptaient importer dans le courant de l’année. Si la valeur totale énoncée sur l’état était atteinte, la franchise était reportée à l’année suivante. On comprend dès lors l’intérêt que pouvait susciter, auprès des écoles, l’affiliation aux consulats français et la tentation nourrie par certains de défendre l’intérêt de leur établissement au delà même de ses propres besoins ou ceux de ses clients.

Henri Gaillard souligna à plusieurs reprises que cette franchise douanière, un peu à l’image du protectorat religieux sur les catholiques orientaux, n’était pas d’origine capitulaire, mais reposait “sur des considérations de courtoisie”, et pouvait être retirée en cas d’abus. Depuis la fin des années vingt, le gouvernement égyptien avait exclu du bénéfice de cette franchise “certains articles dont l’importation donnait lieu à des abus de la part des Congrégations. Il était notamment courant, parmi ces dernières, d’indiquer à la Douane pour leurs constructions des quantités de matériaux très supérieures à leurs besoins réels. L’architecte ou l’entrepreneur qui avait ainsi à sa disposition des matériaux à bon compte qu’il pouvait utiliser pour d’autres constructions consentait, en échange, des réductions de devis à ces Congrégations.”⁸³ Après les matériaux de construction, la franchise fut supprimée pour les fournitures de papeterie qui étaient revendues par les bénéficiaires. Il en fut de même pour les tissus utilisés par les congrégations féminines pour la confection de vêtements qu’elles vendaient ensuite comme uniformes scolaires ou dans les ventes de charité.

Cette question des franchises douanières empoisonnait les relations entre la légation et les institutions religieuses. Il est certain que pour se forger une légitimité nationale et pour résoudre ses difficultés de trésorerie, le gouvernement égyptien tendait à rogner des privilèges accordés autrefois sans grande difficulté. Mais comme dans les affaires de conversion, la légation ne pouvait lui donner entièrement tort : “Nous devons éviter que le manque de discrétion de quelques congrégations ne lui fournisse le motif de supprimer complètement ces avantages qui constituent un sérieux appoint pour l’équilibre du budget de nos

⁸². *Ibid.*

⁸³. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 101, p. 114, février 1934.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

établissements.”⁸⁴ Les relations se dégradèrent à un point tel qu’en février 1934, le recteur du collège de la Sainte-Famille fit directement appel à Paris, sans passer par la légation, pour dénoncer les atteintes à ces immunités douanières. Le père Jalabert, représentant à Paris des missions des Jésuites en Syrie et en Égypte alerta le Quai d’Orsay, le plaçant en position d’arbitre entre la légation et le collège de la Sainte-Famille. L’échange de correspondance vira à l’aigre. Gaillard se plaignit des religieux : *“J’ai pu me rendre compte par mes conversations avec leurs dirigeants d’Égypte que beaucoup de nos ordres religieux ne comprennent pas suffisamment l’évolution de la mentalité égyptienne. Ils ne voient pas notamment que nous ne pourrions défendre efficacement leurs privilèges contre les exigences du nationalisme à tendance xénophobe que pour autant que les Égyptiens ne pourront répondre à nos interventions par l’objection d’un abus.”*⁸⁵

Le père Jalabert fut contraint de s’avancer avec prudence sur le terrain posé par Henri Gaillard : *“Quant à nous, avant toute enquête, je crois pouvoir affirmer qu’au CSF, on s’est tenu dans les limites d’une stricte correction”*. Il expliqua que les articles sur lesquels portait le litige étaient des pièces détachées pour un autobus, et que *“les articles d’alimentation, pour lesquels la franchise a été également refusée, ne paraissent pas, à première vue, excéder les nécessités d’un grand collège avec ses deux annexes, et le Séminaire relevant de la même administration.”*⁸⁶ Toute la question était de savoir à qui cette alimentation était destinée, dans la mesure où les autorités égyptiennes donnaient à la “communauté religieuse” une acception étroite, limitée aux seuls clercs, alors que les jésuites concevaient tout naturellement son extension à l’ensemble de la communauté scolaire. C’est un chargé d’affaires, Jean Lécuyer⁸⁷, qui mena l’enquête. Il livra ses conclusions en juillet 1934 : les jésuites voulaient importer 580 Kg de chocolat, manifestement destiné à être vendu aux élèves. L’accusation n’étant peut-être pas assez probante, il l’assortit d’un autre fait divers : une sœur libanaise travaillant à l’hôpital français avait par ailleurs laissé son frère expédier de

⁸⁴. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 101, p. 65, rapport du 14 mars 1932.

⁸⁵. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 101, p. 115, février 1934.

⁸⁶. *Ibid.*, p. 118, réponse du père Jalabert.

⁸⁷. En poste de 1929 à 1935 au Caire, on le retrouvera, en 1944, ministre de France en Égypte et représentant du GPRF au Caire, mais sous une autre orthographe, Jean Lescuyer.

Beyrouth à un Grec du Caire, sous couvert de la communauté de l'hôpital, un tonneau de vin dans lequel furent découverts 36 Kg d'opium. La conclusion allait de soi : *“Par de telles maladresses, qui se répètent malgré les conseils de prudence qui leur sont fréquemment donnés, nos œuvres préparent elles-mêmes de nouvelles restrictions aux privilèges dont elles jouissaient jusqu'ici. [...] J'invite nos consuls à rappeler les congrégations établies dans leur circonscription à la discrétion que le “climat” politique égyptien rend aujourd'hui d'autant plus nécessaire.”*⁸⁸

Pour bien montrer qu'il n'y avait en la matière aucune animosité personnelle, Gaillard avait confié le dossier à quelqu'un d'autre. A moins qu'il n'ait dès le début de l'été, quitté son poste. Son remplacement par Pierre de Witasse le 14 juillet 1934, qu'il ait été provoqué ou non par ces dissensions, intervenait en tout cas au moment où son “règne” s'achevait. L'érosion de son autorité était telle qu'il n'était visiblement plus en mesure de faire entendre raison — d'État — aux responsables des congrégations enseignantes en Égypte. Si l'on en croit les rapports de la légation, l'usage abusif qui était fait des franchises douanières s'apparentait assez à de la contrebande, exercée au détriment de l'État égyptien, et cautionnée par les consulats français. Les diplomates se retrouvaient ainsi dans la situation paradoxale de devoir défendre en Égypte une circulation de biens et de richesses échappant au contrôle de l'État, mais aussi à leur propre régulation, alors qu'ils étaient eux-mêmes imprégnés d'une culture d'État, sur laquelle reposait leur autorité. Conscient de ces tensions, le secrétaire général du Quai d'Orsay Alexis Léger expédia aux légations et ambassades du Caire, d'Istanbul, de Jérusalem, de Sofia et d'Athènes une lettre circulaire concernant les établissements religieux au Levant. Sans rien trancher sur le fond, il entendait, en renvoyant tout le monde dos à dos, aplanir les choses : *“Il importe en effet que ces œuvres, pour prolonger leur existence, s'abstiennent de fausses manœuvres, soit en refusant de s'adapter et en choisissant vis-à-vis des autorités locales une attitude de repliement et d'hostilité, soit au contraire en s'assujettissant entièrement aux ordres qui leur sont donnés et en acceptant de perdre tout*

⁸⁸. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 103, p. 86-87.

caractère français.”⁸⁹ Il recommandait aux diplomates de faire à ces établissements de fréquentes visites, dont il attendait des rapports détaillés.

2. Le refus d’un contrôle gouvernemental

Le même clivage entre la légation et les institutions religieuses apparut à l’occasion de la loi de 1934 sur les “écoles libres”. Gaillard avait relevé, dès 1923, des initiatives du ministère de l’Instruction publique destinées à exercer un contrôle sur les établissements français : “*Il y a lieu de noter ici la tendance qui commence à se manifester chez les fonctionnaires indigènes — depuis que l’exemple leur est venu d’Angora —, de se mêler des affaires administratives et des méthodes d’enseignement des écoles étrangères ; des tentatives faites en ce sens par les autorités locales sont signalées par plusieurs directeurs d’enseignements.*”⁹⁰ La réalisation de ce projet, jugé à l’époque incongru, apparaissait toutefois lointaine.

Les limites au soutien des notables

Les responsables des écoles ne dédaignaient pas les contacts avec les autorités de l’État, mais ils les situaient de préférence au sommet de la hiérarchie, en grande partie aussi parce que c’est là qu’ils comptaient le plus d’anciens élèves. Il n’était pas rare de voir des ministres rendre visite aux établissements français. Isma‘îl Sedqi lui-même fut reçu au collège Saint-Marc en novembre 1931, selon un rituel qui commençait à être bien rodé : lecture de poésies arabes et françaises et thé d’honneur offert par Ibrahim bey, secrétaire de la municipalité.

Son ministre de l’Instruction publique, Helmi ‘Issa pacha, nommé en juin 1931, était lui aussi du sérail. Le portrait qu’en brosse le chargé d’affaires français ne le différencie en rien des hommes politiques de l’entourage royal : “*Helmi ‘Issa Pacha est, comme son prédécesseur, de culture française assez étendue, puisqu’il est l’auteur d’articles en français dans diverses revues juridiques et*

⁸⁹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 103, p. 84. Lettre du 17 juillet 1934.

⁹⁰. ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°33, p. 93, propositions d’allocations pour 1923 faites par Gaillard au Département, 22 mars 1923.

économiques d'Égypte et, comme lui, de formation juridique."⁹¹ Après une carrière dans la magistrature "indigène", son entrée en politique fut liée aux ministères d'Ahmad Ziwer, puis d'Isma'îl Sedqi. Son *cursus honororum* et sa formation répondaient à la perfection au modèle de réussite conçu par le Palais et la diplomatie française : "*Helmi 'Issa est un homme modeste, d'accueil aimable, mais sans grande personnalité. Il sera docile aux directives de Sedky Pacha et du Palais, au parti duquel il appartient depuis longtemps. En ce qui nous concerne, nous devons considérer son choix comme heureux [...]*"⁹²

L'ironie du sort voulut que soient engagées sous son ministère les deux réformes contre lesquelles la légation eut à ferrailler avec les plus grandes difficultés jusqu'en 1935 : la révision des programmes de l'enseignement gouvernemental⁹³, et un projet de loi prévoyant le contrôle de l'enseignement privé par le ministère de l'Instruction publique. La contradiction n'était qu'apparente. Au cours de l'été 1933, une indiscretion recueillie au consulat d'Égypte par le chargé d'affaires français en Éthiopie informa Gaillard que le gouvernement du Caire soutenait la campagne de presse contre les établissements étrangers d'enseignement engagée à la suite de l'affaire de conversion à l'université américaine. Au terme de cette campagne, il déposerait un projet de loi susceptible d'aboutir à la fermeture des écoles confessionnelles⁹⁴.

Loin de viser cet objectif, le Palais se lançait en réalité dans un jeu serré, tout à fait conforme à ses stratégies antérieures. Au compte du projet réformateur, il pouvait afficher la loi d'obligation scolaire votée en 1933 et la multiplication d'écoles gratuites, qui ne dédaignait d'ailleurs pas l'appoint fourni par les institutions religieuses, ni leur financement. Mais cet effort consenti à l'instruction ne concernait que les niveaux élémentaires, et tout fut mis en œuvre pour limiter au contraire le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire et

⁹¹. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932).

⁹². *Ibid.*

⁹³. Cf. chapitre précédent (III., 2.).

⁹⁴. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, dépêche datée du 30 août 1933.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

supérieur⁹⁵. Dans cette perspective, la menace qui pesait sur le français dans l'enseignement gouvernemental, sous couvert de protéger les enfants du surmenage, tendait à réserver le privilège de son étude aux seuls élèves des écoles privées. C'est là que le roi pouvait mettre en avant l'aspect "sultanien" de sa fonction : si certaines écoles étrangères étaient appelées à contribuer à la formation des élites politiques et économiques du pays, il incombait au souverain de contrôler d'un peu plus près l'éducation qu'on y délivrait, et de veiller notamment au strict respect des consciences. Une telle campagne posait le roi en arbitre et en recours possible d'une *umma* menacée par des entreprises missionnaires. Cette posture nouvelle allait d'ailleurs de pair avec la défense de l'université d'Al Azhar et la réforme qu'il y avait engagée.

Il n'est pas sûr que la légation ait d'emblée perçu les choses de cette façon. Le parallèle avec la Turquie et la conviction d'avoir affaire à des élites "laïcisées" et totalement acquises à la "culture française" les conduisait à voir venir les choses avec une certaine sérénité. Gaillard relevait surtout dans cette agitation le résultat des maladroites répétées des congrégations. Tout au plus concédait-il qu'il pouvait y avoir, dans l'attitude d'un roi résolu à s'entendre avec les Britanniques pour l'abolition du régime capitulaire, une manœuvre destinée à montrer qu'il l'avait obtenue "*non par la négociation mais par la menace et l'intimidation.*"⁹⁶ Les renseignements qu'il avait obtenus de son côté étaient bien plus rassurants. Depuis longtemps déjà les milieux politiques, la presse et l'opinion égyptienne préconisaient d'imposer aux écoles étrangères une réglementation conforme à la législation locale en matière de qualification du personnel, de programmes d'enseignement, ou de conditions d'hygiène. Le vide juridique était tel en la matière que tout ressortissant d'une puissance capitulaire pouvait librement ouvrir une école sans aucune restriction. Le caractère légitime d'une réglementation lui paraissait d'autant plus évident que le projet ne semblait

⁹⁵. Donald Malcom REID (*op. cit.*, p. 112) a montré que la décennie 1930-1940 avait vu une diminution considérable du rapport entre les effectifs de l'enseignement supérieur et ceux de l'enseignement primaire et élémentaire : on passe d'un taux de 18,1‰ en 1930-1931 à 12,7‰ en 1935-1936 et 8,5‰ en 1940-41. Ce taux ne remontera qu'à l'issue de la Seconde guerre mondiale, atteignant 33,5‰ en 1950-1951.

⁹⁶. ADN, Série Londres Ambassade, volume n°408, lettre d'Henri Gaillard n° 203, réponse à la dépêche du 30 août 1933.

viser que les établissements préparant aux diplômes officiels égyptiens. Il n'y en avait encore à cette date que trois : le collège de la Sainte-Famille, le collège de Daher et le collège Saint-Joseph de Khoronfish. Une législation égyptienne ne pourrait quoi qu'il en soit leur être appliquée qu'avec l'aval de la France ou de la Cour d'Appel mixte d'Alexandrie. Révélant une analyse de la situation très proche de celle de la Mission laïque, il concluait : *“Le contrôle administratif égyptien sur les écoles étrangères me paraît inévitable mais dans un certain temps seulement, à moins que des maladroites des ordres religieux comme celles que j'ai signalées ces dernières années, ne précipitent les choses en soulevant contre elles, sur le terrain religieux, l'opinion de la masse à laquelle le gouvernement égyptien malgré ses tendances laïques ne pourra résister.”*⁹⁷

Les réticences des congrégations

Les rumeurs étaient fondées, et une loi fut finalement adoptée au printemps 1934 par la Chambre égyptienne⁹⁸. Elle définissait explicitement l'école libre comme une école privée qui prépare ses élèves aux examens publics du gouvernement égyptien, et prévoyait de les soumettre à l'inspection du ministre de l'Instruction publique. L'opposition la plus résolue à son entrée en vigueur venait des congrégations religieuses. Le père Jalabert écrivit en septembre 1934 une note alarmiste à la sous-direction d'Afrique-Levant pour lui signaler les dangers de cette loi et son incompatibilité avec les capitulations. L'article 8 prévoyait un règlement assurant la parfaite gestion des finances de ces écoles, et donc l'immixtion du gouvernement égyptien dans l'administration scolaire. L'article 12 envisageait la possibilité de poursuites disciplinaires contre toute personne chargée de la direction, de l'enseignement ou de la surveillance dans une école libre pour tout acte contraire à l'honneur, à la probité, aux mœurs, à la discipline de l'école et à l'ordre public. Et les articles 13, 14 et 15 instituaient un conseil de discipline et un conseil d'appel dont les membres, investis de la qualité d'officiers de police judiciaire, pourraient prendre des décisions à l'encontre du

⁹⁷. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, lettre de Gaillard à Paul Boncour datée du 12 décembre 1933.

⁹⁸. Les archives diplomatiques et l'ouvrage de Girgis SALAMA mentionnent plusieurs dates, s'échelonnant entre le 28 mai et le 30 juillet.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

délinquant, allant jusqu'à l'emprisonnement. Ainsi, d'après le père Jalabert, il s'ensuivait :

- “a) que le corps professoral des Écoles européennes se trouve privé des avantages que leur confère le régime des Capitulations*
b) que des mesures d'exception sont prises à l'encontre des membres de l'enseignement libre dans les école européennes.”⁹⁹

La Cour d'appel mixte d'Alexandrie devait examiner la loi au début du mois d'octobre. D'après le père Jalabert, elle ne saurait *“approuver un règlement qui ne serait pas applicable à tous les habitants du territoire. [...] Quel que soit le sort réservé au régime capitulaire, il ne semble pas possible que la France laisse à l'Égypte l'initiative de s'en dégager en introduisant dans sa législation des principes en contradiction absolue avec le droit écrit et coutumier actuellement en vigueur.”¹⁰⁰*

La légation n'était pas dans le même état d'esprit. La crise politique ouverte en novembre 1934 par la campagne de presse sur “l'intégrité du pouvoir” laissait présager une remise en cause plus radicale du régime capitulaire. D'autre part, le tribunal mixte du Caire avait rendu, au début de 1933, un verdict défavorable au gouvernement dans le différend qui l'opposait aux porteurs de la dette égyptienne : il devait honorer sa créance en or, non en livres égyptiennes dépréciées. La sentence avait encore davantage dressé l'opinion publique contre les tribunaux mixtes, les capitulations, les étrangers exonérés d'impôts, et fragilisait tout gouvernement qui se serait risqué à rembourser la dette en or. La Grande-Bretagne, qui ne pouvait envisager de faire les frais sur ses propres réserves en or d'un jugement en appel défavorable au gouvernement, avait en vain tenté de faire accepter aux porteurs de la dette une solution négociée.¹⁰¹ La

⁹⁹. ADQO, Série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume 101, p. 142 à 151, lettre datée du 14 septembre 1934.

¹⁰⁰. *Ibid.*, p. 143.

¹⁰¹. Des pourparlers furent organisés à Paris en juin 1934. Le gouvernement égyptien apparut décidé à ne pas payer. Le Quai d'Orsay se refusait, quant à lui à parler au nom des porteurs de la dette sur lesquels il n'avait en réalité guère de prise, rejetant sur l'Angleterre la responsabilité de la protection des intérêts étrangers en Égypte. L'affaire suivit son cours à la Cour d'appel mixte d'Alexandrie à partir d'octobre-novembre 1934. Un jugement était attendu vers la mi-juillet 1935, et les Britanniques élaboraient déjà tous les scénarios possibles si la cour d'appel venait à

simultanéité des recours auprès de la Cour d'appel mixte d'Alexandrie risquait d'être préjudiciable non seulement à l'ensemble du réseau scolaire, mais aussi aux juridictions mixtes elles-mêmes : le refus par principe de se plier à une inspection qui ne concernerait, somme toute, que trois établissements, ne manquerait pas d'être interprété comme un refus d'admettre la légitimité du gouvernement et des aspirations de l'Égypte à l'indépendance.

Les tribunaux mixtes, ultime recours

La défense des écoles étrangères fut assurée de la même manière que celle de l'enseignement du français dans les écoles gouvernementales. Des articles dans la presse arabe, signés par des auteurs musulmans, mais sans doute aussi très largement inspirés par la légation, prirent la défense des institutions françaises, invitant à distinguer la question capitulaire de celle de l'enseignement : *“Quelques écrivains pensent qu'un problème comme celui des Tribunaux Mixtes doit pousser à attaquer tout ce qui est étranger dans ce pays. La sagesse politique demande le contraire de cela, afin que les autorités puissent remédier aux problèmes qui existent entre nous et les étrangers dans une atmosphère de calme et de tranquillité.”*¹⁰² Sans désigner d'adversaire ni de danger précis, l'auteur se lançait dans un panégyrique des écoles françaises, rappelant la dette des notabilités égyptiennes à leur égard : *“La plupart des écoles étrangères dans ce pays sont des écoles françaises. A-t-on entendu un jour que ces écoles ont dépassé leur rôle instructif ? A-t-on entendu un jour qu'elles ont poussé un Égyptien à changer sa religion ou sa nationalité ? L'équité doit nous faire avouer que ces écoles ont rendu un éminent service à l'Égypte, et qu'elles lui ont donné une catégorie de ses meilleurs hommes. S.E. Tewfik Nessim Pacha qui préside aujourd'hui aux destinées de l'Égypte n'est qu'un ancien des Frères et le président de l'association de ses anciens élèves. Je ne crois pas que quiconque puisse attaquer son patriotisme ou sa foi, et ce que l'on dit de lui, on peut le dire*

confirmer le jugement de première instance. Ils étaient prêts à suspendre les commissaires italien et français, laissant la caisse de la dette à la seule charge du commissaire britannique Robert Greg. La cour d'Alexandrie rendit un arrêt d'incompétence en 1936. La Caisse de la Dette était alors sur le point d'être supprimée.

¹⁰². ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement public en Égypte, 1907-1941, extrait d'un article paru dans le journal *Al-Muqattam*, “Les écoles étrangères en Égypte”, le jeudi 20 décembre 1934.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

de centaines d'autres parmi les meilleurs de l'Égypte."¹⁰³ La portée d'incidents de conversion connus, dont il souligne qu'ils ne relevaient pas des établissements français, était minimisée au regard des bienfaits de l'instruction. Il fallait certes œuvrer en faveur de l'ouverture d'écoles égyptiennes, mais en attendant, on ne pouvait que s'appuyer sur les bonnes volontés existantes. A l'appui de sa démarche, il invoquait une parole prêtée au Prophète : "*demandez l'instruction, même si c'est en Chine.*"

Très pessimiste sur les résultats possibles d'une opposition à la fois trop visible et trop isolée des Français à la Cour d'appel mixte d'Alexandrie, la légation entreprit parallèlement, avec l'appui du conseiller royal belge, des démarches discrètes auprès du ministre de l'Instruction publique Helmi 'Issa. Sans en refuser le principe, il s'agissait de rendre le plus léger possible le contrôle du ministère sur les établissements français. Elle obtint du gouvernement qu'une note explicative soit annexée à la loi avant son examen par la Cour d'appel mixte. Celle-ci précisait : "*Il est entendu que les écoles étrangères qui ont plusieurs sections dont l'une prépare aux dits examens publics ne tombent pas sous l'application de la loi. Mais dans ces écoles étrangères qui ne sont pas comprises dans la définition de l'article 1^{er} de la loi, la section préparant aux dits examens publics sera néanmoins soumise au contrôle technique du ministère de l'Instruction Publique.*"¹⁰⁴

La distinction permettait de réaliser l'objectif prioritaire, qui était de faire échapper à tout contrôle financier et administratif le collège de la Sainte-Famille et le collège des Frères de Khoronfish, dans la mesure où ils possédaient deux sections. Même le collège français de Daher pouvait en être dispensé. Bien que subventionné par le ministère de l'Instruction publique parce qu'il préparait au *kafa'a*, il devait être considéré comme une annexe du lycée français du Caire. L'artifice préservait en réalité une très grande marge de manœuvre aux congrégations et à la mission laïque. La légation envisageait même d'en faire préciser l'étendue au gouvernement égyptien lors du second passage de la loi

¹⁰³. *Ibid.*

¹⁰⁴. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, annexe au rapport de M. Laforge, secrétaire à la Légation de France à M. Marx, chef du Service des Œuvres au ministère des Affaires étrangères, novembre 1934.

devant la Cour d'appel mixte dans le courant de l'été 1935 : *“Pour prévenir toute erreur d'interprétation involontaire ou malveillante de l'administration égyptienne à ce sujet, j'ai demandé à notre conseiller à la Cour de faire spécifier, le moment venu, que les différentes sections ou annexes que les institutions, congrégations ou particuliers français entretiennent dans une même ville, ou dans des localités différentes, devront être considérées pour l'application de la loi, comme des sections de l'établissement principal.”*¹⁰⁵ Les congrégations et la Mission laïque pouvaient ouvrir autant d'établissements préparant aux examens égyptiens qu'elles voulaient en Égypte, elles échappaient de fait, par cette manœuvre, à tout contrôle financier ou administratif.

Un “contrôle technique” demeurait prévu pour les sections égyptiennes des écoles françaises. Dans l'esprit de Helmi 'Issa, ou au moins dans ce que les diplomates français avaient voulu y voir, il ne pouvait s'agir que d'un droit de regard sur les manuels scolaires, les programmes, et le nombre d'heures imparti à chaque matière¹⁰⁶. La qualification des enseignants, l'examen de leurs titres et diplômes en seraient exclus, sauf bien entendu, pour les enseignants employés dans les écoles égyptiennes ou étrangères ne préparant qu'aux examens égyptiens et donc soumises à la totalité des dispositions de la loi. Mais le véritable danger, pour l'heure écarté, était que les religieux — et surtout les religieuses — se voient obligés de produire des diplômes qu'ils ne possédaient en général pas. A la légation, on se montrait satisfait du résultat déjà obtenu, et persuadé que la Cour d'appel aurait sur ces questions donné de toute façon satisfaction au gouvernement égyptien. En dernière analyse, ce contrôle “technique”, dont la définition précise devant la Cour d'appel servirait de garantie auprès des juridictions mixtes en cas de litige ne reposait sur aucune disposition législative. Aucune sanction n'était prévue si une école refusait de s'y soumettre, et le ministre de France en Égypte pouvait à juste titre faire valoir aux chefs d'établissements qu' *“il sera purement facultatif.”*¹⁰⁷ Avant même tout examen

¹⁰⁵. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, lettre de Pierre de Witasse à M. Lorgeou, consul général de France au Caire datée du 22 juin 1935.

¹⁰⁶. Rapport cité de M. Laforge, novembre 1934.

¹⁰⁷. Lettre citée de Pierre de Witasse au consul de France au Caire, 22 juin 1935.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

par la Cour d'appel mixte du texte de loi, les garanties obtenues paraissaient suffisantes pour que la légation puisse afficher un certain soulagement : *“Je crois que les conséquences les plus à craindre de cette loi pour nos écoles sont écartées pour le moment. Nos religieux paraissent redouter l'examen de leurs livres de classe. Il ne faut pas qu'ils se dissimulent que nous ne pourrions toujours défendre intégralement le régime capitulaire. Il est des points secondaires sur lesquels il faut savoir céder pour conserver les garanties essentielles.”*¹⁰⁸

Restait à en convaincre les chefs des établissements catholiques. Conformément aux instructions du Quai d'Orsay, Pierre de Witasse les engagea, par l'intermédiaire des consuls, à adopter une attitude souple et, pour tout dire, libérale : *“Je vous indiquerai toutefois qu'il est de l'intérêt de nos écoles d'accepter ce contrôle ainsi limité aux questions d'enseignement proprement dit. Il n'est pas de nature à gêner leur activité et ne porte pas atteinte à leurs prérogatives. Refuser de s'y soumettre leur ferait perdre tout contact avec le ministère égyptien et vouloir publiquement, par ce refus, lui dénier toute autorité sur l'enseignement en Égypte conduirait sans aucun doute le Gouvernement égyptien à rechercher les moyens de favoriser les élèves des écoles soumises à son contrôle et ferait le jeu des partisans, nombreux aujourd'hui, d'un assujettissement étroit des écoles étrangères aux lois égyptiennes. Vous voudrez bien représenter, le cas échéant, aux dirigeants de nos établissements d'instruction les inconvénients auxquels ils s'exposeraient et exposeraient l'ensemble de nos écoles en adoptant une attitude intransigeante dans ce domaine.”*¹⁰⁹

Les pressions exercées par la légation sur les écoles catholiques pour qu'elles se plient d'assez bonne grâce au contrôle gouvernemental s'accompagnaient de la définition de règles de conduite plus strictes en matière d'enseignement religieux, afin de prévenir toute campagne de dénigrement. Une tournée d'inspection dans les écoles congréganistes parvint à convaincre le chargé d'affaires Roger Garreau que l'instruction religieuse n'y était pas obligatoire pour les non-chrétiens. Mais la force d'attraction du modèle y était telle que *“les élèves, — sauf semble-t-il, les musulmans — pour s'attirer la bienveillance de*

¹⁰⁸. *Ibid.*

¹⁰⁹. *Ibid.*

leurs maîtres, ou acquérir des points supplémentaires, ou plus simplement pour “faire comme les autres”, demandent généralement à suivre les cours de catéchisme : les élèves juifs en particulier, ces derniers s’y distinguent d’ailleurs, comme dans les autres matières, et l’on m’a rapporté, ce qu’ignore heureusement le rédacteur d’Israël, que l’année précédente, dans une de nos grandes écoles du Caire, c’est un Israélite qui a remporté le premier prix de catéchisme de sa classe.”¹¹⁰

Par mesure de précaution, il demanda aux différents consuls de France d’inviter, à l’occasion de la rentrée des classes de 1935, les établissements congréganistes de leur circonscription à ne laisser que les catholiques romains suivre les cours d’instruction religieuse, sauf en cas d’autorisation écrite formelle des parents. “Ce moyen sera certes insuffisant pour éliminer complètement les risques de conversions post-scolaires d’élèves devenus majeurs ; et des campagnes de presse de mauvaise foi pourront toujours être suscitées à notre encontre. Cependant, notre responsabilité et celle de nos religieux seront hors de cause.”¹¹¹

La récurrence de la question jusqu’au milieu des années cinquante porte à croire que ces injonctions ne furent pas — ou très peu — suivies d’effet. Les réticences des religieux devant ce que beaucoup devaient considérer comme une trahison de la France laïque à l’égard des missions n’étaient pas seules en cause. L’encadrement spirituel des catholiques faisait l’objet d’une organisation distincte de celle des cours, mais l’instruction religieuse était conçue comme faisant partie intégrante de la journée scolaire. Elle scandait les pauses et conférait presque à chacune un caractère rituel. En 1938 encore, le Frère visiteur rappela, lors d’un passage au collège Saint-Marc, qu’il s’agissait avant tout de “former les élèves à la piété, à la chapelle en entraînant les élèves par une voix chaude et un exemple parlant, en classe en n’oubliant jamais la réflexion du matin, le catéchisme journalier, ainsi que les prières, même celles dites aux heures et aux demies.”¹¹² La mise en place au quotidien de mesures pouvant être perçues comme

¹¹⁰. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°155, dossier Ecoles congréganistes, divers, lettre du 6 septembre 1935 de Roger Garreau, chargé d’affaires, à Pierre Laval.

¹¹¹. *Ibid.*

¹¹². ACSM, dossier 65, Registre d’administration, recommandations du 6 mars 1938 laissée par le Frère visiteur Itale Hippolite.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

discriminatoires posait de plus des problèmes d'organisation et de minutage des mouvements d'élèves dont aucune pression parentale ne semblait devoir précipiter la résolution. L'attitude déférente de ceux qui allaient inscrire leurs enfants poussait les responsables scolaires à considérer, comme au début du siècle, que l'acceptation implicite ou formelle du règlement de l'établissement valait acceptation de suivre la totalité des cours, y compris les leçons d'instruction religieuse. Mais ils se plièrent bien plus volontiers qu'au début du siècle aux demandes de ceux qui souhaitaient être dispensés de catéchisme. Peut-être celles-ci étaient-elles plus difficiles à formuler lorsqu'on n'était pas soi-même totalement convaincu de son appartenance nationale ou communautaire, de sa légitimité à être élève d'un collège religieux, ni surtout de l'altérité radicale et du caractère résolument "étranger" de l'enseignement proposé. Elles semblent en tout cas avoir été, au fil du temps, de moins en moins isolées.

III. LA DEFENSE DU SYSTEME CAPITULAIRE (1936-1940)

La Cour d'Appel mixte, par sa seule existence, avait permis d'écarter la perspective d'un contrôle du ministère de l'Instruction publique sur les écoles françaises. Les capitulations avaient à nouveau servi de paravent à un réseau scolaire français qui visait pourtant ouvertement à accroître son influence sur un public égyptien. C'est donc bien la clef de voûte de l'investissement et de la "protection" française en Égypte qui fut remise en cause par la signature du traité anglo-égyptien du 26 août 1936. "*Sa Majesté Impériale Britannique reconnaît que la responsabilité de la protection des biens et de la personne des Étrangers en Égypte est du ressort exclusif du gouvernement égyptien qui assume ses devoirs dans ce sens*" (article 12). L'article 13 et son annexe prévoyaient l'abolition du régime capitulaire, moyennant une période de transition. La Grande-Bretagne s'engageait à "*user de son prestige auprès des autres puissances capitulaires en Égypte*", et reconnaissait, en cas d'échec, au gouvernement égyptien le droit de les abolir unilatéralement. La situation était difficile pour la France, plus âpre dans ces conditions que l'Angleterre au marchandage de garanties. En position défensive, elle concentra sur elle toutes les

attaques de la presse égyptienne¹¹³ pendant la conférence de Montreux et dans les mois qui suivirent. Il s'agissait à la fois de forcer la décision et de couper court à toute tentative de rétablir les garanties capitulaires sous la forme d'un traité d'établissement.

1. La pérennité du réseau scolaire, enjeu et alibi de la conférence de Montreux

Cette nouvelle donne et ce revirement britannique alimentaient les plus profondes inquiétudes quant au devenir des intérêts français dans le pays, qui allaient pour l'occasion de pair avec ceux de leurs protégés. Quelle que soit leur communauté d'origine, ces derniers se retrouvaient d'ailleurs en plein accord pour alerter l'opinion sur le recul de la langue française en Égypte devant l'anglais. En 1935, Elian J. Finbert, établi en France, avait fait paraître dans *Les Nouvelles Littéraires* un article sur "l'histoire de la presse française en Égypte". Il achevait son tableau par une vision très pessimiste de l'avenir, et un lourd reproche à l'égard de la France, accusée d'accorder "*peu d'importance à ce relâchement de son emprise intellectuelle qu'elle a gagnée avec tant d'éclat.*"¹¹⁴ Comme les chefs de file de l'enseignement catholique, il prenait acte du caractère de plus en plus formel et lointain de la "protection" française.

Mais l'opinion métropolitaine était partagée sur la question. A l'automne 1935, un certain nombre d'intellectuels français avaient publié un manifeste en faveur de l'indépendance égyptienne, reproduit au Caire dans la presse du Wafd¹¹⁵. Membres pour la plupart du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes¹¹⁶, nombre d'entre eux avaient adhéré, quelques mois plus tôt, à un texte cautionnant le soutien britannique à Éthiopie contre l'Italie. Ils agissaient donc moins par anglophobie que par conviction politique. En affirmant leur attachement à la revendication d'indépendance de l'Égypte, ils renouaient avec les principes de la "Grande Nation" et proclamaient surtout, dans l'esprit de la

¹¹³. Cf. *L'Égypte indépendante*, *op.cit.*, p. 228 et suiv.

¹¹⁴. Elian J. FINBERT, *op. cit.*, 10 août 1935.

¹¹⁵. ADN, Série Londres Ambassade, volume n°407, lettre de Pierre de Witasse à Pierre Laval du 25 novembre 1935.

¹¹⁶. Parmi les signataires du texte, on peut mentionner son rédacteur, Victor Margueritte, les écrivains André Gide, Jules Romains, Claude Aveline, le physicien Paul Langevin et le mathématicien Jacques Hadamard, membres l'un et l'autre de l'Institut de France.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Ligue des droits de l'homme, leur engagement auprès des Égyptiens attachés au régime parlementaire, que certains avaient pu cotoyer au cours de leurs études, lors de séjours au Caire, ou dans des congrès scientifiques. Dans la foulée du traité anglo-égyptien, *Les Nouvelles Littéraires* réorientèrent leur politique éditoriale, et prirent contact avec la légation pour publier une série d'études sur des hommes de lettres égyptiens. Le premier article était consacré à TMMaha Îusseïn. Son auteur, M^{me} Josée Sekaly bey, souhaitait faire connaître son œuvre littéraire, et l'influence qu'il avait exercée sur la littérature égyptienne contemporaine. L'heure n'était plus, pour Frédéric Lefèvre, le rédacteur en chef, à la découverte émerveillée d'une littérature francophone orientale. Il s'agissait plutôt de décerner un blason tout neuf aux lettres arabes : "*Je veux avec les Nouvelles Littéraires, et grâce à vous, établir de solides liens de fraternité intellectuelle entre la nouvelle Égypte et la France.*"¹¹⁷ Une frange de l'opinion française, proche du gouvernement de Front populaire, avait visiblement pris position en faveur de "l'Égypte nouvelle". Outre le respect des principes proclamés, elle voyait sans doute aussi dans cette attitude le plus sûr moyen d'y conserver une influence dans l'avenir.

L'expression de nombreuses inquiétudes

La situation au Caire et dans les chancelleries était toute autre. Religieux et laïcs n'avaient qu'une confiance très mesurée dans les nouveaux maîtres du pays. Les uns parce qu'ils ne voyaient dans le Wafd que la résurgence d'un islam xénophobe, hostile aux missions chrétiennes, les autres parce qu'ils mesuraient à quel point l'administration — et notamment celle de l'Instruction publique — était tenue, aux niveaux subalternes et intermédiaires, par un personnel formé dans les écoles gouvernementales, qui n'épargnerait aux écoles françaises aucune tracasserie si aucune garantie solide n'était négociée. Les enjeux de la conférence étaient, pour le Quai d'Orsay, avant tout économiques et financiers. Avec un investissement total estimé à environ 25 milliards de francs, les capitaux français constituaient la moitié des fonds étrangers placés en Égypte et près du quart du

¹¹⁷. ADN, Série Le Caire Ambassade, sous-série Presse, volume n°51, lettre de Frédéric Lefèvre, rédacteur en chef des *Nouvelles Littéraires* à M. Roger Garreau, datée du 26 février 1937.

capital sur lequel reposait l'économie du pays, estimé à 107 milliards de francs.¹¹⁸ Pour la diplomatie française, cet investissement représentait un atout et une menace qu'ils pouvaient faire peser sur le gouvernement égyptien : il lui faudrait "*remplacer les capitulations par un ensemble de garanties indispensables au maintien et à la prolongation, en Égypte, des efforts financiers de l'Europe.*"¹¹⁹ La solution négociée à Montreux devrait assurer à l'Égypte la confiance des investisseurs, et l'imbrication de l'économie égyptienne dans l'économie mondiale apparaissait comme la meilleure des garanties.

Le capital foncier et immobilier des "œuvres françaises" était évalué à 200 millions de francs, ce qui n'était qu'une part infime de l'investissement français (moins de 0,1%). Mais les établissements scolaires et hospitaliers représentaient surtout "*des intérêts moraux considérables [...], base de l'influence sociale française dans la Vallée du Nil.*"¹²⁰ Derniers dépositaires de la "communauté des intérêts", ils furent constamment mis en avant par la presse et la diplomatie françaises comme le symbole d'un investissement français appelé à assurer la prospérité de l'Égypte, dont il fallait assurer la pérennité. En retour, les déclarations égyptiennes qui se voulaient rassurantes pour l'avenir ne manquaient

¹¹⁸. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°7, dossier Conférence de Montreux, Correspondance, Égypte-Capitulations, *Revue analytique de la presse et des questions musulmanes*, publication du ministère des Colonies, n°42, 11-20 mars 1937. Le document donne une estimation du montant des capitaux d'origine française dans chaque entreprise :

Canal de Suez : 17 milliards 500.000.000 de francs

Crédit Foncier Égyptien : 1 milliard 500.000.000 de francs

Part française de la dette publique égyptienne : 1 milliard 500.000.000 de francs.

Gaz Lebon : 980 millions de francs

Héliopolis C^{ie} : 260 millions de francs

Patrimoine des Œuvres françaises : 200 millions de francs

Eaux du Caire : 100 millions de francs

Sucreries d'Égypte : 70 millions de francs

Land Bank : 93 millions de francs

Compagnies d'assurances : 40 millions de francs

"Il convient d'ajouter à ces chiffres les parts françaises dans toutes les grandes banques égyptiennes ou helléniques, et dans toutes les maisons commerciales établies en Égypte par des Français."

¹¹⁹. *Ibid.*

¹²⁰. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

pas de faire leur éloge : “*Nous croyons exprimer l’opinion de tous les Égyptiens, sans distinction, en affirmant qu’il n’existe personne en Égypte qui puisse seulement admettre la possibilité de porter atteinte à ces établissements [...] Ils nous ont rendu de trop grands services [...] Le Gouvernement égyptien pourra bien demander aux établissements scolaires étrangers d’accorder à l’enseignement de l’arabe un peu plus d’importance, pour que cet enseignement y devienne effectif, et ne soit plus fictif. A cela se bornera l’intervention gouvernementale. Il n’est pas possible de deviner ce que l’avenir nous réserve. Mais nous pouvons affirmer que l’Égypte reconnaissante saura faire en sorte que ses immixtions, dans les établissements scolaires étrangers, aient pour mobile unique leur propre amélioration... Jusqu’au jour où il deviendra possible de les transformer, conformément aux nécessités, aujourd’hui inconnues, d’une époque à venir.*”¹²¹

Le malaise des institutions religieuses

C’est pourtant bien des incertitudes de l’avenir que les œuvres françaises entendaient se prémunir. La délégation française à la conférence de Montreux était totalement en charge de leur défense, dans la mesure où elle y représentait également le Saint-Siège. Sa posture était d’autant plus délicate que le custode de Terre-Sainte et la nonciature apostolique de Paris plaçaient très haut leurs exigences, et que de discrets contacts prêtés au Vatican avec la Belgique ou l’Italie pressaient les Français de se montrer solidaires de leurs demandes sous peine de devoir un jour renoncer au protectorat religieux. Pour l’Église, l’abolition des capitulations mettait en danger le statut du culte catholique latin et avec lui celui des établissements religieux. Ils seraient en effet exclus du bénéfice du droit constitutionnel égyptien (parce qu’étrangers en majorité), sans plus pouvoir invoquer le bénéfice des règles capitulaires. Aux garanties insuffisantes d’une législation inspirée des “*principes modernes*”, le custode de Terre-Sainte opposait “*des droits acquis*” depuis sept siècles, qu’il demandait à “*la Puissance Protectrice*” d’assurer. Il l’exhortait à ne pas avaliser l’abolition des capitulations sans la contrepartie d’un statut pour les étrangers “*acceptable et stable*”. Cela supposait qu’un statut constitutionnel des catholiques latins et de leurs

¹²¹. *Ibid.*, extrait de l’éditorial du quotidien *Al-Muqattam*, 19 mars 1937.

établissements soit prévu, et qu'une juridiction administrative puisse être garante d'un recours possible contre l'État.¹²² Il n'en allait pas seulement d'une "*pleine et entière liberté de culte, même pour des manifestations publiques, [de] la liberté d'enseignement, [du] droit de posséder, administrer, aliéner biens immobiliers et mobiles, de fonder des associations à but religieux, etc...*"¹²³ L'enjeu comprenait aussi la reconnaissance de la législation ecclésiastique, surtout en matière matrimoniale, et celle de la personnalité juridique de l'Église, de ses vicariats apostoliques et de ses paroisses. Il s'agissait en un mot, sans aller jusqu'à se réclamer d'une protection ou d'une nationalité égyptienne, de défendre l'enracinement de l'Église catholique dans le pays, de la considérer véritablement comme une Église locale et non d'importation.

Plus encore que ces démarches institutionnelles, les lettres qu'adressèrent à la légation les directeurs des collèges Saint-Marc¹²⁴, Saint-Joseph (Khoronfish)¹²⁵ et le recteur du collège de la Sainte-Famille¹²⁶ témoignent pour les deux premières d'une extraordinaire défiance des congrégations à l'égard de la représentation diplomatique française et de son personnel. Les trois institutions

¹²². ADN, Série Le Caire-Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 23, Traité d'Établissement (1937), Mémoire du custode de Terre-Sainte adressé à la légation de France.

¹²³. ADN, série Le Caire-Ambassade, volume n°5, aide-mémoire de la nonciature apostolique de France adressé au Quai d'Orsay, 1^{er} avril 1937.

¹²⁴. ADN, Série Le Caire-Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 23, Traité d'Établissement (1937), note manuscrite du frère Onésime Léonce du 30 janvier 1937 adressée aux "*autorités diplomatiques françaises*" sur "*La suppression des Capitulations en Égypte et les Œuvres françaises*". Le caractère anonyme et générique des destinataires semble dénoter une certaine distance entre le directeur du collège Saint-Marc et le personnel de la légation.

¹²⁵. *Ibid.*, lettre dactylographiée du Frère Itale Hippolyte, adressée à "*Son Excellence Monsieur P. de Witasse, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République Française en Égypte, Légation de France*", datée du 8 février 1937. Ici comme dans la lettre précédente, c'est le caractère très formel de la titulature qui paraît indiquer des relations très distantes et empreintes de défiance entre le collège Saint-Joseph et la légation.

¹²⁶. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 6: situation internationale de l'Égypte (1937), Note confidentielle du 29 mars 1937 remise par le P. Margot à M. Garreau, "*la conférence de Montreux et la question de la langue française et des écoles françaises en Égypte*" Ce dernier texte était, on le voit, adressé de façon nominative au chargé d'affaires français plus spécialement concerné par les questions scolaires et culturelles, ce qui tend à suggérer des relations plus suivies entre la légation et le collège de la Sainte-Famille.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

religieuses d'enseignement pour garçons les plus en vue étaient représentées. Sans le dire explicitement, jésuites et frères des Écoles chrétiennes se posaient en chefs de file et en intermédiaires naturels de l'ensemble de l'enseignement congréganiste avec les autorités laïques. Leur prise de parole se présentait comme spontanée et dictée par le souci de répondre aux nouvelles difficultés ouvertes par le traité anglo-égyptien. Cependant, seul le texte du père Margot se proposait clairement de fournir à la légation des arguments en vue d'obtenir à Montreux *“un traité d'établissement qui garantisse à la langue française et aux instituts d'éducation français une situation d'amis et de collaborateurs, pour une période longue d'évolution.”*¹²⁷ Les deux autres textes se présentaient davantage comme une succession de refus d'accéder aux intentions du gouvernement égyptien, que celles-ci soient réelles ou inspirées par la crainte du précédent turc.

Leur argumentation était développée de telle façon qu'on a l'impression qu'il était plus important à leurs yeux de convaincre la légation que la partie égyptienne du bien-fondé de l'œuvre des frères des Écoles chrétiennes en Égypte. Ils insistaient sur *“les sacrifices d'argent, de dévouement et d'abnégation”* qu'il leur avait fallu faire pour fonder des écoles et les entretenir. Ils rappelaient aussi *“les services rendus à l'influence française”* et, parmi les frères, *“les trente morts au Champ d'Honneur”*, comme s'ils avaient à fournir des gages de leur patriotisme. Cette affirmation d'un attachement indéfectible à la France était d'ailleurs récurrente dans leur propos. L'un et l'autre dressaient la liste de leurs anciens élèves devenus premiers ministres, ministres ou gouverneur du Caire, tandis que le directeur du collège Saint-Joseph rappelait que les Frères avaient été à l'origine de la fondation de l'École française de Droit.

Sans être explicités, les clivages politiques français constituent à l'évidence l'arrière-plan de ces textes, où perce la profonde conviction d'avoir été délaissés par les autorités françaises. Les rappels à l'ordre dans les affaires de conversions ou à la modération dans l'usage des franchises douanières, les pressions de la légation pour égyptianiser le recrutement et arabiser l'enseignement, tout cela était perçu comme la manifestation d'une volonté hégémonique de la Mission laïque et de l'État sur le réseau scolaire français. Face à cela, les écoles des Frères entendaient conserver leurs spécificités et leur

¹²⁷. *Ibid.*

indépendance : *“la population égyptienne est assez mélangée, ses aspirations et ses besoins sont assez divers, pour que tous les idéaux français si variés y trouvent sans se nuire, un excellent terrain de culture.”*¹²⁸

Le danger immédiat venait moins à leurs yeux des autorités égyptiennes, auprès de qui les Frères pensaient bénéficier encore de solides soutiens, que du tarissement du recrutement des religieux en France. Les *“belles années d'avant-guerre où la presque totalité du personnel enseignant était religieux et français”*¹²⁹ étaient révolues. Des religieux non-français ou des professeurs auxiliaires laïques étaient en train de les remplacer. En 1937, la question ne se posait pas encore en termes de *“crise des vocations”*. Elle était plutôt analysée comme le résultat des entraves dressées par l'État laïque au développement des missions religieuses. L'arrivée au pouvoir du Front populaire en France et le déclenchement de la guerre d'Espagne qui s'accompagna d'atrocités commises contre des couvents désignaient encore plus clairement l'ennemi. Défiance et ressentiment transparaissent dans la conclusion du frère Itale Hippolyte, où les sous-entendus rendent presque tangible le spectre du *“complot judéo-maçonnique”* et préfigurent le procès de Riom : *“Nul des Français qui a vu les œuvres de ses compatriotes religieux à l'étranger ne songe un instant à entraver leur mission. L'influence qui rejaillit sur la France est trop manifeste pour la cacher et pour ne pas juger criminel du point de vue patriotique, tout projet ou toute entrave qui porterait atteinte à ce puissant moyen d'expansion française. Est-ce trop oser que de demander au Gouvernement Français à qui nous nous adressons qu'il tente l'impossible en vue d'assurer le maintien de la prépondérance de l'influence morale de la France en Égypte ; Est-ce trop oser que de le supplier de favoriser le recrutement du personnel français religieux pour nos établissements ? [...] Les Frères français qui, à leur idéal religieux, joignent un amour intense de leur patrie, ne seront pas moins patriotes en France qu'ils ne le sont en Égypte. Presque tous issus du milieu du peuple, ils se désintéressent de la politique et ne demandent qu'à se dévouer pour le double idéal de leur vie laborieuse : Dieu et Patrie.”*¹³⁰

¹²⁸. Lettre citée du frère Itale Hippolyte, p. 6.

¹²⁹. *Ibid.*, p. 3.

¹³⁰. *Ibid.*, p. 10-11.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Repliés sur les capitales et les bastions de la francophonie, solidaires de leur clientèle “orientale” qui n’avait pu accéder aux bénéfices matériels de la protection française et s’estimait trahie par les efforts d’extension du réseau scolaire français, les frères des Écoles chrétiennes avaient perdu l’oreille de la légation et se considéraient de plus en plus comme des Français “de seconde zone”. Leur morosité et leur découragement sont attestés à Alexandrie par une recommandation laissée en 1938 par le Frère Itale Hippolyte, devenu Visiteur : *“Prendre ses responsabilités en toute âme et conscience, secouer l’inertie qui se refuse à se décider, ne pas imiter ces froids critiqueurs ne sachant que détruire et incapables d’affirmer sagement leur autorité, et qui plutôt que de secouer leurs caprices, laissent à l’autorité le soin entier de tout réformer.”*¹³¹ Victimes du même déclassement que leur public, souvent surmenés et plongés dans un milieu totalement francophone, ils mesuraient mal l’ampleur des bouleversements sociaux à l’œuvre dans l’Égypte des années trente, et avaient tendance à se croire victimes de règlements de comptes idéologiques.

*“sauvegarder le plus possible les heureux fruits d’une action continue.”*¹³²

Ces trois textes, auxquels vint s’adjoindre le 31 mars une note de synthèse remise directement par le père Jalabert au ministère des Affaires étrangères avaient un propos commun : la *“sauvegarde, dans la nature du possible, de tout ce qui peut subsister de l’ancien état de choses, compte tenu naturellement des légitimes exigences ou des susceptibilités dignes de respect du Gouvernement Égyptien.”*¹³³ Ce premier principe était largement développé dans les deux textes des frères des Écoles chrétiennes. Dépasant la question scolaire elle-même, il convenait d’assurer *“le maintien des INSTITUTIONS SOCIALES qui donnent un débouché aux élèves fréquentant nos classes”*¹³⁴ Si les tribunaux mixtes étaient appelés à disparaître, il fallait au moins garantir à la langue française une place éminente dans les milieux judiciaires, économiques et politiques. Elle devrait

¹³¹. ACSM, Dossier 65, recommandation du 6 mars 1938.

¹³². Lettre citée du frère Itale Hippolyte, p. 1.

¹³³. ADN, Série Le Caire-Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 23, “l’abolition des capitulations et les écoles françaises”, note du père Jalabert du 31 mars 1937.

¹³⁴. Lettre citée du frère Itale Hippolyte, p. 9.

rester la seconde langue officielle du gouvernement égyptien au moins pour 25 ou 30 ans, ce qui permettrait de faire contre-poids à un risque “*d’inféodation excessive à la politique anglaise.*”¹³⁵

Il faut revenir un instant sur cette véritable mystique de la langue telle qu’elle s’exprime dans ces documents. Les missions françaises avaient accordé à leur public “*l’avantage inestimable de penser dans une langue qui n’est pas leur langue maternelle, ce qu’ils ne pourraient acquérir que par un long séjour en France.*”¹³⁶ Mise en parallèle avec l’occupation militaire britannique, “*l’occupation intellectuelle*”¹³⁷ de l’Égypte par la France avait été non seulement pacifique, mais choisie, voulue et encouragée par les autorités, et donnait à la France “*une véritable créance*” dans le pays, parce qu’elle avait permis “*le relèvement de l’Égypte depuis 150 ans*”¹³⁸. Développant ce point, le recteur du collège de la Sainte-Famille se faisait le défenseur des “droits acquis” de la langue française en Égypte dont le maintien exigerait, comme préalable à toute abolition des capitulations, la signature d’un traité homologue à celui qu’avait conclu l’Égypte avec la Grande-Bretagne : “*On pourrait encore signaler la merveilleuse faculté d’assimilation que possède le génie égyptien à l’égard de la formation française, qui en vient parfois, — et c’est assurément un dommage regrettable, mais l’excès d’une qualité — jusqu’à faire oublier à certains égyptiens leur langue maternelle. Toujours est-il qu’il faut tenir compte de ces faits à la fois historiques, psychologiques et raciaux contre lesquels il serait injuste d’aller, car ils créent des droits réels. [... L’Égypte] ne peut pas, dans le régime amical qui doit remplacer le régime capitulaire, refuser de les reconnaître officiellement et de promettre à la France cette reconnaissance à l’avenir, aussi longtemps, du moins, que l’évolution égyptienne n’aura pas réussi à se former sa propre culture indépendante.*”¹³⁹

De ce postulat des “droits moraux” du français découlaient toutes les précautions utiles à leur sauvegarde. Le fait de devoir se plier à une fiscalité

¹³⁵. Note citée du père Margot.

¹³⁶. Lettre citée du frère Itale Hippolyte, p. 8.

¹³⁷. Note citée du père Margot.

¹³⁸. Lettre citée du frère Itale Hippolyte, p. 7.

¹³⁹. Note citée du père Margot.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

égyptienne n'était pas contesté. Le directeur du collège Saint-Marc précisait que les Frères seraient "*les premiers à remplir leur devoir*"¹⁴⁰. Mais, échaudé par le précédent turc, il se refusait à ce que les établissements scolaires soient taxés "*comme des théâtres, des cinémas ou même des hôtels-restaurants*" ou qu'une taxe sur le chiffre d'affaires leur soit appliquée, "*comme pour les commerçants et les industriels*". Tous s'accordaient à revendiquer une clause non-discriminatoire qui leur garantirait des avantages fiscaux similaires à ceux des "*écoles indigènes ou gouvernementales*"¹⁴¹ et préserverait "*des faveurs spéciales*" aux écoles gratuites. Dans le même ordre d'idées, le bénéfice des franchises douanières devraient être maintenu non seulement aux objets de culte, mais aussi aux manuels scolaires. Il n'en allait pas seulement de la reconnaissance du caractère particulier — non lucratif — de l'investissement dans l'instruction. Ce qui était en jeu dans la question fiscale, c'était la capacité des écoles à fonctionner en réseau autonome, et que les bénéfices des établissements les plus cotés puissent continuer d'être intégralement redistribués à leurs propres œuvres d'assistance.

En accord avec le père Jalabert, tous revendiquaient "*un préjugé de confiance, justifié par les services rendus*"¹⁴² et, par conséquent, une autonomie intérieure aussi large que possible des écoles. La liberté de choix du personnel enseignant et avec elle la liberté de la fixation des salaires venait en tête des exigences. Elle impliquait que le gouvernement ne mette aucune objection à la délivrance de visas d'entrée aux religieux missionnaires. Mais c'est surtout l'inspection des écoles et la nature de leurs relations avec l'administration qui était en cause. Le père Margot récusait par avance "*un contrôle pédagogique étroit des inspecteurs des écoles gouvernementales.*"¹⁴³ Pour lui comme pour les autres chefs d'établissement, il était hors de question de les voir s'immiscer dans le choix des livres scolaires, dans l'organisation du temps, ou la définition des règlements intérieurs. Tout au plus pouvait-on admettre — et encore, les avis divergeaient-ils sur la question — des inspections relatives à l'hygiène scolaire, à la moralité et à la qualification des maîtres. Si un contrôle de l'enseignement de la langue arabe pouvait à la rigueur être supporté, il n'était pas envisageable de

¹⁴⁰. Note citée du frère Onésime Léonce, p. 12.

¹⁴¹. Lettre citée du frère Itale Hippolyte, p. 10.

¹⁴². Note citée du père Jalabert.

¹⁴³. Note citée du père Margot.

l'étendre aux "*pivots de la culture intellectuelle*"¹⁴⁴ : histoire, géographie, morale, littérature et philosophie, ni d'accepter un droit de regard sur les examens de passage d'une classe à l'autre. A la tutelle directe du ministère de l'Instruction publique, le recteur du collège de la Sainte-Famille préférait un contrôle exercé par l'université, auquel pourraient d'ailleurs s'associer des professeurs français des facultés des Lettres ou de Droit. Il proposait, dans une terminologie se passant de commentaire, la création d'un "Conseil Mixte spécial" au sein de l'Université. Celui-ci "*pourrait avoir la charge de mettre au point dans un esprit de franche collaboration les modalités de vie et de programmes scolaires de ces établissements et travailler avec leurs dirigeants à une adaptation progressive, s'il y a lieu.*"¹⁴⁵

Il y avait là l'ébauche du second principe défini par le père Jalabert en préalable à toute négociation. Le refus d'abandonner les "droits acquis" n'excluait pas, au contraire, la "*définition et l'aménagement, sur le terrain scolaire, d'une loyale et amicale collaboration franco-égyptienne.*"¹⁴⁶ Les écoles françaises avaient un intérêt évident à "*ne pas faire figure d'institutions irréductiblement étrangères, et à ne pas apparaître coupées de la vie nationale égyptienne*"¹⁴⁷. Il fallait simplement que soient précisées, dans le détail, toutes les modalités de leurs relations avec l'État afin de les prémunir "*des remous variables de l'opinion publique et de ses imprévisibles exigences de demain.*"¹⁴⁸

Elles envisageaient volontiers "certaines concessions", comme une préparation plus étendue aux examens égyptiens ou une place plus large faite à l'enseignement de l'arabe. Mais la place du français dans les programmes de l'enseignement officiel devait en retour être garantie, et avec elle la possibilité de passer le baccalauréat égyptien en français. Cette précaution seule pouvait permettre le maintien du français comme langue véhiculaire dans l'ensemble des écoles françaises, et continuer de les faire exister en tant que telles : "*c'est la*

¹⁴⁴. Note citée du frère Itale Hippolyte, p. 9.

¹⁴⁵. Note citée du père Margot.

¹⁴⁶. Note citée du père Jalabert.

¹⁴⁷. *Ibid.*

¹⁴⁸. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

*condition nécessaire pour que nos élèves arrivent à penser en français.*¹⁴⁹ Ainsi, la langue arabe, tout en se voyant reconnaître, dans les institutions françaises, “une place d’honneur”, ne devait pas compromettre le but envisagé : “former des intelligences pensant en français.”¹⁵⁰ Dans cette perspective, les écoles religieuses, contrairement à la politique qui se mettait en place dans les lycées, ne pouvaient se résoudre à envisager l’enseignement en arabe de l’histoire et de la géographie¹⁵¹.

On mesure, à l’énoncé de ces orientations, la profondeur du clivage qui pouvait exister entre les approches de la Mission laïque et celle des institutions religieuses. Certes, dans l’un et l’autre cas, la pratique courante du français devait s’imposer comme un élément de distinction et de promotion sociale. Il y avait là, pour la Mission laïque, les bases d’une “sécurité collective” assurée par les élites sociales et les dirigeants des États. Au delà de l’École française de Droit et des tribunaux mixtes, le modèle était celui de la Société des Nations. Pour les missions catholiques en revanche, une communauté linguistique de pensée devait constituer l’ossature d’une communauté spirituelle et conduire progressivement, autour du catholicisme, à ce que l’on appelait, pour quelques années encore, “l’Union des Églises”¹⁵². Le français tenait une place particulière dans le dispositif unioniste : langue neutre, il répondait aux exigences romaines, plusieurs fois réitérées sous le pontificat de Pie XI, de respect des rites orientaux. Parce qu’il était devenu la langue maternelle de nombreux catholiques orientaux et que sa pratique ou son enseignement n’allaient plus forcément de pair avec la latinisation des fidèles ou des clercs¹⁵³, il était devenu “le bien commun” des

¹⁴⁹. Note citée du frère Itale Hippolyte, p. 9.

¹⁵⁰. *Ibid.*

¹⁵¹. *Ibid.*

¹⁵². Sur l’unionisme du Saint-Siège au XX^e siècle, Cf. Étienne FOUILLOUX, “Les chrétiens d’Orient menacés”, in *Histoire du christianisme, op. cit.*, tome 12, troisième partie, p. 779 et suiv. et p. 829 et suiv. Le terme employé ici se réfère à un dossier des archives du collège Saint-Marc relatant un “incident sur l’Union des Églises” survenu au collège le 9 février 1949.

¹⁵³. En 1937, la Compagnie de Jésus devenait un ordre interrituel. C’était un signe d’ouverture manifeste. Jusqu’à cette date, la Compagnie était en effet un ordre exclusivement latin. Les candidats originaires d’un rite oriental devaient obtenir du Saint-Siège l’autorisation de changer de rite. A partir de 1937, chacun put conserver son rite en entrant dans la Compagnie, à moins d’une dispense exceptionnelle. Des privilèges de bi ou de tri-ritualisme pouvaient être accordés par le père Général, pour des raisons d’apostolat.

communautés catholiques d'Égypte, la seule langue susceptible de toutes les fédérer. Ce fut d'ailleurs chose faite, sur le papier, en 1946, avec la parution de l'*Annuaire catholique d'Égypte*, rédigé en français de la première à la dernière ligne. La Mission laïque pouvait se satisfaire d'un partage très inégal du français. Les notables, par leur bilinguisme, étaient voués à être les interfaces naturels de leurs communautés ou de leur État ; pour les missions religieuses, il importait au contraire que l'ensemble du peuple catholique oriental sache au moins "quelques rudiments" de français et que leurs enfants puissent être amenés à *penser* dans cette langue pour faciliter l'avènement de l'Église universelle.

Une négociation serrée

Les responsables des établissements religieux auraient souhaité que la renonciation de la France aux privilèges capitulaires ne se fît pas sans la contrepartie d'une définition d'un statut des écoles françaises en Égypte, négocié dans le détail. Les rapports de Pierre de Witasse envoyés à Paris abondaient dans ce sens, qui rejoignait d'ailleurs la position de son attaché commercial et celle de la Chambre de Commerce du Caire.¹⁵⁴ Mais le caractère international de la conférence et l'étendue des invitations lancées par le gouvernement égyptien rendaient plus difficile la reconnaissance d'une spécificité française et la conclusion d'un accord bilatéral. La France était en outre très isolée sur cette question. Certes, l'Italie et la Grèce demandaient, elles aussi, un statut particulier pour leurs écoles, mais c'était au nom des besoins de leurs propres colonies dont les effectifs étaient hors de proportion avec ceux de la colonie française. "*Nos 127 écoles avec 45 000 élèves dépassent trop les besoins de la nôtre pour que nous puissions invoquer le même argument qui affaiblirait celui de l'utilité de nos écoles pour l'Égypte.*"¹⁵⁵

Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères particulièrement immobiliste d'un Front populaire sur sa fin¹⁵⁶, ne put ni ne voulut suivre les jésuites ou les frères des Écoles chrétiennes dans cette voie. La pression de l'opinion égyptienne rendait périlleuse et contradictoire avec la thématique du

¹⁵⁴. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 23, Traité d'Établissement (1937), rapport du 15 mars 1937 et volume n°7, rapport du 20 avril 1937.

¹⁵⁵. Rapport cité du 15 mars 1937.

¹⁵⁶. Cf. Jean Baptiste DUROSELLE, *La décadence*, *op. cit.*, p. 314 et suiv.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

“rôle civilisateur” de la France en Égypte toute politique qui aurait émis des réserves sur “le degré de civilisation” des Égyptiens et leur aurait prêté des intentions nuisibles à l’égard des étrangers ou de leurs institutions scolaires. Le 13 avril 1937, il télégraphia à François de Tessan, qui conduisait la délégation française à Montreux, pour lui exposer les principes généraux qui devraient la guider : *“Atténuées au point de ne rien comprendre que d’essentiel, les sauvegardes à requérir sont : 1°) assimilation des sujets et des protégés aux citoyens et, pour les personnes morales, détermination de l’allégeance non seulement d’après la loi statutaire, mais aussi en tenant compte de l’origine des intérêts majeurs ; 2°) application de la loi nationale en matière de statut personnel ; 3°) garanties en matière pénale et en cas d’expulsion ; 4°) engagement de s’abstenir de toute discrimination entre nationaux et étrangers ; 5°) libre pratique du culte ; 6°) garanties en matière fiscale ; 7°) droit des établissements scolaires et hospitaliers d’exercer leur activité ; 8°) renvoi à l’arbitrage de tout différend soulevé par l’application de ces dispositions.”*¹⁵⁷ Contrairement à ce que souhaitaient les religieux, la question scolaire n’était pas dissociée de l’ensemble des intérêts mixtes ; elle se retrouvait prise, sans doute parce qu’elle leur servait aussi d’alibi, entre les questions de statut personnel, de souveraineté, et de défense de l’activité économique des sociétés étrangères ou “extra-muros”.

A propos des établissements scolaires, le ministre précisait et justifiait ainsi sa position : *“leur défense efficace relève moins de stipulations à énoncer que du bon vouloir de l’autorité locale.”*¹⁵⁸ Faisant état des amitiés et appuis discrets de leurs anciens élèves dans la politique ou l’administration, il se refusait à envisager sur ce terrain des prétentions trop importantes. *“A cet égard, le plus sage semble être d’obtenir, pour ces institutions, qu’elles ne soient pas entravées dans leur activité : à cet effet, elles devraient être affranchies des impôts auxquels les établissements égyptiens du même ordre ne sont pas assujettis, et protégées contre les inspections tracassières. Du reste, la qualité, qui leur serait reconnue,*

¹⁵⁷. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d’Établissement (1937-1940), télégramme du 13 avril 1937.

¹⁵⁸. *Ibid.*

d'œuvres étrangères leur vaudrait le bénéfice de la clause non discriminatoire."¹⁵⁹

Convoquée à Montreux, la Conférence des Capitulations y tint ses assises du 12 avril au 8 mai 1937. Elle aboutit à la signature d'une convention, d'un Règlement d'Organisation Judiciaire accompagnés d'une déclaration du Gouvernement royal égyptien, ainsi qu'à un échange de lettres se rapportant aux établissements scolaires, médicaux, et d'assistance. L'article premier de la Convention proclamait "*l'abolition complète des Capitulations en Égypte, à tous les points de vue*". Un régime transitoire était mis en place pour une période de 12 ans jusqu'au 15 octobre 1949, "*permettant aux étrangers de passer sans heurts de l'ancien régime à la pleine souveraineté judiciaire.*"¹⁶⁰

Ainsi, les immunités législatives et fiscales étaient immédiatement abolies, et la Cour d'Appel Mixte perdait son pouvoir de contrôle des lois, pour n'exercer que des attributions purement judiciaires. Ces abolitions s'entouraient de précautions que beaucoup, dans les communautés étrangères, jugeaient insuffisantes : "*Il est entendu que la législation à laquelle les étrangers seront soumis ne sera pas incompatible avec les principes généralement adoptés dans les législations modernes, et ne comportera pas, spécialement en matière fiscale, de discrimination au détriment des étrangers ou au détriment des sociétés constituées conformément à la loi égyptienne dans lesquelles les étrangers ont des intérêts sérieux. La disposition qui précède, en tant qu'elle ne constitue pas une règle reconnue de droit international, ne sera applicable que durant la période transitoire*" (article 2 de la Convention). Le gouvernement égyptien précisait que "*le fait d'avoir limité à la durée de la période transitoire l'effet de la règle de non discrimination visée dans l'article 2 précité n'implique pas, de la part du gouvernement royal égyptien, l'intention de suivre en cette matière, à la fin de ladite période, une politique opposée, au détriment des étrangers*"¹⁶¹. Il ajoutait qu'il s'agissait, en la matière, d'une question de souveraineté sur laquelle il ne pouvait transiger¹⁶². Le caractère très vague de la clause de non-

¹⁵⁹. *Ibid.*

¹⁶⁰. AGHION, Raoul et FELDMAN, I.R., *Les Actes de Montreux*, Paris, 1937, introduction, p.9.

¹⁶¹. Déclaration du Gouvernement royal égyptien, point n°2.

¹⁶². Argumentation de Makram Ebeid Pacha, exposée dans AGHION, *op.cit.*, p.51 à 61.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

discrimination suscitait néanmoins des inquiétudes. Nicolas Politis, qui présidait la délégation grecque, les résume ainsi : *“Plus que toute autre règle, celle de l’article 2 de la convention servira de pierre de touche de la valeur pratique du régime transitoire. Car suivant qu’elle sera bien ou mal appliquée, les douze prochaines années seront vraiment une période de transition préparant l’évolution normale du présent vers l’avenir ou au contraire une période de liquidation des intérêts étrangers aboutissant à l’isolement de l’Égypte.”*¹⁶³ La confiance dans les institutions égyptiennes, largement affirmée, demeurait, somme toute, très mesurée.

Les tribunaux mixtes et leur personnel étaient maintenus jusqu’à la fin de la période transitoire, après quoi, ils seraient intégrés à l’appareil judiciaire national ; un parquet mixte était créé. L’égyptianisation de l’institution devait se faire par le personnel : des magistrats égyptiens seraient appelés à remplacer au fur et à mesure les magistrats étrangers sortants (retraites, décès, départs), selon des proportions soigneusement négociées.

Le Règlement d’Organisation Judiciaire définissait également la compétence de ces tribunaux mixtes. Celle-ci ne s’étendait pas aux sujets de puissances non-capitulaires, ni aux apatrides, mais ils n’en étaient pas formellement exclus, une marge d’appréciation étant laissée aux juges. De même, après de longs débats, sujets et protégés des puissances coloniales (notamment pour la France, les Marocains, Tunisiens, Algériens) se voyaient reconnaître *“la faculté d’opter en matière civile et commerciale entre la juridiction mixte et la juridiction nationale.”*¹⁶⁴ En revanche, Syriens, Libanais, Palestiniens et Transjordanais étaient explicitement *“justiciables de la juridiction nationale tant en matière civile qu’en matière pénale”*, ce qui réaffirmait le *modus vivendi* de 1922-23 et excluait toute prétention de la France ou de la Grande-Bretagne à une quelconque souveraineté sur eux. Les tribunaux de statut personnel égyptiens (musulmans et rabinniques) étaient compétents pour ces deux catégories d’étrangers, en attendant que les autres tribunaux de statut personnel (notamment catholiques) passent de la tutelle consulaire à la tutelle égyptienne.

¹⁶³. AGHION, R., *op.cit.*, préface, p.XII.

¹⁶⁴. R.O.J., article 25, paragraphe 5

Les juridictions consulaires, quant à elles, étaient abolies à partir du 15 octobre 1937, et leurs compétences transférées aux tribunaux mixtes (article 8 de la Convention), sauf en matière de statut personnel, pour laquelle l'abolition était reportée sur demande des intéressés, au plus tard au 14 octobre 1949.¹⁶⁵

Les consuls exerceraient par la suite “*les attributions communément reconnues aux consuls en matière d'actes d'état civil, de contrats de mariages et autres actes notariés, de succession, de représentation en justice de leurs nationaux absents et de navigation maritime*” (article 11 de la Convention). Mais après la période de transition, “*Les tribunaux religieux de statut personnel ne rendront plus la justice aux étrangers par délégation des Consulats dont relevaient ces étrangers, ils statueront en vertu d'un pouvoir propre qui leur est accordé par la Nation Égyptienne.*”¹⁶⁶ On touchait, avec ces dispositions, à l'abolition concrète des protections étrangères sur les minorités religieuses.

Concernant les institutions étrangères, la délégation égyptienne se refusa totalement à envisager la signature immédiate d'un traité d'établissement, qui aurait été interprété comme une résurrection des capitulations sous une autre forme. Mais il faut bien voir que ce n'est pas la question scolaire qui fut à l'origine des blocages de la négociation ni des plus âpres discussions. Le samedi 24 avril, un entretien orageux entre François de Tessen et Mustafa Nahas conduisit à la suspension des débats et au retour de la délégation française à Paris, sous la menace de ne pas signer le traité de Montreux. Ils ne reprirent que le mercredi suivant, dans une atmosphère “*sensiblement rassérénée.*”¹⁶⁷ La délégation égyptienne promettait catégoriquement de négocier avec la France une convention d'établissement. Les pourparlers s'ouvriraient avant la fin de l'année en cours ; la France aurait, dans ce domaine, la priorité et bénéficierait, quoi qu'il en soit, de la clause de la nation la plus favorisée. Les quelques points litigieux, qui concernaient essentiellement des questions fiscales et de statut personnel

¹⁶⁵. Une puissance pouvait parfaitement anticiper ce délai, et se défaire au profit des Tribunaux Mixtes, de ses juridictions de statut personnel.

¹⁶⁶. AGHION, R., *op.cit.*, p.12.

¹⁶⁷. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°8, dossier accords de Montreux, application des accords, télégramme de M. Lagarde (sous-directeur d'Afrique-Levant au Quai d'Orsay et membre de la délégation française à Montreux) du 28 avril 1937.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

furent aplanis grâce à des concessions de part et d'autre. *“Sur le statut des oeuvres, nous sommes aisément tombés d'accord (c'était déjà le seul point d'accord le 24 avril, et le principe d'un échange de lettres concernant ces œuvres était déjà acquis à cette date). C'est très volontiers que la délégation accepte que, dans notre réponse, nous marquions que nous ne doutons pas que l'Égypte, fidèle à l'attachement qu'elle n'a jamais cessé de montrer à nos institutions, et soucieuse de continuer de s'assurer le bénéfice de l'activité si heureuse qu'elles n'ont cessé de déployer au profit mutuel des deux pays, n'ait à coeur, dans l'application des règlements administratifs auxquels elles seront assujetties, de faire preuve du plus libéral esprit de compréhension et de tenir compte de leurs caractères particuliers.”*¹⁶⁸

La lettre de Mustafa Nahas qui fixait les principes appelés à régir les établissements scolaires, hospitaliers et religieux était une déclaration d'intention adressée, de manière circulaire, à toutes les puissances concernées. Jusqu'à conclusion d'un accord ultérieur, et à défaut jusqu'à la fin de la période transitoire, les établissements scolaires étaient *“justiciables des tribunaux mixtes et soumis aux lois et règlements égyptiens, y compris les lois fiscales, dans les mêmes conditions que les établissements similaires égyptiens.”*¹⁶⁹ Ils gardaient toutefois, sur leur fonctionnement, leurs programmes, leur pratique religieuse, la gestion de leurs biens et de leur personnel, toute liberté, *“à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs.”* Le bénéfice de ces mesures s'arrêtait aux établissements existant à la date de la Convention. Des listes d'institutions concernées, arrêtées d'un commun accord, furent jointes à ces lettres échangées.

La liste proposée par les négociateurs français cherchait à englober le plus largement possible tous les éléments de la “nébuleuse française”. Elle était, consciemment ou non, dressée dans un ordre de préséance qui traduisait aussi la proximité des institutions avec les autorités diplomatiques. L'annexe était ainsi rédigée :

“La liste à arrêter d'un commun accord entre le Gouvernement français et le Gouvernement égyptien comprendra notamment:

¹⁶⁸. *Ibid.*

¹⁶⁹. Lettres, point n°1.

- 1° Institut Français d'Archéologie Orientale ;
- 2° École Française de Droit du Caire ;
- 3° Établissements de la Mission Laïque française ;
- 4° Établissements d'enseignement appartenant à des Congrégations religieuses ;
- 5° Cours de l'Alliance Française et autres organisations d'enseignement ;
- 6° Couvents et séminaires ;
- 7° Institutions paroissiales, épiscopales et patriarcales ;
- 8° Hôpitaux, asiles, dispensaires et crèches.”¹⁷⁰

La délégation française avait commencé par proposer de dresser une liste nominative des établissements français, mais les négociateurs égyptiens lui objectèrent qu'ils ne disposaient pas, sur place, de données à confronter avec les leurs, et qu'une telle liste ne pourrait être que provisoire.¹⁷¹ Nicolas Politis choisit cette option pour la Grèce, étant entendu “*que le Gouvernement du Caire ne pourra demander la radiation d'une institution figurant sur la liste soumise que s'il peut établir le caractère nettement égyptien de l'établissement en question.*”¹⁷² La solution qui consistait à définir des catégories dans lesquelles entraient les établissements concernés parut plus souple, et fut également adoptée par l'Italie. Elle avait en outre l'avantage de limiter les risques d'oubli. L'intégration à la liste des institutions patriarcales était considérée comme un acquis significatif. Procédant de cette démarche englobante, l'adverbe “notamment” était placé en tête d'énumération pour ménager des possibilités d'élargissement ; de même, les “autres organisations d'enseignement” renvoyaient, dans l'esprit de la délégation française, à l'Alliance israélite universelle. Le préciser eût été une manifestation trop claire de la poursuite de la politique française des minorités. L'abolition des capitulations était acquise ; mais l'école demeurait, dans l'esprit des négociateurs, le vecteur privilégié et le dernier avatar de la protection française.

La fin d'une tradition

¹⁷⁰. Lettres, Annexe.

¹⁷¹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°8, dossier Accords de Montreux, application des accords, Télégramme de M. Lagarde du 7 mai 1937.

¹⁷². *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

La conférence de Montreux marquait un pas supplémentaire vers la fixation nationale des statuts personnels, et vers leur exclusivité. Dans la mesure où ils abolissaient les privilèges dont bénéficiaient les étrangers, les actes de la conférence avait enlevé tout intérêt à des stratégies individuelles d'approche des consulats européens, parce qu'elles n'étaient plus à même de garantir le maintien en Égypte ni la possibilité d'y prospérer en bénéficiant d'avantages fiscaux ou de leurs retombées. Au moment où la crise économique et les menaces de guerre se conjugaient pour fermer les portes de l'Europe, les options nationales devenaient la seule et unique issue, avec toutes les rancœurs, les décalages et les rejets que pouvaient susciter d'un côté des ralliements tardifs, et de l'autre des choix contraints.

A Montreux, la délégation française avait délibérément proposé des concessions accessoires pour mieux sauvegarder "l'essentiel" des intérêts français : *"C'est ainsi que, sans en être expressément requis, nous avons mis un terme aux anomalies sur lesquelles la nation française ou nos agents se fondaient pour prétendre à certaines prérogatives et à certaines pompes. Dans le domaine de la protection, nous nous sommes également préparés à une révision fondamentale des usages dont nous nous prévalions, et, corrélativement, à une large ventilation de nos registres d'immatriculation. De la sorte, nous serons à même de réserver tout notre effort pour les questions essentielles, savoir : statut des œuvres, statut du personnel, statut fiscal des entreprises."*¹⁷³

Les allégeances multiples étaient devenues suspectes, et pas seulement aux yeux des autorités égyptiennes, qui y voyaient depuis longtemps une atteinte à leur souveraineté. *"Les avantages que [les capitulations] assuraient étaient tels que ne se résignaient à l'indigénat que ceux auxquels était interdit tout moyen de s'agréger au statut étranger. De là ces démarches et ces subterfuges auxquels l'imagination levantine recourait pour se soustraire au régime national. De là, par voie de conséquence, l'attrait pour tout ce qui permettait de se réclamer d'une allégeance occidentale. Par une tradition séculaire, la nation française*

¹⁷³. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), Note datée du 1^{er} février 1939 de la sous-direction Afrique-Levant, signée Lagarde, à l'attention de M. René Besnard, Ambassadeur de France au Caire, au sujet du statut des intérêts français en Égypte.

symbolisait la chrétienté et les privilèges attachés à celle-ci."¹⁷⁴ Ce portrait des comportements "orientaux" répondait sans nul doute à une certaine réalité, moins massive toutefois qu'on ne pourrait le croire¹⁷⁵. Mais il permettait surtout de justifier les options prises et de soumettre les intéressés à une véritable épreuve de vérité.

Quelques mois plus tard, la "ventilation" des registres consulaires prenait, sous la plume d'Alexis Léger, son véritable visage, qui était celui d'un "assainissement" du statut de la protection et de l'immatriculation en Égypte.¹⁷⁶ Le plan juridique sur lequel la question était posée — et réglée — ne doit pas faire oublier les préoccupations de préférence nationale qui avaient guidé ce choix. Une note de la légation rédigée quelques mois auparavant montre bien la manière dont s'élaboraient les critères de pureté des appartenances et les pressions sociales qui y conduisaient : *"Tous ces protégés et sujets, vrais ou faux, occupent à titre de ressortissants français toutes les places des entreprises françaises en Égypte (dans lesquelles il faut reconnaître qu'ils rendent la plupart du temps d'excellents services), au point que les véritables citoyens se trouvent parfois sans emploi. Ceux-ci sont d'autre part astreints au service militaire actif et par conséquent défavorisés par rapport à leurs concurrents. Enfin, l'assistance de ces sujets et protégés constitue une lourde charge pour nos sociétés de bienfaisance dont l'effort est à peu près uniquement supporté par les citoyens."*¹⁷⁷

La protection française était appelée à cesser sur les "protégés spéciaux", les "protégés es-qualités", ou les "protégés divers". Leur statut serait désormais déterminé par leur allégeance propre. Si certains protégés spéciaux devaient

¹⁷⁴. *Ibid.*

¹⁷⁵. Un rapport de 1928 (ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°2, p. 58) donnait le chiffre de 112 chefs de familles syriens ou libanais inscrits sur le registre des protégés du consulat français du Caire. Marocains, Tunisiens et Algériens étaient certes plus nombreux, mais comme pour la question des conversions, les données numériques paraissent hors de proportion avec des images entretenues par des effets d'amplification souvent très intéressés.

¹⁷⁶. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), Note rédigée par Alexis Léger à l'attention de de Pierre de Witasse, datée du 11 novembre 1939.

¹⁷⁷. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), note de la légation au Département datée du 8 septembre 1938.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

devenir apatrides, comme par exemple, les Bayonnais, les Polonais ou les anciens sujets ottomans, ils pourraient demander la nationalité française et, dans l'attente d'une réponse, continueraient de dépendre du consulat jusqu'au 5 février 1941 au plus tard. Après quoi, tous seraient radiés des listes, sauf bien entendu les naturalisés français.

Seuls trois registres seraient désormais tenus au consulat : le registre I serait celui des citoyens, le II, subdivisé en IIa, IIb, IIc celui des sujets des possessions françaises, et le registre III celui des étrangers ressortissants de puissances non représentées en Égypte. Les sujets d'empire pourraient ainsi bénéficier d'une protection de droit commun. Toutefois, une vérification devrait être effectuée pour les Marocains, Algériens et Tunisiens. D'une part, conformément aux accords de Montreux, ceux d'entre eux nés en Égypte après la publication de la loi sur la nationalité égyptienne de 1929 étaient considérés comme égyptiens et ne seraient pas immatriculés, sauf s'ils le demandaient et apportaient la preuve de leur origine maghrébine. D'autre part, pour leurs aînés, et en particulier s'ils étaient en âge de porter les armes, une certaine souplesse était envisagée s'il s'avérait qu'ils avaient autrefois bénéficié d'une inscription irrégulière¹⁷⁸ : *“mis en demeure de remplir leurs devoirs militaires et de se plier à l'obligation de l'état civil et du patronyme, leur immatriculation pourra être recevable s'ils acceptent l'une et l'autre condition.”*¹⁷⁹

Une liste *“des individus que nous aurons résolu de cesser de considérer comme nos ressortissants”*¹⁸⁰ serait communiquée au gouvernement royal. En

¹⁷⁸. Une note de la légation du 8 juillet 1939, très largement diffusée dans tous les postes consulaires de Méditerranée et du Proche-Orient par le ministère des Affaires étrangères, révélait le caractère fallacieux de la protection accordée à nombre d'israélites d'Égypte au nom d'une origine algérienne fictive. Elle témoignait aussi d'une volonté de préserver des droits sur eux : *“Quoi qu'il en soit, les Algériens inscrits dans nos consulats d'Orient et notamment en Égypte sont donc, pour la plupart, des sujets ottomans ayant acquis sous couvert d'une prétendue origine algérienne une protection étrangère qui leur était désormais interdite par le règlement de Sefer 1863 [...] Nous devons [...] à l'égard des Égyptiens, poser comme principe que l'immatriculation initiale fut faite après recherche et vérification de la nationalité des intéressés et que les quelques erreurs qui avaient pu être commises de ce chef ont été dûment redressées lors des diverses révisions qui ont eu lieu depuis.”* (ADQO, Série Guerre 1939-1945 Vichy, Sous-série Égypte, volume 76, p. 30-31).

¹⁷⁹. Note citée d'Alexis Léger.

¹⁸⁰. *Ibid.*

revanche, la liste des personnes immatriculées au consulat français serait désormais déterminée par la France et elle seule, sans demande d'assentiment aux autorités égyptiennes et en pleine souveraineté. L'usage du français, et l'adoption d'un état-civil conforme aux standards français avaient pu, jusqu'en 1937, autoriser un jeu sur l'ambiguïté des statuts. Au moment où commençait la Seconde guerre mondiale, ce jeu avait trouvé ses limites. Les États entendaient imposer leur autorité à leurs ressortissants, et attendaient d'eux qu'ils fassent, par les armes, la preuve de leur allégeance.

La fin des capitulations entretenait aussi de profondes inquiétudes sur le sort des minorités en Égypte, avivées par les règlements de comptes dont les Assyriens avaient fait l'objet en Irak au lendemain de l'indépendance. La protection des minorités par la Société des Nations révélait, comme en Europe de l'Est, ses insuffisances. Relayant les craintes des responsables des établissements catholiques, les observateurs de *L'Égypte indépendante* signalaient une politique discriminatoire à l'encontre des coptes à l'École de police, où les 65 candidats admis en juin 1937 étaient tous musulmans. Le sort des communautés catholiques appelées à devenir égyptiennes avant la fin de la période transitoire, et privées de protection européenne, risquait de n'être guère plus enviable. *“En effet, ces communautés jouissaient avant 1937 de la protection officielle du gouvernement britannique qui par sa déclaration de 1922 s'était fait le défenseur des minorités. Ainsi, quand un grossier déni de justice intervenait au détriment d'un Copte, par exemple, ce dernier savait pouvoir trouver à la résidence britannique une oreille bienveillante et tout rentrait dans l'ordre. [...] Un vent nouveau de nationalisme musulman, parti des rangs de l'opposition, agite actuellement le pays, se manifestant par son intolérance religieuse. [...] Une tendance regrettable s'est fait jour, à un certain moment, en vue d'écarter les Coptes des promotions administratives et de n'envoyer en mission à l'étranger que des étudiants égyptiens musulmans. Certaines écoles gouvernementales n'admettent plus aucun Copte. Sans doute un mouvement de réaction contre ces tendances regrettables se dessinera-t-il un jour, car l'Égypte est, par nature, extrêmement tolérante. Mais*

*on peut se demander si cette tolérance ne se manifesterait pas plutôt en faveur des Étrangers que des Égyptiens non-musulmans.*¹⁸¹

Plus que jamais, après la conférence de Montreux, la politique des minorités des puissances occidentales était appelée à passer par l'école. Les garanties obtenues pour les œuvres françaises n'étaient pour l'heure que des déclarations d'intentions bienveillantes. Or, la promotion efficace du public qui les fréquentait supposait qu'elles puissent être en mesure de résister à toutes les atteintes éventuelles à leur autonomie de fonctionnement. Le Quai d'Orsay avait bien conscience que celles-ci seraient d'autant plus difficiles à déjouer que l'opposition ne se présenterait pas de manière frontale, mais *“revêtira des formes sournoises. [...] Les entraves auxquelles elle donnera la préférence se dissimuleront sous des motifs d'intérêt général : égalité fiscale, suppression des privilèges douaniers, recrutement du personnel technique, unification des programmes, régime des diplômes, enseignement des langues étrangères et, surtout, mouvement en faveur de la reconnaissance du caractère véhiculaire de l'arabe.”*¹⁸² Sur toutes ces questions, et l'exemple de la Palestine *“anglicisée à notre détriment en vingt ans”* en portait le témoignage, aucun cadeau n'était à attendre de l'Italie, de la Belgique, ni aucun *“appui loyal”* de Londres.

2. A la recherche du terrain perdu (1937-1940)

En attendant la conclusion, entre la France et l'Égypte, d'un traité réglant le droit d'établissement des ressortissants français en Égypte et des ressortissants égyptiens en France, le principe des droits acquis à la date du 15 octobre 1937 demeurait en vigueur, au besoin jusqu'en 1949 si aucun accord n'intervenait d'ici là. Les uns et les autres avaient, en se conformant aux lois et règlements du pays d'accueil, le droit d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers, le droit d'exercer toute industrie ou commerce ainsi que tout métier ou profession dont l'exercice n'était pas ou ne serait pas réservé aux nationaux ou ne ferait pas l'objet d'une réglementation spéciale. Ces dispositions, inscrites dans la lettre de Mustafa Nahas à François de Tesson, étaient soumises à une condition expresse de réciprocité.

¹⁸¹. *L'Égypte indépendante, op.cit.*, p. 240.

¹⁸². Note citée de M. Lagarde, 1^{er} février 1939.

Mais la négociation du traité d'établissement n'était pas encore engagée au moment où le déclenchement de la Seconde guerre mondiale et la défaite française vinrent bouleverser la donne politique. Cet échec de la diplomatie française est d'abord à mettre au compte des dissensions internes au Quai d'Orsay sur la politique à suivre, qui firent perdre un temps précieux. Mais le manque d'empressement des autorités égyptiennes, leur exigence de réciprocité et l'indigence de ce que la France avait à leur proposer en échange de ce traité d'établissement furent déterminantes dans le maintien d'un *statu quo* précaire qui fragilisait les institutions et les conduisait à réagir en ordre dispersé.

Dissensions françaises

Au lendemain de la conférence de Montreux, les principaux responsables de l'enseignement catholique français en Égypte reprirent leur plume pour réitérer leurs demandes de garanties à la légation et au ministère des Affaires étrangères¹⁸³. Les orientations que ces notes proposaient parurent très vite impossibles à tenir. À peine modifiées, elles reprenaient parfois mot pour mot la plupart des souhaits exprimées avant la conférence.

Des demandes "semi-capitulaires d'esprit"

La priorité commune était de *"conserver à la langue française la place prépondérante qu'elle détient actuellement en Égypte"*¹⁸⁴, mais le propos présentait les aspects d'un combat d'arrière-garde et renvoyait à la nostalgie d'un âge d'or plus qu'il n'ouvrait de perspectives d'avenir. Ainsi, concernant les tribunaux mixtes, le directeur du collège Saint-Marc se refusait-il à rester sur le verdict de Montreux : *"Nos négociateurs devraient s'efforcer d'obtenir une prolongation de la période de douze ans que l'opinion publique indigène a imposée aux Délégués Égyptiens de la Conférence de Montreux. L'École*

¹⁸³. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 23, Traité d'Établissement (1937), lettre du directeur du collège Saint-Marc — bien que la lettre ne soit pas signée, il s'agit sans doute du frère Itale Hippolyte, qui ne devint visiteur des Frères en Égypte qu'en mars 1938 — reçue à la légation le 27 octobre 1937, lettre du procureur des frères des Écoles chrétiennes en Égypte, le frère Pierre Callixte, datée du 29 novembre 1937, lettre du père Margot, recteur du collège de la Sainte-Famille du 27 août 1938.

¹⁸⁴. Lettre citée du directeur du collège Saint-Marc, p. 2.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

française de Droit du Caire devrait maintenir ses cours et préparer, comme par le passé, des Licenciés en Droit pour le Barreau Mixte afin que toujours s'imposent des plaidoiries en langue française."¹⁸⁵

A contre-courant de toutes les positions assumées par le gouvernement égyptien pour la défense de ses propres diplômés, il mettait en demeure la légation de veiller à ce que la langue arabe ne soit pas substituée à la langue française dans les grandes entreprises françaises ou étrangères et l'engageait à obtenir, pour sauver le baccalauréat français, une équivalence avec le baccalauréat égyptien. Pour atteindre ce dernier objectif, trois ouvertures pouvaient être envisagées : s'assurer le concours de l'université égyptienne, en profitant des bonnes dispositions de TMMaha Îusseïn, doyen de la faculté des Lettres récemment décoré de la Légion d'Honneur pour service rendu à la culture française ; concéder "*une satisfaction d'amour-propre au Gouvernement Égyptien en modifiant les programmes de Géographie et d'Histoire, aux deux parties du Baccalauréat, dans un sens favorable à l'étude de la Géographie et de l'Histoire nationales.*"¹⁸⁶ Il n'allait pas jusqu'à proposer leur enseignement en arabe, mais admettait, s'il fallait vraiment en passer par là pour obtenir une équivalence, que les titulaires du baccalauréat français puissent être amenés à passer un examen d'arabe devant l'université ou une commission gouvernementale avant de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur égyptien.

Le temps semblait travailler contre les écoles françaises. Le 1^{er} janvier 1938, les franchises douanières étaient appelées à disparaître, ce qui ne faisait qu'augmenter la liste des privilèges anciens dont on se refusait à entériner la disparition. Le frère Pierre Callixte, procureur des frères des Écoles chrétiennes en Égypte, suggéra d'insérer dans la négociation à venir concernant le traité d'établissement une clause maintenant la franchise douanière, notamment pour les objets du culte, les objets d'enseignement, les articles pour communautés religieuses, et les articles pour dispensaires et hôpitaux. A propos des impôts immobiliers auxquels les établissements pourraient être soumis, il engageait les négociateurs à prendre garde au fait que l'expression "les établissements similaires" auxquels seraient assimilés les écoles congréganistes dans le nouveau

¹⁸⁵. *Ibid.*, p. 3.

¹⁸⁶. *Ibid.*, p. 5.

régime fiscal pourraient être interprétés, comme ce fut le cas en Turquie après les accords de Lausanne, comme des établissements privés, et non les autres écoles d'État. Cela conduirait, comme là bas, à une disparition progressive des écoles des congrégations, dont certaines avaient été mises en faillite par des réclamations d'arriérés d'impôts astronomiques.

L'exaspération était telle que la note s'achevait sur des menaces de fermeture des écoles si les demandes étaient rejetées. Le frère en faisait valoir les dangers auprès du ministre de France : au déficit de la balance commerciale avec l'Égypte viendrait s'ajouter la diminution de l'influence française, concurrencée par des "Établissements similaires" étrangers ou locaux.

Les frères des Écoles chrétiennes et les jésuites engageaient les négociateurs à "*ne pas se laisser prendre aux louanges dont l'Oriental sait si habilement user*"¹⁸⁷ et réclamaient "*un contrat précis à obligations clairement formulées et parfaitement définies*"¹⁸⁸. Les annotations mises par le ministre de France en Égypte sur ces revendications des religieux traduisent un certain agacement devant des conseils qui ne mesuraient pas à quel point "*d'avance, les Égyptiens manifestent, à cet égard, leur extrême répugnance.*"¹⁸⁹ L'éventail des réactions à la visite d'Édouard Herriot en 1938 ne fit que confirmer cet état d'esprit. Après une série de contacts informels pris à titre officieux par René Besnard, ambassadeur de France en mission en Égypte, c'est finalement Pierre de Witasse qui fut chargé, au début de 1939, de conduire la négociation du traité d'établissement avec les autorités égyptiennes. Sa tâche s'annonçait particulièrement difficile. De l'aveu même du sous-directeur d'Afrique-Levant, qui entendait poser les choses sur le terrain des "droits acquis" et excluait par avance toute idée de réciprocité, il s'agissait "*surtout, de nous assurer des sauvegardes supplémentaires qui, si elles ne sont pas destinées à redonner vie aux immunités dont nous jouissions antérieurement, n'en sont pas moins semi-capitulaires d'esprit.*"¹⁹⁰

¹⁸⁷. *Ibid.*

¹⁸⁸. *Ibid.*, p. 11.

¹⁸⁹. *Ibid.* (annotation manuscrite dans la marge)

¹⁹⁰. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), note de M. Lagarde du 1^{er} février 1939.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

Dès le 8 mars 1939, Pierre de Witasse envoya pour approbation à Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, un premier projet de traité¹⁹¹. Celui-ci était calqué sur d'autres conventions conclues par la France avec d'autres États les années précédentes. *“Il me paraît en effet que ce serait une entreprise vouée d'avance à l'échec que d'essayer d'obtenir du gouvernement égyptien l'inclusion dans un traité d'établissement d'articles qui ne figurent pas habituellement dans des conventions de ce genre et ne mettant pas l'Égypte sur un pied de complète égalité avec la France.”* La stratégie consistait à mettre dans les lettres annexes au traité les *“avantages exceptionnels que nous souhaitons obtenir de ce pays.”*

Si le traité lui-même devait garantir aux écoles le recrutement de leur personnel *“conformément à leurs besoins”*, les lettres annexes prévues étaient plus explicites sur les garanties. Le gouvernement royal devait reconnaître le rôle éminent des établissements français dans la diffusion de l'instruction en Égypte ; le ministre de France s'engageait, en contrepartie, à promouvoir l'étude de l'arabe dans les établissements français. Une autre lettre prévoyait la reconnaissance de franchises douanières aux établissements scolaires, et en cas de trop forte opposition, envisageait de réduire cette demande au matériel destiné aux classes gratuites. Une annexe au projet envisageait de demander à l'Égypte la reconnaissance de l'équivalence du baccalauréat français, sous réserve d'un examen complémentaire en arabe, histoire et géographie d'Égypte. Dans ces matières, les écoles françaises enseignant à des élèves égyptiens s'engageaient à accepter un contrôle gouvernemental.

De tous les points soulevés par les responsables de l'enseignement religieux, seule la question de l'impôt foncier et de la taxe sur les bénéficiaires n'était pas abordée, afin d'éviter, sans doute, de donner la trop forte impression d'un retour aux pratiques capitulaires. D'une part, la reconnaissance officielle des écoles françaises au sein du système scolaire égyptien paraissait une garantie suffisante ; d'autre part, l'enjeu d'une équivalence des baccalauréats était trop important pour le sacrifier à celui de l'autonomie totale du réseau des établissements catholiques.

¹⁹¹. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940)

L'esquisse d'une autre politique

Lors de ses entretiens préparatoires au début de l'année 1939, René Besnard avait rencontré la quasi-totalité des membres du gouvernement égyptien. Il avait pu obtenir une entrevue avec 'Abd-el-Hamîd Badawi pacha, le tout-puissant directeur du Contentieux d'État, organe permanent du gouvernement. *"Négociateur et vainqueur de la convention de Montreux, juriste éminent, animé d'un nationalisme ardent, il est, en réalité, le maître des décisions gouvernementales."*¹⁹² Il avait été reçu par les présidents du Sénat et de la Chambre, très francophiles, ainsi que le Directeur adjoint du Cabinet du roi, qu'il jugeait "influent". Le roi Farouk lui avait enfin accordé une longue audience au cours de laquelle, malgré son *"nationalisme ardent"* et son penchant évident pour *"des régimes d'autorité"* attribué à des influences italiennes et allemandes, il avait exprimé sa profonde sympathie pour la France et son attachement à une indépendance de l'Égypte garantie conjointement par l'Angleterre et la France. Ces vues correspondaient tout à fait à l'idée qu'il avait développée auprès de l'ambassadeur de Grande-Bretagne d'une Égypte *"encadrée entre l'alliance anglaise et l'amitié française."*¹⁹³

De tous ces entretiens, il avait retiré la conviction qu'il fallait faire vite pour profiter du prestige de Pierre de Witasse, qui devrait impérativement quitter ses fonctions au 1^{er} janvier 1940 et surtout des bonnes dispositions d'un gouvernement en sursis, attaqué à la fois par le Palais et le Parlement. Il convenait donc de profiter d'une situation qui risquait d'être éphémère, vu sa fragilité et *"le nationalisme farouche de la nouvelle Égypte"*. D'après lui, le gouvernement et Badawi pacha étaient prêts à signer avec la France un traité d'amitié, ce qui n'était le cas ni de la Belgique, ni de l'Italie, qui en avaient fait la demande.

Il avait également pu mesurer le capital de sympathie dont bénéficiait la France. *"L'atmosphère est très bonne et si les Anglais sont craints et respectés, nous, nous sommes aimés. Quant aux Italiens, malgré leur propagande, leur influence est minime ; celle des Allemands est plus considérable, surtout dans*

¹⁹². ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), rapport de fin de mission de René Besnard daté du 24 mars 1939.

¹⁹³. *Ibid.*

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

l'entourage du roi."¹⁹⁴ La situation des établissements scolaires était jugée beaucoup moins alarmiste que ne le laissaient supposer les mémoires remis par les religieux, au point que "*nos institutions et nos œuvres ne s'aperçoivent même pas jusqu'ici de l'abrogation des capitulations.*" Elles étaient encore entourées de "*sympathies réelles et sincères*", même si une décennie de concurrence étrangère obligeait à "*constater l'étendue du terrain gagné par d'autres que nous.*"

Pour toutes ces raisons, René Besnard refusait le pré-projet de traité rédigé par Pierre de Witasse, et définissait les principes qui devraient, selon lui, guider la négociation : "*il faut partir de la situation de fait dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance et la valeur, s'appuyer sur les amitiés certaines et nombreuses que la France a en Égypte, et s'inspirant de cette situation spéciale qui nous donne une position privilégiée parmi les anciennes nations capitulaires, proposer à l'Égypte un traité d'amitié basé non sur des droits acquis, mais sur l'égalité et sur la réciprocité.*"¹⁹⁵ Il récusait l'idée d'un "traité d'établissement", qui pourrait servir de modèle à d'autres anciennes puissances capitulaires, et devenir un traité passe-partout qui ne protégerait pas grand-chose, et proposait de reprendre pratiquement toutes les dispositions figurant dans le projet de M. De Witasse, sous la forme d'un "*traité d'amitié*", qui aurait l'avantage de séduire la Cour, les milieux gouvernementaux et l'opinion publique.

Revenant sur l'héritage du passé, il soulignait l'illusion de faire accepter un traité d'inspiration "semi-capitulaire". L'Angleterre avait été prévoyante en signant son traité d'alliance avec l'Égypte avant l'abolition des capitulations. La France s'était laissée enfermer dans une situation bien différente : "*Nous n'avons plus rien à donner, ce qui n'est pas très favorable à des négociations, et nous n'avons même pas défendu à Montreux les droits essentiels de la France ! Maintenant, il faut les protéger, mais ce n'est plus sur un terrain abandonné qu'on peut le faire, c'est sur un terrain neuf, celui de l'égalité et de la réciprocité, établi sur l'indépendance et sur la souveraineté de l'Égypte.*" La solution présentait selon lui peu de risques, puisque les intérêts égyptiens en France étaient presque nuls, alors que les intérêts français en Égypte étaient considérables. Seule l'installation en France de travailleurs égyptiens pouvait entraîner quelques

¹⁹⁴. *Ibid.*

¹⁹⁵. *Ibid.*

inconvenients, mais ils étaient hors de proportion avec les avantages que pourrait retirer la France d'un tel traité, qui assurerait en outre aux diplômés français, comme autrefois, des possibilités d'emploi en Égypte considérables.

Le Quai d'Orsay opta pour une solution de compromis. Le 1^{er} juillet 1939, c'est un avant-projet de "*Traité d'Amitié et d'Établissement*" conçu par le Département qui fut remis au gouvernement égyptien, en même temps qu'un projet de convention de navigation. Dans les lettres qui y étaient jointes, il était prévu d'autoriser l'exercice de la médecine et de la chirurgie dentaire dans l'un et l'autre pays aux médecins titulaires d'un diplôme français, qu'ils soient français ou égyptiens¹⁹⁶. C'était là le moyen le plus sûr d'assurer un débouché pratique aux écoles françaises d'Égypte. Le risque d'installation en France de médecins issus des écoles gouvernementales qui auraient poursuivi leurs études en France était quasi-nul, ne serait-ce qu'en raison de la barrière linguistique ; celui de l'installation en France des anciens élèves des écoles françaises d'Égypte demeurait mesuré, vu la concurrence et le faible nombre des étudiants en cause. En revanche, si le droit à l'exercice de la médecine en Égypte leur était maintenu, ils pourraient continuer de bénéficier d'une situation très avantageuse au sein de la médecine libérale égyptienne encore dominée par le prestige attaché aux diplômes étrangers¹⁹⁷.

Concernant les écoles elles-mêmes, le maintien des franchises douanières, limitées aux objets qui n'étaient pas fabriqués en Égypte et au matériel scolaire destiné aux classes gratuites était proposé en échange d'un engagement formel des établissements français à une collaboration plus étroite avec les autorités égyptiennes. Le ministre de France en Égypte devait ainsi répondre à cette faveur : "*En remerciant Votre Excellence de cette communication, j'ai l'honneur de lui faire savoir que l'intérêt que les autorités égyptiennes ont toujours montré à l'enseignement de la langue française en Égypte n'a pas fait oublier aux établissements scolaires français que leur rôle était avant tout de coopérer avec*

¹⁹⁶. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), avant-projet de traité, lettre III *bis*.

¹⁹⁷. Sur la constitution d'un corps médical égyptien et sa conquête d'un monopole d'exercice de la médecine, Cf. Sylvia CHIFFOLEAU, "Le monopole national d'exercice d'une profession libérale : le cas de la médecine", in *EMA*, n° 11, 3e trimestre 1992, p. 59 à 75.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

les autorités égyptiennes à la formation de jeunes gens dont l'arabe est la langue nationale. Le gouvernement français peut donc donner au gouvernement égyptien l'assurance que les établissements français consacreront tous leurs soins à l'étude de l'arabe."¹⁹⁸ Une fois encore, les demandes maximalistes des institutions religieuses avaient été tempérées pour assurer la défense globale des intérêts français et celle du "rayonnement de la France" sur ses anciens protégés et ses futurs clients.

L'attentisme égyptien

Les autorités égyptiennes se faisaient quant à elles une toute autre idée des implications de la clause de réciprocité. Dans le courant de l'année 1938, le ministère des Affaires étrangères avait reçu deux notes de la légation royale d'Égypte à Paris, qui lui demandaient de lui faire parvenir une documentation sur les méthodes d'enseignement suivies au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Le ministère de l'Instruction Publique égyptien avait en effet approuvé la constitution d'un Comité ayant pour but "*d'effectuer les recherches préparatoires nécessaires au développement et à l'unification des méthodes d'enseignement dans les pays de culture arabe.*"¹⁹⁹ Il demandait donc au ministre des Affaires étrangères français "*de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des Gouvernements d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, afin que, de leurs côtés, ces gouvernements présentent leurs suggestions à ce sujet*"²⁰⁰, et envoient éventuellement leurs délégués. L'entrée de l'Égypte à la Société des Nations lui permettait de briguer un rôle de leader du monde arabe, et cette thématique prenait de plus en plus de place dans la vie politique intérieure²⁰¹.

Paris répondit sèchement par une fin de non recevoir : "*Le ministère a l'honneur de faire savoir à la Légation que, dans les trois pays de l'Afrique du nord, les méthodes d'enseignement actuellement en vigueur tiennent compte des traditions et des coutumes propres aux habitants de chacun d'eux. Le ministère considère donc qu'en ce qui concerne lesdits territoires, la tâche que s'est*

¹⁹⁸. Avant-projet de traité, lettre II bis.

¹⁹⁹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, Notes du 13 juin et du 22 septembre 1938.

²⁰⁰. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, réponse du ministère des Affaires étrangères datée du 30 septembre 1938.

²⁰¹. Cf. Henry LAURENS, *L'Orient arabe, op. cit.*, p. 325 et suiv.

assignée le comité en cause serait contraire aux principes sur lesquels la France règle son action dans ce domaine. Il regrette de ne pouvoir s'associer aux travaux projetés."²⁰² Au cours des pourparlers qu'il conduisit au Caire, René Besnard ne manqua pas de percevoir l'écho de ces nouveaux desseins. Le ministre de la guerre songeait en effet à envoyer des officiers égyptiens instructeurs, voire des unités, en Tunisie. Tout en mettant en garde le Quai d'Orsay contre ces tendances, il est visible qu'il n'imaginait pas qu'un lien pût être établi entre de telles ambitions et la clause de réciprocité, qui ne portait que sur des situations acquises en 1937, non sur des positions à conquérir. Les Égyptiens de leur côté n'espéraient sans doute aucune réponse positive à ces demandes. Elles leur permettaient simplement de déplacer les termes du débat, et d'embarrasser encore davantage les négociateurs français. Sur ce point, les positions les plus libérales excluaient totalement la moindre concession, et cette attitude ne fut jamais démentie : *"La France, grande nation musulmane, a le plus grand intérêt à entretenir les meilleurs rapports avec l'Égypte, mais ce serait une imprudence que de laisser cette nation prendre dans notre Afrique du Nord une place qu'elle n'a pas à revendiquer, notre politique musulmane est assez intelligente et assez souple, pour qu'il ne soit besoin d'aucun intermédiaire entre la France et le monde musulman.*"²⁰³

La conclusion d'un traité avec la France n'était pas une priorité pour l'Égypte. La tentative française d'emporter une décision rapide ne put résister aux contraintes du calendrier. Au moment où Pierre de Witasse recevait et transmettait la version définitive de l'avant-projet, le ministre égyptien des Affaires étrangères entreprenait, avec Badawi Pacha, un voyage circulaire en Turquie et dans les Balkans. Le ministre de France contacta le directeur du contentieux d'État à son retour, et obtint un rendez-vous, mais celui-ci fut reporté, pour cause de crise ministérielle, qu'il devait arbitrer.

Le retour au pouvoir des hommes du Palais débarrassés des libéraux-constitutionnels en août 1939 n'était plus vraiment porteur d'espoir pour les Français. Début septembre, 'Ali Maher demanda officiellement à la légation de bien vouloir lui communiquer la liste des institutions scolaires, médicales et

²⁰². Réponse citée du 30 septembre 1938.

²⁰³. Rapport de mission cité de René Besnard, 24 mars 1939.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

d'assistance relevant de la France existant en Égypte, ainsi qu'un exemplaire des statuts de chacun de ces établissements. D'un commun accord, les deux gouvernements pourraient dès lors en arrêter la liste définitive. Cette demande même était chargée de sens : négociateurs français et égyptiens n'avaient pas retenu les mêmes priorités des accords de Montreux. Pour les Égyptiens, ils avaient clos un chapitre, et la liste visait à déterminer un nombre fini d'écoles, sans aucune perspective d'extension du réseau. Les Français au contraire, avant de se lier par une telle liste, souhaitaient définir un cadre général de l'investissement français en Égypte. Ainsi, les diplomates s'étaient contentés des catégories d'établissements définies en 1937, pour se consacrer à l'élaboration du traité. Ni la liste, ni les statuts des écoles en question n'étaient prêts. Il aurait fallu pour cela être sûr que les établissements eux-mêmes étaient disposés à se réclamer d'une allégeance française et qu'ils consentiraient à envoyer aux consulats leurs statuts et des renseignements relatifs à leur administration. Une signature préalable du traité d'établissement aurait facilité les opérations, car la collecte de ces informations aurait répondu à des règles du jeu plus claires et mieux établies qu'une simple tradition en voie d'extinction. Avec la déclaration de guerre, les choses n'en étaient plus là. Le gouvernement égyptien avait d'autres impératifs, plus pressants, à commencer par l'ouverture de la session parlementaire qui menaçait sa propre existence. En octobre, Pierre de Witasse laissait percer son découragement : *“je suis forcé de constater que cette négociation est entravée par le médiocre empressement de mes interlocuteurs, par les graves préoccupations que leur imposent à la fois la guerre et les difficultés intérieures, enfin par l'instabilité de ma propre position puisque mon successeur (dont je n'ai d'ailleurs aucune nouvelle) peut à tout moment annoncer qu'il arrive et vient se substituer à moi.”*²⁰⁴

Pressé par Édouard Daladier de mener la négociation à terme²⁰⁵, il relança le bureau de Badawi pacha qui lui fit savoir en janvier 1940 qu'un contre-projet égyptien était à l'étude et en cours d'élaboration par le conseiller Feldmann.

²⁰⁴. ADN, Série Le Caire Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, rapport de Pierre de Witasse du 7 octobre 1939.

²⁰⁵. Archives diplomatiques de Nantes, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), lettre du 5 décembre 1939.

Toutes les demandes émanant des anciennes puissances capitulaires étaient traitées ensemble. Les informations qui avaient pu filtrer de ces travaux ne disposaient pas à l'optimisme : *“tout l'effort du contentieux de l'État doit tendre à limiter, dans toute la mesure du possible la faculté qu'auraient les étrangers à s'installer en Égypte. Telles sont du moins les instructions données au conseiller Feldmann.”*²⁰⁶

Comme dans un dialogue de sourds, le ministère royal des Affaires étrangères continua de demander à intervalle régulier à la légation de France la liste de ses établissements, laissant en suspens la question du traité d'établissement. Ces informations devaient être remises le plus tôt possible, accompagnées de renseignements extrêmement précis : noms et adresses des institutions françaises et de leurs succursales ; référence de l'acte en vertu duquel chaque établissement avait été créé et date de sa création ; statuts de ces établissements et désignation des autorités responsables (gouvernementales ou non) ; programmes d'enseignement, nombre des étudiantes et étudiants, religion et nationalité de chacun d'eux ; noms, nationalités, certificats ou diplômes, date de nomination et attributions de chacun des fonctionnaires et employés relevant de chaque institution ; inventaire des biens meubles et immeubles appartenant à chaque établissement ainsi que la date de l'appropriation et les buts auxquels ces biens sont consacrés ; enfin, précisions concernant les cérémonies culturelles célébrées dans les dits établissements.²⁰⁷

La demande fut réitérée l'année suivante, le 17 avril 1941, et une copie de la circulaire encore envoyée le 26 mai 1945, sans autre réponse que des manœuvres dilatoires. La légation ne pouvait se permettre de servir aux autorités égyptiennes d'instrument de contrôle des écoles. Mais en l'absence de traité d'établissement, elle ne pouvait pas non plus espérer préserver intact le rôle centralisateur qu'elle avait pu jouer jusque-là. Au début de 1940, ce n'est ni la langue française et ses usages sociaux, ni les écoles en tant que telles ou le

²⁰⁶. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), note confidentielle adressée à la légation, mars 1940.

²⁰⁷. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), demande du 16 avril 1940.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

contrôle que pouvait exercer sur elles le ministère de l'Instruction publique qui étaient en cause ; c'était la cohésion du réseau des écoles françaises autour de la légation qui était menacée de se déliter. En l'absence de statut défini, les écoles étrangères étaient considérées par l'Égypte comme des écoles libres non subventionnées, ce qui donnait au gouvernement égyptien plus de prise sur elles. Il n'avait plus pour interlocuteurs que des chefs d'établissements, eux-mêmes partagés sur la protection qui leur serait la plus favorable, et pouvait lui-même organiser le tri en diminuant le rôle que pourraient jouer les représentations diplomatiques des anciennes puissances capitulaires.

*

*

*

Depuis le début des années vingt, le partage de l'Empire ottoman et la construction des États du Proche-Orient avaient conduit la France à mettre en veille une politique ancienne de protection des minorités. Celle-ci ne pouvait plus guère s'exprimer autrement qu'à l'intérieur du cadre des nouveaux États et sur le terrain scolaire, comme un investissement de coût réduit sur l'avenir. En Égypte, le mouvement était plus ancien, et le succès de la francophonie exprimait davantage les intérêts d'une aristocratie et d'une bourgeoisie locales que ceux de la France. Le terrain perdu en une décennie dans les échanges commerciaux en était l'illustration flagrante. La crise des années trente accéléra un processus de dissociation des intérêts français de ceux de ses "protégés orientaux". Au moment où ces derniers se trouvaient marginalisés par la construction de l'État-nation égyptien, la diplomatie française caressait encore le rêve d'en faire les "citoyens actifs" d'un État trans-communautaire et les poussait dans la voie de l'égyptianisation. Le parapluie capitulaire conservait une utilité, mais il était voué à abriter en priorité les institutions françaises, et sa sauvegarde imposait de ne l'utiliser qu'à bon escient. Ainsi, lorsqu'en 1935, les craintes d'application de la loi sur les écoles privées aux établissements français furent dissipées, le ministre de France en Égypte ne manqua pas de mettre en garde les consuls contre toute extension de cette faveur si précaire : *"En terminant, je vous prierai de veiller avec soin à ce qu'aucun ressortissant français ne se prête au rôle d'homme de*

paille au profit d'Égyptiens qui voudraient ainsi éluder l'application d'une loi qui les vise spécialement."²⁰⁸

La contradiction entre cette dissociation des intérêts et la volonté de maintenir intact le "rayonnement de la France" et les formes d'allégeance qu'il suscitait était gérée tant bien que mal depuis le milieu des années vingt. Elle apparut au grand jour à partir de 1937. Non seulement l'institution qui constituait le débouché le plus prestigieux des écoles françaises était appelée à s'éteindre et à s'ouvrir à d'autres filières, mais disparaissaient avec elle les conditions de garantie d'exercice de tout un ensemble de professions soumises à une concurrence plus rude et aux verdicts d'un marché de plus en plus protégé. Le public des écoles françaises ne s'y trompait pas et privilégiait pour ses garçons, lorsque cela lui était possible, une scolarisation plus à même de leur assurer un avenir national et une culture d'État. Les institutions françaises risquaient de n'en apparaître que plus "étrangères". Les logiques du marché et la volonté d'assurer leur pérennité en Égypte les conduisit à rechercher davantage une clientèle nationale et, sous l'impulsion de la légation de France, à s'engager plus clairement dans la voie de l'étude de l'arabe.

Mais cette politique commune masquait une profonde divergence quant aux fins poursuivies et aux priorités à ménager. La Mission laïque, dans sa version tardive franco-égyptienne, visait à accompagner une évolution nationale de l'Égypte jugée inéluctable, et à conserver surtout au "modèle français" toute sa force au sein des élites économiques et politiques, même si cela devait se faire au prix de quelques dévaluations. Or, c'est précisément ces dévaluations qui gênaient les institutions religieuses, parce qu'elles reconnaissaient et légitimaient, en quelque sorte, le primat des "biens matériels" sur "le bien spirituel". A l'approche de l'abolition des capitulations, elles réalisèrent que cette visée élitiste, qui était, dans une très large mesure aussi la leur, risquait de réduire à bien peu de choses les efforts déployés en vue de faire du français la langue commune des communautés catholiques d'Orient. A la veille de la Seconde guerre mondiale,

²⁰⁸. ADN, Série Le Caire-Ambassade, volume n°154, dossier Enseignement du français, pièces générales, 1907-1941, lettre de Pierre de Witasse à M. Lorgeou, consul général de France au Caire datée du 22 juin 1935.

LE TEMPS DES RUPTURES - LA CRISTALLISATION

elles se sentaient à la merci de la logique des État et commençaient à voir s'éloigner leurs espoirs de mission.

“Les bonnes religieuses, qui avaient si bien présumé de sa vocation, s’aperçurent avec de grands étonnements que M^{lle} Rouault semblait échapper à leur soin. Elles lui avaient, en effet, tant prodigué les offices, les retraites, les neuvaines, les sermons, si bien prêché le respect que l’on doit aux saints et aux martyrs, et donné tant de bons conseils pour la modestie du corps et le salut de son âme, qu’elle fit comme les chevaux que l’on tire par la bride : elle s’arrêta court et le mors lui sortit des dents. Cet esprit, positif au milieu de ses enthousiasmes, qui avait aimé l’église pour ses fleurs, la musique pour les paroles de romances, et la littérature pour ses excitations passionnelles, s’insurgeait devant les mystères de la foi, de même qu’elle s’irritait davantage contre la discipline, qui était quelque chose d’antipathique à sa constitution. Quand son père la retira de pension, on ne fut point fâché de la voir partir. La supérieure trouvait même qu’elle était devenue, dans les derniers temps, peu révérencieuse envers la communauté.

Emma, rentrée chez elle, se plut d’abord au commandement des domestiques, prit ensuite la campagne en dégoût et regretta son couvent.”

Gustave FLAUBERT, *Madame Bovary*

TROISIÈME PARTIE

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES

LA DÉCANTATION

(1940-1962)

- CHAPITRE SEPTIÈME : L’ÉCLATEMENT DES CONTRADICTIONS (1940-1949)
- CHAPITRE HUITIÈME : L’EUPHORIE ET LE MALENTENDU (1949-1956)
- CHAPITRE NEUVIÈME : DE LA REPRESSION A L’APPROPRIATION (1957-1962)

CHAPITRE SEPTIÈME

L'ÉCLATEMENT
DES CONTRADICTIONS
(1940-1949)

I. La mobilisation des ressources locales

1. Du recueillement aux conflits de légitimité

“Celui qui croyait au ciel, celui qui n’y croyait pas”
A distance d’une légation française sans grand crédit
A la recherche de protecteurs

2. Le bon grain et l’ivraie

“Certains Orientaux à l’esprit dissolvant”
Égyptianisation et extension des clientèles
Un repli sur la tête de réseau

II. Les tendances centrifuges de la nébuleuse française

1. Les voies parallèles de l’arabisation

L’injonction des États
La lente évolution de l’Église

2. L’inertie des traditions enseignantes

La rémanence du “modèle français”
“Les marques de la véritable Église”

3. Le front éclaté des écoles françaises

Le refus d’enseigner l’islam dans les écoles religieuses
Les résistances à la loi de 1948
La liste impossible

LES RUPTURES majeures appelées à bouleverser la physionomie de l'enseignement français avaient eu lieu dans les années trente. Cette décennie avait d'abord marqué la fin d'une forme de monopole culturel. Les institutions françaises y virent, presque jusqu'à son terme, la main de la concurrence européenne, alors que s'affirmait surtout un système éducatif d'État structuré autour de la défense de la langue arabe, "bien commun" des Égyptiens. A partir de 1935 et davantage encore de 1937, la question des relations entre le réseau éducatif français et les institutions égyptiennes relégua au second plan la rivalité avec les Britanniques ou les Italiens. L'enseignement français restait une référence et conservait un label de distinction, mais en se féminisant et en recrutant pour l'essentiel dans les milieux minoritaires, il tendait de plus en plus à être repoussé sur les marges de l'État et mis en situation d'extranéité, tout comme le public qui le fréquentait.

La seconde rupture qui s'était produite dans les années trente tenait à la nature même des liens entre la France, son réseau scolaire en Égypte et ses traditionnels clients. L'enseignement français était l'héritier du protectorat religieux de la France sur les catholiques orientaux et de la politique des minorités. Or, les orientations prises par la Mission laïque, pressée et soutenue par la diplomatie française, donnaient le ton : en s'engageant dans la voie de l'arabisation, elle prenait parti pour l'égyptianisation des sujets locaux et tentait de ressusciter la tradition d'État de l'enseignement français en Égypte. Il y avait là une option qui visait en priorité les classes aisées, et cherchait à élargir le champ de recrutement de la francophonie aux musulmans et aux coptes. Ces deux desseins marquaient une prise de distance de la France à l'égard de ses "protégés"

orientaux, que la conférence de Montreux ne fit qu'entériner et achever de rendre réciproque.

Cette politique nouvelle approfondissait aussi le clivage entre les institutions religieuses et les autorités officielles françaises : leurs établissements les plus prestigieux n'étaient que modérément ouverts aux non-chrétiens ; leur caractère "trans-communautaire" n'était — dans le discours qui le légitimait plus que dans la pratique — qu'un moyen d'assurer le financement et la pérennité des missions, dont le succès leur semblait par ailleurs reposer sur le prestige et l'attrait d'un "modèle français". A leurs yeux, c'est lui qu'il importait de préserver avant tout. Contraintes par la crise économique à élargir leur clientèle et à développer elles aussi des filières égyptiennes, les missions catholiques n'étaient pas loin d'imputer à une alliance entre la France laïque — cet adjectif signifiant pour beaucoup judéo-maçonnique — et l'Égypte musulmane les difficultés à préserver l'autonomie financière et politique de leurs établissements.

Les années trente avaient marqué, en Égypte comme en Europe, un moment de cristallisation nationale autour des diplômes d'État, qui étaient un passage obligé de l'accès aux carrières administratives et publiques et tendaient à devenir une référence pour l'accès aux professions libérales. La Seconde guerre mondiale et les années qui suivirent se placèrent sous le signe des paradoxes. Le premier d'entre eux résidait dans le succès retrouvé des écoles françaises, malgré le développement d'une rhétorique hostile à l'Occident. Dès la rentrée 1942, au moment où les lignes de front s'éloignaient d'Égypte, leurs effectifs recommencèrent à progresser, et cette croissance ne fut démentie ni par la première vague d'émigration vers Israël (1948), ni par la chute de la royauté (1952). A peine fut-elle un instant stoppée par la "triple et lâche agression" (1956) qui conduisit au départ la majeure partie de la colonie française et des communautés israélites d'Égypte. Dans un cadre transformé, il semble bien qu'elle ait repris ensuite de plus belle pour ne s'essouffler qu'au début des années soixante, au moment de la grande vague de nationalisations qui frappa les intérêts grecs et syro-libanais. Ce succès fut interprété comme l'heureux résultat des "dévaluations" des années trente, et la preuve d'une "adaptation réussie" de l'enseignement français aux besoins de l'Égypte indépendante.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Un second paradoxe oblige à nuancer fortement cette affirmation. Les institutions de la Mission laïque, qui étaient les plus engagées dans la voie d'une confusion des intérêts "franco-égyptiens" furent, parmi les écoles françaises, celles qui eurent le plus à souffrir des conséquences de la crise de Suez, au point de devoir un temps fermer leurs portes puis de fonctionner, sous direction gouvernementale, sans aucun enseignant français. Arabisées plus tardivement et non sans réticences, les institutions religieuses qui faisaient dès lors figure de conservatoires du français surent préserver une marge non négligeable d'autonomie. Il est vrai qu'elles s'étaient dépouillées entre-temps de toute visée prosélyte, qu'elles préparaient plus massivement à des diplômés égyptiens, et qu'elles avaient commencé à prendre assez de distance avec "leur patrie d'origine" pour ne pas apparaître comme de simples instruments aux mains des conseillers culturels français, installés dans la nouvelle ambassade.

Les années de guerre et d'après-guerre, où les événements politiques parurent déterminer autant de ruptures, ne firent en réalité que précipiter des évolutions amorcées au cours des années trente. C'est le rythme syncopé de ces changements que nous tenterons à présent de restituer, en commençant par les années de guerre, qui coïncidèrent en partie avec la période de transition vers l'abolition complète du régime capitulaire. Les établissements scolaires furent alors contraints de se soumettre à l'expérience, en grandeur réelle, d'une francophonie sans la France. Tenu d'une main de fer par les Britanniques, Le Caire était "*un véritable carrefour cosmopolite d'intellectuels et d'artistes*"¹, et la production littéraire en langue française y fut foisonnante. Les écoles françaises parvinrent à mobiliser autour d'elles des ressources locales parfois insoupçonnées, mais ne furent plus en mesure d'opposer, au lendemain de la guerre, un front uni aux exigences de l'État égyptien.

¹. Daniel LANÇON, "Fortune et infortune du champ littéraire francophone d'Égypte", in *Sable et Nil, Écrivains d'expression française en Égypte, 1920-1960*, à paraître, CNDP. Pour un tableau coloré de la vie intellectuelle au Caire durant la Seconde guerre mondiale, voir également Aimé AZAR, *La peinture moderne en Égypte*, Le Caire, 1961.

I. LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

Le déclenchement de la guerre ne prit pas les institutions françaises complètement au dépourvu. Dès la fin du mois d'août 1939, les fonds d'un emprunt de 20 millions de Francs furent mis à la disposition de la Mission laïque française après avoir été votés par le Parlement, "*grâce à l'active diligence des rapporteurs à la Chambre et au Sénat, à l'intervention sympathique du Service des Œuvres au Ministère des Affaires Étrangères et au patronnage hautement qualifié de notre Président, M. Herriot.*"² Ils permirent de rembourser des créanciers, notamment le Comptoir National d'Escompte en Égypte et contribuèrent à assurer la trésorerie de l'association durant la guerre.

Le 16 septembre 1939, la presse cairote annonça la mobilisation et le départ de 1 200 Français d'Égypte en âge de porter les armes³. Parmi eux, Fernand Leprette, inspecteur de français détaché au ministère de l'Instruction publique et une trentaine de professeurs des établissements de la Mission laïque ou des écoles gouvernementales⁴. Nombre de religieux durent également prendre le chemin de la France ou de la Syrie pour rejoindre l'armée du Levant, et les frères des Écoles chrétiennes durent abandonner leur collège de Mansoura pour se replier sur Alexandrie. Les consulats de France, tout comme les autorités britanniques, déclinèrent les offres d'engagement volontaire, se contentant de prendre les noms de ceux qui avaient fait la démarche⁵. Malgré les absences, la rentrée eut pourtant lieu comme prévu, presque partout : "*Dès que le danger avait paru menaçant, nos directeurs, comme il avait été convenu, s'empressèrent de rejoindre leurs postes et, dans les premiers jours de septembre, tous étaient sur place pour parer aux difficultés et préparer la rentrée. Ils rencontrèrent, pour remplacer les absents, des concours empressés et touchants parmi nos anciens*

². AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1946, p. 6.

³. Daniel LANÇON, *op. cit.*

⁴. Roger ESSON, "Les professeurs français en Égypte et plus particulièrement au Caire : Vie et Œuvre, in *Mémoires*, tome 37, recueil des publications de la Société Sciences et Arts de Vitry-le-François, 1985, p. 24. (AMLF) Pour l'ensemble de l'association, Edmond Besnard comptabilise 75 professeurs mobilisés.

⁵. Parmi eux, Henri Curiel et son frère Raoul. Ce dernier prit un poste d'enseignant au lycée d'Héliopolis, et l'année suivante au lycée du Caire avant d'être recruté par Georges Gorse pour animer la radio gaulliste du Caire, puis celle de Brazzaville (Cf. Gilles PERRAULT, *Un homme à part*, *op. cit.*, p. 98 et 119).

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

élèves qualifiés par leurs études et leurs titres. Des personnalités éminentes, des savants comme MM. Jouguet, directeur de l'Institut d'Archéologie du Caire ; M. Wiet, directeur du Musée Arabe ; M. Marais, directeur du Comptoir d'Escompte, acceptèrent de redevenir simples professeurs de lycée ; des femmes d'officiers et de fonctionnaires se souvenant qu'elles possédaient des diplômes d'enseignement, offrirent spontanément leurs services. Des lettrés indigènes, amis de notre œuvre, se mirent à notre disposition. [...] Grâce à tous ces concours et aux mesures prises, la rentrée a eu lieu aux jours et heures fixés, aucun enseignement n'a été supprimé, ni même diminué ; toutes les traditions ont été maintenues et fortifiées ; les initiatives prises en des temps plus heureux ont été consolidées. Tous nos amis nous sont restés fidèles et nous ont continué leur confiance ; dans cet immense désarroi, tous se sont, pour ainsi dire, serrés autour de la maison.”⁶

L'année 1939-1940 fut ainsi une année scolaire normale, en tout cas pour les établissements de la Mission laïque. Le lycée d'Héliopolis, dans sa troisième année d'existence, dépassait les 550 élèves. Les cours du soir et les œuvres d'assistance en direction des Bédouins s'y poursuivaient, tout comme les travaux d'aménagement du lycée du Caire pour son jardin d'enfants. Celui de Daher, dans des locaux trop exigus, refusait des élèves. Quant à celui d'Alexandrie, son proviseur, Marcel Fort, témoignait de l'existence d'un esprit de solidarité sans faille : *“Je ne saurais trop souligner l'excellent esprit de nos élèves et de leurs familles, comme de tous nos collaborateurs. Nous avons tous le sentiment que nous n'avons pas seulement un poste d'avant-garde, mais que nous avons surtout, jusqu'à présent, une situation privilégiée et que cela nous impose de nouveaux devoirs.”*⁷ Pour ceux qui avaient passé l'âge d'être mobilisés, pour les femmes, ou pour des “Orientaux” qui se sentaient liés par leur culture au sort de la France, l'enseignement fut conçu comme un devoir civique et une forme de participation à la défense de la civilisation. Tel était l'état d'esprit d'Edmond Besnard lorsque l'offensive allemande mit fin à la “drôle de guerre” : *“Comme il y a vingt-six ans, les barbares d'outre-Rhin sont venus arracher les hommes à*

⁶. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1946, p. 5 et 6.

⁷. Rapport lu par Edmond Besnard à l'Assemblée générale de la Mission laïque du 1^{er} mai 1940, cité dans le *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1946, p. 7.

leurs œuvres de paix et mettre en péril les conquêtes si péniblement obtenues de la civilisation. Devant la nécessité de conjurer une menace qui s'accompagnait de félonie raffinée et de froide cruauté, tout autre devoir devait s'incliner. Comme tant d'autres œuvres qui ne peuvent s'épanouir que dans la paix, la M.L.F. a dû s'adapter aux circonstances actuelles et, dans la tourmente, s'efforcer de sauver l'essentiel de son programme.”⁸

1. Du recueillement aux conflits de légitimité

La défaite et l'armistice furent ressentis par les francophones d'Égypte avec stupéfaction et accablement. Certains qui n'avaient jamais mis les pieds à Paris, pas plus que leurs parents ni aucun de leurs ancêtres, apprirent comme un deuil l'arrivée des troupes allemandes sur les Champs-Élysées⁹. Du côté des responsables de l'enseignement français, le repli teinté de mysticisme sur leurs institutions parvint dans une très large mesure à occulter le clivage entre les tenants de la France libre et ceux de la révolution nationale, qui passait, bien plus qu'on ne pourrait le supposer, à l'intérieur même des établissements. Il reste que la recherche d'une protection politique, ou tout simplement des moyens de poursuivre une mission conforme à l'idée qu'ils s'en faisaient conduisit les responsables de la Mission laïque à s'inscrire de plus en plus nettement dans la mouvance gaulliste et ceux de l'enseignement religieux à envisager de plus en plus clairement un avenir en Égypte dissocié de la protection française.

“Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas”

A l'annonce du désastre, les frères des Écoles chrétiennes d'Alexandrie et de Mansoura, réunis au collège Saint-Marc prononcèrent le vœu solennel d'ériger une chapelle à St^e Thérèse de l'Enfant Jésus, avec une messe mensuelle en son honneur jusqu'à la fin de la guerre, et une messe d'action de grâces le jour de sa fête. C'est à leurs œuvres, à leurs établissements et au delà, à leur mission en Égypte qu'allèrent toutes leurs prières : *“En ces jours d'angoisse et de luttes fratricides entre les peuples européens, les Frères des Ecoles Chrétiennes de la ville d'Alexandrie et de Mansourah, ce 27 juin 1940, par la voix de leur Frère Visiteur, à genoux devant le Saint Sacrement exposé, recommandent leurs*

⁸. *Ibid.*, p. 5.

⁹. Cf. Gilles PERRAULT, *op. cit.*, p. 98.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*personnes, leurs Frères soldats et leurs œuvres à leur céleste protectrice, Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Confiants en sa médiation providentielle, ils lui confient leurs établissements d'Alexandrie et de Mansourah, et plus particulièrement le Collège Saint Marc, afin que leur mission chrétienne puisse être reprise malgré les hostilités et que par eux, la guerre terminée, s'étende de plus en plus le règne du Christ en ce pays où ils missionnent depuis près d'un siècle.”*¹⁰ La feuille était signée de tous les membres du conseil de la communauté.

Cette profession de foi n'était guère éloignée de celle que révéla en 1945 le proviseur du lycée du Caire, André-Marie Gossart au ministre de France en Égypte, Jean Lescuyer : *“le jour de douleur où la radio nous a appris que la bataille de France était perdue, je me suis fait immédiatement un serment et je crois l'avoir tenu, c'est de garder intacte à la France la parcelle de son patrimoine qu'elle m'avait confiée. N'ayant plus l'âge de prendre les armes, il me restait encore un champ de bataille : je ne l'ai jamais déserté. De l'été 1940 jusqu'à maintenant, je me suis enfermé dans mon Lycée. Je ne l'ai quitté qu'une fois l'été dernier pour prendre trois semaines de vacances : mais la libération de la France était commencée.”*¹¹

Une légère nuance sépare ces deux témoignages de douleur : pour l'un, les écoles françaises faisaient à l'évidence partie d'un patrimoine de la France ; pour les autres, elles relevaient d'abord d'un patrimoine de l'Église universelle dont la France n'était que la fille aînée, devenue sans doute trop prodigue à leurs yeux.

En France, avec l'occupation allemande et la mise en place de l'État français, la Mission laïque se débattait à présent dans des difficultés considérables. Dès la fin juin, les Allemands, maîtres de Paris, firent apposer les scellés sur l'immeuble de son siège. Edmond Besnard, en accord avec le bureau, tenta de reprendre contact avec les ministères avec lesquels il avait l'habitude de travailler. Il en revint, raconte-t-il en 1946, avec la conviction que *“Vichy avait dans son programme de supprimer la Mission laïque, les termes même des instructions nous concernant le faisaient entendre nettement.”*¹² Frappé d'une

¹⁰. ACSM, dossier 4.

¹¹. Archives Nationales, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre du 25 juillet 1945.

¹². Bulletin de la Mission Laïque française, 1946, p. 8.

crise cardiaque en septembre, c'est alité qu'il assista à la perquisition de son domicile par un officier allemand. Un an plus tard, en septembre 1941, le gouvernement de Vichy demanda au secrétaire général de lui reverser l'actif de l'association, en échange d'une indemnité à ses collaborateurs. Il refusa, alléguant les dettes contractées par la Mission laïque et ses établissements. Devant l'insistance du gouvernement et son refus d'honorer l'échéance que le Ministère des Affaires Étrangères s'était engagé à verser à la Caisse des dépôts et consignations pendant 15 ans, Edmond Besnard s'empressa de verser lui-même les 4,2 millions de Francs de l'échéance, pour les mettre à l'abri et ne pas avoir à payer les intérêts de retard. Il obtint néanmoins du ministère des Affaires étrangères le versement en septembre 1942 de l'annuité à la Caisse des dépôts et consignations. Les relations avec Vichy demeuraient empreintes de méfiance : *“Je ne dirai pas les surveillances, les visites chez les membres du Bureau, les menaces et la sottise des enquêteurs. Ces jeunes agents du commissariat aux Affaires juives réclamaient la preuve écrite que je n'étais pas juif et me réclamaient un acte de baptême ; ou, comme ce frais émoulu de l'École de Droit qui voulait que je lui dise comment se répartissaient les bénéfices à la Mission Laïque. En septembre 1943, une équipe de deux Français et de deux Allemands, sous prétexte que j'avais fait autrefois des conférences dans les Loges, vient perquisitionner chez moi. Pendant plus de quatre heures, ces individus ont fouillé ma correspondance, enlevé toutes sortes de documents concernant la Mission laïque et aussi un certain nombre d'ouvrages qui leur paraissaient intéressants.”*¹³

C'est après son décès le 1^{er} janvier 1949 qu'on découvrit dans le testament d'Edmond Besnard qu'il avait lui aussi prononcé un vœu solennel, aux heures sombres de 1942, où aucune nouvelle ne lui parvenait plus des établissements d'Orient : *“Si, comme je l'espère, la Mission laïque survit au désastre qui s'est abattu sur la France, et continue à défendre au dehors notre patrimoine intellectuel, je serais heureux qu'un prix de langue française fût institué dans nos lycées, en faveur du meilleur élève de la classe de première. Je demande au*

¹³. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1946, p. 10.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Conseil d'administration de bien vouloir régulariser cette institution et d'accepter que ces prix portent mon nom."¹⁴

A distance d'une légation française sans grand crédit

Au Caire, le recueillement initial céda progressivement la place à une atmosphère plus conflictuelle. La Mission laïque était directement visée, et les agents de Vichy tentèrent d'organiser sa reprise en main. Le 10 septembre 1940, le Haut-Commissaire français de Beyrouth et le ministre de France en Égypte, M. Pozzi, qui avait remplacé Pierre de Witasse reçurent des dépêches de Paul Baudouin, ministre des Affaires étrangères de Vichy, qui les engageait à prendre le contrôle des lycées de l'association. *“En raison de l'impossibilité où se trouve le siège central de la Mission laïque française de communiquer avec ses établissements, et en vue de préparer des réformes ultérieures, vous voudrez bien assurer avec le concours des directeurs la gestion directe des lycées qui s'appelleront désormais lycées franco-égyptiens. Vous devrez contrôler leur budget, assurer les besoins en personnel et préparer toutes propositions pour le budget 1940-1941.”*¹⁵

La réponse ne se fit pas attendre. Les quatre directeurs des établissements d'Égypte¹⁶ se réunirent à Héliopolis le même jour, et signèrent une déclaration commune qui rejetait toute idée de dépendance à l'égard de la légation. Ils transféraient en Égypte, *“provisoirement et jusqu'à la libération de Paris”*, le siège central de la Mission laïque française, se constituaient en Conseil d'administration et s'engageaient à se réunir pour toutes décisions d'ordre pédagogique ou administratif au moins une fois par mois. Ils affirmaient enfin qu'ils demeuraient *“régis par les statuts de la Mission laïque française tels qu'ils étaient en juin 1939.”*¹⁷

Le contact n'était pas complètement rompu, mais la légation ne leur accorda plus aucune aide financière, et il ne fut plus question de cette décision de

¹⁴. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1949, p. 7.

¹⁵. AMLF, cité dans le *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1946, p. 10.

¹⁶. M. Fort pour le lycée d'Alexandrie, M. Gossart pour le lycée du Caire, M. Bonnin pour le collège de garçons de Daher, M. de Commène pour le lycée d'Héliopolis et le collège de jeunes filles de Daher.

¹⁷. AMLF, cité dans le *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1946, p. 10-11.

Vichy. Les établissements de la Mission laïque pouvaient compter en Égypte sur des soutiens autrement plus précieux. L'appel du 18 juin avait été entendu au Caire. Très vite, une antenne gaulliste s'y installa, dirigée par Georges Gorse et soutenue par un Comité national français d'Égypte constitué dès le mois de juillet autour du comte de Benoist. La "Délégation française" publia rapidement un mensuel d'informations, *France Toujours*. "*L'entreprise gaulliste n'apparaît à personne chimérique ou vaine. Solitaire, dénué de moyens, réfugié en terre étrangère, le Général parle d'une France qui étonne quarante millions de Français à quelques milliers d'exceptions près, mais où se retrouvent tout naturellement ces étranges étrangers qui, la voyant de plus loin, la voient probablement mieux.*"¹⁸ Cette représentation très affective livrée par Gilles Perrault d'une allégeance inconditionnelle à "une certaine idée de la France" ne doit pas omettre la réalité des rapports de force qui faisaient que ce choix naturel s'imposait aussi à beaucoup par absence d'autre alternative. L'Angleterre qui avait neutralisé la flotte française à Alexandrie demeurait, malgré le choc de Mers-el-Kébir, l'alliée de la France libre. En Égypte, elle poursuivait la lutte dans le désert libyen pour contenir l'offensive italienne déclenchée en novembre. Les clauses du traité d'alliance de 1936 lui avaient permis de rassembler dans le pays près d'un million de soldats, employés ou fonctionnaires venus de tout le Commonwealth. Elle n'avait jamais été aussi présente ni paru aussi forte dans la vallée du Nil.

Disposant d'une marge de manœuvre politique très étroite, la légation française officielle ne pouvait pas même se prévaloir d'un soutien sans faille parmi les Français ou les francophones d'Égypte. Le premier statut des juifs fut publié en France au *Journal officiel* le 18 octobre 1940. Il éliminait de la fonction publique, des professions de la presse, de la radio et du cinéma "*toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif*"¹⁹ et imposait le principe d'un *numerus clausus* pour les professions libérales. Ces premières mesures, qui faisaient paraître la révolution nationale sous son véritable jour, incitèrent une bonne partie des francophones d'Égypte à se détacher encore davantage de la légation. Le

¹⁸. Gilles PERRAULT, *op. cit.*, p. 99.

¹⁹. Article 1.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

conseiller d'ambassade Frédéric Knobel, qui faisait, depuis l'automne 1939 office de consul général de France à Alexandrie, évoquait des *“dissensions certaines [...] entre autorités françaises et certains Français d'Égypte depuis la création du mouvement de Gaulle.”*²⁰ Ses rapports de décembre 1939 et de novembre 1940 confirmaient la bonne tenue des institutions d'enseignement français à Alexandrie. Mais ils révélèrent aussi qu'il n'y était pour rien, et que le représentant de Vichy ne serait pas forcément bien accueilli dans les écoles : *“J'avais songé au début de cette année scolaire à me rendre à nouveau dans les divers établissements d'enseignement de ma circonscription mais des coups sondés que j'ai donnés au cours de conversations privées m'ont incité à remettre à plus tard l'exécution de ce projet. Les circonstances actuelles ne sont en effet pas propices à un voyage qui pour avoir sa valeur ne saurait s'effectuer sans une certaine solennité. Les manifestations que comporte la venue d'un représentant de la France pourraient éveiller de la part de la puissance occupante des susceptibilités dont les conséquences paraissent inopportunes : au sein même des organisations religieuses qui devraient pourtant éprouver une satisfaction unanime pour l'attitude du Gouvernement du Maréchal, il existe des dissentiments soigneusement entretenus par les partisans du mouvement de Gaulle. Ceux-ci sont prêts à saisir toute occasion pour témoigner leur attachement à l'Angleterre et ne reculeraient même pas devant un boycottage de la visite d'un consul de France. C'est en raison de ces considérations qu'il m'a paru préférable de ne pas aller au devant d'incidents qui ne pourraient qu'avoir un effet déplorable sur notre position en Égypte.”*²¹

Le père Margot avait fait connaître au haut-commissaire français de Beyrouth son hostilité à la politique raciale de Vichy²². La chose était notoire, et le collège de la Sainte-Famille fut l'une des rares institutions françaises où les familles israélites ne montrèrent aucune réticence à envoyer leurs enfants, dont le nombre augmenta même à la rentrée 1940. Les lycées de la Mission laïque, qui

²⁰. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement public en Égypte, 1907-1941, rapport daté du 27 novembre 1940.

²¹. *Ibid.*

²². ADQO, Série Guerre 1939-1945 Vichy, sous-série Afrique, volume 78, Rapport de J.Pozzi, Ministre de France en Égypte à Paul Baudouin, Ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères, daté du 9 octobre 1940

faisaient figure d'établissements officiels, enregistrèrent cette rentrée-là, selon le ministre de France, une très nette baisse de la fréquentation des élèves israélites au profit des écoles britanniques. Elle servit de prétexte aux agents de la légation pour dénoncer l'absence de patriotisme des juifs et légitimer un discours antisémite. Quelques semaines plus tard, à Alexandrie, la directrice de l'école Jabès fit savoir à Frédéric Knobel qu'elle avait "*jugé bon, pour des raisons de conviction politique personnelle, de renoncer à la protection de ce Consulat Général.*"²³ Elle était cependant la seule à adopter une attitude aussi tranchée.

A la recherche de protecteurs

Les conditions d'un fonctionnement autonome des lycées de la Mission laïque, de l'École française de Droit et de l'Institut français d'archéologie furent assurées par une proclamation militaire du gouvernement égyptien le 17 juillet 1941. Le ministère des Finances institua une Commission des Œuvres scolaires et d'Assistance, dont le délégué français était M. Minost, directeur général du Crédit foncier égyptien, tout dévoué à la Mission laïque. Cette commission contrôlait le fonctionnement des établissements d'enseignement, de recherche ou d'assistance de certains pays occupés, gérés par leurs dirigeants habituels, "*à la condition de ne provoquer ni exécuter aucune directive émanant d'autorités officielles ou d'organismes directeurs se trouvant en territoire occupé ou contrôlé.*"²⁴ Elle proposait pour eux des subventions au ministère des Finances.

La rupture par l'Égypte des relations diplomatiques avec Vichy en janvier 1942 et le coup de force des Anglais contre le Palais en février écartèrent définitivement toute possibilité et toute nécessité de contact avec l'administration du maréchal Pétain. Mais la Délégation de la France libre n'eut d'existence officielle qu'en novembre, et le GPRF dut attendre le 20 juillet 1944 pour être reconnu par le gouvernement égyptien. En pratique comme en droit, les institutions françaises ne fonctionnaient plus que sous la "protection" de leur clientèle et des autorités égyptiennes étroitement encadrées par les Britanniques. Le Comité des Œuvres était autorisé à prélever les sommes nécessaires sur les

²³. ADQO, Série Guerre 1939-1945 Vichy, sous-série Afrique, volume 78, p. 73, rapport de Frédéric Knobel à la légation de France au Caire, 20 février 1941.

²⁴. Proclamation militaire n°159 du 17 juillet 1941, citée dans le Bulletin de la Mission Laïque française, 1946, p. 11.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

avoirs français bloqués en Égypte. Le ministère des Finances régla ainsi à la *Land Bank* les traites d'un emprunt de la Mission laïque hypothéqué sur le lycée d'Alexandrie, à valoir sur des sommes dues à l'administration fiscale française²⁵.

Une protection britannique limitée et compromettante

La crainte que la Grande-Bretagne ne profite de la situation pour évincer la culture française en Égypte était réelle et fondée. Toute importation de livres français, même en provenance du Canada ou des États-Unis, avait été suspendue, et les relations entre la Délégation gaulliste et les autorités britanniques subissaient le contre-coup des relations entre De Gaulle et les Alliés. Lorsque ceux-ci tentèrent de l'évincer au profit du général Giraud, la publication du bulletin de la Délégation, *La Marseillaise*, fut un moment interdite. Dans ce contexte, l'imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale fut à la fois un centre de propagande précieux, et un outil qui permit d'assurer l'approvisionnement des établissements scolaires. Un comité culturel français, bientôt transformé en Société des Lettres Françaises réimprima au Caire livres classiques et manuels, et édita même des ouvrages originaux. Le Caire servait de centre d'édition pour le Proche-Orient, et certains livres furent aussi exportés en Algérie. L'Institut assurait depuis longtemps les épreuves du baccalauréat français ; le ministère de l'Instruction publique fit tout naturellement appel à lui pour aider à faire passer les examens de français des filières égyptiennes.

La nécessité d'afficher une autonomie de fonctionnement était d'autant plus grande que le déploiement des forces britanniques du 4 février 1942 pour imposer au roi un gouvernement dirigé par Mustafa Nahas avait eu de profondes résonances dans l'opinion égyptienne. Nombreux étaient ceux qui attendaient l'arrivée de Rommel comme celle d'un libérateur. Tirillées entre la protection britannique nécessaire et les soutiens égyptiens qu'ils s'efforçaient de capter ou de conserver, les responsables des œuvres françaises devaient s'efforcer de trouver une juste mesure si elles voulaient préserver un caractère de langue politiquement neutre au français. Muhammad Zulfikar pacha, proche du Palais,

²⁵. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1947, p. 19. La situation fut régularisée après la guerre grâce à une subvention de la DGRC et à un nouvel emprunt auprès de la Land Bank.

n'hésita pas à démissionner de *La Revue du Caire* parce que le périodique s'alignait trop ostensiblement sur les positions alliées et gaullistes. C'est une initiative "locale" qui fut à l'origine, en 1943, de la création du mouvement intellectuel *Les Amitiés Françaises*. Pour ses fondateurs, Raymond Aghion, Henri et Rosette Curiel — cette dernière travaillait à mi-temps à la Délégation et à la librairie du Rond-Point où elle relayait son mari — il s'agissait à la fois de "défendre la culture française contre les réactionnaires vichystes mais aussi contre l'emprise anglo-saxonne au Moyen-Orient."²⁶ Un passage en prison à la fin de l'été 1942 en compagnie d'activistes égyptiens pro-nazis avait renforcé la conviction d'Henri Curiel que toute action politique — et a fortiori culturelle — en Égypte devait éviter une quelconque compromission avec un occupant détesté au point de faire rechercher par certains une alliance avec Hitler. Les Amitiés Françaises étaient conçues comme un mouvement d'intellectuels de toutes nationalités, destiné à soutenir le combat pour la restauration d'une France libre — et libérale. Contrairement à l'Association des amis de la culture française en Égypte, dirigée depuis 1925 par le Français Morik Brin, les statuts de l'association adoptés en octobre 1944 prévoyaient une présidence égyptienne et une vice-présidence française, traditionnellement accordée au titulaire de la chaire de Lettres françaises à l'université du Caire. "L'esprit de Montreux" régnait même dans la composition du bureau, partagé, selon la règle du tiers adoptée en 1937 pour les employés de la Compagnie du Canal, entre Français, Égyptiens, et francophones d'autres nationalités. Ces initiatives assurèrent, parmi d'autres, aux établissements français une réelle marge d'autonomie durant la guerre.

L'Église et l'exploration de voies nouvelles

L'amitié française était pour les uns ce qu'il fallait préserver à tout prix. A d'autres, elle faisait cruellement défaut, et c'est plus résolument vers l'Égypte ou d'autres protecteurs qu'il convenait de se tourner. Pour nombre d'institutions religieuses, l'arrêt de la subvention française en 1941 marqua un virage déterminant, et imposa la nécessité de pallier ce manque. Quelques unes d'entre elles n'hésitèrent pas à ouvrir des sections anglaises, qui eurent un succès immédiat. Le collège Saint-Marc présenta pour la première fois des élèves au

²⁶. Daniel LANÇON, *op. cit.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

London Matriculation en 1944-1945, mais ils étaient très peu nombreux, et deux seulement réussirent l'examen. Plus significatif fut le cas du pensionnat de Notre-Dame des Apôtres à Choubra. La section ouvrit avec 20 élèves en 1941 ; elles étaient 194 en 1945, tandis que l'effectif de la section française connaissait une croissance modérée et passait de 452 à 501 élèves²⁷. Dans le même quartier, le pensionnat du Bon-Pasteur franchit le pas en ouvrant une école anglaise sous le nom de *St Mary's Select English School*.²⁸ A Héliopolis, la communauté grecque-catholique se dotait la même année d'une école anglaise, *St Thécla's Greek Catholic School*. Elle fonctionna les trois premières années avec des religieuses britanniques ; puis les sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, rattachées à un ordre libanais prirent leur suite en 1944. L'école se lança dans la préparation du certificat d'études primaires égyptien et du Junior Oxford. Elle assurait aussi des cours spéciaux de sténo-dactylographie²⁹. L'*Annuaire catholique d'Égypte* ne manque pas de préciser que la supérieure était de nationalité égyptienne, comme la plupart des élèves. Leur effectif fut presque multiplié par trois entre 1941 et 1945.

Une autre initiative d'origine "orientale" mérite une attention particulière. En janvier 1941, le père Henri Habib Ayrouf fonda, avec l'accord et les encouragements du père de Bonneville l'Association Catholique pour les Écoles Élémentaires d'Égypte, qu'il enregistra aussitôt au ministère des Affaires sociales. Né au Caire en 1907 dans une famille grecque-catholique, le père Ayrouf était un ancien élève du collège de la Sainte-Famille, et en quelque sorte le modèle d'une éducation réussie. A dix-neuf ans, il entra au noviciat ; il fut ordonné prêtre douze ans plus tard, en 1938. C'était le premier jésuite de rite oriental de la vice-province à conserver son rite en entrant dans la Compagnie. Il pouvait en outre célébrer la messe dans les rites latin ou copte. Le sujet de thèse qu'il avait choisi, *Mœurs et coutumes des fellahs* ³⁰ témoignait de l'orientation résolue vers le sol égyptien qu'il entendait donner à sa mission. Comme la plupart des grecs-catholiques du Caire, il avait pris la nationalité égyptienne. On le décrira, à sa

²⁷. *Annuaire catholique d'Égypte*, p. 246, 247.

²⁸. *Ibid.*, p. 248.

²⁹. *Ibid.*, p. 269.

³⁰. Elle fut immédiatement publiée à Paris aux éditions Payot en 1938, précédée d'une préface d'André Allix.

mort, comme “un apôtre, passionnément attaché à l'Égypte, que de toute façon, il cherchait à faire aimer et servir.”³¹

L'association, à défaut d'être œcuménique, cherchait à fédérer le monde catholique d'Égypte autrement qu'autour des vestiges d'une protection disparue. Elle était dirigée par un conseil d'administration composé de neuf membres pris parmi les notables de différentes communautés orientales, sous la présidence d'honneur de M^{gr} Marc Khouzam, administrateur apostolique qui remplissait les fonctions de patriarche de l'Église copte-catholique. Elle prit aussitôt en charge les 28 écoles gratuites de la mission jésuite de Minia et les 22 écoles entretenues par l'évêché copte-catholique de Tahta. “Toutes ces écoles étaient sur la point de sombrer par suite de la guerre qui avait interrompu les relations avec les bienfaiteurs d'outremer.”³² Le père Ayroul était le directeur général de ces écoles. Utilisant une presse catholique très largement diffusée dans les établissements scolaires³³, il lança une quête de grande envergure et entreprit de sensibiliser les élites catholiques du Caire et d'Alexandrie à la situation des populations démunies de province. Il envoya, entre autres, des jeunes filles de la bourgeoisie — y compris sa propre soeur — en “missions d'hygiène” dans les villages.

Le succès semble avoir été à la mesure des espérances. A la fin de la guerre, quatre écoles supplémentaires s'étaient affiliées à l'association, et plus de 120 professeurs enseignaient à 6 000 élèves. Leurs salaires avaient été doublés pour compenser les effets de l'inflation. Ils étaient tous “laïcs du terroir.”³⁴ Mais l'époque où l'on cherchait à apprendre aux enfants des écoles gratuites de Haute-Égypte “quelques rudiments de français” était révolue. L'enseignement était “élémentaire et gratuit”³⁵, et l'absence d'enseignement de langue étrangère était revendiquée. Avec un très petit nombre d'élèves musulmans, et plus de la moitié de coptes-orthodoxes, les écoles pouvaient sans grande difficulté se conformer à la loi sur l'enseignement primaire de 1933 et accorder une large place aux leçons

³¹. ACSF, *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n° 41, juin 1969, p. 42.

³². *Annuaire catholique d'Égypte*, p. 310-311.

³³. Citons parmi les titres, les bulletins internes de l'association : *Eux et nous*, à destination du public des écoles payantes, ou *Risælât-al-mudarisîn*, bulletin de liaison des professeurs, et des rubriques réservées dans *Le Rayon d'Égypte*, *Les Chevaliers de l'Hostie*, ou la revue *Al-ΣalæÏ*.

³⁴. *Annuaire catholique d'Égypte*, p. 311.

³⁵. *Ibid.*, en caractères gras dans le texte.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

de religion. La volonté de s'appuyer sur un laïcat populaire au sein de l'Église copte-catholique était une nouveauté³⁶ ; qu'il fût en outre de langue arabe engageait les églises catholiques d'Égypte dans la voie d'une véritable révolution culturelle.

La Mission laïque sous l'égide du GPRF

On n'en finirait pas de recenser les actions de solidarité, matérielle ou symbolique, qui furent organisées en Égypte au cours de la Seconde guerre mondiale à destination des victimes de guerre de tous bords. La Délégation apostolique coordonna des initiatives en direction des prisonniers de guerre, des internés civils et des réfugiés³⁷. En réaction à l'offensive italienne en Grèce, la troupe de théâtre de l'université du Caire, *Les Escholiers*, fondée par Claude Moënis TMaha Hussein et sa sœur Amina (les enfants de l'universitaire et écrivain) joua la pièce *Électre*, de Jean Giraudoux. Les représentations étaient données au profit de différentes œuvres de guerre, comme celle du Colis aux Prisonniers Français en Allemagne³⁸. Au cours des engagements militaires du printemps et de l'été 1942, les établissements de la Mission laïque servirent d'asile aux permissionnaires et blessés des forces alliées. Le lycée d'Héliopolis fut mis à la disposition des combattants de la 1^{ère} brigade française libre revenus de Bir Hakeim ; celui d'Alexandrie accueillit des blessés d'Al-'Alamein. Mais c'est en 1944 que le lien avec la résistance gaulliste s'affirma de façon institutionnelle. Marcel Fort se rendit à Alger où il fut nommé secrétaire général provisoire de la Mission laïque française pour le Proche-Orient par un "comité provisoire de la Mission laïque à Alger". Sur un rapport de M. de Comnène et sur proposition de M. Massigli, commissaire aux Affaires Étrangères, le GPRF vota une subvention extraordinaire de 40 000 LE au lycée franco-égyptien d'Héliopolis pour la construction de ses bâtiments d'internat. Le gouvernement d'Alger, par l'intermédiaire de la Délégation générale du Levant et de sa représentation diplomatique en Égypte prit en charge le fonctionnement des établissements du

³⁶. Cette orientation, également voulue par le père de Bonneville, s'inscrivait aussi dans la continuité d'une mission empreinte de défiance à l'égard des autorités institutionnelles qu'elle avait elle-même suscitées au sein des communautés orientales et de leur clergé.

³⁷. *Annuaire catholique d'Égypte*, p. 168 et suiv.

³⁸. Daniel LANÇON, *op. cit.*

Caire et d'Alexandrie. La Direction générale des relations culturelles (DGRC) assumait cette gestion jusqu'au 1^{er} janvier 1946, date à laquelle le bureau de la Mission laïque française recouvra son autonomie.

L'heure des règlements de comptes

La capitulation allemande libéra dans le microcosme français des rancœurs accumulées au cours de la guerre. Dès 1942, le père Chanteur, recteur de l'université Saint-Joseph de Beyrouth, avait été exilé au Caire par les Forces françaises libres pour avoir refusé de recevoir le général de Gaulle. Le père de Bonneville, alors supérieur de la vice-province du Proche-Orient, avait pris sa défense et *“proclamé hautement l'injustice de la mesure.”*³⁹ Les cicatrices ouvertes durant la période mirent du temps à se refermer : dès leur parution, dans les années cinquante, on lisait régulièrement au réfectoire du collège de la Sainte-Famille des extraits des *Mémoires de guerre*. Les clivages étaient tout aussi vifs du côté des laïcs. L'Association des professeurs français d'Égypte avait perdu son unité : *“Le corps enseignant n'a pas échappé, lui non plus, à ces prises de position divergentes, nées de la défaite, de l'occupation, du régime de Vichy. Tandis que certains professeurs s'engageaient dans les Forces françaises libres, d'autres prenaient parti pour Pétain ou se cantonnaient dans une prudente expectative. Notre association éclata en deux groupes distincts et antagonistes. Lorsque ceux d'entre nous qui avaient été mobilisés en France (j'étais du nombre) revinrent au Caire en Octobre 1945, ils furent sollicités pour tenter de refaire l'union. Nous étions une trentaine de retour en Égypte après six ans d'absence involontaire. Après quelques discussions assez vives parfois, où il nous était demandé de prendre des sanctions contre les “collaborateurs”, nous parvînmes à convaincre chacun que les faits reprochés aux pétinistes (sic) étaient sans commune mesure avec ce qui s'était passé en France, sous l'occupation, et que l'intérêt de tous était dans l'unité retrouvée. Ce qui fut fait. [Des élections furent organisées] Il avait été convenu au préalable que si le président était un*

³⁹. Henri JALABERT, s.j., *Jésuites au Proche-Orient, notices biographiques*, Beyrouth, Université Saint-Joseph, Dar el Machreq, 1987, p. 248.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

professeur au service du gouvernement égyptien, le vice-président appartiendrait à la Mission laïque. C'est ce qui m'arriva."⁴⁰

L'unité affichée des chefs d'établissements de la Mission laïque avait elle aussi volé en éclats. Les relations avec le siège central commençaient à reprendre, mais l'autorité de Marcel Fort, nommé officiellement par le conseil d'administration inspecteur général de la Mission laïque en Orient, puis secrétaire général adjoint, n'était pas complètement assurée sur ses collègues d'Égypte. Son homologue du lycée du Caire n'était pas loin de lui reprocher d'avoir porté atteinte aux traditions et aux statuts de la Mission laïque hérités d'un radicalisme modéré, et de n'être pas resté, selon le mot de Jules Ferry à l'adresse des instituteurs, à l'écart de "*la politique partisane [...], là où nos lois et nos mœurs vous ont placés, [...] avec vos petits enfants dans les régions sereines de l'école.*"⁴¹ L'inauguration du jardin d'enfants du lycée du Caire suivit rapidement la capitulation allemande. André-Marie Gossart n'envoya à Marcel Fort qu'un simple carton d'invitation, et celui-ci s'en offusqua : "*J'ai bien reçu jeudi dernier un carton m'invitant à cette inauguration ; aucun mot n'était joint à cet envoi, aucun coup de téléphone ne m'avait été donné. Je ne pouvais qu'être choqué de la désinvolture avec laquelle vous traitiez un homme, à qui, même s'il n'avait pas la situation privilégiée qui lui a été donnée d'abord par les circonstances ensuite par l'Administration, vous devriez le respect en raison de son ancienneté et des services rendus.*"⁴² Une pétition de la commission des examens français envoyée à Marcel Fort signala une tension croissante avec le proviseur du lycée du Caire, et demanda son rappel pour l'année suivante, "*toute question personnelle ou politique mise de côté.*"⁴³

⁴⁰. Roger ESSON, *op. cit.*, p. 23-24.

⁴¹. Extrait du discours prononcé au congrès pédagogique du 19 avril 1881, cité par P. ROBIQUET, *Discours et opinions de Jules Ferry*, t. IV, Paris, Armand Colin, 1896, p. 268.

⁴². Archives Nationales, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre du 28 mai 1945.

⁴³. Archives Nationales, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre du 29 mai 1945.

Un rappel à l'ordre cinglant d'Edmond Besnard⁴⁴ et la persistance des rumeurs qui circulaient à son encontre décidèrent André-Marie Gossart à se justifier auprès du ministre de France en Égypte des accusations de "vichysme" dont il était l'objet. Rappelant la déclaration conjointe du 10 septembre 1940, il mit l'accent sur sa volonté permanente de préserver l'autonomie de fonctionnement du lycée du Caire : *"Après avoir ainsi assuré l'indépendance des lycées, il restait à leur obtenir un statut légal au regard du gouvernement égyptien, en prenant toutes précautions pour que celui-ci ne profite pas des circonstances pour intervenir dans leur fonctionnement. C'était là le second danger. L'amitié égyptienne nous a d'ailleurs immédiatement rassurés sur ce point en nous donnant les plus solides garanties. [...] C'était désormais notre statut légal et la générosité qui avait présidé à son élaboration aurait suffi à nous faire un devoir de ne pas chercher d'autre appui jusqu'à la reconstitution d'un gouvernement français libre."*⁴⁵ Il y avait là une désapprobation à peine dissimulée du voyage à Alger fait par Marcel Fort. Cette même volonté d'indépendance le conduisit à refuser de s'affilier au Comité National du Caire, que ce soit à titre privé ou à titre d'administrateur du lycée, de peur que celui-ci prenne le contrôle de l'établissement. Il soulignait néanmoins qu'il ne l'avait jamais combattu, et lui avait toujours rendu des services, notamment en acceptant les bourses qu'il lui proposait. *"Parlera-t-on d'attentisme ? mais le mot suppose la recherche d'avantages personnels et je défie bien qu'on en trouve trace. Il suppose aussi que le moment venu on vole au secours de la victoire ou que l'on cherche à se glisser dans le camp des vainqueurs. Or ma ligne de conduite n'a jamais varié. J'ai fait mon métier, et protégé du mieux que j'ai pu les intérêts*

⁴⁴. Archives Nationales, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre du 12 juillet 1945. *"Pour ces diverses raisons, [crise cardiaque de Besnard, indigence des renseignements dont dispose le siège, et lenteur des communications], le Conseil d'administration a demandé à M. Fort, le plus ancien de ses collaborateurs, de représenter le Siège Central toutes les fois qu'il est nécessaire et de prendre en son nom les mesures que les circonstances imposent. Vous avez été avisé de cette décision comme tous vos collègues. Nous avons toutes raisons de croire que la décision du Siège Central avait été comprise et approuvée et que, peu à peu, nous allions reprendre les relations accoutumées d'avant-guerre. Il semble bien qu'il n'en est rien en ce qui concerne le lycée du Caire."*

⁴⁵. Archives Nationales, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre du 25 juillet 1945.

français qui m'avaient été confiés par la Mission laïque, sans souci de plaire ou de déplaire."⁴⁶

Au delà de la rivalité personnelle et de préséance institutionnelle qui pouvait opposer le proviseur du lycée du Caire à celui d'Alexandrie, ou d'hypothétiques sympathies vichysoises du premier, c'est toute la question de la relation entre la Mission laïque et la diplomatie française et du lien entre école et politique qui se trouvait posée. Le voyage de Marcel Fort à Alger lui avait peut-être permis, comme le suggère André-Marie Gossart, de réaliser des ambitions personnelles — il deviendra officiellement secrétaire général en titre de la Mission laïque à la mort d'Edmond Besnard après l'avoir été par intérim — ; il marquait surtout le terme d'une évolution très largement amorcée tout au long des années trente. La Mission laïque avait constamment recherché une proximité avec le Quai d'Orsay et les autorités consulaires et diplomatiques françaises en Égypte, au point de devenir l'instrument quasi-officiel d'une politique culturelle qu'elle avait elle-même contribué à élaborer. On pouvait néanmoins vivre avant-guerre dans la fiction d'une autonomie de l'association par rapport au pouvoir, le lien étroit qui existait alors entre la réflexion et l'action étant perçu comme un triomphe légitime de l'intelligence sur l'obscurantisme. Marcel Fort avait accordé au gouvernement provisoire d'Alger ce que les chefs d'établissements avaient refusé à une légation aux ordres de Vichy pour des raisons certes idéologiques, mais aussi institutionnelles et de tradition culturelle. La guerre avait emporté avec elle le temps de l'innocence, et la croyance en une culture universelle et désintéressée.

2. Le bon grain et l'ivraie

Les circonstances du déroulement de la guerre en Égypte n'avaient pas imposé aux responsables de l'enseignement français des choix aussi rapides ni aussi visibles et tranchés qu'au Levant. Toute la palette des attitudes et prises de position semble avoir été représentée, et l'évolution de la situation autorisa toutes les nuances et les revirements. Les règlements de comptes ne reposaient, semble-t-il, que sur des procès d'intentions d'autant plus délicats à instruire que ni l'épisode d'une légation française aux ordres de Vichy, ni la pratique même des

⁴⁶. *Ibid.*

directions d'établissements ne marquaient de rupture par rapport aux options prises par la diplomatie française depuis le début des années trente. Elles s'inscrivaient au contraire dans une parfaite continuité, et visaient un élargissement des clientèles des écoles françaises pour leur assurer une assise plus solide dans le pays, quitte à entériner des transformations des savoirs délivrés et un déclassement relatif de leurs anciens "protégés".

"Certains Orientaux à l'esprit dissolvant"⁴⁷

La prise en main en 1940 du service des Œuvres à Vichy et de la légation du Caire par des hommes acquis à la révolution nationale marqua un changement de ton et de vocabulaire, mais laissa totalement inchangée la ligne politique antérieure dans le domaine scolaire.

Investissement sur l'Égypte et retour aux sources

La nécessité d'ouvrir plus largement les écoles françaises aux "vrais Égyptiens" s'imposait désormais comme une évidence, qu'on y arrive par la voie d'un intérêt d'État bien compris, d'une exigence de justice sociale dans le partage des biens symboliques ou d'une hostilité viscérale à l'égard des tenants du "cosmopolitisme bourgeois". Dans l'atmosphère de recueillement et d'examen de conscience qui suivit la défaite, qu'alimentait sans doute un sentiment d'exil et d'impuissance, l'Égypte et "les purs Égyptiens" finirent par représenter pour certains l'image idéalisée d'une France éternelle, perdue parce qu'elle s'était laissée corrompre par les sirènes du libéralisme et des idéologies internationales⁴⁸.

⁴⁷. L'expression, qui pourrait paraître générique, était éminemment connotée dans le vocabulaire de l'époque, ne serait-ce que par l'emploi qu'en fit Louis Massignon dans une lettre à Vincent Monteil le 25 octobre 1938 à l'issue d'une conférence de Jacques Maritain : "*Le seul reproche que je ferai à sa conférence est qu'il aurait dû avoir le courage de souligner que sa femme était d'origine juive ; et puis il faut bien reconnaître l'action dissolvante de cet élément ethnique dans toutes les nations européennes; il y a là une mission mystérieuse qui n'est pas achevée et que l'on ne peut tout de même pas justifier quand on n'a pas de sang juif.*" (Cité par Christian DESTREMEAU et Jean MONCELON, *op. cit.*, p. 256)

⁴⁸. C'est peut-être en ce sens qu'il faut comprendre les propos de Louis Massignon rapportés par Vincent Monteil sur le monde arabe, vécu comme une véritable "patrie spirituelle". (Cf. Christian DESTREMAU et Jean MONCELON, MASSIGNON, *op. cit.*, p. 263 et suiv.). Il n'y avait là bien entendu aucune "trahison", mais la reconnaissance de l'autre comme un possible soi-même.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Ce véritable transfert imbriquait étroitement l'idéologie terrienne du pétainisme avec la réalité sociologique de la grande majorité des habitants de l'Égypte et la représentation dominante qui faisait de "l'Égyptien", à l'inverse de "l'oriental", quelqu'un d'enraciné dans un terroir et demeuré réservé à l'égard de la civilisation matérielle de l'Occident. Le représentant le plus "pur" de la "race" était "le fellah", auquel les ouvrages du père Ayrout commençaient à peine à rendre le pluriel et un visage humain⁴⁹. Refusant de les cantonner dans le rôle de "*sujets d'art pour les autres*", il soulignait, non sans une note de condescendance, que, "*sortis du milieu, ils donnent, dès la seconde génération de bons médecins, des ingénieurs capables, ou du moins des fonctionnaires, des commerçants qui valent ceux des autres pays.*"⁵⁰ Il y avait donc, dans "l'Égypte profonde" assez de ressources humaines pour alimenter les écoles françaises

Un long rapport de Frédéric Knobel, rédigé à Alexandrie le 20 février 1941 tentait de faire le point sur les écoles françaises de sa circonscription consulaire⁵¹. Toutes avaient perdu des élèves, et l'analyse qu'il en faisait était symptomatique de l'état d'esprit qui vient d'être évoqué. Le masque était en train de tomber, et l'attachement à "*la France d'avant juin 1940, alliée de la Grande Bretagne, démocratique, quelque peu anticléricale, économiquement libérale, accueillante aux étrangers, et laissant croître avec longanimité le maquis des sociétés secrètes*" ne faisait que travestir des intérêts personnels ou nationaux. La France n'entendait plus "*se sacrifier périodiquement et isolément sur l'autel des idéologies internationales.*" Remettant "*les personnes de race hébraïque*" et les francs-maçons à leur juste place, elle avait au contraire permis "*aux congrégations religieuses, grâce à un retour salutaire au droit commun, de former en France les sujets qui dans les missions lointaines, vont répandre les bienfaits de la langue et de la civilisation française ainsi que de l'idéal chrétien.*"

Ayant ainsi marqué son adhésion à la révolution nationale, Frédéric Knobel livrait un tableau profondément désenchanté du milieu qui gravitait autour des écoles françaises : "*L'opposition aux nouvelles méthodes que la*

⁴⁹. Après la thèse, deux ouvrages furent publiés en Égypte : *Fellahs*, Le Caire, Horus, 1942 et *Fellahs d'Égypte*, Le Caire, édition du Sphynx, 1952.

⁵⁰. *Mœurs et coutumes des fellahs*, cité par Jean-Jacques LUTHI, *Le français en Égypte, essai d'anthologie*, Beyrouth, 1981, p. 226-227.

⁵¹. ADQO, Série Guerre 1939-1945 Vichy, sous-série Afrique, volume 78, p. 71 à 125.

France a adoptées pour son relèvement national, prit les formes les plus diverses, et fut principalement alimentée par une certaine presse locale, plus ou moins achetée par des pays étrangers, des groupes ou des individus [...] C'est à la lumière de ces faits criants qu'il a été possible de faire la constatation attristante que ce "grand amour de la France" que clamaient certains étrangers, n'était en réalité qu'une attitude de circonstance envers une forme particulière qu'avait prise notre pays et qui correspondait à leurs désirs, attitude sujette à révision dès que cette apparence se modifierait ; ce prétendu amour était loin de ressembler à cet attachement profond, sincère, permanent, durable qu'ont voué à notre pays d'autres étrangers, des Égyptiens purs en particulier, et qui est mérité par son long passé de gloire, son rayonnement spirituel et intellectuel, sa civilisation fondée sur le culte de la famille, du travail bien fait et de la terre des aïeux. [...] L'atmosphère empoisonnée que j'ai essayé de décrire plus haut a malheureusement, comme il fallait s'y attendre, pénétré dans les établissements scolaires relevant de la France qui, on le sait sont fréquentés par les milieux les plus divers, à tel point que les écoles françaises d'ici revêtent toutes un caractère cosmopolite tant par la multiplicité des races que par la variété de religions.”⁵²

Même si le constat des pédagogues, au contact direct des élèves, était bien plus nuancé, l'état de décomposition avancé de la société trans-communautaire d'Alexandrie — dont témoigne, à sa manière, Youssef Chahine dans *Alexandrie, pourquoi ?* — apportait au diplomate la preuve qu'une voie erronée avait été suivie, et qu'il convenait à présent d'orienter davantage la politique scolaire vers "les Égyptiens purs".

Des "Égyptiens purs" aux "purs Égyptiens", le pas était vite franchi, et l'on ne s'embarrassait guère à Vichy de telles subtilités. Une note rédigée dès le 15 septembre 1940 à l'intention de M. Lagarde — qui avait semble-t-il conservé la sous-direction d'Afrique-Levant — tentait de dresser le bilan des œuvres françaises en Égypte après l'abolition des capitulations⁵³. Elles étaient nombreuses et jugées "de haut niveau". Les pièces maîtresses de l'édifice étaient citées dans un ordre qui n'était plus tout à fait celui de Montreux : en tête venait le collège Saint-Marc et celui de Khoronfish, puis les lycées de la Mission Laïque

⁵². *Ibid.*, p. 82.

⁵³. ADQO, Série Guerre 1939-1945 Vichy, sous-série Afrique, volume 78.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

du Caire, d'Héliopolis et d'Alexandrie, le collège de la Sainte-Famille, et le collège Saint-Louis des Frères des Missions Africaines de Tanta ; étaient enfin cités "*les établissements de nombreuses congrégations féminines*". Ni les écoles patriarcales, ni celle de l'Alliance israélite universelle, et encore moins celles des communautés israélites du Caire et d'Alexandrie — elles ne figuraient déjà pas sur les listes de Montreux — n'étaient mentionnées⁵⁴.

L'incitation à évoluer était pressante pour les établissements. Malgré les conseils donnés depuis plusieurs années devant "*des réformes de caractère nationaliste turc et grec*", les examens demeuraient "*véritablement des sessions d'examens français transportées sur le sol égyptien.*" L'analyse des raisons de la lenteur de l'évolution différait sensiblement de toutes celles qui avaient été développées dans les années trente. Ce n'était plus "les excès des congrégations" en matière de conversion ou d'utilisation des franchises douanières qui alimentaient le nationalisme égyptien, mais la responsabilité politique des concessions faites à Montreux, qui l'avaient cautionné. La persistance chez les religieux de "l'esprit des capitulations, en retard de plusieurs siècles" n'était plus en cause : ils ne faisaient que répondre à la demande d'une clientèle étrangère à l'Égypte qui n'y avait que trop imposé ses vues : "*Étant donné le nouvel état d'esprit égyptien, développé encore par les accords de Montreux, il est de toute évidence que pour subsister, nos établissements ne doivent pas paraître en sol égyptien des éléments étrangers groupant principalement des juifs, des grecs, et, d'une façon générale, des non-égyptiens, en les tenant à l'écart de la vie et du passé égyptiens et de la langue officielle égyptienne [...] Il serait prudent de devancer le moment où la campagne deviendra violente, et elle le sera d'autant plus que la guerre coupera l'Égypte des courants normaux qui la relie à l'Europe. C'est ainsi que nos œuvres pourront éviter les impôts exorbitants, les professeurs nationaux imposés par le Ministère local, les inspections tracassières et les programmes remaniés d'office.*"⁵⁵

⁵⁴. L'IFAO et l'École française de Droit ne figuraient pas non plus dans la liste, très vraisemblablement parce qu'ils ne dépendaient pas directement de la subvention du service des Œuvres et relevaient de postes budgétaires spécifiques. Les lycées de la Mission laïque aussi, mais l'habitude était prise depuis longtemps dans les consulats de faire figurer les rapports les concernant avec ceux de toutes les œuvres françaises.

⁵⁵. Lettre citée du 15 septembre 1940.

Cette relecture de l'histoire récente n'impliquait aucune différence de fond quant aux mesures proposées. Cela faisait assez longtemps que les écoles étaient incitées à assurer la préparation des examens égyptiens, à faire à l'arabe une place plus large dans l'enseignement, soit en l'étendant à toutes les classes, soit en créant des "sections spéciales" et à développer l'enseignement de l'histoire et géographie locales de l'Égypte ancienne et du Proche Orient islamique en éditant sur place des manuels scolaires. Les moyens proposés n'avaient pas beaucoup plus d'originalité. La conclusion du rapport ne faisait que reprendre la longue litanie des demandes annuelles de subventions, égrenée depuis le début des années vingt : *"Cette adaptation, pour être complète, serait évidemment coûteuse, et la subvention du Département devrait être maintenue et même augmentée."*⁵⁶ Seule une nuance pouvait laisser croire à une inflexion de la politique scolaire de Vichy par rapport à celle conduite dans la décennie précédente : *"Pour éviter un accroissement excessif des dépenses, il n'y aurait aucun inconvénient à procéder à une révision de la poussière de subventions attribuées traditionnellement à des petites écoles, d'un rendement souvent insuffisant et d'un enseignement médiocre."*⁵⁷ Il n'était pas besoin d'être grand clerc pour deviner quels établissements pouvait relever de cette dernière catégorie ; mais en Égypte, dans le personnel diplomatique et parmi les plus plus fidèles partisans du Maréchal, personne n'était disposé à assumer une décision purement idéologique exprimée ainsi à mot couvert, qui aurait anéanti des décennies de propagande française.

Une contradiction assumée

Peu suspect de sympathie à l'égard du général de Gaulle et encore moins à l'égard des juifs, Frédéric Knobel défendit avec force, dans la dernière demande de subventions que la légation envoya en France, le maintien d'un financement des écoles de la communauté israélite d'Alexandrie : *"De toute façon, quels que soient les mobiles qui font agir certains parents d'élèves israélites, je crois qu'il est nécessaire de subventionner ces établissements qui sont des centres d'influence français fréquentés, il est vrai par une majorité de juifs (2315) mais aussi par des musulmans (114), des orthodoxes (32) et 7 catholiques [...] Que des*

⁵⁶. *Ibid.*

⁵⁷. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*israélites retirent leurs enfants d'écoles où l'enseignement est donné en français, que des chefs d'institution songent à "réadapter" leurs programmes en fonction du nouvel état des choses, libre à eux de le faire. Il me semble, cependant, que nous ne devons pas, sur ce chapitre, devancer les faits et prêter le flanc à la critique en cessant d'accorder notre aide à des écoles qui peuvent servir nos intérêts politiques en diffusant notre langue parmi les populations du Proche-Orient. Il nous sera toujours possible de réviser notre attitude selon l'allure que prendront les événements. Notre langue a souvent été, pour certains orientaux à l'esprit dissolvant, le moyen par lequel ils ont malheureusement appris nos divisions intérieures dans une presse exportée qui se souciait fort peu du bon renom de notre pays ; c'est aussi en se servant de notre langue que les mêmes gens se sont quelquefois livrés oralement ou par écrit à des critiques méchantes au sujet de la France. Néanmoins, c'est par sa langue encore que notre pays fera mieux connaître aux étrangers les solutions vraiment françaises des problèmes qui se posent aujourd'hui au monde entier. Aussi ne faut-il pas perdre une occasion de développer chez ces étrangers, même agités de ressentiment envers nous, l'élément capital de compréhension mutuelle que constitue notre langue nationale."*⁵⁸

La dialectique était subtile, et la contradiction assumée au nom des intérêts supérieurs de la France. Même si cela était souhaité en haut lieu, aucune autorité consulaire n'était en mesure d'imposer aux écoles une limitation de leur fréquentation par des élèves israélites. Il en allait tout simplement de la pérennité des œuvres françaises à Alexandrie : *"En examinant le tableau statistique, il est facile de voir que 3449 élèves juifs fréquentent les écoles françaises d'Alexandrie et de la circonscription, sur un total de 11860, soit près du tiers [...] La France n'aura pas à regretter, je l'espère, son geste de générosité."*⁵⁹

L'autre danger qui justifiait cette prise de position était l'extension de l'influence anglaise dans la ville. *"Des établissements récemment créés (écoles anglaises de filles par exemple) ont absorbé une partie de nos élèves en leur offrant la perspective d'une éducation de luxe ; des étrangers qui n'approuvent*

⁵⁸. ADQO, Série Guerre 1939-1945 Vichy, sous-série Afrique, volume 78, p. 124, rapport et demande de subventions du 20 février 1941.

⁵⁹. *Ibid.*, p. 86.

pas notre politique actuelle y ont envoyé leurs enfants ; d'autres concevant des doutes sur la valeur utilitaire de nos diplômés dans un monde où la France serait diminuée politiquement, ont jugé préférable de faire rechercher à leurs enfants la possession d'une "matriculation". Les œuvres anglaises font d'ailleurs de grands efforts pour provoquer ce déplacement d'influence : création à Alexandrie d'un British Evening Institute, sorte d'Université libre où sont organisés des cours d'anglais pour tous les degrés avec préparation à la Matriculation ; création de nombreuses bourses au Victoria College ; British Schools for boys and girls, destinées à recruter des élèves dans les milieux égyptiens. Les livres anglais, abondants, à bon marché, exposés à la bonne place dans les vitrines des librairies, connaissent une vogue qui était seule réservée, naguère, aux publications françaises.”⁶⁰

L'opposition sous-jacente entre la recherche du luxe et la pureté d'une foi en la France malgré l'adversité accompagnait un renversement capital des représentations de l'islam et du monde copte-orthodoxe pour beaucoup de catholiques français. Le nationalisme égyptien était peut-être musulman, orthodoxe et pouvait parfois paraître xénophobe ; il témoignait néanmoins d'une capacité de mobilisation et d'adhésion que le monde catholique français avait perdue. Il y avait là en quelque sorte des leçons de spiritualité à prendre. Les "Orientaux à l'esprit dissolvant" ne répondaient plus à l'image de l'Orient qu'on pouvait se faire dans la France d'avant-guerre. Convertis aux valeurs matérielles de l'Occident, ils n'incarnaient plus le primat du spirituel sur le temporel qui était censé les caractériser. Heureusement, le mythe oriental pouvait encore s'incarner dans les "Égyptiens purs", qui avaient conservé, et pour cause, la foi du charbonnier.

Égyptianisation et extension des clientèles

Le mythe entretenu par les agents de Vichy de la trahison des écoles françaises par les Orientaux reposait sur des évolutions antérieures à la Seconde guerre mondiale. Mais d'une part, celles-ci étaient relativement marginales, et d'autre part, la guerre eut tendance à les inverser, ramenant vers les écoles françaises des familles de minoritaires dont le français était la langue maternelle,

⁶⁰. *Ibid.*, p. 87.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

et qui se sentaient assez “égyptiennes” pour estimer compromettante une fréquentation des écoles britanniques. Ces dernières ne désiraient d’ailleurs pas forcément les accueillir en trop grand nombre. Elles avaient connu un certain développement dans la deuxième moitié des années trente, mais suscitaient une adhésion encore réservée de la part des musulmans et des coptes⁶¹.

La *Statistique scolaire* montre qu’une certaine désaffection des familles israélites pour les écoles françaises avait commencé à se faire sentir avant la guerre, alors que s’affirmait parallèlement le succès des écoles britanniques⁶². Ce mouvement, limité en nombre, mais qui touchait sans doute beaucoup de familles de notables, fut ralenti pendant la guerre, en particulier pour les garçons : à l’issue du conflit, ce sont les filles israélites qui étaient plus nombreuses qu’eux dans les écoles anglaises⁶³. Parallèlement, les juifs d’Égypte s’orientaient à nouveau très massivement vers les écoles françaises, religieuses, mais surtout laïques. Remontées à 4 757 élèves israélites en 1945-46, elles ne retrouvèrent pourtant jamais le niveau des 5 000 élèves qu’elles avaient atteint en 1927-28. L’émigration vers la Palestine qui devint très forte parmi les non-titulaires de la nationalité égyptienne à partir de l’été 1942 avait commencé, à cette date, à faire sentir ses effets. La guerre de 1948 ne fit qu’amplifier un mouvement de départ désormais irréversible.

Les catégories de la *Statistique scolaire* sont trop imprécises pour qu’on puisse être aussi affirmatif en ce qui concerne d’autres communautés. La confusion entre les catholiques latins et orientaux empêche de distinguer ce qui relève de la répression exercée sur la colonie italienne et son départ à l’issue du

⁶¹. La *Statistique scolaire* montre que le *sex-ratio* des musulmans et des coptes était encore, en 1939-1940, très largement à l’avantage des filles dans les écoles britanniques (45% de garçons pour chacun des deux groupes), alors qu’il était à 56% en faveur des garçons pour les israélites. Par ailleurs, dans un rapport du 9 octobre 1940, le ministre de France en Égypte, M. Pozzi se félicite de l’absence d’empressement des musulmans pour les écoles britanniques constaté à la rentrée.

⁶². Cf. Annexe 2, document 10 et Chapitre 6, note n° 59. Passant de 410 élèves en 1933-34 à 1 217 en 1939-40 et à 1 863 en 1945-1946, l’effectif israélite dans les établissements britanniques était multiplié par 4,5 entre 1933 et 1945, alors que l’effectif total des écoles était multiplié par 2,3.

⁶³. Les *sex-ratio* s’étaient inversés en 1945-1946, pour passer à 46% de garçons pour les israélites, et à 58% pour les musulmans.

conflit de choix de scolarisation effectués par des catholiques de nationalité égyptienne. Il en va de même pour les coptes. La “désaffection” apparente et massive des coptes pour les écoles françaises au cours de la guerre⁶⁴ correspond peut-être tout simplement au basculement vers la catégorie “écoles égyptiennes” des établissements de l’association du père Ayrout. Des observations plus fines, mais ponctuelles au collège Saint-Marc et au collège de la Sainte-Famille montrent que l’attitude des juifs n’avait rien d’original par rapport à d’autres minoritaires, et en particulier les levantins.

Dans les deux établissements, les années de guerre marquent une inflexion très nette de la courbe des effectifs et le début de près de deux décennies de croissance⁶⁵. Au collège Saint-Marc, face à l’érosion de la colonie hellène amorcée dès le milieu des années vingt, et à l’indigence des autres colonies européennes, c’est l’égyptianité qui s’affirme⁶⁶. Au collège de la Sainte-Famille, le phénomène est à la fois plus ancien et plus massif : dès le début des années trente, la proportion d’élèves de nationalité égyptienne avoisinait et dépassait même les 80%⁶⁷. Mais le plafonnement des effectifs musulmans et coptes-orthodoxes jusqu’en 1945 dans les deux établissements⁶⁸ montre que cette affirmation de l’égyptianité était essentiellement liée à un mouvement de naturalisation des “sujets locaux”. Elle se doublait en outre d’une recherche de plus en plus marquée des diplômes égyptiens au détriment du baccalauréat français⁶⁹. Le choix de la filière égyptienne ou de la filière française au collège de la Sainte-Famille était très variable selon la nationalité et à la communauté d’origine⁷⁰ ; il témoigne, une fois de plus, de l’adhésion sélective des communautés présentes en Égypte au “modèle français”, dans un ordre et à des degrés que l’on pouvait pressentir. Il reste que la conférence de Montreux et le début de la guerre déterminèrent une attitude commune à tous ceux qui

⁶⁴. Cf. Annexe 2, document 10.

⁶⁵. Cf. Annexes 5, document 1 et Annexe 6, document 1.

⁶⁶. Cf. Annexe 5, document 3.

⁶⁷. Frans BERKEMEIJER, s.j., “Facteurs socio-économiques dans le choix des parents pour l’un ou l’autre des deux cycles, français ou égyptien, dans une école de langues au Caire”, in *Dimensions sociales de l’enseignement en Égypte*, Le Caire, CEDEJ, 1980, p. 51.

⁶⁸. Cf. Annexe 5, document 5 et Annexe 6, document 3

⁶⁹. Cf. Annexe 5, document 4 et Annexe 6, document 6.

⁷⁰. Cf. Annexe 6, document 7.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

envisageaient leur avenir en Égypte, qu'ils soient israélites, levantins, musulmans, coptes ou même latins : ils marquèrent pour tous un très net recul de la préparation au baccalauréat français.

La cotation des écoles françaises ne cessa donc de se renforcer tout au long de la guerre, et ce succès n'avait rien de contradictoire avec l'option pour un enracinement durable en Égypte ni avec la politique d'incitation à l'égyptianisation des Orientaux conduite par la légation française depuis le début des années trente. Il semblait même en être la consécration, d'autant que l'intérêt des classes dirigeantes musulmanes pour les établissements français commençait à s'affirmer en dehors du Palais. D'un point de vue quantitatif, le mouvement de départ des garçons musulmans enregistré dans les années trente avait non seulement cessé, mais s'était inversé ; et le succès des écoles françaises auprès des familles pour leurs filles ne faisait que se confirmer⁷¹. Mais c'est surtout dans la "qualité" de leurs clients que les directeurs des écoles trouvaient des motifs de satisfaction. Au lycée d'Héliopolis, dès la rentrée 1940, le départ d'israélites pour *l'English school* fut rapporté comme une heureuse nouvelle par le ministre de France en Égypte, M. Pozzi : *"Là aussi, l'élément juif a été remplacé par de nouveaux élèves égyptiens de religion musulmane. Il est intéressant, du point de vue de notre influence future sur l'élite intellectuelle dirigeante de l'Égypte, de constater que nos lycées, soit du Caire, soit d'Héliopolis, sont ainsi favorisés par un afflux nouveau et important de jeunes égyptiens musulmans appartenant aux meilleures familles du pays. Tandis que les fils du Ministre de l'Instruction Publique lui-même, par exemple, terminent leurs études chez M. Gossart, M. de Comnène compte parmi ses élèves les garçons et les filles de beaucoup de princes et de pachas, de l'ancien Régent, des plus hauts fonctionnaires du Palais, les petits enfants du Président de la Chambre etc."*⁷² Les départs de l'été 1942 pour la Palestine accentuèrent le mouvement, et c'est au nom d'amitiés égyptiennes conquises ou retrouvées qu'André-Marie Gossart plaida sa cause auprès d'Edmond Besnard en 1945 : *Et puisque l'on parle de sympathies égyptiennes, que*

⁷¹. Cf. Annexe 2, document 10.

⁷². ADQO, Série Guerre 1939-1945 Vichy, sous-série Afrique, volume 78, Rapport de J. Pozzi, Ministre de France en Égypte à Paul Baudouin, Ministre secrétaire d'État aux affaires étrangères, daté du 9 octobre 1940

l'on consulte Sanhoury bey, ministre de l'IP, qui ne m'a jamais refusé de présider nos manifestations, Haykal pacha, président du Sénat, dont nous élevons les sept enfants, Mahmoud bey Khalil à qui j'ai fait oublier d'anciennes rancunes, Mansour Fahmy pacha, qui avant d'être nommé à Alexandrie, assistait toujours à nos réunions du Comité local, Aly Ibrahim pacha, recteur de l'Université Fouad I, nos amis les Wissa Wassef, Taha Hussein, qui il y a huit jours, m'assurait de toute son estime et de son amitié.”⁷³

Ce regain de faveur de l'enseignement français auprès des élites politiques et intellectuelles égyptiennes ne peut être uniquement interprété comme le résultat du départ des enfants de notables juifs, qui auraient en quelque sorte déverrouillé l'accès des établissements français aux musulmans. Il est vrai que la Mission laïque n'était exempte ni de l'idéologie terrienne, ni de formes diffuses d'antisémitisme, mais rien ne peut laisser supposer qu'une politique consciente — ou assumée comme telle — d'incitation au départ ait pu s'exercer à l'encontre de leurs élèves israélites. Bien au contraire, l'idéologie trans-communautaire, associée à la notion d'équilibre et de “juste milieu” conservait toute sa force, au point d'imprégner même le discours des écoles religieuses. Le simple examen des statistiques montre que l'attrait des écoles françaises fut, durant la guerre, partagé par les musulmans et les juifs, même si cela n'allait pas, au quotidien, sans une certaine rivalité.

D'un point de vue politique, cette forme d'adhésion que pouvait représenter la scolarisation des enfants dans un établissement français s'adressait à une France marquée et affaiblie par la défaite. Elle pouvait ainsi apparaître moins compromettante aux yeux du nationalisme égyptien que la fréquentation d'un établissement britannique : une affiliation d'ordre spirituel à la culture d'une nation dont l'État était à reconstruire n'était pas une trahison. Et cela d'autant moins que l'évolution des établissements vers l'étude de l'arabe pouvait apporter une caution nationale inattaquable. L'itinéraire linguistique et scolaire d'une famille de grands serviteurs de l'État “de Muhammad 'Ali à Mubarak” illustre bien cette évolution. Il montre qu'à l'intérieur de la même fratrie, les enfants nés avant 1941 firent leurs études dans les écoles gouvernementales, alors qu'après

⁷³. Archives Nationales, dépôt de la Mission laïque française, AJ 60/36, lettre du 24 juillet 1945.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

cette date, ils furent scolarisés au lycée français du Caire ou au lycée franco-égyptien⁷⁴.

Mais le véritable moteur du changement résidait sans doute dans une évolution interne de l'enseignement égyptien, qui n'avait que peu de choses à voir avec les qualités intrinsèques des établissements français ou britanniques. Lorsque Mustafa Nahas revint au pouvoir en 1942, c'est une fois encore sur le terrain scolaire qu'il tenta d'assurer une légitimité entachée par la manière dont les Anglais avaient imposé son retour au roi. Dès l'année suivante, une loi rendit l'enseignement primaire gratuit, et des dispositions rendirent l'enseignement secondaire du ministère de l'Instruction publique plus accessibles aux revenus modestes. La gratuité était accordée de plein droit aux élèves qui avaient obtenu 65% aux examens du certificat d'études primaire, et la semi-gratuité à ceux qui y avaient obtenu 60%⁷⁵. L'application rapide de la loi⁷⁶, accompagnée d'une croissance spectaculaire des effectifs⁷⁷ entraîna une forte dépréciation de l'enseignement égyptien par rapport aux écoles étrangères qui, par la force des choses, demeuraient très largement payantes, avec des tarifs assez élevés lorsqu'elles n'étaient pas subventionnées. Parce qu'ils permettaient d'éviter la promiscuité sur les bancs de l'école avec des classes plus populaires, les établissements français firent ainsi l'objet d'une demande sociale de distinction qui capitalisait les acquis d'une promotion sociale réalisée par l'école dans la première moitié du siècle et permettait de reconstituer un enseignement "d'élite". Cette caractéristique résidait moins dans la valeur de l'enseignement lui-même que dans la barrière d'accès mise en place autour de lui.

Un repli sur la tête de réseau

Le développement de la gratuité scolaire, qui touchait déjà 70% des écoles dépendant du ministère de l'Instruction publique en 1937-1938, en dehors de l'effet indirect qu'il pouvait avoir, avait pour conséquence directe une

⁷⁴. Frédéric ABECASSIS, Iman AL-SAÏD, Amani FOUAD et Abir MAMDOUH, "Histoires de familles...", *op. cit.*, p. 92.

⁷⁵. Me Gabriel CAMEL-TOUEG, Avocat à la Cour, "La politique de l'Enseignement Libre", in *Annuaire catholique d'Égypte*, Le Caire, 1946, p. 321.

⁷⁶. Cf. Annexe 2, document 14.

⁷⁷. Cf. Annexe 2, document 1.

concurrence plus rude faite aux établissements français. Il rendait encore plus criant le manque de moyens dont disposaient les institutions religieuses pour assurer la pérennité de leurs écoles gratuites. Le constat, fait à la légation en mars 1941, était très pessimiste : *“Les écoles payantes, autrefois prospères, pouvaient, grâce à leurs bénéfices, assurer l’entretien des écoles gratuites qui leur étaient annexées, mais maintenant beaucoup d’entre elles se trouvent dans une situation financière précaire et ont grand peine à subvenir à leurs propres besoins. Il en résulte que de nombreuses écoles gratuites françaises ont dû diminuer leurs classes et, quelques fois, comme celles des Frères à Tahta et à Choubrah, fermer complètement.”*⁷⁸

Sauvegarder la dimension religieuse de la mission

La vitalité de quelques institutions prestigieuses, à la réputation bien ancrée et aux bâtiments somptueux ne doit pas faire illusion. En 1946, le collège Saint-Marc avait retrouvé ses effectifs de 1931, mais le nombre total d’élèves scolarisés chez les Frères avait globalement diminué, et leur activité s’était repliée sur trois centres : Alexandrie, Le Caire, et Port Saïd⁷⁹. Aux difficultés financières s’ajoutait aussi le manque de personnel religieux, qui imposait une concentration des moyens et l’embauche d’enseignants laïcs qu’il fallait rémunérer. Les institutions étaient bien conscientes du dilemme : en 1948, le frère visiteur, responsable de l’ensemble des établissements d’Égypte, faisait état de la difficulté de développer davantage la gratuité de l’enseignement pour les catholiques, faute de moyens et de subventions. Il se refusait néanmoins à lésiner sur le salaire des professeurs, pour maintenir un niveau de recrutement correct.

Si les contraintes du marché rendaient presque obligatoire la recherche des subventions d’État, le souci fut constant, parmi les responsables de l’enseignement religieux, d’éviter que les écoles gratuites passent sous contrôle gouvernemental. Dans la mesure où elles y voyaient le principal terrain de leur apostolat, en particulier auprès des coptes, elles ne pouvaient se résoudre à les voir bénéficier de la gratuité conçue et mise en place par le ministère de

⁷⁸. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement public en Egypte, 1907-1941, rapport de M. Pozzi à M. Baudouin daté du 15 mars 1941.

⁷⁹. ACSM, dossier 101.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

l'Instruction publique : *“Celle-ci n'est accordée qu'aux établissements d'enseignement primaire, les écoles secondaires ne pouvant obtenir que des “subventions”. Dans le régime de la gratuité, les élèves sont admis à l'école sans aucune rétribution, car le Gouvernement prend en principe à sa charge tous les frais depuis la nourriture et les fournitures scolaires des élèves, jusqu'au traitement des professeurs et les frais administratifs. Mais, en retour, l'État impose des conditions draconiennes : le recrutement des élèves et celui du corps enseignant, les méthodes d'enseignement, l'administration, la discipline relèvent exclusivement de son contrôle. Les écoles “libres” qui acceptent la “gratuité gouvernementale” n'ont donc plus rien de libre.”*⁸⁰

C'est une telle crainte qui avait présidé à la création de l'Association Catholique pour les Écoles Élémentaires d'Égypte. Mais le problème restait entier pour les écoles primaires, plus coûteuses à entretenir, et même pour les écoles secondaires où le régime de la subvention ne laissait subsister qu'une *“liberté mitigée.”*⁸¹ Quelques expériences malheureuses en Haute-Égypte servirent d'avertissement. A Mellaoui, un établissement tenu par la Compagnie de Jésus préparait avant-guerre au certificat d'études secondaires égyptien. Son responsable, prêtre de la paroisse, en fit une école subventionnée en 1946. Le changement dans le recrutement des élèves et des enseignants y fut tel que les jésuites décidèrent de l'abandonner, et qu'elle devint une école primaire.

Sauvegarder la francophonie

Pour la légation, la question de pouvoir maintenir un enseignement gratuit spécifique aux chrétiens était moins essentielle que celle de garantir la pérennité d'un enseignement du français. Pendant la guerre, l'Alliance française avait été contrainte de resserrer ses activités au détriment des subventions aux professeurs de français des écoles secondaires coptes de Haute-Égypte, au profit des seuls cours du soir au Caire, dans la zone du Canal et dans le Sa'ïd. Cette réorganisation des moyens permit de vérifier le principe d'économie selon lequel une clientèle orientale, une fois fidélisée, pouvait assumer elle-même la charge

⁸⁰. Me Gabriel CAMEL-TOUEG, Avocat à la Cour, "La politique de l'Enseignement Libre", in *Annuaire catholique d'Égypte*, Le Caire, 1946, p. 321-322.

⁸¹. *Ibid.*, p. 322.

des cours de français : “*Ce que nous pensions est d'ailleurs arrivé. Les écoles secondaires coptes qui avaient nos professeurs ont fait l'effort matériel nécessaire pour les garder.*”⁸² L'entretien des cours du soir permettait un investissement de faible coût dans des milieux exclus des écoles françaises, qui ménageait l'avenir.

Au lendemain de la guerre, c'est la Mission laïque qui fut chargée de maintenir dans la mouvance française des écoles abandonnées par les religieux ou d'autres institutions françaises. Dès 1944, M. Fort négocia la cession à la Mission laïque du lycée de Port-Saïd, qui relevait auparavant d'une association étroitement liée à la Compagnie du Canal. Le départ de nombreuses familles françaises et l'embauche d'un tiers d'employés égyptiens imposaient une évolution vers des solutions plus “franco-égyptiennes”, pour lesquelles la Mission laïque pouvait se prévaloir d'un certain savoir-faire. Elle était également susceptible d'engager une action plus orientée vers la ville et moins directement rattachée à la Compagnie du Canal. A la rentrée 1945, l'association ouvrit un collège de jeunes filles à Zamalek, sur le modèle du lycée franco-égyptien d'Héliopolis. Cette “*École d'un quartier de luxe*” était dirigée par “*une agrégée très distinguée, Mme Colombe.*”⁸³ Zaki el Orabi Pacha, ancien ministre de l'Instruction Publique et ancien président du Sénat, accepta d'en présider la distribution des prix. Dans le même temps, M. de Comnène négociait la cession à la Mission laïque du lycée de Mansoura par les frères des Écoles chrétiennes. Avec le soutien du ministre de France en Égypte, de son attaché culturel, M. Arnaldez, et celui du ministère de l'Instruction Publique dirigé par le juriste ‘Abd-er-Ræzeq Al-Sanhoury, il en fit immédiatement, comme le collège de Zamalek, une “annexe” du lycée franco-égyptien d'Héliopolis.

La Mission laïque sortit ainsi de la guerre paradoxalement renforcée. A l'Assemblée générale parisienne du 9 mai 1946, le trésorier put afficher un excédent des recettes sur les dépenses de plus d'un million de Francs, tandis qu'en Égypte, M. Fort dressait un bilan encourageant : “*La Mission Laïque a tenu*

⁸². ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°163, dossier Enseignement public, Alliance Française, procès-verbal de la réunion du comité de l'Alliance française sous la présidence de M. Pozzi, Le Caire, 23 janvier 1941.

⁸³. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1948, p. 12.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

bon pendant la tourmente ; elle est prête à poursuivre son œuvre avec une ardeur nouvelle, mais il faudra qu'elle s'attache à rétablir dans sa pureté la mystique de la Mission laïque."⁸⁴ Montrant l'exemple, le lycée d'Alexandrie s'engageait résolument dans la voie d'un enseignement plus technique. A l'évidence, celui-ci était conçu à destination d'un nouveau public, et demeurait, en Égypte comme en France, "le sous-produit" d'un enseignement général. Marcel Fort y avait organisé de nouvelles filières : à côté de l'école d'agriculture, pour laquelle il était prévu d'acheter un nouveau terrain annexé au premier, avaient fonctionné pendant la guerre une section de "sous-ingénieurs" mécaniciens, et de "sous-ingénieurs" de chimie générale, ainsi qu'un "centre d'études économiques et sociales dont le programme répond aux besoins du pays."⁸⁵ Les dissensions de l'après-guerre en étaient presque oubliées. En fin de séance, après élection du Conseil d'administration, quelqu'un réclama la parole pour demander si l'on avait procédé, dans le personnel d'Égypte, à une épuration qu'il estimait nécessaire. M. Besnard répliqua que tout le monde, à sa connaissance, avait été irréprochable, et qu'il attendait des accusations précises contre un professeur pour que le Conseil d'administration puisse examiner la plainte avec impartialité, et prendre au besoin les sanctions nécessaires.

La Mission laïque continuait de bénéficier de solides soutiens au gouvernement français. Le ministre de l'Éducation nationale, M. Nægelen inaugura l'année suivante (29 mai 1947) sa quarantième assemblée générale. Il concluait son discours par des propos prometteurs : "*Je crois que la Mission laïque française est, permettez-moi l'expression, une de nos armes les plus sûres et les plus efficaces pour maintenir dans le monde la grandeur française, et je ferai mon possible pour vous y aider.*"⁸⁶ Marcel Fort, devenu secrétaire général adjoint, fit un rapport particulièrement élogieux de l'activité conduite en Égypte, qui s'imposait comme le principal terrain d'activité de l'association et le modèle d'une action à étendre ailleurs dans le monde⁸⁷. "*Nos établissements sont aussi*

⁸⁴. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1946, p. 12.

⁸⁵. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1946, p. 12.

⁸⁶. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, p. 18.

⁸⁷. Outre l'Égypte, la Mission laïque tenait un centre culturel à Jérusalem, et des lycées au Liban, en Syrie, en Iran et en Grèce. Elle ouvrit le 15 mars 1948 le lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba.

des foyers de culture. Le travail scolaire ne constitue qu'une partie de leur tâche. C'est chez eux que se font les manifestations intellectuelles et artistiques : conférences, concerts, représentations théâtrales, séances cinématographiques, expositions, et l'année a été riche à ce point de vue, presque trop riche. Nous sommes heureux de prêter nos salles, nos installations, à des manifestations égyptiennes."⁸⁸

A Port-Saïd, la Compagnie Universelle du Canal de Suez avait mis à la disposition du Lycée français un beau terrain de sport. Mais ce sont les trois "grands établissements" qui demeuraient la vitrine de la Mission laïque française en Égypte. Le lycée franco-égyptien d'Héliopolis avait atteint 827 élèves, en grande partie égyptiens. De nouveaux bâtiments en voie d'achèvement devaient abriter deux "internats modèles". Le lycée français du Caire, avec plus de 2 000 élèves, était un "centre intellectuel et artistique très fréquenté". Les cours supérieurs et les cours du soir avaient toujours beaucoup de succès, et les résultats aux examens en France étaient très satisfaisants. Le lycée d'Alexandrie, avec son internat réorganisé, avait atteint 1 780 élèves. L'école d'agriculture, dotée d'un sous-directeur, publiait à présent une revue mensuelle. Plusieurs de ses anciens élèves avaient été admis à l'école supérieure d'agriculture tropicale de Paris. Au lycée même, les cours supérieurs continuaient, en lettres, mathématiques générales, chimie générale, études économiques et droit.

La seule ombre au tableau venait des finances. Les augmentations de salaires décidées par la Direction générale des relations culturelles (DGRC) pour les professeurs détachés devenaient une charge importante. "*Un emprunt, préparé en accord avec elle, va vous être sommé, qui nous permettra de liquider les dettes de nos établissements, et de leur donner une situation saine à partir de 1947.*"⁸⁹ Les nouveaux projets foisonnaient pourtant, et rien ne semblait pouvoir les arrêter. En 1948, M. de Comnène fut contacté par le directeur général des sucreries d'Égypte. Il était question d'ouvrir à Nag-Hamadi un collège franco-égyptien qui préparerait aux deux baccalauréats. "*Le local sera fourni, les dépenses de fonctionnement seraient assurées par la Société qui nous demande seulement de patronner le nouveau collège, de nommer les professeurs et d'en*

⁸⁸. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1947, p.5.

⁸⁹. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1947, p. 8.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

contrôler l'enseignement. La Mission laïque accueillera avec plaisir les propositions qui lui seront faites."⁹⁰ La construction d'une ligne de chemin de fer électrifiée vers la banlieue Sud du Caire et une offre de la Delta Land avaient conduit à envisager, avant-guerre, la construction d'un nouvel établissement à Ma'adi. Un conseil d'administration, réuni à Paris en septembre 1940, avait même donné un accord de principe. Ce projet d'André-Marie Gossart, qui mettait le lycée de Bab-el-Louq à moins d'une demi-heure de son annexe dans un quartier très verdoyant et en plein essor revint à l'ordre du jour en 1947. L'Assemblée générale adopta la proposition du Conseil d'administration d'acheter à la Delta Land un terrain de 20 000 m² situé à Maadi pour y construire une école, avec des terrains de sport qui pourraient servir au lycée français et au collège de Daher. Il s'agissait en fait de rééditer l'expérience du lycée d'Héliopolis, en y associant plus étroitement les établissements du centre-ville. Comme à Héliopolis, le terrain était pratiquement offert, seuls les frais de construction de l'école étaient à la charge de l'association.

Le ministère des Finances refusa de cautionner un tel surendettement de la Mission laïque. Mais en Égypte, un donateur anonyme offrit à André-Marie Gossart un chèque de 25 000 Livres égyptiennes accompagné d'une lettre au Président Herriot qui l'enjoignait d'accepter ce don : *"Très attachés à la Mission laïque, encore plus attachés à la France, nous avons ressenti comme une déception personnelle, qui nous atteignait dans nos sentiments les plus chers, l'échec d'un projet si utile, si chargé de promesses d'avenir, et qu'entravait seulement une question d'argent. Puisque le terrain était un don fait à la Mission, il nous a semblé aussitôt que nous devons parfaire ce don en lui offrant l'argent nécessaire pour en faire immédiatement le noble et bienfaisant usage que nous sommes certains qu'elle saura en faire. Et nous ne voudrions pas que personne d'autre que nous, nous remplaçât dans l'acquittement de ce que nous considérons comme une dette du cœur et de l'esprit, puisque ma femme doit à la Mission sa formation."*⁹¹ L'Assemblée générale de juin 1948 adopta à l'unanimité deux résolutions, la première autorisant l'acceptation du don de 25 000 LE pour le lycée de Ma'adi et le début de la construction ; la seconde avalisait l'achat d'un

⁹⁰. AMLF, Bulletin de la Mission Laïque française, 1948, p. 14.

⁹¹. AMLF, Bulletin de la Mission Laïque française, 1948, p. 13.

terrain de 68 000 m² pour agrandir le lycée franco-égyptien d'Héliopolis, moyennant le paiement symbolique d'une livre.

La remise de l'École française de Droit

Les archives consultées ne permettent pas de déceler, au delà des discours convenus, les ressorts matériels de ces transactions foncières. Et l'on ne saurait non plus affirmer qu'ils ne furent pas réellement symboliques. Mais une chose était claire en 1948 : *“La Mission laïque s'est maintenant imposée.”*⁹² Elle disposait surtout de puissants soutiens locaux, prêts à investir dans l'enseignement français des sommes considérables pour bénéficier d'une formation ménageant à la fois une caution nationale et une ouverture sur l'étranger, permettant en outre — ce qui était sans doute son principal atout — de maintenir une distance et un écart culturel avec de “nouvelles couches”, parvenues en masse à l'enseignement primaire et secondaire.

La fusion des élites égyptiennes, quelle que soit leur communauté d'origine, sous la houlette française pouvait ainsi paraître en bonne voie. La transition vers un régime judiciaire qui devait succéder à celui dérivé des capitulations avait été soigneusement préparée par des juristes égyptiens. Le nouveau code civil, rédigé sous la direction de 'Abd-er-Ræzeq Al-Sanhoury de 1937 à 1948 était *“une synthèse de règles tirées de près de vingt codes européens, mais aussi de traités et de la pratique des différentes écoles de droit islamique, principales et secondaires.”*⁹³ Si l'emprunt aux codes occidentaux était stigmatisé par les Frères musulmans, le code civil apparut comme la preuve tangible d'une heureuse et possible synthèse franco-égyptienne. L'École française de Droit crut pouvoir, dans ce contexte, renouer avec le succès de la fin des années vingt. Après le choc de Montreux, elle avait bénéficié, pendant la guerre, d'un sursis lié à l'interruption des communications régulières entre l'Égypte et la France. En 1948, son effectif était remonté à 300 étudiants. Elle délivrait chaque année 30 à 40 licences et une dizaine de doctorats. Elle avait aménagé un Centre d'Études Internationales et comparatives, *“répondant aux besoins de l'Égypte*

⁹². AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1948, p. 15.

⁹³. Bernard BOTIVEAU, “L'exception et la règle, la justice vue par les magistrats”, in *Bulletin du CEDEJ* n° 20, Le Caire, deuxième semestre 1986, p. 90.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

indépendante et souveraine”⁹⁴ et tous les ans, une dizaine de diplômés “d’études internationales” en sortaient.

L’école n’était pourtant plus au centre du dispositif d’enseignement français en Égypte. Le Département avait diminué ses subventions et supprimé des postes de professeurs. Les acquisitions de la bibliothèque étaient pratiquement interrompues, ainsi que l’envoi de boursiers en France. André Boyer plaida la cause de l’école avec énergie auprès de la DGRC. Par sa majorité très largement musulmane (4/5), elle avait “*évit  de devenir une institution de minoritaires*”. Depuis 1937, la moiti  de ses diplômés se dirigeait vers les contentieux et secr tariats des grands  tablissements priv s   int r ts internationaux, l’autre moiti  travaillait dans les diverses administrations publiques, notamment les Affaires  trang res et les Finances, qui reconnaissaient ses dipl mes. Le directeur soulignait que l’ cole française de Droit, recrutant parmi les anciens  l ves des  tablissements français,  tait la clef de vo te de tout ce syst me d’enseignement et devait le demeurer. Il demandait le r tablissement imm diat et int gral des subventions correspondant aux besoins de l’ cole,  gratignant au passage “*l’IFAO,  tablissement de luxe qui ne forme et n’atteint aucun  gyptien*” et le d veloppement pl thorique des services diplomatiques et consulaires qui lui paraissent moins utiles que l’action de l’institution qu’il dirigeait.

Sa demande ne semble pas avoir  t  suivie d’effet. L’ cole française de Droit n’ tait plus, en 1954, qu’un “Institut des Hautes  tudes françaises en  gypte”, d fini comme un centre de coop ration inter-universitaire et d’ tudes juridiques,  conomiques, sociales et internationales. Si elle d pendait encore de la Facult  de Droit de Paris, ses ambitions  taient manifestement revues   la baisse. L’ cole française de Droit telle qu’elle avait pu fonctionner dans les ann es trente pesait sans doute trop lourd dans le budget de la DGRC par rapport   une utilit  qui restait   d montrer, d s lors que les tribunaux mixtes allaient fermer. Sa client le avait peut- tre augment , mais pas assez pour assurer l’auto-financement de l’ cole. D’autant que les  tudes de droit connaissaient, depuis les accords de Montreux, une certaine d saffection parmi les familles les plus ais es au profit

⁹⁴. ADQO, S rie Relations culturelles 1945-1959, sous-s rie Enseignement 1948-59, carton 277, Note au sujet de l’ cole française de Droit du Caire, r dig e par Andr  Boyer, adress e   la DGRC et dat e du 10 juillet 1948.

des études de médecine ou d'ingénieur⁹⁵. Le caractère marginal et hasardeux d'une formation juridique étrangère dans un État où le droit était en voie d'unification et possédait son propre circuit de formation devenait évident ; à plus forte raison si elle ne pouvait se prévaloir d'une adhésion sans faille des élites du pays.

Toutes ces évolutions parfois contrastées indiquent très clairement le profil des écoles à succès au lendemain de la guerre. Du point de vue du Département, il s'agissait d'écoles susceptibles de maintenir l'usage du français, mais avec une capacité d'auto-financement suffisante pour que les subventions venues de France ne représentent qu'un appoint. Du point de vue des élites d'Égypte, qui avaient pu durant la guerre mesurer leur degré d'autonomie, les écoles utiles étaient celles qui pouvaient faire du français l'apanage d'un club fermé de notables et leur permettre d'affirmer leur légitimité et leur autorité par rapport aux "produits" de l'enseignement gouvernemental. Il y avait là plus qu'un terrain d'entente.

La nouvelle répartition des rôles qui s'instaure à la veille de la Révolution entre un État-providence qui commence à répondre à une demande sociale d'instruction très élargie, et des puissances étrangères qui continuent, par la force des choses, à faire de l'instruction une denrée rare et chère, liée par tradition aux minorités religieuses et aux colonies étrangères est d'une importance cruciale. En termes de mobilisation nationale, cela nous explique pourquoi les écoles étrangères cristallisaient l'hostilité et le ressentiment de ceux qui en étaient exclus, pour des raisons géographiques, économiques ou confessionnelles. Mais ce n'était pas là une donnée nouvelle, et l'analyse ne saurait s'arrêter ici. En termes politiques, les écoles étrangères demeuraient, à la fin de la monarchie, les seules écoles *par nature* payantes et sélectives. Et c'est tout naturellement que les "nouvelles couches" formées dans l'enseignement moderne égyptien pendant près d'un demi siècle commençaient à y trouver le lieu de scolarisation privilégié répondant à leur désir de distinction sociale. Reconstituant par les frais de

⁹⁵. Un graphique, publié par Frans BERKEMEIJER, "Facteurs socio-économiques...", *op. cit.*, p. 60, montre un effondrement des études de Droit parmi les élèves du collège de la Sainte-Famille entre 1940 et 1950, alors qu'elles arrivaient loin en tête des filières choisies par les anciens élèves en 1940.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

scolarité un club de privilégiés, ces nouvelles élites y gagnaient, comme les anciennes, l'onction d'une dimension internationale. La question de l'enseignement étranger resurgit avec vigueur dans le débat politique après la guerre. C'est moins à ses qualités intrinsèques qu'il devait cet excès d'honneur pour les uns ou cette indignité pour les autres, qu'à la brutale irruption de classes plus populaires sur la scène scolaire égyptienne à la faveur du conflit.

II. LES TENDANCES CENTRIFUGES DE LA NEBULEUSE FRANÇAISE

La seconde guerre mondiale fit la preuve de la solidité de la francophonie égyptienne, indépendamment des subsides que le gouvernement français pouvait lui allouer. Mais cette francophonie n'était plus aussi exclusive qu'avant-guerre. La place de plus en plus grande faite à l'arabe dans la vie administrative, politique et économique du pays, la recherche de nouvelles sources de financement et de nouveaux clients balayèrent les dernières réticences des écoles à développer l'enseignement de l'arabe. Cela devint pour toutes un mot d'ordre et une priorité absolue. Mais les implications que cette "ouverture à l'Égypte" pouvaient avoir en matière de diplômes préparés et de contrôle du ministère de l'Instruction publique sur les finances, les programmes, le recrutement des enseignants et des élèves trouvèrent les écoles françaises profondément divisées sur la conduite à adopter. Les difficultés et l'échec de la légation, devenue ambassade, à les faire parler d'une seule voix — la sienne — montrent qu'elle n'avait plus guère de prise sur elles, et que les clivages étaient trop profonds pour maintenir ne serait-ce que l'apparence d'unité du réseau.

L'investissement des écoles et de leurs clientèles sur la langue arabe avait représenté, dans les années trente, un test de loyalisme envers la nation égyptienne et un État devenu indépendant. Au terme des années quarante, toutes les directions d'écoles avaient, bon gré mal gré, fini par prendre conscience de la nécessité de s'y soumettre. Toutes avaient ouvert des sections égyptiennes, et commençaient à inciter leurs élèves des sections françaises à ne pas dédaigner son étude. Les familles semblent les avoir suivies, même si ce fut avec un

empressement très variable selon leur degré d'identification⁹⁶ à la nation égyptienne. La pertinence du critère linguistique dans le marquage de la frontière entre Égyptiens et étrangers avait ainsi tendance à s'estomper, et ce brouillage des signes de reconnaissance favorisa la résurgence d'une thématique de défense de l'identité religieuse contre des entreprises de conversion.

1. Les voies parallèles de l'arabisation

L'une des évolutions les plus marquantes des années quarante fut sans doute le développement réel d'un enseignement de l'arabe dans toutes les écoles françaises. Autant qu'à la demande de leur nouveau public, elles obéissaient aux injonctions conjuguées des États français et égyptien. A cela s'ajoutait, pour les écoles religieuses, une mutation sensible de la position du Saint-Siège et d'une fraction militante de l'Église vis-à-vis des Églises orientales, et plus généralement du monde arabe et musulman. Cependant, le glissement vers une arabisation complète et quasi-exclusive de la filière égyptienne empêcha de dissiper les réticences à approfondir et généraliser son étude.

L'injonction des États

La promotion de l'arabe dans l'enseignement français était une manière, pour le gouvernement égyptien, d'affirmer sa vocation à exercer un contrôle sur les écoles, et, pour la légation et les directeurs d'institutions, de rechercher la voie d'une équivalence entre les baccalauréats français et égyptien.

Un message très insistant du ministre de l'Instruction publique

Dès 1939, le ministère de l'Instruction publique décida de prendre en charge une partie du salaire des professeurs d'arabe exerçant dans des écoles étrangères si, en contrepartie, elles s'engageaient à suivre les directives du ministère pour le développement de cet enseignement. Les premières écoles à demander à bénéficier de cette mesure furent, selon le journal *Al-Muqattam*, "l'Université américaine de l'Ezbékiah, l'Université Saint-Marc d'Alexandrie

⁹⁶. Derrière cette expression, il faut bien entendu comprendre ce qui pouvait relever d'un sentiment d'appartenance, mais aussi le produit direct de pratiques, de discours et de représentations qui avaient tendance à exclure de l'appartenance nationale les membres des communautés juives et de certaines communautés chrétiennes.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

[sic], le Collège Saint-Joseph de Koronfich, l'École de la Communauté Hellénique d'Alexandrie, l'École Menasce d'Alexandrie, celles de la communauté israélite à Moharrem Bey et à Ramleh, l'École anglaise de Port-Saïd, l'Université américaine d'Assiout (primaire et secondaire).”⁹⁷ Au delà de l'effet d'entraînement que devait produire la mention de ces établissements parfois très bien cotés, il s'agissait de mettre réellement en application la loi de 1934, et de l'étendre même à toutes les écoles étrangères, qu'elles préparent ou non aux diplômes égyptiens. Une demande dans ce sens fut d'ailleurs déposée auprès du ministre par Mohamed Rakha Bey, contrôleur de l'enseignement libre⁹⁸.

Le déclenchement des hostilités et la défaite française rendirent ces injonctions de plus en plus pressantes. Le 6 avril 1940, Karim Tabet, ancien directeur de l'organe du Wafd, le quotidien *Al-MiÒri*, publia dans *Al-Muqattam* une exhortation aux puissances étrangères pour qu'elles acceptent sans crainte un droit de regard légitime du gouvernement égyptien sur leurs écoles : “*Le contrôle du Ministère n'est point une entrave à leur liberté, parce que son but est de renforcer l'esprit de collaboration entre le ministère, en sa qualité de dirigeant de l'enseignement de ce pays, et les écoles étrangères en tant qu'établissements comprenant un grand nombre d'élèves égyptiens.*”⁹⁹ Il affirmait que la liberté de gestion de leurs affaires intérieures serait garantie, d'abord par leur compétence ancienne et reconnue, par le régime de liberté dont jouissait l'Égypte, et par la reconnaissance de leurs anciens élèves, qui avaient obtenu grâce à elles de brillantes situations.

⁹⁷. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement public en Égypte, 1907-1941, traduction d'un article du quotidien *Al-Muqattam* du 16 mai 1939, “Égyptianisation des écoles étrangères”. Il est intéressant de constater, dans cette énumération, que le journal a adopté les nomenclatures en vigueur au ministère de l'Instruction publique, désignant comme “écoles étrangères” toutes les écoles qui n'appliquaient pas les programmes officiels. C'est ainsi que les écoles israélites, comptabilisées parmi les écoles égyptiennes dans la *Statistique scolaire*, figurent dans l'article au milieu des écoles étrangères.

⁹⁸. *Ibid.*

⁹⁹. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, traduction de l'article “*Les écoles étrangères en Égypte et le contrôle du ministère de l'Instruction publique. Ce contrôle nécessaire ne méconnaît point leurs bienfaits.*”

A Alexandrie, Frédéric Knobel voyait les choses d'une toute autre façon, et relayait les inquiétudes des institutions religieuses — ou tout simplement les siennes — : *“A peine notre défaite était-elle connue que les sentiments nationalistes qui reposent sourdement au cœur des éléments avancés, se donnaient libre cours. La presse arabe entama une campagne pour préparer l'opinion à la nécessité de changer quelque chose dans les programmes d'instruction des établissements étrangers. Les questions qui devaient faire l'objet d'un traité d'établissement entre la France et l'Égypte furent exhumées et jetées dans le public. On fit remarquer surtout que le Gouvernement royal allait s'occuper des écoles étrangères où l'enseignement de la langue arabe devait être porté à un niveau plus élevé. La nécessité de leur donner un nouveau statut fut mise en évidence. La campagne rapide ayant été estimée suffisamment efficace, le ministère égyptien de l'Instruction publique jugea le moment venu de “faire profiter de son expérience en matière d'enseignement les écoles étrangères” auxquelles on rappela qu'elles étaient soumises à son contrôle.”*¹⁰⁰ Son zèle à combattre l'influence occulte des Britanniques qu'il pensait déceler derrière les intentions du gouvernement égyptien fut tempéré quelques semaines plus tard par un message de M. Pozzi. Le ministre de France en Égypte rappelait à son conseiller d'ambassade que la question de l'inspection des écoles congréganistes par les fonctionnaires égyptiens était régie par la loi de 1934 sur les écoles libres, et que, si le gouvernement égyptien ne l'avait pas appliquée dès la rentrée 1937, les écoles françaises demeuraient visées par cette loi. Il le mettait en garde contre l'erreur qui consisterait à les encourager dans une résistance à ces inspections : *“Nos établissements, laïcs ou congréganistes, préparant presque tous aux examens égyptiens, doivent se soumettre de bon gré au contrôle et à l'inspection prévus.”*¹⁰¹ Il l'enjoignait au contraire de faire part au proviseur du lycée d'Alexandrie de toutes les réclamations que pourraient lui faire les écoles religieuses sur le déroulement de ces inspections ou le choix des inspecteurs.

¹⁰⁰. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, Rapport de Frédéric Knobel au Département daté du 21 décembre 1940.

¹⁰¹. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, lettre datée du 29 janvier 1941.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Celui-ci pourrait transmettre les observations recueillies au ministère de l'Instruction publique.

Vers un assouplissement du régime des équivalences

Le ministre Haykal pacha avait en effet pris l'initiative au cours de l'été 1940 d'inviter les chefs d'établissements étrangers à "*une collaboration intellectuelle et éducative*" afin d'étudier avec eux "*les questions qui font l'objet de ses préoccupations : enseignement de la langue arabe, de l'éducation nationale, de l'histoire et de la géographie de l'Égypte, et enfin, de la religion musulmane.*"¹⁰² Les proviseurs des lycées français du Caire et d'Alexandrie, le recteur du collège de la Sainte-Famille et les frères directeurs des écoles chrétiennes participèrent à partir du 28 octobre à des commissions aux côtés de chefs d'établissements étrangers et gouvernementaux et de fonctionnaires du ministère. Le père Margot siégeait dans la commission chargée d'examiner la question de l'enseignement du Coran aux élèves musulmans dans les écoles catholiques. Ses homologues laïques, Marcel Fort et André-Marie Gossart, qui participaient aux travaux de la commission de la culture, s'efforcèrent de relier la question de l'enseignement de la langue arabe à celle de l'équivalence des baccalauréats français et égyptien.

Par un curieux paradoxe qui éclaire assez bien les intentions du gouvernement égyptien, cette négociation dont la diplomatie française fut soigneusement tenue à l'écart¹⁰³ fut aussi la plus constructive et celle qui approcha de plus près la conclusion d'un accord sur la question en suspens depuis dix ans de l'équivalence des deux baccalauréats. Un premier principe fut posé lors de la séance du 19 novembre 1940 : les élèves égyptiens devaient être assurés en entrant dans les établissements étrangers d'y trouver un enseignement de l'arabe qui les amène à un niveau semblable à celui de leurs camarades des écoles

¹⁰². ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport du ministre de France en Égypte au service des Œuvres françaises, daté du 27 décembre 1940.

¹⁰³. Le ministre de France en Égypte et le consul d'Alexandrie furent régulièrement tenus au courant de ces discussions par MM. Fort et Gossart.

égyptiennes¹⁰⁴. La séance suivante (26 novembre) fixa les modalités d'un examen d'équivalence pour les titulaires du baccalauréat français portant sur les programmes d'histoire, de géographie et d'instruction civique de l'enseignement gouvernemental. L'examen comprendrait un écrit passé dans la langue étrangère et un oral en arabe qui ne serait pas éliminatoire. Pendant une période transitoire de dix ans, l'examen dans ces matières, intégré au bout de quatre ans dans les épreuves du baccalauréat, continuerait à être fait dans la langue de l'école. Par la suite, dès lors que l'arabe serait "pleinement enseigné", le programme officiel pourrait être exigé dans sa totalité. Un examen d'arabe était également prévu. Pour tenir compte de la préparation insuffisante d'élèves peu habitués à sa pratique et afin de donner aux écoles étrangères un délai leur permettant d'atteindre dans cet enseignement le niveau des écoles égyptiennes, une période transitoire de huit ans était également ménagée. Divisée en trois sous-périodes, elle renforcerait progressivement le niveau requis des élèves, en exigeant d'eux tout d'abord pendant quatre ans des compétences normalement acquises au certificat d'études primaires, puis en deuxième année secondaire, et enfin en troisième année secondaire.

Ce projet d'accord devait être soumis au ministre de l'Instruction publique pour approbation. Mais la négociation tourna court quelques semaines plus tard, visiblement pour une question de forme : *"les établissements français, en vue de montrer leur compréhension des désirs égyptiens, avaient fait de larges concessions en échange desquelles le Gouvernement égyptien par la voix du Dr^r TMaha Îussein, s'était engagé à reconnaître l'équivalence du baccalauréat français avec le diplôme égyptien pour l'admission aux facultés d'Égypte et l'accession aux emplois administratifs. Or, à une séance plénière du Comité, le Président, le Dr^r TMaha Îussein, n'a pas cru devoir maintenir l'engagement qu'il avait pris cependant d'une manière formelle ; il y aurait, paraît-il, un texte d'une loi de 1897 qui s'opposerait à ce qu'on plaçât les deux diplômes sur un pied d'égalité ; on a cependant laissé entrevoir la possibilité d'un arrangement grâce à l'organisation d'un examen d'équivalence comportant des épreuves dites de*

¹⁰⁴. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°159, dossier Équivalence des baccalauréats français et égyptiens, rapport du ministre de France en Égypte au service des Œuvres, 7 décembre 1940, annexe concernant la sous-commission de la culture.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

“*culture nationale*”, sans doute : arabe, histoire et géographie d’Égypte, instruction civique.”¹⁰⁵ Une solution médiane, qui ménageait, comme en Droit, une possibilité de poursuivre des études en Égypte sans bénéficier d’une réelle équivalence avec le certificat d’études secondaire finit par s’imposer. En 1947, la question était toujours en suspens, mais le relèvement du niveau de langue arabe des élèves des écoles françaises rendait sa résolution moins pressante qu’auparavant : “*La reconnaissance du baccalauréat français rencontre une opposition de principe, parce que les examens sont passés en Égypte même. Ce n’est pas une priorité, parce que, en pratique, tout bachelier français peut faire des études supérieures en Égypte, à condition de passer un examen d’arabe.*”¹⁰⁶

La persistance d’une frontière linguistique

Le recours à la loi de 1897 avait une fois encore servi à ériger une barrière entre l’enseignement français et l’enseignement égyptien, même si la guerre et le succès des écoles françaises avaient imposé de ménager, au compte-gouttes, une certaine perméabilité de l’un à l’autre. Le retour du Wafd au pouvoir en 1942 marqua une étape supplémentaire dans la politique d’arabisation de l’enseignement égyptien. Le ministre de l’Instruction publique exigea que dans les écoles privées préparant aux examens secondaires officiels toutes les matières soient enseignées en arabe, y compris les matières scientifiques. La possibilité de présenter certaines matières du certificat d’études secondaires égyptien dans une langue étrangère, qui avait été mise en place en 1888 était appelée à disparaître. Au Collège de la Sainte Famille, des témoignages recueillis par le père Francis Berkemeijer¹⁰⁷ attestent que l’enseignement des matières nationales (histoire, géographie, instruction civique) dans le cycle égyptien se faisait en arabe en 1942.

¹⁰⁵. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport de Frédéric Knobel au ministre de France en Égypte daté du 25 avril 1941.

¹⁰⁶. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d’Établissement (1937-1940), lettre datée du 1^{er} décembre 1947 de Gilbert Arvengas, ambassadeur de France en Égypte à Georges Bidault, rapport sur l’activité du service culturel en septembre et octobre 1947, sans doute rédigé par M. Arnaldez, attaché culturel.

¹⁰⁷. ACSF, Francis BERKEMEIJER, Recherche des mécanismes socio-culturels du processus d’ouverture à une autre culture, vol. 2, p. 13.

Progressivement, l'arabisation totale se mettait en place, mais ce n'est qu'à la rentrée 1949-1950 qu'elle atteignit le niveau de la première année du cycle secondaire égyptien (équivalant, en âge, à la classe de quatrième française)¹⁰⁸. Au collège Saint-Marc, à la rentrée de 1948, l'arabisation des matières nationales était achevée à tous les niveaux du cycle secondaire égyptien, non sans laisser des regrets au Frère visiteur, qui voyait s'amenuiser le contrôle des Frères sur la section égyptienne, presque totalement tenue par des laïcs : *“Il semble que l'on aurait dû continuer l'étude de la Géographie et de l'Histoire dans les 2^{ème} et 3^{ème} secondaires égyptiennes en langue française pour mieux fortifier l'influence des titulaires sur leurs élèves. Les examens paraissent choisis par trop de responsables, et risquent de manquer d'unité et d'être trop sous l'influence des professeurs intéressés qui les choisissent. C'est là, si on n'y veille, une cause de faiblesse dans les études.”*¹⁰⁹

L'arabisation totale des filières égyptiennes qui se profilait rendait les choix de sections de plus en plus tranchés, et rétablissait la démarcation linguistique entre Égyptiens et étrangers. Même si, dans les écoles françaises, un horaire supplémentaire était réservé à l'enseignement du français, l'absence de valorisation de cet enseignement par un examen spécifique laissait présager une baisse certaine du niveau de français et une disparition quasi-totale de l'influence des enseignants ou des religieux français sur leurs élèves égyptiens s'ils ne se lançaient pas eux-mêmes dans l'étude de l'arabe. La Mission laïque réitéra d'ailleurs en 1947 les conditions d'emploi d'enseignants qui avaient été posées en 1931 : Nommés pour trois ans seulement, avec une période probatoire d'un an, leurs contrats ne seraient renouvelés que *“si les intéressés ont non seulement rendu de grands services, mais ont prouvé qu'ils ont compris le sens de leur mission, en particulier s'ils ont appris la langue du pays.”*¹¹⁰ On ne pouvait toutefois guère laisser reposer l'évolution des lycées d'Égypte sur des coopérants éphémères dont la fonction principale était de diffuser le français et non d'apprendre l'arabe.

¹⁰⁸. ACSF, *Courriers* de la Vice-Province du Proche-Orient, n° 10, mars 1949, p. 12.

¹⁰⁹. ACSM, dossier 65, Recommandation de visites laissées par le Frère Visiteur, 14 janvier 1948.

¹¹⁰. Bulletin de la Mission Laïque française, 1947, p. 9.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Il devenait évident que la pérennité du français en Égypte ne pouvait plus désormais reposer que sur le baccalauréat français. Aussi est-ce à sa réforme que s'attela le service culturel de l'ambassade de France à la fin de la guerre. Le projet de l'orientaliste Roger Arnaldez, attaché culturel, d'inscrire l'arabe en première langue au programme du baccalauréat français en Égypte fut chaleureusement approuvé par 'Abd-er-Ræzeq Al-Sanhoury, ministre de l'Instruction publique, et semblait, en 1947, en bonne voie de réalisation. Celui de rendre son étude obligatoire dans les sections françaises, se heurtait à un obstacle technique, qui était celui des méthodes d'enseignement. Régis Blachère et Louis Massignon étaient l'un et l'autre pressentis pour y travailler, avec l'idée de favoriser non seulement les études grammaticales et philologiques, mais aussi littéraires, de la 6^e aux classes de mathématiques et de philosophie. Une des possibilités envisagées fut d'envoyer des boursiers des sections arabes d'Al Azhar, de Dar el 'Ulum, des Universités Fouad et Farouk (Le Caire et Alexandrie) en France, pour qu'ils se perfectionnent en français, et se mettent au courant des méthodes françaises d'enseignement de l'arabe¹¹¹. Le ministère de l'Instruction publique se montrait, une fois encore, très favorable à un projet dont la mise en œuvre était rendue nécessaire par l'arabisation du cycle égyptien.

Par ses hésitations et revirements, l'État ne faisait en réalité que relayer les injonctions contradictoires que les élites égyptiennes faisaient peser sur les écoles. Elles oscillaient en effet entre une demande de distinction sociale qui leur faisait choisir des écoles étrangères pour leurs enfants, et une volonté de se démarquer du milieu "trans-communautaire" qui les fréquentait en optant, à l'intérieur des écoles, pour des filières égyptiennes bien distinctes. Mais l'arabisation totale de ces dernières, qui était en vue, renforça leur intérêt pour les sections françaises¹¹².

La lente évolution de l'Église

¹¹¹. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), lettre datée du 1^{er} décembre 1947 de Gilbert Arvengas, ambassadeur de France en Égypte à Georges Bidault, rapport sur l'activité du service culturel en septembre et octobre 1947, sans doute rédigé par M. Arnaldez, attaché culturel.

¹¹². Cf. Annexe 6, document 7. Le regain d'intérêt pour le baccalauréat français observé à partir de 1955 chez les israélites, les levantins et les musulmans renvoie à des options prises vers la fin des années quarante.

La pression de l'État égyptien fut, on le voit, déterminante dans le processus d'arabisation des écoles françaises, obligeant la Mission laïque et les institutions religieuses à s'y soumettre beaucoup plus rapidement et beaucoup plus massivement qu'elles ne l'avaient elles-mêmes envisagé dans les années trente. Mais le mouvement d'arabisation procédait aussi d'une logique interne propre à l'Église. Celle-ci commençait à prendre en compte la spécificité d'un Proche-Orient qu'il fallait bien appréhender comme un monde arabe et musulman, et non comme la périphérie d'un empire culturel français. Le 25 mars 1938, en écho aux accords de Montreux, les catholiques de rite latin d'Égypte perdirent "le privilège" de dépendre de la Congrégation de la Propagande et se trouvèrent, comme les autres communautés catholiques orientales placées sous la juridiction de la Sacrée Congrégation pour l'Église Orientale¹¹³. A la même époque, d'importantes restructurations commençaient à redessiner les cadres de la mission jésuite au Proche-Orient. L'ouverture de la Compagnie aux rites orientaux en 1937 était une marque de reconnaissance de la "dignité des Églises orientales". Le père de Bonneville ouvrit la même année un noviciat à Bifkaya (Liban), réunissant tous les rites orientaux. Le 6 janvier 1938, les missions de Syrie, d'Égypte et d'Arménie furent réunies sous le titre "Mission du Proche-Orient", dépendant de la Province de Lyon. L'année suivante, en avril 1939, la mission fut érigée en vice-province. C'était le signe d'un intérêt croissant pour le monde arabe et l'Islam, venu du sommet de la Compagnie. Dans une lettre adressée en 1937 à toute la Compagnie, le T.R.P. Général Wladimir Ledochowski annonçait l'ouverture d'une mission propre à l'Islam¹¹⁴. Tous les Provinciaux de

¹¹³. Le Motu Proprio "Sancta Dei Ecclesia" officialisait cette mesure pour tous les Latins se trouvant dans les pays où la Sacrée Congrégation Orientale exerçait sa juridiction. Il faut relever que, dans le vocabulaire officiel de l'Église, on ne parle pas des Églises orientales, mais de l'Église orientale au singulier, réservant le terme de "communautés" aux différents rites orientaux : communauté arménienne, grecque-melkite, copte, latine... Les susceptibilités étaient telles entre elles que l'*Annuaire catholique d'Égypte* prit bien soin de préciser qu'il avait choisi, pour présenter chaque communauté, l'ordre alphabétique. Le prétexte de commodité invoqué renvoyait aussi à une volonté de ne plus marquer de préséance.

¹¹⁴. Sur les origines, le contenu de la lettre du T.R.P. Ledochowski, et ses effets sur la Vice-Province du Proche-Orient, on pourra consulter, du R.P. Jacques MASSON, "Christophe de Bonneville et la mission pour les musulmans (1937-1947)", in *Contribution pour une histoire des Pères jésuites en Égypte*, Session Alexandrie, 1989, ACSF, non publié.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

la Compagnie étaient priés d'adresser à la vice-province "*les sujets qui voulaient s'offrir à cette nouvelle mission*"¹¹⁵. Le but proposé était d' "*étudier l'Islam ; voir les terrains concrets où il serait abordable ; avec ouverture d'un centre d'études islamiques à l'Institut oriental.*"¹¹⁶ Dans une démarche inspirée par une certaine complicité spirituelle avec Louis Massignon, le père Christophe de Bonneville, supérieur de la vice-province depuis sa création, établit en 1943 les premiers statuts de la *Badaliya* avant de devenir, de 1945 à sa mort en 1947, recteur du collège de la Sainte-Famille.

L'ordre des Dominicains connut en Égypte une évolution similaire. La maison du Caire fut fondée en 1930 par le père Eugène Tisserant, grand connaisseur du monde musulman, qui maîtrisait, outre l'arabe, l'hébreu, le syriaque et l'assyrien. Elle était initialement conçue "*comme une succursale de l'École biblique de Jérusalem pour ses étudiants désireux d'entrer en contact avec l'égyptologie et les sciences annexes.*"¹¹⁷ Sous son impulsion et celle du père Georges Anawati, elle se transforma rapidement en Institut Dominicain d'Études Orientales et s'affirma surtout comme un centre d'études de l'Islam et de la philosophie arabe. A l'image d'Avicenne, à qui Georges Anawati consacra une grande partie de ses travaux, l'IDEO entendait se situer au carrefour de la pensée occidentale et orientale.

Avec Louis Massignon, qui fut ordonné prêtre au Caire dans le rite grec-catholique en janvier 1950 en présence du père Ayroul, certains dominicains et jésuites participèrent à l'ébauche d'un dialogue islamo-chrétien dans l'Égypte des années quarante. En janvier 1940, Louis Massignon et Mary Kahil fondèrent à Garden City, près de l'église Sainte-Marie de la Paix le Centre d'études *Dær es-Salæm*, qui se proposait d'être "*un foyer de rencontres et d'échanges entre l'Orient et l'Occident, entre traditions et valeurs chrétiennes et culture islamique. [...] Les fondateurs de Dar el-Salam ont conscience d'appartenir à la communauté arabe en même temps qu'à l'avenir chrétien, et veulent répondre par une seule et même fidélité à ce double appel : ils s'y sentent tenus par leur*

¹¹⁵. *Ibid.*

¹¹⁶. *Ibid.*

¹¹⁷. *Annuaire catholique d'Égypte*, 1946, p. 180.

naissance ou par leur vocation."¹¹⁸ Selon le père Anawati, la fondation visait surtout la formation d'une élite intellectuelle chrétienne, pour "*orienter la culture de la communauté arabe vers sa plus haute destinée, par l'élaboration d'une terminologie arabe, telle qu'elle ne déforme pas la pensée chrétienne ; telle qu'elle réalise, enfin, dans la plénitude de beauté, la valeur de témoignage que la Vérité divine attend et espère de la langue arabe, vivante parmi les autres langues de l'humanité avant son Dernier Jour.*"¹¹⁹ Il reste que de 1940 à 1955, seulement 11 conférences sur les 130 prononcées furent données en arabe, et qu'il fallut attendre 1955 pour qu'un conférencier musulman soit invité.

Une certaine dynamique était néanmoins lancée. L'année suivante (janvier 1941), deux cheikhs d'Al-Azhar fondèrent une nouvelle association islamo-chrétienne, baptisée *Ikhwân al-Σæfa'*, que l'on traduisait en français par "les frères sincères". Ses membres, parmi lesquels on comptait des professeurs d'Al-Azhar, des laïcs chrétiens et les pères Anawati et Ayroul, se réunissaient tous les quinze jours, terminant leurs séances par une prière commune. Les conférences étaient systématiquement prononcées en arabe, tantôt par un chrétien, tantôt par un musulman. Une soirée du mois de Ramadan était régulièrement consacrée à un *iffæer* commun, qui avait lieu dans le couvent des dominicains¹²⁰.

Sans doute ces initiatives émanaient-elles d'un cercle intellectuel restreint. Elles avaient néanmoins connu une portée pratique immédiate avec l'association pour les écoles élémentaires du père Ayroul, et elles témoignaient, au moment où la France semblait redevenir un "pays de mission"¹²¹, de la recherche par certains membres de l'Église catholique en Égypte de nouvelles voies, dégagées de l'influence de l'ancienne puissance protectrice, et se voulant aussi plus "nationales". Ces démarches relativement isolées correspondaient aussi à une prise de position très claire de la hiérarchie ecclésiastique. A Rome, Eugène

¹¹⁸. Statuts de Dar el-Salam, cités par Christian DESTREMAU et Jean MONCELON, *Massignon*, *op. cit.*, p. 261

¹¹⁹. *Ibid.*, citation extraite de Georges ANAWATI, "Organismes et aspects du dialogue islamo-chrétien chez les catholiques", in *Concilium*, n° 116, 1976, p. 125.

¹²⁰. *Ibid.*, p. 268.

¹²¹. Allusion à la création de la Mission de France par le cardinal Suhard le 24 juillet 1941, et à la publication par les abbés GODIN et DANIEL en 1943 de l'ouvrage au titre volontairement provocateur : *France, pays de mission ?*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Tisserant, devenu cardinal et secrétaire de la Sacrée Congrégation pour l'Église Orientale en 1936 envoya en 1944 des instructions très pressantes aux congrégations enseignantes d'Égypte pour qu'elles assurent la promotion de la langue arabe dans les institutions religieuses. Elles furent réitérées en 1948 lorsque le Saint-Siège se dégagait de la tutelle diplomatique française et érigea sa représentation en Égypte en nonciature apostolique. L'internonce, M^{gr} Arthur Hugues, prélat d'origine britannique qui avait pris en charge la Délégation apostolique depuis l'expulsion de M^{gr} Valerio Valeri en 1942, envoya une lettre circulaire aux différentes communautés et pensionnats catholiques du pays : *“Vous savez qu'il est du désir du Saint Siège non seulement que cette langue soit enseignée dignement et efficacement dans nos institutions, mais aussi que les religieux et religieuses eux-mêmes se mettent avec générosité à l'apprendre et que les nouveaux venus ne soient pas mis à un travail entier sans avoir préalablement fait quelques mois d'étude de la langue arabe.”*¹²²

Le directeur du collège Saint-Marc attendit la fin de l'année scolaire pour répondre. Les progrès étaient réels mais contrastés : *“Aujourd'hui, il n'existe plus une seule École de cette Congrégation qui délaisse la langue arabe.”*¹²³ Dans les filières égyptiennes, cette question ne posait plus de problème : *“Les brillants succès aux examens du Baccalauréat égyptien dépassant actuellement ceux des meilleures Écoles gouvernementales en sont une preuve manifeste. Les Professeurs des deux Universités : Fouad I^{er} et Farouk I^{er} à Alexandrie se plaisent à classer les étudiants venant des collèges Saint Joseph (Khoronfish) au Caire et Saint Marc à Alexandrie comme les meilleurs des cours qu'ils fréquentent.”*¹²⁴

Dans les filières préparant aux examens français, la réponse était aussi dilatoire que le rapport de l'attaché culturel français à propos de la réforme du baccalauréat : *“un plan d'études pour la langue arabe a été mis en application dès cette année scolaire pour fortifier les jeunes gens de ces classes en arabe ; son plein aboutissement s'échelonnait sur plusieurs années car on commence*

¹²². ACSM, Dossier 17, Correspondance avec la Hiérarchie religieuse sur l'étude de la langue arabe, lettre datée du 7 septembre 1948.

¹²³. ACSM, Dossier 17, réponse datée du 7 mai 1949.

¹²⁴. *Ibid.*

aussi méthodiquement par les plus basses classes, même dans celles qui ne reçoivent pas d'élèves destinés aux cours secondaires égyptiens."¹²⁵

Comme à la Mission laïque se posait le problème de l'édition de manuels scolaires en arabe, répondant plus particulièrement "*aux besoins d'une école chrétienne.*" Le manque de personnel religieux empêchait d'y consacrer le temps nécessaire. Et les compétences des frères en arabe étaient sans doute insuffisantes pour pouvoir y travailler sans l'aide de traducteurs. L'arabisation de la communauté des frères du collège Saint-Marc était en effet laborieuse : Aucun frère, en 1948, n'y était qualifié pour enseigner, ou superviser un enseignement d'arabe. C'est un "*inspecteur civil chrétien*" qui fut investi de cette charge par les frères pour leurs 11 écoles d'Alexandrie. "*Quelques Frères d'âge mûr se sont mis à l'étude de la langue arabe pour en arriver à la compréhension du langage parlé et celle des lettres simples, mais les difficultés de la langue et l'affaiblissement de la mémoire ont rebuté la plupart d'entre eux. On voudrait bien essayer avec les éléments jeunes, mais ils ne nous arrivent pas, vu les difficultés d'introduire en Égypte des sujets de certaines nations.*"¹²⁶ On anticipait enfin mesures restrictives du gouvernement égyptien en matière d'autorisation d'enseigner. Comme chez les jésuites, un des frères orientaux de la communauté suivait des cours à l'université Farouk I^{er} d'Alexandrie, afin d'obtenir une licence qui lui permettrait plus tard de diriger une école secondaire. Les missions religieuses se pliaient lentement aux exigences de cursus de formation mis en place par les États.

2. L'inertie des traditions enseignantes

Les difficultés et les réticences à apprendre l'arabe étaient bien compréhensibles de la part de religieux âgés. Ils ne voyaient pas venir de relève française et vivaient comme un déclassement supplémentaire le fait de devoir apprendre une langue qu'ils n'enseigneraient de toute façon jamais : leur public habituel ne le leur demandait pas, et il était en outre évident que ce n'était pas à eux qu'on irait le demander. Les recommandations laissées par le frère visiteur au collège Saint-Marc eurent beau répéter : "*Comprenons bien la nécessité d'étudier*

¹²⁵. *Ibid.*

¹²⁶. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*l'arabe et aussi de poursuivre nos études personnelles*¹²⁷, l'injonction était devenue une sorte de demande récurrente, sans grand effet. La politique d'arabisation, commandée à présent par toutes les hiérarchies instituées, qu'elles soient religieuses, laïques, françaises ou égyptiennes, heurtait de front les convictions intimes de beaucoup de religieux et renforçait leurs craintes face à la culture islamique. Par ailleurs, le capital symbolique encore attaché à la pratique du français conduisait les écoles françaises à valoriser tout naturellement ce qu'elles avaient de spécifique à offrir, et ce que leur public semblait leur demander en priorité.

La rémanence du “modèle français”

Il faut en effet se garder d'imaginer une brutale dépréciation du français au cours des années quarante. Bien au contraire, son statut semble n'avoir jamais paru aussi fort, y compris face à l'anglais. Un romancier britannique ayant enseigné quelques mois à l'université Fouad I^{er} du Caire vers la fin de la décennie en livre un témoignage assez irréfutable, que l'on a renoncé à traduire pour en préserver toute l'ironie : *“The language in general use was French, of course. English is not considered quite the thing in high Egyptian society... It has its sordid uses in business, and fragmentarily it manifests its barbarous intonations in almost every form of outdoor sports. One hears it occasionally, a legacy of the British army, on the lips of road-sweepers or dustmen who have been driven too far ; and from time to time one hears it... rasped out on the trams by boys from the British schools. But oneself, one speaks french.”*¹²⁸ Au collège de la Sainte-Famille, un des fleurons de la francophonie en Égypte, dont la distribution des prix était le lieu de passage obligé de tout ambassadeur de France, c'est l'arabe qui était enseigné comme une langue étrangère¹²⁹, nécessaire à la réussite aux examens, mais qu'on avait encore du mal à imaginer indispensable au travail dans le pays. Plusieurs témoignages s'accordent à évoquer l'atmosphère bon enfant qui

¹²⁷. ACSM, dossier 65, recommandations à la communauté, 18 janvier 1952.

¹²⁸. D. J. ENRIGHT, *Academic Year*, London, 1955, p. 18, cité par Donald Malcom REID, *Cairo University...*, *op. cit.*, p. 96.

¹²⁹. Selon le témoignage du Père Boulad, scolastique au collège à l'époque, la langue arabe était explicitement mentionnée comme “langue étrangère” dans le règlement du collège jusqu'en 1957. Son usage était proscrit pendant les récréations.

pouvait régner pendant les cours du père Akiki, jésuite âgé, d'origine libanaise, préfet d'arabe depuis 1925. Cet enseignement n'était pas considéré par les élèves comme une matière essentielle, en grande partie parce qu'on ne pouvait lui attacher de réelle finalité pratique, ni surtout une image de modernité. Le père Akiki, très effacé, apparaissait surtout comme un poète et homme de plume, égaré dans l'enseignement : "*Quant au préfet d'arabe, il se cantonne dans l'enseignement littéraire de la langue arabe, et on ne peut pas lui demander de sortir de là.*"¹³⁰

La langue première restait le français, et tous les moyens étaient bons pour le rappeler. Il faut feuilleter *Papyrus*, la revue des Anciens, ou bien *Le CSF*, le journal du collège, essentiellement rédigé en français, pour réaliser à quel point le collège s'intégrait à une société égyptienne, très minoritaire, pour qui le français était une langue "*importée mais non étrangère dans la façon dont elle est pratiquée. (...) Parler français est le signe linguistique soit d'une place déterminée dans la hiérarchie sociale, soit d'une stratégie de distinction hors de toute mauvaise conscience nationale, hors de toute collusion avec l'occupant.*"¹³¹ Conforté et soutenu par tout un réseau scolaire, il avait pris en une vingtaine d'années un caractère de plus en plus normatif, que l'on peut mesurer dans la floraison de bêtisiers et de "perles" liées à des calques de traduction de l'arabe parlé. Les attitudes face à ce "français d'Égypte" étaient parfois contradictoires. Ainsi, Jean Rapnouil, professeur de philosophie au lycée du Caire, se déclarait confiant dans l'avenir du français en Égypte comme langue d'élite, insistait beaucoup sur la pureté de la langue, relevait et déplorait les "fautes" de syntaxe et de vocabulaire commises par des locuteurs égyptiens ; mais il parlait en même temps d'une langue des journalistes et écrivains d'Égypte comme "*trop appliquée, trop grammaticale. Ils ne savent pas créer en parlant ; ils n'ont pas ça dans le sang.*"¹³² La langue française et ses différents modes d'appropriation demeurait au centre de principes de classement très subtils, dont les verdicts, surtout lorsqu'ils étaient prononcés par des Français, étaient souvent sans appel.

¹³⁰. ACSF, Rapport du père Clément, préfet des études, sur le Collège du Caire, année 1954-1955, in *Le Caire Collège*, vol.1, Communauté 1953-1968.

¹³¹. I. FENOGLIO, "Langue nationale, langue étrangère et révolution...", *op. cit.*, p.5.

¹³². Jean RAPNOUIL, in *Le Progrès Égyptien*, 22 octobre 1942, cité par Daniel LANÇON, "Fortune et infortune du champ littéraire francophone d'Égypte", *op. cit.*, p. 23.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

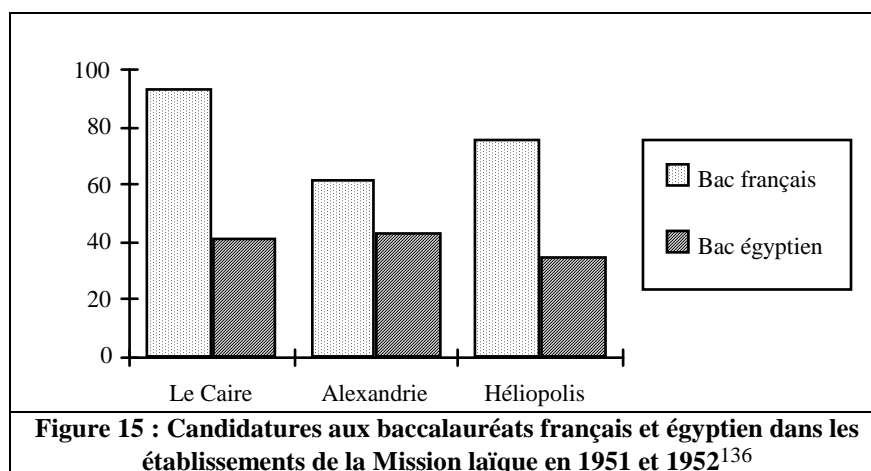
Dans les écoles, la hiérarchie des diplômes et des filières était restée inchangée, d'autant que le baccalauréat égyptien était appelé à être arabisé totalement. Mais même dans les cours destinés aux filles, qui n'atteignaient souvent pas ce niveau, le clivage était très présent. Présenté dans l'*Annuaire catholique d'Égypte*, le pensionnat Sainte-Anne des sœurs de la Charité de Besançon au Caire préparait ses élèves aux "*Certificats d'Études Primaires et aux Brevets Français.*" A côté d'elle, "*l'École Saints Anges, semi-gratuite, n'acceptant que des élèves chrétiennes, fonctionne indépendamment du Pensionnat Sainte-Anne, quoique avec la même direction et ne prépare qu'au Certificat d'Études Primaires Égyptien.*"¹³³ Au positionnement social de chacune des deux écoles correspondaient deux filières nationales de diplômes bien distinctes.

Les *Bulletins d'information* de la Mission laïque française ne semblent mesurer les succès de leurs anciens élèves qu'à l'aune d'une réussite en France : l'obtention d'une agrégation, l'intégration à l'école des Ponts et chaussées, ou à des écoles d'ingénieurs faisaient partie des mentions régulièrement présentes¹³⁴. En 1952, dans les résultats d'examens des lycées du Caire et d'Alexandrie, on oublia même de relever les succès aux diplômes égyptiens, pour ne retenir que les diplômes français ou les certificats de fin d'études délivrés par l'établissement¹³⁵.

¹³³. *Annuaire catholique d'Égypte*, p. 235.

¹³⁴. Bulletin d'information de la Mission laïque française, n°2, janvier 1952.

¹³⁵. Bulletin d'information de la Mission laïque française, n°5, octobre 1952.



Il est vrai que dans les trois principaux lycées, d'Alexandrie, du Caire et même d'Héliopolis, les candidatures au baccalauréat français dépassaient largement en nombre celles au baccalauréat égyptien. L'écart était bien plus fort dans les établissements de la capitale qu'à Alexandrie, où les filières étaient un peu mieux équilibrées (Cf. Figure 15).

Au lycée d'Héliopolis, où les élèves avaient suivi une seule et même préparation, les taux de réussite au baccalauréat égyptien étaient bien plus élevés qu'au baccalauréat français. En 1953, pour la deuxième partie, ils atteignirent les 100%. Plus facile, le baccalauréat égyptien était donc bien moins coté que son homologue français, et celui-ci continuait, malgré un discours d'égyptianisation, à être la filière d'excellence des lycées de la Mission laïque. Dans la pédagogie même, les choses évoluaient lentement. Certes, une collection de manuels d'histoire et de géographie d'Égypte avaient été réalisée par des enseignants de l'association ; il reste que les modèles véhiculés dans les lycées, comme dans beaucoup d'établissements religieux, restaient intimement attachés à la France. On voit mal d'ailleurs comment il aurait pu en être autrement. A la rentrée 1952, le pensionnat Saint-Joseph-de-l'Apparition, qui préparait au baccalauréat français passa une commande de cartes scolaires par l'intermédiaire de l'ambassade. Y figuraient en bonne place la France géologique et les colonies françaises. Le service culturel envoya dans le même lot aux Filles de la Charité une collection d'affiches de la SNCF.

¹³⁶. Les données se rapportent à la session d'examens de 1951 pour les lycées du Caire et d'Alexandrie, et à celle de 1952 pour le lycée d'Héliopolis.

“Les marques de la véritable Église”

Le français, associé à une image idéalisée de la France, demeurait le référent ultime de l'identité des écoles “trans-communautaires”. Dans les écoles catholiques, la spiritualité et les formes de piété restaient également marquées par la conviction des religieux d'être les représentants de la fille aînée de l'Église. Les orientations œcuméniques ébauchées dans les années quarante demeuraient, sinon exceptionnelles, du moins très minoritaires, voire marginales parmi les institutions religieuses d'enseignement français. Le sentiment dominant restait une grande méfiance à l'égard de l'islam et de son “réveil”, qui se manifestait dans la politique d'arabisation conduite par l'État et des aspirations à l'unité arabe. La fondation de la Ligue arabe à Alexandrie le 7 octobre 1944 semblait donner un début de traduction institutionnelle à ce désir, et alimentait les craintes des religieux.

Leur méfiance se lit dans la position défendue en septembre 1947 au premier congrès culturel de la Ligue arabe par le père Chidiac, jésuite syrien né au Caire et ayant fait ses études au Collège de la Sainte Famille dans les années 1910. Sa carrière menée pour l'essentiel au Liban et en Syrie le conduisit à représenter à ce congrès l'université Saint-Joseph et la Ligue de l'Enseignement Libre du Liban. Ses attaches avec l'Égypte n'étaient pourtant pas totalement rompues, puisqu'il devint, l'année suivante, directeur de l'école de Koulali, et demeura dans le pays jusqu'à son expulsion en 1957. Le compte-rendu qu'il fait de la réunion de 1947 montre bien toutes les craintes liées à l'arabisation, et la distinction, qui relevait d'une représentation courante, entre le français, langue de culture, opposé à l'arabe, étendard politique et confessionnel : *Le Liban était le seul pays de la Ligue à ne pas abonder dans les projets d'arabisation... Créer une communauté culturelle, véritable facteur d'unité politique, tel était le but évident de ce 1^{er} Congrès Culturel de la L.A. Il importait de se défendre contre cet assaut non déguisé...*

Là s'affrontèrent les théories en présence. Deux camps se formèrent. Les Délégués Libanais résolus à maintenir les études dans le domaine culturel et à repousser toute intrusion de la politique, et ceux en majorité Syriens et Iraquiens qui tentaient de se servir de ce congrès pour une fin de propagande arabe. La Délégation Égyptienne fit souvent figure d'arbitre. Les discussions furent vives et plus d'une fois la menace d'une rupture fit revenir sur des décisions plus ou

moins régulières. On finit cependant par obtenir des modifications importantes dans la terminologie et dans l'orientation générale des Voeux. Le mot "NATION ARABE" fut supprimé. Le recours à "fraternité arabe" fut limité. Chaque État fut considéré dans son entité indépendante et non plus comme une partie d'un tout arabe. Une motion d'aide à la Palestine fut écartée comme étrangère au Congrès. Les programmes communs de géographie et d'histoire furent ramenés à une conception plus scientifique plus objective et plus indépendante. Enfin, beaucoup de latitude et de liberté furent laissés à chaque État pour établir son enseignement.

*Le premier Congrès Culturel Arabe a eu comme heureux résultat de marquer une victoire morale libanaise et de faire reconnaître par les différents États, officiellement, la liberté d'enseignement si chère aux chrétiens du Liban."*¹³⁷

Pour la plupart des religieux qui enseignaient en Égypte dans les institutions françaises, l'arabe, qu'ils ne connaissaient pas, ou mal, ne pouvait être une langue d'apostolat. Même s'il ne s'agissait plus tout à fait d'une position de principe, c'était là un état de fait, contre lequel il était difficile d'aller. Le français avait l'avantage de poser une démarcation relativement claire entre l'islam et le christianisme¹³⁸. Il reste que la question de l'arabisation se posait de plus en plus à l'intérieur même de l'Église catholique, dans ses rapports avec les chrétiens d'Orient. Là encore, les résistances étaient profondes, qu'elles émanent de religieux français d'autant plus convaincus de détenir la vérité qu'ils étaient écoutés et respectés des élèves, ou, paradoxalement de religieux orientaux tellement ulcérés de pouvoir être assimilés à des marchands de sacrements, voire à des "schismatiques" qu'ils avaient parfois tendance à en rajouter dans l'hyper-correction lorsqu'ils ne trouvaient pas l'assurance nécessaire à s'inscrire, comme le père Ayroul, en rupture par rapport au "modèle français".

¹³⁷. ACSF, *Courriers* de la Vice-Province du Proche-Orient, n°5, novembre 1947, p. 8-9.

¹³⁸. Cette démarcation pouvait paraître d'autant plus claire qu'un musulman francophone n'était plus considéré comme un "musulman fanatique", mais comme un "musulman évolué", "éclairé" ou "laïcisé", et, s'il affichait un certain scepticisme, pouvait être rapidement catalogué comme "un incroyant notoire".

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

En décembre 1948, une réunion des évêques latins d'Égypte¹³⁹ avait une fois de plus rappelé aux frères des Écoles chrétiennes du collège Saint-Marc qu'il convenait d'accorder une place plus importante aux célébrations dans les rites orientaux, et de ne pas rendre la messe latine obligatoire à tous les catholiques. Le frère visiteur y répondit très rapidement, en accord avec son conseil de District, sur un ton excédé. *“Étant plus que d'autres dans le milieu scolaire, nous pouvons, peut-être, mieux juger du bien-fondé de certains arguments, et des répercussions bonnes ou mauvaises de certaines décisions.”*¹⁴⁰ Les difficultés à s'ouvrir aux rites orientaux n'étaient pas seulement liées à la discipline interne du collège, argument qui était également invoqué par les jésuites au même moment¹⁴¹, mais justifiées par la médiocrité des officiants. Un compromis était proposé, avec une messe célébrée une fois par mois par un prêtre de chaque rite représenté au collège, aux frais de l'établissement, et une liberté donnée un dimanche par mois, qui laisserait aux élèves la possibilité de se rendre dans les églises paroissiales de leur choix. Si les relations avec l'officiant maronite ne posaient pas de difficultés, la messe grecque melkite n'avait eu au collège qu'une existence très éphémère. Le frère visiteur exposait les difficultés à faire

¹³⁹. Les trois évêques latins d'Égypte étaient M^{gr} Girard, alors âgé de 85 ans, pour le vicariat apostolique du Delta du Nil, M^{gr} Hiral (78 ans) pour le vicariat apostolique du Canal de Suez, et le père Christofer Fitzmaurice (74 ans) pour le vicariat apostolique d'Égypte. Ce dernier, franciscain d'origine anglaise, n'était pas évêque, mais administrateur apostolique du vicariat d'Alexandrie. Il y assurait la suppléance de M^{gr} Nutti, expulsé d'Égypte en tant qu'italien depuis décembre 1941. L'extension géographique de son diocèse (Cf Annexe 1, document 3), son siège à Alexandrie, dont la fondation était attribuée à l'évangéliste Marc, et l'âge avancé des deux autres vicaires apostoliques (Mgr Girard mourut en 1949) lui donnaient une primauté évidente parmi les évêques latins d'Égypte.

¹⁴⁰. ACSM, dossier 16, Incident sur l'Union des Églises, Lettre du Frère Visiteur des Frères des Ecoles Chrétiennes en Égypte à S.E. M^{gr} Van den Bronck, Auxiliaire du Vicaire Apostolique du Delta, M^{gr} Girard, datée du 30 décembre 1948. D'après l'écriture sur le registre des visites (dossier 65), c'est le frère Itale Hippolyte qui était, encore à cette date, visiteur des Frères.

¹⁴¹. Un “Mémorial” laissé à la suite de la visite du R.P. Vice-Provincial au collège de la Sainte-Famille du 15 au 29 mai 1947 montrait que les recommandations laissées aux pères changeaient bien peu d'année en année : *“Pour être dans la pensée de l'Église, nous devons faire au collège plus qu'on ne fait actuellement pour les Messes de rite oriental. Comme on l'a noté dans le Mémorial de 1946, il suffit de s'occuper sérieusement des deux ou trois rites plus importants. Si, au Caire, il semble difficile de faire participer tous les élèves à tous les rites, on peut prévoir une assistance à la Messe par rite, quotidienne ou non.”*

davantage : *“Faire aimer tel rite! Mais faut-il que les intéressés, c’est à dire les prêtres de ce Rite, ne se contentent pas que de manifester des desiderata ; S’ils mettaient la main à la pâte, et d’une façon apostolique et désintéressée, bien des choses s’arrangeraient. Toutes les tentatives essayées jusqu’à ce jour, et elles sont nombreuses, ont échoué parce que ce que nous venons d’exposer dans les lignes précédentes n’a pas été réalisé. On a vu souvent les élèves Catholiques de ces Rites faire l’impossible pour ne pas assister aux cérémonies ou aux réunions qu’on avait facilitées aux représentants officiels de ces divers Rites. Pourquoi ? Ces prêtres ont-ils su les intéresser ?”*¹⁴²

Les frères des Écoles chrétiennes s’élevaient en outre avec énergie contre les recommandations de leur hiérarchie épiscopale, et leur frère visiteur demandait officiellement que les orthodoxes, comme tous les élèves catholiques, demeurent astreints à l’assiduité au catéchisme et à la messe. Il livrait une longue justification à cette demande, qui révèle en même temps toute la conception de l’unité chrétienne en vigueur dans les collèges de la congrégation en Égypte.

Ainsi, *“loin de considérer l’obligation de suivre leurs camarades catholiques au Catéchisme et à la chapelle comme une tyrannie exercée sur leur conscience, les élèves Orthodoxes et leurs parents, dans leur presque totalité, bénissent le Règlement salutaire qui a su les considérer comme des chrétiens authentiques, et non pas comme des parias. Ils seraient froissés qu’il en fût tout autrement. Tous veulent une formation chrétienne donnée par des Maîtres en qui ils ont une entière confiance, et qu’ils désirent, au point de solliciter, avec une insistance réitérée, une place dans les classes qui ont le bonheur de posséder un Frère.”*¹⁴³ L’échelle des valeurs était on ne peut plus clairement posée : l’endroit où se trouvait la chrétienté authentique ne faisait pas de doute, et la confusion entre “les biens matériels” et “le bien spirituel” était, comme un demi-siècle plus tôt, volontairement entretenue *ad majorem dei gloriam*. Tout était de l’ordre de l’évidence, et un syllogisme implacable venait la renforcer : *“Au fond, la grande et grave question est celle des marques de la véritable Église. Elles doivent être exposées, mais en montrant qu’elles sont en l’église Catholique et comme,*

¹⁴². ACSM, lettre citée.

¹⁴³. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

d'autre part, il faudra ne pas taire la volonté de Notre Seigneur de n'avoir qu'une seule église, la conclusion s'impose d'elle-même."¹⁴⁴

A l'abri des sirènes du libéralisme, contre lequel elle était peut-être l'un des derniers remparts, l'école était *"un groupement qui doit avoir une discipline ferme et douce."* Elle différait en cela de la paroisse, *"en laquelle viennent à leur gré les fidèles suivant leur commodité."*¹⁴⁵ Elle devait ainsi être considérée comme une pièce maîtresse dans le dispositif de conquête des esprits et d'encadrement des consciences. L'idée œcuménique d'union des Églises était ainsi conçue et mise en pratique par les frères comme une entreprise de conversion : *"Les coeurs conquis, l'union ne peut tarder à se réaliser"*¹⁴⁶, et Cupidon devait, en la matière, faire flèche de tout bois. L'exposé de leurs modes d'action témoigne d'une continuité parfaite avec les pratiques des années vingt, et d'une grave méprise sur la signification du succès retrouvé des écoles. La confusion des rôles assumés par les frères permettait de garantir une place éminente à leur message spirituel : *"Le Frère, lui, est le professeur qui donne sa leçon de religion tout comme il explique les langues, les mathématiques, l'histoire, la géographie, etc. Son rôle de catéchiste est aussi bien accepté que celui de professeur d'histoire, par exemple. L'emprise qu'il a conquise sur ses élèves par la valeur de ses leçons profanes continue aussi durant l'exposition catéchistique, surtout si le religieux sait montrer une âme d'apôtre atteignant les âmes."*¹⁴⁷

L'attraction en douceur et un silence discret mais éloquent sur les points de divergence entre confessions était le second pilier de la méthode des Frères, pourvu qu'il n'y ait pas, *"à l'insu des professeurs, des discussions entre chrétiens, choses qu'il faut éviter. [...] Il n'y a que des avantages à exposer toute la doctrine sur les Sacrements et sur les cérémonies de la Sainte Messe dans les différents Rites. A cela, les Schismatiques gagneront à connaître les avantages immenses de la confession, de la communion, et peut-être par là seront-ils enclins à embrasser le catholicisme pour satisfaire leurs besoins surnaturels."*¹⁴⁸ La

¹⁴⁴. *Ibid.*

¹⁴⁵. *Ibid.*

¹⁴⁶. *Ibid.*

¹⁴⁷. *Ibid.*

¹⁴⁸. *Ibid.*

technique n'avait pas évolué : outre ces cours de catéchisme "œcuméniques", deux réunions hebdomadaires étaient prévues pour les seuls catholiques, présidées par un frère ou un prêtre. Explicitement destinées à maintenir les élèves catholiques dans le droit chemin, elles pouvaient apparaître, aux yeux des orthodoxes tentés par ces activités, comme la poursuite d'un itinéraire initiatique destiné aux seuls adeptes de la "véritable Église".

L'assiduité commune aux célébrations religieuses ne devait donc pas être proscrite, mais au contraire encouragée : *"Après la grâce de Dieu, généralement ce sont les bons camarades catholiques qui améliorent, puis convertissent certains enfant ou jeunes gens qui les fréquentent. Comment naîtront ces saintes amitiés, telle celle de Néarque et de Polyeucte, si on indispose les Schismatiques en les séparant systématiquement des catholiques au lieu que la participation à des prières et des offices religieux communs prédisposent les âmes de bonne volonté à mieux se rencontrer, à mieux se connaître, à s'estimer davantage, à vouloir s'unir par la vertu, par la religion."*¹⁴⁹

La référence à la tragédie de Corneille renvoyait clairement à la mémoire, très vivace dans l'Église copte¹⁵⁰, mais aussi parmi tous les chrétiens d'Égypte, d'un christianisme minoritaire et persécuté sous l'Empire romain. L'allusion et le parallèle historique étaient directement lisibles à l'intérieur d'une Église catholique qui se présentait volontiers inquiète de l'avenir de ses fidèles en Égypte, objet de discrimination et d'atteinte à ses droits par "le Fanatisme."¹⁵¹ La conversion d'enfants de la classe dirigeante était toujours apparue comme le meilleur rempart contre d'éventuelles persécutions.

¹⁴⁹. *Ibid.*

¹⁵⁰. Le calendrier copte commence à l'Ère des Martyrs, en 284, soit la première année du règne de Dioclétien, qui laissa un souvenir particulièrement sanglant. La tragédie de Corneille se réfère, elle, à la persécution de Dèce, deux décennies plus tôt, vers 250.

¹⁵¹. La plupart des articles de fond publiés dans l'*Annuaire catholique d'Égypte* de 1946 témoignent de cette inquiétude et s'élèvent contre "la politique de l'enseignement libre" (p. 319-329), contre les pratiques discriminatoires de l'État à l'encontre de certains diplômés, contraire à "la justice sociale" (p. 342 à 354), et stigmatisent "Le Fanatisme" (p. 418-422) comme une haine de classe habilement détournée par l'État contre des minorités, pour protéger sa classe dirigeante.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Depuis les années vingt, le champ de la mission s'était toutefois bien plus explicitement circonscrit aux orthodoxes. Au collège Saint-Marc, en 1948, "les infidèles" n'étaient pas tenus d'être au collège "*les jours de demi-congé où il n'y a que les chrétiens qui viennent pour la messe.*"¹⁵² Ils n'étaient pas non plus astreints à l'assiduité au catéchisme, et la chose devait être assez nouvelle pour que le frère visiteur le signale, déplorant au passage le fait qu'ils passent ce temps libre à réciter des verbes : "*on aurait pu leur donner des leçons de morale.*"¹⁵³ Les formes étaient ainsi bien respectées, et une plainte officielle du patriarche grec-orthodoxe contre le collège Saint-Marc, accusant les frères de prosélytisme ne put aboutir. L'Inspecteur Général pour l'enseignement libre n'osa pas déranger le frère directeur par une convocation, et se rendit lui-même à Chatby. Après un entretien, il lui signifia son intention de ne pas donner suite à l'affaire, avec une argumentation qui rappelait étrangement celle développée au Parlement dix-huit ans plus tôt à propos de l'affaire qui avait mis aux prises juifs et catholiques : "*a) Pour eux, les musulmans, les chrétiens sont membres d'une même religion ; b) Le libéralisme des Institutions Scolaires Catholiques est parfaitement connu ; on y respecte les consciences et les croyances des élèves ; c) Le règlement du Collège, parfaitement connu des parents et des élèves, doit être respecté par eux, puisque accepté par le fait de leur demande d'admission à l'école.*"¹⁵⁴ Sa position rappelait aussi celle du Grand-rabbin d'Alexandrie en 1914, qui avait renouvelé publiquement sa confiance dans les écoles catholiques malgré une campagne de presse hostile. L'intérêt que l'on pouvait trouver à y "apprendre des verbes" primait, et de loin, sur la conversion accidentelle de quelques "égarés".

Il était tout de même assez étonnant de voir le responsable des frères des Écoles chrétiennes d'Égypte prendre appui sur le pouvoir temporel musulman pour invoquer le bien-fondé d'une perspective d'unité chrétienne. C'est que la démarcation vis-à-vis de l'islam — et très secondairement du judaïsme — était l'un des ressorts de cet œcuménisme mis en pratique dans les collèges des Frères vers la fin des années quarante. On a pu mesurer à quel point il s'agissait davantage d'une tentative d'absorption que d'un réel dialogue interconfessionnel.

¹⁵². ACSM, dossier 65, recommandations laissées par le frère visiteur le 14 janvier 1948.

¹⁵³. *Ibid.*

¹⁵⁴. ACSM, dossier 16, Incident sur l'Union des Églises, Lettre citée du 30 décembre 1948.

Un incident qui survint quelques semaines après cette longue mise au point du frère visiteur est très significatif des tensions que cela pouvait susciter entre religieux d'obédiences différentes, et du vœu désormais impératif de la hiérarchie épiscopale d'en finir avec une association trop intime du catholicisme en Égypte à l'influence française.

L'Institut des Études d'Alexandrie avait organisé, le 9 février 1949, une conférence au collège Saint-Marc, donnée par un prêtre salésien¹⁵⁵, le père Don Gnolfo sur "l'école alexandrine". Au cours de la séance, le père Fitzmaurice, qui faisait office d'évêque latin à Alexandrie, prit le conférencier à parti en italien pour ne pas lui avoir demandé l'autorisation de consulter des ouvrages à la bibliothèque patriarcale grecque orthodoxe. Il rappela à la fin de la conférence aux catholiques l'interdiction de la fréquenter, car elle contenait des livres mis à l'index. Personne ne put l'arrêter dans sa diatribe : *"Sans doute je respecte le caractère sacré des prêtres orthodoxes et ne puis m'empêcher de les saluer lorsque je les rencontre, mais alors je pense qu'ils sont séparés de l'Église catholique, apostolique et romaine, parce que schismatiques."*¹⁵⁶ Les autorités orthodoxes présentes quittèrent la salle, et le patriarche, estimant insuffisantes les excuses avancées par les frères et les organisateurs de la rencontre, alléguant que le prélat était ivre, fit paraître un communiqué le 14 février 1949. *"Sa Béatitude [Christophoros II] connaissant, par expérience, le système, les méthodes et les coutumes des Romains Catholiques, donna ordre au Bureau de Presse du Patriarcat d'annoncer officiellement que le Patriarche croit, sans aucun doute que les invitations envoyées aux Grecs Orthodoxes ont un but ultérieur, et par conséquent, il conseille à tous les membres de la Sainte Mère Eglise Orthodoxe de décliner ces invitations, car, après les insultes, les Orthodoxes pourraient s'attendre à des incidents beaucoup plus néfastes de la part de ceux qui les invitent, officiels ou non officiels."*¹⁵⁷ Le conseil se transforma en interdiction à la fréquentation des conférences le 7 mars 1949. *"Les chrétiens grecs orthodoxes doivent donc comprendre que S.B. le Patriarche défend à ses ouailles d'assister à*

¹⁵⁵. La Société salésienne fut fondée à Turin en 1841 par Saint Jean Bosco, sous le patronage de Saint François de Sales. Établie à Alexandrie en 1896, elle y tenait un important collège d'enseignement technique, dont la plupart des élèves étaient encore italiens en 1945.

¹⁵⁶. ACSM, dossier 16, rapport sur l'incident.

¹⁵⁷. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

des conférences qui sont ou qui seront données par ce Centre, et que cette défense comprendra des mesures sévères.”

On a du mal à imaginer que le coup d'éclat du père Fitzmaurice n'ait obéi qu'à l'impulsion d'une colère spontanée, fût-elle liée à l'emprise de l'alcool. Il semble au contraire qu'il y ait eu là un message très explicite et très ferme à destination des frères des Écoles chrétiennes d'Alexandrie¹⁵⁸. Ayant pu mesurer à quel point ils pouvaient resteraient sourds, voire rebelles, à toutes les injonctions qui tenteraient de calmer leurs ardeurs prosélytes, il n'avait pas hésité à jouer “la politique du pire” et à provoquer délibérément l'incident retentissant qui éloignerait pour longtemps les grecs orthodoxes des écoles catholiques françaises, ou au moins du collège Saint-Marc. Sans doute entendait-il contraindre ainsi ces écoles, comme l'avait fait avant lui M^{gr} Nutti, de renouer avec leur vocation initiale, et à s'affirmer comme des écoles catholiques avant d'être des écoles françaises. Peut-être avait-il également obéi à la crainte de voir des incidents de conversion susciter une nouvelle campagne hostile aux écoles religieuses, à un moment où devait se conclure une négociation capitale sur le statut de l'Église catholique en Égypte et celui de ses établissements scolaires.

3. Le front éclaté des écoles françaises

Deux échéances posées par le gouvernement égyptien en 1941 et 1948 permettent de mesurer à quel point le réseau scolaire français avait éclaté en intérêts divergeants. Elles rendent plus apparentes les tensions qui pouvaient s'exercer sur les institutions religieuses, prises entre des fidélités de plus en plus contradictoires envers leur culture française et les demandes du Saint-Siège. Comme leurs homologues de la Mission laïque, elles étaient également confrontées aux exigences du gouvernement égyptien qui accompagnaient celles, pas forcément concordantes, de leurs clientèles.

¹⁵⁸. La manière dont les archives étaient classées au collège Saint-Marc, associant la lettre du 30 décembre 1948 à l'incident du 9 février 1949 alors qu'il n'y avait, *a priori* aucune relation entre les deux, semble indiquer que l'enjeu de l'incident avait été bien compris, et le message parfaitement reçu.

Le refus d'enseigner l'islam dans les écoles religieuses

Si la question de l'arabisation pouvait, au moins dans son principe, être considérée comme réglée en 1949, le débat le plus épineux concernait l'enseignement religieux. La question, déjà évoquée par TMMaha Hussein dans *L'avenir de la culture en Égypte* ¹⁵⁹ avait surgi de façon plus explicite dans le débat en 1940 lorsque le ministre de l'Instruction publique, Muammad Hussein Haykal pacha, avait réuni en commissions de travail des responsables de l'enseignement égyptien et étranger. Très vite, de profondes divergences éclatèrent entre "les chefs d'institutions" françaises d'Alexandrie, Marcel Fort et le frère Itale Hippolyte face aux demandes de l'administration égyptienne. Ces dernières furent exprimées non seulement dans les réunions au ministère, mais également dans l'opinion publique, par voie de presse. En avril 1941, on était au bord de la rupture : "*La question de l'enseignement de la religion musulmane est entrée dans une phase critique du fait que les autorités égyptiennes ont posé les deux principes suivants : a) on ne peut pas enseigner à un élève une autre religion que la sienne ; b) on doit enseigner la religion islamique à chaque élève musulman.*"¹⁶⁰

Une levée générale de boucliers conduisit le gouvernement égyptien à assouplir sa position en admettant que l'enseignement confessionnel puisse être donné à l'extérieur des établissements. Plus rien ne s'opposait, dès lors, à l'adoption par les responsables de la Mission laïque de ces principes. Le premier était à la base des statuts de l'association ; le second, tout en ne relevant pas de la compétence des lycées, servait néanmoins leurs intérêts, car il témoignait de la volonté des autorités égyptiennes de figer un ordre social organisé en communautés. Le fait que le gouvernement puisse être considéré comme patron et protecteur de l'une d'entre elles légitimait et confortait la fonction arbitrale que les institutions françaises d'enseignement pouvaient encore espérer conserver, sous l'égide et avec l'appui de la monarchie.

¹⁵⁹. Taha HUSSEIN, *op. cit.*, p. 60 et suiv.

¹⁶⁰. ADN, Série Le Caire Ambassade, volume n°153, dossier Enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises, rapport de Frédéric Knobel au ministre de France en Égypte, daté du 25 avril 1941.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Les responsables des écoles confessionnelles, qui représentaient 9 membres sur les 11 étrangers du comité de réflexion n'entendaient pas les choses de cette façon. Les principes qu'ils opposèrent au gouvernement égyptien renvoyaient à la fois aux heures les plus chaudes du conflit scolaire français entre l'Église et l'État, et aux fondements mêmes de la philosophie libérale. L'idée qui lui fut opposée, selon laquelle la responsabilité de l'éducation des enfants incombait avant tout aux parents et non à l'État, avait représenté la limite ultime à laquelle s'était heurté le monopole d'État sur l'éducation en France. Ni les lois Ferry, ni la loi de séparation n'avaient pu ni réellement chercher à remettre en cause ce compromis entre "les deux France". Le caractère intangible de la liberté de conscience, et l'invitation faite au gouvernement égyptien de faire respecter ce principe constitutionnel "en droit et en fait" s'inscrivait de son côté dans un processus de reconnaissance des droits de l'individu, fût-ce au péril des identités communautaires.

La négociation provoqua des renversements d'alliances surprenants : "*Les chefs d'institutions anglaises et américaines confessionnelles ayant approuvé l'attitude prise par le T.C.F. Itale et le Père Margot, une unanimité religieuse étrangère s'est ainsi réalisée, remplaçant le "front unique" des écoles françaises brisé sur la question de la religion musulmane.*"¹⁶¹ Tous présentèrent aux responsables du ministère une formule qui les engageait à ne pas exercer de prosélytisme direct, mais qui ménageait la liberté de conscience des élèves et de leurs familles : "*Aucun élève ne sera admis contre la volonté de ses parents, à suivre un enseignement religieux....; il serait illégal d'enseigner à un musulman une doctrine qu'on le pousserait à adopter....; il est légal de lui exposer une religion à condition que ses parents y aient donné leur consentement par écrit.....; un mineur ne peut se convertir à une autre religion.*"¹⁶². Parce qu'elle admettait de façon implicite la possibilité laissée à un musulman d'opter pour une autre religion après sa majorité, et qu'elle déniait à la monarchie et à l'État égyptien un rôle de défenseur de la Communauté des croyants essentiel à sa légitimité, la proposition fut évidemment rejetée par le gouvernement.

¹⁶¹. *Ibid.*

¹⁶². *Ibid.*

Pendant la guerre, il ne fut guère en mesure de pousser plus loin ses exigences. Frédéric Knobel attribuait cette modération au déploiement de forces alliées dans le pays, et à la menace, qui planait toujours sur lui de faire fuir l'investissement étranger s'il ne se conformait pas aux principes et à la lettre des accords de Montreux. Beaucoup plus simplement, deux objectifs importants avaient été atteints : Muḥammad Ḥussein Haykal pacha avait fait passer un message à double voire triple détente : les institutions religieuses avaient été explicitement mises en garde contre ce que Gaillard appelait "les excès du prosélytisme", et leur situation juridique incertaine ne pouvait leur permettre d'agir comme si elles ne l'avaient pas reçu ; l'opinion publique musulmane avait été rassurée sur la capacité du gouvernement à faire entendre ses vues, et les élites — ministre en tête avec ses sept enfants à la Mission laïque — mises en confiance, étaient légitimées à fréquenter ce type d'établissement : il serait désormais possible d'apprendre des verbes sans s'embarrasser de leçons de morale... La question religieuse avait en outre permis d'enfoncer un coin à l'intérieur du réseau français, entre Mission laïque et missions religieuses. La laïcité, devenue principe constitutionnel en France en 1946, rendait manifeste l'isolement de ces dernières dans le paysage politique français tel qu'il se reconstitua après la guerre. On ignore si le travail des commissions se prolongea bien longtemps après la manifestation de ces désaccords. Les établissements français, incapables d'adopter une position commune, informèrent les autorités égyptiennes qu'en tout état de cause rien ne pourrait être définitif avant d'avoir obtenu l'approbation des autorités diplomatiques françaises¹⁶³. Après 1942, il leur fallut attendre de longs mois avant le rétablissement des relations diplomatiques, et les pratiques mises en place dans chaque établissement finirent par devenir la règle, avant même que l'ambassade ait pu exprimer un quelconque avis.

Les résistances à la loi de 1948

C'est avec la loi n° 28 du 1^{er} avril 1948 que l'on vit s'accroître la pression de l'État sur les écoles privées, de façon plus officielle et selon une approche plus globale. Elle généralisait en effet le contrôle gouvernemental à toutes les institutions s'occupant d'éducation et d'instruction, même celles qui

¹⁶³. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

préparaient aux diplômés étrangers. La nomenclature du ministère de l'Instruction publique, qui entretenait la confusion entre État et nation était officiellement adoptée : étaient considérées comme "étrangères" les écoles "libres" non subventionnées. Dans son article 10, la loi affirmait la volonté de mettre en place une politique d'arabisation de grande ampleur dans les petites classes. Toutes les écoles primaires libres devaient assurer à tous les élèves, sans distinction de nationalité, la connaissance de la langue arabe au même niveau que celui des écoles gouvernementales. Un examen était mis en place pour en assurer l'application, sous le contrôle du ministère. L'étude des matières nationales était rendue obligatoire pour les élèves de nationalité égyptienne de ces écoles. Enfin, l'article 18 prévoyait d'interdire l'enseignement aux élèves d'une autre religion que celle de leurs parents, même avec leur accord.¹⁶⁴

Toutes ces mesures étaient en réalité attendues, et ne faisaient que reprendre les points abordés dans les commissions de 1940-1941. Le projet de loi lui-même était à l'étude depuis juillet 1946 et l'ambassade de France, qui tentait de reprendre les choses en main avait suivi son élaboration avec la plus grande attention. Les Britanniques et les Américains se mobilisèrent les premiers. Le 17 septembre 1947, une délégation anglo-américaine composée de Sir Robert Greg, un des "responsables de différentes écoles anglaises en Égypte", de John Badeau, président de l'université américaine, du révérend E.G. Parry, évêque anglican, et de M. Brandon Laight, du *British Council*, obtint une audience du sous-secrétaire d'État auprès du ministère de l'Instruction publique, Chafik Bey Ghorbal. Sous la menace à peine voilée de ne pas allouer à l'enseignement britannique en Égypte les fonds considérables réunis par la souscription de la victoire si son avenir — et notamment celui des écoles missionnaires — n'était pas garanti, ils lui "demandèrent des explications"¹⁶⁵ sur plusieurs dispositions du projet de loi.

Le premier point de friction concernait la confusion entre les écoles pour égyptiens et les écoles pour les colonies étrangères en Égypte. Si le gouvernement

¹⁶⁴. Guirguis SALAMA, *op. cit.*, p. 278 et suiv.

¹⁶⁵. ADN, Série Le Caire-Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940) L'entretien est rapporté dans une lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas à Georges Bidault, daté du 1^{er} décembre 1947, et sans doute rédigé par M. Arnaldez, attaché culturel, puisqu'il s'agissait d'un rapport sur l'activité du service culturel dans les mois écoulés.

égyptien pouvait prétendre à l'exercice de sa souveraineté sur ses propres ressortissants, il ne pouvait exiger de ressortissants étrangers qu'ils apprennent l'arabe, l'histoire et géographie de l'Égypte au même niveau que des Égyptiens appelés à vivre dans le pays. Les écoles anglaises, fondées pour assurer à leur propre colonie une éducation anglaise, sanctionnées par des diplômes anglais, et qui n'accueillaient des élèves égyptiens qu'en nombre limité menacèrent de fermer leurs portes à tous les élèves égyptiens dès leur accès au niveau secondaire.

Le second problème concernait l'interdiction d'enseigner à un élève une autre religion que celle de ses parents. Cette disposition confondait l'enseignement des religions comparées avec le prosélytisme. *“Il est vrai qu'aucune école ne devrait s'arroger le droit de favoriser une instruction religieuse contraire à celle des parents, mais il est également vrai qu'aucun gouvernement ne devrait s'arroger le droit d'interdire une instruction religieuse avec le consentement des parents. Il est essentiel qu'une clause de conscience soit insérée.”* Le responsable du *British Council* mit en garde le sous-secrétaire d'État contre l'interprétation que pourraient faire de cet article les juifs instruits dans les écoles de la Mission d'Écosse, à moins que *“le ministre se prépare à endosser l'insertion du mot restrictif “musulman” avant le mot “élèves”.*”¹⁶⁶ Enfin, l'article 25, qui laissait le loisir au ministre de l'Instruction publique de fermer une école si elle était un danger pour la moralité, ou propageait des doctrines contraires aux principes de la constitution ou à l'ordre établi, était dénoncé comme totalitaire.

Le ton sur lequel est rapportée l'entrevue, où perce la dérision, et qui semble avoir à certains moments, tourné à la leçon de Droit public révèle le mépris ou tout au moins la condescendance dont pouvaient être empreintes les relations entre hauts fonctionnaires égyptiens et responsables d'institutions scolaires relevant d'anciennes puissances capitulaires. Le texte du projet de loi était renvoyé au sous-secrétaire d'État comme une copie médiocre à un élève incité à mieux faire, et qui, embarrassé, promettait de rectifier certaines erreurs. On lui reprochait une démarche peu académique, avec une loi trop détaillée, alors que les usages voulaient qu'un texte de loi soit général, et les décrets

¹⁶⁶. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

d'application plus précis ; on soulignait à l'inverse certaines approximations, notamment sur les niveaux d'éducation auxquels devaient s'appliquer ces mesures, qui semblaient ne pas devoir concerner l'université américaine ni le "niveau universitaire". Le sous-secrétaire d'État ne put que protester de ses bonnes intentions. Il finit par promettre que le ministre lui-même ferait une réponse écrite sur tous les points soulevés.

Les alliances esquissées en 1941 se redessinèrent avec une plus grande netteté. Les responsables anglo-américains se réunirent en octobre 1947 à plusieurs reprises dans les locaux du *British Council*, et ils invitèrent les chefs d'établissements religieux français à se joindre à leurs démarches. Ils finirent par décider que les directeurs d'écoles enverraient d'abord un questionnaire très précis au ministre demandant des éclaircissements écrits au sujet de la loi, et que les protestations diplomatiques n'interviendraient qu'ensuite. Le nouveau recteur du collège de la Sainte-Famille, le père Raoul de Lumley, venait d'arriver de Nice et mettait pour la première fois de sa vie les pieds en Orient. Il répondit tout naturellement à l'invitation de ses collègues anglais et américains, et signa avec eux le questionnaire en question. L'ambassade de France le rappela immédiatement à l'ordre en tant que ressortissant français pour ne pas l'en avoir informé, invoquant également la tradition de patronnage de la France sur les catholiques latins en Égypte.

L'attaché culturel avait en effet l'intention de demander à tous les chefs de congrégations de ne pas signer ce questionnaire. D'après lui, les termes mêmes de la loi n'étaient pas inquiétants pour les écoles françaises, moins attachées selon lui, que les Anglo-américains aux questions religieuses, et ayant déjà entrepris l'arabisation de leurs écoles. Il proposait plutôt de partir de la législation nouvelle, en montrant aux Égyptiens que les écoles françaises l'avaient déjà bien anticipée, pour obtenir, par des conversations appropriées, des garanties générales. Parlant des protestations anglo-américaines, il concluait : "*Nous n'avons pas à lier parti avec des gens qui sont en moins bonne posture que nous.*"¹⁶⁷

L'ambassade de France n'avait pas perdu tout espoir de parvenir à la conclusion séparée d'un traité d'établissement entre la France et l'Égypte. La loi

¹⁶⁷. *Ibid.*

fut votée en avril 1948 sans rencontrer d'opposition officielle de la France. Une fois encore, la ligne défendue par la Mission laïque avait prévalu. Évoquant à l'assemblée générale de l'association quelques semaines plus tard sa mise en application, qui coïncidait avec la fin de la période transitoire prévue à Montreux, Marcel Fort se montrait résolument optimiste : *“Cette éventualité, prévue par nous, ne nous inquiète pas. Nous n'aurons pas à modifier nos conceptions ; nous aurons seulement à achever une transformation commencée depuis longtemps déjà, à l'effet d'harmoniser encore davantage nos efforts avec ceux de l'enseignement égyptien pour le développement de l'instruction et la formation des élites. [...] La France peut nous faire confiance en nous laissant agir selon l'esprit de la Mission laïque, au mieux des intérêts de la culture libérale que nous défendons.”*¹⁶⁸ Dès le mois d'avril 1948, Gilbert Arvengas pressa Paris d'engager de toute urgence des négociations avec le gouvernement égyptien pour conclure une convention culturelle susceptible d'accorder à la France un statut privilégié, même si la contrepartie devait en être la création d'une influence culturelle égyptienne en Algérie et au Maroc. Mais le Département avait exclu par avance cette éventualité.

Les uns et les autres avaient mal mesuré l'état d'esprit des écoles religieuses, pressées par leur hiérarchie ecclésiastique et les tensions internes entre latins et orientaux de prendre leurs distances avec la politique française, et d'affirmer une spécificité face à l'islam et à l'orthodoxie qui puisse ne rien devoir à l'influence de l'ancienne puissance capitulaire. 'Abd-er-Ræzeq Al-Sanhoury avait su, par des déclarations apaisantes en août 1948, calmer les inquiétudes des institutions religieuses catholiques et protestantes. Il avait maintenu la possibilité d'un enseignement religieux dispensé à la maison, et les choses avaient pu rester en l'état. Mais il quitta le ministère de l'Instruction publique le 27 février 1949, et son successeur après un court intérim de mars à juillet, fut Ahmad Morsi Badr bey¹⁶⁹. Ministre de la Justice dans le précédent cabinet — et chargé à ce titre de la

¹⁶⁸. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1948, p. 14.

¹⁶⁹. Les dates d'entrée en fonction et les périodes d'activité de tous les ministres de l'Instruction publique de 1922 à 1954 ont été relevées en annexe à la thèse de doctorat es-Lettres en histoire contemporaine de Raḫwæn Maġm°d Gæb Allah, soutenue en 1991 à l'université de 'Aïn Chams, sous le titre «—ÍĈ†«%o Ÿ%oÍÁ†«%oŸ«Â†·È†Á'—''†≤≤π±‡≥μπ±, p. 432-433.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

liquidation des tribunaux mixtes —, il confirma ses orientations “xénophobes” et “rétrogrades”¹⁷⁰ par des déclarations visant à limiter l’éducation des filles à la couture, aux travaux ménagers et à la puériculture. Il envisageait d’interdire la danse rythmique comme contraire à la religion musulmane, et de supprimer les départs à l’étranger des boursières égyptiennes, sauf en Angleterre, où elles vivaient dans un foyer spécial et étaient bien surveillées.

Ces projets provoquèrent un tollé dans la presse arabe et de langue étrangère. Mais le ministre se fit aussi le promoteur de l’application stricte de la loi de 1948 concernant l’enseignement de la religion musulmane et du Coran aux élèves musulmans. Par un arrêté du 9 août 1949, il chercha à imposer l’aménagement d’une salle de prière dans toutes les écoles. Il fut contraint, devant les protestations, de faire machine arrière, sans revenir pour autant à la formule d’un accord tacite entre les établissements et les familles. Le 29 août 1949, une circulaire autorisa les écoles à faire signer par le tuteur d’un élève une décharge concernant l’enseignement religieux, accompagnée de l’engagement d’y procéder à la maison. Elle proposait qu’un jour — qui pouvait rester le dimanche — soit mis à la disposition des élèves musulmans pour l’enseignement coranique, et qu’une heure soit banalisée, le vendredi à partir de 11 h pour la prière. La Mission laïque se montra satisfaite du résultat obtenu, mais pas les écoles religieuses.

Une démarche commune fut arrêtée par les chefs des communautés protestantes et catholiques latines et orientales, qui remirent au ministre un mémoire en français et en arabe, demandant que soit reconnue la personnalité religieuse de leurs établissements¹⁷¹. Le départ du ministre le 3 novembre maintint en place le *statu quo*. Restait toutefois en suspens la question du rôle des matières religieuses dans les examens de passage, et la prise à témoin d’une opinion publique qui ne désarmait pas. Le débat était en effet étalé dans la presse. Une enquête menée dans *Le Progrès Égyptien* à partir du 12 octobre 1949 fit apparaître des écoles catholiques très intransigeantes sur la question, qui s’affirmaient prêtes à renvoyer tous leurs élèves musulmans pour faire réagir les parents et faire rapporter la mesure ; des écoles protestantes américaines et laïques

¹⁷⁰. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277, Rapport du conseiller d’ambassade Charles Lucet, août 1949.

¹⁷¹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement, carton 277.

bien peu enthousiastes, mais relativement optimistes sur la possibilité d'un compromis ; et des écoles de la communauté copte orthodoxe peu concernées par le nombre infime de musulmans dans leurs établissements, affirmant que cette mesure était déjà en vigueur sans qu'il y ait besoin d'une loi, et qu'on avait partout eu recours à un cheikh pour enseigner à l'écart de la classe aux quelques musulmans présents dans leurs écoles communautaires. Le représentant du *Maglis Milli* se montrait en revanche opposé à l'aménagement de lieux de cultes spécifiques. L'arrivée en Égypte d'un nouvel internonce, M^{gr} Levamé, fut encore l'occasion pour la presse de relancer le débat et de tenter d'accentuer la pression. Il rendit visite au cheikh El Chennaoui, recteur d'Al Azhar le 1^{er} décembre 1949, et aborda la question de l'enseignement du Coran dans les écoles religieuses. Le quotidien *Al-Ahram* rapporta que le nonce aurait promis au cheikh d'en parler au pape, ce qu'il démentit avec vigueur le lendemain, faisant état d'un accord intervenu "*dans une sphère plus élevée*", avec le ministre de l'Instruction publique, qui avait autorisé que l'enseignement religieux soit donné hors de l'établissement.

La communauté copte obtint peu de temps après que le rite copte soit enseigné dans les écoles gouvernementales, en parallèle avec les cours de religion musulmane. Le "front uni" des coptes et des musulmans, c'est-à-dire des "purs Égyptiens" était demeuré soudé face à ce qui risquait de plus en plus d'apparaître comme une croisade culturelle menée par l'Occident chrétien et l'Église catholique romaine contre l'islam et la nation égyptienne. Une fois encore, la question de l'enseignement religieux, associée à celle des conversions, n'avait pas pour fonction de mettre fin à un prosélytisme, que toutes les missions religieuses avaient, au moins face aux musulmans, largement mis en veille ; elle servait de ferment mobilisateur pour affirmer une démarcation, liée à un positionnement face à une exigence que l'on posait comme "nationale" et majoritaire. A l'exception de la Mission laïque — dont la réaction était d'autant plus suspecte qu'elle n'entraînait pas dans ces catégories — l'éventail des attitudes affichées dans *Le Progrès Égyptien* réactualisait les pôles identitaires de la "carte scolaire" de 1921 et ses lignes de clivage, à un moment où une nouvelle loi sur la nationalité était en chantier, et s'apprêtait à consacrer "l'égyptianisation" des anciens sujets

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

locaux¹⁷² ; à un moment aussi où le statut de l'Église catholique en Égypte, et avec lui celui des institutions scolaires, faisait l'objet des tractations les plus délicates.

La liste impossible

La question avait mobilisé la Délégation apostolique depuis la conclusion des accords de Montreux. L'*Annuaire catholique d'Égypte* qu'elle édita en 1946 était un pas vers l'affirmation de l'existence d'une communauté catholique d'Égypte une et indivisible, si l'on ose dire. Ses membres, dès la première page déposaient *"au pied du trône de Sa Majesté le roi l'hommage de leur profond loyalisme."* Engagé dans une politique de reconnaissance des nationalismes et de soutien aux Églises orientales qui lui avait permis d'ouvrir des nonciatures à Beyrouth et au Caire et de se passer des bons offices de la France, le Vatican faisait un retour diplomatique au Proche-Orient, dont il avait été chassé cinq siècles auparavant par l'invasion turque. *"Le Saint Siège paraît se juger plutôt compromis par son association avec le Gouvernement français qui rappellerait, d'après lui, aux nouveaux États islamiques et arabes, le souvenir d'un temps où ils étaient soumis aux tutelles européennes."* écrivit Gilbert Arvengas après une entrevue avec M^{gr} Hughes, le 3 avril 1948.¹⁷³

L'approche de l'échéance du 15 octobre 1949 mobilisa pendant plus d'un an toutes les instances concernées par l'avenir des établissements catholiques d'Égypte. Au père Christophe de Bonneville succéda à la rentrée de 1947 le père Raoul de Lumley, qui faisait office d'interface entre la nonciature et les écoles. Le vice-provincial, le père Jacques Bonnet-Eymard, releva qu'il avait rapidement *"acquis de ce fait, étant la cheville ouvrière du travail pour le compte de l'Internonciature et des religieux latins une position sérieuse et très appréciée."*¹⁷⁴ Le père de Bonneville s'était fait assister d'un avocat, M^e Sapiel, qui continua de travailler avec son successeur, bien que celui-ci ne partage pas entièrement ses vues.

¹⁷². Il s'agit de la loi n° 160 de 1950, relative à la nationalité égyptienne, promulguée le 13 septembre 1950 (Cf. *EMA* n°11, 3^e trimestre 1992, p. 168 et suiv.).

¹⁷³. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement, carton 293.

¹⁷⁴. ACSF, *Mémorial*, janvier 1949, point n°4.

L'attaché culturel, M. Arnaldez, travaillait de son côté en étroite collaboration avec le proviseur du lycée d'Héliopolis, M. de Comnène et avait lui aussi recours aux services d'un avocat, M^e Linant de Bellefonds. Louis Massignon fut également sollicité par l'ambassade pour donner son avis sur l'architecture de dispositifs et de projets qui, on s'en doute, ne manquèrent pas. Une documentation lacunaire ne permet pas de reconstituer totalement la chronologie ni les termes mêmes de ces tractations. On s'y noierait sans doute, car elles mettaient par ailleurs en jeu des négociations entre le gouvernement égyptien et la nonciature apostolique, entre le gouvernement égyptien et l'ambassade de France au Caire, et entre l'ambassade de France auprès du Saint-Siège et la Sacrée Congrégation pour l'Église Orientale.

Au fond, la question que tous s'efforçaient de résoudre était relativement claire à formuler et demeurait en suspens depuis la conférence de Montreux : les écoles catholiques d'Égypte autrefois placées sous la protection française étaient-elles toujours des écoles françaises comme le laissaient supposer leur langue d'enseignement, la nationalité de beaucoup de leurs enseignants — notamment, pour une question d'âge, parmi ceux qui occupaient des postes de responsabilité — et une tradition culturelle qui orientait les meilleurs de leurs élèves vers des diplômes d'État français ; étaient-elles, comme les écoles religieuses italiennes depuis le début de la guerre, et du fait de l'identité de leurs fondateurs, des écoles religieuses dépendant de la nonciature apostolique ; n'étaient-elles pas enfin tout bonnement, du simple fait de leur public, qui les avait jusque-là financées, et assurait encore leur existence, des écoles libres égyptiennes ? La résolution de cette question de façon univoque tenait de la quadrature du cercle.

Une question subsidiaire rendait compte par ailleurs de l'âpreté du débat autour de l'enseignement de l'islam dans ces écoles, qui lui était parfaitement simultané : la nonciature apostolique devait-elle continuer d'être considérée par le gouvernement égyptien comme l'ambassade d'un État étranger parmi d'autres, le Vatican, ou bien le nonce apostolique, représentant du Saint-Siège, avait-il vocation à devenir à ses yeux le chef d'une communauté "d'Égypte" à l'égal des autres communautés reconnues, fédérant tous les rites orientaux en un ensemble catholique unifié, susceptible de parler d'une seule voix tant aux "infidèles"

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

qu'aux "schismatiques" ? Il est clair que la nonciature et le Saint-Siège, suivis par beaucoup d'Orientaux, notamment grecs-melkites, s'orientaient de façon explicite vers la seconde hypothèse¹⁷⁵.

La "solution vaticane" avait l'inconvénient de faire disparaître le label français des écoles, et risquait en outre d'isoler la Mission laïque et les écoles des communautés israélites du Caire et d'Alexandrie. C'était pourtant la direction vers laquelle s'acheminait le père de Bonneville avant son décès en 1947. Sa disparition et l'érection de la Délégation apostolique en nonciature modifièrent sensiblement la donne. Le Saint-Siège devenait en effet, en droit, propriétaire de tous les biens des congrégations, et la nonciature envisageait de créer des instituts, régis comme des sociétés de droit pontifical ou canonique. Ce régime présentait pour la France l'inconvénient de voir ces instituts lui échapper totalement, et tomber aux mains du Vatican. L'attaché culturel fit aussi valoir qu'il perpétuait la confusion entre œuvres scolaires et sociales, qui dépendaient en Égypte de deux ministères différents et risquait, en multipliant les interlocuteurs, de paralyser leur fonctionnement¹⁷⁶.

Les projets français, dont M^e Linant de Bellefonds et M^e Sapriel furent chargés d'évaluer la faisabilité, s'inspiraient des "associations diocésaines" mises en place en France après la séparation de l'Église et de l'État. Ils visaient initialement à constituer une ou plusieurs associations d'enseignement, comprenant des religieux et des laïcs. Considérées comme françaises, elles pourraient ainsi se démarquer à la fois de l'enseignement gouvernemental et du

¹⁷⁵. Tel était bien le sens du projet de définition d'un statut personnel unique élaboré à la fin de la guerre par les représentants des communautés non-musulmanes (copte orthodoxe, grecque orthodoxe, catholiques, protestante, arménienne orthodoxe, syriaque orthodoxe, israélite rabbinique et israélite karaïte) et présenté au ministre de la Justice. Son ambition était, en instaurant un "tribunal des conflits" pour dirimer les questions de compétence de chaque tribunal communautaire, de maintenir les cadres des communautés existantes, en faisant de l'État une instance d'arbitrage entre des communautés autogérées. Il s'agissait de concilier les exigences de souveraineté de l'État et "l'immunité des juridictions confessionnelles non-musulmanes." La démarche s'inspirait de celle qui avait présidé à la création des tribunaux mixtes, et demeura lettre morte. (Cf. ABECASSIS Frédéric et LE GALL-KAZAZIAN Anne, "L'identité au miroir du droit...", *op. cit.*, p. 28-29).

¹⁷⁶. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement, carton 293, rapport de Gilbert Arvengas à Georges Bidault daté du 6 mars 1948.

Vatican. C'était compter sans "l'hostilité des milieux catholiques" à une solution qui assimilerait les congrégations à de simples associations dont on peut entrer et sortir, alors qu'on s'engage à vie dans une congrégation¹⁷⁷. A la fin de 1947, la position jésuite n'était toujours pas arrêtée : *"Mais si le Révérend Père de Lumley est peu favorable au projet Sapriel, il n'est pas pour autant acquis au projet Linant de Bellefonds, car il pense qu'il sera très difficile de faire consentir les différentes congrégations à collaborer au sein d'une association d'enseignement. Il ne pense pas non plus qu'il soit possible d'obtenir la gestion des biens matériels par cette société. Mais il admet qu'il serait souhaitable que les congrégations, en tant qu'agents culturels, continuent à porter l'estampille française ; il le pense en tant que français et en tant que catholique, la langue française étant dans tout le Proche-Orient, la langue du catholicisme. Sur ce point, il est en complet accord avec l'Internonce, Mgr Hugues. [...] Cela étant, le Père de Lumley admet que la meilleure solution serait d'établir, dans les prochaines conversations franco-égyptiennes, une liste d'écoles désignées et reconnues comme donnant ou pouvant donner un enseignement français ou en langue française, et dans laquelle seraient mentionnés les établissements des Pères Jésuites en Égypte. Je pense que toutes les autres congrégations manifesteraient les mêmes dispositions, étant donné le prestige qu'exerce la Compagnie de Jésus sur les autres religieux du pays. Cette solution, en évitant l'échafaudage juridique plus ou moins subtil qui, dans le projet Sapriel, a rebuté également M. Massignon et M. de Comnène, aurait l'avantage de la souplesse et consacrerait, sans insister, l'essentiel de ce qui peut être sauvé de l'ancien régime. M. de Comnène, à qui j'en ai parlé, s'y rallie."*¹⁷⁸

C'est dans ce contexte encore incertain que le gouvernement égyptien fit entendre sa voix. A la mi-mars 1948, il demanda pour la énième fois à l'ambassade de France de lui faire parvenir avant la fin du mois une documentation concernant les établissements relevant de la France, dans laquelle devait être précisé le statut de chaque établissement. Comme le souligne Gilbert

¹⁷⁷. ADN, Série Le Caire - Ambassade, Sous-série politique et commerciale, Volume 24, Négociation du Traité d'Établissement (1937-1940), rapport cité de Gilbert Arvengas, daté du 1^{er} décembre 1947.

¹⁷⁸. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Arvengas, onze ans après la conférence de Montreux, il était *“devenu malaisé de fournir quelques nouvelles échappatoires.”*¹⁷⁹ C’est pourtant bien ce qu’il chercha une fois encore à faire : *“En me bornant à transmettre au gouvernement égyptien une documentation partielle, j’espère obtenir quelque nouveau délai qui me permettra d’éluder pour un temps une réponse aux questions les plus délicates, mais la simple énumération des “œuvres françaises en Égypte” m’oblige déjà à prendre parti sur le fond du problème en préjugant du caractère français ou non des divers établissements d’enseignement appartenant aux Congrégations religieuses ou du Comité des écoles de la Communauté Israélite que nous subventionnons.”*¹⁸⁰ Il proposait donc à la Direction des relations culturelles de transmettre au gouvernement égyptien à la date prévue la liste des œuvres françaises, en y incluant, sauf avis contraire, l’ensemble des écoles des établissements congréganistes, mais pas celles de la communauté israélite ni celles dépendant des patriarcats orientaux. La réponse, reçue par télégramme le surlendemain, exprima l’accord de la DGRC mais proposa de désigner les établissements congréganistes comme *“relevant de la France”* plutôt que strictement *“français”*.

Une entrevue avec Mgr Hughes le 3 avril, avant d’expédier les documents, convainquit Gilbert Arvengas que la conciliation devait intervenir à un niveau plus élevé. Les deux diplomates se félicitèrent de l’ouverture de négociations entre la France et le Vatican sur cette question. L’ambassadeur de France évoqua *“le péril qui menacerait nos écoles le jour où le gouvernement égyptien, prenant prétexte de l’accentuation de leur caractère catholique, prétendrait leur interdire de recevoir les élèves non-catholiques.”*¹⁸¹ L’internonce se déclara en retour *“persuadé qu’à l’heure actuelle, l’Égypte redoute davantage l’influence d’établissements étrangers que celle d’écoles placées sous un vocable confessionnel. Rien ne lui paraît plus dangereux que de présenter aux Égyptiens le catholicisme comme un article d’exportation étrangère.”*¹⁸²

¹⁷⁹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton n° 293, télégramme du 28 mars 1948 de Gilbert Arvengas à la DGRC.

¹⁸⁰. *Ibid.*

¹⁸¹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement, carton n° 293.

¹⁸². *Ibid.*

Tel était aussi l'avis du Saint-Siège. Jacques Maritain, qui y était ambassadeur de France depuis 1945, conduisait la négociation. Celle-ci s'orientait, à la mi-avril, vers un système à trois degrés : propriété du Saint-Siège sur les établissements ; organisme franco-égyptien d'administration locale ; et organisme de contrôle et d'orientation en France. Néanmoins, les rapports de Jacques Maritain laissaient entendre que le Vatican était de moins en moins enclin à un lien fort avec la France, et donnerait plutôt son aval à toute solution franco-égyptienne.

Au Caire, l'ambassade ne put différer davantage l'envoi de la fameuse liste en suspens depuis Montreux. Le 17 avril 1948, Gilbert Arvengas informa le Département qu'il avait remis au ministère royal des Affaires étrangères d'Égypte la liste des établissements scolaires et médicaux, ainsi que des associations d'assistance français ou relevant de la France se trouvant en Égypte. Il n'avait pas manqué de préciser qu'elle était encore sujette à modifications. Aucun rebondissement de dernière minute ne lui fut épargné. Il y avait finalement inclus des établissements congréganistes, après avoir reçu l'accord verbal des directeurs d'établissements. Mais le père Hubert, des Missions africaines, le père de Lumley, et le frère Félix, au nom des frères des Écoles chrétiennes, après en avoir discuté avec l'internonce, l'avisèrent qu'ils souhaitaient retirer leurs établissements de la liste. Après "une remarque de surprise" de l'ambassadeur, dont on imagine assez bien le ton glacé, ils n'osèrent pas persister totalement dans cette décision, et "*ils n'ont plus élevé d'objection qu'à l'égard de quelques-uns de leurs établissements secondaires qui sont, en effet, devenus essentiellement égyptiens.*"¹⁸³

Les consultations se poursuivirent jusqu'à la fin du mois de juin avec les chefs des congrégations religieuses en Égypte. Ils étaient encore très hésitants, et attendaient l'ordre de Rome pour se déclarer de statut juridique Vatican ou français, mais n'étaient en aucun cas prêts à adopter un statut égyptien, ni à faire intervenir des laïcs dans la gestion de leurs écoles. Au Saint-Siège, la crainte de voir d'un jour à l'autre tous "ses biens" confisqués sans la protection d'une puissance temporelle semblait marquer des points sur la volonté de jouer la carte de l'arabisme. On s'acheminait en réalité tout doucement vers un *statu quo*

¹⁸³. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement, carton n° 293, rapport du 17 avril 1948.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

concernant le statut juridique de ces établissements, que l'on répugnait à vouloir déclarer de façon exclusive égyptien, vatican ou français, en perdant l'avantage de la double protection de fait exercée par Rome et Paris sur les établissements. L'argumentation de Charles Lucet, qui soutenait cette position attentiste, était que les Égyptiens se contenteraient sans doute des règlements, des programmes de ces écoles, ainsi que des habilitations de ceux qui les dirigeaient ou y enseignaient, sans chercher à savoir absolument de qui, juridiquement, dépendait la congrégation, Rome ou Paris. Ce flou juridique, laissant le loisir aux événements de trancher, paraissait le mieux à même de préserver les intérêts de chacun.

*

*

*

Le père Ayroul brossait en 1946 un portrait sans concession des jeunes catholiques du "milieu bourgeois"¹⁸⁴, afin de les exhorter à "être chrétiens pour de vrai"¹⁸⁵ en s'engageant dans la voie de l'amour et du mariage. Cet article témoigne rétrospectivement d'un terrible isolement du "milieu francophone d'Égypte", dont les divisions confessionnelles étaient, contrairement à ce qu'il affirme, moins visibles "du dehors" que "du dedans" : "Le jeune homme a été élevé chez les Frères, les Jésuites, au Collège Patriarcal..., puis il s'est employé, ou il est devenu médecin, architecte, avocat, commerçant. Il se "débrouille"... Devant l'évolution du pays et quelque solide diplôme qu'il ait, il n'est pas sans inquiétude dès qu'il songe à demain. Il ne sait pas assez d'arabe. Il est chrétien.

¹⁸⁴. Les paragraphes initiaux de l'article, cherchaient à caractériser ce "milieu". On en citera simplement le début : "C'est un milieu assez réel, étendu, assez défini, aussi bien au Caire, qu'à Alexandrie, assez distinct, si on le regardait du dehors, du milieu juif, du milieu grec, du milieu musulman, du milieu européen. Oriental, égyptien, d'éducation catholique, de langue française, de moyens suffisants : un groupe propre, bien habillé, élégant, sociable, ouvert et mondain, casanier et nomade." Ces traits descriptifs sont étonnamment proches de la manière dont Marc Bloch avait pu tenter de définir, dans *L'étrange défaite*, ce qu'il appelait "un bourgeois de chez nous", mêlant aspects économiques, sociaux et culturels, facteurs objectifs et subjectifs. Le parallèle est d'autant plus saisissant que la thématique développée par le père Ayroul à propos du mariage tardif, qu'il déplore, n'est pas sans rappeler l'idée, émise par l'historien, que "la bourgeoisie ainsi entendue avait, dans la France d'avant-guerre, cessé d'être heureuse." (ed. Folio, 1990, p. 195).

¹⁸⁵. R.P. Henri AYROUT, s. j., "Les Jeunes Catholiques et le Mariage", in *Annuaire catholique d'Égypte, op. cit.*, p. 384-389.

En Égypte, pays auquel il appartient par sa naissance et ses papiers, il est considéré comme "égyptianisé". En Syrie, pays auquel il appartient souvent par son origine, il est considéré comme égyptien. En France, pays auquel il appartient par sa culture et quelque chose de son âme, il est considéré comme étranger. Mais il préfère ne point regarder cet insoluble triptyque et vivre dans le présent. "A chaque jour suffit sa peine"."¹⁸⁶

La seule solution susceptible d'apaiser ces inquiétudes tenait à un resserrement des solidarités communautaires et à l'affirmation pleine et entière d'une identité catholique égyptienne dégagée de la fascination de l'étranger. C'est elle en effet qui lui paraissait le principal obstacle au mariage endogame, aussi bien chez les filles, "trop romanesques" que chez les garçons, "trop terre à terre". Il en allait — mais il ne l'évoque qu'en filigrane — de la vitalité démographique de la communauté. L'heure des ruptures avec des traditions obsolètes était venue. Il n'est pas impossible que le revirement final, en 1948, des chefs d'institutions religieuses, incapables de résister à la pression de l'ambassadeur de France qui en appelait à leur plus profond patriotisme, ait pesé de tout son poids dans la scission qui se produisit à l'intérieur de la Compagnie de Jésus en Égypte, dans les mois qui suivirent.

En janvier 1949, les pères Robert Chidiac, Henri Ayroul et Raphaël Khouzam quittèrent la communauté du collège de la Sainte-Famille pour fonder à Zamalek la "Résidence orientale Saint Athanase". Le vice-provincial, le père Jacques Bonnet-Eymard vint les y installer, dans des locaux mis à leur disposition par un membre de la famille Ayroul. "*La maison est une jolie petite villa, un salon y sert de chapelle, et peut contenir une trentaine de personnes.*"¹⁸⁷. La vision lénifiante donnée par le bulletin interne de la Compagnie ne doit pas dissimuler les fortes tensions qui avaient présidé à cette création, d'autant que la maison de Zamalek s'avéra à l'usage "*insalubre et bruyante.*"¹⁸⁸ La coupure était à la fois nationale, linguistique et religieuse. Les trois pères affectés à la résidence avaient fait leurs études secondaires au collège de la Sainte-Famille. L'un était libanais — c'était le père Chidiac, qui en devint supérieur l'année suivante — et

¹⁸⁶. *Ibid.*, p. 385.

¹⁸⁷. ACSF, *Courriers* de la Vice-Province du Proche-Orient, n° 10, mars 1949

¹⁸⁸. ACSF, *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n° 19, novembre 1963, p. 6.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

les deux autres égyptiens. La langue de la nouvelle communauté était l'arabe, non le français. Quelques mois après sa fondation, un indult permit aux pères de la Résidence de célébrer la messe dans le rite copte ou le rite melkite. Une autre démarcation très importante avec leur communauté d'origine tenait au fait que tous travaillaient déjà, en 1948, en dehors du collège, et se consacraient à des oeuvres spécifiques au Caire et en Égypte : Association pour les Écoles de Haute Égypte, Centre du Livre, école de Kolali.

La fondation de la Résidence orientale marquait pourtant bien la fin d'une époque : celle où le collège de la Sainte-Famille était le centre de la "mission d'Égypte" — les maisons de Minia et Garagos en haute et moyenne Égypte, et celle d'Alexandrie dépendaient de lui —. La carte de l'implantation jésuite en Égypte se redessina à ce moment là autour de trois pôles, dont le premier marquait à l'évidence une frontière de francité : le collège de la Sainte-Famille, auquel étaient rattachées les stations de Matarieh et d'Alexandrie ; la très officielle "*Cairensis Residentia Major Sancti Athanasii*", également implantée au Caire ; enfin, pour atténuer la profondeur de la coupure et instituer un tiers, la Résidence Saint-Marc de Minia, qui devenait "indépendante" et prenait en charge la station de Garagos, paroisse de rite copte.

D'une certaine manière, la Compagnie de Jésus procédait ainsi à une dévaluation autoritaire du collège de la Sainte-Famille¹⁸⁹. S'il demeurait un établissement d'excellence, encore très attaché à la francophonie, il n'était plus le point de contact unique de la Compagnie avec le catholicisme, ni *a fortiori* avec le christianisme oriental ou l'islam qu'il avait pu représenter depuis soixante-dix ans. Une relève locale s'affirmait, avec laquelle il devait désormais compter. L'entretien privé que le père Ayroul réussit à obtenir par l'intermédiaire d'un ami commun, membre actif du mouvement des Frères musulmans, avec le Cheikh Hassan el Banna le 4 août 1948, quelques mois avant son assassinat (12 février 1949) témoignait, au delà des différences de religion et de modes d'action, d'une

¹⁸⁹. Un Mémorial du R.P. vice-provincial Jacques Bonnet-Eymard (janvier 1950) s'élève avec vigueur contre le fait qu'on puisse interpréter la fondation de la Résidence orientale comme une scission à l'intérieur de la Compagnie. Elle correspondait au contraire à un vœu commun de la Compagnie et de l'Église. Il demandait que disparaisse rapidement "*ce qui peut rester d'ombre dans les relations de la Communauté du Collège avec la Résidence orientale*", et engageait les pères du collège à faire promptement, au besoin, "*un acte d'obéissance de jugement*".

profonde identité de vues des deux “hommes de religion” sur leur rôle dans la cohésion de leurs communautés respectives et sur la possibilité de fonder un ordre social sur les bases du “chacun chez soi.”¹⁹⁰

Les représentants de la France voyaient avec le plus complet désarroi “leur réseau” leur échapper. En décembre 1949, les Filles de la Charité fermèrent leur maison Saint-Louis au Caire pour ouvrir en Moyenne-Égypte une maison similaire, qui dépendait de la nonciature. Les protestations du consul de France n’y changèrent rien. A la pentecôte 1951, l’internonce refusa de rendre les honneurs liturgiques au représentant du consul de France à Alexandrie. Pour lui, ils ne correspondaient plus aux circonstances présentes, marquées par la fin du régime capitulaire et l’émergence d’une Église locale. Il ne pouvait se résoudre par ailleurs à rendre les honneurs liturgiques à une nation qu’il jugeait aussi notoirement anticléricale. Le déclin de l’influence française sur l’Église catholique était sensible. En 1952, après la disparition de M^{gr} Girard et de M^{gr} Hiral, le Proche-Orient ne comptait plus que deux évêques français : M^{gr} du Chayla à Bagdad, et M^{gr} Colin à Port Saïd. A Héliopolis, un évêque hollandais assurait l’intérim, mais on osait à peine espérer y voir nommer un français.

Toute forme de souveraineté sur les écoles semblait pratiquement perdue. A la rentrée 1952, Maurice Couve de Murville, devenu ambassadeur lança une grande enquête parmi les congrégations religieuses possédant des établissements d’enseignement ou d’assistance en Égypte. Il ne faisait que reprendre la tradition des recensements annuels d’avant-guerre. Les seules réponses complètes concernaient le nombre d’heures de français enseignées dans chaque établissement, qui devait permettre “*au Département d’apprécier le caractère français de chacune des écoles.*” Les questions portant sur la situation matérielle

¹⁹⁰. ACSF, *Courriers* de la Vice-Province du Proche-Orient, n° 9, p. 28 : “*Cet entretien privé a duré plus d’une heure, très cordial. Il a porté sur l’attitude générale des Frères musulmans à l’égard des chrétiens, et particulièrement sur l’article mentionné plus haut. Le Cheikh a montré un vif désir de collaborer avec tous les croyants, et dit ses regrets sincères de cette attaque, initiative d’un rédacteur sans mandat.*” Un démenti fut publié dans la presse, sur proposition de Hassan el Banna, sous forme de compte-rendu de l’entrevue. L’article, soumis à la révision préalable du père Ayroul, parut en bonne place dans le journal des Frères musulmans le jour de l’ouverture des fêtes du Bairam. Il fut ensuite repris par l’ensemble de la presse, arabe et française.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

des congrégations et l'origine sociale des élèves donnaient lieu à des réponses souvent complexes mais lacunaires, qui ne mentionnaient pas toutes leurs sources de revenus. Charles Lucet avait par avance renoncé à demander des précisions sur les terrains, immeubles, dons et legs, etc., *“sur lesquels une enquête est délicate et aurait un caractère inquisitorial, sauf lorsque la Communauté demande une subvention exceptionnelle. Le Département doit se souvenir que les subventions ordinaires que nous accordons à la grande majorité des écoles religieuses sont très limitées, ne constituent qu'une partie très faible de leur budget, et ne nous donnent pas de droit à un véritable contrôle.”*¹⁹¹

La poursuite de l'expérimentation en Égypte d'une “francophonie sans la France” était le prix à payer pour poursuivre la mission et espérer parvenir, à terme, à “l'union des Églises”. Le dégagement de l'emprise politique de la France, qui avait commencé dans les années trente, mais trouvait au début des années cinquante son plein épanouissement marquait aussi le point de départ de solutions à inventer pour être à la fois au service de l'Égypte et de l'Église.

¹⁹¹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport de Maurice Couve de Murville adressé à Robert Schuman (rédigé en réalité par Charles Lucet et adressé à la DGRC), daté du 19 décembre 1952.

CHAPITRE HUITIÈME

L'EUPHORIE ET LE MALENTENDU (1949-1956)

- I. Un nouveau départ : la participation à un enseignement de masse
 1. Le français dans l'enseignement égyptien : Restauration ou monnaie d'échange ?
 - L'espoir d'une restauration
 - ™aha Hussein et l'exigence d'un principe de réciprocité
 - L'arrivée au pouvoir des Officiers libres : rupture et continuité
 2. Un développement quantitatif encore inédit
 - Les contradictions de la croissance
 - Élargissement des clientèles : cohabitation et substitutions

- II. Une adaptation nécessaire
 1. Malaises, replis et attentisme
 - Le syndrome de la tour d'ivoire
 - Des lieux désinvestis
 2. Les bases d'un renouveau
 - Une prise de conscience tardive
 - Des hommes nouveaux pour des idées nouvelles
 3. Le lancement du baccalauréat franco-égyptien
 - Franco-égyptiens "de cœur et d'esprit"
 - La consécration de longues années d'efforts
 - Le modèle d'un nouveau *ratio studiorum* ?

- III. L'ère du soupçon
 1. L'épineuse question de l'enseignement religieux
 2. Vers des épreuves de force
 - Ordre communautaire et ordre national
 - La loi de 1955 et le contrôle des écoles libres

LA DATE du 15 octobre 1949, fixée à la conférence de Montreux, était une échéance. Elle fut, pour les écoles catholiques d'Égypte, une rupture manquée. Sommées de choisir de façon exclusive entre une allégeance à la France au Saint-Siège, elles ne furent pas en mesure de trancher. L'année 1949 demeure pourtant celle d'une prise de conscience du caractère pressant et sans doute plus radical des réformes à entreprendre. Une frontière, polarisée par le critère linguistique et celui des diplômes préparés, traversait l'ensemble des congrégations religieuses qui avaient admis le caractère "égyptien" de la plupart de leurs écoles gratuites et de beaucoup de leurs écoles provinciales. Sans devenir formellement égyptiennes — puisque non subventionnées pour la plupart — ni vaticanes, elles étaient néanmoins clairement soustraites à l'influence de l'ambassade de France. Par le jeu du dédoublement des filières, la frontière traversait aussi leurs établissements trans-communautaires, mais elle n'y était perceptible, comme à la Mission laïque, que de l'intérieur. Le risque était réel, et de mieux en mieux mesuré, de voir ces institutions apparaître comme irréductiblement étrangères, et marginaliser avec elles tous les ressortissants égyptiens qui constituaient l'immense majorité de leur clientèle.

L'Église catholique, du fait de sa dimension internationale, et aussi parce qu'elle se heurtait au quotidien aux aspirations des Orientaux, notamment grecs-melkites, à prendre en main une part de responsabilité dans la conduite de la politique de l'Église en Égypte et en Orient, fut peut-être un peu plus clairvoyante que les responsables de la Mission laïque ; mais à peine. La première moitié des années cinquante, avant la catastrophique expédition de Suez, demeure le moment d'un énorme contre-sens collectif sur la signification du succès du français et des écoles françaises.

Le rythme des changements se précipitait. Depuis la fin de la guerre, la rue était devenue le théâtre de l'affrontement politique et l'assassinat ou l'attentat son mode d'expression de plus en plus fréquent. L'échec de la coalition arabe et l'encerclement de l'armée égyptienne par les troupes israéliennes à Gaza (début janvier 1949) acheva de discréditer une monarchie déjà bien chancelante. Le coup d'État du 23 juillet 1952 qui la fit disparaître, la réforme agraire (9 septembre) qui entreprenait de briser la caste des grands propriétaires terriens, les purges dans

l'armée et la haute administration (septembre 1952), la dissolution des partis politiques (17 janvier 1953) engageaient l'Égypte dans la voie d'une révolution radicale. Le procès d'une cinquantaine de médecins juifs accusés d'espionnage pour le compte d'Israël en décembre 1954 transformait les membres des antiques communautés d'Égypte en ennemis potentiels de l'État et cautionnait rétrospectivement, au plus haut niveau, les actes perpétrés contre leurs biens au cours du grand incendie du Caire (26 janvier 1951).

Dans ce paysage politique et social tourmenté, les écoles françaises restaient néanmoins une valeur sûre. Les responsables de la Mission laïque et des écoles catholiques voulurent voir dans l'afflux des élèves vers leurs établissements, comme auparavant, une adhésion inconditionnelle à la culture française et la preuve indiscutable d'une supériorité concédée par tous. Ils ne reconnurent dans la débâcle de l'ancien régime qu'un avatar de 1789, souhaité par beaucoup, ce qui légitimait encore davantage la culture française comme un pôle de stabilité et un élément de continuité entre la monarchie et la république.

Il est certain que l'adhésion aux écoles françaises visait à ménager une assurance pour l'avenir, qui pouvait passer pour un "réflexe ancestral" de recherche d'une protection européenne contre "le fanatisme", sous sa forme religieuse ou socialisante. Le rapprochement des communautés israélites de l'ambassade de France fut une marque indéniable d'allégeance, tout comme la mise en veille des solutions vaticanes parmi les congrégations religieuses. Mais si réflexe il y avait, c'était surtout un réflexe de classe, partagé par les nouvelles élites politiques du régime et une fraction de la classe moyenne musulmane et copte. Les unes et les autres avaient en outre pour principal souci de se démarquer de ceux qui tenaient jusqu'alors, à Alexandrie, au Caire et dans les villes du Canal, le haut du pavé. L'État égyptien demeurait leur protecteur naturel ; et c'est toujours sous sa "protection" qu'ils entendaient investir les écoles françaises.

I. UN NOUVEAU DEPART : LA PARTICIPATION A UN ENSEIGNEMENT DE MASSE

Le cours du français était à la hausse en ces années 1949-1956, et suscitait auprès des diplomates et chefs d'établissements une certaine euphorie — il est vrai toute relative, et inégalement partagée. La monarchie semblait résolue à faire de la maîtrise des langues étrangères un droit d'entrée dans la société politique, et

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

ce dessein ne fut pas remis en cause par la révolution. L'anglais, s'il avait conservé l'image d'une langue étroitement associée à l'occupant, était aussi la langue des États-Unis d'Amérique et gardait un rôle utilitaire de tout premier plan ; quant au français, rien ne semblait devoir remettre son statut en cause : *“Il semble bien ici que l'idée même de culture soit inséparable dans les esprits d'un certain idéal humain que la France défend depuis toujours.”*¹ L'optimisme était d'autant plus indéfectible que l'enseignement gouvernemental, comme l'enseignement privé, étaient touchés par cette inflation de la demande.

1. Le français dans l'enseignement égyptien : Restauration ou monnaie d'échange ?

Le développement de l'enseignement gouvernemental, la fondation d'une nouvelle université au Caire qui arabisa le nom d'Héliopolis en 1950 après celle d'Alexandrie (1942) remettait en vigueur les “vieux réflexes” des politiques culturelles antérieures : observation des manœuvres de la concurrence, et pressions sur le gouvernement pour emporter la plus grosse part du marché. La dépréciation accélérée de l'enseignement public voua ces tentatives à n'être que la caution d'une politique qui visait avant tout à préserver l'indépendance et la “qualité” des établissements trans-communautaires.

L'espoir d'une restauration

Le péril italien, qui avait tant fait couler d'encre dans les rapports diplomatiques français des années trente, s'était évanoui. Maurice Couve de Murville signala dans une dépêche de 1951 l'essor de l'activité italienne en Égypte, qui avait repris depuis la fin de la guerre. Il n'y voyait à juste titre² aucun sujet d'inquiétude, et au contraire la possibilité de contrebalancer une influence anglo-saxonne trop présente. La colonie italienne d'Égypte était en effet sur le départ : *“Le prestige de l'Italie, que les années de fascisme avaient contribué à exalter, non sans succès, se trouvait réduit à rien par la défaite. La guerre avait en outre, éprouvé sérieusement la colonie et les intérêts italiens. Un grand*

¹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277, rapport de Gilbert Arvengas à Robert Schuman, daté du 5 mars 1949.

². Cf. Annexe 2, document 12.

*nombre d'Italiens avaient été internés dans les camps de concentration, et leurs biens placés sous un séquestre dont la gestion s'est avérée désastreuse.”*³

Au cours de l'été 1948, quelques inquiétudes s'étaient manifestées autour de la position menacée du français dans les écoles de la communauté grecque.⁴ Elles furent sans lendemain. D'une part, le français resta en vigueur dans leurs programmes, d'autre part et surtout, le déclin de ces écoles, intimement lié à l'érosion démographique de la colonie hellénique d'Égypte par le jeu des départs, était déjà largement amorcé⁵. Elles n'étaient plus pour la France qu'une cible secondaire.

Une concurrence britannique devenue anglo-saxonne

Les établissements britanniques connaissaient un succès comparable à celui des institutions françaises, quoique de moindre ampleur. Dans l'ensemble, les écoles anglaises perdirent des élèves au lendemain de la Seconde guerre mondiale⁶. Cette baisse ne concernait toutefois — de façon il est vrai, très massive — que les catholiques (maltais, pour la plupart) et les juifs, mais ne toucha ni les coptes, ni les musulmans, dont le nombre eut plutôt tendance à augmenter⁷. Guirguis Salama, qui fut *næâer* de l'école anglaise d'Héliopolis donne, d'après la consultation des registres, une progression assez forte de cet établissement entre 1934 et 1956 (de 440 à 625 élèves), qui “décolla” entre 1957 et 1958, au lendemain de la Triple agression (815 élèves). L'université américaine, quant à elle, vota en 1949 la fermeture progressive de ses sections préparatoires et secondaires pour ne se consacrer qu'au niveau universitaire. Elle trouvait ainsi une solution radicale à ses problèmes de locaux, se posait encore plus nettement comme une filière d'élite, et esquivait de façon extrêmement

³. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport du 12 février 1951.

⁴. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277, rapport daté du 21 juillet 1948.

⁵. Cf. Annexe 2, document 12.

⁶. *Ibid.*

⁷. Entre 1945-46 et 1951-52, les catholiques passèrent de 2 116 à 912 élèves dans les écoles anglaises, et les juifs de 1863 à 503 élèves. Dans le même temps, l'effectif musulman progressa de 2 616 à 2 813 élèves, et celui des coptes resta pratiquement constant, avoisinant les 2 000 élèves.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

habile le débat sur l'enseignement religieux et le contrôle du ministère de l'Instruction publique, qui ne la concernait plus : elle se ménageait, comme la Mission laïque, le beau rôle, et abandonnait le mauvais aux catholiques et aux anglicans. La progression de son recrutement de 1946 à 1951 atteste une très grande vitalité. La protestation rendue publique de son président et du conseil de l'université contre la reconnaissance d'Israël par le gouvernement américain, valut à l'institution un certain capital de sympathie⁸.

L'ambassade de France continuait d'analyser le développement des institutions étrangères d'enseignement comme avant-guerre, en termes de zones d'influence, toujours sujettes à extension, voire à déplacement : *“Les Anglo-Saxons, pratiquement, détiennent le monopole de l'enseignement scientifique et médical. Leurs programmes et leurs méthodes sont adoptés dans les diverses Facultés ou Écoles Polytechniques. La langue anglaise est devenue le véhicule indispensable de toute connaissance d'ordre scientifique. Les Français exercent un empire, généralement incontesté, dans le domaine littéraire, artistique et juridique.”*⁹ Un voyage en Haute-Égypte avait convaincu Gilbert Arvengas qu'il était temps pour la France de se lancer, de façon plus résolue, à la conquête de “la frontière” du Sa'ïd, d'autant que “les affinités des peuples” faisaient de la France, depuis toujours, le tuteur naturel et privilégié de l'Égypte. A l'image de la Mission américaine d'Assiout, qui lui avait fait une grosse impression, il aspirait à y conduire “une action intelligente et suivie”. Celle-ci était conçue comme une réédition de la politique des minorités, mais dans le cadre, plus restreint, du territoire égyptien : *“Cette Mission Américaine a été fondée en Haute-Égypte qui est au reste du territoire égyptien ce que les provinces méridionales sont à la France : une pépinière d'hommes politiques. Assiout est la ville la plus importante de cette immense région, qui s'étend du Caire jusqu'au Soudan. Grande et belle cité de 120 000 habitants, elle est le siège de plus de trente*

⁸. Lawrence R. MURPHY, *op. cit.*, p. 110-113. Ce capital de sympathie fut d'autant plus important que John Badeau entretint après son départ d'Égypte en 1953 une correspondance personnelle suivie avec Nasser, même au moment des plus fortes tensions entre l'Égypte et les États-Unis, et qu'il revint au Caire en tant qu'ambassadeur des États-Unis en 1961.

⁹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277, rapport de Gilbert Arvengas à Robert Schuman, daté du 5 mars 1949.

administrations. Toutes les sociétés européennes et indigènes y ont leurs succursales. La population est constituée, en majeure partie, de riches propriétaires et de commerçants. Fait à souligner : Assiout est la ville d'Égypte où se trouve le plus grand nombre de chrétiens. Pratiquement, le pouvoir local est aux mains des Coptes."¹⁰

La simple énumération des établissements d'enseignement de la ville montrait qu'il s'agissait d'un centre intellectuel de première importance, et les catégories confessionnelles qui servaient à les définir, primant sur un classement par niveau d'enseignement, laissait entrevoir toutes les combinaisons trans-communautaires qu'on pourrait y réaliser : 16 écoles gouvernementales, (dont 4 secondaires, une école d'art ménager et une industrielle, 3 écoles normales, une université populaire et une université musulmane, annexe d'Al-Azhar) ; 3 écoles privées musulmanes ; 8 écoles chrétiennes de garçons (3 américaines allant jusqu'au supérieur, avec une école d'agronomie, 2 franciscaines et 3 coptes orthodoxes de niveau préparatoire ou secondaire) ; 6 écoles chrétiennes de jeunes filles (le collège américain jusqu'au niveau secondaire, l'école franciscaine (préparatoire et primaire), l'école française des Sœurs N-D des Apôtres (certificat d'études primaires et brevet), 2 écoles coptes orthodoxes (dont une allant jusqu'au secondaire) et une école *Islā* protestante ; enfin, le *British Council* y avait ouvert un centre, préparant à des diplômes des universités de Londres et Oxford.

*"Le plus important de ces établissements est le Collège américain, véritable université où prédomine l'enseignement des sciences."*¹¹ Ce collège était présenté par l'ambassadeur comme le modèle de ce que les Français auraient dû faire depuis longtemps, et ce qu'ils devaient tenter de réaliser. C'était en effet un centre de diffusion culturelle de première importance : les fonctionnaires et employés de bureaux en Haute Égypte et au Soudan en étaient, pour la plupart, d'anciens élèves. Diverses associations permettaient par ailleurs de ne pas rompre le lien avec leur institution. Il avait également réussi une répartition heureuse — sinon équitable — des pouvoirs entre étrangers et égyptiens : dirigé par un comité dont les membres étaient en majorité des missionnaires américains, il

¹⁰. *Ibid.*

¹¹. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

admettait en son sein 3 membres représentant le personnel enseignant égyptien. Le taux d'encadrement — 58 professeurs pour 422 étudiants, pour moitié pensionnaires — était exceptionnel, non seulement pour l'Égypte, mais pour bien des institutions d'Europe. Il associait enfin de façon exemplaire les intérêts économiques américains à une coopération étroite avec les établissements gouvernementaux : 44 élèves étudiaient l'agronomie dans la ferme-modèle adjointe au collège, dont le cheptel était américain, et les méthodes "modernes". Elle était visitée par tous les élèves des écoles gouvernementales d'agriculture.

L'institution avait résolu sans heurt apparent la question qui empoisonnait les relations entre les congrégations religieuses françaises, le ministère de l'Instruction publique et l'ambassade de France. Les étudiants étaient tenus chaque matin d'assister à l'office protestant, au cours duquel la Bible était commentée par un missionnaire. Les musulmans pouvaient tout simplement s'abstenir d'y aller. Ce tableau idyllique s'achevait sur l'évocation des équipements sportifs et des laboratoires, qui étaient impressionnants et faisaient nourrir quelques doutes sur les capacités de la France à financer une réalisation comparable. Chaque étudiant disposait durant toute sa scolarité d'un matériel scientifique de premier ordre, favorisant les recherches personnelles. La bibliothèque était riche de 21 767 ouvrages, dont 15 024 en anglais, 6 443 en arabe, et 300 seulement en français. Elle servait également aux médecins et aux "personnes cultivées de la ville".

Le bénéfice d'un soutien ministériel

Les Français l'avaient rêvé, les Américains l'avaient fait. La conclusion du rapport de Gilbert Arvengas se voulait sans commentaire : "*L'UNIQUE établissement français d'Assiout, l'École des Sœurs de ND des Apôtres, reçoit 165 élèves appartenant au cycle primaire.*"¹² Comme dans les années vingt, l'ambassade de France rechercha auprès du ministère de l'Instruction publique un soutien institutionnel qui lui permettrait d'amorcer une dynamique à partir de l'enseignement gouvernemental, susceptible d'étendre en Haute-Égypte et de maintenir, dans le Delta, une francophonie plus "égyptienne". L'enseignement des langues étrangères avait disparu des petites classes depuis la fin des années trente.

¹². *Ibid.*

Conformément aux orientations données par le Conseil Supérieur de l'Enseignement en 1946, l'enseignement élémentaire était appelé à fusionner avec l'enseignement primaire. Avec la mise en place de la gratuité, les différences entre les deux étaient devenues extrêmement ténues, et le pouvoir trouvait par ailleurs sa légitimité dans la mise en place d'une "méritocratie" d'État, qui devait théoriquement permettre à tous ceux qui s'en montraient capables d'accéder à l'enseignement secondaire¹³.

C'est donc à ce dernier niveau qu'il convenait d'agir. L'orientation étant plus tardive, les chances pouvaient se redistribuer entre le français et l'anglais, d'autant que le ministre 'Abd-er-Ræzeq Al-Sanhoury décida, en janvier 1949, de rendre l'enseignement du français obligatoire dans les écoles secondaires, au même titre que celui de l'anglais. L'ambassade attendit avec un certain tact qu'il ait quitté le ministère pour lui remettre, en décembre, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, en remerciement d'une action dans laquelle elle voyait surtout un traitement plus équitable entre les deux puissances. La mesure suscita auprès des Anglais le même type d'irritation et de mise en garde que dans les années vingt, et l'ambassade se fit un plaisir de les recueillir comme autant de preuves de son efficacité. Le 6 janvier 1950, l'hebdomadaire *Spectator* consacra un article à l'enseignement de l'anglais en Égypte, signé John Bray. Il déplorait, depuis la Seconde guerre mondiale, le déclin qualitatif et quantitatif de la langue

¹³. Alors qu'on ne créait plus, depuis 1946, que des écoles primaires, la loi n°143 de 1951 réalisa — au moins sur le papier —, la fusion des enseignements primaire et élémentaire en un cycle unique de six ans, avec journée scolaire complète. "*L'étape précédente obligatoire était de cinq années, et avait pour but l'analphabétisme des enfants* (sic). *L'enseignement primaire obligatoire prépare maintenant l'enfant à devenir un citoyen utile pouvant gagner sa vie et servir sa patrie suivant ses penchants et sa préparation. Cette loi stipule pour la première fois en Égypte l'unification de l'enseignement dans la première étape et l'abolition des différences qui se trouvent entre les écoles élémentaires d'un côté et les jardins d'enfants et les écoles primaires d'un autre côté, à l'instar de de qui est suivi aux écoles démocratiques où il y a égalisation entre tous les enfants du peuple dans cette première étape de l'enseignement.*" (*Statistique scolaire, 1951-1952*, p. 12). Cette fusion explique en partie le développement des effectifs scolaires dans l'enseignement égyptien entre 1945-46 et 1951-52, et encore davantage leur essor considérable après la révolution, où la mesure trouvera sa pleine application. Elle permettra d'ailleurs aux Officiers libres de s'attribuer le mérite d'une rupture dans la politique scolaire par rapport à l'ancien régime, et de revendiquer, au bénéfice du régime, une démocratisation — très relative — de l'enseignement.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

anglaise, qu'il attribuait au départ d'éminents professeurs pour aller défendre leur pays, tandis que *“les coins douillots de chez Shepard et de Guezira étaient occupés par d'autres.”* Après avoir fait l'éloge du Lycée, du baccalauréat, et de leur capacité d'attraction, il demandait qu'à l'imitation de la France, le gouvernement britannique subventionne ses quelque cent professeurs en exercice dans l'enseignement secondaire égyptien, condamnés pour l'instant à donner des cours particuliers pour survivre, au lieu de financer un *British Council* qui se bornait à *“faire passer des examens élémentaires à de jeunes commis de commerce.”*¹⁴

La Direction des relations culturelles avait en effet commencé à envoyer au gouvernement égyptien *“un contingent de licenciés, n'importe quelle licence, afin de faire face à cette nouvelle demande.”*¹⁵ Michel Butor était du lot, et son évocation de l'école secondaire de Minia, où il passa une année scolaire (1950-51), offre un contraste saisissant avec le discours des chancelleries et les pratiques des écoles étrangères. Il se retrouvait devant des classes surchargées *“de quarante à cinquante élèves entre quatorze et vingt ans [...] qui avaient tous en principe déjà fait un peu de français, mais qui, pour la plupart, n'en connaissaient pas un seul mot [...] Bientôt, la moitié des élèves, comprenant qu'ils n'apprendraient jamais de français dans de telles conditions, a renoncé décidément, s'installant dans le fond de la salle pour jouer aux cartes tranquillement ou apprendre par cœur les manuels qu'ils avaient au moins la possibilité de lire, tandis que les autres venant près de moi, commençaient à faire quelques progrès [...]”*¹⁶

En janvier 1950, TMaha Îusseïn, devenu ministre de l'Instruction publique dans le dernier cabinet de Mustafa Nahas pacha avait décrété la gratuité de l'enseignement secondaire. A Minia, *“les livres même, tout le matériel scolaire était fourni par l'État, tous les jours on servait un déjeuner gratuit [...] mais cette obligation restait de pure théorie, et en réalité l'enseignement demeurait réservé à une assez faible partie de la population, parce que, pour être admis dans l'enceinte du lycée, les élèves devaient porter un costume européen, pantalon long, chemise, cravate, veston, chaussettes et chaussures, ce que fort*

14. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277.

15. Michel BUTOR, *Le Génie du lieu*, Paris, Grasset, 1958, réed. 1994, p. 114.

16. *Ibid.*, p. 143-144.

peu de paysans pouvaient s'offrir."¹⁷ L'enseignement secondaire gouvernemental avait néanmoins changé d'échelle et de public. Une génération dont les parents n'avaient même jamais mis les pieds à l'école y entraient, frappée, comme l'a si bien senti Michel Butor d'un "gigantesque désarroi" dans "les gestes les plus courants" devant la découverte d'un univers matériel auquel ils étaient étrangers. Celui-ci se référait en permanence à des objets inconnus, éloignés à l'extrême de leur propre expérience, qu'ils ne pouvaient tenter de s'approprier — encore était-ce de façon symbolique, et très rarement matérielle — qu'au prix d'un "enregistrement littéral", si décrié dans les écoles étrangères¹⁸. A mesure qu'il étendait son recrutement, l'enseignement secondaire tendait à devenir un enseignement de masse, même s'il était loin de toucher toutes les masses du pays, et à connaître, face aux institutions étrangères d'éducation, une dépréciation considérable et très rapide.

TMaha Hussein et l'exigence d'un principe de réciprocité

Le retour du Wafd au pouvoir ne rendait pas les choses très simples, même si le ministre de l'Instruction publique était, comme on continuait à le dire, "de

¹⁷. *Ibid.*, p. 142-143.

¹⁸. Dans un texte qui n'a aujourd'hui encore rien perdu de sa force, l'écrivain fut l'un des rares à se refuser à voir, dans le caractère dominant d'une pédagogie de la mémorisation, l'héritage direct du *kuttab* et de l'enseignement religieux, mais un désir incommensurable des élèves comme de leurs professeurs d'acquérir des connaissances qui étaient la clé de la puissance (p. 155), se heurtant à leur caractère abstrait et souvent inintelligible. Ces connaissances "formaient la plupart du temps dans leur esprit des îlots extrêmement circonscrits, pour ainsi dire sans communication avec leur expérience personnelle, [...] des îlots qui pulvérisaient autour d'eux des habitudes de pensée, comme les machines, les meubles, les vêtements importés d'Europe, tous ces insignes de puissance, pulvérisaient autour d'eux les habitudes anciennes, mais sans que pût s'instaurer pour autant dans le pays entier cette "vie à l'européenne" pour laquelle étaient faits ces objets, [des îlots qui] ébranlaient peu à peu toutes les croyances, mais sans pouvoir les effacer ou les remplacer, les laissant démunis, dans une espèce de vide mental chaotique, avec, chez certains de mes collègues, un terrible sentiment de frustration, qui ne pouvait trouver d'issue que dans l'espoir encore très lointain qu'un jour il serait possible d'arracher à l'Europe la totalité de ses mystères et qu'alors on pourrait s'en venger et la battre sur son propre terrain [...]" (p. 156) Contrairement toutefois à ce qu'il suggère sur l'altérité radicale du lieu (p. 124), cette expérience n'était pas fondamentalement différente des mutations des modes d'apprentissage et du rapport à la culture qu'avait pu générer, en Europe, la généralisation de l'instruction.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

culture française”. Dans la classe politique égyptienne, TMMaha Îussein représentait une figure idéal-typique, mais assez exceptionnelle au niveau ministériel, d’un provincial sans fortune foncière — il était né à *Mafafa*, non loin de Minia —, dont le parcours scolaire, à qui il devait toute sa promotion sociale, se confondait avec l’histoire du développement de l’éducation en Égypte. Produit d’Al-Azhar réorienté vers l’université égyptienne dès sa fondation, formé en France à la sociologie durkheimienne, il avait dû toute sa carrière à l’université d’État égyptienne : doyen de la faculté des Lettres, recteur de l’université d’Alexandrie dès sa mise en place, il fut aussi le fondateur, à la direction du ministère de l’Instruction publique, de l’université de ‘Aïn Chams.

Un intellectuel en politique

Lorsqu’il parvint à la tête de ce ministère, il était donc bien loin d’être inconnu des services culturels français. Il y faisait cependant figure de personnage un peu inclassable, qui n’entraît dans aucune des catégories du prêt-à-penser des chancelleries. Solennellement décoré de la Légion d’honneur en octobre 1936 sous les ovations des étudiants de l’université du Caire par Pierre de Witasse pour services rendus “à la science et à la haute culture intellectuelle”¹⁹, il avait conquis l’estime, toute relative, du ministre de France, qui mettait déjà en garde contre des penchants nationalistes surprenants chez un individu aussi lié au “modèle français” : “TMMaha Îussein paraît être actuellement le seul Égyptien dont les conceptions rigoureuses de l’honnêteté universitaire correspondent à l’idéal européen. Ce n’est pas chez lui infidélité à la race et au milieu ; nul n’est plus foncièrement nationaliste ; s’il est attaché à la culture française, aux méthodes françaises, c’est pour en tirer, au besoin contre la France, toutes les supériorités qui manquent encore à son pays, nullement par une sorte d’attachement sentimental dont il est plus que tout autre incapable.”²⁰ Ni tout à fait “Égyptien” au sens où l’on pouvait encore l’entendre en 1937, ni véritablement “oriental” dans l’acception que les Français voulaient donner à ce terme, il était encore trop

¹⁹. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°5, Revue de la presse arabe, le samedi soir 10 octobre 1936, extrait du journal *Al-Gihad*, “Le ministre plénipotentiaire de France remet les insignes de la Légion d’Honneur au Doyen de la Faculté des Lettres”.

²⁰. ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, dossier Enseignement égyptien, dossier général, rapport de Pierre de Witasse à Yvon Delbos, daté du 10 juin 1937.

enraciné dans le terroir pour faire figure “d’esprit dissolvant” aux yeux de Frédéric Knobel, qui ne voyait en lui qu’un traître à la culture que la France lui avait prodiguée²¹.

Une grande défiance était encore perceptible dans le portrait qu’en brossa Charles Lucet lors de son arrivée au ministère, en janvier 1950. Sans que le mot soit prononcé, il réunissait toutes les propriétés prêtées alors par les Français aux Orientaux. Toujours aussi difficilement classable, mais échappant du fait de sa francophonie et de ses attaques contre la tradition au “fanatisme”, il était “à la fois nationaliste intransigeant, mais dégagé du conservatisme islamique, et doctrinaire d’un libéralisme intellectuel.”²² L’orgueil que l’on prêtait volontiers aux Orientaux et une ambition démesurée ne manquaient pas au personnage, pas plus qu’un certain opportunisme, qui semblait confiner à la duplicité, voire dénoter un certain goût pour la trahison : “Il lui arrive d’être socialisant. Il souhaiterait en définitive voir s’établir en Égypte une république des professeurs. Le roi l’accuse d’être communiste. Toutefois, comme il convient de tenir compte de la mentalité de l’Égypte musulmane, et de la démagogie politique qu’on y trouve, TMAha Hussein, que sa culture rend suspect est amené à dissimuler ses opinions libérales sous la façade du nationalisme. Il admettrait que la France jouât un grand rôle dans l’enseignement égyptien, mais à condition qu’on ne pût l’accuser de collaboration avec nous. Il abolirait volontiers l’Université d’Al-Azhar s’il pouvait le faire au nom de l’Islam.”²³

Il ne manquait au tableau qu’une dernière touche. Comme tous les Orientaux, il “appartenait” forcément à la France, comme aurait dit le père Ayroul, par “quelque chose de son âme.” Il n’était pas concevable, pour Charles

²¹. Dans son rapport précédemment cité du 25 avril 1941, dans lequel il déplorait l’échec des négociations ouvertes au ministère avec les chefs d’établissement, il laissait éclater son dépit : “Les Égyptiens seront ainsi arrivés à leurs fins, qui est la suppression totale de l’influence étrangère à laquelle, cependant, ils ont pu s’élever à la civilisation qu’un Dr Taha Hussein prétend admirer mais dont il se sert comme d’un instrument de révolte contre les éducateurs européens de son pays. C’est là la forme de xénophobie la plus détestable d’autant plus qu’elle n’est guère avouée et se pare de protestations hypocrites d’amitié et de reconnaissance ; c’est une manière d’étouffer les gens en les pressant sur son coeur.”

²². ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277, dépêche de Charles Lucet du 24 janvier 1950.

²³. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Lucet, que son nationalisme l'emportât sur son libéralisme culturel, et seule une "susceptibilité ombrageuse", que les Orientaux partageaient désormais avec les Égyptiens, accompagnée d'un certain sens politique pouvaient l'empêcher de l'admettre. Tout cela qui faisait de lui en définitive un allié incertain. "*J'ajoute que si la connaissance de sa pensée profonde peut nous donner les plus vifs espoirs pour l'avenir de notre action ici, par contre la connaissance de la susceptibilité de son caractère et de sa position politique à l'égard du pays doit nous engager à ne tenter auprès de lui que des démarches prudentes.*"²⁴

Un indéfectible attachement à l'État

La vérité psychologique et idéologique — si l'on peut en dégager une — du portrait importe finalement peu. Comme toujours en pareil cas, il renvoyait davantage à celui qui l'avait écrit qu'à ce qu'il prétendait décrire. La continuité des traits caractérisant le personnage depuis plus de dix ans témoignait surtout d'une incapacité du personnel diplomatique français à admettre que l'on puisse être "de culture française", mais entretenir avec cette culture une autre relation que d'admiration inconditionnelle ou d'allégeance : il n'était pas tout à fait "logique" d'agir "en Égyptien" lorsqu'on était aussi lié à la francophonie, et lorsqu'on avait reçu autant de marques de reconnaissance intellectuelle et de gratifications de la France. La mise en avant constante des ambiguïtés, voire des contradictions d'une telle figure était, à sa manière, l'expression d'une conviction très profondément ancrée depuis la conférence de Montreux des "droits acquis" de la France et du français en Égypte, qui renvoyaient eux-mêmes à la conception inextirpable d'une forme de souveraineté de la France sur "ses" Orientaux.

Le passage de TMMaha Hussein au ministère de l'Instruction publique, où il resta deux années entières (12 janvier 1950 - 27 janvier 1952), fut l'occasion de mettre en pratique le programme qu'il avait élaboré dans *L'avenir de la culture en Égypte*. Il y avait par avance répondu aux critiques que ne manqueraient pas de susciter l'instauration de la gratuité de l'enseignement secondaire. Le souci d'éviter la formation d'une classe de diplômés sans emploi pouvait être celui de gouvernements étrangers attachés au conservatisme social, comme du temps de

²⁴. *Ibid.*

Lord Cromer ; il ne devait être en aucun cas celui d'un gouvernement national conscient du “*danger de faire de l'enseignement général la citadelle d'une classe au détriment de l'autre.*”²⁵ Il y allait du principe d'égalité des chances, “*du droit des pauvres à l'enseignement public*”, et de la constitution d'une “*démocratie moderne*”²⁶. L'enseignement des langues étrangères, développé de la façon la plus large possible, et laissé au choix des familles était une des clés d'accès au monde moderne. Les écoles étrangères pouvaient ainsi prendre place dans le système de “*méritocratie*” mis en place par l'État, pour peu qu'elles jouent réellement le jeu.

^TMaha Houssein avait écrit en 1934 un court roman, *Adîb*, que l'on peut lire comme une sorte de négatif du parcours autobiographique évoqué dans *Al-Ayyæm*. La thématique très faustienne de l'étudiant perdant son âme, sa foi — et sa raison — du fait de sa fascination pour l'Occident ne pouvait manquer de le rendre sensible au débat sur l'enseignement religieux, qu'il avait d'ailleurs lui-même contribué à initier. Il ne semble pourtant pas qu'il ait fait de cette question un cheval de bataille vis-à-vis des écoles catholiques, en tout cas durant son passage au ministère²⁷. Sans doute pouvait-il se satisfaire du compromis élaboré par son prédécesseur. Une autre question, de portée beaucoup plus pratique, empoisonnait les relations avec l'ambassade de France. Faisant resurgir la clause de réciprocité prévue à Montreux, il prit officiellement contact avec elle dès le mois de mars 1950, pour envisager l'ouverture de lycées égyptiens en Algérie, Maroc et Tunisie. A une objection du conseiller, il répondit, au cours de la conversation : “*S'il n'y a point d'Égyptiens à Tanger, il y a du moins des Arabes et des Musulmans, et c'est un droit pour nous de les éduquer.*”²⁸ L'enjeu n'était pas uniquement idéologique. Il y avait là des perspectives d'emploi pour de jeunes diplômés, et la possibilité d'éloigner du pays pour un temps les éléments les plus turbulents. Les retours à la charge furent constants durant tout ce ministère, et les projets s'avéraient de plus en plus précis. La création d'un institut

²⁵. Taha HUSSEIN, *op. cit.*, vol. 1, p. 107.

²⁶. *Ibid.*

²⁷. On n'en retrouve en tout cas trace ni dans les archives des écoles catholiques, ni dans les archives diplomatiques consultées.

²⁸. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277, dépêche de Maurice Couve de Murville, 7 mars 1950.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

égyptien à Rabat, envisagée au printemps 1951, puis à Alger à l'automne se heurtèrent à une totale fin de non-recevoir du Département.

La position du gouvernement de Nahas pacha se radicalisait à mesure que la rue échappait à son contrôle. En octobre 1951, il dénonça le traité qu'il avait signé en 1936, et exigea l'évacuation complète par les Anglais du territoire égyptien. La demande officielle était relayée dans la population par des grèves de transports de biens et de troupes anglaises, un boycott de produits anglais, et une guerrilla anti-britannique menée par des éléments incontrôlés. Des raisons de sécurité conduisirent TMMaha Hussein à demander en novembre aux professeurs anglais en fonction dans l'enseignement égyptien — ils n'y étaient plus que 68 — de cesser leurs cours jusqu'à nouvel ordre, en raison des circonstances. Bientôt, la plupart des écoles secondaires gouvernementales fermèrent leurs portes. Mais la fermeture des fouilles françaises de l'IFAO en décembre apparut davantage comme une mesure de rétorsion contre les autorités françaises qui se refusaient toujours à accorder au gouvernement égyptien une quelconque contrepartie culturelle au Maghreb. Le mois suivant, le discours du trône fut l'occasion pour le ministre de l'Instruction publique de faire annoncer la création d'un institut égyptien à Alger, espérant ainsi forcer la main aux responsables français, qui y restaient farouchement opposés. Le grand incendie du Caire et la chute du gouvernement de Nahas pacha marquèrent la fin de l'épisode, et la limite des concessions que la monarchie pouvait encore accorder à "l'influence française".

L'arrivée au pouvoir des Officiers libres : rupture et continuité

D'après plusieurs témoignages, la chute de la monarchie fut accueillie sans grand regret par la plupart des Français ou des francophones présents en Égypte. La violente épidémie de choléra de 1947 avait, jusqu'à l'écoeurement, joué le rôle de révélateur d'un état sanitaire et social épouvantable de la majorité de la population²⁹, tandis que les livres du père Ayrout n'en finissaient pas de dénoncer un monde où la force de travail d'un âne se louait plus cher que celle d'un homme. Plus personne ne pouvait encore croire à la "mission civilisatrice" d'une monarchie incarnée par un roi dont les traits s'étaient empâtés au point de

²⁹. On pense notamment au roman d'Andrée CHEDID, *Le sixième jour*, paru en 1960 et adapté à l'écran par Youssef Chahine.

ne plus être, comme dans les films de Charlot, que l'effigie d'une caste de prédateurs ou de nantis³⁰. La révolution répondait indéniablement à une attente qui dépassait ceux qui étaient censés en être les bénéficiaires immédiats.

La fin d'un monde

Le changement de régime se fit cependant dans un climat de violence qui suscitait de profondes inquiétudes parmi les "minorités". Les archives de l'Alliance israélite universelle font état, dès la fin de la guerre, de graves troubles antijuifs en Égypte, au Caire et à Alexandrie, sous prétexte d'anniversaire de la déclaration Balfour. Les témoignages incitaient à penser que ces troubles n'avaient rien de spontané, mais qu'ils avaient été au contraire soigneusement organisés. *"Mais quelle qu'en soit l'origine, dont il paraît difficile de déceler la véritable nature, ce qu'il y a lieu de retenir de ces événements, comme de ceux de Tripoli, c'est combien est précaire le sort des populations juives au sein de certains pays arabes, où le moindre prétexte peut déclencher des agressions contre les juifs qui, sans être voulues ni même approuvées par la majorité de la population arabe, n'en constituent pas moins un grave danger."*³¹ Le déclenchement du conflit arabo-israélien suscita une seconde vague de départs vers la Palestine, l'Europe ou l'Amérique et marqua une grave dégradation de la situation des écoles israélites d'Égypte. En septembre 1949, le D^r Isaac Lévi, président du comité des Écoles de la communauté du Caire, et vice-président du "consistoire" lança auprès de l'ambassade de France un appel à subventions : *"La fermeture de nos écoles porterait un coup mortel à la Communauté dont la solidarité religieuse a déjà été ébranlée par plusieurs facteurs autres que celui de la politique raciale de l'État, et dont l'exposé sort du cadre de cet exposé."*³²

Un an plus tard, la fermeture de l'école de l'Alliance israélite universelle de Tanta, qui ne comptait plus que 25 élèves juifs pour 402 musulmans était envisagée. L'ambassade de France avait fini par se résoudre à la voir disparaître :

³⁰. Ce code d'opposition entre "gros" et "maigres" occupe, jusqu'à aujourd'hui, une très grande place dans le cinéma et le théâtre égyptien où "les gros" représentent très souvent une figure d'autorité, rarement bienveillante, d'une génération ancienne sur la plus jeune.

³¹. *Bulletin intérieur de l'Alliance Israélite Universelle*, n°2, novembre 1945, p.9.

³². ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, lettre du 19 septembre 1949.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*“Une telle décision pourrait être évitée si la Direction Générale des Relations Culturelles consentait à équilibrer le budget de l'école par une subvention qui pourrait être assez considérable (de l'ordre d'un million, probablement). De toute manière, la population israélite ayant quitté Tanta, la clientèle de l'École serait recrutée parmi les non-Juifs. [...or...] il est peu probable que l'école de Tanta parvienne à s'assurer une clientèle intéressante en dehors des milieux israélites. Il semble donc que la meilleure solution soit la fermeture de l'école en question. Les crédits qui auraient pu lui être consacrés pourraient éventuellement être plus utilement employés soit à soutenir des œuvres françaises auxquelles l'AIU attache un plus grand intérêt, soit à promouvoir notre action dans les milieux égyptien musulmans.”*³³ Il était prévu de faciliter le transfert des élèves au collège Saint-Louis, dirigé par les pères des Missions africaines de Lyon. L'école connut cependant au moins une année de sursis, et continua de fonctionner avec une clientèle essentiellement musulmane. En mars 1952, M. Benrey, qui la dirigeait depuis 14 ans, ému par les troubles survenus en Égypte, demanda à être muté dans un autre pays. Les autorités françaises l'engagèrent à rester.

A la veille de la révolution, beaucoup d'israélites croyaient encore à un avenir possible en Égypte, mais ils étaient visiblement taraudés par le doute. Le recours et la protection la moins compromettante demeuraient pour eux l'ambassade de France. Au cours de l'été 1951, un pas décisif fut franchi par le comité des Écoles de la Communauté israélite du Caire. Avant les vacances, Maurice Couve de Murville demanda au Département le détachement d'un instituteur, de préférence israélite, qui y interviendrait dans les mêmes conditions, et avec le même statut que ses collègues détachés au ministère de l'Instruction publique. *“Assurément, les événements politiques de ces dernières années ont eu pour conséquence l'émigration d'une partie de la colonie israélite du Caire, et le nombre des élèves de ces écoles qui a atteint 2 000 élèves est descendu au chiffre de 1 300. Mais ce mouvement semble arrêté à telle enseigne que l'effectif scolaire, après être tombé, a recommencé à augmenter de façon sensible. Une minorité d'élèves, mais qui a tendance à se développer, n'est pas de religion*

³³. *Ibid.*, rapport daté de septembre 1950.

israélite.”³⁴ Les habitudes de cadeaux faits aux communautés au nom d’un intérêt bien compris étaient en train de reprendre. En retour, le comité des écoles décida à l’automne de renoncer à la subvention du gouvernement égyptien qui lui aurait imposé le programme officiel, et de réformer son propre enseignement pour préparer le certificat d’études primaires français au lieu de l’examen égyptien³⁵. L’ambassadeur voyait ainsi avec satisfaction se dessiner une filière qui assurerait pour longtemps une clientèle aux lycées de la Mission laïque. La décision du Conseil levait en définitive les ambiguïtés. En assumant de faire des écoles de la communauté israélite du Caire des “écoles étrangères”, elle n’avait fait que mettre en conformité la nomenclature officielle avec celle du sens commun, induite par la “frontière linguistique” entre le français et l’arabe. Le Conseil relayait sans doute aussi une demande de sécurité de son public, dirigée — en tout cas pour ceux qui avaient été scolarisés — très naturellement vers la France. Qu’il fréquente les écoles de la communauté, celles de la Mission laïque ou des écoles catholiques³⁶, celui-ci commençait à réaliser que l’arabisation dans laquelle il avait investi depuis le milieu des années trente ne suffisait pas à dissiper les soupçons qui pesaient sur la communauté toute entière. Devenue étrangère par la création d’Israël, la guerre de 1948 l’avait transformée en véritable “ennemi intérieur”.

La réforme projetée n’eut pas le temps d’entrer en application. Le 26 janvier 1952, les émeutiers prîrent pour cible au Caire beaucoup de symboles de la présence occidentale. Plusieurs banques, cinémas et hôtels furent détruits. Au collège de la Sainte-Famille, les élèves entendaient, terrorisés, passer les manifestants dans l’avenue de la reine Nazli. Mais un seul établissement scolaire relevant de la mouvance française fut atteint. Il s’agissait de la principale école de la communauté israélite du Caire à ‘Abbassiya, qui fut saccagée de façon méthodique. Elle fut incendiée et on y déroba matériel scolaire, portes et fenêtres. L’école professionnelle Cicurel voisine fut également touchée, tout comme les magasins de la famille qui la patronnaient devenaient, en centre-ville, la proie des

³⁴. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, demande datée du 18 juin 1951.

³⁵. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport daté du 11 octobre 1951.

³⁶. Cf. Annexe 6, document 7, et *infra*, Figures 17 et 18.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

flammes et des pillages. Le caractère sélectif des objectifs visés était évident pour l'ambassadeur³⁷, qui décrivait une communauté israélite en état de choc. Une partie des 1 200 élèves fut relogée dans la petite école du Mouski, épargnée par les émeutiers³⁸. Au lendemain du désastre, l'ambassadeur pensait faire fonctionner une solidarité "nationale" et demander aux différents établissements français d'Égypte de prêter à l'école sinistrée du matériel scolaire.

Les notables de la communauté avaient en effet subi de telles pertes et se sentaient tellement peu en sécurité qu'ils ne pouvaient envisager de réinvestir dans la restauration de cette école. Les événements politiques ne les engageaient pas non plus à le faire. La prise du pouvoir par les Officiers libres quelques mois plus tard n'avait rien pour les rassurer. La visite et le discours du général Néguib au siège de la communauté karaïte, puis à la grande synagogue du Caire le soir du *Yom Kippour* de 1953 ne parvint pas à dissiper le malaise. L'affaire Lavon qui éclata en juillet 1954 apparut comme une intimidation supplémentaire à l'adresse des "capacités" israélites d'Égypte. Avant même la Triple agression, qui jeta la majeure partie des juifs d'Égypte, arabophones et francophones — la question n'était à l'évidence plus là — sur les chemins de l'exil, l'avenir de la communauté israélite cairote avait été en quelque sorte scellé symboliquement par le pillage de son école de 'Abbassiya.

Les vertus du libéralisme culturel

Les "Officiers libres" qui s'étaient emparés du pouvoir n'avaient aucun lien avec l'aristocratie francophone sortie des écoles religieuses ou de la Mission laïque. Issus de la petite et moyenne bourgeoisie du Caire ou de villes de province, formés dans des écoles secondaires gouvernementales, puis à l'Académie militaire, ils entendaient au contraire briser les notabilités liées à

³⁷. Seules les archives de la DGRC sont accessibles. D'autres témoignages concernant l'ensemble de la ville et des intérêts français ou étrangers montrent que les juifs étaient loin d'être les seuls visés. La relation faite à la DGRC laisse tout de même une impression de pogrom, sans doute en raison du caractère symbolique d'une cible scolaire.

³⁸. Les notables israélites reçurent sans doute ce traitement sélectif des établissements scolaires et commerciaux de la communauté comme un message socio-culturel fort les enjoignant de "retourner d'où ils venaient", et de ne plus transgresser les limites assignées au *Hæret-el-Yeh'd* dans une "cité musulmane".

l'ancien régime et réaliser un programme d'indépendance nationale. Si la répression sanglante de la grève de Kafr-el-Dawar (12-13 août 1952) attestait de leur capacité à faire régner l'ordre dans le pays, leur discours nationaliste, la réforme agraire et les purges qu'ils engagèrent dans l'administration — celles-ci précipitaient la disparition de la vieille génération plutôt formée à la française — n'allaient pas sans susciter de profondes inquiétudes sur l'avenir de la francophonie. Dès la fin de l'été, le Service des antiquités et le musée d'Art islamique du Caire avaient perdu leur directeur français.

Le ministère de l'Instruction publique avait été pris en main par Isma'îl el Qabbænî, ancien directeur des instituts de pédagogie, puis sous-secrétaire d'État de 'Abd-er-Ræzeq Al-Sanhoury. Maurice Couve de Murville surveillait avec attention son évolution, cherchant à sonder les intentions de la nouvelle direction. Il s'aperçut rapidement que l'épuration s'exerçait contre les protégés de TMMaha Îusseïn. Le ministre voulait *“lutter contre le caractère à son gré trop ambitieux et peu réaliste des réformes de TMMaha Îusseïn. Il veut s'attacher davantage à l'enseignement élémentaire et technique.”*³⁹ Un mois plus tard, une commission d'épuration fut constituée, composée de membres qui étaient, pour la plupart, étrangers au ministère et se chargeaient d'examiner les plaintes et les dénonciations. L'inspection générale de l'enseignement du français semblait être un des services du ministère les plus visés, *“pour des raisons qui tiennent en partie à la personnalité de certains inspecteurs égyptiens adjoints de M.Leprette.”*⁴⁰ Au delà, c'est la politique de développement du français dans les écoles secondaires qui était attaquée, et surtout le recours jugé trop massif à des professeurs français, qui était pour certains une marque évidente d'impérialisme culturel étranger.

Le remplacement du ministre en janvier 1954, pour avoir tenté de favoriser les instituts de pédagogie et laissé se développer la contestation dans les universités, coïncidait avec l'élimination politique des Frères musulmans dont l'association fut interdite le 14 janvier, et de nombreux membres arrêtés à

³⁹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277, rapport du 17 octobre 1952.

⁴⁰. *Ibid.*, rapport du 14 novembre 1952. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'adjoints israélites, dans une formulation qui chercherait à éviter le procès d'intention.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

l'université le 1^{er} mars. Son successeur à partir du mois d'avril était Muḥammad 'Awad Muḥammad. Docteur en géographie d'une université allemande, il avait pour les Français un profil plus rassurant, dans la mesure où son fils était élève du lycée de la Mission laïque. Il pouvait ainsi apparaître comme le tenant de la ligne politique libérale du général Néguib, qui s'était engagé à tenir des élections pour une assemblée constituante en juillet, à abolir rapidement la loi martiale et à restaurer les partis politiques.

La contre-offensive du Conseil de la révolution, qui dénonça une tentative de retour à l'ancien régime et priva de leurs droits civiques pour 10 ans tous ceux qui avaient été ministres de 1942 à 1952 s'accompagna de la nomination au "ministère de l'Éducation et de l'Enseignement" d'un des Officiers libres, le commandant Kamal Eddine Hussein. Le changement de nom du ministère et la présence à sa tête d'un militaire pouvaient être interprétés comme l'indice d'une volonté totalitaire : *“éduquer, a expliqué le Ministre, c'est un mot dont le sens est plus large que celui du mot “instruire”. Il comprend la formation de la personnalité de l'individu, sous tous ses aspects. On éduque à la fois l'esprit, l'intelligence et le corps.”*⁴¹ Le ministre s'employa à dissiper les craintes, dans une déclaration officielle, le 13 septembre : *“Le gouvernement encouragera par tous les moyens les écoles libres. Ces écoles sont soumises à la loi de l'offre et de la demande. Celles qui demeureront sont les meilleures. Vous pouvez constater que les écoles étrangères, grâce à la bonne instruction qui y est donnée, sont très recherchées. L'enseignement se répand et ne s'améliore dans le monde entier que grâce à l'enseignement libre”*. Pour l'ambassadeur de France, qui rapportait ces propos, c'était là une preuve de *“l'effort des dirigeants pour occidentaliser l'Égypte et lutter contre le fanatisme religieux.”*⁴²

Il avait d'autant plus de raisons de le croire que l'évolution politique lui semblait reproduire l'expérience des Jeunes-Turcs et de Mustafa Kemal, orientant l'Égypte vers une république autoritaire, mais laïque. Le succès des écoles françaises auprès de la nouvelle classe au pouvoir en témoignait à l'évidence. Les changements de personnel avaient rendu la plupart des contacts avec le ministère

41. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport de Maurice Couve de Murville daté du 23 septembre 1954.

42. *Ibid.*

beaucoup plus formels. L'absence d'information dans les archives de la DGRC sur le sort de l'enseignement du français dans les écoles publiques après la révolution renvoie peut-être à l'absence d'informateurs ; mais l'engouement pour les écoles privées du réseau français rendait aussi une politique plus active de l'ambassade dans l'enseignement public presque totalement dénuée d'intérêt.

2. Un développement quantitatif encore inédit

Pour l'ambassade et les responsables de la Mission laïque, le fait que les écoles françaises renouent avec le succès était une consécration et une forme de reconnaissance du travail accompli qui renvoyaient aux mérites évidents de l'éducation française. Cela imposait, comme l'avait dit Marcel Fort pendant la guerre, "de nouveaux devoirs", et des effectifs en hausse permanente justifiaient des demandes de subventions ou de crédits. Les institutions religieuses voyaient les choses de façon beaucoup plus ambivalente. Marquées par la crise française des vocations et de l'engagement missionnaire⁴³, elles percevaient plus clairement leurs propres limites à répondre à cette demande et les risques de dévaluation rapide de leur enseignement, si elles étaient submergées par le nombre. Elles voyaient par ailleurs, non sans crainte, la physionomie confessionnelle de leurs établissements se transformer à mesure que les musulmans y faisaient leur entrée, et mettaient en œuvre tous les moyens possibles pour demeurer des écoles chrétiennes.

Les contradictions de la croissance

Le grand incendie du Caire et le sort de l'école israélite de 'Abbassiya avaient considérablement réduit les tensions entre l'ambassade de France et les écoles catholiques. Aussi est-ce l'acception la plus large du terme qui finit par triompher dans le dernier rapport global sur les "écoles françaises" envoyé au Département en 1956. La définition adoptée reprenait, en l'inversant, le critère de la subvention qui était désormais le seul valable aux yeux du gouvernement égyptien. Le nouvel ambassadeur, Armand du Chayla, dressait un récapitulatif statistique depuis 1949, recueilli auprès de "tous les directeurs", dont l'extension

⁴³. Cf. les courbes de l'engagement sacerdotal, des professions jésuites et dominicaines établies par Pierre BOURDIEU et Monique de SAINT-MARTIN, "La Sainte Famille", Actes de la recherche en sciences sociales, n° 44-45, novembre 1982, p. 18.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

renvoyait aux plus belles heures de la francophonie conquérante des années vingt : *“Par “École française”, j’entends non seulement les établissements appartenant à la Mission Laïque et à nos congrégations religieuses, mais aussi les institutions privées dirigées par des maîtres français et également les écoles étrangères qui préparent leurs élèves à nos examens d’État et qui reçoivent une aide financière du Département : Écoles de la Communauté Israélite, Écoles des religieuses italiennes, écoles des sœurs égyptiennes, Écoles des patriarcats orientaux. En revanche, j’ai exclu de cette statistique les institutions qui ne donnent que des cours de langue française ne constituant pas un enseignement éducatif complet, tels les cours de l’Alliance française.”*⁴⁴

Sur cette base-là, la progression était rapide et constante. Non content d’enregistrer le sommet atteint en 1956, l’ambassadeur signalait qu’à la rentrée, environ 68 000 élèves, soit plus du double des inscrits, avaient demandé à entrer dans les écoles françaises, mais avaient été refusés, faute de place. D’autres raisons poussaient à l’optimisme.

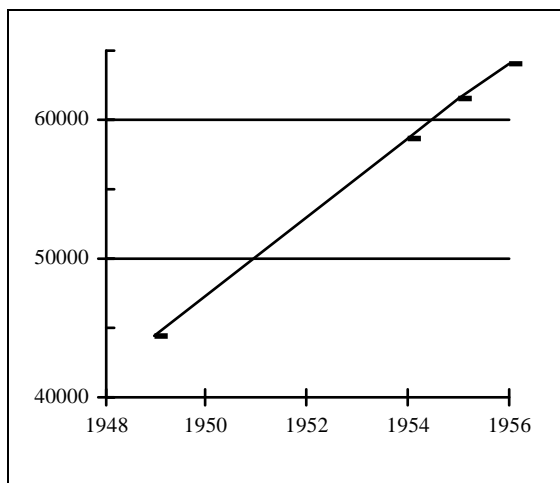


Figure 16 : Évolution des effectifs des écoles françaises (1949-1956)

Le rapport entre primaire et secondaire avait tendance à se réduire (de 4 à 1 en 1956 alors qu’il était en 1955 de 5 à 1), en raison d’une forte augmentation (21% en un an) des effectifs dans le secondaire. Cela *“permet de penser que la majorité des élèves du cycle primaire ayant commencé leurs études dans des établissements français, les continuent dans ces mêmes établissements, alors que par le passé, une grande majorité d’entre eux s’orientaient vers les écoles égyptiennes.”*⁴⁵ Enfin, l’amélioration récente du *sex-ratio* au profit des garçons *“permettrait d’augurer favorablement de l’avenir de notre enseignement dans la*

⁴⁴. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport de 37 pages rédigé par Armand du Chayla, daté de 1956, p. 3.

⁴⁵. *Ibid.*

formation de l'élite dirigeante de ce pays, si les incidences de la nouvelle loi ne devaient pas trop se faire sentir."⁴⁶

A l'optimisme relativement mesuré de l'ambassade faisait écho le triomphalisme de la Mission laïque. L'Égypte représentait plus de la moitié des effectifs scolaires de l'association. Leur progression, consciencieusement relevée tous les ans dans le *Bulletin*, qui devint trimestriel en 1952, était exponentielle : mais là encore, un petit artifice statistique empêche de réaliser quel fut son rythme exact : les établissements centraux du Caire, d'Alexandrie et de Port-Saïd totalisaient les effectifs d'annexes parfois très distantes⁴⁷, et les cours du soir. Un examen un peu plus attentif de l'évolution de ceux du collège de la Sainte-Famille conduit à envisager une périodisation peut-être un peu plus nuancée⁴⁸. Il permet de montrer que des politiques de maîtrise du nombre furent initiées dès le début des années cinquante, notamment dans les écoles les plus prestigieuses.

Les années 1943-1953 virent une accélération impressionnante du rythme de croissance des effectifs, qui dépassa même celui des débuts du collège. Les cadres établis durant la période d'essor des années 1930 — installation du petit collège du Caire dans un bâtiment distinct (1929), construction du petit collège d'Héliopolis (1933) — se remplissaient à grande vitesse, débordaient, au point que les années 1950 furent marquées par de perpétuels réaménagements dans le but de gagner de la place, de créer des études, des salles de classe. En 1954, on envisagea même de déménager purement et simplement tout le collège sur le Muqattam. Le collège de la Sainte-Famille n'échappait donc pas à la pression qui s'exerçait sur l'enseignement secondaire en général, et sur les écoles française en particulier.

Conformément aux souhaits de la hiérarchie de la Compagnie, cette croissance rapide fut maîtrisée, et contenue à la base dès la rentrée 1952. Il reste que le grand collège reçut de plein fouet en 1958 les "classes pleines" du primaire du Caire et d'Héliopolis, dont les effectifs commencèrent à repartir à la hausse. La solution retenue alors consista à délester chaque institution de sa base : Les 6^e

⁴⁶. *Ibid.*

⁴⁷. Le cas le plus extrême est celui d'Héliopolis, dont dépendaient le collège de Daher filles et celui de Mansoura.

⁴⁸. Cf. Annexe 6, documents 1 et 2.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

restèrent dans un premier temps dans leurs locaux du primaire, tandis que ceux-ci se voyaient libérés du jardin d'enfants, puis de la 12^e à la rentrée suivante. La solution présentait en outre l'avantage d'exercer une sélection à l'entrée aux petits collèges. Les enfants commençaient leur formation dans les pensionnats des Dames du Sacré-Coeur, et des franciscaines missionnaires de Marie. Ils n'étaient admis au Petit Collège "*que sachant lire dans les deux langues, arabe et française*"⁴⁹.

Élargissement des clientèles : cohabitation et substitutions

L'exigence de ces compétences de la part d'enfants de 6 ans supposait qu'ils évoluent dans un milieu apte à les familiariser aux phonèmes de l'arabe et du français et à l'utilisation des deux alphabets ; autrement dit qu'ils viennent de familles bilingues à la maison. La "frontière linguistique" était ainsi utilisée par la direction du collège de la Sainte-Famille et sans doute aussi par d'autres écoles religieuses pour contenir dans des limites "acceptables" l'accueil d'élèves musulmans. Leur nombre croissant semblait en effet remettre en cause la vocation missionnaire de l'institution.

Une évaluation des effectifs en fonction des appartenances religieuses et confessionnelles au collège de la Sainte-Famille et au collège Saint-Marc⁵⁰ nous permet de mettre en évidence, tout au long des années cinquante, un processus de substitution de clientèle. Mais jusqu'en 1956, il est préférable de parler d'extension de l'audience des écoles, et de "cohabitation" de clientèles plutôt que de substitution. Les seuls groupes à connaître un recul en valeur absolue de 1949 à 1956 furent les juifs et les grecs-orthodoxes, qui n'entraient plus, après la Seconde guerre mondiale, que de façon marginale dans l'effectif des deux établissements.

Les données recueillies au collège de la Sainte-Famille permettent de livrer une périodisation plus précise. Jusqu'en 1952, la progression générale des effectifs fut celle des catholiques, des musulmans et des orthodoxes, avec toutefois une plus grande vigueur de ces deux derniers groupes. Après 1952, cette croissance ne fut plus portée que par les musulmans et les orthodoxes, dans un

⁴⁹. *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n° 19, novembre 1963, p.4.

⁵⁰. Cf. Annexe 5, documents 3, 5, 6 et 7, et Annexe 6, documents 3, 4 et 5.

contexte de stagnation ou de recul de l'élément catholique. La croissance globale des effectifs permit dans un premier temps la superposition d'une clientèle de musulmans et d'orthodoxes aux catholiques qui, depuis la fondation de l'institution, constituaient la plus grande part du public du collège. Mais ce n'est pas avant 1956, et plus nettement encore 1960-1961, que la clientèle catholique commença à disparaître et à céder le pas aux musulmans et orthodoxes⁵¹.

A l'intérieur même des confessions chrétiennes, de sensibles rééquilibrages étaient en cours. Mais là encore, l'observation des statistiques sur une vingtaine d'années et selon les seuls pourcentages est un peu trompeuse. Du côté des églises "orthodoxes"⁵², si les coptes tendaient progressivement à s'imposer devant les Grecs, les Arméniens, ou les Syriens, le recul de la présence grecque dans les deux collèges remontait à la fin des années trente et à la Seconde guerre mondiale, tandis que les effectifs arméniens ou syriens demeuraient à peu près constants. Du côté catholique, toutes les communautés orientales connurent une croissance de leurs effectifs jusqu'aux abords des années soixante, à peine remise en cause par la crise de Suez. Si l'on peut parler d'une certaine érosion de la présence latine au collège Saint-Marc entre la fin de la guerre et 1955, ce ne fut pas le cas au collège de la Sainte-Famille, où les effectifs restèrent à peu près constants. Dans l'un et l'autre établissement, la Triple agression marqua une vraie rupture. Elle remit en cause, avec le départ des catholiques de rite latin, les "marques de la véritable Église" dans des établissements où ils étaient auparavant la communauté la plus nombreuse, et la plus proche de ceux qui détenaient l'autorité à l'intérieur de l'école.

La vision d'ensemble donnée par l'ambassade des écoles française au cours de l'année scolaire 1955-1956 confirme totalement que le fait marquant des années 1949-1956 résidait dans l'accès à un enseignement religieux et élitiste de type occidental d'éléments de souche égyptienne, musulmans et coptes. Mais à l'intérieur des écoles, le rapport de forces — qui était à la fois celui du nombre et celui de la maîtrise du français — était encore très largement à l'avantage des

⁵¹. Ce bloc reste en effet intact dans les années 1960, car il ne faut pas oublier que le très léger recul enregistré en 1965-1966 est complètement lié à la fermeture des jardins d'enfants.

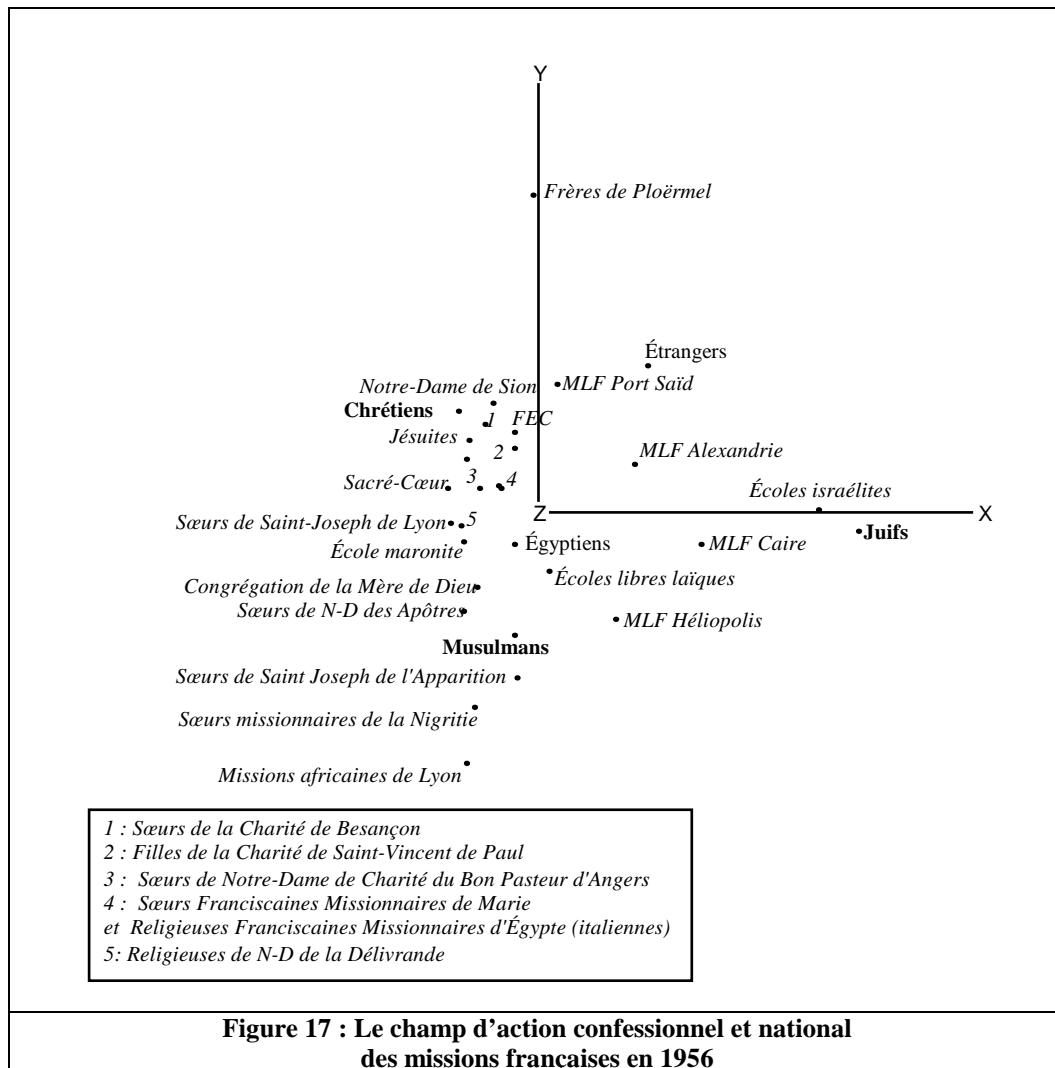
⁵². Les statistiques des écoles catholiques confondaient sous un même ensemble de "schismatiques" les églises apostoliques autocéphales et l'Église grecque-orthodoxe.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

anciennes clientèles. En outre, si l'ensemble du "réseau français" avait effectué une indéniable translation vers l'Égypte, le caractère "trans-communautaire" des écoles demeurait inchangée, tout comme leur positionnement confessionnel les unes par rapport aux autres. La répartition des élèves par nationalité et par religion dans le tableau dressé par l'ambassade en 1956⁵³ faisait apparaître *"des chiffres qui ne sont nullement le reflet de la situation ethnique et religieuse de l'Égypte [...] Il est à noter que la proportion des éléments musulmans augmente chaque année et tend à établir peu à peu un certain équilibre. Ce mouvement est particulièrement sensible au lycée de garçons du Caire [...] Mais cette remontée n'est perceptible qu'aux observateurs qui se penchent attentivement sur les statistiques. Dans la perspective qu'offre une vue d'ensemble, il n'est que trop vrai que nos institutions apparaissent comme des foyers entretenant le particularisme en face de la majorité musulmane et faisant obstacle à la fusion des divers éléments ethniques et des différentes classes sociales qui composent la nation égyptienne. C'est par là qu'elles sont vulnérables, malgré tous les signes de vitalité et de prospérité que révèlent les présentes statistiques."*⁵⁴

⁵³. Cf. Annexe 7.

⁵⁴. Rapport cité d'Armand du Chayla, de 1956, p. 7-8.



Cette vulnérabilité des écoles françaises saute aux yeux dans la figure 17. L'organisation des axes factoriels est totalement polarisée par les clivages religieux. La marginalisation des juifs par rapport à une "communauté nationale" s'affirmant de plus en plus exclusivement musulmane et chrétienne était désormais un fait acquis. Seuls les établissements de la Mission laïque semblaient encore miser, à l'image du lycée d'Alexandrie, sur une intercommunautarité équilibrée entre les trois religions. Il est clair qu'en retour, les écoles communautaires et celles de la Mission laïque étaient celles qui drainaient la plus forte demande des israélites du Caire et d'Alexandrie⁵⁵. D'une part, ils s'y

⁵⁵. Cf. Annexe 2, documents 8 et 9.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

sentaient accueillis sans les réticences qu'ils pouvaient rencontrer dans les écoles catholiques — ou éprouver à leur égard — ; d'autre part, plus attachés au “modèle français” que les écoles religieuses, ces établissements représentaient pour eux une forme d'assurance sur l'avenir. Aucune mission catholique n'accueillait en effet plus de 11% d'élèves israélites, et leur recul, généralisé dans ces écoles, était sensible aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage⁵⁶.

Parmi les “infidèles”, les départs d'élèves israélites avaient été compensés, bien au-delà des attentes, par l'arrivée d'élèves musulmans. Mais cet essor ne touchait pas toutes les congrégations de la même façon. Les écoles provinciales consacrées depuis longtemps au “milieu indigène” semblent avoir été les plus concernées. Ainsi, les écoles des pères des Missions africaines de Lyon, implantées de façon exclusive dans le Delta (Tanta, Mahalla, Zagazig, Zifta) avaient connu l'évolution la plus importante, puisque les musulmans y représentaient plus des deux-tiers de l'effectif. Les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition et les sœurs missionnaires de la Nigritie (appelées aussi sœurs de l'Afrique Centrale) avaient une présence scolaire essentiellement concentrée au Caire ; mais elles finançaient par ailleurs un réseau important d'œuvres d'assistance au Caire, à Alexandrie et à Assouan. A l'opposé, les Frères de Ploërmel, repliés dans la région du Canal, demeuraient très peu ouverts aux musulmans, et la seule mission scolaire française d'Égypte où les étrangers étaient encore majoritaires par rapport aux Égyptiens.

Le plupart des écoles catholiques d'Égypte étaient parvenues à conserver une majorité d'élèves chrétiens. Face à la demande pressante des musulmans qui s'exerçait sur elles, elles avaient des sentiments ambivalents, et leurs responsables étaient partagées entre deux attitudes. Malgré les menaces proférées publiquement en 1949, il ne fut jamais sérieusement question de renvoyer les élèves musulmans, ni de leur refuser, pour des raisons religieuses, l'entrée dans les écoles. Il en allait d'abord de la cohérence d'une revendication de tolérance réciproque. Les responsables étaient par ailleurs très conscients qu'en se coupant d'un public musulman, ils mettaient en jeu la survie du catholicisme en Égypte. En 1953, le père Clément, préfet du collège de la Sainte-Famille depuis la rentrée, notait :

⁵⁶. Avec 2 409 élèves dans les écoles catholiques en 1929, les israélites représentaient 9% de leur effectif total ; avec 1 903 élèves en 1956, ils n'en constituaient plus en moyenne que 4%.

*“Depuis le nouveau régime politique, nous enregistrons un plus fort pourcentage de musulmans, venus surtout de la nouvelle classe au pouvoir.”*⁵⁷ Comme autrefois, la présence au collège d'un public proche des centres de décision était une garantie indispensable à la pérennité de l'institution.

La pression du nombre était cependant telle que la question pouvait commencer à être posée en termes de débat contradictoire. *“l'augmentation massive des musulmans risque de changer l'atmosphère du collège ; au lieu de vivre en milieu chrétien et d'en subir l'influence, les musulmans de plus en plus nombreux créent fatalement un milieu islamique qui déchristianiserait nos enfants, si nous n'y veillions pas (d'autant que, dans l'ensemble, la formation morale est très faible dans les familles musulmanes que nous touchons.”*⁵⁸. Cela alors que les obligations diverses (messes, instruction religieuse) donnaient aux élèves chrétiens l'impression d'être pénalisés et détournés de leurs études les plus utiles d'un point de vue matériel.

Ce succès quelque peu embarrassant correspondait néanmoins aux attentes et à la vocation missionnaire de la Compagnie de Jésus. Il imposait surtout de trouver une réponse adéquate : *“Par contre, cette augmentation est heureuse, et il serait dommage de vouloir empêcher les musulmans d'entrer au collège : c'est par là, en effet, que nous sommes vraiment missionnaires. [...] Ici, au contraire [des autres pays du monde arabe], des familles musulmanes nous confient volontiers leurs enfants dès l'âge de 4 ou 5 ans. Pendant 13 ou 14 ans, de petits musulmans peuvent vivre avec nous. Mais, pour que ce contact soit utile au Règne de Dieu, il faut que la Compagnie prenne conscience de son importance, et accepte de faire les adaptations nécessaires.”*⁵⁹

La question se posait de façon encore plus cruciale pour les internats, dans la mesure où ils avaient en partie vocation à assurer le recrutement et la relève des congrégations religieuses. La direction du collège Saint-Marc escomptait sans doute que l'augmentation prohibitive des tarifs de pension⁶⁰, ou la mise en place de “frais d'inscription” applicables aux seuls nouveaux élèves aurait un effet

⁵⁷. ACSF, “Quelques réflexions sur le Collège du Caire”, vacances de Noël 1953, in *Le Caire, Collège de la Sainte Famille*, vol.1, Enseignement 1953-1968.

⁵⁸. *Ibid.*

⁵⁹. *Ibid.*

⁶⁰. Cf. Annexe 5, document 2.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

dissuasif sur les musulmans. Il n'en fut rien. Le rebondissement de la question de l'enseignement religieux à l'occasion de la loi scolaire de 1955 conduisit les frères des Écoles chrétiennes à opter pour la solution la moins libérale. Excluant par avance l'idée d'enseigner à chacun la religion correspondant à son statut personnel, ils décidèrent, le 8 avril 1956, la fermeture de l'internat du collège Saint-Marc. Le Conseil de la communauté, qui avait voté la mesure à une large majorité justifiait sa décision par plusieurs arguments :

“1. Impossibilité de garder les Musulmans, actuellement pensionnaires, en raison des exigences en matière de religion de la nouvelle loi scolaire... difficile de ne renvoyer qu'eux seuls... 2. Surcharge des Frères que ce groupe d'élèves représente malgré la formule scout adoptée et qui malheureusement ne saurait être poursuivie en raison des différences confessionnelles trop marquées...[...] 4. La promiscuité actuelle du groupe n'est pas à conseiller et s'il y avait par la suite réouverture de l'internat, elle devrait être faite avec des éléments chrétiens seulement.”⁶¹

A la rentrée 1954, l'internat avait également été fermé au collège de la Sainte-Famille, mais les archives du collège reliaient — de façon peut-être plus euphémisée — cette décision à des problèmes de personnel, non à des questions de cohabitation intercommunautaire⁶². Il reste que l'entrée plus massive de musulmans dans les écoles catholiques entre 1949 et 1956 réactivait le débat ouvert en 1948 et refermé aussitôt en 1949 comme une boîte de Pandore. Si cet engouement semblait — au moins provisoirement — donner raison aux tenants d'une solution française pour les écoles religieuses, il imposait en même temps des adaptations et des réformes que la plupart d'entre eux étaient difficilement en mesure de conduire.

II. UNE ADAPTATION NECESSAIRE

Si les écoles religieuses françaises d'Égypte comptaient encore, à quelques rares exceptions près, une majorité d'élèves chrétiens, leurs établissements

⁶¹. ACSM, dossier 65, Sommaire des délibérations du Conseil de Communauté de 1931 à 1967. La décision fut emportée par 8 voix contre 2 et une abstention.

⁶². ACSF, Consulte d'Égypte, 27 octobre 1956, et du père Robert Clément, Rapport sur le Collège du Caire, année 1954-1955, in *Le Caire Collège*, vol.1, Communauté 1953-1968.

ouvraient la voie par rapport aux autres institutions catholiques d'enseignement du Proche-Orient. Les collèges jésuites de Beyrouth et de Homs accueillait par exemple très peu de musulmans. Un ensemble de pratiques étaient à inventer, car il n'existait pas de modèle établi de cohabitation chrétiens-musulmans dans de tels établissements scolaires.

Mais l'aspect positif de cet appel à l'imagination ne semble pas avoir été la perception dominante. Victimes d'un succès trop rapide, marginalisées par l'évolution sociale de l'Égypte et la construction de l'État, les missions catholiques passaient progressivement, sans toujours bien comprendre la dynamique du changement, d'un état d'esprit conquérant à une posture défensive. Le sentiment de déclassement fut très fort chez les frères des Écoles chrétiennes. Les jésuites semblent avoir pris un peu plus tôt, mais non sans douleur, la mesure du défi à relever. Quant à la Mission laïque, à l'évidence mieux préparée à affronter les changements, elle conservait l'image d'une association trop liée aux israélites, qu'elle accueillait sans restriction, et à la monarchie, avec qui les relations furent excellentes jusqu'à la fin. Discours et pratiques étaient loin d'être totalement en phase.

1. Malaises, replis et attentisme

Le syndrome de la tour d'ivoire

Dans leurs relations avec l'ambassade de France, les frères des Écoles chrétiennes conservèrent, au moins jusqu'au grand incendie du Caire, le ton aigre qui était le leur à la fin des années trente. Le 3 janvier 1951, le frère Jules Aubert, visiteur des frères des Écoles chrétiennes en Égypte, envoya à Maurice Couve de Murville un rapport sur la situation du collège Saint-Joseph de Khoronfish. Il demandait une augmentation de l'allocation prévue pour la construction d'un nouvel établissement (5 000 LE), insuffisante par rapport aux dépenses envisagée (250 000 LE).⁶³ Le collège Saint-Joseph était alors l'établissement le plus coté des Frères au Caire. Les classes ne commençaient qu'à partir de la troisième. Ses 650 élèves provenaient de "*cinq grandes succursales qui, pour les classes inférieures à la troisième, group[ai]ent près de 3 500 élèves*"⁶⁴ : les grands

⁶³. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293.

⁶⁴. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

collèges de Daher, Bab el Louq, Choubra, Héliopolis et Zeitoun. Mais l’allongement de la durée moyenne de scolarité tendait à accroître la proportion de ceux qui achevaient leur cursus secondaire sans s’arrêter au brevet. Il imposait la reconstruction et le transfert d’un collège vétuste et “*resserré entre les habitations.*”

Les considérations de manque de place n’étaient pas les seules à entrer en ligne de compte. L’évolution sociale d’un quartier où il était implanté depuis 1854 était déterminante. Elle renvoyait au sentiment de déclasserment des Frères et de leur clientèle, et à des craintes beaucoup plus profondes, formulée en termes métaphoriques : “*Depuis quelques années, la population du Caire s’est accrue et modifiée dans des proportions considérables ; sous la pression de cet afflux, certains quartiers ont vu leur physionomie se transformer totalement. Le Collège de Khoronfish, qui se trouvait, il y a une trentaine d’années encore, dans un quartier fréquenté par des familles distinguées, se voit maintenant entouré d’une population dense et grouillante. L’accès en est devenu difficile et le bruit continuel du voisinage ou de la rue nuit considérablement au calme nécessaire à un établissement scolaire. Nous ne pouvons nous étendre sur ces considérations, mais on doit dire que la fréquentation du Collège par des élèves aisés exige de la part de ces jeunes gens et de leur famille un réel sacrifice, et que la dignité d’un Collège français comme Khoronfish ne peut s’allier avec un pareille situation.*”⁶⁵

Les frères des Écoles chrétiennes n’étaient pas les seuls à envisager un déménagement qui leur aurait permis de faire “peau neuve”. A partir de décembre 1954, la Consulte d’Égypte, qui réunissait les supérieurs des trois résidences jésuites et leur vice-provincial discuta des modalités de transfert du collège de la Sainte-Famille sur la colline du Muqattam, où il aurait en quelque sorte, pris de la hauteur⁶⁶. Le montage foncier fut prêt en janvier. On prévoyait d’acheter 150 000 m² à la société italienne gérant les terrains du Muqattam, de vendre l’église du collège et le bâtiment du théâtre aux Coptes catholiques, tandis que le

⁶⁵. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport cité du frère Jules Aubert, 3 janvier 1951.

⁶⁶. Le père Victor Pruvôt, recteur du collège de la Sainte-Famille depuis la rentrée 1953, avait été recteur de l’université Saint-Joseph de Beyrouth, et le commanditaire des travaux qui installèrent le collège jésuite de Beyrouth sur la colline de Jamhour.

bâtiment principal du collège de la Sainte-Famille deviendrait une maison d'étudiants "*comme la M.E.C. de Lyon*"⁶⁷, pour grouper les étudiants coptes venus de province. Un aumônier pourrait ainsi commencer une œuvre de pénétration universitaire, ce qui manquait au Caire. Le projet était assez avancé pour que la communauté copte-catholique arrête la construction de son église patriarcale à Faggala et attende le déménagement. Il avait visiblement l'aval des enseignants, pour les mêmes raisons et dans les mêmes termes que chez les frères des Écoles chrétiennes : "*Le collège a grandi [...] et surtout, la ville, en se développant, a encerclé le collège et le bruit, l'agitation qui nous entourent, nuisent au travail. Il y a actuellement un projet de transporter le collège sur le Mokattam : il faut espérer que ce projet réussira, car il n'y a pas d'autre moyen d'éviter l'asphyxie...*"⁶⁸ Le projet ne put voir le jour et, selon des témoignages oraux, le collège de la Sainte-Famille semble même y avoir perdu sa mise initiale. En octobre 1955, on découvrit que la compagnie italienne qui avait obtenu la concession du lotissement et de l'aménagement du Muqattam se trouvait prise dans des difficultés financières, et au bord de la faillite. Le déménagement fut remis aux calendes grecques, et la communauté copte catholique reprit la construction de son église patriarcale, après avoir un instant envisagé de partager celle du collège en attendant des jours meilleurs.

Des lieux désinvestis

Il reste que les images de "population grouillante", d'"encerclement" et d'"asphyxie" demeuraient, au-delà des simples nuisances sonores, les témoins d'un syndrome d'enfermement, qui renvoyait au repli à la fois géographique et identitaire des frères des Écoles chrétiennes et des communautés catholiques en Égypte. Dans sa lettre de demande de subventions, le frère Jules Aubert exposait les problèmes financiers du District, et retraçait un historique de la trésorerie des Frères qui aurait suffi à dissuader quiconque d'investir davantage dans les œuvres de la congrégation. L'époque heureuse où les terrains étaient alloués gratuitement par Muḥammad 'Alī et ses successeurs, à condition que les frères des Écoles chrétiennes y bâtissent des écoles, était révolue. Pour le directeur du collège

⁶⁷. ACSF, Consulte d'Égypte, 31 janvier 1955.

⁶⁸. ACSF, père Robert Clément, Rapport sur le Collège du Caire, année 1954-1955, in *Le Caire Collège*, vol.1, Communauté 1953-1968.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Saint-Joseph, c'est l'année 1925 qui avait marqué le début des difficultés. Les religieux étaient devenus moins nombreux, à cause des pertes de la guerre et de la crise des vocations, et il fallait les remplacer par des laïcs, plus coûteux à rémunérer. En 1927-28, la construction du collège Saint-Marc avait englouti les économies des Frères, et la crise économique ne leur avait pas permis de reconstituer leur trésorerie. Suivit alors une longue série d'abandons, imputés au manque de ressources pour payer les professeurs : écoles de Tahta, de Port-Tewfick, Zagazig, Minia, Zeitoun, Mansoura. Les écoles gratuites S^{te} Catherine et S^{te} Famille, à Alexandrie, furent contraintes par les difficultés financières à réduire leurs effectifs. Au Caire, l'école S^{te} Hélène de Choubra était sur le point de fermer, et les écoles gratuites "attachées à chacun de nos collèges" étaient en train de "végéter".⁶⁹

La DGRC et l'ambassade de France n'étaient bien entendu pas des investisseurs neutres. Le 5 février 1951, le directeur des Relations culturelles, M. Baillou, fit savoir à l'ambassadeur qu'il accordait une rallonge de 10 000 LE aux frères des Écoles chrétiennes, en leur demandant d'obtenir un devis plus raisonnable, et de prendre en compte le produit de la vente du collège St Joseph⁷⁰. Jusqu'en mars 1955, un versement annuel de 3 000 ou 3 500 LE fut effectué par l'ambassade pour le transfert du collège. L'argumentaire du frère Aubert n'avait sans doute pas suffi à justifier l'allocation d'une somme supérieure. Il avait repris presque mot pour mot la thématique des services rendus à l'influence française développée par le frère Itale Hippolyte en 1937, et insisté sur le rôle de pourvoyeur d'élites de ses écoles. La statistique qu'il invoquait, concernant les études supérieures et les professions de ses anciens élèves s'arrêtait en 1938. Il aurait sans doute été davantage en peine de mettre en avant d'aussi brillantes réussites en politique, dans l'administration ou la justice depuis cette date. La tentative de marchandage qu'il avait utilisée en dernier recours était en elle-même un aveu de faiblesse : *"Si le Frère Visiteur ne peut donner l'assurance de secours venant de l'extérieur, il est fort à craindre que le Conseil du Supérieur Général, actuellement composé d'une majorité non française, ne garde sa pleine liberté d'action et n'aille frapper à d'autres portes pour trouver les fonds nécessaires.*

⁶⁹. Rapport cité du frère Jules Aubert, 3 janvier 1951.

⁷⁰. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293.

Une telle décision, qui ne peut avoir que d'heureuses conséquences sur le plan chrétien, pourrait en avoir de sérieuses pour la culture française, en entraînant des modifications substantielles dans le personnel religieux enseignant, et par suite dans l'esprit du Collège, dans les programmes, les examens poursuivis et la langue employée."⁷¹ La menace, si elle justifiait un geste d'apaisement, demeurait trop imprécise pour être totalement fondée. L'éventualité d'un recours à un autre mécène que le gouvernement français montrait surtout que les frères des Écoles chrétiennes ne disposaient plus d'un "crédit" suffisant pour financer totalement par eux-mêmes le transfert de leur collège. Le réajustement du projet autour des établissements existant témoignait, comme pour les jésuites, des limites d'une ambition : les grandes classes furent transférées dans un collège de Daher agrandi et rénové, dans un quartier demeuré à la fois central et chrétien, et toutes les écoles gratuites des Frères furent regroupées à la rentrée de 1955 dans le vieux collège de Khoronfish, ce qui permettait le renvoi "en douceur" de plusieurs élèves, trop éloignés du nouvel établissement. On fit coïncider l'inauguration du collège de La Salle avec la célébration du centenaire de l'arrivée des frères des Écoles chrétiennes au Caire, et Nasser présida en personne les cérémonies du 28 novembre 1955. Il reste qu'en dépit des apparences, la peau de chagrin des frères des Écoles chrétiennes en Égypte semblait vouée à continuer de se rétrécir.

De façon un peu paradoxale, mais très compréhensible dans une période d'incertitude politique et de mutation de l'ordre judiciaire, la croissance des effectifs ne fut suivie d'aucun investissement foncier de grande ampleur parmi les écoles françaises, alors qu'au même moment, la France obtenait des marchés publics de première importance : centrale électrique du Caire, plan d'électrification de l'ensemble du pays, construction de l'usine d'engrais. Les jésuites avaient appris à leur détriment combien de tels investissements étaient devenus risqués. La construction du lycée de Ma'adi semble avoir été l'une des dernières fondations *ex-nihilo*, et encore avait-elle été permise par des donations locales, la Mission laïque n'assurant que le salaire des enseignants. La frilosité des investisseurs s'accompagnait d'un repli sur les villes ou les quartiers déjà marqués par la francophonie. Au moment où le principal établissement des Frères

⁷¹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport cité du frère Jules Aubert, 3 janvier 1951.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

se rapprochait de Faggala et du collège de la Sainte-Famille, l'école Al-Azhar de l'Alliance française quittait le Muski pour poursuivre ses cours du soir aux lycées du Caire et d'Héliopolis. Ses anciens locaux, qui étaient un bien *waqf*, étaient devenus trop vétustes pour abriter une activité scolaire, et le bailleur n'était pas disposé à procéder aux réparations nécessaires⁷².

À la rentrée 1953, les religieuses du Sacré-Cœur remirent à l'ordre du jour leur ancien projet d'ouvrir un pensionnat, mais c'était encore à Alexandrie, et la supérieure du pensionnat de Notre-Dame de Sion y était toujours aussi farouchement opposée qu'au lendemain de la Première guerre mondiale. Le consul de France à Alexandrie, Guy Monod, était de leur avis. Il lui paraissait préférable que les nouvelles institutions s'installent dans des régions non encore prospectées, et pas là où l'influence des congrégations françaises était déjà solidement établie. Mais le Quai d'Orsay, pas plus sans doute que les banques ou les institutions religieuses, n'était guère disposé à soutenir un investissement foncier de trop grande importance dans l'Égypte des années 1949-1956. En dehors du risque évident encouru, d'autres priorités semblaient s'imposer, et au premier chef, la formation du personnel enseignant. La politique immobilière de l'entre-deux guerres et des années de crise, jugée rétrospectivement trop orientée vers des opérations de prestige, s'était faite au détriment d'un investissement spécifiquement éducatif : *“J'ai souvent été frappé par la richesse immobilière de certains Ordres ne jouissant d'aucun revenu et incapables par conséquent d'assurer à leurs professeurs laïques des traitements convenables et de donner un enseignement de qualité. J'ai déjà signalé le danger que courraient certains établissements du fait de la médiocrité de leur enseignement, médiocrité qu'ont dénoncée certains inspecteurs égyptiens, et qui pourrait un jour ou l'autre servir de prétexte à une fermeture ou à une mainmise. Très souvent, le personnel religieux étant insuffisant ou d'âge par trop canonique, les professeurs laïques auxquels on fait appel sont des jeunes filles sans grands diplômes qu'on paye trois ou quatre livres par mois. Or, les ordres religieux devraient, à mon avis, non seulement remédier à la médiocrité de leur personnel laïque, mais en prévision de l'évolution actuelle du pays, ils devraient s'inquiéter de former leur*

⁷². ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 292, rapport annuel de l'Alliance française, novembre 1952.

propre personnel. C'est ce que certains commencent à comprendre, soit en envoyant en France de jeunes religieuses ou d'anciennes élèves pour y faire une licence dans l'enseignement supérieur, soit en la leur faisant faire sur place."⁷³

2. Les bases d'un renouveau

L'investissement sur les personnels était désormais devenu une priorité pour tous. Chez les jésuites comme à la Mission laïque, ce fut au prix d'une rotation accélérée des cadres, qui ne s'embarrassa pas toujours de ménager les positions acquises.

Une prise de conscience tardive

La prise de conscience de la nécessité d'une adaptation du collège de la Sainte-Famille à son nouveau contexte remonte très clairement à la crise qui avait abouti à la fondation de la Résidence Orientale. Les mémoriaux laissés par les pères visiteurs montrent, trente ans après la période étudiée par Catherine Mayeur, à quel point *"l'adaptation de missionnaires lyonnais, épris du modèle latin, à un milieu arabe [était] restée inachevée."*⁷⁴

A partir de 1949, les injonctions que le père vice-provincial adressa à la communauté se firent plus pressantes. Le premier argument invoqué était d'ordre stratégique, et montrait une perception très fine des mutations sociales en cours. *"La confiance des familles me semble toujours assez grande. [...] Nos anciens élèves sont toujours très attachés à la maison et à la Compagnie ; ils représentent cependant un peu trop le passé : le trône autour duquel ils sont nombreux est gravement chancelant, et la population qui évolue et qui bouge est menée par des leaders qui ne sont pas des nôtres et dont le contact nous échappe. Par les Pères de la Résidence, un travail important peut être fait dans ce sens en marge de l'activité du collège et de l'influence un peu dépassée déjà dans bien des cas de nos anciens."*⁷⁵

⁷³. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport du consul de France à Alexandrie à Maurice Couve de Murville daté de septembre 1953.

⁷⁴. MAYEUR, Catherine, travail de maîtrise (Paris IV, octobre 1985), sous la direction de Dominique CHEVALLIER : *Le Collège de la Sainte Famille (1879-1919) : un établissement français et catholique au Caire*, p. 54.

⁷⁵. ACSF, Compte-rendu de la visite effectuée par le R.P. Vice-Provincial en janvier 1949.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

L'argument sur lequel le père vice-provincial mettait le plus l'accent était cependant d'ordre religieux : *“il faut réagir nettement contre une tendance à dénigrer la situation actuelle de l'Égypte, tout ce qui s'y fait au gouvernement et dans les administrations diverses comme aussi le tempérament oriental et plus particulièrement copte. Il y a d'abord à cela de l'injustice, car même si beaucoup de choses ne vont pas bien en Égypte, il faut reconnaître ce qui est bien. Il y a aussi, en apparence au moins, une manifestation d'orgueil national que pourraient nous rétorquer ceux à qui nous reprochons si facilement nous-mêmes la fatuité de leur jeune indépendance. Il y a une profonde erreur de perspective qui risque de laisser un dévouement réel privé de ce qui pourrait lui donner toute son efficacité : la sympathie qui fait que l'apôtre ne se croit pas et ne se dit pas autre que ceux auprès desquels il vit. Il y a enfin à tenir compte des légitimes susceptibilités des NN. Orientaux, que l'on blesse inutilement, et plus qu'on ne croit, même si certains n'y opposent qu'un timide silence.”*⁷⁶

Ces recommandations laissent bien imaginer le climat très “français” de la communauté à l'aube des années 1950. Malgré les incitations au changement, les choses ne purent évoluer d'elles-mêmes. Deux ans plus tard, en décembre 1951, le nouveau vice-provincial reprit ce texte et l'inséra tel quel dans son mémorial. Même si le collège de la Sainte-Famille était devenu depuis la fondation de la Résidence orientale le bastion des tenants de la culture française, il était pressé d'accorder toute leur place aux Orientaux. L'immobilisme de fait de la tête du collège face aux événements qui se précipitaient conduisit le vice-provincial à faire, de façon autoritaire, les changements qui s'imposaient.

Des hommes nouveaux pour des idées nouvelles

A la rentrée 1953, une nouvelle équipe prit la direction du collège de la Sainte-Famille. Il s'agissait d'abord de mettre fin aux dissensions internes à la communauté. Il s'agissait surtout d'entreprendre une adaptation du collège à son nouveau contexte, envisagée depuis quelques années, rendue indispensable par la conjoncture politique issue de la prise du pouvoir par les Officiers libres.

⁷⁶. ACSF, Mémorial laissé par le R.P. Vice-Provincial après sa visite de janvier 1950.

La nouvelle équipe de direction

De fait, le changement s'opéra dans une atmosphère de conspiration⁷⁷, qui mit fin, à travers l'éviction du père Charles Brunet, inamovible préfet en charge depuis quinze ans, à la prééminence d'une génération de pères ayant eu du mal à "admettre concrètement que, puisqu'il s'adresse à des Égyptiens, ce collègue ne peut être simplement un îlot de culture française."⁷⁸ De 1950 à 1953, quatre pères qui avaient passé de longues années au collège retournèrent en France⁷⁹, sans doute trop ancrés dans la nostalgie d'une Égypte d'ancien régime qu'ils voyaient disparaître. Les notices biographiques témoignent invariablement de cet état d'esprit. C'était le cas du père Émile Goudareau, professeur de philosophie au collège de 1927 à 1950 : "Vieilli, déconcerté, aussi par l'évolution d'un pays dont il n'avait guère voulu connaître que l'aspect occidental, le père rentra en France en 1950."⁸⁰ Un autre exemple témoigne du malaise, déjà ancien, que ressentait le père Jacques Vignat, procureur du collège, ancien préfet (de 1928 à 1933), revenu en 1946. "Le Père avouait souvent que ces années de préfecture, sous un P. Recteur très aimé, avaient été les plus agréables de sa vie religieuse! Mais en 13 ans, au siècle de la bombe atomique, les choses changent vite. Le collège de 1946 - à plus forte raison celui de 1952 - ne ressemblait pas à celui de 1933. La discipline — dirait le Père — baissait, les études baissaient ; et naturellement, les finances suivaient le mouvement général ; Même l'Égypte n'était plus l'Égypte. Le Père s'attristait de ces changements. Il demanda à ses supérieurs de le ramener en France. Et c'est ainsi que le P. Ministre est devenu procureur du Collège."⁸¹ Il le quitta, définitivement cette fois, pour rentrer en France en 1951.

⁷⁷. ACSF, *Diaire de la Préfecture*, lettre datée du 27 juillet 1953. Le père Robert Clément revenait sur les circonstances peu élégantes de cette éviction : "En changeant le Préfet brusquement (après avoir laissé entendre qu'on pensait à lui comme Recteur), on a laissé penser qu'il était en dessous de sa tâche. Or, l'inaptitude ne provenait pas de l'homme, mais de la charge qui dépasse les forces d'un seul homme." Le père Brunet quitta définitivement la province, et mourut à Francheville (Rhône) en février 1986.

⁷⁸. ACSF, Lettre du R.P. Vice-Provincial au T.R.P. Général, datée du 14 juin 1953 in *Le Caire. Collège*, vol.1, Communauté.

⁷⁹. Cf. Annexe 6, document 8.

⁸⁰. ACSF, *Nouvelles de la Vice-Province*, n°10, p.38.

⁸¹. ACSF, *Le CSF*, N° 14, février 1953, p.8.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Les temps avaient changé. Il est vraisemblable que la communauté de 1953, renouvelée de près de moitié par rapport à celle de 1949 se considérait plus liée au pays et prête à le servir, sans condamnation par avance de son évolution politique et sociale, souvent aussi avec le désir de l'accompagner. Témoigne de cet état d'esprit le *Compte-rendu* de la visite au Collège du Caire, fait par le R.P. Vice-Provincial en novembre-décembre 1954. "*L'on sent que le problème de l'adaptation du Collège est en passe d'être, sinon tout de suite résolu, au moins vraiment abordé.*"⁸² Jusqu'à la rentrée 1957, la communauté ne changea pas de configuration, si ce n'est par la rotation normale des scolastiques et le décès accidentel du père de Lumley en 1959. Celui-ci avait été déchargé de la fonction de recteur en 1953, pour se consacrer exclusivement au secrétariat des établissements scolaires religieux d'Égypte.

Les trois hommes qui devinrent recteur, préfet et ministre en 1953 étaient jeunes. Français tous les trois, c'était surtout des hommes "neufs" par rapport à l'Égypte. Le père Victor Pruvôt, fils d'officier né à Marseille en 1900 devenait recteur à 53 ans, après avoir mené toute sa carrière au Liban et surtout à Alep⁸³. Il avait quitté la Syrie à la suite des violences qui marquèrent la fin du mandat français⁸⁴, pour prendre la direction de l'université Saint-Joseph à Beyrouth, son dernier poste. Ayant conservé des fonctions au secrétariat du vicariat apostolique d'Alep, il assista, impuissant, à la fermeture *manu militari*, de nombreuses institutions catholiques en Syrie. Le vice-provincial, en soumettant sa candidature au général de la Compagnie, l'évoquait ainsi : "*Il semble donc indispensable que le nouveau Recteur soit étranger au collège pour être tout à fait indépendant des sortes de clans qui s'y sont formés. Il semble par contre désirable qu'il soit ouvert à une mentalité vraiment missionnaire et capable de comprendre le pays. Le P. Pruvôt répond à ces deux conditions : il vient d'une autre communauté et d'un autre pays ; il est très disponible à une orientation arabe et connaît même bien la langue arabe. C'est, de plus, un homme très détaché de lui-même, très apostolique, intelligent, bien élevé, ayant beaucoup d'entregent. [...] D'ailleurs, si, comme cela me semble indispensable, le ministre et le préfet sont changés et*

⁸². ACSF, Le Caire, Collège de la Sainte Famille, vol.1, Mémoires 1937-1968.

⁸³. Cf. ACSF, *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n°44, février 1970.

⁸⁴. Il fut personnellement conspué par la foule qui envahit la résidence jésuite d'Alep en 1945, et réclama sa tête.

peuvent être remplacés par ceux auxquels je songe, le nouveau Recteur pourra s'appuyer sur des auxiliaires précis, réalistes et cordiaux dans les rapports de communauté."⁸⁵

Le nouveau ministre était le père Bernard Mathieu, né à Oran dans une famille de 11 enfants qui donna à l'Église cinq prêtres et une religieuse. Agé de 41 ans, l'Égypte était son premier poste au Proche-Orient, juste après ses études à Paris et son ordination. Ancien régent au lycée d'Alger, c'était aussi ancien combattant des armées de la France libre, qui avait participé, aux côtés des généraux Juin et de Lattre aux campagnes d'Italie et de France. Sa fonction de ministre le mettait en charge de l'entretien et des bâtiments du collège, et ses talents musicaux le firent affecter à la chorale et au théâtre.

Le père Robert Clément, préfet, était à 35 ans le plus jeune de l'équipe de direction. Il sortait tout juste de son "troisième an" en France. Il était auparavant ministre et enseignant au séminaire maronite de Ghazir (Liban). C'est à lui qu'incombait la tâche de concevoir, dans la pratique pédagogique et dans l'orientation, la réforme des études attendue depuis quatre ans. Il est cependant très probable que dans l'esprit de ses supérieurs, il n'ait été envisagé que comme un préfet de transition⁸⁶. Il occupa en effet cette fonction durant trois ans, jusqu'à la rentrée 1956, où il redevient enseignant et auxiliaire du nouveau préfet, le père Louis Sans, français comme lui, de trois ans son cadet. Venu de la Province de Lyon, celui-ci avait tout juste achevé son année de théologie après avoir été surveillant et enseignant au collège de 1947 à 1950. Il avait ensuite étudié l'anglais aux États-Unis, et l'arabe à Beyrouth, chacun durant un an. Cette formation témoignait d'un souci d'ouverture, certes relatif, à l'arabe et à l'anglais, pour quelqu'un que l'on destinait à la préfecture du collège de la Sainte-Famille ; mais la formation de base était française. La guerre de 1956 le surprit cependant deux mois après son entrée en fonction, et le chassa de la préfecture au bout d'une année scolaire.

Le tableau serait incomplet si l'on ne mentionnait l'arrivée, au même moment, et plus discrète dans les archives, du père Paquin, jésuite canadien,

⁸⁵. ACSF, Lettre du R.P. Vice-Provincial au T.R.P. Général, 14 juin 1953, *Le Caire, Collège de la Sainte Famille*, vol.1, Communauté 1953-1968.

⁸⁶. ACSF, *Diaire de la Préfecture* une lettre datée du 27 juillet 1953.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

appelé à remplir, un an plus tard, des fonctions de père spirituel et, bien plus tard, (1968-1973), de recteur du collège. Dès 1939, alors qu'il achevait son scolasticat, il répondit à l'appel du père Ledochowski et se prépara à la mission en terre d'Islam. Son affectation au collège visait à l'évidence à susciter un état d'esprit nouveau, mettant davantage l'accent sur l'idée d'un collège conçu comme lieu de vie et d'éducation globale. Son parcours le distinguait sensiblement du profil traditionnel des enseignants jésuites français : dans leur vision des choses, un collège demeurait en effet avant tout un lieu de culture et d'étude. Par sa formation, il était sans doute destiné à être par ailleurs l'artisan d'une ouverture du collège sur l'Islam.

Une mission dans un cadre socio-politique nouveau

Le père Robert Clément était par chance quelque'un d'extrêmement prolix, qui avait besoin, pour réfléchir, de noter ses idées par écrit. Les archives du collège ont conservé des documents permettant à la fois de mesurer l'oeuvre accomplie et les motivations qui l'ont dictée. Elles se font essentiellement l'écho des projets et des questions concernant l'organisation des études.

Le nouveau préfet rédigea, dès les vacances de Noël 1953, "*Quelques réflexions sur le Collège du Caire.*" Son objectif était clair, et affirmé dès l'introduction : "*Nous allons fêter le 75^e anniversaire du collège. Il coïncide avec une évolution rapide du pays ; nous avons le devoir de nous adapter si nous voulons garder notre place.*"⁸⁷ La conclusion revenait sur ce thème : "*D'ailleurs, si nous ne nous adaptons pas rapidement (c'est une question d'années et peut-être de mois), la situation politique dans le pays se chargera de nous éliminer, puisque nous n'aurons pas su nous montrer indispensables au pays.*"⁸⁸ La formation délivrée au collège devait répondre au double défi de l'ouverture à l'Islam, et de l'affirmation d'indépendance et de maturité d'un État-nation récent. C'est dans ce contexte nouveau qu'il s'agissait de repenser la mission du collège.

On a pu mesurer les tensions et les inquiétudes suscitées par une ouverture plus large des écoles catholiques aux élèves musulmans. L'aspect positif de cette

⁸⁷. ACSF, "Quelques réflexions sur le Collège du Caire", vacances de Noël 1953, in *Le Caire, Collège de la Sainte Famille*, vol.1, Enseignement 1953-1968.

⁸⁸. *Ibid.*

demande l'emportait pour lui largement sur les motifs d'inquiétude. L'idée qu'il fallait aider et encourager un État-nation en gestation en formant de grands serviteurs de l'État était constamment présente dans la pensée du père préfet. Quelques années plus tard, il confia, dans un journal personnel : *“Nommé au Caire, je me suis dit : “Régime nouveau, pays en pleine évolution. Nous allons pouvoir collaborer à l'établissement d'une culture nationale. Le collège, vu son ancienneté, son expérience, sa place dans la ville, sera un peu 'pilote'.”*⁸⁹ Dans cette perspective, il s'agissait surtout de couper le cordon ombilical reliant le collège au Liban. *“De plus en plus, l'Égypte prend la première place en Afrique (les élections soudanaises l'ont bien montré). Elle admet donc de moins en moins d'être à la remorque d'un autre pays. Nos élèves eux-mêmes manifestent à l'occasion qu'ils n'aiment pas les “Chami” (les syro-libanais). Si nous restons trop liés à Beyrouth, nous diminuons notre influence, nous restons des “étrangers” et plus étrangers, d'une certaine manière, qu'en restant purement et simplement français : les égyptiens admettent que l'Occident leur apporte qq. chose, mais pas le Liban. [...] Depuis deux ans, la communauté du collège va passer ses vacances au Liban. Or ici, surtout depuis les restrictions du nouveau régime, estiver au Liban est le propre de riches et d'étrangers. Pour des missionnaires qui veulent s'intégrer au pays, n'est-ce pas un tort ?”*⁹⁰

La question ne relevait pas simplement de l'anecdote. Si la supériorité de la “culture française” — pour peu qu'elle soit réellement puisée à sa source — était de l'ordre de l'évidence, d'un point de vue stratégique, l'objectif devait être de promouvoir une réponse spécifiquement nationale (voire nationaliste) au panislamisme ou à un panarabisme qui n'était considéré que comme son avatar. Dans des champs différents, et en partant des deux catégories symétriques que sont les institutions et les individus, cette prise de position rejoignait celle du père Chidiac évoquée plus haut à propos des projets culturels de la Ligue Arabe. Pour ce dernier, l'entité étatique était et devait rester le cadre de négociation — à peine pouvait-on alors parler de dialogue — entre les communautés chrétiennes et l'Islam. Pour le père Clément, le patriotisme des élèves devait servir de creuset à

⁸⁹. “La réquisition du CSF. Extraits confidentiels d'un journal”. Texte non classé, écrit en 1959, remanié sans doute par la suite.

⁹⁰. ACSF, “Quelques réflexions sur le Collège du Caire”, vacances de Noël 1953, in *Le Caire, Collège de la Sainte Famille*, vol.1, Enseignement 1953-1968.

une formation plus spécifique au pays et plus liée à sa réalité religieuse copte et musulmane. Dans cette perspective, la coexistence de deux cycles d'études apparaissait comme une survivance du passé et un obstacle à la constitution de ce creuset. Elle rendait par trop manifeste l'absence d'unité du projet éducatif.

Il rejoignait ainsi, quoique par des voies et pour des objectifs un peu différents, la démarche engagée par la Mission laïque au début des années trente, qui avait abouti à la création du lycée franco-égyptien d'Héliopolis. Dans ce contexte, la création du baccalauréat franco-égyptien en 1954 apparut comme une véritable planche de salut.

3. Le lancement du baccalauréat franco-égyptien

La Mission laïque n'avait pas échappé au changement accéléré des personnels de direction qui avait frappé le collège de la Sainte-Famille. Plus institutionnalisée par des contrats à durée déterminée, cette rotation ne semble pas avoir généré autant de souffrance que dans les établissements religieux, où la question ne peut, encore à l'heure actuelle, être abordée sans gêne⁹¹. Entre 1949 et 1953, toutes les directions des établissements d'Égypte furent amenées à changer. Les personnels tournaient, mais le ton autosatisfait des rapports annuels en assemblée générale demeura permanent.

Franco-égyptiens “de cœur et d'esprit”

En juin 1949, André-Marie Gossart intégra le corps de l'inspection générale et il fut rempacé au lycée du Caire par André Herbelin, venu de Beyrouth. Quelque temps plus tôt, les forces déclinantes et le décès d'Edmond Besnard avaient enlevé au lycée d'Alexandrie son proviseur, devenu secrétaire général de l'association, qui fut remplacé par M. Marchal. Marcel Fort ne fut bien entendu pas totalement dégagé des enjeux égyptiens, puisque la Mission laïque y avait ses plus gros établissements. Il eut d'ailleurs le plaisir d'annoncer, lors de l'Assemblée générale du 18 juin 1952 tenue à l'invitation d'Édouard Herriot dans les salons de la présidence de l'Assemblée nationale, qu'il continuerait d'exercer

⁹¹. L'accès aux archives biographiques de l'ensemble des frères des Écoles chrétiennes en Égypte m'a été refusé, tout comme l'accès aux archives des sœurs de la Charité de Besançon. Les refus étaient, de façon explicite, motivés par la mémoire, toujours très présente, de cette souffrance et du sentiment d'échec que beaucoup de religieux français avaient pu nourrir.

au Caire des fonctions officielles : “*Le Ministère de l'Éducation nationale égyptien m'a fait le grand honneur de souhaiter que je fasse partie de son Comité de l'enseignement libre et j'ai accepté avec plaisir cette nomination.*”⁹² Il annonça par la même occasion que le roi souhaitait honorer la mémoire de son ancien précepteur et ami, Théodore Stéphanopoli de Comnène, décédé à l'hôpital français du Caire le 28 décembre 1951. Avec le proviseur du lycée d'Héliopolis, la Mission laïque perdait non seulement son délégué permanent au Proche-Orient, mais surtout un membre de l'Institut d'Égypte qui fut aussi l'un des principaux initiateurs et artisans du concept de lycée franco-égyptien. “*Le Nazir de la Khassa de Sa Majesté le Roi*”⁹³ signa pour l'occasion l'une des dernières donations de la dynastie à un établissement français. Elle était destinée à la bibliothèque franco-arabe du lycée d'Héliopolis et devait doter six prix annuels institués au nom de l'ancien proviseur pour les trois premiers élèves du lycée reçus à chacun des baccalauréats égyptien et français. Le nouveau proviseur du lycée d'Héliopolis appelé à le remplacer, M. Delépine, arrivait de Damas où il était aussi proviseur du lycée de la Mission laïque.

Dans la capitale, la construction du “petit lycée de Ma'adi”, assurée par “*un nouveau généreux donateur*”⁹⁴ décongestionnait le lycée du Caire et accueillait les manifestations sportives. Le lycée d'Héliopolis se lançait plus résolument, “*pour les jeunes filles égyptiennes qui cherchent plutôt une éducation qu'un diplôme*”⁹⁵ dans la voie d'un enseignement pédagogique et d'une préparation à un certificat d'aptitude professionnelle de la Mission laïque. A terme, celui-ci permettrait de former des enseignants aux exigences salariales moindres que celles des Français expatriés. A Alexandrie, le lycée avait connu plusieurs agrandissements successifs, et sa filière agricole confirmait un succès remarquable, consacré par la publication d'une revue devenue trimestrielle à plus d'un millier d'exemplaires, “*dont l'autorité s'affirm[ait] en Égypte et hors d'Égypte.*”⁹⁶ Devenue à la rentrée 1952 École d'Agriculture d'Alexandrie, elle

⁹². AMLF, *Bulletin d'information de la Mission laïque française*, n°4, juillet 1952, p. 6

⁹³. *Ibid.*

⁹⁴. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1951, p. 10.

⁹⁵. *Ibid.*, p. 11.

⁹⁶. *Ibid.*, p. 9.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

ouvrit des cours du soir de chimie et de botanique appliquées à l'agriculture, réservés aux personnes de plus de 30 ans et validés au bout de trois ans par un certificat maison⁹⁷.

Dès 1951, lors de l'Assemblée générale du 10 mai, Marcel Fort se félicitait de l'état d'avancement de l'égyptianisation des établissements d'Égypte. Si l'essentiel demeurait à résoudre, c'est-à-dire "*la forme définitive que prendront nos établissements pour s'adapter encore davantage aux besoins même de l'Égypte*"⁹⁸, la faveur dont ils pouvaient bénéficier auprès des autorités et des familles était un gage de succès : "*Nos lycées sont déjà de cœur et d'esprit des lycées franco-égyptiens. L'enseignement de l'Arabe, l'étude de l'Égypte y sont donnés avec un soin qui nous vaut les grands éloges des inspecteurs égyptiens ; la collection d'ouvrages sur l'Égypte réalisée par MM. Marchal, Barral, et Christophe est une réussite. Nos établissements ne restent pas indifférents aux difficultés et aux succès de ce pays, à ses épreuves et à ses joies. Ils prennent part, en ce moment, aux manifestations si touchantes qui se produisent en l'honneur de Sa Majesté le Roi.*"⁹⁹

A la veille de la chute de la monarchie, le processus d'égyptianisation semblait en voie d'achèvement. Le succès du lycée franco-égyptien de Mansoura était probant, et plaçait la Mission laïque en excellente position dans "*une ville essentiellement égyptienne*"¹⁰⁰ qui devait être pourvue d'une université. L'ancien public des Frères, lié au tribunal mixte, avait disparu avec eux. Tout un travail d'implantation avait dû être entrepris et, avec près de 300 élèves déjà inscrits, apparaissait couronné de succès. "*Vous vous doutez bien que la tâche des maîtres y est délicate, qu'elle exige des qualités spéciales, qu'il leur faut avant tout se créer des liens dans un milieu presque uniquement égyptien auquel ils doivent s'adapter. [...] Pendant mon séjour dans cette maison accueillante et aimable, j'ai pu prendre contact avec un grand nombre de personnes et j'ai reçu la visite d'Azharistes et d'Omdeh, venus me dire combien ils aiment notre lycée.*"¹⁰¹

⁹⁷. AMLF, *Bulletin d'information de la Mission laïque française*, n°6, janvier 1953, p. 5.

⁹⁸. AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1951, p. 8.

⁹⁹. *Ibid.*

¹⁰⁰. *Ibid.*, p. 9

¹⁰¹. *Ibid.*, p. 9-10.

L'évolution était également manifeste dans la zone du Canal, à Port-Saïd : *“Ce lycée est monté en flèche. Il a su s'adapter rapidement aux nouvelles conditions de l'Égypte, son effectif égyptien a pris une grande importance ; c'est une réelle joie de voir, en particulier dans les petites classes, l'émulation se manifester pour l'étude de l'arabe entre les petits Égyptiens et les petits Français du Canal, qui se classent parfois en tête. Il va falloir créer des classes nouvelles et peut-être même ouvrir une annexe à Port-Fouad.”*¹⁰² Si la Compagnie du Canal accepta de construire de nouvelles classes, il ne semble pas qu'elle ait donné suite à ce projet d'annexe sur l'autre rive du Canal.

Ces rapports d'assemblées générales au ton volontiers lénifiant masquaient tout de même une certaine inquiétude, qui ne fit que croître à partir de janvier 1951. Décès, départs à la retraite et demandes de mutation se conjuguèrent pour marquer la fin d'une époque. En 1951, la directrice du lycée de jeunes filles de Port-Saïd demanda à rentrer en France. Ses collègues du lycée de filles du Caire et du petit lycée s'apprêtaient à prendre leur retraite, tout comme M. Bonnin, après trente ans de direction du collège de Daher. En février 1953, ce fut le départ à la retraite en France de M. Martin, proviseur du lycée français de Port Saïd, qu'il avait dirigé lui aussi pendant 32 ans¹⁰³.

Au cours de l'hiver 1952-1953, la tournée annuelle d'inspection de Marcel Fort en Égypte fut préparée avec encore plus de soin que d'habitude. Le secrétaire général risquait de ne plus être aussi bien accueilli qu'autrefois au ministère de l'Instruction publique, en pleine épuration. Il était accompagné, sur sa demande, de Régis Blachère, chargé de mission par le ministère des Affaires étrangères. La notoriété de celui-ci, professeur à la Sorbonne et à l'école des Langues orientales permit cependant de nouer un bon contact avec les nouveaux maîtres du pays. Mais il était manifeste que le cercle de la francophonie s'était dédoublé entre “les amis égyptiens” et “les autorités” : *“Lors de mon voyage de cet hiver et de mon séjour en Égypte, j'ai eu de nombreux contacts, tant avec nos amis égyptiens qu'avec les autorités, et, avec le précieux concours de M. Blachère, l'arabisant bien connu en Orient comme en France, j'ai pu mettre au point notre nouvelle organisation et donner à nos directeurs des instructions qui répondent d'ailleurs*

¹⁰². AMLF, *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1949, Assemblée générale de juin 1949.

¹⁰³. AMLF, *Bulletin d'information de la Mission laïque française*, n°7, avril 1953.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

à leurs propres désirs et à leurs conceptions.”¹⁰⁴ Le rapport qu’il fit à son retour insistait sur la nécessité d’être en contact plus étroit avec les forces vives de ces pays d’Orient et en particulier les milieux universitaires dans “un monde nouveau”. Sans vouloir être alarmiste, il lançait un appel à la vigilance qui trahissait une anxiété tout aussi profonde que celle des institutions religieuses : “*Il ne nous suffit pas d’avoir des établissements, même bien organisés et adaptés.*”¹⁰⁵

La consécration de longues années d’efforts

Le ton fut sensiblement rasséréiné l’année suivante. Lors de la 47^e Assemblée générale de l’association, le 3 juin 1954, Marcel Fort annonça la création du baccalauréat franco-égyptien, mis en place pour éviter de “se laisser gagner par les événements”. “*Notre but a toujours été non seulement de donner une double culture, mais aussi d’arriver peu à peu à fondre les deux cultures dans un tout harmonieux. Cette réforme a déjà été entreprise en Iran, en Syrie et au Liban, où elle a donné d’excellents résultats ; en Égypte, le Lycée franco-égyptien d’Héliopolis avait été à l’avant-garde de notre transformation ; tous les établissements ont fait, chacun à sa façon, un travail analogue d’adaptation ; toutes ces expériences nous ont donné une claire notion de ce qui s’imposait ; entre-temps, le niveau des études arabes s’était partout progressivement élevé. On peut donc prévoir le jour où nous aurons une seule section aboutissant à un diplôme valable aussi bien pour l’Égypte que pour la France.*”¹⁰⁶

Le point de départ de la démarche fut le baccalauréat franco-égyptien organisé conformément au baccalauréat créé pour les pays hors de France par le Conseil supérieur de l’Éducation nationale française. L’examen comportait à l’écrit deux compositions en langue arabe, dont une de littérature arabe en 1^{ère} partie et une de philosophie arabe en 2^{ème} partie, et, à l’oral, une interrogation d’histoire et de géographie égyptienne. Ayant su associer des universitaires égyptiens, il était déjà en pratique accepté par les universités égyptiennes pour l’admission des étudiants. “*Cette réforme, si importante et qui ménage l’avenir, a nécessité, vous vous en doutez bien, pour aboutir si rapidement, un gros travail*

¹⁰⁴. AMLF, *Bulletin d’information de la Mission laïque française*, n°8, juillet 1953, p.7.

¹⁰⁵. *Ibid.*, p. 8.

¹⁰⁶. AMLF, *Bulletin d’information de la Mission laïque française*, n°11, juillet 1954.

de mise au point de nos proviseurs efficacement aidés par notre collègue et conseiller M. Blachère, l'arabisant si estimé, en plein accord avec M. Rebeyrol, Conseiller culturel au Caire. Il a fallu d'une part, modifier notre pédagogie de la langue arabe et améliorer, au besoin par un séjour en France, la préparation de nos professeurs égyptiens, d'autre part composer des manuels et morceaux choisis nécessaires. Cela nous était d'autant plus facile qu'une série d'ouvrages édités par la Mission laïque avec la collaboration de ses maîtres était déjà en train un peu partout ; le travail est presque entièrement achevé en ce qui concerne l'enseignement en Égypte de l'histoire et de la géographie du pays à toute les étapes de nos cycles d'études.”¹⁰⁷. Marcel Fort insistait surtout sur la nécessité de poursuivre la coopération avec les écoles et universités du Proche-Orient, “où des élites se constituent.”

A la rentrée suivante, tout était fin prêt. Le baccalauréat franco-égyptien était reconnu officiellement par le gouvernement égyptien¹⁰⁸. La 48^e Assemblée générale (9 juin 1955) enregistrait avec satisfaction une hausse des effectifs, doublée d'une proportion croissante de nationaux dans tous les établissements. André Herbelin, proviseur du lycée du Caire, avait dirigé, avant son décès en mars 1955, avec Régis Blachère, la publication d'un manuel de morceaux choisis en

¹⁰⁷. *Ibid.*, p. 6-7.

¹⁰⁸. AMLF, *Bulletin d'information de la Mission laïque française*, n°12, novembre 1954. La reconnaissance se fit en réalité en plusieurs étapes. Déjà, le 5 août 1953, par une décision du Comité des Équivalences, le gouvernement égyptien avait officiellement reconnu le baccalauréat franco-égyptien pour l'entrée de plein droit dans les facultés. On s'aperçut cependant, après consultation du conseiller juridique du ministère, que le gouvernement n'avait pas le pouvoir décider ainsi pour les universités, qui disposaient de leur autonomie. Une série de consultations s'engagea donc. L'accord du gouvernement fut consacré par un accord culturel entre l'Égypte et la France à Lausanne en février 1955. Celui-ci concernait avant tout les lycées de la Mission laïque, mais les écoles d'origine française pouvaient demander à suivre le même programme. On y prévoyait d'enseigner les matières nationales comme dans les écoles gouvernementales, mais les matières scientifiques seraient enseignées en français ou en anglais (suivant le même programme) et ces deux langues pourraient bénéficier d'un quota horaire supérieur à celui du programme normal. C'est seulement en fin d'année scolaire 1954-55 que le Conseil supérieur des universités égyptiennes, avalisant les décisions de tous les conseils des facultés, puis des universités du Caire et d'Alexandrie, reconnut le baccalauréat franco-égyptien comme un titre donnant accès à toutes les facultés égyptiennes à l'égal du baccalauréat égyptien. Un système de pourcentage devait être établi pour harmoniser les résultats de ce baccalauréat avec les moyennes exigées à l'entrée des différentes facultés égyptiennes.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

arabe. Dans les premiers mois de 1956, comme à l'accoutumée, Marcel Fort et Régis Blachère entreprirent une tournée d'inspection à Beyrouth, Damas, Alep, Le Caire, Héliopolis et Alexandrie. Les classes d'arabe furent inspectées avec succès, et les autorités égyptiennes leur réservèrent, comme toujours, un bon accueil. *“Les statistiques de cette année montrent avec éloquence que nous sommes en mesure de donner une double culture à nos élèves et d'aider ces pays à se développer en contribuant à la formation des cadres si nécessaires et aussi à l'élévation du niveau intellectuel des classes moyennes dont le rôle deviendra de plus en plus important.”*¹⁰⁹

La répartition réelle des candidats aux baccalauréats français et égyptiens (première et deuxième partie, toutes séries confondues) aux lycées du Caire et d'Héliopolis tempère toutefois largement cette vision des choses.

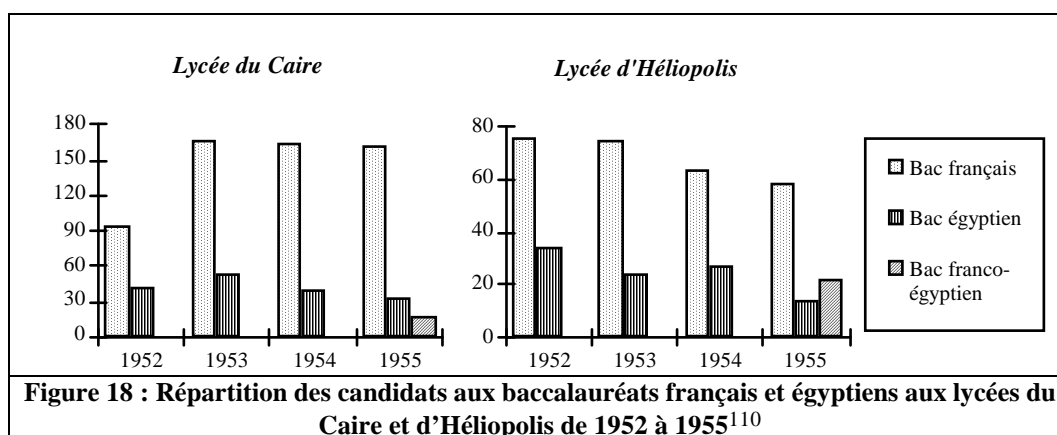


Figure 18 : Répartition des candidats aux baccalauréats français et égyptiens aux lycées du Caire et d'Héliopolis de 1952 à 1955¹¹⁰

Au lycée du Caire, où les étrangers et les israélites constituaient une large proportion des effectifs¹¹¹, le succès de la filière française demeura intact jusqu'en 1955, et le démarrage du baccalauréat franco-égyptien se fit au détriment du baccalauréat égyptien, non de son homologue français. A Héliopolis, où la proportion d'Égyptiens — notamment musulmans — était plus importante, le baccalauréat français, toujours très majoritaire, connut une légère érosion, bien moins forte toutefois que celle qui affecta le baccalauréat égyptien lors du lancement du franco-égyptien.

¹⁰⁹. AMLF, *Bulletin d'information de la Mission laïque française*, n°17, février 1956, p. 1.

¹¹⁰. Source : *Bulletins d'information de la Mission laïque française*.

¹¹¹. Cf. Figure 17 et Annexe 7.

Le discours dominant à la Mission laïque était bien celui d'une adaptation à l'Égypte, et un indéniable effort avait été entrepris pour rapprocher les préparations offertes des programmes des filières gouvernementales. Mais la filière de référence demeurait, pour le public de ses établissements, toutes confessions confondues, celle qui ouvrait vers un diplôme français. C'était là le principal intérêt du baccalauréat franco-égyptien : tout en préservant la validité d'un diplôme égyptien, c'était un diplôme français à part entière, comptabilisé d'ailleurs comme tel dans les résultats annuels d'examens. Pour la majorité de ses candidats de la Mission laïque, il permettait d'échapper au lot commun d'un baccalauréat égyptien dévalorisé ; pour d'autres, moins nombreux à s'y investir, issus des communautés chrétiennes et juives qui voyaient encore leur avenir en Égypte, il pouvait servir de caution nationale sans pour autant remettre en cause l'assurance d'une formation généraliste, s'affirmant universelle, que représentait encore un baccalauréat français.

Le modèle d'un nouveau *ratio studiorum* ?

L'adoption d'un tel cursus était extrêmement tentante au collège de la Sainte-Famille, parce qu'elle aurait permis de mettre fin à une dualité des filières et à une hiérarchie entre elles dommageable au fonctionnement de l'établissement dans la sérénité. Elle avait en outre l'avantage, encore plus manifeste en cette première moitié des années cinquante, de conserver ouvert le plus longtemps possible l'éventail des choix d'études envisageables. Il reste que, marqué par ses origines laïques et françaises, il représentait un alignement trop inconditionnel sur les positions des lycées français d'Égypte, et impliquait en outre l'abandon définitif de l'étude du latin, ce qui n'était peut-être pas le moindre des renoncements.

Or, le père Clément avait pour le collège de la Sainte-Famille une démarche plus ambitieuse et plus autonome, qui devait en outre tenir compte des positions de plus en plus réticentes des Orientaux à l'égard de la France. Au delà des pesanteurs de l'institution, au delà du lien privilégié avec la France, il convenait de renouer avec la vocation missionnaire de la Compagnie de Jésus. Le Préfet y revint à plusieurs reprises dans sa réflexion initiale sur le collège, tout en précisant les conditions et les contours de cette nouvelle organisation de études : *“Il faudrait donc une équipe de professeurs qui cherchent à repenser*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*complètement la pédagogie en fonction des programmes officiels, des qualités et des défauts des enfants... C'est tout un "ratio studiorum" qu'il faudrait créer pour l'Égypte. Si nos Pères du XVII^e siècle ont pu le réaliser en leur temps, c'est qu'ils ne se contentaient pas d'"administrer" les collèges ; ils "enseignaient" vraiment.*¹¹²

Un double rejet de principe

La priorité du père Clément résidait, comme à la Mission laïque, dans la recherche d'une "troisième voie" permettant d'aménager sinon d'abandonner le double système d'enseignement. Un rapport rédigé durant l'année scolaire 1954-1955 précisait sa pensée sur cette question et relevait, parmi les inconvénients de cette dualité : *"Inconsciemment, donner comme modèle de culture le cycle français qui, lui-même, n'est pas sans défaut et n'est pas nécessairement le mieux adapté à l'Égypte. Il empêche donc, pratiquement, des expériences et des innovations fructueuses. On ne peut pourtant pas le supprimer, car ce serait immédiatement, dans les conditions actuelles, faire baisser le niveau culturel du collège, déjà très bas. Mais il faut mettre des Pères dans le cycle égyptien, pour chercher des solutions neuves afin d'élever le niveau culturel de ce cycle, très, très primaire, actuellement."*¹¹³

Le problème de fond était l'absence d'instruments pédagogiques adaptés. Leur création supposait une double adaptation : du classique au moderne, et du français à l'arabe. *"En France, la Compagnie maintient la valeur de son enseignement Grâce à des méthodes éprouvées depuis longtemps dans le cycle classique. Nous avons des manuels, des programmes qui s'imposent à nos professeurs, même s'ils ne sont pas des génies. L'action des Pères se prolonge ainsi dans toutes les classes. Ici, il en va tout autrement : Nous n'avons pas à discuter in abstracto du bien fondé de la culture latine, la grosse majorité de nos enfants (et bientôt, peut-être la totalité) ne peut passer par le latin. Il nous faut donc absolument des instruments de formation pédagogique par le moderne du pays. Nos instruments de formation des esprits sont : l'arabe, le français, l'anglais, les math. et les sciences, l'Histoire et la Géographie. Il n'y a rien*

¹¹². ACSF, "Quelques réflexions sur le Collège du Caire", document cité.

¹¹³. *Ibid.*

d'autre pour le moment. Peut-être ajoutera-t-on des travaux manuels, et ce sera tout. Or, dans toutes ces disciplines, nous n'avons rien d'adapté au pays :

— les manuels français nous viennent de France et ne tiennent pas compte des difficultés locales. De plus, ils n'utilisent pas la comparaison, qui pourrait être très formatrice, entre le français et l'arabe.

— les manuels en arabe sont ceux du gouvernement, avec tous les inconvénients que cela représente pour nous (en Histoire, il y a de plus en plus une "vérité officielle" qui déforme le sens critique et ne développe pas les valeurs de charité ; en maths, on est obligé de s'en tenir à un programme trop faible souvent pour ce que nous pourrions faire faire à nos enfants avec un peu de bonne volonté..."¹¹⁴ Il précisait dans un rapport de 1955 : "il faut comprendre ce qui est la tare originelle du cycle égyptien : il a été créé pour l'ensemble du pays, c'est à dire pour une majorité d'enfants de milieux analphabètes... Pour nos enfants, il est donc très primaire et très bas comme niveau."¹¹⁵

La volonté de rétablir la maîtrise jésuite sur le collège

Toute son analyse reposait sur la primauté du clerc, de l'enseignant jésuite sur le professeur laïc, et sur la primauté de la fonction enseignante sur toute autre activité d'éducation. "Seul le "maître", le "professeur" peut avoir un contact direct et prolongé, à longueur de semaine et de mois, avec les non-chrétiens"¹¹⁶, et "De toutes façons, il est impossible de demander à un professeur laïc de s'occuper de ses élèves comme le ferait un religieux."¹¹⁷ Or, l'absence de membre de la Compagnie dans le cycle égyptien lui paraissait le signe même de la perte de la maîtrise du collège par les pères, et de la "prise du pouvoir" par les laïcs. C'était pour lui d'autant plus grave que, à la différence de la France, où, "dans son ensemble, le corps professoral est chrétien et consciencieux, ici, nous ne retrouvons pas les mêmes qualités [...] Sans compter les professeurs musulmans, dignes pour la plupart, mais on ne peut pas exiger d'eux plus qu'ils ne peuvent

¹¹⁴. *Ibid.*

¹¹⁵. ACSF, Rapport sur le Collège du Caire, année 1954-1955, in *Le Caire Collège*, vol.1, Communauté 1953-1968.

¹¹⁶. ACSF, "Quelques réflexions sur le Collège du Caire", vacances de Noël 1953, document cité.

¹¹⁷. ACSF, Rapport sur le Collège du Caire, année 1954-1955, document cité.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*donner, nous devons constater que la plupart de nos professeurs sont pris par la frénésie du gain qui atteint toute une classe du pays.”*¹¹⁸

Il concluait ainsi sur ce chapitre : *“Nous pourrions dire du collège ce que Lyautey disait du Maroc en 1914, au moment où le gouvernement lui retirait ses troupes pour les expédier au front : chez nous aussi, il n’y a qu’une “mince coquille” sj ; l’oeuf est vide... L’administration est encore aux mains de jésuites, mais nos élèves, surtout ceux du cycle égyptien, et a fortiori les non chrétiens, n’ont pas de professeurs jésuites.”*¹¹⁹ L’analyse fut reprise quasiment dans les mêmes termes un an plus tard, lors d’un premier bilan de l’action engagée. Les pères jésuites étaient surchargés de travail, et ni les séminaristes venus faire leur service militaire, trop éphémères et inexpérimentés, ni les professeurs laïcs n’étaient à même de s’occuper correctement des élèves ni de chercher de nouvelles méthodes plus adaptées au pays. Dans ces conditions, la seule solution consistait à prévoir et organiser un recrutement jésuite massif pour enseigner, pour réellement assurer des fonctions spirituelles, et pour prendre en charge un apostolat en ville et sur les anciens.

La plupart des lettres adressées aux supérieurs étaient marquées par une constante requête : le collège a besoin d’hommes. Il fut question, à la fin de l’année 1954, de rattacher la vice-province du Proche-Orient à la province de Paris dans le but d’attirer de nouvelles vocations. En décembre 1955 parut dans les *Nouvelles d’Afrique et d’Asie* (bulletin destiné aux jésuites de la Province de Paris), une lettre en forme d’appel à l’aide qui concluait : *“Il y a place pour une double vague de vocations ; une à longue échéance, qui apprendrait l’arabe, et se préparerait pour la relève dans cinq ou six ans. Une autre qui comprendrait quatre ou cinq prêtres pleins d’allant, et qui aideraient immédiatement le Collège, et prépareraient le travail des autres, car il faut le préparer par des expériences pédagogiques. En effet, il faudrait créer de toutes pièces un humanisme adapté aux problèmes d’Égypte, par l’enseignement du français d’abord, puis des autres disciplines au fur et à mesure qu’arriveront des Pères parlant arabe.”* Deux scolastiques parisiens arrivèrent en 1954 et 1955 pour renforcer l’équipe des pères.

¹¹⁸. ACSF, “Quelques réflexions sur le Collège du Caire”, vacances de Noël 1953, document cité.

¹¹⁹. *Ibid.*

La promotion d'une "solution boiteuse"

La façon dont les problèmes du collège étaient appréhendés appelle quelques commentaires. Il est certain que, conformément aux souhaits de hiérarchie de la Compagnie, le préfet manifestait une évidente volonté de réforme. Les limites qui lui étaient assignées apparaissent toutefois clairement. La première, de taille, était une limite de compétence. Le père Clément reconnaissait lui-même son incapacité à la conduire seul : Le préfet "*doit contrôler des matières qui se font dans une langue qu'il ignore...*"¹²⁰. Il ne pouvait réellement compter sur le père Akiki, à la culture littéraire encyclopédique, mais qui n'exerçait aucune activité d'encadrement des professeurs dans les disciplines enseignées en arabe. Plus largement, la Compagnie ne disposait pas alors de membres susceptibles d'enseigner en arabe les mathématiques, les sciences, ni les matières nationales.

La seconde limite tenait, comme à la Mission laïque, à une vision très marquée par l'aspect civilisateur et culturel de l'idéologie coloniale. Or, celle-ci n'était plus de mise en 1952, encore moins en 1956. La référence à Lyautey en apporte un beau témoignage : après le temps du "protectorat culturel" et des "droits acquis" venait celui de la synthèse ; mais c'est sous l'égide de la "culture française", célèbre d'ailleurs, pour son esprit de synthèse, que celle-ci devrait s'élaborer.

Ainsi, dans la pratique, les années 1953-1956 furent celles de la promotion par le collège du baccalauréat franco-égyptien, qui était malgré tout un pis-aller. Les brochures de l'établissement se gardèrent bien d'insérer une quelconque référence aux lycées français ou franco-égyptiens. On le présenta plutôt comme le résultat des efforts du père Brunet : il était l'héritier de la préparation simultanée des deux baccalauréats, délesté d'une partie de la charge de travail nécessaire à cette performance, devenue très rare au collège.

La filière unique d'un baccalauréat français, option arabe et histoire et géographie de l'Égypte, modulable à volonté entre classique et moderne, et reconnu par l'Égypte, semblait en 1956 à portée de main. Malgré toutes les incitations faites dans la revue du collège, les effectifs dérisoires des candidats à

¹²⁰. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

ce baccalauréat franco-égyptien ramenèrent à des réalités plus tangibles : il n'y eut que 5 candidats sur 60 à la deuxième partie du baccalauréat franco-égyptien en 1955.

Encore imparfait, voire dangereux parce que la mention obtenue à l'examen conditionnait l'affectation dans la faculté de son choix, le système franco-égyptien était loin de faire l'unanimité. Le préfet était tout à fait conscient des carences de ce système. En 1954-55, il notait : *“Le franco-égyptien, c'est à dire choisir les meilleurs élèves du cycle égyptien pour leur faire faire aussi le Baccalauréat français. La solution est très boiteuse : elle surcharge les enfants et ce n'est pas en augmentant le bachotage que l'on arrivera à former les esprits. De plus, c'est toujours la même faute : considérer que le cycle français est nécessairement le meilleur absolument ; donc, si un enfant ne peut pas le faire, on essayera pour lui un ersatz... Du neuf... c'est ce dont nous avons besoin, et pour cela... des hommes, sans attendre.”*¹²¹ Cette orientation resta toutefois conseillée et pratiquée, à défaut d'autre chose, comme une solution possible pour “relever” le niveau et échapper au système égyptien pur. L'organisation des filières d'étude révélait un souci majeur : appâter les meilleurs élèves égyptiens vers un cycle français aménagé, rebaptisé franco-égyptien, moderne ou classique, en rendant le latin compatible avec l'anglais au niveau exigé par le cycle égyptien ; essayer de les y maintenir en repoussant au plus tard possible les choix irréversibles, et finalement, en conservant toujours déployé le filet de secours du seul baccalauréat égyptien.

D'un autre côté, dans une tribune libre du journal interne du collège, *Le CSF* de juin 1954, on trouve, sous la plume de Guy Gargour, élève qui achevait le cycle secondaire égyptien, une toute autre perspective : *“Si l'on proposait à un élève égyptien, destiné à vivre en Égypte et appelé à poursuivre une carrière nécessitant une connaissance sérieuse de l'arabe, de suivre les cours du franco-égyptien, il devrait refuser. Et cela, pour deux raisons : Primo, il éprouverait des difficultés certaines à l'étude du français, des mathématiques et des sciences physiques [...] Secundo : Si poussée que soit l'étude de la langue arabe, elle restera insuffisante. Il faut parler arabe en classe, faire de l'histoire, de la*

¹²¹. Rapport sur le Collège du Caire, année 1954-1955, in *Le Caire Collège*, vol.1, Communauté 1953-1968.

géographie, des sciences physiques et mathématiques en arabe pour posséder l'arabe [...] Le bac franco-égyptien n'est pas pour cela destiné à rester lettre morte, car il peut s'adresser et s'adapter parfaitement à toute une catégorie d'élèves : j'ai nommé tous les Grecs, Italiens, Français... etc., bref, les étrangers résidant en Égypte soit depuis leur naissance, soit depuis plusieurs années et destinés à y vivre durant une période plus ou moins longue — et ils sont légion. Ceux-là devraient préférer à l'étude du latin, formatrice sans doute, mais plus très nécessaire, une connaissance rationnelle, suffisante de l'arabe, leur permettant non seulement de parler couramment la langue, mais aussi de lire les journaux, les publications, les œuvres littéraires arabes et de participer ainsi d'une manière plus directe à la vie du pays où ils vivent.”¹²²

Le dialogue de sourds était engagé entre ceux pour qui le franco-égyptien était un moyen d'”égyptianiser”, avec le collègue, toute son ancienne clientèle, et ceux pour qui il devait permettre de couler les nouveaux venus dans un moule qu'informait encore, pour une grande part, la culture française. La réforme engagée en 1953 méconnaissait un aspect très important de la demande sociale, qui souhaitait un accès au français, mais à des fins de distinction purement égyptiennes, et certainement pas au prix d'efforts démesurés ni d'une rupture avec le pays par un passage de l'autre côté de la “frontière linguistique”.

III. L'ERE DU SOUPÇON

Le relatif équilibre des forces entre anciennes et nouvelles clientèles des écoles françaises, caractéristique de la période 1949-1956, confortait ces institutions dans la voie d'une résistance sourde, puis de plus en plus ouverte, aux injonctions du ministère de l'Instruction publique. Au moment où le nationalisme égyptien dénonçait, par la voix enflammée de Nasser sur les ondes de *Ṣawt al-'Arab* et dans de gigantesques rassemblements les ingérences étrangères, la tyrannie de l'impérialisme et les méfaits de la colonisation¹²³, au moment où l'Égypte s'engageait avec la Yougoslavie et l'Inde dans la voie du non-

¹²². ACSF, *Le CSF*, n° 20, juin 1954, p. 2.

¹²³. Les discours de Nasser, intégralement publiés, furent réédités en cassettes audio au Caire au début des années 1990.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

alignement¹²⁴, les écoles françaises, et de façon plus générale toutes les écoles étrangères apparurent encore davantage comme les bastions avancés de l'arrogance occidentale et les instruments d'une aliénation culturelle.

L'affirmation de l'autorité de l'État sur les écoles étrangères demeurait, dans ce contexte, une question de souveraineté, de plus en plus sensible du fait de l'évolution des effectifs et des choix de filières ; mais elle était aussi, comme à l'époque de la monarchie, une manière de conforter la légitimité des Officiers libres, en s'en prenant aux symboles les plus visibles, et peut-être aussi les plus fragiles d'un ordre ancien. Si les établissements et les uniformes des élèves à leur enseigne marquaient profondément le paysage urbain, il était manifeste que les protections dont ils relevaient n'étaient plus aussi efficaces, ni même aussi revendiquées qu'auparavant. Comme dans la décennie précédente, les tensions furent polarisées par la question de l'enseignement religieux, devenue encore plus sensible avec l'abolition des juridictions de statut personnel décrétée en 1955. En dépit de l'acuité de ce débat, celui-ci était en réalité secondaire par rapport à un autre enjeu, capital, mais à peine évoqué, qui concernait la nature et l'extension du contrôle de l'État sur l'enseignement étranger.

1. L'épineuse question de l'enseignement religieux

Le compromis élaboré en 1949 autour de l'instruction religieuse demeurait fragile, d'autant que des intellectuels ou hommes politiques d'ancien régime cherchaient à se positionner en réserve de la nouvelle république et trouvaient dans la dénonciation de l'enseignement étranger le moyen de le faire savoir. En 1953, la Consulte des supérieurs de résidences jésuites d'Égypte fit état d'une attaque contre les écoles étrangères, menée par TMAha Hussein et 'Abd el-Îamîd Badawi¹²⁵. Du point de vue légal, l'ancien ministre de l'Instruction publique dénonçait l'irrégularité d'un examen étranger en Égypte, et proposait d'interdire aux écoles étrangères d'admettre des élèves égyptiens dans le cycle français. D'un point de vue idéologique, 'Abd el-Îamîd Badawi, ancien négociateur de Montreux et ancien ministre des Affaires étrangères dénonçait la scission provoquée dans la

¹²⁴. la conférence de Bandung eut lieu du 18 au 24 avril 1955 ; elle fut suivie, un an plus tard, de celle de Brioni (juillet 1956), au cours de laquelle Nasser, Tito et Nehru s'affirmèrent comme les leaders du mouvement.

¹²⁵. ACSF, Consulte d'Égypte du 22 décembre 1953.

mentalité égyptienne par les écoles étrangères, qui ne formaient pas de la même manière que les écoles gouvernementales l'esprit des enfants. Parce qu'elles brisaient l'unité nationale, il appelait à leur interdiction, allant même jusqu'à réclamer qu'un étranger ne puisse être autorisé à diriger un établissement d'enseignement.

Il faut relever que dans l'un et l'autre cas, le référent n'était pas religieux, mais national. Pour les consultants cependant, c'était à l'évidence une querelle de musulmans et de chrétiens. "*L'unification doit se faire sur la mentalité, le Weltanschauung islamique, ce qui est inadmissible pour des chrétiens.*"¹²⁶ Ils se proposaient d'y faire répondre par des musulmans anciens élèves de collèges chrétiens, qui expliqueraient qu' "*ils n'ont rien perdu de leur nationalisme, bien au contraire, du fait de leur passage par les écoles libres.*"¹²⁷

Ces attaques intervenaient en effet dans un contexte issu de la mise en application des lois n° 210 et 211 de 1953. Celles-ci réorganisaient l'enseignement primaire et secondaire égyptien en réponse à la pression sociale qui s'exerçait sur le système éducatif¹²⁸. Elles rendaient en outre l'enseignement religieux obligatoire pour chaque enfant selon sa religion, chrétienne ou musulmane. Enfin et surtout, la religion devenait matière d'examen requise pour le passage d'une classe à l'autre, ce qui rendait difficile toute tentative d'application partielle ou différée. Si, dans leur forme définitive, ces mesures avaient immédiatement précédé la rentrée 1953, elles étaient en discussion depuis le début de l'année, puisque les consultants d'Égypte cherchèrent, dès le mois de mars, à trouver des parades.

Une première consulte, réunie le 20 mars 1953, rappella que la question avait été réglée en 1949 par les évêques orientaux et latins, et des lettres

¹²⁶. *Ibid.*

¹²⁷. *Ibid.*

¹²⁸. Le cursus de quatre années d'enseignement élémentaire ou primaire, à la fin desquelles se passait le Certificat d'études primaires, conclues enfin par cinq années d'enseignement secondaire avec un baccalauréat en deux parties était abandonné. On lui substituait six années d'enseignement primaire, puis quatre années de préparatoire, couronnées par trois années d'enseignement secondaire. Chacun des cycles était sanctionné par un certificat d'études primaires, préparatoires ou secondaires. La première partie du baccalauréat égyptien disparaissait.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

échangées à ce sujet entre M^{gr} Tardini et le ministre d'Égypte auprès du Vatican. Mais elle hésitait entre le *se passive habere* et la résistance. La consulte du 11 mai, partant du principe que seules les écoles subventionnées étaient concernées par la mesure, envisageait de “*créer une caisse de compensation (extension de l'Œuvre des Écoles de Haute Égypte [...] pour aider ces écoles à reprendre leur liberté, en renonçant aux subventions du gouvernement.*”¹²⁹ Celle du 24 novembre 1953, réunissant les supérieurs de la Résidence orientale, de Minia et le père Pruvôt, nouveau recteur du collège de la Sainte-Famille, discuta à nouveau du problème et présenta la solution adoptée par l'établissement. “*Pour le Coran, la décision prise par les chefs religieux de pourvoir à cet enseignement hors de l'enceinte du collège doit être maintenue. On facilitera aux parents les moyens de pourvoir à cet enseignement hors de l'enceinte de l'école. Quant à l'examen, s'il a lieu hors de l'école par des étrangers, il y a risque de voir coller tous les élèves de nos écoles par représailles. Il vaut mieux donc s'arranger pour que cet examen soit passé à l'école même, et par les soins de l'un des professeurs musulmans.*”¹³⁰

Le refus de principe de procéder à l'enseignement du Coran à l'intérieur des écoles catholiques était viscéral. Comme le souligna le père Chidiac, supérieur de la Résidence orientale, “*Le Coran nie positivement l'Incarnation et la Trinité.*”¹³¹ L'altérité radicale des musulmans par rapport aux chrétiens était d'autant plus difficile à remettre en cause qu'elle était, en dernière analyse, l'un des derniers dénominateurs communs des églises latine et orientales susceptibles de laisser espérer l'avènement d'une unité chrétienne. Il fallait s'appeler Louis Massignon pour oser réclamer — dans une lettre il est vrai personnelle à Muḥammad Arkoun — la mise à l'index de la traduction du Coran de Régis Blachère, car celui-ci “*essaie même, en gardant sans le traduire le mot “Allah”, d'insinuer qu'il ne s'agit pas du même Dieu que celui des chrétiens.*”¹³² En 1953, lors de la soutenance de thèse du père dominicain Jacques Jomier, Louis Massignon avait posé cette question lancinante à l'impétrant : “*Oui ou non Allah*

¹²⁹. ACSF, Consulte d'Égypte du 11 mai 1953.

¹³⁰. ACSF, Consulte d'Égypte du 24 novembre 1953.

¹³¹. ACSF, Consulte d'Égypte, 20 mars 1953.

¹³². Cité par Christian DESTREMEAU et Jean MONCELON, *Massignon, op. cit.*, p. 208. La lettre de Louis Massignon est du 16 juillet 1954.

du Coran est-il le Dieu d'Abraham ?"¹³³ Le silence embarrassé de l'ecclésiastique face à son jury en disait long sur la réponse dominante dans l'Église catholique pré-conciliaire et *a fortiori* dans les écoles religieuses d'Égypte.

La question de l'enseignement religieux soudait en effet le monde chrétien et l'engageait, de façon plus pressante, sur la voie du dialogue interconfessionnel. Pour le catéchisme, un programme avait été élaboré sous la responsabilité du ministère de l'Instruction publique. Les enjeux restaient cependant sur ce terrain, beaucoup moins importants au regard de l'État et laissaient une grande autonomie aux écoles catholiques. *"Pour les examens, dans nos écoles confessionnelles, il est plus que probable que le gouvernement nous laissera entière latitude de les faire passer comme nous l'entendons. Nous pourrions même garder, pour cette année, nos propres programmes."*¹³⁴

Mais il y avait peut-être là aussi une opportunité pour élaborer de concert un programme d'étude commun aux différentes confessions chrétiennes. *"Pour l'enseignement chrétien, un programme a été établi par Ibrahim Saia pasteur protestant de l'Église du Midan Ismaïl, sur la demande du Ministre lui-même. Ibrahim Saia est un homme bien intentionné. Il a essayé de se mettre en rapport avec le Père Chidiac au préalable, mais sans succès, à cause des vacances. Le programme qu'il a établi se ressent de son inspiration protestante, sans rien avoir cependant de positivement hétérodoxe. Tel quel, il a soulevé l'opposition des Chefs Religieux Catholiques, dans leur dernière réunion commune. Il avait soulevé auparavant l'opposition des Coptes Orthodoxes aussi susceptibles que nous à l'égard des protestants. L'évêque de Guiza, membre du Comité de la Constitution, avait protesté avec véhémence auprès du Ministre. Le Ministre, excédé, d'une part, et heureux par ailleurs, de jouer sur les divisions chrétiennes, songeait à retirer purement et simplement la mesure, considérée comme une faveur faite aux Chrétiens, concernant l'enseignement catéchétique obligatoire. Devant cette menace, l'évêque de Guiza a retiré sa plainte. Il convient de convaincre les Chefs Catholiques de ne faire aucune protestation de leur côté et d'accepter le fait accompli. Le programme est matière essentiellement changeable, et il faudra constituer un comité qui élaborera un programme plus*

¹³³. *Ibid.*

¹³⁴. ACSF, Consulte d'Égypte, 20 mars 1953.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

convenable que l'on essayera par la suite de faire adopter par les autres communautés non catholiques, les Coptes en particulier."¹³⁵ La Résidence orientale était toute désignée pour la mise en œuvre de ce chantier de "*remodelage du catéchisme officiel*"¹³⁶. Le père Chidiac y contribua tout au long des années 1954 et 1955, essayant au premier chef de tempérer, dans la mesure du possible, les dissensions entre les catholiques grecs et latins.

Mais une fois encore, jésuites et dominicains représentaient l'ouverture maximale que l'Église catholique pouvait concéder au monde oriental. Au collège Saint-Marc, le frère visiteur rappelait encore, le 2 février 1955, les frères des Écoles chrétiennes au respect de "*la hiérarchie des valeurs* :

— *d'abord, la prière, la maintenir en honneur dans nos classes : ne pas omettre les prières habituelles, aux heures et demies, aux entrées et aux sorties de classe. Établir un climat religieux dans les classes par une ornementation expressive et de bon goût.*

— *La formation chrétienne, par la fidélité à la réflexion et au catéchisme ; contribuer à ce que celui-ci soit rigoureusement de 30 minutes, ne pas admettre les suppressions au moment des examens.*

— *La formation intellectuelle en apportant son concours pour des initiatives pédagogiques qui aident les professeurs civils à ne pas donner le pas à la mémoire.*"¹³⁷

Le ton de ces recommandations apparaît extrêmement défensif, et la réaction d'autorité. Il s'agissait bien de montrer qu'on était chez soi dans la direction de l'école, et que si une nouvelle clientèle, libre d'étudier sa religion chez elle, voulait s'y agréger, elle n'en devrait pas moins être confrontée au quotidien, aux "marques de la véritable Église" et se plier aux règlements en usage à l'intérieur de l'établissement.

2. Vers des épreuves de force

L'automne 1955 fut marqué par une montée des tensions qui plaça le pays, si l'on en croit le ton et le témoignage du père Joseph Hajjar dans la revue

¹³⁵. *Ibid.*

¹³⁶. ACSF, Consulte d'Égypte, 21 décembre 1954.

¹³⁷. ACSM, dossier n°65, Registre d'administration, Recommandation de visites laissées par le Frère Visiteur de 1931 à 1967, note du 2 février 1955.

Proche-Orient Chrétien, au bord de la sédition confessionnelle. Un décret du 21 septembre, promulgué à l'issue d'une réunion plénière du conseil des ministres, abolissait toutes les juridictions communautaires confessionnelles (*al-ma'ākem al-ḡar'īa* et *al-magāles al-millīa*) pour les transférer vers les juridictions civiles. Il y avait là une remise en cause radicale de l'ordre juridique hérité de l'empire ottoman et du rapport entre les citoyens, les communautés et l'État.

Moins de trois mois plus tard, la loi du 4 décembre 1955 sur l'organisation des écoles libres délimitait le cadre dans lequel celles-ci étaient appelées à fonctionner. Elle réitérait des exigences anciennes : l'obligation faite à toutes les écoles libres, quelles qu'elles soient, d'assurer l'enseignement religieux à tous leurs élèves, selon leur statut personnel ; la vocation de l'État à exercer sur elles un contrôle en matière d'admission des élèves, de programmes, de gestion financière et administrative ; l'injonction enfin de donner aux enseignements nationaux une importance égale à celle qu'ils pouvaient avoir dans les écoles gouvernementales.

Ordre communautaire et ordre national

Le décret du 21 septembre 1955 marquait l'aboutissement d'un processus d'unification du droit et des statuts personnels engagé depuis la réforme judiciaire des années 1875, remis en chantier à partir de 1922 et accéléré depuis l'abolition des capitulations.

Un enjeu de souveraineté

La décision intervenait brusquement, après des années de débats, de projets et contre-projets¹³⁸. Dès le lendemain, la presse en faisait ses manchettes, et reproduisait le texte du décret, accompagné de son mémoire explicatif : “*Art. 1 : Les tribunaux charéïs et les tribunaux communautaires seront supprimés à partir du 1^{er} janvier 1956. Les procès restés en souffrance jusqu'au 31 décembre 1955 seront dévolus aux tribunaux nationaux, qui en continueront l'instruction selon les dispositions du code de procédure et sans les charger de*

¹³⁸. Cf. Frédéric ABECASSIS et Anne LE GALL-KAZAZIAN, “L'identité au miroir du droit, le statut des personnes en Égypte (fin XIX^e - milieu XX^e siècle)”, *op. cit.*, p. 27 à 34.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*nouvelles taxes [...]*¹³⁹. La loi supprimait ainsi 212 *cadis*, ou juges de tribunaux *ẓar‘î*, dont 190 devaient être versés dans les juridictions nationales ; elle abolissait aussi 14 juridictions communautaires. L'article 9 prévoyait explicitement le versement des juges *ẓar‘î* dans les juridictions nationales, sans un mot pour les magistrats des autres juridictions communautaires. Il faut dire que, pour la plupart, ceux qui y officiaient n'étaient pas des juges professionnels, mais des religieux ou des laïcs parfois bénévoles. On leur reprochait d'ailleurs souvent, au sein même de leur communauté, leur incompétence, et celle-ci expliquait déjà bien des recours auprès de tribunaux nationaux, voire parfois aux tribunaux *ẓar‘î*.

La décision était légitimée dans le mémoire explicatif par des raisons de souveraineté : *“Les règles du droit public requièrent que la souveraineté de l'État soit complète et absolue à l'intérieur.”*¹⁴⁰ Dans cette perspective, les tribunaux communautaires étaient assimilés aux anciennes juridictions “d'exception”. Comme elles, ils étaient d'origine étrangère ; l'indépendance de l'État les vouait donc au même sort : *“Ils sont tous les vestiges d'une législation ottomane appliquée alors en Égypte. Ces vestiges législatifs n'étaient pas inspirés quant à leur teneur et à leurs explications par un souci de clarté et de précision ; ils étaient alors le fruit d'une ignorance préméditée exigée alors par les conjonctures politiques [...] Il était donc naturel qu'ayant supprimé les privilèges dont jouissaient les citoyens de certaines nations étrangères et soumis leurs sujets au régime ordinaire de la justice par devant les tribunaux nationaux, il ne restât plus dans le pays le vestige d'une organisation exceptionnelle qui limite le pouvoir et la souveraineté de l'État par rapport à certaines catégories de citoyens.”*¹⁴¹ La “frontière linguistique” servait à nouveau d'alibi : les procédures et les codes de certains tribunaux étaient rédigés dans des langues étrangères, non dans la langue officielle de l'État. En outre, certains d'entre eux conservaient une possibilité d'appel à des juridictions étrangères, le Vatican en particulier.

¹³⁹. Texte du décret paru dans *Al-Ahram* du 22 septembre 1955, cité par le P. Joseph HAJJAR, "La suppression des Tribunaux Confessionnels en Egypte", in *Proche-Orient Chrétien*, tome V, fasc. IV, Jérusalem, octobre-décembre 1955, p. 316-331.

¹⁴⁰. *Ibid.*

¹⁴¹. *Ibid.*

D'autres arguments étaient invoqués, mais moins développés : la question des limites de compétence entre juridictions et les incessants conflits entre elles était mise en avant, accusée de déboucher sur l'anarchie. L'existence même de juridictions différentes était enfin préjudiciable au prestige de la magistrature, parce que des verdicts différents pour deux causes similaires ne pouvaient manquer de faire naître des sentiments d'injustice.

Le maintien des législations communautaires et ses limites

Les articles 6 et 7 fixaient la législation applicable aux différents individus :

“Art. 6 : Dans les conflits de statut personnel et des waqf qui relevaient de la compétence des tribunaux charéïs, les sentences seront prononcées selon la teneur de l'article 280 de la législation qui concernait ces juridictions.

Quant aux conflits de statut personnel des Égyptiens non-musulmans et des communautés unies qui ont des juridictions communautaires organisées au moment de la promulgation de cette loi, les sentences seront promulguées selon leur propre législation, en conformité cependant avec l'ordre public.

Art. 7 : Dans l'application du paragraphe deux du précédent article, le changement de communauté ou de religion d'une des parties en litige n'influe pas sur la marche de la procédure, à moins que ce changement ne s'opère en faveur de l'Islam ; dans ce dernier cas, on appliquera les dispositions du paragraphe premier du précédent article.”¹⁴²

Ce dernier article remettait en cause le principe, vital pour les communautés, de la primauté de la loi du contrat de mariage. La question était, depuis les années vingt, la principale pierre de touche de tous les projets de réforme du statut personnel des non-musulmans. Elle avait toujours vu les autorités communautaires — notamment religieuses — absolument intransigeantes sur sa remise en cause : L'acte qui mettait en jeu la reproduction de la communauté, sa survie et sa pérennité, ne devait pas risquer d'échapper, à un moment ou un autre, à sa loi. Les instances communautaires étaient bien évidemment soucieuses d'empêcher le passage à d'autres communautés par

¹⁴². *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

conversion, souvent dans le but — pour les hommes — de pouvoir divorcer. Mais au sein de l'encadrement communautaire, les religieux étaient les plus arc-boutés sur ce principe. Ils demeuraient également hostiles à toute forme de laïcisation, qui aurait sonné le glas de leur autorité sur les fidèles, et dans laquelle ils voyaient un risque majeur de dissolution des identités communautaires.

L'abandon de la primauté de la loi du contrat était justifié par un souci de cohérence avec les dispositions du code civil, qui prévoyait que le divorce était soumis à la législation du pays auquel appartenait le mari au moment du divorce. L'argument ne faisait que souligner le lien entre religion et nationalité. Dans la mesure où elle renvoyait à une conception très traditionnelles de l'*Umma*, et à une primauté des musulmans sur leurs "protégés", cette disposition de la loi pouvait apparaître comme une concession faite aux défunts tribunaux *ḡar'ī*, afin de leur faire accepter, sans contestation, leur intégration dans les juridictions nationales.

Réactions et ajustements

Ainsi, contrairement à ce qui s'était toujours produit lorsque le gouvernement avait voulu toucher aux tribunaux *ḡar'ī*, les instances officielles de l'islam égyptien accueillirent positivement la mesure. Le recteur d'Al-Azhar, le cheikh 'Abd er-Raḡman Tæjj, et le grand mufti, Ḥassan el-Ma'm'ḡn, se hâtèrent de remercier le Conseil de la Révolution de "ce geste libérateur". Le grand mufti précisa sa pensée, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Akher Sa'a* : "*J'ai toujours réclamé l'unification des juridictions confessionnelles [...], mais à condition d'unir les tribunaux communautaires aux juridictions charēis. Car le conflit des sentences entre ces deux juridictions amenait souvent des contradictions.*"¹⁴³ Peut-être cet accueil était-il le signe d'un ralliement forcé à une autorité devenue puissante ; il témoignait aussi de l'avancement du processus d'intégration du corps des '*ulema-s* à l'État égyptien¹⁴⁴. C'est en effet du côté des '*ulemas* et des Frères musulmans syriens qu'il faut chercher les prises de position officielles contre ce décret.

¹⁴³. Cité par Joseph HAJJAR, *op. cit.*, p. 325.

¹⁴⁴. Cf. Pierre-Jean LUIZARD, "Al Azhar, institution sunnite réformée", in *Entre réforme sociale et mouvement national...*, *op. cit.*, p. 533-534.

Dans les milieux chrétiens, c'est la consternation qui semble avoir dominé. Tous les chefs des communautés chrétiennes se réunirent le 27 septembre au patriarcat copte orthodoxe, et envoyèrent au président Nasser un long mémoire de protestation contre des mesures jugées discriminatoires. Ils cherchèrent à démontrer, entre autres, que les juridictions confessionnelles ne devaient rien à l'empire ottoman, mais remontaient dans leur principe, aux origines mêmes de l'islam. Un second mémoire, venu d'une initiative laïque et remis au président le 10 octobre, resta lui aussi sans réponse. Un bras de fer entre le gouvernement et les autorités chrétiennes s'engagea alors : à l'arrestation de M^{gr} Zoghby, patriarche grec-catholique, et du vicaire apostolique latin, internés à la prison de la citadelle, répondit la menace d'un appel aux fidèles et de boycott des célébrations de Noël du côté chrétien.

Le gouvernement sut très bien jouer du calendrier et des divisions chrétiennes. Le 21 décembre 1955, une loi imposa la passation notariée des actes de mariage, ce qui apparut comme une concession et un pas vers le mariage civil, considéré encore comme un moindre mal par les responsables laïcs des communautés chrétiennes ; le 28 décembre, le gouvernement faisait savoir aux patriarchats qu'il voulait des listes de prêtres pour pouvoir nommer des notaires délégués, qui seraient par la suite chargés d'enregistrer les mariages des membres de leur communauté. Il s'agissait en fait pour le gouvernement de créer un corps similaire à celui des *ma'az'n-s*, qui cumulaient déjà les deux fonctions administrative et religieuse. La mesure ne suffit pas à ramener le calme dans les esprits. A l'exception d'une messe consulaire latine, les catholiques d'Égypte ne célébrèrent pas Noël le 25 décembre 1955.

Par le jeu du calendrier, les orthodoxes disposaient de quelques jours de sursis. Le 4 janvier, quelques membres du Saint-Synode obtinrent une audience du ministre de la Justice. Ils en sortirent avec la promesse qu'ils auraient satisfaction sur quatre points :

- “1. La passation notariée des actes de mariage sera faite par les prêtres seulement après l'accomplissement de la cérémonie religieuse.*
- 2. En cas de changement de religion par le mari, la femme aura le droit d'exiger le divorce et il sera immédiatement fait droit à sa demande.*
- 3. Dans les procès en divorce, un membre du clergé fera partie du tribunal.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

4. *Les registres des actes notariés seront consignés aux prêtres par l'intermédiaire du patriarcat et des évêchés.*"¹⁴⁵

Ce compromis fut accepté, au grand désappointement des chefs religieux catholiques par l'ensemble du Synode, et les coptes orthodoxes célébrèrent Noël le 6 janvier 1956, après avoir fait parvenir au président l'expression du loyalisme de leur communauté. Le règlement habile du conflit par le gouvernement avait enfoncé un coin durable entre les Églises catholiques et l'Église copte-orthodoxe. La hiérarchie catholique avait perdu, dans le conflit, une bonne partie de son crédit "national". L'union des chrétiens — à défaut d'unité chrétienne — qui semblait s'esquisser autour de la question de l'enseignement religieux avait volé en éclats devant la force de l'idéologie nationale. L'ébauche de dialogue interconfessionnel fut sinon condamnée en haut lieu, du moins explicitement mise en veille. En avril 1956, le père général des jésuites Jean-Baptiste Janssens envoya une lettre circulaire demandant que les membres de la Compagnie n'emploient plus le mot orthodoxe pour qualifier des Églises qu'il valait mieux appeler dissidentes, séparées, schismatiques, "église orthodoxe" avec des guillemets, ou mieux encore "église *sic dicta orthodoxa*." Lorsqu'à la fin de l'été fut organisé un "Congrès populaire copte", qui affirma son soutien à la politique du gouvernement, le père Ayrout fut le seul représentant du clergé catholique. Sa présence était loin d'être vue avec bienveillance par tous les supérieurs de la Compagnie en Égypte : le père Fellert, un des consultants, regretta que le discours qu'il y avait prononcé n'ait pas été auparavant approuvé par une autorité religieuse¹⁴⁶.

Quelques jours après le règlement de la crise, le 16 janvier 1956, une nouvelle constitution fut proclamée. L'article 3, qui faisait de l'islam la religion d'État mettait fin aux derniers rêves de laïcité d'inspiration kemaliste qu'avaient pu nourrir "*les quelques chrétiens étrangers encore favorables à la*

¹⁴⁵. "Chronique" de la revue *Proche-Orient Chrétien*, t. VI., Fasc.I, Jérusalem, janvier-mars 1956, p. 68 à 76.

¹⁴⁶. ACSF, Consulte d'Égypte, 19 octobre 1956.

révolution."¹⁴⁷ Le président Nasser s'était bien gardé d'abolir formellement les institutions communautaires¹⁴⁸, mais il leur avait porté un coup très sérieux, et elles n'étaient plus, pour certaines, que des coquilles vides. L'État affirmait, au détriment des "minoritaires", la légitimité du plus grand nombre dans la définition de sa "haute culture"¹⁴⁹ politique. Les anciennes communautés ottomanes, et plus spécifiquement les communautés catholiques, apparues unies dans un front de refus, repoussées dans de simples activités d'encadrement religieux, de plus en plus contrôlées par l'État dans les domaines de l'éducation et de la bienfaisance, frappées enfin à leur sommet par la réforme agraire au moment où l'État-providence commençait à se mettre en place, n'étaient plus vouées à encadrer la société, et n'en avaient souvent plus les moyens. Si elles restèrent, pour certaines, une réalité très dynamique, et pour d'autres un simple référent culturel dont la mémoire, un peu nostalgique, a perduré, l'État nassérien, qui ne voulait connaître que des "citoyens", ne leur assignait plus en son sein qu'une place secondaire d'associations confessionnelles ou culturelles et de gardiens de cimetières.

La loi de 1955 et le contrôle des écoles libres

La loi régissant l'organisation des écoles libres du 4 décembre 1955 intervenait en plein conflit sur la question des tribunaux communautaires. Elle n'apportait rien de véritablement neuf par rapport aux revendications récurrentes depuis la fin des années trente. Elle apparaissait plutôt, dans sa formulation, comme une synthèse des acquis des deux décennies écoulées, et une occasion de les imposer de façon plus appuyée. La filiation avec la loi de 1948 était évidente.

Une école libre était définie comme une institution non gouvernementale d'éducation, quelle que soit la nationalité de son propriétaire. La loi réitérait

¹⁴⁷. "Chronique" in *Proche-Orient Chrétien*, t. VI., Fasc.I, Jérusalem, janvier-mars 1956, p. 77. Il assez visible que ce trait cherchait à fustiger l'attitude des diplomates français et des catholiques latins qui avaient célébré la messe consulaire de Noël 1955.

¹⁴⁸. L'annonce initiale de la suppression des *magæles al-millîa* laissait planer une certaine ambiguïté. Devant les protestations, le ministre de la Justice Muḥammad Isma'îl procéda à une mise au point dans les jours suivants : il ne s'agissait pas d'une dissolution des conseils communautaires, mais de la suppression de leur compétence judiciaire, en matière civile et de statut personnel.

¹⁴⁹. La terminologie est empruntée à Ernest GELLNER, *Nations et nationalismes*, Oxford, 1983, Paris, Payot, 1989 pour la traduction en français.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

l'exigence d'une arabisation beaucoup plus poussée, pour les Égyptiens, mais aussi pour les étrangers vivant en Égypte. Elle imposait l'enseignement religieux à l'intérieur des établissements. L'article 19 précisait : *“Si l'école ne suit pas le plan et le programme suivis par les écoles gouvernementales, elle doit adopter un programme qui ne contredise ni le régime en général, ni la morale et qui permette aux élèves égyptiens ou à ceux dont la famille réside en Égypte, de recevoir un enseignement de religion, de langue arabe, d'histoire, de géographie de l'Égypte et d'instruction civique nationale à un niveau équivalent à celui que reçoivent leurs camarades des écoles gouvernementales [...] Ce programme doit faire l'objet d'un examen de fin d'année, et l'élève ne passera pas au niveau supérieur s'il n'y réussit préalablement.”*¹⁵⁰ Guriguis Salama saluait ces mesures comme susceptibles de préserver *“le patriotisme, la générosité et les sentiments religieux des élèves.”*¹⁵¹ Il ne faisait en cela que relayer un discours officiel.

La loi de 1955 allait cependant au-delà de la simple protection des convictions religieuses ou nationales face à des entreprises missionnaires. Elle laissait en effet prévoir un élargissement de l'arabisation au cursus secondaire pour les étrangers résidant en Égypte. L'arrêté n°512 de 1956 qui en fixait les modalités d'exécution précisait en effet pour les écoles qui ne préparaient pas aux examens officiels à propos des matières nationales que *“ces matières seront enseignées en arabe.”*¹⁵² L'arabisation des étrangers, même si elle marquait, au plan symbolique, une volonté de renverser la hiérarchie des pouvoirs, n'était certainement pas le principal souci du régime nassérien. En revanche, l'obligation d'enseigner ces matières en arabe ouvrait d'abord un nombre important d'emplois dans les écoles étrangères, réservés de fait à des diplômés des universités égyptiennes. C'était, bien évidemment, l'un des enjeux de l'accord obtenu sur le baccalauréat franco-égyptien. Par ailleurs, le succès des filières françaises et des diplômes étrangers n'avait sans doute pas échappé au ministère de l'Instruction publique. La question était en effet au centre du débat sur l'éducation : *“Les hauts fonctionnaires eux-mêmes envoient leurs enfants dans les écoles étrangères et*

¹⁵⁰. Cité par Irène FENOGLIO, “Langue nationale, langue étrangère et révolution, le français en Égypte”, *op. cit.*, p. 8.

¹⁵¹. Guriguis SALAMA, *op. cit.*, chapitre 8.

¹⁵². Irène FENOGLIO, *op. cit.*, p. 8.

leur attitude n'est pas sans provoquer de vives critiques dans la presse. La faveur que les parents d'élèves accordent ainsi à nos écoles, tant en raison de la qualité de l'enseignement que de celle de l'éducation, inquiète et irrite les promoteurs de la législation nouvelle."¹⁵³ Soumis à des pressions contradictoires dont le caractère "national" ne pouvait cette fois-ci être mis en cause, le ministère de l'éducation avait rendu, par la loi de 1955, un arbitrage qui ménageait les uns et les autres. Sous couvert d'égyptianiser les étrangers, il maintenait la possibilité de présenter des diplômés étrangers en Égypte. Il affirmait en contrepartie la vocation de l'État à contrôler l'ensemble de l'enseignement privé, y compris dans ses filières étrangères.

L'ambassade de France prêtait au gouvernement égyptien le dessein de "*créer des établissements secondaires payants dont la scolarité serait représentée comme une taxe sur les riches. Il placerait dans ces écoles, très modernes de conception, les meilleurs professeurs au service du gouvernement. Elles pourraient ainsi rivaliser avec les écoles étrangères qui, dans le même temps, seraient assujetties à une réglementation plus étroite gênant leur fonctionnement et se verraient imposer de lourds programmes d'enseignements nationaux dont l'application aurait pour effet d'abaisser le niveau général des études. La loi du 4 décembre 1955 serait utilisée à cette fin.*"¹⁵⁴ La mise en place de quelques écoles "de haut pourcentage" pouvait confirmer la réalité de cette intention. Mais la solution la plus économique consistait simplement à prendre le contrôle d'écoles déjà existantes. Compte tenu de l'échauffement des esprits lié à la suppression des tribunaux communautaires, le meilleur moyen d'y parvenir restait de brandir à nouveau le chiffon rouge de l'enseignement religieux.

Dans le courant du mois d'avril 1956, la circulaire n°146 de la Direction générale de l'enseignement secondaire montra la détermination du gouvernement à voir appliquer intégralement les normes établies pour les écoles libres. "*L'école n'a pas le droit d'enseigner aux élèves une autre religion que la leur, ni de les faire participer à des cérémonies qui ne soient pas de leur religion, et cela, même*

¹⁵³. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport rédigé par Armand du Chayla, daté de 1956, p. 4.

¹⁵⁴. *Ibid.*, p. 5.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

dans le cas où les ayant droit sur l'enfant le voudraient."¹⁵⁵ La loi devait être appliquée dès l'année scolaire suivante (1956-1957). Les écoles qui ne s'y seraient pas soumises pourraient être fermées ou réquisitionnées.

Les protestations furent nombreuses, venues d'organismes religieux ou laïcs. La Mission américaine demanda au gouvernement de bien vouloir réexaminer sa position¹⁵⁶. Les principaux arguments avancés en 1948 furent repris. Le premier revendiquait la primauté de la famille dans l'éducation religieuse des enfants. Sur un plan plus général, c'est la conception même de ce que devait être l'enseignement religieux qui était en cause : "*Nous croyons, en effet, que la religion est une chose bien différente des autres matières du programme scolaire, en ce sens qu'elle n'est pas seulement une connaissance des faits, mais bien plutôt du comportement et de la conduite.*"¹⁵⁷ Le second argument, de portée plus pratique, faisait resurgir le débat sur le statut des institutions missionnaires et un choix éventuel entre une allégeance exclusive française ou vaticane. Il revendiquait la reconnaissance de la personnalité religieuse des institutions d'enseignement : "*Nous ne pensons pas que ce soit le désir du gouvernement d'Égypte de demander à quelqu'un de passer outre à sa conscience en matière de religion ou d'enseignement religieux. Et nous croyons que pour tout établissement qui repose sur une organisation religieuse, le fait d'enseigner une autre religion que la sienne serait une telle transgression.*"¹⁵⁸

A l'ambassade de France, des réunions tenues entre le conseiller culturel et les responsables des établissements catholiques et laïques réactivèrent les divisions anciennes, en y rajoutant des dissensions internes entre les écoles catholiques selon la place qu'elles avaient concédée à un public musulman¹⁵⁹. Les jésuites, soutenus par l'internonce, M^{gr} De Jonghe d'Ardoye, et l'archevêque du Caire, penchaient en faveur d'une position intransigeante, et se montraient prêts à

¹⁵⁵. Circulaire reproduite dans la "Chronique" de la revue *Proche-Orient Chrétien*, t. VI, Fasc. II, Jérusalem, avril-juin 1956, p. 150.

¹⁵⁶. La lettre de protestation de la Mission américaine est reproduite dans la "Chronique" de la revue *Proche-Orient Chrétien*, t. VI, Fasc. II, Jérusalem, avril-juin 1956, p. 151-152. Selon le rédacteur, elle "*interprète les sentiments des directeurs des écoles chrétiennes dans leur ensemble*".

¹⁵⁷. *Ibid.*

¹⁵⁸. *Ibid.*

¹⁵⁹. Cf. *supra*, figure 17.

n'accueillir dans leurs établissements que des jeunes catholiques. Les autres congrégations envisageaient plus volontiers de faire des concessions sur l'enseignement de l'islam *intra muros*. Quant aux responsables des établissements laïques, bien qu'hostiles par principe à l'intégration aux programmes scolaires de l'enseignement religieux, ils se refusaient à faire cause commune avec le Vatican si celui-ci devait se montrer totalement intransigeant. C'est une fois encore en ordre dispersé que tous durent prendre acte de la résolution du gouvernement égyptien à voir la loi appliquée à la lettre et sans dérogation.

L'ambassadeur envisageait de son côté des démarches guidées d'abord et avant tout par une attitude de compréhension. *“Dans ce pays qu'exalte l'esprit de la Révolution, nous ne saurions prétendre conserver les privilèges qui nous furent consentis à l'époque des Capitulations et de l'occupation étrangère.”*¹⁶⁰ Il se proposait de chercher à obtenir quelques aménagements à la loi, non pas du point de vue moral qu'il laissait aux religieux, mais pratique, administratif et pédagogique. Fort d'une expérience française de la laïcité érigée en modèle, il souhaitait faire valoir que l'enseignement de la religion à l'école pouvait être un facteur de division plus que de fusion nationale. Deux objectifs pouvaient encore paraître à sa portée : faire dépendre les écoles directement de hauts fonctionnaires du ministère plutôt que des inspecteurs subalternes des différentes zones géographiques ; obtenir des aménagements d'horaires sur les matières nationales. En cas d'échec, il en appellerait au président du Conseil, à qui il présenterait les graves conséquences de cette loi sur les relations traditionnelles entre les deux pays.

Dictée par un souci d'atténuer les effets de la loi de 1955 *“de telle façon que notre enseignement gardât son sens et sa valeur”*, sa démarche était totalement en phase avec celle de la Mission laïque, et visait à ménager l'existence d'une francophonie au plus haut niveau de l'État, quelles que soient l'origine confessionnelle des locuteurs et les modalités pratiques des examens qui y donnaient accès : *“De toute façon, le moment est venu de repenser les problèmes qui se posent pour nos écoles et pour notre action culturelle. Celles-ci*

¹⁶⁰. ADQO, Rapport cité d'Armand du Chayla, 1956, p. 32.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

devront plus étroitement s'intégrer à la nation. La formule du baccalauréat franco-égyptien n'est qu'une formule de transition. L'Égypte se réservera, tôt ou tard, l'octroi des diplômes. Tout ne serait pas perdu, loin de là, si nous arrivions à obtenir pour nos écoles en Égypte le statut qui est en Turquie celui du Lycée Galata Saray et de nos institutions religieuses, statut que le Département connaît bien. C'est la solution de l'avenir, non pas seulement pour l'Égypte, mais pour la plupart des pays étrangers.”¹⁶¹

Un intérêt bien compris lui faisait en outre clairement percevoir où se situait le danger réel qui menaçait le réseau scolaire français : *“Le contrôle de la gestion financière va révéler l'étendue de l'assistance que le Gouvernement français accorde à ces écoles. Sans doute pourrons-nous faire valoir que tel est le prix que nous attachons à la formation de la jeunesse égyptienne. Mais il est à craindre que de esprits malveillants n'en fassent état pour reprocher à nos institutions de n'être point indépendantes et de servir à d'autres fins que celles de la culture. Les écoles des communautés israélites ou grecques que nous subventionnons se trouveront dans une situation particulièrement délicate.”¹⁶²* Il aurait pu ajouter que cette question était également cruciale pour les écoles religieuses catholiques. Ce n'était pas tant, dans leur cas, le lien avec la France qui risquait d'être découvert. Le drapeau français flottait encore ostensiblement sur beaucoup d'écoles religieuses. Mais l'immixtion de l'État dans les finances des établissements le conduirait inmanquablement à la trésorerie des congrégations religieuses. Elle pourrait, à terme, et toujours au nom d'un intérêt bien compris des clients des écoles “trans-communautaires”, exiger la rupture du lien financier entre les écoles payantes et les écoles gratuites, essentiellement chrétiennes. Dans l'optique nassérienne, la gratuité scolaire devait demeurer une prérogative d'État. L'abolition des tribunaux confessionnels montrait que la crainte d'une remise en cause par le régime des solidarités communautaires était fondée ; à plus forte raison si le public musulman de ces écoles était appelé à financer des œuvres d'assistance qui s'adressaient en priorité aux communautés catholiques ou chrétiennes.

¹⁶¹. *Ibid.*, p. 37.

¹⁶². *Ibid.*, p. 24.

Il n'est pas impossible qu'une claire conscience de ce risque ait conduit le collège de la Sainte-Famille à céder à la demande du ministère sur la question de l'enseignement religieux. La politique de fermeté fut tenue jusqu'à l'été, puis abandonnée à la rentrée de septembre. Mais il faut sans doute remonter assez haut dans la hiérarchie de la Compagnie pour savoir d'où était partie la décision¹⁶³. Le dernier verrou ayant craqué, toutes les écoles catholiques emboîtèrent le pas au collège de la Sainte-Famille. On peut cependant penser que si l'enseignement des matières nationales ne posait pas trop de problèmes pratiques, la décision de mettre en place l'enseignement coranique fut appliquée en revanche avec toute la force d'inertie possible. En mars 1957, après la crise de Suez, on pouvait encore voir la Consulte d'Égypte se plaindre des "*difficultés tatillonnes suscitées par les inspecteurs au sujet de l'enseignement du Coran : les horaires, les salles de classe, ne leur paraissent pas conformes aux prescriptions de la loi. On tâchera de les satisfaire, sans toutefois céder à leurs instances démesurées.*"¹⁶⁴

*

*

*

La "Triple et lâche agression" est restée, dans la mémoire égyptienne, une épreuve de vérité, au cours de laquelle les masques tombèrent, dévoilant le véritable visage de la France, du colonialisme européen et de son avant-poste israélien. Elle demeure, pour les enseignants de français d'Égypte qui l'ont vécue ou ont exercé par la suite dans le pays, le moment où, par une faute inexplicable et inexcusable de la France, la francophonie égyptienne a définitivement basculé vers l'extranéité. L'ancien proviseur du lycée d'Alexandrie, L. Marchal, évoquait encore en 1982 "*la malencontreuse intervention armée sur le Canal de Suez*" ayant "*tout remis en question*"¹⁶⁵, un peu comme une gifle partie trop vite et

¹⁶³. ACSF, Dans une note du père Clément, "La réquisition du CSF. Extraits confidentiels d'un JOURNAL", on peut lire : "*En 1955-1956, ce fut l'histoire de l'enseignement du Coran à l'école. Position prise sur ordre de Rome, puis lâchée au dernier moment (à juste titre probablement, mais la face fut perdue...)*"

¹⁶⁴. ACSF, Consulte d'Égypte, 13 mars 1957.

¹⁶⁵. L. MARCHAL, proviseur honoraire du lycée d'Alexandrie, "Les établissements d'Égypte", in *Éléments pour une histoire de la Mission laïque française, 1902-1982, Dialogues, Bulletin de*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

aussitôt regrettée vers un élève devenu trop turbulent. Les illusions ont la vie dure, mais cela faisait assez longtemps que les dirigeants de l'État égyptien avait cessé de concevoir — si cela avait jamais été le cas autrement que dans un discours convenu — leurs relations avec la France comme des rapports de maître à élève.

Si la politique de la canonnière fut, sans contestation possible, une erreur stratégique et un aveu de faiblesse politique, ce n'est à l'évidence pas elle qui marqua la fin d'une "francophonie heureuse" en Égypte. Depuis les années 1930, les positions nationales — et confessionnelles — n'avaient cessé de se figer et de se raidir. Dès le début de l'année 1956, on était arrivé au bord de l'épreuve de force entre les institutions françaises les plus radicales et l'État égyptien. La question scolaire n'était bien sûr pas à l'origine de l'opération militaire, et même la nationalisation du Canal ne fut en définitive qu'un prétexte commode pour mobiliser les opinions publiques. Seuls quelques naïfs — et il s'en trouva parmi les enseignants français et certains de leurs clients — pouvaient encore croire que la Grande-Bretagne, la France et Israël venaient restaurer en Égypte un ordre ancien et défendre des minorités confessionnelles brimées par un État évoluant à grands pas vers le socialisme.

Les bombardements de 1956 marquèrent l'échec définitif du projet politique de la France en Égypte, qui avait autrefois scellé son alliance avec la monarchie. Les institutions françaises d'enseignement, laïques ou catholiques, étaient intimement liées à la culture d'un pays étranger devenu ennemi et à une classe menacée par la réforme agraire. Quel que soit leur degré "d'égyptianisation", elles apparurent effectivement en pleine lumière comme des corps étrangers à l'Égypte ; cela au moment même où le pouvoir de Nasser, après élimination ou récupération de toutes les oppositions, était désormais solide, durablement installé et de surcroît populaire dans l'ensemble du monde arabe.

L'intérêt objectif d'un apprentissage du français n'en disparaissait pas pour autant. Les lecteurs francophones de la *Philosophie de la révolution* (paru en 1955), dans un réflexe de classe, affichaient volontiers en privé, à l'image de l'ambassadeur de France, un certain scepticisme quant à la théorie des trois

liaison des professeurs français à l'étranger, n^{os} 35, 36, 37, Paris, Mission laïque française, 1982, p. 286.

cercles — arabe, islamique et africain — sur lesquels l'Égypte était appelée à rayonner : *“Que de mégalomanie, que de chimères dans ce gigantesque dessein. L'homme prédestiné qui vient de confesser que les peuples arabes n'étaient, en dehors du sien, ni unis, ni disciplinés, peut-il penser que son peuple arriéré, inculte, débile, misérable, émergeant à peine d'un esclavage plusieurs fois millénaire, aura la force de remplir cette immense mission ?”*¹⁶⁶ Ils se reconnaissaient peut-être en partie dans l'image que donnait le président dans cet ouvrage de familles de l'élite égyptienne, incapables de communiquer tellement les clivages linguistiques étaient profonds entre les générations et entre les sexes, entre une épouse d'ascendance turque, un fils scolarisé dans une école anglaise et une fille éduquée à la française chez les sœurs. S'ils avaient pour la plupart intériorisé le fait que l'arabe était, et demeurerait “le bien commun” des Égyptiens, ils entendaient néanmoins faire du français un signe de distinction sociale et un instrument de reproduction de leur statut. Dans la débâcle de l'ordre ancien, le français continuait d'être, davantage encore peut-être que l'anglais, plus “commun”, l'investissement le moins aléatoire sur l'avenir.

¹⁶⁶. Rapport cité d'Armand du Chayla, 1956, p. 18.

CHAPITRE NEUVIÈME

DE LA RÉPRESSION À L'APPROPRIATION (1957-1962)

I. La mise au pas

1. Une répression sélective

Des écoles séquestrées et placées sous contrôle de l'État
Des écoles religieuses de nationalité vaticane

2. A la conquête de l'enseignement étranger

Une commission d'examens totalement égyptienne
La mise en œuvre d'un contrôle effectif
Des écoles à l'heure égyptienne

II. La définition d'un nouveau cadre pour des écoles "privées"

1. Sans contestation possible

Une réquisition pour l'exemple
Un collège de la Sainte-Famille en mutation

2. L'enseignement "autrefois étranger", un instrument aux mains de l'État

Un état d'esprit changé
Le temps de l'appropriation

III. Substitution des clientèles et appropriation

1. Vers un œcuménisme national

Susciter "un mouvement de curiosité sympathique.....
et d'admiration pour notre religion" (1957-1959)
"Tous responsables du sort de l'Église en Égypte" (après 1959)

2. La consécration d'une promotion sociale

3. L'onction délicate d'une nouvelle élite

Une bourgeoisie nationale et de haut niveau scolaire
La dynamique d'une classe en pleine ascension
La Mission laïque : reprise et liquidation
Tâtonnements et expériences pédagogiques

De la répression à l'appropriation (1957-1962)

L'OPERATION "MOUSQUETAIRE" avait durablement modifié la situation géostratégique au Moyen-Orient. La France et l'Angleterre s'effaçaient au profit des États-Unis et surtout de l'Union soviétique, qui faisait un retour remarqué en Méditerranée. Le nationalisme algérien, que l'on voulait intimider par une démonstration de force et priver de son principal soutien extérieur en sortait renforcé, et la IV^e République un peu plus discréditée. Le prestige que la France avait conservé dans la région semblait en quelque sorte s'être évanoui. A l'exception du Liban, tous les États arabes rompèrent avec elle leurs relations diplomatiques.

La répression sur les civils étrangers en Égypte fut sévère. Elle frappa au delà des seuls ressortissants français et britanniques, sommés de quitter le territoire en abandonnant sur place la quasi-totalité de leurs biens et de leurs entreprises, immédiatement placées sous séquestre. De nombreux juifs francophones, et pas seulement parmi ceux qui n'étaient pas titulaires de la nationalité égyptienne, furent également contraints de les suivre en exil. Il n'y eut officiellement pas d'expulsion collective, mais les pressions et les menaces furent telles qu'elles précipitèrent les départs. Sur les 7 300 Français résidents en Égypte, il n'en resta plus qu'un millier, dont une bonne moitié de religieux¹. Comme leurs homologues britanniques transformés en "collèges de la Victoire" par une traduction littérale de circonstance du *Victoria College*, les établissements scolaires français furent réquisitionnés : l'Institut des Hautes Études françaises, l'Institut français d'Archéologie orientale et les neuf établissements de la Mission laïque, immédiatement rebaptisés "lycées *al-Îorreya*" — lycées de la liberté —.

¹. Chiffres cités par Robert SOLE, *L'Égypte, passion française, op. cit.*, p. 285.

En ce qui concerne les institutions religieuses, les événements avaient définitivement tranché en faveur de la solution vaticane, qui apparut comme une bouée de sauvetage dans la débâcle.

La période qui s'étend de 1957 à 1962 fut celle d'une égyptianisation radicale des établissements français, dans tous les sens du terme : le départ des dernières clientèles "étrangères" acheva de rendre leur public presque totalement égyptien ; le monopole d'État sur les diplômes fit disparaître les examens français, y compris un baccalauréat franco-égyptien mort-né ; l'égyptianisation du corps enseignant fut complète dans les anciens établissements de la Mission laïque, plus lente parmi les congrégations religieuses. Les uns et les autres connurent toutefois des sorts distincts dans leur statut juridique et dans le degré de contrôle que l'État fut en mesure d'exercer sur eux.

La politique nassérienne vis-à-vis des "écoles autrefois étrangères" fut elle-même hésitante, et non exempte de revirements. Derrière des mesures parfois spectaculaires vécues comme une forme de répression, les responsables des établissements qui disposaient encore d'une marge d'autonomie surent percevoir le mimétisme d'une caste qui avait investi l'État et cherchait à conforter sa légitimité en reproduisant des *habitus* anciens. La question de savoir s'il convenait de se mettre à son service ou plus résolument à celui des communautés catholiques se posa à nouveau de façon brûlante en 1959. Elle fut résolue au prix de quelques départs de religieux vers le Liban et définitivement tranchée par les nationalisations de 1960-1961. En frappant les intérêts des "Syriens" et en précipitant le départ du pays des notables de la communauté grecque-catholique, celles-ci parachevaient la transformation des écoles catholiques d'Égypte en écoles égyptiennes.

I. LA MISE AU PAS

Dans son *Histoire de l'enseignement étranger en Égypte*, Guriguis Salama fait lui aussi de l'année 1956 une étape décisive dans le contrôle du gouvernement sur l'enseignement étranger. Après avoir relevé toutes les tentatives exercées dans ce sens du XIX^e siècle à la loi de 1955, il concluait son huitième chapitre par un aveu d'impuissance et la nécessité d'une intervention plus déterminée à faire respecter l'autorité de l'État : "*Et malgré toutes ces garanties, certaines écoles*

n'appliquaient pas la loi comme elles l'auraient dû, ni n'aidaient à l'appliquer de façon satisfaisante, liées qu'elle étaient au contrôle qu'exerçaient leurs États sur elles. Cela, sans réaliser que la période des privilèges étrangers et du contrôle étranger avait disparu sans retour, que le nationalisme arabe s'était levé, qui ne supportait pas la réticence à appliquer les lois dans des domaines vitaux pour les intérêts de l'État. C'est ce que représentait l'éducation de ses enfants dans un cadre national et patriote satisfaisant, indépendamment des circonstances ou de la situation."² L'agression de 1956 fournit l'occasion d'un rappel à l'ordre dont il souligne le caractère sélectif, insistant sur le fait que les écoles grecques, allemandes, arméniennes, italiennes, américaines, et celles de "la mission catholique qui dépendaient du Vatican" ont continué à fonctionner sans être inquiétées. S'il exagérait quelque peu la sérénité de "la mission catholique", le témoignage qu'il livre en filigrane sur les difficultés de cette prise de contrôle est d'autant plus précieux qu'il en fut lui-même un des acteurs au collège anglais d'Héliopolis.

1. Une répression sélective

Des écoles séquestrées et placées sous contrôle de l'État

Les quinze écoles françaises et britanniques réquisitionnées, réparties entre Le Caire, Alexandrie, Port Saïd, Mansoura et Suez passèrent immédiatement sous le contrôle de l'Établissement des Instituts Nationaux pour l'Enseignement et l'Instruction (*Mu'asasat al-mar'æhed al-qawmiya lel-terbiya wat-ta'lîm*). Il y avait là, pour Guirguis Salama, la garantie d'un juste milieu entre la préservation du cachet de ces écoles et le refus de cautionner la discrimination sociale qui s'y pratiquait. Ces écoles étaient payantes à un moment où l'État œuvrait à rendre gratuit l'enseignement. La commission était appelée à les diriger "*sans tyrannie ni attaque personnelle, tout en les accordant à l'orientation générale de la politique de l'État.*"³

Cet institut n'avait pas la charge exclusive des écoles étrangères, mais était lié au passage sous contrôle de l'État (et du ministère de l'Éducation) de l'ensemble des écoles qui avaient répondu à la demande d'instruction de

². Guirguis SALAMA, *op. cit.*, conclusion du chapitre 8.

³. *Ibid.*, chapitre 9, alinéa 2.

l'ensemble du pays dans la première moitié du siècle : les organisations de bienfaisance islamiques, coptes, les conseils de *m^odiriya*, les conseils locaux, les waqf. Il fut institué par le décret présidentiel n°70 de 1957, avec l'appui des hommes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement. Cet institut avait un capital venu à 75% de la Caisse d'épargne de l'enseignement primaire, 20,1% du syndicat des professions de l'instruction, à 0,5% de l'Union Nationale, parti unique "*représentant l'ensemble des citoyens*", à 3,5% de la Caisse d'épargne de l'enseignement privé, et à 0,9% de 27 actionnaires du ministère d'où était partie l'idée originale. Les écoles réquisitionnées étaient ainsi considérées par l'État comme des écoles égyptiennes marquées par leur origine communautaire, et appelées à bénéficier d'un statut particulier.

Des écoles religieuses de nationalité vaticane

La crise déclenchée par les bombardements du 1^{er} novembre 1956 se résolut au moindre coût pour les écoles religieuses. On pourrait presque dire que les intéressés en furent les premiers surpris tellement leur sort leur paraissait lié aux établissements de la Mission laïque ou même aux institutions britanniques. La réquisition des autocars scolaires, le 5 novembre, frappa d'ailleurs indifféremment les écoles françaises et anglaises, qu'elles aient été ou non confessionnelles. Les sept religieux français enseignant au collège de la Sainte-Famille firent dans un premier temps l'objet de mesures de contrôle et d'assignation à résidence tout comme leurs compatriotes laïcs. Ils s'attendaient d'ailleurs, d'un instant à l'autre à recevoir comme eux un ordre d'expulsion.

La situation fut pourtant sauvée par le nonce apostolique, et sans doute aussi, à l'intérieur des rouages de l'État, par la conscience très nette de l'utilisation possible de ces écoles dans l'avenir. Grâce aux démarches et à l'entregent du diplomate du Saint-Siège, le gouvernement reconnut finalement que toutes les écoles religieuses dépendaient du Vatican. "*Les établissements sont propriété du Vatican, et les personnes y résidant sont sujets du Vatican.*"⁴. Des cartes d'identité et des passeports furent même édités, ce qui n'allait pas d'ailleurs sans poser quelques problèmes. Ainsi, Robert Solé rapporte qu'un père jésuite égyptien renvoya ses papiers à sa nonciature, précisant qu'il ne voulait pas

⁴. ACSF, Consulte d'Égypte du 12 décembre 1956.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

être étranger dans son propre pays⁵. Aucun religieux ne fut donc expulsé, ni aucune maison mise sous séquestre. “*En principe, donc, tous les religieux ressortissants français ou anglais pourront demeurer en Égypte, sauf ceux qui par leurs agissements auront mérité l’expulsion.*”⁶ Le cas se produisit quelques mois plus tard, mais pour un religieux de nationalité libanaise. Le père Chidiac fut arrêté et expulsé du pays pour avoir publié dans son journal *Le Rayon d’Égypte* un article dénonçant les licenciements de fonctionnaires et d’employés chrétiens qui déplut au pouvoir.

La nationalité vaticane n’était, pour beaucoup d’enseignants, qu’un artifice juridique destiné à sauver les apparences. Si elle n’était pas totalement satisfaisante, toute autre solution — notamment un statut égyptien pour les établissements, voire une nationalité égyptienne pour les communautés religieuses — eût été délicate à mettre en œuvre, ne serait-ce que parce qu’elle aurait remis en cause le caractère international des congrégations religieuses et qu’elle aurait, au minimum, supposé l’accord des intéressés. Pourtant, une rupture très importante venait de se produire. La marge de manoeuvre des institutions religieuses était à ce point rétrécie et le lien avec la France si indissociable de leur identité que, pour la première fois fut envisagée de façon explicite la fin de la mission scolaire catholique et *a fortiori* jésuite en Égypte. Le père Clément, qui rédigea un “*Journal de la guerre en Égypte*” prête au nonce ces propos, lors d’une négociation avec les sous-secrétaires d’État à l’Enseignement : “*Enfin, le Nonce déclare : Si vous ne permettez pas à ces religieux d’enseigner, je ferme purement et simplement toutes les écoles religieuses d’Égypte.*”⁷ Il faut bien sûr replacer ces mots dans un contexte de fin de négociation, dernier trait destiné à emporter la décision. Rien ne dit non plus que ces propos rapportés et pas forcément tenus n’aient pas eu pour principaux destinataires certains religieux français, dans le but d’apaiser leurs doutes sur l’utilité de leur mission en Égypte en leur montrant qu’ils étaient à la fois soutenus par leur hiérarchie et reconnus comme indispensables au pays. Le Quai d’Orsay s’employait, lui aussi de son

⁵. Robert SOLE, *op. cit.*, p. 289.

⁶. ACSF, Consulte d’Égypte du 12 décembre 1956.

⁷. ACSF, *Journal de la guerre en Égypte* 31 octobre 1956 - 15 décembre 1956, p.14. Document non classé dans les archives. Ces propos sont rapportés le 15 décembre.

côté à calmer les esprits. Dans le courant du mois de janvier 1957, les congrégations catholiques reçurent une lettre circulaire de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques exprimant le souhait, partagé par le Vatican, que *“les religieux et religieuses français ne cèdent pas au découragement et à la tentation de quitter l'Égypte”*⁸ et qu'ils n'abandonnent ces établissements que contraints et forcés.

Il n'est pas certain que cette initiative de la diplomatie française ait été des plus appréciées. Peut-être le moral des religieux était-il au plus bas. Mais une lettre du père Pruvôt au vice-provincial, suggère plutôt une ardeur combattive demeurée intacte, plus conforme à la culture politique de l'Église. Aussi sombre soit-il, l'avenir était envisagé dans toutes les éventualités possibles. Si l'éviction des Français ne concernait que les chefs d'établissements, un prête-nom pourrait suffire au collège de la Sainte-Famille. *“Il aura la signature pour toutes les pièces officielles, et je serai par exemple officiellement procureur, tout en gardant la charge religieuse.”*⁹ En revanche, si tous les français étaient expulsés, *“la situation serait beaucoup plus grave, et dans ce cas, on serait tenté d'abandonner ; ce serait fâcheux, d'abord parce que cela soulignerait une appartenance politique du collège et laisserait à entendre que les intérêts religieux sont liés à une présence politique, ou économique, ou culturelle d'une Puissance donnée. Et puis cette mesure ne serait probablement que provisoire.”*¹⁰

Ces propos appellent plusieurs remarques. La première témoigne à l'évidence d'une prise de conscience de l'inversion du rapport de forces. A partir de 1956, la question qui se posait était de moins en moins : *“comment faire pour éviter d'appliquer ou pour atténuer la portée de telle ou telle mesure ?”*, mais plutôt : *“jusqu'à quel point de rupture pourrions-nous les appliquer sans renoncer à ce que nous sommes ni à ce que nous voulons ?”*. La deuxième remarque porte sur l'énoncé même de la question posée par le père recteur. Même s'il y répondait par la négative, le simple fait de la soulever montre que l'étiquette française, mise

⁸. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, lettre datée du 3 janvier 1957.

⁹. ACSF, Lettre datée du 19 novembre 1956, conservée dans le dossier *Le Caire, Collège*, section “Communauté”.

¹⁰. *Ibid.*

en veillesse, apparaissait encore au sortir de la crise intimement liée à l'institution et à son fonctionnement. L'importance du nombre de prêtres français parmi les enseignants du collège de la Sainte-Famille suffirait à l'expliquer¹¹, mais s'y ajoutait à l'évidence une question d'autorité.

On ne peut nier que, dans l'esprit de beaucoup, l'autorité légitime au collège et dans la Compagnie de Jésus au Proche-Orient était française et que tout autre pouvoir serait usurpé. La rupture interne n'eut lieu que l'année suivante. La vice-province du Proche-Orient fut érigée en province indépendante, et dégagée de la tutelle lyonnaise. Le père Henri Rostand d'Ancezune, en fonction depuis 1951, céda la place le 3 décembre 1957 à un vice-provincial d'origine orientale, le père 'Abdallah Dagher. Le travail d'oblitération de la mémoire française dans les institutions religieuses ne faisait que commencer ; dans l'immédiat, on attendait plutôt un retour à la normale après une période de troubles qu'on espérait encore passagers. Un signe manifeste laissait d'ailleurs entrevoir que les relations culturelles ne pourraient pas être totalement rompues : la mission universitaire égyptienne en France n'avait pas été rappelée, et plusieurs thèses purent être soutenues dans les années suivantes¹².

2. A la conquête de l'enseignement étranger

En riposte immédiate à l'agression, l'enseignement étranger disparut d'Égypte. Il faut entendre par là qu'il ne pouvait plus être question que des puissances étrangères fissent passer à des élèves égyptiens, ni même étrangers, leurs examens nationaux sur le sol égyptien. Rappelons que pour les élèves des lycées français, des collèges religieux et des écoles secondaires anglaises, les

¹¹. Cf. Annexe 6, document 8.

¹². On pense notamment à la thèse de Raoul MAKARIUS, *La jeunesse intellectuelle d'Égypte au lendemain de la deuxième guerre mondiale*, rédigée dans le courant de l'année 1956, soutenue à l'École pratique des Hautes Études, sixième section, et publiée à Paris (Mouton) en 1960, accompagnée d'un avertissement et d'un avant-propos en forme de justification. On pourrait également citer, à l'instar de Robert SOLE, (*L'Égypte, passion française, op. cit.*, p. 299), Saroite Okacha, ministre de la Culture, militaire de carrière et proche compagnon de Nasser, ancien attaché militaire en France, qui se rendit discrètement à Paris en mars 1960 pour soutenir une thèse en Sorbonne sur l'écrivain arabe Ibn Koutaiba. Le jury, présidé par Régis Blachère, lui décerna la mention "très honorable", mais le caractère incognito et privé du séjour en France du ministre fut éventé par Jacques Berque, qui publia le lendemain dans *Le Monde* un article très élogieux.

questions du baccalauréat ou du *General Certificate of Education* venaient d'Angleterre ou de France. Ces filières-là disparurent, tandis que les examens égyptiens de passage d'une classe à l'autre ou de fin de cycle (préparatoire ou secondaire) devinrent la norme. Mais il était nécessaire de ménager une transition pour les élèves de ces institutions, qu'elles soient passées sous administration gouvernementale ou qu'elles soient demeurées "étrangères".

Une commission d'examens totalement égyptienne

Dans ce but, la loi n°102 de 1957 instituait une "commission égyptienne pour les examens d'équivalence d'études secondaires" composée de professeurs des universités égyptiennes et de représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement. Elle était chargée d'organiser les examens selon les programmes propres des écoles étrangères. La circulaire ministérielle n°107 du 13 avril 1957 réglementait par ailleurs les examens de passage dans les écoles étrangères, ces dernières étant définies pour l'occasion comme ne suivant pas le programme égyptien, ni ne préparant aux examens généraux¹³. Elle affichait trois priorités : la langue arabe, la religion, et les matières nationales. Les matières nationales faisaient l'objet d'examens en langue arabe pour les élèves égyptiens, et en langue étrangère pour les élèves étrangers qui le souhaitaient. La zone conservait, quoi qu'il en soit, un droit de regard sur les examens d'accueil et de passage¹⁴. Toutes

¹³. Guirguis SALAMA distingue, au début du chapitre 9, six catégories d'écoles libres :

Les écoles libres suivant les programmes du ministère, et appliquant le système de la gratuité, soumises à la loi de 1948. Elles constituaient la majorité des écoles libres.

Les écoles libres suivant les programmes du ministère, et appliquant le système de la gratuité, soumises à la loi n°46 de 1932 sur l'enseignement primaire. C'était les kuttabs auxiliaires. (*kattatib al-i'ena*)

Les écoles libres suivant les programmes du ministère, mais payantes, et que l'on appelait écoles libres payantes (*madæres al-Ïorra thæt al-maÛr'fæt*)

Les écoles libres suivant les programmes du ministère, exigeant des frais de scolarité, soumises à la loi sur l'enseignement libre, mais réalisant en outre d'autres conditions faisant d'elles des écoles performantes et renommées. On les appelait les écoles privées (*madæres al-khaÛÛa*)

Les instituts et ateliers professionnels, les cours du soir, les bureaux d'enseignement de langue et de secrétariat.

Les écoles libres payantes, ne suivant ni les programmes ni les plans du ministère. La plupart des écoles de cette catégorie ont reçu l'appellation d'écoles étrangères.

Cette terminologie officielle émanant du ministère de l'Éducation et de l'Instruction, qui s'impose aussi dans les statistiques, suggère la complexité des statuts et des situations. Elle révèle

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

ces dispositions, confirmées par la loi 160 de 1958 et son décret d'application du 17 mars 1959, renvoyaient au principe selon lequel l'État devait avoir le monopole de la délivrance des diplômes officiels. On voit, dans ces mesures, que si une certaine spécificité était reconnue aux écoles étrangères, celle-ci ne pouvait être maintenue que dans des limites propres à la volonté politique du gouvernement.

La mise en œuvre d'un contrôle effectif

Jusqu'en 1954, l'enseignement étranger était placé au ministère de l'Instruction publique sous la responsabilité de la direction générale de l'Instruction libre, et ce contrôle s'exerçait sur un plan technique et administratif. En décembre 1954, cette direction disparut pour céder la place à des directions éducatives spécialisées. Ainsi, à l'intérieur de la direction générale de l'enseignement secondaire, on créa une sous-direction s'occupant de l'enseignement étranger (*qism at-ta'lim al-agnabî*), avec à sa tête un spécialiste des matières nationales, assisté d'un inspecteur de langue arabe. En 1958, le contrôle général sur l'enseignement privé fut attribué à deux bureaux : le bureau technique pour l'enseignement privé, et le bureau technique pour l'enseignement étranger, dépendant l'un et l'autre du responsable auxiliaire des affaires de l'enseignement public (*al-say@d al-wakîl al-musæ'ed leẓu'on at-ta'lim al-'am*). L'inspection des écoles demeurait du ressort de la zone dont elles dépendaient. Et les écoles étrangères — ou qui étaient étrangères — pouvaient, dans les zones importantes, choisir les deux inspecteurs d'arabe et de matières nationales qui les contrôlèrent.

surtout une nomenclature fondant l'égyptianité sur le lien avec l'État, et une exclusion du champ national reposant non pas sur un statut étranger reconnu, mais sur *la pratique* de programmes scolaires autres que ceux validés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement.

¹⁴. Mesures citées par Girgis SALAMA, *op. cit.*, chapitre 9. Il n'est pas sûr que les écoles religieuses se soient immédiatement intégrées à ce cadre. Selon des témoignages, les candidats au baccalauréat français qui restaient au collège de la Sainte-Famille allèrent passer leurs épreuves à Beyrouth en juin 1957 ; les résultats publiés dans *le CSF* font mention de 8 candidats au baccalauréat français à la session de juin 1958. Ce n'est qu'à partir de la session de juin 1959 que la présentation des résultats du baccalauréat semble correspondre au cadre administratif qui s'est mis en place.

Le bureau technique semble avoir été le véritable instrument de la prise de contrôle l'enseignement étranger. L'organisme était en effet en première ligne dans la conquête d'un pouvoir symbolique qui engageait la crédibilité du ministère. Guirguis Salama, qui relevait de ce bureau, ne manque pas de faire son éloge, et témoigne en même temps de l'état d'esprit de ces inspecteurs et "*rigæl at-ta'lim*" ayant l'impression de se heurter à des forteresses du savoir. "*La mission de ce bureau était une mission énorme, et ses responsables ont déployé des efforts considérables pour réaliser les objectifs pour lesquels le bureau avait été fondé. Pour cela, un congrès des inspecteurs de l'enseignement étranger s'est tenu du 6 au 8 septembre 1958, sous la présidence du directeur du bureau.*" Ces journées furent l'occasion de conforter le groupe des inspecteurs et de réaffirmer les objectifs de leur action : "*jeter les bases positives d'un renouveau par son degré de compétence et sa pédagogie*" ; "*insuffler l'esprit national aux écoles étrangères*" ; "*accorder une importance toute particulière à l'éducation religieuse, à la langue arabe, et à la culture nationale, parce que ces matières sont la base de la formation des élèves dans les écoles étrangères.*"¹⁵ Ces journées furent ainsi consacrées à la formation des inspecteurs et surtout à la centralisation de leur action, afin qu'ils ne soient pas le jouet de la direction des écoles.

En décembre 1959, toujours à l'initiative du bureau, fut organisé un séminaire de recherche sur l'enseignement étranger, qui émit une série de recommandations¹⁶ : les différentes zones concernées ne devaient prêter aux écoles étrangères que des enseignants aux sentiments nationaux inattaquables ; la zone et le bureau technique pour l'enseignement étranger devaient procéder ensemble aux nominations de personnel ; un étranger ne pouvait être nommé, ou sa résidence prolongée que s'il était avéré qu'aucun égyptien ne pourrait avoir les mêmes compétences ; on ne devait utiliser, et ne mettre à la disposition des élèves dans les bibliothèques que des livres autorisés par le ministère ; enfin, interdiction était faite aux missions religieuses de rien publier sur des questions d'éducation ou d'instruction, qui étaient du ressort du ministère et de ses services.

¹⁵. *Ibid.*, p. 296, citation du rapport publié de ces journées.

¹⁶. Elles furent publiées sous le titre : *tawðiyæt a'≈æ' ðalqæt baðth řu'n at-ta'lim al-agnabî*, Le Caire, 1959

L'attention institutionnelle portée au ministère à la question des écoles étrangères et à la cohérence d'un discours commun de tous ses "*missi dominici*" était une réponse manifeste à une question de légitimité qui se posait au quotidien, ne serait-ce que vis-à-vis des élèves. Le livre de Guirguis Salama lui-même, qui était une thèse de magistère soutenue en 1960, et obtint l'aval des plus hautes autorités du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement pour sa publication¹⁷, témoignait d'une oscillation permanente entre une admiration réelle et avouée pour les écoles étrangères¹⁸ et le désir, inhérent aussi à sa fonction, de mettre leur éducation à la portée des "fils du peuple". L'action centralisée du ministère servait de caution démocratique : "*Il nous faut rappeler à présent qu'il incombait à l'État de ne priver ses fils d'aucun des avantages que prodiguaient les écoles étrangères à leurs élèves.*"¹⁹ Mais la conviction du bien-fondé des méthodes d'éducation étrangères était à ce point ancrée qu'on prêtait aux écoles le pouvoir de conquérir les esprits de ceux qui étaient censés les remettre dans le droit chemin²⁰. La lutte elle-même forgeait une certaine légitimité, et les "hommes d'instruction" sortis victorieux du combat avec les écoles étrangères pouvaient être auréolés, à l'image des "hommes de religion" d'un triomphe contre un démon revêtu d'une forme nouvelle, mais au pouvoir de division toujours aussi puissant.

Des écoles à l'heure égyptienne

L'arrivée des inspecteurs du Bureau technique dans les écoles catholiques fut acceptée comme une contrainte, et pas seulement par la direction des écoles. Au collège Saint-Marc, à la rentrée 1958, le Conseil de communauté semblait

¹⁷. Cf. Frédéric ABECASSIS, Compte-rendu bibliographique, *EMA*, n° 18-19, 1994, p. 521-527.

¹⁸. Il consacrait un long chapitre à l'exposé des techniques d'encadrement pédagogique en vigueur dans les écoles françaises, anglaises et américaines, et reproduisait souvent le ton enjoué des hagiographies de missions ou des catalogues commémoratifs des établissements auxquels il avait eu accès, affichant en permanence un souci d'équité et de tri entre ce qui était à prendre et à laisser de cet héritage des temps coloniaux.

¹⁹. Guirguis SALAMA, *op. cit.*, p. 25.

²⁰. On retrouve fréquemment des constructions de phrases du type "[...] '*adad al-miÒriyin qad tazæyada hatta aÒbalat falabiyet at-talamîz fhi men al-miÒriyin*'" (p.19) (le nombre des Égyptiens augmenta jusqu'à ce que la majorité des élèves y soit devenue égyptienne), tendant à dénier au *sujet* de l'action la fonction grammaticale qui devrait logiquement être la sienne.

considérer leur présence comme une tentative de reprise en main idéologique qui s'exerçait aussi sur l'administration locale de l'éducation : *“Le Frère Directeur a remis à M.Roha, Directeur de la Zone, et sur la demande de celui-ci, un rapport sur les conditions de la rentrée. Les inspecteurs du bureau technique des écoles étrangères ont été brouillons au possible. La Zone ne semble pas aimer l'activité de ces messieurs. Le rapport a dû arriver au ministre par plusieurs chemins.”*²¹ Cette brève évocation des hommes du ministère dont on craignait surtout le pouvoir de nuisance laisse imaginer toutes les stratégies de contournement déployées par les écoles pour essayer de faire jouer leurs réseaux de relations et de protection à l'intérieur de l'administration. Au collège de la Sainte-Famille, le père Akiki, atteint par la limite d'âge, fut déchargé de ses fonctions d'enseignement. Il conserva néanmoins le titre d'auxiliaire du préfet dans le seul but de recevoir les inspecteurs avec toute la convivialité dont il était capable — et il était réputé pour cela. Il avait pour mission de les entretenir longuement de littérature arabe, sujet sur lequel il était intarissable et d'une érudition impressionnante, ce qui prenait les inspecteurs totalement à contre-pied et, en les déstabilisant, devait avoir sur leurs exigences un effet modérateur.

Ces petites satisfactions d'amour-propre n'enlevaient pas grand-chose à la pression générale qui s'exerçait sur les écoles “étrangères”. Dans l'enthousiasme de la création de la République Arabe Unie (février 1958), de son extension au Yémen (mars 1958), du coup d'État d'Officiers Libres en Irak (juillet 1958) qui donnaient l'impression que le rêve de l'unité arabe devenait tangible, la loi n°115 du 12 août 1958 renforça la politique d'arabisation. Elle imposait en effet *“l'obligation d'utiliser l'arabe pour tout document du genre : contrats, procès verbaux, correspondance entre organismes gouvernementaux ou autres, enseignes de sociétés ou boutiques commerciales, sans que cela empêche l'écriture de la langue étrangère à côté de la langue arabe, à condition que la dimension des caractères et la place dans l'enseigne elle-même soient plus importantes en arabe.”*²² Une note explicative précisait : *“La langue arabe constitue un aspect de la souveraineté de l'État, elle est la langue officielle de l'État. Il est évident que sa prospérité est liée à la protection que lui offre celui-ci*

²¹. ACSM, dossier n° 65, sommaire des délibérations du conseil de communauté, 7 octobre 1958.

²². Cité par I. FENOGLIO, *op.cit.*, p. 10-11.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

afin qu'elle ne soit pas dépassée par les langues étrangères que les individus et les organisations ont l'habitude d'utiliser dans leurs rapports. Tous les États qui se sont libérés de la domination étrangère ont tenu à protéger leur langue afin d'éviter le recul de leur langue nationale face à des langues étrangères. La langue nationale tient toujours la première place par rapport aux autres langues dans les États conscients de l'importance qu'a cette langue pour l'éducation et l'encadrement du peuple."²³

Dans la dynamique du discours révolutionnaire, après la lutte contre l'impérialisme militaire (révolution et guerre de 1956), contre l'impérialisme économique (nationalisations de 1956-1957), l'un et l'autre accompagnant la marche à l'unité arabe, le dernier bastion à prendre était le bastion linguistique. Dans cette perspective, le français, dont les événements récents avaient montré la collusion avec l'ancien occupant était la cible la plus en vue. Si avant 1956, on pouvait être à la fois nationaliste égyptien *et* francophone, on était désormais sommé de choisir l'un ou l'autre, ou tout au moins de faire passer sa francophonie à l'arrière-plan. Tous les éléments étaient en place pour que le français, de langue seconde, ou langue de culture, devienne langue étrangère d'enseignement. A cet égard, la loi d'arabisation de 1958 fut plus un point d'aboutissement qu'un point de départ. Elle fut d'ailleurs la seule de son espèce, ce qui montre que les jeux étaient déjà faits depuis un certain temps.

L'aspect le plus tangible de l'affirmation de l'autorité de l'État sur les écoles catholiques ne résidait pas dans l'arabisation de l'enseignement, déjà acquise depuis assez longtemps, mais dans les changements d'horaires plus ou moins imposés. A la rentrée 1957, la journée continue fut adoptée au collège Saint-Marc, après de longues discussions qui avaient commencé en avril 1957 lorsqu'il s'était agi d'écourter la journée pour toutes les classes en raison du jeûne de Ramadan²⁴. La journée continue permettait de sortir du dilemme d'avoir à

²³. *Ibid.*

²⁴. Une réunion du Conseil de communauté le 2 avril 1957 avait adopté une solution de compromis : *“Malgré le désir des autorités de la zone, il nous est impossible de modifier les horaires pour l'ensemble des classes (question des repas et celle des professeurs utilisés par d'autres écoles). Pour marquer notre bonne volonté, les classes égyptiennes de 1ère Division appliqueront l'horaire suivant : rentrée à 8h, sortie à 2h p.m.”*

refuser une modification d'horaire pendant ce mois, ou de se montrer obligé de l'accepter. La pause entre midi et 14 heures fut supprimée, et la journée de classe organisée entre 7h 45 et 14h 10. Auparavant, la journée de classe "à la française" allait de 7h30 à 12h, et de 14 à 17h, avec des aménagements pour les petites classes et le repas de midi ; le jeudi était jour de congé, et le dimanche jour d'assistance obligatoire à la messe pour les chrétiens, de 7h30 à 9h30. Les non-chrétiens pouvaient les rejoindre au collège de 9h30 à 11h30 pour des activités extra-scolaires. Avec le nouvel horaire, certaines classes du secondaire et du préparatoire furent obligées de revenir à l'école pour des cours supplémentaires l'après-midi. Mais le vendredi, les cours devaient impérativement s'achever à 11h²⁵.

La décision, finalement prise en août 1957, eut du mal à passer, au sens propre et figuré. Après quelques jours de cours, le Conseil de communauté se fit l'écho de nombreuses plaintes : "*Retentissements du nouvel horaire : Pas mal de frères sont assez incommodés des nouvelles heures des repas : après le dîner trop tardif, la soirée est en partie gâchée par suite de la digestion assez pénible. Le souper trop rapproché du dîner fatigue l'estomac. Le Conseil est d'avis qu'il serait bon que les frères Inspecteurs essayent de libérer les Frères vers midi pour que l'ensemble de la communauté puisse manger à cette heure.*"²⁶ Le bilan, en fin d'année scolaire, était plutôt négatif. Derrière les aigreurs d'estomac, c'est tout la maîtrise du temps qui échappait à la communauté des Frères, et tout ce qui faisait les marques et les rites de la vie religieuse : "*les horaires des repas ne laissent pas le loisir de juger de la vie commune. On mange à des heures si différentes les uns des autres. L'examen particulier à 2h30 est négligé par certains parce que l'heure choisie coupe le travail d'après dîner. Insister pour la régularité ici, et donner l'exemple.*"²⁷ A la rentrée suivante, des aménagements discrets de l'emploi du temps des frères rendirent les choses plus vivables : "*l'examen particulier fixé à 2h30 est convenablement placé. Le repas réunit presque tous les frères de Saint Marc à midi.*" Cela n'empêcha pas, à la première réunion de la rentrée 1958, un frère de proposer, en guise de plaisanterie, "*que l'on revienne au*

²⁵. Ce n'est qu'au second semestre 1960 qu'un décret imposa le vendredi jour totalement férié.

²⁶. ACSM, dossier n° 65. Réunion du Conseil de communauté du 8 octobre 1957.

²⁷. *Ibid.*, Réunion du 6 mai 1958.

règlement du plein jour de classe (Boutade)”. Heureusement que le rédacteur du compte-rendu de la réunion avait pris la peine de préciser l’ironie contenue dans la proposition, les choses n’étaient pas si claires. Il y avait à l’évidence, pour cette communauté de religieux français ou orientaux, attachés à une vie rythmée et régulière, dans laquelle les sonneries faisaient partie des “marques de la véritable Église” un profond malaise, et une grande difficulté à se mettre, de façon résolue, à “l’heure égyptienne”.

II. LA DEFINITION D’UN NOUVEAU CADRE POUR DES ECOLES “PRIVEES”

Des négociations officieuses reprirent par l’intermédiaire de la Suisse entre gouvernements français et égyptien. Elles furent moins tendues après le retour au pouvoir du général de Gaulle, et l’arrivée au ministère des Affaires étrangères de Maurice Couve de Murville, qui avait publiquement désapprouvé l’agression de 1956. Peu après le 13 mai, des accords furent signés à Genève avec les dirigeants de la Compagnie du Canal (13 juillet) et à Zurich avec les autorités françaises (22 août), concernant l’ensemble des biens placés sous séquestre. Des dédommagements étaient prévus pour les cinq banques, quinze compagnies d’assurances et diverses sociétés françaises passées entre des mains égyptiennes et les ressortissants français étaient à nouveau autorisés à s’installer sur le territoire de la République Arabe Unie²⁸. Les accords de Zurich comportaient un volet culturel : l’Institut français d’Archéologie orientale et l’Institut des Hautes Études françaises furent rétrocédés à la France. Mais la Mission laïque ne récupéra pas toute sa mise. Le lycée d’Héliopolis et toutes les annexes provinciales demeurèrent égyptiens. En échange, l’association pouvait rouvrir ses lycées du Caire et d’Alexandrie. A une direction française serait adjoint un directeur des études arabes nommé par les autorités égyptiennes. Elle avait également obtenu la promesse, en échange du lycée d’Héliopolis, d’ouvrir au Caire un établissement technique. Marcel Fort notait en 1960 que “*c’est un projet auquel nous tenons beaucoup.*”²⁹ En revanche, aucun accord du même type ne fut signé avec l’Angleterre, et aucune institution ne lui fut restituée.

²⁸. Robert SOLE, *op. cit.*, p. 288.

²⁹. *Bulletin d’information de la Mission laïque française*, n°36, novembre 1960, p. 3.

Dès le mois de février 1959, des représentants du ministère de l'éducation égyptien et de la Mission laïque se réunirent pour mettre au point un nouveau système mettant en place les écoles françaises à français renforcé : mathématiques et sciences en français, programme renforcé de langue française, anglais seconde langue obligatoire, au même niveau que dans les écoles gouvernementales. A défaut de baccalauréat franco-égyptien, une solution voisine semblait ainsi appelée à renaître des cendres.

1. Sans contestation possible

Personne ne put cependant croire à un retour à "la normale". Dans l'intervalle en effet, la loi scolaire n°160 du 20 septembre 1958³⁰ définissait le cadre général d'égyptianisation des écoles françaises, auquel tous les établissements, qu'ils soient religieux ou laïcs, devaient se plier. Cette loi ne parlait plus d'écoles libres ni d'écoles étrangères, mais d'écoles privées, c'est-à-dire non gouvernementales³¹. Leurs enseignants et leur administration devaient remplir des conditions de citoyenneté (être citoyen de la République Arabe Unie ou arabe), de moralité, de compétence et d'âge (pour les enseignants : 20-60 ans). Des professeurs étrangers pouvaient être tolérés pour enseigner les langues étrangères, mais leur présence demeurait soumise à autorisation ministérielle (Art. 4 à 7).

Les exigences des lois de 1953 et 1955 concernant l'enseignement de la religion étaient réitérées (Art. 17). La loi affirmait l'unicité des programmes sur l'ensemble de la RAU, et soumettait l'enseignement renforcé des langues ou toute autre écart par rapport au cursus officiel à des dérogations (Art. 18). Mais même

³⁰. Le texte de la loi est reproduit *in extenso* dans l'ouvrage de Guirguis SALAMA, chapitre 9.

³¹. Ce dernier changement de nomenclature est tout à fait important. Après avoir défini les écoles non-gouvernementales comme des "écoles étrangères", le pouvoir nassérien les transformait écoles "privées" au moment où en disparaissaient leurs clientèles de ressortissants étrangers et de juifs, partis en exil. Il n'avait ainsi plus besoin de les référer à la nation — comme étrangères —, mais pouvait se contenter de les référer à l'État, comme des institutions privées, mais relevant indéniablement de sa pleine et entière souveraineté, au caractère national évident. Le terme contenait ainsi en germe toute la politique "d'appropriation" de ces écoles. Il reste que la persistance, dans le discours statistique officiel, jusqu'en 1962, de la catégorie des "écoles qui étaient autrefois étrangères" prolongeait "le temps du soupçon" et laissait entendre le caractère inachevé d'un processus d'expulsion d'Égypte des communautés allogènes.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

en ce cas, il n'était pas question de transiger, ni pour les élèves arabes, ni pour les étrangers résidant sur le territoire de la RAU, sur les matières "nationales" : langue arabe, religion, histoire et géographie du monde arabe, éducation civique et société arabe. Des dispenses ne pouvaient être accordées qu'au cas par cas, si l'élève avait, par exemple, suivi ses études dans un pays étranger (Art. 19). L'usage de livres autres que ceux prévus par le ministère était proscrit, s'ils n'avaient pas été approuvés auparavant par une commission de lecture, très soucieuse de la qualité de l'image qui était donnée du monde arabe et de l'esprit national (Art. 20). Enfin, chaque zone, appelée à relayer au niveau régional l'action du ministère de l'Éducation devait exercer un contrôle effectif sur les examens d'accueil et de passage dans toutes les écoles (Art. 21).

Le principal décret d'application de la loi ne fut promulgué que le 17 mars 1959. Entre-temps se produisit un conflit spectaculaire qui mit le collège de la Sainte-Famille aux prises avec le gouvernement.

Une réquisition pour l'exemple

Le dimanche 25 janvier 1959, en exécution d'un ordre de réquisition provisoire, signé du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement, un groupe d'officiers de police et de fonctionnaires du ministère posèrent les scellés sur la préfecture, la procure et la boutique. Les cours furent suspendus pour trois jours à fins d'inventaire et de contrôle. Ils devaient reprendre le jeudi suivant, sous la responsabilité d'un directeur³² nommé par le ministère, Naguïb Aïmad Fahmî, assisté de deux adjoints dans les petits collèges.

De nombreuses manifestations de soutien émanèrent d'anciens élèves ou de parents, qui adressèrent des messages au président de la République. Elles s'accompagnèrent de réactions des *Ambassades des puissances catholiques au Caire, qui font savoir leur étonnement et leur inquiétude*³³, et du patriarche maronite qui recevait au même moment, en sa résidence de Bkerké, le Ministre de

³². La mesure parut d'autant plus insupportable que ce directeur était musulman. Jusqu'au mercredi, la chose ne fut pas évidente pour tout le monde, parce que "le 2nd prénom n'avait pas été mis sur le journal ; plusieurs avaient pensé que le nouveau directeur était copte". Tous les comptes-rendus s'accordèrent par la suite à souligner la "distinction", la souplesse et la cordialité du personnage, ce qui semble avoir beaucoup facilité les choses.

³³. ACSF, *Nouvelles de la Vice-province*, nouvelle série, n°2, Beyrouth, mars 1959, p. 2.

l'Économie de la République Arabe Unie. L'internonce, M^{gr} Silvio Oddi, engageait pendant ce temps des pourparlers avec le ministre des Affaires étrangères.

Deux jours plus tard, le 27 janvier 1959, le père 'Abdallah Dagher arriva au Caire. Dans la soirée du mercredi, la veille de la reprise prévue par les autorités, eut lieu en salle de communauté, en présence du nonce et du Vice-Provincial, une réunion considérée aujourd'hui encore comme un des moments forts de l'histoire du collège. Certains documents mettent l'accent sur l'intensité dramatique du moment et le caractère houleux du débat ; d'autres témoignages insistent sur le fait que la décision semblait prise, et qu'il s'agissait simplement de la faire admettre par ceux qui étaient chargés de l'appliquer. Quoi qu'il en soit, au terme de la réunion, le vice-provincial décida conformément au souhait de M^{gr} Oddi, de la reprise du travail sous la nouvelle direction. *“Un silence, lourd de sacrifices. Tout le monde se lève et le Nonce nous donne sa bénédiction. “Vous a-t-il convaincu ?” demande un scolastique à un Père. — l'obéissance convainc toujours.”*³⁴ L'échange, peut-être apocryphe, donne certainement une idée très exacte de l'état d'esprit de la communauté au moment où s'ouvrait une délicate période de “cohabitation”.

Celle-ci dura près d'un mois, apparemment sans incident majeur. Tandis que des négociations tous azimuts et à tous les niveaux étaient menées³⁵, dans la pratique quotidienne, une gestion efficace de la tension se mit en place. Personne n'avait intérêt à provoquer l'affrontement, mais chacun prenait ses marques, et sur ce plan là, la connaissance du terrain devint vite déterminante. L'affrontement religieux en particulier devait être évité à tout prix, car il pouvait déclencher des réactions en chaîne aux effets imprévisibles. Le jeudi de la rentrée, à 7 heures trente, eut lieu une messe, facultative dans les grandes classes. *“Tous les chrétiens, d'un seul mouvement, se rendent à l'Église et dans les chapelles. Spontanément, ils en font une manifestation de foi.”*³⁶ Le potentiel de résistance et de sympathie n'étant plus en question, il fallut calmer l'ardeur, par exemple, des

³⁴. ACSF, “La réquisition du CSF. Extraits confidentiels d'un journal”. Document non classé.

³⁵. Cf. la “Chronique” de *Proche-Orient Chrétien*, Tome IX, fasc.1, Jérusalem, janvier-mars 1959, pp. 71-74.

³⁶. ACSF, “La réquisition du CSF, journal, *op.cit.*, p. 3.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Chevaliers-volontaires. Ces derniers avaient en effet entrepris de dire la prière avant les classes d'arabe, ce qui ne se faisait pas auparavant. Leur père spirituel les dissuada de poursuivre ce type de manifestation.

Il est en revanche certain que les pères ne s'interdirent pas de voir d'un œil plutôt bienveillant les chahuts qui se produisirent. Il était surtout très important pour eux d'être les seuls à pouvoir y mettre fin. La démonstration d'autorité (morale et pratique) face à l'impuissance du pouvoir n'en était que plus probante. La conclusion fut tirée un mois plus tard : *“La constatation par les enquêteurs et surtout par le directeur officiel, de l'excellence des méthodes employées par les pères et de la solidarité entre les religieux dirigeant l'établissement, les élèves et les parents, tant musulmans que chrétiens, impressionnèrent très favorablement le ministère de l'enseignement et de l'éducation.”*³⁷

Un mois d'intenses négociations, l'intervention personnelle du président Nasser laissèrent entrevoir une fin rapide de la crise. La tension monta pourtant à nouveau lorsque, le jeudi 19 février, le père Pruvôt se vit signifier un ordre d'expulsion dans les 48 heures. *“Mais les hautes autorités, aussitôt alertées, annulèrent la mesure prise à leur insu par des subalternes aussi mystérieux que malveillants.”*³⁸ La crise était finie. Passés trois jours de congé, le lundi 23 février, dans un grand autodafé, une cinquantaine de livres dont les formulations avaient été mises en avant au début de la crise, furent brûlés. Le lendemain, c'est très solennellement que le directeur de l'Instruction publique pour la zone centrale³⁹ vint rendre aux pères jésuites la direction du collège. Il apportait aux pères Dagher, Pruvôt et Khouzam ses félicitations, et demandait à ces derniers de faire bénéficier l'administration des conseils de leur expérience en matière d'éducation.

Cette rapide présentation des faits pourrait laisser l'image d'une action peu cohérente et d'une répression aussi soudaine qu'injustifiée. Si des divergences importantes existaient au sein de l'appareil d'État quant à l'avenir des écoles privées, et expliquent largement les hésitations du pouvoir, il reste que la manœuvre d'intimidation lui avait permis d'atteindre son principal objectif.

³⁷. in *Proche Orient Chrétien*, op.cit., p.75.

³⁸. *Ibid.*

³⁹. Ce que l'on pourrait traduire par le recteur de l'académie du Caire.

Il faut d'abord noter que les campagnes de presse contre les écoles étrangères n'avaient jamais réellement cessé. Au début janvier 1959, on trouvait encore, dans la revue hebdomadaire *Akher Sa'a*, une attaque contre les “*deux cent soixante treize officines que dirigent des gens qui, mangeant le pain de l'Égypte, mordent la main qui les nourrit.*”⁴⁰ La revue accepta de publier une mise au point le 21 janvier, mais on imagine aisément que le climat restait tendu. L'événement qui semble avoir été à l'origine de la sanction participait de cette tension. Il s'agissait d'un incident entre un élève chrétien et un professeur musulman. Ce dernier avait été contraint de présenter des excuses et avait déposé plainte contre le collègue.

Ce climat conflictuel ne peut être le seul incriminé. Un premier décret d'application de la loi du 20 septembre 1958 avait institué des commissions chargées d'examiner le contenu des manuels pour voir s'ils étaient “*conformes à l'esprit du nationalisme arabe et de l'orientation nouvelle du pays.*”⁴¹ On ne peut pas dire que le manuel de géographie en usage au collège, dénoncé dans la presse⁴² et prétexte officiel à la réquisition, répondait à cette définition. Il opposait, en effet, “*le Liban, État moderne, à majorité chrétienne*” et “*Israël, État moderne et actif*” à “*la Syrie, État musulman, en partie désertique*” et “*la Jordanie, pays pastoral*”. En ce qui concerne l'Égypte, une distinction était faite entre “*fellahs*” et “*coptes*”. Les premiers étaient “*pauvres, campagnards, musulmans*”, tandis que les seconds étaient “*chrétiens, citadins et instruits*”. Il y avait là en effet plus que des “*formulations maladroites.*”⁴³ Pour le pouvoir nassérien, on imagine aisément qu'un tel état d'esprit n'ait pu être toléré.

Signalons enfin que le collège de la Sainte-Famille ne fut à l'évidence pas une cible choisie au hasard. Par sa fonction, le recteur du collège animait aussi le secrétariat des Écoles catholiques en Égypte. A travers l'institution, c'est la pièce maîtresse de cet enseignement que l'on souhaitait intimider. La répression sélective et relativement modérée contenait un message à destination de tous les

⁴⁰. Cité dans la chronique de *Proche-Orient Chrétien*, *op.cit.*, p.72.

⁴¹. *Ibid.*

⁴². ACSF, Coupures de presse conservées dans le dossier *Le Caire, collège*, volume 1, section Communauté.

⁴³. *Nouvelles de la Vice-province*, nouvelle série, n°2, Beyrouth, mars 1959, p.2.

autres établissements “privés”, invités à appliquer résolument et sans louvoyer davantage les dispositions de la loi.

Un collège de la Sainte-Famille en mutation

La crise intervenait dans une institution qui avait, depuis 1949, clairement choisi une orientation francophone. Mais celle-ci avait atteint, en 1959, un point d'équilibre particulièrement instable, qui tenait à la fois à la composition de sa clientèle et au jeu interne des hiérarchies dans la Compagnie de Jésus en Égypte.

Un point de rupture dans le recrutement

L'épisode de la réquisition intervenait dans un collège plein à craquer, au sommet de ses effectifs⁴⁴. Sa physionomie s'était profondément transformée en l'espace de quinze ans. Du point de vue de la nationalité, il était devenu presque totalement égyptien. Du point de vue religieux, le caractère essentiellement catholique de son recrutement avait disparu. Au début des années soixante, c'est un partage quasi équitable qui s'instaurait entre musulmans, orthodoxes et catholiques. Ces derniers étaient en passe de ne plus être le groupe majoritaire au collège, et à l'intérieur même des communautés catholiques, les grecs-melkites étaient devenus les plus nombreux.⁴⁵

Dans toutes ces mutations, un point de rupture capital fut atteint précisément en 1959-1960. C'est à ce moment là seulement que l'ancien public du collège fut conduit à céder le pas sur la nouvelle élite. Ce moment-clé de l'histoire “démographique” du collège éclaire sous un autre jour l'épisode fondateur de janvier 1959. En acceptant de travailler sous direction gouvernementale, les pères jésuites faisaient plus que céder au pouvoir. Au moment où elle atteignait la majorité des effectifs, ils conféraient à cette élite nouvelle qui avait investi le collège comme elle avait investi l'État la légitimité qu'ils avaient de fait accordée auparavant à l'ancienne élite francophone. Et les catégories du discours dominant avaient déteint sur celui des pères, transformant “les égyptianisés” en étrangers : “*Nous sommes prisonniers de la classe sociale où nous vivons, syro-libanais commerçants, qui parlent de l'Égypte à la troisième*

⁴⁴. Cf. Annexe 6, document 1.

⁴⁵. Cf. Annexe 6, documents 3 et 5.

personne. En face de cette classe, notre rôle est de lui déclarer fermement : ou bien vous ne vous sentez pas chez vous en Égypte, allez gagner de l'argent ailleurs ; ou bien vous acceptez de rester : alors, soyez vraiment chrétiens, témoins du Christ ici, soucieux des questions sociales, du progrès des paysans, patriotes et surtout acceptant de souffrir pour exiger les droits qui reviennent à des chrétiens nationaux."⁴⁶ Au moment où ce constat fut fait, juste après la réquisition du collège, le nœud était sur le point d'être tranché. L'heure n'était plus à la conciliation.

Le renversement des hiérarchies

L'épisode paracheva le mouvement de rotation de l'équipe dirigeante du collège amorcé au lendemain de la crise de Suez, et marqua le terme du mandat de l'équipe de "transition"⁴⁷ qui avait pris en main l'institution en 1953. Deux de ses membres, le père Clément et le père Mathieu, quittèrent définitivement le Caire pour Beyrouth. L'"épine dorsale" des enseignants jésuites, en majorité française, connut elle aussi un certain effritement, avec plusieurs départs pour la France ou le Liban. Dès 1957, le groupe des pères amenés à prendre la relève fut marqué par un recrutement plus international et très largement oriental. Au moment où la vice-province devenait indépendante, l'égyptianisation du collège correspondait aussi à une diversification des origines de sa communauté.

Dès la fin de la crise de Suez, le profil de la génération appelée à prendre la relève était tracé. Une "*note brève sur la situation du Collège de la Sainte Famille et ses besoins pour l'année scolaire 1957-58*" datée du 4 janvier 1957 demandait que soient recrutés des jésuites canadiens, belges et suisses, en plus des jeunes religieux égyptiens et libanais prévus. Ce recrutement francophone était rendu nécessaire par le statut du français, "*culture traditionnellement demandée en Égypte.*" Il avait aussi, bien entendu, une fonction stratégique : "*Il faut favoriser le caractère catholique, universel, du Collège de la Sainte Famille dans le recrutement de son personnel religieux. Il est plus facile de faire comprendre à un gouvernement musulman qu'un collège religieux ne dépend pas d'une nation*

⁴⁶. ACSF, Note du père Clément au R.P. Vice-Provincial à propos des événements du CSF. Lettre datée du 13 février 1959, in *Le Caire, Collège*, section I, communauté.

⁴⁷. Cf. Annexe 6, document 8.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

déterminée, mais de l'Église, quand les membres de communauté de ce collège appartiennent à des nations différentes.” Le rédacteur du document concluait : “*Il me semble que cet élargissement du recrutement du personnel du collège est vital pour sa survivance. C'est aussi l'opinion de la nonciature.*”⁴⁸

De fait, de 1957 à 1962, huit pères furent affectés de façon durable au collège, sur une communauté d'environ douze individus⁴⁹. Cinq d'entre eux étaient orientaux. Les nationalités s'étaient diversifiées : deux Belges, deux Libanais, et trois Égyptiens, parmi lesquels les pères Ayroul et Khouzam, fondateurs de la Résidence orientale. Il fallut attendre la rentrée 1962 pour voir arriver au collège le premier père jésuite français. Dans le même temps, on put compter neuf départs, dont cinq pour le Liban, un pour la France, un pour Alexandrie. Ces pères qui quittaient Le Caire n'étaient pas tous français, mais ils avaient été, d'une manière ou d'une autre, les promoteurs du maintien de la langue française à un niveau élevé au collège. Quatre d'entre eux y exerçaient depuis plus de dix ans. Signalons enfin que cinq départs sur ces sept se firent après 1960.

Du côté des scolastiques et des coopérants, six scolastiques orientaux, dont quatre égyptiens furent affectés au collège entre 1957 et 1961. En outre, dès la rentrée 1959, de jeunes professeurs et surveillants français venus pour 2 ans en lieu et place de leur service militaire, furent à nouveau envoyés au Collège de la Sainte Famille, après 3 ans d'interruption.

La difficile conquête d'une légitimité contestée

Ces mutations du recrutement marquaient surtout dans la communauté une inversion des hiérarchies entre les Orientaux et les Français. En 1957, le père Khouzam devint préfet, mais le père Pruvôt demeura en fonction jusqu'au terme normal de son mandat (août 1959), après avoir craint ou encouru à plusieurs reprises l'expulsion. A partir de cette date, et jusqu'en 1968, recteur et préfet furent tous deux égyptiens⁵⁰. A la rentrée 1962, il ne restait plus au collège que

⁴⁸. ACSF, document anonyme et non classé, émanant sans doute du père Pruvôt.

⁴⁹. Ne sont comptés dans ce calcul ni les Frères coadjuteurs (au nombre de 7 entre 1957 et 1962), ni les scolastiques et coopérants (16 s.j. sur ces 5 ans), ni les Pères de passage qui ont tous été au plus un an pères spirituels (6 en tout).

⁵⁰. Au père Zemokhol (1959-1962) succéda le père Ayroul (1962-1968).

trois pères français des générations antérieures. En revanche, huit jeunes régents français venaient d'arriver. Il n'était pas question de les laisser reproduire les erreurs de leurs aînés. On organisa pour eux chaque soir pendant six semaines un cours d'arabe et d'introduction au Proche-Orient.

Les pères qui furent placés à la tête du collège en 1957 et 1959 l'étaient, de façon évidente, pour répondre aux exigences gouvernementales ou pour les anticiper. La nomination d'un préfet égyptien en 1957 devait être interprétée comme un signe de bonne volonté d'un collège qui était encore tout étonné d'avoir échappé aux expulsions.

Les circonstances de la "prise du pouvoir" placèrent ces hommes dans une position particulièrement délicate, et, au premier chef, le père Khouzam, qui fut le premier préfet égyptien du collège de la Sainte-Famille. Formé dans les années 1920 dans ce même collège, parfaitement francophone et épris d'une langue française classique et de prononciation "correcte", c'était aussi un bon arabisant, qui avait obtenu une licence d'arabe à l'Université du Caire. Il ne fait pas de doute que son retour en 1957 fut très difficile, après un départ quelque peu tonitruant en 1949. Il revenait dans une communauté encore en majorité française, marquée par la mémoire encore très vive du clivage français issu de la défaite de 1940⁵¹. Il apparaissait, ou en tout cas se sentait perçu comme le bénéficiaire illégitime d'une "*divine surprise*"⁵² qui l'avait imposé aux commandes du collège pour y mener une politique d'arabisation plus résolue. La création simultanée de la fonction de "préfet de français", confiée au père Sans, son prédécesseur immédiat, préfet "légitime", ne pouvait que l'entretenir dans cette idée qu'il existait à son encontre une certaine méfiance, et que ses compétences étaient mises en cause. Sous l'œil qu'il devinait (ou imaginait) critique des deux précédents préfets, il se sentait toujours jugé et sommé de faire ses preuves. Il exprima lui-même ce malaise dans une lettre au père Dagher : "*Une autre difficulté d'ordre administratif gêne l'organisation des études au Collège et entrave l'action du Père Préfet. La Direction du Collège a nommé un Père Préfet*

⁵¹. Rappelons qu'au début des années 1950, on lisait au réfectoire des extraits des *Mémoires de guerre* du Général de Gaulle.

⁵². L'expression fut employée par Charles Maurras en février 1941 à propos de la défaite française, qui rendait possible une révolution nationale.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*pour le français et le latin. Ce Père est nommé dans le catalogue de la Vice-Province "aide-préfet". En fait, il agit, pour toutes les matières enseignées dans la section pilote, comme un Préfet "exempt", en ce sens qu'il ne dépend pas du Père Préfet général, mais directement du R.P. Recteur. Et le R.P. Recteur s'occupe autant et peut-être plus que le Père Préfet général de l'organisation des études. Ce qui ne me semble pas tout à fait normal. — Comme par ailleurs, la politique française est prépondérante sur le plan des études, il n'est pas difficile de deviner la part minime laissée au P. Préfet général, qui est égyptien, pour penser l'organisation des études au Collège !"*⁵³

L'idée d'une réforme administrative était pourtant précoce, présente dès 1953 sous la plume du père Clément : *"En fait, étant donné le développement du collège et la complexité des problèmes, il faudrait absolument :*

— un préfet général, un français qui sache l'arabe, et soit capable de lire les circulaires officielles, de parler avec les inspecteurs...

— aidé par un préfet d'arabe pour la langue arabe et peut-être (s'il est compétent) les matières qui s'enseignent en arabe,

*— et par un préfet de français qui s'occuperait aussi des petits collèges."*⁵⁴

La solution était de nouveau évoquée dans le rapport de 1954-1955. Les limites de nationalités étaient cependant on ne peut plus claires : *"Une équipe doit être constituée et mise sous la direction d'un préfet français qui sache l'arabe. (...) La charge de préfet demande en effet un caractère qui ne se froisse pas, qui avale les coulevres sans faire de drames... en même temps qu'une certaine rigidité dans la discipline (est est non non) et cela se trouve plus facilement chez un français."*⁵⁵

Les événements, et en particulier ceux de 1959, eurent très vite eu raison de telles idées. A cette date, le père Clément lança lui-même une interrogation en forme d'autocritique : *"Avons-nous toujours été bien purs dans nos*

⁵³. ACSFLitterae Consultoris Domus du P. Préfet, 15 février 1958.

⁵⁴. ACSF, Quelques réflexions sur le Collège du Caire, document cité, Noël 1953.

⁵⁵. ACSF, Rapport sur le Collège du Caire, année 1954-1955, in *Le Caire Collège*, vol.1, Communauté 1953-1968.

*intentions ?*⁵⁶ La tension liée à la passation de pouvoir des Français aux Égyptiens disparut assez vite après 1959. La croyance demeurée intacte chez certains en la vocation éminente des religieux français à diriger les œuvres scolaires finit par se perdre, au prix de quelques départs en France ou au Liban et de façon semble-t-il plus massive, de prises de conscience facilitées par la politique peu glorieuse de la France en Algérie.

Plus difficile encore à remettre en question était l'idée que la culture française devait primer dans l'enseignement au collège de la Sainte-Famille. Tout se conjuguait en effet pour que la "supériorité" du français ne soit pas remise en cause. Au premier chef, la position inconfortable des pères orientaux autrefois contestataires, devenus dix ans plus tard, passée la cinquantaine ou à ses abords immédiats, responsables du sort de l'institution. Toutes leurs études et une grande partie de leur vie religieuse avait été marquée par le français, et ils n'auraient pu, sans renier leurs maîtres et "une partie de leur âme", refuser cet héritage⁵⁷. Plus pressante encore était la demande du public du collège, officiellement cautionnée par l'État lors de sa restitution aux pères jésuites. Ses nouveaux clients étaient venus y apprendre le français, et leurs parents, sinon eux-mêmes, marqués depuis leur enfance par la diglossie français-arabe restaient persuadés du bien-fondé de la démarche. Toutes ces tensions et ces souffrances nourries depuis longtemps expliquent en grande partie les difficultés ultérieures à dégager une ligne politique claire pour le collège, au milieu de susceptibilités à vif.

2. L'enseignement "autrefois étranger", un instrument aux mains de l'État

On ne pouvait plus guère parler de retour à la normale après la crise qui venait de se produire. La réquisition du collège prit au contraire toutes les apparences d'un événement fondateur. Le soutien qui se manifesta à cette occasion joua le rôle de révélateur de potentiel de sympathie dont disposait l'institution, et cela, jusqu'au plus haut sommet de l'État. La complicité objective qui s'était mise en pratique entre les pères, les élèves et leurs parents eut

⁵⁶. ACSF, "Note au Révérend Père Vice-Provincial à propos des événements du CSF", conservée dans le dossier *Le Caire, collège*, volume 1, section Communauté.

⁵⁷. A cela s'ajoutaient les circonstances de leur "prise de pouvoir" qui les mettaient au défi de "faire mieux" que des maîtres français qui leur en déniaient la capacité.

certainement un rôle intégrateur très puissant. Enfin, la restitution du collège, la reconnaissance officielle de son patriotisme atténuèrent l' "effet culpabilisant"⁵⁸ pour sa clientèle de la fréquentation d'une institution d'origine étrangère.

Un état d'esprit changé

Plus profondément, l'événement revêtit immédiatement une portée symbolique très forte. La "nuit du 28 janvier" marquait en quelque sorte l'abolition d'un privilège d'extraterritorialité que le collège, comme les autres écoles catholiques avait conservé depuis 1956. L'abandon se fit sans doute contraint et forcé, et l'on a vu à quel point l'obéissance y avait joué son rôle. Il reste que, *a posteriori*, vis-à-vis de l'extérieur et de la mémoire du collège, l'événement est demeuré une décision commune (si ce n'est enthousiaste) de reprendre le travail quoi qu'il advienne. L'épisode une fois terminé, et les livres coupables partis en fumée, vint le moment, sur des bases nouvelles, de "*purifier*" son "effort" et ses "intentions"⁵⁹. Le vice-provincial résuma la situation dans une lettre au supérieur général de la Compagnie : "*Mais cela ne veut pas dire que, de notre part, nous n'ayons rien à nous reprocher et que nous n'ayons aucun effort d'adaptation à faire. Au contraire, ces événements ont aidé certains Pères, sinon tous, à prendre conscience des déficits de l'esprit et de l'action du Collège du Caire, déficits plus d'une fois soulignés par les mémoriaux de ces dix dernières années. Ces Pères désirent vivement une amélioration de l'esprit et de l'action dans le sens d'un plus grand désintéressement de leur pays d'origine, et d'une collaboration plus sincère avec les éléments qui représentent l'Égypte actuelle.*"⁶⁰

Cet état d'esprit semble avoir été également celui de la direction du collège Saint-Marc. Le message que le gouvernement avait voulu adresser aux écoles étrangères avait été reçu et compris. Le 3 février 1959, au début de la crise, les événements cairotes furent commentés avec consternation en conseil de

⁵⁸. I. FENOGLIO, *op.cit.*, p.17. On se réfère également au titre très explicite de la dixième partie du roman de Robert SOLE, *Le Tarbouche* : "*Ni parler, ni paraître.*" (*op. cit.*, p. 379) La pratique du bilinguisme se trouvait indéniablement, après la révolution, et surtout après 1956, affectée d'un fort coefficient de culpabilité.

⁵⁹. "Note au Révérend Père Vice-Provincial à propos des événements du CSF", conservée dans le dossier *Le Caire, collège*, volume 1, section Communauté.

⁶⁰. ACSF, Lettre datée du 1^{er} mars 1959, conservée dans le dossier *Le Caire, collège*, volume 1, section Communauté.

communauté du collège d'Alexandrie : *“Et qu'on ne se décourage pas en face des événements graves sur le plan scolaire.”* Ils incitaient d'ores et déjà à prendre des mesures d'élémentaire prudence : retrait des mains des élèves de livres de géographie, pour parer à des enquêtes ultérieures, et *“mise en sécurité des documents utiles.”*⁶¹ Mais dès le 17 février, on en tirait des leçons pour l'avenir, et le supérieur des Frères invitait la communauté à un examen de conscience radical : *“A quelques uns, il n'est pas superflu de conseiller plus de discrétion, de bannir de leurs propos l'esprit de critique et de dénigrement, esprit souvent court, intéressé, imprudent, injuste. D'ailleurs, il crée la méfiance, détache des Supérieurs, désaffectionne de la vie de communauté, ébranle les vocations hésitantes, scandalise les personnes de l'extérieur.”*⁶²

La brèche ouverte à Montreux, qui avait rejoué à la façon d'une névralgie en 1949 et 1956 venait de s'élargir. A l'issue de la crise, refoulant de plus en plus la mémoire de la protection française, les institutions catholiques se placèrent plus résolument au service de l'Égypte nouvelle. Il est évident qu'elles ne pouvaient plus être, ni même apparaître comme de simples relais d'une politique culturelle française. La plupart de leurs responsables et enseignants ne le voulaient certainement pas davantage. L'ambassade de France eut d'ailleurs du mal à concevoir qu'elle n'était plus en présence d'institutions françaises lorsqu'une mission diplomatique revint au Caire, à la fin de 1959. Et l'idée qu'elles puissent afficher publiquement leur autonomie par rapport à la France fut une fois encore mal acceptée. Un chargé de mission culturelle au Caire envoya à Maurice Couve de Murville, devenu chef de la diplomatie française, un rapport incendiaire sur *“la trahison”* des religieux français : *“A la suite de quelques visites approfondies des écoles de Mahalla el Kobra et de Tanta, et d'entretiens avec des professeurs et des élèves des collèges des Frères et du collège de la Sainte-Famille, il apparaît que le souci de ces établissements de se plier à la réglementation égyptienne se prolonge parfois en une attitude presque servile. C'est ainsi que dans les bureaux de certains préfets, comme dans la décoration des classes, les peintures dues à “l'imagination dirigée” des élèves brossent des tableaux bien peu faits pour répandre l'amour de la France. Les parachutistes éventrés, perdant leur sang en*

⁶¹. ACSM; Dossier n° 65, compte-rendu des délibérations du Conseil de communauté.

⁶². ACSM, Dossier n° 65, registre des recommandations laissées par le frère visiteur.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

*abondance, voisinent avec des scènes de combat naval où le Jean Bart coule sous les attaques des vedettes égyptiennes. Il est sans doute impossible dans le contexte politique actuel de la RAU d'interdire à l'imagination nationaliste des élèves de se manifester. Il n'est en tout cas pas nécessaire de mettre dans des emplacements de choix les fresques les plus propres à rappeler l'agression de 1956 et à ridiculiser notre pays. Le choix des sujets de dissertation offre lui aussi matière à réflexion. Pour ne citer que ceux qui sont donnés au collège de la Sainte-Famille du Caire en langue française, j'ai pu relever avec certitude les questions suivantes : "Analysez les justes raisons de la révolte arabe en Algérie. Décrivez les combats victorieux de la population égyptienne contre les agresseurs à Port-Saïd. Comment et pourquoi les Arabes ont-ils vaincu l'impérialisme ?" Ici encore, si dans les matières nationales [...] nous ne pouvons proscrire de tels sujets, il ne semble pas nécessaire de les adopter dans les épreuves données en français par des professeurs qui ne sont pas tous égyptiens."*⁶³ Ce que le diplomate prenait pour un zèle de néophyte relevait tout simplement d'une volonté de démarcation d'une France peu conforme à l'image qu'ils s'en faisaient, de l'affirmation claire et sans équivoque que leur mission les conduisait à être en priorité au service de l'Église et des Égyptiens qu'ils côtoyaient.

Le temps de l'appropriation

Les décrets d'application publiés à partir du mois de mars 1959 reprenaient les principales dispositions de la loi du 20 septembre 1958. Les directeurs, propriétaires, et professeurs des écoles privées devaient impérativement être égyptiens à partir de la rentrée 1962-63 ; la présence de professeurs étrangers pour les langues étrangères et certaines matières était soumise à l'approbation des autorités⁶⁴. Des exceptions pourraient néanmoins être accordées aux les écoles des colonies étrangères qui se limitaient à un enseignement destiné à leurs seuls enfants⁶⁵. Un décret ministériel du 12 mars 1959 institua une commission chargée de veiller à la mise en place de ces

⁶³. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, lettre de M. Clergerie, chargé de mission culturelle au Caire à la DGRC, service de l'enseignement et des œuvres, datée du 11 décembre 1959.

⁶⁴. Décret du 17 mars 1959.

⁶⁵. Arrêté ministériel n° 59 du 18 novembre 1959.

dispositions durant la période transitoire⁶⁶. Celle-ci laissa en vigueur jusqu'en 1962 le diplôme équivalant au certificat de fin d'études secondaires, inspiré du programme du baccalauréat franco-égyptien. Après cela, tous les élèves de ces écoles seraient appelés à passer le diplôme général de fin d'études secondaires, mais certaines exceptions pourraient être tolérées pour des programmes renforcés de langue et l'enseignement en langue étrangère de certaines matières. Après discussion sur la possibilité d'enseigner les matières nationales en français ou en anglais, cette autorisation ne fut pas accordée.

La politique gouvernementale visait à maintenir une formule garantissant un niveau élevé en langues étrangères. Il en allait d'abord de l'intérêt du régime. Celui-ci avait besoin de diplomates pour ses relations internationales, notamment dans le monde de l'Afrique francophone, troisième cercle défini par Nasser de la politique extérieure de l'Égypte. Mais cette politique était surtout le résultat d'un compromis au sein de la classe dirigeante. Le dénouement de la crise du collège de la Sainte-Famille avait en effet montré qu'à la tête de l'État, les avis étaient très partagés sur les écoles étrangères. La restitution du collège marquait la victoire du camp des modérés "libéraux" sur des radicaux aux conceptions plus totalitaires du pouvoir. Pour eux, l'important était d'éviter le "nivellement" — social avant d'être culturel — des écoles étrangères avec les écoles gouvernementales. Sous couvert de contrôle des écoles, il s'agissait de canaliser à leur profit des savoir-faire déjà en place.

Le contrôle devait en effet avant tout avoir une visibilité extérieure. Les années suivantes virent la multiplication des réquisitions du collège de la Sainte-Famille et du collège Saint-Marc pour des galas, des congrès (de l'Union Nationale section de protection de la jeunesse, des services de la défense passive, de la zone...) ou des fêtes patriotiques. Il y avait là des démonstrations de pouvoir et d'autorité auxquelles les religieux, quelle que soit leur nationalité, s'associaient sans grand enthousiasme. En novembre 1960, le frère directeur du collège Saint-Marc dut "inviter" expressément "*les présents à venir en aide aux organisateurs de grands rassemblements de jeunes au collège pour maintenir l'ordre et le bon*

⁶⁶. Les conclusions de cette commissions furent publiées par Ahmad 'Abd el 'Îmîd 'ANARA, *taqrîr fî ÷a'n al-i÷ræf 'an al-madæres allatî kaenet agnabiya*, Le Caire, 1959.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

aspect.”⁶⁷ L’heure n’était cependant plus à l’affrontement, perdu d’avance, mais à la négociation au coup par coup, dans des joutes où la concurrence pour les lieux était devenue l’un des seuls moyens d’affirmer une démarcation. Ainsi, lorsque la zone d’Alexandrie décida l’affectation de la salle de l’Amicale des anciens du collège Saint-Marc remise à neuf et beaucoup moins fréquentée qu’auparavant à une bibliothèque arabe, cela suscita une levée de boucliers des Frères, parce que la conférence de Saint Vincent de Paul y avait élu domicile. Il leur fallut déployer tous leurs talents de persuasion pour convaincre les inspecteurs que les dimensions de la salle ne convenaient pas à la création d’une bibliothèque et d’une salle de travail. Sur insistance de la zone, c’est la bibliothèque de français et d’anglais qui fut démenagée pour céder la place à celle d’arabe⁶⁸.

Les signes de bonne volonté ne manquèrent pas non plus de la part des écoles religieuses. Le 27 juillet 1963 fut décidée la restauration du nom du collège Saint-Marc sur la façade. On en profita pour écrire l’enseigne dans les deux langues, en arabe en haut et en français en bas, avec la même largeur de lettres, moulées en ciment. A la rentrée suivante, en témoignage d’une arabisation accomplie, les attributions des salles du collège furent imprimées en français et en arabe, les listes des élèves également, de même que les éphémérides généraux. En revanche, les éphémérides religieux demeurèrent imprimés uniquement en français.

La longue suite des arrêtés ministériels concernant ce qu’on commença à appeler en 1961 les “écoles de langues” montre que celles-ci étaient désormais considérées comme “la chose” du gouvernement. Des frais de scolarité aux notes éliminatoires (et donc, à terme, au recrutement), tout se jouait au ministère. Les marges d’autonomie devinrent de plus en plus étroites, et touchèrent de façon névralgique la question des finances.

En mai-juin 1963, un grand nombre d’écoles privées se virent imposer par le ministère des réductions des frais scolaires allant de 20 à 50%, avec effet rétroactif depuis octobre. Cette mesure était prise “*dans l’intention louable d’épargner les finances familiales pendant que se développe une dure crise*”

⁶⁷. ACSM, dossier n° 65, ordre du jour du conseil de communauté du 29 novembre 1965.

⁶⁸. ACSM, dossier n° 65, sommaire des délibérations du conseil de communauté, 11 avril 1961.

économique.”⁶⁹ Près d’une quarantaine d’écoles catholiques furent touchées par cette mesure. Elles ne pouvaient plus payer leurs professeurs, et adressèrent des protestations au ministère, appuyées par leurs chiffres de comptabilité. La mesure fut cependant confirmée en juillet pour le collège de la Sainte-Famille : 30% de réduction de l’écologie dans les deux petits collèges, 50% de réduction du prix de demi-pension et des transports dans les trois collèges.

L’État se faisait le défenseur et le protecteur des clientèles de ces écoles, au détriment de leur autonomie. Mais le contrôle des finances avait d’autres conséquences. Le décret du 17 mars 1959 avait précisé que les écoles ne devaient pas admettre de financement extérieur, sauf accord écrit du ministère. Cette mesure, conjuguée à la crise des vocations, aux interdictions sélectives d’enseigner et aux départs des “Syriens” au début des années soixante, signifiait la fin d’un fonctionnement en réseau, et l’obligation d’abandon des écoles gratuites. Au printemps 1961, les petits collèges de Saint-Michel et Saint-Joseph d’Alexandrie furent cédés au ministère par les frères des Écoles chrétiennes. L’enseignement à Saint-Michel devint gouvernemental. Les collèges Saint-Marc et Saint-Gabriel absorbèrent le reliquat des élèves du collège Saint-Joseph de Bacos, en préparant les dossiers nécessaires au renvoi d’un grand nombre d’entre eux.

En Haute-Égypte, les sources consultées ne permettent pas de faire un pointage systématique⁷⁰, mais il semble que le repli fut important, atténué peut-être par l’activité de l’association des Écoles de Haute-Égypte. Ainsi, à Abou-Qurqas, l’école des Sœurs de Notre-Dame des Apôtres avait fonctionné, jusqu’en 1956, dans l’enceinte de la sucrerie. Elle préparait au brevet français. Après la nationalisation, les sœurs ouvrirent une école primaire avec enseignement du français jusqu’en 1960, puis se replièrent à cette date dans l’école de l’Association de Haute Égypte avant d’en confier la direction aux mères (égyptiennes) du Sacré-Cœur. Il en alla de même de leur école primaire de Samalout, passée à l’Association des Écoles de Haute Egypte depuis le début des années 1960. Il est vrai qu’en avril 1962, l’association était conduite à redéfinir sa

⁶⁹. ACSF, *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n° 19.

⁷⁰. Ces renseignements m’ont été communiqués de mémoire par le père Faure, supérieur de la résidence jésuite de Minia en 1992.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

politique. Vu l'effort du régime pour généraliser l'enseignement primaire, il ne s'agissait plus de fonder de nouvelles écoles, mais de renforcer celles qui existaient déjà. *“Dans chaque province, on a décidé d'en choisir quelques-unes, capables, sans trop de frais, de répondre aux multiples exigences de modernisation imposées par la loi, et d'en faire des écoles modèles ou pilotes, en mesure non seulement de résister, mais de s'imposer par leur valeur.... Coopérer à la formation sérieuse de catéchistes laïcs qualifiés, aider à assurer la formation religieuse de milliers d'enfants chrétiens qui fréquentent les écoles d'État, telle est dorénavant la tâche primordiale de l'Association pour les années à venir.”*⁷¹

Les sœurs de Notre-Dame des Apôtres ne purent maintenir un enseignement du français jusqu'en préparatoire qu'à Assiout. Seules Minia et Assiout, où subsistaient des bourgeoisies locales chrétiennes, conservèrent quelques vestiges d'une francophonie passée. Mais là encore, si les institutions religieuses subsistèrent, c'est une impression de repli du français qui domine. A Minia, le collège repris par les jésuites aux frères en 1937 avait conservé jusqu'en 1956 une préparation au brevet français, à côté du certificat d'études primaires égyptien. Il fut transformé en école de langues dans les années soixante, et l'anglais renforcé ne tarda pas à s'y imposer de façon exclusive. Les filles conservèrent un peu plus longtemps un enseignement du français. L'école des sœurs de Saint Joseph de Lyon, pensionnat qui préparait au brevet français jusqu'à sa disparition d'Égypte, devint une école primaire et préparatoire, où l'on enseignait le français et l'anglais. Mais le cycle préparatoire disparut dans les années soixante-dix, et l'établissement devint une école primaire mixte.

Le maintien et le succès de quelques écoles religieuses francophones — essentiellement féminines — dans de grandes villes du Delta et dans la région du Canal ne peuvent totalement faire illusion. Dans l'Égypte nassérienne, l'accès à une francophonie de niveau performant demeurait un privilège réservé aux élites “nationales” du Caire et d'Alexandrie, et à des notabilités nouvelles et anciennes des plus importantes capitales régionales. Aux “frontières” liées à la nationalité, à la géographie ou à la religion tendait à se substituer, sans les effacer complètement, ni surtout en atténuer la mémoire, une barrière de classe.

⁷¹. ACSF, *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n° 14, p. 3.

III. SUBSTITUTION DES CLIENTELES ET APPROPRIATION

Le cadre initial du français renforcé était en fait prévu pour les anciens lycées de la Mission laïque, où la préparation des baccalauréats français était très largement majoritaire. Il fallut aux écoles religieuses marquées par la tradition française une période d'adaptation délicate pour pouvoir s'y intégrer. Pour les anciennes sections françaises, il n'y avait pas trop de difficultés ; mais ces filières furent laminées par un puissant courant d'émigration qui toucha d'abord les européens et les juifs, puis les syro-libanais. En revanche, pour l'adapter aux sections égyptiennes, il fallait imposer l'enseignement des matières scientifiques en français, ce qui rendait son application très problématique pour des élèves qui avaient l'habitude de suivre ces matières en arabe. On imagine également les problèmes que cela posait pour le recrutement du corps enseignant. Les accords de Zurich ne résistèrent pas à la mise en place du programme de français renforcé aux lycées du Caire et d'Alexandrie, et il n'est pas impossible que des échecs scolaires qui mettaient trop en évidence la réussite des anciennes clientèles de ces institutions aient contribué à leur seconde mise sous séquestre à l'automne 1961, au moment où la Syrie faisait sécession au sein de la République Arabe Unie, et où la mission diplomatique française en Égypte était accusée d'espionnage. Si à Alexandrie, le collège Saint-Marc déclara son cycle primaire "étranger" dès le 7 octobre 1958, quelques jours seulement après promulgation de la loi sur les écoles privées, le Collège de la Sainte Famille ne devint "école de langues" qu'en 1963, au terme d'une série d'expériences, au moment où le ministère autorisa les élèves de ces écoles à passer les matières scientifiques dans la langue de leur choix.

Ainsi, au terme d'une décennie mouvementée, mais avec, en fin de période, un rôle déterminant de l'État, par un curieux pied de nez de l'Histoire, la dualité des sections s'imposa à nouveau dans les institutions d'origine française, un peu *comme s'il ne s'était rien passé*. Les cadres pédagogiques, comme les bâtiments, se raffermirent, n'avaient jamais bougé. Dans l'affrontement nationaliste, alors que ne cessait de jouer et rejouer la faille "mémoire coloniale de la France" contre "devenir d'une Égypte en gestation", une donnée s'imposait et triomphait : c'était la mémoire des institutions, de leurs pratiques et de leurs normes. Au point d'équilibre qui s'instaurait, l'État et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement s'étaient sans doute autant approprié les institutions

étrangères que celles-ci avaient fait leur le nationalisme égyptien. C'est que les uns et les autres étaient simultanément investis d'une demande sociale de classes en plein essor, en pleine conquête du pouvoir et de sa légitimité.

1. Vers un œcuménisme national

L'effet le plus visible de la substitution de clientèles qui s'opéra de façon massive après 1956⁷² réside dans un changement radical du discours religieux des écoles catholiques. Dans un premier temps, cet "*aggiornamento*" fut perceptible dans les changements de vocabulaire et de ton, comme dans la posture nouvelle adoptée par les directions d'établissements au lendemain de la crise de Suez. Il marqua davantage la ligne religieuse suivie par les écoles à partir de la réquisition du collège de la Sainte-Famille. Coïncidence chronologique : c'est aussi le 25 janvier 1959 que le pape Jean XXIII, à peine élu, annonça son intention de réunir un concile œcuménique destiné à permettre une meilleure adaptation de l'apostolat aux situations nouvelles. La mise en chantier du concile de Vatican II se voulait également "*une invitation aux communautés séparées pour la recherche de l'unité.*"

Susciter "*un mouvement de curiosité sympathique et d'admiration pour notre religion*" (1957-1959)

Le 15 février 1957, quelques semaines après la crise de Suez, le frère André Lévy laissait, à la suite de sa visite au collège Saint-Marc des recommandations qui commençaient à prendre en compte les réalités d'un collège dont la "communauté" la plus importante était constituée d'élèves musulmans. "*Notre apostolat est d'abord indirect. Par les vertus qui répondent à notre condition de religieux-éducateurs, nous devons être des "signes" qui orientent vers la maison de Dieu chrétiens et non chrétiens. Des signes, c'est à dire des indications assez frappantes pour déterminer, notamment chez ces derniers, si nombreux dans nos classes, un mouvement de curiosité sympathique et d'admiration pour notre religion. L'apostolat direct est particulièrement attentif au maintien et au développement de la vie chrétienne chez nos élèves chrétiens : d'où nos devoirs relatifs à l'enseignement religieux et à l'éducation de la piété.*

⁷². Cf. Annexes 5 et 6

*Les efforts doivent être continués et concertés pour inculquer la dévotion à la messe et le goût de la communion en n'importe quel rite.*⁷³

Pour la première fois, le ton des recommandations changeait. On ne se contentait plus de sévères rappels à la discipline, ni d'appels à la résistance, mais une certaine ouverture apparaissait dans le discours. La frontière religieuse ne passait plus, comme auparavant, entre catholiques, orthodoxes et musulmans, mais entre chrétiens et non-chrétiens. Si ces derniers ne bénéficiaient pas encore d'une appellation propre, ils avaient au moins perdu le qualificatif pour le moins péjoratif d'infidèles. Il ne pouvait plus être question, comme au temps de la mission triomphante, d'attirer les jeunes à la conversion, mais il convenait à présent de chercher d'une part à faire respecter sa religion, et de concentrer d'autre part tous ses efforts sur les catholiques d'Égypte, quel que soit leur rite. L'ellipse des orthodoxes, qui avaient eux aussi perdu — en même temps qu'une identité propre — leur qualificatif de schismatiques, était bien une invitation à resserrer les rangs entre chrétiens. Mais l'Église catholique n'était sur ce point pas dépourvue d'ambiguïté, et il s'agissait peut-être moins d'œcuménisme que d'unionisme renforcé. Le cardinal Tisserant — qui resta à la tête de la Sacrée Congrégation pour l'Église orientale jusqu'en 1959 — avait en effet restauré en 1947 le patriarcat copte-catholique, vacant depuis 1908, et cherché à renforcer une hiérarchie ecclésiastique unie à Rome, mais profondément disjointe de l'Église copte orthodoxe.

Il reste qu'entre les recommandations de visite de 1955 et 1957, il y avait bien la perception d'une position intenable. Les mouvements de jeunes et les associations de piété restèrent, au collège Saint-Marc, le fer de lance d'une action en vue de fidéliser les chrétiens et de raffermir leur foi. Une recommandation du 29 janvier 1958 rappelait cette nécessité : *“Les Mouvements et les Congrégations, autant que nos instructions, doivent développer une vie chrétienne profonde, qui porte nos élèves chrétiens notamment, à ne pas omettre facilement la messe du dimanche.”*⁷⁴ La communauté des Frères obtempéra d'autant plus facilement à ces demandes qu'elles s'inscrivaient dans une ligne politique ancienne de visibilité du réduit catholique, qui multipliait désormais les manœuvres

⁷³. ACSM, dossier n° 65, registre des recommandations laissées par le frère visiteur.

⁷⁴. *Ibid.*

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

d'approche en direction d'un monachisme copte réformé sous l'impulsion de Matta el-Meskîn⁷⁵. Quelques jours après avoir reçu ces recommandations, le conseil de communauté discutait de quelques projets à mettre en chantier : *“L'année de Lourdes pourra voir une Route mariale à Wadi Natroun. On a suggéré de dresser une statue de Marie dans le Hall, pour qu'elle reçoive les hommages des élèves et qu'elle attire l'attention des non-chrétiens.”*⁷⁶

En fin d'année, du 15 au 18 mai, des festivités furent organisées, pour la fête de Saint-Jean-Baptiste de la Salle et les tâches réparties entre les frères quelques jours auparavant. Banquet, accueil des “Anciens” le 15 et des “Invités” le 16, service religieux en présence de l'évêque. Un frère était spécialement chargé du placement à la Chapelle. Le programme prévu visait à ne pas mélanger les genres, et à ne pas créer d'impair : *“15 mai : Ascension. A 7 heures, réunion générale des Anciens. Théâtre. Buffet. Distribution du Répertoire des Anciens (1958). 16 mai : à 5h Réception des Parents officiers & fonctionnaires (environ 120) et thé. Présentation de l'Institut et de son esprit. Double but : propagande et information. Ces parents sont nouveaux venus dans le “monde occidental” et nous ignorent ; or, ils font l'opinion et la loi depuis 1953.”*⁷⁷ S'ils n'étaient pas encore admis à l'agape des Anciens, la tasse de thé offerte aux nouveaux venus permettait, sinon de briser la glace, au moins d'essayer de la faire fondre...

⁷⁵. Le couvent Deir al-Suriani, au Wadi Natrun, fut le premier à engager en 1946 une réforme associant l'idiorythmie — propriété privée des biens, et regroupement des moines en familles possédant chacun son logement et son responsable, et gouvernement du monastère par le conseil des responsables — au cénobitisme traditionnel. (Cf. Gérard Viau, “La situation actuelle du monachisme copte”, *Vers l'unité chrétienne*, Paris, janvier 1969). Historien de formation, le père Matta el Meskîn avait publié un ouvrage sur le séjour romain de Saint-Athanase. Cette figure de patriarche d'Alexandrie (328-373), contemporain de l'essor du monachisme copte, qui lutta au IV^e siècle contre l'arianisme et dont la conception du dogme trinitaire adoptée au concile de Nicée (325) finit par s'imposer à l'ensemble de l'Église était à l'évidence un “pont” entre le monde catholique et le monde copte orthodoxe. Elle renvoyait pour les uns à l'unité de l'Église perdue après la crise monophysite (451), et pour les autres à la gloire passée d'une Église d'Égypte qui avait apporté à l'Église universelle, en dépit des persécutions et des pièges, les bases de sa doctrine et le modèle du monachisme — répandu en Occident grâce à la *Vie de Saint Antoine*, rédigée justement par Saint Athanase.

⁷⁶. ACSM, dossier n° 65, compte-rendu des délibérations du Conseil de communauté, ordre du jour du 13 février 1958.

⁷⁷. *Ibid.*, ordre du jour du 6 mai 1958.

**“Tous responsables du sort de l’Église en Égypte”
(après 1959)**

La réquisition du collège de la Sainte-Famille accéléra la tentative de fusion entre les anciennes et nouvelles clientèles du collège Saint-Marc. L’année suivante, les cérémonies qui devaient marquer la fête du Saint fondateur des frères des Écoles chrétiennes furent nettement plus sobres, et cherchèrent sans doute à être un peu plus conviviales. On prévoyait de les organiser “selon le plan de l’an dernier, mais en un seul jour.”⁷⁸

La fin des communautés “syriennes” d’Égypte

La seconde vague de nationalisations mit fin à cet espoir de conciliation. Elle fut déclenchée en février 1960, avec la prise de contrôle par l’État de la banque Misr et de la Banque Nationale, puis de la presse (mai 1960) et du commerce du coton (juin-juillet 1961). Cette évolution résolue vers un socialisme d’État — 1960 marquait le début du premier plan quinquennal de l’Égypte — frappait des intérêts dans lesquels les “Syriens” avaient une part active. Le déchaînement de la presse nationaliste, qui publiait des listes “de millionnaires et de féodaux”⁷⁹, en reprenant les termes des discours du président, provoqua un nouveau train de départs qui affectèrent, au premier chef, la communauté grecque-catholique, malgré toutes les injonctions de leurs chefs spirituels — à commencer par le père Ayroul — qui les engageaient à être des “chrétiens nationaux”. Devant cette “fuite des cerveaux”, ce n’était plus le catholicisme, mais le christianisme dans son ensemble qui semblait perdre pied dans les écoles des congrégations religieuses. Le développement des effectifs coptes, proportionnellement aussi important que celui des effectifs musulmans, imposa une sourdine drastique à l’énoncé des différences entre catholiques et orthodoxes. Seule demeurait la méfiance à l’égard du monde protestant anglo-saxon — qui contribuait d’ailleurs à ancrer les écoles catholiques dans la francophonie.

L’inquiétude ne faisait que croître. A la rentrée 1960, le Conseil de la communauté du collège Saint-Marc décida de supprimer le cours commercial. Les

⁷⁸. *Ibid.*, ordre du jour du 7 avril 1959.

⁷⁹. Entre octobre 1961 et février 1962, après la sécession de la Syrie, plus de 600 propriétés “des familles les plus riches d’Égypte” furent confisquées.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

frères qui en étaient chargés étaient sur le départ, et le recrutement des élèves s'épuisait en raison des émigrations, et dans la mesure où le diplôme de commerce délivré par le collège exemptait du service militaire, mais ne permettait pas de continuer des études en faculté de Commerce⁸⁰. Quelques mois plus tard, le frère visiteur concluait son passage au collège sur une note inquiète : *“Les deux formes les plus impérieuses de notre apostolat présent sont : 1. la formation de chrétiens convaincus, forts, immunisés contre certaines influences ambiantes : islam, éclectisme religieux et moral, protestatisme... même la formation d'un laïcat. 2° Le recrutement de vocations locales en vue des paroisses et des écoles pour le maintien et la sauvegarde des positions du christianisme en ce pays. Nous sommes tous responsables du sort de l'Église en Égypte.”*⁸¹ La visite du frère André Lévy incita une communauté visiblement désemparée à prendre contact directement avec des banques qui s'engageraient à devenir les “répondants” de ce cours technique, et à participer à la formation des élèves en envoyant des professeurs⁸².

L'apostolat au collège Saint-Marc n'osait même plus envisager de susciter des vocations formellement catholiques, et utilisait la formulation plus générale de “vocations locales”, englobant bien sûr les Églises unies, mais peut-être aussi l'Église copte orthodoxe. La priorité ne résidait plus seulement dans le renouvellement du clergé, mais dans *“la formation d'un laïcat.”* Cette vision des choses, inspirée par un réflexe défensif, procédait également de la manière dont s'engageaient à Rome les travaux du Concile. Le 5 juin 1960, par le *motu proprio Superno Dei nutu*, Jean XXIII avait créé dix commissions, parmi lesquelles la “Commission pour l'apostolat des laïcs”, très remarquée, était la seule à ne pas correspondre à une congrégation romaine existante. La création simultanée du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, animé par le cardinal Bea, et discrètement soutenue par le pape, engageait l'Église dans la voie d'un rapprochement résolu

⁸⁰. ACSM, dossier n° 65, compte-rendu des délibérations du Conseil de communauté, délibération du 29 novembre 1960.

⁸¹. ACSM, dossier n° 65, registre des recommandations laissées par le frère visiteur, visite du 10 mars 1961.

⁸². *Ibid.*, délibération du 14 mars 1961.

avec le mouvement œcuménique⁸³. Il fallut néanmoins attendre quelques années pour que l'Église copte-orthodoxe et l'islam se voient accorder, de façon presque simultanée, un droit de cité au collège Saint-Marc : le Conseil de la communauté décida d'organiser le 6 février 1964 un *iftar* pour tous les professeurs du collège et les membres des conseils des parents⁸⁴. Un an plus tard, les frères donnèrent leur accord pour accueillir régulièrement au collège un confesseur copte orthodoxe le samedi, après avoir reçu l'approbation de leur évêque, Mgr Cayer⁸⁵.

Une plus grande ouverture liée au Concile

C'est peut-être moins dans l'organisation des études que dans des activités parascolaires qu'il faut chercher les transformations les plus importantes et les plus durables au collège de la Sainte-Famille à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Le journal des élèves, *Le CSF* semble indiquer un développement considérable des activités sociales ou liées à la découverte du pays, du monde paysan, des pratiques rituelles et des lieux de culte coptes et musulmans. L'ouverture des travaux du Concile avait manifestement débloqué les choses. Ces sorties nouvelles assuraient, certes, une plus grande ouverture sociale, mais surtout, elles offraient un horizon national commun à la diversité religieuse qui s'était progressivement affirmée au sein de l'établissement. Vis-à-vis des musulmans, l'affirmation identitaire se doublait d'une démarche pédagogique en direction des seuls adultes. En octobre 1962, le père Akiki réunit les professeurs du collège pour leur parler de Saint Ignace et de l'œuvre des jésuites dans le monde. La plupart de ceux qui assistèrent à la conférence étaient musulmans. Mais le début des années soixante semble surtout avoir marqué l'apogée des mouvements œcuméniques dans les écoles catholiques.

La première participation du collège de la Sainte-Famille à la Semaine de l'Unité, au premier semestre 1959, fut massive. Il fit imprimer 40 000 tracts en arabe, 10 000 en français, quelques centaines en anglais. Un sermon et une méditation furent envoyés par le père Clément à toutes les communautés de religieuses et à tous les prêtres catholiques. Les relations avec les autres

⁸³. Cf. Étienne FOUILLOUX, *Les Catholiques et l'unité chrétienne du XIXe au XXe siècle*, Paris, Centurion, 1982.

⁸⁴. ACSM, dossier n°65., délibération du 28 janvier 1964.

⁸⁵. *Ibid.*, délibération du 6 février 1965.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

confessions amorçaient un dégel sensible. Plusieurs pères du collège se rendirent à la messe pontificale de Cyrille VI en l'église Saint-Nicolas du Mouski, et à une réception donnée en l'honneur du passage en Égypte du patriarche œcuménique de Constantinople, M^{gr} Athénagoras.

Le dialogue interconfessionnel connu dans ce contexte un important développement. Deux pères du collège — les pères Robert Clément et Michel Geday — participèrent aux travaux préparatoires au Concile, conduits en Égypte par l'évêque copte catholique de Sohag, Mgr Ghattas. D'autres, comme le père Pruvôt, devenu directeur du séminaire copte catholique de Maadi s'inscrivirent avec détermination dans cette ligne, en organisant par exemple des rencontres sportives œcuméniques⁸⁶. Les observateurs coptes orthodoxes invités à Rome se rendirent à plusieurs reprises à Faggala, prirent la parole dans une messe de collège, tandis qu'en novembre 1963, le Directeur de l'enseignement religieux de la communauté copte-orthodoxe venait parler à la communauté du collège de ses préoccupations et de ses réalisations œcuméniques.

En ce qui concerne justement l'enseignement religieux, qui avait fourni l'une des premières occasions de rapprochement officiel, le collège de la Sainte-Famille accueillit en septembre 1962 un congrès des catéchistes d'Égypte. Celui-ci rassemblait 650 prêtres, religieux, religieuses, laïcs donnant le catéchisme dans des établissements scolaires, des écoles du dimanche, ou dans les paroisses. Quelques personnalités orthodoxes y assistaient. La session se déroula en français, des spécialistes de la recherche catéchétique étaient venus de France. Une grande enquête fut lancée, dans plus de 700 établissements du pays. Il s'agit d'essayer d'organiser un enseignement catéchétique plus unifié dans ses programmes et de mettre sur pied un comité interrituel placé sous l'autorité des évêques. L'année suivante, c'est un projet vieux de dix ans qui aboutit, avec la parution d'un manuel d'instruction religieuse pour les instituteurs et institutrices chrétiens, réalisé, sur demande du Ministère de l'Éducation Nationale, par des représentants des trois confessions : catholiques, coptes orthodoxes et protestants. La synthèse rêvée n'avait cependant pas pu être totalement réalisée, et les démarches étaient demeurées cloisonnées : Les catholiques avaient traité la

⁸⁶. Cf. JALABERT, Henri, s.j., *Jésuites au Proche-Orient, notices biographiques*, Beyrouth, Université Saint-Joseph, Dar el Machreq, 1987.

première partie (l'Église et la société), les protestants s'étaient occupés du chapitre concernant les apôtres et les coptes avaient rédigé un chapitre sur le monachisme.

Le dialogue interconfessionnel se noua donc dans un cadre national, même si des religieux d'origine syrienne ou française y participèrent. Il se situait à la rencontre de deux impulsions déterminantes, qui étaient, chacune à sa manière, le produit de deux centralisations achevées, ou qui trouvaient en tout cas leurs limites au tournant des années soixante. La recherche d'autonomie du Saint-Siège par rapport aux États, et notamment aux puissances coloniales était ancienne. La centralisation romaine trouvait en quelque sorte son aboutissement dans une décision personnelle de Jean XXIII, prise à l'encontre des traditions de la curie romaine, qui lança l'Église catholique dans la voie du dialogue interconfessionnel et de la reconnaissance d'un rôle éminent des laïcs. De l'autre côté, l'affirmation progressive du monopole de l'État égyptien sur l'enseignement suscitait des réflexes défensifs, qui incitaient à mettre en veille des débats théologiques anciens et aussi peu d'actualité que la querelle sur le sexe des anges. Il reste que du point de vue religieux comme du point de vue social et politique, l'enracinement en Égypte des institutions catholiques prit corps dans les années 1950 et au début des années 1960 et ne fut plus à aucun moment remis en cause.

2. La consécration d'une promotion sociale

En dépit des changements d'origine confessionnelle ou religieuse du public des écoles catholiques, une étude plus détaillée du recrutement au collège de la Sainte-Famille atteste de la permanence d'un recrutement aisé et d'un regard de classe. Des enquêtes menées par la direction du collège en 1955, 1968, et 1975 permettent de se faire une idée, si imprécise soit-elle, du profil socio-culturel de son public.

Le Collège de la Sainte Famille était et demeura une école de notables qui cherchait à former des élites, des cadres ; l'objectif, similaire à celui de la plupart des collèges jésuites de l'époque, ne changeait pas. La revue du collège l'affirmait sans cesse. On ne devait jamais se contenter de l'instruction ordinaire, sanctionnée par les examens du commun lorsqu'on était élève du collège de la Sainte-Famille. C'est l'excellence qu'il fallait toujours viser. Dans la pratique, un

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

premier tri s'opérait par l'argent, puisque la scolarité était payante. Cela permit d'ailleurs, pour les jésuites comme pour d'autres congrégations, de faire fonctionner pendant un temps l'école primaire supérieure gratuite ouverte en 1935 dans le "populeux quartier de Kolali"⁸⁷, derrière la gare centrale. Celle-ci préparait au certificat d'études primaires, et, lors de la suppression de cet examen en 1957, au certificat d'études préparatoires. En 1953, une Consulte d'Égypte définissait ainsi les deux établissements : *Alors que la Sainte Famille s'adresse à une classe moyenne bourgeoise, Kolali ne s'adresse qu'au peuple, et au peuple copte en particulier*". Les deux établissements scolaires tenus par la Compagnie de Jésus au Caire avaient des finalités sociales bien distinctes. Une rubrique du journal *Le CSF* au titre particulièrement évocateur "*Eux et nous*"⁸⁸ incitait périodiquement les élèves du collège à aller à Kolali aider leurs camarades défavorisés, animer des récréations, des études. En retour, lorsqu'il arrivait aux élèves de cette école de franchir les grilles du Grand Collège, pour assister par exemple à la messe de funérailles de leur directeur en 1959, c'était à l'évidence sur la pointe des pieds. On imagine le soulagement de leur père spirituel qui rendait compte de la journée lorsqu'il écrivit : "*Dimanche à 8 heures, grand-messe du dimanche en noir, avec les élèves du Collège de la Sainte Famille et les plus grands de Koulali. Ceux-ci eurent une tenue excellente.*"⁸⁹ Pour les premiers, la question ne se posait bien évidemment pas.

De son côté, Francis Berkemeijer souligne que "*ce genre d'école restait jusqu'en 1975 de façon quasi absolue fermée aux élèves des milieux populaires ou même moyens.*"⁹⁰ Analysant les résultats d'une enquête lancée en 1975, il constatait une très grande stabilité du milieu social du recrutement du CSF, et soutenait même l'hypothèse d'une hausse du niveau économique de ce recrutement entre 1963 et 1975.

⁸⁷. JALABERT, Henri, s.j., *La Vice-Province du Proche-Orient de la Compagnie de Jésus (Égypte, Syrie, Liban)*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1960, p.36.

⁸⁸. Le titre de cette rubrique était en fait celui de la publication de l'Association des Écoles de Haute Égypte.

⁸⁹. ACSF, *Nouvelles de la Vice-Province du Proche-Orient*, N° 3, juin 1959, p.30.

⁹⁰. ACSF, Francis BERKEMEIJER, *op.cit.*, t. III, p.5.

Son caractère très affirmé d'institution de la "bonne société", des "bonnes familles" n'exclut pas que le collège ait pu jouer un rôle d'instrument de promotion sociale pour des classes plus modestes. On ne peut se défaire toutefois de l'impression que celui-ci resta marginal dans les années 1950-1960⁹¹, et toujours assez marquée pour pouvoir en attendre une immédiate contrepartie. En septembre 1954, le collège prit en charge l'oeuvre de développement entreprise à Garagos, village de Haute Égypte. La Consulte d'Égypte mentionnait que "*plusieurs enfants de Garagos sont pensionnaires au collège pour y suivre l'instruction secondaire et retourner servir ensuite chez eux. D'autres sont chez Don Bosco et chez Cicurel, magnifique école artisanale menée par les Israélites.*"⁹² On imagine aisément que ces jeunes villageois, après un séjour parmi les enfants des notables cairotés, avaient vite fait de comprendre qu'ils ne seraient jamais de ce monde-là, et de retourner, effectivement, "*servir chez eux.*"

L'impression dominante est que, plus qu'une promotion sociale en termes économiques, le collège a servi dans les années 1950-1960 de brevet de notabilité à des classes sociales qui avaient déjà acquis une certaine aisance matérielle et des compétences professionnelles. En 1965, un compte-rendu des inscriptions en témoigne de façon assez claire. "*Durant tout le mois de mai des parents sont venus, à une moyenne de 8 par jour, présenter leurs enfants et en demander l'admission dans les petits collèges. Sur près de 250, on a pu en admettre 117 : 62 au Petit Collège du Caire (37 chrétiens et 25 musulmans) et 55 à celui d'Héliopolis (35 chrétiens et 20 musulmans). Ce ne sont plus comme naguère des familles surtout libanaises ou syriennes d'origine, mais des représentants de la nouvelle classe montante égyptienne : techniciens, médecins, ingénieurs (moins de militaires que les années précédentes) ; souvent, ils ne connaissent le Collège que par sa réputation auprès de leurs amis.*"⁹³ La scolarisation au collège de la Sainte-Famille, mais on peut sans doute élargir à l'ensemble des "anciennes écoles étrangères" semble avoir été l'une des dernières étapes d'une promotion sociale qui lui était antérieure.

⁹¹. Encore plus marginale certainement après la suppression de l'internat en 1954.

⁹². ACSF, Consulte d'Égypte, septembre 1954.

⁹³. ACSF, *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n° 26, juillet 1965, p.4.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Les pères jésuites avaient bien perçu, de leur côté tout l'intérêt qu'ils avaient à se plier à cette demande de prestige. Dès les débuts du collège, il leur était très vite apparu que l'accueil des notables musulmans les plus influents était une garantie de maintien de la mission scolaire en Égypte. Le calcul s'est avéré tout à fait exact, puisque, réquisitionnée dans des conditions similaires à celles du collège en avril 1960, l'école de Kolali ne fut jamais restituée à la Compagnie, qui s'était vue empêchée d'assurer des transferts de fonds d'un établissement à l'autre. Il s'agissait d'une réelle stratégie de survie. La question, soulevée en Consultation d'Égypte, reçut une réponse claire et nette : *“Le Collège atteint-il l'élite de l'Égypte, la classe dirigeante ? Nous nous efforçons après les élèves chrétiens qui se présentent et forment la majorité, de recevoir les enfants des familles musulmanes les plus influentes. Actuellement, beaucoup de fonctionnaires au Conseil d'État, des avocats, des juges, des médecins musulmans ont leur fils chez nous. C'est déjà l'élite d'aujourd'hui et de demain autant que prévoir ce que peut.”*⁹⁴ L'enquête de 1975 confirmait la pérennité de ce choix. *“Les musulmans que le collège attire viennent encore davantage que les élèves chrétiens d'un milieu de cadres supérieurs.”*⁹⁵

C'est avec une satisfaction non dissimulée que les *Nouvelles* de la Vice-Province citaient, en 1959, avec une majuscule à chacun de leur titre, les noms des *notables musulmans qui, à la dernière rentrée, ont tenu à confier leurs enfants au collège :*” Le Vice-Président de la République Arabe Unie, le Ministre des Affaires Sociales, le Ministre de l'Orientation Nationale et de la Culture, le Secrétaire Général de la Ligue Arabe, le représentant de la République Arabe Unie aux Nations-Unies, et le Procureur Général de la République.⁹⁶ Après les péripéties que le collège venait de traverser, ils étaient la garantie, au plus haut niveau de l'État, de la pérennité et de la stabilité de l'établissement.

L'enceinte du collège abritait un club fermé de notables, et ce regard de classe était celui de toute l'institution, quels que soient l'abnégation personnelle des pères, et le désir de certains d'y échapper. Dans un jeu perpétuel de miroirs, le caractère aisé de la classe qui fréquentait le collège et la volonté des jésuites d'en

⁹⁴. ACSF, Consultation d'Égypte, 27 octobre 1955.

⁹⁵. ACSF, Francis BERKEMEIJER, *op.cit.*, t. III, p.10.

⁹⁶. ACSF, *Nouvelles de la Vice-Province du Proche-Orient*, n° 3, juin 1959, p.4.

faire un instrument performant d'éducation ne cessaient de se réfléchir l'un l'autre, de se conforter. Dans les mutations qui s'opéraient au sein de l'élite égyptienne, au collège comme dans le reste du pays, ce regard avait un rôle très fort de distinction et de délimitation, au premier chef, de ce qui était extérieur ou intérieur au collège.

Le dimanche 21 juin 1959, "*au terme d'une année éprouvée*"⁹⁷ eut lieu la classique distribution des prix, "*avec l'éclat traditionnel des anciens temps.*"⁹⁸ La cérémonie était placée sous le patronage du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement. Plus de 2 000 personnes y assistèrent, et, parmi eux, beaucoup d'anciens élèves, convoqués par l'Amicale. Le chroniqueur mentionna, "*parmi les officiels, plus nombreux que jamais*" : le ministre de la Culture et de l'Orientation nationale, le sous-secrétaire d'État représentant le ministre de l'Éducation et de l'Instruction, le Directeur de l'Enseignement Secondaire du Ministère, le Directeur de la Zone, le directeur de l'enseignement étranger. "*Du côté des amis du collège*" : le Secrétaire Général de la Ligue Arabe, le Procureur Général de la République, le Nonce Apostolique, les Ambassades de Suisse, d'Espagne, du Liban, le chef de la mission économique française, le Doyen de la Faculté des Sciences, le Vice-Doyen de la Faculté de Droit, une quinzaine de membres du comité des Anciens Élèves.

La distinction entre "*les officiels*" et "*les amis*" ne paraît pas tout à fait exacte, même si elle montre bien toutes les réticences du chroniqueur à l'alliance contrainte avec la nouvelle classe au pouvoir. Le collège accueillait en effet le fils du ministre de la Culture, Saroite Okacha, qui fut, selon Robert Solé "*l'un des meilleurs amis de la France au cours de ces années sombres.*"⁹⁹ Il serait sans doute plus juste de parler des anciens et nouveaux amis. Peu importe ; les uns et les autres faisaient désormais partie de la maison.

Un an plus tard, à la mi-mai 1960, "*la cour du collège a été choisie pour une sorte de distribution des prix destinés à nos élèves et aux élèves des écoles de la même zone qui font de l'entraînement militaire. La séance fut présidée par un représentant du ministre.*"¹⁰⁰ Il n'y avait pas plus de commentaire. La cérémonie

⁹⁷. ACSF, *Nouvelles de la Vice-Province du Proche-Orient*, n° 4, septembre 1959, p.3.

⁹⁸. *Ibid.*

⁹⁹. Robert SOLE, *L'Égypte, passion française*, *op. cit.*, p. 299.

¹⁰⁰. ACSF, *Nouvelles de la Vice-Province du Proche-Orient*, n°7, avril 1960, p.7.

restait une pâle imitation de la vraie pour des élèves qui n'étaient pas tous du collège, et elle ne pouvait même pas lui être comparée. Cet exemple parmi d'autres montre à quel point le label de l'institution pouvait être important, et fondateur de limites.

3. L'onction délicate d'une nouvelle élite

Il ne fait pas de doute que la classe qui investissait le collège de la Sainte-Famille se sentait beaucoup plus liée au pays que ceux qui en parlaient "*à la troisième personne*". Le critère de la langue usuelle (arabe ou française) était sur ce plan tout à fait significatif, et montrait la pertinence encore très forte dans les années cinquante de la "frontière linguistique". Celle-ci rendait nécessaire une adaptation de l'enseignement à des élèves qui, s'ils étaient arabophones n'en étaient pas pour autant des "nouveaux venus dans le monde occidental", mais considéraient tout simplement qu'ils n'en étaient pas.

Une bourgeoisie nationale et de haut niveau scolaire

En novembre 1955, la direction du collège lança une enquête auprès des familles pour évaluer leur attente vis-à-vis de l'établissement et fonder les bases d'une concertation. Les 293 réponses au questionnaire ont été retrouvées par hasard dans un carton et analysées par Francis Berkemeijer. En comparant les noms de ceux qui avaient répondu au catalogue général des élèves, il a pu montrer que l'échantillon était représentatif des niveaux scolaires, des nationalités et des groupes religieux des élèves présents au collège.

Le questionnaire était rédigé en français et en arabe. Les parents pouvaient y répondre dans la langue de leur choix. Dans leur ensemble, ils répondirent majoritairement en français (59,4%). De très sensibles différences étaient toutefois perceptibles selon la religion des parents. La clientèle traditionnelle du collège avait presque unanimement répondu en français : les 9 juifs dans leur totalité, 23 latins sur 24, 78 chrétiens levantins sur 84, soit un peu plus de 9 sur 10. La proportion était en revanche inverse pour les musulmans et les coptes (catholiques et orthodoxes confondus), qui avaient en majorité répondu en arabe, dans une proportion de 7 musulmans et d'un peu plus de 5 coptes sur 10.

Il est difficile de faire de ce questionnaire un critère de connaissance de la langue. Il serait sans doute plus judicieux de parler de "climat arabophone" des

familles dont les enfants avaient été récemment scolarisés au collège. L'enquête sur les langues lancée en 1968 par la direction du collège¹⁰¹ permet, sur cette question, de se faire une idée plus précise. Seules seront prises en compte, pour ce qui nous intéresse, les 479 réponses obtenues au grand collège, c'est à dire concernant des enfants qui avaient commencé leur scolarité entre 1956 et 1962. La plupart des parents, en plus de l'arabe, répondirent qu'ils connaissaient les deux langues, anglaise et française. Les différences étaient cependant très accusées entre les pères et les mères. Les premiers étaient plutôt anglophones (95%), les secondes plutôt francophones (92%). La proportion des pères ignorant le français (15%) était plus forte que celle des mères (8%). Mais c'est surtout dans la pratique de la langue en famille que la différence était la plus accusée. Une majorité significative des mères parlaient français avec leur fils à la maison (56%). A l'inverse, un peu moins du tiers des pères (32%) avaient adopté cette pratique, alors que 52% d'entre eux affirmaient connaître le français, mais ne pas le parler avec leur fils. C'est le rôle des écoles religieuses de langue française dans la scolarisation des filles qui se trouvait ici confirmé. Dans l'enseignement du français, celles-ci avaient non seulement donné la possibilité technique de parler cette langue, mais elles avaient également contribué à la diffusion d'un *habitus* culturel qui était celui de l'aristocratie égyptienne.

Le caractère plus national du recrutement se lisait aussi dans la manière dont les familles choisissent d'orienter les études de leurs enfants, du secondaire au supérieur. Francis Berkemeijer a bien montré¹⁰² combien les facteurs de nationalité et de religion étaient importants dans le choix du cycle d'études conduisant au baccalauréat français ou égyptien, et combien les égyptiens de souche, et plus encore les coptes que les musulmans délaissaient le cycle français¹⁰³. A mesure que les effectifs de ce cycle régressaient, c'est le choix d'études et de carrières en Égypte qui s'affirmait.

¹⁰¹. Les résultats de cette enquête, ainsi que le questionnaire sont conservés dans le dossier *Le Caire Collège*, vol.1, section "enseignement".

¹⁰². BERKEMEIJER Francis, "Facteurs socio-économiques dans le choix des parents pour l'un ou l'autre des cycles, français ou égyptien, dans une école de langues au Caire", in *Dimensions sociales de l'enseignement en Égypte, Communications présentées au séminaire CNRSC-CEDEJ-CEROAC, Dossier n° 3*, Le Caire, CEDEJ, 1980, pp.45-63.

¹⁰³. Cf. Annexe 6, document 7.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

Tout comme leurs parents qui comptaient parmi les premières générations sorties de l'Université du Caire, l'horizon professionnel des nouvelles promotions sortantes demeura, au moins jusqu'au début de la politique d'*Infitàl*, très égyptien. On peut penser que, hors de toute contrainte économique, une formation secondaire dans une école étrangère suivie d'études supérieures dans une université égyptienne assurait un élément suffisant de distinction sociale et limitait le caractère "culpabilisant" de la fréquentation et de l'adoption de modèles culturels étrangers. D'un autre côté, la formation de qualité délivrée dans certaines universités égyptiennes, et le champ ouvert du développement du pays dans les années 1950-1960 rendaient très attractives des professions d'ingénieurs vers lesquelles les anciens du CSF se dirigèrent massivement à partir des années 1940-1950.

Le graphique établi par Francis Berkemeijer concernant l'orientation universitaire des anciens élèves du collège de la Sainte-Famille¹⁰⁴ fait également apparaître le recul très prononcé de filières traditionnelles de lettres, de droit surtout, et, dans une moindre mesure, de médecine dans les années 1950-1960. En 1953, un sondage réalisé parmi les élèves du grand collège et publié dans *Le CSF* montrait l'attrait prioritaire qu'exerçaient sur eux les professions d'architecte, d'ingénieur, de médecin et chirurgien¹⁰⁵. L'image que renvoyait au fil des ans le journal du collège de son public montrait un souci de plus en plus présent de contribuer au développement du pays. Il serait sans doute erroné de ne voir là que la préoccupation des seuls éducateurs.

La dynamique d'une classe en pleine ascension

Un investissement éducatif n'est pas gratuit et doit être payé de retour. Les raisons qui poussèrent des familles, à partir du milieu des années 1940, à se tourner vers des "écoles étrangères" tout en se réclamant d'une identité nationale égyptienne étaient ambiguës, et il n'est pas du tout évident, comme on a pu le suggérer, que le bénéfice matériel — désir d'échapper à la promiscuité de classes populaires — l'ait toujours emporté sur le symbolique — et notamment la *croyance*, attestée ne serait-ce que par l'ouvrage de Guirguis Salama, aux vertus

¹⁰⁴. BERKEMEIJER Francis, "Facteurs socio-économiques...", *op. cit.*, p. 60.

¹⁰⁵. ACSF, *Le CSF*, N° 15, mars 1953, p.1.

intrinsèques d'une telle éducation —. Les pères jésuites cherchèrent eux aussi à rendre compte de ce paradoxe, en interrogeant directement les familles. Les motivations invoquées dans les réponses au questionnaire de 1955 peuvent apporter une ébauche de réponse, même s'il s'agit souvent de réponses attendues à un questionnaire fermé¹⁰⁶. En particulier, la distinction opérée entre les familles qui avaient répondu au questionnaire en arabe et celles qui y avaient répondu en français permet de mesurer l'attente des nouveaux venus vis-à-vis de l'établissement. A première vue, celle-ci était de toute façon très forte. Dans le questionnaire, les réponses multiples étaient possibles, et les arabophones avaient beaucoup plus coché de raisons à leur présence au collège que les francophones. Tout paraît plus beau lorsqu'on le découvre, et surtout lorsqu'on affirme avoir choisi le CSF pour sa réputation (11% des arabophones, alors que la question n'était pas posée).

Le souhait d'une éducation morale (et religieuse pour les chrétiens) venait au tout premier rang des motivations affirmées, tous groupes confondus (79% des réponses). Il est très significatif de constater que les arabophones plaçaient presque sur le même plan (63% des réponses) le désir d'acquérir la maîtrise d'une langue étrangère et celui d'avoir de bonnes fréquentations (68,9%). Pour les francophones, ces préoccupations étaient secondaires (autour de 30%) et ne venaient qu'après le choix du collège de la Sainte-Famille par tradition familiale (35%).

Ces quelques données montrent le lien très fort qui existait entre l'accès au français et le désir de promotion sociale par les fréquentations. Le terrain avait été bien souvent préparé, nous l'avons vu, par l'éducation de la mère dans une école étrangère. Avoir une fiancée élevée chez les Soeurs, "à la Mère de Dieu", à "Notre-Dame des Apôtres", au "Sacré Coeur" à la fin des années trente ou au début des années quarante marquait la première étape d'un processus d'agrégation à une élite francophone prestigieuse, lequel trouvait sa consécration avec la

¹⁰⁶. Cf. BERKEMEIJER, *op.cit.*, t. III, pp.30-36. La question était formulée ainsi : "*quels motifs vous ont poussé à mettre votre fils au collège ?*

- traditions familiales ? fréquentations ? éducation morale ? religieuse ? sportive ?

- enseignement plus particulier en une matière : arabe ? français ? latin ? sciences ? mathématiques ?

- proximité du collège ?"

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

scolarisation du fils au Collège de la Sainte Famille. Là se tisseraient des liens avec des enfants de notables : en 1965, on comptait au collège 27 fils de ministres ou ambassadeurs et 63 de hauts fonctionnaires.

Le désir sans doute très réel de découverte d'une culture étrangère demeurait en fait toujours subordonné à cette exigence sociale fondamentale. La tentative qui fut faite en 1959-1960 de s'aligner sur les lycées français en fut une bonne démonstration. A la rentrée 1959, le Collège de la Sainte Famille adopta, pour tous ses élèves, à partir du cycle préparatoire, le nouveau programme "Langues" préparant au Baccalauréat égyptien, section langues. Cet examen se caractérisait par un enseignement en français des mathématiques et des sciences, une refonte du programme de français. Celui-ci ne visait plus seulement la connaissance de la langue, mais également le contact avec "*les chefs d'oeuvre de la littérature, ancienne et moderne.*"¹⁰⁷ La langue arabe était bien sûr maintenue dans "les matières sociales", comme dans l'ancien programme. En particulier, "*la moyenne éliminatoire en arabe rend [...] impossible la négligence prolongée de la langue nationale.*"¹⁰⁸

La décision fut présentée comme le nouveau départ d'une institution qui avait enfin trouvé ses marques. "*Le collège se spécialise donc dans la préparation de ce programme, convaincu que ce choix correspond au désir profond de l'ensemble des familles qui lui confient leurs enfants.*"¹⁰⁹ Les familles furent averties du fait que ce baccalauréat était plus difficile que l'ancien, et que "*les élèves médiocres, surtout ceux qui continueront à négliger le français, s'exposeront sinon à un échec, du moins à se voir fermer les portes de presque toutes les facultés.*" (il faut l'équivalent d'une mention) Cependant, "*le collège regarde plus loin que l'entrée à l'Université... Plus tard, dans la vie, comment surpasser ce nombre infini de licenciés, si l'on n'est pas doté d'une valeur exceptionnelle ?*"¹¹⁰

L'option prise par le collège de préparer ce nouvel examen fut confirmée par l'extension de ses modalités à l'examen de l'*Idadeyya* et à tout le cycle

¹⁰⁷. ACSF, *Nouvelles de la Vice-Province*, n°7, 1960.

¹⁰⁸. *Ibid.*

¹⁰⁹. *Ibid.*

¹¹⁰. *Ibid.*

préparatoire. Mais en fin d'année scolaire, le résultat fut catastrophique. Il y avait 34% d'échecs au brevet. Sous la pression des familles, affolées par un échec qui laissait mal augurer d'une scolarité ultérieure, un compromis fut trouvé à la fin de l'été pour les candidats malheureux, et le programme de français fort fut abandonné à la rentrée 1960. *“Le motif en est la difficulté à maintenir l'enseignement du français à un niveau suffisant, faute de professeurs assez nombreux et compétents.”*¹¹¹ La filière des scolastiques ou séminaristes français venus faire leur service militaire en enseignant au collège venait de se mettre en place¹¹², et ils pouvaient opportunément faire figure de responsables. Mais il y avait surtout une profonde erreur d'appréciation du désir des familles et des compétences réelles des élèves en français. L'attrait pour la culture française en elle-même, qui aurait supposé l'acceptation résignée des verdicts de l'institution, n'était pas premier dans l'afflux de nombreux élève au collège depuis 15 ans. Les pères jésuites avaient sous-estimé les effets d'autocensure dans les réponses aux questionnaires et dans les entretiens qu'ils avaient pu avoir avec les parents. Ce qui primait à l'évidence, c'était le bénéfice social pratique qu'ils pouvaient tirer d'une scolarité de leurs enfants au collège de la Sainte-Famille. Suggérer qu'ils n'en étaient pas dignes, c'était, en 1960, commettre un crime de lèse-majesté.

La Mission laïque : reprise et liquidation

Une telle affaire, tout comme la tentative d'expulsion du père Massamiri, préfet du petit-collège, en 1963 à la suite de la plainte des parents haut placés d'un élève¹¹³, est significative. Elle montre que le Collège de la Sainte Famille fut dans une large mesure un instrument de prestige social, que s'est approprié, si elle ne l'a pas accaparé, une élite nationale en pleine ascension, ayant bénéficié — à la génération précédente — du développement de l'offre d'instruction enregistré dans les années vingt. Le choix, dès lors, pour la Compagnie de Jésus en Égypte était tout tracé. Il se posait entre relever le défi de la formation de ces “nouvelles couches” ou bien risquer de disparaître avec l'ancienne élite, drapé dans sa dignité

¹¹¹. ACSF, *Nouvelles de la Vice-Province*, n°10, 1960.

¹¹². Cf. Annexe 6, document 8. A la rentrée 1959, elle ne concernait encore que quatre séminaristes parisiens non-jésuites. La filière jésuite ne se mit en place qu'à la rentrée 1960 et, de façon plus massive, aux rentrées 1961 et 1962.

¹¹³. ACSF, *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n° 19, novembre 1963.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

de détenteur de la seule, vraie et unique culture. Sur ce point, la Compagnie de Jésus, et avec elle l'Église tout entière, était en train d'évoluer à vitesse accélérée.

Les archives consultées ne permettent pas d'affirmer avec certitude qu'il en alla ainsi des lycées du Caire et d'Alexandrie, qui rouvrirent leurs portes à la rentrée 1960 sous direction française, et furent définitivement enlevés à la Mission laïque l'année suivante. Mais le hiatus entre les anciens élèves et les nouveaux venus était certainement aussi grand qu'au collège de la Sainte-Famille, et le contre-sens ancien, qui persistait à voir dans l'afflux des élèves un témoignage d'allégeance et de fidélité, était encore de mise à la Mission laïque. A l'assemblée générale de l'association, le 20 octobre 1960, Marcel Fort se félicita de la reprise de l'activité depuis le mois de juillet, des lycées du Caire, d'Alexandrie, et de Ma'adi, conformément aux accords de Zurich, et selon un statut "*dont nous avions nous-mêmes proposé les grandes lignes.*"¹¹⁴ Le ton autosatisfait des assemblées générales, à peine voilé en juin 1957¹¹⁵, resurgissait de plus belle : "*Dès que la reprise de ces Lycées par la mission Laïque a été annoncée et qu'a été ouvert le registre des inscriptions, l'empressement des familles a prouvé qu'elles nous étaient restées fidèles. Le lycée du Caire a passé*

¹¹⁴. AMLF, *Bulletin d'information de la Mission laïque française*, n°36, novembre 1960, p. 3.

¹¹⁵. La 50e Assemblée générale du 27 juin 1957 fut une assemblée de recueillement. La génération des fondateurs disparaissait. Édouard Herriot venait de s'éteindre, ainsi que M^{me} Potel, vice présidente de l'association depuis ses débuts. La destruction et l'incendie du lycée d'Alep dans les émeutes du 28 octobre 1956, les menaces qui pesèrent sur le lycée de Damas, dont le personnel se replit à Beyrouth, inaugurèrent l'année scolaire sous des auspices on ne peut plus sombres. La seule note positive, après la réquisition de tous les établissements de la Mission laïque dans la RAU, fut la restitution par les autorités syriennes, en fin d'année scolaire, du lycée de Damas. La mesure semblait répondre à la lettre de Régis Blachère publiée dans *Le Monde* du 8 juin 1957, qui réaffirmait "*la vocation de la France dans le Proche-Orient*" (cité dans le *Bulletin d'information*, n°23, août 1957).

Si le bilan était plus que négatif, cela n'empêchait pas Émile Bollært, le nouveau président de l'association, d'invoquer "*la tâche culturelle, civilisatrice, que nous avons entreprise et qui donne à notre Nation son vrai visage.*" (*Ibid.*, p. 4.), ni d'introduire son discours par une note de soutien au secrétaire général de la Mission laïque : "*Mesdames, Messieurs, ainsi que le relate notre excellent Bulletin d'Information, la Mission Laïque a été cruellement frappée au cours de l'année qui vient de s'écouler : frappée dans ses membres les plus illustres, frappée dans ses institutions. Et j'ai, en cet instant, le pénible devoir de vous rappeler l'étendue des pertes qu'elle a subies.*" (*Ibid.*, p. 3.) A Paris encore moins qu'au Caire, on était loin des examens de conscience qui ne commençaient qu'à peine dans les congrégations religieuses.

de 1786 élèves à 2294, le petit Lycée de Maadi de 238 à 378, et celui d'Alexandrie de 1700 à 1952. La nouvelle direction française, les nouveaux professeurs français ont été accueillis avec sympathie et confiance. Il s'est fait cette année un travail d'équipe orienté vers les besoins et les désirs de ce pays. Je ne saurais trop remercier le proviseur du lycée du Caire, M. Espana, représentant de la Mission laïque dans la RAU, M. Esnault, proviseur du lycée d'Alexandrie, leurs collaborateurs administratifs et enseignants, égyptiens et français, du tact, du dévouement et de l'esprit d'équipe dont ils ont fait preuve dans des circonstances délicates.”¹¹⁶

On ne peut certainement pas remettre en cause la bonne volonté de l'équipe pédagogique, ni le tact et la diplomatie du proviseur du lycée du Caire, qui était resté à son poste de proviseur au lycée de Damas passé sous direction syrienne durant toute l'année scolaire 1956-1957. Il reste que “l'empressement des familles”, dans les proportions évoquées par Marcel Fort, ne pouvait pas être une marque de “fidélité”, puisqu'une bonne partie du public qui fréquentait auparavant les lycées du Caire et d'Alexandrie était parti ou sur le départ. A la Mission laïque plus encore sans doute que dans les écoles catholiques, 1956 fut un séisme, et provoqua un renouvellement radical de clientèle. On ignore tout de son ampleur exacte et de la manière dont ces différences de compétences — entre des élèves anciens forts en français mais faibles en arabe, et des nouveaux venus faibles en français mais forts en arabe — sur lesquelles personne n'avait intérêt à insister, furent gérées au quotidien dans l'institution. Il n'est même pas impossible que le retour des directions françaises n'ait été destiné à leur faire endosser la responsabilité d'une maîtrise des effectifs, dont la forte croissance menaçait “le niveau général de l'établissement” et les positions acquises par leur ancien public de souche égyptienne¹¹⁷. Il était certainement plus difficile à la Mission laïque qu'aux institutions religieuses de travestir la brutalité d'une demande de classe derrière le prétexte d'une “éducation morale” rigoureuse.

Une grande obscurité plane également sur les circonstances exactes et les motivations réelles de la reprise en main des établissements de la Mission laïque

¹¹⁶. AMLF, *Bulletin d'information de la Mission laïque française*, n°36, novembre 1960, p.3.

¹¹⁷. A titre indicatif, on sait qu'en juin 1961, les demandes d'inscriptions de nouveaux élèves au collège de la Sainte-Famille pour l'année scolaire 1961-62 dépassaient les 350, pour 120 places maximum.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

par les autorités égyptiennes fin décembre 1961, en pleine “affaire des diplomates”. Mais comme à la Sainte-Famille, où les tenants du “franco-égyptien”, prenant acte de l’échec du “français, langue de culture”, furent conduits à quitter l’Égypte pour le Liban¹¹⁸, la Mission laïque semble avoir fait alors une croix définitive sur ses établissements d’Égypte. La dernière mention qui en est faite, dans le bulletin de l’association, remonte à l’Assemblée générale du 18 octobre 1962, quelques mois après l’épilogue de la crise, en marge du rapport du secrétaire général. A l’issue d’un discours toujours très élogieux sur l’activité et le dynamisme de l’association, le président de séance interrogea l’assistance pour demander s’il y avait des questions. Une voix s’éleva alors : *“Que deviennent nos établissements d’Égypte ?”* La réponse de Marcel Fort fut laconique : *“Rien de changé pour le moment. Ils ont été mis sous séquestre ; comme en 1956. Ils fonctionnent avec un personnel local, avec nos programmes et nos examens. Aucun fait nouveau.”*¹¹⁹ L’accès de Régis Blachère à la vice-présidence de l’association entre 1955 et 1960, et l’entrée simultanée de l’égyptologue Christiane Desroches-Noblecourt au conseil d’administration¹²⁰ — elle en était encore vice-présidente en 1972, aux côtés de Régis Blachère — incitent à penser que la Mission laïque ne perdit pas totalement de vue ses établissements d’Égypte. A moins qu’il ne se soit agi d’une liquidation pure et simple. Un témoignage plus tardif de L. Marchal, qui laisse poindre une grande amertume, suggère une transaction rondement menée : *“Les deux lycées qui nous avaient été rendus furent acquis par l’Égypte, mais pour un montant négocié. En compensation, nous obtînmes que le français resterait langue véhiculaire dans tous les anciens établissements de la Mission, sauf pour les matières dites “nationales”. Cette solution formulée dans les accords de 1963 pouvait après tout donner des résultats non négligeables. D’autant que la France continuerait à envoyer des enseignants, voire des censeurs, et que des liens pédagogiques et amicaux seraient maintenus. Les écoles religieuses, et d’autres, ont trouvé des*

¹¹⁸. Le père Mathieu, qui s’occupait du théâtre et de la chorale, quitta le collège à la rentrée 1960, le père Clément à la rentrée 1962, le père Geday à la rentrée 1963, après avoir mis en place les cadres d’une pédagogie du français rénovée “pour l’adapter à son nouveau public.” (Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient, notices biographiques, op. cit.*, p. 333).

¹¹⁹. *Bulletin d’information de la Mission laïque française*, n°44, novembre 1962, p. 5.

¹²⁰. *Éléments pour une histoire de la Mission laïque française, op. cit.*, p. 285, 297 et 298.

solutions pour se maintenir et laisser passer les orages. Tel n'est pas le cas de la Mission qui ne peut actuellement fournir à ses anciens lycées l'aide qu'elle pourrait leur prodiguer."¹²¹ S'il fut présenté comme une répudiation, le départ d'Égypte de la Mission laïque semble avoir été, plus qu'on ne le croit, un divorce à l'amiable.

Tâtonnements et expériences pédagogiques

Au collège de la Sainte-Famille autant qu'au collège Saint-Marc, les années 1957-1962 furent marquées par une grande improvisation, tant en ce qui concerne les examens que l'organisation des études.

Le premier souci était d'éviter de pénaliser ceux qui étaient déjà orientés dans des voies que l'on savait condamnées. Ainsi, dès juin 1958, les restes de la section française passèrent, avec les élèves des lycées français, un examen "équivalent au certificat d'études secondaires égyptien sur le programme du baccalauréat français". Cet examen, prévu pour ceux qui, en 1957, étaient déjà en quatrième, disparut au moment où les derniers de cette génération passèrent leur baccalauréat, en juin 1962. Il ne concernait plus au collège de la Sainte-Famille qu'une poignée d'élèves.

La deuxième préoccupation fut de relever le niveau de français du cycle égyptien. On créa pour cela un diplôme "de langue et de littérature françaises", décerné par le collège, à des candidats venus de deuxième année secondaire. Ce projet avait été formé en Consulte d'Égypte. L'idée était de s'acheminer vers l'adoption totale du baccalauréat égyptien, "*en essayant de la compléter par une formation plus large de l'esprit. Mais comme les élèves ne font sérieusement que ce qui est couronné par un examen obligatoire, il faudrait trouver le moyen d'instituer un tel examen.*"¹²² Ce fut chose faite au printemps 1959. D'après discussions se poursuivent cependant pour savoir s'il était préférable, pour le maintien du niveau, de regrouper les meilleurs au sein de sections "pilotes", ce qui était une manière déguisée de faire renaître deux sections classées en fonction du niveau de français, ou bien de créer, dans la tradition de l'enseignement

¹²¹. *Ibid.*, p. 289.

¹²². ACSF, Consulte d'Égypte, 23 décembre 1958.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

jésuite, des “Académies”, sortes de cours avancés où se retrouveraient les meilleurs de chaque discipline.

Entre-temps, les accords de Zurich avaient fait renaître de ses cendres le baccalauréat franco-égyptien. C’était la fameuse branche “langues” du baccalauréat égyptien, adoptée pour tous les élèves à la rentrée 1959. Le débat fut de nouveau relancé. Cette solution suscitait encore de profondes réticences. Le R.P. Vice-Provincial le souligna lui-même : “*Mais cela ne va pas sans le risque de reléguer l’arabe au second plan.*”¹²³ L’adoption de cet examen fut néanmoins un compromis qui apaisa les tensions à l’intérieur de la communauté : avec la disparition à terme du baccalauréat français, la dualité des cycles, dénoncée depuis longtemps était supprimée ; d’un autre côté, il rehaussait le niveau de français pour tous, et permettait la réinsertion des pères étrangers dans un système d’enseignement égyptien.

L’on sait que l’expérience ne fut pas concluante. Après cet échec, il n’était plus question de revenir à l’ancien système de deux examens contre lequel tout le monde s’accordait. On retourna alors au système du baccalauréat égyptien pour tous et du diplôme maison de français élevé. La rapide dépréciation de ce dernier et l’effort réalisé en français dans le cycle préparatoire, soutenu par l’arrivée massive de jeunes coopérants¹²⁴ conduisirent finalement en 1963 à une seconde tentative d’adoption de la branche “langues” du baccalauréat égyptien, aménagé en deux cycles : l’un où les matières scientifiques étaient enseignées en français, l’autre où elles l’étaient en arabe. Après des débuts quelque peu timides de la filière française, les deux sections finirent par s’équilibrer à la fin des années soixante. Elles coexistèrent jusqu’au début des années quatre-vingt, moment où la section française supplanta entièrement la section arabe.

On le voit à ce bref survol : la fin des années 1950 fut une période de navigation à vue. En fait, un clivage majeur opposait les partisans du français au niveau le plus élevé et ceux pour qui cette question n’était qu’un problème subalterne. Au début des années 1960, ce débat n’était pas tranché par le compromis adopté. Le départ du “camp français” ne le résolut pas pour autant. Ce clivage ne reposait en effet pas sur la nationalité des pères qui étaient partisans de

¹²³. ACSF, Compte-rendu de Visite au Collège du Caire, 6-16 mars 1960.

¹²⁴. Cf. Annexe 6, document 8.

l'une ou l'autre perspective, mais sur le lien plus ou moins fort qu'ils établissent individuellement entre la langue française et le christianisme proche-oriental. Il reposait surtout sur la (re)connaissance ou non de l'arabe comme langue d'apostolat, et sur la représentation intime qu'ils pouvaient avoir de la modernité et des rapports entre Orient et Occident. Sur ces questions, rien n'était réellement tranché, et les prises de position n'excluaient pas les hésitations et les retournements. Le nouveau recteur du collège, le père Zemokhol, de nationalité égyptienne, fut l'un des principaux artisans du relèvement du niveau de français de l'institution de 1959 à 1962, avant de devenir supérieur de la Résidence orientale Saint-Athanase. Comme le père Ayrout et le père Khouzam, il avait obtenu son baccalauréat au collège de la Sainte-Famille — en 1922 —, et s'était orienté vers un apostolat en milieu ouvrier dans le cadre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. De rite melkite, il suivit un cursus "normal" en étudiant la philosophie à Beyrouth, puis la théologie à Lyon. A son entrée en fonction, il avoua, dans le journal des élèves, en réponse à une question sur "la musique orientale" : *"Je ne la goûte pas beaucoup. Elle est en retard de quatre ou cinq siècles sur la musique occidentale. Elle est toujours sur une seule voix. Actuellement, le chanteur Abd el Wahab et d'autres essayent de la développer, en y introduisant l'harmonisation et la polyphonie."*¹²⁵ La métaphore était transparente, et la conviction profondément ancrée que la "polyphonie" libérale était préférable à la voix d'un parti unique ; qu'il pouvait s'en dégager une "harmonie" conduisant à un modèle unique de progrès et de développement, incarné par l'Occident. Il y avait là visiblement un message codé à destination de ceux qui voulaient — et pouvaient — bien l'entendre ; tout n'était au fond qu'une affaire de (bon) goût.

Au collège Saint-Marc également, c'est la solution du français renforcé qui finit par s'imposer. Au printemps 1964, la question resurgissait du maintien d'une section de français en préparatoire, à la sortie du cycle primaire (devenu, on s'en souvient, étranger en 1958). Pour les responsables de l'établissement, la réponse était claire, et la politique arrêtée sur ce sujet dès janvier 1964 : "Préparatoire : *il serait souhaitable que les élèves terminent le cycle en section*

¹²⁵. ACSF, *Le CSF*, rentrée 1959

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

française. Une classe arabe pourrait être ouverte pour les élèves très faibles ou ayant échoué. Secondaire : conserver une classe française tant qu'il y aura des élèves qui s'y inscriront.."¹²⁶ Au conseil de communauté suivant, il fut décidé de "réunir les parents des 2^o années préparatoires le jeudi 16 avril pour bien leur expliquer que la scion française est avantageuse pour leur fils, au moins jusqu'à la fin du cycle préparatoire."¹²⁷

Cette politique apparaît très comparable à celle menée par le collège de la Sainte-Famille. Comme lui, il s'agissait sans doute de réinsérer des religieux ignorant la langue arabe dans un circuit égyptien, et de devenir essentiellement une école à français renforcé. Au niveau du préparatoire, la méthode employée fut cependant beaucoup moins abrupte qu'elle ne l'avait été au collège du Caire en 1960, puisqu'il ne s'agissait que de conseiller aux parents de poursuivre une scolarité en cycle français, non de l'étendre obligatoirement à toutes les classes du préparatoire. Le sens des réalités des Frères s'explique sans doute par les enseignements de l'expérience jésuite, mais aussi par des nécessités financières.

En effet, il fut décidé, au cours de la même réunion, "de mettre une annonce dans deux quotidiens de langue arabe, au sujet de l'admission des élèves aux collèges de Saint Marc et de Saint Gabriel, afin de fournir nos écoles qui risquent de diminuer de nombre, ce qui poserait un grave problème financier." La crainte d'une désaffection à Alexandrie pour un enseignement marqué par son origine étrangère fut dissipée l'année suivante, et une politique plus ferme put être suivie. Le collège envoya une circulaire aux parents des élèves des classes du cycle préparatoire, stipulant que "Le collège Saint Marc est une école de langues et compte le demeurer. Il n'y aura pas de classes purement arabes, comme dans les écoles gouvernementales."¹²⁸ La seule concession accordée à ceux qui ne seraient pas encore au niveau en français consistait à demander à la zone l'autorisation d'organiser une deuxième session en septembre pour les langues uniquement. De plus, en prévision peut-être d'un niveau futur à renforcer, le conseil du 3 mai 1965 décida d'ouvrir une classe de jardin d'enfants (dès l'âge de 4 ans) à la rentrée suivante. Après quelques années de flottement, le français

¹²⁶. ACSM, dossier n°65., délibération du Conseil de communauté du 28 janvier 1964.

¹²⁷. *Ibid.*, délibération du 27 mars 1964.

¹²⁸. *Ibid.*, délibération du 6 février 1965.

s'imposait à nouveau comme un droit d'entrée dans des écoles étrangères devenues des écoles de langues.

*

*

*

Un document anonyme, daté de 1958 posait pour le collège de la Sainte-Famille la question : “*Un collège purement arabe, sans section française ?*” et établissait les pour et les contre avant de conclure, dans une vision très pragmatique des choses : “*Il n’y a pas de solution ferme. Il serait téméraire d’exclure que les événements ne nous imposent pas une solution purement arabe. Il ne faudra pas se laisser surprendre par l’événement. C’est la question du personnel administratif qui pour lors importera en premier lieu. C’est le Christianisme que nous avons à affermir, à approfondir et à défendre. Le Christianisme n’est pas essentiellement conditionné par la culture occidentale.*”¹²⁹

Il serait tentant d'expliquer les destins divergeants des établissements de la Mission laïque et des institutions catholiques par un lien organique des premiers à l'État français, qui les condamna à partir de l'agression de Suez, et par un sursaut salutaire des secondes qui leur fit retrouver, au prix de déchirements plus discrets, le sens et le but de leur vocation originelle. Une telle analyse, aussi fondée soit-elle — au point d'en être devenue la version quasi-officielle de cette histoire —, ne peut être complètement retenue. Elle méconnaît en effet l'engagement *total* des uns et des autres dans un “modèle français” dont la domination symbolique, pérennisée — entre autres — par un investissement immobilier de grande ampleur dans les années trente, faisait encore ressentir ses effets à la fin des années cinquante. Celui-ci ne fut supplanté par un “modèle américain” qu'aux abords des années soixante, et de façon plus visible au début des années soixante-dix, avec le renvoi des conseillers soviétiques et le début de la politique “d'Ouverture” — *Infitaï* — décrétée par le président Sadate.

Force est d'abord de constater que la rupture des écoles catholiques avec le “modèle français” ne fut pas aussi radicale que certains l'auraient souhaité. Des

¹²⁹. ACSF, *Le Caire, Collège*, volume 1, section enseignement.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

fonds de bibliothèques patiemment constitués, un mobilier scolaire et des uniformes qui imposaient des postures et des attitudes particulières, une organisation spécifique des lieux et des itinéraires — l'exemple le plus achevé étant, à cet égard, l'architecture en forme de panoptique, centré sur l'église, du collège Saint-Marc — continuaient d'exercer leur influence au premier chef sur ceux qui prirent le contrôle de ces établissements vers la fin des années cinquante. Qu'ils aient adopté ou rejeté avec vigueur le "modèle français", ils accédaient tardivement aux responsabilités, après avoir été eux-mêmes formés dans ces institutions, et en avoir intériorisé toute la culture. C'est par rapport à cet ensemble cohérent de pratiques et de gestes quotidiens qu'ils ne pouvaient manquer de se définir.

Réfractées par un effet de miroir, ces "dispositions" n'auraient pu se transmettre à leurs élèves s'ils n'avaient été eux-mêmes "disposés" à admettre la légitimité du "modèle français". Le caractère plus massif de la scolarisation des filles en français, notamment parmi les classes musulmanes scolarisées depuis le début des années vingt se combina à une volonté d'échapper à la promiscuité de couches plus populaires pour entretenir, vis-à-vis de ces établissements, une demande sociale croissante. Devenues les épouses de maris "statistiquement" arabophones et anglophones, elles firent du français en Égypte une "langue maternelle", dont elles furent — jusqu'à aujourd'hui¹³⁰ — les "conservatoires" les plus actifs et les plus résolus.

Ce n'est pas non plus sa collusion avec un gouvernement étranger devenu ennemi que la Mission laïque paya d'une nationalisation forcée. Un bref détour par l'université américaine suggérerait plutôt le contraire. La progression du recrutement des étudiants au cours des années soixante fut considérable et varia du simple au double en l'espace de huit ans¹³¹. Mais au cours de la même période, c'est plus d'un million et demi de dollars, auxquels il faut ajouter près de quatre

¹³⁰. La politique adoptée par certaines écoles religieuses qui exigent de leurs élèves pour une première inscription "quatre quartiers" de francophonie contribue sans aucun doute à pérenniser cet héritage francophone d'une génération sur l'autre. Elle tend néanmoins à l'enfermer dans un réduit qui apparente cette "communauté francophone" à une aristocratie déclassée.

¹³¹. Lawrence R. MURPHY, *op. cit.*, p. 273. Le nombre des premières inscriptions s'élevait à 460 étudiants en 1959-1960 ; il monta à 976 étudiants en 1966-1967.

millions et demi de livres égyptiennes qui furent alloués par le gouvernement fédéral américain à une institution qu'il n'avait jamais financée auparavant¹³². L'amendement que le sénateur J. William Fulbright fit adopter en 1957 permettait au président des États-Unis de disposer d'un fonds de dix millions de dollars pour subventionner une action culturelle destinée à barrer la route à l'URSS au Proche-Orient. L'Égypte était dans la région "*la pierre de touche de la politique américaine.*"¹³³ L'université américaine, devenue à partir de 1958 un instrument de la politique étrangère de la Maison Blanche comme avait pu l'être la Mission laïque pour le Quai d'Orsay, put non seulement poursuivre son activité au Caire, mais fut aussi la seule institution d'enseignement à échapper en pratique à la loi scolaire de 1958 et à tout contrôle gouvernemental¹³⁴.

En auraient-ils eu l'intention, la Mission laïque et le gouvernement français n'avaient évidemment pas les moyens d'investir de telles sommes dans l'appareil éducatif égyptien, pour un travail qui était à reprendre à la base, et dont les bénéfices politiques étaient aléatoires. Les communautés israélites et grecques, qui représentaient deux branches essentielles du trépied sur lequel reposaient les lycées, étaient sur le départ. Si la France avait autrefois contribué au financement de l'éducation en Égypte, c'était, en particulier depuis la fin de la guerre, à l'intérieur d'un dispositif appelé à s'autofinancer à court terme, et dans le cadre d'un système "transcommunautaire" qui visait à pérenniser une ancienne politique des minorités. Or, c'est précisément cet encadrement communautaire que le pouvoir nassérien entendait saper, reprenant à son compte le projet de construction de l'État du mouvement national. En dépit de tous les efforts déployés — non sans arrière-pensée — depuis le début des années trente pour "égyptianiser" son enseignement et sa clientèle, la Mission laïque voyait non seulement se concrétiser son échec, mais aussi — comme le mouvement

¹³². *Ibid.* Plus précisément : 4 487 000 LE, et 1 623 451 \$. Les fonds en livres égyptiennes provenaient de la possibilité offerte par les États-Unis à certains pays en 1954 de payer les importations agricoles américaines en monnaie locale non convertible, qui seraient redépensés en programmes d'aide locaux.

¹³³. William R. POLK, *The United States and the Arab World*, Cambridge, Harvard University Press, 3e édition, 1975, p. 57.

¹³⁴. Cf. Lawrence R. MURPHY, *op. cit.*, p. 145-159.

LES VERTUS DES BELLES ÉTRANGÈRES - LA DÉCANTATION

national —, se retrouvait surclassée par une injection massive de capitaux qui préparaient déjà les élites de l'*Infital*.

CONCLUSION



EN 1953, Pierre Deschamps, âgé de plus de 80 ans, revenait pour le *Bulletin de Saint-Cloud*, dans une “promenade archéologique” à travers les “souvenirs de ma vie coloniale que je raconte à mes enfants et petits-enfants”, sur l’histoire de la Mission laïque. L’initiateur de l’association n’y avait pas fait carrière. “J’ai eu l’idée de la Mission laïque ; c’est Besnard qui l’a réalisée.”¹ Le secrétaire général-fondateur honoraire qui repartit en 1902 pour Madagascar, et que l’on retrouve en 1910 à Beitmery au Liban, n’était déjà plus, en 1909 membre du bureau de l’association. En 1911, il n’était plus au conseil d’administration. S’il y figurait encore en 1914, il disparut totalement des instances dirigeantes de la Mission laïque après la Première guerre mondiale. Peut-être faut-il attribuer cette éviction ou cette prise de distance à une volonté précoce et très affirmée de préserver l’indépendance de l’association vis-à-vis du Quai d’Orsay. Le Conseil d’administration, en acceptant d’être presque exclusivement financé par le gouvernement français, avait aussi accepté de se déployer non dans l’empire colonial, mais dans le monde ottoman, à l’abri des capitulations. Dès 1910, Pierre Deschamps dénonçait cette politique, et était au bord de la démission : “Je n’ignore pas que la propagation de l’influence française à l’étranger est, aux termes de l’art. 1 de ses statuts, le but de la Mission laïque ; mais, je suis resté fidèle, ne me le reprochez pas, à une conception un peu différente de son rôle et

¹. Pierre DESCHAMPS, “Promenade archéologique”, *Bulletin de Saint-Cloud*, n° 1, février 1953, cité dans *Éléments pour une histoire de la Mission laïque française, 1902-1982, op. cit.*, p. 81.

pour moi, cette association sera toujours plutôt une institution philanthropique qu'une institution politique."²

*"Le sanglot de l'homme blanc"*³

La vision rétrospective qu'il donnait en 1953 de son engagement, très amère, était marquée par l'âpreté des luttes pour la décolonisation en Asie, dont il semblait pressentir à la fois l'extension et l'issue : *"Et au lieu de dire : je vais hors d'Europe chercher richesses et profit ou propager l'Évangile, l'Européen qui partait pour "les Iles" disait : "Je vais civiliser mon frère, jaune ou noir." En somme, c'était encore d'une conversion qu'il s'agissait et qui exigeait de ceux qu'on appelait les non-civilisés qu'ils rompissent avec leurs institutions, leurs coutumes, comme les Missionnaires leur demandent d'abandonner leurs croyances. L'Europe aspirait à assimiler le reste du monde qu'elle dominait et dont elle dirigeait l'évolution. Seulement, si l'éducation qu'elle s'appliqua à donner aux gens de couleur avait pour objet, en les européenisant, une sorte de chimérique "réduction à l'unité", l'effet en fut leur déracinement et même leur hostilité à l'égard de leurs maîtres. En usant de contrainte pour les faire entrer dans la civilisation occidentale, l'Europe éveilla ou renforça le sentiment, sinon de leur nationalité, du moins de leur originalité ethnique et ils ne lui pardonnèrent pas de ne pas la respecter par la suite ; mais cela, je ne l'appris que plus tard. Je ne voyais pas non plus que cette conception d'intention généreuse de la colonisation servait surtout à excuser, à masquer, à purifier la mauvaise conscience des Blancs, trop souvent intéressés, avides, brutaux et injustes."*⁴

L'histoire des écoles étrangères en Égypte — où l'on ne peut, précisément, parler de contrainte — est en effet une histoire éminemment cruelle à ceux, diplomates, enseignants, élèves ou parents, qui ont pu y apporter leur foi. C'est l'histoire d'un malaise, et la mise en évidence d'une part obscure de la mémoire

². Lettre de Pierre Deschamps à Aulard, professeur à la Sorbonne et président de la Mission laïque, Beitmery, 10 août 1910, *Ibid.*, p. 102.

³. Allusion à l'ouvrage de Pascal BRUCKNER, *Le sanglot de l'homme blanc*, Paris, Seuil, 1983, rééd. 1986.

⁴. Pierre DESCHAMPS, *op. cit.*, p. 83.

où les rêves de mission furent en permanence utilisés par les pouvoirs et constamment dévoyés par la tentation même du pouvoir. Ce malaise ne fait en réalité que renvoyer au tragique de la condition enseignante, dont le propre est d'être en permanence utilisée par les pouvoirs au point de se compromettre avec eux, mais de jeter, le plus souvent involontairement, et parfois au prix des plus douloureux exils, les ferments d'un bouleversement de l'ordre des choses et de leurs représentations.

Le système des élites

La remise en cause de Pierre Deschamps, aussi fondée soit-elle, n'est peut-être pas assez radicale au sens où, sur un mode il est vrai dialectique, elle fait encore procéder "l'éveil" des consciences "ethniques" d'un contact conflictuel avec la civilisation occidentale, et, au fond, avec les maîtres français. C'est aussi cette posture, dictée par ma propre position dans le champ, qui a présidé au choix d'un tel sujet d'étude— elle l'a, pour ainsi dire, commandé —. Or, si l'on en croit Jacques Rancière — et tout, dans ce qui a été dit, porte à le croire —, "*une identité de combattant social n'est [...] l'expression d'aucune "culture" de quelque groupe ou sous-groupe. Elle est l'invention d'un nom pour la prise en charge de quelques actes de parole qui affirment ou récusent une configuration symbolique du rapport entre l'ordre du discours et l'ordre des états. Elle est d'abord le déni d'une exclusion fixée par la parole d'un autre [...]. Elle est encore l'identification à celui qui est désigné comme l'exclu quand l'espace public retentit de l'appel aux "damnés de la terre" [...]. Elle est enfin l'ouverture de l'espace et du temps où sont comptés ceux qui ne comptent pas quand l'organisation se donne des tâches.*"⁵

L'Égypte fut un écran sur lequel se projetèrent les passions françaises. Mais c'était un écran qui n'avait rien d'inerte, et avait au contraire pour propriété de réagir en fonction des points de projection les plus intenses. Au terme de ce parcours, force est d'en constater les limites, ou tout au moins d'effectuer le recentrage nécessaire à la levée de ce voile. Il faut bien reconnaître qu'on s'est trompé de "sujet", ou plutôt que le véritable sujet de cette histoire n'était pas

⁵. Jacques RANCIÈRE, *op. cit.*, p. 196-197.

seulement l'enseignement français comme acteur du "rayonnement de la France", mais bien les élites d'Égypte qui l'ont en permanence utilisé comme un instrument de pouvoir. Ainsi peut-on rétrospectivement justifier le découpage chronologique adopté, au sens où les écoles françaises obéissaient à une temporalité qui n'était pas la leur, et dont elles furent à peine conscientes.

L'enseignement français a servi de robinet régulateur à au moins quatre cycles d'ouverture-fermeture de la société politique dans l'Égypte contemporaine. Dans la première moitié du XIX^e siècle, en opposition au pouvoir central ottoman et à la Grande-Bretagne, il a cautionné et permis l'affirmation d'indépendance du pacha d'Égypte et de sa dynastie par rapport à la Sublime Porte, ce qui n'a pas empêché la France de contribuer à briser les ambitions du vice-roi. Il a ensuite accompagné la promotion (1860-1882) d'une élite aristocratique qui s'est refermée (1882-1918) grâce au soutien des Britanniques, scellant en quelque sorte un pacte colonial conforme à une communauté d'intérêts. Dans sa forme la plus achevée de "modèle français", auréolé du prestige de vainqueur de la première guerre mondiale et de puissance mandataire au Levant, il a légitimé l'émergence d'une société politique nouvelle et restreinte (1919-1928), formée à l'école khédiviale de Droit ou à l'École française de Droit depuis les années 1890, sans pour autant parvenir à imposer le français comme un droit d'entrée exclusif dans le champ du pouvoir politique. Cette élite nouvelle, dont le Wafd et — dans une moindre mesure — les libéraux-constitutionnels exprimaient les ambitions, s'est dotée avec l'université royale et des écoles gouvernementales dans toutes les capitales de gouvernorat, d'un instrument de reproduction performant sous contrôle de l'État. Remise en cause dans son statut symbolique par les élites aristocratiques et économiques — qui étaient les plus fermes soutiens de la francophonie —, elle n'a pas hésité à se retourner contre le "modèle français" pour assurer sa fermeture (1929-1940) et la transformation d'une filière d'État en "modèle national". Les résistances farouches du Palais et l'option choisie par Fouad puis Farouk de renforcer et de réformer la "filiale azharite" rendirent cette fusion nationale incomplète. On comprend ainsi pourquoi la lutte contre les élites économiques et le "modèle français" qui en était la manifestation visible trouva sa formulation en termes de mobilisation linguistique et religieuse. Cette formulation seule était susceptible de donner un corps — politique — à la nation.

La force de la demande sociale d'éducation, dont l'État était désormais comptable, changea la donne à partir des années quarante. Rendu plus "inoffensif" après la défaite, le "modèle français" a contribué à consacrer la

légitimité des classes moyennes à s'emparer du pouvoir politique (1943-1954). La fermeture de cette "bourgeoisie nassérienne" (1958-1967) fut aussi le moment d'une appropriation des instruments qui avaient permis la domination de cette élite francophone. Elle se fit au prix de l'exil total des communautés israélites et du déclassement ou de l'exil des autres minoritaires. La défaite de 1967 rendit nécessaire une ouverture un peu plus large de la société politique aux acteurs économiques, qui débuta officiellement avec l'ère de l'*Infita*. Mais c'est alors un "modèle américain" qui avait pris le relais du "modèle français". Constitué, comme le modèle britannique incarné par le *Victoria College*, dans le sillage de la filière d'État⁶ dont l'université américaine couronna l'édifice lorsque l'enseignement universitaire devint gratuit (26 juillet 1962), il fut, jusqu'à la guerre du Golfe, totalement hégémonique.

La survivance du "modèle français" au sein des élites égyptiennes fut assurée, au long des trente années qui précédèrent ce conflit, par un ensemble d'acteurs occupant ou ayant occupé une position dominée dans le champ du pouvoir, ce qui lui donne aujourd'hui une réelle capacité de mobilisation. La continuité d'action des institutions religieuses inscrit au premier chef les minorités chrétiennes, et notamment catholiques, en qui il faut bien se garder de ne voir — malgré un évident effet de génération et parfois de discours — que les vestiges d'une ancienne francophonie "dévouée" à la France⁷. Par le biais des missions religieuses, mais aussi des lycées de la Mission laïque devenus écoles de langues ou d'autres voies plus discrètes, les femmes sont également demeurées

⁶. Cf. *supra*, chapitres 1 et 5, ainsi que Donald M. REID, *Cairo University...*, *op. cit.*, p. 162 et suiv. et, bien sûr, Lawrence R. MURPHY, *The American University in Cairo*, *op. cit.*

⁷. En témoigne cette réaction d'un enseignant d'une université du Caire à une collègue (musulmane) qui l'interrogeait (février 1994) : "Vous me demandez ... vous m'avez posé la question sur ma religion (hésitation) , je vous dis simplement que je suis chrétien, mais je dois aussi vous faire la remarque que si je suis francophone ou francophile, si on est tous les deux francophones et francophiles, en France, on devrait pas poser une question pareille parce que ça ne fait pas partie (hésitation) de la société française, c'est à dire c'est une question à éviter." (archives personnelles du séminaire inter-universitaire conduit en 1995-1996 dans le cadre du Centre français de Culture et de Coopération "Le français à l'université, enseignement, tradition et perspectives" (universités du Caire, d'Al Azhar, et d'Al Alsun).

les vecteurs désignés de la francophonie. Elles l'ont été à plusieurs titres : dans leur rôle familial de dépositaires d'une part de la mémoire et de la "langue maternelle"⁸, et dans les positions qu'elles occupent dans l'espace professionnel : métiers de l'enseignement, de la santé et de la presse⁹. Plus proche de l'État, mais située une fois encore dans un sous-champ dominé de son pouvoir, une fraction de la magistrature et du monde des juristes est demeurée attachée à la mémoire du "modèle français", symbolisée par l'héritage du code civil comme instrument d'unification des biens symboliques¹⁰. Certains — on pense notamment à Farag Foda, assassiné au Caire en juin 1992 — payèrent de leur vie la revendication d'une "laïcité" qui n'était autre qu'une alternative à "l'intégrisme" suscité par l'hégémonie du "modèle américain", comme "l'égyptianité" a pu se constituer au miroir du "modèle français". D'autres franchirent le pas en s'associant à des

⁸. Cf. ABECASSIS, Frédéric, Iman AL-SAÏD, Amani FOUAD et Abir MAMDOUH, "Histoires de familles : processus d'appropriation des langues étrangères en Égypte au XX^e siècle", in *EMA*, n° 29, premier trimestre 1997, p. 83-99.

⁹. On notera qu'il s'agit là de professions sur lesquelles a porté l'action récente des services culturels français — au moins pour ce que j'ai pu en connaître, par la pratique, jusqu'en 1996. Mais au delà, c'est bien d'un mouvement endogène qu'il s'agit. Il suffit de voir à quel point les rédactions du *Progrès Égyptien*, d'*Aujourd'hui l'Égypte*, et surtout d'*Al-Ahram Hebdo* sont féminines, et la relative liberté de ton qui règne dans cet hebdomadaire pour s'en convaincre.

¹⁰. Cf. ARDISSON, Denis et ABECASSIS, Frédéric, "Les magistrats égyptiens, variations sociales sur le modèle de l'État", in *Droit et Cultures*, n° 30, Paris, 1995. Un premier travail ("L'identité au miroir du droit, *op. cit.*), élaboré avec Anne LE GALL-KAZAZIAN pour débroussailler les épineuses questions de statut personnel a révélé l'homologie au moins institutionnelle des champs éducatif et judiciaire. On pourrait, sans trop forcer le trait, faire correspondre aux écoles étrangères les tribunaux mixtes (ÄŒ«„Ä†ÄŒ%Œ...), aux écoles du ministère de l'Instruction publique les tribunaux nationaux nés en 1883 (ÄŒ«„Ä†√Á%Í...), aux kuttabs et instituts d'Al-Azhar les tribunaux de statut personnel des musulmans (ÄŒ«„Ä†—ŸÍ...) et aux écoles des communautés ou des sociétés de bienfaisance les tribunaux confessionnels relevant des conseils communautaires (ÄŒ«„Ä†Ä%Í...). La concordance est aussi chronologique. La manière dont les tribunaux nationaux se sont assurés le monopole du champ judiciaire, d'abord par la connaissance des affaires mettant en cause des parties venues de communautés différentes, puis par la suppression en 1955 de tous les tribunaux confessionnels, musulmans et non musulmans, n'est pas sans rappeler la conquête réalisée par le ministère de l'Instruction publique et les "hommes d'Instruction" (—Ä«%Œ†«%Ÿ%ÍÄ) de l'ensemble du champ scolaire des années 1930 aux années 1960.

juridictions d'exception — précisément dans les années quatre-vingt-dix —, et en se faisant les instruments d'une justice qui demeure une justice de classe. Au moment où s'ouvre peut-être une nouvelle ère pour la francophonie, et où l'histoire semble balbutier, on ne peut qu'espérer que les élites d'Égypte auront assez de sagesse pour inventer collectivement un ordre du discours dans lequel tous pourront se reconnaître et s'exprimer, et que les intervenants extérieurs se garderont de chercher à rallumer "la guerre des langues".

Et l'identité ?

On a pu, tout au long de ce texte, et à travers les catégories des instruments statistiques, repérer cinq modalités — essentielles — du positionnement par rapport au "modèle français" des années vingt aux années soixante. On pourrait presque, en dépit de larges nuances nécessaires, l'inférer d'une lecture de droite à gauche du bas du tableau synoptique présenté Figure 19.

De la première, qui est celle de "l'ignorance" — du modèle —, on ne peut dire grand chose, si ce n'est qu'elle sort du cadre de cette étude, parce que, par définition, elle ne relève pas du champ des élites sociales. On ne peut pas non plus en déduire une position de principe, dans la mesure où certains des individus concernés furent en mesure de tirer un bénéfice matériel ou symbolique du modèle, ne serait-ce que par une pratique orale courante du français, non rattachée à l'écrit. On peut notamment songer au personnel domestique, que toute l'imagerie coloniale se plaît à décrire viscéralement attaché à ses anciens maîtres, et que les dits maîtres, comme leurs successeurs, se gardèrent bien de faire participer à un quelconque modèle d'instruction.

Le deuxième mode de positionnement est celui du rejet, susceptible de concerner aussi bien ceux qui sont demeurés "enfermés" dans la filière azhariste¹¹ que ceux qui n'avaient pas — ou peu — accès à l'écrit. C'est là que la frontière linguistique joua à plein, invalidant dans les champs politique et économique des savoirs scripturaires élaborés et complexes. C'est là aussi que la capacité de

¹¹. L'étude des langues étrangères n'a été introduite et rendue obligatoire à la faculté des langues d'Al-Azhar qu'en 1954. On ne peut, par ailleurs à proprement parler de "filière d'Al-Azhar" telle qu'elle a été schématisée qu'à partir de 1936, où la loi n° 26 sur l'enseignement distingue, à l'image de la filière d'État, trois niveaux d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

mobilisation fut importante, notamment en 1919, mais aussi en 1956. Elle pouvait reposer sur la *croyance* à l'efficacité de la culture écrite "traditionnelle" et s'appuyer sur des réseaux de communication écrits et oraux, ces derniers étant aussi des réseaux de connaissance et de proximité. Cumulant ces trois aspects de "la magie du verbe", de l'usage des codes de l'oral et d'une sociabilité autour du transistor qui permettait l'écoute collective, les discours de Nasser, plus encore que les chansons d'Oum Kalsoum, firent parler la radio dans la langue du peuple. Il y avait là le signe même que la technique de l'Occident était à sa portée.

Le troisième mode de positionnement est ce qu'on pourrait appeler un "mode de défiance", qui se traduit dans les statistiques et les analyses factorielles par l'usage sexuellement différencié que l'on a pu faire du "modèle français". On a pu le repérer tout au long de la période étudiée, non seulement chez les "Égyptiens", mais chez les "Italiens" et les "Grecs", ou encore les "musulmans" et les "coptes orthodoxes" du discours statistique : la fille peut apprendre le français, et on est prêt à payer pour cela, mais le garçon doit demeurer dans la filière "nationale" constitutive de son "identité" ou plus exactement de l'investissement que l'on fait sur ses solidarités futures.

On en arrive, avec le "mode de l'adhésion" à un positionnement plus problématique, qui consiste à faire participer ses garçons *et* ses filles au modèle français, et à être prêt à en payer le prix, sans pour autant que ce positionnement se conçoive comme une allégeance. On y aura reconnu d'une part les "Israélites" et les "Grecs catholiques" du discours statistique, et d'autre part le contre-sens fondamental — et peut-être mortel — des diplomates et enseignants impliqués dans la défense du "modèle français". On sent aussi, parce que l'investissement est ici *total* , que c'est sur ce terrain, qui cumule capital symbolique et capital financier, que vont se nouer les affaires de conversion, les accusations de trahisons et les désillusions mutuelles. La limite de ce "mode de l'adhésion", visant à montrer à quel point il n'est pas une allégeance, est la constitution d'une "nation" par une prise de distance, au moins institutionnelle, avec le modèle lorsque se dévoilent les illusions qu'il avait pu porter.

Le dernier mode de positionnement, que l'on nommera "le mode de la déférence" est bien celui qui conférait, à l'époque étudiée, la légitimité de

l'allégeance. Il est caractérisé par la scolarisation de ses garçons *et* de ses filles dans le modèle français, en s'en remettant à l'institution pour en assurer le financement. Si l'on a pu à tort le considérer comme un "modèle communautaire", en particulier en Haute-Égypte, c'est par une illusion d'optique et une prise au mot du discours des jésuites qui faisait croire à l'existence d'une "communauté copte catholique" alors que celle-ci n'était peut-être tout simplement que *le corrélat d'une pratique particulière* — linguistique, mais aussi rituelle et en définitive *habituelle* — de certains "coptes". Le lien d'allégeance qui pouvait unir "les coptes catholiques" à leur clergé institutionnalisé par Rome, aux pères jésuites et aux religieuses ne repose en définitive que sur l'accès que les uns et les autres avaient pu leur donner à la "santé" et à l'éducation — quel qu'en soit d'ailleurs le "modèle" —, et sur la *croyance* des élites religieuses et laïques produites par ce système qu'il était de leur *devoir* de le transmettre à leurs enfants et de l'étendre à l'ensemble de la communauté. En ce sens, la prise en charge par l'État de la gratuité scolaire des années quarante aux années soixante était bien un transfert d'allégeance, et le lien qui unit alors les "hommes d'Instruction" à l'État, au moment où ils entreprenaient la conquête de l'enseignement étranger, était bien un acte de foi.

L'identité est la mise en adéquation des pratiques avec l'ordre du discours. C'est une opération de nomination, et elle est donc l'exercice d'un pouvoir, qui va du pouvoir des parents sur leurs enfants au berceau au pouvoir d'État de nommer les catégories du social, en passant par celui des consuls ou de ceux qui tenaient les registres scolaires de faire coïncider les noms avec les formes discursives d'un "état civil". A ce titre, les témoignages de l'anthroponymie ne font que corroborer ceux du discours statistique, tout en montrant ses limites. Le contre-sens, ou "le malentendu" fut rendu possible par le caractère contingent de l'appareil statistique des consulats qui a servi de base à la typologie des modalités de positionnement par rapport aux écoles. En ne relevant, comme variables pertinentes, que la gratuité, le *sex-ratio*, la nationalité et la religion, et, pour certaines écoles, la ventilation entre les sections françaises et égyptiennes, les dénombrements ont pu confondre, parce qu'ils s'inscrivaient *apparamment* sur un même mode,

“l’adhésion” des “musulmans” et des “coptes” au “modèle français” dans les années cinquante avec celle des “israélites”, des “grecs catholiques” ou des “Syriens”¹². Une simple approche anthroponymique leur aurait permis de constater que les musulmans et les coptes avaient “conservé” des noms “arabes”, institutionnalisés par le nom patronymique dans une *filiation*, alors que grecs catholiques et israélites s’étaient déjà massivement *inscrits* dans les catégories de l’état civil français.

Mais les noms ne sont eux-mêmes que des signes, et le simple savoir empirique des noms a bel et bien marqué la limite du contre-sens, auquel beaucoup, par leur engagement, auraient voulu ne pas se laisser prendre — on pense en particulier à Henri Curiel —. C’est ici qu’il faut introduire la dimension — fondatrice — de la temporalité. Si cette histoire s’est soldée par des exils aussi massifs, c’est que les pouvoirs d’État, pour assurer leur légitimité, ont *voulu* confondre l’allégeance avec des stratégies familiales de capitalisation matérielle et symbolique, inscrites sur plusieurs générations. Mais le passage, d’une génération à l’autre, du mode de la “défiance” à celui de “l’adhésion” n’est pas du même ordre que le passage du mode de la “défiance” à celui de “l’adhésion”, même s’ils paraissent aboutir au même résultat. Ils se mesurent à deux échelles de temporalité différentes, sur lesquelles l’année 1956 marqua une conjonction mortifère. Le premier est un parcours linéaire, relativement rapide, s’accompagnant d’une promotion sociale à l’échelle du “temps des hommes” — que l’on songe, par exemple, au parcours de TMMaha Îusseï, dont le fils était, en 1974, établi à Paris et fonctionnaire à l’UNESCO, parvenant à maintenir

¹². On comprend peut-être ainsi pourquoi le dénombrement par religion et par nationalité, qui étaient les entrées privilégiées de la *Statistique scolaire* a disparu avec la révolution, et pourquoi les catégories de dénombrement des écoles se reformulent autant entre 1952 et 1962. Les “Israélites” étaient loin d’être les seuls à s’abriter derrière “l’axe franco-britannique” (Cf. Annexe 2, document 9). L’essor des effectifs musulmans dans des écoles de garçons (1943-1959) — collège de la Sainte-Famille, collège Saint-Marc et Mission laïque — et le regain de la filière “française” au collège de la Sainte-Famille entre 1958 et 1961 toucha autant les “musulmans” que les “chrétiens levantins” des statistiques de Francis Berkemeijer (Cf. Annexe 6, document 7). De façon significative, les “coptes” y restèrent étrangers.

“l’ambiguïté” entre une allégeance nationale et une “citoyenneté du monde” —. Le second est un parcours lent, à l’échelle du “temps du monde” et des civilisations, circulaire ou plutôt en spirale, qui a franchi toutes les étapes passant de “l’ignorance” au “rejet”, du “rejet” à la “défiance” et de la “défiance” à “l’adhésion”, avant que l’irruption d’un nouveau “modèle” ne vienne réamorcer le cycle. Le premier parcours est celui de la conversion, imposée ou revendiquée comme volontaire, et de la violence, infligée et subie. Le second n’est pas moins douloureux parce qu’il doit *tenir et rendre compte* des humiliations, des lâchetés, des compromissions, des ruptures, des trahisons et des illusions perdues. Ancré dans la chair et dans le sang, mais projeté dans une temporalité autre et par “vocation” circonscrit à un espace, il correspond au travail de la culture et de la recherche de l’identité.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Divisions administratives de l'Égypte vers 1929

ANNEXE 2 : Exploitation de quelques données
de la *Statistique Scolaire de l'Égypte*

ANNEXE 3 : Les recensements consulaires des écoles françaises en 1929

ANNEXE 4 : Évolution des effectifs des écoles entre 1929-30 et 1937-38

ANNEXE 5 : Statistiques des collèges Sainte-Catherine et Saint-Marc

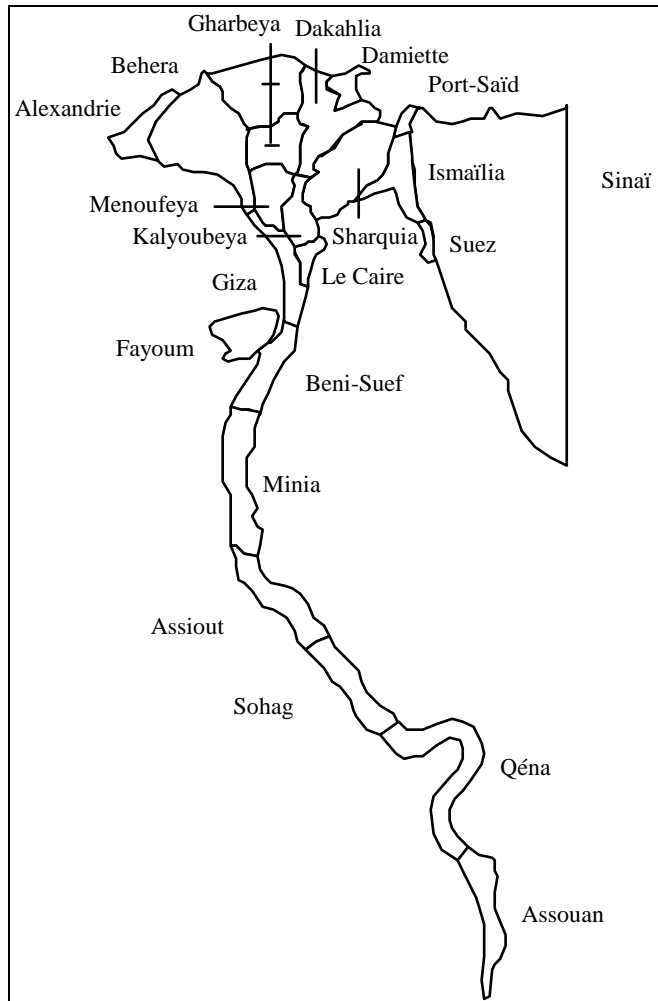
ANNEXE 6 : Statistiques du collège de la Sainte-Famille

ANNEXE 7 : Recensement des écoles françaises en 1956

ANNEXE 1

Divisions administratives de l'Égypte vers 1929¹Document 1 : Les provinces et gouvernorats de l'Égypte : localisation²

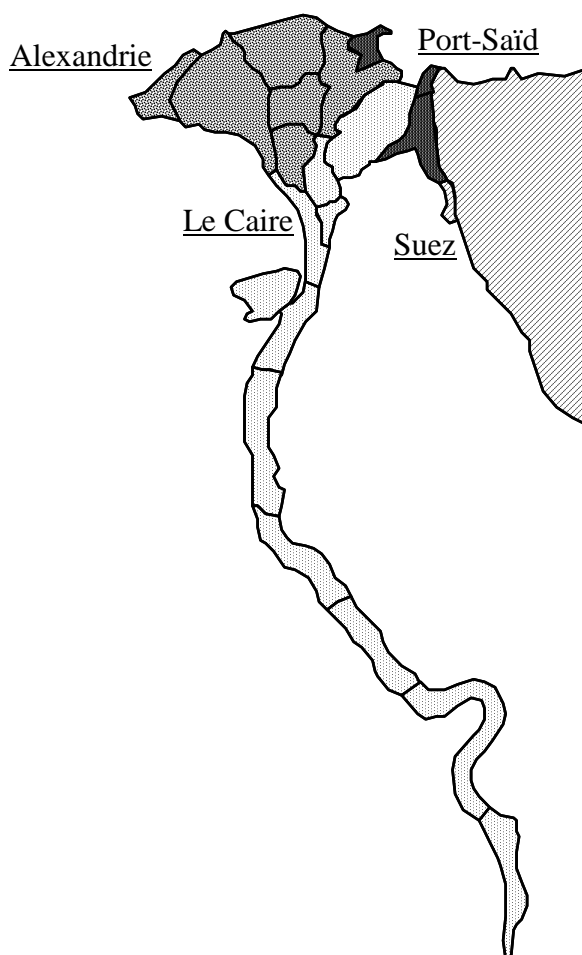
(dans les limites de l'œcumène égyptien et des gouvernorats actuels)



1. Ces cartes n'ont pas la prétention à l'exactitude absolue. Elles n'ont pas fait l'objet de recherches très approfondies, et n'ont été insérées avec les annexes que pour faciliter le repérage et aider à la lecture du texte.
2. Cette carte, ainsi que toutes les autres, a été réalisée à partir d'un fond de carte des gouvernorats de l'Égypte actuelle, aimablement mis à ma disposition par l'équipe de l'Observatoire Urbain du Caire Contemporain (CEDEJ). Sans doute les limites de ces gouvernorats ont-elles quelque peu changé par rapport à 1929, notamment dans le Delta (les gouvernorats de Port-Saïd et Ismaïlia étaient à l'époque regroupés en un seul gouvernorat du Canal ; le gouvernorat de Kafr el Qayl n'existait pas encore, et cette ville dépendait de la province de 'arbîya ; les frontières des gouvernorats dont les noms sont demeurés ont parfois subi de larges transformations. On distinguait en outre selon le statut administratif les gouvernorats des provinces) ; ces modifications n'auront en réalité qu'une incidence limitée sur notre propos, car elles concernent des zones provinciales rurales ou parfois désertiques, quoi qu'il en soit peu dotées en établissements français ou étrangers.

Document 2 : Les circonscriptions consulaires françaises en Égypte

(dans les limites de l'œcumène égyptien et des gouvernorats actuels)



“Le territoire égyptien est actuellement divisé en quatre circonscriptions consulaires qui ont respectivement pour chef-lieu : Alexandrie, le Caire, Port-Saïd et Suez. [...]”

La circonscription d’Alexandrie comprend la Basse-Égypte (moins le gouvernorat de Damiette) et les moudirihs de Behara, de Dakalieh, de Gharbieh et de Menoufieh. Elle s’étend en outre, jusqu’à la frontière occidentale de l’Égypte, englobant l’oasis de Siouah qui est un district du moudirihs de Behara.

La circonscription du Caire comprend le gouvernorat du Caire ; les moudirihs de Charkieh et de Galioubieh ; la Haute-Égypte jusqu’à la frontière méridionale, y compris les territoires qui s’étendent, au sud de Koseir, de la vallée du Nil à la mer rouge ; le désert de Lybie, jusqu’à la frontière occidentale avec les oasis de Baharijeh, Farafrah, Dakhla, Khargah, etc., qui sont rattachées aux provinces de Minieh et d’Assiout.

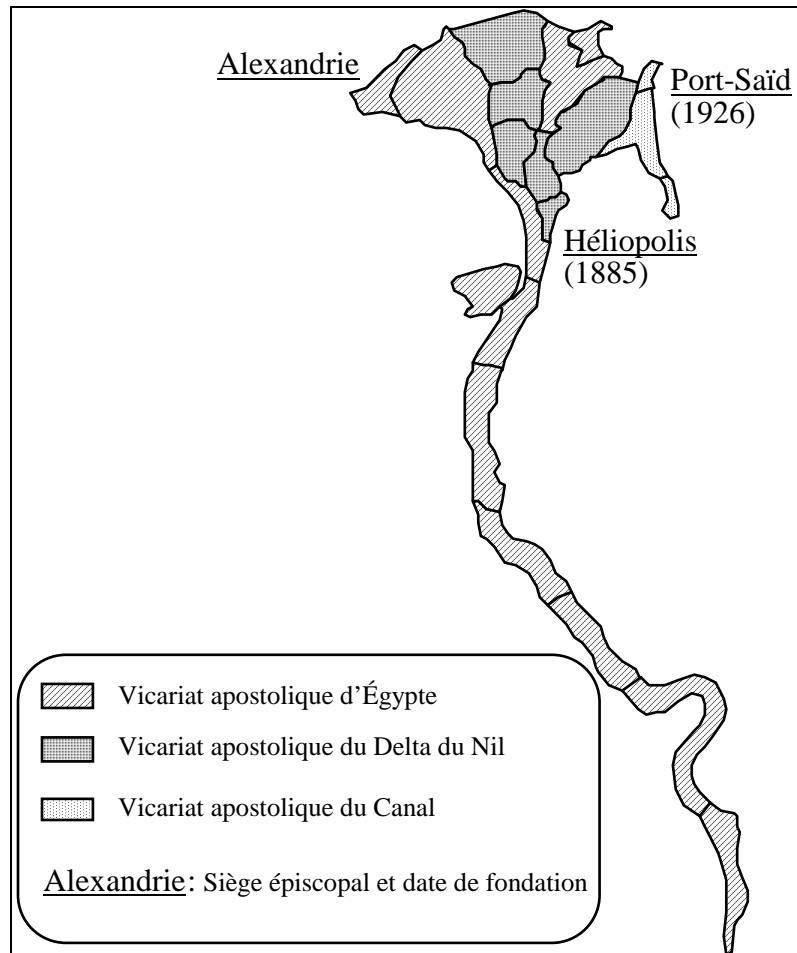
La circonscription de Port-Saïd comprend le gouvernorat de Damiette ; les deux rives du canal de Suez jusqu’à Ismaïlia et Tell-el-Kébir.

La circonscription du canal de Suez comprend le canal de Suez au sud d’Ismaïlia ; Port-Tewfik sur la rive est du canal ; la péninsule du Sinaï et les territoires s’étendant le long de la Mer rouge, de Suez à Koseir, et qui relèvent l’une et l’autre du gouvernorat de Suez.”³

³. ADQO, Série K-Afrique, sous-série Égypte, volume n°6, note du 24 septembre 1929.

Document 3 : Les vicariats apostoliques (diocèses) latins

(dans les limites de l'œcumène égyptien et des gouvernorats actuels. Approximation d'après les sources consulaires françaises)

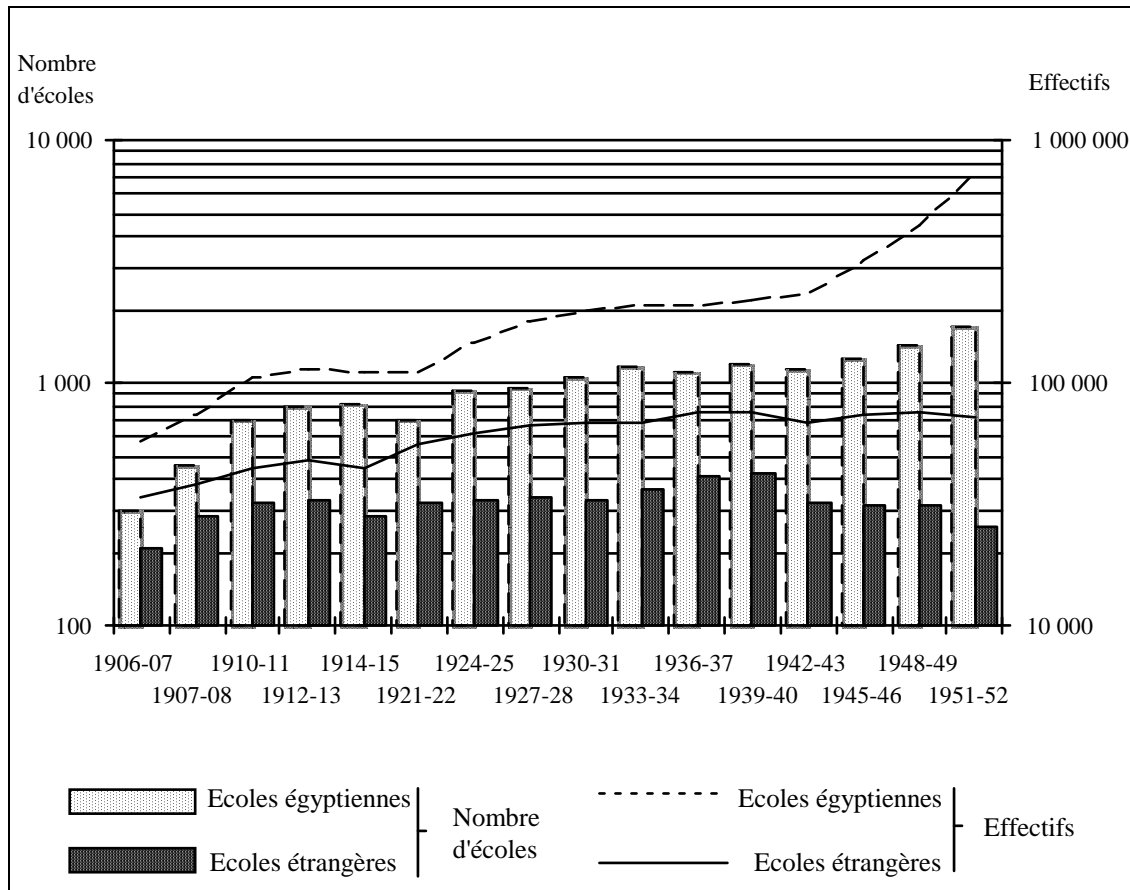


N.B. : La juridiction du vicariat du Delta du Nil sur la ville du Caire ne s'exerçait que sur les quartiers de Faggala, Choubra, Héliopolis et Zeitoun)

ANNEXE 2

Exploitation de quelques données de la *Statistique Scolaire de l'Égypte*

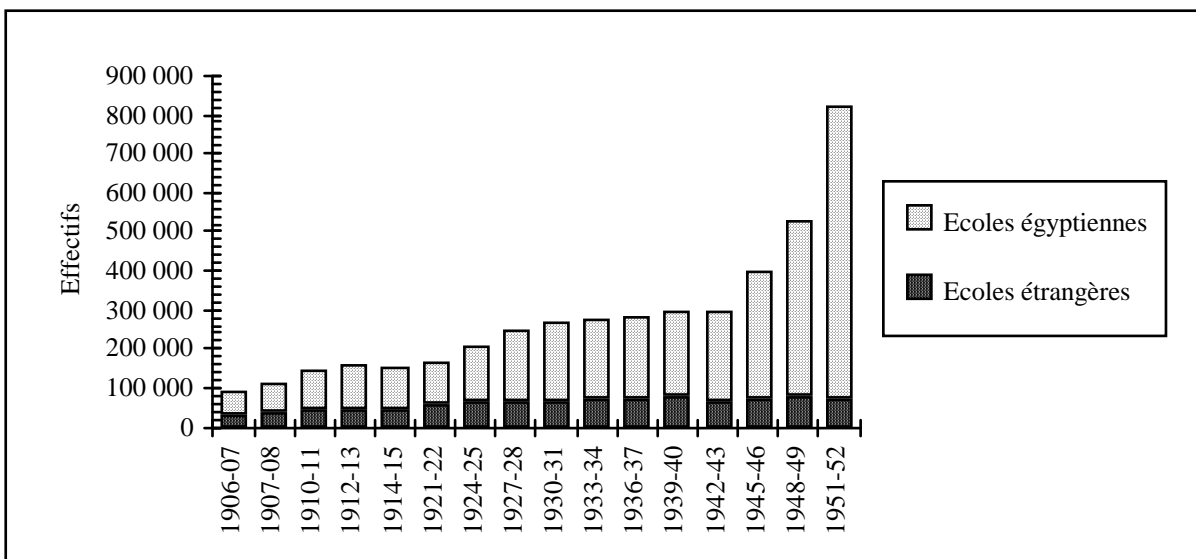
Document 1 : Évolution des enseignements égyptien et étranger de 1906 à 1952 (échelle semi-logarithmique)



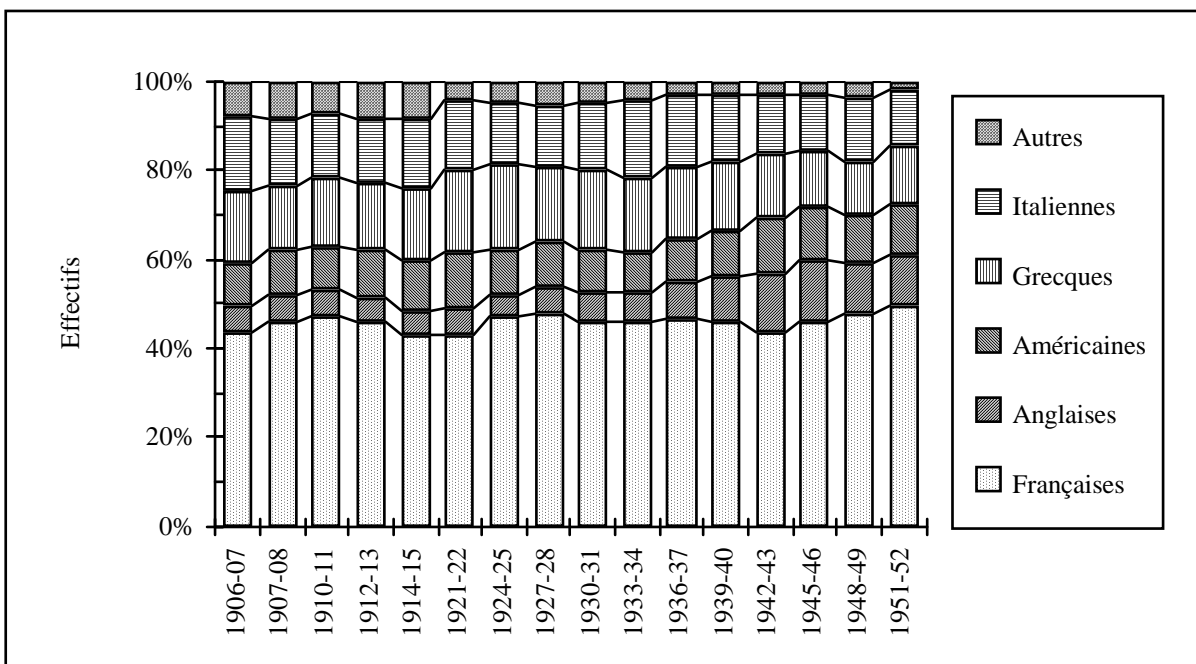
L'importance relative des écoles étrangères n'a cessé de diminuer au cours de la première moitié du XX^e siècle au profit de l'enseignement égyptien, surtout celui dépendant du Ministère de l'Instruction Publique. Investies d'un rôle pilote en début de siècle (elles représentent 41,4% des établissements et 36,7% des effectifs en 1906), elles se cantonnent à un rôle d'appoint en 1951, avec des taux respectifs de 12,8% et 8,7%. Ce n'est pourtant qu'à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale que l'on peut parler de déclin numérique de cet enseignement, dont l'apogée se situe dans les années 1930, avec un ensemble de 421 écoles en 1939. Après une croissance régulière dans les années 1920, les effectifs se stabilisent dans les décennies 1930-1940 autour de 75 000 élèves, avec un creux durant la guerre, pour diminuer d'environ 10% en fin de période. La chute est spectaculaire pour le nombre des écoles, qui ne sont plus que 255 en 1951-52. C'est en revanche au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale que l'enseignement égyptien change d'échelle. Ses effectifs, qui culminaient à 230 000 en 1942-43, doublent presque en 1948-49, et dépassent 750 000 en 1951-52.¹

¹. Ce gonflement des effectifs est en grande partie lié à la fusion des enseignements élémentaire et primaire. Dès 1946, c'est à dire l'année où le Conseil Supérieur de l'Enseignement approuve ce programme, il est vraisemblable qu'on ne crée plus d'écoles élémentaires, mais des écoles primaires. L'enseignement élémentaire fait encore l'objet d'un chapitre à part "Enseignement primaire transféré" jusqu'en 1951, date à laquelle il est indistinctement versé dans l'enseignement primaire. Ces chiffres sont donc bel et bien le reflet d'un dynamisme et d'une demande sociale d'éducation "moderne".

Document 2 : Poids respectif des enseignement égyptien et étranger

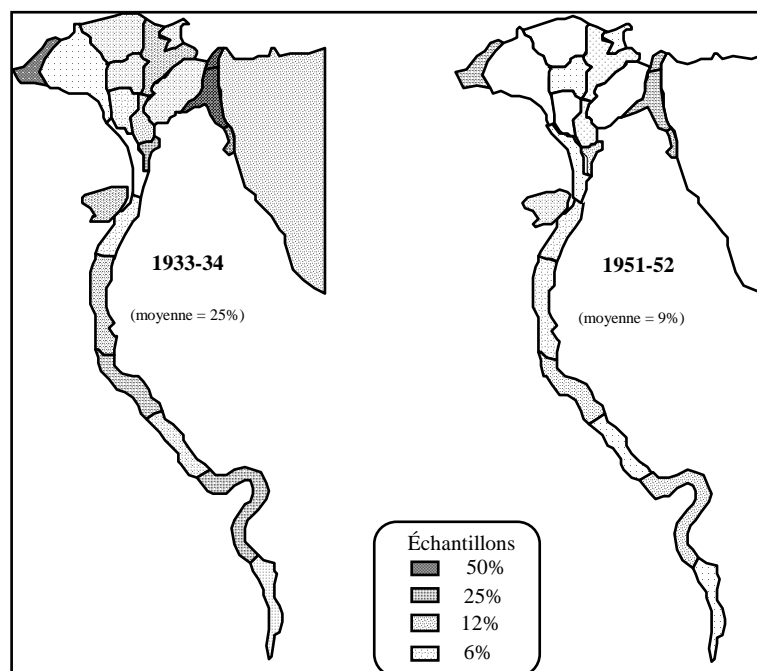


Document 3 : Poids relatif des écoles étrangères selon leur origine nationale

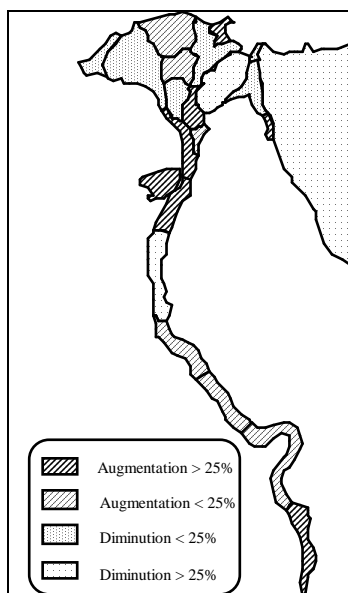


Tout au long de la période envisagée, près de la moitié des élèves scolarisés dans l'enseignement étranger le sont dans les écoles françaises, soit un effectif variant de 20 à 35 000 élèves environ. Les écoles anglaises n'ouvrent leur recrutement qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de façon très limitée pour culminer à un peu plus de 10 000 élèves. Elles restent, jusqu'à cette date, avec des effectifs de 2 à 4 000 élèves, bien moins peuplées que les écoles italiennes et grecques qui dépassent les 10 000, ou américaines qui en comptent 6 à 8 000. Le tassement des effectifs atteint écoles grecques et italiennes de façon plus précoce et plus continue que les autres, depuis le début des années 1930. Il est un peu moins perceptible dans l'enseignement anglais, français ou américain, qui rivalisent au contraire de fondations d'écoles dans les années 1930. La guerre porte un coup d'arrêt à cet essor. La reprise au lendemain du conflit s'avère timide et éphémère ; les années qui précèdent la révolution voient l'enseignement étranger, toutes nationalités confondues, se rétracter.

Document 4 : Proportion d'élèves scolarisés dans les écoles étrangères selon les gouvernorats



Document 5 : Évolution des effectifs dans l'enseignement étranger de 1933-34 à 1951-52 par gouvernorat

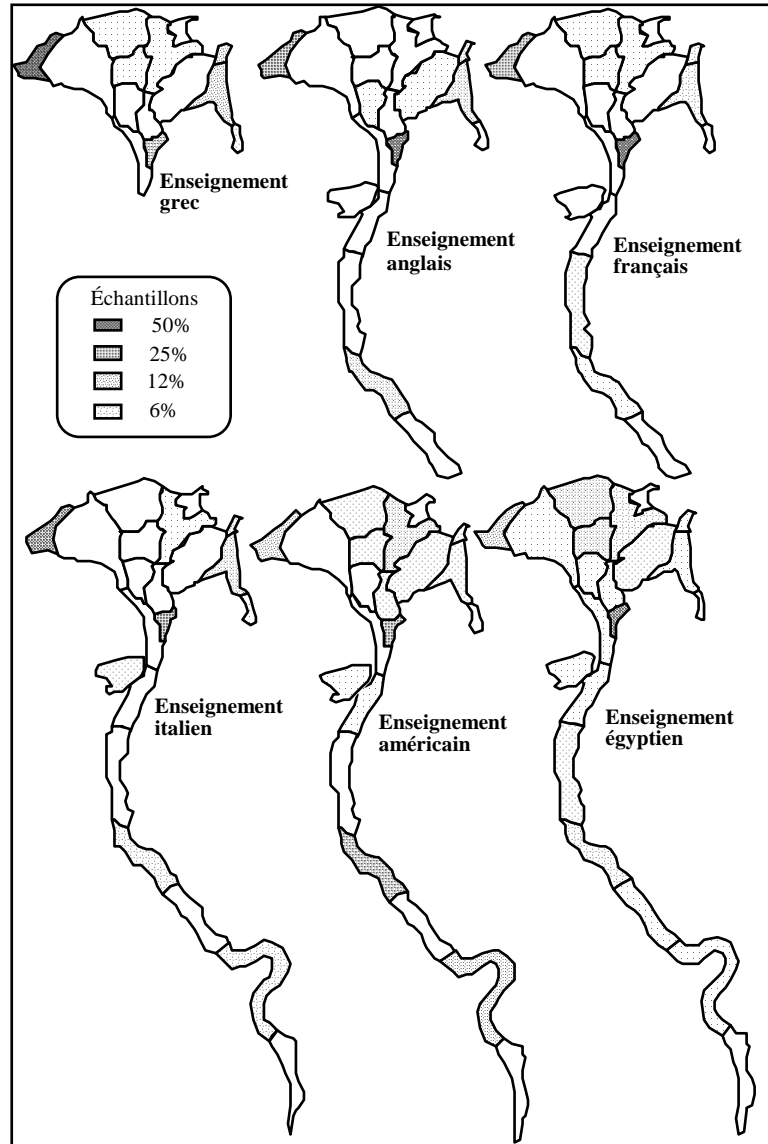


Les grandes lignes de la répartition géographique ne se modifient que de façon tout à fait marginale entre 1933-34 et 1951-52. Les zones de forte variation sont toutes des zones qui ne comptaient que peu d'établissements étrangers en 1933-34. La moindre hausse ou baisse d'effectifs s'en trouve donc considérablement amplifiée. Quelques traits pourtant tendent à rééquilibrer les constats qui ont été faits en 1933-34.

Les écoles étrangères du Canal et d'Alexandrie perdent des élèves (respectivement -5% et -10%), et la tendance est à la fermeture d'établissements. Les écoles grecques et italiennes sont les plus affectées par ce phénomène. En revanche, les effectifs des établissements français augmentent ou se maintiennent, mais dans un nombre d'écoles plus restreint ; et les écoles anglaises connaissent un développement considérable (elles triplent presque d'effectifs dans les deux gouvernorats, et on compte 8 écoles de plus à Alexandrie). La légère croissance d'effectifs au Caire (+6%) est entièrement le fait des écoles anglaises et américaines. Les autres enseignements ne font que se maintenir.

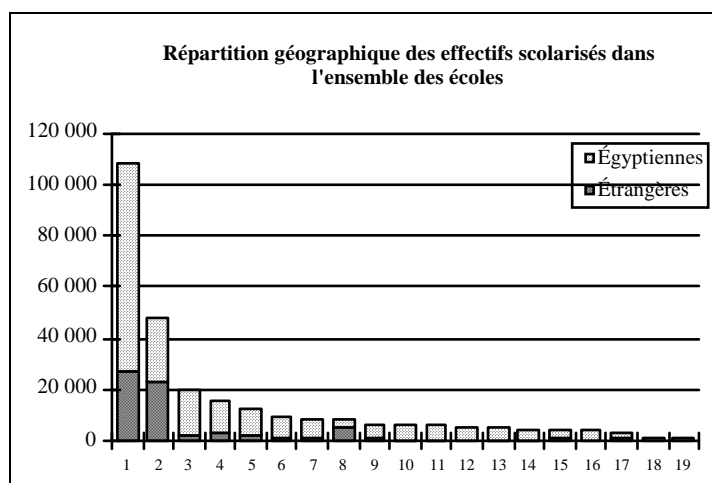
A l'exception notable de Minia, l'ensemble du Saïd connaît un développement de la scolarisation dans l'enseignement étranger. Missions américaines et italiennes continuent de s'y affronter. Les premières affichent encore un dynamisme important, mais les écoles italiennes ont cédé une part non négligeable de leur terrain dans la province de Qéna. Les influences française et anglaise en Haute Égypte apparaissent également en mauvaise posture. Les deux pôles d'Assiout et de Minia sont en perte de vitesse : les 15 établissements français de la région de Minia ne sont plus que 4, et ont perdu un tiers de leurs effectifs.

Document 6 : Répartition géographique des effectifs scolarisés dans chaque type d'enseignement en 1933-34²



². L'intensité des plages grisées est liée à la proportion d'élèves scolarisés dans chaque gouvernorat, pour chaque catégorie d'enseignement, chaque carte représentant un total de 100%.

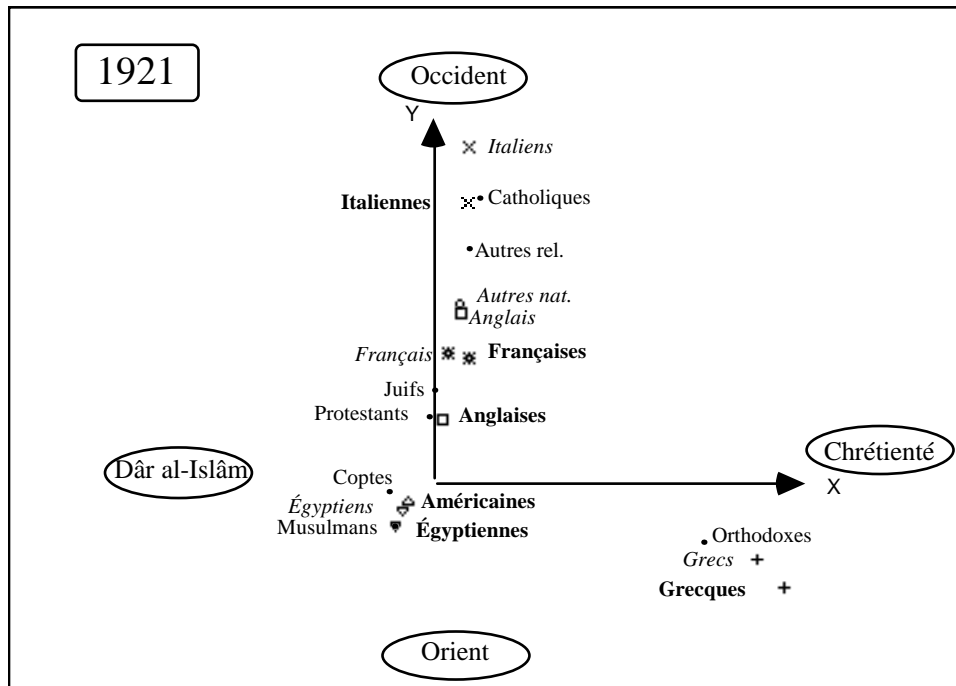
1 : Le Caire
 2 : Alexandrie
 3 : Gharbieh
 4 : Assiout
 5 : Dakahlieh
 6 : Charkieh
 7 : Minia
 8 : Canal



Document 7 : Tableau de la fréquentation des écoles en 1921-1922 et représentation de l'analyse factorielle des correspondances

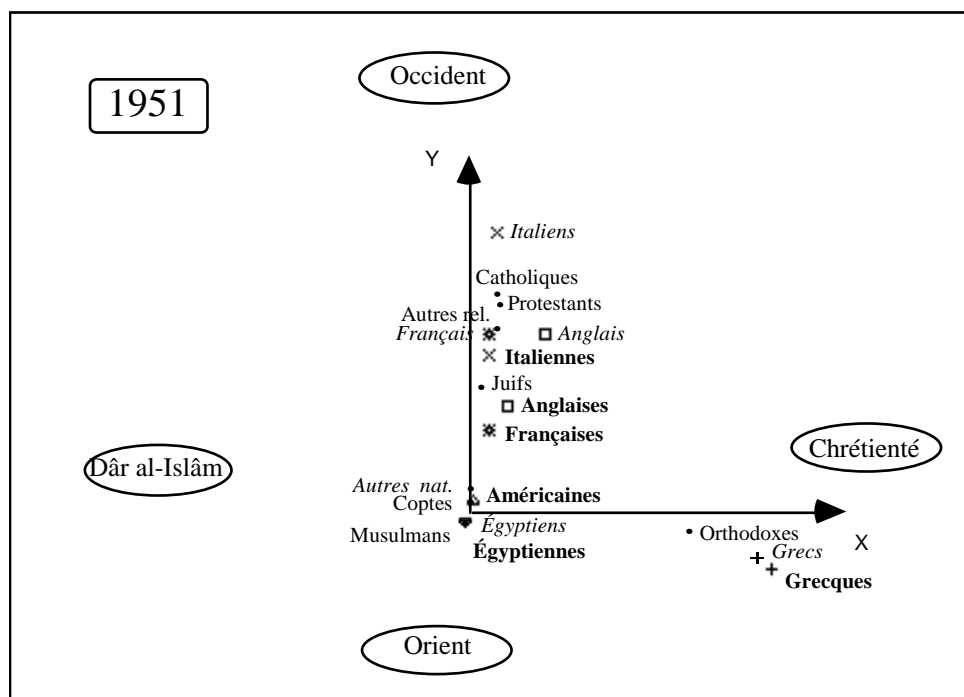
	Américaines	Anglaises	Françaises	Grecques	Italiennes	Égyptiennes	Total
Égyptiens	6 782	2 031	13 044	136	2 895	109 194	134 082
Anglais	19	746	962	35	319	274	2 355
Français	29	59	1 687	6	166	914	2 861
Grecs	99	139	2 545	10 302	444	295	13 824
Italiens	44	131	2 994	10	4 706	422	8 307
Autres nat.	238	254	3 260	8	607	836	5 203
Musulmans	1 528	648	3 321	57	1 372	71 513	78 439
Coptes	4770	1 131	5 213	14	1 302	32 639	45 069
Orthodoxes	261	340	3 156	10 151	505	1 705	16 118
Catholiques	129	302	6 792	273	4 709	333	12 538
Protestants	263	595	289	0	56	447	1 650
Juifs	165	328	4 505	2	890	5 255	11 145
Autres rel.	95	16	1 216	0	303	43	1 673
Total	7 211	3 360	24 492	10 497	9 137	111 935	166 632

ANNEXES

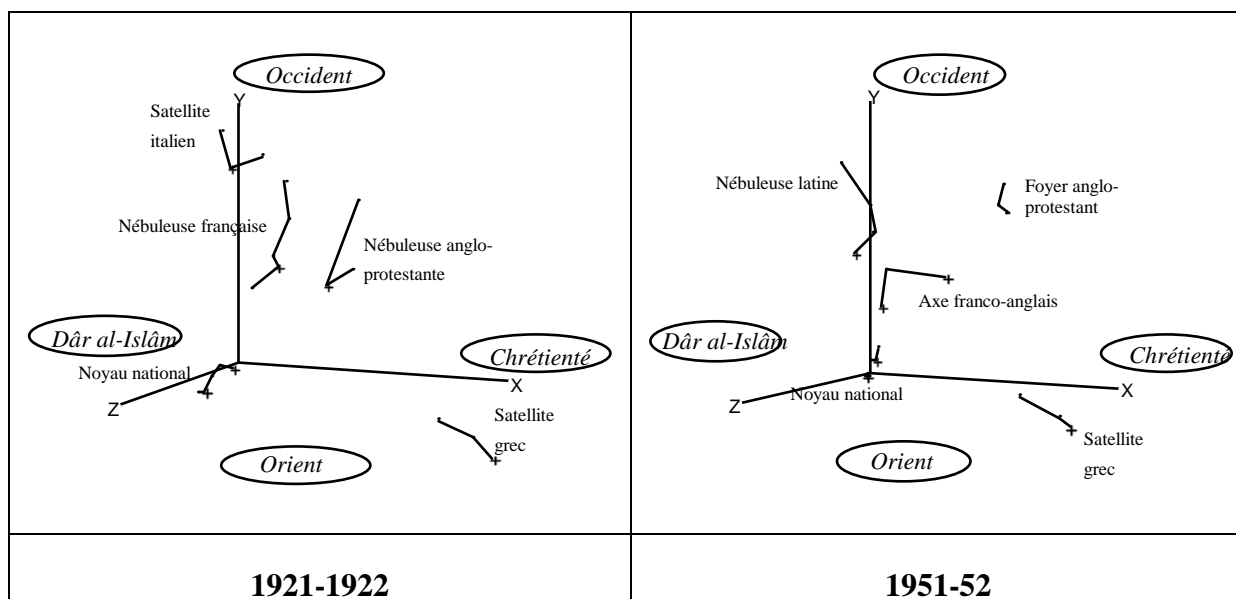


Document 8 : Tableau de la fréquentation des écoles en 1951-1952 et représentation de l'analyse factorielle des correspondances

	Américaines	Anglaises	Françaises	Grecques	Italiennes	Égyptiennes	Total
Égyptiens	7 603	4 841	28 476	372	6 006	731 828	779 126
Anglais	71	874	698	245	111	85	2 084
Français	7	42	1 266	0	126	246	1 687
Grecs	103	663	1 477	8 557	382	364	11 546
Italiens	30	450	1 280	6	1 868	177	3 811
Autres nat.	416	1 216	2 500	90	484	19 459	24 165
Musulmans	3 616	2 813	12 294	199	3 208	632 160	654 290
Coptes	4 612	1 829	10 698	184	2 260	112 933	132 516
Orthodoxes	236	972	2 372	8 772	377	2 863	15 592
Catholiques	179	912	5 907	140	2 738	1 148	11 024
Protestants	104	701	348	0	92	133	1 378
Juifs	101	503	3 815	1	298	2 776	7 494
Autres	12	356	252	1	4	146	771
Total	8 545	8 086	35 692	9 284	8 977	752 159	822 742



Document 9 : “Cartes scolaires” de l’Égypte en 1921 et 1951

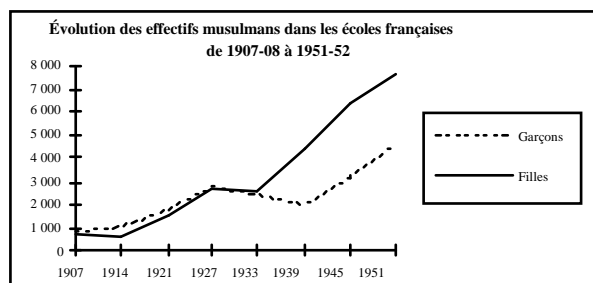
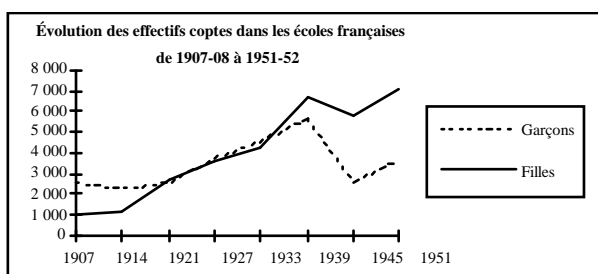
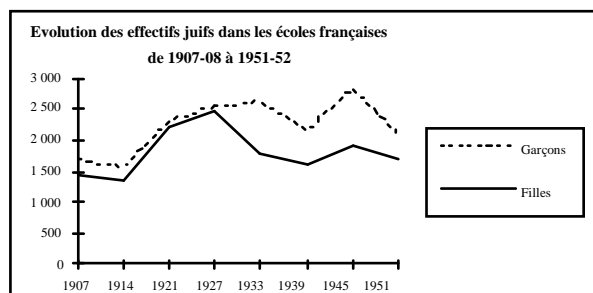
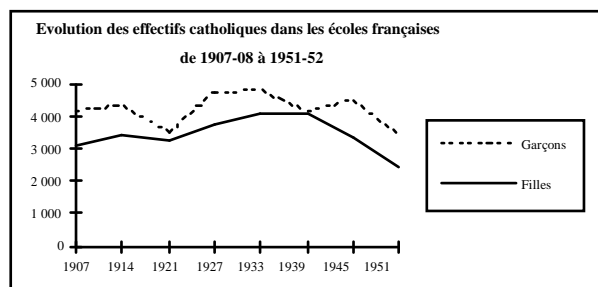


De 1921 à 1951, ce qui frappe, c’est la stabilité du système d’oppositions. Les proximités varient avec les effectifs au cours du temps, mais tout ou presque se joue à l’intérieur des limites tracées par les axes.

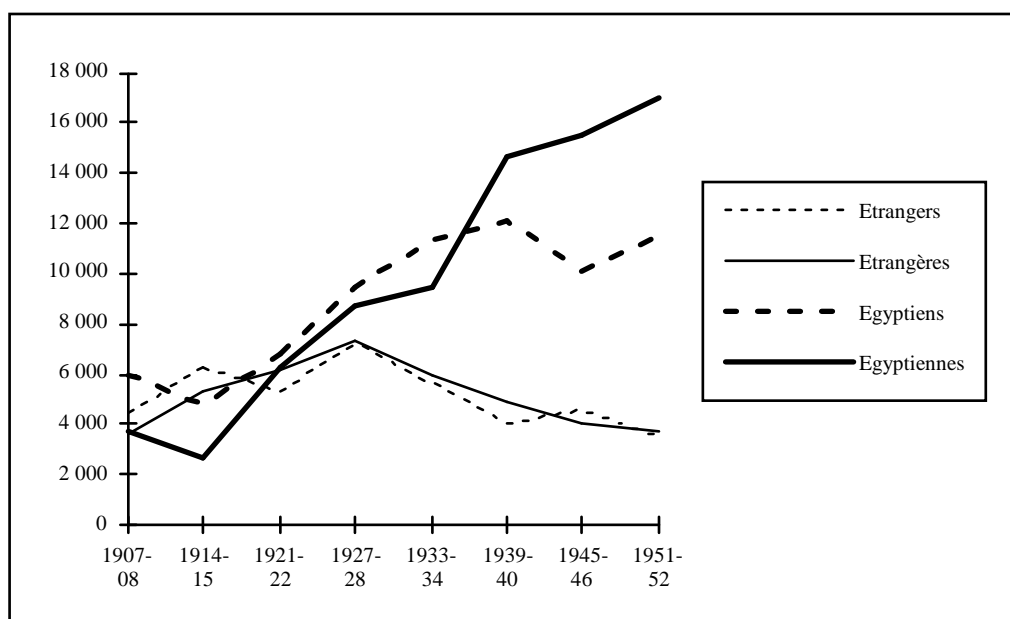
Un mouvement cohérent se dégage pourtant de ces mutations insensibles. Les écoles ont tendance à être davantage attirées vers le centre ; les minorités confessionnelles et les colonies étrangères à le fuir. Ce mouvement signifie d’un côté, l’égyptianisation du public de ces écoles, et de l’autre, une marginalisation croissante des colonies allogènes, numérique avant d’être culturelle. La physionomie des écoles italiennes est par exemple complètement transformée en 1951 par rapport à 1921 : à l’époque, les Italiens constituaient un peu plus de la moitié du public de ces écoles. En 1951, ils ne représentent plus que 21% de leurs effectifs. La communauté italienne scolarisée a été divisée par deux. L’écart s’est parfois à ce point creusé entre les écoles et leur colonie nationale qu’elles apparaissent détachées l’une de l’autre. Citoyens français et sujets britanniques se sont “éloignés” de leurs écoles : ils n’en sont plus, numériquement, ni sans doute déjà symboliquement, les principaux partenaires.

L’évolution vers une scolarité “occidentale” ou “orientale” dessine à présent une frontière bien nette. C’est une communauté juive bien diminuée par rapport à celle de 1921 qui se retrouve, en 1951, majoritairement (51%) scolarisée dans les établissements français. Présente aussi dans les écoles anglaises et italiennes, elle semble s’abriter derrière “l’axe franco-anglais” et “regarder” vers “l’occident”, qui peut en l’occurrence avoir aussi pour visage l’État d’Israël récemment créé. Les “autres nationalités”, en revanche, appellation derrière laquelle il faut comprendre en 1951 les anciens sujets locaux non encore naturalisés égyptiens, ont rejoint la partie la plus “occidentale” de la nébuluse nationale. Essentiellement scolarisés dans les écoles égyptiennes, ils en acquièrent, si ce n’est la citoyenneté, du moins la culture. La corrélation qui apparaît, en fin de période, à quatre ans de la triple agression, entre la communauté juive d’Égypte, les établissements anglais et français, renvoie à la toujours troublante liaison entre école et politique.

Document 10 : Évolution de la fréquentation des écoles françaises par confession et par sexe

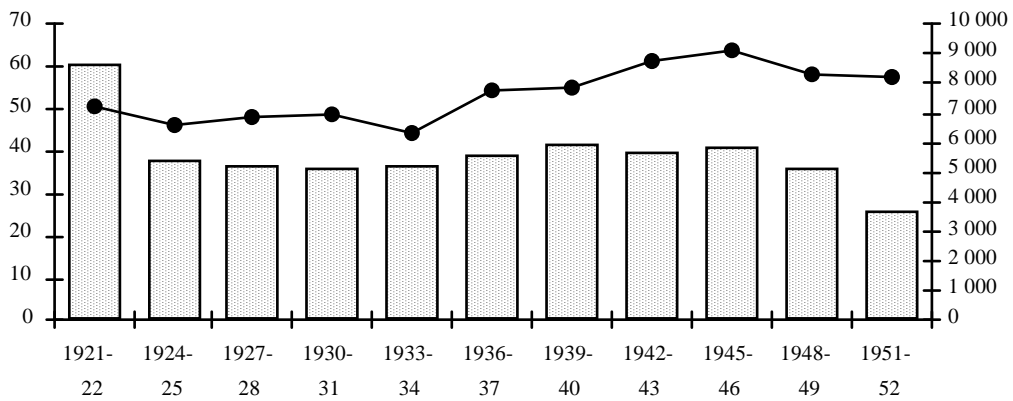


Document 11 : Évolution de la fréquentation des écoles françaises selon la nationalité et le sexe

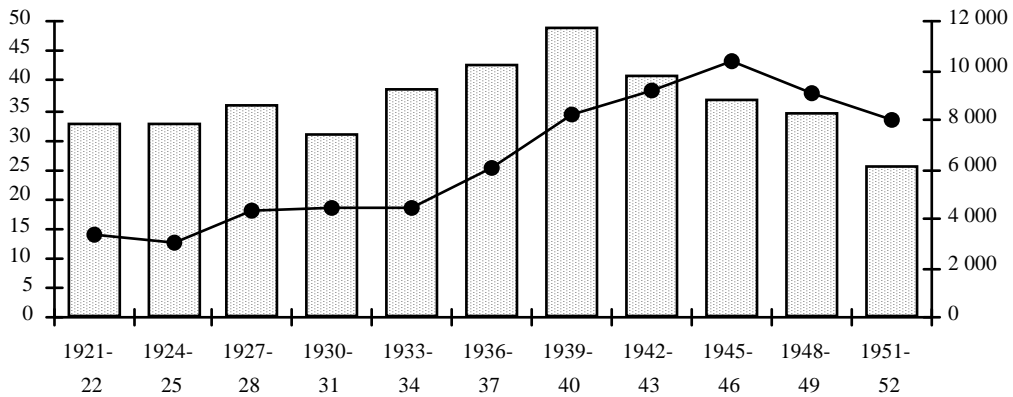


Document 12 : Évolution des écoles étrangères de 1921 à 1952 selon leur nationalité

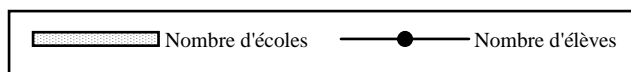
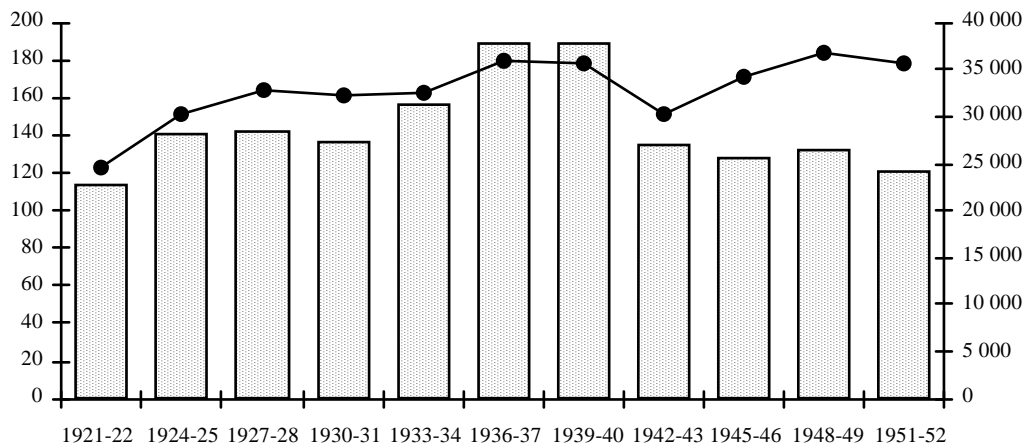
Évolution des écoles américaines



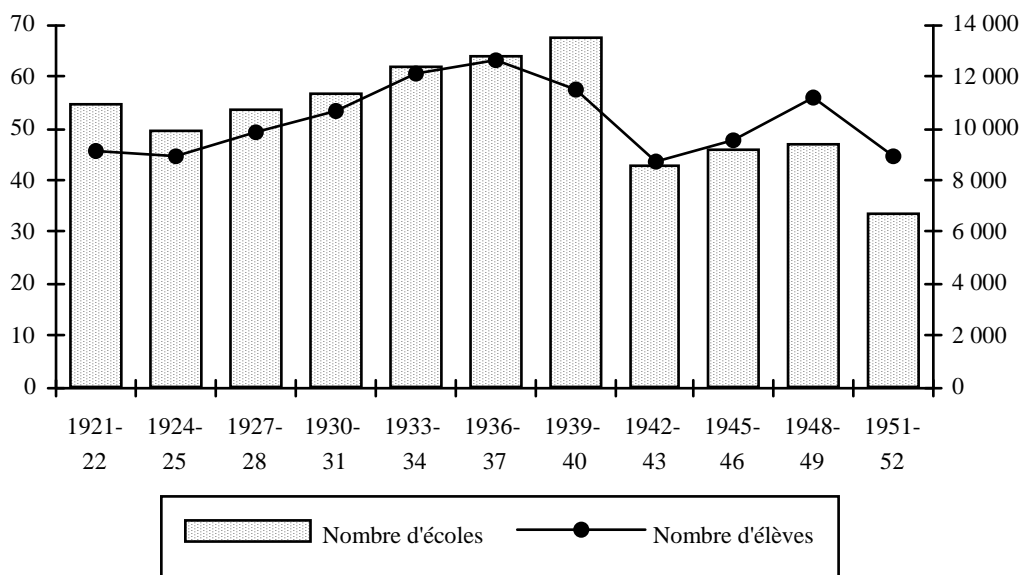
Évolution des écoles britanniques



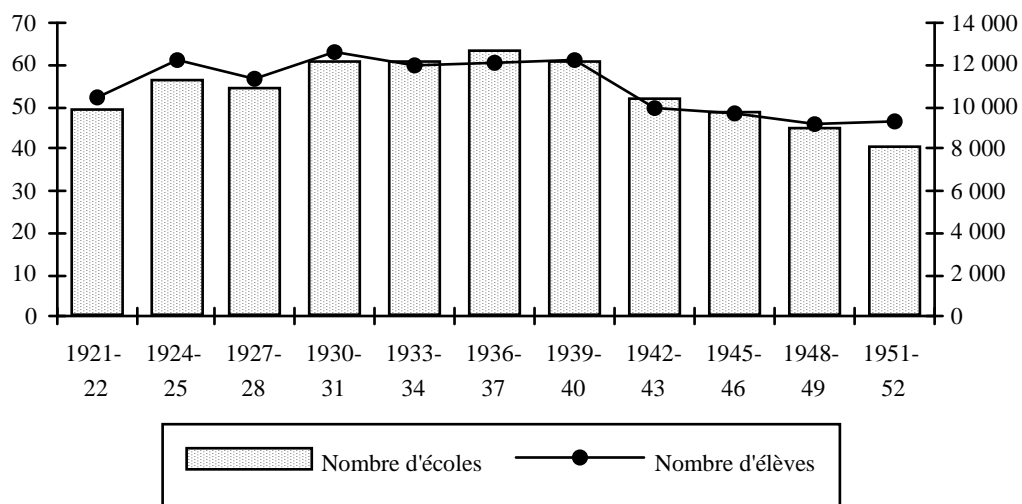
Évolution des écoles françaises



Évolution des écoles italiennes

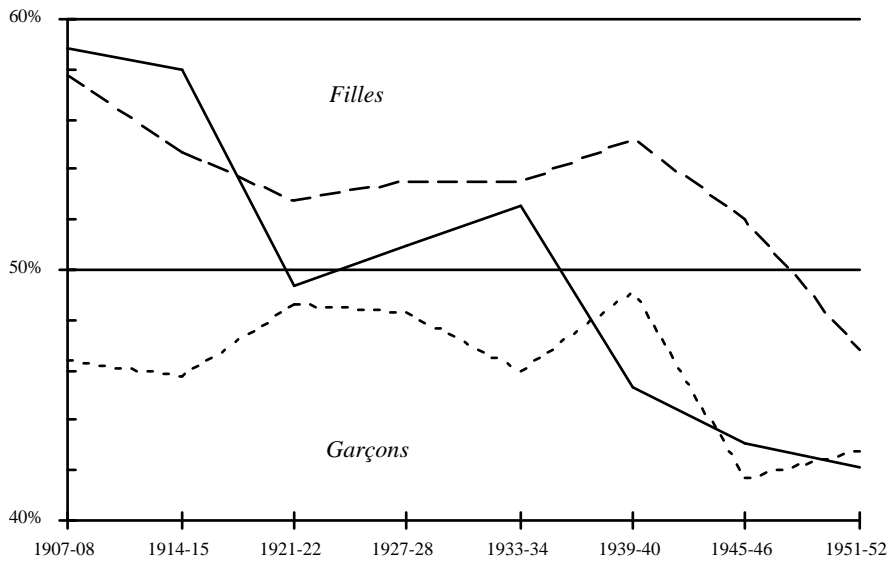
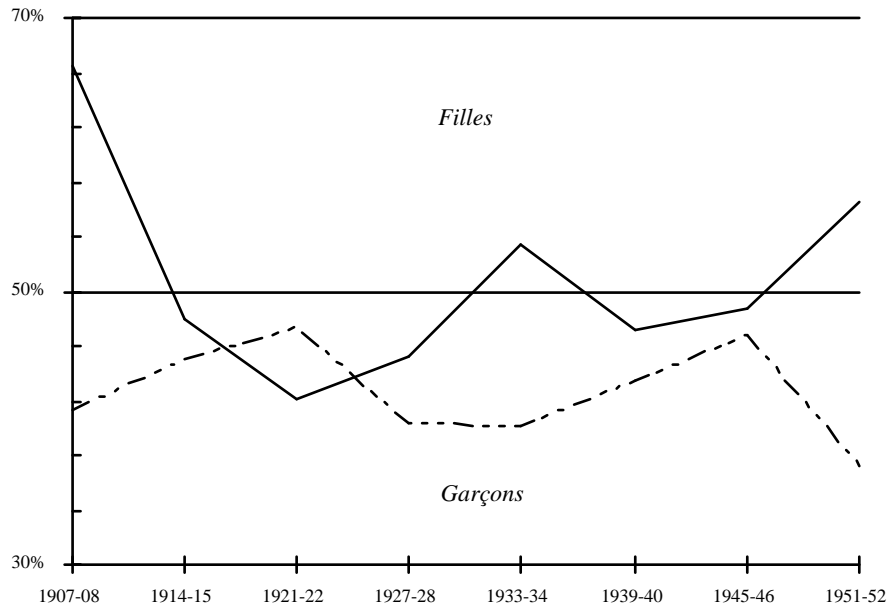


Évolution des écoles grecques

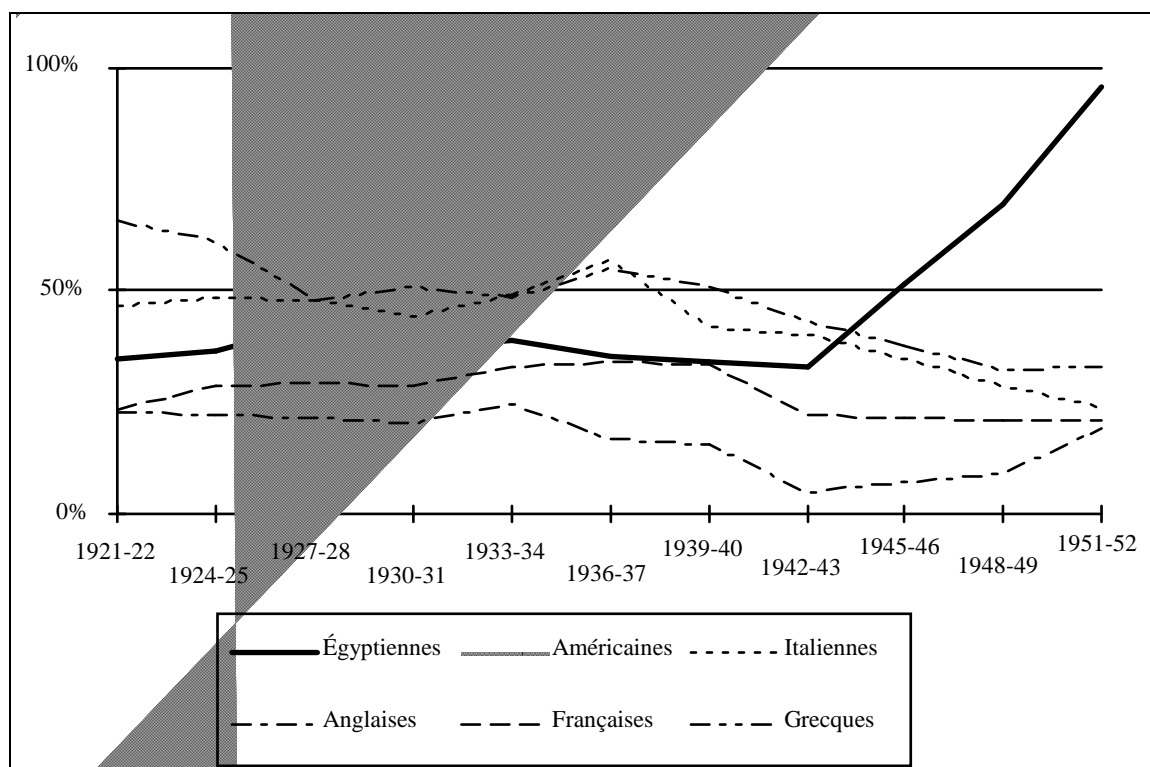


ANNEXES

Document 13 : Variations du *sex-ratio* des écoles étrangères de 1907 à 1952 selon leur nationalité (pourcentage de garçons)



Document 14 : Évolution du taux de gratuité dans les écoles égyptiennes et étrangères de 1921 à 1952³



Jusqu'en 1943, écoles égyptiennes et étrangères participent de politiques si ce n'est similaires, du moins comparables, les écoles égyptiennes se situant dans un moyen terme. Les établissements anglais et américains sont ceux qui ont la plus forte proportion d'élèves payant. Si l'on ajoute à cela des effectifs contingentés, on obtient des écoles à la visée élitiste évidente. Les institutions grecques et italiennes sont les plus "généreuses" avec leur public. Cela renvoie à leur caractère d'écoles vouées en priorité à l'instruction de leurs colonies nationales, et, pour les écoles italiennes, à leur activité missionnaire. Les établissements français accordent la gratuité environ au tiers de leurs élèves, ce qui les situe un peu en deçà de l'enseignement égyptien.

En quelques années, de 1942 à 1951, la gratuité s'étend à 96% de l'enseignement égyptien. Ce chiffre montre la place considérable qu'y occupe l'enseignement primaire. Le secondaire et le supérieur se partagent vraisemblablement les quelque 30 000 élèves payant. Au cours de la même période, la gratuité régresse dans les écoles grecques, italiennes et françaises, et s'accroît, dans des proportions qui demeurent assez limitées, dans l'enseignement anglais et américain. Au total, dans les écoles étrangères, la gratuité ne concerne qu'un tiers à un cinquième des effectifs en 1952. Les réseaux d'assistance communautaires ou étrangers ne font pas le poids face à la redistribution par l'État de l'impôt.

³. Les données de 1945-46 ont été supprimées du graphique, parce qu'elles paraissaient aberrantes par rapport à celles des dénombrements précédent et suivant. Les nombres d'élèves bénéficiant de la gratuité semblent avoir été très largement surévalués, donnant des taux de 75% pour les écoles égyptiennes, 27% pour les américaines, 48% pour les italiennes, 47% pour les anglaises, 56% pour les françaises, 66% pour les grecques. Il est très possible qu'on ait utilisé des données du ministère de l'Instruction publique, ou bien reporté systématiquement pour toutes les écoles la totalité des effectifs de l'enseignement primaire censé être devenu gratuit, "l'erreur" venant soit des écoles désireuses d'apparaître en conformité avec la loi, soit des services de la statistique désireux de pallier au plus vite une lacune d'enquête.

ANNEXE 3

Les recensements consulaires des écoles françaises en 1929¹

Document 1 : Nomenclatures utilisées dans les “tableaux statistiques des établissements scolaires français” dressés par les consulats de France en Égypte pour l’année scolaire 1929-1930

1. Établissements de la circonscription consulaire du Caire

Les écoles, dont les noms sont imprimés, sont mentionnées individuellement (66 écoles), et réparties en deux catégories : 1° Établissements laïques (17), 2° Établissements congréganistes (49). Des mentions manuscrites complètent la liste, corrigent certains noms, ce qui remet parfois en cause leur appartenance à l’une ou l’autre catégorie : plusieurs établissements laïcs paraissent ainsi avoir été confiés à des congrégations religieuses depuis la dernière réactualisation de la liste imprimée.

Parmi les écoles laïques, celles relevant de la Mission laïque française sont placés en tête ; puis viennent des écoles privées, l’école du soir d’Al-Azhar de l’Alliance française, les établissements de la Communauté israélite du Caire ou liées à des œuvres israélites. L’École française de Droit, comme l’Institut français d’archéologie orientale sont absents du tableau.

Les écoles religieuses sont classées par congrégation, les jésuites avant les frères des Écoles chrétiennes, et toutes les congrégations masculines et patriarcats avant les congrégations féminines.

Pour chaque école est indiquée :

- Sa situation (ville, et parfois quartier pour Le Caire et sa banlieue)
- Le nombre de professeurs
 - Français
 - Étrangers
- Le nombre d’élèves
 - Garçons
 - Filles
- Le nombre d’élèves gratuits
- L’augmentation ou la diminution d’effectif sur l’année précédente (2 colonnes)
- Le nombre d’élèves par nationalité
 - Français
 - Égyptiens
 - Grecs
 - Italiens
 - Anglais
 - Syriens
 - Divers
- Le total des élèves
- Parfois, des observations

2. Établissements de la circonscription consulaire d’Alexandrie

Le consulat général de France à Alexandrie est celui qui donne l’état le plus détaillé des écoles de sa circonscription. De format gigantesque (la surface représente plus de 4

¹. ADN, Série Œuvres Françaises Sous-série D-Levant, volume 178 (Subventions aux établissements scolaires et hospitaliers 1930-1932)

ANNEXES

feuilles A3), le tableau dont le cadre est imprimé et réutilisable d'année en année répertorie en 1929 27 établissements scolaires, dont les noms sont manuscrits. Si, comme au Caire, le lycée de la Mission laïque française d'Alexandrie apparaît en tête, et si les frères des Écoles chrétiennes précèdent toujours les congrégations féminines, le classement géographique prime ici sur la répartition par congrégation : les écoles d'Alexandrie sont présentées avant celles du Delta. Les écoles de la Communauté israélite d'Alexandrie sont absentes de la liste, de même que la plupart des écoles liées à des mécènes de la communauté. Il est visible que c'est l'acception la plus restrictive du terme "écoles françaises" qui a été retenue, conformément à ce qu'on a appelé "la remise en ordre de 1929".

Une annexe au tableau complète ces résultats. Aux 11 691 élèves des "écoles françaises", il précise qu'il "convient d'ajouter les élèves soumis à notre enseignement", dans les écoles dépendant de la Communauté israélite (4 500 élèves) et dans "les écoles musulmanes enseignant le français" (4 200 élèves)

Le tableau lui-même est complexe, et fonctionne selon une structure arborescente emboîtant trois subdivisions. Deux critères de différenciation des effectifs sont récurrents : la nationalité et la religion. L'ordre dans lequel apparaissent les différentes nationalités n'a que peu de choses à voir avec celui adopté par le consulat du Caire. Il distingue :

(Alexandrie)	(Le Caire)
Français	<i>Français</i>
Italiens	<i>Égyptiens</i>
Grecs	<i>Grecs</i>
Anglais ou Maltais	<i>Italiens</i>
Autrichiens	<i>Anglais</i>
Allemands	<i>Syriens</i>
Espagnols	<i>Divers</i>
Égyptiens et autres	

L'ordre dans lequel apparaissent les Européens renvoie, de façon dégressive et différente au Caire et à Alexandrie, à la perception du poids numérique et institutionnel de leur colonie dans chaque circonscription consulaire. Alors que la liste dressée par le consulat du Caire est actualisée en fonction des changements de statut personnel récents ou en cours, le principe de division de la liste des nationalités établie à Alexandrie est très clair : il oppose Européens ou protégés européens aux "sujets locaux", considérés comme ressortissants égyptiens et définis avant tout par la négative comme "non-protégés".

La différenciation religieuse n'apparaît pas dans la statistique du Caire de 1929. Elle est en revanche très fine à Alexandrie, et vient conforter cette impression que les schémas de perception liés aux protections capitulaires et au protectorat religieux sont beaucoup plus prégnants à Alexandrie qu'au Caire. On y distingue :

	<i>Regroupements implicites</i>	
— Catholiques	<i>(Catholiques)</i>	<i>(Chrétiens)</i>
— Grecs Catholiques		
— Arméniens Catholiques		
— Coptes Catholiques		
— Maronites		
— Grecs Orthodoxes	<i>(Orthodoxes)</i>	
— Arméniens Orthodoxes		
— Coptes Orthodoxes		
— Protestants	<i>(Protestants)</i>	
— Musulmans		

— Israélites

(Israélites)

— Divers

La différenciation est très bien faite entre les religions, les obédiences et les rites renvoyant chacun à des “communautés” différentes. En ce qui concerne la première rubrique, il faut comprendre qu’il s’agit des catholiques de rite latin, c’est-à-dire pour le consulat à la fois les “vrais” catholiques, ceux qui relèvent d’un “terrain connu”, pour lesquels on n’a pas besoin de rajouter une précision renvoyant à un rite, et ceux sur lesquels la France a vocation à une protection religieuse totale, comprenant aussi (mais de façon très théorique pour les non-citoyens français et les non-religieux) un droit de juridiction personnelle.

Pour chaque école est donnée :

- La répartition du corps enseignant par nationalité
- La répartition des élèves “payants” et “non payants” par nationalité
- Le nombre de garçons et de filles, répartis chacun par nationalité
- Le nombre d’élèves dans l’enseignement secondaire, primaire, commercial et professionnel, répartis, pour chaque catégorie par nationalité ;
- La répartition du corps enseignant par religion
- La répartition des garçons par religion
- La répartition des filles par religion

Quelques rares écoles n’ont pas renseigné dans le détail toutes les rubriques. Les chiffres sont reportés à la main, d’une écriture très soignée. Mais les totaux réalisés pour chaque rubrique ne correspondent pas toujours au total de la répartition qui est donnée, et varient en fonction des critères adoptés, même s’ils apparaissent dans le tableau comme identiques d’une rubrique à l’autre. Un certain nombre d’erreurs ou d’approximations ont pu être relevées, avec le plus souvent une tendance à la surévaluation, compréhensible dans la mesure où une partie de l’enjeu de ces statistiques résidait dans l’attribution de subventions.

3. Établissements de la circonscription consulaire de Port-Saïd

Les neuf établissements de la circonscription sont classés selon leur implantation à Port-Saïd ou à Ismaïlia. Le lycée français, seul établissement laïque, vient en tête. Tous les autres relèvent de congrégations religieuses. Les masculines précèdent les féminines. Les rubriques renseignées par des effectifs sont les suivantes :

- Garçons dans l’enseignement primaire
- Garçons dans l’enseignement secondaire
- Filles dans l’enseignement primaire
- Filles dans l’enseignement secondaire
- Répartition des effectifs par nationalité :
 - Français
 - Italiens
 - Grecs
 - Britanniques
 - Autres
 - Egyptiens
- Répartition des effectifs par religion :
 - Catholiques
 - Protestants
 - Orthodoxes
 - Juifs
 - Musulmans

ANNEXES

— Répartition du corps enseignant par nationalité

- Français
- Italiens
- Britanniques
- Divers
- Egyptiens

— Répartition du corps enseignant par religion

- Catholiques
- Autres

Comme à Alexandrie, le poids de l'élément européen et de la tradition capitulaire se conjuguent pour faire ressortir le clivage protégé / non-protégé, que ce soit du point de vue de la nationalité ou de l'obédience religieuse. Il faut d'ailleurs relever que Port-Saïd et Ismaïlia sont les seules villes d'Égypte où les écoles des Franciscains de Terre-Sainte soient mentionnées parmi les écoles françaises.

4. Établissements de la circonscription consulaire de Suez

Les quatre écoles primaires françaises et catholiques de Suez font l'objet d'une courte note. On y dénombre pour chacune les filles et les garçons. Seule la répartition par nationalité des élèves est donnée, avec les mêmes rubriques qu'à Port-Saïd.

Document 2 : Tableau synthétique des différentes missions françaises²

	Implantation géographique				Enseignants		Sexe		Ouverture sociale		Nationalité					Religion		
	Alex	Caire	Canal	Autre	ProfsF	ProfsE	Garçons	Filles	Gratuits	Payants	F	I	Gr	GB	Egy	†	☆	○
FEC	3 337	3 989	538	636	169	362	8 500	0	2 491	5 471	339	128	898	699	5 188	5 913	987	1 007
SVP	3 113	439	354	0	64	92	770	3 136	1 317	2 235	214	437	602	364	1 764	2 692	410	475
MLF	1 467	1 574	0	0	100	66	2 281	1 268	128	2 913	418	356	580	199	1 604	1 434	1 501	421
NDA	0	1 842	0	1 121	73	77	263	2 700	705	2 258	44	178	102	41	2 495	2 104	91	685
BPA	0	1 637	922	0	38	51	244	2 315	666	971	78	236	466	156	1 085	1 700	360	470
Jésuites	0	551	0	1 387	18	59	1 869	69	1 387	551	35	21	19	2	1 841	1 827	20	93
MAL	0	0	0	961	32	28	961	0	290	662	14	26	79	11	819	657	58	237
SCB	0	843	0	96	17	26	128	811	240	699	64	19	32	10	627	724	131	84
SCœur	0	333	0	405	31	56	13	725	160	578	19	21	25	5	666	582	23	133
NDD	0	698	0	0	23	12	72	626	261	437	4	20	11	2	640	615	11	71
Patriarcats	0	660	0	0	1	44	660	0	319	341	10	16	11	3	599	608	13	39
MDD	197	418	0	0	34	45	0	615	83	531	110	49	76	14	345	341	23	144
SFamille	0	0	0	570	12	5	55	515	120	450	2	2	15	0	550	402	36	132
FranIC	0	212	0	274	0	30	33	453	175	311	7	9	29	15	335	390	25	71
SJA	0	525	0	0	12	9	47	478	105	420	33	24	12	13	438	246	69	210
SJL	0	0	0	76	7	7	0	423	200	223	0	4	7	0	407	377	4	42
NDS	323	0	0	0	17	15	0	323	69	251	14	41	49	25	188	273	26	22
Ploërmel	0	250	92	0	13	3	342	0	23	227	72	34	21	19	158	241	51	50
FranM	0	0	0	273	11	5	65	208	93	180	25	6	35	0	170	219	25	29
AIU	0	0	0	257	2	7	133	124	106	151	21	6	13	6	199	23	191	43
SAC	0	230	0	0	0	10	0	230	55	175	0	10	10	3	207	116	43	72
AF	0	228	0	0	0	5	228	0	228	0	20	0	0	0	190	9	5	214
Carmélites	0	200	0	0	5	4	39	161	68	132	0	7	21	0	154	156	2	43
FranTS	0	0	136	0	3	6	136	0	43	93	12	44	55	2	7	132	1	3

FEC : Frères des Écoles chrétiennes SVP : Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul MLF : Mission laïque française
NDA : Notre-Dame des Apôtres BPA : Bon Pasteur d'Angers MAL : Missions africaines de Lyon
SCB : Sœurs de la Charité de Besançon NDD : Notre-Dame de la Délivrande MDD : Sœurs de la Mère de Dieu
SJA : Saint-Joseph de l'Apparition SJL : Saint-Joseph de Lyon FranIC : Franciscaines de l'Immaculée Conception

2. Le recouplement des données issues des quatre tableaux précédents s'est fait au prix de pertes d'information, et de quelques approximations. Pour trois congrégations (frères des Écoles chrétiennes, sœurs du Bon-Pasteur d'Angers, et sœurs de Saint-Vincent-de-Paul), les effectifs d'élèves par religion sont inconnus dans la circonscription consulaire de Suez. Mais cela ne joue que sur des effectifs minimes (moins de 400 élèves en tout et pour tout pour la ville de Suez). Toutes les écoles privées ne relevant pas d'une congrégation ou d'un organisme clairement identifié ont été supprimées de ce tableau, de même que les écoles des Communautés israélites du Caire et d'Alexandrie, pour lesquelles trop peu de renseignements étaient fournis. L'Alliance française ne figure que pour son école Al-Azhar. Enfin, seules les nationalités communes à toutes les listes ont été prises en compte.

Plus délicat à soutenir est le parti-pris adopté pour compenser l'absence d'information sur la répartition par religion des effectifs de la circonscription consulaire du Caire. On a utilisé pour pallier ce manque une liste similaire de l'année 1937-38 sur laquelle étaient rajoutés, pour chaque école, le nombre d'élèves musulmans, israélites et chrétiens. Si, en l'espace de 8 ans, la population scolaire avait pu évoluer de façon parfois très sensible, on a considéré que la répartition des élèves par religion n'aurait pu subir de transformation vraiment profonde sans que cela soit énoncé dans les sources écrites. On a ainsi retenu ces ordres de grandeur, rapportés à l'effectif total de chaque école en 1920-1930 comme une approximation utile, préférable quoi qu'il en soit à une absence complète de données.

ANNEXES

NDS : Notre-Dame de Sion
AIU : Alliance israélite universelle

SAC : Sœurs de l'Afrique centrale (Nigritie)
AF : Alliance française

FranM : Franciscaines missionnaires de Marie
FranTS : Franciscains de Terre-Sainte

Document 3 : Tableaux récapitulatifs des écoles françaises de la circonscription consulaire d'Alexandrie³

1. Localisation et dénomination

Abréviation	Nom de l'établissement	Localisation	Mission	Garçons	Filles	Gratuits	Payants
MLF	Lycée français	Alexandrie	MLF	943	524	103	1 364
FECCSM	Collège Saint Marc	Alexandrie	FEC	1 278	0	0	1 278
FECSMi	Collège Saint Michel	Alexandrie	FEC	176	0	0	176
FECCSC	Collège Sainte Catherine	Alexandrie	FEC	416	0	0	416
FECESC	Ecole gratuite Sainte Catherine	Alexandrie	FEC	570	0	570	0
Sténo	Institut Sténographique de France	Alexandrie	Privée	31	53	11	73
FECMohB	Collège des Frères de Moharram Bey	Alexandrie	FEC	237	0	0	237
FECPro	Ecole professionnelle des Frères	Alexandrie	FEC	27	0	27	0
FECBacosC	Collège Saint Joseph (Bacos)	Alexandrie	FEC	224	0	0	224
FECESF	Ecole gratuite de la Sainte Famille	Alexandrie	FEC	259	0	259	0
FECBacosE	Ecole gratuite des Frères (Bacos)	Alexandrie	FEC	150	0	150	0
SVPMiser	Collège de la Miséricorde	Alexandrie	SVP	62	1 600	888	774
	Asile Saint Joseph	Alexandrie	SVP	107	155	17	245
SVPMohB	Externat Saint Joseph Moharram Bey	Alexandrie	SVP	105	624	73	656
Girard	Institution Française Girard	Alexandrie	Privée	26	309	32	303
SVPOrph	Orphelinat de Garçons	Alexandrie	SVP	460	0	160	300
Hamrouche	Ecole mixte franco-israélite Hamrouche	Alexandrie	Privée	92	84	7	169
MDD	Pensionnat des Religieuses Mère de Dieu	Alexandrie	MDD	0	197	26	170
NDS	Pensionnat des Religieuses NDS	Alexandrie	ND Sion	0	323	69	251
AIU	Ecole de l'Alliance Israélite	Tanta	AIU	133	124	106	151
MALMans	Collège Saint Louis	Mansoura	MAL	452	0	130	313
CSFMans	Collège de la Sainte Famille	Mansoura	S-Famille	55	515	120	450
MALTanta	Collège Saint Louis (MA)	Tantah	MAL	455	0	154	301
NDAZif	Ecole des Religieuses Zifta	Zifta	NDA	11	69	12	68
SCMahalla	Pensionnat des Religieuses	Mehalla	S-Coeur	13	162	35	140
MALMahalla	Ecole Saint Augustin (MA)	Mahalla	MAL	54	0	6	48
NDATanta	Ecole des Religieuses ND Apôtres	Tanta	NDA	30	595	140	485

³. Ces tableaux servent de base à l'AFC dont les résultats sont présentés Figure 12.

ANNEXES

2. Nationalités

	Nom de l'établissement	Fran.	Ital.	Grecs	Brit.	Autr.	All ^d	Espag.	Egyptiens et autres (Slocaux)
		(F)	(I)	(Gr)	(GB)	(Au)	(D)	(Esp)	
MLF	Lycée français	172	170	341	40	2	0	49	693
FECCSM	Collège Saint Marc	67	128	213	118	11	5	7	729
FECSMi	Collège Saint Michel	3	9	12	1	0	0	0	151
FECCSC	Collège Sainte Catherine	43	51	41	25	0	0	8	248
FECECSC	Ecole gratuite Sainte Catherine	23	134	68	108	3	1	1	232
Sténo	Institut Sténographique de France	6	15	10	10	4	0	6	33
FECMohB	Collège des Frères de Moharram Bey	8	13	13	5	2	0	2	194
FECPro	Ecole professionnelle des Frères	0	0	8	5	1	1	0	12
FECBacosC	Collège Saint Joseph des Frères (Bacos)	10	21	17	19	0	0	0	157
FECECF	Ecole gratuite de la Sainte Famille	5	39	25	55	0	0	0	135
FECBacosE	Ecole gratuite des Frères (Bacos)	1	10	26	22	0	0	0	91
SVPMiser	Collège de la Miséricorde Soeurs de Charité	88	182	337	206	26	28	48	747
	Asile Saint Joseph Soeurs de Charité	?	?	?	?	?	?	?	?
SVPMohB	Externat Saint Joseph Moharram Bey	54	61	88	38	15	4	41	428
Girard	Institution Française Girard	22	35	50	26	3	5	3	191
SVPOrph	Orphelinat de Garçons	10	110	65	70	0	5	0	200
Hamrouche	Ecole mixte franco-israélite Hamrouche	34	6	2	7	0	0	4	123
MDD	Pensionnat des Religieuses Mère de Dieu	92	10	31	6	2	0	0	55
NDS	Pensionnat des Religieuses NDS	14	41	49	25	3	0	0	188
AIU	Ecole de l'Alliance Israélite	21	6	13	6	0	0	12	199
MALMans	Collège Saint Louis	6	8	29	7	0	0	1	392
CSFMans	Collège de la Sainte Famille	2	2	15	0	0	1	0	550
MALTanta	Collège Saint Louis (MA)	6	10	48	4	1	0	1	385
NDAZif	Ecole des Religieuses Zifta	1	0	0	9	0	0	0	70
SCMahalla	Pensionnat des Religieuses	6	10	2	0	0	0	0	157
MALMahalla	Ecole Saint Augustin (MA)	2	8	2	0	0	0	0	42
NDAnta	Ecole des Religieuses ND Apôtres	6	13	3	0	0	0	1	602

3. Religions

	Catholiques latins (Latins)	Catholiques grecs (GrecsC)	Catholiques arméniens (ArmC)	Catholiques coptes (CoptesC)	Maronites (Maronites)	Grecs orthodoxes (GrecsOrth)	Arméniens orthodoxes (ArmOrth)	Coptes orthodoxes (CoptesOrth)	Protestants (Protestants)	Musulmans (Musulmans)	Israélites (Juifs)	Divers
MLF	180	26	9	12	0	353	33	21	70	52	519	12
FECCSM	332	142	14	20	34	281	32	58	5	193	164	3
FECSMi	10	35	3	4	26	18	5	32	1	38	4	0
FECCSC	78	39	1	0	12	67	20	8	0	76	115	0
FECEC	293	38	26	15	48	60	15	18	1	24	22	10
Sténo	16	4	0	0	0	8	2	0	0	0	23	0
FECMohB	11	11	1	4	12	20	3	42	1	62	70	0
FECPro	8	2	0	0	3	8	1	1	0	0	4	0
FECBacosC	53	40	5	4	20	51	1	4	2	24	20	0
FECSF	98	26	2	8	17	29	16	7	0	29	10	17
FECBacosE	36	18	0	3	14	38	10	5	1	13	12	0
SVPMiser	437	167	39	51	124	328	35	56	4	120	244	64
	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
SVPMohB	170	47	9	17	47	90	11	72	5	142	119	0
Girard	57	24	0	2	4	90	5	11	10	67	63	2
SVPOrph	230	60	60	10	20	30	20	0	0	0	20	10
Hamrouche	0	0	0	9	0	0	0	0	0	13	154	0
MDD	30	46	2	4	5	44	6	6	1	40	13	0
NDS	92	45	5	10	26	68	2	12	13	22	26	2
AIU	0	1	0	0	0	13	5	4	0	43	191	0
MALMans	11	39	3	49	25	57	4	126	0	95	34	0
CSFMans	10	49	0	25	48	80	6	184	0	132	36	0
MALTanta	23	47	25	37	39	99	6	31	0	130	18	0
NDAZif	3	3	0	7	0	9	0	26	0	27	5	0
SCMahalla	11	11	0	6	9	1	21	43	0	65	8	0
MALMahalla	1	5	3	3	10	8	1	4	1	12	6	0
NDATanta	11	57	11	26	32	61	2	183	0	223	12	0

ANNEXES

4. Type d'enseignement

	Nom de l'établissement	Secondaire	Primaire	Professionnel et comercial (Pro)
MLF	Lycée français	847	452	168
FECCSM	Collège Saint Marc	766	200	179
FECSMi	Collège Saint Michel	0	176	0
FECCSC	Collège Sainte Catherine	210	251	0
FEDESC	Ecole gratuite Sainte Catherine	0	570	0
Sténo	Institut Sténographique de France	0	0	84
FECMohB	Collège des Frères de Moharram Bey	0	237	21
FECPro	Ecole professionnelle des Frères	0	0	27
FECBacosC	Collège Saint Joseph des Frères (Bacos)	99	265	0
FECSF	Ecole gratuite de la Sainte Famille	0	259	0
FECBacosE	Ecole gratuite des Frères (Bacos)	0	150	0
SVPMiser	Collège de la Miséricorde Soeurs de Charité	0	1 589	0
	Asile Saint Joseph Soeurs de Charité	0	187	75
SVPMohB	Externat Saint Joseph Moharram Bey	0	729	0
Girard	Institution Française Girard	106	229	0
SVPOrph	Orphelinat de Garçons	0	460	0
Hamrouche	Ecole mixte franco-israélite Hamrouche	0	176	0
MDD	Pensionnat des Religieuses Mère de Dieu	86	110	0
NDS	Pensionnat des Religieuses NDS	254	57	12
AIU	Ecole de l'Alliance Israélite	0	257	0
MALMans	Collège Saint Louis	33	410	0
CSFMans	Collège de la Sainte Famille	0	570	0
MALTanta	Collège Saint Louis (MA)	40	372	43
NDAZif	Ecole des Religieuses Zifta	0	80	0
SCMahalla	Pensionnat des Religieuses	0	175	0
MALMahalla	Ecole Saint Augustin (MA)	0	54	0
NDATanta	Ecole des Religieuses ND Apôtres	0	625	0

Document 4 : Tableaux récapitulatifs des écoles françaises de la circonscription consulaire du Caire

1. Localisation et dénomination

	Ville	Organisme	Profs Fran	Profs autres	Garçons	Filles	Gratuits	Payants
Ecole du soir Al Azhar	Le Caire	Alliance F	0	5	228	0	228	0
Ecole des Soeurs de Besançon	Nag Hamadi	Besac	4	4	22	74	10	86
Ecole Sainte Anne	Le Caire	Besac	13	22	106	737	230	613
Couvent du Bon Pasteur Mouski	Le Caire	BPA	7	9	82	568	400	250
Couvent du Bon Pasteur Choubra	Le Caire	BPA	12	19	0	790	230	560
Orphelinat garçons Abbassia	le Caire	BPA	7	7	92	105	36	161
Ecole St Joseph Roda el Farag	Le Caire	Carmélites	5	4	39	161	68	132
Ecole communauté israélite Caire	Le Caire	Cté israélite	18	78	881	1 219	1 400	700
Collège des FEC Zeitoun	Le Caire	FEC	4	7	216	0	30	186
Collège Saint-Joseph de Khoronfish	Le Caire	FEC	16	37	914	0	414	500
Collège de la Salle Daher	Le Caire	FEC	22	38	1 035	0	270	765
Collège St Paul Choubrah	Le Caire	FEC	12	13	362	0	17	345
Collège d'Ismaïlia Bab el Louq	Le Caire	FEC	15	16	635	0	133	502
Ecole Sainte Hélène Choubrah	Le Caire	FEC	6	2	302	0	302	0
Collège des FEC Héliopolis	Hélio	FEC	5	20	525	0	135	390
Collège FEC Zagazig	Zagazig	FEC	2	7	109	0	50	59
Collège FEC Minia	Minia	FEC	3	9	299		50	249
Collège FEC Tahta	Tahta	FEC	2	9	228	0	84	144
Sœurs franciscaines I.C.	Fayoum	F. Imm C		15	12	262	112	162
Ecole de l'Immaculée Conception	Le Caire	F. Imm C	0	15	21	191	63	149
Ecole des S Franciscaines de Marie	Hawamdieh	F. M	3	3	27	36	13	50
Ecole des Franciscaines de Marie	Kom Ombo	F. M	3	1	17	55	26	46
Ecole des Franciscaines de Marie	Armant	F. M	5	1	21	117	54	84
Collège des Frères de Lammenais	Helwan	Frères Plo	8	3	250	0	23	227
Collège Sainte Famille	Le Caire	Jésuites	18	36	551	0	0	551
Ecole jésuite Minia	Minia	Jésuites	0	3	238	0	238	0
Ecole jésuites Mellawi	Mellawi	Jésuites	0	1	75	0	75	0
Ecoles primaires jésuites	Haute-Egypte	Jésuites	0	19	1 005	69	1 074	0
Pensionnat Garden City	Le Caire	MDD	11	19	0	311	45	266
Pensionnat Guezirah	Le Caire	MDD	7	11	0	107	12	95
Lycée français	Le Caire	MLF	37	23	837	492	20	1 309
Collège français	Le Caire	MLF	6	6	245		5	240

ANNEXES

SUITE	Ville	Organisme	Profs Fran	Profs autres	Garçons	Filles	Gratuits	Payants
Ecole N-D des Apôtres	Hélios	NDA	6	8	82	270	38	314
Ecoles des Soeurs NDA Choubra	Le Caire	NDA	15	11	45	653	309	389
Ecoles des Soeurs NDA Zeitoun	Le Caire	NDA	16	10	35	540	111	464
Ecoles des Soeurs NDA	Zagazig	NDA	7	7	6	259	44	221
Ecole NDA Sakakini	Le Caire	NDA	6	4	42	175	30	187
Ecole NDA Benha	Benha	NDA	3	5	7	69	14	62
Ecole NDA Chebin el Kom	Chebin	NDA	3	2	5	70	7	68
Pensionnat N-D Déliv. Faggala	le Caire	NDD	10	8	30	368	62	336
Ecole gratuite NDD Aboul Rich	le Caire	NDD	1	2	22	147	169	0
Pensionnat NDD Hélios	Hélios	NDD	12	2	20	111	30	101
Collège patriarcal copte catholique	Le Caire	P. copte cath	1	9	300	0	170	130
Collège patriarcal grec catholique	Le Caire	P. grec cath	0	7	150	0	100	50
Collège patriarcal maronite	Le Caire	P. maronite	0	28	210	0	49	161
Ecole de commerce	Le Caire	Privée	3	4	372		372	0
Ecole Chakour	Le Caire	Privée	10	8	12	412	25	399
Ecole Jeanne d'Arc	Le Caire	Privée	23	2	42	338	20	360
Ecole Sévigné	Le Caire	Privée	3	3	18	54	14	58
Ecole rue Ghamrah	Le Caire	Privée	0	3	45	30	10	65
Ecole Abraham Btsh	Hélios	Privée	0	12	167	243	65	345
Ecole de la Goutte de lait	Le Caire	Privée	3	23	217	233	450	0
Ecole Manissalian	Le Caire	Privée	9	6	40	139	25	154
Ecole Sté copte de bienfaisance	Louxor	Privée	0	21	335	0	148	187
Institution F. de jeunes filles Choubra	Le Caire	Privée	4	1	12	86	20	78
Ecole des S. de l'Afrique Centrale	Helwan	SAC		10	0	230	55	175
Ecole des Filles coptes catholiques	Tahta	SC	0	8	0	130	60	70
Ecole des Filles coptes catholiques	Sohag	SC	0	13	0	100	40	60
Pensionnat du Sacré Coeur	Hélios	SC	9	16	0	194	15	179
Pensionnat du Sacré Coeur	Le Caire	SC	15	8	0	139	10	129
Ecole Des soeurs Saint Joseph App	Le Caire	SJA	12	9	47	478	105	420
Ecoles des Soeurs St Joseph de Lyon	Minia	SJL	7	7	0	423	200	223
Ecole et orphelinat S-Vincent de Paul	Le Caire	SVP	8	6	0	360	100	260
Asile Saint Louis	Le Caire	SVP	2	0	36	43	79	0

2. Nationalités

	Ville	Organisme	F	I	Gr	GB	Syr	Egy	Autres
Ecole du soir Al Azhar	Le Caire	Alliance F	20	0	0	0	0	190	18
Ecole des Soeurs de Besançon	Nag Hamadi	Besac	6	4	11	1	3	60	11
Ecole Sainte Anne	Le Caire	Besac	58	15	21	9	302	262	176
Couvent du Bon Pasteur Mouski	Le Caire	BPA	20	52	148	60	65	150	155
Couvent du Bon Pasteur Choubra	Le Caire	BPA	12	55	62	14	113	399	135
Orphelinat garçons Abbassia	le Caire	BPA	4	24	11	5	21	117	15
Ecole St Joseph Roda el Farag	Le Caire	Carmélites	0	7	21	0	0	154	18
Ecole communauté israélite Caire	Le Caire	Cté israélite	243	185	39	57	37	1 453	86
Collège des FEC Zeitoun	Le Caire	FEC	3	15	36	9	12	113	28
Collège Saint-Joseph de Khoronfish	Le Caire	FEC	30	77	84	41	64	480	138
Collège de la Salle Daher	Le Caire	FEC	56	65	20	23	166	675	30
Collège St Paul Choubrah	Le Caire	FEC	10	41	26	28	84	158	15
Collège d'Ismaïlia Bab el Louq	Le Caire	FEC	20	84	73	51	45	272	90
Ecole Sainte Hélène Choubrah	Le Caire	FEC	4	43	26	44	67	75	43
Collège des FEC Héliopolis	Hélio	FEC	19	32	48	17	93	213	103
Collège FEC Zagazig	Zagazig	FEC	4	1	10	3	6	84	1
Collège FEC Minia	Minia	FEC	1	7	6	1	18	260	6
Collège FEC Tahta	Tahta	FEC	0		6			222	
Sœurs franciscaines I.C.	Fayoum	F. Imm C	5	9	6	0	0	252	2
Ecole de l'Immaculée Conception	Le Caire	F. Imm C	2	43	23	15	25	58	46
Ecole des S Franciscaines de Marie	Hawamdieh	F. M	13	14	2	0	5	18	11
Ecole des Franciscaines de Marie	Kom Ombo	F. M	7	6	13	0	0	44	2
Ecole des Franciscaines de Marie	Armant	F. M	5	10	20	0	4	99	0
Collège des Frères de Lammenais	Helwan	Frères Plo	24	20	18	14	27	131	16
Collège Sainte Famille	Le Caire	Jésuites	35	21	19	2	140	314	20
Ecole jésuite Minia	Minia	Jésuites	0	0	0	0	0	238	0
Ecole jésuites Mellawi	Mellawi	Jésuites	0	0	0	0	0	75	0
Ecoles primaires jésuites	Haute-Egypte	Jésuites	0	0	0	0	0	1 074	0
Pensionnat Garden City	Le Caire	MDD	17	35	45	8	60	130	16
Pensionnat Guezirah	Le Caire	MDD	1	4	0	0	26	74	2
Lycée français	Le Caire	MLF	143	121	111	48	14	619	273
Collège français	Le Caire	MLF	31	18	7	12	7	158	12

ANNEXES

SUITE	Ville	Organisme	F	I	Gr	GB	Syr	Egy	Autres
Ecole N-D des Apôtres	Hélio	NDA	11	11	8	6	141	168	7
Ecoles des Soeurs NDA Choubra	Le Caire	NDA	22	109	40	3	171	300	53
Ecoles des Soeurs NDA Zeitoun	Le Caire	NDA	3	38	18	20	110	380	6
Ecoles des Soeurs NDA	Zagazig	NDA	1	0	21	2	30	198	13
Ecole NDA Sakakini	Le Caire	NDA	0	5	4	0	22	167	19
Ecole NDA Benha	Benha	NDA	0	2	6	1	5	58	4
Ecole NDA Chebin el Kom	Chebin	NDA	0	0	2	0	12	61	0
Pensionnat N-D Déliv. Faggala	le Caire	NDD	4	8	10	0	167	194	15
Ecole gratuite NDD Aboul Rich	le Caire	NDD		7	0	0	79	78	5
Pensionnat NDD Hélio	Hélio	NDD	0	5	1	2	93	29	1
Collège patriarcal copte catholique	Le Caire	P. copte cath	7	15	9	3	0	257	9
Collège patriarcal grec catholique	Le Caire	P. grec cath	0	0	0	0	0	150	0
Collège patriarcal maronite	Le Caire	P. maronite	3	1	2	0	117	75	12
Ecole de commerce	Le Caire	Privée	26	37	24	6	42	215	22
Ecole Chakour	Le Caire	Privée	10	22	20	7	28	250	87
Ecole Jeanne d'Arc	Le Caire	Privée	0		10		32	255	83
Ecole Sévigné	Le Caire	Privée	6	12	10	0	0	18	26
Ecole rue Ghamrah	Le Caire	Privée	0	0	0	0	30	40	5
Ecole Abraham Btsh	Hélio	Privée	51	34	8	8	0	285	24
Ecole de la Goutte de lait	Le Caire	Privée	40	25	14	24	0	344	3
Ecole Manissalian	Le Caire	Privée	2	6	4	0	152	15	0
Ecole Sté copte de bienfaisance	Louxor	Privée	0	0	0	0	0	335	0
Institution F. de jeunes filles Choubra	Le Caire	Privée	10	5	12	1	15	45	10
Ecole des S. de l'Afrique Centrale	Helwan	SAC	0	10	10	3	0	207	0
Ecole des Filles coptes catholiques	Tahta	SC	0	0	3	0	0	127	0
Ecole des Filles coptes catholiques	Sohag	SC	0	2	5	0	0	93	0
Pensionnat du Sacré Coeur	Hélio	SC	7	8	2	5	55	116	1
Pensionnat du Sacré Coeur	Le Caire	SC	6	1	13	0	63	55	1
Ecole Des soeurs Saint Joseph App	Le Caire	SJA	33	24	12	13	0	438	5
Ecoles des Soeurs St Joseph de Lyon	Minia	SJL	0	4	7	0	5	402	5
Ecole et orphelinat S-Vincent de Paul	Le Caire	SVP	4	50	40	5	40	175	46
Asile Saint Louis	Le Caire	SVP	0	0	0	0	0	79	0

3. Estimation de la fréquentation religieuse (d'après les statistiques de 1937-1938)

			Chrétiens	Juifs	Musulmans
Alliance F	Ecole du soir Al Azhar	Le Caire	4%	2%	94%
Besac	Ecole Sainte Anne	Le Caire	77%	15%	8%
Besac	Ecole des Soeurs de Besançon	Nag Hamadi	79%	6%	15%
BPA	Couvent du Bon Pasteur Mouski	Le Caire	42%	40%	19%
BPA	Couvent du Bon Pasteur Choubra	Le Caire	71%	4%	25%
BPA	Orphelinat garçons Abbassia	Le Caire	90%	7%	4%
Carmélites	Ecole St Joseph Roda el Farag	Le Caire	78%	1%	21%
C. israélite	Ecoles communauté israélite Caire	Le Caire	0%	99%	1%
FEC	Collège des FEC Héliopolis	Hélio	84%	12%	5%
FEC	Collège des FEC Zeitoun	Le Caire	88%	3%	9%
FEC	Collège Saint-Joseph de Khoronfish	Le Caire	70%	17%	13%
FEC	Collège de la Salle Daher	Le Caire	70%	17%	13%
FEC	Collège St Paul Choubrah	Le Caire	81%	2%	17%
FEC	Collège d'Ismaïlia Bab el Louq	Le Caire	54%	26%	20%
FEC	Collège FEC Minia	Minia	94%	1%	5%
FEC	Collège FEC Tahta	Tahta	96%	0%	4%
FEC	Collège FEC Zagazig	Zagazig	69%	8%	23%
FM	Ecole des S Franciscaines de Marie	Hawamdieh	70%	13%	17%
FM	Ecole des Franciscaines de Marie	Kom Ombo	69%	24%	7%
FIC	Sœurs franciscaines Immaculée Conception	Fayoum	79%	1%	20%
FIC	Ecole de l'Immaculée Conception	Le Caire	82%	10%	8%
FM	Ecole des Franciscaines de Marie	Armant	91%	0%	9%
Frères Plo	Collège des Frères de Lammenais	Helwan	60%	20%	20%
Jésuites	Ecoles primaires jésuites	Hte Egypte	98%	0%	2%
Jésuites	Collège Sainte Famille	Le Caire	88%	3%	9%
Jésuites	Ecole jésuites Mellawi	Mellawi	96%	0%	4%
Jésuites	Ecole jésuite Minia	Minia	91%	1%	8%
MDD	Pensionnat de la Mère de Dieu Garden City	Le Caire	63%	3%	33%
MLF	Lycée français	Le Caire	25%	53%	22%
MLF	Collège français	Le Caire	15%	76%	9%
NDA	Ecole NDA Benha	Benha	61%	5%	33%
NDA	Ecole N-D des Apôtres	Hélio	75%	6%	19%
NDA	Ecoles des Soeurs NDA Choubra	Le Caire	93%	1%	6%
NDA	Ecoles des Soeurs NDA Zeitoun	Le Caire	77%	3%	19%
NDA	Ecole NDA Sakakini	Le Caire	60%	4%	36%
NDA	Ecoles des Soeurs NDA	Zagazig	54%	5%	41%
NDD	Pensionnat NDD Hélio	Hélio	67%	3%	30%
NDD	Pensionnat N-D Délivrante Faggala	Le Caire	93%	2%	5%
NDD	Ecole gratuite NDD Aboul Rich	Le Caire	93%	0%	7%
Privée	Ecole de commerce	Le Caire	30%	23%	47%
Privée	Ecole Chakour	Le Caire	75%	0%	25%
SAC	Ecole des Soeurs de l'Afrique Centrale	Helwan	50%	19%	31%
Sacré Cœur	Ecole des Filles coptes catholiques	Sohag	78%	2%	20%
Sacré Cœur	Ecole des Filles coptes catholiques	Tahta	96%	0%	4%
Sacré Cœur	Pensionnat du Sacré Coeur	Le Caire	94%	0%	6%
Sacré Cœur	Pensionnat du Sacré Coeur	Hélio	76%	7%	18%
SJA	Ecole des soeurs Saint Joseph App	Le Caire	47%	13%	40%
SJL	Ecoles des Soeurs St Joseph de Lyon	Minia	89%	1%	10%
SVP	Ecole et orphelinat Saint Vincent de Paul	Le Caire	55%	4%	40%
SVP	Asile Saint Louis	Le Caire	100%	0%	0%

ANNEXE 4

Évolution des effectifs des écoles entre 1929-30 et 1937-38

Remarques préalables

Ce document a été réalisé à partir des tableaux statistiques des écoles françaises, dressés par chaque consulat pour l'année scolaire 1937-1938, soit immédiatement après les accords de Montreux¹. Les tableaux, dont la forme et les catégories ont changé, n'ont pas été reproduits dans leur intégralité, mais mis en correspondance avec ceux de 1929-1930. N'y ont été retenues que les écoles communes aux deux recensements.

Les deux ensembles de tableaux en effet ne peuvent être comparés sans déconstruction préalable et sans un certain nombre de précautions. Les écoles qu'on ne retrouve pas d'une liste à l'autre n'ont peut-être pas fermé leurs portes entre 1929 et 1937. Les plus difficiles à retrouver se comptent parmi les écoles privées, dont les adresses, comme celles des autres écoles, n'ont pas toujours été notées de façon très complète. Peut-être demeurent-elles dans la liste de 1937, mais sous d'autres noms, ce qui suggérerait une forme de "turn over". Le pensionnat de la Mère de Dieu à Guezira a lui aussi disparu du recensement de 1937. Peut-être a-t-il été confié à une autre congrégation. La disparition de l'école de la société copte de bienfaisance de Louxor du tableau n'a en revanche rien de surprenant. En partie financée par l'Alliance française, elle a résolument basculé vers les écoles considérées par les services français comme égyptiennes, et n'a plus rien à faire au milieu des "écoles françaises".

Beaucoup plus nombreuses sont les écoles qui font leur apparition dans le recensement de 1937, venant gonfler à la fois le nombre des écoles et des effectifs. Or, l'existence de plusieurs d'entre elles est attestée en 1929, mais elles ne figuraient pas sur les listes consulaires. C'est notamment le cas du lycée de l'Union juive pour l'enseignement, des écoles Jabès ou de Menasce à Alexandrie, de quelques écoles privées au Caire, ou du collège patriarcal grec-catholique, avenue de la reine Nazli au Caire, dont le recensement de 1929 signalait qu'il n'avait pas jugé utile de communiquer au consulat ses statistiques. Aussi ne doit-on pas se méprendre sur le gonflement du total "officiel" des effectifs d'un recensement à l'autre. Il peut être interprété pour certaines écoles comme une manifestation nouvelle d'allégeance à une autorité susceptible de contribuer au financement de l'établissement, mais certainement pas comme un indicateur fiable du succès de ces écoles auprès du public d'Égypte.

Une autre source de confusion tient à la tendance au dédoublement des écoles gratuites et payantes dans la présentation des statistiques, bien qu'il s'agisse parfois de la même adresse ou d'une adresse très voisine (école des Carmélites de Roda el Farag, collège

¹. ADN, Série Œuvres françaises, sous-série Égypte, volume 361

ANNEXES

des frères des Écoles chrétiennes de Moharram Bey, pensionnat et orphelinat du Bon Pasteur à Choubra, toutes les écoles des frères des Écoles chrétiennes au Caire). Le collège des Frères de Moharram Bey, qui ne s'est jamais occupé que de primaire, prend en charge à la rentrée 1937 une classe de 24 élèves gratuits, mais les présente comme une "école gratuite, annexe au collège du Sacré-Cœur" dans les statistiques du consulat, bien distincte du "collège".

La question matérielle de l'exiguïté des locaux a pu jouer un rôle tout à la fois de déclencheur et de justification, notamment pour les écoles qui voyaient leurs effectifs augmenter. Il n'empêche que la ligne de partage (qui a pu être matérialisée par la construction de bâtiments annexes, des horaires différents, ou des espaces et des entrées différents réservés dans l'établissement) est passée entre les riches et les pauvres. Il faut sans doute y voir trois objectifs et destinataires évidents, et une collusion d'intérêt entre les consulats et les congrégations:

- Vis-à-vis de la concurrence étrangère, du département égyptien de la statistique (qui recensait le nombre d'écoles) et du service des Œuvres, cela permettait d'afficher des signes de vitalité de l'enseignement français, de démultiplier l'activité et de donner l'illusion d'un foisonnement d'écoles.
- La mise en avant d'une raison sociale d'école gratuite pouvait permettre de prétendre auprès des autorités égyptiennes à des dégrèvements fiscaux ou douaniers pour des œuvres clairement identifiées comme de bienfaisance, et attirer par ailleurs plus facilement des subventions françaises. Le choix des appellations était d'ailleurs assez judicieusement pesé pour attirer la manne française, qui allait de préférence à un public "égyptien" et "pauvre". On voit ainsi de façon un peu surprenante certains "orphelinats" compter une proportion non négligeable d'enfants dont les parents payaient la scolarité. Il était sans doute plus difficile de refuser un financement à un "orphelinat" qu'à une école "en partie gratuite".
- Vis-à-vis des clientèles, le dédoublement des écoles permettait d'afficher une cohérence sociale plus forte et de garantir un certain niveau de "distinction" désormais attaché aux écoles françaises.

Afin de comparer des listes comparables, il convenait donc d'exclure les écoles qui disparaissent et celles qui apparaissent entre 1929 et 1937. Ont en revanche été incluses les écoles gratuite issues de la division en deux de certaines écoles, et les établissements où une congrégation a pris la suite de l'autre de façon repérable dans les sources. Il s'agit donc à peu de choses près d'une évolution "dans les murs" d'un ensemble pérenne d'un point de vue institutionnel et géographique. Il ne s'agit pas de quantifier des masses d'élèves scolarisés dans les écoles françaises, mais de dégager des types d'évolution selon les écoles, en fonction de différentes variables. Les données les plus complètes concernent Alexandrie. La quantification des taux de gratuité n'a pas été possible pour les écoles de la région du Canal, où elle n'a été mesurée ni en 1929, ni en 1937.

Établissements d'Alexandrie

Évolution générale

		Garçons 1929	Filles 1929	Gratuits 1929	Garçons 1937	Filles 1937	Gratuits 1937	Evol. 29-37	Gratuité 1929	Gratuité 1937
FEC	Ecole gratuite Sainte Catherine	570	0	570	225	0	225	-61%	100%	100%
Privée	Ecole franco-israélite Harouche	92	84	7	44	62	20	-40%	4%	19%
FEC	Collège Saint Michel	176	0	0	107	0	107	-39%	0%	100%
FEC	Ecole professionnelle des Frères	27	0	27	17	0	17	-37%	100%	100%
FEC	Collège Sainte Catherine	416	0	0	263	0	0	-37%	0%	0%
SVP	Externat Saint Joseph Moh. Bey	105	624	73	52	465	91	-29%	10%	18%
FEC	Collège Saint Joseph (Bacos)	224	0	0	165	0	0	-26%	0%	0%
FEC	Collège Saint Marc	1278	0	0	1001	0	0	-22%	0%	0%
FEC	Collège des Frères de Moh. Bey	237	0	0	197	0	24	-17%	0%	12%
FEC	Ecole gratuite des Frères (Bacos)	150	0	150	129	0	129	-14%	100%	100%
MLF	Lycée français	943	524	103	743	537	192	-13%	7%	15%
SVP	Collège de la Miséricorde	62	1600	888	52	1468	833	-9%	53%	55%
MDD	Pensionnat des Religieuses	0	197	26	24	159	40	-7%	13%	22%
SVP	Orphelinat de Garçons	460	0	160	440	0	260	-4%	35%	59%
Privée	Institution Française Girard	26	309	32	24	301	43	-3%	10%	13%
SVP	Asile Saint Joseph	107	155	17	137	186	323	23%	6%	100%
FEC	Ecole gratuite Sainte Famille	259	0	259	368	0	368	42%	100%	100%
NDS	Pensionnat des Religieuses NDS	0	323	69	17	448	186	44%	21%	40%
Privée	Institut Sténo. de France	31	53	11	55	80	16	61%	13%	12%
	<i>Ensemble des écoles d'Alexandrie</i>	<i>5163</i>	<i>3869</i>	<i>2392</i>	<i>4060</i>	<i>3706</i>	<i>2874</i>	<i>-14%</i>	<i>26%</i>	<i>37%</i>

Évolution par nationalité et religion

		F	I	Gr	GB	Autres	Egy.	Cath.	Prot.	Orth.	Juifs	Mus.
FEC	Ecole gratuite Sainte Catherine	22	18	28	29	36	92	108	0	46	52	19
Privée	Ecole franco-israélite Harouche	16	1	2	6	5	76	0	0	0	104	2
FEC	Collège Saint Michel	5	1	13	0	3	85	63	0	26	2	16
FEC	Ecole professionnelle des Frères	0	1	2	1	0	2	9	0	2	1	5
FEC	Collège Sainte Catherine	6	8	35	27	16	177	107	0	58	53	45
SVP	Externat Saint Joseph Moh. Bey	16	17	31	22	14	417	125	0	170	43	0
FEC	Collège Saint Joseph (Bacos)	8	8	13	9	5	122	87	0	40	11	27
FEC	Collège Saint Marc	71	63	109	79	163	516	463	6	293	93	146
FEC	Collège des Frères de Moh. Bey	1	4	10	8	21	153	59	0	66	19	53
FEC	Ecole gratuite des Frères (Bacos)	8	9	15	20	12	65	74	0	32	6	17
MLF	Lycée français	190	36	344	22	0	688	185	0	0	1095	0
SVP	Collège de la Miséricorde	37	80	206	207	349	597	935	8	311	114	152
MDD	Pensionnat des Religieuses	20	5	23	14	19	102	92	2	53	9	27
SVP	Orphelinat de Garçons	8	52	40	99	29	212	334	1	76	8	21
Privée	Institution Française Girard	16	22	57	23	18	189	101	0	124	9	3
SVP	Asile Saint Joseph	0	0	0	0	0	323	292	1	20	6	4
FEC	Ecole gratuite Sainte Famille	17	13	25	108	16	189	252	0	65	8	43
NDS	Pensionnat des Religieuses NDS	16	14	15	14	22	229	189	1	80	14	26
Privée	Institut Sténo. de France	9	19	15	6	18	67	43	1	20	61	4
1937	<i>Ensemble des écoles d'Alexandrie</i>	<i>466</i>	<i>371</i>	<i>983</i>	<i>694</i>	<i>746</i>	<i>4 301</i>	<i>3 518</i>	<i>20</i>	<i>1482</i>	<i>1708</i>	<i>610</i>
1929	<i>Ensemble des écoles d'Alexandrie</i>	<i>652</i>	<i>1035</i>	<i>1396</i>	<i>786</i>	<i>290</i>	<i>4607</i>	<i>3662</i>	<i>114</i>	<i>1800</i>	<i>1602</i>	<i>915</i>
	Évolution 1929-1937	-29%	-64%	-30%	-12%	+157%	-7%	-4%	-82%	-18%	+7%	-33%

ANNEXES

Établissements de l'agglomération du Caire

			Garçons 1929	Filles 1929	Gratuits 1929	Garçons 1937	Filles 1937	Gratuits 1937	Évol.2 9-37	Gratuité 1929	Gratuité 1937
AF	Ecole du soir Al Azhar	Le Caire	228	0	228	100	0	6	-56%	100%	6%
Besac	Ecole Sainte Anne	Le Caire	106	737	230	38	507	150	-35%	27%	28%
F. Plo	Collège des Frères de Lammenais	Helwan	250	0	23	175	0	42	-30%	9%	24%
Privée	Ecole Chakour	Le Caire	12	412	25		300	10	-29%	6%	3%
FEC	Collège de la Salle Daher > + école gratuite	Le Caire	1035	0	270	777	0	277	-25%	26%	36%
NDD	Pensionnat N-D Délivrande Faggala	Le Caire	30	368	62	22	281	33	-24%	16%	11%
FEC	Ecole Sainte Hélène Choubrah > Saint Pierre (?)	Le Caire	302	0	302	230	0	230	-24%	100%	100%
FEC	Collège d'Ismailia Bab el Louq > J-B de la Salle + école gr.	Le Caire	635	0	133	485	0	109	-24%	21%	22%
Privée	Ecole de la Goutte de lait	Le Caire	217	233	450	178	168	346	-23%	100%	100%
NDA	Ecole N-D Apôtres Sakakini	Le Caire	42	175	30	17	152	32	-22%	14%	19%
BPA	Couvent du Bon Pasteur Mouski	Le Caire	82	568	400	85	425	120	-22%	62%	24%
SJA	Ecole des Sœurs St Joseph de l'Apparition	Le Caire	47	478	105	22	418	100	-16%	20%	23%
FEC	Collège St Paul Choubrah	Le Caire	362	0	17	307	0	4	-15%	5%	1%
Carm.	Ecole St Joseph Roda el Farag > + école gratuite	Le Caire	39	161	68	5	168	44	-14%	34%	25%
Privée	Ecole Manissalian	Le Caire	40	139	25	24	131	32	-13%	14%	21%
FEC	Collège des FEC Héliopolis	Hélio	525	0	135	458	0	128	-13%	26%	28%
NDD	Ecole gratuite N-D Délivrande > École de la Providence (?)	Le Caire	22	147	169	20	140	59	-5%	100%	37%
FM	École des S Franciscaines de Marie	Hawamdi a	27	36	13	23	37		-5%	21%	0%
FEC	Collège des FEC Zeitoun	Le Caire	216	0	30	207	0	5	-4%	14%	2%
SAC	Ecole des Soeurs de l'Afrique Centrale	Helwan	0	230	55		225	30	-2%	24%	13%
BPA	Couvent du B. Pasteur Choubra	Le Caire	0	790	230	20	795	70	+3%	29%	9%
NDA	Ecoles des Sœurs NDA Choubra	Le Caire	45	653	309	23	702	252	+4%	44%	35%
NDA	Ecoles des Sœurs NDA Zeitoun	Le Caire	35	540	111	16	602	180	+7%	19%	29%
Privée	Ecole de commerce	Le Caire	372		372	401	0	401	+8%	100%	100%
CIC	Ecoles communauté israélite du Caire	Le Caire	881	1219	1400	1028	1241	467	+8%	67%	21%
SC	Pensionnat du Sacré Coeur	Hélio	0	194	15		210	12	+8%	8%	6%
MLF	Lycée français	Le Caire	837	492	20	776	723	65	+13%	2%	4%
NDD	Pensionnat NDD Hélio	Hélio	20	111	30	12	138	36	+15%	23%	24%
Privée	Ecole Abraham Btresh	Hélio	167	243	65	234	238	23	+15%	16%	5%
MDD	Pensionnat de la Mère de Dieu Garden City	Le Caire	0	311	45		370	47	+19%	14%	13%
SJ	Collège Sainte Famille	Le Caire	551	0	0	666	0	46	+21%	0%	7%
FEC	Collège Saint-Joseph de Khoronfish > + école gratuite	Le Caire	914	0	414	1118	0	469	+22%	45%	42%
NDA	Ecole N-D des Apôtres	Hélio	82	270	38	56	394	64	+28%	11%	14%
FIC	Ecole de l'Immaculée Conception	Le Caire	21	191	63	16	264	24	+32%	30%	9%
MLF	Collège français	Le Caire	245		5	340	0	15	+39%	2%	4%
SC	Pensionnat du Sacré Coeur	Le Caire	0	139	10	6	194	20	+44%	7%	10%
Patr.	Collège patriarcal grec catholique	Le Caire	150	0	100	322	0	67	+115%	67%	21%
SVP	Écoles du Caire	Le Caire	36	403	179	145	825	287	+121%	41%	30%
	<i>Ensemble des écoles de l'agglomération du Caire</i>		8 573	9 240	6 176	8 352	9 648	4 302	1%	35%	24%

Établissements du Delta

			Garçons 1929	Filles 1929	Gratuits 1929	Garçons 1937	Filles 1937	Gratuits 1937	Évol. 29-37	Gratuité 1929	Gratuité 1937
MAL	Collège Saint Louis Frères MA	Mansoura	452	0	130	306	0	93	-32%	29%	30%
AIU	Ecole de l'Alliance Israélite	Tanta	133	124	106	79	112	64	-26%	41%	34%
MAL	Collège Saint Louis (MA)	Tanta	455	0	154	361	0	142	-21%	34%	39%
FEC	Collège FEC > MAL	Zagazig	109	0	50	92	0	37	-16%	46%	40%
NDA	Ecole ND Apôtres	Tanta	30	595	140	26	509	144	-14%	22%	27%
NDA	Ecoles des Soeurs NDA	Zagazig	6	259	44	10	276	63	+8%	17%	22%
Ste F.	Collège de la Ste Famille	Mansoura	55	515	120	12	611	185	+9%	21%	30%
NDA	Ecole NDA Benha	Benha	7	69	14	9	93	4	+34%	18%	4%
NDA	Ecole des Religieuses Zifta	Zifta	11	69	12	11	98	26	+36%	15%	24%
NDA	Ecole NDA Chebin el Kom	Chebin	5	70	7	2	103	17	+40%	9%	16%
SC	Pensionnat des Religieuses	Mahalla	13	162	35	12	240	99	+44%	20%	39%
MAL	Ecole Saint Augustin (MA)	Mahalla	54	0	6	120	0	62	+122%	11%	52%
	<i>Ensemble du Delta</i>		<i>1 330</i>	<i>1 863</i>	<i>818</i>	<i>1 040</i>	<i>2 042</i>	<i>936</i>	<i>-3%</i>	<i>26%</i>	<i>30%</i>

Établissements de Haute-Égypte

			Garçons 1929	Filles 1929	Gratuits 1929	Garçons 1937	Filles 1937	Gratuits 1937	Évol. 29-37	Gratuité 1929	Gratuité 1937
FEC	Collège FEC Minia > jésuite	Minia	299		50	167	0	101	-44%	17%	60%
FEC	Collège FEC Tahta > jésuite	Tahta	228	0	84	140	0	54	-39%	37%	39%
FM	Ecole des Franciscaines de Marie	Armant	21	117	54	11	92	40	-25%	39%	39%
SCEG	Ecole des Filles coptes catholiques > des Soeurs égyptiennes du SC	Tahta	0	130	60	2	110	57	-14%	46%	51%
SJ	Ecole jésuite Minia	Minia	238	0	238	209	0	209	-12%	100%	100%
FIC	Sœurs franciscaines Immaculée Conception	Fayoum	12	262	112	4	246	78	-9%	41%	31%
Besac	Ecole des Soeurs de Besançon	Nag Hamadi	22	74	10	32	78	7	+15%	10%	6%
SJ	Ecole jésuites Mellawi	Mellawi	75	0	75	87	0	87	+16%	100%	100%
SCEG	Ecole des Filles coptes catholiques > ND de Pompéi	Sohag	0	100	40	6	119	30	+25%	40%	24%
F M	Ecole des Franciscaines de Marie	Kom Ombo	17	55	26	36	74	40	+53%	36%	36%
SJL	Ecole des Sœurs St Joseph de Lyon	Minia	0	423	200	6	662	409	+58%	47%	61%
SJ	Ecoles primaires jésuites	Sa'id	1005	69	1074	2246	344	2590	+141%	100%	100%
	<i>Ensemble Haute-Égypte</i>		<i>1917</i>	<i>1230</i>	<i>2023</i>	<i>2946</i>	<i>1725</i>	<i>3702</i>	<i>+48%</i>	<i>64%</i>	<i>79%</i>

ANNEXES

Établissements de la région du Canal

Répartition et évolution par sexe

			Garçons 1929	Filles 1929	Garçons 1937	Filles 1937	Évol. 29-37
Privée	Lycée français	Port Saïd	256	252	163	145	-39%
FEC	Ecole des Frères	Suez	108	0	79	0	-27%
BPA	Asile Couvreux	Port Saïd	56	146	12	146	-22%
FTS	Ecole de Terre Sainte	Ismailia	65	0	66	0	+2%
FEC	Collège Sainte Marie	Port Saïd	430	0	445	0	+3%
BPA	Pensionnat du Bon Pasteur	Suez	0	186		214	+15%
SVP	Ecole Saint Vincent de Paul	Suez	0	109		132	+21%
BPA	Grand couvent du Bon Pasteur	Port Saïd	14	520	30	620	+22%
FPlo	Ecole des Frères de Ploërmel	Port Saïd	18	0	26	0	+44%
FPlo	Ecole des Frères de Ploërmel	Ismailia	74	0	111	0	+50%
SVP	Ecole Saint Vincent de Paul	Ismailia	0	245	9	444	+85%
FTS	Ecole de Terre Sainte	Port Saïd	71	0	149	0	+110%
1937	<i>Ensemble des écoles du Canal</i>		1 092	1 458	1 090	1 701	+9%
	<i>Évolution 1929-1937</i>				0%	+17%	+9%

Répartition par nationalité en 1937-38 et évolution

			Français	Italiens	Grecs	Britan.	Autres	Égyptiens
Privée	Lycée français	Port Saïd	68	16	51	51	35	87
FEC	Ecole des Frères	Suez	12	6	14	10	5	32
BPA	Asile Couvreux	Port Saïd	6	4	43	50	22	33
FTS	Ecole de Terre Sainte	Ismailia	8	2	17	5	3	31
FEC	Collège Sainte Marie	Port Saïd	14	13	79	129	88	122
BPA	Pensionnat du Bon Pasteur	Suez	9	0	51	29	57	68
SVP	Ecole Saint Vincent de Paul	Suez	24	21	37	33	7	10
BPA	Grand couvent du Bon Pasteur	Port Saïd	70	18	149	70	189	154
FPlo	Ecole des Frères de Ploërmel	Port Saïd	9	5	3	5	4	0
FPlo	Ecole des Frères de Ploërmel	Ismailia	73	8	4	9	12	5
SVP	Ecole Saint Vincent de Paul	Ismailia	72	5	61	18	113	184
FTS	Ecole de Terre Sainte	Port Saïd	0	99	0	35	0	15
1937	<i>Ensemble des écoles du Canal</i>		365	197	509	444	535	741
1929	<i>Ensemble des écoles du Canal</i>		264	319	636	352	412	567
	<i>Évolution 1929-1937</i>		+38%	-38%	-20%	+26%	-6%	+80%

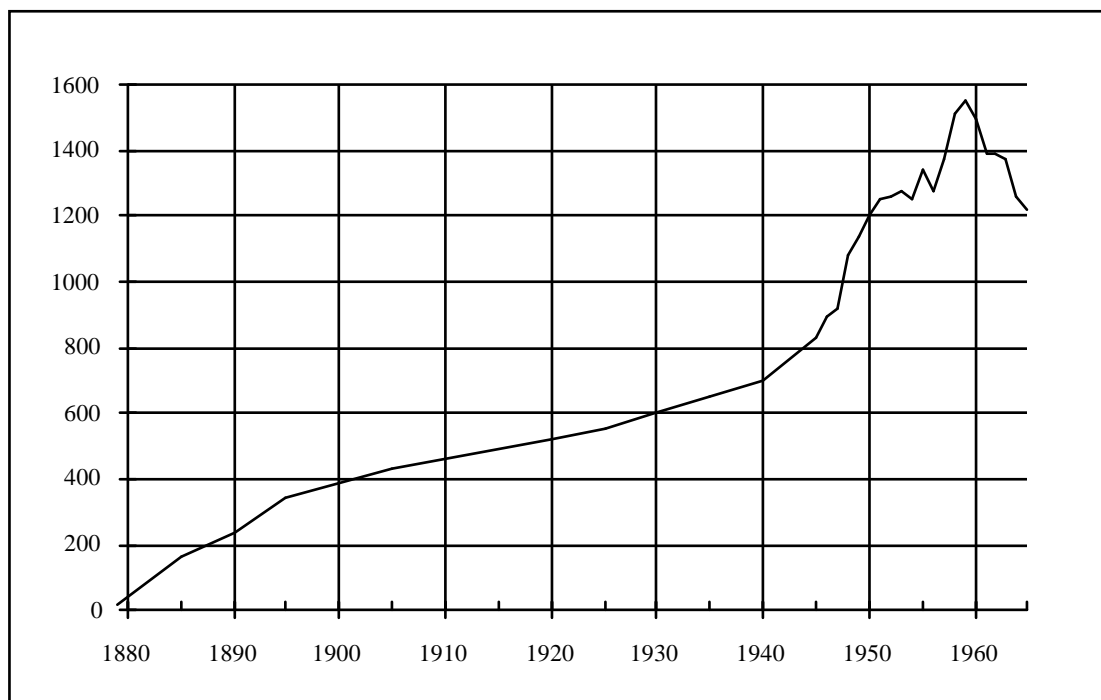
Répartition par religion en 1937-38 et évolution

			Catholiques	Protestants	Orthodoxes	Israélites	Musulmans
Privée	Lycée français	Port Saïd	118	17	68	41	64
FEC	Ecole des Frères	Suez	33	2	35	2	7
BPA	Asile Couvreux	Port Saïd	80	4	54	4	16
FTS	Ecole de Terre Sainte	Ismailia	25	0	20	2	19
FEC	Collège Sainte Marie	Port Saïd	222	12	117	40	54
BPA	Pensionnat du Bon Pasteur	Suez	92	10	51	10	51
SVP	Ecole Saint Vincent de Paul	Suez	77	5	40	2	8
BPA	Grand couvent du Bon Pasteur	Port Saïd	271	12	184	45	138
FPlo	Ecole des Frères de Ploërmel	Port Saïd	23	0	3	0	0
FPlo	Ecole des Frères de Ploërmel	Ismailia	98	3	4	4	2
SVP	Ecole Saint Vincent de Paul	Ismailia	169	16	106	11	151
FTS	Ecole de Terre Sainte	Port Saïd	134	0	2	2	11
1937	<i>Ensemble des écoles du Canal</i>		1 342	81	684	163	521
1929	<i>Ensemble des écoles du Canal</i>		1 059	67	595	173	253
	<i>Évolution 1929-1937</i>		+27%	+21%	+15%	-6%	+106%

ANNEXE 6

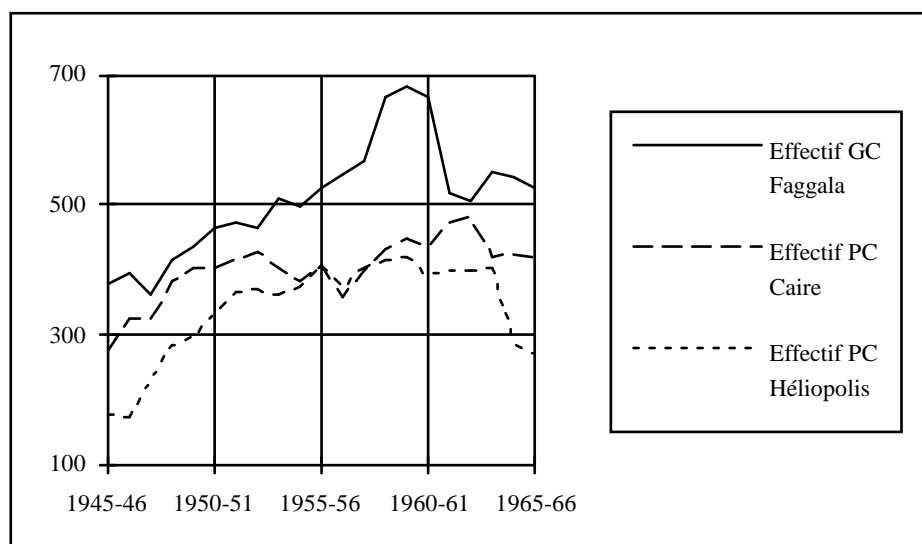
Statistiques du collège de la Sainte-Famille

Document 1 : Évolution générale des effectifs au collège de la Sainte-Famille :
*Le “vaisseau amiral” de l’investissement éducatif français*¹



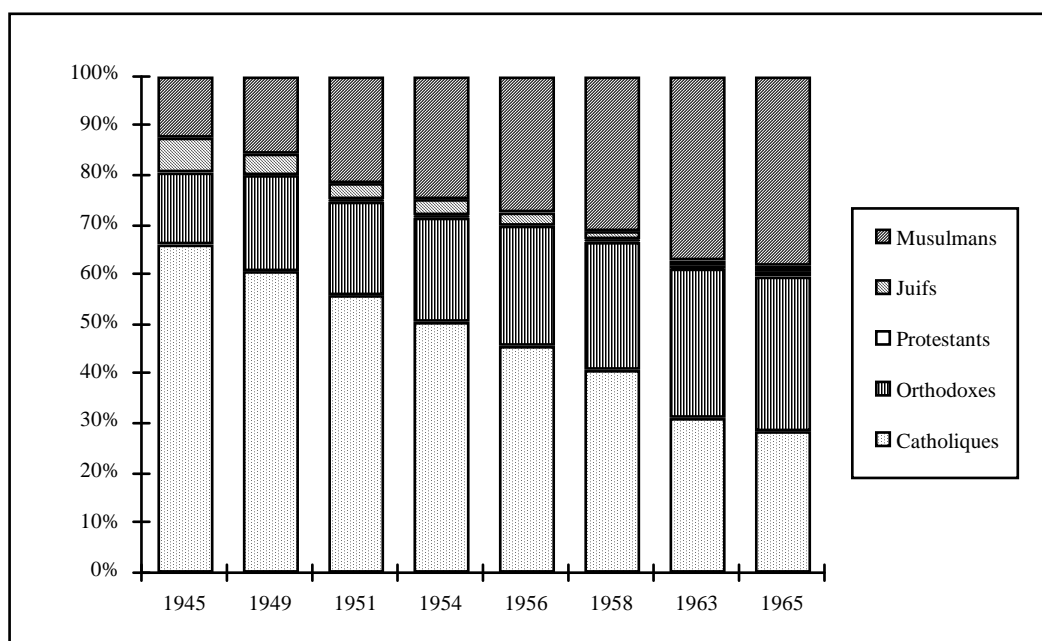
**Document 2 : Évolution des effectifs des “grand” et “petits” collèges
de 1945 à 1965**

¹. L’aspect lissé de la courbe de 1879 à 1945 s’explique par un relevé quinquennal des données, provenant de l’*Annuaire catholique d’Égypte*. L’expression utilisée dans le titre est une paraphrase de Samir SAUL, *op. cit.*



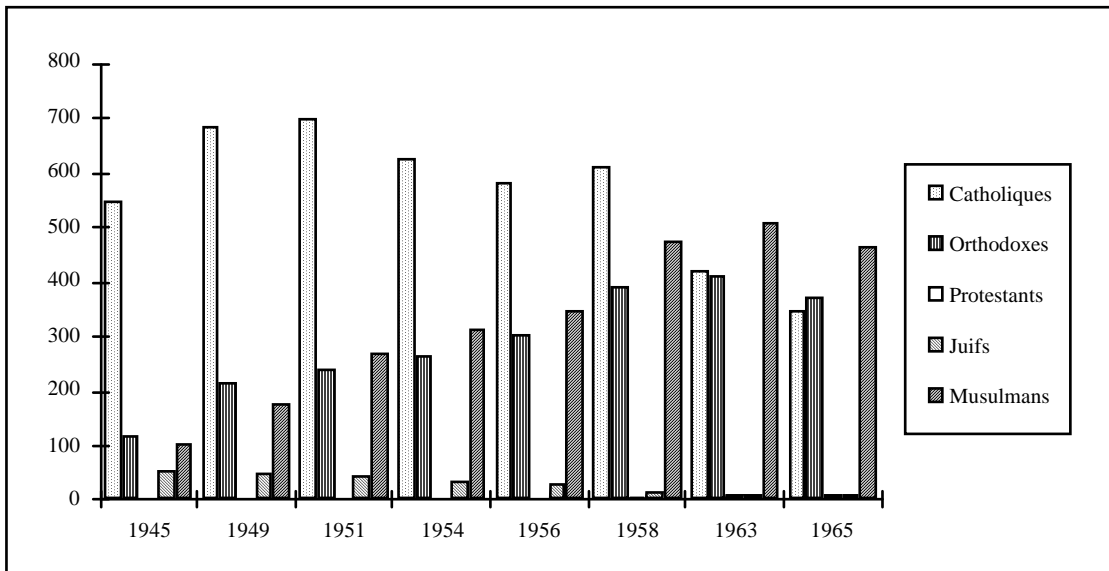
Document 3 : Répartition des élèves selon leur religion de 1945 à 1965

a) en pourcentage : d'un établissement catholique à un établissement chrétien

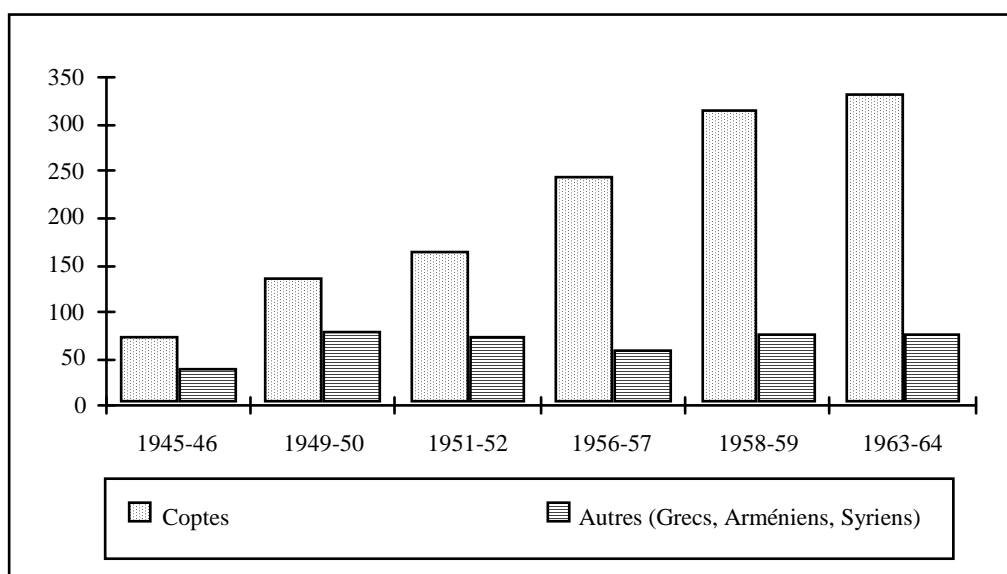


b) en valeur absolue : la préservation jusqu'en 1960 d'une majorité catholique

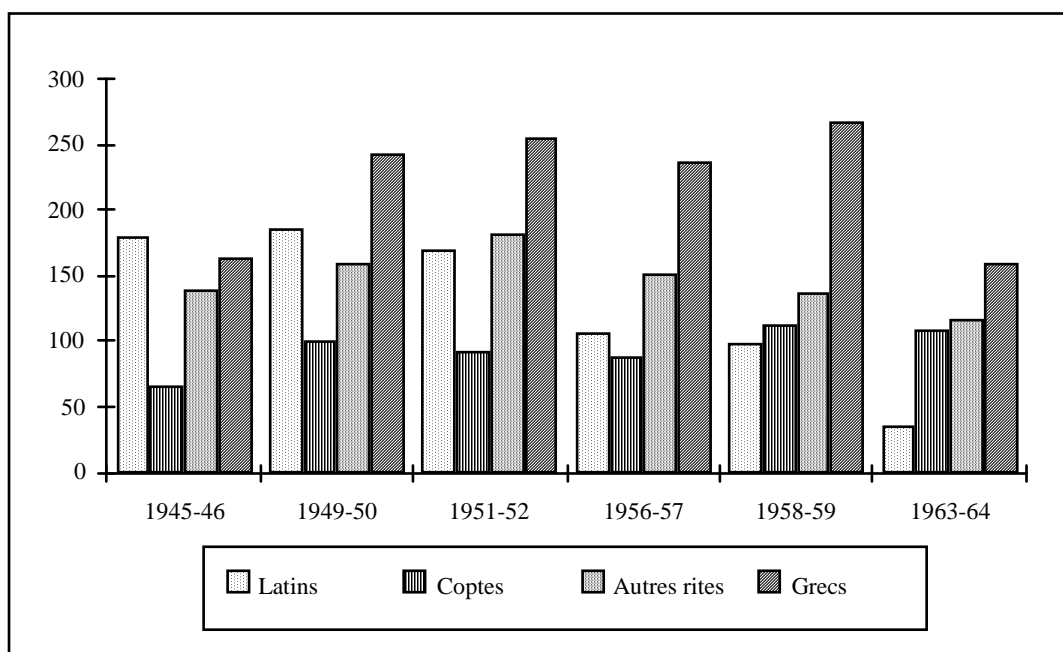
ANNEXES



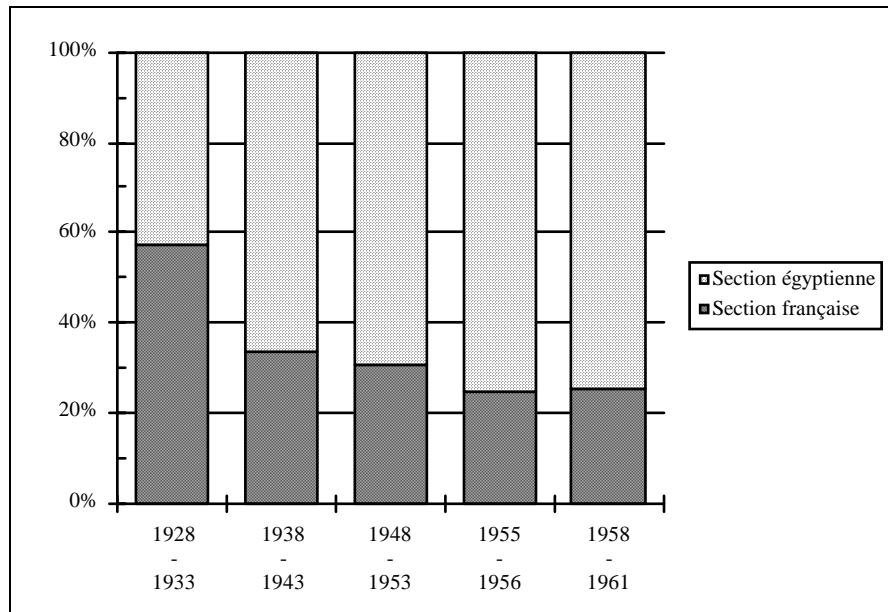
Document 4 : Évolution des effectifs orthodoxes selon leur obédience de 1945 à 1965 :
Le retour aux sources de la mission jésuite en Égypte



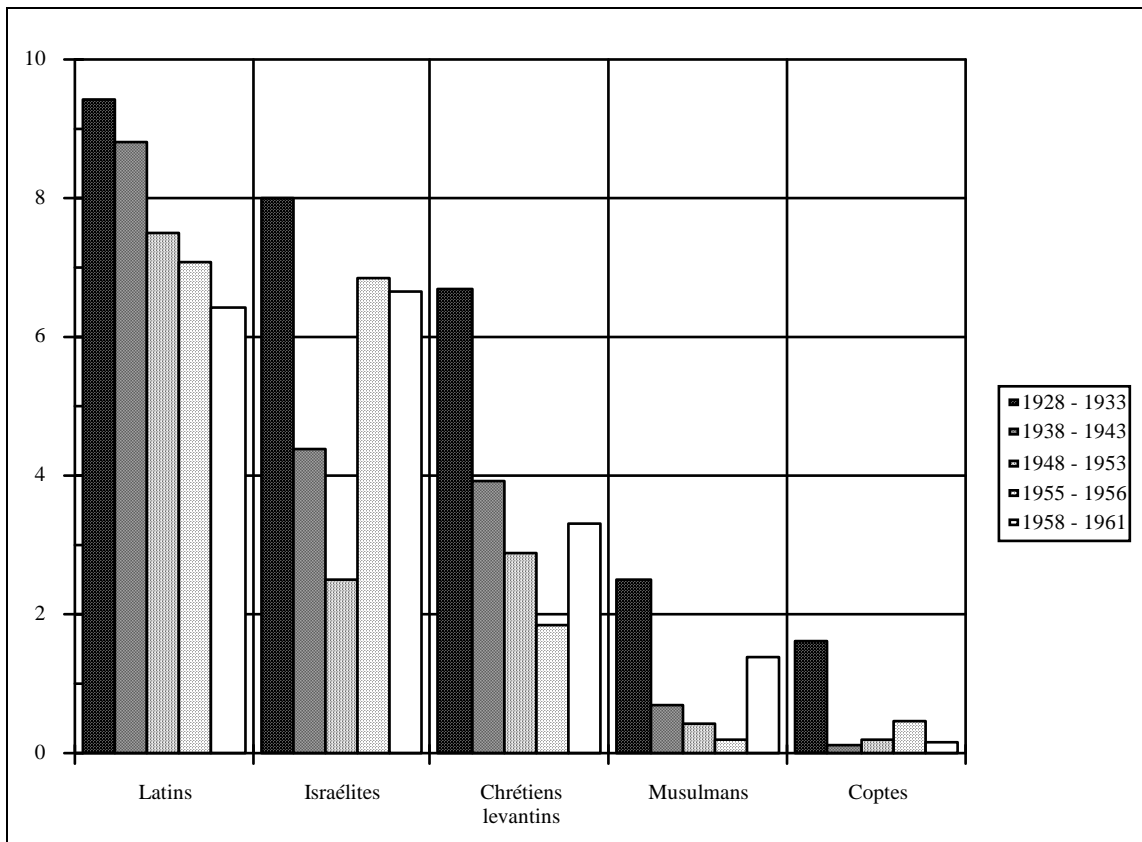
Document 5 : Évolution des effectifs catholiques selon leur rite de 1945 à 1963
Affirmation d'un catholicisme oriental et d'un leadership grec-catholique



Document 6 : Proportion d'élèves en terminale dans les filières françaises et égyptiennes de 1928 à 1961²



Document 7 : Proportion d'élèves en terminale dans la filière française de 1928 à 1961 selon la religion



². Données empruntées à Frans BERKMEIJER, in *Dimensions sociales de l'enseignement en Égypte*, op. cit., p. 49. Elles sont exprimées dans le document 7 pour dix élèves en terminale. La dernière période correspond à un diplôme égyptien délivré selon le programme du baccalauréat français.

Document 8 : Tableaux synchroniques des jésuites présents dans la communauté du collège de la Sainte-Famille de 1946 à 1963

Pères ayant occupé de façon durable des fonctions au collège

CATALOGUE	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64		
RENTREE	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63		
La fin d'une époque (1947-1955)																				
de Hénaut 1871 F	Décès	
de Bonneville 1888 F	R																		Décès	
Mertens F 1888	S	S	S																Décès	
Santon F 1875	E	E							.	.									Décès	
Goudareau F 80	E	E	E	E															France	
Jubert F 1901	p	p	p	pE	pE	pE													France	
Vignat F 1892	F	F	F	F	F	F													France	
Brunet F 1900	P	P	P	P	P	P	P												France	
de Lumley F 1888		R	R	R	R	R	R	F	F	F									Décès	
<u>Menassa</u> E<L 1891					E		E	E	.	E	.	.	.						Décès	
L'épine dorsale																				
Doutreleau 1909 F		E	E	E	E	E	E	E	E	E		E							France	
de Leo 1909	S	S	S		S	S	S	S	S		SE	S	p						Liban	
Ioanovich 1895 F	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	e	e	e	e	e				Liban	
<u>Geday</u> 1907 E<L	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	PE	PS	PS	P	PS		Alex.	
<u>Akiki</u> 1887 E<L	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	.	.	.P	reste	
Jobin 1908 F	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	reste	
Martin 1915 F			pE		E	E	E	E	E	E	E	E	E	pE	E	rE	S	ES	reste	
La transition (1953-1960)																				
Mathieu 1912 F					S			EM	EM	EM	EM	EM	EM	EM					Liban	
Clément 1918 F								P	P	P	PE	SE	SE	pE	pE	SE			Liban	
Pruvôt 1900 F								R	R	R	R	R	R						reste	
Paquin 1914 C								.	S	S	S		.	.	S	S	S	S	reste	
Sans 1921 F		pe	pe	pe						P	PE			SE	SE	E	EM	eM	reste	
La relève (1957-1965)																				
de Meester 1916 B												SE	SE	SE	ME	ME		SE	Zaïre	
Gallez 1922 B												pE	SE	PS	S	SE	SE	pE	reste	
<u>Khouzam R.</u> , 1912 E												P	P	P	P	P	P	P	reste	
<u>Anid</u> 1920 L													p	p	pS		pS		Liban	
<u>Zemokhol</u> 1905 E													R	R	R				reste	
<u>Massamiri</u> 1919 L														P	P	P	P	P	Liban	
<u>Ayroul</u> 1907 E																		R	reste	
Lécuyer 1927 F																		pS	S	reste

R = Recteur,

r = Secrétaire du Recteur

P = Préfet (des Etudes, d'Arabe, de Français, de discipline, du petit collège),

P = Auxiliaire d'un des Préfets

F = Procureur (finances)

M = Ministre,

S = Père spirituel des élèves,

p = "Préfet des moeurs", Régent, Préfet de division (souvent scolastique)

E = Enseignant prêtre

e = Enseignant scolastique ou fonction d'animation de laboratoire

. = Fonctions hors collège

Nom souligné : rite oriental ; double souligné : Egyptien.

La nationalité est indiquée d'une lettre après la date de naissance.

F = Français

L = Libanais

E = Égyptien

B = Belge

C = Canadien

ANNEXES

Membres de la communauté dont les fonctions sont extérieures au collège

CATALOGUE	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
RENTREE	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63
Finet	.																	
Chanteur 1865	.	.	.															
Poucel	.	.	.															
Gebara 1872									
Fellert	.											.						
Chidiac		.	.															
d'Oncieu										.								
Devillard										.								
Mougel												.						
<u>Khouzam M</u>															.			

Frères coadjuteurs

CATALOGUE	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
RENTREE	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63
Perino	c	c	c															
<u>Kekhousa</u>		c																
<u>Mardelli</u>				c														
<u>Hanna</u>	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c							
Arnaud			c															
<u>Khoury A</u>			c															
<u>Namo</u>			c	c	c	c	c		c	c	c	c	c	c	c	c		
<u>Chamoun</u>					c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	
Munch	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
<u>Khoury M</u>	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c		c	c	c	c	c	c	c
<u>Keucheyan</u>				c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
Gonzalez															c	c	c	c
<u>Abd el Malak</u>	c													c	c	c	c	c
<u>Abi-Dargham</u>																		c

Scolastiques et éphémères

CATALOGUE	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
RENTREE	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63
de Vregille	M	M																
Rigaud	E	p																
Abeille	pe	pe																
Messié	e	e																
<u>Nehmé</u>		pe	.															
Maraux			M	M	M													
Fructuoso				S	S													
Hours				pe														
Faure					pe	p												
Caloyeras					p	p												
Tegho						M	M											
Fournier						e	pe											
Loucel							pe											
Aucagne							e	pe										
Carrard							e	e										
Gilier								pe	pe									
Courel										pe								
Martin M			p	pe						S	S							
Akerman											SE							
Warren														S				
de Montgolfier												pe						
												S						
<u>Boulad Byz</u>												p	p					
<u>Sarkis Syr</u>												.	pe	p	pe			
<u>Chelhot Syr</u>							pe	pe							PS			
<u>Glaser Cop</u>							pe				pe				.			
de Rauglaudre															pe	pe	e	
<u>Bazerghi Arm</u>															p	p	e	
<u>També Byz</u>																pS		
St Rémy							pe										S	
Hervy																	e	e
Mouriaux																	pe	e
Petitdémange																	pe	pe
de Survilliers																	pe	pe
Van den Akker																	pe	pe
de Beaumont																		p
Bizot																	pe	pe
Bufquin																	e	e
Vignon																	e	e
Flynn																		e
Muller																		S
<u>Sidarous Cop</u>																		p

ANNEXE 7

Recensement des écoles françaises en 1956¹

	Égyptiens	Étrangers	Musulmans	Chrétiens	Juifs
Frères des Écoles chrétiennes	7179	1541	2295	5434	991
N-D des Apôtres	7368	325	3685	3900	108
St Vincent de Paul	3686	952	1498	3011	129
Sœurs du Bon Pasteur	3182	481	1290	2266	107
Jésuites	1448	198	457	1149	40
Franciscaines missionnaires d'Égypte	2833	805	1515	1957	166
Sœurs de la Nigritie (Afrique Centrale)	1975	85	1282	749	29
Sœurs de St Joseph de Lyon	863	24	303	581	3
Franciscaines missionnaires de Marie	646	223	396	454	19
Sœurs de la Charité de Besançon	1015	222	364	743	130
Missions africaines de Lyon	1148	6	784	366	4
École Maronite	1012	91	454	642	7
Religieuses N-D Délivrante	894	53	347	590	10
Congrégation de la Mère de Dieu	782	84	420	428	18
Sœurs du Sacré-Cœur	815	39	257	597	0
Sœurs de N-D de Sion	504	171	221	438	16
Sœurs de St Joseph de l'Apparition	541	87	389	187	52
Frères de Ploërmel	251	278	121	387	21
Congrégations diverses	4053	611	1505	3106	53
Mission laïque Caire	2784	1361	1481	671	1993
Mission laïque Héliopolis	2187	548	1237	631	867
Mission laïque Alexandrie	1442	804	775	751	720
Mission laïque Port-Saïd	460	363	339	402	82
Établissements israélites	2938	1884	1003	210	3609
Écoles libres laïques	2264	599	1369	1043	451
Total	52270	11835	23787	30693	9625
En pourcentage	82%	18%	37%	48%	15%
<i>Rappel estimation 1929</i>	<i>77%</i>	<i>33%</i>	<i>21%</i>	<i>67%</i>	<i>12%</i>

¹. ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport de 37 pages rédigé par Armand du Chayla, daté de 1956, p. 3.

ANNEXES

Typologie et calcul des pourcentages

	Égyptiens	Étrangers	Musulmans	Chrétiens	Juifs
--	-----------	-----------	-----------	-----------	-------

Établissements à présence israélite dominante ou significative

Établissements communautés israélites	61%	39%	21%	4%	75%
Mission laïque Caire	67%	33%	36%	16%	48%
Mission laïque Alexandrie	64%	36%	35%	33%	32%
Mission laïque Héliopolis	80%	20%	45%	23%	32%

Établissements à dominante chrétienne

Frères de Ploërmel	47%	53%	23%	73%	4%
Sœurs du Sacré-Cœur	95%	5%	30%	70%	0%
Jésuites	88%	12%	28%	70%	2%
Congrégations diverses	87%	13%	32%	67%	1%
Sœurs de St Joseph de Lyon	97%	3%	34%	66%	0%
St Vincent de Paul	79%	21%	32%	65%	3%
Sœurs de N-D de Sion	75%	25%	33%	65%	2%
Frères des Écoles chrétiennes	82%	18%	26%	62%	11%
Religieuses N-D Délivrante	94%	6%	37%	62%	1%
Sœurs du Bon Pasteur	87%	13%	35%	62%	3%
Sœurs de la Charité de Besançon	82%	18%	29%	60%	11%
École Maronite	92%	8%	41%	58%	1%
Franciscaines missionnaires d'Égypte	78%	22%	42%	54%	5%
Franciscaines missionnaires de Marie	74%	26%	46%	52%	2%
N-D des Apôtres	96%	4%	48%	51%	1%
Congrégation de la Mère de Dieu	90%	10%	48%	49%	2%
Mission laïque Port-Saïd	56%	44%	41%	49%	10%

Établissements à dominante musulmane

Écoles libres laïques	79%	21%	48%	36%	16%
Sœurs missionnaires de la Nigritie (SAC)	96%	4%	62%	36%	1%
Missions africaines de Lyon	99%	1%	68%	32%	0%
Sœurs de St Joseph de l'Apparition	86%	14%	62%	30%	8%

SOURCES

- I. Archives du collège Saint-Marc (Alexandrie)
- II. Archives du collège de la Sainte-Famille
- III. Archives de la Mission laïque française (Paris)
- IV. Archives de l'Alliance israélite universelle (Paris)
- V. Archives diplomatiques du Quai d'Orsay (Paris)
- VI. Archives diplomatiques de Nantes
- VII. Archives du ministère de l'Enseignement et de l'Éducation
(Le Caire - Mounira)
- VIII. Sources orales

I. ARCHIVES DU COLLEGE SAINT-MARC (ALEXANDRIE)

Hors salle d'archives :

FOURNEL Guillaume, *Le rayonnement culturel de la France en Égypte, Evolutions et bouleversements face à l'essor du nationalisme arabe, Vus à travers la situation des établissements laïcs et confessionnels français, 1950-1958*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de Dominique Chevallier, Université de Paris-Sorbonne Paris IV, Centre d'Histoire de l'Islam contemporain, septembre 1992, non publié.

Dossier 1 : Affaires religieuses 1862-1917

Dossier 2 : Correspondance avec la Custodie de 1852 à 1911

Dossier 3 : Correspondance avec le Vicariat Apostolique à partir de 1869

En réalité, correspondance plus large, mais lacunaire de 1869 à 1950, concernant affaires religieuses et leur articulation à l'enseignement.

Dossier 4 : Voeux pronocés par les Frères en 1928 et 1940

Dossier 7 : Premières communions

Dossier 11 : Registre de la Confrérie de la Ligue Eucharistique de 1917 à 1928.

Dossier 12 : Registre des Gardes d'honneur du Sacré Coeur 1924-1949

Dossier 13 : Registre de la Congrégation Saint Louis de Gonzague 1888-1937

Dossier 16 : Incident sur l'Union des Eglises le 9/2/1949

Dossier 17 : Correspondance avec la Hiérarchie religieuse sur l'étude de la langue arabe.

Dossier 21 : Registre des élèves de Sainte Catherine de 1877 à 1928

Dossier 22 : Statistiques Ste Catherine et écoles d'Alexandrie de 1883 à 1928

Statistiques organisées en séries non exactement concordantes, fournissant année par année nombre d'élèves et composition religieuse et nationale.

Dossier 23 : Statistiques St Marc de 1928-29 à 1957-58

Statistiques 28-29 à 45-46

Statistiques 1939-40 à 1957-58

Dossier 24 : Statistiques Saint Marc de 1958/59 à nos jours (*en réalité à 1962-63*)

Dossier 25 : Statistiques de nos oeuvres en Égypte depuis 1913

En réalité, récapitulatif par religion, rite et nationalité de 1945 à 1965

Dossier 26 : Tableaux statistiques de 1847 à nos jours

Tableau statistique de 1847 à 1929 donnant les effectifs des écoles et collèges des Frères à Alexandrie :

- *Ecoles payantes*
 - Sainte Catherine (1847-1929)*
 - Ramleh (Bacos) (1873-1929)*
 - Moharem Bey (1887-1929)*
 - Saint Joseph (1889-1929)*
 - Saint Louis (1891-1927)*

Saint Gabriel (1901-1929)

Saint Michel (1904-1929)

- *Ecoles gratuites*
- Sainte Catherine (1847-1929)*
- Ramleh (Bacos) (1887-1929)*
- Saint Joseph (1892-1907)*
- Sainte Famille (1907-1929)*

Dossier 65 : Registre d'administration :

- *Recommandation de visites laissées par le Frère Visiteur de 1931 à 1967*
- *Sommaire des délibérations du Conseil de Communauté de 1931 à 1967*

Dossier 101

1. *"Les Frères des Ecoles Chrétiennes en Égypte 1847-1931"*
2. *"Les Frères des Ecoles Chrétiennes en Égypte 1847-1947" Bilan statistique et présentation des activités des Frères aux dates indiquées.*

Dossier 103 : Historique du Collège Ste Catherine 1847-1897

Document manuscrit

Dossier 104 : Historique du Collège Sainte-Catherine 1847-1925

Ce dossier est une réponse à une demande émanant du TCFV Oger demandant que soit rédigé un historique de chaque maison. Plus succinct que le premier, cet historique dactylographié en est le résumé expurgé de tout ce qui pourrait évoquer la mésentente entre les FEC et les Lazaristes et les Franciscains.

Dossier 106 : Diverses études historiques sur nos œuvres en 1922 et 1928

Dossier 116 : Campagne juive avril-juin 1914 ; affaire juive et Frère Léonce

Dossier 119 : affaire juive 1925 + articles de journaux

Dossier 146 : "La culture italienne en Égypte",

Article paru dans le Messagero Egiziano du 15 juin 1928.

Dossier 181 : Prospectus d'inscription et tarifs Ste Catherine et St Marc

II. ARCHIVES DU COLLEGE DE LA SAINTE-FAMILLE (LE CAIRE)

Mayeur, Catherine, travail de maîtrise (Paris IV, octobre 1985), sous la direction de Dominique Chevallier : *Le Collège de la Sainte Famille (1879-1919) : un établissement français et catholique au Caire*

Le travail de magistère, arrêté en 1979, de Francis Berkemeijer, S.J.

Son travail est une "recherche des mécanismes socio-culturels du processus d'ouverture à une autre culture". Trois orientations de recherche :

- *L'implantation des écoles étrangères en Égypte au XIX^e siècle : conditions d'un succès, et rôle dans la formation d'une élite occidentalisée au Caire et à Alexandrie.*

- *L'égyptianisation du recrutement et des programmes scolaires du Collège de la Sainte Famille.*
- *Les motivations qui interviennent dans le choix des parents d'une école de langues, les facteurs socio-culturels et économiques qui interviennent dans ce choix.*

Catalogus Provinciae Proximi-Orientis Societatis Jesu (1949-1990)

Catalogue annuel de la vice-province, puis de la Province. Donne les noms, le niveau d'ordination et les fonctions de chacun des membres de la communauté, ainsi que leur date de naissance, d'entrée dans la Compagnie, d'ordination, d'obtention du grade universitaire. Quelques tableaux de synthèse donnent quelques chiffres sur le nombre de membres de la Compagnie engagés dans la Province, et par maison. Ne donne malheureusement pas la nationalité des jésuites, seulement leur province d'origine, si elle n'est pas Prox.Orient.

Le Diaire du Père ministre (1951-1976)

Épais journal qui consigne au jour le jour, de façon allusive ou parfois plus détaillée, les activités de la communauté, les événements touchant de près ou de loin au collège, en bref, tous les faits méritant d'être consignés. Il est la mémoire brute et objective de la communauté, base de l'Historia Domus, la référence de dernière instance qui fait foi. Sa rédaction est confiée au Père Ministre, dont la charge dure environ un à deux ans. En dépit de ce caractère positif, non élaboré, il ne faut pas oublier que le diaire n'offre qu'un point de vue partiel, et en tout cas partial sur le collège et la communauté. Le Père Ministre travaille pour la postérité...

L'exploitation peut en être envisagée à plusieurs niveaux :

Niveau de ce qui est mentionné de façon régulière

- *Il permet d'avoir le maximum de précisions concernant la trame chronologique. Il en est la base absolue.*
- *Il consigne de façon systématique les travaux concernant les bâtiments et peut donc permettre de se faire une idée un peu précise de la configuration des lieux.*
- *En mentionnant arrivées et départs (destinations et origines), les lieux de vacances des Pères, il permet d'envisager une étude sérielle des lieux avec lesquels la communauté est en relation privilégiée.*
- *Il mentionne les destinations des voyages des élèves*
- *Il mentionne les contacts (au moins officiels) entre le collège et les notabilités égyptiennes ou étrangères (à plus forte raison si celles-ci sont d'anciens élèves)*

Niveau de l'épisode ou du détail révélateur

- *L'anecdote erratique qui révèle un trait de caractère, un clivage, ou rend tout simplement plus intelligible une tranche de vie*
- *Le "climat", la préoccupation d'un moment, sensible dans la nature même des faits consignés : l'obsession de la sécurité, par exemple, en période d'incertitude politique*

Niveau du sous-entendu ou du non-dit

- *Langage et connotations indices de mentalités*
- *Commentaires personnels du rédacteur (proscrits en théorie)*
- *Omissions ou ellipses surprenantes*

Diaire de la préfecture du Collège de la Sainte Famille (1930-1960)

Document du même type que le précédent, mais concernant uniquement les activités du collège, et tenu par le P. Préfet. La préfecture ne tient plus de diaire depuis cette date.

Consultes d'Égypte (1953-1958) archives 519 d'

Ce sont des consultes réunies en présence du R.P. Vice-Provincial, traitant de l'ensemble des problèmes d'Égypte.

Consultes de la communauté (1932-1970)

Cahier dressant un rapide procès verbal des réunions des consultes de la communauté, tenus, en principe, tous les mois. Le Père ministre, membre de droit de la consulte, est chargé de la tenue de ce cahier. Ces réunions ont un rôle consultatif concernant le Collège ou la communauté. Les consultants sont désignés par le Provincial parmi les membres de la communauté. Depuis quelques années (?), les consultes de la communauté sont doublées (et en grande partie remplacées (?)) par des consultes du collège, présidées par le Père recteur.

Les procès-verbaux indiquent les noms des présents, et se contentant souvent de donner l'ordre du jour des questions débattues, l'avis de la Consulte (pas toujours, très peu lorsqu'il s'agit d'orientations de politique générale), et, lorsque la présence de responsables le permet, les décisions prises. A la différence du diaire qui consigne des faits, les consultes consignent des projets et des réactions aux faits. C'est là que se définit ou que se discute la politique du collège (au moins jusqu'à un certain moment). Les matières suivantes sont fréquemment abordées : vie religieuse de la communauté, organisation de la vie scolaire, recrutement (et révocation) de professeurs, questions d'intendance, travaux, opérations immobilières, conflits extérieurs. Si les questions et les débats sont mentionnés, les éléments même du débat, les opinions en présence le sont trop rarement, ou de façon souvent allusive. La précision du document apparaît très liée à la personnalité du rédacteur.

Mémoriaux et comptes-rendus de visite (1891-1968)

Les Mémoires, écrits d'abord en latin, puis passant progressivement au français vers la fin des années 1930, contiennent les recommandations de la hiérarchie de la Compagnie au Père recteur du collège, à l'issue de la visite à peu près annuelle du Provincial, du Vice-Provincial, ou du R.P. visiteur (selon le statut administratif de la province à laquelle est rattaché le Collège de la Sainte Famille).

Ils donnent à ce titre un état de la communauté et du collège vus par la hiérarchie ; ils posent les problèmes rencontrés par l'institution, les débats qui la traversent, et tranchent sur la ligne politique à laquelle ils souhaitent le voir se soumettre. La réitération d'ordres permet de mesurer les pôles d'inertie de la communauté.

Deux dossiers "Le Caire Collège" cote 519 A'

Ces deux dossiers classent des documents de différents types.

Volume 1 :

- Mémoires 1937-1968

Simple reprise du volume présenté plus haut, depuis qu'il est écrit en français.

- Communauté 1953-1968

Lettres et documents divers concernant la communauté. On y trouve des échanges de correspondance entre certains consultants de la communauté et leurs supérieurs, court-circuitant souvent la voie hiérarchique traditionnelle, le plus souvent à l'occasion de crises que traversent la communauté ou le collège.

Un trait commun fait de ces lettres des documents extrêmement émouvants. On y sent toujours la douleur et l'angoisse d'une prise de parole hors-normes, partagée entre le sentiment de la faute et celui d'un impératif de conscience. Ces textes posent les termes des débats internes à la communauté ; ils font plus que cela. Dans la justification de la prise de parole se lisent l'engagement spirituel, l'attachement à une tradition, les enjeux de mémoire et de filiation du locuteur.

- Enseignement 1953-1968

Ensemble de textes livrant la matière des débats concernant la politique éducative du collège, les objectifs que l'on souhaite atteindre, les moyens envisagés, les filières d'éducation que l'on souhaite mettre en place.

Dans l'ensemble, les textes de ce premier volume éclairent les consultes, qui leur donnent en retour une dimension plus exhaustive et plus diachronique.

Volume 2 :

- Ministères

Éléments de débats dans les années 1950 concernant le rôle apostolique et missionnaire du collège, les relations avec les éléments autochtones musulmans et coptes. Mentions diverses d'activités.

- Divers :

Éléments de débats autour de la formation des scolastiques à l'Université vers la fin des années 1950.

Questions concernant la création d'une bibliothèque et d'un centre coptes. (début années 1960)

Questions autour de la Jeunesse Populaire chrétienne, mouvement qui se développe à partir de 1960

Tableau du personnel domestique du Collège de la Sainte Famille en 1966/67 (date d'entrée en service, nombre d'enfants à charge, salaire, extras reçus).

Fouilles de Faou el Qibli (1968)

- Anciens

Coupures de presse, discours, listes (1947). L'essentiel des sources est ailleurs.

- Administration temporelle

Ensemble de lettres, de prévisions budgétaires, de feuilles de comptes et de salaires, non réellement classés, allant de 1963 à 1967.

Projets et négociations d'opérations immobilières.

- Inspection financière. Bilans et situations 1950-1968

Tableaux annuels dressant un panorama financier de l'institution : actif et passif, recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires de l'année, barème des bourses, du traitement des professeurs, traitement des domestiques, du personnel du garage.

Survey (1968) de la Province d'Égypte et bilan succinct en 1982

Document interne à la Compagnie issu d'une réflexion suscitée par la hiérarchie sur les activités des jésuites dans le monde. La réflexion est menée sur chaque type d'activité par pays, synthétisée au niveau de la province. Le rapport sur le collège est fait par le Père Sarkis.

Quelques feuillets, rédigés par Yan Bronsfeld en 1982 réactualisent les diagnostics faits en 1968.

Nouvelles de la Province de Lyon, Nouvelles de la Vice-Province de Proche-Orient et Nouvelles de la Province de Proche-Orient (de janvier 1959 à 1988) Cote 224⁵

Courriers, Vice-Province du Proche-Orient (n° 1, mars 1947 à n° 15, janvier 1951)

Nouvelles de la Vice-Province du Proche-Orient, Nouvelle série

(n°1, janvier 1959 à n°11, août 1961)

Nouvelles de la Province du Proche-Orient (n° 12, novembre 1961 à n°20, février 1964)

Publication imprimée à Beyrouth, bimestrielle à l'origine, (mais à la fréquence de plus en plus espacée). Elle décrit, pour un public relativement large, les principales activités des communautés jésuites d'Égypte, de Syrie, du Liban. Elle reprend, dans une large mesure, les faits mentionnés dans les diaires, ceux, déjà hiérarchisés, livrés dans les lettres annuelles. Dans la rubrique "In memoriam", on trouve la biographie étoffée de religieux décédés, écrite par un membre de leur communauté.

Le CSF, revue du Collège de la Sainte Famille (1949-1990)

Appelée autrefois "Bulletin de liaison des professeurs, des Élèves et des parents", la revue en gros semestrielle-annuelle délivre un regard auto-célébrateur de l'institution sur elle-même. Elle évoque en images et en textes les activités du collège ; Elle présente aux parents les choix d'orientation possibles. Elle se veut aussi lieu de rencontre et tribune libre. Depuis la disparition de Papyrus, elle est devenue l'unique revue du Collège de la Sainte Famille.

Papyrus, revue de l'Association Amicale des Anciens Élèves des Pères Jésuites en Orient A. B. C. (1924-1954)

Ensemble d'articles écrits par des anciens, sans doute un bon indicateur des pôles d'activité intellectuelle, des recherches d'anciens élèves. Quelques rubriques apparaissent de façon assez régulière : "Distribution des prix" : gratifications décernées par le Collège de la Sainte Famille et par l'Amicale des Anciens ; des discours y sont reproduits ; Vie intime de l'Amicale, Carnet des Anciens (avec notamment des rapports sur "nos étudiants"), In Memoriam.

Le numéro double de 1954-1955, consacré au 75^e anniversaire du Collège de la Sainte Famille, organise une rétrospective autour de quelques grands axes : les fêtes jubilaires, le Collège de la Sainte Famille lui-même, l'Association Amicale des Anciens

Élèves des Pères Jésuites en Orient, les Jésuites, en Égypte et à travers le monde, les Jésuites vus par leurs élèves et par les étrangers, Amis disparus. Entièrement tourné sur l'âge d'or du Collège de la Sainte Famille (depuis les années 1925-1930), il donne la vision d'une institution organisant son auto-célébration.

L'Épi, revue du secrétariat général des Écoles catholiques d'Égypte (1950-1990)

Revue lancée en 1950 ou 1951 par des Pères du Collège de la Sainte Famille, destinée à assurer le lien entre les "vieilles Écoles", à évoquer les problèmes de changement de statuts. Revue apparemment assez technique, elle vise à donner une assistance juridique pour faire circuler rapidement l'information, et s'y retrouver dans le maquis des lois et décrets d'application.

Règlements et éphémérides

Ils figurent dans les archives pour la période 1879-1940, dans le bureau du Père préfet pour la suite. Les éphémérides ont été dissociés des règlements, et disparaissent à partir d'un certain moment (?). Polycopiés sur des feuilles volantes, ils n'ont pas été archivés.

Catalogues annuels des élèves

Ce catalogue est régulièrement tenu depuis 1926. Il commence par une liste générale alphabétique des élèves, mentionnant toujours leur âge, leur religion et leur rite pour les catholiques, leur nationalité. Il précise s'ils sont internes, demi-pensionnaires, externes. Certaines années sont notées les adresses, mais ce n'est pas régulier.

La seconde partie du catalogue reprend la liste des élèves, répartis cette fois par divisions et par classes. Pour chaque classe, on mentionne parfois l'équipe pédagogique.

Catalogue des Anciens

Document informatique en cours d'élaboration, fondé sur les anciens avec qui le collège entretient une correspondance (2000 individus environ). Parmi eux, 500 ont été recensés : promotion, adresse, téléphone, profession. Les 500 individus enregistrés sur la base de données sont ceux pour qui ces renseignements sont complets.

En vrac (cartons CSF 1 à 16) et autres

- Dossier Fellert Classeur CSF 2
- Conférence S^t Ignace (1941-1961) Classeur CSF 1
- Messes du collège (1956-1960) Classeur CSF 2
- Charabiya et Jeunesse Populaire chrétienne Classeur CSF 3
- Rapports avec le Consulat de France et oeuvres françaises Classeur CSF 4
- Évaluation : adaptation Ö l'Orient chrétien 1954-1959 Classeur CSF 5
- Retraites et journées d'orientation 1956-1966 Classeur CSF 5
- Objectifs pédagogiques 1959-1976 Classeur CSF 5
- Projet éducatif 1968-1977 Classeur CSF 5
- Évaluation : formation sociale Classeur CSF 5
- Réquisition du Collège de la Sainte Famille en 1959 Classeur CSF 6
- CSF, 75^e anniversaire : coupures de presse Classeur CSF 7

III. ARCHIVES DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE (PARIS)

Un guide assez détaillé des sources pour une histoire de la Mission laïque française a été publié dans le numéro triple de la revue Dialogues (n° 35-36-37, Paris, 1982, p. 413 à 419). On se bornera ici à citer les sources effectivement consultées.

Archives du siège de la Mission laïque

Les fonds étaient, à l'époque de l'enquête, en cours de classement et de déménagement. On a pu y consulter la collection à peu près complète des bulletins de liaison de l'association, quelques procès-verbaux de réunions du Conseil d'administration, et d'autres documents au hasard des découvertes de M. Denis Palliès, archiviste de l'association.

Dépôt aux Archives nationales

Fonds de la Mission laïque française, versement du 10 novembre 1971. Ce versement contient 173 liasses concernant la période 1906-1940 des établissements de la Mission laïque française. La partie la plus intéressante concerne la correspondance des établissements scolaires : rapports mensuels et procès-verbaux de réunions de professeurs, correspondance générale des directeurs.

60 AJ 8 à 36 : Lycée d'Alexandrie 1909-1939.

60 AJ 37 à 63 : Lycée du Caire 1910-1939.

60 AJ 64 à 72 : Collège du Daher 1914-1939.

60 AJ 73 : Lycée franco-égyptien d'Héliopolis 1937-1938.

IV. ARCHIVES DE L'ALLIANCE ISRAËLITE UNIVERSELLE (PARIS)

Sources publiées

Paix et Droit, revue mensuelle, organe de l'Alliance Israélite Universelle, 1921-1940.

Bulletin intérieur de l'Alliance Israélite Universelle, 1944-1946

Les cahiers de l'Alliance Israélite Universelle, Paix et Droit, 1946-1965.

Fonds "Égypte" des archives de l'Alliance Israélite Universelle

Comités locaux et communautés III B 39-55.

Situation générale intérieure des Juifs I C 1-27

Écoles Le Caire VI E 78-81 (Avigdor Samuel 1912-1939 ; Acadjem E.H. 1935-1940)

Écoles Tanta XIII 198 (Benrey Henri)

Écoles Tanta XIV E 205-212

V. ARCHIVES DIPLOMATIQUES DU QUAI D'ORSAY (PARIS)

On se bornera ici à citer les seuls dossiers effectivement consultés ou simplement sondés. Toutes les autres références, citées dans le corps du texte, proviennent, avec celles du Foreign Office, de l'échange de documentation réalisé avec Delphine GERARD.

Série K Afrique 1918-1940

Sous-série Égypte 1918-1929

Volume 10 : Décorations 1925-1929

Volume 24 : Dossier général, 24 mars 1925 - 31 août 1927

Volume 27 : Les Italiens en Égypte, novembre 1926-décembre 1927.

Volumes 32 33 34 : écoles et œuvres françaises en Égypte (1918-1929)

Volume 32 : juin 1918 - avril 1932

Volume 33 : mai 1922 - décembre 1924
 Volume 34 : février 1925 - décembre 1929
 Volumes 39 et 40 : Affaires religieuses

Sous-série Égypte 1930-1940

Volume 49 : négociations franco-britanniques juin - décembre 1918
 Volume 96 : dossier général juillet 1936-mars 1937
 Volume 97 : dossier général, avril 1937 - avril 1938
 Volume 101 : Ecoles et œuvres françaises (1930-36)
 Volumes 102 et 103 : Affaires religieuses
 Volume 122 : Stages en France d'étudiants égyptiens 1935-1937

Série Guerre 1939-1945 Vichy

Sous série Égypte

Volume 78 concernant les écoles et œuvres françaises

Série Relations culturelles 1945-1959 (R.CULT)

Ce fonds représente en tout 830 volumes, constitués en deux versements. Le premier 1945-1947, et le second 1948-1959. Chacun des deux versements comprend deux parties distinctes : les dossiers "enseignement", et les dossiers "œuvres diverses" ou "échanges culturels". Les dossiers enseignement traitent de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'enseignement, ainsi que de l'action culturelle en général menée par la France. Les dossiers "œuvres" du reste. Les dossiers "enseignement" étaient souvent réservés au moment de l'enquête.

Sous-série : "Années 1945-1947" (302 volumes)

les n°s 98 à 104 concernent l'enseignement en Égypte
 les n° 223 à 225 concernent les activités culturelles organisées

Sous-série "Echanges culturels 1948-55"

112 à 115 sur l'Égypte

Sous-série "Enseignement 1948-1959"

Volumes 277 à 293
 Volume 10-152 Égypte 1948-1951

VI. ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Série œuvres françaises

Sous-série D-Levant

Volumes 176-180 : Égypte 1919-1932 (professeurs détachés, lycées français de la Mission Laïque, Faculté du Caire, diplômés et examens, subventions...
 Volumes 348-366 : Égypte 1932-1940 (autorisations scolaires, bourses, lycées du Caire et d'Alexandrie, École française de Droit, IFAO).

Série Le Caire - Ambassade

Sous-série politique et commerciale

Volume 6 : voir notamment lettres des directeurs d'écoles réclamant un traité d'établissement à l'occasion de la conférence de Montreux.
 Volume 23 (1907-1939) dossier 5 : négociation du traité d'établissement, projets de traités et notes des institutions scolaires présentes en Égypte
 Volume 24 Dossier 5 : négociation du traité d'établissement (1937-1940)

- Volume 134 : Propagande culturelle de la France, dossier général n°1, 1920-1933
plusieurs lettres et notes consacrées à la situation linguistique du pays.
- Volume 136 : Propagande culturelle de la France, dossier général n°2, 1934-1938
Compte-rendus de conférences données par des Français, campagne de presse favorable à la France après Montreux.
- Volume 142 : Protectorat religieux de la France (1920-1947), dossier général. Voir notamment la liste exhaustive des établissements religieux d'Alexandrie et du Caire jouissant de la protection française (1936), avec adresses, établie à la demande du Ministère des Affaires Étrangères égyptien.
- Volumes 153-179 : enseignement
- 153 enseignement public en Égypte (1907-1941)
 - 154 Enseignement du français (statistiques 1901-1936)
 - 155 Ecoles congréganistes 1894-1941)
 - 156 Ecoles laïques (lycée français du Caire 1905-1941)
 - 157 Ecoles laïques (lycées de Port Saïd, Alexandrie, Héliopolis)
 - 161 École Française de Droit 1920-1941
 - 163 Mission Laïque 1908-1941
 - 164 Alliance Israélite Universelle
 - 169 Enseignement égyptien dossier général (1920-1941)
 - 176 Enseignement étranger (écoles italiennes, allemandes, anglaises, américaines, grecques, espagnoles)

Série E Levant

Sous-série Syrie-Liban 1918-1940

Vol. 128-132 : colonies syriennes à l'étranger

Série Maison de la presse

Sous-série Information et Propagande 1914-1928

Volumes 50 et 68 : Égypte

VII. ARCHIVES DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION (LE CAIRE - MOUNIRA)

Consultation d'annuaires statistiques 1957-1962.

VIII. SOURCES ORALES

Discours de Gamæl 'Abd en-NæÛÛer, série de cassettes audio éditées au Caire au début des années 1990 (Middle East Pro, *al-Ôarq al 'awsa† lil intæg al-fannî*)

Montages d'archives filmées diffusées par le Centre de la Cinématographie (*hæy film*) sur le roi Farouq (1 cassette) et sur Gamæl 'Abd en-NæÛÛer (4 cassettes), éditions 1993-1994.

Enquêtes orales menées personnellement ou "pilotees" dans le cadre de séminaires de recherche (1993-1996). Entretiens semi-directifs conduits selon le protocole explicité par Pierre Bourdieu dans *La misère du monde*. (p. 903-939).

On ne donnera pas de filmographie, mais on mentionnera pour mémoire, de Youssef Chahine *Adieu Bonaparte*, qui a fait l'objet d'un cours d'analyse filmique à

destination d'assistants et maîtres-assistants de facultés de Lettres et de pédagogie (1992-1993) et bien sûr, *Alexandrie, pourquoi ?*

BIBLIOGRAPHIE

A

- ABD EL MALEK, Anouar, *Égypte, société militaire*, Paris, Seuil, 1962.
- ABD EL MALEK, Anouar, *Idéologie et renaissance nationale, l'Égypte moderne*, Paris, 1967.
- ABDERRAZIQ, Ali, *L'islam et les fondements du pouvoir*, Le Caire, 1925, Paris, La Découverte, 1994.
- ABECASSIS, Frédéric et LE GALL-KAZAZIAN, Anne, "L'identité au miroir du droit, le statut des personnes en Égypte (fin XIX^e - milieu XX^e siècle), in *EMA*, n°11, Le Caire, 3^e trimestre 1992
- ABECASSIS, Frédéric, Iman AL-SAÏD, Amani FOUAD et Abir MAMDOUH, "Histoires de familles : processus d'appropriation des langues étrangères en Égypte au XX^e siècle", in *EMA*, n° 29, premier trimestre 1997, p. 83-99.
- Actualités, "Décret-loi sur la nationalité égyptienne (Journal officiel, n°52, 31 mai 1926), traduction, *L'Égypte Contemporaine*, n°93-94, avril-mai 1926, p.290.
- ADM, Victor, *L'évolution nationale de l'Égypte (1892-1945)*, Alexandrie, 1945.
- AGHION, Raoul et FELDMAN, I.R., *Les Actes de Montreux (Abolition des Capitulations en Égypte) annotés d'après les Procès-Verbaux Officiels des Séances et les notes personnelles des auteurs*, Paris, 1937.
- AL-ASHMAWY, Muhammad Saïd, *L'islamisme contre l'islam*, Paris, Le Caire, 1989.
- AL KHAWAGA, Dina, "le développement communautaire copte : un mode de participation au politique", *Maghreb-Machrek*, n°135, janvier-mars 1992.
- ALLEAUME, Ghislaine, "Les ingénieurs en Égypte au XIX^e siècle, 1820-1920, éléments pour un débat", in *Bâtisseurs et bureaucrates ; ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, ed. E. Longuenesse, Lyon, 1990.
- Annuaire de l'enseignement français en Égypte, 1929*, édité par l'Union des Professeurs Français d'Égypte, Le Caire, imprimerie Paul Barbey, 1929.
- Annuaire des Juifs d'Égypte et du Proche-Orient*, Société des Éditions Historiques Juives, Le Caire, 1942.
- Annuaire Catholique d'Égypte, 1946*, Edité par la Délégation Apostolique en Égypte, Le Caire, 1946.
- ANTOINE Gérald et Robert MARTIN (dir), *Histoire de la langue française, 1880-1914*, Paris, éditions du CNRS, 1985.
- ARDISSON, Denis et ABECASSIS, Frédéric, "Les magistrats égyptiens, variations sociales sur le modèle de l'État", in *Droit et Cultures*, n° 30, Paris, 1995.
- ASSABGHY Bey, Alexandre, *Les accords de Montreux pour la suppression des capitulations et des tribunaux mixtes en Égypte*, Supplément de La Gazette et du Journal des Tribunaux mixtes d'Égypte, Alexandrie, 1937.
- ASSABGHY, Alex, Avocat au Contentieux du Ministère des Affaires Etrangères, "Statut des Syriens et Libanais en Égypte", *L'Égypte Contemporaine*, n°88, novembre 1925, p.380-389
- ATHANASSIADIS, G., *Greek Colony & its Education*, Cairo, Menikidis, 1948.

- AUBERT, R. *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, fascicule 84, article Égypte, édition Letouzey et Ané, Paris, 1960.
- D'AUMALE, Jacques, *Voix de l'Orient, Souvenirs d'un diplomate*, Montréal, Variétés, 1945.
- AYROUT, Henri, s.j., "l'Église catholique en Égypte. Rétrospective 1850-1960", *Proche-Orient Chrétien*, XI, 1961, pp.36-43
- AYUBI, N., "The Egyptian "Brain Drain": a Multidimensional Problem", *International Journal of Middle East Studies*, n°15, 1983.
- AZAR, Aimé, *La peinture moderne en Égypte*, Le Caire, 1961.

B

- BAKER, Raymond William, *Egypt's Uncertain Revolution under Nasser and Sadat*, Cambridge, Massachusetts and London, Harvard University Press, 1978.
- BALL, S., "The Sociology of Education in Developing Countries", *British Journal of Sociology of Education*, vol.2, n°3, 1981.
- BALTA, Paul, ROULLEAU, Claudine, *La vision nassérienne*, Paris, Sindbad, 1982.
- BERKEMEIJER, Francis, "Facteurs socio-économiques dans le choix des parents pour l'un ou l'autre des deux cycles, français ou égyptien, dans une des écoles de langues au Caire", in *Dimensions sociales de l'enseignement en Égypte, Communications présentées au séminaire CNRSC-CEDEJ-CEROAC, Dossier n°3*, Le Caire, CEDEJ, 1980. (Reprise très partielle d'un travail de magistère, non publié).
- BERQUE, Jacques, *L'Égypte, impérialisme et révolution*, Paris, 1967.
- BERQUE, Jacques, *Les Arabes d'hier à demain*, Paris, Seuil, 1969, 3^e édition 1976.
- BINDER, Leonard, *In a moment of enthusiasm : Political Power and the Second Stratum in Egypt*, Chicago, 1978.
- BLOCH, Marc, *L'étrange défaite*, Paris, ed. Folio, 1990.
- BOKTOR, Amir, *Education for Life*, Cairo, UAR Mukattam Press, 1931.
- BOKTOR, Amir, *School and Society in the Valley of the Nile*, Cairo, Elias Modern Press, 1936.
- BOKTOR, Amir, *The development and expansion of education in the United Arab Republic*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 1963. (CSF 204³)
- BOTIVEAU, Bernard, "L'exception et la règle, la justice vue par les magistrats", in *Bulletin du CEDEJ n° 20*, Le Caire, deuxième semestre 1986.
- BOURDIEU, P., PASSERON, J.C., *La Reproduction*, Paris, ed. de Minuit, 1970.
- BOURDIEU, Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, rééd. 1982
- BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982
- BOURDIEU, Pierre, et de SAINT-MARTIN, Monique, "La Sainte Famille", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 44-45, novembre 1982.
- BOURDIEU, Pierre, *Homo academicus*, Paris, éditions de Minuit, 1984.
- BOURDIEU, Pierre, *La noblesse d'État*, Paris, éditions de Minuit, 1989.
- BOURDIEU, Pierre, *Réponses*, Paris, 1992.

- BOURDIEU, Pierre, "les contradictions de l'héritage", *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- BOURDIEU, Pierre, *La domination masculine*, Paris, 1998
- BOUSTANY, Fouad Ephrem, *Les Jésuites au Proche-Orient et dans le monde*, Beyrouth, Dar an-Nahar, 1971.
- BOVIER-LAPIERRE, "La renaissance intellectuelle de l'Égypte", in *L'Égypte contemporaine*, n°139, Le Caire, janvier 1933.
- BRUEZIERE, Maurice, *L'Alliance française, 1883-1983*, Paris, 1983.
- Bulletin du Cinquantenaire de la Fondation du Collège de la Sainte-Famille*, Le Caire, 1930.
- BUTOR, Michel, *Le Génie du lieu*, Paris, Grasset, 1958, rééd. 1994.

C

- Calvet, Louis Jean, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot, 1987.
- CALVET, Louis Jean, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot, 1979
- CALVEZ, Jean-Yves, s.j., "La Cie de Jésus dans le sillage du Concile", in *Christus*, N°123, 1984, pp.363-374.
- CARRE, Olivier et MICHAUD, Gérard *Les Frères musulmans*, Paris, Julliard, collection Archives, 1983.
- CEMAM (Centre d'Etudes pour le Monde Arabe Moderne), *Arab Culture and Society in change, a Partially Annotated Bibliography of Books and Articles in English, French, German and Italian*, Beyrouth, Université Saint Joseph, Dar el Mashrek, 1973.
- CHARLE, Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987.
- CHARLE, Christophe, *Naissance des "intellectuels"*, Paris, éditions de Minuit, 1990.
- CHARLE, Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, 1991
- CHIFFOLEAU, Sylvia, "Le monopole national d'exercice d'une profession libérale : le cas de la médecine", *EMA*, n° 11, Le Caire, 1992.
- CHOLVY, Gérard, HILAIRE, Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, tome II, 1180-1930, Paris, Privat, 1986.
- CHOLVY, Gérard, "Du Dieu terrible au Dieu d'amour : une évolution de la sensibilité religieuse au XIX^e siècle", *Transmettre la foi*, 108^e Congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984.
- CHOURAQUI, André, *L'Alliance Israélite Universelle et la renaissance juive contemporaine (1860-1960)*, Paris, 1965.
- CLEMENT, Robert, s.j., "Chrétiens d'Orient. Initiation à l'Orient Chrétien et perspectives oecuméniques", *Cahiers d'Action Religieuse et Sociale* de l'Action Populaire, n°313, 1^{er} janvier 1961.
- CLEMENT, Robert, s.j., "Le sacerdoce en Orient. réflexions sur la coexistence de plusieurs clergés", *Proche-Orient Chrétien*, avril-juin 1962.
- CLERGET, *Le Caire, Étude de géographie urbaine et d'histoire économique*, Le Caire, 1934.
- COCHRAN, Judith, *Education in Egypt*, London, Sydney, Dover (New Hampshire), 1986.
- Communications*, n°45, "éléments pour une théorie de la nation, Paris, Seuil, 1987.

- Conseil Supérieur des Universités, *Planification et économie de l'enseignement universitaire*, Travaux du Congrès national pour le développement de l'enseignement, Le Caire, juin 1987. (en arabe)
- COURBAGE, Youssef et FARGUES, Philippe, *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, Paris, 1992.
- CROZET, Pascal, "A propos de l'enseignement scientifique en Égypte, transfert et modernisation des sciences exactes, 1834-1902", in *EMA*, n° 18-19, Le Caire, 1994

D

- Dahan, Constant, avocat, "La notion moderne de l'allégeance et le régime qu'il convient d'appliquer à la nouvelle nationalité égyptienne", *L'Égypte Contemporaine*, n°30, février 1917, pp.107 à 125
- DAHAN, Constant, avocat, "La question de la nationalité en Égypte et les différents problèmes qu'elle soulève", *L'Égypte Contemporaine*, n°27, mai 1916, pp.354 à 366.
- DAHAN, Constant, avocat, "Recherches sur la nationalité des sujets ottomans établis en Égypte", *L'Égypte Contemporaine*, n°37, février 1918, pp.81 à 94.
- DE DAINVILLE, François, *L'éducation des jésuites (XVI - XVII^e siècles)*, Paris, éditions de Minuit, Le sens commun, 1991.
- DE BONNEVILLE, Christophe, s.j., "Notre vocation méditerranéenne", *Lettres de Fourvière*, Lyon, 1936.
- DECOBERT, Christian (dir), *Mélanges offerts au père Maurice Martin, s.j.*, Le Caire, IFAO, 1992.
- DEKMEJIAN, Hraiz R., *Egypt under Nasser*, London, 1972.
- Dimensions sociales de l'enseignement en Égypte, Communications présentées au séminaire CNRSC-CEDEJ-CEROAC, Dossier n°3*, Le Caire, CEDEJ, 1980.
- DELANOUE, Gilbert, *Moralistes et politiques musulmans dans l'Égypte du XIX^e siècle (1798-1882)*, Le Caire, 1982.
- DESTREMEAU, Christian et MONCELON, Jean, *Massignon*, Paris, 1994.
- D'un Orient l'autre*, ouvrage collectif, Paris, 1992.
- DONALDSON, Frances, *The British Council, The First Fifty Years*, London, 1984.
- DUCRUET, Jean, s.j., "Etat et Société économique en Égypte", *Revue de l'Action Populaire*, septembre-octobre 1960, pp. 917-934.
- DURKHEIM, Emile, *Education et sociologie*, Paris, PUF, 1989 (1^{ère} édition en 1922).
- DURKHEIM, Emile, *L'éducation morale*, Paris, PUF, 1963.
- DURELL, Lawrence, *Le quattor d'Alexandrie, 1957-1960*, édition du livre de poche, 1992.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *La politique étrangère de la France, la décadence, 1932-1939*, Paris, 1979.
- DURU-BELLAT Marie, et HENRIOT-VAN ZANTEN Agnès, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 1992.

E

- “Égypte 1990 Enjeux de société”, *Maghreb-Machrek*, n° 127, Paris, la Documentation Française, janvier-février-mars 1990.
- “Égypte recompositions”, *Peuples Méditerranéens*, n° 41-42, Paris, octobre 1987-mars 1988.
- EL GHANNAM, Mohammed A., *L'éducation dans les pays arabes à la lumière de la conférence de Marrakech*, Paris, UNESCO, 1971.
- EL HILALI, Ahmed Naguib, *secondary Education : its defects and Ways and Means of Reform*, Cairo, 1935.
- EL SOFTI, Madiha, (Dr), *Foreign Education in the Arab World : Duality of National Education and the problems of Belonging*, thèse non publiée, Université de Ain Chams, 1980.
- ELDER, Earl E. *Vindicating a Vision, The Story of the American Mission in Egypt (1854-1954)*, Philadelphie, Board of Foreign Missions of the United Presbyterian Church of N.A., 1958. (CSF 164²)
- ERNY, P., *Ethnologie de l'éducation*, Paris, PUF (l'éducateur), 1981.
- ESTABLET, Roger, *La rentabilité sociale différentielle de l'éducation*, Thèse d'État, mars 1985.

F

- FAHMY, Aziz, *La Conférence de Montreux*, 1937
- FAKSH, M., “Education and Elite Recruitment : An Analysis of Egypt's post 1952 Political Elite”, *Comparative Education Review*, Vol.20, n°2, June 1976.
- FAKSH, M., “The consequences of the Introduction and Spread of Modern Education : Education and National Integration in Egypt”, *Middle Eastern Studies*, Vol.16, n°2, May 1980.
- FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, réed. 1997.
- FARGEON, Maurice, *Les Juifs en Égypte depuis les Origines jusqu'à ce jour*, Le Caire, 1938.
- FARGUES Philippe, *Aspects idéologiques de l'enseignement de l'Histoire en Égypte, 1952-1973*, thèse de 3ème cycle de sociologie, sous la direction de M.Rodinson, Paris, EPHE, Vème Section, 1973.
- FENOGLIO - ABD EL AAL, Irène *Défense et illustration de l'Égyptienne, Aux débuts d'une expression féminine*, Le Caire, CEDEJ, dossier 2, 1988.
- FENOGLIO, Irène, “Langue nationale, langue étrangère et révolution ; le français en Égypte”, Texte d'intervention à la rencontre des chercheurs de l'AFEMAM, Aix, juin 1989. *Atelier Langue nationale et cultures étrangères en Égypte*.
- FOUILLOUX, Étienne, *Les catholiques et l'unité chrétienne du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, 1982.

G

- GÆB ALLAH, Raḥwæn Maïm°d, *Histoire de l'enseignement public en Égypte, 1922-1953*, thèse soutenue en 1991 à l'université de 'Aïn Chams.
- GELLNER, Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 pour la traduction en français.
- GERARD, Delphine "Le choix culturel de la France en Égypte, la langue française en Égypte dans l'entre-deux guerres", *Égypte-Monde arabe*, n°27-28, 3e-4e trimestres 1996, p. 261-263.
- GOFFMAN, Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, éditions de Minuit, 1974 pour la traduction française.
- GOFFMAN, Erving, *Les cadres de l'expérience*, 1974, Paris, éditions de Minuit, 1991 pour la traduction française
- GREPO *L'Égypte d'aujourd'hui, permanences et changements 1805-1976*, Paris, 1977.
- GRIMAL, Henri, *La décolonisation de 1919 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1965, Bruxelles, éditions Complexe, 1985.
- GUALT, R., *The Conflict of French & English Educational Philosophies in Egypt*, 1933.
- GUEMARD, G., "Supplément (addenda et corrigenda) à la Bibliographie de R. Maunier (1798-1916)", *L'Égypte contemporaine*, XVI, 240.

H

- HAGGAI, Erlich, *Students and University in 20th Century Egyptian Politics*, London, Frank Cass & Co., 1989.
- HAGEGE, Claude, *L'homme de paroles, Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, 1985.
- HAJJAR Joseph, "La suppression des Tribunaux Confessionnels en Égypte, notes d'histoire et de droit", *Proche-Orient Chrétien*, tomeVI, Fasc.1, Jérusalem, janvier-mars 1956, p. 11 à 27.
- HAJJAR Joseph, Questions d'actualité, "La suppression des Tribunaux Confessionnels en Égypte", *Proche-Orient Chrétien*, tome V, Fasc.4, Jérusalem, octobre-décembre 1955, p.316 à 331.
- HAJJAR, Joseph, *Le Vatican, la France et le catholicisme oriental, 1878-1914, Diplomatie et histoire de l'Église*, Paris, 1979.
- AL-HARAWI, 'Abd al-Samî° Sælem, *La langue de l'administration publique en Égypte au XIX^e siècle*, Le Caire, 1963 (*en arabe*)
- HARBY, Mohammed, *Education in United Arab Republic in the Twentieth Century*, Cairo, General Organization for Government Printing, 1960.
- HEYBERGER, Bernard, *Les chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, XVIIe-XVIIIe siècles)*, École française de Rome, 1994
- HEYWORTH-DUNNE, J., *An Introduction to the History of Education in Modern Egypt*, London, Frank Cass & Co., 1968. (CSF 204³)
- HILL, W.H., *A History of the English School*, Cairo, 1937.

- HOLT, P.M., *Political and Social change in Modern Egypt, Historical studies from the Ottoman Conquest to the United Arab Republic*, London, Oxford University Press, 1968.
- HOPWOOD, D., *Egypt : Politics and Society 1945-1981*, London, George Allen & Unwin Publishers, 1982.
- HOURANI, Albert, *Arabic thought in the liberal age, 1798-1939*, Cambridge, 1983.
- HOURANI, Albert, *Histoire des peuples arabes*, Londres, 1991, Paris, 1993 pour la traduction française.
- HUSSEIN, Taha, *L'avenir de la culture en Égypte*, Le Caire, 1938, réed. 1993 (*en arabe*)
- HUSSEIN, Mahmoud, *La lutte des classes en Égypte, deuxième édition mise à jour (1945-1970)*, Paris, Maspero, 1971.

I

- ILBERT, Robert, "Qui est Grec ? La nationalité comme enjeu en Égypte (1830-1930)", in *Relations internationales*, n° 54, Paris, été 1988.
- ILBERT, Robert, "De Beyrouth à Alger, la fin d'un ordre urbain", in *Vingtième siècle*, n°32, oct.-déc. 1991.
- ILBERT, Robert, (dir) *Alexandrie 1860-1960*, Paris, Autrement, série Mémoires, n°20, décembre 1992.
- ILBERT, Robert, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, IFAO, 1996.
- ISKANDAR, H., Problems of Bilingual Education in English Schools in Egypt. Paper presented at the meeting of Teaching of English as Second Language, March 1972.
- ISSAOUI, Charles, *Egypt at mid-century, an economic survey*, London, Oxford University Press, 1954.
- ISSAOUI, Charles, *Egypt in revolution, an economic analysis*, London, Oxford University Press, 1963.

J

- JALABERT, Henri, s.j., *La Vice-Province du Proche-Orient de la Compagnie de Jésus (Égypte, Syrie, Liban)*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1960.
- JALABERT, Henri, s.j., *Jésuites au Proche-Orient, notices biographiques*, Beyrouth, Université Saint-Joseph, Dar el Machreq, 1987.
- JOMIER, Jacques, O.P., Ecoles et universités dans l'Égypte actuelle, *Mélanges de l'Institut Dominicain d'Etudes Orientales*, Le Caire, Dar el Maaref, 1955. (CSF 215⁵)

K

- KALLIMABOS, D., *Patriarch's of Alexandria Greek schools at Cairo*, Editions du Patriarche d'Alexandrie, 1913.
- KEDOURIE, Elie & HAIM, Sylvia, *Modern Egypt, Studies in Politics and Society*, London, Frank Cass, 1980.

KRÄMER, Gudrun, *The Jews in Modern Egypt, 1914-1952*, Seattle, University of Washington Press, 1989.

L

L'Égypte indépendante devant la Conférence des Capitulations, édités par le Journal du Dimanche et Partout réunis, Le Caire, 1937.

LACOUTURE, Jean et Simone, *L'Égypte en mouvement*, Paris, Seuil, 1962.

LACOUTURE, Jean, *Nasser*, Paris, Seuil, 1971, réed. 1980.

LANÇON, Daniel "L'écrivain Edmond Jabès au Caire", in *EMA*, n° 29, Le Caire, 1997

LANÇON, Daniel *Edmond Jabès l'Égyptien*, Paris, ed. Jean-Michel Place, 1998.

LANDAU Jacob, *Jews in XIX^o Century in Egypt*, Londres, 1969.

LAURENS, Henry, *Le royaume impossible, la France et la genèse du monde arabe*, Paris, Armand Colin, 1990

LAURENS, Henry *L'Orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993

LEROY-BEAULIEU Anatole, *Les congrégations religieuses et l'expansion de la France*, Paris, 1904.

LEWIS, Bernard, *Juifs en terre d'Islam*, Paris, 1984 pour la traduction française.

Les juridictions mixtes d'Égypte 1876-1926, Livre d'Or, Alexandrie, 1926.

LIAUZU, Claude, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne, de Suez (1869) à nos jours*, Bruxelles, ed. Complexe, 1994, p. 39.

LOUCA, Anouar *Voyageurs et écrivains égyptiens en France au XIX^e siècle*, Paris, 1970.

LUC, Jean-Noël, et BARBE, Alain, *L'École normale supérieure de Saint-Cloud et ses élèves, 1882-1982*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1982.

LUTHI, Jean-Jacques *Introduction à la littérature d'expression française en Égypte (1798-1945)*, Paris, 1974.

LUTHI, Jean-Jacques, *Égypte, qu'as-tu fait de ton français ?*, Paris, 1987

LUTHI, Jean-Jacques, *L'Égypte des rois*, Paris, 1997

M

MADŒUF, Julia "féminisme et orientalisme au miroir francophone d'Out-el-Kouloub (1882-1968)", in *EMA* n°29, Le Caire, 1^{er} trimestre 1997.

MAKARIUS, Raoul, *La jeunesse intellectuelle d'Égypte au lendemain de la deuxième guerre mondiale*, Paris, Mouton, 1960.

MARTIN, Maurice "Les Coptes-catholiques, 1880-1920", in *Proche-Orient chrétien*, 1990.

MASSIGNON, Louis, *Parole donnée*, Paris, 1962.

MATHEWS, Roderic D., & AKRAWI, Matta, *Education in Arab Countries of the Near-East*, American Council of Education, Washington DC, 1949.

- MAUNIER, R, *Bibliographie économique, juridique et sociale de l'Égypte moderne (1798-1916)*, Le Caire, l'Égypte Contemporaine (publication spéciale), 1918.
- MAYEUR, Catherine, "Un collège jésuite face à la société multiconfessionnelle égyptienne : la Sainte Famille au Caire (1879-1919)", *Revue d'histoire de l'Église de France*, t.LXXVIII, N°201, juillet-décembre 1992, p. 265-286. (Reprise partielle d'un travail de maîtrise).
- MAYEUR, Catherine, "Le Collège de la Sainte Famille dans la société égyptienne (1879-1919)", *Annales islamologiques*, t. XXIII, Le Caire, Imprimerie de l'I.F.A.O., 1987. (Reprise partielle d'un travail de maîtrise).
- MAYEUR, Jean-Marie, (dir), *Histoire du christianisme*, tome XII, *Guerres mondiales et totalitarismes 1914-1958*, Paris, 1990.
- MAYEUR, Jean-Marie, (dir), *L'Histoire religieuse de la France 19^e-20^e siècle, Problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975.
- MEYER, Georges, *L'Égypte contemporaine et les Capitulations*, Paris, PUF, 1930 (thèse de doctorat de Droit)
- MILLET, Bertrand, *Samir Mickey Sindbad et les autres, Histoire de la presse enfantine en Égypte*, Le Caire, CEDEJ, Dossier 1, 1987.
- MILO, Daniel S., *Trahir le temps (Histoire)*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.
- Mission Laïque Française, *Dialogues, Bulletin de liaison des professeurs français à l'étranger*, Éléments pour une histoire de la Mission laïque française, 1902-1982, Paris, Ed. Italiques, 1982, 420 p.
- MONTAGNE, Robert (dir.), Groupe d'Etudes de l'Islam, *L'Égypte indépendante*, Paris, Centre d'Etudes de Politique Etrangère, Paul Hartmann éditeur, avril 1938.
- MOORE, Clement Henry, *Images of development, Egyptian Engineers in Search of Industry*, Cambridge, Massachusetts and London, MIT Press, 1980.
- MURPHY, Lawrence R. *The American University in Cairo, 1919-1987*, Cairo, 1987

N

- NORA, Pierre "Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux", *Les lieux de mémoire*, tome I, Paris, Gallimard, 1984.
- NOUBAR Pacha, *Mémoires*, introduction et notes de Mirrit BOUTROS GHALI, Librairie du Liban, Beyrouth, 1983.

P

- PAPASTEFANOU, Mary, *Greek Education in Egypt*, 1950, non publié, disponible à la bibliothèque de l'A.U.C.
- PAPAZIAN Sempad, Avocat à la Cour d'Appel mixte, Etude comparée sur les nationalités égyptienne et étrangère, Loi n°19 du 27 février avec annotations, Le Caire, 1^{er} juillet 1930.
- PELISSIER DU RAUSAS Gaston, *Le régime des capitulations*, 2 tomes, ed. Arthur Rousseau, Paris, 1911, 511p.

PERRAULT, Gilles *Un homme à part*, Paris, 1984.

PERROT, Michèle (dir), *Histoire de la vie privée*, tome 4, *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987.

POLITIS, N., *L'hellénisme et l'Égypte moderne*, Paris, 1929 (CSF 201¹).

POLK, William R. *The United States and the Arab World*, Cambridge, Harvard University Press, 3e édition, 1975.

Q

QOTB *et al*, *Démocratie et enseignement*, Actes du colloque organisé par la Ligue de l'Enseignement et le centre d'études politiques d'Al-Ahram, Le Caire, 1986. (en arabe)

R

RADWAN, Abou al Fotouh, *Old and new Faces in Egyptian Education*, Columbia University Press, Columbia, Washington, 1951

RANCIERE, Jacques, *Les mots de l'histoire, Essai de poétique du savoir*, Paris, Seuil, 1992.

RAYMOND, André, *Le Caire*, Paris, Fayard, 1993.

REGNIER, Philippe, *Les Saint-Simoniens en Égypte*, Le Caire, 1989.

REID, Donald Malcom, "Education and Career Choices of Egyptian Students, 1882-1922", *IJMES* n°8, 1977.

REID, Donald Malcom *Cairo University and the making of Modern Egypt*, Cambridge University Press, 1990, Cairo, AUC Press, 1991.

RIAD, Hassan, *L'Égypte nassérienne*, Paris, éditions de Minuit, 1964.

RIGAULT, Georges, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes*, 8 volumes, Paris, Plon, 1947-1951.

RIZK, Nazli Hanna, *Factors Affecting the Standard of Achievement in English of Student in English Language Schools in Egypt*, Thèse non publiée, Université Américaine du Caire.

RODRIGUE, Aron, *De l'instruction à l'émancipation, les enseignants de l'Alliance israélite universelle et les Juifs d'Orient, 1860-1939*, Paris, Calmann-Lévy, 1989

ROMANO, Sergio, *Histoire de l'Italie du Risorgimento à nos jours*, Paris, 1977

ROUSSILLON, Alain, (dir.) *Entre réforme sociale et mouvement national, identité et modernisation en Égypte*, CEDEJ, Le Caire, 1995.

S

SA'AD ED-DIN, Ibrahim, *Reflexions sur la question des minorités*, Le Caire, Koweit, dar Saâd al Sabâh, 1992. (en arabe).

SAÏD Ismaïl Ali, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en Égypte*, Le Caire, 1985. (en arabe)

SALAMA, Girgis, *Histoire de l'éducation étrangère en Égypte aux XIX et XX^e siècles*, Le Caire, 1963. (en arabe)

- SALON, Albert *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, 1982.
- SAUL, Samir, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914, Intérêts économiques et implications politiques*, Paris, 1997
- SHOUKRI, Ghali, *L'Égypte, contre-révolution*, Paris, Le Sycomore, 1979.
- SINOUE, Gilbert, *Le dernier pharaon*, de Paris, Pygmalion, 1997.
- SOLE, Robert, *L'Égypte, passion française*, Paris, Seuil, 1997.
- SOUROUR, Fathi, *Stratégies pour le développement de l'enseignement en Égypte*, Le Caire, Ministère de l'Enseignement, juillet 1987. (en arabe)
- SUBLET, Jacqueline, *Le voile du nom, Essai sur le nom propre arabe*, Paris, PUF, 1991.

T

- THOBIE, Jacques, (dir), *Histoire de la France coloniale, T 2, 1914-1990*, Paris, A. Colin, 1990.
- TOURKY Abd el Fattah, *La démocratisation de l'enseignement en Égypte 1952-1972*, Thèse de doctorat de troisième cycle, sous la direction de J. Berque, Paris, 1973.
- TOURKY Abd el Fattah, *La politique de l'enseignement en Égypte 1952-1970*, Thèse pour le Doctorat d'État sous la direction de M^{me} le Professeur V. Isambert-Jamati, Paris, 1979.

V

- VATIKIOTIS, P. J., (sous la direction de), *Egypt since the Revolution*, Studies on Modern Asia and Africa, London, George Allen & Unwin Publishers, 1968.
- VATIKIOTIS, P. J., *The History of Egypt from Muhammad Ali to Mubarak*, London, third edition, 1985 (première édition en 1969).
- VATINBELLAS, *The Duty of Greek People in Egypt*, Alexandrie, Commercial Press, 1945.
- VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, suivi de "Foucault révolutionne l'histoire", Paris, Seuil, 1978.
- VIAU, Gérard, "La situation actuelle du monachisme copte", in *Vers l'unité chrétienne*, Paris, janvier 1969.
- VIDAL-NAQUET, Pierre, "Du bon usage de la trahison", préface à Flavius JOSEPHE, *La guerre des Juifs*, Paris, 1977.

W

- WAHBA, Magdy, *La politique culturelle en Égypte*, Collection Politiques culturelles : études et documents, Paris, UNESCO, 1972.
- WATERBURY, John, *Egypt, Burdens of the Past, Options for the Future*, Bloomington, Indiana University Press, 1978.
- WATERBURY, John, *The Egypt of Nasser and Sadat : The Political Economy of Two Regimes*, Princeton, N.J. 1983.

- WATSON, A, *American Mission in Egypt*, 1898 (CSF 164²)
- WATSON, Charles R. *What's the Big Idea ?*, Philadelphia, AUC, 1935.
- WILLIAMSON, Bill, *Education and social change in Egypt and Turkey, a study in historical sociology*, London, Macmillan Press LTD, 1987.(CSF 204⁴)
- WILSON, Florence, *Near East Educational Survey*, London, European Center of Carnegie endowment for International Peace, Hogarth Press, 1936.
- WOODROW, Alain, *Les Jésuites, Histoire de pouvoirs*, Paris, JC. Lattès, 1984, réed. 1990.

Table des figures

Figure 1 : Le français au cœur du système linguistique des élites libérales	52
Figure 2 : Chronologie de l'arrivée en Égypte des congrégations d'enseignement français de 1840 à 1910.....	75
Figure 3 : Répartition des effectifs de l'École française de Droit par nationalité de 1920 à 1934	141
Figure 4 : Évolution des effectifs de l'École française de Droit de 1905 à 1934	142
Figure 5 : Localisation des écoles françaises en 1929.....	183
Figure 6 : Proportion d'élèves scolarisés dans les écoles étrangères par gouvernorat en 1933-34	185
Figure 7 : “Carte scolaire de l'Égypte en 1921	188
Figure 8 : Répartition par gouvernorat des effectifs scolarisés dans les écoles du ministère de l'Instruction publique en 1933-34	196
Figure 9 : Poids du ministère de l'Instruction publique dans la scolarisation égyptienne en 1933-34 par gouvernorat	196
Figure 11 : Le champ d'action des missions françaises selon leur implantation géographique et leur clientèle en 1929	242
Figure 12 : Champ d'action et typologie des écoles françaises de la circonscription consulaire d'Alexandrie en 1929.....	249
Figure 13 : Évolution des effectifs dans les écoles des Frères d'Alexandrie (1848-1929).....	253
Figure 14 : Les acteurs de la polémique	284
Figure 15 : Candidatures aux baccalauréats français et égyptien dans les établissements de la Mission laïque en 1951 et 1953.....	617
Figure 16 : Évolution des effectifs des écoles françaises (1949-1956)	670
Figure 17 : Le champ d'action confessionnel et national des missions françaises en 1956.....	674
Figure 18 : Répartition des candidats aux baccalauréats français et égyptiens aux lycées du Caire et d'Héliopolis de 1952 à 1955	697
Figure 19 : Le “système des élites” en Égypte (1920-1960) : entre “modèle français” et “modèle national”	791

Table des matières

Premier volume

<i>Premier jour</i>	3
<i>“L’exil et le royaume”</i>	5
Liste des abréviations et des sigles utilisés	9
INTRODUCTION.....	10

Première partie

LA LINGUA FRANCA DE L’ÉGYPTE LIBERALE (1920-1928)

CHAPITRE PREMIER :

Au cœur du système des élites.....	23
I. Le champ étendu et prestigieux des usages du français	25
1. Le français au cœur d’une “communauté des intérêts”	27
La clé du monde des affaires.....	28
De la haute administration à la Cour.....	31
2. La langue de l’Égypte contemporaine	37
La langue des sociétés savantes et scientifiques	39
“L’ambition de devenir des écrivains français”	43
“Cette France dont la langue claire fait les pactes honnêtes”	48
II. Un héritage composite	53
1. Vie et mort d’une tradition d’État.....	54
Écoles et missions au service d’un projet impérial et dynastique.....	54
Des Français au service des vice-rois d’Égypte	55
Une rupture dans les systèmes traditionnels de formation	57
L’occupation britannique et le recul du français dans l’enseignement officiel.....	60
Une réduction drastique de l’offre scolaire	61
La faillite des sections françaises	62
Le repli sur un enseignement privé	64
Le recours à des diplômes français.....	66
2. Une tradition confessionnelle qui distingue et sépare	71
Une francophonie tardive.....	72
Sur les traces du Poverello	75
En mission chez les “schismatiques”	77
Résistances et “Dignité des Églises orientales”	82

3. Une tradition laïque et universelle plus récente.....	87
Les nécessités d'une cohabitation interconfessionnelle.....	88
La voie étroite de l'Alliance israélite universelle	94
Les débuts de la Mission laïque française en Égypte.....	98
Dans le sillage de l'Alliance française	100
En complément d'un dispositif en Orient	102
Deux implantations aux promesses inégales.....	105
CHAPITRE DEUXIEME :	
La France, précepteur de l'Égypte indépendante ?.....	110
I. Entre demande sociale et opportunisme. L'amorce d'un retour (1919-1925)	112
1. Jeux mutuels de séduction et stratégie périphérique.....	114
"Heureusement, les événements politiques	
dont l'Égypte est le théâtre ont travaillé pour nous".....	115
Les effets de "la politique musulmane de la France".....	117
Un programme de subventions indirectes.....	121
2. Une nouvelle donne pour l'enseignement secondaire	127
De l'université privée à une université d'État.....	127
A la conquête de l'enseignement secondaire	129
II. L'enseignement supérieur au cœur des enjeux politiques et nationaux.....	135
1. L'École française de Droit menacée	136
2. La vocation nationale de l'université.....	142
Un doyen égyptien pour la Faculté de Droit	142
Une caisse de résonance de la vie politique.....	143
Des ambitions françaises en retrait	148
III. La mise en échec (1925-1929).....	151
1. "French cultural ambitions must give way to British political necessity"	151
Une politique ancienne.....	152
Un coup d'arrêt réel, mais non décisif	154
Un conflit de moins en moins feutré.....	157
2. L'élargissement d'un fossé	160
Le chaînon manquant	160
Vers une normalisation des filières.....	162
Le repli sur les missions scolaires privées	169
CHAPITRE TROISIEME :	
Le pré carré des "écoles françaises".....	177
I. Les mirages de l'intercommunautarité.....	181

1. Une géographie calquée sur les centres du pouvoir économique et politique	183
2. Une clientèle de minoritaires	187
Des affinités sélectives	190
Des oppositions anciennes et pérennes	193
Un double niveau d'exclusion	195
II. Le heurt feutré des impérialismes	199
1. Les remises en cause du protectorat religieux	201
La tournée des prélats	202
La radicalisation des tensions	208
L'autonomie croissante du Saint-Siège	212
2. Vers une nationalisation du statut personnel	218
Entre César, Marianne... et Pharaon	218
Un intérêt nouveau des Britanniques pour l'enseignement	224
III. Une nébuleuse à plusieurs degrés de francité	231
1. La répartition des rôles	232
Un mode d'action commun : la subvention	234
De fortes nuances régionales	241
2. Le cloisonnement des clientèles	245
"Ceux du Canal"	245
Alexandrie : un modèle français triomphant	247
Le Caire : la pluralité des modèles	256
Le Sa'ïd : une frontière	260
Une tradition confessionnelle et communautaire	260
Modèle français et engagement national	263
La nécessité d'une action volontariste	266

Deuxième volume
LE TEMPS DES RUPTURES
La cristallisation
(1928-1939)

CHAPITRE QUATRIEME :	
La réactualisation des frontières	276
I. D'une affaire de famille à une affaire d'état	284
1. L'appel à la presse et à l'opinion publique	286
2. Les instances communautaires débordées	290
3. Une affaire d'État ?	295
Une affaire hors du champ politique pour l'Égypte	295
La France partagée entre ses protégés juifs et catholiques orientaux	298
II. Modernité et recompositions communautaires	307

1. Le français, langue de la prise de parole autorisée	308
L'ordre du quartier, la justice du père	308
Le français, clé d'une "citoyenneté active"	313
2. Le brouillage des signes d'appartenance	316
Dans l'ordre scolaire : entre particularisme et intégration au groupe	316
Dans l'ordre de la famille : entre rituel et vie intérieure	321
Dans le débat public : fascination du modèle et réversibilité des signes	326
3. La conversion, rappel à l'ordre et ferment de régénération	328

CHAPITRE CINQUIEME :	
Les dévaluations contraintes d'un modèle	339
I. Une citadelle assiégée : la dépréciation du "modèle français"	343
1. L'intensification des rivalités impériales	344
Grèce et Italie : éduquer les siens	345
A l'école de la Grèce	345
Italiens avant tout	347
La Grande-Bretagne à la conquête des esprits	353
2. Au nom de la "nation égyptienne"	362
<i>American dream</i> et " <i>Big Idea</i> "	362
Un réseau scolaire déjà très égyptianisé	363
Les limites d'un succès	365
Dans le sillage de la Grande-Bretagne	368
Une influence allemande ?	371
II. Discours et enjeux de réforme (1929-1935)	380
1. Le baccalauréat, talon d'Achille du "modèle français"	382
2. La Mission laïque, fer de lance de "l'égyptianisation"	387
Une réflexion précoce	387
En finir avec l'assimilationnisme	389
L'arabisation mesurée du "modèle français"	393
3. Mythes et réalités du champ juridique	399
Banquet de l'Olympe et demi-dieux	400
Prométhée enchaîné	406
Une réforme à reculons	410
L'élaboration de nouveaux statuts	410
Un institut de Droit local remis aux calendes grecques	413
III. à l'épreuve des faits (1935-1940)	415
1. Le torpillage de la licence en droit	416
Investissement scolaire et engagement national	417
Une dévaluation aux abois	421
2. Une position menacée dans l'enseignement gouvernemental	423
Égyptianisation des personnels et arabisation des savoirs	424
Le français, une langue résolument de second ordre	431
L'élimination du français, monnaie d'échange de l'indépendance	431
L'orchestration d'une défense	433
Eux et nous : la confusion entre diplôme et nationalité	436
Un risque de disparition	439
3. L'arabisation, baromètre des allégeances	442
La promotion d'un modèle nouveau : le "franco-égyptien"	443
Vers un dédoublement généralisé des filières	443

Le pari du “franco-égyptien” : un mariage de raison.....	445
“Génie du lieu” contre pureté du sang.....	449
Une lente et sélective évolution des pratiques	453
“L’affirmation discrète mais indiscutable d’une supériorité”	453
Une pédagogie à usage interne	456
L’attention plus marquée à un environnement “égyptien”	462
 CHAPITRE SIXEME :	
La défense d’un réseau	471
I. Contraintes et verdicts du marché : la déflation (1929-1937).....	475
1. Les difficultés des familles	476
2. La solidité des institutions françaises	481
Une crise sélective	481
Extension du réseau et division du travail plus poussée	482
Alexandrie frappée de plein fouet	484
En province : l’égyptianisation par les filles	486
Au Caire : des évolutions contrastées.....	488
Une féminisation généralisée	489
3. L’allégeance à une culture	491
La fin d’une dynamique privée de scolarisation	491
Tenir son rang	497
II. Le rempart lézardé des capitulations.....	505
1. Les remises en cause d’avantages fiscaux	506
2. Le refus d’un contrôle gouvernemental	511
Les limites au soutien des notables	511
Les réticences des congrégations	514
Les tribunaux mixtes, ultime recours.....	516
III. La défense du système capitulaire	521
1. La pérennité du réseau scolaire, enjeu et alibi de la conférence de Montreux	522
L’expression de nombreuses inquiétudes	523
Le malaise des institutions religieuses	525
“sauvegarder le plus possible les heureux fruits d’une action continue.”	529
Une négociation serrée.....	534
La fin d’une tradition	540
2. A la recherche du terrain perdu (1937-1940).....	545
Dissensions françaises.....	545
Des demandes “semi-capitulaires d’esprit”	546
L’esquisse d’une autre politique.....	549
L’attentisme égyptien.....	552

Troisième volume
LES VERTUS DES BELLES ETRANGERES
La décantation
(1940-1962)

CHAPITRE SEPTIEME :	
L'éclatement des contradictions (1940-1949).....	560
I. la mobilisation des ressources locales.....	563
1. Du recueillement aux conflits de légitimité.....	566
"Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas"	566
A distance d'une légation française sans grand crédit	568
A la recherche de protecteurs	571
Une protection britannique limitée et compromettante	572
L'Église et l'exploration de voies nouvelles	574
La Mission laïque sous l'égide du GPRF.....	576
L'heure des règlements de comptes	577
2. Le bon grain et l'ivraie.....	580
"Certains Orientaux à l'esprit dissolvant"	581
Investissement sur l'Égypte et retour aux sources.....	581
Une contradiction assumée.....	585
Égyptianisation et extension des clientèles	587
Un repli sur la tête de réseau	592
Sauvegarder la dimension religieuse de la mission	593
Sauvegarder la francophonie	594
La rémission de l'École française de Droit	598
II. Les tendances centrifuges de la nébuleuse française	601
1. Les voies parallèles de l'arabisation	602
L'injonction des États	603
Un message très insistant du ministre de l'Instruction publique.....	603
Vers un assouplissement du régime des équivalences	605
La persistance d'une frontière linguistique	607
La lente évolution de l'Église	610
2. L'inertie des traditions enseignantes.....	614
La rémanence du "modèle français"	615
"Les marques de la véritable Église"	618
3. Le front éclaté des écoles françaises.....	627
Le refus d'enseigner l'islam dans les écoles religieuses	627
Les résistances à la loi de 1948	630
La liste impossible	636

CHAPITRE HUITIEME :	
L'euphorie et le malentendu (1949-1956).....	647
I. Un nouveau départ : la participation à un enseignement de masse.....	650
1. Le français dans l'enseignement égyptien : Restauration ou monnaie d'échange ?.....	650
L'espoir d'une restauration	650
Une concurrence britannique devenue anglo-saxonne	651
Le bénéfice d'un soutien ministériel	654
TM Maha Iussein et l'exigence d'un principe de réciprocité	657
Un intellectuel en politique	658
Un indéfectible attachement à l'État	660
L'arrivée au pouvoir des Officiers libres : rupture et continuité.....	662
La fin d'un monde	663
Les vertus du libéralisme culturel	666
2. Un développement quantitatif encore inédit.....	669
Les contradictions de la croissance	669
Élargissement des clientèles : cohabitation et substitutions.....	672
II. Une adaptation nécessaire.....	678
1. Malaises, replis et attentisme.....	678
Le syndrome de la tour d'ivoire	678
Des lieux désinvestis.....	680
2. Les bases d'un renouveau	684
Une prise de conscience tardive.....	684
Des hommes nouveaux pour des idées nouvelles	685
La nouvelle équipe de direction	686
Une mission dans un cadre socio-politique nouveau	689
3. Le lancement du bacclauréat franco-égyptien	691
Franco-égyptiens "de cœur et d'esprit".....	691
La consécration de longues années d'efforts.....	695
Le modèle d'un nouveau ratio studiorum ?	698
Un double rejet de principe	699
La volonté de rétablir la maîtrise jésuite sur le collège	700
La promotion d'une "solution boiteuse"	701
III. L'ère du soupçon	704
1. L'épineuse question de l'enseignement religieux.....	705
2. Vers des épreuves de force	709
Ordre communautaire et ordre national	710
Un enjeu de souveraineté	710
Le maintien des législations communautaires et ses limites	711
Réactions et ajustements	712
La loi de 1955 et le contrôle des écoles libres	716

CHAPITRE NEUVIEME :	
De la répression à l'appropriation (1957-1962)	724
I. La mise au pas	726
1. Une répression sélective	727
Des écoles séquestrées et placées sous contrôle de l'État	727
Des écoles religieuses de nationalité vaticane	728
2. A la conquête de l'enseignement étranger	731
Une commission d'examens totalement égyptienne	732
La mise en œuvre d'un contrôle effectif	733
Des écoles à l'heure égyptienne	735
II. La définition d'un nouveau cadre pour des écoles "privées"	739
1. Sans contestation possible	740
Une réquisition pour l'exemple	741
Un collège de la Sainte-Famille en mutation	744
Un point de rupture dans le recrutement	745
Le renversement des hiérarchies	746
La difficile conquête d'une légitimité contestée	747
2. L'enseignement "autrefois étranger", un instrument aux mains de l'État	750
Un état d'esprit changé	750
Le temps de l'appropriation	753
III. Substitution des clientèles et appropriation	757
1. Vers un œcuménisme national	758
Susciter "un mouvement de curiosité sympathique et d'admiration pour notre religion" (1957-1959)	759
"Tous responsables du sort de l'Église en Égypte"	761
La fin des communautés "syriennes" d'Égypte	761
Une plus grande ouverture liée au Concile	763
2. La consécration d'une promotion sociale	766
3. L'onction délicate d'une nouvelle élite	770
Une bourgeoisie nationale et de haut niveau scolaire	770
La dynamique d'une classe en pleine ascension	773
La Mission laïque : reprise et liquidation	776
Tâtonnements et expériences pédagogiques	779
CONCLUSION	787
Quatrième volume	
ANNEXES	801

Annexe 1 : Divisions administratives de l'Égypte vers 1929.....	802
Document 1 : Les provinces et gouvernorats de l'Égypte : localisation.....	802
Document 2 : Les circonscriptions consulaires françaises en Égypte.....	803
Document 3 : Les vicariats apostoliques (diocèses) latins.....	804
Annexe 2 : Exploitation de quelques données de la <i>Statistique Scolaire de l'Égypte</i>	805
Document 1 : Évolution des enseignements égyptien et étranger de 1906 à 1952	805
Document 2 : Poids respectif des enseignement égyptien et étranger	806
Document 3 : Poids relatif des écoles étrangères selon leur origine nationale	806
Document 4 : Proportion d'élèves scolarisés dans les écoles étrangères selon les gouvernorats	807
Document 5 : Évolution des effectifs dans l'enseignement étranger de 1933-34 à 1951-52 par gouvernorat	807
Document 6 : Répartition géographique des effectifs scolarisés dans chaque type d'enseignement en 1933-34	808
Document 7 : Tableau de la fréquentation des écoles en 1921-1922 et représentation de l'analyse factorielle des correspondances	809
Document 8 : Tableau de la fréquentation des écoles en 1951-1952 et représentation de l'analyse factorielle des correspondances	810
Document 9 : "Cartes scolaires" de l'Égypte en 1921 et 1951	811
Document 10 : Évolution de la fréquentation des écoles françaises par confession et par sexe	812
Document 11 : Évolution de la fréquentation des écoles françaises selon la nationalité et le sexe	812
Document 12 : Évolution des écoles étrangères de 1921 à 1952 selon leur nationalité	813
Document 13 : Variations du sex-ratio des écoles étrangères de 1907 à 1952 selon leur nationalité (pourcentage de garçons)	815
Document 14 : Évolution du taux de gratuité dans les écoles égyptiennes et étrangères de 1921 à 1952.....	816
Annexe 3 : Les recensements consulaires des écoles françaises en 1929	817
Document 1 : Nomenclatures.....	817
1. Établissements de la circonscription consulaire du Caire	817
2. Établissements de la circonscription consulaire d'Alexandrie.....	817
3. Établissements de la circonscription consulaire de Port-Saïd.....	819
4. Établissements de la circonscription consulaire de Suez	819
Document 2 : Tableau synthétique des différentes missions françaises	820
Document 3 : Tableaux récapitulatifs des écoles françaises de la circonscription consulaire d'Alexandrie.....	821
1. Localisation et dénomination	821
2. Nationalités.....	822
3. Religions.....	823
4. Type d'enseignement.....	824
Document 4 : Tableaux récapitulatifs des écoles françaises de la circonscription consulaire du Caire	825
1. Localisation et dénomination	825

2. Nationalités.....	827
3. Estimation de la fréquentation religieuse (d'après les statistiques de 1937-1938).....	829
Annexe 4 : Évolution des effectifs des écoles entre 1929-30 et 1937-38	830
Remarques préalables	830
Établissements d'Alexandrie	832
Évolution générale.....	832
Évolution par nationalité et religion.....	832
Établissements de l'agglomération du Caire.....	833
Établissements du Delta.....	834
Établissements de Haute-Égypte.....	834
Établissements de la région du Canal	835
Répartition et évolution par sexe.....	835
Répartition par nationalité en 1937-38 et évolution.....	835
Répartition par religion en 1937-38 et évolution	835
Annexe 5 : Statistiques des collèges Sainte-Catherine et Saint-Marc.....	836
Document 1 : Évolution des effectifs au collège Saint-Marc de 1848 à 1965.....	836
Document 2 : Évolution des frais annuels de scolarité de 1919 à 1955.....	836
Document 3 : Évolution des effectifs selon leur nationalité de 1930 à 1965.....	837
Document 4 : Évolution du nombre de reçus aux baccalauréats français et égyptien (première et deuxième partie) au cours de la Seconde guerre mondiale.....	837
Document 5 : Répartition des élèves selon leur religion de 1904 à 1962.....	838
Document 6 : Évolution des effectifs orthodoxes selon leur obédience	839
Document 7 : Évolution des effectifs catholiques selon leur rite	839
Annexe 6 : Statistiques du collège de la Sainte-Famille	840
Document 1 : Évolution générale des effectifs au collège de la Sainte-Famille.....	840
Document 2 : Évolution des effectifs des "grand" et "petits" collèges.....	840
Document 3 : Répartition des élèves selon leur religion de 1945 à 1965.....	841
Document 4 : Évolution des effectifs orthodoxes selon leur obédience	842
Document 5 : Évolution des effectifs catholiques selon leur rite de 1945 à 1963.....	842
Document 6 : Proportion d'élèves en terminale dans les filières françaises et égyptiennes de 1928 à 1961.....	843
Document 7 : Proportion d'élèves en terminale dans la filière française de 1928 à 1961 selon la religion.....	843
Document 8 : Tableaux synchroniques des jésuites présents dans la communauté du collège de la Sainte-Famille de 1946 à 1963.....	844
Annexe 7 : Recensement des écoles françaises en 1956	847
SOURCES.....	849
BIBLIOGRAPHIE	860

L'enseignement étranger en Égypte et les élites locales (1920-1960)
Francophonie et identités nationales

Les établissements d'enseignement français en Égypte, "lieux de mémoire" qui ont donné à cet ouvrage son sujet et son titre, ont été utilisés en réalité comme des postes d'observation privilégiés d'une histoire sociale des élites d'Égypte. C'est l'investissement éducatif sur les écoles étrangères de 1920 à 1960 qu'on a cherché à étudier. La période envisagée correspond au moment où se façonnent les discours de l'identité nationale, où se mettent en place la nationalité et la citoyenneté égyptiennes et où prend "corps", de façon conflictuelle, une société politique. Cette histoire n'est donc pas seulement celle d'une politique de diffusion du français à l'étranger, ni la chronique d'institutions confrontées à la montée du nationalisme égyptien ; elle est surtout celle de l'émergence de l'État-nation en Égypte et *de la construction de l'extranéité* de l'enseignement étranger dans ce pays.

* * *

La première partie de cet ouvrage, "*La lingua franca de l'Égypte libérale (1920-1928)*", est centrée sur les années vingt. Elle tente de démêler les pratiques de l'écheveau des discours. Dans une démarche typologique — et non chronologique —, elle reconstitue le positionnement social de la langue française et des écoles dans le système de formation des élites. Elle conduit à la mise en évidence d'un "modèle français" centré sur l'École française de Droit et les tribunaux mixtes, qui plonge ses racines dans un système "trans-communautaire" dont il est, avec la municipalité d'Alexandrie¹, l'expression la plus achevée. A travers lui, c'est tout un ordre symbolique de la société et du pouvoir qui se dessine, avec ses points d'ancrage, ses frontières géographiques et sociales et les limites politiques que lui assignent le jeu des impérialismes et la montée des nationalismes européens et égyptien.

¹. Cf. Robert ILBERT, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, IFAO, 1996.

Ce “modèle français”, soutenu par le Quai d’Orsay et la monarchie égyptienne, cherche à mettre à profit les dissensions anglo-égyptiennes et la relative indépendance octroyée en 1922, pour reconquérir une place dans la filière d’État et préserver la passerelle qui conduit d’Al-Azhar à l’École française de Droit. Pourtant, une frontière linguistique — qui est aussi celle du mépris —, isole les institutions “purement françaises”, qu’elles soient religieuses ou laïques, des institutions vouées à développer l’appareil d’État égyptien. Ces dernières commencent en effet à se structurer plus fermement à partir de 1925 autour de l’université égyptienne, devenue université royale. Les fréquentations différenciées des écoles françaises par rapport à leurs homologues égyptiennes relèguent ainsi leurs clientèles, largement constituées “d’étrangers” et surtout de “minoritaires”, vers des professions libérales et un marché de l’emploi privé, soutenu par les privilèges capitulaires et les tribunaux mixtes.

*

*

*

Cet ordre symbolique, dominant s’il n’est totalement triomphant dans les années vingt, échoue à assurer sa pérennité. Son entrée brutale dans l’histoire fait l’objet de la deuxième partie de l’ouvrage, “*Le temps des ruptures - la cristallisation (1928-1939)*”. Celle-ci s’ouvre sur une affaire de conversion qui, par sa nature et les proportions qu’elle prend, rend manifeste la rupture du “pacte” trans-communautaire. Le “modèle français” entre en conflit dans les années trente avec une nouvelle économie des échanges symboliques, et la confrontation à l’intérieur du champ peut s’analyser dans les termes des “politiques monétaires”, conduites en parallèle avec les réactions du “marché de l’éducation”. C’est bien en effet ces dernières qui sont au cœur de l’évolution comme de la problématique de ce travail : l’éducation a été abordée, tout au long du texte, comme l’investissement — total — qu’une génération peut faire sur la suivante. L’analyse ne porte pas sur un quelconque “sentiment national”, dont l’existence est attestée dès le XIX^e siècle, donnant au mouvement de 1919 son impressionnante capacité de mobilisation. Ce qui est en question, c’est la manière dont l’enseignement a pu donner force et traduction institutionnelle à des appartenances que les acteurs n’ont cessé de poser en termes d’engagement volontaire et d’allégeance.

Deux ruptures majeures se produisent au cours de la décennie. La première est celle de l’irruption d’une concurrence nouvelle. L’arrivée à maturité de générations formées en arabe et en anglais dans l’enseignement gouvernemental et l’ampleur de la crise économique rendent plus étanche la frontière linguistique entre le français et

l'arabe et la concurrence plus âpre entre un "modèle français" et un "modèle national". D'autant que l'Allemagne, la Grande-Bretagne et ses écoles, ou encore l'université américaine se posent en défenseurs d'une "préférence nationale". L'État monarchique, plus ferme soutien jusqu'alors du "modèle français", tente d'assurer sa légitimité en se réorientant vers des formes de gouvernement plus autoritaires, et en cherchant à mobiliser les allégeances autour de la défense d'une "communauté de croyants".

La seconde rupture tient à une prise de distance de la France à l'égard de ses "protégés" orientaux. Sensible dès la fin des années vingt, la conférence de Montreux ne fait que l'entériner et achever de la rendre réciproque. Au terme des années trente, seule une "République des Lettres" paraît encore susceptible d'intégrer et de consacrer des écrivains de langue et d'expression française, mais de nationalité égyptienne ou étrangère. Les réponses "nationales" des États aux exclusions dont le modèle français — et, comme en miroir, le modèle égyptien — était porteur, l'incapacité des structures communautaires à rivaliser avec les États-providence et leur ordre du discours contribuent à figer les allégeances et les identités. Elles laissent pour compte une masse de "sujets locaux" considérés par la France comme des "Orientaux" et par l'Égypte comme des "Égyptianisés".

*

*

*

Les apparents bouleversements des années quarante et cinquante étudiés dans la troisième partie, "*Les vertus des belles étrangères - la décantation (1940-1962)*", ne sont que le prolongement des ruptures dans l'ordre symbolique opérées dans les années trente. Tout en assurant le triomphe d'un ordre national qui s'impose avec force et conduit à l'exil une bonne partie de l'ancien public des écoles françaises, de nouvelles élites intègrent avec boulimie la vertu pratique de ces institutions, et avec elles, la force des instruments de domination du passé.

Échéances et événements se conjuguent alors pour imposer leur rythme. De 1940 à 1945, le réseau scolaire français en Égypte expérimente au vu et au su de tous une francophonie sans la France. Dans ces conditions, l'échéance de 1949, qui marque la fin du fonctionnement des tribunaux mixtes, brise la solidarité entre les acteurs laïcs et religieux du réseau scolaire français, déjà mise à mal par la crise économique et la défaite de juin 1940. Les services diplomatiques français ne réussiront qu'*in extremis* à préserver une unité de façade devant les exigences de l'État égyptien, et au prix de véritables scissions nationales à l'intérieur des congrégations religieuses.

Mais déjà, avec les progrès de la gratuité dans l'enseignement gouvernemental, s'est amorcée une mutation du positionnement des élites "égyptiennes" par rapport aux écoles étrangères. Dès que les champs de bataille s'éloignent du pays (1943), ces établissements font l'objet d'une véritable appropriation par des classes aisées, qui ont profité des progrès de la scolarisation nationale dans les années vingt. De 1949 à 1956, cette adhésion au caractère massif est interprétée par les diplomates et les responsables des écoles comme un signe d'allégeance de la part de "*nouveaux venus dans le monde occidental*".

Si la triple agression de 1956 est une rupture, c'est parce qu'elle marque la limite de ce contre-sens, et parce qu'elle solde cette histoire des élites francophones "d'Égypte" par le départ massif d'étrangers et de minoritaires. Elle clôt en même temps un cycle de fermeture de la société politique autour d'une "bourgeoisie nassérienne" qui doit tout à l'État et demeurera son plus farouche défenseur. Devenues — à l'exception notable de l'université américaine — des instruments aux mains de l'État, les écoles "qui étaient autrefois étrangères" demeurent, malgré la rhétorique nationaliste, des institutions performantes d'enseignement et contribuent à asseoir la légitimité des élites politiques issues de la révolution de 1952.

*

*

*

La question de l'identité nationale égyptienne telle qu'on a souhaité la poser se situe ainsi à l'intersection de pratiques très différenciées de positionnement par rapport au "modèle français", de pouvoirs politiques et communautaires qui se sont arrogé le droit de nommer les catégories du social en termes religieux et nationaux, et d'une dimension temporelle qui, sur le long terme et selon les parcours, a validé ou invalidé la présence de tel ou tel groupe ou individus sur la terre d'Égypte.

Mots-clés : Égypte, enseignement, nationalisme, francophonie, élites, société politique, minorités, identité, missions catholiques, laïcité.

On a tenté, dans cet ouvrage d'histoire sociale, d'étudier les élites d'Égypte d'après l'investissement éducatif qu'elles ont réalisé sur les écoles étrangères, et notamment françaises, de 1920 à 1960. La période envisagée correspond au moment où se façonnent les discours de l'identité nationale, où se mettent en place la nationalité et la citoyenneté égyptiennes et où prend "corps", de façon conflictuelle, une société politique.

Les écoles étrangères, qu'elles soient françaises, anglaises ou américaines, confessionnelles ou "laïques", furent un des lieux de cet affrontement. Monopolisées jusqu'à la Seconde guerre mondiale par une clientèle de "minoritaires" ou de hauts fonctionnaires liés à la monarchie, elles étaient l'expression d'un système "trans-communautaire" dont la municipalité d'Alexandrie fut le modèle achevé. Elles purent ainsi développer à l'abri des capitulations leur propre réseau d'assistance et de recrutement, mais elles firent, avant même la révolution nassérienne, l'objet d'une véritable appropriation par des élites "nationales" elles-mêmes produites par le développement de la scolarisation dans les années vingt.

A travers le prisme des "écoles étrangères", des discours d'institutions et des politiques culturelles vouées au "rayonnement de la France", c'est la construction de l'État-nation dans la vallée du Nil qui se laisse entrevoir, et avec elle, le pouvoir de nommer et de distinguer "l'Égyptien" de "l'étranger".

Foreign teaching in Egypt and the local elite. The French-speaking world and national identities (1920-1960)

This work on social history tries to study the elite of Egypt based on the educational investment which they made in foreign schools, and particularly in French schools, from 1920 to 1960.

The period under consideration corresponds to a time when views on national identity are being formed, when Egyptian nationality and citizenship are being put into place and when the "body" of political society, through much conflict, is taking shape.

Foreign schools, be they French, English or American, denominational or "secular", were one of the scenes of this confrontation. Monopolised until World War II by a clientele of "local foreign minorities" or by high-ranking civil servants related to monarchy, they were the expression of a "trans-community" system which was embodied by the municipality of Alexandria.

Through the capitulation system, they were thus able to develop their own network of assistance and recruitment. Yet, even before the Abd al-Nasser revolution, they were literally taken over by the "national" elite produced by the development of education in the Twenties.

Through the distorting lens of "foreign schools", institutional views and cultural policies dedicated to "spreading french culture", we catch a glimpse of the nation-State under construction in the valley of the Nile, and with it, the emergence of powers who distinguished who was "Egyptian" and who was "foreign".

(Supervision de la traduction : Jeff HENSON)

Mots-clés : Égypte, enseignement, nationalisme, francophonie, élites, société politique, minorités, identité, missions catholiques, laïcité.

Formation doctorale Mondes africain, arabe et asiatique
IREMAM-MMSH, 5, rue du Château de l'Horloge, B.P. 647, 13094 Aix-en Provence CEDEX